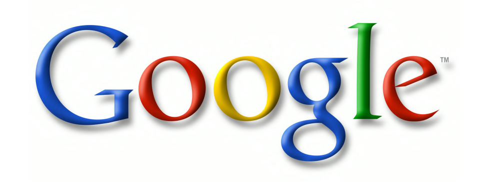
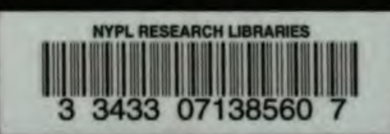
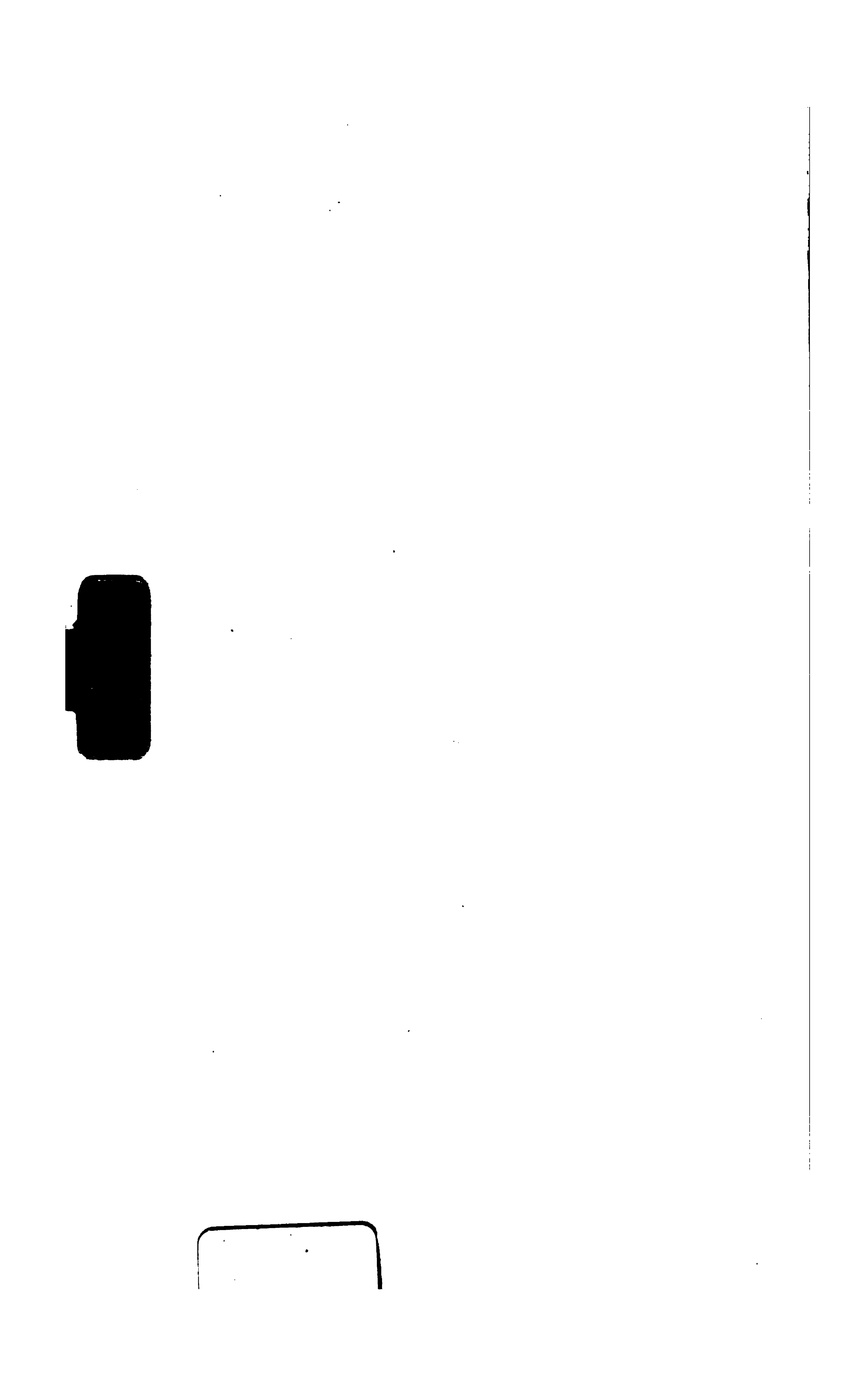






Michaux

~~1092 A~~

DBA

NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE

—

PREMIÈRE SÉRIE.

IX.

NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe;

PRÉCÉDÉS

DE NOTICES POUR CARACTÉRISER CHAQUE AUTEUR DES MÉMOIRES ET SON ÉPOQUE;

Suivi de l'Analyse des Documents historiques qui s'y rapportent.

PAR MM. MICHAUD DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET POUJOULAT.

TOME NEUVIÈME.

VIEILLEVILLE, CASTELNAU, MERGEY, LA NOUE.

GUYOT FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

A LYON (MÊME MAISON) A PARIS

2, RUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 5, RUE DU PETIT-BOURBON

Hôtel de la Manécanterie. Saint-Sulpice.

1851.

Paris. — Imprimerie d'Édouard Proux.

MÉMOIRES DE LA VIE

DE

FRANÇOIS DE SCEPEAUX,

SIRE DE VIEILLEVILLE ET COMTE DE DURESTAL,

MARESCHAL DE FRANCE.

NOTICE SUR VIEILLEVILLE,

ET

SUR SES MÉMOIRES.

François de Scépeaux, maréchal de Vieilleville, naquit en 1509. Suivant une ancienne coutume, *il fut nourri enfant d'honneur* de Louise de Savoie, mère de François Iᵉʳ. Quatre ans après être entré dans cette maison, *il lui advint un malheur le dix-huitième an de son âge*: insulté par le maître-d'hôtel, *il luidonna de l'épée au travers du corps. Après ce coup qui ne fut pas tenu pour mauvais des plus grands*, observation qui caractérise les mœurs du temps, il se rendit à Chambéri, auprès de Lautrec, qui commandait l'expédition d'Italie. Ce début était d'un jeune homme violent et emporté. Cependant il montra dans la suite autant de modération que de bravoure. Pendant la campagne de Naples, il fit preuve de désintéressement et d'habileté : l'éclatante réputation que Bayard avait laissée en Italie faisait sur lui le même effet que les lauriers de Miltiade sur Thémistocle ; aussi le voit-on saisir avec ardeur toute occasion de marcher sur ses traces.

Après plusieurs aventures étranges, Vieilleville, voyant que Lautrec s'obstinait à prendre Naples par famine, revint à la cour, échappant ainsi par hasard à la peste et aux désastres qui détruisirent peu après cette brillante armée. Il fut très-bien reçu du roi, qui le plaça auprès du duc d'Orléans, en lui disant : « Mon fils, il n'a pas plus d'âge que vous; voyez ce « qu'il a déja fait : si les guerres ne le devorent, vous « le ferez quelque jour connestable ou mareschal « de France. » Double prophétie, car le duc d'Orléans devint roi, et Vieilleville maréchal. Jaloux de soutenir sa réputation, il se fit remarquer à la surprise d'Avignon : à Cérizoles, il se distingua autant par sa valeur que par sa prudence; ce fut lui qui empêcha le comte d'Enghien de commettre la même faute qu'avait faite Gaston de Foix; et la France n'eut pas, comme à Ravennes, à couvrir ses lauriers d'un crêpe ensanglanté.

François Iᵉʳ, en mourant, recommanda Vieilleville à Henri II : la réponse de ce prince fait pressentir la toute-puissance des favoris. Avec ces hommes qui doivent leur élévation, non à leur mérite et à leur expérience, mais à l'intrigue ou à une simple prédilection, va commencer cette longue série de mesures imprudentes, d'entreprises mal conçues et mal conduites qui ont failli perdre la France. Nous les verrons, jusqu'au règne de Henri IV, aveugles sur leurs propres fautes, en attribuer les conséquences au malheur des temps, à la turbulence des peuples, bien qu'elles soient imputables le plus souvent à leur impéritie, à leur présomptueuse nullité. Saint-André, plus courtisan que Vieilleville, lui fut préféré. Cette préférence fit ressortir la modération de Vieilleville, qui ne témoigna aucun mécontentement, et continua de servir avec le même zèle. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière militaire, qui est retracée en détail dans ses Mémoires; il avait plusieurs dignes rivaux en courage et en bravoure ; mais il en avait peu sous un autre rapport non moins honorable. A Bordeaux, que les troupes royales saccagèrent comme une ville prise d'assaut, il renouvela le noble exemple que Bayard avait autrefois donné dans Bresse, en sauvant quatre jeunes filles des outrages dont elles étaient menacées. Les courtisans se disputaient les dépouilles des familles protestantes qui venaient d'être proscrites ; il se défendit, sans affectation, d'accepter celles que Henri II lui offrait en partage : il ne voulut pas par sa conduite autoriser des persécutions qu'il blâmait; il prévoyait que les confiscations et les massacres pousseraient les protestants au désespoir, et rendraient inévitable la guerre civile.

La France lui doit une de ses plus belles conquêtes. Charles-Quint poursuivait ses projets d'envahissement, dans l'intention de rendre absolue l'autorité impériale ; les princes d'Allemagne opprimés demandaient secours et protection : on eut alors à discuter une des plus graves questions qui aient jamais occupé les hommes d'état. Henri II sentit le besoin d'appeler dans son conseil un homme dont les lumières et le devouement lui fussent connus ; il se rappela les paroles de François Iᵉʳ, et fit choix de Vieilleville. Les avis furent partagés : les uns proposèrent de reprendre les anciens projets sur l'Italie, les autres de temporiser; Vieilleville soutint que tout délai serait fatal à la France; qu'une expédition lointaine aurait encore, suivant toute probabilité, une mauvaise issue ; que d'ailleurs cette diversion ne présentait pas d'avantages solides et durables, tandis qu'en soutenant les princes allemands, en concentrant toutes nos forces, on pouvait pren-

dre et conserver Metz, Toul et Verdun bien plus à notre convenance. Il offrit une partie de sa fortune pour subvenir aux dépenses. Plutôt que d'imiter cet exemple, les autres conseillers combattirent vivement son avis; il eut besoin, pour le faire prévaloir, d'insister avec énergie et d'entraîner le roi par la puissance de ses raisons.

Sa prudence ne se démentit pas durant cette mémorable campagne : Metz, Toul et Verdun avaient ouvert leurs portes; la plupart des villes de l'Alsace étaient bien disposées. Vieilleville, dans la crainte de mécontenter les habitants par des changements brusques et contraires à leurs habitudes, conseilla au roi de les prendre d'abord sous sa protection, et, tout en y assurant son autorité, de garder des ménagements avant d'y établir l'administration française. Le roi fit tout le contraire; puis il s'avança, persuadé qu'il n'avait qu'à se présenter pour conquérir le reste de l'Alsace; mais les villes, voyant qu'il abolissait leurs priviléges, opposèrent une vive résistance, et l'armée française fut contrainte d'opérer une retraite périlleuse. Lorsque la ville de Metz fut définitivement réunie à la France, le gouvernement lui en fut confié. Dans ce poste difficile, il déploya les talents d'un habile administrateur et d'un vigilant capitaine : il sut maintenir la tranquillité publique, déjouer les complots, éviter les surprises préparées dans l'ombre, repousser les attaques à force ouverte. Après avoir contribué à la prise de Thionville, il fut un des plénipotentiaires qui allèrent à Cateau-Cambrésis pour traiter de la paix.

Vieilleville, toujours préoccupé des haines religieuses qui lui faisaient craindre une explosion, s'opposait aux desseins de Henri II, lorsque ce prince, mortellement blessé dans un tournoi, laissa le trône à François II. La conjuration d'Amboise justifia ses craintes; mais il n'hésita point. Dès que les protestants eurent pris les armes, il ne vit en eux que des rebelles; il leur fit une guerre franche et loyale; toutefois sa conduite sage et modérée contraste d'une manière frappante avec celle de presque tous les autres généraux.

Son ambassade à Vienne, pendant laquelle il ménagea l'union de Charles IX avec Isabelle, petite-fille de l'empereur, lui sauva l'embarras de prendre part à la politique tortueuse de Catherine de Médicis. A son retour, la guerre civile était allumée : Saint-André venait de périr; il reçut de Charles IX le bâton de maréchal, avec ordre d'aller défendre la ville de Rouen, menacée par Coligny.

Vieilleville suivit à Rouen les principes qu'il avait adoptés pour règle de sa conduite : cependant l'ardeur qui lui était naturelle lui fit manquer une seconde fois de modération. Villebon, gouverneur de Rouen, poussé par un zèle fanatique, voulait exterminer les protestants; Vieilleville voulait, en poursuivant les insurgés, qu'on respectât ceux qui étaient soumis. Cette dissidence fit naître entre eux de vives altercations. Pendant une excursion du maréchal, un riche protestant s'introduisit dans la ville pour y prendre l'argent qu'il y avait laissé; Villebon le fit massacrer et dépouiller. Vieilleville, à son retour, témoigna hautement son indignation, et fit inhumer le cadavre, qui gisait encore sur le pavé. De là rupture entre eux. Comme les affaires en souffraient et exigeaient une réconciliation, Vieilleville convie à dîner Villebon. Le repas fini, ce dernier, en se levant, commence à se plaindre d'un propos qui avait été tenu sur son compte, à l'occasion de ce meurtre. Le maréchal le prie « de mettre » ce propos sous le pied, comme de chose faite, à la» quelle on ne pouvait plus mettre de remède.—Je » maintiens en ceste compaignie que tous ceux qui » l'ont dict en ont menty par la gorge, » s'écrie Villebon. A ce mot, Vieilleville, emporté par la colère, s'élance de son siége, et le pousse si rudement qu'il faillit le renverser. Villebon met l'épée à la main; le maréchal tire la sienne (1), et, du premier coup, il abat le poignet du gouverneur.

Après la paix d'Amboise (19 mars 1563), il forma le projet de réunir sous le même drapeau les catholiques et les protestants; il espérait en les menant contre les Anglais, qui occupaient toujours le Havre, qu'une communauté de périls et de gloire, commencerait la fusion entre les deux partis. Cette expédition ajournée pendant quelque temps ne remplit qu'à moitié ses espérances : les Anglais furent contraints de rendre la ville.

A cette malheureuse époque, la paix n'était jamais de longue durée. La bataille de Saint-Denis, où le connétable de Montmorency reçut une blessure mortelle, fit revenir Vieilleville à Paris. Comme chaque parti s'attribuait la victoire, il répondit à Charles IX, qui lui demandait son opinion, que dans un combat où la fleur de la noblesse française avait été moissonnée de part et d'autre, le véritable vainqueur était le roi d'Espagne. Charles IX lui offrit l'épée de connétable; il eut le bon esprit de ne pas se laisser éblouir par l'éclat de cette haute dignité, et de faire agréer son refus. On se rappelle que huit ans auparavant, il avait préparé le mariage de Charles IX avec Isabelle d'Autriche. Cette union mit le comble à son influence. Il possédait la confiance du roi; la jeune reine lui témoignait une bienveillance particulière : tout lui souriait, lorsqu'au milieu des fêtes qu'il donnait à la cour, en son château de Duretal, il mourut empoisonné, le 2 novembre 1571, à l'âge de soixante-deux ans. Ainsi périt, sous les yeux du roi, un homme qui s'était distingué tant de fois sur les champs de bataille et encore plus dans les conseils. Les courtisans étaient jaloux de la faveur dont il jouissait; la hauteur de ses vues politiques était mal comprise; sa modération indignait les catholiques ardents; sa fermeté contenait les brouillons : faut-il attribuer cet attentat à l'envie seulement ou à la perversité de ceux qui préméditaient de sinistres projets, et voyaient en lui un obstacle à la Saint-Barthélemy?

Vieilleville ne rédigea pas lui-même ses Mémoires :

(1) Tel est le récit de Carloix; suivant Castelnau « le » mareschal de Vielleville coupa le poing, au lieu de la » jointure, d'un coup d'épée audit Villebon, comme il » vouloit mettre la main à la sienne, laquelle luy tomba » par terre. »

il se reposa de ce soin sur Carloix, son secrétaire, à qui, pendant trente-quatre ans, il avait confié ses secrets et ses papiers. Carloix s'occupa de ce travail sous le règne de Henri III. Les récits du loyal serviteur lui servirent de modèle, de même que Bayard en avait servi à Vieilleville; mais les mêmes causes les empêchèrent l'un et l'autre d'atteindre complétement le but qu'ils s'étaient proposé : les mœurs et le langage avaient subi des changements. Toutefois les récits de Carloix sont d'une lecture agréable; son style a de l'élégance et de la rapidité; il raconte bien les anecdotes, il décrit bien les mœurs. On le compte parmi les meilleurs écrivains français du seizième siècle; mais on peut lui reprocher de céder trop souvent à sa prévention en faveur de Vieilleville, et, afin de le faire valoir, de rabaisser les hommes les plus distingués de ce temps. Pour en donner un exemple, il fait honneur à Vieilleville seul de la surprise d'Avignon, cependant il est certain qu'il n'avait pas le commandement en chef.

Carloix, ne fit point imprimer son ouvrage, pendant les troubles qui agitèrent le règne de Henri III; il en déposa le manuscrit dans les archives du château de Duretal. Ce fut là que le père Griffet le découvrit, au milieu du dix-huitième siècle. « Ce manuscrit, dit-il, paroît être de différentes écritures, toutes également conformes à la manière dont on écrivoit du temps de Charles IX et de Henri III. Les sept premiers livres, qui sont mis au net, ont été vraisemblablement copiés sur l'original. On remarque des ratures et des corrections dans les trois derniers, ce qui fait croire qu'ils sont de la main de l'auteur. »

Cet ouvrage, commenté par le père Griffet, parut en 1757, 5 volumes in-12; nous avons conservé de ses notes toutes celles qui méritaient d'être reproduites.

A. B.

MEMOIRES DE LA VIE

DU

MARESCHAL DE VIEILLEVILLE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Noblesse de M. de Vieilleville.

Je dirai donques que très-haut, illustre et puissant seigneur, monseigneur François de Scepeaux, sire de Vieilleville (1), comte de Durestal, baron de Mathefelon, seigneur de La Vaisousiere, de Saint-Michel-du-Boys et de La Berardiere, mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi Henry II, François II et Charles IX, en la ville de Metz et pays messin, étoit fils de haut et puissant seigneur messire René de Scepeaux, chevallier, sire de Vieilleville et des terres cy dessus, et de haute et vertueuse dame Marguerite de La Jaille, aussi dame desdits lieux, gens de bien, d'honneur et sans aucun reproche, vivants si vertueusement, que toute la noblesse du pays d'Anjou et du Maine y prenoit exemple : qui estoit cause qu'estants ordinairement visitez et hantez par ladite noblesse et autres gens d'estat, ils tenoient une fort magnifique et ouverte maison, et des plus liberales du pays. Et estoit fils d'une fille de cette illustre maison d'Etousteville que toute la France connoist, et puisné de l'ancienne maison de Scepeaux, de laquelle les prédecesseurs ont fait à nos rois de fort grands et signalés services du tems des guerres contre les Anglais, anciens ennemys de la couronne de France, et quasi à leurs dépens et avec l'aide de leurs sujets, car ils avoient de ce tems-là grandes seigneuries et possessions és provinces de Bretagne, Anjou et le Maine, qui en sont écartées à cause des infinies dépences que leur moyennoient ces guerres. Toutefois encore, pour le jourd'huy, le chef de la maison de Scepeaux jouit de plus de cinquante mille livres de rente, ayant succédé aux biens, par vray et légitime mariage, de très-illustre princesse madame Philippe de Montespedon, en son vivant épouse de très-excellent prince monseigneur Charles de Bourbon, lorsqu'il vivoit prince de La Roche-sur-Yon : qui donne bien à connoitre de quelle marque est cette maison de Scepeaux, et ayant hérité pareillement de madame Marguerite de La Jaille, mere de mondit sieur le mareschal.

(1) Scépeaux est une terre entre Laval et Craon. Vieilleville, dont la position n'avoit pas été bien fixée, existe encore sous le même nom, sur le bord du Loir, près du port de Prigne; mais ce n'est plus qu'une ferme. Duretal est à deux lieues de Vieilleville.

CHAPITRE II.

M. de Vieilleville entre dans la maison de Louise de Savoie, mère de François Ier.

De toute ancienneté nos rois ont accoutumé de prendre les enfans des grandes et illustres maisons de leur royaume, et en tirer du service, ou auprès de leurs personnes, ou les mettre avec nos princes leurs enfans pour apprendre la vertu, afin que, devenants en l'aage de porter les armes, ils soient employez aux charges d'importance, et honorez, selon leur merite, des haults grades et estats du royaume, qui sont presque infinis; pour à quoi parvenir ils s'esvertuent à toutes louables actions et exercices, meprisants, poussez de cette espérance, la mort et la vie, de cette sorte qu'ils ne pensent qu'au point d'honneur, à estre vaillants, à acquerir reputation, et se hazarder à toutes entreprises pour le service de leur roy : qui est cause que la noblesse de France excelle toute autre de ce monde, et n'a sa pareille sous l'univers; car il n'y en a point qui lui soit aucunement comparable.

Suivant cette excellente coutume, il fut nourri enfant d'honneur de serenissime princesse madame Loyse de Savoye, mere du roy François le Grand et regente en France : mais il n'y fut que quatre ans seulement, car il luy survint une fortune qui lui accourcit son service, et lui traina toutefois son advancement : d'autant qu'un gentilhomme lui ayant donné un soufflet comme il alloit au service du diner de sa maistresse, l'enfant d'honneur, le diner finy, se deroba de son gouverneur, et vint trouver ce gentilhomme que l'on disoit estre premier maitre d'hostel de madame la Regente, et, le pressant de lui rendre son honneur, luy donna de l'épée

au travers du corps. Ce malheur luy advint le dix-huitieme an de son âge.

Après ce coup, qui ne fut pas tenu pour mauvais des plus grands et principalement du Roy, qui ne pouvoit trouver bon que les maîtres d'hostel ou autres officiers de sa maison outrageassent ou missent les mains sur les enfans d'honneur, et qui avoient des gouverneurs exprès pour se plaindre à eux et les chastier s'ils s'oublioient en quelque sottise, Sa Majesté envoya chercher M. de Vieilleville pour le présenter à madame la Regente sa mere, et le reconcilier; car on tenoit ce maître d'hostel pour mort. Mais il s'étoit déjà absenté de la Cour, et venu trouver son pere en sa maison de Durestal, pour prendre de luy le moyen de faire le voyage de Naples, où l'on disoit que M. de Lautrec menoit une belle armée : et ayant fait ses préparatifs, mis ordre à son équippage, et s'estre muny abondamment de finances, et choisy vingt-cinq gentilhommes d'Anjou et de Bretagne pour l'accompagner [car il vouloit paroitre en seigneur de sa qualité], il se présenta à M. de Lautrec en la ville de Chambéry, qui le reçut fort humainement, et, le reconnoissant pour son parent à cause de Parthenay (1), le fit loger sous sa cornette, et l'eut en très-grand estime, au moyen des belles preuves d'armes qu'il fit durant ce voyage; car en toutes les factions, prises de villes, et générallement toutes entreprises qui s'offrirent, il fut toujours des premiers.

CHAPITRE III.

Guerre de Naples. — Prise de Pavie.

[1527] Auparavant que l'armée entrast au royaume de Naples, M. de Lautrec la fit passer par l'Etat de Milan et la Lombardie, où furent prises par force plusieurs bonnes villes et fortes places, comme Gênes, Biegras, Morterre, Vigene, Noarre, Alexandrie et toute l'Omeline (2). En quoy M. de Vieilleville n'épargna sa vie non plus que s'il en eust eu une centaine à dépandre, à la vuë de toute l'armée, et au grand contentement de M. de Lautrec. Et ne faut oublier Pavie, qui fut battuë quatre jours durant d'une si étrange furie, que ceux de dedans envoyèrent devers M. de Lautrec deux capitaines et un trompette pour parlementer : mais cependant M. de Vieilleville, bruslant d'ardente jeunesse, suivy de toutes les bandes françaises déjà préparées pour l'assaut, entra dedans par la bresche, et taillerent en pieces tout ce qui se présenta devant eux pour leur faire teste. A quoy ceux de dedans ne s'attendoient pas, car ils étoient aux écoutes de la composition que l'on voudroit faire à leurs deputez. Les Suisses et lansquenets y accoururent bientost; dont la ville fut prise et saccagée huit jours durant, avec infinies massacres et cruautez qui y furent exercées, se souvenants de la prise du Roy et de la defaitte de son armée devant ladite ville; à quoy il ne fut possible à M. de Lautrec de mettre ordre, ny d'y pouvoir remedier; et sans le commandement qu'il fit à M. de Vieilleville de prendre deux cens hommes d'armes pour empescher le feu, elle eust esté sans doute réduite en cendres : encore ne purent-ils tant battre ni menacer, qu'il n'y eust quarante ou cinquante maisons brûlées; car la memoire de cette bataille, qui étoit encore recente, d'autant qu'il n'y avoit pas cinq ans à dire (3), les avoit ainsi enflammez à cette cruelle vengeance.

CHAPITRE IV.

M. de Vieilleville pris sur mer.

[1528] Ayant M. de Lautrec très-heureusement exploité en toute la Lombardie, et donné ordre, sejournant à Bouloigne, à la délivrance du Pape, il fit marcher son armée, pour toujours tenir sa bonne fortune en haleine, vers le pays de la Brusse (4), et, suivant toujours la coste de la mer Adriatique, vint loger au marquisat de Gouast. Or y avoit-il dix ou douze galeres venitiennes qui le cotoyoient toujours terre à terre, pour le favoriser et soutenir du costé de la mer, desquelles étoit général le neveu du duc d'Urbin; lequel, averty que quelques galeres faisoient escorte à des vaisseaux ronds qui passoient en Candie, delibera de les assaillir. De quoy le bruit repandu par l'armée, M. de Vieilleville, qui vouloit veoir de tout, laissant tout son train au cap, entra en une galere; et s'y jetta avec luy un gentilhomme d'honneur, nommé M. de Cornillon, qui luy donna sa foy de ne le jamais abandonner. Il y entra plusieurs autres jeunes gentilshommes de bonne part, pour combattre et acquerir honneur : et voguants de franc courage en esperance de trouver l'ennemy, ils le

(1) La mère de Vieilleville descendoit de Jeanne de Mathefelon, dame de Parthenay.

(2) Bigrassa, Mortare, Vigevano, Novarre, La Laumeline.

(3) La bataille de Pavie fut livrée le 24 février 1525; il ne s'étoit donc écoulé que deux ans.

(4) L'Abbruzze, dans le royaume de Naples.

découvrent auprès de Monica (1), qui estoit audessus du vent et plus fort, lequel ne faillit pas de s'aider de son avantage, et charge furieusement les galeres venitiennes, qui ne tindrent pas coup, mais hausserent la voile et se retirerent sans combattre que bien peu. Et estant celle où M. de Vieilleville combattoit déjà bien engagée, elle n'eut moyen de faire voille, mais fut investie et prise, et luy prisonnier entre les mains du seigneur de la même ville de Monica, qui lui presenta une courtoisie qu'il ne voulut pas accepter; car, l'ayant mis à trois mil écus de ranson, et Cornillon à mil, il lui offrit liberté pour aller, sur sa foy, querir lesdites ransons, à la charge toutefois, s'il ne revenoit dedans le temps qu'il lui avoit limité, que son compagnon seroit mis à la cathene (2), en danger d'y user le reste de ses jours.

M. de Vieilleville, qui avoit juré amitié avec M. de Cornillon, refusa ce party, craignant que la longueur du chemin et les moyens ne se pussent accommoder avec la briéveté du temps; mais il pria le sieur de Monica d'envoyer devers M. de Lautrec l'avertir qu'il tenoit Vieilleville prisonnier, et qu'il payeroit, outre sa ranson et depens, ceux que le trompette feroit pour aller jusques la distance du lieu où ils estoient, environ soixante milles. Ce que fit le sieur de Monica: et le trompette de retour amena deux gentilshommes de la part de M. de Lautrec, qui apporterent ce qui étoit requis pour sa liberté. Mais parce que ledit sieur de Monica avoit oublié de specifier la ranson et depens de l'autre, M. de Vieilleville les renvoya avec leur argent, suppliant par eux M. de Lautrec, après l'avoir remercié de sa bonne volonté, d'envoyer un homme sûr en la duché d'Anjou, porter les presentes qu'il écrivoit à son pere estant à Durestal, pour avoir quatre mille écus; et qu'il creveroit plustost en la prison que d'abandonner un gentilhomme d'honneur et de valeur qui estoit prisonnier avec luy, et s'en estoient mutuellement juré fidelité de courir une même fortune. Mais comme ils estoient prets à partir avec cette créance, le seigneur de Monica, considerant la grandeur du courage et la loyauté de M. de Vieilleville, qui aimoit mieux patir que de manquer de foy et de parole, luy donna fort liberalement son compagnon, et prit ce qu'ils avoient apporté pour luy.

(1) Monaco.
(2) Du latin *catena*, chaine.

CHAPITRE V.

Suite de la guerre de Naples.

Arrivé que fut M. de Vieilleville de sa prison, il trouva l'armée déja bien avancée en la Pouïlle, et M. de Lautrec prest à donner la bataille au prince d'Orange, lequel depuis la mort du duc de Bourbon étoit toujours demeuré lieutenant de l'Empereur en son armée.

Or M. de Lautrec avoit pris audit païs de la Pouïlle les haras de l'Empereur, et départy les chevaux aux seigneurs de l'armée, capitaines, lieutenans de gendarmerie et de cavalerie legere: en quoi il n'oublia pas M. de Vieilleville, encore qu'il fust absent et prisonnier; car il luy avoit reservé deux des plus beaux coursiers de tout le haras, desquels il luy fit publiquement present. Ce qui luy vint à plain souhait en cette occasion de bataille, avec une ferme esperance de rendre M. de Lautrec très-véritable; car il luy avoit dit, en les luy donnant, telles paroles: « Je les vous ai gardés et choisis, mon cousin, tels que vous les voyez, pour l'assurance que j'ay qu'ils ne retourneront jamais en France, et que vous les sçaurez fort bien employer: l'écuyer de l'Empereur, que je tiens prisonnier, les avoit déja dressés, et estoient prests d'estre envoyez au vice-roy de Naples, pour les faire passer en Espagne. » Et sur l'heure M. de Lautrec nomma le meilleur de son nom, et appella l'autre *l'Imperial*.

Mais le malheur fut si grand que l'on ne vint point au gros jeu, car il ne fut possible de tirer le prince d'Orange hors de son fort; et, quelques escarmouches qu'on luy pust dresser, qui furent braves et furieuses, deux jours durant, pour l'amorcer au combat, si est-ce qu'il n'en voulut pourtant jamais déloger.

Quoy voyant, M. de Lautrec fit marcher l'avant-garde, bataille et arriere-garde tout d'un front, et son artillerie la bouche devant, qui estoit de vingt-quatre pieces de divers calibres, dont les moindres estoient six moyennes, qu'il fit tirer contre l'ennemy pour l'eschauffer à la bataille; car il s'étoit logé en lieu fort avantageux. Mais ce fut en vain, ou qu'il attendoit du secours qui n'estoit encore prest, ou bien qu'il avoit quelqu'autre projet qu'il ne pouvoit pas encore executer; car il estoit assez experimenté capitaine. Toutefois, pour sa reputation, il fit descendre sur les bataillons qui marchoient apres l'artillerie française, trois cents chevaux et environ quatre cents arquebuziers, qui ne furent pas sitost découverts, que M. de Lautrec commanda à M. de Vieilleville, qui menoit les vo-

lontaires, lesquels pouvoient faire le nombre d'environ deux cents salades, d'aller charger cette troupe à la main droite, et aux sieurs de Moriac, lieutenant du duc d'Albanie, et de Pomperand, avec leurs compagnies de gendarmes, de les attaquer à l'autre main; ce qui fut si vigoureusement executé, que tous les ennemis qui estoient sortis furent deffaits, et les enseignes et guidons gagnés, et bien peu des nostres tuez, mais beaucoup de démontez, principalement de ceux qui se ruèrent sur l'arquebuserie espagnole : et en cette charge M. de Vieilleville perdit celuy de ses coursiers qui s'appelloit l'Imperial.

CHAPITRE VI.

M. de Lautrec évite la bataille.

L'armée française, qui marchoit en l'ordre cydessus, et qui avoit vu cette deffaite, crioit sans cesse : *Bataille, bataille!* et avoient déjà les Suisses et lansquenets baisé la terre. Ils voyoient de l'autre part M. de Lautrec l'armet en teste, l'épée au poing, et monté à l'avantage; qui faisoit croire à tout le monde que de ce pas on alloit enfoncer l'ennemy en son fort et le combattre, à quoy un chacun se préparoit de très-ardent courage. Mais, au lieu de cela, M. de Lautrec alla loger l'armée sur une autre montagne, vis-à-vis de celle où étoit campé l'ennemy : dequoy l'on pensa crever de desespoir, car, s'il eust combattu ce jour-là, sans doute la victoire étoit la sienne.

Le lendemain le duc d'Albanie, le comte de Vaudemont, le seigneur Michel Antoine, marquis de Saluces, et le comte de Tandes, luy dirent que, s'il eust combattu le jour précédent, il eust gagné le bataille. A quoy il répondit assés fierement qu'il ne l'eust pu faire sans perdre beaucoup de gens de bien, mais que devant peu de jours il les auroit la corde au col, sans hazarder un seul homme, et qu'il sçavoit bien sa charge, n'estant au reste si dépourvu de sens et d'expérience, qu'il ne sçust bien faire la guerre à l'œil. L'on dit que le comte Petre de Navarre l'avoit diverty de combattre, pour attendre le seigneur Horacio Baillon, qui luy amenoit treize compagnies de gens de pied italiens des plus aguerris de toute l'Italie.

Il y avoit entre les deux camps une vallée assés spacieuse, sans bois, riviere, marais ny aucune fondriere, où il se fit huit jours durant de braves combats, escarmouches, charges, prises, et recousses (1); et là le fils du sieur de Monica fut prisonnier de M. de Vieilleville, qui le renvoya à son pere franc et quitte, en consideration de la courtoisie qu'il avoit faite en sa faveur et au sieur de Cornillon, avec serment pris de luy qu'il ne porteroit de six mois les armes contre le Roy; et lui rendit son cheval sur lequel il combattoit lors de sa prise, qui estoit un très-beau coursier; dequoy il eust bon besoin bientost après, car le lendemain l'autre luy fut tué entre les jambes.

CHAPITRE VII.

Prise de Melphe.

Après les huit jours, Horacio Baillon arriva au camp avec ses troupes italiennes que l'on appelloit les Bandes Noires; de quoy le prince d'Oranges averti, fit mettre toutes les campannes et sonnettes des mulets dedans les coffres, et, sans battre aux champs ni faire sonner trompette ni sourdine, délogea toute nuit, prenant le chemin des bois droit à Naples. De là est venu le proverbe, *desloger sans trompette*, qui s'approprie communément à ceux qui, tremblants de peur, se dérobent de quelque lieu sans faire bruit. Cela advint estant M. de Lautrec logé à Rocheres, et le prince d'Oranges à Troye (2).

Sur le délogement fuyard du princes d'Oranges, M. de Lautrec fit une faute, au jugement de toute l'armée, autant et plus pernicieuse que la premiere; car il ne le suivit pas, mais se contenta seulement d'envoyer quelques compagnies de gendarmerie, qui en deffirent quelques-uns sur la queue, mais bien peu; là où, s'il l'eust suivi avec toute l'armée, il estoit infailliblement deffait, car le vice-roy de Naples, nommé dom Hugues de Moncade, luy portoit telle haine, qu'il luy eust fermé les portes de la ville, aussi qu'il perdit dedans les bois plus de six mille Italiens qui l'abandonnerent d'effroi, et se sauverent dans la terre de Lavour (3) et la Basilicate. Mais on imputa tout ce mauvais conseil au comte Petre de Navarre, par lequel M. de Lautrec, tous autres rejetez, se gouvernoit.

Cependant il employa l'armée à prendre les places qui étoient aux environs de Naples, toutes lesquelles généralement il mit sous son obeissance, et entre autres la ville de Melphe, où furent tués sept à huit mille hommes, tant de guerre que

(1) Reprises.
(2) Troia.
(3) Labour.

de ceux de dedans : et firent ce carnage les Français et les Bandes Noires, parce qu'ils avoient perdu beaucoup de leurs compagnons au premier assaut qu'ils furent repoussez. Le prince de Melphe (1) y fut fait prisonnier en combattant à la bresche, l'épée au poing, sans rondache. Si M. de Vieilleville ne fût arrivé là, il estoit mort; mais il le tira hors de la presse et des coups, et luy sauva la vie. Ledit prince se rendit à luy, et puis le présenta à M. de Lautrec, qui le luy donna; de quoy il ne se prévalut d'un double, car, par la pratique même de M. de Vieilleville, il se fit français, et renvoya son ordre et son serment à l'Empereur : il fut lieutenant de roy en Piedmont, et mareschal de France, ayant fait de son vivant beaucoup de signalés services aux rois et à la couronne. Sur quoy est à noter la très-loyale affection de M. de Vieilleville au bien des affaires de son prince, aimant mieux luy acquerir un homme de grand moyen en ce pays-là, et de service, que de se faire riche; car soixante mille ducats ne luy pouvoient faillir de cette ranson, à laquelle le prisonnier s'estoit fort librement, de soy-même et sans contrainte, soumis, comme riche de cent mille ducats de rente.

Toutes les autres places, tant grandes que petites, se rendirent par la terreur de ce qui fut si furieusement executé audit Melphe; de sorte qu'il ne se presentoit plus rien en la campagne qui osast resister. D'autre part, le comte Phillipin Doria, neveu du seigneur André Doria, avoit huit galeres qui raudoient par toute cette mer de Naples en si grande liberté, que les six galleres qui estoient dedans le port n'avoient pas le courage d'en sortir ny de se montrer.

CHAPITRE VIII.

M. de Vieilleville commande une galère.

Et M. de Vieilleville, qui connoissoit de longue-main le comte Philippin, pour avoir esté nourris d'un temps à la Cour, luy enfant d'honneur de madame la Regente, et l'autre page de la chambre du Roy, avoit une extreme envie de le voir pour renouveller leur ancienne connoissance; qui fut cause qu'il le vint trouver en ses galeres, où Phillipin, qui le reconnut tout aussitost, le reçut aussi cordialement qu'il est possible, et toute sa troupe, luy offrant, tant pour l'ancienne amitié que pour la reputation qui couroit de luy, et les louables rapports qu'il en avoit entendus, toute sa puissance et moyens; et, s'il luy plaisoit prendre l'une de ses galeres, il vouloit qu'il y eust tout tel commandement que luy-mesme. De quoy M. de Vieilleville le remercia très-affectueusement; et, puisque telle étoit sa volonté, il le supplia, s'il se présentoit une bonne occasion de combattre sur la mer, de commander qu'il fût reçu en la galere qui s'appelle *la Regente*, se souvenant de madame la Regente sa maitresse. Incontinant le comte Phillipin fit venir le lieutenant de ladite galere, nommé Napolion, Corse de nation, les comites, mariniers et soldats, auxquels il commanda d'obeir à M. de Vieilleville comme à sa propre personne, non seulement ce cas advenant, mais en toutes autres choses; et le pria deslors d'y entrer, d'en user comme de son propre, et d'en prendre possession.

M. de Vieilleville entra dans ladite galere, où il se fit une infinité de fanfares et d'allegresses, y dinant et soupant ordinairement, et se retiroit sur le soir au camp, distant desdites galeres de deux milles seulement; et continua ce train six ou sept jours, appelant les principaux de l'armée à tour de roolle pour les y fester.

(1) Jean Carraciolo.

CHAPITRE IX.

Combat naval.

Dom Hugues de Moncabe, vice-roy susdit, estant en la ville, fut averti que les gentilshommes et soldats desdites galeres s'en alloient ordinairement au camp français la nuit, et que par ce moyen elles demeuroient le plus souvent sans bonne garde; à cette cause il fit armer les six galeres qui estoient dans le port de Naples, pour aller surprendre celles du comte, et luy-mesme se mit dedans, pour mieux, ce luy sembloit, executer l'entreprise, prenant avec luy le marquis de Gouast, M. du Riz, riche seigneur de la Franche-Comté, et beaucoup d'autres chevaliers de nom et des gens eslus. Mais M. de Lautrec, surement averti de ce dessein, le fit incontinant entendre au comte Phillipin; et luy envoya tout aussitost et secrettement quatre cents arquebusiers lestes et bien choisis, sous la conduite de M. du Croq, vieil capitaine gascon et fort experimenté.

Le pauvre vice-roy, qui ne sçavoit rien de ce renfort, fait voile droit à nos galeres, et les attaque de furie sans les marchander. Mais de premiere abordade les nostres mirent deux des

siennes à fond à coups de canon; les autres furent investies et combattues main à main, et, comme l'on dit, pied à pied; tellement que ce combat dura pour le moins deux heures, avec grande perte d'hommes d'une part et d'autre, mais plus des Imperiaux, car il n'en réchappa que bien peu; même le vice-roy y fut tué, et le marquis de Gouast prisonnier, ensemble les seigneurs de Riz et de La Chau, Ascanio Colone, le beau Vaudré, et plusieurs autres grands seigneurs des païs de l'obeissance de l'Empereur, et deux galeres prises, outre les deux qui se perdirent. Mais aussi, en contrechange de revange, des quatre cents arquebusiers qu'avoit amenés le capitaine Croq, il n'en rechappa que cinquante, qu'ils ne fussent tous morts ou blessés, sans les autres soldats des galeres et gentilshommes qui s'y estoient jettés pour combattre.

CHAPITRE X.

M. de Vieilleville est pris.

Monsieur de Vieilleville, qui avoit combattu ce qui se peut dedans *la Regente*, et auquel, de cinquante soldats que l'on luy avoit départis des quatre cents, ne luy en estoient demeurez que douze, voulut encore attaquer une galere des deux qui restoient; et l'ayant cramponnée, luy et ses soldats se lancerent à corps perdu sur la parmente, et entrerent dedans, Mais, cependant qu'ils combattoient sur la courcie, devers la poupe, la chiorme de ladite galere et les mariniers se decramponnent de *la Regente* par force, haussent la voile, et s'en vont droit à Naples, ce qu'avoit déjà fait l'autre; car durant le combat elle avoit pris le largue; et emmene cette-ci M. de Vieilleville, qui avoit perdu la pluspart de ses soldats en ce combat; dont fut contraint de se rendre. Surquoy il advint que l'autre galere qui avoit pris les devants, ne fut pas sitost arrivée au port, que le prince d'Oranges fit pendre le capitaine, le patron et tous les comites de ladite galere. De quoy, celuy qui tenoit M. de Vieilleville prisonnier, adverty, fut incontinant suraccueilli de la peur et n'osa se presenter au port; qui fut cause que M. de Vieilleville, le voyant ainsi ébranlé entre la mort et la vie, le pratiqua avec si bonnes assurances et promesses, qu'il le fit entrer au service du Roy.

Le capitaine, qui se nommoit Horacio de Barletta, se confiant en M. de Vieilleville, duquel il avoit connu et éprouvé la valeur; et le jugeant à sa façon de commander, devoir estre de quelque grande et illustre maison de France, et ne manquer de credit en l'armée française, ne differa aucunement de luy en prester le serment et, pour plus grande sureté, fit rompre et déchirer sur le champ toutes les banderolles et croix rouges de ses soldats, qui s'y accorderent fort volontairement, irritez de la cruauté du prince d'Oranges, et fit en outre effacer les armes d'Espagne et d'Autriche, la devise de l'Empereur et les aigles de l'Empire, dont sa galere, nommée *la Nimpharella* estoit semée; et d'un très-grand joyeux accord, à force de rames, car le vent estoit contraire, prennent la route du camp de France.

CHAPITRE XI.

Autre combat naval.

Le comte Phillipin, qui avoit fait chercher tout le reste du jour du combat, et la nuit ensuivante, M. de Vieilleville, avec un extreme dueil et regret, parmy les morts flottans sur l'eau, ne le trouvant, cuyda mourir d'ennuy, et jugea, par la raison de la guerre, et le recit que l'on luy avoit fait, qu'il devoit estre prisonnier dedans les galeres fuyardes. Et estant M. de Lautrec en pareille peine et deplaisir, ils furent d'advis d'envoyer une galere à Naples, avec saufconduit, pour le requester, ou, en tout évenement, en sçavoir des nouvelles; car la pluspart avoient opinion qu'il estoit mort, mais qu'à cause de la pesanteur de ses armes le corps n'avoit pu flotter, et estoit demeuré au fond.

Ce conseil suivy, le comte Phillipin commanda au capitaine Napolion, Corse, de prendre *la Regente*, et d'aller jusques à Naples pour les effects cy-dessus. Et faisants voile [car ils avoient le vent maestral propice], ils ne furent pas éloignés de deux milles, allants de terre à terre, qu'ils découvrent une galere venant à l'encontre d'eux à rames, qu'ils jugerent incontinant imperiale; et, se preparant au combat, ils apperçurent à l'approche un homme au faite de l'arbre, sur l'antenne, qui manioit une banderolle blanche; ce qui les mit en divers pensemens. Toutefois, de peur de surprise, ils n'abaissent point la voile, esperant, s'il faut combattre, de les bientost investir, et d'en estre maitres; car, en tout combat de mer, qui a l'avantage du vent il remporte sans doute la victoire. Mais estant à quart de mille près, ils ouirent les trompettes, qui est signal d'allegresse, et en découvrirent d'autres

sur la poupe et par tous les flancs de la galere, qui manioient leurs chapeaux ; et que tous en général crioient : *France*, *France!* ce qui leur fit baisser la voile, et ne se douter plus de rien. Et s'estant mis M. de Vieilleville sur le trinquet, il reconnut aussitost *la Regente;* et appelant le capitaine Napolion, Corse, il se presenta incontinant devant luy avec une extreme joye, louant Dieu de ce qu'il n'étoit pas mort, ny, à ce qu'il voyoit, prisonnier, puisqu'il commandoit à *la Nimpharella*. Et s'estant tous embrassez, et allants de l'une à l'autre galere, ils mouillent l'ancre, à l'abry d'une haute montagne, pour rafraichir la chiorme de la susdite *Nimpharella* qui avoit longuement pâty, car elle avoit quasi vogué vingt-trois heures. Et ne faut demander si, entre autres, le capitaine Napolion estoit aise de voir M. de Vieilleville vivant et en liberté, qui avoit déja goûté, pour le peu qu'ils avoient esté ensemble, ce que c'est que la liberalité française, et semblablement de voir que le capitaine Horacio de Barletta, duquel il avoit autrefois esté prisonnier, s'estoit rendu français, et qu'ils estoient tous deux à la solde d'un même prince.

CHAPITRE XII.

M. de Vieilleville se rend maître d'une seconde galère.

Le prince d'Oranges, se doutant de ce qui estoit déja arrivé, repeupla incontinant d'officiers nouveaux la galere dont il avoit fait pendre le capitaine et patron qui s'appeloit *la Moncadine*, et commanda à celuy qui y mit pour capitaine, nommé Alphonce Carraciolo, frere bâtard du prince de Melphe, fort vaillant soldat, d'aller après *la Nimpharella*, et plustost se perdre qu'il ne la ramenast; craignant que ceux de dedans ne se revoltassent du service de l'Empereur, ayant sçu ce qu'il avoit fait aux autres : ce que ledit Alphonce entreprit, mais à sa ruine; car estant sa galere découverte de loin, M. de Vieilleville commanda que *la Nimpharella* haussast la voile, et que *la Regente* sans voile fît mine d'estre remorquée, qui feroit penser à Alphonce que c'estoit un butin que le capitaine Horacio avoit fait sur la mer, avec lequel il s'en revenoit à Naples; mais quand ils seroient à la portée du canon que *la Nimpharella* tirast, et que tout à l'instant *la Regente* fit voile et son devoir de tirer quant et quant. En quoy M. de Vieilleville fut très-bien obey et satisfait en sa conception; car Alphonce, aveuglé de cette opinion que Horacio remorquoit cette galere pour rentrer en grâce du prince d'Oranges, venoit toujours droit à eux : car s'il eust vu deux galeres l'approcher avec la voile, n'en connoissant qu'une, il se fût aidé de leur vent et eust pris la guérite; mais abusé de cette ruse, il vogue toujours; et ne furent pas sitost à la portée du canon les unes des autres, que *la Nimpharella* tire; et incontinant que la fumée se fust haussée, Alphonce voit l'autre galere avec la voile qui tire aussi; les siens d'autre part ne s'oublient de leur devoir; mais se voyant près d'estre investy, il eut recours à la voile pour se sauver : de quoy ils ne luy donnerent pas loisir; car à force de coups ils abatent le trinquet, tuent plusieurs forsats, et froissent ses voiles. Ce que voyant, Alphonce donna signal de se vouloir rendre. M. de Vieilleville fit cesser les bombardiers; aussi qu'il ne vouloit pas mettre la galere à fond. Il entre dedans, prenant la foi d'Alphonce et des autres gens de guerre qu'il fit passer en *la Regente*, puis venant à force de rames contre vent au camp français, fit remorquer après luy *la Moncadine*.

CHAPITRE XIII.

M. de Vieilleville revient trouver M. de Lautrec.

Se voyant M. de Vieilleville favorablement assisté de sa bonne fortune, que de prisonnier il se trouvait maitre et seigneur de deux galeres, il prit terre auprès de l'armée, contant si jamais gentilhomme le fut; mais, n'y estant plus le comte Phillipin Doria, son ayse se changea en une facherie inexprimable, car ils s'entre'aimoient autant et plus que freres; et demandant l'occasion de son partement, il luy fut répondu que M. de Lautrec l'avoit envoyé en France avec deux galeres, mener le marquis de Gouast et les autres prisonniers d'Estat qui avoient esté pris au combat cy-dessus mentionné. Reponse qui augmenta davantage son ennuy, car il estoit hors d'esperance de le voir de long-tems : mais il ne le vit jamais depuis; car il abandonna le service du Roy pour suivre son oncle André Doria. Et estant sur les regrets de cette absence, M. de Lautrec survint avec grosse troupe pour se rejouir avec luy d'un si heureux succès, l'asseurant, après infinies caresses, que de tout ce qu'il avoit jamais ouy reciter en fait de guerre, il n'avoit encore entendu une telle avanture. « Et il faut bien, mon cousin, lui dit-il, que vous meniez votre fortune par la main, pour

vous non-seulement seconder, mais obeir du tout en ce que vous entreprenez, ne me pouvant passer de vous dire que l'évenement de cette conqueste m'est admirable, que j'attribue après Dieu à votre assurance, valeur et très-sain entendement; et en faveur de cette victoire, je feray coucher aujourd'hui sur l'état du Roy les capitaines Horacio de Barletta et Alphonce Carracciolo, et les prends en ma protection, ne voulant avoir d'eux autre serment que celuy qu'ils vous ont déja presté, avec promesse que je leur fais, en votre respect et faveur, de les traiter et autant avantageusement appointer que capitaines de l'armée. Quant aux galeres, elles sont vôtres par droit de guerre, et bien conquises; faites en ce qu'il vous plaira. » M. de Vieilleville luy repondit qu'il avoit deliberé de les donner au comte Phillipin, en remuneration des honneurs qu'il avoit reçus par son moyen en *la Regente*, à quoy M. de Lautrec repliqua que c'étoit aux roys à faire tels presents, encore ne les reiterent-ils pas souvent. « Mais, ajouta-t-il, je vous conseille, mon cousin, de les vendre, et vous souvenir de la ranson que vous avés payée, et de la dépense que vous avez faite et ferez encore en ce voyage; et le reste qui en proviendra vous servira pour entretenir vos liberalités. » M. de Vieilleville, qui sçavoit bien où tendoit cet avertissement, car il lui devoit sa ranson de *Monica*, le supplia d'en user comme il luy plairoit, et qu'il seroit très-aise d'estre quitte.

CHAPITRE XIV.

Siége de Naples.

Monsieur de Lautrec, estant logé à Pogereal, tenoit la ville de Naples si étroitement assiegée par terre et par mer, que ceux de dedans n'eussent su faire entreprise qui l'eust pu endommager; et s'attendoit, suivant et s'endormant toujours au conseil du comte Petre de Navarre, de les avoir par famine; qui estoit cause qu'il ne s'y exerçoit un seul fait d'armes, car les assiegez ne faisoient aucune saillie, demeurant par ce moyen l'armée fort inutile : car, du costé de la terre ferme, tout luy clinoit (1), et n'y avoit plus de galeres dedans le port de Naples pour escarmoucher les nostres; de sorte que M. de Lautrec demeura plus de deux mois en ce repos, attendant son malheur tant du ciel que des hommes; car s'il eust assailly chaudement, comme il en avoit le moyen, auparavant quinze jours il en eust eu sa raison, tant estoient divisés les serviteurs de l'Empereur qui estoient dedans, et les habitans de la ville, nobles et autres, épouvantés.

Ce que voyant, M. de Vieilleville, qui ne vouloit perdre tems, commença, le premier des deux mois du repos susdit finy, à parler de son congé; à quoy M. de Lautrec insista fort obstinément, le paissant de très grandes esperances en l'Estat de Naples, qui ne luy pouvoit, comme luy-mesme en voyoit les apparences, faillir; et ce qui le faisoit ainsi temporiser n'estoit que pour avoir le prince d'Oranges et les autres Français qui avoient suivi le duc de Bourbon, les poings liés, pour en faire present au Roy; car il savoit bien qu'ils estoient tous là dedans. Mais M. de Vieilleville ne se pouvoit desister de son entreprise, ainsi le pressoit de plus en plus de le luy donner; et sembloit que son destin le voulust tirer à vive force hors de là. Enfin M. de Lautrec s'y accorda, et trois jours durant il fit ses despesches au Roy, tant de ce qui s'estoit passé depuis son entrée en l'Abbruze, que de ce qui estoit nécessaire pour le raffraichissement de son armée, et semblablement d'envoyer quelqu'un pour y commander; car, ayant reduit tout le royaume de Naples en l'obeissance de Sa Majesté, il s'en vouloit retourner en France, et se reposer en sa maison; mais Dieu en disposa tout autrement.

En quoy il n'est besoin de m'étendre davantage, car les Français, Italiens et Espagnols, ont l'histoire de ce voyage en leurs langues, et toute la chrétienté en latin, pour les hauts et généreux faits d'armes que ce M. de Lautrec, qui estoit un très-grand capitaine, executa avec son armée, qu'il fit fleurir vingt-huit mois durant et passer par sur le ventre de toute l'Italie; et n'y eust potentat en icelle qui luy osast contre-dire, mais il le perdit du point duquel tous chefs d'armes, depuis que le monde est monde, l'ont gagné, qui est par temporiser. Car la peste en premier lieu le devora, reduisant son armée, qui estoit de cinquante mille hommes, à moins de seize mille; puis il vit devant luy André Doria, qui s'estoit revolté du service du Roy, raffraichir Naples avec ses galeres d'hommes, de vivres et d'argent que luy-même prêtoit à l'Empereur. *Item*, il fut abandonné de toutes ses galeres, que Phillipin Doria, qui s'étoit joint avec son oncle, luy déroba; et ne luy en demeura que trois, *la Regente* et les deux que M. de Vieilleville luy avoit acquises, avec lesquelles il ne pouvoit faire beaucoup d'execution contre de si gran-

(1) Le favorisoit.

des forces. Finalement il y mourut (1) de peste, et tous les princes et seigneurs, colonels et principaux capitaines de son armée, qui demeura orpheline de capitaines et de conducteurs, et reduite en telle extremité que l'on eust pris ce qui en restoit plustost pour pelerins que pour soldats, tant étoient maigres, havres et appauvris. Les Allemands, qui avoient perdu le comte de Vaudemont leur colonel, se voulants retirer par Trente, estoient assommés comme chiens : les Français qui venoient à Rome pour mêmes effets n'en avoient pas meilleur marché. Toute cette desolation vint trois mois après le partement de M. de Vieilleville.

CHAPITRE XV.

M. de Vieilleville retourne à la Cour.

Lequel partit en la bonne heure en poste, conduit par son ange qui ne vouloit pas qu'il y demeurast davantage pour n'y mourir avec les autres; et se presenta au bout de quinze jours devant le Roy, estant à Moulins, avec les lettres de M. de Lautrec, qui contenoient les services qu'il avoit faits à Sa Majesté, et perilleuses fortunes qu'il avoit courues en ce voyage, tant par mer que par terre; le suppliant de vouloir oublier la faute qu'il avoit commise en l'homicide de ce premier maitre d'hostel, avec ample témoignage de sa valeur, et qu'il promettoit beaucoup de soy pour l'avenir, ayant un si beau commencement en si grande jeunesse. Auquel sieur de Vieilleville Sa Majesté, qui avoit très-agréable sa venüe, dit qu'il n'estoit besoin que M. de Lautrec priast pour luy, et qu'il y avoit long-tems que sa reconciliation étoit faite, veu le bon droit de sa cause et les qualités des parties; aussi que madame la Regente, qui estoit fort animeuse adversaire, estoit morte (2). « Mais il y a bien d'autres nouvelles, luy dit le Roy; vous m'avés fait en ce voyage tant de braves et signalez services, que si vous aviés attenté à ma propre personne, foy de gentilhomme, je le vous pardonnerois; et vous commande de ne faillir à vous trouver à mon lever et coucher, et à mes repas, pour me discourir de tout ce qui s'est passé en mon armée de Naples. » Ce que continua M. de Vieilleville huit ou dix jours durant, y prenant Sa Majesté un merveilleux plaisir; aussi y avoit-il un très-beau sujet pour entretenir un grand prince.

Monseigneur le dauphin François regardoit M. de Vieilleville d'un très-bon œil, et l'eust bien desiré à son service et auprès de luy; mais il ne sçavoit ce que le Roy avoit deliberé d'en faire, ou de le retenir pour luy-mesme, ou autrement; ce qui fut cause qu'il se hazarda de le luy demander. A quoy le Roy répondit qu'il en avoit assez d'autres, et qu'il se devoit contenter; mais qu'il l'avoit voüé en son cœur à son frere d'Orléans, pour luy servir d'aiguillon à la vertu. Et sur l'heure il envoya querir monseigneur le duc d'Orléans son second fils, et le luy donna; et après le luy avoir recommandé fort affectueusement, luy bailla les lettres que M. de Lautrec luy avoit écrites en sa faveur, avec cette parole : « Mon fils, il n'a pas plus d'âge que vous; voyez ce qu'il a déja fait : si les guerres ne le devorent, vous le ferez quelque jour connestable ou mareschal de France.

Langage qui sembloit contenir double prophetie; l'une, que ce duc d'Orleans, encore qu'il fust second fils de France, devoit estre roy, comme aussi fut-il du nom de Henry deuxieme : l'autre, que M. de Vieilleville seroit honoré en sa vie de l'estat de mareschal de France; à quoy semblablement il parvint. Et deslors monseigneur d'Orleans le prit en très-grande amitié, l'honorant de l'estat de gentilhomme de sa chambre, avec esperance d'en tirer de grands services.

CHAPITRE XVI.

Guerre en Provence. — Surprise d'Avignon.

[1536] A quelque tems de là l'empereur Charles cinquiéme fit entreprise avec une grosse armée de invahir le royaume de France, et fut conseillé de prendre son chemin par la Provence. De quoy le roy François averty s'arma aussi en diligence, et vint à Lyon, où estoit le rendez-vous de toute son armée, pour donner ordre aux affaires, la premiere desquelles estoit d'envoyer se saisir d'Avignon, ville papalle, de peur que l'Empereur ne previnst, ce qui eust favorisé grandement son entreprise. Et sur la longue déliberation du conseil de trouver homme digne de telle charge, le Roy, de son propre mouvement, choisit M. de Vieilleville (3), où plusieurs contrarierent à cause de sa grande jeunesse, et que l'on y devoit meurement penser, attendu l'importance de la charge. Mais Sa Majesté, nonob-

(1) Pendant la nuit du 15 au 16 août 1528.

(2) Erreur : Louise de Savoie vivoit encore; elle mourut trois ans plus tard.

(3) Vieilleville prit sans doute part à cette expédition, mais il n'avoit pas le commandement. Voyez du Bellay.

stant ces diversités d'opinions, voulut qu'il y allast, et le dépescha, pour la confidence qu'il avoit en luy, avec six mille hommes de pied sans artillerie, pour prevenir l'Empereur.

Et estant arrivé devant Avignon, qu'il trouva fermé de toutes portes, demanda à parlementer avec le vice-legat, qui se presenta sur la muraille. Mais M. de Vieilleville le pria instamment de descendre, ayant à luy communiquer quelque chose d'importance pour le bien de la ville et le sien, et qu'en cet abouchement il n'auroit que ce qu'il voyoit d'hommes, qui n'estoient en tout que six, et que quant à luy, s'il se deffioit, qu'il amenast tant de compagnies qu'il luy plairoit. Le vicelegat vint à la porte, accompagné de quinze ou vingt soldats et quelques-uns des principaux de la ville; et estant ensemble, M. de Vieilleville l'assura qu'il ne vouloit point entrer dans Avignon, et qu'il n'en avoit aucune charge; mais le Roy le prioit de jurer qu'il ne laisseroit entrer aucunes troupes de l'Empereur, et d'en bailler otages. Le vicelegat promit d'ainsi le faire, et qu'il en avoit exprès commandement de Sa Sainteté de n'y laisser entrer ny les uns ny les autres; mais, quant aux otages, qu'il n'en bailleroit nullement. Or de six soldats qui étoient avec M. de Vieilleville il y en avoit quatre portant titre de capitaine, tous à poste (1), mal vêtus et chaussés de mesme, qu'il pria de laisser entrer pour se mettre en équipage, faire accoustrer leurs arquebuses et achepter de la poudre, ce qui leur fut librement permis; mais, suivant son projet, ils allerent sur la porte pour empescher que l'on n'abbatist la herse; et pour ce qu'il luy venoit force soldats à la file, où le vicelegat ni ses gens ne prenoient pas garde, s'amusans comme en colere à debatre pour ces otages, d'autant qu'il les menaçoit de faire un degât à deux lieues à la ronde de la ville s'ils n'en bailloient, ledit sieur, se voyant le plus fort, choque le vicelegat de sa rondache et le porte par terre, met la main à l'épée, et avec ce qu'il avoit de gens force la porte et entre dedans, où il luy fut tiré quelques arquebuzades et tué deux ou trois des siens, mais sept ou huit des autres à coups d'épée. Le reste de ceux de dedans vont à la herse, où ils trouverent ces quatre soldats qui leur resisterent fort furieusement, et les garderent d'en approcher. Et au bruit des arquebuzades qui furent tirées, mille ou douze cents soldats qu'il avoit mis en embuscade de nuit audessus de ceux de la ville, assez près d'icelle dedans les bleds, marcherent en telle diligence qu'ils entrerent dedans de grande furie; et avoit déja mandé le reste de ses troupes estant audessous d'Orange, qui arriverent incontinant, enseignes arborées et le tambour battant; prend les clefs des portes, qu'il laissa fermées, excepté celle du pont du Rhône qui va à Villeneuve, ville des appartenances du Roy.

(1) Dispos.

CHAPITRE XVII.

M. de Vieilleville se rend maître d'Avignon.

S'estant fait par ce stratagéme maître et seigneur de la ville, il commença à la si bien policer et tenir les soldats en obéissance, qu'il ne fut tué ni outragé aucun habitant, hormis ceux qui à la furie se voulurent défendre, ny forcé femme, ne fille même, les Juifs conservez comme les Chrétiens : en quoy toutefois M. de Vieilleville eust bien des affaires; car il fut contraint de tuer cinq ou six soldats, et un capitaine nommé Arnieilles, qui vouloit à toute force les saccager, et y animoit les autres; mais voyant leur capitaine mort et de leurs compagnons, ils se retirerent.

Toutes choses ainsi tranquilles et asseurées pour le service du Roy, M. de Vieilleville dépescha devers Sa Majesté pour l'avertir de l'heureux succès de son voyage et de tout ce qui s'y étoit passé; de quoy Sadite Majesté, monseigneur le Dauphin, monseigneur le duc d'Orleans son maître, monseigneur le grand-maître (1), qui pour lors gouvernoit, et tous les grands seigneurs de la Cour, reçurent un merveilleux contentement, ne se pouvant le Roy contenir de leur demander quelle esperance ils avoient de Vieilleville : « Quant à moy, dit-il, s'il fait ces coups, il nous montrera à tous, foy de gentilhomme, nostre leçon; car voila un aussi brave trait, et une ville autant accortement dérobée et surprise qu'il est possible. » Alors il demanda à M. le grand-maître, qui depuis fut connestable, de descendre en Avignon en diligence, et y dresser son camp, l'assurant qu'il s'approcheroit incontinent à Valance.

M. le grand-maître marcha droit à Avignon, qui trouva M. de Vieilleville qui luy étoit venu audevant une lieue et demie; et apres les reverances, saluts et embrassements accoutumés, il luy dit : « Vous pouvez bien aller à la Cour, monsieur de Vieilleville, car il y a long-temps que homme, quel qu'il soit, n'y a esté si bien vu ny reçu que vous serez; aussi avez-vous fait, à la

(1) Anne de Montmorency.

verité, un très-signalé service au Roy, et contre toute esperance, veu les avis que nous avons que ce vicelegat est creature de dom Ferrand de Gonzagues, et que le Pape ne nous est pas trop affectionné : mais vous avés usé de diligence, et ne vous estes pas laissé donner paroles; et, outre tout cela, vous vous estes fort industrieusement servi de l'occasion. Si pouvez-vous prendre cette gloire que vous estes cause que l'Empereur ne nous fera pas tant de maux qu'il avoit projeté, et dont déja il se vantoit; car nous le garderons bien de passer plus outre, puisque nous tenons cette place. Mais ce vicelegat est-il mort? — Non, monsieur, luy répondit M. de Vieilleville, mais il a eu belle peur, et le fais garder en un logis, afin qu'il ne innove rien, l'ayant délogé du palais, que j'ay commandé vous estre preparé; et y ay fait semblablement acoustrer vostre disner : s'il vous plaist que je le y fasse venir, vous le verrez; et sera bon que vous parliez à luy, car, de parole en autre, vous pourrez sonder quelle pratique ou intelligence il avoit avec Gonzagues; de quoy il ne faut point douter.

CHAPITRE XVIII.

Le maréchal Anne de Montmorency vient à Avignon.

Mais approchants avec tels ou semblables devis de la ville, comme ils y entroient arriva un agent secret du Roy, que les indiscrets appellent par mépris espion, ignorants les importans services que les princes reçoivent de telles gens, qui leur font voir par leur habileté aussi clair dedans les armées de leurs ennemis comme s'ils y estoient en personne; aussi les sots ne furent jamais appelés ny employés en telles charges; et il faut croire davantage qu'ils ne manquent point de hardiesse ny de courage, d'entreprendre choses si hazardeuses, veu qu'il y va ordinairement de leur vie, et que le plus souvent ils passent par là, encore fort miserablement et avec honte : qui doit bien faire perdre toute l'opinion que l'on peut avoir que le gain les y attire, mais au contraire conclure que l'ardent zele qu'ils ont au service de leurs princes et de leur patrie les y pousse et convie.

Ce secret agent se vint presenter à M. le grand-maître à la descente de cheval, qui le reconnut incontinant pour avoir esté seul avec le Roy quand il fut dépesché au lieu d'où il venoit; et luy commandant dire ce qu'il avoit appris en la presence de M. de Vieilleville, après s'estre retirez seuls en la chambre, il commença à discourir de cette façon : « Monsieur, je viens du camp de l'Empereur, auquel il y a telles et telles forces, tels princes, colonels, seigneurs et capitaines » [qu'il luy nomma, tant estoit habile, tous par nom et surnom, avec le denombrement de toutes les forces tant de cheval que de pied]; et poursuivant son rapport : « Ils ont tous deliberé, monsieur, de marcher droit en Provence, mais ils n'ont point encore passé le col de Tande; et vous assure, monsieur, que l'Emperenr est fort irrité, mais c'est, sur ma vie, contre dom Ferrand de Gonzagues, car il luy a dit telles paroles en grande colere : Comment, playe de Dieu! ce n'est pas ce que l'on m'avoit promis. Et luy demandant Gonzagues que c'estoit, l'Empereur luy a repliqué en plus grand courroux : Que c'est, vertu de Dieu? les Français sont dedans Avignon. Surquoy Gonzagues l'assura que non, luy montrant une lettre que ce vicelegat luy avoit écrite. Mais l'Empereur, pressé de colere, la luy rompit, disant que c'estoit une baye que ce vicelegat *traditor* luy avoit donnée, et qu'il sçavoit pour tout certain que Avignon estoit en la puissance de son ennemy. Et sur cette dispute, monsieur, ils ont depêché un homme par deça pour sçavor au vray comme il en va, et prendre langue, s'il est possible, du vicelegat que Gonzagues maintenoit avoir esté surpris ou forcé si la chose estoit veritable, car il a l'aigle dedans le cul : et ce qui m'a fait user de diligence, monsieur, c'est que je connois l'homme qu'ils ont envoyé en cette ville pour cet effet. »

Rapport certainement qui fit bien connoître à M. le grand-maître qu'il y avoit intelligence entre ce vicelegat et Gonzagues, et que, sans la diligence, valeur et industrie du sieur de Vieilleville, l'Empereur se fût prévalu d'Avignon, au grand préjudice des affaires du Roy, et ébranlement de son Etat. Car sans doute, si l'Empereur eust prévenu, il montoit, quelque resistance qu'on eust sçu faire, jusques à Lyon, en danger de passer plus outre, et peut-être jusques à Paris; car depuis que l'espavante (1) se met en un royaume cinq cens hommes en feront fuir dix mille. Mais il fut, par cette prise d'Avignon, arresté sur cul d'une grande et forte ville, et de deux grosses rivieres, le Rosne et la Durance. Cela fut cause que M. le grand-maître haut loua davantage M. de Vieilleville; mais il commanda à l'agent secret de chercher en diligence par tout le camp et en la ville l'homme de l'Empereur, qu'il trouva incontinant en la vicegerence d'Avignon, où il s'estoit retiré chez un sien cou-

(1) De l'italien *spavente*, épouvante.

sin; et l'amena prisonnier devant M. le grand-maître, qui le fit presenter chaudement à la question, qu'on luy donna bien roide, sous laquelle il confessa plus que l'on ne vouloit. Cependant sa déposition avança grandement le service du Roy en l'occasion qui se présentoit; puis il commanda qu'on le fit pendre.

Et ce qui se fit en ce voyage de Provence par l'Empereur, de sa folle entreprise sur Marseille, de sa vaine espérance de se faire couronner roy à Paris, pour laquelle il eust en contrechange une très-honteuse retraite, de la prudence de M. le grand-maître, qui par temporiser le ruina et son armée, parce que toute cette histoire est très-dignement deduite dedans les tres-veritables Memoires de ces illustres freres messires Guillaume et Martin du Bellay, seigneurs de Langey et princes d'Yvetot, je m'en deporteray; car ce seroit une facheuse, encore plus odieuse redite, d'en parler après eux, et une digression sur ce que j'ay entrepris de traiter, trop longue et sans aucun fruit.

CHAPITRE XIX.

M. de Vieilleville est fait chevalier par le Roi.

Donques, pour suivre le fil de mon histoire, je vous diray que M. de Vieilleville prit congé de M. le grand-maître, qu'il laissa en Avignon dresser son armée, pour aller trouver le Roy qui estoit déjà à Tournon, descendant à Valance, fort altier en son ame d'avoir eu un si bon visage et tant de louanges du plus grand capitaine de France, encore plus de l'esperance qu'il luy avoit donnée d'estre si bien reçu de son Roy, et specialement de monseigneur le duc d'Orleans son maître. En quoy il ne fut aucunement desceu, car estant, comme dit est, Sa Majesté à Tournon, les principaux de la maison de son âge, ou par commandement ou par l'amitié qu'ils luy portoient, passerent le Rhosne, et vinrent à sa rencontre une lieue au-dessous de Thim, où ils luy firent un million de caresses; et y estoient entre autres les deux Saint André, Escars, Andoüyn, Dampierre, Chastaigneraye, La Noé, et d'autres jeunes seigneurs ses compagnons, tous d'une volée, et courants une même fortune sous ce genereux prince le duc d'Orleans; et l'accompagnerent jusques devant leur maître, qui le reçut d'un très-joyeux visage, et sur l'heure le mena devant le Roy, La Majesté duquel luy usa de tel langage : « Approchez-vous de moy, gentile lumiere de chevalerie; mais que vous soyez plus âgé, je vous appelleray soleil, car, si vous continuez, vous reluirez sur tous autres : cependant parez ce coup de votre Roy qui vous aime et estime. » Et, mettant la main à l'épée, le fit chevalier, au grand contentement de monseigneur le duc d'Orleans, non pas de l'Ordre, mais de l'Epée seulement, car en ce tems-là l'Ordre ne se donnoit qu'à vieux capitaines de gendarmerie qui s'estoient trouvez en quatre ou cinq batailles, à lieutenants de roy et gouverneurs de provinces qui avoient bien fait leur devoir en icelles dix ou douze ans, j'entends en frontieres, où la guerre estoit ordinaire; en quoy les gouverneurs faisoient grande preuve de leur sage conduite, soit pour entreprendre sur l'ennemy, soit pour se garder de surprise; et si il y avoit, de ce regne-là jusques à Charles neufiéme, vingt-cinq ou trente chevaliers de l'Ordre, y comprenant les princes [auxquels cet honneur est actuellement deu dès le ventre de la mère], c'étoit le bout du monde; aussi la noblesse estoit si ardente à la vertu, et craignoit tant une tache à son honneur, que pour rien un gentilhomme de marque n'eust voulu recevoir une grade s'il n'eust pensé en estre bien digne, et n'avoit rien si odieux que l'on eust dit de luy qu'il estoit parvenu par compere ou par comere. Cette façon est pour le jourd'huy bien renversée, car il y en a pour le moins trois cents en ce royaume; et les fait-on chevaliers de l'Ordre à dix-huit ou vingt ans, sans aucun merite ny autre sujet que de la faveur, peste et ennemye mortele de la vertu, et par laquelle il y a aujourd'huy plus de chevaliers que de bonnes espées.

CHAPITRE XX.

M. de Vieilleville envoyé par le Roi en Piémont.

[1538] Estant M. le mareschal de Monte-Jan gouverneur et lieutenant général pour le roy François en Piedmont, Sa Majesté eust avis certain que l'Empereur dressoit une armée pour y descendre; et, encore qu'il eust beaucoup de grands et experimentés capitaines auprès de sa personne, si est-ce que, se souvenant du grand devoir que M. de Vieilleville avoit fait au royaume de Naples, Avignon et autres lieux, l'envoya en Piedmont avec un fort ample pouvoir pour regarder sur toutes les compagnies de gens de guerre, tant de cheval que de pied, si elles estoient en estat de faire service, bien complettes et bien payées, semblablement pour avoir

l'œil sur toutes les places, si elles pourroient attendre un siége au cas que l'Empereur les attaquast, et du tout luy en faire un bon et fidele rapport : charge que M. le mareschal de Monte-Jan trouva assez étrange, car elle s'étendoit non seulement aux choses dessusdites, mais en outre d'ouir les plaintes de tous les habitans des villes qui estoient sous l'obéissance du Roy, du devoir des capitaines en leurs charges, et de l'estat des munitions; de sorte qu'il sembla à M. le mareschal que l'on vouloit éclairer ses actions et tacitement s'en defaire, deliberant sur colère [car il estoit fort prompt] d'aller trouver le Roy pour luy remettre son gouvernement, et y laisser, attendant que Sa Majesté y eust pourvu, M. de Vieilleville pour y commander ; aussi que son pouvoir, ainsi qu'il disoit, approchoit fort de cela : mais il le rappaisa fort amyablement et en très-affectionné parent, luy remontrant qu'il se feroit le plus grand tort du monde d'en user ainsi, et altereroit la bonne opinion qu'un chacun a de sa prudence et de sa valeur, mesme au Roy, qui ne pourroit trouver bonne une telle promptitude et legereté d'esprit, d'abandonner sans chef un si grand Etat. Et luy dit davantage que ce qui avoit meu le Roy, entre autres choses, à le dépescher, procedoit de l'avertissement que Sa Majesté avoit eu d'une mutinerie que les soldats de Thurin luy avoient dressée, et telle, qu'il avoit esté contraint de se retirer en son logis et y tenir fort cinq ou six heures. « Mais je vous assure, dit-il, que Sa Majesté a sceu aussitost la guerison que la maladie, et que votre dextérité, diligence et sagesse avoit tout rappaisé. » Mais, s'approchant de son oreille, luy dit tout bas : « Monsieur, ne jouez plus, car vous avez joué deux monstres de la garnison de Thurin, qui a esté cause de la mutinerie. — Comment! mon cousin, dit M. le mareschal, le Roy sçait-il cela? — Ouy, je vous jure, dit M. de Vieilleville, mais Sa Majesté vous aime tant qu'elle ne veut pas que vous sachiez qu'elle le sache; et aurés dedans sept ou huit jours quatre-vingts mille écus pour reparer votre faute et donner ordre aux choses les plus nécessaires, si tant est que l'Empereur vous vienne voir. Je ne doute point, au reste, que vous n'ayez eu ma venüe par deça fort désagreable, et me l'avez bien fait paroistre, car j'ay esté par toutes les villes de votre gouvernement sans jamais avoir eu de vous aucune assistance; mais, Dieu mercy, j'ay bien fait ma charge sans vous, et m'en retourne devers Sa Majesté en faire mon rapport. Ne pensez pas, toutefois, que je ne modére les choses en parent, amy et serviteur que vous savés, et vous le connoistrez. » M. le mareschal de Monte-Jan se contenta fort de ce langage, et, après avoir colloqué ensemble tout le reste du jour, il l'accompagna le lendemain de Thurin à Villane (1).

CHAPITRE XXI.

M. de Vieilleville part du Piémont pour retourner à la Cour.

Mais ce ne fut sans le prier par les chemins de le mettre hors d'un doute où il avoit esté jusques alors, s'il ne luy avoit pas toujours voulu mal, depuis qu'il fit entreprise d'aller escarmoucher l'avant-garde de l'Empereur, quand il entra en Provence sans l'en avertir. M. de Vieilleville, qui ne luy en voulut rien déguiser, luy répondit franchement que ouy, et qu'il en avoit eu grandissime occasion, attendu la foy et l'amitié qu'ils s'entrestoient de tout tems promise et jurée, et que d'avoir projetté un si brave dessein pour la guerre sans le y faire participer, il luy sembloit qu'il avoit oublié cette fraternité, et qu'il ne se souvenoit plus de l'obligation en laquelle il luy estoit tenu, car il ne pouvoit ignorer qu'il n'eust esté le vray et seul moyen de son mariage, comme le principal parent de sa femme après M. de Chasteaubriand, auquel il avoit fait toutes instances et remontrances possibles pour le faire plier à sa volonté. « Car encore, monsieur, luy dit-il, que vous soyez riche seigneur et de grand mérite, bien voulu et estimé du Roy, de M. le Dauphin et de tous les princes, si avoit-il deliberé et du tout resolu de la marier à un prince du sang. — Cela scey-je bien, mon cousin, répondit M. le mareschal; ma femme même ne me l'a point celé, jusques à me dire qu'il luy estoit defendu de parler à moy, ny de me faire aucun attrait quand je venois à Chasteaubriand ; mais depuis que vous eustes mené toute la troupe en vostre château de Saint Michel du Boys, toutes choses se composerent à ma devotion ; de quoy, à la verité, le premier remerciement vous est deu, et ne l'oublieray de ma vie. Mais je me contenteray infiniment si vous m'assuriez aussi d'avoir mis sous le pied cette obmission que je fis, à laquelle je fus poussé par l'avis que l'on me donna que vous estiez tous si attristez à la Cour de l'extresme maladie de feu M. le dauphin François, que tout le monde me disoit que je perdrois temps de vous appeller; aussi que si j'eusse attendu davantage,

(1) Veillane.

M. le grand-maître m'avoit déjà despesché un courrier pour me commander de rompre mon entreprise, et me defendre de marcher; car, sans cela, je n'eusse sçu choisir un meilleur compagnon d'armes que vous, croyant parfaitement que si nous eussions combattu ensemble je n'eusse pas esté deffait ny prisonnier comme je fus. » A quoy M. de Vieilleville repondit qu'il n'en fust advenu que ce qu'il eust plu à Dieu, et qu'il ne falloit plus parler de cela, comme de chose passée : mais quant à son juste courroux, qu'il l'avoit long-tems, sur son honneur, oublié, et qu'il le trouveroit toujours autant affectionné à son service que parent et amy qu'il aura jamais. Alors de grande ardeur, sur la flame de cette reconciliation, ils mirent pied à terre, et s'embrasserent par plusieurs fois bien serré; car il y avoit fort long-tems qu'ils n'avoient, pour cette occasion, parlé ensemble : ce qui mit toute la compagnie, qui estoit grande, en merveilleuse peine de sçavoir le motif de telles caresses. Puis, remontants à cheval, poursuivirent le chemin de Villanne, où ils souperent et coucherent ensemble, pour plus librement deviser de plusieurs choses secrettes.

Arrivé que fut le sieur de Vieilleville devers le Roy, il l'entretint quasi deux jours, et par intervalles, du discours de son voyage, dont Sa Majesté reçut un merveilleux contentement; car un ingenieur, un commissaire des guerres, un commissaire de l'artillerie, et un controlleur des reparations, n'eussent sçu plus exactement rapporter des choses concernants leurs états qu'il fit, dont le Roy demeura en fort grand repos; car Sa Majesté apprit ce qui étoit nécessaire d'estre fortifié, de quel nombre de gens de guerre il pouvoit faire estat, du bon ordre qui avoit esté observé en la garde de toutes sortes de munitions, et finalement du fonds de deniers qu'il avoit par de-là pour les fortifications. Outre tout cela, M. de Vieilleville l'assura des gaillardes forces qu'il avoit en Piedmont, de la bonne volonté des capitaines, et de l'obeissance qu'ils rendoient à M. le mareschal de Monte-Jan, qui estoit si grande, qu'il ne falloit douter qu'il y survinst aucun inconveniant si l'Empereur y vouloit rien entreprendre; mais qu'il avoit entendu en ce pays-là qu'il en estoit diverty par une autre entreprise qu'il avoit en Afrique, et luy en donnoit avis très-certain : de quoy Sa Majesté fut encore plus aise, car on l'avoit mise en alarme que le roy d'Angleterre dressoit une armée pour luy venir faire la guerre.

CHAPITRE XXII.

M. de Vieilleville est fait lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes.

Monsieur de Vieilleville fut sept ou huit ans (1) sans partir de la Cour, durant lesquels il ne manqua de crédit, d'autorité et de réputation, estant toujours preferé aux dignes et importantes charges; aussi que monseigneur d'Orleans, par la mort de son frere ainé François, fut honoré du titre de dauphin de France; qui accrust le cœur de la gaillarde jeunesse qui estoit à sa suite. Mais M. de Vieilleville, ayant nouvelles de la mort de son pere, fut contraint de venir en sa maison. Et durant le sejour qu'il y fit, il prit alliance en la maison de La Tour de Meinnes près de Saumur, sortis de la maison de La Roche-des-Aubiers, dont il épousa la fille, qui fust une très-vertueuse dame, comme nous dirons cy-après en son lieu; et la menant en son menage en la susdite maison de Saint Michel du Boys, il pria M. de Chasteaubriand, duquel nous avons parlé cy-dessus, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Bretagne, de le tant favoriser que de se trouver en la reception de sa femme, que l'on appelle communément *le retour des nopces*; à quoy M. de Châteaubriand ne voulut pas faillir, encore qu'il fust fort valetudinaire et goutteux, tant pour ce qu'ils estoient fort proches parents, comme dit est, que pour l'extreme envie qu'il avoit de luy communiquer quelque chose, et semblablement de le veoir, à cause des louables recits qu'on faisoit ordinairement de sa valeur. Et, toutes bonnes cheres passées, M. de Chasteaubriand le ébaucha (2) de cette façon :

« Je ne vous sçaurois dire, mon cousin, l'aise que je reçois tous les jours des louanges que tous ceux qui viennent de la cour à Châteaubriand me rapportent de vous; de quoy j'ay bien à louer Dieu d'avoir un tel parent, tant estimé du Roy et de monseigneur le Dauphin, et honoré de toute leur suite. Mais j'ay à vous requerir d'une chose que je vous prieray ne trouver mauvaise, si tant est que ne la veuilliez accepter; c'est que je vois ma compagnie demeurer inutile en ce pays de Bretagne, où il ne se presente aucune occasion de service pour faire paroître telle qu'elle est; car je la vous pleige (3) autant complette que compagnie de cinquante hommes d'armes qui soit en France, bien garnie au de-

(1) En 1543 il suivit le comte d'Enghien à l'expédition e Nice; il ne resta donc à la cour que cinq ans.

(2) Lui parla.

(3) Je vous la garantis.

meurant de braves et galants hommes, et tous de maison, qui ne manquent de courage ny de valeur : que si vous me vouliez tant aimer que de prendre la charge, et l'amener aux lieux des affaires, car nous sommes, comme vous sçavez, bien avant en la guerre, je vous aurois une infinie obligation, vous promettant par mesme moyen de vous faire establir lieutenant de Roy au gouvernement de Bretagne en mon absence. » M. de Vieilleville, voyant le zele de M. de Chasteaubriand, luy répondit qu'il acceptoit pour l'amour de luy la lieutenance de sa compagnie, mais de se lier en celle de la province, qu'il ne le feroit nullement, d'autant qu'il s'étoit voüé à une autre et meilleure fortune qui luy pourroit faire tomber entre mains un gouvernement en chef, si la faveur ne triomphoit de la vertu.

Laquelle compagnie il fit fleurir sur toutes celles des ordonnances de France, et la mena aux sieges de Landrecy, Saint-Dizier, Hesdin, Therouanne et camp de Marolles, et l'employa en toutes les guerres qui furent de ce tems-là sur les frontieres de Picardie, Champagne et Lorraine, où il y fit acquerir à cette compagnie une merveilleuse reputation, pour les braves et hazardeuses entreprises où il la fit trouver, et desquelles, pour la pluspart, il étoit conducteur et chef.

CHAPITRE XXIII.

Réflexions de l'auteur sur les emplois militaires.

Quelqu'un pourra s'esmerveiller qu'ayant M. de Vieilleville si grande vogue, reputation et credit envers le Roy, que toujours Henry dauphin augmentoit et nourrissoit au cœur de Sa Majesté par quelque louable recit, n'ai pu avoir une compagnie de gendarmes à soy sans estre lieutenant d'autruy : je l'averty que la mesme difficulté qui a esté descrite au dix-neufiéme chapitre pour les chevaliers de l'Ordre, s'observoit semblablement pour les capitaines des gendarmes, tant pour la retenue du souverain en la distribution de telles charges, que pour le scrupule de ceux que l'on vouloit honorer, à les prendre. Et me servira de temoin la réponse que le mesme sieur de Vieilleville fit au Roy quand il eust la nouvelle de la mort de M. de Chasteaubriand ; car l'ayant envoyé querir, il luy dit telles paroles : « Vous avez si bien employé, commandé et conduit la compagnie de feu sieur de Chasteaubriand, que à autre que vous elle ne peut mieux appartenir; qui est cause que de lieutenant je vous en fais capitaine en chef. » M. de Vieilleville luy répondit qu'il ne la vouloit aucunement accepter, après l'avoir treshumblement remercié, et qu'il n'avoit encore rien fait digne d'un tel honneur. De laquelle reponse le Roy, fort esbahy et quasi faché, luy repliqua : « Vous m'avez bien trompé, Vieilleville; car j'eusse pensé, si vous eussiez esté à deux cens lieux de moy, que vous l'eussiez courue jour et nuit pour la demander ; et maintenant que je la vous offre de mon propre mouvement, je ne sçais sur quelle meilleure occasion vous le voulez que je vous en donne une. — Le jour d'une bataille, Sire, répondit-il, que Vostre Majesté aura veu mon merite. Mais à cette heure si je la prenois, tous mes compagnons tourneroient cet honneur en risée, et diroient que vous m'en auriez pourvu en la seule consideration que j'estois parent de feu M. de Chasteaubriand; et j'aimerois mieux mourir que d'estre poussé à quelque grade que ce soit par autre faveur que de mon service. » Reponse veritablement digne d'un tel homme, et que le Roy remarqua comme n'en ayant encore jamais ouy d'aucun courtisan une pareille.

Mais en la saison où nous sommes, nos courtisans y sont beaucoup plus âpres : car tel qui n'a jamais fait autre exercice que de tirer les rideaux, l'autre que de mettre plats sur table, les autres au sortir de page, les briguent et les emportent, comme s'ils avoient toute leur vie suivy les armées, aidé à prendre villes ou en defendre, combattu valeureusement en quelque rencontre, ou s'estre trouvé en deux ou trois batailles. De sorte que l'on ne sçauroit juger lequel des deux a le plus de honte, ou ce capitaine tout neuf qui ne sçauroit dire quelle doit estre la premiere arme de l'homme d'armes, de commander à si braves hommes, ou toute la compagnie ensemble de se voir menée par un si novice capitaine, en hazard de recevoir en quelque inopinée rencontre un escorne irreparable à leur honneur à faute d'estre bien conduits. Car si nous croyons qu'une armée de lyons conduite par un cerf est en danger d'estre defaite par une armée de cerfs commandée par un genereux lyon, il nous faut croire ainsi que les victoires dependent d'un bon chef armé d'assurance, de valeur et d'experience, n'eust-il pour toutes troupes que des bisoignes fiolantes (1) et pionniers, et eust-il à combattre une armée de Rolands sous la charge d'un Gannes ou d'un Pinabel (2). A quoy nos

(1) Soldats de recrue, ivrognes.
(2) Noms de brigands.

roys et princes doivent bien prendre garde, et sur tout ne bailler jamais charge pour la guerre, où il va d'honneur de la couronne et de la nation française, à jeunes personnes inexperimentées, et principalement quand ils les connoissent tenir plus du poultron que du chien.

CHAPITRE XXIV.

Trève avec l'Empereur et le roi d'Angleterre.

Ce grand roy François, après avoir soutenu la guerre fort long-temps contre deux très-puissants ennemys, l'empereur Charles le Quint et Henry huitieme, roy d'Angleterre, ligués ensemble pour ruiner de fond en comble et départir sa couronne, fut conseillé d'entendre à la paix : à quoy il condescendit fort volontairement, plus pour le soulagement de son pauvre peuple qui estoit exterminé en la Picardie, Champagne et Bourgogne, que pour y estre forcé; car il avoit les princes et seigneurs de son royaume très-affectionnés à son service et la manutention de l'honneur et de la couronne de France, sa gendarmerie, la principale force de ses guerres, encore guaillarde, et des finances à suffire; aussi que à ces deux terribles ennemys il avoit donné tant d'affaires et rendus si las de manier le baston, que pour effectuer cette paix, de laquelle Paul, pape troisiesme de ce nom, estoit principal entremetteur, il fut conclu que Sa Sainteté, l'Empereur et le Roy se trouveroient à Nice. En quoy Sadite Sainteté se travailla merveilleusement, esperant vuyder tous les differents d'entre ces deux grands princes. Mais voyant qu'il n'y avoit aucun moyen de faire une paix finale, il proposa une trêve de dix ans, que ces deux princes jurerent solemnellement entre ses mains. Ce neantmoins elle ne dura pas quatre ans entiers; car cette entreveue de Nice fut en l'an 1538; et l'an 1541, ladite trêve se rompit par l'assassinat que firent les gens de l'Empereur és personnes des seigneurs Antoine Rancon et Cesar Fregose, que le Roy envoyoit en Levant pour son service, auprès d'un lieu nommé la Baye de Cantaloue, trois milles audessus de la bouche du Tezin.

Au moyen de laquelle treve, toutefois ces grands princes après tant de travaux se reposerent, et fut toute la chrétienté hors de combustion; car elle branloit entierement sous leur empire. Et pour jouir du fruit de cette trêve, on ne parloit en la cour de notre Roy que de festins, tournois, courses de bagues, carouzelles, mascarades et autres passetemps, afin d'ensevelir la memoire des bruslements, pilleries, meurtres, violements et perte d'amys, que si longues guerres avoient mené en ce royaume.

Mais parmy ces plaisirs, il se mesla une étrange folie, qui mit le pere et le fils en une terrible division, et fut telle : Etant monseigneur le Dauphin en ses gaillardes pensées, et avec ses favoris, il leur va dire que quand il sera Roy il fera tels et tels mareschaux de France, un tel grand-maitre; il rappellera M. le connestable que n'agueres son pere avoit licencié et commandé de se retirer en sa maison; *item*, qu'il feroit l'autre grand-maitre de l'artillerie, et un autre premier chambellant; et departit ainsi tous les grands etats de France : qui ne fut sans grandement estonner, quand la chose fut découverte, ceux qui possedoient lesdits estats; car vivants encore, ils ne pouvoient comment ny de quel sens interpreter cette boutade. Mais voyant M. de Vieilleville, qui en avoit voulu divertir son maitre, que l'on poursuivoit ce jeu-là, il se retira tout doucement de la compagnie, et en alla chercher une autre.

CHAPITRE XXV.

Brouillerie du Roi et du Dauphin.

Or monseigneur le Dauphin fait tous ces départements en la presence d'un fou à bourlet (1), nommé Briandas, que l'on n'eust jamais pensé pouvoir retenir, encore moins rapporter tout ce qui s'estoit passé en cette allegresse : mais on y fut merveilleusement trompé; car ce dangereux fou, qui avoit toujours coutume de saluer le Roy par ce nom de Roy le vint trouver encore à table, et luy dit : « Dieu te garde, François de Vallois! — Hoy, Briandas, dit le Roy, qui t'a appris cette leçon? — Par le sang Dieu, dit le fou, tu n'es plus roy; je le viens de voir : et toy, Monsieur Thaiz, tu n'es plus grand-maitre de l'artillerie; c'est Brissac. » Et à un autre : « Tu n'es plus premier chambellan; c'est Saint-André : » et ainsi des autres; et puis s'addressant au Roy, luy dit : « Par la mordieu tu verras bientost icy M. le connestable qui te commandera à baguètte, et t'apprendra bien à faire le sot. Fuy-t'en : je renye Dieu, tu es mort. »

Le Roy prenant pied, peut-estre plus qu'il ne devoit, à ce rapport, tire ce fou à part, accompagné de M. le cardinal de Lorraine Jehan, de M. le comte de Saint-Pol, et de madame d'Es-

(1) Espèce de bonnet propre aux fous de cour.

tampes, et luy commanda, sur sa vie, de luy nommer ceux qui estoient avec le Dauphin : qui les luy nomma tous, et lui recita par le menu tous les propos qu'ils avoient tenus, et comme ils avoient salué le Dauphin pour roy. Et luy demandant si Vieilleville y estoit, il luy répondit que non, et que quand le nouveau roy commença à faire ses départemens, il sortit incontinant, et disoit en se mocquant qu'ils vendoient la peau de l'ours devant qu'il fust mort. « Aussi, il n'est que Vieilleville, dit le fou; il n'a point eu d'estat. » Alors le Roy dit à ces seigneurs : « Foy de gentilhomme, je ne fis jamais plus grande faute que de donner Vieilleville au Dauphin; car je le devois retenir pour moy, estant si sage et advisé gentilhomme qu'il est. Cependant il se peut assurer qu'il n'a rien perdu de s'estre absenté d'une telle folie. » Et alors entrant en colere, prit le capitaine de ses gardes ecossaises, avec trente ou quarante archers, et s'en va droit en la chambre de M. le Dauphin, où il n'en trouva pas un, d'autant qu'ils avoient esté avertis. Mais il passa son courroux sur ce qu'il trouva de valets de chambre et de garderobbe, de pages, de laquais et de poursuivants, faisant sauter ce qu'il en pust attrapper à coups de halebarde par les fenestres, semblablement les lits, coffres, tables, chaises, tapisseries et tout ce qui estoit en l'antichambre, chambre et garderobbe, jusques à faire effacer l'écriture des fourriers qui estoit sur les portes.

Qui fut cause que M. le Dauphin s'absenta de la cour pour trois semaines ou un mois; durant lequel tems toutes les princesses et dames, princes et seigneurs qui estoient auprès du Roy, se travaillerent pour sa reconciliation, qu'ils obtinrent : de quoy M. de Vieilleville luy porta les nouvelles par le commandement de Sa Majesté, et de passer au lieu où s'estoit retirée madame la Dauphine (1) fort atristée de cette brouillerie, pour la rejouir de cette reconciliation, avec expresses defenses cependant à mondit sieur le Dauphin de n'amener avec luy Saint-André, Andouyn, Dampierre, Escars, Brissac, ny pas un des autres qui avoient assisté à cette folie. Toutefois, après l'arrivée de M. le Dauphin en cour, leur appointement fur fait par le menu, et y revinrent de loin en loin, les uns après les autres; mais le Roy ne les pust jamais voir de bon œil, car il n'y a chose en ce monde plus domestique, ny familiere à un grand prince que le soupçon, principalement quand il vient à la declinaison de sa vie; car il se forge des opinions ou qu'on le veut empoisonner, ou que l'on dresse des entreprises pour le détruire, et mille autres imaginaires apprehensions où il se rend sujet par fantaisie, et le plus souvent par rapports. Aussi se gardoit de tous ceux-là fort soigneusement, comme faisant connoitre qu'il n'avoit pas agréable de les trouver en sa chambre. A cette cause, ils n'y venoient que bien peu, et le plus souvent n'y accompaignoient M. le Dauphin leur maitre, craignant que les huyssiers de chambre ne leur fissent quelque rudesse ou affront, de quoy ils estoient bien avertis, et qu'ils en avoient commandement.

CHAPITRE XXVI.

Mort du maréchal de Montejean : il laisse une riche veuve. Lettre de cette maréchale à M. de Vieilleville.

Durant que toutes ces choses se faisoient M. le mareschal de Monte-Jan mourut en Piedmont, sans enfans de madame Philippes de Montespedon sa femme, qui fut pourchassée de plusieurs grands seigneurs de ce royaume; de quoy il ne se faut esbahir, car c'estoit une très-honneste et très-vertueuse dame, ornée de grande beauté et en fleur de jeunesse, riche au demeurant, pour donner la couleur, comme l'on dit, à telles perfections, de soixante mille livres de rente de son chef, sans la succession de M. de Chasteaubriand, qui luy appartenoit comme à sa vraye heritiere. Mais on luy en fit tort, ainsi que nous deduirons bien amplement.

[1539] Le marquis Jehan-Loys de Saluces (2) fut le premier qui luy presenta son service, à quoy elle fit semblant d'entendre, pour la commodité qui s'offroit de s'en retourner en France avec luy, où il alloit par le commandement du Roy; et la deffraya, sur l'esperance de l'épouser, depuis Thurin jusques à Paris, et tout son train, qui estoit fort grand, car elle menoit les serviteurs de toutes qualités de son feu mary, qui estoient en grand nombre, et puis les siens, sans aucun moyen d'y pouvoir satisfaire que de celuy du marquis. A cette cause, il se tenoit fort assuré de son mariage, et par les chemins il en railloit et ordonnoit tout ainsi que s'ils eussent esté déja fiancés ou en menage, jusques à dire qu'il falloit casser et renvoyer tous les gentilshommes, serviteurs et officiers de son mary, et retrancher la moitié des siens, et principalement de tant de femmes; car elle en avoit, outre dames et demoiselles, femmes de chambre et d'autres pour les ouvrages, quinze ou seize. Mais

(1) Catherine de Médicis.

(2) Il étoit alors prisonnier en Espagne. L'auteur le confond sans doute avec son frère Gabriel.

elle fut si prudente et advisée, qu'il ne luy échappa jamais parole qui la pust ny dust obliger, cependant si accorte, qu'elle s'ayda fort dextrement de cette occasion.

[1540] Elle reçut, à leur arrivée à Lyon, lettres de M. de Vieilleville, qui furent si secrettement baillées par le courrier, que jamais le marquis ny pas un des siens n'en eurent connoissance, encore que, incontinant qu'il fut entré en France, il les eust mis, comme Italien, fort soigneusement aux escoutes pour découvrir ses corrivaulx et leur couper chemin, ne doutant point qu'une telle et si rare perle ne deust estre fort affectueusement recherchée.

Les lettres de M. de Vieilleville contenoient que la Cour estoit abbrevée (1) de son mariage avec le marquis de Saluces, et qu'ils venoient à Paris pour épouser; de quoy le roy se rejouïssoit bien fort, disant qu'il s'assuroit dudit marquis plus que jamais, pour avoir toujours ouï dire qu'il n'y a chose en ce monde qui plus arreste toutes personnes en païs estrange que l'amour; et qu'estant le marquis fait et naturalisé français par cette alliance, il ne falloit plus craindre qu'il entrast en pratique avec l'Empereur, ny que ses ministres entreprissent pour l'avenir de le corrompre ny revolter ou distraire de son service : et sembloit, par les discours que Sa Majesté faisoit de son mariage, qu'elle se marioit plus pour accommoder les affaires et service du Roy que pour son propre bien et advancement; mais que, de luy, il n'en avoit jamais rien cru, et ne le pouvoit encore croire : ce qui luy avoit fait depescher ce courrier exprès devers elle, pour la supplier bien humblement de l'en vouloir éclaircir; car s'estant loüée à luy, par plusieurs lettres qu'il garde et qu'il luy montrera, du premier mariage auquel elle avoit esté liée par sa conduite, il ne luy pouvoit entrer en l'esprit qu'elle eust sitost convollé au second, sans luy avoir fait cet honneur de l'en avertir, comme son humble parent et affectionné serviteur; remetant, pour la fin de ses lettres, une créance sur le courrier, la suppliant de le croire comme luy-mesme, et de la bien peser. Elles estoient écrites à Saint-Germain-en-Laye, du sixieme d'avril. La reponse de madame la mareschale de Monte-Jean fut telle :

« Mon cousin, j'ay reçu vos lettres par ce gentilhomme, et ne vous puis assez affectueusement remercier de la bonne opinion que vous avez de moy, en laquelle vous ne serez jamais trompé; car je mourray plustost que de commettre jamais chose dont il me faille repentir : bien vous confesseray-je que l'extreme necessité où m'a laissée à sa mort feu M. le mareschal, m'a cuydé faire oublier seulement d'une parole; mais Dieu m'a de telle sorte assistée, que je suis par sa grande bonté rendue en France sans estre accordée, promise ny contractée avec homme vivant; et de cecy fera foy la presente, que vous montrerez à qui vous voudrez, avec laquelle j'oblige mon honneur, s'il se trouve autrement, en face d'Eglise ny de justice, ne me pouvant assez esmerveiller du Roy, qui pense que je luy acquiere des serviteurs aux despens et prejudice de ma bonne fortune, et même contre mon humeur, car je ne seray jamais italienne; et, si j'avois à l'estre, le marquis Jehan Loys est celuy que je fuyrois sur tous les autres seigneurs d'Italie, par plusieurs raisons que je remets à vous dire à notre premiere entrevue, dont la principale, et qui plus me déplaist, c'est qu'il n'a eu et n'aura jamais l'ame bien française, qu'il en dissimule au Roy, et ne sera pas meilleur que son frere le marquis François, qui par ses tradiments hazarda la vie de tant de seigneurs et braves chevaliers de France, auquel nombre vous et moy avions des parents au siége de Fossant : la ville en fut perdüe pour le Roy, et tous eulx ou morts ou prisonniers. J'ay, au demeurant, bien consideré la créance que ce gentilhomme m'a dite de vostre part, par laquelle je vois bien que vous pensez en moy, et affectionnez mon bien plus que moy-mesme : de quoy je vous remercie de tout mon cœur, ne pouvant, pour recompense, que vous assurer que me trouverez pour jamais vostre très-obligée cousine, et très-affectionnée amye à vous obeyr. PHILIPPES DE MONTESPEDON. De Lyon, ce douzieme d'avril. »

CHAPITRE XXVII.

Le marquis de Saluces vient à Paris avec la maréchale de Montejean.

Ce marquis fut douze jours à Lyon pour faire ses apprests, esperant arriver à la Cour en grand magnificence; et avoient tous deux un si grand attirail, qu'il leur fallut six grands batteaux pour les porter et toute leur suite [car ils y faisoient leur cuisine], ensemble leurs coffres, malles et une infinité d'autres bagages dont ils se meublerent à Lyon; aussi qu'il y en avoit pour une bande de violons qu'il prit audit Lyon pour se donner du plaisir sur la riviere de Loire, et essayer d'amortir l'ennuy que madame la mares

(1) Informée

chale portoit encore de son feu mary; et s'embarquants à Roüanne, envoyerent les chevaux et mulets par terre, qui furent aussitost qu'eux à Briare.

M. de Vieilleville, qui avoit ordinairement avis de leurs journées par les courriers qui alloient et venoient incessamment de la cour en Piedmont pour les affaires de la guerre, ne faillit de se trouver à Corbeil, avec environ quatre-vingt chevaux, le soir qu'ils arriverent à Essonne : de quoy il envoya incontinant avertir madame la mareschale, par un homme sûr et secret, par lequel elle le pria de ne se montrer qu'au lendemain à la disné qui devoit estre Juvizy. Ce que fit M. de Vieilleville, et si dextrement, qu'il ne se trouva que à l'yssue de leur disner avec sa troupe, craignant de les troubler. Et après toutes reverances et saluts accoutumez, ils se mirent tous trois à deviser de plusieurs propos, tant de leurs bonnes cheres par les chemins, que des avantures qui survinrent en un si long voyage. Mais se retirant madame la mareschale de ce devis, appella secrettement le sieur du Plessis-au-Chat, gentilhomme breton, sur-intendant de la maison de son feu mary, auquel elle commanda de tirer tout son train d'avec celuy du marquis quand ils seroient à la porte Saint Marceau, et que tous s'avanceassent sur les fossés d'entre ladite porte et celle de Saint Jacques, et qu'ils s'arrestassent là jusques à ce qu'elle eust pris congé du marquis. Cependant l'on amena les chevaux, et se mirent en chemin pour arriver de bonne heure à Paris.

Entrez qu'ils furent dedans le fauxbourg Saint Marceau tous ensemble, qui faisoient une fort belle et grosse troupe, Plessis-au-Chat prend une moitié de la rue, et s'avança suivy de tout le train de sa maitresse, et ne faillit pas de prendre le chemin des fossez d'entre les deux portes; y estant, fait alte : ce que voyant le marquis, pensant qu'ils s'égarassent, demande où ils vont. A quoy madame la mareschale, en s'arrestant, répond : « Monsieur, ils vont bien, et là où ils doivent aller; car vostre logis est à l'hostel des Ursins, au cloistre Notre-Dame, et le mien à l'hostel Saint Denys, auprès des Augustins. Et mon honneur me commande de ne loger pas avec vous et de m'en separer; qui est cause que je prends congé de vous pour cette heure, qui ne sera sans vous remercier très-humblement, monsieur, de la bonne compagnie qu'il vous a plu me faire : quant à la depense du voyage pour ce qui me touche, je l'ay tout par écrit. Votre maistre d'hostel et Plessis-au-Chat vuideront si bien cela, qu'auparavant huit jours nous en demeurerons quittes. J'entends pour le regard de l'argent; car quant à l'obligation, elle me sera perpetuelle, et ne pense pas m'en pouvoir jamais acquitter. Vous suppliant de croire que cette départie n'est que de corps seulement, car je vous laisse mon cœur, duquel il vous plaira faire bonne garde. » Et là-dessus elle le baisa luy disant : « Adieu, monsieur, nous nous verrons demain au logis du Roy. »

Le marquis demeura si éperdu de cette si subite mutation, qu'il ne luy fut possible de proferer une seule parole. Mais ses soupirs et sanglots, parlants pour luy, firent bien paroistre de quelle tristesse et angoisse il avoit le cœur pressé : puis luy estants revenus ses esprits, en la regardant d'un œil fort éloigné d'amour, luy va dire : « Madame, votre adieu m'avoit arraché le cœur; mais vos dernieres paroles et le baiser dont vous m'avez honoré me l'ont remis, trouvant par trop étrange ce changement et prompte resolution. Demain, comme vous dites, nous nous verrons; mais souvenez-vous bien des promesses que vous m'avés faites; et adieu, madame. » Ainsi se departirent prenants un chacun la route de son logis. Mais dès le soir M. de Vieilleville presenta M. le prince de La Roche-sur-Yon (1) à madame la mareschale, luy disant : « Madame, voilà le gentilhomme de la créance que vous parla le courrier que je vous ai envoyé à Lyon. Si vous me voulez croire, vous le ferez devant peu de jours maitre de votre personne et de vos biens, car le retardement en est perilleux. »

CHAPITRE XXVIII.

Le marquis de Saluces veut épouser la maréchale de Montejean.

Monsieur Dannebaud, mareschal de France, qui avoit eu par la mort du mareschal de Monte-Jan le gouvernement de Piedmont, eust bien voulu avoir la veuve quantesquant. Et pour y parvenir, allant de son gouvernement à Venize par le commandement du Roy, supplia par lettre madame la Dauphine de luy moyenner ce bien; alleguant, pour rendre la chose fort aisée, trois ou quatre raisons qui pourroient y faire condescendre la veuve. La premiere, qu'elle ne se rabbaisseroit en rien, ayant semblables estats que avoit son feu mary; l'autre, qu'il avoit fait si grands et signalés services au Roy, que s'il y avoit encore quelques grands estats en France

(1) Charles de Bourbon, frère du duc de Montpensier.

à departir, il s'attendoit bien d'y estre preferé, comme aussi il advint, car il fut amiral; la troisieme, qu'il avoit des terres en Bretagne, voisines et enclavées parmy celles de la veuve, entre autres la terre de Henodaye (1), fort belle et seigneuriale, qui apporteroit une très-grande commodité à tous deux; et pour la derniere, si cette alliance se faisoit, ils pourroient accumuler ensemble, et faire une maison de cent mille livres de rente; chose fort rare en ce royaume sans qualité de prince.

Madame la Dauphine entreprit fort volontairement cette charge; et, appellant madame la mareschale de Monte-Jan, premier que de luy rien nommer, proposa toutes les qualités susdites en un mary qu'elle luy vouloit donner, la conseillant de ne la reffuser : « Et si je pensois, dit-elle, que ce ne fust un fort grand heur pour vous, je ne voudrois nullement vous en parler. C'est M. le mareschal Dannebaud, que vous connoissez. Je confesse bien que le marquis de Saluces est plus riche trois fois, et qu'il a mieulx de quatre-vingts mille écus de rente, mais c'est un bien en combustion; et sur le moindre soupçon que l'on prendra de luy, le voilà desarçonné, et encore avec honte; car on l'appellera traitre. Quant à la difference des personnes, le marquis est fort mal aisé de la sienne, et pansardement gros, mal propre, noir, bazanné et de fort mauvaise grace. Je vous laisse à juger de celle de M. Dannebaud; car vous l'avez veu, et n'ignorez point comme il est honneste et fort mettable en toutes choses. »

Madame la mareschale luy fit cette réponse : « Je ne sçaurois dire, madame, lequel de luy ou de moy est le plus heureux, qu'une si grande princesse, et la plus excellente de toute la chrétienté, ait daigné de prendre la peine de nous assembler; et voudrois pour deux mille écus de rente qu'il vous eust plu, quand nous estions par les chemins, me faire declarer par quelque courrier vostre intention; car je l'eusse suivie, ou je meure éternellement, m'estimant par trop heureuse d'estre mariée d'une telle et si rare main. Mais, madame, je suis si avant en propos de mariage avec un autre, que malaisement pourrois-je retirer mon épingle du jeu, et ne le sçaurois faire sans estre convaincue de legereté et de perfidie : pour le moins vous n'aurez pas désagreable que je me veuille allier avec celuy qui aura l'honneur d'estre un jour très-humble serviteur et très-proche parent de messeigneurs vos enfans, si Dieu vous fait cette grace, et à nous tous, de vous en donner. — Mon Dieu, qui seroit-ce? dit madame la Dauphine. — C'est, dit-elle, M. le prince de La Roche-sur-Yon; mon cousin de Vieilleville en a mis si avant les fers au feu, que je ne m'en puis plus dedire. » Madame la Dauphine le trouva bon, et luy rendit la lettre que le mareschal Dannebaud luy en avoit écrite, avec protestation de ne luy en parler jamais; la conseillant de dépescher cette affaire au plustost, car elle sçavoit que le Roy affectionnoit fort le mariage d'elle et du marquis Jehan-Loys de Saluces; et estoit à craindre que Sa Majesté, pour satisfaire à son desir, n'y interposast son absolue authorité, et qu'elle prenne garde.

CHAPITRE XXIX.

Décision du parlement sur les prétentions du marquis de Saluces.

Il ne passoit jour que le marquis ne vinst voir sa maitresse; mais à toutes les fois il y trouvoit le prince de La Roche-sur-Yon, qui luy estoit une très-poignante épine au pied; et pour mourir ne luy eust pas quitté sa place. De sorte que le marquis fut contraint, pour sortir de cet ennuy qui luy estoit insupportable, de la faire adjourner, non pas devant l'official, mais en la cour de parlement, où s'assemblerent les presidens et conseillers de la grand'chambre, par le commandement du Roy, qui avoit la chose affectée (2). Auquel lieu elle comparoissant, assistée de M. de Vieilleville et de plusieurs autres seigneurs et gentilshommes, dames et damoiselles, le premier president, luy faisant lever la main pour dire verité, luy demanda si elle n'avoit pas promis mariage à M. le marquis de Saluces, icy present. Elle repondit sur sa foy que non. Et comme le president vouloit entrer plus avant en interrogatoire, le greffier écrivant, elle va dire : « Messieurs, je ne m'étois jamais trouvée en face de justice comme je suis maintenant, qui me rend craintive de me couper en mes reponses. Mais pour rompre le chemin à toutes subtilités dont vous sçavez pointiller une parole, je vous dis et declare que, devant vous, messieurs, et de toute l'assistance, je jure à Dieu et au Roy, à Dieu sur la damnation eternelle de mon ame, au Roy sur le confiscation de mon honneur et de ma vie, que je ne donné jamais ny foy, ny parole, ny promesse de mariage à M. le marquis Jehan-Loys de Saluces, et, qui

(1) La Hunaudaye.

(2) Avoit la chose à cœur.

plus est, que je n'y pensé de ma vie. Et s'il y a quelqu'un qui veuille dire du contraire, voilà [en prenant M. de Vieilleville par le poing] mon chevalier que je presente pour maintenir ma parole, qu'il sçait estre très-veritable et proferée de la bouche d'une dame d'honneur s'il en fust oncques, et d'une fort femme de bien; esperant en Dieu et en mon bon droit qu'il le fera, sauf l'honneur de la Cour, vilainement mentir. — Quel revers! dit lors M. le president: vous pouvez bien, greffier, retirer vos regreas (1), car, à ce que je vois, il n'est plus icy question d'escritures; madame la mareschale a pris un autre chemin, et beaucoup plus court. » Et puis s'adressant au marquis: « Et bien, monsieur, que dites-vous sur ce passaige? — Je ne veux point, respondit-il, une femme par force; et si elle ne veut point de moy, ny moy d'elle non plus. » Et faisant une basse reverance se retira, luy estant tombé le poulce dans la main; car l'indisposition de sa personne, non pas de maladie, mais d'addresse, et la cognoissance qu'il avoit de la valeur du chevalier, ne luy conseilloient pas d'entrer en plus longue dispute.

CHAPITRE XXX.

La maréchale préfère le prince de la Roche-sur-Yon au marquis de Saluces.

Alors M. de Vieilleville demanda à Messieurs si madame la mareschale ne pouvoit pas en toute liberté contracter mariage avec qui il luy plairoit, puisque le marquis, par sa propre bouche, n'y prétendoit plus rien: à quoy il fut répondu que ouy. « Or, messieurs, dit-il, s'il vous plaist venir chez l'archidiacre du Hardaz, nous y trouverons M. le prince de La Roche-sur-Yon, accompagné de messieurs le duc d'Estampes, de Rohan et de Gyé, qui l'attend pour la fiancer, et l'evesque d'Angiers tout preparé pour cet effet. » Mais ils s'en excuserent, et qu'ils alloient deputer quelques-uns de leur compagnie faire rapport au Roy de ce qui s'étoit passé en cette assemblée. Ainsi ils prirent congé les uns des autres; mais fut dit en passant et bien bas à M. de Vieilleville: « Vous en aviez pour six mois de taillé, si vous n'eussiez jetté ce combat à la traverse; car le marquis avoit un interrogatoire de quarante articles pour interroger madame la mareschale sur tous les propos qu'elle a jamais tenus à luy et à ses gens, et des baisers qu'elle luy a donnez par les chemins, et de celuy de la porte Saint-Marceau, et entre autres qu'elle avoit promis [chose qui luy eust bien nuy] au grand gouverneur dudit marquis, l'escuyer Saint Julien, une chesne de cinq cens escus pour sa livrée de nopces. — Et bien, dit M. de Vieilleville, c'est une Française qui a trompé une centaine d'Italiens. — Ce n'est pas cela, dit l'autre, mais c'est vous qui estes un fort galant seigneur, et qui avez si bien conduit cette affaire que vous en estes fait depescher en moins d'une heure, et avez tiré madame la mareschale d'un grand bourbier par votre industrie; et allez en la bonne heure faire vos fianceailles. »

(1) Écritures.

Ainsi se départirent. Et alla de ce pas madame la mareschale chez le sieur du Hardaz, archidiacre de la Sainte Chappelle, où l'evesque d'Angiers la fiança avec monsieur le prince de La Roche-sur-Yon; et à trois ou quatre jours de là M. le cardinal de Bourbon les épousa aux Augustins, et ce sans grand apparat ou cérémonie, car elle estoit veuve.

Il ne faut point demander si M. le prince de La Roche-sur-Yon se sentoit très-obligé à M. de Vieilleville pour ce mariage, car il pouvoit bien dire que, sans son bon conseil et sage conduite, il n'y fust jamais parvenu, ayant le Roy du tout en tout contraire; La Majesté duquel par sous main faisoit beaucoup de menées secrettes pour le dissoudre, ouvertement non, car il luy eust esté reprochable d'empescher le bien et l'avancement d'un prince de son sang, aussi en cette consideration que monsieur de Vieilleville ne desista jamais de son entreprise, encore qu'il eust ce grand Roy pour adversaire, jusques à ce qu'il l'eust veüe effectuée. Ce prince l'aima toute sa vie d'une amitié immortelle, que personne vivant n'a jamais pu alterer.

CHAPITRE XXXI.

Acquisition de la terre de Châteaubriant par le connétable de Montmorency. — Voyage du Roi en Bretagne.

[1541] Quant à la succession de Chasteaubriand dont nous avons parlé cy-dessus, nous en dirons ce qui s'en trouve de bruit commun, et ce qui a esté tousjours allegué et répondu en toutes compagnies, quand on s'est enquis de l'occasion qui a peu mouvoir monseigneur Jehan de Laval, sire de Chasteaubriand, de faire un tel present à M. le connestable, qui est si grand de gentilhomme à gentilhomme, qu'il n'y a gueres de rois en la chrestienté, hormis le

nostre et celuy d'Espagne, qui en puissent souvent libéralizer de pareils sans faire flaistrir beaucoup de fleurons de leurs couronnes, ayant esté ladite terre estimée, avec son bastiment et ses appartenances, à quinze cents mille francs.

Il faut donc commencer par un voyage (1) que fit le roy François en Bretagne sur les premiers ans de son avenement à la couronne, en intention de faire reconnoistre, par les Estats du pays, son fils aisné François, dauphin de Viennois, pour duc de Bretagne, et par ce moyen casser les contracts de Charles huitiéme et Loys douziéme avec la reine Anne, duchesse dudit pays, et semblablement le sien avec madame Claude, fille du roy Loüis douziéme, sa femme; par tous lesquels contracts il estoit dit que le second fils provenant de leur mariage seroit duc. Ce qui fut par lesdits Estats fort libéralement accordé à ce grand Roy, qui leur proposa tant de bonnes choses pour l'utilité du pays en ce faisant, qu'ils eussent esté ennemis du bien et repos de leur patrie s'ils ne s'y fussent condescendus. Et dès lors ladite duché fut incorporée à la couronne, et arresté que pour l'avenir le Dauphin porteroit en ses armes escartelé de France, Dauphiné et de Bretagne, et s'intituleroit dauphin de Viennois et duc de Bretagne; ce qui a toujours continué depuis.

Lesdits Estats, qui avoient, par cette liberale et volontaire gratification, gagné le cœur du Roy, eurent opinion, s'ils demandoient quelque chose à Sa Majesté pour la décoration de la province, que facilement ils l'obtiendroient; et recherchant tous les endroits d'icelle les plus deffectueux, ils trouverent que la ville de Rennes, qui est la principale et premiere du pays, avoit faute d'un port ou havre pour la rendre l'une des bonnes villes du royaume, avec les belles marques qu'elle a deja, estant fort peuplée et de grand circuit; ce qui seroit très-aisé, en faisant profondir la riviere de Villennes, qui passe au travers de ladite ville, et élargir ses flancs et chantiers de dix ou douze toises, car son canal est fort étroit, et la faire entrer dedans le bras de mer qui monte jusques à Messac, distant dudit Rennes huit ou neuf lieues pour le plus; et que, par ce moyen, les grands navires et autres baisseauls (2) qui viennent à La Roche-Bernard, Rieux et Redon, pourroient flotter jusques audit Rennes, qui rapporteroient une très-grande et très-utile commodité, non-seulement à la ville et à la province, mais à la Normandie et au Meine leurs voisins, dont s'accroistroit le revenu du Roy en tous ces pays-là quasi de la moitié.

Toutes ces choses ne furent pas si tost remonstrées au Roy estant à Rennes (3), que Sa Majesté ne leur fist incontinant paroître son affection en cet endroit; car, pour visiter les lieux, il descendit jusques à Redon, et prenoit lui-même la peine de faire planter les paulx, aligner le cordeau, niveler et ordonner de toutes choses nécessaires à la perfection de cette entreprise, comme un ingenieur, recevant un merveilleux plaisir de perpetuer en ce pays-là sa mémoire; et promettoit grande récompense à ceux qui en avoient fait l'ouverture. Et pour rendre la chose immortelle, changeant le nom de Villennes, il la vouloit appeller la Françoise; et le port qui se devoit construire à la porte Saint-Yves, par où sort ladite riviere de la ville, se devoit nommer le Port-Dauphin-le-Duc, avec des privileges que tous ceux qui y bâtiroient seroient exempts à perpétuité de tous daces et tributs, afin de dresser en diligence un spacieux cay, et le peupler de grands magazins, de longs et larges celiers, et de belles maisons; en outre, que le premier navire qui viendroit tous les ans à la montaison, chargé de vins de Grave et de Marche, ne seroit sujet en façon quelconque à la prevosté, d'entrée ny semblablement d'yssue, de quelque marchandise qu'il eust esté freté pour s'en retourner. Et d'une royale façon il laissa, de son propre et liberal mouvement, pour effectuer que dessus, tous les rachapts de Bretagne qui luy pourroient échoir, sans autre limitation d'années ny de tems, que jusques à ce que tout ce dessein fust entierement parachevé : qui estoit un très-insigne et très-riche présent, et duquel il provint une excessive somme de deniers, étant la duché de si grande étendue comme elle est, et un si grand nombre de noblesse. De toutes lesquelles choses Sa Majesté fit dépescher, émologuer et vérifier, en la cour de parlement et chambre des comptes à Nantes, les lettres qui pour ce estoient nécessaires.

Il ne restoit plus qu'à trouver quelque per-

(1) Suivant MM. de Sainte-Marthe, *Hist. de la maison de France*, tome I, page 719 : « Le Roy estant à Nantes » en aoust 1532, par lettres patentes, prenant la qualité » de pere, légitime administrateur et usufructuaire des » biens du prince Dauphin son fils, propriétaire du pays » et duché de Bretagne par le decès de la reine Claude » sa mere, déclara, à la requestre des Estats de ce pays, » son fils estre vray duc propriétaire du duché, lequel » Sa Majesté unit à perpétuité avec le royaume et cou» ronne de France, sans jamais en pouvoir estre desuny » et séparé. » Il y avoit déjà dix-sept ans que régnoit François Ier, puisqu'il étoit monté sur le trône en 1515.

(2) Bateaux.

(3) On lit en marge de l'ancien manuscrit : « Le roi » ne fut jamais à Rennes, mais bien le Dauphin son fils. »

sonnage solvable pour faire état des deniers susdits, et qui prît la charge de faire avancer la besoigne; et sur la longueur de cette élection, tous les Estats, d'un commun assentement, nommerent M. de Chasteaubriand, que son autorité, estant gouverneur de la province, la feroit diligenter, et que les receveurs du domaine, que l'on nomme en ce pays-là de l'ordinaire, seroient plus soigneux de recueillir lesdits deniers que si un moindre en avoit la charge : et le supplierent tous de la vouloir accepter, ce qu'il fit fort librement; et commença, dès la premiere année, à y mettre environ deux cents gastadours (1), pour faire paroître au peuple son affection.

Mais l'année subsequente il s'y rendit un peu nonchallant; aussi que le desir de faire sa maison de Chasteaubriand le divertit de cette bonne volonté, et employa ces deniers, pour le moins la pluspart, à ses propres bâtimens, et bien peu à l'autre attelier; aussi que ce que l'on faisoit à ladite riviere en un mois estoit, par les ravages et cretines d'eaux (2), renversé en une heure; de sorte que cet argent, onze ou douze ans durant, se consomma pour ces edifices et en l'ameliorement de sa maison.

CHAPITRE XXXII.

Moyens employés par le connétable pour avoir la terre de Châteaubriant.

Les habitans de Rennes ausquels cette intermission touchoit le plus ne s'en donnoient aucune peine, et par conséquent les plus éloignez n'en avoient pas grand soucy; mesme aux Estats, qui se tiennent tous les ans en septembre, il ne s'en parloit jamais : de sorte que M. de Chasteaubriand se servoit sans aucun contredit de ces deniers-là, et en faisoit estat comme de son propre revenu; mais le premier president des comptes de Bretagne, nommé La Pommeraye, courtisant et affectionné à M. le connestable, luy en reveilla l'esprit, alleguant que, s'il mettoit cela en avant, il ne pouvoit faillir qu'il ne luy en revinst un grandissime profit.

M. le connestable, ne voulant pas negliger cet avertissement, l'envoya devant à Chasteaubriand pour faire tout de loing la premiere trempe de la peur; car, d'y proceder par menaces ouvertes de confiscation, il l'eust perdu tout comptant, veu que l'autre avoit un si grand credit à la Cour, que le Roy luy eust donné et quité tous lesdits deniers, à quelque somme qu'ils eussent pu monter, en faveur d'une personne (3) que je ne puis et ne veux nommer, qui estoit auprès de Sa Majesté en telle authorité et respect, qu'en un besoin elle eust fait succomber le mesme connestable; de quoy il n'estoit ignorant.

Ce précurseur, plain de cautelle, joua si bien son rolle, qu'en moins de huit jours qu'il fut à Chasteaubriand il mit le seigneur de la maison en si grand frayeur qu'il eust voulu estre mort; l'intimidant premierement de la colere où estoit le Roy à cause de l'abus de ses deniers, et plus encore d'estre frustré de l'esperance de voir son nom perpetué en Bretagne, suivant les choses memorables qu'il y avoit instituées; disant en outre que Sa Majesté avoit une juste occasion de se douloir de voir qu'il ait manqué de parole aux Estats de Bretagne, lesquels pourront se persuader qu'il leur a donné la baye, comme ayant intelligence secrette avec son lieutenant; *item*, que « *qui mange de l'oye du Roy, en cent ans il en rend la plume;* » qui feroit que sa postérité en seroit à jamais recherchable; plus, que les deniers du Roy sont de telle nature, que qui en abuse est sujet à la restitution du quadruple; en somme, que M. le connestable avoit commandement de descendre en Bretagne pour en connoître, et en un besoin se saisir de sa personne, qui ne se pouvoit faire sans une merveilleuse honte. Paroles toutefois fausses et malicieusement controuvées, car tout ce fait se mania au desceu du Roy, du chancelier et de tout le conseil. Aussi, quand M. le connestable partit de la Cour, il fit entendre au Roy qu'il alloit faire une cavalcade par tout le royaume, pour connoître des déportemens des gouverneurs et de l'estat des frontieres, et qu'il vouloit commencer par la Bretagne : ce que Sa Majesté trouva le meilleur du monde.

Cependant le voilà arrivé à Nantes où il estoit descendu par eau, car il avoit pris congé du Roy à Amboise; et ne faut demander si sa venue, ainsi à l'improvite et inopinée, troubla M. de Chasteaubriand, lequel en toute diligence le vint trouver audit lieu, fort bien accompagné, hormis de ses gardes, le suppliant tant honorer que de venir en sa maison, pour là donner ordre aux affaires qui l'avoient fait descendre en son gouvernement, avec toutes offres d'assistance et de service. L'autre, avec un visage severe, luy répondit qu'il ne partiroit pas de la province sans l'aller voir; et commanda,

(1) Ouvriers.
(2) Crues d'eau.
(3) La duchesse d'Étampes.

pour donner le goût à la chose, à ce president, en presence de tous, qu'il n'y eust faute que tous les receveurs de la Bretagne, tant généraux que particuliers, et principalement du domaine, eussent dedans dix jours à se trouver par devers luy à Nantes, sur peine de privation de leurs estats, afin qu'il leur montre son pouvoir et l'urgente occasion qui le meine pour le très-exprès service du Roy et de l'abus de ses finances et de l'averment (1) d'icelles depuis douze ans. Et cela dit, il se retira en sa chambre, sans que personne vivant pust parler à luy de tout le reste du jour; car telle estoit la fourbe entre luy et le president.

Par ce commandement fut frappé le coup qui engendra le contract; car M. de Chasteaubriand, perdant le courage, ne cessa qu'il n'eust parlé à luy le lendemain au plus matin, ayant le president avec luy, et y furent trois bonnes heures ensemble; et, au sortir de là, ils partirent tous après diner pour aller à Chasteaubriand y consommer quelques jours en bonnes cheres; durant lesquels M. le connestable envoya devers le Roy son secretaire Berthereau, avec mille louanges du sieur de Chasteaubriand; qu'il avoit bien perdu son temps d'estre descendu jusques là, car il n'y avoit province sous sa couronne mieux conduite, regie ny policée, que celle de Bretagne; promettant d'estre bientost auprès de Sa Majesté pour luy en faire plus ample recit par le menu : et, parce qu'il y avoit long-tems qu'il faisoit service à Sa Majesté en estat de gouverneur avec infinies depenses, sans jamais en avoir aucune remuneration, il luy sembla que Sadite Majesté y devoit avoir esgard, comme à personnage très-digne d'une grande recompense, et telle que son secretaire Berthereau luy feroit entendre, s'il luy plaisoit l'écouter.

Lequel apporta un brevet dépesché à Chambourg (2), signé de la main du Roy, et contresigné de deux secretaires des commandements, que l'on appelle aujourd'huy d'Estat, Bayard et Bochetel, qui portoit quitance generale de tous les deniers de rachapts que jamais reçut le sieur de Chasteaubriand, à quelque somme qu'ils eussent pu monter, sans que luy, ses successeurs heritiers en fussent recherchez; desquels deniers Sa Majesté, en tant que besoin estoit, en faisoit don et present gratuit audit sieur de Chasteaubriand, pour aucunement le recompenser des très-grands et signalés services qu'il avoit faits et fera encore à Sa Majesté et à la couronne; validant les quittances qu'il en avoit baillées aux receveurs du domaine qui luy avoient apporté lesdits deniers; commandement aux gens des comptes à Nantes de les passer en la reddition de leurs comptes, sans les tenir, pour ce fait, nullement en souffrance; et tout à plain d'autres clauses que peut contenir un brevet de telle importance, et basty par gens de si grand esprit que les secretaires susdits et serviteurs voués à M. le connestable.

Par cette ruse fut sourratée (3) cette succession, en laquelle M. le prince (4) ny sa femme ne purent jamais rentrer, encore qu'ils y fissent tous leurs efforts, principalement du tems de la desfaveur de M. le connestable; mais estant intervenue la mort du sieur de Chasteaubriand, la donnaison demeura en sa force, comme faite entre vivants. Mesme j'ay veu M. de Vieilleville, comme heritier pour son sixieme de madame la princesse de La Roche-sur-Yon, car il estoit premier puisné de la maison de Scepeaux, plus de trente ans après la confection du contract, la voyant veuve et sans enfans, assembler en sa maison de Paris, rüe des Penitentes, que possede aujourd'huy le comte de Fiesque, MM. les presidents de Thou, Seguyer et de Morsant, avec deux fameux avocats, Mango et Versoris, sous ombre de leur donner à disner, où ladite princesse estoit, faire consultation de cette matiere; mais, après en avoir disputé quatre bonnes heures, n'en rapporterent que perte de tems et d'argent.

CHAPITRE XXXIII.

Autres acquisitions faites par le connétable.

Et encore que l'empietement de cette succession eust été trouvé fort étrange de plusieurs, si est-ce qu'il ne le fut pas tant que de celle de messire Claude de Ville-Blanche, sieur de Bron, fait par le même connestable; car on est encore à deviner pour quelle occasion il le fit son heritier. C'estoit un fort aisé et riche seigneur de Bretagne, possedant de vingt-cinq à trente mille livres de rente, qui n'eust jamais charge, pension ny estats de nos roys, et n'en pourchassa de sa vie; se contentant de suivre les armées sur le sien, avec un train et depense honorable, sans en rechercher, le voyage finy, aucune recompense; après lequel il se retiroit en sa maison, attendant qu'il s'offrist une autre nouvelle oc-

(1) Détournement.
(2) Chambord.

(3) Soustraite.
(4) Le prince de la Roche-sur-Yon.

casion de marcher. Mais il se trouve qu'un gentilhomme qui estoit domestiquement à son service, nommé Monterfil, trama cela avec ledit sieur connestable, sur promesse qu'il le feroit, effectuant ce desseing, gentilhomme de la chambre du Roy, qui estoit pour lors un très-grand honneur ; car on ne tiroit en ce tems-là les capitaines des gendarmes et les lieutenans de roy que de cette troupe; et falloit que le gentilhomme de la chambre, qui estoit promu à l'un desdits estats, quittât par necessité la place de la chambre, car les deux ensemble estoient incompatibles, tant alloient bien de rang et d'ordre les grades et honneurs de France des regnes des anciens roys.

Monterfil cependant, apasté de cette esperance, s'evertua, pour y parvenir, d'y faire condescendre son amy, comme il fit; mais on ne peut imaginer les artifices dont il usa pour le faire plier à cette donnaison, veu qu'il avoit une très-honorable dame de sœur, madame Françoise de Villeblanche, dame d'Espinay, qui fut mere de feu monseigneur Guy d'Espinay, pere de monseigneur le marquis d'Espinay aujourd'huy vivant : et d'avoir desherité une telle et si vertueuse dame pour enrichir un étranger, il faut bien croire que ce serviteur y appliqua de terribles et étranges remèdes ; car son maitre n'estoit aucunement ambitieux, et ne reçut de son vivant aucun bienfait de M. le connestable ; innocent au reste de toute criminelle charge : mais il les trompa dextrement, et en rusé courtisan, tous deux ; car il eust les terres et les biens de l'un, et la recompense de l'autre qui vendit son maitre n'est pas encore née.

M. de Vieilleville en parla à M. le connestable assez dignement à Bloys, mais long-temps après, et du regne du roy Henry deuxieme, lorsque ledit connestable étoit rentré en sa boüillante faveur, parce que mondit seigneur le marquis d'Espinay, auquel cette succession appartenoit à cause de sa grand'mere, devoit épouser sa fille aisnée, madame Marguerite de Sce페aux, comme nous dirons cy-après; mais il n'en peut tirer que la terre de Bron, que luy quitta M. le connestable, moitié de honte, moitié de gratification; car il l'aimoit et le tenoit en grande estime. Mais Branssian, Callac, Martigné, Ferchault, Plusgnollet, et plusieurs autres terres, demeurerent au croq de Montmorency, alleguant ledit connestable qu'il n'y a chose au monde mieux acquise à toute personne que ce que gratuitement on luy donne ; qui est une vieille rubrique de laquelle se targent impudemment les hardis preneurs.

Ce messire Claude de Villeblanche, sieur de Bron, avoit esté aux batailles de Ravanne (1), la Bicoque et des Suysses (2) ; et à cette derniere le Roy le fit chevalier, seul de son rang, puis remit son épée au fourreau. Mais luy demandant le duc de Bourbon pourquoy il n'avoit fait chevaliers cinquante ou soixante autres qui estoient à genoux devant luy, Sa Majesté répondit qu'il ne vouloit pas que l'on dist du sieur de Bron qu'il estoit des chevaliers à la douzaine, et qu'il sçavoit bien, pour l'avoir vu, que son épée estoit tainte du sang des Suysses, et n'en estoit pas si certain des autres; toutefois qu'il les feroit chevaliers le lendemain : et ajouta qu'il y avoit beaucoup de villes en son royaume, mais qu'il ne s'en trouvoit gueres de blanches, voulant inferer par-là ce mot de ville, et qu'il y en avoit bien peu qui luy fussent comparables : et n'en exceptoit Sa Majesté que huit ou dix, et trois ou quatre qu'il mettoit au-dessus.

CHAPITRE XXXIV.

François de Bourbon, comte d'Enghien, parent de M. de Vieilleville.

Si M. le prince de la Roche-sur-Yon aimoit M. de Vieilleville de la parfaite amitié que nous avons recitée cy-dessus, il y avoit encore un autre jeune prince qui ne la luy portoit pas moindre, et en pouvoit faire autant et plus d'estat, bien qu'il n'y eust aucune obligation : c'estoit M. François de Bourbon, comte d'Anghien, second fils de monseigneur le duc de Vendosmois, premier prince du sang; et estoit si grande, qu'il ne pouvoit vivre sans luy; et ne se dressoit partie ou entreprise, de quelque jeu que ce fût, où la jeunesse de la Cour s'exerce, qu'il ne fallût que M. de Vieilleville fust de son costé. Et ne se faut esbahir de l'étroite liaison de cette amitié, car, outre ce que l'influence céleste y donnoit beaucoup, si estoit-elle fondée sur deux notables points, et immortels, sçavoir, l'alliance et la vertu, qui la rendoient inviolable. Le fondement de l'alliance se poursuit ainsi :

M. François de Bourbon, comte de Saint-Paul, oncle dudit comte d'Anghien, avoit épousé l'heritiere de cette très-illustre maison de Tousteville (3), de laquelle le grand-pere et la mere de M. de Vieilleville estoient freres et sœurs ; et pour ce regard il estoit très-bien venu là-dedans

(1) Ravenne.

(2) Bataille de Marignan, livrée en 1515, ainsi appelée parce que les Suisses y furent défaits.

(3) D'Estouteville.

de la part de tous deux, qui ne pouvoient faire aucun repas sans le y faire toujours appeller, estans très-aises de l'avoir à leur table : luy, pour ce qu'il n'y avoit jeune seigneur en la Cour qui eust plus vu ny voyagé que M. de Vieilleville ; elle, pour le contentement qu'elle recevoit de un sien proche parent, tant honoré et estimé de son seigneur et mary. M. d'Anghien, d'autre part, qui suivoit plustost son oncle que son pere, à cause de la libre privauté, faisoit ordinaire de cette table, par le moyen de laquelle ils vivoient ensemble, et à l'issue de leur repas entreprenoient mille gaillardises, où toute la jeunesse de la Cour abordoit pour y participer ; qui estoit le premier nourrisson de cette amitié. Et voyant M. d'Anghien que madame la comtesse de Saint-Paul, duchesse de Tousteville, sa tante, appelloit M. de Vieilleville son oncle, il l'appella toute sa vie son bel oncle : terme d'alliance de tout tems usité entre les anciens parents de France, car les ducs de Bretagne, de Berry, Bourgogne, Guyenne, d'Orléans, d'Anjou et de Bourbon, s'entre-appelloient bel oncle, beau cousin et beau neveu; coutume qui dure encore entre les grands. Or nous faut-il déduire comment le point de la vertu les lia encore en amitié plus étroitement.

M. le comte de Saint-Paul, duc de Tousteville, a eu d'aussi belles et importantes charges pour la guerre que prince de son tems ; car il mena une belle armée en Italie, qu'il fit passer jusques au royaume de Naples (1). Mais, voyant les choses desesperées par la ruine de l'armée de M. de Lautrec et sa mort, et encore davantage par la mort du prince de Navarre, que le Roy avoit envoyé audit Naples avec une armée volante, pour raffraichir celle du sieur de Lautrec ; en outre toutes les alliances du Roy en ce pays-là, non-seulement faillies, mais revoltées par depit de n'avoir esté secourues à tems, il marcha son armée en Lombardie, où il fit de braves gestes, et reculer l'armée imperiale, et luy faire passage pour s'en retourner en France, pour obeir au commandement de son Roy, qui luy commanda une autre fois d'aller saisir le duché de Savoye ; ce qu'il executa en si grande diligence, que le duc ne pust estre prest assez à tems pour y resister, encore qu'il eust sceu, il y avoit plus de trois mois, cette entreprise. *Item*, en la frontiere de Picardie, où la guerre estoit ordinaire, il y fit des choses fort memorables; et, ce qui est grandement à noter, quand le duc de Bourbon, pour suivre l'Empereur abandonna le service du Roy, Sa Majesté, passant les Monts, ne voulut pas laisser le duc de Vendosmois, son frere aîné, en France, se deffiant de quelque intelligence, à cause du nom de Bourbon, mais le mena avec luy, laissant en sa place en son gouvernement de Picardie. M. de La Trimouille ; mais il eust telle confidence en M. de Saint-Paul, qu'il luy donna charge, avec des forces, d'aller après le duc de Bourbon pour l'attrapper, sur le chemin de la Franche-Comté, où l'on fut averty qu'il alloit : en quoy il fit un fort loyal devoir; mais il y avoit pris une autre route, par le conseil de Pomperand, ainsi que le Roy le sceust bien depuis. Or en toutes ces guerres et païs susdits M. de Vieilleville avoit esté, et donné coups de lance et de coutelats ; qui estoit un si grand contentement à ce prince d'en pouvoir souvent jouyr pour en discourir, qu'il ne le voyoit pas à demy, et répondoit à ceux qui luy disoient, s'il n'avoit point d'enfans, qu'il feroit M. de Vieilleville son héritier, qu'il seroit plustost convié à ce faire pour sa valeur et réputation, que pour l'affinité qui estoit entre sa femme et luy, encore qu'elle fût fort proche ; et estoit digne, disoit-il, de commander à une armée. M. le comte d'Anghien estoit si affamé de tels discours, que si le Roy l'eust voulu traiter il l'eust refusé, pour n'en pas perdre une leçon ; car incessamment son oncle, M. de Saint-Paul, en mettoit M. de Vieilleville en propos. Quelquefois il s'accusoit des fautes qu'il avoit faites en telle et telle occasion, ou d'avoir trop ou peu temporisé sur un avertissement, ou de l'avoir du tout negligé, et une infinité d'autres oubliances ou promptitudes ausquelles un chef d'armée est sujet par trop croire à quelqu'un ou à soy-même : à quoi M. de Vieilleville lui rendoit une si grande et certaine résolution, qu'elle luy estoit très-admirable. M. d'Anghien, d'autre part, qui estoit attentif à toutes ses reponses, les tenoit pour oracles ; et par toutes les compagnies où il se trouvoit, il ne parloit que de son bel oncle, qu'il aimoit, à cause de sa vertu, autant ou plus que soy-même.

CHAPITRE XXXV.

Le comte d'Enghien va commander en Provence.

Ayant eu le Roy, l'an 1543, nouvelles que l'armée turquesque conduite par Barberousse devoit bientost arriver à Marseille pour son service, Sa Majesté delibera d'envoyer un prince de son sang pour la recevoir, et estre en ladite

(1) Le comte de Saint-Paul n'alla point jusqu'au royaume de Naples.

armée, jointe avec la sienne de Levant (1), son lieutenant géneral; et, sans autre remise de conseil, elle nomma M. le comte d'Anghien, qui n'avoit point encore voyagé ny manié aucune charge à cause de sa grande jeunesse, car il ne pouvoit lors avoir plus de vingt-trois ans, et qu'il estoit desormais temps, ainsi qu'il disoit, de l'employer et nourrir aux affaires, pour le rendre capable à l'avenir de quelque gouvernement digne d'un prince de son sang, veu que son frere aisné, Anthoine de Bourbon, après la mort de Charles, duc de Vendosme, leur pere, avoit succedé au gouvernement de Picardie, estant très-raisonnable que son puisné, qui promettoit beaucoup de soi, fust semblablement honoré de quelque province.

Cette conclusion prise au cœur du Roy, il eust commandement pour se preparer en diligence pour ce voyage, et luy furent ordonnez pour l'accompagner les sieurs de La Chaistaigneraye, de Bourdillon et de Thavannes. Ce qu'estant sçu par le comte de Saint Paul, il envoya querir le sieur d'Anghien, luy disant qu'il estoit très-joyeux de la charge qu'il plaisoit au Roy luy commettre; mais il ne pouvoit penser qui avoit meu Sa Majesté à luy choisir Chaistaigneraye pour l'assister en ce voyage, ayant trop ouy parler de ses bizarres humeurs; et s'esbahissoit grandement que l'on eust oublié son bel oncle. Son neveu luy répondit qu'il avoit un grandissime regret en cette oubliance; mais, quand le Roy luy eust donné Bourdillon, gentilhomme de sa chambre, M. le Dauphin luy en voulut donner un autre de la sienne, Chaistaigneraye, et conséquemment M. d'Orléans, Thavannes: ce qu'il ne pouvoit honnestement refuser; car s'ils luy en eussent donné de moindre qualité, moins ne pouvoit-il faire que de les prendre, et avec grande demonstration de les avoir très-agréables; mais qu'il estoit après à inventer le moyen de faire trouver bon l'eschange de Chaistaigneraye avec son bel oncle; « car à la verité, dit-il, ses façons de faire et de parler ne me plaisent pas, et ne me sçaurois compatir avec ses humeurs. »

Sur ces devis arriva le duc de Vendosme, son aîné, qui luy dit: « Vrayment, mon frere, vous en avez tout au long, car Chaistaigneraye s'en va avec vous: faites estat d'appointer tous les jours une douzaine de querelles, et provision d'aureilles pour escouter ses vaillances et venteries. Au reste, mesurez bien vos faveurs, car si vous ne luy en departés plus que à nul autre, quel qu'il puisse estre, vous n'avez pas besoigne achevée: somme, vous serez plus empesché à luy obeir qu'à vostre propre charge. — C'est, monsieur, luy répondit M. d'Anghien, la peine où M. nostre oncle et moy estions. — Or, mon frere, dit M. de Vendosme, mettez vous en hors, car je viens d'y donner ordre. M. le Dauphin s'en va jouer à la paulme; allez vous presenter devant luy avec le plus triste visage que vous pourrés contrefaire; et, s'il s'enquiert de l'occasion de vostre fascherie, j'ay embouché nostre bon amy Saint-André, qui répondra pour vous, ou qui vous secondera si vous parlés le premier, comme tous trois nous le désirons: si ce moyen nous est inutile, il s'en presente un autre qui nous fera jouir de nostre intention. »

A quoy ne faillit M. d'Anghien; et s'estant presenté contrefaisant le malade ou le fasché, M. le Dauphin luy dit que l'armée de Levant estoit déjà bien avant en deçà de l'isle de Chipre, et qu'il falloit qu'il se diligentast de partir; et luy demandant ce qu'il avoit, veu que son visage demonstroit quelque fascherie, M. de Saint-André va promptement répondre: « Je mettray ma vie, monsieur, qu'il a regret de laisser M. de Vieilleville, ou bien qu'il ne luy a esté commandé de l'accompagner en ce voyage. — Vrayement, dit M. le Dauphin, j'estois bien hors de moy quand il ne me souvins point de son bel oncle. » Et sur l'heure, appelant Griffon, son premier valet de chambre, luy commanda d'aller dire à Chaistaigneraye qu'il ne fist aucun preparatif pour le voyage de Marseille, et qu'il vinst parler à luy; et demandant où estoit M. de Vieilleville, il luy fut répondu: « En la chambre de madame d'Estampes, jouant au flux (2) à toutes restes avec elle et M. le cardinal de Lorraine (car la premiere (3) n'estoit encore en usage). » Auquel lieu il s'achemina incontinent, et, après avoir veu donner trois ou quatre cascades, il fit à M. de Vieilleville ce commandement, qui le reçut à très-grande joye, et puis il s'en alla commencer sa partie.

Il ne se faut point enquerir si l'oncle et les deux freres furent aises de cet eschange, se promettans bien que le voyage succederoit heureusement, sans tumulte, desordre ni confusion; et envoyerent prier M. de Vieilleville de venir souper avec eux chez M. de Vendosme, où ils luy firent une infinité de bonnes cheres et de remercymens, sachant la franche volonté dont il avoit accepté ce commandement: et delibererent par ensemble du partement; et, pour ce qu'il se presentoit une infinité de gentilshommes pour faire le voyage, sur le desir de voir cette armée et la

(1) On appelait *armée de Levant*, celle qui devait être employée du côté de la Provence.

(2) Jeu de cartes.

(3) La prime: le flux et la prime sont deux jeux différents, suivant Rabelais.

façon des Turcs, occasion peut-être qui ne s'offriroit jamais, ils resolurent d'en refuser la pluspart; car, s'ils eussent pris tous ceux qui en faisoient parler, ils eussent enlevé toute la jeunesse de la Cour.

CHAPITRE XXXVI.

M. d'Enghien arrive à Marseille.

Le jour devant leur partement, qui fut de Fontainebleau, M. de Vieilleville ordonna que M. de Rubempré partiroit avec cinquante gentilshommes de ceux qui estoient sur le roolle pour faire ce voyage, et que, sans sejourner, ils allassent droit à Lyon surattendre M. d'Anghien, afin que les chevaux de poste fussent toujours frais quand il voudroit courir avec sa troupe, qui estoit quasi de pareil nombre, en comprenant les officiers. En quoy il n'y eust aucune confusion, car le controlleur des postes, nommé Poinctet, avoit donné bon ordre à tout cela huit jours auparavant; aussi que la troupe de Rubempré avoit un jour et demy sur celle de son maître, premier qu'ils fussent à La Charité, car il la menoit toute nuict, pour de tant mieux accommoder le prince et les seigneurs qui le suivoient, lesquels n'arriverent à Lyon que deux jours après luy; tant fut grande la diligence de Rubempré, par le moyen de laquelle M. d'Anghien, à cause que ses officiers avoient chevaux à point nommé, trouvoit ses repas et toutes commodités de trois en trois postes.

Arrivez qu'ils furent tous à Lyon, M. d'Anghien entra aux bateaux que Rubempré luy avoit déjà fait préparer sur le Rhosne, et descendit en Avignon avec toute sa troupe, qui estoit grande, où le vice-legat l'accommoda de chevaux et de toutes choses requises pour aller à Marseilles; et estant au village des Cabanes, à trois lieues de Marseilles, il trouva M. de Grignan, gouverneur de Provence, qui estoit venu jusques là au devant de luy.

Je laisse la reception qui lui fut faite à Lyon, tant par les comtes de Saint Jehan, les gens de la justice, que l'hostel de ville, qui fut et très-grande et très-honorable comme à un tel prince et tant recommandé du Roy, ny semblablement de celle de Marseilles, qui luy presenterent à l'entrée de la ville un poêle, qu'il trouva fort mauvais, et en dit son avis à M. de Grignan, modestement toutefois, marchant entre luy et M. de Vieilleville; lequel Grignan s'en excusa, et que cela avoit esté entrepris à son desceu : aussi fut-il trouvé que trois ou quatre capitaines et lieutenans de galeres, enfans de la ville, avoient mis cela en avant pour de tant plus l'honorer, ignorants la consequence d'une telle usurpation sur le souverain. Il me suffira de dire, laissant les harangues en arriere, que je ne vey jamais tant canonner; car en ce temps-là il y avoit quarente galeres dedans le port de Marseilles, qui n'en partoient jamais que pour la guerre, laquelle finie elles y revenoient sans qu'on les departist, comme l'on fait maintenant, à Nantes, Rouan ou Bourdeaux, et battoient cette mer de Levant si bien, que les Français y estoient redoutés et en estoient quasi maitres; lesquelles toutes tirerent plusieurs fois de toutes leurs pieces; en outre celles des tours, murailles et lieux éminents de la ville; plus l'artillerie de la tour dite Notre-Dame de la Garde, de la tour Saint-Jehan, et de l'abbaye de Saint-Victor; *item*, les chiamades et salves de tant de chiormes : de sorte qu'il n'estoit pas possible d'ouyr un plus grand bruit; et pour l'accroistre, il se trouva un si grand nombre de fregates et brigantins qui faisoient raige de canonner, et ne se contenterent pas d'y employer le jour, mais toute la nuit on ne fit autre chose. Les habitans de la ville semblablement, qui sont pour la plupart guerriers, n'y épargnerent pas la poudre; en somme le tonnerre y estoit si grand, que les femmes grosses et les nourrices furent contraintes de se retirer dedans les caves; car, voyant ce jeune prince y prendre si grand plaisir, ils s'y eschauffoient davantage : il estoit quasi jour poignant premier que luy ny tous autres s'en fussent retirez.

Sur l'après-dinée du lendemain, M. de Grignan vint trouver M. d'Anghien, qu'il prit à part pour luy découvrir une vendition que luy devoient faire trois soldats savoysiens du chasteau de Nice, qui l'avoient assuré d'y avoir telle intelligence qu'il leur seroit livré incontinant qu'ils se seroient presentez devant la place. Le prince, qui estoit jeune, sans plus avant s'enquerir, luy demanda seulement le moyen de s'acheminer à cette entreprise, lequel luy répondit qu'il luy donneroit quatre galeres, dont seroient chefs les capitaines Saint-Blanquart, Pierre Bon, Magdalon, et Michelet, qui estoient presents avec luy lors de son discours; et seroient en la sienne les trois marchants dudit chasteau; et que après luy flotteroient onze autres galeres chargées à fonds de gens de guerre, pour plus aisément le faire maitre de la place. Mais il le supplioit de ne mettre ce secret en bouche d'ame vivante, et qu'il n'y avoit pas demy-jour qu'il s'en estoit découvert aux quatre capitaines là presents, qui

avoient bien deliberé de faire un bon service au Roy et à luy, ou de mourir en l'execution de cette entreprise qui estoit infaillible.

CHAPITRE XXXVII.

Entreprise sur Nice manquée.

Monsieur d'Anghien, qui ne vouloit rien entreprendre sans le conseil de M. de Vieilleville, luy vint declarer tout ce qu'il avoit entendu de M. de Grignan, et qu'ils devoient partir à mynuit pour estre à l'autre mynuit en suivant au lieu de l'entreprise. « Elle seroit belle, dit M. de Vieilleville, si elle estoit sure ; mais je m'apperçois bien que M. de Grignan n'est pas homme de bon entendement, et qu'il ne l'a pas bien profondie. Car premierement, les soldats sont de Savoye, donc suspects; car le Roy a dépouillé leur prince de tous ses biens. Secondement ils se pourmenent par cette ville, et M. de Grignan veut que l'on tienne la chose secrette ! Davantage, où a-t-il trouvé, luy estant gouverneur de Provence et capitaine de gendarmes, que un prince, tel que vous estes, doive mener une avant-garde, et n'estre à la bataille ny Roy ny autre grand prince, pas seulement un connestable, et en une affaire si perilleuse que celle-là, et qui n'est pas exempte de tradiment ? Car que sait-il si les quatre Doria, André, Jannetin, Anthoine et Phillipin, qui sont à la solde de Gennes, et devenus nos mortels ennemis, n'ont point dressé cette partie, ou que, vous presentant avec vostre avant-garde de quatre galeres devant la place, ils aient si bien affusté leur cas, que d'une volée de canon ils les vous mettent toutes à fonds? D'autre part, en tout ce que vous a discouru le sieur de Grignan il n'y a chose qui approche en rien de la lumiere d'une telle marchandise, ny qui vous éclaircisse le moyen d'y pouvoir parvenir; mais seulement vous a abloqué (1) en gros que ces trois soldats y ont bonne intelligence Il faut, sauf sa grace, specifier quelle, et avec quelles gens, s'ils sont capitaines ou soldats, ou si c'est par une porte ou par escalade, et si ceux qui sont pratiquez ont le credit d'en livrer l'un ou favoriser l'autre. C'est mon avis, monsieur, et en ferez comme il vous plaira; mais vous ne irez pas sans nous, car nous voulons participer en tout ce qui se pourra départir, ou en l'honneur ou en la honte; et si ne menerez pas les quatre galeres, car il n'est pas raisonnable qu'un tel prince sonde le gué pour telles gens. »

Il sembla bien à M. d'Anghien, par les vives raisons que luy avoit deduites M. de Vieilleville, que la marchandise n'estoit pas trop loyale, ou qué pour le moins il y avoit quelques bourriers (2), et ne luy sçut que dire, sinon qu'il mettoit sa personne et l'entreprise entre ses mains ; et encore davantage, s'il ne vouloit qu'il y allast, il diroit à M. de Grignan qu'il l'executast avec ses capitaines de galeres. « Ha, monsieur, dit M. de Vieilleville, il faut resolument que vous y alliez, et que tout ce qui est ici avec vous d'honnestes hommes vous suive, au moins les plus apparants, comme les sieurs de Bourdillon, de Thavanes, de La Roche-des-Aubiers, les deux fils de M. de Humieres, Becquincourt et Contay, La Tour-de-Menynes (3), La Roche-Pozé, Buzancés et La Rochechouart. Et pource que l'heure de souper s'approche, il s'en faut diligenter, pour estre prets de s'embarquer à l'heure assignée par M. de Grignan, afin que s'il survient de la faute il ne la rejette pas sur nous pour notre retardement. » Ce que trouva M. d'Anghien le meilleur du monde; et sur l heure envoya querir M. de Grignan pour luy communiquer le tout, et commencer à l'heure dite à mettre la main à l'œuvre, pour au premier coup de canon entrer en galere.

Tous ceux donques qui devoient aller en cette entreprise avertis, se tinrent prets pour à l'heure dite s'embarquer. En quoy M. de Grignan ne trouva rien de changé, sinon que M. d'Anghien ne iroit pas avec les quatre premieres galeres, toutefois bien fasché de voir si grand nombre de courtisans estre de la meslée; « car, disoit-il, c'est autant de commandements que l'on oste aux capitaines, parce qu'ils veulent toujours commander en tous lieux où ils se trouvent; et s'il y a quelque honneur, ils en remportent le plus souvent les deux parts, à cause de leur grandeur et faveur; et toute la fatigue, quelquefois la mort, demeure aux pauvres capitaines. » Cependant tout le monde rangé, les trois canonades tirées, on desmare, flottans les quinze galeres ensemble; et voguerent tout le reste de la nuit et jusques à midy du jour ensuivant, à demi-voile, car il faisoit fort calme, et pour soulager la chiorme, s'il advenoit que l'on fust contraint de faire force et voile.

Or, estant à cinq ou six milles près de Nice, M. d'Anghien commanda au capitaine Magdalon, autrement le chevalier d'Aux, brave marinier, de se mettre devant avec les quatre galeres, mener

(1) Déclaré.

(2) Tromperies. On appelle *bourriers* une sorte de pailles qui se trouvent dans le blé battu, avec laquelle on trompe sur la mesure.

(3) La tour du Maine.

les trois marchands pour se presenter devant le chasteau, et que luy, avec le reste des galeres, prendroit le largue, et iroit surgir au Cauroux, auquel lieu Magdalon l'envoyeroit advertir des bonnes nouvelles, pour estre à luy incontinent. Mais la chose réussit tout au rebours; car soudain que Magdalon s'approcha de Nice, six galeres sortirent pour l'investir, suivies de quinze autres, à la portée de harquebuse, conduites par Jannetin Doria, qui estoient à l'abri et couvertes du cap Saint-Souspir, et donnerent la charge si forte au pauvre Magdalon et ses quatre galeres, qui furent abandonnées au port d'Antibe; mais luy et Michelet, se voulants jetter à terre, furent tuez d'arquebuzades, et tout le reste semblablement, ou prisonniers, et lesdites quatre galeres remorquées, par le commandement de Jannetin, au port de Ville-Franche, qui est un port commun et ouvert à tout le monde; lequel, venant avec vingt galeres pour surprendre M. d'Anghien au Cauroux, fust decouvert au clair de la lune; mais ses mariniers firent telle diligence de lever l'ancre, et faire, comme dit est force et volte, avec aussi l'avantage qu'ils avoient d'environ deux milles, qu'ils se retirerent dedans Toulon sans rien perdre. Il donna mille écus à départir à toutes les giormes (1) des onze galeres, et cinq cents à tous les mariniers, qui tous ensemble firent un merveilleux devoir; car quand un forsat se pasmoit, comme j'ai veu avenir souvent en une telle force, les mariniers se mettoient en leur place.

Encore faut-il dire que devinrent ces trois bons marchants que M. de Vieilleville avoit toujours dit que l'on tint prisonniers bien liez en la galere, pour les tuer soudain que l'on s'appercevroit de quelque tradiment, dont toujours il se doutoit; à quoy M. de Grignan s'estoit obstinément opposé. Incontinant qu'il découvrirent les six premieres galeres, ils se jetterent en la mer, pour se retirer à la nage dedans Nice après avoir fait leur emploicte (2); ce qui leur fut fort aisé, ayant bras et jambes en liberté, et la nuit qui les couvroit, n'estant encore la lune levée.

CHAPITRE XXXVIII.

Chagrin de M. de Grignan.

M. d'Anghien, de retour à Marseilles, trouva M. de Grignan malade, ou feignant de l'estre, de deplaisir que l'entreprise avoit si mal-succedé, encore plus de ce qu'il s'estoit tant opiniastré contre l'opinion de M. de Vieilleville, dont il en voyoit les évenements et le danger, s'il eust esté cru, où avoit esté le prince: et estant en cette perplexité, il envoya un jeune gentilhomme nommé Carses devers M. de Vieilleville, le supplier que son plaisir fust qu'il luy pust dire une parole, et sans sa maladie, et qu'il estoit alicté, il le fust venu trouver; lequel accepta fort courtoisement ce message, et, se derobant de M. d'Anghien, suivit le gentilhomme.

Entré qu'il fut en la chambre, M. de Grignan luy tend les bras, et s'écriant luy dit: « Ha! monsieur, M. d'Anghien a-il point opinion que je l'aye voulu vendre? dites, monsieur? — En conscience, répondit M. de Vieilleville, ne luy avez-vous pas donné grande occasion de le presumer? Mais il est si bon prince, qu'il attribue le tout au bon zele que vous avez au service du maître. Ce n'est pas la premiere fausse amorce que l'on a donnée aux princes et grands capitaines pour surprises de villes et chasteaux; et sans ramener le temps passé et les anciennes histoires, vous sçavez combien, seulement de ce regne, les ennemis en ont failly sur nous et combien aussi nous en avons entrepris envain sur eux. Or tout va bien, Dieu mercy, puisque ce gentil prince est eschappé. Il est bien vray que s'il eust suivi vostre avis, de mener les quatre premieres galeres, et auquel vous fustes merveilleusement arresté, il estoit sans doute perdu. — C'est, monsieur, dit M. de Grignan, ce qui me dragonne l'esprit; car si vostre opinion n'eust vaincu la mienne, cela fust advenu, à ma grande confusion et malheur; mais ce que j'en debatois contre vous, n'estoit que pour ne luy donner point de compagnon en cette gloire, et que tout seul en eust rapporté l'honneur. Or ne sais-je si jamais il me pourra regarder de bon œil. — Ne vous donnez peine de rien, dit M. de Vieilleville; car si vous n'avez autre maladie que celle-là, je vous gueriray. » Alors M. de Grignan, jettant ses bras hors du lit, l'embrassa plusieurs fois, avec humble priere de moyenner sa reconciliation, et surtout que l'on ne face trouver ce désastre si maulvays au Roy, tant du hazard où a esté le prince, que de la perte des quatre galeres, que Sa Majesté l'en prive de ses estats.

Quand M. de Vieilleville l'eust ouy proferer ces mots, il se douta bien que sa maladie luy donnoit bien avant en l'esprit; qui fut cause qu'il s'en alla, le laissant en très-bonne esperance de toutes choses: et ayant trouvé M. d'Anghien, luy recita bien au long les regrets et ennuys de M. de

(1) Chiourmes.
(2) Emplette.

Grignan, et qu'il étoit nécessaire, pour le guerir, qu'il prist la peine de le visiter. « Quand il seroit mort, dit M. d'Anghien, le Roy n'y perdroit pas beaucoup ; et ne seroit sa charge gueres vacante, car vous estes icy tout porté pour luy succeder ; et ne sçauroit excuser qu'il ne m'ait fait le plus lache tour qu'il est possible, ayant engagé mon bonneur et hazardé ma vie comme il l'a fait ; et sans vous je serois maintenant ou mort ou pris ; et faut que je vous confesse, mon bel oncle, que je vous dois, après Dieu, la vie. Mais quant à l'aller voir, mon cœur ne s'y peut aucunement accorder. — Encore faut-il, monsieur, dit M. de Vieilleville, que vous respectiez la vieillesse et un lieutenant de roy de telle marque. Cette rigueur seroit de trop mauvais exemple pour un jeune prince, quand on vous découvriroit implacable, tenant vostre cœur, et inexorable. Or sus, monsieur, allons-y, et tout en riant consolez-le vous-mesme ; et pour luy oster l'opinion qu'il a d'une dépesche au Roy à son prejudice, faites-la en sa presence, et telle qu'il la voudra luy-mesme dicter : car aussi-bien faut-il qu'il y ait une lettre au Roy qui rougisse pour nous tous et principalement pour luy, car il est auteur de la fausse menée. » A quoy s'accorda M. d'Anghien. Et estant tous trois en la chambre de M. de Grignan, écrivirent au Roy fort amplement ; et afin d'oter à M. de Grignan tout soupçon de dépesche contraire, Valencienne, secretaire de M. d'Anghien, porta ce paquet au Roy, et sortant du logis de M. de Grignan, et à la porte, trouva les chevaux de poste pour en faire la diligence.

Estant M. d'Anghien rappaisé, et le sieur de Grignan reconcilié par la prudence de M. de Vieilleville, les bonnes cheres commencerent de plus belle à Marseilles, attendant Barberousse ; et cependant les prisonniers Saint Blanquart et Pierre Bon furent renvoyés avec beaucoup d'autres pour légere ranson, et plusieurs pour rien ; car le comte Phillipin Doria fit en cela une infinité de courtoisies à M. de Vieilleville, qui luy en avoit écrit, se souvenant du voyage de Naples; et lui renvoya, entre autres, franc et quitte, le sieur de La Tour de Menynes, duquel M. de Vieilleville avoit épousé la sœur.

CHAPITRE XXXIX.

Jonction de la flotte du Roi avec celle de Barberousse.

A quelques jours de là Barberousse arriva à Marseille avec son armée, qui estoit de cent douze galeres, que M. d'Anghein prit en main, suivant son pouvoir, avec laquelle il joignit celle du Roy, qui pouvoit revenir en tout à soixante galeres, en comprenant quelques fregates et brigantins qui s'y estoient venus rendre; de sorte que l'on nombroit les deux armées à deux cents soixante vaisseaux ou environ. Barberousse, qui ne vouloit perdre temps, prend resolution avec M. d'Anghien d'aller assieger Nice. Au devant de laquelle arrivez, mettent l'artillerie en terre, et la battent avec si grande diligence et de telle furie, qu'elle se rendit au deuxieme jour.

La ville prise, ils braquent leurs pieces contre le chasteau, et tirerent plusieurs volées ; mais ce fut en vain, car il est planté sur un rocq bien haut et fort malaisé à battre, semblablement hors de myne. Quoy voyant, Barberousse ne s'y voulut opiniatrer davantage ; mais, sentant l'hyver approcher, délibera de faire voile devers Constantinople, aussi qu'il ne pensoit pas que son armée se pust surement tenir au port de Ville-Franche. Ainsi prit congé de M. d'Anghien, sans faire autre exploit, qui n'estoit pas grand au prix de l'argent que luy et les grands de son armée emporterent, qui montoit à plus de huit cens mille écus. Il y avoit trente-deux tresoriers à Toulon, qui trois jours durant ne cesserent de faire des sacs de mil, deux mil et trois mil écus chacun, et y employerent la pluspart de la nuit. Il estoit accompagné de deux bachas, car il portoit titre de roy et de douze ou treize autres, vestus ordinairement de robbes longues de drap d'or, ausquels ils faisoit beaucoup d'honneur ; mais ils ne les portoient si non quand ils descendoient à terre, et d'une infinité d'autres gens qui avoient des offices et des estats serviles que je ne puis nommer et à nous inconnus, sous cette tiraunique et monstrueuse monarchie, toutefois fort respectez en l'armée, que leurs habits faisoient reconnoistre; car chacun y est vestu selon la charge qu'il exerce.

La ville de Nice fut saccagée, contre la capitulation, et puis bruslée; dequoy il ne faut blasmer Barberousse ny tous ses Sarrazins, car ils estoient déja assez éloignés quand cela advint ; mais on dit que les parens et amys du capitaine Magdalon et Michelet firent cette fougade, et le dépit semblablement du sieur de Grignan, de la fausse marchandise, car on y vit de ses gens qui faisoient office et devoir de sacments. Toutesfois on rejetta cette méchanceté sur le pauvre Barberousse, pour soutenir l'honneur et la reputation de France, voire de la chrestienté.

M. d'Anghien, après avoir fait ses presens suivant le roolle qu'il avoit du Roy, et contenté l'armée turquesque selon leurs rangs et grades à

souhait, se retira à Marseilles pour donner ordre à son partement. Et trois jours après, laissant MM. de Bourdillon et de Thavannes malades, s'achemina devers le Roy qu'il trouva à Casteau-Cambrezy, où l'on pensoit qu'il se deust donner une bataille, que le Roy rechercha plusieurs fois, et y voulut attirer par tous moyens l'Empereur, pour l'extreme desir qui le brusloit d'avoir sa revanche ou se perdre encore une fois, mais l'autre n'en voulut jamais manger, craignant le revers de la fortune : mesme, depuis qu'estant à Rome il eust parlé à un devin, il se rendit plus couart; car il ajoutoit beaucoup de foy à tels imposteurs, qu'il appelloit, pour couvrir son honneur, prophetes ; et ne s'osa jamais depuis avancer de presenter bataille aux Français, s'il étoit en son armée.

Le trait du devin est tel, ainsi que je l'ay ouy compter à Rome à son propre fils, qui exerçoit la boutique, le train et la science de son pere en Transtevre (1), auprès du palais de Salviaty. L'Empereur vint en son logis, travesty pour n'estre point connu, sommant le devin de tenir chose secrette, et qu'il y venoit de la part de l'Empereur pour s'enquerir de luy si, donnant encore une bataille au roy de France, il n'auroit pas du meilleur. Le devin luy répondit qu'il luy feroit la réponse par le mesme esprit, afin qu'il fust plus certain de ce qu'il desiroit sçavoir; et le prenant par la main, et assis auprès de luy, feignant de ne le connoistre, donna un grand coup sur la table, dont la chambre devint aussi ténebreuse qu'en obscure nuit; et parmi les ténébres apparut un fantosme tout nud, fors que d'un suaire. Alors le devin luy dit qu'il fist sa demande, car celuy qu'il voyoit estoit là pour luy répondre. L'Empereur incontinant la luy propose, et en langage alemand, mais le fantosme luy répondit en langage français : « Qui prand sera pris, les armes sont journalles. (2) » De quoy s'étonna l'Empereur, et crust parfaitement, puisque la reponse avoit esté faite en français, qu'elle estoit à l'avantage de la France : ce qui l'a toujours fait fuyr l'ocasion d'entrer en ce gros jeu. Et en ay veu deux du temps du roy François, Avignon et celle-cy de l'avitaillement de Laudrecy, et deux du roy Henry deuxieme, Renty et Valencienne.

(1) Transtevère, quartier de Rome.
(2) Journalières.

CHAPITRE XL.

Guerre de Piémont.

L'an 1543 le Roy eust nouvelles de Piedmont qui ne lui furent pas trop agreables, parce que M. de Botieres (3), son lieutenant-général audit pays, avoit laissé fortifier Carignan quasi à sa vüe, ainsi que disoient quelques presteurs de charité, et qu'il y pouvoit bien donner ordre et l'empescher; ajoutants encore, pour l'achever de paindre, qu'il n'estoit pas trop bien obey ny respecté en son gouvernement ny en l'armée : à quoy Sa Majesté devoit diligement prendre garde, pour obvier aux inconveniens qui en pourroient subvenir, au grand prejudice et deshonneur de son service.

Ces calomnies, jointes au grand desir qu'avoit le Roy d'avancer M. d'Anghien, furent cause que son pouvoir fut incontinant depesché ; et ayant presté entre les mains de Sa Majesté le serment en tel cas accoutumé, il fait ses apprets pour partir, car l'affaire requeroit diligence. Mais estant allé, six jours auparavant, M. de Vieilleville en sa maison, de quoy il portoit un extreme ennuy, il envoya devers luy un gentilhomme expres, nommé Moyencourt, pour luy annoncer les nouvelles, et l'abjurer (4), sur tout ce qu'il pouvoit, de le tant gratiffier que de venir apres luy en Piedmont, toutes choses laissées, sans aucune excuse; et qu'il y avoit d'aussi fines gens en Piedmont qu'à Marseille; mais surtout qu'il ne le pensast pas payer d'aucune excuse, car il n'en prendroit une seule, quelque legitime qu'elle fût, quand même madame de Vieilleville seroit à l'extremité, que Dieu ne veuille; car il ne penseroit pas estre lieutenant de roy en Piedmont s'il n'avoit son bel oncle à son costé, et s'assurant de son amitié, et qu'il ne luy voudra manquer en ce besoin. Il monte à cheval, pressé du Roy de partir en diligence, remettant sur Moyencourt le reste; il se recommande à luy. De Rommorentin, le premier de janvier.

[1544] Ayant écrit cette lettre de sa main à son bel oncle ne pouvant plus dilayer, il se diligente de partir; et estant arrivé en Piedmont, il commanda à un capitaine des siens, nommé Blainville, d'aller devers M. de Botieres l'avertir de sa venue, et de luy envoyer à Chivas, où il estoit, escorte pour le conduire en toute seureté au camp; lequel il trouva devant Ivrée, l'ayant deja battu trois jours durant, mais hors d'espe-

(3) De Boutières.
(4) Conjurer.

rance de le pouvoir forcer. Et après luy avoir dit toute sa créance, ledit sieur de Botieres delibera de lever siege et luy mener toute l'armée; et ayant rencontré M. d'Anghien à Chivas, la luy présenta en bataille, avec ses belles paroles : « Je suis trop heureux, monsieur, qu'il plaist au Roy de me donner un si grand prince pour successeur, que cette armée, remplie de plusieurs nations, et garnie de braves colonels et capitaines, attendoit il y a long-temps pour estre commandée de vous, et pour obéir à la volonté du Roy. Je la vous présente, vous suppliant de la prendre, suivant le pouvoir que vous en avez de Sa Majesté, mais croire que c'est de la main d'un fort homme de bien, qui ne fit jamais faute au service de son Roy, ny par peur, ny par esperance, la vous ayant amenée pour vous servir de témoignage de toutes mes actions; il ne reste qu'à vous en informer. » M. d'Anghein luy répondit qu'elles estoient du Roy assez connues, et par toute la France, et qu'il estoit venu là, par le commandement de Sa Majesté, pour suivre ses traces, dont Dieu luy fasse la grace, et non pas pour se informer de sa vie, qu'un chacun sçait estre autant illustre que de chevalier d'honneur qui ait long-temps porté les armes et commandé pour la manutention et service de la couronne de France. Et là-dessus ledit sieur de Botieres, après l'avoir remercié de sa bonne opinion, prit congé de luy, et se retira en sa maison en Dauphiné.

Ayant M. d'Anghien l'armée en sa puissance, delibera de la bien employer; et d'entrée de jeu, il prit, à la barbe du marquis de Gouast, Pallezol, Cressentin, Desanne, et quelques autres petites places. Or, pour se rendre de tant plus agréable au Roy, il entreprit d'attaquer Carignan, et y aller planter le siege; mais il en fut diverti par les capitaines, qui le payerent de tant de raisons, qu'il acquiesça, comme prince sage et advisé, à leur opinion, dont la plus forte estoit qu'il y avoit là-dedans quatre ou cinq mille hommes des plus aguerrys de toute l'armée de l'Empereur, et d'autres forces assez bastantes pour faire un avant-garde; de sorte qu'ils se resolurent tous ensemble, par conseil commun, de l'affammer. Et pour cet effet, M. d'Anghien se vint camper à Vymeu, deux milles en-deçà de Carignan, pour empescher les vivres qui venoient aux ennemis de-çà le Pau; puis fit en diligence bastir un fort à quatre milles de Carignan, sur le chemin de Pancalier, à une eglise nommée Saint-Martin, qui leur ostoit toute esperance de vivres du costé de de-çà : auquel fort furent mises quatre enseignes de gens de pied italiens. Après il passa le Pau, laissant garnison à Vymeu, Carpernay, et autres petits forts, pour empescher l'ennemy de faire saillie à son plaisir. Outre tout cela, il fait un pont de bateaux deux milles au-dessous de Carignan, en un lieu nommé les Sablons, et aux deux bouts dudit pont ordonne deux forts estre bastis, qui furent incontinant prêts, et met en chacun deux enseignes; puis vint loger à Villedestelon, my-chemin entre Carignan et Quiers; auquel lieu de Villedestelon il fortifia son camp, qui demeura en ce point depuis la Chandeleur jusques en Caresme, durant lequel temps il se fit de belles escarmouches, car les nostres passoient le pont de jour à autre, et, à la faveur de la garde d'iceluy, des garnisons de Vymeu et du fort de Saint-Martin, alloient chercher le coup de lance et de picque devant Carignan; dequoy ils n'estoient pas refusez, car les quatre mille Espagnols et lansquenets qui estoient dedans leur faisoient paroistre souvent qu'ils avoient esté en bonne école.

Mais estants si estroitement assiegez qu'il ne leur venoit aucun rafraichissement de vivres du plat pays, ils avertirent le marquis de Gouast que, si dedans la my-avril ils n'estoient secourus, la famine les contraindroit de faire ce qu'ils n'avoient deliberé : qui fut cause que le marquis fit toutes parts diligenter ses forces, et renvoyer querir incontinent à Gennes quatre mille lansquenets qu'il avoit un peu auparavant licenciez. M. d'Anghien, d'autre part, depescha devers le Roy le susnommé Blainville (1), pour luy faire entendre les diligences dudit marquis, et ce qu'il avoit exploité depuis son arrivée, semblablement comme il tenoit Carignan en telle extremité que, s'il n'estoit bien forcé, il esperoit dedans Pasques en rendre bon compte à Sa Majesté, laquelle il supplioit de luy mander si, le marquis le contraignant de venir au combat, il ne luy plaisoit pas tant honorer que de luy permettre de hazarder une bataille, et sur-tout d'envoyer de l'argent, et considerer qu'il estoit deu trois mois aux Suysses, qui estoient sa principale force.

Le Roy fit réponse à M. d'Anghien, par le capitaine Blainville, qu'il avoit si heureusement commencé qu'il estoit impossible que la fin n'en fût bonne; et puisqu'il avoit la fortune si favorable, il s'en remettoit du tout à sa prudence et à la discretion des vaillants capitaines et loyaulx serviteurs qu'il avoit par de-là; suppliant Dieu au reste de l'accompagner en toutes ses entreprises, suivant le bon droit qu'il avoit en cette guerre; l'assurant aussi que bientost, et quasi à l'arrivée de ce porteur, il seroit secouru de fi-

(1) Blaise de Montluc assure dans ses Mémoires (liv. 2), que ce fut lui que le comte d'Enghien dépêcha vers le roi.

nances, tant pour payer ce qui estoit deu du passé, que pour faire nouvelle montre, afin d'accroitre le courage aux soldats, et principalement aux étrangers.

Cette réponse publiée par-tout, la jeunesse de la Cour se prepara pour s'y trouver, se doutant bien, puisque l'on avoit authorisé ce jeune prince d'en user à sa volonté, que le jeu ne se departiroit pas sans qu'il y eust de la meslée, et partirent, les uns sans congé, et les autres non; comme les sieurs de Saint-André et Dampierre, de la maison de Clermont en Dauphiné, Chaistaigneraye, Chatillon et Andelot freres, Jarnac, le vidame de Chartres, les deux freres de Bonnyvet, Bourdillon, Escars, les deux freres de Jenlys, le sieur Dassier, Rochefort, Lusarches, Wartis, Lassigny et La Hedonaye, fils unique de M. l'amiral: de sorte qu'il demeura bien peu de jeunesse à la Cour, principalement de celle qui suivoit M. le Dauphin. Et ayant tous esté fort cordiallement reçus, M. d'Anghien demanda tout haut quelles nouvelles ils avoient de son bel oncle; à quoy M. de Saint-André répondit qu'il esperoit le voir bientost en la compagnie, car M. le Dauphin l'avoit averti de la depesche et reponse du Roy au capitaine de Blainville. « Je ne pense pas, dit M. d'Anghien, qu'il ait attendu cela, car des meshuy (1) il ne viendroit que trop tard; mais j'ay plus d'esperance en une lettre que je luy ay écrite, qui le hastera, ses affaires faites, de marcher. » Cependant leur arrivée apporta une merveilleuse commodité à M. d'Anghien; car, estant ses finances si courtes et épuysées qu'il n'y en avoit quasi plus entre les mains des trésoriers, ny de personne du camp, il s'ayda dextrement de ce qu'ils avoient apporté, et le mit entre les mains du tresorier de l'extraordinaire de la guerre, qui en fit sa propre dette pour les en rembourser, ayant reçu l'argent que le Roy devoit envoyer.

Le lendemain M. de Vieilleville arriva avec quinze chevaux de poste; et s'estant l'un des siens avancé de demye-heure pour son logis, M. d'Anghien monta à cheval, et l'alla recevoir à bien quart de mille du camp; chose qui sema plusieurs grains de jalousie aux cœurs de ceux qui estoient venus le jour précedent. Car, à tous, fors que à trois, Saint-André, Dampierre, et Bourdillon, il avoit à la verité bien fait le prince et le lieutenant de roy. Et l'ayant rencontré, sans nullement permettre qu'il mist pied à terre, s'en vinrent devisants à Villedestelon, descendre au logis de M. d'Anghien. Il ne faut demander les carresses et embrassements; car s'il eust esté son pere il ne l'eust pas plus humainement reçu, ny avec plus grande démonstration de bonne amitié: mais ce qui plus fascha les autres estoit la familiere privauté de laquelle ce prince le favorisoit.

CHAPITRE XLI.

Suite de la guerre de Piémont. — Bataille de Cerisolles, le 14 avril 1544.

L'arrivée des courtisans et de la noblesse de France, qui estoit venue au bruit de la bataille, rechauffa les escarmouches de devant Carignan; car il ne passoit jour que l'on ne combatist, et qu'il ne s'y fist de belles preuves d'armes d'une part et d'autre; ce qui continua quelques jours, et jusques à ce que le capitaine Blanfossé, qui estoit eschappé du camp imperial où il estoit prisonnier, vinst avertir M. d'Anghien que le marquis de Gouast s'en venoit avec son armée avitailler Carignan, et que pour cet effet il se vouloit saisir de Carmaignoles, pour entrer au marquisat de Saluces, où il devoit trouver trente mille sacs de farine, et quinze mille qui estoient dedans Conys (2). Qui fut cause que M. d'Anghien abandonna Villedestelon, et se vint luymesme loger dedans Carmaignoles, et fait renforcer la garde du pont des Sablons, auquel toutefois le marquis de Gouast n'avoit pas deliberé de s'amuser, ny prendre des hommes, ainsi que rapportoit Blanfossé; car il faisoit mener un grand charroy de bateaux pour passer le Pau quand il luy plairoit. Mais quand le marquis fut averty de la prise de Carmaignoles, il fut contraint de changer de dessein, et s'en vint loger à Serizolles, auquel lieu il ordonna de ses batailles; car il fut averty que M. d'Anghien s'apprestoit au combat, et envoya incontinant à Ivrée faire haster le comte de Challan, qui avoit commissions de l'Empereur pour faire levées de dix mille hommes: mais elles ne furent pas prestes à temps; encore sans cela il estoit plus fort que M. d'Anghien de dix mille hommes.

M. d'Anghien, d'autre part, ordonne de son armée, et à M. de Botieres, qui, ayant eu nouvelles de la bataille, estoit party de sa maison pour en avoir sa part, donna l'avant-garde avec cent cinquante hommes d'armes, les bandes italiennes et les nouvelles bandes françaises, et quatre compagnies de harquebuziers à cheval; luy, prend la bataille et deux cents hommes d'armes, les vieilles bandes françaises et les

(1) Désormais.

(2) Coni.

Suysses; et ordonna que M. de Termes, avec six ou sept cens chevaux legers, soutiendroient les Gruyeriens, et d'autres troupes italiennes, qui faisoient environ neuf mille hommes : et avoit avec luy, ledit seigneur, M. de Vieilleville, M. de Saint André, le sieur de Chastillon, et les autres courtisans d'apparence cy-dessus nommez, qui pouvoient faire le nombre de cent chevaux. Or en estoit-il venu tant d'autres, qu'ils furent contraints, par faute de chevaux, de se renger avec les gens de pied, qui servirent bien toutefois, car il se trouve qu'il y avoit plus de mille volontaires qui estoient venus des provinces françaises voisines du Piedmont, et beaucoup d'autres qui avoient amené leurs chevaux, lesquels se mesloient parmy la gendarmerie, qui firent ce service au Roy fort à propos.

M. de Vieilleville, qui n'avoit pas accoutumé de rien laisser en arriere, mais qui avoit esté visiter les rangs, et voir l'assurance des bataillons, vint dire à M. d'Anghien qu'il avoit perdu la bataille si luy-mesme ne s'approchoit des Gruieres et combattoit avec eux, car ils estoient trop eloignez de luy à la main gauche, et les venoit de voir si palles et épouventez, qu'on ne tireroit pas de tous une pinte de sang, et que les Italiens qui estoient à leur main droite n'avoient pas meilleur taint. « Il nous faut donc, mon bel oncle, dit M. d'Anghien, changer de dessein ; car vous sçavez que nous avons entrepris d'aller charger le prince de Salerne pour ce que c'est cavalerie. — Si vous le faites, dit M. de Vieilleville, vous estes perdu ; car ne voyés-vous pas, monsieur, un gros bataillon quarré ? il est composé d'Allemands pour la picque, et d'Espagnols pour l'harquebuze ; et se sont mis ensemble pour faire un grand eschec ; et y a pour le moins vingt enseignes : » ce que l'on pouvoit voir aisément, car le pays estoit large et plain. Mais ils n'eurent pas sitost achevé leur propos, que ledit bataillon de meslinge (1), qui avoit déja découvert la froide contenance de nos Gruieres et Italiens, les vint charger de telle furie, qu'ils se mirent tous en fuite, hormis les capitaines qui estoient au premier rang : et ne s'en fust sauvé un seul, sans que M. d'Anghien et sa troupe vinrent à toutes brides charger ce bataillon par les flancs ; de telle sorte qu'ils rompent et brisent tout à travers, et ne demeura une seule enseigne debout, leur faisant bien changer de langage ; car, ayant mis lesdits Gruieres et Italiens à vau-de-route, ils commençoient déja à crier *Victoire!* mais estant taillez en pieces, on la crioit sur eux.

Il est bien vray que cette charge fut sanglante ; car le sieur Dassier, le baron d'Oyn, le gouverneur de Cahors, Monsalais, Courville, deux écuyers de M. d'Anghien, et environ cinquante gentilshommes, demeurerent sur la place. Le cheval de M. d'Anghien eust une harquebusade dedans l'oreille, et celuy de M. de Vieilleville un coup de picque dedans le chanfrain, et un autre dedans l'épaule, qui ne fit que effleurer la peau et se vint rompre dedans la selle d'armes : celuy du sieur de Lassigny (2) luy fut tué. Les sieurs de Saint-Amant et de Fervacques y furent blessez et tombez entre les morts, mais retrouvez, et puis gueris.

Il ne se faut émerveiller, cette charge ainsi heureusement faite, si M. d'Anghien haut loüa M. de Vieilleville ; car s'ils eussent suivy leur entreprise, ce bataillon meslé d'Espagnols et Allemands défaisoit nos Gruieres et Italiens sans perdre un homme : et ce qu'ils alloient combattre n'estoit pas deffaicte trop aisée, car le prince de Salerne avoit la fleur de la cavalerie de Naples, et à son aile droite sept ou huit cens chevaux de la Toscane, qu'avoit envoyez le duc de Florence, sous la conduite de Rodolphe Baillon. Mais par cette deffaite les Gruieres se rallierent et se vinrent renoüer, non sans quelque honte, à leur teste, de cinq ou six rangs qui estoient encore demeurés debout ; et servirent pour le moins, tant que la journée dura, d'épouvantail de cheneviere, et les autres de frayeur aux leurs, car ils estoient morts étendus sur la terre ; de sorte que M. d'Anghien ne se put tenir de dire à M. de Vieilleville : « Si nous suivons nos coups aujourd'huy, nous ferons exalter jusques aux cieux l'honneur de France. »

CHAPITRE XLII.

Suite de la bataille de Cerisolles.

Le sieur de Botieres, voyant M. d'Anghien en besoigne, va chercher, avec sa gendarmerie, Alisprand de Madruce, frere du cardinal de Trente, ayant en son bataillon dix mille Allemans, qu'il enfonce de si grande furie, qu'il entre dedans et y fait jour. Les gens de pied français et italiens qui le suivoient se diligentent de marcher sans rompre leur ordre ; mais les Albanais et harquebusiers à cheval viennent donner sur l'un des coings de ce bataillon, qu'ils renversent du tout à coups de lances et d'harquebuzes : où il y eust

(1) Bataillon de mélange, ainsi appelé parce qu'il étoit formé d'Allemands et d'Espagnols.

(2) D'Acigné.

un fort sanglant combat, car il y fut tué soixante hommes d'armes, deux cens Albanais, et six-vingt harquebuziers à cheval; et sans les bandes françaises et italiennes qui arriverent, l'issue en estoit fort douteuse pour la victoire : mais ils acheverent le reste avec l'épée, car ils estoient si meslés que le trait n'y servoit plus de rien. Enfin, estant le colonel Madruce tué, et deux ou trois autres colonels, le reste prit la guerite (1). Et ne se trouve point que jamais gendarmerie française ait fait pour un jour plus de vaillance ny d'effort qu'elle fit alors; car M. de Botieres et quarante hommes d'armes, estant leurs chevaux morts, combattirent plus de demie-heure à pied avec la masse et le coutelas.

Quoy voyant le marquis de Gouast, et que la ruine estoit tournée sur ses Allemans, qui estoient sa principale force, et que M. de Thaye (2) avec ses vieilles bandes françaises, et le colonel Furly avec ses Suisses, alloient attaquer son artillerie, ne voyant personne pour la soutenir, veu que le prince de Sulmonne, qui en avoit la charge avec un regiment de six mille Italiens, avoit esté défait par une seconde recharge qu'avoit faite M. d'Anghien, et qu'il n'y avoit plus de toutes batailles en pied que le prince de Salerne avec ses Italiens, et auquel il ne pouvoit faire entendre son intention ny mander un seul message, il se mit à la guerite sans coup frapper: ce qui bien luy servit, car, par le conseil de M. de Vieilleville, M. d'Anghien avoit mandé ausdits Thaye et de Furly qu'ils tournassent teste derriere le marquis, et qu'il l'alloit croiser sur le chemin d'Ast où il devoit faire sa retraite, et que l'artillerie ne luy pouvoit faillir estant la victoire sienne. Ce que firent les deux colonels en diligence; mais le fuyart et sa troupe, qui estoit sept ou huit cens chevaux, estoient trop bien montez et n'avoient point combattu, qui fut cause qu'ils échapperent.

Il ne reste plus que le prince de Salerne avec huit ou neuf cents chevaux, que tout n'eust esté combattu et vaincu s'il n'avoit fuy : lequel, voyant toute l'armée deffaite ou à vau-de-route, et qui avoit esté posé là par le marquis de Gouast, avec defense d'en partir sans son exprès commandement, et n'en ayant aucunes nouvelles, commença à faire sa retraite, et abandonne l'artillerie. Ce que entendu par les sieurs de Saint-André et de La Chastaigneraye, font entreprise d'aller après, esperants, fondez sur la raison de la guerre, de le deffaire avec cent chevaux. De quoy M. d'Anghien averty, veut aussi estre de la partie; mais l'en divertissant, M. de Vieilleville luy demanda s'il ne luy souvenoit plus de Gaston de Foix, qui, suivant la victoire de sa bataille de Ravane gagnée, fut tué d'un coup de picque. A quoy M. d'Anghien répondit: «Faites donc retirer Saint-André et Chastaigneraye, et je me retireray.» Mais M. de Vieilleville luy dit, comme en colere: «Vertu de Dieu! estimez-vous à grande gloire de poursuivre des fuyards, et en sçauroient-ils acquerir toute leur vie une comparable à celle que Dieu vous a mise aujourd'hui sur le front? Avez-vous, monsieur, oublié votre qualité, puisqu'il faut que j'en entre là? Au reste, je sçais bien qu'ils n'y vont que par envie l'un de l'autre.» Alors M. d'Anghien, luy jettant le bras sur le col, luy dit: «Holà, mon bel oncle, je n'en parle plus.»

Mais, estant sur ces propos, ils virent Saint-André et Chastaigneraye qui s'en retournoient à toutes brides, parce que, les ayant reconnus, le prince de Salerne tourne visage, et ne voyant point de cavalerie en pied que la leur, les charges vivement. Alors M. de Vieilleville dit: «C'est à cette heure, monsieur, qu'il faut marcher et combattre puisque l'on nous fait teste, et non pas quand on nous tourne le dos.» Mais ayant le prince de Salerne decouvert le hot de M. d'Anghien, et d'autres qui se preparoient au combat, il double le pas et prend le chemin de Carignan; et n'eust sceu faire un mille qu'il n'eust esté dedans avec ses chevaux frais, car il n'avoit aucunement combattu, ou bien au couvert de l'artillerie imperiale; qui fut cause qu'il ne fut pas suivy. Cela advint le onzieme jour d'avril 1544, après Pasques. Nous estions en ce temps-là contraints d'ainsi compter le milliaire, car, seuls en la chrestienté, le prenions à la Resurrection; mais Charles neufiesme nous a mis avec les autres à la Nativité.

Telle fut l'yssue de cette bataille, que l'on nommoit indifferemment de Carignan et de Serizolles, parce qu'elle fut formée sur l'avitaillement de Carignan, et donnée à Serizolles, logis du marquis de Gouast, de laquelle toutefois on fit fort mal son profit; car, si on eust poursuivy la conqueste de Milan, l'on en eust eu sans doute la raison, et à trop grand marché, tant estoit le pays épouvanté, et de telle sorte, que le marquis de Gouast, ayant fait battre le tambour après sa deffaite en toute la duché, l'espace de vingt-cinq jours, ne sceust jamais lever que cent hommes.

Mais au lieu de cela, le Roy commanda à M. d'Anghien de luy envoyer les six mille Français des vieilles bandes de Piedmont, et six mille Italiens et toute la gendarmerie qui y estoient,

(1) Prit la fuite.

(2) Brantôme l'appelle *de Taix*.

pour resister aux entreprises que l'Empereur et le roy d'Angleterre avoient faites, ligués ensemble, de luy courre sus, le premier par la Champagne, et l'autre par la Picardie où il entroit quand il vouloit par son Calais : à quoy toutefois ce grand Roy s'opposa fort magnanimement, ainsi que toutes les histoires vulgaires et latines font ample mention, sans qu'il ne soit besoing d'en faire redite.

CHAPITRE XLIII.

Mort de François I. — Son éloge. — Bataille de Marignan.

Or, sur la fin de l'année 1546, ce grand Roy, après tant d'affaires sous lesquelles il ne perdit jamais ny le cœur ny l'esprit, tomba malade d'une fievre, en la maison seigneuriale de Rambouillet (1); avec lequel pas un de ses predecesseurs, excepté Charles le Grand, dit Charlemagne. ne peut entrer en comparaison : encore, à le bien disputer, François auroit du meilleur, d'autant que Charles le Grand estoit, tant en propriété que vasselaige, roy paisible de toute la France, que l'on bornoit de ce temps-là du costé de l'Allemagne, de la source du Rhin jusques à sa cheute en la mer océane, depuis laquelle cheute l'on suivoit cette mer le long des costes, premierement de tous les Pays-Bas, qui sont terriblement grands, puis de Calais et la comté d'Oye, de Boulonnais, et de toute la Picardie, Normandie, Bretagne, le pays d'Aulny, Rochelais, Poitou, Xaintongeois, jusques au goulet des rivieres de Garonne et Gironde en icelle mer, c'est-à-dire Guyenne et toute l'Aquitaine, d'où l'on prenait les Pirenées, costoyant les Hespaignes jusques à Marseilles, pour venir trouver la riviere du Var qui separe la France d'avec l'Italie, de laquelle on entre aux Alpes, qui vous ramenent à la même source du Rhin, dedans laquelle sont compris les Suysses; qui est un circuit d'une merveilleuse et incredible grandeur; et puis le presque infini nombre de provinces qui sont en son dedans, faisoient un royaume le plus grand de tout le monde pour une seule couronne. Aussi fut-on contraint d'en ériger un autre en son enclos, que l'on nomma le royaume d'Austrasie, duquel l'on se servoit pour appanager l'un des fils de France.

Mais François n'en possedoit pas la dixieme partie; toutefois avec ce peu il fit de grandes et admirables choses, se defendant contre si grands et puissants ennemys, et quelquefois les assaillant; car il sembloit que toute la chretienté eust conjuré à sa ruine. Premierement, l'empereur Charles cinquieme, qui estoit un très-grand et très-puissant monarche; le roy Henry d'Angleterre, huitieme du nom, qui avoit une force invincible sur la mer, et s'en pouvoit quasi dire roy; les Venitiens, qui conduisent une seigneurie très-grande et très-opulante, luy estoient tous ensemble mortels ennemys. Les Suysses, que l'on appelle le grenier des forces, luy donnerent une bataille près Marignan, qu'ils perdirent; mais il n'y gaigna que des pous, car le plus grand et le plus riche prisonnier de leur armée n'eust sceu payer dix écus de ranson, et ne se prévalut, par cette victoire, d'un seul poulce de terre pour l'avancement de ses desseins et entreprises.

Aussi, contre toutes les opinions de son conseil, même du duc de Bourbon, qui pour lors estoit connestable de France et son lieutenant general en l'armée, les alla, comme prince genereux, combattre, et les defit usant de ce mot : « Qui m'aime, si me suive, » qui est demeuré en proverbe à tous princes avantureux qui courent et cherchent la fortune. Mais le soir de la derniere journée de la bataille [car elle se reprit par deux jours, tant estoient acharnées les deux armées], le duc de Bourbon, qui revenoit de suivre la victoire, le trouva prenant sa refection sur le flasque d'une couleuvrine, auquel il dit telles paroles : « Et bien, Monseigneur, Dieu nous a donné la journée; mais que y avons-nous gaigné, là où, si vous l'eussiez perdue, vostre prise et celle de ce grand nombre de princes, seigneurs et braves capitaines, eussent pour jamais enrichy cette vermine? » Le Roy, qui connoissoit assez avoir plustost suivy le feu de sa jeunesse que l'attrampance de son conseil, ne luy sceust repondre autre mot, sinon : « Encore faut-il, mon oncle, qu'un roy, tel que je suis, fasse paroistre au monde ce qu'il doit estre; car, Dieu m'en soit temoin, que si mon armée ne m'eust voulu suivre, je les eusse plustost combattu tout seul que de fuir devant une telle paisandaille, avec ferme esperance en Dieu que, par la terreur de mon nom, de ma presence et de l'équité de ma cause, je les eusse fait agenouiller devant moy; et eusse fait vœu de jamais ne porter lance, si j'eusse esté defait par gens de pied, encore conduits par un prestre de cardinal Syon.

(1) Rambouillet.

CHAPITRE XLIV.

Suite de l'éloge de François I. — Bataille de Pavie.

A quelque temps de là il repassa les Monts, et se presenta devant Pavie avec une puissante et gaillarde armée. Mais, comme il advient que le premier qui hüe le loup anime tous les autres pastres et paysans à faire le semblable, et prendre fourches de fer, pelles, leviers, pierres, frondes et autres armes champestres pour l'attrapper, ou en la plaine, ou à son passage dedans les bois; aussi tous les potentats d'Italie, sans nul excepter, voyants ce prince en proye, ou se joignirent avec l'armée de l'Empereur, ou par sous main la favoriserent; et tous ensemble, poussés d'une incredible animosité, luy donnerent, sous la conduite d'Anthoine de Leve, la bataille en laquelle son armée fut deffaite et luy prisonnier; mais ce fut avec aussi bon marché que peuvent remporter cinquante dogues qui assaillent et dechirent un lyon.

Encore se montra-il ce jour-là si ardent au combat, tant estoit genereux, qu'il ne luy souvint pas d'avoir envoyé le jour precedent M. le mareschal de Montmorency avec cent hommes d'armes, mille hommes de pied français et deux mille Suisses, pour garder le passage de Saint-Ladre, qui estoit énerver une grande force de son armée, où il fut en armes jusques au point du jour : duquel lieu oyant jouer l'artillerie, il marcha en diligence pour se joindre avec le Roy; mais ce fut trop tard, car il estoit déjà pris, et son armée deffaite. Si voulut-il combattre, et avec le peu de forces qu'il avoit se jetta, sans reconnoitre, dedans l'armée imperiale, et deffit de grande furie l'un des bataillons de lansquenets imperiaux; mais il fut incontinant enveloppé, deffait et pris par un gros hot de cavalerie italienne; aimant mieux, en brave chevalier et loyal serviteur du Roy et de la couronne de France, s'abandonner au hazard et se perdre, que de demeurer sain et sauf et voir son maitre prisonnier : en quoy il acquit un merveilleux honneur; car il s'en fût bien exempté s'il eût voulu, d'autant que, quand il commença la charge, il n'y avoit une seule enseigne française arborée, ny de gens de cheval ny de pied, mais toute nostre armée en route. Mais on dit qu'il fit cette avantureuse entreprise pour essayer de rallier les plus couraigeux de nostre armée, et principalement pour faire voir au combat le duc d'Alenson, beau-frere du Roy, qu'il voyoit de loin à son très-grand regret, se retirer avec l'arriere-garde, de laquelle il estoit chef, encore fraische et quasi entiere, sans coup frapper ny faire contenance de vouloir combattre; mais ce fut en vain, car il ne revint pas, ains se retira et passa par dessus le pont que le Roy avoit fait, deux jours devant la bataille, dresser sur le Tesin

Et affin que le Roy ne manquast d'ennemys, le mesme duc de Bourbon, son parent et son sujet, qui estoit revolté contre luy un peu auparavant, se trouva à cette deffaite combattant l'épée au poing contre son sang et sa patrie, au grand regret des principaux seigneurs de France, qui ont maudit cent et cent fois celuy qui leur fit perdre ce valeureux prince. Et faut bien dire qu'il fut despiteusement pressé en son ame de faire cette saillie, car il quitta librement en un jour huit cents mille livres de rente (1) qu'il possedoit en ce royaume, sans aucune esperance de les recouvrir jamais; et ne se trouve point, qui plus est, qu'il ait de sa vie, après la faulte, jetté un seul sanglot de repentence de les avoir perdues.

Et pour montrer que le ciel s'estoit bandé avec les hommes pour exterminer du tout ce grand Roy, il avoit en son armée dix ou douze mille Suisses, sa principale force, qui firent, sur le gros du combat, haut le bois (2); et ne fut possible de les faire combattre, mais se retirerent de la bataille, prenant le chemin de Milan, s'excusants sur un vœu commun à leur nation, de ne combattre jamais au vendredy. Mais la playe de leur bataille perdüe à Marignan estoit si recente, que l'on jugea fort aisément qu'ils s'en voulurent ressentir, faisants pratiquer à ce pauvre prince, et à sa grande ruine, le proverbe qui défend de trop se fier à l'ennemy reconcilié.

CHAPITRE XLV.

Suite de l'éloge de François I. — Parallèle de ce roi et de Charlemagne.

Tels desastres n'arriverent jamais à Charles le Grand; car incontinant qu'il fut entré en Italie, le Pape, les potentats et toutes les republiques qui le y avoient appellé, se joignirent avec luy pour expulser ce tyran roy de Lombardie, remettre le Pape en son siége, et rendre aux sus-

(1) Au contraire, Bourbon sortit de France parce que ses biens avoient été séquestrés.

(2) C'est-à-dire, haussèrent la lance; pour combattre, on la tenoit baissée.

dites villes la liberté et immunités qu'il leur avoit par force ravies; pour lequel exploit d'armes il fut remuneré de la dignité imperiale, qu'il transfera dès lors en Allemagne sans aucun contredit, ou qu'il se rendit redoutable à tous les princes qui y avoient interest, ou par la fainéantise, de l'empereur d'alors, qui se tenoit en Grece, ou plustost par la maladie de lepre de laquelle il estoit détenu.

Et quant aux Espagnes qu'il subjuga, il y fut suivi par les Français de toutes les provinces de son royaume, poussez d'un zèle très-ardent d'accroistre et d'avancer le christianisme et en chasser les Infideles : et depuis ces deux grands voyages, il n'eust jamais à combattre que petits princes, ducs et moyennes republiques, qui tous ensemble n'eussent peu mettre en campagne autant de forces que pouvoit tout seul Charles-le-Quint empereur, qui n'a eu son pareil depuis trois cens ans en l'Empire.

D'autre part, Charles le Grand étoit fils d'un puissant roy qui luy avoit laissé un fort ample royaume, purgé de toutes sortes de rebelles et des plus grands, comme de Gaysire, roy d'Aquitaine, que les siens propres tuerent pour se rendre sujets de Pepin; là où François entra au royaume, n'estant fils que d'un simple comte d'Angoulesme; en quoy il eust beaucoup d'affaires à demesler, d'amys à gaigner, et à attraire des serviteurs, principalement ceux du roy Loys douziesme son beau-pere, et par ce moyen peu de richesses pour fournir à la depence excessive qui est requise à l'investiture d'une si grande succession, et pour y entrer en roy qui desire user de liberalité; mesme que son beau-pere susdit mourut épuysé de toutes finances, à cause des longues guerres qu'il avoit entretenües en Italie pour les duchés de Gennes et de Milan; car les daces, gabelles, traictes, dohannes, subsides, impositions, decimes, subventions, emprunts et tant d'autres termes exactaires desquels pour le jourd'huy la France abonde, n'estoient encore en usage ny connus du peuple, excepté celuy qui s'appelle taille ordinaire, de laquelle les roys se contentoient, et du revenu de leur domaine.

CHAPITRE XLVI.

Suite de l'éloge de François I, et du parallèle avec Charlemagne.

Ils furent toutefois tous deux égaux en la restauration des bonnes lettres, desquelles ils étoient très-ardents amateurs; car Charlemaigne en apporta l'exercice de Rome à Paris, y establissant l'université, et y amena plusieurs doctes hommes pour enseigner toutes sciences; mais peu à peu, par la nonchalance de ses successeurs, elles s'abastardirent, et devinrent quasi à néant, et de telle sorte, que quand le roy François vint à la couronne, l'on ne usoit que de la seule langue latine, encore fort barbarement; et n'y avoit science qui eust cours et vogue en l'université de Paris, que la theologie. Mais il envoya en toutes les parties du monde, et principalement en Orient, pour les langues hébraïque, grecque et chaldeicque, sans y épargner aulcune depense; d'où nous vinrent de grands et doctes personnages, qui proffiterent si bien, qu'en moins de douze ou quinze ans toutes langues et sciences furent remises sus : et les fit ce grand Roy par sa liberalité fleurir plus que jamais; et chacun y étudia de telle sorte à l'envy, que j'ay ouy dire à M. de Bellisle, archidiacre de Nantes, gentilhomme breton, de profondissime sçavoir et grand rechercheur des antiquités, que l'on a composé plus de livres en toutes langues et sciences depuis l'avenement de ce François le Grand jusques au regne de Henry troisieme, à present regnant [espace de temps qui ne peut revenir au plus de soixante-dix ans], que l'on n'a fait depuis Charles le Grand jusques à François. Temoignage très-certain et infaillible; car il n'y a sorte de livres au monde, j'entends des recouvrables et qui ont passé sous le tippe de l'impression, qui ne soit en la librairie de ce M. de Bellisle, que l'on tient pour l'une des plus belles de France.

Aussi en cette très-celebre université abordoient de toutes parts et nations, écoliers en telle et si grande abondance, qu'au denombrement et reveue qu'en fit l'abbé de Saint-Victor-lès-Paris, fils du prince de Melphe, mareschal de France, lorsque Charles-le-Quint avoit entrepris de prendre et saccager Paris, il s'en trouva environ quarante mille portants armes pour la deffence de la ville.

Au reste, ces deux grands princes estoient vaillants et magnanimes, qui hazardoient leurs personnes à tous perils et dangers, sans aucune apprehension de la mort; tous deux de fort belle et grande stature, nous estant Charlemaigne representé tel par ceux qui ont écrit sa vie; mais nous avons vu François, tandis qu'il a vescu, le plus beau et le plus grand homme de sa Cour, et d'une telle force corporelle, qu'aux joustes et tournoys il renversoit tout ce qui se presentoit devant luy : et pour cette force et addresse, et sa très-belle assiete à cheval, les princes, sei-

gneurs et capitaines de sa gendarmerie, l'estimoient le premier homme d'armes de son royaume. Dont se sentant ainsi nommé, et en faveur de cette reputation, il institua l'estat de premier homme d'armes de France, qui se donne à quelque chevalier d'honneur et de merite, et est sa charge de chausser les esperons au Roy le jour d'une bataille; mais il faut que, ce faisant, il soit armé de toutes pieces, prest à monter à cheval et à combattre; et peut, par privilege special, marcher ce jour-là au rang des princes.

Davantage, Charlemaigne ne logea point ses successeurs en roys, tels qu'ils sont de toute ancienneté; car il ne se trouve aucun vestige ny vieille marque de ruyne de maisons royales, chasteaux ou grands palais, qui aient esté édifiez par luy, ny en son nom : là où François le Grand, ayant supporté si longues et grandes guerres l'espace de trente ans, fait tant de forts, de villes et fortifications en nombre infini de frontieres, entretenant tant de grosses pensions aux princes, colonels et grands capitaines d'Allemagne et d'Italie, et semblablement aux cantons des Suysses, pour la commodité de ses levées, mesmes aux bachas du Turc pour detourner leur Grand Seigneur de luy courre sus avec tant d'autres ennemys, n'a laissé de bastir dix ou douze chasteaux et maisons de la plus superbe structure qu'il y en ait en toute l'Europe, et si admirables à cause de leur variété, que les architectes de toutes nations les viennent contempler pour y apprendre. De sorte qu'il n'y a roy ny monarche sur la terre qui soit logé en si grande majesté que le roy de France; ayant les roys qui luy ont succedé, les princes, prelats, grands seigneurs, riches gentilshommes, et autres gens de moyen de ce royaume, si bien fait bâtir à son imitation que la France se peut vanter d'estre la plus décorée d'excellentes et magnifiques maisons que tout autre royaume qui soit sous le ciel.

CHAPITRE XLVII.

Circonstances de la mort de François I. — Origine de la fortune du maréchal de Saint-André.

[1547] Ce grand prince, quelques heures devant mourir, se souvenant des merites de M. de Vieilleville, de l'ardante et fidelle affection qu'il avoit à son service, se voyant aussi prévenu sans avoir le loisir de lui faire paroistre le bien qu'il luy vouloit et l'amitié qu'il luy portoit, le connoissant d'autre part, par le refus qu'il avoit fait de la compaignie de M. de Chasteaubriaud, du tout exempt de vice d'ambition, envoya querir M. le Dauphin pour luy recommander, semblablement pour luy faire beaucoup de remontrances pour le bien du royaume, qui sont écrites ailleurs, aussi pour luy donner sa benediction; et puis luy tint ce langage : « Je scey bien, mon fils, que vous avancerez plustost Saint-André que Vieilleville, et que vostre cœur y est tendu; mais si vous faisiez en vostre esprit une conferance de la valeur, de l'entendement et des preuves de l'un et de l'autre, vous ne vous y precipiteriez; pour le moins vous prieray-je que, si vous ne les voulés agrandir ensemble, que le dernier suive de bien près le premier. » A quoy monseigneur le Dauphin répondit qu'il avoit double occasion d'aimer Vieilleville : « la premiere, que c'est un present dont vous m'avez honoré; l'autre, pour les grands et signalés services qu'il a déja faits. Mais je vous supplieray, monsieur, ne trouver mauvais si je me rends plus affectionné envers Saint-André, y estant convyé par une seule raison que vous-même ne rejetterez pas; car il est fils de M. de Saint-André que vous m'avez donné pour gouverneur, sous lequel j'ay esté environ quinze ans, qui a esté cause que son fils et moy avons esté nourris ensemble dès nostre enfance, que je ne puis oublier, et a pris possession de ma chambre, et y couche ordinairement. Et quant à la valeur et bon entendement, je vous jure, monsieur, que Saint-André ne cede à nul autre. » Et luy demandant le Roy où il en avoit fait preuve, il luy répondit : « Si les hommes font et exercent les charges, monsieur, les charges aussi font et dressent les hommes. Et si jamais le moyen se presente de pousser et elever Saint-André aux plus sublimes grades et estats de France, je le feray; mais je n'oublieray jamais Vieilleville, car quand il s'offrira une bonne occasion de quelque charge d'honneur et d'importance, il sera toujours des premiers employés, et preferé à tous autres; car je ne doute point qu'il ne s'en acquitte toujours et fort dignement. »

Alors le Roy luy dit qu'il faisoit bien connoître par cette reponse qu'il feroit Saint-André des plus grands de son royaume, sans l'éloigner de sa personne; mais que si Vieilleville parvenoit, ses services, les corvées et sa vertu luy en dresseroient le chemin. Et sur l'heure il envoya querir M. de Vieilleville, auquel il tendit la main, luy disant telles paroles : « Autre chose ne vous puis-je dire, Vieilleville, en l'extremité où je me sens, si non que je meurs trop tost pour vous; mais voilà mon fils qui m'a promis de ne vous point oublier : faites-luy bon service, comme

vous avez déja bien commencé ; son pere ne fut jamais ingrat : et veux que presentement il vous promette le second estat de mareschal de France vaccant ; car je me doute bien à qui le premier est voüé. Mais je prie Dieu qu'il n'en pourvoye jamais qui n'en soit aussi digne que vous. Ne le voulez-vous pas ainsi, mon fils ? — Ouy, monsieur, » repondit M. le Dauphin ; et sur l'heure il jetta son bras sur M. de Vieilleville, ayant tous trois les larmes aux yeux : faveur qu'il ne departit à un seul de ses compagnons durant sa maladie ; car resolument il ne les peut jamais voir ny aimer depuis cette frasquerie découverte par Briandas, qu'ils n'avoient faite, selon son opinion, que sur le desir de le voir en l'estat où il estoit. Et bien-tost après les medecins firent sortir M. le Dauphin et tous autres de la chambre ; et ne fut gueres sans rendre l'esprit (1).

(1) Le 31 mars 1547, âgé de cinquante-deux ans, six mois et dix-neuf jours.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement de Henri II à la couronne. — Ambassade de M. de Vieilleville en Angleterre.

Henry, dauphin, par cette mort devenu roy, partit de Ramboillet, et, après avoir commandé de porter le corps du feu Roy son pere à Saint-Cloud près Paris, pour y faire la quarantaine avant estre enterré, selon l'ancienne coutume de nos rois, s'acheminant droit à Saint-Germain-en-Laye, où il trouva déjà M. le connestable qui attendoit, il y avoit plus de six ans, ce changement en grande dévotion; et tous deux commencerent à donner ordre aux affaires, desquelles les plus pregnantes d'alors estoient celles d'Angleterre; et y ayant vacqué cinq ou six jours sans intermission, ils appellerent au septieme M. de Vieilleville, auquel ils baillerent, se confians de sa prudence, memoires et instructions pour aller en Angleterre devers le petit roy Edouard et son conseil, pour les assurer qu'il vouloit tenir inviolablement la paix que leurs seigneurs et peres avoient jurée, et que Sa Majesté avoit envoyé, par un autre chevalier d'honneur, à l'empereur Charles, curateur honoraire de leur jeune Roy, une pareille asseurance; et que, si bien estoit, le seigneur de Vieilleville, deputé de sa part devers eulx, avoit un pouvoir fort ample pour la jurer de nouveau.

Ce conseil, qui n'attendoit rien moins que une forte guerre par la mort de François le Grand, pour la recousse (1) de Boulogne, car elle n'étoit point comprise dedans le traité de paix d'entre les deux rois, fut fort rejouy; et ne faut demander si M. de Vieilleville fut le bien venu, ny avec quelle allegresse on le reçut. Mais le lendemain, s'estant offert en plein conseil, le Roy y estant, de jurer de rechef la paix, pour plus grande confirmation et assurance d'amitié, suivant son pouvoir duquel il fit faire publiquement lecture, le duc de Sommerset, oncle du petit roy Edouard, et son curateur avec l'Empereur, mais onerayre, luy répondit qu'il n'en estoit aucun besoin s'il ne vouloit faire rayer du traité de paix l'article qui concernoit Boulogne; et faisant M. de Vieilleville semblant de l'ignorer, luy dit qu'il ne pensoit point qu'en un accord solemnel juré entre deux grands roys, il y eust quelque article de réservé qui eust pu alterer le reste, et rallumer la guerre de plus belle, le prenant, du petit au plus grand, sur les appointemens des capitaines et gentilshommes d'honneur en leurs querelles, ausquelles la meilleure clause que l'on y puisse inserer est qu'ils s'entrembrassent avec protestation d'oublier toutes choses, telles qu'elles puissent. « Cela est bien vray, répondit le duc de Sommerset; mais l'article de Bouloigne (2) est en ce traité de mot en mot, ainsi que je les vous reciteray : »

« Et quand le roy de France voudra ou pourra prendre la ville de Bouloigne, et desmenteler tous les forts bastis ou commencés à bastir à l'entour d'icelle, il luy sera licite de l'entreprendre et faire tous ses efforts de l'executer; et ne sera ce present accord aucunement alteré, ny à iceluy préjudicié en aucune façon; avec condition toutefois que ledit sieur roy de France ne touchera, attentera, ny fera aucune entreprise, soit par guerre ouverte, soit par menée, intelligence ou surprise secrette sur la vieille conqueste, qui est la ville de Calais, et toutes les autres places que ledit sieur roy d'Angleterre détient et possede en la comté d'Oye; et laissera généralement ladite comté en repos, et franche de toute hostilité, que ledit sieur roy d'Angleterre maintient estre son vray heritage, et en estre en possession il y a plus de trois cens ans, sur peine de nullité du present accord. »

« C'est, monsieur de Vieilleville, la teneur de cet article, par lequel et plusieurs autres, dit le duc comme en colère, que nous avons faits avec les Français, on connoist assez que, quand nous avons à négocier avec eux, nous y sommes toujours surpris. Car ce fut très-mal entendu au conseil du feu roy d'Angleterre de laisser pas-

(1) Le recouvrement.

(2) Cet article ne se trouve pas dans le traité conclu le 6 juin 1546, entre Henri VIII et François I. Puisque Vieilleville feint de l'ignorer, c'étoit probablement un article secret qui a échappé aux recherches de Léonard. (*Recueil des traités.*)

ser cet article; mais j'estois, à mon grand regret, absent et sur les marches d'Irlande, pour appaiser quelque émotion entre la noblesse et le peuple. Aussi véritablement nous faut-il confesser que vous estes plus rusez et consommez aux affaires d'Estat que nous; mais en recompense, quand ce vient au faire et au prendre, nous montrons toujours aux Français que nous sommes Anglais. »

A quoy M. de Vieilleville repliqua : « Je pense, monsieur, que vous l'entendez sainement, et que une nation paroist toujours pour telle qu'elle est, sans se pouvoir contrefaire ny déguiser pour une autre : car on connoist toujours de quelle nation est un homme, ou par le langage, ou par sa façon de vivre ordinaire, ou par l'habillement, ou bien par quelque trait naturel de son ramaige qui lui échappe quand il s'oublie, pour quelque depaysé qu'il soit; mais si vous le prenez pour la valeur, les Français ont toujours fait connoistre aux Anglais ce qu'ils sçavent faire. — Vrayment, dit le duc, je le quitte : vous avez eu beaucoup de Normandies, de Guyennes et de Calais en Angleterre, et vos rois se sont fait couronner à Londres comme les nostres à Paris? — Ha, monsieur, dit M. de Vieilleville, ne le prenez pas là, car il n'estoit pas en la puissance de six roys d'Angleterre de faire telles conquestes en France, s'ils n'eussent eu les ducs de Bretaigne et de Bourgoigne pour confederez, parents et amys. — Et de Bouloigne, dit le duc, depuis que ces deux princes là sont éteints, que vous en semble? — Il me semble, répondit-il, que vous ne la devez appeler conqueste, mais plustost achapt, car nous tenons prisonniers en la Bastille de Paris les trahistres (1) qui la vous ont vendu.

Cette parole chargea de rougeur le visage du duc de Sommerset, car il estoit le premier en ce marché : lequel voyant M. de Vieilleville si actif et prompt en ses réponses pour soutenir l'honneur de sa nation, changea de propos, et le pria, comme chef du conseil, de parachever sa charge; ce qu'il fit très-dignement, et au grand contentement du roy Edouard. Et après avoir assuré toute l'assemblée de la bonne volonté du roy son maistre envers le leur, et que, pour mourir, il ne vouldroit enfraindre ce qui avoit esté si saintement arresté et scellé entre deux si grands princes, le conseil se leva avec une extreme allegresse. Lors le milort Coban, qui avoit esté deputé pour l'accompagner et assister dedans Londres et par-tout, et qui desja l'estoit venu recueillir à Douvres, le vint conduire en son logis nommé Darompler, assez voisin de celuy du Roy, que l'on appelle Westminster, tous deux sur la Thamise, aux fauxbourgs de Londres, tirant à Richemont.

Ce duc de Sommerset n'estoit gueres bien voulu des milorts et autres seigneurs d'Angleterre, ny même du Roy, car il entreprenoit sur l'Etat, et s'en faisoit si bien accroire, que son opinion, bonne ou mauvaise, effaçoit toutes les autres; et ce qui le rendoit plus odieux à tous les estats du royaume, estoit que, de sa seule et privée authorité, il s'estoit qualifié Protecteur d'Angleterre (2), pour lequel estat il tiroit plus de vingt milles nobles à la roze par an; et outre ce, il avoit, de la même puissance et authorité, créé et estably Thomas Semer (3), son frere puisné, amiral de toute la mer.

CHAPITRE II.

Coutume de servir les rois d'Angleterre à genoux.

Monsieur de Vieilleville sejourna six jours à Londres, durant lesquels il fut fort magnifiquement festoyé des princes et milorts, et principalement en un festin royal où il disna entre le Roy et ledit duc de Sommerset, après lequel estoit assis M. de Thevalle, beau-frere de M. de Vieilleville, fort vaillant et sage chevalier, qui avoit épousé madame Françoise de Scepeaulx, très-vertueuse et très-belle dame; et au dessous de luy Thomas, amiral, sans qu'il y en eust d'autres à table. Et servirent les millorts chevaliers de l'ordre de la Jartiere, portans les plats après le grand-maitre, les testes nuës; mais, approchant de la table, ils se mettoient à genoux, et venoit le grand-maitre prendre le service de leurs mains, estant ainsi agenoilez : ce que nous trouvasmes fort étrange, de voir si anciens chevaliers, gens de valeur et grands capitaines des plus illustres maisons d'Angleterre, faire l'estat que font les enfans d'honneur et pages de la chambre devant nostre Roy, qui ont seulement les testes nuës portants le service, mais ils ne s'agenoillent nullement, et en sont quites pour une reverance d'entrée et d'issuë de la salle où se fait le festin. Et estans en difficulté de juger de qui approchoit le plus cette façon, ou de la tirannie, ou de l'idolatrie, un gentilhomme anglais qui nous écoutoit nous y satisfit fort

(1) Le maréchal de Biez et Vervins étoient à la Bastille, accusés d'avoir livré Boulogne par trahison.

(2) Ce titre lui fut donné par le conseil de régence.

(3) Thomas Seymour.

promptement, disant en bon langage français qu'elle participoit de tous les deux, avec cette raison : « Si vous faites aux vieilles gens, si experimentez en toutes choses qu'ils n'ont plus besoing de rien apprendre, faire des choses puerilles, vous pouvez bien penser qu'ils sont contraints d'y obeyr, car le vieillart n'a rien si odieux que de contrefaire l'enfant; par ainsi il faut conclure que s'ils refusoient ce commandement quand nostre Roy veut monstrer ses magnificences et grandeurs, qu'ils seroient en danger d'estre chassez de la Cour, privez de leur estat, et peut estre de la vie : doncques est tirannie. Et quant aux testes nuës et agenoillements qui sont ordinaires devant la face de nostre Roy, puisque cela appartient à un seul Dieu, vous ne pouvez ignorer que ce ne soit idolâtrie. Mais vostre Roy en use plus chrestiennement, et ne tient pas une si turquesque rigueur à ses sujets et serviteurs; aussi il n'y a pas un de vous autres Français qui ne voulust librement sacrifier sa vie pour son prince. Icy tout au contraire : car des douze qui sont à genouix, les sept que voyez derniers voudroient avoir coupé la gorge au Roy et au duc de Sommerset son oncle maternel : car estants parens et creatures des feues roynes meres (1) des infantes Marie et Elizabeth, ils crevent de deplaisir de voir l'usurpation que ce duc, par son authorité, a fait sur elles de la couronne, qui appartient premierement à Marie, et puis par son decès à Elizabeth; se targuant du testament du feu roy Henry, qu'il a basty à sa poste, auquel il ne s'est pas oublyé, car il s'y est trouvé le premier, après l'Empereur (2), de saeze tuteurs de ce jeune Roy ordonnez par son pere; mais les quinze luy ont bientost quitté toute la charge, le connoissant incompatible, ou bien par remords de conscience de la falsité de ce testament, et du tort que l'on faisoit à ces deux très-excellentes princesses.

» Car ledit feu roy Henry, qui estoit un prince voluptueux, et auquel un serail de femmes n'eust pas suffi, repudia la reyne Catherine, mere de l'infante Marie, pour épouser Anne de Boulan, de laquelle il eust Elisabeth, les accusant fort iniquement toutes deux d'impudicité (3) et d'adultere, sans pouvoir dire ny prouver, encore moins les convaincre du fait, qu'il fit neantmoins mourir la premiere entre quatre murailles, et l'autre sur un échafaut [car un roy n'a jamais faute de juges ny de temoins], pour épouser Janne Semer, sœur de ce duc, et mère du Roy que vous voyez, de laquelle il fust un an amoureux : en quoy elle se maintint si vertueusement, que la force d'amour contraignit ce Roy, n'en pouvant rien tirer que par mariage, de faire insignes meschancetez : la premiere, de repudier ainsi à la vollée des princesses de bien et d'honneur, foulant leur reputation, et, contre sa conscience, leur ravir la vie pour épouser celle-cy; la seconde, de priver, contre tout droit divin et humain, ces deux rares princesses en toute vertu de leur vraye, legitime et naturelle succession, pour y préferer ce petit Roy que les gens de biens et d'esprit de ce royaume tiennent pour bastard; et la troisieme, que, non voulant le Pape approuver ce fornicatoire mariage, il laissa sa religion ancienne et catholique pour adherer et suivre celle de Luther (4), par depit d'avoir esté debouté de sa demande, comme injuste, en plein consistoire des cardinaux; et s'oublia tant, qu'il écrivit et fit publier un petit meschant livre contre ce très-sacré senat, perdant par cette folie un fort saint et honorable titre (5) que ses predecesseurs et luy avoient entre les roys chrestiens; car vostre roy s'appelle Très-Chrestien, celuy d'Espagne Catholique, et le nostre se nommoit Protecteur de la foy. Et croyez que cestuy-cy ne rendra pas ce titre à sa posterité : car son pere le fit instruire et nourrir en cette nouvelle secte, en laquelle il persiste, et y est, par le commandement du duc son oncle, entretenu.

» Vous voyez donc, messieurs, par ce discours, que la paillardise de feu son pere le fit forvoyer en sa religion, de laquelle il n'eust jamais changé si le Pape luy eust accordé la dispense d'épouser Anne de Boulan : et s'il eust ausé faire mourir Catherine, il n'eust pas esté en la peine de faire la poursuite; mais elle estoit tante de l'empereur Charles cinquieme. Aussi depuis ce refus il n'épousa jamais que des filles de ducs ou simples damoiselles, pour plus librement exercer sur leur honneur et sur leur vie sa detestable volonté; et en épousa jusques à cinq depuis ladite

(1) Catherine d'Aragon, mère de Marie; Anne de Boulen, mère d'Élisabeth.

(2) Charles-Quint ne fut ni tuteur, ni curateur d'Édouard VI. Ses tuteurs reconnurent Sommerset pour chef, sous le titre de protecteur, parce qu'il étoit l'oncle du jeune roi.

(3) Il y a plusieurs erreurs dans ce paragraphe. Henri VIII n'accusa point d'impudicité Catherine d'Aragon, et ne la fit pas mourir entre quatre murailles; elle fut seulement exilée après la dissolution de son mariage.

(4) Henri VIII n'adhéra jamais à la doctrine de Luther; il fut appelé luthérien par les catholiques, parce qu'alors on donnoit ce nom à tous ceux qui se séparoient de l'Église romaine.

(5) Léon X lui donna le titre de défenseur de la foi à l'occasion d'un livre qu'il publia contre Luther. L'auteur se trompe en disant que ses prédécesseurs ont porté ce titre.

Catherine, qu'il fit toutes passer ou par la mort ou par la honte de repudiation, excepté Janne Semer, mere de ce Roy, qui mourut incontinant après en estre délivrée; dont bien luy en print, car elle eust esté mise au rang des autres : encore dit-on qu'il la fit empoisonner pour épouser la quatrieme, qu'il repudia un an après; et fit trancher la teste à la cinquieme, forcené de l'amour d'une vefve nommée Catherine Parre, à laquelle, s'il ne fust mort, il faisoit déja faire le procès, l'accusant faussement d'avoir conspiré à sa mort avec la princesse Marie sa fille : ne nous estant demeuré autre fruit de cette bruslante luxure, que l'usurpation de la couronne que vous voyez; je vous laisse à juger, messieurs, si ce royaume doit prosperer. »

CHAPITRE III.

État de la cour d'Angleterre.

Lors l'un des nostres, nommé Vausurhosne, dit à ce gentilhomme anglais, qui s'appeloit Vartich, qu'il estoit fort esbahy qu'ayant tant de droit de leur costé, et la pluspart des millorts favorables, qu'ils ne hazardoient une bataille et y attirer le peuple par quelque menée secrette, s'assurant que s'il se presentoit quelque magnanime seigneur qui s'en voulust entremettre, il seroit suivy de tous les estats, « veu, millort Vartich, ce que vous nous venez de discourir, car Dieu ayde au bon droit. Et s'il vous souvient d'avoir leu vos histoires d'Angleterre, vous y avez trouvé que le comte d'Herby, qui avoit esté long-temps fugitif en la cour de France, craignant la fureur du roy Richard d'Angleterre, sur-nommé de Bourdeaux, arriva de nuit à Londres par le moyen de l'evesque, et se presentant de jour au peuple, l'attira tout entierement de son party, qui le reçut avec une extreme joye; et marchant en campaigne, tous les grands et autres se vinrent joindre en son armée, qui s'enfla si grosse qu'il alla combattre le Roy sur les marches d'Irlande et d'Angleterre, et le deffit; puis, l'ayant fait mourir en prison, il se fit couronner roy. — Cela est très-certain, répondit Vartich; mais le duc de Sommerset, qui est un prince fort provide, y a prevenu merveilleusement, car il a osté à tous les grands de ce royaume tous les moyens de rien innover. Premierement il a donné l'estat d'amiral à son frere, qui est la principale force d'Angleterre; le gouvernement d'Irlande à un autre parent qui luy est du tout voué; les gouverneurs de Calais, de Boulogne et de tout ce que nous tenons en France sont de sa main, semblablement de tous les ports de ce royaume, comme de Porsemme (1), de Douvre et de La Rye, les petits forts sur la Thamise, mesme de la tour de Londres, où il a mis de ses gentilshommes et obligez serviteurs; de sorte qu'il ne demeure au plus puissant et habile homme d'Angleterre une seule ouverture ou invention de rien attenter ny entreprendre; et faut necessairement attendre ce coup de la main de Dieu, qui ne laissera pas regner long-temps cette tirannie sans faire rendre, par sa grande justice, ce que l'on a usurpé sur ces dignes princesses. Et si prieres ont lieu, et qu'il luy plaise les exaucer en sa juste requeste, nous esperons tant de sa bonté, que auparavant la fin de trois ans l'oncle et le neveu iront exercer leur tirannie en l'autre monde; car il n'y a petit ny grand en ce royaume, hormis ceulx de leur ligue, qu'il n'y entende fort devotement. » Cela dit, il print congé de nous et se retira, sans que jamais l'ayons pu trouver ny revoir depuis; et le cherchasmes tant que nous fûmes là, parce que nous le tenions pour fort habile homme, et qui avoit grande envie de remuer pour estaindre cette usurpation, et remettre sus la religion catholique.

Il semble, à ce qui est advenu depuis, que ce Vartich estoit touché de l'esprit de prophétie; car au commencement de l'année 1547 il nous tint ce langage, et sur la fin de l'année 1550 (2) ce petit Roy mourut; par la mort duquel la couronne revint à l'Infante Marie, qui fit mourir assez bon nombre de millorts qui avoient assisté et favorisé le couronnement de son feu frere.

CHAPITRE IV.

Fêtes données par les Anglais à M. de Vieilleville.

Cette digression des affaires d'Angleterre ne me fera pas oublier de quelles sortes de passetemps ils recreérent M. de Vieilleville, qui ne furent pas de joustes, tournays, courses de bagues, ny prendre le cerf à force, car ils n'y sont pas si propres ny exercez comme à la bolingue (3); mais le menerent en un parc peuplé de dains et de chevreulx, et luy ayant fait amener un che-

(1) Portsmouth.

(2) Édouard IV ne mourut qu'en 1553.

(3) Nom qu'on donnoit à une des voiles d'un vaisseau; il veut dire ici manœuvres navales.

val sarde fort richement en ordre, accompaigné de quarante ou cinquante, que millorts, que gentilshommes du pays, tuerent quinze ou vingt bestes à course de cheval: et y avoit un extreme plaisir de voir les Anglais courir à toutes brides en cette chasse, l'épée au poing; car s'ils eussent suivy la victoire de quelque bataille gaignée, ils n'eussent pas plus cryé, ny usé des mots qui leur sont propres et ordinaires en une charge, qu'ils faisoient, ou qu'ils vouloient monstrer à M. de Vieilleville ce qu'ils avoient d'adresse à cheval, ou qu'ils se vouloient gorger de ce plaisir, duquel ils ne jouissent, sinon quand il vient des seigneurs étrangers devers leur roy; et principalement de France, que l'on connoist aimer la chasse et y estre duicts sur toutes nations.

Une autre journée il luy donnerent le plaisir du combat des dogues contre les ours et les taureaux, l'un après l'autre, et sur chacun de ces animaux ils lachoient un douzaine de dogues à la fois : passe-temps assez agreable, mais celuy du taureau plus que l'autre. Qui fut cause que, se delectant M. de Vieilleville de tels combats, fit achepter des dogues en bon nombre; aussi on luy en donna qu'il fit passer la mer, avec un puissant taureau et bien aguerry : et fut le premier qui amena ce plaisir en France, que le Roy aima infiniment et continua toute sa vie, car il n'y avoit prince ny seigneur en la Cour qui n'eust une demye douzaine de dogues pour entretenir tels combats; et amenoit-on des taureaux de Provence : et dura ce passe-temps depuis le commencement du regne de Henry jusques à quatre ou cinq ans dedans celuy de Charles son fils; mais la continuation de nos guerres civiles les fit esvanouyr.

Le jour que partit M. de Vieilleville de Londres pour s'en retourner en France, il fut accompagné du duc de Sommerset et de l'amiral son frere jusques à Grenouych, qui luy firent voir environ deux cents navires armés en guerre, soixante renberges, et grand nombre d'autres vaisseaux tous en bataille, à la teste desquels y avoit quatre navires d'une immense grandeur, dont l'un se nommoit le Grand Henry, l'autre Marie-Roze, le tiers Roze-Blanche, et le quatrieme Liepard; et sur le tillac desdits vaisseaux, mariniers et soldats se présentoient, mais avec un merveilleux silence, encore qu'il y en eust plus de six mille. Et quand ce vint au congé prendre, que les deux freres s'en retournerent à Londres et M. de Vieilleville à Gravezins, sa couchée, on n'ouit jamais un si grand tonnere de canonades, que ceulx qui commandoient là dedans firent aussi industrieusement filer de navire en navire que pourroient faire dix mille harquebuziers des vieilles bandes, une scopeterie d'harquebuzades, rang pour rang; et dura ce plaisir une heure pour le moins : qui fit bien juger à M. de Vieilleville et à tous les gentilshommes qui l'avoient accompagné en ce voyage, que le roy d'Angleterre estoit un très-puissant prince sur la mer; car, outre cette force, il n'y avoit port en Angleterre et Irlande qui n'en fust bien garny, sans ce qu'ils avoient à Calais, Bouloigne, et autres forts de leur nouvelle conqueste en France; avec un indicible regret qu'avoit M. de Vieilleville que nostre Roy n'y faisoit une pareille dépense, comme il en avoit le moyen, et y faire nourrir une infinité de jeunesse qui aussi bien demeurt inutile : estant en ceste opinion que, avec une telle force par mer, et sa gendarmerie et noblesse par terre, qui n'ont point leurs pareilles, il rendroit la paix à tous ses voisins, et feroit trembler le reste du monde.

CHAPITRE V.

Retour de M. de Vieilleville à la cour de France.

Ayant passé la mer et surgy à Calais, car ils ne vouloient nullement que l'on approchast de Bouloigne ny des forts, et poursuivants notre chemin, un courrier depesché de la part du Roy le vint trouver à Marquise, village à my-chemin de Calays et de Bouloigne, qu'il ramena jusques à Montreul; duquel lieu il le renvoya devers Sa Majesté avec une fort ample depesche de tout ce qu'il avoit negocié en Angleterre; et ne luy restoit à dire que une créance dont le roy Edouard l'avoit chargé pour rapporter à son Roy, inconnüe à son conseil, mesme à ses oncles, avec une lettre écrite de sa main, comme les roys s'entrescrivent, non point pour affaires, mais pour se fraterniser privement, et s'offrir les uns aux autres.

Il apprint par ce chevaucheur d'escuyrie que M. le connestable possedoit le Roy de telle façon, qu'il le menoit par toutes ses maisons, Chantilly, Escouan et l'Isle-Adam, et que prince, quel qu'il fust, ny autre, n'approchoit de sa personne que par sa faveur et introduction, et qu'il trouveroit Sa Majesté à Escouan, duquel lieu l'on ne devoit partir de trois semaines : et tramoient tous deux d'envoyer sept cardinaux à Rome, et qu'entre autres le cardinal de Lorraine Jan, qui avoit tant gouverné le feu Roy, en devoit estre. Et luy demandant M. de Vieilleville si le Pape estoit mort, il luy répondit que non,

mais qu'il estoit si viel que le Roy vouloit qu'ils partissent de bonne heure, afin qu'estants là ils regardassent par ensemble d'en créer un, par leur sollicitation et faveur, qui fust bon français. Lors M. de Vieilleville dit à M. de Thevale et autres gentilshommes là presents, que c'estoit un bien rusé preteste que M. le connestable inventoit pour demeurer seul auprès du Roy, mais qu'il plaignois fort le cardinal de Lorraine, qui estoit déja sur l'aage, n'ayant accoutumé de faire si longs voyages; et qu'il pensoit, quand il auroit acheminé les autres, qu'on le feroit revenir; estant déja demy-mort des regrets et ennuys qu'il portoit de la mort du feu Roy.

Si M. le connestable vouloit seul posseder le Roy, il projetoit bien encore en son esprit un autre dessein de plus grande importance, qui estoit que nul n'eust pu estre advancé ou promeu aux grands honneurs et estats de ce royaume que par son moyen, afin que tous luy eussent cette obligation pour mieulx fortifier ses enfans, dont il y avoit nombre, et toute sa maison, qu'il s'assuroit de faire très-grande, comme il fit; et, pour effectuer cette volonté, il tachoit par tous moyens de pratiquer les plus grands seigneurs de France, sans toutefois titre de prince [car pour ceulx-là il ne s'employa jamais gueres], semblablement les chevaliers d'honneur et de valeur, et autres gentilshommes dignes et de mérite. Et affin que tout le royaume luy clinast, il peupla les cours de parlements, principalement celle de Paris, de presidens et conseillers faits de sa main, pour avoir toutes robbes à sa devotion, aussi pour la vuydance de ses procès.

Suivant cela, saichant que M. de Vieilleville devoit coucher à Luzarche le lundy, et que le mardy il se devoit trouver au disner du Roy lors estant à Escouan, comme dit est, il envoya au devant de luy M. de Gordes, avec trente ou quarante gentilshommes, pour le bien veigner les premiers, et luy faire entendre de sa part le contentement que le Roy avoit de son voyage, et d'autres particularités.

CHAPITRE VI.

Saint-André demande le bâton de maréchal de France.

Mais M. de Saint-André, nourry en cette mesme esperance d'estre grand, et brûlant de semblable ardeur d'attirer les hommes, s'estoit, au desceu du Roy, derobbé de la Cour, accompaigné du sieur d'Apchon son beau-frere, des sieurs de Sault, de Senneterre, Saint Forgeul, Saint Chaumont, Thalaru et de La-Roue, gentilshommes de la chambre, et plusieurs autres gentilshommes de nom qui suivoient, à la française, cette voile de Saint-André flottante en une très-large mer de profonde faveur; et dès le soir du lundy, sur la fin d'avril 1547, se trouva à Lusarche au logis de M. de Vieilleville comme il se mettoit à table. De quoy il fust fort esbahy, mais cependant très-joyeux de voir que le plus grand de ses amis luy avoit departy telle faveur; et en soupant, M. de Saint-André luy dit que ce qui l'avoit meu à devancer tous ses amys, estoit qu'il se vouloit réjouir avec luy le premier du merveilleux contentement que le Roy avoit de l'heureux succès de son voyage, et, entre autres, d'avoir si bien rivé les cloux au duc de Sommerset en plain conseil d'Angleterre, leur roy present, sur l'honneur de la nation française : de quoy Sa Majesté recevoit un ayse incroyable, pour la connoissance qu'elle avoit que de tout temps ce duc en estoit mortel ennemy; ce qu'il avoit toujours fait paroistre du vivant du feu roy d'Angleterre son maitre, car incessamment il s'opposoit aux entremises et negociations ou des treves ou de la paix; et l'appeloit-on alors le comte de Herfort, qui avoit tant de faveur auprès de sondit maitre, que je puis appeller son beau-frere, qu'il l'incita de rompre l'alliance qu'il avoit avec le feu roy François, et l'anima de invahir avec l'Empereur le royaume de France : ce qui fut, à son importune persuasion, promptement executé; car l'Empereur y vint par la Champaigne jusques à Chasteau-Thierry avec une grosse armée, et son maistre avec une autre devant Bouloigne, qu'il print, comme nous avons dit cy-dessus, par intelligence.

Après soupper ils se retirerent tous deux en la chambre, où, de propos en autre, M. de Saint-André se descouvrit à luy d'une chose qui luy troubloit fort l'esprit, comme à son parfait amy du conseil duquel il avoit plus grand besoing que jamais; qui estoit que madame la duchesse de Valentinois et luy avoient eu de telles disputes et paroles ensemble, que leur amitié, qui auparavant estoit et de tout temps très-grande, mal aisément se pourroit à jamais renouer; mais il se consoloit grandement, connoissant le droit de son costé. Et s'ébahissant M. de Vieilleville comme s'il avoit si peu regardé à soy que de n'avoir évité de tomber en cet inconvéniant, dont la consequence luy pourroit estre nompareillement pernicieuse, pour plusieurs raisons qu'il remettoit à une autre fois, il luy en demanda l'occasion et le sujet; à quoy M. de Saint-André répondit en cette façon :

« Vous sçavez, monsieur mon meilleur amy, comme le Roy m'a par cy-devant honoré du premier estat de mareschal de France vacquant, et que j'en ay deux brevets signez de sa main, le premier estant daulphin, et l'autre du second jour de son advenement à la couronne; et se presentant celuy du mareschal du Biez, duquel et de son gendre le procès sera bientost instruit et prest à juger, comme de trahistres, ainsy que vous avez bien fait sonner en Angleterre; l'un, qui est le mareschal, par degradation d'honneur, confiscation d'estat, de biens et confinement que l'on appelle mort civile; et l'autre de son gendre, de mort naturelle, car il sera décapité; l'arrest ne sera pas sitost executé que je ne soys pourveu de l'estat de mareschal de France dudit Biez, ainsy que je vous monstreray par un troisieme brevet confirmatif des deux precedents.

» De quoy advertye madame de Valentinois, elle vint, il y a huit jours, trouver Sa Majesté, se plaignant du tort que l'on faisoit à M. de La Marche, son premier gendre, de l'avoir oublié, duquel le grand pere et pere avoient esté mareschaulx de France (1), le premier mort à la bataille de Pavie, à la veue du feu Roy, et l'autre avoit soustenu le siege de Peronne; alleguant un milliasse de services que ses predecesseurs de La Marche ont faits à la couronne, desquels toutes les terres sont en combustion pour avoir plustost suivy le party de France que de l'Empire; et que mesme aujourd'huy leur forteresse de Scedan est une clef et seur rempart de ce royaume du costé de la Champaigne et Lorraine, que jamais l'Empereur ny autre grand prince n'a ausé regarder, non que l'assaillir; laquelle sondit gendre garde fort soigneusement, munit et fortifie à ses propres cousts et dépens, sans que le Roy y face aulcune despence, ny mette du sien un double; et qui plus est à considerer que son gendre, qui est de nature et condition libre et de franc aleu, ne tenant ses terres que de Dieu et de l'espée, se veult rendre vassal du Roy, et offre sans cesse les hommaiger, et relever de la couronne de France; qui est bientost, non seulement oublier, mais indiscretement mepriser une si pure, si nave (2) et tant fidelle affection; avec une infinité d'autres propos qui ont mis le Roy en une extreme peine; car de la malcontenter, il ne voudroit pour rien l'entreprendre, et aussi peu se dedire de ce qu'il m'a si souvent et liberallement donné. Cependant je luy ay dit que je trouvois bien estrange qu'elle entreprit de destourner de cette facon ma fortune, et que je n'eusse jamais attendu d'elle, luy ayant esté toute ma vie affectionné amy et serviteur, une telle indignité; à quoy elle m'a répondu qu'elle en avoit la promesse premier que moy, mais qu'elle n'avoit pas esté si pratiquée ny rusée aux affaires de la Cour, que de faire parler un roy par écrit, se contentant seulement de sa simple parole; et que l'arrest du mareschal du Biez ne sera pas sitost executé, qu'elle ne contraigne le Roy en bonne compaignie de luy maintenir sa promesse, en luy nommant les lieux et devant qui Sa Majesté la luy a plusieurs fois reïterée; autrement qu'elle et son gendre sortiront, nonseulement de la Cour, mais du royaume de France, et que la vieille devise des anciens seigneurs de La Marche : « Si Dieu ne me veult, le Diable me prye, » n'est pas encore morte; et tant d'autres langaiges, et tels que peut tenir une femme passionnée qui pense que, sous ombre de sa grandeur et faveur, tout luy doive cliner; jusques à là, ainsi que m'a assuré une honneste dame qui la possede, et qui est bien de mes amyes, qu'elle a deliberé de reprocher au Roy la honte qu'elle souffre en son honneur pour luy faire service, si son gendre n'a ledit estat, Mais elle en pourroit mourir; et, quant à moy, je creveray plustost que je me laisse ravir ainsi des poings de ma bonne fortune, puisque, du propre mouvement du Roy, elle s'est à moy si volontairement offerte; estant conseillé de tous mes amys d'en user ainsy, et surtout de ne desmordre point; estimant tant de vous et de nostre parfaite amytié, que vostre opinion ny sera aulcunement contraire, eu esgard principalement que toute la Cour, petits et grands en général, m'appelle le mareschal de Saint-André : honneur qui m'est advenu depuis votre partement. »

(1) Il y a ici une méprise très-considérable. Nous ne connoissons que deux maréchaux de France du nom de la Marck; savoir, Robert de la Marck, troisième du nom, duc de Bouillon, seigneur de Sedan et de Fleuranges, qui fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, et qui défendit ensuite la ville de Péronne assiégée par le comte de Nassau, général de l'armée de l'Empereur, en 1536. Celui-ci fut père de Robert de la Marck, quatrième du nom, gendre de la duchesse de Valentinois, qui fut le second maréchal de France du nom de la Marck; c'étoit pour lui que la duchesse de Valentinois demandoit alors cette dignité. Ainsi, dans le temps que Saint-André parloit de cette affaire à M. de Vieilleville, il n'y avoit encore eu qu'un seul maréchal de France du nom de la Marck; puisque Robert, quatrième du nom, ne l'étoit pas encore. Or l'auteur des Mémoires, qui le fait parler, suppose qu'il y en avoit déjà eu deux; savoir, le grand-père de Robert, quatrième du nom, et son père. Il suppose encore que le grand-père fut tué à la bataille de Pavie, qui se donna en 1525, et il ne mourut qu'en 1536. Voy. l'*Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, tome VII.

(2) Si ferme; du mot latin *gnavus* ou *navus*.

CHAPITRE VII.

Conseil que lui donne M. de Vieilleville.

A quoy M. de Vieilleville, comme fort fasché, répondit qu'il recevoit ung merveilleulx ennuy de cette dispute, le priant de ne faire jamais estat de l'amytié de ceulx qui luy avoient conseillé de s'opiniastrer en la manutention de sa promesse, « car ils ne vous sont, dit-il, nullement amys; mais, au contraire, je vous conseille de la luy quitter tout-à-fait; et me semble que vous avez l'entendement bien tayé (1), de n'avoir plus avant profondy l'importance de cette affaire: car vous n'ignorez point ce qui en peult advenir, et du mecontentement que le Roy prendra de la perte d'un si grand et puissant serviteur, qui est en sa liberté de suivre tel party qu'il luy plaira, comme marchissant (2) et limitrophe entre l'Empire et la France; et de tous les inconvenients et incommodités qui en adviendroient, vous en serez le premier et seul regardé comme le principal autheur de cette insigne perte. D'autre part, où est votre esprit? Ne sçavez-vous pas bien qu'il n'y a que trois mareschaulx en France? Faictes par vostre credit, vous qui gouvernez si privément le Roy, qu'il en erige un quatrieme, à la mode ancienne, et le prenez pour vous, sans vous attendre à la despouille d'un malheureux, perfide, trahistre, desloyal à la couronne; et dès demain que nous serons arrivés, mettez-en les fers au feu, me confiant tellement en l'amytié que le Roy vous porte, qu'il ne fauldra pas user beaucoup de charbon que cet estat ne soit promptement forgé à vostre souhait; car, encore que le Roy ne vous fasse demonstration d'aulcun mauvais semblant, si est-ce que je ne doute point qu'il ne voulût que vous en fussiez desja desmy pour en contenter la dame. Et si vous estes saige et advisé, croyez mon conseil, que mal ne vous advienne, quelque faveur que vous ayez; car ce que vous faites s'appelle proprement se mettre entre l'ongle et la chair. Et de M. d'Aumalle qui est son second gendre, quoy? Pensez-vous faire beaucoup pour vous d'attaquer les princes? — A la verité, monsieur mon meilleur amy, dit lors M. de Sainct-André, c'est aussi saigement parlé qu'il est possible, et trouve vostre conseil très-bon et plus loyal que de ceulx qui me nourrissent en cette opiniastreté; mais comment le pourray-je suivre, veu ce qui s'est passé entre elle et moy, les paroles que nous avons eues, et les diligences et efforts que j'ay faits pour me maintenir? — Laissez en faire à moy, respondit M. de Vieilleville, demain je ne me coucheray point que je ne vous aye mis à ung. Il n'y a rien si aisé; car je luy quitterai l'estat pour vous, avec une honneste excuse que vous estes très-marry d'avoir si obstinément resisté contre sa volonté, et luy remettray entre les mains tous vos brevets rompus et lacerez. Cependant ne faillez de prendre le Roy à part pour l'effet que dessus; et, vos lettres obtenues, qui se depescheront en demy-jour, prestés en diligence le serment entre les mains du Roy, et le plus secrettement que faire se pourra; et serez, par ce moyen, plustost créé mareschal que son gendre, car l'arrest de ces trahistres ne sera pas executé de trois semaines, et rendrez le Roy plus content que vous ne pensez. »

Jamais homme ne se trouva si contant que M. de Saint-André, qui se resolut de suyvre entierement cet avis; et, embrassant M. de Vieilleville de très-grande ardeur, luy dist que pour rien il n'eust voulu avoir failly de parler à luy avant son arrivée à la Cour, et qu'il s'alloit retirer le plus satisfaict en son ame qu'il fut jamais. Et là dessus chacun se retira en son logis, attendant le matin pour aller trouver le Roy. Lors de ce conseil, il n'y avoit avec eux deux que MM. de Thevalle et d'Apchon, leurs beaux-freres.

Le mardy, au plus matin, toute cette troupe deslogea de Lusarche; et ne furent pas à my-chemin dudit lieu et d'Escouan, que MM. de Gordes, le bailly de Caux, qui fut long-temps après mareschal de France du nom de Cossé, Antragues, le jeune Humieres aultrement Contay, Soubize, le comte Reingraff, allemand, gentilhomme de la chambre, et beaucoup d'autres, se rencontrerent; et après infinis saluts, reverances et embrassements, ils s'abanderent tous ensemble. Mais M. de Gordes fut fort esbahy d'y voir M. de Saint-André, et desplaisant de ce qu'il avoit bienveigné M. de Vieilleville le premier, veu le commandement qu'il en avoit de M. le connestable. Toutesfois il s'acosta de luy pour se descharger de sa créance, et marcherent bien environ une lieue seullets et à part, devisants de plusieurs choses. Et approchants d'Escouan, ils descouvrirent, au dessous de Villiers-le-Veuf, M. le prince de La Roche-sur-Yon, accompagné de M. d'Anghien; qui fut depuis tué en la journée Saint Laurent, et de Loys, M. de Bourbon, son frere, qui mourut prince de Condé, et plusieurs autres, où tous mirent pied à terre; et après s'estre fort caressez, et princi-

(1) Obscurci.
(2) Confinant.

palement M. le prince de La Roche-sur-Yon, qui sans cesse embrassoit M. de Vieilleville son bon cousin, et incroyablement ayse de l'assurance qu'il avoit qu'il seroit le trés-bien venu, ils remonterent tous à cheval, se diligentants affin de trouver le Roy au sortir de la messe.

Arrivant M. de Vieilleville à la Cour avec cette trouppe, qui estoit de plus de cinq cents chevaulx, au milieu de M. le prince de La Roche-sur-Yon et de M. de Saint-André, car les deux autres princes estoient fort jeunes, aussy que M. de Saint-André estoit quasi comme proclamé mareschal de France et en tenoit déja le rang, tous mettent pied à terre à la porte du chasteau, mais estants lesdits prince et de Saint-André d'advis d'aller trouver le Roy qui estoit encore en le chapelle, M. de Vieilleville leur dist que quand le Roy le dépescha en Angleterre M. le connestable y estoit present et seul; par ainsi il luy sembloit raysonnable de l'aller premierement trouver que Sa Majesté : et les remerciant très-humblement de leur faveur, il les plante là; qui fut un trait duquel ils rougirent ung petit, mais cependant fort remarqué d'un saige et très-advisé courtisan : aussi toute sa vie il en remporta, sur tous ceulx de son temps la reputation; et s'en alla droit en la chambre de M. le connestable, qui eust esté bien trompé s'il eust suivy l'advis des aultres, car il les y attendoit de pied coy.

CHAPITRE VIII.

Entretien de M. de Vieilleville avec le connétable et avec le Roi.

Estant entré en la chambre, M. de Thevale seul avecques luy, M. le connestable le vint embrasser joyeusement, luy disant telles paroles : « Voicy, monsieur de Vieilleville, la deuxiesme foys que je vous ay dict que vous serez le très-bien venu à la Cour : la premiere, quand vous me mites Avignon entre les mains, et ceste-cy pour la seconde; car il n'y est entré ny entrera de long-temps gentilhomme mieulx receu que vous, ny que le Roy ayt plus grand envye de voir; et ne sçauriez croire comme il est satisfaict de vostre voyaige : car, oultre ce que vous avez fort dignement executé vostre charge, par les lettres mesme de son ambassadeur, Sa Majesté est si ayse et contante de la braverie que vous avez faite au duc de Sommerset, qu'il est impossible de l'exprimer, et dict qu'en meilleur endroit ne pouviez-vous abatre l'orgueil de ce gallant-là. Mais ce n'a pas esté sans avoir eu quelquec crainte de vostre vie, et en avons toujours esté en peine jusques à l'arrivée du courrier que vous nous despeschastes de Montreul; car nous sçavons bien que ce duc ne vault rien, et doubtions qu'il vous eust dressé quelque mauvayse partye, ou au sortir d'Angleterre ou sur la mer. Or Dieu soyt loué que vous voylà! allons trouver le Roy pour luy faire entendre le reste de ce que vous avez retenu à dire, et principalement la créance du roy Edouard. »

Mais comme ils vouloient sortir, le Roy, qui avoit sceu par ses seigneurs son arrivée, et estre avecques M. le connestable, se trouva à la porte de la chambre; devant lequel s'estant presenté M. de Vieilleville, avecques les reverances deues et accoutumées à son Roy, Sa Majesté luy fist un très-favorable acueil, et en riant l'appella duc de Sommerset; et ayant de l'un de ses bras entouré le col dudit sieur de Vieilleville, ils entrerent tous troys dans le cabinet de ladite chambre, où ils furent deux bonnes heures, et remirent le reste à l'après dînée que le Roy alla disner. Et demeura M. de Vieilleville à disner avecques mondit sieur le connestable, qui le ramena, à l'issue de là, en la chambre du Roy, où ils ne furent pas moins de temps à traiter des affaires qu'ils avoient esté la matinée.

Quant à l'estat de mareschal de France cy-dessus mentionné, M. de Vieilleville tint promesse, dès le soir du mesme jour de son arrivée, à M. de Saint-André; lequel, parce que l'on n'est jamais si hardy à demander pour soy comme pour aultruy, pria M. de Vieilleville d'en faire l'ouverture, qui très-volontiers s'y accorda; et furent les premiers propos qu'il en tint au Roy fort agréablement receuz, luy disant Sa Majesté que s'il s'en fust souvenu il ne les eust pas tant layssé disputer, et qu'il lui avoit fait un fort grand service d'avoir mis cela en avant, car il se desplaisoit de les voir s'animer si violentement l'un contre l'autre; mais qu'il n'avoit rien plus cher que sa parolle. Touteffoys il y voyoit une difficulté non petite, que M. le connestable ne s'estoit point desmys de son estat de mareschal de France quand il fut promeu à Moullins de la dignité de connestable, et qu'il pretendoit, en son advis, faire le quatrième : il ne sçavoit toutefoys à quelle fin, ou pour jouir des gaiges ou pension dudit estat, comme il faisoit, ou pour le garder à quant son fils aisné seroit en aige. A quoy M. de Vieilleville respondit que c'estoit une tolerance gratuite et volontaire, car les deux estats estoient sans doubte incompatible : « car vous m'advourez, Sire, de deux choses l'une, ou que le connestable et les mareschaux ont une mesme authorité sur la gendarmerie, cavallerie,

gens de pied, toute la guerre en général, et sur la justice, et que leur puissance est esgalle ou que les mareschaux ne sont que lieutenans du connestable. Si esgaulx, il ne peult manifestement tenir les deux; si lieutenans, c'est une chose non encores ouye et du tout ridicule d'estre lieutenant de soy-mesme. A cette cause, Sire, il me semble qu'il ne peult tenir les deux estats, et que c'est faire fort mal à propos d'un sac, comme l'on dict, deux moultures. »

Le Roy trouvoit les raisons de M. de Vieilleville fort pertinentes et très-bien deduictes; mais il estoit si débonnaire, et avoit le naturel si franc, qu'il luy faschoit de donner occasion à ses serviteurs de diminuer en rien leur volonté à son service; mais au contraire il se les conservoit de tout son pouvoir, et les respectoit tous, selon leur grade et mérite: qui fut cause qu'il demeura sur l'heure en suspens, et, comme l'on dict, entre deux et as, s'il en devoit parler à son bon compere, car ainsi l'appeloit-il, et l'aymoit autant ou plus que soy-mesme, jusques à se desrober de la Cour, du vivant et contre le gré et deffences du feu Roy son pere, pour l'aller visiter en sa desfaveur. De quoy s'appercevant, M. de Vieilleville, luy demanda tout à l'instant s'il ne plaisoit pas à Sa Majesté qu'il luy en portast la parole; ce que le Roy, avec une extreme joye, comme se trouvant deschargé d'un très-pezant fardeau, fort cordialement luy accorda, ayant differé de l'entreprendre de crainte de l'offencer.

CHAPITRE IX.

Crédit du connétable de Montmorency, et son caractère.

Quand M. de Vieilleville s'offrit au Roy pour porter cette parolle, il ne se soubzmit à une petite ny aysée entreprise, car il avoit à faire à ung seigneur qui en ung mouvement de collere eust rabouré le plus brave prince de France; et n'y avoit à la suite du Roy ame vivante qui ne le redoubtast, car c'estoit la supréme faveur: ce que M. de Vieilleville ne pouvoit ignorer pour les experiences qu'il en voyoit tous les jours; mesme que de toutes choses qui concernoient en général et particulier l'estat du royaulme, hors ou dedans iceluy, Sa Majesté s'en remettoit entierement sur luy; faisant en oultre, comme grand-maistre de France casser ou couscher sur l'estat de la maison du Roy qui bon luy sembloit, tant estoit grande son authorité qui s'estendoit d'abondant jusques-là qu'il n'y avoit ambassadeur, de quelque prince qu'il fût, qui eust sceu avoir audiance que par sa faveur: ce qui le faisoit rechercher de tous les roys, princes et potentats de la chrestienté, qui luy escrivoient comme au Roy quand ils deputoient quelqu'un pour exercer cette charge auprès de Sa Majesté, affin de le favoriser et rendre sa negociation favorable. Et maintenant, de venir parler de se depouiller de ses estats et retrancher ses pensions, à un homme principalement esclave des honneurs et des biens, il sembla au duc de Nevers, monseigneur François de Cleves, qui estoit avecques le Roy quand M. de Vieilleville se chargea de cette parolle, qu'il s'estoit obligé trop librement à une bien haulte entreprise, dont il s'ébahissoit, et que malaisément y pourroit-il parvenir; et craignoit qui plus est, pour la grande amitié qu'il luy portoit [car il estoit ainsi pour sa valeur bien voulu des grands], qu'il encourust la mauvaise grace de M. le connestable, ou receust quelque fascheuse parolle.

Mais M. de Vieilleville, qui faisoit une telle et si grande religion de sa parolle, que plustost eust-il souffert la mort, et la plus cruelle, que d'y faillir et de la faulser, s'en alla d'une ferme et hardye resolution trouver M. le connestable, qui avoit déjà souppé, encore toutefois assis et devisant avecques quelques seigneurs qui avoient pris leur refection avecques luy; mais aussi-tost qu'il apperceust M. de Vieilleville, il se leva, pensant qu'il eust encore quelque reste à dire de la negociation d'Angleterre qu'ils avoient tout ce jour-là tant demenée; et s'estant tous deux retirez à l'escart, M. de Vieilleville, s'aidant d'une très-subtille ruse, en accort courtisan, l'aboucha de cette façon:

« Monsieur, vous me voulez bien promettre, en foy de seigneur plain de verité et d'honneur, que vous ne me déclarerez point de ce que je vous diray, ny me demanderez le nom des personnes qui ont parlé de ce que je vous veux descouvrir en très-fidelle serviteur que je vous suis? » Et le luy ayant promis M. le connestable mettant la mains sur le pis (1), il recommença ainsi: « Monsieur, je viens de veoir disputer devant le Roy de l'incompatibilité des deux estats de connestable et mareschal de France que vous tenez; et a esté la chose si bien débatüe, qu'ils ont fait veoir au doigt et à l'œil à Sa Majesté que vous ne les pouvez exercer ensemble. » A ce propos M. le connestable s'emeut, et, comme à demy eu collere, va dire: « Vertu de Dieu! jamais le feu Roy ne m'en recherchea de si près; et quand il me commanda de me retirer en ma

(1) Sur la poitrine.

maison, il ne m'envoya de sa vie, en six ou sept ans que je fus absent de la Cour, demander ny l'ung ny l'aultre : et qui plus est, M. de Monte-Jan quand il fut créé lieutenant pour le Roy en Piedmont, ne voulut pas prendre, pour le respect qu'il me portoit, mon estat de mareschal, et luy en fallut eriger un aultre qui fut desormais et à jamais affecté à ceulx qui seroient lieutenants de Roy de là les Monts. Je vouldrois bien sçavoir qui sont ces entrepreneurs qui me galopent ainsi effrontément en mes estats, encores devant le Roy! Madame de Valentinois y estoit-elle poinct? — Cela ne vous puis-je dire, monsieur, respond M. de Vieilleville, suivant mesme vostre promesse; mais il y a bien plus, que le Roy a resolu de vous demander l'estat de mareschal aussi-tost qu'il vous verra, et fust-ce dès ceste heure; et pour ce que je scey que vous aimeriez mieulx mourir que de l'en reffuser, je suis d'advis que vous le luy presentiez vous-mesme sans attendre qu'il le vous demande, croyant plus que aultrement, veu l'extreme envye qu'il en a, qu'il a differé jusques icy à vous en parler, de sa seule crainte de vous fascher, tant est grande l'amitié qu'il vous porte. » Et cela dict, après une humble reverance, il se retira.

Mais ce ne fut sans laisser, par un tel affront, M. le connestable en une indicible perplexité; et s'estant accouldé à l'une des fenestres de sa chambre, il appella les sieurs de Gordes et de La Guische, principaulx de son conseil et ses plus favoris, qui bastissoient leur grandeur à sa suite et à la fumée de sa faveur, avec lesquels il commença à fantastiquer une infinité de considerations, dont la premiere et la plus pregnante estoit de ne plus s'alterer contre les femmes, saichant bien à quoy s'en tenir; car sans doubte l'amiralle de Bryon l'avoit desancré du cœur et de l'amitié du feu Roy son maistre, pour les querelles qu'il avoit entreprises contre l'amiral de Bryon, aultrement Chabot, son mary : car ces deux grands seigneurs, qui ne se pouvoient compatir, jouoient à boute-hors; et le fit le connestable, par sa grande faveur, chasser de la Cour, priver de ses estats et quasi de la vie par justice. Mais l'Amiralle, tournant son yüé (1), moyenna si bien envers le feu Roy par ses diligentes poursuites, secrettes menées et ses larmes, que son mary fut rappellé, remis en ses estats et absoubs de toutes charges, toutes les faveurs du connestable renversées, et commandé de se retirer en sa maison, avec quelque aultre couleur que print ledit sieur Roy sur le passaige de l'Empereur en France. Enfin, la chose bien pesée, tous trois furent d'advis, suivant le conseil de M. de Vieilleville, d'aller remettre entre les mains du Roy l'estat de mareschal; et qu'il ne luy en pouvoit que bien venir quand Sa Majesté verroit une si franche et liberale volonté. Encores il se trouva un incident qui fit une merveilleuse espaulle à ceste deliberation; car il n'y avoit que deux jours que ung Cordelier, docteur en théologie, nommé Hugonis, avoit fait un sermon devant le Roy, des quatre plus grandes forces du monde, sçavoir, le vin, le Roy, la femme, et la verité, contenues au livre troisieme d'Estras, troisieme chapitre, qu'il ampliffia d'une si admirable doctrine, principalement sur la force de la femme, que tous trois s'imaginerent et tomberent en ceste opinion, que madame de Valentinois luy avoit servy de porthocole, c'est-à-dire luy avoit fait dilater ce theme pour intimider tous ceulx qui vouldroient entreprendre contre elle, encores que la pauvre dame n'y eust jamais pensé [mais le naturel du soupçon porte cela quand et soi, et nourrist telles illusions en l'esprit de ceulx qui s'y rendent subjets, joinct aussi qu'ils savoient bien l'animeuse dispute d'entre ladite dame et le sieur de Saint-André pour un pareil estat]; de sorte que, par resolution unanimement prise entre eulx, ils partent de là pour aller trouver le Roy aux effets que dessus.

Mais, premier que s'y acheminer, M. le connestable fist appeller le sieur du Thiers, l'un des quatre secretaires des commandements, qu'on appelle aujourd'huy d'Estat, pour recevoir devant le Roy la demission qu'il prétendoit faire. Et trouvant le Roy bien peu accompaigné, qui estoit ainsy demeuré exprès, d'aultant que M. de Vieilleville l'avoit dejà adverty du langaige qu'il luy avoit tenu, il dit à Sa Majesté que, voyant des principaux de ses serviteurs se battre à la perche d'un estat de mareschal de France, s'alterer les uns contre les aultres, et faire plusieurs ligues et menées qui pourroient allumer ung feu très-malaisé à esteindre [car il y a des princes qui s'en meslent], « j'ay bien voulu, Sire, pour nourrir paix entr'eulx, et entretenir le repos que j'ay toujours desiré en vostre hostel, vous remettre franchement et de très-bon cœur l'estat de mareschal que je tiens, pour en pouvoir tel qu'il vous plaira; et m'asseure tant de vostre bonté que vous n'oublirez pas mon fils aysné d'un pareil estat quand il sera en aage de vous rendre service. » A quoy Sa Majesté, qui estoit incroyablement ayse, respondit : « Comment, mon compere, oublier Montmorency! Non-seulement à luy, mais à mon filleul Dampville, je donne les deux premiers estats de mareschal de France vaccants, quand ils seront capables de les exer-

(1) Tournant son jeu.

cer; et cependant je veulx que vous jouissiez toute vostre vie de la pension dudit estat, comme vous faisiez auparavant la demission que vous en venez de faire : » et commanda à du Thiers de despescher incontinant tous les brevets des dons, promesses et retenues cy-dessus, et les luy apporter le lendemain pour les signer.

Ce que M. de Vieilleville, n'estant pas trop esloigné de là, mais aux escoutes de l'evenement de sa cassade (1), vint incontinant faire entendre à M. de Saint-André, qui avoit tout ce jour-là, depuis estre revenu de Lusarche, feint d'estre malade, craignant un maulvais reuscissement de cette affaire ; mais le voyant si dextrement executé, luy remit entre les mains les trois brevets dont nous avons parlé cy-dessus ; qui les porta à madame de Valentinois, le contenu dedans, laquelle les receut avec ung aise inexprimable, luy disant qu'elle sçavoit assez que ce bien venoit de luy, et qu'elle avoit toujours cru et croyoit toute sa vie qu'il tiendroit à jamais son party, n'en voulant aultre preuve que ce qu'elle voyoit, qui estoit du tout contraire au langaige que M. de Saint-André avoit tenu le dimanche dernier, « qu'il aimeroit mieulx crever que de quitter ce que le Roy luy avoit donné; » et l'en remercia fort dignement, l'asseurant qu'elle n'oublieroit jamais cette obligation.

Par ainsi M. de Vieilleville, par cette industrie et diligence, en rendit d'un seul coup et en demy-jour quatre contants : le Roy premierement, qui, comme nous avons dict, n'eust pour rien voulu fascher son bon compere; M. le connestable, qui d'un estat en fit deux, et sa pension reservée; madame de Valentinois, qui eust l'estat du mareschal du Biez pour M. de La Marche son premier gendre, qu'elle avoit tant poursuivy et desiré; et M. de Saint-André, qui dès le mercredy matin presta le serment de mareschal de France entre les mains du Roy, sa reconciliation avec elle par l'entremise de M. de Vieilleville par durablement faicte : et demeura le cœur du Roy du tout affranchy de l'ennuy qu'il portoit pour ceste division.

CHAPITRE X.

Etat de la cour au commencement du règne de Henri II.

Le Roy, à quelques jours de là, partit d'Escouan pour s'en aller à Paris, non pas pour y paroistre en roy, car il n'y avoit pas encores faict son entrée, mais en habit incogneu, pour donner ordre aux affaires, et principalement pour la justice, faisant venir les presidents et les plus anciens conseillers de la cour parler à luy. A quoy M. de Vieilleville fut ordinairement appellé, et pas ung seul des aultres gentilshommes de la chambre; mais le Roy, qui en avoit une très-bonne oppinion, le fit participer en toutes ses conférences, tant de ladite cour de parlement, chambre des comptes, tresoriers, que du prevost des marchants et de l'hostel de ville.

Toutesfois, quelque estime qu'en eust le Roy, il ne fust jamais advancé du vivant de Sa Majesté, selon son desir ny l'amitié qu'elle luy portoit; car le connestable avoit tant d'enfans et de nepveux, qu'il les feist preferer à tous, mesme aux princes, et mist, par succession de temps, tous les estats de France portants commandement pour la guerre par mer et par terre en sa maison; et n'y eust pas jusques à la mairie du palays (2), qui n'est pour le jourd'huy que l'ombre de celle du temps passé, qu'il ne fist avoir à son plus petit fils, aussi que M. de Vieilleville ne fut jamais ambitieux ny avare; car de sa vie il ne demanda aux roys estat ny present, se contentant de bien faire sans en esperer aultre remuneration que d'estre aimé et favorisé de son prince : de quoy les temps de son advancement servent de suffisante preuve, car il avoit quarante-deux ans premier que d'avoir gouvernement; à quarante-quatre il fut honoré de l'Ordre, et à cinquante-ung de l'estat de mareschal de France : et de tous ces honneurs-là il n'en cherchea jamais un seul, et n'en fist de sa vie aulcune brigue ni pourchas pour soy-mesme, ny par interposition d'amys, mais luy furent departys du propre mouvement du Roy, qui recevoit une merveilleuse honte de le laisser tant en arriere sans l'honorer selon ses merites, desquels il avoit de long-temps très-bonne connoissance; mais il estoit tant importuné de plusieurs hardis demandeurs et gourmands de gloire et de biens, qu'il ne pouvoit satisfaire à tous : qui estoit cause que les modestes et temporiseurs, se fiants en leurs services, le perdoient tout comptant; dont Sa Majesté fut contrainte de luy dire quelquefois qu'il s'amusoit tant au proverbe qui dict *assez demande qui bien sert*, qu'il se trouveroit ung jour tout gris et à pied.

Si on demande pourquoy ce grand Roy ne pouvoit advancer ung digne serviteur et de merite qu'il affectionnoit, selon la volonté qu'il en

(1) De son stratagème.

(2) Si l'auteur ne se sert pas d'un terme impropre, la charge de maire du palais subsistoit encore; mais ce n'étoit plus qu'un titre que le connestable fit avoir à son cinquième et dernier fils.

avoit, il est aisé de repondre que non, quand ceulx qui le possedoient estoient effrontez et par trop convoiteux à l'envy de faire fleurir leurs maisons; car il ne leur eschappoit, non plus qu'aux arondelles (1) les mousches, estat, dignité, évesché, abbaye, office, ou quelque autre bon morceau, qui ne fust incontinant englouty; et avoient, pour cest effect, en toutes parts du royaume gens apostés et serviteurs gaigez, pour leur donner advis de tout ce qui se mouroit, sans épargner les confiscations, pour les demander. Mais bien plus, ils avoient des medecins à Paris, où tous les grands de France abordent, atiltrez et comme pensionnaires, qui ne failloient de leur mander l'yssue de leurs patients quand ils estoient d'estoffe; et bien souvent, sur le goust de mil escus, ou d'ung benefice de mille livres de rente, on les faisoit passer. De sorte qu'il estoit quasi impossible à ce debonnaire prince d'estandre ailleurs sa libéralité; car ils estoient quatre qui le devoroient comme ung lion sa proye, jusques à ravir ce qu'il avoit donné à ses domestiques, pour en pourveoir les leurs : sçavoir, le duc de Guise Claude, qui avoit six enfans qu'il fit très-grands; le connestable avec les siens; la duchesse de Valentinois avecques ses filles et gendres; et le mareschal de Saint-André, qui estoit entouré de grand nombre de nepveux et d'aultres parents tous pauvres, et luy-mesme qu'il falloit agrandir : et estoit contraint le Roy, s'il vouloit particularizer quelque bienfaict, de mentir à ceux-cy et dire qu'il y avoit deja pourveu; encore estoient-ils si impudents, qu'ils le debattoient souvent contre luy par l'impossibilité, alleguants la diligenoe secrette de leurs advertissements.

Suivant cela, le duc de Guyse vint demander, à quelque temps depuis, au Roy l'abbaye de Saint-Thierry-lès-Rheims, comme fort commode à son second fils Charles de Lorraine, archevesque de Rheims, non encores cardinal; le connestable, pour son nepveu le cardinal de Chastillon, mais cependant pour son usaige, à cause du beau parc de vignoble en ladítte abbaye, où il se cueult tous les ans environ deux cents queues de vin blanc et clairet très-excellent, du plant d'Ahy et de Bar-sur-Aulbe, et qu'il a une belle maison assez voisine de là, nommée Ferre en Tartenoys (2); et la duchesse de Valentinoys, pour ce qu'elle vault douze mille livres de rente, affin d'en approprier ung de ses nepveux du nom de Brezé : advertissement qui leur vint à chacun par ces consciencieux medecins de Paris, vacante par la mort d'ung Flamant qui s'estoit venu jetter entre leurs bras, esperant recevoir guerison de quelque maladie secrette. Mais le Roy, se souvenant de M. de Vieilleville absent, leur dit à tous particulierement qu'ils estoient venus trop tard, et qu'il y avoit plus de deux heures que le courrier de M. de Vieilleville s'en estoit allé avecques le don; ayant embouché et commandé au sieur de Sassy Bochetel, l'ung des quatre secretaires, de répondre ce langaige à ces importuns; et sur l'heure luy fit commandement de faire les despesches necessaires, tant à Rome que ailleurs, et les envoyer incontinant audit sieur de Vieilleville, estant lors en sa maison de Saint-Michel du Boys, par ung chevaucheur d'escurie : et parce que l'abbé dernier possesseur estoit religieux et tenoit l'abbaye en tiltre, tout son bien estoit acquis au Roy, que l'on appelle robbe-morte (3), Sa Majesté luy en faisoit semblablement present. Laquelle abbaye M. de Vieilleville donna à son frere (4), qui estoit d'Eglise, nommé prothenotaire de La Vaizouziere, et grand doyen de Saint-Maurice d'Angiers, sans en retenir, tant estoit homme de bien, ung seul liard d'aulcune commodité de rente, pension, subjection ou aultrement, en quelque façon que ce fust; et departit six-vingts muids de vin très-excellent, qui furent trouvez en ladite abbaye, à tous les principaux et plus grands de la cour; les bleds, qui estoient en grande quantité, aux religieux et aux pauvres; les lits, vaisselle, accoustrement, meubles de bois, tapisserie et toutes aultres ultencilles de cuisine, le tout de grandissime valeur, aux parens et serviteurs du feu abbé : et furent toutes choses distribuées au contentement d'un chacun; qui fut cause que l'on prioit pour luy en ladite abbaye plus que pour leur feu abbé, qui ne leur avoit jamais tant fait de bien par l'espace de vingt-cinq ans qu'il avoit tenu ce benefice. Et du linge de table et de chambre, qui estoit très-beau et riche, comme venant de Flandres, il en departit à madame de Valentinois, qui l'eust en grande estime, estant chose fort rare; et n'oublia semblablement mesdames les comtesses de Tonnerre et de Saint-Aignan, qui estoient ses proches parentes à cause de Tonnerre, estant sa baronnye de Mathe felon ung partaige de l'ancienne comté de Tonnerre, ainsy qu'il se peult veoir aux sepultures de l'abbaye de Challoché, fondée par les anciens seigneurs de Mathefelon, qui s'intitulent en leurs épitaphes comtes de Tonnerre et barons de Mathefelon;

(1) Hirondelles.
(2) Terre appartenant au connétable.
(3) Cotte morte.
(4) Jean du Mas, frère utérin de Vieilleville.

laquelle baronnye ledit sieur fist ériger en comté, soubs le tiltre et annexe de Durestal.

On peult bien doncques juger, veu ce que dessus, qu'à vive force, et, comme l'on dict, son corps deffandant, le Roy fit cest advantaige à M. de Vieilleville, et continuant de pallier la verité pour rompre l'insatiable avidité de ces trois harpies, qui tout le matin avoient, au desceu l'un de l'autre, poursuivi, importuné et chevalé Sa Majesté pour engloutir ce benefice, duquel, ny de tout ce qui généralement en dependoit, M. de Vieilleville ne se prevalut, et n'appropria à son particulier que deux levrettes de Champaigne, qui sont par reputation des meilleures de France pour le liévre, ceste couple là entre aultres, et d'un tiercelet d'autour, pour se donner du plaisir; preferant à tous les proficts du monde l'honneur que le Roy, de son propre mouvement, luy avoit faict de l'en gratifier, et, qui plus est, d'avoir donné parolles, ou, pour mieulx dire, la baye à trois si grands et favoris personnages pour l'en faire jouir.

CHAPITRE XI.

Obsèques de François I.

Il nous fault revenir à Paris retrouver le Roy, que nous y avons n'agueres laissé donnant bon ordre au faict de la justice et police généralle du royaume. La Majesté duquel, après ceste expedition, fit semblablement diligenter les obsèques du feu Roy, son pere, et ses freres, les feus Daulphin et duc d'Orléans, n'ayant pas deliberé de partir de là sans en veoir la fin. Et, pour cest effet, toutes choses qui y estoient necessaires, par la diligence des maistres de cérémonies et des heraulx à ce deputez, furent incontinant preparées : et avoit-on déjà envoyé appeller par ban et cry public, par tous ressorts, plus de trois sepmaines auparavant, toutes les maisons des feus Roys et de ses dicts frères, et aultres qui devoient assister et marcher en ceste cérémonie, de se trouver à Paris au jour designé. Et fut telle ceste pompe funébre, qu'en toutes les histoires de nos roys non-seulement, mais de ceux de toute l'Europe, il ne se trouve point que l'on en ait jamais veu une pareille, de la description de laquelle je me deporte, car ce seroit entreprandre sur la heraulderie, aussi que ce n'est pas mon but. Bien diray-je que le bassa de Turquie, que le Grand Seigneur avoit envoyé devers le Roy pour se rejouir avecques luy sur son advenement à la couronne, et le prier de continuer en l'intelligence et amitié qui estoit entre son feu pere et luy, ayant veu tout ce royal convoy marcher en si belle et paisible ordonnance, qui esmouvoit les plus durs aux larmes, en eust une si grande admiration, qu'il protesta à tous ceulx de sa trouppe, qui estoit fort grande, n'avoir jamais rien veu de tel, et que leurs monarques, qui sont les plus grands de tout l'univers, ne sont point enterrez avec une si grande sumptuosité et magnificence; et luy fallut bailler par escrit et par ordre toute ceste cérémonie, traduite en sa langue, pour la porter à son Grand Seigneur. En quoy est grandement à louer la debonnaire pieté du Roy, de n'avoir oublié chose qui soit, ny espargné aulcune despence pour honorer l'enterrement de son seigneur et pere, qui revenoit, par supputation qu'en avoient faite les tresoriers à ce commis et ordonnez, à cinq cents mille francs des deniers royaulx, sans y comprendre ce que les Parisiens y avoient mis du leur, qui y firent un très-honorable devoir, comme vrays, naturels et premiers subjets de la couronne, non toutefois sans y estre tenus par une grandissime et à jamais inacquitable obligation; car le très-hault et très-glorieux nom que porte leur ville, par sus toutes celles qui sont au monde, *Paris, fontaine de toutes sciences*, luy fut acquis par la munificence et libéralité de ce grand Roy duquel on faisoit les obseques, qui merita aussi, pour ce très-insigne chef-d'œuvre, d'estre appellé le Pere et Restaurateur des bonnes lettres, ainsi que nous avons amplement deduict au chapitre XLVI du premier livre.

Or, afin que le Roy peust veoir l'ordre de cet apparat, et si toutes choses s'y conduisoient selon son desir, il s'estoit fait retenir secrettement une chambre en la ruë Sainct Jacques [car les corps partoient de Nostre-Dame-des-Champs (1)], en laquelle entrerent avec luy M. le mareschal de Saint-André et M. de Vieilleville, et nul aultre quel qu'il fust; et avoit Sa Majesté laissé son accoustrement violet, qui est le port ordinaire du deuil de nos roys. S'estant doncques mis à l'une des croysées de la fenestre, et lesdits sieurs en l'autre, il leur commanda de ne user d'aulcune reverance ny respect, mais plustost de toute privauté, pour ne descouvrir sa presence, y estant comme travesti. Et voyant de loing marcher les chariots qui portoient les trois effigies, la premiere du duc d'Orleans, la

(1) Depuis, l'église des Carmélites. Les corps avoient été déposés en cette église; ils furent transférés à la cathédrale le 22 mai 1547, le lendemain à Saint-Denis; on les enterra le 27.

seconde du Daulphin, ses freres, et la derniere du Roy son pere, il se voulut lever de là, car le cœur luy haulsoit, et commençoit à s'esmouvoir et attrister jusques aux larmes; de quoy s'appercevant, M. de Vieilleville quite sa place et s'approcha de Sa Majesté, luy disant :

« Sont-ce les louanges et remerciments que vous devez à Dieu, Sire, d'une telle succession qui n'a point au monde sa pareille, pour une couronne qui vous est advenue par sa divine providence? car il a voulu que M. le Daulphin, qui estoit un très-valeureux prince et digne de gouverner ung empire, la vous ayt, en sa fleur de jeunesse, quité; et le Roy, par droit cours de nature, vous en a fait possesseur, en la mort duquel vous vous devez avec juste occasion consoler, ayant esté sa vie, sur tous les roys de son temps, illustrée de tant d'honneur et de gloire, et qui a non-seulement resisté à si grands et puissants ennemis, mais en a glorieusement triomphé, et conquis sur eulx tant de villes et de provinces, desquelles il a augmenté et estandu, par sa vaillance et très-saige conduite, les limites de son royaume, sans que jamais ils ayent peu gaigner sur luy que une seule ville (1), encores par tradiment.

» Quant à M. d'Orleans, Sire, je ne pense pas qu'il vous en doibve tomber au cœur un seul regret; car il ne nacquist, il y a plus de trois cents ans, ung plus pernicieux prince pour la France que cestuy-là; et croy parfaitement que Dieu le nous a osté pour le repos commun de tout vostre Estat; et ne fault doubter que, espouzant la niepce ou la fille de l'Empereur, qui luy donnoit, mariaige faisant, les Pays-Bas et la duché de Milan, et le feu Roy la duché de Bourgongne, ainsi qu'il fut proposé au traité de paix commencé en l'abbaye de Sainct Jehan-des-Vignes près Soissons, où estoit logé l'Empereur, que vous n'eussiez eu en luy ung perpetuel ennemy, et plus grand que ne furent jamais les ducs de Bourgongne; car je proteste à Dieu, et le jure devant Vostre Majesté, qu'il ne vous ayma et n'estima jamais. »

Or, encores que ces remontrances fussent grandement consolatrices, si est-ce que le Roy ne se pouvoit tant commander que de se contenir, tant estoit consterné en son affliction. Ce que voyant, M. le mareschal de Saint-André pressa M. de Vieilleville de luy descouvrir le trait de maulvays frere dont ledit duc d'Orleans avoit fait demonstration à Angoulesme, le feu Roy y estant, il y avoit dix ans; et luy avoit tousjours continué ce cœur venimeux jusques à la mort.

Le Roy, s'arrestant à ce propos, et donnant quelque relasche à son dueil, voulut sçavoir que c'estoit. Alors M. de Vieilleville luy va dire : « Vous souvient-il, Sire, quand, par la folatrerie de Chastaigneraye, Dampierre et Dandouyn, feu M. le Daulphin et vous tombastes en la Charente, et que le bateau se renversa sur vous? Genlis le vint incontinent anoncer au Roy, et qu'il vous avoit veu noyer tous deux : nouvelle qui troubla toute la Cour, et principalement le Roy, qui entra en sa chambre, menant un dueil desesperé. M. d'Angoulesme, que vous verrez tantost passer pour duc d'Orleans (2), entre en la sienne, saezy d'une telle joye qu'il en fust malade. Mais quasi tout aussi-tost j'arrivai en toute diligence frapper, sans le respect accoustumé, à la porte de la chambre du Roy, luy dire que vous estiez tous deux vivants, et que vous en aviez été quittes pour avoir beu au cœur saoul. Le Roy, qui me cuyda manger de caresses, me commanda de l'aller dire à M. d'Angoulesme, et qu'il chassast Genlys de son service. Et frappant à la porte de sa chambre de la mesme insolence, je cryai tout hault : « Bonnes nouvelles, monsieur, messieurs vos freres sont en vie; vous les verrez bientost, car les Suisses les apportent. » Mais je ne parlay point de Genlys parce qu'il m'estoit amy.

» Si je fusse venu, Sire, pour entreprendre quelque chose contre son service, voire contre son honneur, il ne m'eust pas fait ung pire visaige; et, m'ayant respondu fort froidement qu'il en estoit très-aise, et prié de retourner dire au Roy qu'il l'alloit trouver pour en louer Dieu avecques luy, il se destourna devers Tavanes; mais il ne me donna pas loisir de sortir de la chambre que je n'entendisse esclatter ceste parolle : « Maulgré en ait Dieu de la nouvelle. Je renie Dieu ! je ne seray jamais que ung belistre. » Lors il fut surpris d'une grosse fievre chaulde, que les bien experts medecins attribuerent au changement soudain d'une telle joye à une si profonde tristesse, pour la terrible guerre que firent ces deux qualitez contraires en l'intérieur de ses viscerailles et de toute sa personne, dont le feu Roy et vous-mesme le veillastes à la mort : que si vous eussiez sceu la source de son mal, peult-estre n'en eussiez pris la peine ny répandu tant de larmes. »

Alors le Roy, changeant sa tristesse en colere, s'écria disant : « O le méchant naturel et couraige

(1) Boulogne.

(2) C'est-à-dire : *M. votre frère, que l'on appeloit alors M. d'Angoulême, et que vous aller voir bientôt passer avec le titre de duc d'Orléans.*

de frere! Je vous assure que mon principal dueil estoit à cause de luy; car le Roy estoit si griévement persécuté de sa maladie, telle que tous deux sçavez, que je l'ay ploré cent et cent fois avant sa mort. Quant à M. le Daulphin, la vertu eust esté trop foible en moy si je n'en eusse oublié la perte, veu le long-temps qu'il y a qu'il est décédé. Mais cettuy-cy, je ne la pouvois encores oster de la mémoire, n'ayant pas plus de seze moys qu'elle est advenue (1); aussi que peu de temps auparavant il m'avoit tant voué d'amitié, et juré semblablement que, s'estant bien insinué envers les Estats de son appanaige, et gaigné les cœurs des subjets de tant de pays que luy apportoit sa future espouse, nous départirions teste à teste la chrestienté. — Il estoit encore plus trahistre, respond M. le mareschal, de vous engeoller de ceste promesse; car il avoit fait ligue avec le prince d'Espaigne pour vous courre sus après la mort de vos peres, et faire beaucoup de mal; car il en eust eu, s'il eust vescu, un très-puissant moyen. » Et demandant le Roy par quelle menée avoit esté pratiquée ceste ligue, il luy respondit: « Par madame d'Estampes et la comtesse d'Arembergue, lesquelles, sous pretexte de ce mariaige, s'entrescrivoient de belles lettres, et estoient comme banquieres de celles de ces deux princes. » De quoy le Roy merveilleusement s'estonna, encores plus quand M. le mareschal luy promist monstrer, avant le jour failly, le chiffre d'entr'eux deux, qu'il avoit recouvré de l'un des secretaires dudit duc d'Orléans, nommé Clairefontaine, parisien, qui s'estoit jeté à sa suite, pour, par sa faveur, obtenir les estats qui lui avoient esté promis du vivant de son feu maistre. M. de Vieilleville adjousta que ladite dame d'Estampes n'avoit pas fait M. d'Orléans son heritier pour néant, car elle devoit estre gouvernante des Pays-Bas; puis dist en riant que, s'il vivoit, le duc d'Estampes, son mary, ne la tiendroit pas prisonnière à Lambale ou aux Essarts, qui la désarme maintenant de ses pierreries et riches joyaulx. « Et vous-même, Sire, ne luy eussiez pas osté le diamant de cinquante mille escus, tant celebré en France; car il s'en fust pieça (2) saezy, pour le donner à la fille de l'Empereur, sa maîtresse, à laquelle il estoit desja voué, et dès aussi-tost que la paix fut conclue à Chasteau-Thierry. »

Par ces propos et aultres, ces deux sieurs, que l'on appelloit les deux doigts de la main, consolerent leur maistre, et luy firent passer sa melancolie et tristesse: si bien que il se remist en sa place, et regarda constamment passer les trois effigies; mais il ne se peust garder de dire, quand celle du duc d'Orléans, qui estoit la premiere, passa, comme par desdain: « Voilà doncques le belistre qui meine l'avant-garde de ma felicité? » faisant allusion d'une armée complette à ces trois chariots qui représentoient une avant-garde de bataille et arriere-garde; car, devant, derriere et de tous les costés d'iceux, entre lesquels il y avoit grande espace, marchoient une infinité de gens de toute sorte, vestus de dueil, qui court, qui traisnant, et la pluspart avec les torches ardantes et armoyées, hormis celui qui portoit l'effigie du Roy; car les présidents et conseillers de la cour de parlement l'environnoient de toutes parts, en leurs robbes rouges, exempts de porter le dueil, avec ceste raison, que la couronne et la justice ne meurent jamais; de laquelle justice ils sont, soubs l'autorité des roys, premiers et souverains administrateurs.

CHAPITRE XII.

Duel de Jarnac et de la Châtaigneraie.

L'enterrement du feu roy François le Grand parachevé avec la sumptuosité cy-dessus declarée, le sieur de La Chastaigneraye poursuivit très-instamment envers le Roy l'assignation du jour et du lieu de son combat contre Jarnac, pour mettre fin à leur querelle: ce que Sa Majesté luy accorda le jour... de juin (3) de la mesme année 1547, à Saint Germain en Laye, où la Cour s'achemina au sortir de Paris; car Sadite Majesté en desiroit veoir l'issuë avant que se faire sacrer; qui ne fut pas telle que Chastaigneraye esperoit, encores qu'il ne craignist son ennemy non plus que ung lyon le chien; mais il luy en advint comme à une femme grosse qui, se sentant preste d'accoucher, n'espargne aulcune despence pour decorer et diaprer sa maison et ses couches, cherchant des parains et maraines d'étoffe pour honorer le baptesme de son enfant, mais, le terme venu de verser, elle et son fruit meurent en l'enfantement. Aussi cestuy-cy fist une excessive despence en apprests très-magnifiques pour paroistre, attendant le terme ordonné, mesme pour le soupper du jour de son combat, comme se promettant infailliblement la victoire; et invita tous les plus grands seigneurs de la Cour pour en estre; et d'autant que M. le prince de La Roche-sur-Yon l'en avoit reffusé, et qu'il n'est demeuré auprès du Roy prince du

(1) Il y avoit environ vingt-deux mois.
(2) Depuis long-temps.
(3) Ce duel eut lieu le 10 juillet.

sang que luy [car M. de Vendosme s'estoit retiré, que les aultres princes avoient suivy], pour luy avoir esté deffendu d'estre parrain de Jarnac, il pria M. de Vieilleville de tant faire envers luy, qu'il honorast son festin de sa presence : ce que ledit sieur prince, en faveur de M. Vieilleville, luy accorda; mais, Dieu qui l'attendoit au passaige, le fist, de vainqueur par fantasie, demeurer vaincu par effet : et fut ce soupper tout crû enlevé par les Suisses et laquais de la Cour; car on n'avoit pas voulu tauscher au feu que l'on n'en eust veu la fin, aussi qu'il estoit quasi soleil couché premier qu'ils entrassent en duel : les pots et marmites renversées, les potaiges et entrées de tables respandus, mangez et devorez par une infinité de herpaille (1); la vaisselle d'argent de cuysine et riches buffets, empruntez de sept ou huit maisons de la Cour, dissipez, ravis et volez avec le plus grand desordre et confusion du monde; et, pour le dessert de tout cela, cent mille coups de halebardes et de bastons departis sans respect à tout ce qui se trouvoit dedans la tente et pavillon de Chastaigneraye, par les capitaines et archers des gardes et prevost de l'hostel qui y survindrent, pour empescher ce vol et saulver ce que l'on pourroit : car il estoit venu ung infiny peuple de Paris, comme escoliers, artisans et vagabonds, à Saint Germain-en-Laye, pour en veoir le passe-temps, qui s'estoient jectez là dedans à corps perdu, comme au sac d'une ville prise par assault, pour y exercer toutes sortes de ravaiges.

Ainsi passe la gloire du monde qui trompe toujours son maistre, principalement quand on entreprent quelque chose contre le droit et l'équité, comme l'on disoit qu'avoit fait Chastaigneraye : car luy ayant dict Jarnac, en amy et proche parent, qu'il entretenoit fort paisiblement madame de Jarnac sa belle mere, et en tiroit ce qu'il vouloit de moien pour paroistre à la Cour, Chastaigneraye fut si desbordé et impudent qu'il luy vouloit maintenir luy avoir dict qu'il paillardoit et couchoit avec elle, se fiant en sa force et adresse ; mais il en receut un dementir, et par juste jugement de Dieu la mort, contre toutesfois l'esperance de tout le monde, mesme du Roy et de M. le duc d'Aumalle (2) son parain, fils aisné de M. Claude, duc de Guyse; estant Chastaigneraye homme fort adroit aux armes, de couraige invincible, et qui avoit fait mille preuves et mille hazards de sa valeur; et l'aultre non, qui faisoit plus grande profession de courtisan et dameret à se curieusement vestir, que des armes et de guerrier.

CHAPITRE XIII.

Procès du maréchal de Biez et du sieur de Vervins.

Telle fut l'issue de ceste tragedie, proprement ainsi nommée à cause de sa miserable fin et de la trop superbe pompe de son commencement; car Chastaigneraye, ung mois ou cinq semaines avant entrer au combat, estoit ordinairement accompaigné de cent ou six vingts gentilshommes, faisant une piaffe à tous odieuse et intolerable, avec une despence si excessive, qu'il n'y avoit prince à la Cour qui la peust égaler : à laquelle il luy eust esté impossible de fournir de ses facultez, si le roy qui l'aymoit ne luy en eust donné le moyen; car elle montoit à plus de douze cens écus par jour, ne m'estant voulu estandre à speciffier par le menu les ceremonies observées en ce duel, qui durerent plus de six heures, tant pour la visitation des armes des combattants par les parains d'une part et d'autre, que pour la forme des serments; semblablement pour la multitude des confidents qui suivoient les parains : car ung prince estoit parain de l'un, et M. de Boisy, grand escuyer de France, de l'aultre.

Item, des coups que se tirerent les combattants, et de quelles armes ils estoient armez, ny de mille aultres incidents qui seroient longs à reciter, desquels je m'excuse, et les remets pour cette occasion aux herauIx, auxquels particulierement cela touche, comme chose dépandante de leur office. Seulement je diray que le Roy, pour en oublier les regrets, car il estoit en partie cause de ce combat, pour avoir luymesme interpreté en trop maulvaise part ce mot d'*entretenir*, sur lequel fut fondée la querelle, deslogea de Saint Germain-en-Laye et s'en vint à Paris descendre en la maison de Baptiste Gondy, au faux-bourg de Sainct-Germain-des-Prez, duquel lieu il envoya querir M. le premier president Lizet et trois aultres presidents de la Cour.

Arrivez qu'ils furent devant Sa Majesté, il leur demanda en quels termes ils estoient du procès de ces miserables (3). Le premier president respondit qu'il estoit quasi instruit, et que, auparavant quatre jours expirez, leur vie dependroit de sa misericorde ; car il y avoit tant de charges sur eulx que, sans sa grace specialle, malaisément se pourroient-ils sauver. « Mais, en conscience, dist le Roy, n'ont-ils pas grande honte de leur desloyalle perfidie, et principalement

(1) Canaille.
(2) François de Lorraine.
(3) Le maréchal du Biez et Vervins, son gendre.

Vervein, quand le majeur de Bouloigne et tous les citadins le prierent de sortir, et s'offrirent de bien garder leur ville et d'empescher les Anglais d'y entrer; qui leur respondit qu'il ne vouloit faillir de sa parolle au roy d'Angleterre, et, suivant la capitulation qu'en avoient faite de sa part avecques ledit roy Sainct Blymont et Freumeselles, il la luy vouloit remettre entre les mains? Que respond-il à cela, ny de quelle excuse se peust-il couvrir, dist le Roy, veu qu'il sçavoit bien que je venois avecques des forces pour luy lever le siege, et que le ciel favorisoit mon entreprise? Car il survint une si grande tourmente de vent et de pluie, qu'il ne demeura dedans le camp de l'ennemy une seule tente ny pavillon debout, et que, à cause des terres qui sont fort grasses en ce païs-là, homme ny cheval ne pouvoit marcher avant ny arriere. Mais sa responce là-dessus, je vous prie, car il n'avoit point encores baillé d'hostaiges quand la tourmente fist ce ravaige, qui dura deux jours; et ce pouvoit honnestement desdire de la capitulation et la rendre nulle. » Le premier president respondit qu'il s'excusoit sur la peur et lascheté de couraige, semblablement sur faulte d'experience; et que depuis qu'il eust perdu le capitaine Philippes Corse, il commença, comme estonné de sa mort, à parlementer. « O le villain! dist le Roy; mais il avoit eu advertissement très-certain que des cent cinquante mille nobles à la roze que fut vendue la ville de Bouloigne, avec aultres promesses de se faire grands en Picardie, le comte de Herfort, aujourd'huy duc de Sommerset, luy en avoit fait porter secrettement en sa maison quarente mille : et, quant au capitaine Philippes Corse, il est encores plus meschant d'alleguer cela, car il le fit tuer par l'un des nostres à la bresche parce qu'il commençoit à descouvrir sa marchandise, et qu'il en avoit jecté quelque propos à sa table. Mais je lui apprendray à faillir de sa foy à son prince naturel et souverain, pour tenir sa parolle à ung estrangier.

» Au demourant, monsieur le president, que respond le mareschal du Biez sur le temporisement de la construction du fort dont il trompa tant de fois le feu Roy, et qu'enfin on trouva, quand il envoya visiter ses diligences, que l'on n'y avoit non plus advancé en six sepmaines que l'on eust peu faire en huit jours? — Il respond, Sire, dist le premier president, que la gloire l'a déceu, et qu'il faisoit ainsi le long pour avoir cest honneur de toujours commander à une si grosse armée en laquelle estoient si grand nombre de princes et de grands seigneurs. — O quelle palliation de meschant homme! dist le Roy. Mais il vouloit garentir sa marchandise au roy d'Angleterre; car si le fort eust esté basty au temps ordonné, et comme le meschant l'avoit promis, nous reprenions sans doubte, de ceste empreinte, la ville à bien peu de perte; car on eust contraint de si près l'ennemy par mer, comme il l'estoit desja par terre, qu'il n'eust eu aucun moyen de s'eslargir, ny d'y faire entrer hommes ny vivres, et pas un seul loisir de respirer.

» Et pour vous monstrer évidemment sa trahison, sur la resolution que je pris de venir au fort, sans me conseiller qu'il feust en defence ou non, pour employer une si belle armée au recouvrement de la ville, quoi qu'il en deust arriver, il envoya audevant de moy le sieur de Vieilleville, gentilhomme de ma chambre [qui estoit venu au camp sans mon congé pour acquerir honneur, et, suivant sa coustume, ne demeurer jamais inutile], pour me faire entendre de sa part qu'il avoit advertissement très-certain que l'ennemy assembloit ses forces à Calais pour venir secourir Bouloigne par terre, qu'il tenoit pour affamée; et que, quant à luy; il avoit deliberé d'abandonner le fort, y laissant seulement trois mille hommes, et passer la riviere avec l'armée pour aller loger sur le Mont-Lambert, et faire teste à l'ennemy, en intention de luy donner la bataille s'il poursuivoit son entreprise; ce qu'il executa contre l'opinion de tous les capitaines. Et le trouvay logé au lieu qu'il m'avoit mandé, où arrivé il me fist parler à cinq ou six espions, qui tous me rapporterent, sans se couper ne contredire, que l'ennemy marchoit bien fort et resolu de forcer nostre armée si on le vouloit empescher d'avitailler Bouloigne; de quoy nous fumes très-aises, esperant une bataille. Mais après avoir sejourné et temporisé cinq ou six jours sur cette attente de combattre, nous nous apperçûmes que l'advertissement estoit faulx, mesme par ledit sieur de Vieilleville, qui fut estrader avecques deux cents salades bien près de Calais, et jusques à la portée du canon, où il ne trouva aulcune resistance et n'apporta une seule nouvelle de l'ennemy : qui fut cause que je fis pendre tout ce que je peus attrapper d'espions, lesquels estans au supplice chargeoient tout hault le mareschal du Biez, et qu'il leur avoit ainsi faict la bouche. Cependant les pluyes continues survinrent, qui nous firent perdre l'esperance de reprandre la ville; et demeura, par ce moyen, pour le reste de l'année, nostre armée inutile, qui estoit composée de douze mille lansquenets, quatorze mille hommes de pied français, huit mille italiens, six mille legionnaires, douze cens hommes d'armes,

mille chevaulx-legers et huit cens harquebuziers à cheval. Je vous laisse à penser si ce perfide ne couvroit pas, soubs tels deguisements et connivances, une détestable meschanceté contre le service de son prince. — A la verité, Sire, dirent-ils tous quatre comme d'une voix, ils ont bien merité la mort; et avons encores d'aultres charges pour la leur advancer. — Et quelles? demanda le Roy. » Le premier president respondit qu'il n'avoit pas fait bastir le fort suivant le plan qu'en avoit baillé l'ingenieur Hieronime Marin, et qu'il en avoit retranché deux bouleverts, et ceulx principalement qui devoient regarder l'embouchure du havre de Bouloigne, pour en empescher l'entrée et l'yssue : qui fait bien connoistre qu'il avoit une très-mauvaise volonté au service de son Roy, et favorisoit trop évidemment l'ennemy. « Mais sur ceste interrogatoire, Sire, il s'excuse sur ung ingenieur italien, nommé Anthoine Melon, qui le trompa en ceste fortification. » Alors le Roy dist : « Le poltron a faict nuictamment six ou sept voyaiges du fort, de la part du mareschal, dedans Bouloigne; cela sçavons-nous bien ; et s'y est aujourd'huy retiré avec gaiges du roy d'Angleterre ; par ainsi il ne faut pas que le mareschal dise qu'il le trompa, mais qu'il a basty le fort par son commandement, et tel que le prince de Melphe le trouva, qui l'a faict racommoder depuis; et n'oublia les deux bouleverts retranchez par ledit mareschal, comme vous dites, sans lesquels le fort eust servy de bien peu, et eust esté du tout inutile. » Et là-dessus le Roy les licentia, leur commandant d'accelerer le procès, et plustost leur presenter la question, pour donner lumiere aux choses qu'ils vouldroient oppiniastrement cacher ; car il en desiroit veoir la fin, et qu'ils luy feroient très agréable service.

Mais le premier president, en prenant congé, lui demanda s'il entendoit qu'ils mourussent tous deux. Le Roy respondit : « Ouy bien Vervin; mais le mareschal a faict beaucoup de grands et signalez services que je veux balancer contre son forfaict : mais il faut qu'il soit condamné à mort et confisqué, aultrement je ne disposerois pas de son estat de mareschal; car vous sçavez que les estats de connestable, mareschaux et chancelliers de France sont totallement collez et cousus à la teste de ceulx qui en sont honorez, que l'on ne peut arracher l'un sans l'autre : et luy donnant la vie, qu'il devroit perdre pour ses desmerites, et dont je sens ma conscience chargée, ne fust-ce que pour l'exemple, il sera trop heureux d'en estre quite pour ses estats ; aussi que ung mareschal de France tient ung si grand et digne rang, et est personne si qualifiée et sacrée, commandant à tant de princes, grands seigneurs et braves capitaines, mesme aux fils et freres des roys, qu'il n'est pas licite de les faire mourir en public, et a-t-on horreur de leur veoir finir leurs jours sur un eschaffault. »

Cela dict, il leur fist, en général et en particulier, beaucoup de bonnes et belles offres, sur lesquelles, après l'en avoir très-humblement remercié, ils se retirerent très-contans, et grandement édifiez d'une si familiere privaulté, mais avec une fervente délibération de bien travailler en toutes sortes ces pauvres prisonniers, pour en satisfaire promptement Sa Majesté (1).

CHAPITRE XIV.

M. de Vieilleville refuse une partie de la dépouille du maréchal du Biez.

Ceste depesche faicte, et les presidents retirez, le Roy dist à M. le mareschal de Saint-André, qui estoit présent et seul en ce colloque, que de cent hommes d'armes du mareschal du Biez il en avoit donné cinquante à M. de Humieres, gouverneur de M. le Dauphin son fils, et que des autres cinquante il en vouloit pourveoir M. de Vieilleville, mais bien-tost, car M. le connestable luy en avoit desja donné une attaque pour La Guische, son lieutenant, affin qu'il fist place au sieur de Gordes. Sur quoy ledit sieur mareschal le supplia de ne se vouloir haster, et qu'il avoit projeté en son esprit quelque aultre desseing qu'il desireroit sur toutes choses pouvoir sortir son effect. Et luy demandant le Roy que c'étoit, il luy répondit : « Je voulois supplier très-humblement Vostre Majesté, Sire, de lui commander de prendre ma lieutenance. » Le Roy luy répondit qu'il n'y avoit aulcune apparence de luy faire ce commandement, non pas seulement d'y penser; « car vous sçavez, monsieur le mareschal, dit-il, les mérites de M. de Vieilleville, qui sont infinis, et qu'il est bien temps desormais qu'il soit capitaine en chef, ayant esté huit à neuf ans lieutenant de la compagnie de feu sieur de Chasteaubriand, avec laquelle il exécuta de si belles entreprises aux

(1) Vervins fut condamné et décapité en juin 1549. Le maréchal de Biez fut condamné le 3 août 1551 ; le roi lui fit grâce. Sa mémoire et celle de Vervins furent réhabilitées sous Henri III, en septembre 1575. Cette réhabilitation a fait naître quelque doute sur le crime qui leur étoit imputé.

guerres de Picardie, et l'a faict fleurir sur toutes celles de ce temps-là, ne s'y estant présentée une seule occasion de combattre, soit par rencontre, surprise de ville, jour de bataille, avitaillement de place, siege à planter ou soustenir, ny aultre quelconque cavalcade ou course, pour perilleuse qu'elle fust, où il ne se soit trouvé, et n'en refusa jamais une, tant estoit ardent à faire service et acquerir honneur, encores qu'il en ait beaucoup rapporté de son voyaige de Naples et d'Italie, où il a passé si triomphamment sa jeunesse par mer et par terre, que, quand le feu Roy me le donna, il n'y avoit gentilhomme à la Cour qui ne l'eust en admiration et qui ne desirast luy estre comparable; et tant d'aultres belles choses que je tais, comme la prinse d'Avignon et ce qui en est ensuivy; encores, de fraische memoire, qu'il s'est derobé de moy pour aller au fort, où il a passé sa demye-année, y faisant si valeureusement la guerre, que M. d'Aumalle, qui le tient pour ung des plus vaillants, adventureux et determinez gentilshommes de France, n'a aultre chose en la bouche que ses louanges, et non sans cause; car, quand il fut blessé de ce coup de lance anglesche entre l'œil et le nez, il fut abandonné de tous, fors de M. de Vieilleville, qui le tira hors de la presse, toujours combattant, jusques à ce que son cheval luy fust tué de deux coups de lance; de sorte qu'il publie partout luy en debvoir la vie. Et auparavant, se trouvant en d'aultres charges, il avoit perdu deux aultres chevaulx, dont l'un luy fut tué à coups de pique, combattant contre les lansquenets de l'ennemy, et l'autre d'une canonade, rembarrant les Anglais jusques dedans la tour d'Ordre d'où ils estoient sortis. Davantage, y a-t-il gentilhomme en France que mon cousin le prince de La Roche-sur-Yon affectionne plus que M. de Vieilleville, ny à qui il soit plus obligé? Toutesfois, dernierement que le feu Roy luy donna des gendarmes, il ne voulut pas luy offrir sa lieutenance, craignant de luy faire tort ou desplaisir; seulement le pria de luy donner ung lieutenant, et qu'il en vouloit avoir ung de sa main. Alors M. de Vieilleville luy nomma La Boulaye Malelievre, qu'il print en sa faveur, encores qu'il y en eust plusieurs aultres, et de grande maison et merite, qui luy pouvoient estre preferables et qui la pourchassoient. Par ainsi vous pouvez bien oster cela de vostre fantaisie, car je penserois luy faire grand tort de luy en parler. Il y a bien plus; que je suis obligé par testament, et quasi dernier commandement du feu Roy mon pere, de luy faire du bien et de l'advancer; et pouvez croire que s'il eust vescu il l'eust preferé à tous, et auroit peut-estre vostre place, car vous seriez esbahy de quelle affection il me le recommanda à sa mort. »

M. le mareschal, qui s'apperceust bien que le Roy ne trouvoit pas sa requeste trop civile, et que son langaige tenoit plus de la reprimande que d'une remonstrance entremeslée d'un tacite courroux, ne voulut ou n'osa pas insister davantaige, mais supplia Sa Majesté de le tant honorer qu'il fust present quand il luy donneroit cette moitié, « afin, dit-il, Sire, qu'il se persuade que je vous en ay faict souvenir. — Trop bien cela, dit le Roy, et tout à cette heure. » Et se trouvant en l'endroit ung paige de la chambre, nommé La Noë de Bretaigne (1), qui depuis fut ung grand capitaine, il luy fut commandé d'aller chercher M. de Vieilleville, qui le trouva incontinant.

Arrivé qu'il fut, et luy ayant dit le Roy qu'il s'adressast au sieur de Lausbepisne, qui avoit le commandement de sa commission pour cinquante lances des cent du mareschal du Biez, dont il luy faisoit présent en attendant mieux, M. de Vieilleville le remercia très-humblement de sa bonne souvenance, qu'il estimoit à grand honneur, veu que c'estoit de son propre mouvement; mais il le supplioit de ne trouver maulvais s'il la refusoit, car pour rien il ne vouldroit estre successeur d'un tel homme. Et luy en demandant Sa Majesté la raison, « Sire, respondit-il, je penserois avoir épousé la veufve d'un pendu; aussi que je n'ay pas haste, car je sçay que, incontinant après vostre entrée à Paris, vous avez resolu de reprendre Bouloigne: il y mourra peult-estre quelque capitaine d'honneur duquel vous me donnerez la place, ou bien je y demeureray moy-mesme, n'ayant pas deliberé de m'y espargner, mais vous y faire un bon service; et, ma mort advenant, je n'auray plus besoing de compaignie. »

Le Roy, s'ebahissant de cette resolution, voulut entrer en remonstrances, et, taschant de le faire plier à son offre et l'induire à l'accepter, luy dist que ung capitaine de gendarmes en une armée est toujours plus capable de quelque grand commandement que celuy qui n'y a aucune charge, et est ordinairement employé aux affaires d'importance, et bien souvent, selon l'estime qu'on a de luy, on luy donne une hot de mil ou douze cens chevaulx pour aller executer quelque brave entreprise, ce que l'on ne vouldroit commettre à ung aultre, pour valeureux qu'il fust, s'il n'estoit capitaine en chef, de

(1) Le père Griffet croit qu'il s'agit de La Noue, dont les Mémoires font partie de cette collection.

crainte d'un desordre et d'estre mal obéy; le priant de bien considerer son dire premier que de s'oppiniastrer en ce refus. Sur quoy M. de Vieilleville luy respondit, pour toute resolution, qu'il ne la prendroit nullement, et qu'il aimeroit mieulx estre lieutenant de M. le mareschal la présent, que d'avoir les cent hommes d'armes du mareschal du Biez, tant avoit en horreur de succeder à un tel homme convaincu de tradiment et de perfidie.

CHAPITRE XV.

M. de Vieilleville accepte la lieutenance de la compagnie du maréchal de Saint-André.

Il est impossible de croyre de quel ayse fut saezy M. le mareschal de Saint-André par ceste parolle, et ne se peut tenir de luy dire : « De vostre propos vous souvienne, monsieur mon meilleur amy [ainsi l'appelloit-il ordinairement, tant par lettres que en commun devis], et que vous l'avez proferé devant le Roy. — Je l'entends sainement, respond M. de Vieilleville; car je ne seray jamais lieutenant de personne, fust-il fils de France, que je n'aye en sa compagnie telle authorité que j'avois en celle de feu M. de Chasteaubriand, qui estoit si grande que jamais il ne s'en mesla et ne m'escrivit de prendre cestui-cy ou casser cestui-là, et ne s'ingera de sa vie d'y mettre enseigne, guydon ny mareschal de logis. Et en neuf ans que j'en fus lieutenant, je perdy aux guerres de Picardie quatre enseignes, six guydons et neuf mareschaulx de logis, que je remplaçois toujours des gendarmes de la mesme compagnie; et plustost mourir que d'y en mettre par compere et par commere, eust-il esté fils de mon capitaine, s'il n'eust faict service en ladicte compaignie. Et semblablement aux places des morts je faisois enroller les plus anciens archers, que je remplissois de la plus brave et volontaire jeunesse que je pouvois choisir en Anjou et en Bretaigne. — Ung si bel ordre, dist le Roy, vous devoit bien faire aimer et obeir. — Comment! Sire, respond M. de Vieilleville, cette observation de rang, et l'esperance, commune à tous, de porter quelque jour le drappeau d'enseigne ou de guydon, les animoit si courageusement au combat, qu'ils faisoient lictiere de leur vie. — Et de l'estat du capitaine, et de sa place d'hommes d'armes, dist M. le mareschal, qu'en dites-vous? — J'en eusse aussi bien parlé que d'aultre chose, respond M. de Vieilleville, sinon que cela eust trop senty son mercenaire; mais il n'en toucha de sa vie bon ny maulvais escu, et m'en servois, ou pour appointer quelque pauvre archer, ou ayder à remonter ceulx qui avoient perdu leurs chevaulx en combattant, ou les faire penser de leurs blessures, ou à payer leurs ransons. — Vrayement, dict le Roy, si toute ma gendarmerie estoit traitée de mesme soing et liberalité, je penserois estre le plus redoubté prince du monde, et ne quitterois pas ma part de ce brave tiltre d'invincible. » Et comme il vouloit poursuivre ce propos, M. le mareschal, bruslant d'ardeur de parler, luy va dire : « Puis, Sire, que M. de Vieilleville s'est en vostre presence offert de prendre ma lieutenance, je la luy donne, avec toutes les conditions et authorité qu'il a cy-dessus alleguées avoir euës en la compagnie du feu sieur de Chasteaubriand, et toutes aultres qu'il se pourra imaginer; promettant, en la presence de Vostre Majesté, de ne m'en mesler nullement; et luy quicte de ceste heure, et mon estat de capitaine, et place d'homme d'armes, et tout ce qui en peult ou pourra jamais dependre, pour en faire à sa volonté. »

M. de Vieilleville, se voyant surcueilly, voire surpris en son offre, qu'il n'avoit advancé que pour se depestrer de ceste traditoire succession, pensant s'en descharger, jecta encores ceste difficulté, disant qu'il n'auroit pas querelle achevée avecques le sieur Dapchon, son beau-frere, qui s'y attend en grand devotion, comme à chose qui luy est par l'alliance d'entre eux justement acquise, et que pour rien il ne vouldroit courre sur la fortune d'un si homme de bien, veu que la sienne estoit en la main et au cœur du Roy; mais M. le mareschal va incontinant respondre : « Il ne fault point, monsieur mon meilleur amy, alleguer cela, car j'ay de quoy contenter mon beau-frere; et vous jure, devant Sa Majesté, que si mon propre frere pourchassoit ceste place, tousjours je vous y prefereray; vous suppliant de vous acquicter de vostre offre et l'effectuer : seulement je ne vous veux pas donner les couleurs des casaques, ny ordonner des façons d'icelles; mais faictes-les faire comme il vous plaira, et y metez les vostres, et en usez comme si vous en estiez capitaine en chef, ne m'en voulant jamais plus entremettre que pour la faire toujours bien payer, et favoriser des meilleurs garnisons que vous pourrez choisir. »

M. de Vieilleville, se trouvant vaincu par une si liberale et ardante volonté, ne sceust que respondre, sinon : « Faites donc, monsieur, que le Roy me le commande. » Ce qui fut bientost executé, avec belles et grandes promesses,

tant de la part de Sa Majesté, que dudit sieur mareschal, qui faisoit bien estat d'avoir devant peu de temps la plus belle compagnie de toutes les ordonnances de France, sans nulle excepter : en quoy il ne fust point trompé, comme nous dirons cy-après.

CHAPITRE XVI.

Mécontentement de ceux qui prétendoient à cette lieutenance. — Digression sur M. de Thevalle, beau-frère de M. de Vieilleville.

Cet accord ainsi mutuellement receu entr'eulx, en la presence de leur Roy, fust bientost publié par la Cour, que les princes et grands seigneurs trouverent fort estrange, mesme la duchesse de Valentinois : les susdites comtesses, et plusieurs aultres dames qui luy portoient amitié et desiroient son advancement, en furent merveilleusement esbahyes; qui fut cause que, trois ou quatre jours durant, on ne parloit que de l'extraction, du merite et de la valeur de l'un et de l'autre, avec une infinité d'aultres propos qui seroient trop longs à reciter. Mais, entre aultres, M. le prince de La Roche-sur-Yon, qui ne s'en pouvoit taire, vint aborder M. de Vieilleville avec ce langaige, touteffois facetieusement et comme par raillerie : « Vraiment, mon cousin, si je vous eusse pensé si friant de lieutenances, je vous eusse faict gouster de la mienne; et eussiez trouvé que la saulce d'un prince du sang vault bien celle d'un mareschal de France. »

A quoy M. de Vieilleville respondit que, s'il sçavoit comme cela s'est passé et avec quelles conditions, il n'en parleroit jamais; et luy va discourir bien amplement le tout, ensemble les grandes offres que luy avoit faictes le Roy, en faveur desquelles il s'y estoit volontairement soubmis, aussi pour ne demeurer inutile, encores plus pour n'entrer en la charge qui luy avoit esté proposée; joinct qu'ayant desja refusé le Roy de son premier present, il estoit plus que raisonnable d'accepter le second; car luy-mesme luy avoit commandé de prendre ceste lieutenance. « Or, vous en direz ce qu'il vous plaira, mon cousin; si estes-vous à vostre dernier maistre; car je vous assure qu'il destournera tant qu'il pourra l'affection du Roy de vous eslever à quelque grade, affin qu'il ne vous perde, pour la gloire qu'il reçoit de vous avoir pour lieutenant, car je congnois l'humeur de l'homme; et premier que l'an passe vous vous appercevrez de ma prophetie. » M. de Vieilleville respondit qu'il en adviendroit ce qu'il plairoit à Dieu; et de ce pas s'en allerent souper chez M. le cardinal de Bourbon, qui les faisoit chercher.

Mais sur-tout MM. de Thevalle et d'Apchon, leurs beaux-freres, se virent frustrés de leurs esperances; car, à son arrivée à la Cour, M. de Thevalle avoit esté salué en l'oreille lieutenant de M. de Vieilleville par le sieur de Theligny, aultrement le gros Bois-Daulphin, premier maistre-d'hostel, et les sieurs du Bellay et des Arpentis, ses intimes amis, qui s'y attendoient comme à chose qui ne luy pouvoit eschapper si son beau-frere eust accepté l'offre du Roy. Toutefois il ne fist aulcune demonstration d'estre malcontant, mais, au contraire, loua grandement l'oppinion de M. de Vieilleville de s'estre plustost chargé de la compaignie d'un si parfaict ami que de succeder à ung trahistre. Ce que ne fist pas M. d'Apchon; car incontinant qu'il en sceust la nouvelle, fist trousser bagaige et s'en alla, fort mal édiffié de son beau-frere, en sa maison de Montrond, au païs de Forests. M. de Saint-Forgeul n'en fist pas moins, et se retira en la sienne, au Lyonnais ou Baujolais, sans dire adieu; car il se promettoit d'estre preferé au sieur d'Apchon, estant chef du nom et des armes de la maison d'Albon, de laquelle le pere de M. le mareschal estoit sorti capdet. Mais ce qui plus les mutina provint de l'advertissement certain qu'ils eurent que le mesme mareschal avoit très-justement requis Sa Majesté, par deux fois, de demander à M. de Vieilleville de prandre ceste charge; à quoy ils ne s'attendoient nullement, pour l'estroite obligation d'alliance qui estoit entr'eux, et ne pouvoient que à toute peine croire qu'il les eust tant oubliez ou mesprisez, encores à la face du Roy, qui en pouvoit concevoir une oppinion d'insuffisance, ou telle aultre que bon luy eust semblé; qui estoit leur plus grand creve-cœur, car ils estoient tous deux gentilhommes de sa chambre et riches seigneurs.

Mais M. le mareschal, qui avoit, par sa faveur, ung gouvernement de plus grande estandue que nul autre, pour prince qu'il ait esté, a peu obtenir jamais, car il s'intituloit gouverneur de Lyonnais, Forests, Dombes et Beaujeullais, Auvergne, Bourbonnais, haulte et basse Marche, Combrailles et Nivernais, leur donna moyen de faire service au Roy en charges honorables, sans sortir de leurs maisons; car il fist le sieur d'Apchon lieutenant du Roy, en son absence, au pays de Forests et de Nivernais; et le sieur de Saint-Forgeul, au Lyonnais, Dombes et Beaujollais : qui leur fust un attraict de reconciliation, et se repatrierent avec luy; qui bien leur servit, car ils ne se fus-

sent jamais prévalus de sa grande faveur, au moyen de laquelle les eveschés et abbayes pleuvoient abondamment en leurs maisons, où il y avoit grand nombre d'enfans, principallement en celle d'Apchon.

Quant à M. de Thevalle, qui estoit d'illustre extraction, et des plus anciennes maisons de tout le pais du Meyne, il y avoit long-temps que le Roy congnoissoit sa valeur et services. Il estoit present quand le feu Roy son pere, au retour du camp d'Avignon, le fit chevalier, seul de son rang, à Fontainebleau, pour les vaillances qu'il avoit faictes au siege de Peronne ; y estant venu trouver le comte de Dampmartin, suivy d'environ cinq braves honnestes hommes, que ledit comte, qui estoit lieutenant de M. d'Angoulesme, depuis duc d'Orleans, receut fort humainement, et luy fit departir logis en son quartier et soubs sa cornette ; durant lequel siege il s'estoit porté fort valeureusement, car il ne se fit saillie sur l'ennemy qu'il ne s'y trouvast, avec sa volontaire trouppe, des premiers ; aussi y moururent-ils quasi tous, et luy blessé en deux ou trois endroits. Et se souvenoit bien Sa Majesté des grandes louanges et recits qu'en avoient fait les sieurs de Cereu et Moyencourt, qui estoient des principaulx capitaines de ce siege, et presents quand le feu Roy l'honora de ceste accolade, jusques à dire que Dieu leur avoit envoyé M. de Thevalle pour garantir la ville ; car il donna l'invention et l'advis au comte de Dampmartin, qui avoit, pour sa part, la garde du chasteau de Peronne, d'estançonner la grosse tour dudit chasteau de quatorze gros chesnes, et dresser une plate-forme de la hauteur desdits chesnes, pour venir au combat, si tant estoit que ladite tour versast par la mine qu'avoient faite les ennemys, que ceulx de dedans ne peurent esvanter que bien tard : industrie qui bien servit à la conservation de la ville, car le feu, mis à la mine, où fust accablé le comte de Dampmartin, ne peult emporter que la moitié de la tour, à cause desdits estançons ; et se trouverent les Français encores à pied ferme pour soustenir l'assault que firent donner fort furieusement les comtes de Nassau et de Reux, mais en vain, et s'en retournerent avec leur courte honte. Auquel conflit ledit sieur de Thevalle eut une harquebuzade dans l'os de la jambe gausche, dont il demeura boyteux. Et une infinité d'aultres bons propos que cesdicts deux capitaines disoient dudit sieur de Thevalle, que le Roy avoit bien mis en sa memoire, estant, il n'y avoit pas trois mois, devenu daulphin, par la mort de son aisné : qui estoit cause, avec la continuation de plusieurs aultres signalez services, que Sadite Majesté l'avoit en grande estime ; et pour ceste consideration, luy monstrant la Royne si grosse qu'elle ne pouvoit aller plus de deux moys sans accoucher, luy dist qu'il priast Dieu que ce fruict vint à perfection, car il luy en avoit voué le gouvernement, si c'estoit un fils. Dequoy M. de Thevalle le remercia très-humblement, le recevant avec ung incroyable honneur, voyant que le Roy, de sa propre ame, sans que jamais il luy en eust été parlé, luy faisoit ce present. Toutefois Dieu voulut que ce fust une fille, nommée Claude, de laquelle les Suisses furent parrains. Mais à deux ou trois ans de là (1), que M. de Thevalle ne s'en donnoit plus de peine ny d'esmoy, comme celuy qui se soulcioit fort peu des honneurs, la Royne accoucha d'un fils, qui fut nommé François, duc d'Alençon. Le Roy, qui estoit très-soigneux remunerateur des services qu'on luy faisoit, et principalement des volontaires, luy despescha ung courrier exprés, jusques au chasteau de Thevalle, luy annoncer que son gouvernement estoit né, et qu'il vint incontinant à la Cour pour en prendre possession, ensemble de l'estat de premier chambellan de ce petit prince.

CHAPITRE XVII.

Soins de M. de Vieilleville pour mettre en bon état la compagnie du maréchal de Saint-André.

Pour bien faire entendre l'excessive peine que print M. de Vieilleville, entrelassée d'une merveilleuse despence, pour dresser la compagnie de M. le mareschal de Saint-André, il me fauldra ressembler à celuy qui, voulant franchir ung large fossé, prend sa course de bien loing ; car je seray contraint, pour mettre fin à mon entreprise, de tirer mon discours de bien hault, d'autant que ceste compagnie eust un fort foible commencement ; et quand je dirois très-pietre et très-abject, j'approprierois la chose à son vray poinct, comme fort indigne d'estre honorée de ceste qualité des ordonnances (2). Touteffois M. de Vieilleville, par son fameux credit entre les gens de guerre, et par ung extreme diligence, il la fist renommer par dessus toutes les aultres de France, et emporter toujours parmy les armes la reputation d'estre la premiere. Il en ac-

(1) Il y eut environ six ans d'intervalle entre ces deux naissances.

(2) Les compagnies de gendarmes s'appeloient alors compagnies d'ordonnance.

quit aussi entre les princes et les grands ung merveilleux honneur.

Or, pour entrer en jeu, je diray que M. de Saint-André, pere de M. le mareschal, fut l'espace de dix-huit ou vingt ans gouverneur de la jeunesse du Roy estant duc d'Orleans ; mais, devenu daulphin, d'aultant que le menton desja luy frisonnoit, et que le feu Roy son pere vouloit qu'on luy communiquast les affaires, et qu'il se trouvast à l'ouverture des paquets, tant des gouvernements de son royaulme que des ambassadeurs qu'il avoit auprès des princes et potentats, et de toute la chrestienté, ledit sieur de Saint-André se relaissa de sa charge, en remuneration de laquelle ledict feu Roy l'honora de son ordre, d'une compaignie de gendarmes, et du gouvernement de la ville de Lyon et Lyonnais, sans annexe d'aultres païs, ensemble de l'estat de seneschal de ladite ville, pour luy donner moyen de faire service à la couronne, estant desja sur l'aage, en sa maison distante de Lyon de douze ou treze lieües pour le plus : qui estoit en ce temps-là une très-digne recompense.

Ce bon homme vint à Lyon prandre possession de son gouvernement, et institua pour son lieutenant, tant au gouvernement qu'en la senechaussée, ung homme de robbe longue, nommé du Peyrat ; car il n'estoit aulcun besoing d'y en installer ung plus chevaleureux, n'estant plus la ville de Lyon frontiere, par la conqueste de Bresse, Savoye et du Piedmont; et peupla sa compaignie d'une terrible sorte de gens, car il n'y avoit hoste ny fils de tavernier de Rouanne, La Pacaudiere et La Palice, qui n'y fust enrollé. Et parce que communément, aux hostelleries de France, les enseignes qui y pendent sont soubscrites du nom de quelque sainct ou saincte, ceste racaille portoit le nom d'un sainct ou d'une saincte, selon l'enseigne qui pendoit aux maisons desquelles ils estoient sortis ; et pour ce que l'on suyt toujours le chemin le plus battu, les valets de chambre du pere et du fils, les concierges, recepveurs et fermiers de leurs maisons, comme Cérezac, Saint-André, Tournoelles et Saint-Germain-sur-Allier, qui semblablement en estoient, s'intitulerent de ceste mesme façon : car ils n'avoient point de terres ny de seigneuries, methairies, clozeries, borderies, cassines ny bastides, dont ils se pussent, à la française, qualiffier ou anoblir.

Mais, pour couvrir leur jeu, ils se vantoient de porter tels noms en faveur de leur cappitaine qui s'appeloit Saint-André. Toutefois ils ne purent empescher la populace de Lyon d'en faire mil risées, car ils les cognoissoient tous : les ungs louoient Dieu de ce qu'il leur avoit envoyé une compaignie de son paradis pour les garder; mais la pluspart les appelloit gendarmes de la quirielle : et quand ils en voyoient neuf ou dix ensemble se pourmener par la ville, ils disoient qu'ils alloient en quelque lieu chanter la letanie.

En somme on n'eust sceu trouver en toute la compaignie cinquante chevaulx de service. De quoy il ne se fault esbahir, car il n'y avoit pas quarante gentilshommes. Aussi, quelque armée que dressast le Roy, ny quelque affaire qu'il eust d'hommes, elle estoit toujours exemte, par la faveur du fils, de marcher, alleguants toujours, entre aultres excuses, qu'elle estoit très-necessaire auprès du gouverneur, pour la conservation de son authorité, et pour le faire obeir en une si grande ville, et peuplée de tant de diverses nations. Et affin que l'on ne pense pas ce que dessus estre impossible, et qu'il est malaisé à croire que les commissaires des guerres eussent ainsy laissé butiner l'honneur et l'argent du Roy, veu qu'il y va de leur vie, je responds qu'il en avoit ung à sa devotion, qui estoit commissaire des guerres, provincial de Daulphiné, auquel le fils avoit fait donner l'estat, nommé la Gateliniere, qui faisoit au pere aultant de passe-droits et plus qu'il n'en eust sceu demander ; car il les passoit tous, absents comme presents : et la pluspart des armes et chevaulx estoient d'emprunt; en quoy il faisoit l'aveugle. Le controlleur estoit secretaire du capitaine ; le tresorier de la compaignie avoit esté son argentier, et l'assignation de toutes les monstres, tant en robbes qu'en armes, ne se prenoit jamais plus loin que à la recepte générale de Lyon, chez le recepveur Martin de Troyes, sieur de la Ferrandiere.

Ceste rustrerie dura neuf ou dix ans, du temps du feu Roy ; et mourant le bon homme ung an et demy avant son maistre, la compaignie fut donnée à son fils, laquelle il laissa au mesme poinct qu'il l'avoit trouvée, se doubtant bien de la grande honte qu'il trouveroit au fonds d'icelle s'il y remuoit quelque chose. Et ce qui l'avoit fait desirer M. de Vieilleville pour lieutenant, provenoit de ce qu'il le cognoissoit homme roidde et inexorable en ce qui concernoit le poinct d'honneur, et qu'il n'eust pour rien enduré ung bisoigne occuper la place d'ung homme de bien : ce que n'eussent pas faict, à son jugement, ny Apchon, ny Saint-Forgeul ; car il sçavoit bien que eulx-mesmes avoient en ladicte compaignie beaucoup de leurs domestiques.

CHAPITRE XVIII.

M. de Vieilleville fait la revue de cette compagnie.

M. de Vieilleville, suivant la publication générale des monstres de la gendarmerie, ayant faict assigner celle de M. le mareschal de Saint-André exprès à Clermont en Auvergne, pour éviter les emprunts d'armes et chevaulx si sa monstre eust esté faicte à Lyon, se trouva audit lieu, accompaigné de soixante-dix ou quatre-vingts braves gentilshommes de Bretaigne, d'Anjou et du Meyne, qui avoient passé leur jeunesse et fait leur apprentissaige d'armes aux guerres de Piedmont, et tous de bonne part; car il devoit remplir la compaignie, qui n'estoit que de cinquante hommes d'armes, jusques à cent, ainsi qu'ont accoustumé d'avoir les mareschaulx de France. Il n'y fut pas sitost arrivé qu'on luy presenta trente ou quarante attestations de medecins pour exempter, à la façon accoustumée, ceulx qui y estoient dénommez, qu'il reputa toutes pour faulces, nonobstant lesquelles aussi il les cassa et les fist rayer du roolle, semblablement tous les valets de chambre et officiers censiers, tant de son capitaine que des aultres seigneurs et dames qui y en avoient faict par faveur enrooller. Au reste, il commanda à vingt-cinq ou trente qui estoient en bataille, de picquer et manier leurs chevaulx devant le commissaire. Mais, ne saichants par quel bout y commencer, ils habillerent bien fort à rire aux vieils guerriers, car leurs chevaulx les portoient par terre; qui fut cause qu'il les mist au rang des aultres, et les renvoya avec leur courte honte en leurs hostelleries servir leurs hostes, leur disant que les ordonnances n'estoient dédiées que pour les gentilshommes, et que s'ils vouloient suivre les armes, qu'ils allassent trouver les gens de pied. Entre ceulx-là il y en avoit trois dont l'un se nommoit Sainte-Agate, fils de l'hoste du Daulphin de Rouanne, qui voulurent groumeler, disants avecques grands blasphemes qu'on leur faisoit tort. Mais quatre ou cinq gentilshommes se jetterent par commandement sur leur malle, qui leur donnerent tant de coups de baston, que les aultres, qui n'estoient pas de meilleure maison qu'eulx, ny de plus grand service, rompirent leurs rangs et prindrent la guerite à toutes brides, craignants d'estre servis de mesmes : qui fut une huée là non-pareille. Il en fit aussy pandre ung aultre, portant le nom de Sainct qui n'est toujours en la letanie, car il s'appelloit Sainct-Bonnet, pour avoir donné un coup de dague à un garson deffandant sa mere veufve qu'il vouloit forcer, estant logé par fourrier chez elle.

Enfin, il en usa comme le bon laboureur, qui, trouvant son champ remply de landes, genets, ronces et fougeres, deffronce tout cela, poussé de colere, pour y mettre de bonne semence. Aussi il cassa toute ceste vermine qui n'avoit jamais donné coup d'esperon pour le service du Roy ny de la couronne, et ne l'eust sceu faire, installant et leur place des gentilshommes d'honneur, riches et en fort bon équipage, et suivant l'authorité que luy avoit donnée M. le mareschal de Sainct-André en la compaignie. Il avoit amené avec luy M. de Fervacques, gentilhomme de la chambre du Roy, qu'il aimoit de tout temps pour sa valeur, auquel il donna l'enseigne, qui la receut très-volontiers, plus pour l'amitié qu'il portoit à M. de Vieilleville que sur aultre esperance, car il estoit fort riche gentilhomme de Normandie. Il mist aussi au poing de M. de Chazeron, ferme gentilhomme de gaillarde volonté, nepveu de M. le mareschal, le guidon de ladicte compagnie, qui s'en trouva fort honoré.

Estant encore dedans le pays, la monstre faicte, grand nombre de gentilshommes de Gascoigne, de Perigort et de Lymosin, parants de madame la mareschale de Saint-André, le vindrent trouver, qui les receut fort humainement, et les fist enrooller, qui pour hommes d'armes, qui pour archers, selon leur moyen, mais avec juste occasion, car ils n'y estoient acheminez que en la faveur de sa reputation, et sur le bruit qui avoit couru de la casserie générale qu'il avoit faicte de ceste valletaille, par desdaing de laquelle ils ne s'y estoient jamais voulu presenter. Et finallement il rendit la compaignie si belle et complette, que à l'aultre monstre qu'on fist en armes à Moulins, elle paroissoit de plus de cinq cens chevaulx, mais de si bragards (1) hommes aguerris et experimentez, que, tout ainsi que de toutes les parts du royaume, et bien souvent de dehors, l'on vient à Paris chercher des regents pour tenir lieu de principal de college aux aultres villes, instruire la jeunesse et y planter quelque forme d'université, aussi, quand le Roy avoit donné à quelque jeune prince compaignie nouvelle de gens d'armes ou de cavallerie legere, il venoit prier M. de Vieilleville de luy donner un homme d'armes pour estre son lieutenant, et luy faire honneur en la conduite de sa compaignie, pour semblablement façonner et aguerrir la jeunesse que l'on y avoit enrollée.

Il sejourna en ce pays-là depuis la premiere monstre jusqu'à la seconde, car le petit gouvernement du pere de M. le mareschal fut augmenté de la façon que nous avons recitée cy-dessus; se

(1) Braves.

promenant par l'Auvergne, Bourbonnais, Forests et Lyonnais, où tous les seigneurs et gentilshommes desdits pais, mesme les villes de Lyon, Clermont, Ryon, Montferand, Montbrison et Moulins, luy firent de grands honneurs et des traitements, festins et bonnes cheres à l'envy, comme au supresme lieutenant de leur gouverneur; parmy lesquelles, parce qu'il se trouvoit souvent grand nombre d'excellentes dames et damoyselles riches et d'admirable beauté, les courses de bagues, combats à la barriere, carrouzelles, danses, masquarades, et toutes autres sortes de passe-temps propres à la noblesse, n'y furent pas oubliés.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Sacre de Henri II.

L'empereur Charles cinquiesme, tenant François, roy de France, surnommé le Grand, prisonnier en Espaigne, tascha, par tous moyens et sur toutes choses, à le faire condescendre de luy quicter la souveraineté de Flandres. A quoy le captif resista de tout son pouvoir, alleguant qu'il luy estoit impossible de s'y accorder sans le consentement general de tous les Estats de son royaume, et qu'estant le comte de Flandres pair de France, et tous les Païs-Bas que possedoit l'Empereur tenus et mouvants de sa couronne, il feroit une merveilleuse bresche à sa reputation et memoyre, de quicter si legerement l'hommaige de tant de villes et provinces de si grande estendue, desquelles les peuples, qui sont infinis, viennent, par appel et dernier ressort, chercher la justice en sa cour de parlement à Paris, et le mesme comte de Flandres estre tenu, le jour que l'on sacre ung roy en France, d'y assister, et luy chausser ce jour-là les esprons, ou les porter devant luy, marchant en ceremonie. Touteffois l'Empereur, qui avoit cela à cœur, ne s'en tint refusé; mais, par l'importunité et allichement de deux grandes promesses, l'une de luy donner sa sœur en mariaige, l'aultre de le mettre en liberté moyennant hostaiges, obtint, ce luy sembla, sa demande. Mais estant le Roy hors d'Espaigne, et ayant fiancé sa femme par parolles de present, manda à l'Empereur, parce que son ambassadeur le pressoit fort de luy donner ung acte de ceste promesse, qu'il ne luy avoit jamais rien promis, et, qui plus est, despeschea ung herault devers luy, avec un cartel de deffy pour le luy maintenir, et qu'en tout évenement ung prisonnier ne se peult aulcunement obliger: dont demeura ceste querelle toute leur vie en vigueur, et dure encores indecise jusques à present.

Le roy Henry son fils, venant à la couronne, assigna le jour de son sacre à Rheims au vingtsixieme de juillet, l'année susdicte 1547; et pour reveiller l'Empereur de l'hommaige de Flandres, il despeschea envers luy le premier herault de France, du tiltre de Valoys, le sommer de comparoir audit jour, comme comte de Flandres, et y faire sa charge de pair de France; et au mesme temps la cour de parlement de Paris, pour ne rien oublier en faict de telle consequence, avoit envoyé le premier huissier à Therouanne, prendre escorte de la compaignie de M. de Villebon, lors gouverneur de ladicte ville, pour le mener bien avant en la frontiere, devers Saint-Omer, adjourner le comte de Flandres aux effects que dessus, qui eurent tous deux une response de semblable subject: le herault, par la bouche de l'Empereur, et l'huissier, par acte du gouverneur de Saint-Omer, qui estoit que l'Empereur s'y trouveroit avec cinquante mille hommes pour y faire son devoir.

Le Roy, prévoyant bien de n'en avoir poinct d'aultre, avoit desja faict faire levée de dix mille lansquenets, soubs les colonels Jacob Bon, Ausbourg et Bastien Schretel, et de quatre mille reithres, que l'on appelloit lors pistolliers, soubs les colonels Ernest, de Mandesloc et Joachim Sitvits, qui ne faillirent à se trouver le quinziesme dudit mois aux environs de Sainct-Marcoul et de Commercy; et avoit l'on semblablement faict approcher quinze cents hommes d'armes aux villes les plus voisines de Rheims, et renforcé de fanterie les garnisons de Champaigne et de Picardie, à petit bruit, affin de bien recevoir l'Empereur s'il eust tenu promesse; mais il s'en oublia ou n'osa, jugeant, par la diligence de tels préparatifs, la resolue deliberation du Roy de le combattre.

Cependant Sa Majesté fust sacrée, très-heureusement et sans trouble, avec ung appareil très-somptueux et magnificence incomparable. La description de laquelle me sembleroit par trop superflue, veu le grand nombre de bons esprits qui l'ont fort amplement deduicte en plusieurs langues; mais pour ce qu'ils ont obmis une dispute qui se presenta sur quelques préferences, et qui est du nombre des cérémonies du sacre du Roy, je n'ay voulu faillir de la speciffier: et fut telle.

CHAPITRE II.

Des quatre barons donnés en otage pour la Sainte-Ampoule. — Difficultés survenues au sujet des bannières de ces barons.

La saincte Ampoile, où est l'huile celeste de laquelle sont oincts nos Roys à leur sacre, repose en l'abbaye de Saint Remy de Rheims, fort precieusement gardée par les abbé et religieux que l'archevesque et duc de Rheims, premier pair de France, vient querir en ladite abbaye en grande reverance et devotion, accompagné des aultres evesques, ducs et comptes, pairs ecclesiastiques, qui luy est delivrée par lesdits abbé et religieux : mais il laisse pour ostaige de ladite saincte Ampoille quatre barons, que le Roy choisit par grand faveur, qui demeurent en ladicte abbaye jusques à ce qu'elle soit rapportée par l'archevesque, l'infusion faite sur le chef de Sa Majesté ou aultres endroits de sa personne, comme il est accoustumé.

Or, les quatre barons furent M. de Montmorency, fils aisné de M. le connestable; M. de Rieux, comte de Harcourt; M. de Martigues et M. de La Trimoille. Et pour la memoire de cest honneur, l'on met dedans le chœur de l'église cathedrale de Notre-Dame de Rheims, où se fait ledit sacre, les quatre bannieres armoiées des armes des susdicts barons aux deux costés du grand autel. M. de Chemaux, maistre des cérémonies, et les heraulx planterent la banniere de M. de Montmorency, comme premier baron de France, où l'on ne peult contredire, au premier ranc de la maistresse main, que l'on dict communément de l'evangile; et celle de M. de Rieux, audessoubs; et au premier ranc de l'aultre main, qui est de l'espitre, celle de M. de Martigues; et audessoubs, M. de la Trimoille.

De quoy adverty, M. de Rieux vint trouver M. de Vieilleville comme son proche parent, à cause de Harcourt [car il en portoit les armoiries en faulx escu, ou chargeure sur les siennes, que lesdits mauvais blasonneurs appelent *sur le tout*]. Et luy ayant dict le tort que luy faisoient les maistres de cérémonies, M. de Vieilleville arrive là, où il trouva encores le sieur de Chemaux parachevant son entreprise; et luy ayant demandé de quelle authorité il plantoit de tel ranc les bannieres, il luy respondit qu'il sçavoit bien son estat, et qu'il falloit qu'elles demeurassent ainsi. Mais M. de Vieilleville, irrité de cette responce, commanda à cinq ou six gentilshommes et autres de sa suite de les arracher toutes, hormis celle de M. de Montmorency : ce qu'ils firent avec menaces assez rigoureuses, qui contraignirent Chemaux et les heraulx d'aller faire leur plainte au Roy et à M. le connestable.

Leur plainte faicte, M. le connestable s'enflamma de colere, croyant par leur rapport que M. de Vieilleville eust fait semblablement abbattre celle de son fils; et supplia le Roy de l'envoyer querir pour luy en faire une bonne reprimande, et que une telle hardiesse ne se devoit nullement tollerer. Mandé qu'il fust, il s'y achemina fort librement; encores que plusieurs seigneurs de ses amis l'eussent adverty du courroux du Roy, et prié de s'absenter, toutesfois il y voulut aller, et se presenta devant Sa Majesté avec une contenance fort éloignée de la peur. Mais au lieu d'attendre que l'on parlast à luy, il commença le premier, par une très-subtile ruze, à se plaindre ainsi.

CHAPITRE III.

M. de Vieilleville discute devant le Roi la préséance entre les barons. — Décision du Roi.

« Je suis venu, Sire, demander ma raison du faux rapport que Chemaux et les heraulx de Bretaigne et Daulphiné ont osé faire devant Vostre Majesté, que j'aye fait abbattre toutes les quatre bannieres des ostaiges de la saincte Ampoille; car je ne suis pas si peu entendu aux anciennes histoires de France, que je ne saiche bien que le premier baron de France Montmorency, qui fut le premier seigneur de tout ce royaume, qui se fist chrestien avec le roy Clovis son maistre, ne doibve estre semblablement le premier aux honneurs et ceremonies des sacres de nos roys, et est sa banniere demeurée au mesme lieu qu'ils l'ont plantée, comme elle appartenant; mais de mettre celle du sieur de Rieux au dessoubs de pas une, il n'y a aucune apparence. » Lors M. le connestable, qui s'estoit un peu modéré, ayant entendu le recit qu'il avoit fait de l'ancienne marque de sa maison, et du respect qu'il avoit porté à la banniere de son fils, luy demanda s'il ne sçavoit pas bien le merite de la maison de Luxembourg, en laquelle il y avoit eu trois ou quatre empereurs, et s'il ne luy sembloit pas bien raisonnable que sa banniere deust estre preferée à tout le reste des barons.

M. de Vieilleville respondit : « Je penserois bien, monsieur, qu'elle y deust estre preferée, si ceste ceremonie se faisoit en Allemaigne et au sacre d'un empereur; mais estant ceste-cy française et au sacre d'un roy de France, il me semble que ceux qui ont cest honneur d'appartenir

à la couronne, et reputez du sang de France, doivent marcher devant.»

Alors le Roy prenant la parolle, comme en colere : « J'aurois à ce compte, dit-il, beaucoup de parens, si tous les enfans de ceux qui ont espousé des princesses du sang me vouloient apparenter; et ne s'en suit pas, si le mareschal de Rieux espouza Suzanne de Bourbon, fille de Montpensier, que ce qui est sorty de ce mariaige doive avoir la hardiesse de prandre tiltre de prince. » Mais M. de Vieilleville repliqua : « Je voy bien, Sire, que Vostre Majesté n'est pas bien informée de l'extraction de ceux de Rieux, car ils sont sortis d'un puisné du second duc de Bourgoigne, qui estoit, comme chacun sçait, fils d'un fils de France, et appanaigé de la couronne. Ce puisné, qui avoit grievement offencé son pere pour avoir voulu tuer son frere aisné, se vint refugier devers le duc de Bretaigne, qui l'affectionna merveilleusement; mais il ne luy fust jamais possible de le reconcilier avec son pere, ce que voyant, le duc de Bretaigne luy donna l'une de ses filles en mariage, avec un fort riche appanaige, comme les terres et seigneuries de Rieux, d'Anceny, d'Asserac, de Donges, de Largouet, de Chasteauneuf, de Sourdeac, et plusieurs aultres terres seigneuriales de grande estendüe et jurisdiction; car son pere pour son forfait l'avoit desherité. »

« Cela, dist le Roy, n'avions-nous jamais encores entendu, et ne tenions pas ceux de Rieux de ce rang ny d'un tel estoc. » M. de Vieilleville, luy monstrant M. le chancelier Olivier qui sçavoit toutes les races de France, supplia Sa Majesté de luy demander ce qui en estoit; lequel confirma le discours de M. de Vieilleville, et qu'il n'y avoit rien de si veritable. Mais M. du Thillet, qui estoit ung aultre vieil et plus certain registre des anciennes histoires et antiquitez de France, et là present comme deputé du corps du Chastelet pour assister au sacre du Roy, commença à parler ainsi :

« Sire, M. le chancelier ny M. de Vieilleville ne vous ont pas du tout esclaircy l'histoire, car ce puisné de Bourgoigne, nommé Loys, qui planta ceux de Rieux en Bretaigne, ayant son beau-pere guerre contre le duc de Normandie, pour l'estendüe de leurs limites touchant le mont Saint Michel, fust faict lieutenant-général de l'armée par sondict beau-pere, estant contraint de demeurer malade en la ville de Dol, lequel donna la bataille au duc de Normandie, entre Avranche et Pontorson, qu'il gaigna; au moyen de quoy la paix se fist entre ces deux ducs, en faveur de laquelle le duc de Normandie donna au sieur de Rieux la comté de Tancarville à perpetuité, qu'une fille de Rieux transporta depuis en la maison de Longueville où elle fut mariée, et par usufruict le tiers et denier de tous les boys et forests de Normandie, sa vie durant. — D'où vient doncques, dist le Roy, que ce puisné laissa son surnom de Bourgoigne pour prendre celuy de Rieux? — Il le fist, Sire, respond du Thillet, par despit de son pere qui l'avoit desherité; et mesme son grand-pere, qui estoit frere du roy Charles cinquiesme, avoit faict une pareille faulte, car il laissa son surnom de Valois pour prendre celuy de son appanaige. — Or, puisque la chose va ainsi, dist le Roy, il n'y a que tenir pour Martigues; et approuve tout ce que a faict en cecy Vieilleville. » Et commanda Sa Majesté sur le champ au sieur de Chemaux de planter vis-à-vis de la banniere de Montmorency celle de Rieux, et au dessoubs de Montmorency y mettre Martigues, et au dessoubs de Rieux, La Trimoille; et qu'il n'y eust faute, car avec la raison il luy plaisoit ainsi. Ce qui fut promptement executé, tant en l'eglise cathedrale qu'en l'abbaye de Saint Remy, avec gardes du Roy qui furent posées aux deux eglises, pour empescher quelque remuement, tandis que le Roy sejourna en la ville de Rheims; car M. de Martigues et les comtes de Ligny, de Brienne et de Roussy, tous du nom et des armes de Luxembourg, en voulurent murmurer; mais on leur imposa bientost silence par ceste seule remontrance, qu'ils estoient bien princes, mais d'Allemaigne et estrangers, et le sire de Rieux prince français.

CHAPITRE IV.

Henri II prend la résolution de visiter les provinces de son royaume.

Le Roy, au partir de Rheims, vint loger à Sainct-Marcoul pour y faire sa neufvaine, suivant l'ancienne coustume des roys apres leur sacre; de laquelle neufvaine ils prennent leur vertu de toucher et guerir des escrouelles : car saint Marcoul en fust grievement persecuté, et fist sa priere à Dieu pour ceux qui en seroient frappez, telle que l'on peut veoir en sa legende. Toutesfois, quand le Roy touche les malades, ce qui arrive aux quatre grandes festes de l'an, il ne parle nullement de saint Marcoul, et dit seulement ces mots, empanant (1) le visage du pa-

(1) Étendant la main sur. Ce mot vient de *empan*, qui signifie la mesure de la main prise dans son étendue.

tient, en forme de signe de la croix : « Le Roy te touche, Dieu te guerisse. » Il fault doncques que les grand et premier aulmosniers, qui marchent devant le Roy, en facent mention en leurs suffrages. Ceste neufvaine, au reste, se faict en très-grande devotion par le Roy, qui jeusne trois ou quatre jours, et est en continuelle priere avec les evesques et abbés qui l'accompaignent; se monstrant, outre cela, fort peu et à peu de gens durant son sejour audit lieu, et ne s'y parle d'aulcun passe-temps; mesme les dames de la la Cour, ny les filles de la Royne, n'y sont aulcunement parées.

Toute ceste devotion parachevée, le Roy vint en la plaine de Commercy, où il avoit commandé que les susdites compaignies d'Allemans, tant de cheval que de pied, se trouvassent en bataille; à quoy il fut promptement obey, et les ayant veues et jugé belles, il les remercia de leur diligence et affection à son service. Et oultre les monstres qui furent le lendemain faictes, il fist present à chacun des colonels, reithesmetres, capitaines, et aultres ayant commandement auxdites trouppes, de chaines d'or, selon leur qualité et merite, et à chacune desdites chaines une medaille d'or y pendante, où estoit gravé son portrait. Apres cela il les licencia, leur faisant dire secrettement qu'ils se tinssent prets de marcher à quand ils seroient mandez, et que quinze mois ne passeroient poinct qu'ils n'eussent de ses nouvelles, ce qu'ils promirent; et se retirerent très-contants, ayant pris leur argent d'arres, que l'on appelle en leur langaige *arriguet*. On se doubtoit bien que Sa Majesté faisoit ceste retenue pour l'entreprise de Bouloigne, qu'il avoit merveilleusement à cœur.

Mais, pour endormir les Anglais sur la confirmation de la paix que leur avoit annoncée M. de Vieilleville, Sa Majesté, attendant que toutes choses fussent prestes pour ceste recousse, delibera de faire ses entrées aux bonnes villes de son royaume, et commencer par celles de Champaigne, de Bourgoigne, et, poursuivant son chemin, visiter tout d'un trait ses frontieres de Savoye et du Piedmont: qui fut cause qu'il s'en retourna à Fontainebleau pour s'y preparer, avant fait advertir lesdictes villes de sa deliberation. Auquel lieu M. de Vieilleville print congé de Sa Majesté pour s'en aller en sa maison donner ordre à ses affaires, et y prendre le moyen de se trouver en riche équipage auxdictes entrées; et séjourna quasi tout l'hyver à Paris pour ses procès et aultres negoces; puis, sur le printemps de l'année suivante 1548, print le chemin de sa maison.

CHAPITRE V.

On propose à M. de Vieilleville le mariage de sa fille ainée avec le fils du marquis d'Espinay.

Arrivé qu'il fut à Angiers, M. l'abbé de Sainct-Thierry, grand doyen de l'eglise cathedrale, son frere, luy dist, apres les bonnes cheres, que M. d'Espinay luy estoit venu demander sa fille aisnée pour son fils aisné, que l'on appelle M. de Segré, et prié de luy en escrire. Et, encores qu'il l'eust reffusée à plusieurs, il n'estoit pas d'opinion qu'il negligeast ce party, estant ledit sieur d'Espinay riche de quarante mille livres de rente, d'ancienne et illustre extraction, au reste fort aisé et nullement en arriere, car il n'y avoit aucune debte; mais, qui plus est, c'estoit la maison de Bretaigne autant richement meublée; et sont le pere et la mere, qui est de ceste illustre maison de Goulaine, en reputation d'estre fort gens de bien et d'honneur, faisants ung recueil et chere incroyable à leurs parents, amys, voisins, et à tous ceulx qui les viennent voir; et que son advis estoit que, incontinent qu'il auroit sejourné cinq ou six jours en sa maison de Sainct-Michel-du-Bois, et veu madame de Vieilleville, qu'il le devoit aller veoir, et remettre sur les propos que luy-mesme avoit print la peine de luy venir dire jusques à Angiers. « Car il ne la vous demande pas, dist-il, pour vous gehenner en finances, ny demander l'argent d'un mariage tel que ma niepce peult et doibt apporter à ung mary tel que cestuy-là; mais seulement il la veult attendant ses droicts successifs, sans aultrement vous contraindre; car il scest bien que la succession de Durestal ne vous peut faillir, puisque je suis d'eglise et vous mon heritier. Ce n'est pas encores tout; car la faveur que vous avez à la Cour le y convie plus que toute aultre esperance, et ne luy sçauroit-on oster de la fantaisie que vous ne soyez devant trois ou quatre ans mareschal de France, qui luy nourrist au cœur et en l'ame quelque marque de grandeur pour son fils. A ceste cause, mon frere, il me semble que vous y devez soigneusement penser; et si vous l'avez vouée à quelqu'un de vos amis à la Cour, je vous prie de rompre cela dextrement, comme vous sçaurez bien faire; car en meilleur lieu ny plus advantageux ne la pourriez-vous loger. Mais donnez-y ordre promptement, car je suis adverty qu'il y a une princesse que bien cognoissez, qui recherche à vive force de mettre là-dedans l'aisnée de ses trois filles qui ma fait vous prier encores une bonne foys de croire mon conseil et de l'effectuer. »

M. de Vieilleville luy respondit qu'il ne falloit

pas revoquer en doubte la parolle de M. d'Espinay ; « car il y a long-temps, mon frere, que je le congnois, pour l'avoir veu souvent aux estats de Bretaigne, où M. de Chasteaubriant, gouverneur de la province, de la compaignie duquel j'estois lieutenant, l'honoroit bien fort, et luy donnoit auxdits estats des premieres places ; et, qui plus est, j'ay esté avec mondit sieur de Chasteaubriant à Espinay, qui est ung chasteau fort bien basty, de grand et spacieux pourpris, et de très-ancienne marque et seigneurie ; et quand il n'y auroit que le colleige de chanoines, nommé Champeaux, qui est à deux mille pas du chasteau, on peult bien juger quelle est leur grandeur. Car il n'y a sainte chappelle en France, hormis celles que nos rois ont fondées, qui luy soit comparable, veu que les papes, archevesques ny evesques, mesme le diocesain, n'y ont que veoir ; mais le sieur d'Espinay en pourvoit luy tout seul; et sont les prébandes de mil à douze cents livres de rente chacune. Et fault bien dire que le fondateur avoit grand credit avec le duc de Bretaigne, d'obtenir du Pape ung tel privileige de presentation, veu que les sainctes chappelles royales ne l'ont pas; car il leur fault prandre leurs signatures et toutes les aultres provisions en cour de Rome. Mais je ne m'en esbahy pas, puisque ledit fondateur estoit premier chambellan du Grand-Duc, et grand-maistre de Bretaigne; et y a tantost deux cens ans qu'il possedoit dès ce temps-là toutes les terres et seigneuries qui sont aujourd'huy en leur maison, comme il se peult lire autour de sa sepulture : qui fait bien juger qu'ils sont plantez de immemorable ancienneté. Au demourant, ladicte eglise fort bien servie, avec un maistre de chappelle qui entretient, avec nombre de chantres et huit enfans de chœur, une très-bonne musique, et toujours un excellent organiste; et y a doyen, chantre et aultres dignités tout ainsi qu'en une eglise cathedralle ; et en ay veu plusieurs où les ornemens de drap d'or, d'argent et de soye, n'y sont pas si riches ny si communs que là dedans. Mais le service divin y est si devotement celebré, que M. de Chasteaubriant s'y aimoit tant qu'il y a séjourné douze ou quinze jours pour une fois, sans en partir, avec une chere là nompareille, et à toute sa suite, qui ne se pouvoit faire sans une despence excessive. Mais M. d'Espinay en estoit aussi peu estonné et ennuyé que s'il eust esté ung grand prince, et qu'il n'eust eu qu'ung gentilhommme de six mille livres de rente à traicter.

» Mais je crains, mon frere, une difficulté qui pourra reculer ou rompre du tout nostre entreprise, qui est que sa grande-mere et la mienne estoient sœurs, filles d'Estouteville. — Ne vous donnez peine de cela, mon frere, dist M. de Saint-Thierry ; car n'estant M. de Segré et ma niepce que au quart (1) vis-à-vis, les dispences de tels degrés de parentelle s'impetrent fort facilement en cour de Rome ; tant y a que je m'en fais fort. — Or, puisque ainsi est, dist M. de Vieilleville, je tiens le mariage pour fait; et ne fauldray d'estre dedans huict ou dix jours au chasteau d'Espinay. »

CHAPITRE VI.

M. de Vieilleville va trouver le marquis d'Espinay.

Sur ceste resolution les deux freres se departirent ; et ayant M. de Vieilleville sejourné huit ou dix jours à Sainct-Michel-du-Boys, s'achemina droit à Espinay, où il fut fort magnifiquement receu. Et après toutes caresses, ambrassades et bonnes cheres, M. d'Espinay, prenant M. de Segré par la main, qui estoit ung jeune seigneur de l'aage de dix-sept à dix-huict ans, de fort agreable rencontre et de très-belle esperance, dist à M. de Vieilleville telles parolles : « Monsieur, puisqu'il n'a pleu à Dieu vous donner ung fils, je vous fais present de cestuy-cy, qui est l'aisné de quatre qui me sont demeurez ; voulant desormais qu'il abandonne pere et mere et ceste maison, pour vous suivre et faire service toute sa vie comme à son pere d'honneur; et pouvez croyre, monsieur, qu'il y a plus de six ans que je le vous avois ainsi voué en mon ame, estant très-marry que vous m'aiez prevenu ; car je jure au Dieu éternel que j'avois deliberé de le vous mener moi-mesme jusques à Sainct-Michel-du-Boys, incontinant que j'eusse esté averty de vostre retour de la cour, et vous descouvrir une partie de ma pensée. »

Mais M. de Vieilleville repartit tout aussitost, luy disant, après l'avoir fort dignement remercié, qu'il n'estoit besoing qu'il usast de redites, puisqu'il avoit mis sa conception en la bouche de son frere l'abbé de Saint-Thierry; de quoy il luy avoit bien grande obligation, croyant parfaitement que le ciel luy avoit bridé la langue pour ne respondre à plusieurs qui luy avoient demandé sa fille, affin de la luy garder; comme aussi il ne doubtoit point qu'il n'eust esté en pareille peine de ne rien stipuler pour son fils avecques d'aultres ; et que, puisqu'ils estoient ensemble, et leurs volontés conformes et unanimes, il luy sembloit, sauf son meilleur advis, qu'ils y

(1) Au quatrième degré.

devoient mettre la derniere main, et conclure l'affaire avant se départir. A quoy s'accorda fort volontairement M. d'Espinay, qui fist bien cognoistre à M. de Vieilleville, par l'estroit embrassement qu'il fist de sa personne, de quelle ardeur il desiroit ceste alliance; et fust arresté sur l'heure que M. de Segré, au partir d'Espinay, viendroit avec M. de Vieilleville, non-seulement veoir sa maitresse, mais pour le suivre à la cour et ailleurs où il se presenteroit occasion d'aller à la guerre, pour commencer à veoir le monde et se depaïser.

Quant au traitement, il ne se peult quasi exprimer; car l'on eust dit proprement que c'estoit un roy qui traitoit un grand prince, non-seulement pour l'apparat des vivres, qui estoit très-opulent, ny de l'ordre qui y fut tenu six jours durant, mais pour la grande compaignie de noblesse qui se trouva lors au chasteau d'Espinay, à la reception de M. de Vieilleville; parmy laquelle il n'y eust espèce de passe-temps qui ne fust mise en avant; les gentilshommes d'une sorte, les dames et damoiselles d'une l'aultre : mais sur toutes la luitte et les dances emportèrent le prix; car la Bretaigne a ces deux exercices d'excellent et de singulier sur les aultres provinces de France. Cependant, madame d'Espinay, qui estoit une maistresse dame, provide et très-avisée, donnoit ordre sans bruit pour l'équipaige de son fils, saichant qu'il s'en devoit aller avecques M. de Vieilleville, qui fut de douze chevaulx, deux mulets de coffres, et d'une charette attelée de quatre chevaux, pour porter les hardes et bagaiges de ses gens. Car il luy donnoit trois gentilshommes et deux paiges; et pour l'entretenement de tout ce train, ladite dame fist mettre dans ses coffres, pour l'année entiere, sept mille escus seulement; car elle se doubtoit bien que, pour la bouche de son fils, il ne se feroit aucune despence.

CHAPITRE VII.

Qualités de mademoiselle de Scepeaux.

Le septiesme jour, ceste grande compaignie se rompit à cause du partement de M. de Vieilleville, qui fust conduit par M. et madame d'Espinay, chemin faisant à Sainct-Michel-du-Boys, en ung autre de leurs maisons, fort belle et de très-plaisante assiete, nommé Sauldecourt, où il fut magnifiquement traité deux jours entiers. Et là ces deux seigneurs se donnerent mutuellement la foy pour le mariage de leurs enfants; puis M. de Vieilleville reprint son chemin chez soy; auquel lieu il ne sejourna pas semaine entiere qu'il ne receut ung pacquet du Roy par courier exprès, pour le faire diligenter de venir trouver Sa Majesté; lequel il renvoya incontinant, avec promesse de partir bientost après; car il vouloit donner le plaisir à ces deux jeunes personnes de s'entretenir et deviser ensemble, et à madame de Vieilleville le loisir de bien considerer l'humeur de son gendre prétendu et y prendre garde. Mais, l'ayant trouvé bien conditionné et de conversation fort acostable, elle estima sa fille très-heureuse de tomber en telle main. Aussi, à la vérité, l'on eust irrémissiblement peché de confiner avecques ung mary fascheux et incompatible une telle damoiselle, et si bien née.

La beauté de laquelle je ne vueil poetiquement celebrer; car il ne suffit pas aux poëtes de tirer, pour les beautés, leurs comparaisons des choses terrestres, comme de lys, roses, œillets et toutes autres fleurs, semblablement du coral, albastre, yvoire, perles et aultres pierres de prix; mais les vont crocheter jusques aux cieux, attaquant le soleil et ses rayons, l'argentine rondeur de la lune, l'estincellement des estoilles, et sur-tout la varieté des supernaturelles couleurs de l'aube du jour, qu'ils appellent aurore; et bien souvent, trop hardys, passent plus oultre, cherchants les anges et la mesme déité. Mais quand on vient à contempler celles qu'ils ont tant hyperbolisée [pour user du mot de leur plus riche figure, et sans laquelle leur poësie demeure fort seiche], on trouve qu'elle n'approche en rien de la blancheur du lys, et n'a encores atteint, pour belle qu'elle soit, le vermeil de la rose, tant s'en fault qu'elle la puisse surpasser; de sorte que telles louanges deviennent fort regnardieres, au grand mespris et risée, tant de celle qui a esté ainsi vainement louée que de ce pauvre fou passionné qui s'est vanté de rien. Qui sera cause que je me contenteray de dire, avec vérité, que c'estoit une très-belle damoyselle, haulte, droite, et de fort belle taille; les cheveux blonds et luisants, sans aucune tache de rousseur; ayant le tainct fort vermeillement clair, entremeslé d'une très-naïfve blancheur; le tout accompagné d'une humble modestie, d'ung esprit très-gentil, avec une grace si doulce, et parler si élegant, qu'elle se rendoit à ung chacun admirable; et pour mettre la derniere main à ce très-excellent creon, elle n'avoit pas encores saeze ans accomplis.

Il ne se fault pas esbahir si ce jeune seigneur, que le ciel avoit doué de plusieurs perfections en fut, à ceste premiere veüe espris, avec l'impres-

sion que desjà il en avoit par les rapports que l'on luy en avoit faicts; de sorte qu'il commençoit à apprehender le partement de M. de Vieilleville pour son voyaige de la Cour, et de se veoire privé de la presence de celle qu'il aymoit plus que soy-mesme. Toutesfois, préferant l'honneur à toutes choses, il n'en fist aulcune démonstration, tant estoit secret en son ennuy. Et si ce desir, qui a ung merveilleux pouvoir sur la jeunesse, taschoit de le retenir en la maison, il y en avoit ung aultre qui l'en chassoit; car il brusloit d'envie de veoir la guerre et la Cour, et n'estoit, par ce moyen, son esprit delivré d'un dangereux conflict, ayant à se combatre et se vaincre soy-mesme; mais, prenant la vertu de son costé, qui le fist triompher de l'amour, il remontra à M. de Vieilleville, huit jours après le partement du courrier, qu'il y avoit danger que le Roy trouvât mauvais une si longue demeure, et seroit necessaire de délibérer de son partement, parce qu'il estoit à craindre, s'il sejournoit davantage, qu'il ne fust pas à temps pour avoir sa part de l'entrée de Troyes. De quoy M. de Vieilleville fust très-aise; et, dès le deuxieme jour ensuivant, ils s'acheminerent droit à Angiers, où arrivé, M. de Saint-Thierry receut son frere encore mieux que de coustume, et en plus grande compaignie de gens d'Eglise et de judicature, pour faire paroistre à son esperé nepveu sa grandeur et moyen, qui ne pouvoit assouvir de contentement, se voyant ung si honneste heritier, qu'il trouvoit de très-gentile et fort agréable façon.

CHAPITRE VIII.

M. de Vieilleville présente au Roi le fils du marquis d'Espinay. — Entrée du Roi dans la ville de Chambéry. — Différend du duc de Vendôme et de M. d'Aumalle.

Au partir d'Angiers, M. de Vieilleville fist telle diligence, qu'il se trouva le douzieme jour d'après à Troyes, où estoit le Roy, toutesfois l'entrée desja faicte; de quoy il fut fort deplaisant; car M. de Segré, que je n'appelleray plus que du nom d'Espinay, eust veu chose dont la semblable n'avoit encores jamais passé devant ses yeux, d'aultant qu'elle fust triomphante et magnifique, et mise au nombre des plus belles de toutes les villes de France. Et le lendemain s'estant M. de Vieilleville presenté au Roy pour lui baiser les mains et faire la reverance, Sa Majesté luy demanda où estoit son fils; qu'il lui respondit qui n'estoit pas si heureux que d'en avoir, et que Dieu ne luy avoit donné que des filles. A quoy le Roy repliqua incontinant qu'il sçavoit bien qu'il avoit amené son gendre, et qu'il le vouloit tout presentement veoir. Mais comme M. de Vieilleville voulut differer et remettre cest honneur à trois ou quatre jours de là, affin de l'instruire et apprendre sa cour, ce neantmoins Sa Majesté insista tellement qu'il le fallut envoyer querir; devant laquelle estant la chambre pleine de princes et seigneurs, M. d'Espinay se présenta avec telle assurance et bonne grace que s'il eust esté toute sa vie nourri à la cour et avecques les roys : ce que Sa Majesté loüa grandement; et sur l'heure elle le fist gentilhomme de sa chambre, et voulut que ce mesme jour il en servist: ce qu'il continua tout le voyaige du Piedmont, tant estoit grande la faveur de M. de Vieilleville. Aussi faut-il dire que le Roy affectionna fort mondit sieur d'Espinay pour ses gentiles et agréables façons, et prenoit grand plaisir à son service.

De Troyes, le Roy traversa toute la Bourgoigne, faisant à Dijon, Beaune et autres de la duché ses entrées; puis vint en Savoye pour en faire de mesme, et commença par la ville de Chambery, en laquelle y avoit cour de parlement que François-le-Grand son pere y avoit establie à la française, esperant que ceste duché deust demeurer à jamais incorporée à la couronne de France; et comme l'on vouloit marcher en cérémonie, chacun tenant son ranc selon sa qualité, il survint un petit differand entre M. Anthoine de Bourbon, duc de Vendosme, premier prince du sang, qui depuis fut roy de Navarre, et M. François de Lorraine, duc d'Aumalle, fils aisné de M. Claude de Lorraine, duc de Guyse; qui fut tel :

Mondict sieur de Vendosme, qui avoit toujours accoustumé à toutes les entrées de marcher le premier après le poisle du Roy, et seul de son rang, fut esbahy de voir à sa main gauche ledit duc d'Aumalle, auquel il dict telles parolles : « Mon compaignon, tenons-nous rang en ce pays-cy? — Ouy, monsieur, respond le duc d'Aumalle, et plus qu'en aultre pays de France; car estant cestuy-cy de nouvelle conqueste, duquel je suis gouverneur et lieutenant-général pour le Roy, Sa Majesté veult monstrer à tous les estats d'iceluy en quel estime il a ceste province, et m'a commandé de marcher ainsi. — Je le dy, mon compaignon, repliqua M. de Vendosme, parce que tout ce que pourroit faire le chef de vostre maison seroit d'estre en ma main. — Je le pense bien, monsieur, respond M. d'Aumalle, en la France; mais hors le royaume vous seriez après luy, parce qu'il est souverain, et

vous ne l'estes pas, ains subject et vassal de la couronne de France; et M. de Lorraine ne tient son estat que de Dieu et de l'espée. »

M. de Vendosme, picqué de ce superbe langage, se relaisse de son ranc, et se retire comme saige prince, pour obvier à quelque trouble. De quoy adverty, le Roy, qui n'estoit pas encores sous le poisle, mais attendant que tout fust en ordre pour marcher, le fist sçavoir à M. le connestable; et eux deux adviserent d'envoyer devers ledit duc de Vendosme M. de Vieilleville pour le rappaiser, ce qu'il fist fort dextrement. Mais luy demandant M. de Vendosme, qui estoit desja gaigné par les remontrances qui luy avoient esté faites, comme il pourroit honnestement retourner, veu qu'il en estoit sorty en colere et par dedaing de la reponce du duc d'Aumalle : « Dictes-luy, monsieur, respond M. de Vieilleville, qu'il marche hardiment au ranc où il est; que si le Roy avoit commandé à ung laquais de s'y mettre, que vous le y souffririez, et l'auriez très-agréable pour le respect du mandement : vous ne vistes jamais homme si fasché. » M. de Vendosme, qui ne se pouvoit contenir de rire pour la subtilité de l'advertissement, vint reprandre sa place; mais il n'oublia pas sa leçon, qui offencea tellement M. d'Aumalle, que sans quelque consideration il eust volontiers quitté la sienne; mais il estoit fort esclave des honneurs et de la gloire. Lors le Roy, qui avoit veu M. de Vendosme retourné en son lieu, entra incontinant soubs le poisle, et commencea lors à marcher. Ces deux princes toutesfois ne laisserent de soupper ce soir-là ensemble, tant sont les courtisans dépravez et nourris en dissimulation, au festin que avoit preparé le premier president de ladite cour de parlement aux princes et grands seigneurs de la suicte; car il n'y avoit poinct de dames, estant la Royne demeurée à Lyon.

CHAPITRE IX.

Entrée du Roi dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, et dans celle de Turin. — Largesses de ce prince en Piémont.

Les aultres villes de Savoye, par le chemin de Chambery tirant au Mont-Cenys, ne meritoient pas qu'un si grand Roi se deubt parer en sorte quelconque. Aussi il les passa en chasseur, sa trompe en escharpe. Il est vrai que à Sainct-Jehan de Morienne, pour ce qu'elle porte tiltre d'evesché, il fust prié par l'evesque et les habitants de les honorer de quelque forme d'entrée, et l'asseurerent de luy donner le plaisir de quelque nouveauté qui le contenteroit, et qu'il n'avoit encores jamais veue. Sa Majesté, pour ne perdre sa part de ceste nouvelle invention, à luy toutesfois incogneue, les en voulut bien gratiffier, et se presenta le lendemain à la porte de Morienne en équipaige assez royal pour une telle ville, accompagné des princes et seigneurs de sa suicte, semblablement de toute sa maison, et entra soubs le poisle à luy preparé. Mais comme il eust marché environ deux cents pas en belle ordonnance, voici une compaignie de cent hommes, vestus de peaux d'ours, testes, corps, bras et mains, cuysses, jambes et pieds, si proprement, qu'on les eust pris pour ours naturels, qui sortent d'une rue, le tambour battant, enseigne deployée, et chacun l'espieu sur l'espaule, et se vont jecter entre le Roy et sa garde de Suisses, marchants quatre par rang, avec un esbahissement très-grand de toute la cour et du peuple qui estoit par les ruës, et amenerent le Roy, qui estoit merveilleusement ravy de veoir des ours si bien contrefaicts, jusques devant l'eglise; qui mist pied à terre, suyvant la coustume de nos roys, pour adorer : auquel lieu l'attendoient l'evesque et le clergé, avec la croix et les reliques en forme de station, où fut chanté ung motet en fort bonne musique, tous en chappes assez riches et aultres ornements.

L'adoration faicte, les ours dessusdicts remenerent le Roy en son logis, devant lequel ils firent mille gambades, toutes propres et approchantes du naturel des ours; comme de luycter et grimper le long des maisons et des pilliers des halles; et [chose admirable] ils contrefaisoient si naturellement par ung merveilleux artifice en leurs cris, le hurlement des ours, que l'on eust pensé estre parmy les montaignes : et voyants que le Roy, qui desja estoit en son logis, prenoit ung grandissime plaisir à les regarder, ils s'assemblerent tous cent, et firent une chimade ou salve à mode de chiorme de galère, tous ensemble si espouvantable, qu'un grand nombre de chevaux sur lesquels estoient valets et lacquests attendant leurs maistres devant le logis du Roy, rompirent resnes, brides, croupieres, et sangles, et jetterent avec les selles tout ce qui estoit dessus eux, et passerent [tant fut grande leur frayeur] sur le ventre de tout ce qu'ils rencontrerent, qui fut le comble de la risée, non pas pour tous, car il y en eust beaucoup de blessez; mais pour ce desastre ils ne laisserent de dresser une carolle ou danse ronde, leurs espieux bas; parmi laquelle les Suisses s'abanderent; car ils sont comme patriotes des ours, d'autant qu'il

l'en trouve en leurs montaignes, comme en celles de Savoye, estants toutes nommées Alpes; où le Roy confessa n'avoir receu en sa vie aultant de plaisir pour une drollerie champestre, qu'il fist sors, et leur fit donner deux mille escus.

Finalement le Roy passa le Montcenys, Suze et Villiane, et vint à Thurin, premiere ville et place de renom de tout ce qu'avoit conquis en Piedmont, autrement de-là les monts, le feu roy son pere, François-le-Grand, qui avoit avant mourir instalé pour vice-roy et son lieutenant-général, M. le prince de Melphe, mareschal de France, de tout cest estat, qui estoit le plus grand gouvernement de l'obeissance de la couronne de France; car il commandoit à douze ou quinze gouverneurs de villes, qui eussent soustenu chacune ung siege des plus furieux trois ou quatre mois; à plus de vingt ou trente capitaines de gendarmes, qui en ce temps-là estoient au nombre des anciens chevaliers et seigneurs de France; *item*, à pareil nombre de cavallerie legere, et à plus de deux cents capitaines de vieilles bandes françaises, italiennes, d'Allemagne et de Suisse; les compaignies de tous lesquels capitaines, tant de cheval que de pied, estoyent respandues en garnison auxdictes villes. Il ne fault point demander si Sa Majesté fut superbement receue, ny avec quels triomphes et magnificences tous les gouverneurs et capitaines susdicts s'efforcerent de faire paroistre à l'envy, chacun en droit soy, à la bienvenue de leur prince, pour avoir cest honneur d'estre veus et recognus de luy, semblablement recompensés de tant de vaillances et gestes vertueux qu'ils avoient exercez au grand hazard de leur vie pour son service, et la manutention d'ung tel estat, à la gloire et exaltation de sa couronne: s'asseurants bien tous aussi que Sa Majesté n'avoit oublié l'honneur qu'ils avoient acquis à la nation française en la bataille de Sirizolles, qu'ils avoient gaignée quatre contre sept, par l'heureuse conduite du feu prince d'Anghien, dont la memoire estoit si recente qu'il n'y avoit pas encores quatre ans accomplis : en quoy ils ne furent nullement trompés. Car il tira hors desdictes villes frontieres les gouverneurs, et leur donna des gouvernements en la France pour luy faire service en repos; les capitaines de gendarmes il honora de l'Ordre, et à toute la fanterie en général, de quelque nation qu'elle fust, il fist faire double monstre; et fist particulierement beaucoup de riches presens à tous les seigneurs, selon leur merite. Les aultres il privilegea du tiltre de noblesse à perpetuité.

Sa Majesté voulut aussi que la gendarmerie, qui avoit fait monstre il n'y avoit pas trois sepmaines, la refist encore en sa presence pour le mesme quartier; qui fut payée de nouveau. La cavalerie ligere receust mesme faveur. Aux stropiats qui avoient perdu bras et jambes, ou la moitié de la veue, pour son service, il fist donner, oultre les susdictes monstres, de l'argent, et les relegua dedans des abbayes en France, ordonnant aux abbés de leur donner pension annuelle pour le reste de leur vie : et dure ceste institution jusques aujourd'huy, que l'on appelle *ung donné*, qui se court et se brigue quand il vacque par tous soldats qui sont fortunez (1) à la guerre de leurs membres, à faulte desquels ils ne peuvent plus porter les armes : et y a bien peu d'abbayes en France qui n'en soyent chargées. Au fils du prince de Melphe il donna l'evesché de Troyes, l'abbaye de Sainct-Victor de Paris, et d'aultres riches benefices; usant de mesme largesse aux enfans des gouverneurs et capitaines de gendarmerie : somme, il exercea une telle liberalité envers tous, depuis les plus grands jusques aux pionniers et leurs capitaines, qu'il n'y avoit carrefour, rue, chemin, canton ny maison, où l'on n'entendist sonner et retentir ce cry : *Vive le Roy*. Aussi il y laissa douze cents mille francs; de quoy il ne se fault esbahir; car il fist oultre tout cela une bonté là nompareille, que l'on peut mettre au nombre des plus desbonnaires et charitables traicts qu'un Roy sçauroit faire : car il ordonna que tous les habitans des villes de son obeissance, ausquels ses capitaines et soldats devoient de l'argent, et qui estoient morts sans payer les debtes bien averées, fussent remboursés. Et par toutes les villes, Sa Majesté deputa pour commissaires de l'appurement desdictes debtes, les maistres des requestes de son hostel, que l'on trouva revenir à une somme immense. Qui fut ung contentement si grand à tous les Piedmontois de sadicte obeissance, qu'ils oublierent dès lors les regrets de la perte de leur seigneur naturel, le duc de Savoye; estimants leur fortune bien meilleure que celle de leurs voisins soubs la subjection de l'Empereur : car leurs soldats, non-seulement les morts, mais les vivants, principalement Hespaignols et Italiens, leur emportoient, changeants de garnison, ou se retirants du service, la pluspart de leurs biens, sans esperance de remboursement ny d'aucune justice.

(1) Privés par malheur.

CHAPITRE X.

Honneurs rendus à M. de Vieilleville par le prince de Melphe.

Mais auparavant, M. le prince de Melphe estoit venu jusques à Veilliane pour recevoir le Roy et luy baiser les mains, accompaigné d'une grosse troupe de cavallerie et fanterie des plus lestes et braves de tout le Piedmont. Après s'en estre acquité, et avoir receu de Sa Majesté un fort bon visaige, comme s'estant porté très-soigneusement en une si grande charge, et faict le semblable aux princes et seigneurs là presens, il demanda M. de Vieilleville, qui se presenta incontinant; et l'ayant embrassé plusieurs fois, le print par la main, et le mena devant le Roy, disant à Sa Majesté telles parolles : « Sire, voilà le gentilhomme à qui je suis plus obligé que à tout aultre qui soit, non pas en France, mais au reste du monde; car c'est celuy qui, en me sauvant la vie, me fist quiter par ses persuasibles remonstrances le service de l'Empereur pour entrer en celuy de la couronne de France. C'est celuy qui, pour gaigner un serviteur au feu Roy, vostre seigneur et pere, et à Vostre Majesté, me quicta fort liberalement, estant son prisonnier, soixante mille ducats de ranson à quoy je m'estois soubmis : je ne sçay quelle recompense il en a eüe. C'est celuy enfin, qui, avec la poincte de son epée, conserva l'honneur et la vie de ma femme et de mes enfans : par tant d'obligations et bienfaicts, ceste assistance l'asseurera du fonds de l'amitié que je luy doibts porter et porteray toute ma vie; et pour commencer à l'approcher de moy, j'ay esté son fourrier à Thurin, l'ayant desja logé tout joignant mon logis affin de participer en son bon conseil, encores que j'aye esté adverty que ceux qui ont le plus d'authorité auprès de Vostre Majesté l'ayent trouvé fort mauvais; de quoy toutesfois je ne me donne aulcune peine, car ny la peur ny l'esperance ne me feront jamais manquer de mon debvoir ny tomber au vice d'ingratitude. »

M. le connestable, irrité de ce langaige [car il s'addressoit notamment à luy], s'advancea de dire, comme grand-maistre de France, qu'il en falloit laisser faire au grand mareschal des logis du corps du Roy et mareschaux de logis, qui sçavoient les rancs de tous ceux de la suite; car, rompant l'ordre d'un logis, on mettoit tout le reste en confusion. Mais le prince de Melphe, pressé d'impatience, ne se peult garder de jecter cette parole : « Monsieur, monsieur, nous sommes deça les Monts; quand vous serez par de-là et au cœur de France, vous commanderez comme il vous plaira, et à baguette si vous voulez; mais icy qui n'est pas France, ains un aultre pays à part, je vous supplie de n'y faire aulcune ordonnance sur peine d'y estre mal obey. » Sa Majesté, voyant ce prince en colere, print la parolle, et s'addressant au connestable, luy dist qu'il auroit bien peu de credit en son gouvernement s'il n'y pouvoit accommoder ung sien amy à sa fantaisie.

Tout ce venin procedoit de ce que M. le connestable avoit esté averty que, par le commandement du prince de Melphe, l'escriture des fourriers du Roy qui estoient il y avoit huit jours à Thurin pour dresser les logis, fust effacée, et que quelques soldats italiens chasserent les gens de M. le cardinal de Bourbon du logis qui leur avoit esté marqué, et se mirent dedans affin de le garder pour la personne de M. de Vieilleville, semblablement l'hostellerie des Trois Roys, qui estoit retenue pour l'escurie de M. de Vendosme, que d'aultres soldats gardoient pour le train de M. de Vieilleville, qui estoit grand et accreu de celuy de M. d'Espinay; et que le prince avoit dit que, sans le respect qu'il portoit au Roy, il eust faict crever de harquebuzades tous les mareschaux de logis et fourriers de la Cour. Cela toutesfois demeura ainsi par le commandement du Roy, affin de ne rien troubler et gratiffier ce viceroy en quelque chose, qui estoit à la verité bien peu. M. le connestable vouloit toujours, par tout et sur tous, estre le maistre, et que personne ne receust aulcune faveur que par la sienne.

On ne sauroit dire en quelles ny quantes manieres de faveurs ce prince de Melphe gratiffia et honora M. de Vieilleville, jusques à luy envoyer demander le mot, quelquefois par le mestre de camp, une aultre par le sergent major; car M. le connestable ne le donnoit, comme grand-maistre, que pour la maison du Roy, s'estant toujours ledict prince reservé le sien pour la ville de Thurin, et ne voulut jamais permettre que celuy que donneroit le connestable fust général. On disoit que ceste picque provenoit de ce que ledit sieur connestable s'estoit efforcé de rendre inutile l'ordonnance liberale que le Roy avoit faicte pour la double monstre des soldats, alleguant qu'ils estoient trop bien en ordre (1); mais la remonstrance que fist le prince qu'ils avoient emprunté tout ce qu'ils portoient pour paroistre braves devant leur Roy, qu'ils n'avoient jamais veu, avec la bonne volonté qu'avoit Sa Majesté de leur bien faire, rompit ce coup, et ne laissa-on de

(1) Qu'ils étoient bien équipés, et n'avoient besoin de rien.

passer oultre : en quoy toutesfois ledit sieur connestable fist grand tort à sa reputation, et en fut fort mal voulu de toutes sortes de gens de guerre de Piedmont; qui fut cause qu'il ne se trouva jamais, tant que le Roy fust par delà, à salve quelconque; mesme quand le duc de Ferrare vint jusques à Thurin pour bienveigner le Roy et lui offrir son service, que l'on dressa pour sa bienvenue, devers le pont du Pô, deux bataillons de gens de pied de vingt enseignes chacun, qui firent en leur salve, à l'arrivée du Roy accompaigné dudit duc, durer ou filer une scopeterie de harquebuzades plus d'une heure, il ne s'y presenta nullement, quelque ban que l'on sceust faire à son de tambour, suivant la coustume, que soldat quel qu'il fust n'eust à tirer de bale sur peine de la hart, craignant que quelque desesperé soldat ne luy fist rentrer ceste parolle à coup de plombs bien avant dedans le corps.

A ceste entrevue le mariage de la fille aysnée dudict duc de Ferrare avec le duc d'Aumale, duquel nous avons parlé cy-dessus, fut mis en avant et accordé.

Mais, pour revenir, M. de Vieilleville n'abusoit pas de telles faveurs, craignant, en advisé courtisan, d'irriter les grands; car il ne donna jamais le mot que deux fois, encores par importunité : la premiere, en la place Saincte-Petronille, y estants desja les capitaines à la teste deleurs compaignies pour le prendre; l'autre, ayant accompaigné ledict prince jusques en son logis, qui venoit du coucher du Roy exprès pour changer le mot. Et estoyent les maistres-de-camp, sergents-majors et tous les capitaines, si duicts à l'amitié que portoit leur gouverneur à M. de Vieilleville, qu'ils luy venoient demander son advis de tout ce qui se presentoit pour le service du Roy, et se trouvoient ordinairement à son lever et coucher pour recevoir ses commandements, estant malade le lieutenant general en l'absence du prince : de quoy il ne se fault esbahir, car il leur tenoit une maison si ouverte, que la table du prince de Melphe leur sembloit fort maigre au prix de ceste-là. Aussi, à la verité, la despence du Français est de tout temps bien aultre que celle, non-seulement de l'Italien, mais de toute aultre nation, mesme de cestuy-cy, qui n'avoit aultre bien ny revenu que des estats de mareschal de France, de gouverneur de Piedmont, de sa compaignie de cent hommes d'armes, et aultres pensions et appoinctements que luy donnoit le Roy, qui pouvoient revenir à soixante mille francs par an, et en avoit quitté plus de cent cinquante mille de bonne rente, pour venir au service de France par la pratique mesme de M. de Vieilleville, ainsi qu'il a esté dict cy-dessus. Il y a bien plus, que ledict prince ne voulut jamais porter l'Ordre au col tandis que le Roy sejourna en Piedmont, voyant que M. de Vieilleville n'en estoit pas chevallier.

Il voulut semblablement retenir à toutes forces aupres de luy M. d'Espinay, luy promettant, premier que l'an expirast, le gouvernement de la ville de Chivas, tant en faveur de M. de Vieilleville que pour la bonne oppinion qu'il avoit desja conceue de mondict sieur d'Espinay, à cause des braves faicts de vertu qu'il avoit remarqués en luy, veu sa grande jeunesse.

CHAPITRE XI.

Le Roi apprend à Turin les séditions arrivées dans quelques provinces au sujet de la gabelle, et il y envoie le connétable et le duc d'Aumale avec des troupes pour y mettre ordre.

Le Roy, parmy tant de triomphes, tant de magnifiques entrées en ses villes de de-là les Monts, tant d'applaudissements d'ung nombre infini de seigneurs, capitaines, braves soldats et de tout le peuple de Piedmont de son obeissance, fut adverty que tout le païs de Guyenne, d'Angoulesme et de Xaintonge, s'estoient revoltez contre luy, et que l'on avoit tué à Bordeaux, fort inhumainement, le sieur de Monneins son lieutenant general en la Guyenne, en l'absence du roy de Navarre, et faict sur ses officiers esdicts païs, principallement de la gabelle et grenier à sel, plusieurs meurtres, voleries et très-horribles massacres.

Nouvelles qui très-fort luy despleurent et l'attristerent grandement, voyant le mespris de sa royale authorité, d'avoir ainsi foulé aux pieds son lieutenant, et la perte de tant de gens de bien. Sur lesquelles M. le connestable luy remonstra que ce n'estoit pas de ceste heure que ces peuples-là estoient capricieux, rebelles et mutins; car, du temps du feu Roy, son seigneur et pere, les Rochelais et païs circonvoisins s'estoient oubliez en pareille faulte; et qu'il les falloit exterminer, et en ung besoing y planter une nouvelle peuplade, pour n'y plus revenir, s'offrant ledict sieur connestable d'en prendre la charge, et avec dix enseignes des vieilles bandes qu'il prendroit en Piedmont, et aultant de lansquenets, ensemble mille hommes d'armes, il promettoit d'en avoir sa raison et d'en satisfaire Sa Majesté.

Mais le Roy, prevoyant les cruautés qui s'y

pourroient exercer, craignant aussi que l'innocent, en telle confusion, portast la peine du meschant, modera ceste furie, tant estoit clement et debonnaire, et fut d'advis que lesdites forces y accompagneroient bien son compere; mais il voulut que l'on y procedast par justice, ordonnant que capitaine ny soldat n'eust, sur la vie, à forcer, piller ny tuer, sinon ceux qui feroient resistance, et que l'on se saesist des coupables pour en faire, par les prevosts de son hostel et de la connestablie, pugnition exemlpaire. Et donna Sa Majesté, pour compaignon à M. le connestable en ceste charge M. le duc d'Aumalle, duquel nous avons tant de fois parlé cy-dessus, fils aysné du duc Claude de Guise.

Ceste deliberation ainsi prinse, le Roy fort fasché repassa les Monts et vint à Lyon, d'où partirent lesdicts sieurs connestable et d'Aumalle pour faire leur voyage; ledict connestable par la riviere du Rhosne pour se rendre à Thoulouse; l'aultre print la riviere de Loire à Rouenne pour venir à Tours, et de-là gaigner Poictiers, chacun avec leur part des forces susdictes.

[1549] De Tours, M. de Vieilleville, qui avoit suivi M. le duc d'Aumalle, donna congé à M. d'Espinay d'aller veoir Sa Majesté; car il se doubtoit bien que l'on ne meneroit poinct les mains, et qu'ils ne trouveroient à combattre, d'autant que dès Orléans M. d'Aumalle eust nouvelles que toutes ces trouppes populaires estoient écartées et comme fondues, estant leurs chefs advertis qu'il leur descendoit une armée royale sur les bras.

Et s'estant joincts lesdicts sieurs environ Pujols, que l'on appelle entre les deux mers, ceux de Bordeaux envoyerent à Langon ung grand batteau très-magnifique, sur lequel estoient chambres et salles vitrées, painctes d'or et d'azur, et semées des armoiries dudit sieur connestable, avec trois ou quatre deputez pour le luy presenter, et le supplier de s'y embarquer pour descendre en la ville; et avoient quelque harangue à luy prononcer pour l'esmouvoir à misericorde et pitié : mais il les repoulsa fort dedaigneusement, leur disant qu'il ne vouloit entrer à Bourdeaux ny par porte ny par batteau, et qu'il avoit dequoy faire d'aultres nouvelles entrées, car on traisnoit après luy vingt pieces d'artillerie; et les renvoya avec très-rigoureuses menaces. Lesquels misrent, à leur retour, tous les habitants de la ville en telle frayeur et espouvantement, qu'ils eussent aussitost choisy la mort que la vie, pour l'apprehension des cruautés dont on les menaçoit, principallement les femmes et filles; car huict jours premier que l'armée se presentast le bruit estoit commun que tout devoit estre abandonné à la force et au pillage.

Estant entrez en la ville, lesdicts sieurs avec les gens de pied seulement et quelques harquebuziers à cheval, sans y trouver aucune resistance, firent, l'espace d'environ ung mois, faire de terribles executions, tant par mort naturelle que civile; car il fut executé plus de sept vingt personnes à mort en diverses sortes de supplices, comme de pendus, decapitez, rouez, empallez, desmembrez à quatre chevaux, et brulez, mais trois d'une façon dont nous n'avons jamais ouy parler, qu'on appeloit mailloter; car on les attacha par le mytant du corps sur l'eschaffauct, à la renverse, sans estre bandez, ayant les bras et jambes delivrés et en liberté; et le bourreau, avec un pillon de la mesme longueur et grosseur et façon que ceux des ferreurs de fillace, mais de fer, leur rompit et brisa les membres, si bien qu'ils ne les peurent plus mouvoir ny remuer, sans touscher à la teste ny au corps : supplice à la verité fort cruel; mais ces criminels en furent les premiers inventeurs, car ils avoient pris deux receveurs ou fermiers des greniers à sel d'Angoulesme, lesquels, attachés sur une table tout nuds, ils firent mourir trop inhumainement, à force de bastonades; puis les jetterent en la riviere, disant par mocquerie : « Allez, meschants gabeleurs, saler les poissons de la Charante. » Mais, au lieu de cela, et par un jugement très-équitable, le bourreau les jecta tous trois dedans ung feu là preparé, et à demy-morts, prononçant tout hault [ainsi estoit porté par leur arrêt] : « Allez, canaille enragée, rostir les poissons de la Charante que vous avez sallez des corps des officiers de vostre Roy et souverain seigneur. »

Quant à la mort civile, tous les habitans quasi firent amende honorable en plaine rue, à genouls devant mesdicts sieurs estant à la fenestre, criant misericorde et demandant pardon, et plus de cent, à cause de leur jeunesse, seulement fouettez, et de merveilleuses amandes et interdictions, tant sur le corps de la cour de parlement que de l'Hostel de Ville, et sur ung grand nombre de particuliers. Il n'y eust pas seulement les cloches qui ne se sentissent de l'ire et vengence du prince; car il n'en demeura une seule en toute la ville, ny au plat païs, sans espargner les horloges, qui ne fust rompue et confisquée au proffit du Roy pour son artillerie; et infinies aultres tribulations et miseres, plus à plain mentionnées en l'histoire de Paradin et aux Annales de France et d'Acquitaine, ausquelles je renvoye le lecteur; et n'en eusse aulcunement parlé, sinon que je ne veux passer soubs silence

les braves traicts d'honneur et de justice que M. de Vieilleville, suivant son genereux naturel, exerça en ce voyage.

CHAPITRE XII.

M. de Vieilleville conduit à Bordeaux la compagnie du maréchal de Saint-André, dont il étoit lieutenant. — Ce qui lui arrive dans une hôtellerie.

Premierement, ayant pris la compaignie de M. le mareschal de Sainct-André de laquelle il estoit lieutenant, comme dict est, en la ville de Poictiers, qu'il trouva preste à marcher suivant le rendez-vous qu'il en avoit donné, il commanda, par tous les logis qu'il fist jusques à Bourdeaux, de paier comme en l'hostellerie; et affin que son argentier n'en abusast, il ne montoit jamais à cheval qu'il ne prinst serment de son hoste s'il estoit contant ou non, et contraignist toute la compaignie de faire le semblable, alleguant que l'on n'estoit pas sur la terre de l'estrangier, comme Allemaigne, Italie, Hespaigne ou Angleterre, pour ravaiger ny faire aulcun traict en deportement d'hostilité, mais en terre française, et des subjets du Roy, où la pluspart de ladite compaignie avoit ou parants ou amys qu'il falloit respecter et soulaiger; et s'il y avoit quelqu'un à qui ceste ordonnance ne plust, il se pouvoit hardiment retirer, car sy on y contrevenoit il sçavoit bien le moyen de s'en ressentir; mais au contraire disoit qu'elle estoit fort aisée à observer, vivant sobrement, sans degast, et commandant aux valets de tenir bride et ne se dereigler; et ne partoit du village que tous les habitans ne se contentassent de leurs hostes, demeurant toujours le dernier pour en ouyr les plaintes ou le contentement; surtout, si on avoit rien pillé ou enlevé, il le faisoit promptement rendre, avec ung fort aspre chatitiment des valets à la veue de leurs maistres.

Secondement, marchant toujours la compaignie, et logée en ung gros villaige à trois lieues de Bourdeaux, les palefreniers de M. de Vieilleville descouvrirent dedans le fenil de son logis, sous de la paille et du foing, environ deux cents picques fort belles [car estoient de bois de Biscaye], et quatre-vingts harquebuzes, avec soixaute morions gravez sans doreure, six-vingts corcelets la pluspart aussi gravez, cent bourguignotes, cinquante espieux, quatre-vingts rondaches et quarente halebardes, mais de vieille façon. Et ayant faict venir son hoste, il l'interrogea à part sur lesdictes armes, s'il avoit quelque entreprise pour s'en servir à l'execution d'icelle, qui les luy avoit baillées en garde, pourquoy il s'en estoit chargé, s'il avoit jamais eu commandement en ces tumultes populaires, s'il avoit mené les mains en l'affaire des massacres sur les officiers du Roy, s'il avoit part ausdictes armes?

Sur tous lesquels poincts le pauvre homme respondit assez pertinement, encores qu'il tremblast et fust fort estonné; mais principalement se deschargea de tout malefice, disant entre aultres choses que ses voisins, qui congnoissoient son innocence en tout le progrès des troubles, desquels il ne s'estoit en aulcune façon entremis, avoient apporté, sentant approcher l'armée, leurs armes en son logis; mais qu'il ne sçavoit s'ils avoient participé en toutes ces folies; et, qui plus est, luy dict telles paroles: « Vous voyant, Monseigneur, si debonnaire seigneur, et toute vostre suite domestique si paisible et traitable, sans avoir receu, en deux jours que vous estes ceans, de qui que ce soit une seule rude parolle, je vous veux bien dire qu'il y a en ce logis, dedans ung cavereau que j'ai fait murer, trente et cinq, tant coffres de bois que de bahus, que plusieurs gentilshommes, qui ne se veulent pas fier en leurs maisons, et d'aultres, m'ont faict apporter nuitamment pour garder, sur espérance que mes actions, qui sont du tout exemptes de la recherche de toutes ces desbauches, seront cause que ma maison ne sera poinct pillée ny ravagée; vous suppliant très-humblement, Monseigneur, de tenir la main qu'eux et moy ne recevions aulcun dommaige. »

Mais M. de Vieilleville le jugeant par ses responces incoulpable, et que par le descelement du cavereau il n'estoit pas des plus fins, car il estoit impossible de le descouvrir, tant estoit bien caché; mais il pensa qu'ayant apprehension de mourir, il luy avoit dict ce secret pour faire eschange de sa vie avecques ce riche present: toutesfois il luy deffendit d'en parler à personne, disant que, s'il se fust adressé à d'aultres, il eust mis son bien et celuy de ses amis en proye. Mais quant aux armes, il luy commanda les mettre toutes en evidence en quelque grange soubs la clef, et lui bailla, sachant que tous les mutins et mauvais garçons du pays s'estoient escartez, ung certificat comme il les avoit achettées et payées, et qu'il les envoyeroit querir quand l'armée partiroit du Bordelais, affin qu'il montrast ledict certificat à tous ceux qui viendroient loger audit village après luy; et si quelqu'un y vouloit faire force, qu'il l'en vinst advertir, et l'asseuroit d'y donner ordre: qui estoit le vray moyen de les luy conserver, et pour ses amys.

Quand ce bon homme, qui estoit maire dudit villaige et des plus aisez, se meslant de service, void une si grande bonté et courtoisie, il eust adoré M. de Vieilleville s'il le luy eust permis, car il pensoit estre mort, et le suppliant à mains joinctes et les genoulx en terre de prendre ce qu'il luy playroit desdites armes, principalement toutes les picques qui estoient excellement belles; mais M. de Vieilleville se courrouceant, luy dict que s'il luy en parloit plus il luy feroit confisquer tout son bien, et la vie quant et quant; car il y avoit subjet assez grand pour le mettre entre les mains des prevosts, et luy faire son procès: qui fust cause que le pauvre homme se teust et luy demanda pardon, ne congnoissant pas l'integrité de son hoste, qu'il disoit estre la nompareille, veu que la gendarmerie qui estoit logée aux villaiges voisins, en pillant ses hostes, leur faisoit accroire qu'ils avoient sonné le toxsainct, exerçant d'aultres forces et villannies envers les femmes. Cela sçavoit-il par de ses parants et amis desdicts villaiges qui s'estoient reffugiez devers luy, et plusieurs aultres qui, pour éviter l'oppression, se rendoient au quartier de M. de Vieilleville qui luy donna au déloger, oultre tout cela et son deffray qu'il reffusa plus de dix fois, une fort ample sauvegarde qui luy servit tout le temps que l'armée sejourna au Bordelais, se vantant partout que le nom de Vieilleville luy avoit saulvé la vie et faict gaigner plus de mil escus; et venoit souvent à Bordeaux veoir les executions de justice, se retirant au logis du Train, où il apportoit toujours, ou des fruicts ou quelque aultre chose; en recompense de quoy luy faisoit on une fort-bonne chere.

—

CHAPITRE XIII.

M. de Vieilleville protége un conseiller du parlement de Bordeaux chez qui il étoit logé.

Tiercement, au dernier villaige où la compaignie logea, à une lieüe de Bordeaulx, et qui luy fust donné pour garnison, M. de Vieilleville la laissa entre les mains des sieurs Fervaques et de Chazeron, après avoir donné l'ordre qui y estoit nécessaire, et vint loger le lendemain de l'entrée de M. le connestable en la ville de Bordeaux, au logis qu'il luy estoit retenu, auquel ses gens luy avoient faict accoustrer à disner, suivy de plusieurs gentilshommes et capitaines. Et ayant mis pied à terre, M. Valvyn, conseiller de la cour de parlement, son hoste, se presenta à la porte pour le recevoir, se disant très-heureux de loger ung tel seigneur, duquel il esperoit, pour la grande et bonne reputation qui en couroit, ung bon traictement, non-seulement pour le regard de ses biens et famille, mais beaucoup de faveur envers M. le connestable, veu son credit, sur les faulses accusations desquelles on commençoit a le molester, ayant esté desja constitué prisonnier en sa maison, luy recommandant en toute humilité sa personne et son bon droit, et qu'il estoit le très-bien venu. A quoy M. de Vieilleville respondict que l'honneste racueil que presentement il luy avoit faict l'obligeoit grandement à le conserver, et tout ce qui luy appartient, et de prandre sa cause en main; aussi que son port et sa façon ne le jugeoient pas de maulvaise affaire ny de seditieuse humeur; et qu'il ne se devoit estonner de son emprisonnement, estant ceste forme de proceder en tel cas ordinaire, qui ne se faict à aultre fin que pour empescher les habitans d'une ville de conferer ensemble et faire quelques menées ou monopoles; et que après disner ils en parleroient plus amplement, le priant de disner avecques luy.

Et entrez en la salle, madàmoyselle de Valvyn, accompagnée entre aultres des jeunes damoyselles ses filles, d'excellente beauté, se presenta semblablement, mais si esperduë de l'aprehension de quelque violence que l'on avoit voulu faire la nuict precedente au logis de sa sœur, aussi femme d'un conseiller, mais veufve, et dont ses deux niepces, non moins belles que leurs cousines, avoient esté contraintes de se retirer chez elle parce qu'il n'y avoit point encores d'hoste, qu'elle ne luy peust dire aultre chose, sinon luy recommander l'honneur de ses filles et niepces, les luy presentant toutes quatre. Et comme elle se vouloit prosterner à genoux, M. de Vieilleville la soubsleva, luy disant qu'il avoit semblablement des filles, en souvenance desquelles il traicteroit avec tout honneur et honnesteté les siennes, et que plustost il luy cousteroit la vie qu'elles receussent aulcun mal ou deplaisir, quand bien le duc d'Aumalle, qui estoit le plus grand de l'armée, le vouldroit entreprendre : à quoy il estoit tenu et obligé, non-seulement par sa qualité, mais par le devoir de chrestien, et de l'obeissance aux commandemens de Dieu. Et dès lors les print en sa protection, et les luy bailla, comme à leur mere et tante, en garde. De quoy le pere et la mere et ces quatre honnestes damoyselles le remercierent très-humblement, non sans beaucoup de larmes, entremeslées toutesfois de grande asseurance et de contantement; car elles avoient entendu que, à la furie de la premiere arrivée, l'on en avoit bien

abusé; et intimidoit-on tout le monde d'avoir sonné le tocsainct.

La mere, se voyant asseurée par ce langaige, commença à discourir de ses niepces, accusant les gens de l'hoste de sa sœur, qu'elle nommoit le comte de Sancerre, et principalement ung jeune gentilhomme qui voulut rompre la porte de leur chambre pour leur faire desplaisir; mais saulterent par les fenestres sur les fagots, et s'estoient saulvées auprès d'elle. M. de Vieilleville leur demanda sy ce n'estoit pas le bastard de Bueil : toutes respondirent d'une voix qu'il s'appelloit ainsi. « Il ne le fault, dit-il, trouver estrange; car avec ung fils de p.... il n'y a jamais paix ny seureté pour les filles d'honneur en telles choses, à cause du creve-cœur qu'il a que toutes les femmes ne ressemblent à sa mere. »

Estants sur ces propos, la veufve arrive se voulant retirer du tout chez sa sœur, pensant qu'elle n'eust poinct d'hoste, parce que ce bastard la vouloit oultraiger, et incessamment la tourmentoit pour luy representer ses filles. Mais M. de Vieilleville luy promist de luy en faire une bonne reprimande en la presence du comte de Sancerre. Et en attendant, tous et toutes disnerent avecques luy, tant que deux bons plats et opulamment servis se peurent estendre; qui estoit de tout temps son plus commun ordinaire.

Après disner il alla veoir M. le connestable, qui luy fist le racueil accoustumé; et le trouvant prest d'aller au conseil, il y entra avecques luy, ensemble plusieurs aultres seigneurs; à l'issue duquel il print le comte de Sancerre par la main, et luy ayant fait entendre les insolences de son advoué fils, ils l'envoyerent querir, et tous deux le galopperent de telle façon, d'injures et de pouilles, qu'il eust voulu estre mort. Mais le comte de Sancerre, pour regaigner ses hostesses, vint avec M. de Vieilleville en son logis, où il souppa, leur faire les excuses du passé, avec promesses, protestations et serments qu'il ne leur adviendroit jamais rien de tel pour l'advenir, et les prioit instamment de retourner; mais elles n'y vouleurent jamais entendre, se doubtants bien qu'il estoit de la partie; et tant que l'armée sejourna au Bordelais elles ne sortirent du logis de M. de Vieilleville, dont bien leur en print; car elles furent exemptes, tant de ceste force, ou pour le moins de la peine d'y resister, que de l'ignominie generale en laquelle tous les habitans de la ville, hommes et femmes, furent condampnez, comme il s'ensuict.

Pour ce qu'il sembla à M. le connestable, assisté du conseil de tous ces seigneurs, et de six ou sept maitres des requestes, ensemble des prevosts et aultres juges de sa suite à luy ordonnez par le Roy [car la cour du parlement de Bordeaux estoit interdicte], que toute la ville estoit coulpable de la mort du feu sieur de Monneins, et de la barbare cruauté de l'avoir laissé tout nud trois jours entiers sur le pavé sans sepulture; tous les habitans de la ville, sans respect de sexe ny de qualité, furent condampnez à faire amande honorable, et à genoux, devant le corps dudit de Monneins desterré, puis enchassé en du plomp, là present, en la grand rue du Chapeau Rouge, demandants pardon à Dieu, au Roy et à Justice, ainsi qu'il a esté dict en l'unziesme chapitre de ce livre; et devoient confesser l'avoir inhumainement, proditoirement et meschamment tué : de sorte que si ung homme ou une femme se cachoit, qui que ce fust, leurs voisins les accusoient au prevost pour les forcer de comparoistre et obeir comme eux à l'arrest, et participer en ceste honte.

Suivant cela, tous les voisins de M. de Valvyn, ung peu devant l'heure dicte, vindrent en son logis pour le contraindre, sa femme, sa sœur et leurs filles, de se trouver audit lieu, et amenerent des archers du prevost pour mieux se faire obeir. Quand à Valvyn, il s'excusa sur son emprisonnement; mais au reffus qu'en firent les femmes, ils voulurent enfoncer le logis; et Dieu sceit s'il y eust des coups de baston departis, mais de telle sorte, que les archers et la populasse se retirerent plustost que le pas. Ce qu'estant rapporté à M. le connestable, il envoya dire à M. de Vieilleville par ung gentilhomme nommé Saint Supplice, qu'il trouvoit ceste façon fort estrange, et que resoluement il falloit que ses hostes comparussent pour obeir à ce qui avoit esté ordonné, et où luy-mesme avoit esté present, ne fust-ce que pour la consequence. Sur quoy il luy fist responce que si ses hostes estoient contraints de s'y trouver, qu'il iroit quant et eux faire amande honorable; mais qu'il se pouvoit asseurer qu'il y auroit bien du bruict, quoy qu'il en deust arriver.

Encores que ceste parolle fust bien dure et poulsée de grand colere, mesme à ung tel homme qui estoit un second roy en France, si est-ce que M. le connestable, pour l'amitié et respect qu'il luy portoit, n'en fist aultre instance ny semblant; aussi qu'il consideroit que les capitaines des vielles bandes qui gardoient les portes de la ville, estoient ceux-là que M. de Vieilleville avoit si bien traictés en Piedmont, et traictoit encores à Bordeaux, car ils le suivoient ordinairement partout. Toutefois, pour obvier à plus grand trouble, il envoya ung aultre gentilhomme, nommé Lusarche, avecques vingt harquebuziers de sa garde, pour faire retirer le peuple s'il y estoit encores;

mais il y trouva cinq ou six des capitaines susdicts, qui y estoient desja venus avec environ deux cents harquebuziers, pour assister M. de Vieilleville, pensants que ce fust à luy qu'on en voulust : de quoy il n'estoit besoing, car ils n'y trouverent personne, ayant le baston amorty ceste furie. Ce qu'ayant Lusarche rapporté à M. le connestable, il jugea bien que M. de Vieilleville luy avoit mandé par Saint Supplice la verité, et faict connoistre son affection envers ses hostes; mais qu'il l'en falloit gratiffier, deffendant à Lusarche d'en parler à personne, de crainte que les aultres seigneurs ne voulussent semblablement exempter leurs hostes et hostesses de ceste infamie; mais personne ne s'y hazarda, advertis de sa colere. Et commanda de despescher diligemment l'execution de ceste amande générale, qui fut fort pitoyable et sans mercy : car tous les grands et aultres de la ville luy demanderent pardon à genoulx; et furent bruslez en public toutes les panchartes, anciens privileges, remembrances et vieux enseignemens, octrois, tiltres, franchises et immunitez données par les roys à l'hostel de ville de Bordeaux.

Cela parachevé, M. le connestable envoya à M. de Vieilleville le pardon du conseiller Valvyn, qui estoit prisonnier en sa maison pour y avoir logé le colonel de la Commune l'espace de six jours, durant lesquels il fist de merveilleux et horribles massacres; mais il s'excusoit sur deux points qui estoient bien recebvables : le premier, qu'il estoit son parant et avoit encores quelque part en la maisan; l'autre, que s'il luy eust reffusé l'entrée il y eust logé par force, en danger d'estre tué, car il s'y présenta avec cinq ou six mille hommes : que s'il eust eu moyen de évader, et la luy abandonner, il l'eust faict de très-bon cœur; mais il luy fust imposible, estant environné de toutes parts. Cependant M. de Vieilleville ne voulut pas remercier M. le connestable de ceste gratuité par procureur, mais y alla en personne bien accompaigné, et luy mena son hoste, qui se prosterna à genoulx; puis estant levé, luy allegua les susdictes raisons, dont il eust son absolution par escrit, et remis en son estat.

CHAPITRE XIV.

Punition de quelques gendarmes qui avoient maltraité un curé.

Et pour le quatrieme, du villaige où estoit logée la compaignie, distant seulement d'une lieue de Bordeaux, les gensdarmes et archers alloient et venoient en la ville, avecques congé de l'enseigne ou du guidon, pour recevoir les commandements de leur capitaine, apprendre des nouvelles et veoir les criminelles executions chacun à leur tour, et puis s'en retournoient en leur quartier. Desquelles executions ung homme d'armes et deux archers voulurent faire leur proffit, mais à leur ruine et perdition. Car, ayant intimidé le curé du villaige, luy firent accroire qu'ils s'estoient trouvez à la mort de deux que l'on pendoit, qui le chargeoient d'avoir avec eux sonné le tocsainct dedans le clocher de son église, et qu'ils estoient commandez de le mener prisonnier; mais ils le feroient evader s'il leur vouloit donner une bonne somme; et commencerent à luy mettre la main sur le collet et le garotter.

Le pauvre curé, qui sçavoit les nouvelles de Bordeaux, et qu'on les faisoit mourir sur une simple accusation, sans confrontation de tesmoings ny aultre forme de procès, se taxa librement, plustost que d'aller là, à huit cens escus; aussi qu'il se sentoit ung peu coulpable. Mais, non contants de cela, estants advertis que depuis deux mois il avoit mis en ung cachot tous les calices, croix, reliques et aultres meubles d'argent, avec des chasubles, chappes et plusieurs riches ornements de drap de soye, pour les saulver des incursions et furie de la Commeune et mesme de l'armée, le forcerent, la dague sur la gorge, de leur descouvrir ceste musse (1) [à quoy l'apprehension de la mort luy fit promptement obeir], et le lierent en une chambre escartée, affin qu'il ne fust veu et ne parlast à personne, en deliberation, leur main faicte de le tuer.

Mais le neveu du curé vint en diligence à Bordeau advertir M. de Vieilleville de ceste volerie; qui monta incontinant à cheval, et entrant au desceu des galands dedans le presbytere, il les trouva faisant trousser leur bagaige pour desloger, ayant trois chevaux chargez de riche butin. Et de prime abordade, poulsé de grand colere, tua le premier qu'il rencontra, s'escriant : « Poultrons, sommes-nous lutheriens pour courre sus aux prestres et voler les eglises? » Les deux aultres ne pouvant fuir furent arrestés. Mais parce que M. de Vieilleville avoit, en venant, protesté et juré de les faire pandre, les sieurs Dolivet de Bretaigne et Lachesnay de Craonnois les tuerent, pour n'avoir la honte de veoir pandre leurs compaignons, portants mesmes couleurs et livrées; car ils eussent esté defaicts en leurs casacques. Le neveu, qui avoit enseigné à

(1) Cette cache.

M. de Vieilleville le passaige du jardin pour entrer ceans sans frapper à la porte, le mena en la chambre où estoit son oncle prisonnier, qu'il trouva lié sur ung banc, et deux valets chacun ung poignard sur l'esthommac pour l'empescher de crier. Les valets, bien esbahis, se jetterent à genoux ; mais cette humilité peu leur servit, car ils furent mis en la place du curé et baillés en garde à son neveu, qui en fut fort soigneux avec l'aide qu'on luy donna; et furent toutes choses restituées à l'église de son oncle.

Le pauvre curé se prosterne à genoux devant M. de Vieilleville, pour le remercier du rescouvrement de sa vie et de ses biens. Mais il luy commanda bientost de se lever et de faire enterrer ces trois corps, sans oublier une chanterie et service accoustumé, affin de prier Dieu pour eux. Il ne fault point demander de quelle diligence et devotion il s'acquitta de ceste charge, veu que les valets, pressez de dire verité, confesserent devant luy qu'ils avoient commandement de le tuer incontinant que leurs maistres seroient prests à partir, de peur que l'on ne courust apres eux ; et demandoient pardon, mais envain, car ils furent pandus devant l'eglise dudict villaige, sans aultre forme de procès.

Ceste meschante entreprise se pouvoit aisément executer par ses miserables gentilshommes; car le curé n'avoit point d'hoste, ayant toujours eu M. de Vieilleville ceste maxime d'exempter les presbyteres; et en tout lieu où il a eu commandement, il ne permit jamais que personne y logeast, quelque nécessité qu'il y eust de logis, fondé sur une raison assez légitime, qu'il estoit malaisé et quasi impossible à ung prestre de celebrer dignement le service divin parmy tant de bruict et de tabut(1), de veoir semblablement dissiper son bien, et, qui plus est, d'estre en ceste continuelle crainte et apprehension au desloger de ses hostes d'avoir pis; car l'ordinaire du soldat est de jamais ne payer son hoste, mais plustost de le ransonner avecques blasphemes execrables et entremeslés d'injures et de coups.

CHAPITRE XV.

Le connétable et le duc d'Aumale vont dîner chez M. de Vieilleville.

Après que M. le connestable eust très-dignement executé sa charge, et laissé ung exemple immortel à tous seditieux et mutins de se contenir en l'obeyssance de leur roy, il delibera de licencier l'armée et renvoyer les compaignies, tant de cheval que de pied, aux garnisons qui leur avoient esté assignées et departies par tous les pays de de-là, pour toujours tenir en bride la populace ; mais ce ne fust sans premierement ordonner de leurs monstres, qui furent faictes au contentement d'ung chacun, mais contre l'esperance de plusieurs; car on pensoit qu'elles deussent estre riches, ou bien de quelque prest attendant l'argent (2) : mais tous en général furent payez, ayant pourveu à cela fort dextrement M. le connestable, mais en secret, et selon le pouvoir qu'il avoit sur les finances de France, desquelles il disposoit comme des siennes propres : aussi disoit-on que cet argent avoit esté pris des deniers de la recepte générale de Guyenne, et de sa seule authorité, encores que le Roy les eust destinez ailleurs.

Doncques se préparants toutes compaignies à faire monstre, M. le connestable dit en riant, et comme par gausserie, à M. de Vieilleville qu'il vouloit estre son commissaire, car il avoit entendu que la compaignie de M. le mareschal de Saint-André n'estoit pas en équippage de faire service au Roy, et qu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit pas vingt chevaux de service. De quoy M. de Vieilleville le remercia avec ung modeste soubsris, le suppliant de ne l'espargner ny tous ses compagnons en la casserie, s'il veoyoit qu'elle y escheust; mais s'il luy faisoit tant d'honneur que de faire luy-mesme sa monstre, qu'il prinst bien garde à soy, car il luy feroit comme aux aultres commissaires. « Et quoy, dist M. le connestable, pensant que ce fust quelque mal ?—Je leur donne à disner, monsieur, respond M. de Vieilleville : que si vous me voulez tant honorer que d'en prendre la patience, je vous auray une grandissime obligation ; aussi que, pour venir disner en mon quartier, vous ne vous incommodez nullement, estant le village où est logée la compagnie sur le chemin de vostre couchée au partir de ceste ville. » Ce que M. le connestable, en riant à cœur ouvert, et s'appercevant de l'extreme desir qu'il en avoit, très-joyeusement luy accorda.

Le deuxieme jour après ceste promesse, MM. les connestable et duc d'Aumalle partirent de Bordeaux ; et en une belle plaine, assez près du village susdict, trouvèrent la compaignie en bataille, qui tenoit ung grand pays, car elle paroissoit de plus de six cents chevaux, ayant com-

(1) Tapage.

(2) C'est-à-dire, *qu'elles dussent être riches ou de leur propre bien, ou de celui qu'elles avoient emprunté dans le dessein de ne jamais payer.*

mandé M. de Vieilleville aux valets qui estoient montez sur les seconds chevaux de leurs maistres, de se tenir aussi en bataille le long de ladite compaignie, un peu à quartier et non derrierre comme on a accoustumé; lequel, voyant venir toute ceste grande seigneurie, s'advança pour les recevoir, monté sur ung coursier grispomeslé que l'on estimoit deux mille escus avec tout son equipage, leur montrant son addresse et sa belle assiete à cheval, et la franc-valeur de son coursier. Et estant tous devant la compaignie, qu'ils reviserent deux fois d'ung bout à l'aultre, ils confesserent haultement d'une commune voix n'en avoir jamais veu une telle, avec des louanges infinies, qui n'estoient, à vray dire, flateresses ny à tort, car il y avoit environ cinquante hommes d'armes, dont le moindre avoit deux mille escus de rente, que l'esperance de la paye n'y avoit pas fait entrer, mais la seule amitié qu'ils portoient à M. de Vieilleville; et par ce moyen, estant la compaignie de cent hommes d'armes bien complette, il s'y trouva plus de six vingts chevaux, que d'Hespaigne, que coursiers, chacun pour le plus beau, et ung grand nombre de roussins d'eslite, et la pluspart de Dannemarc, qui sont communément de ligiere taille : que s'il se trouvoit quelque homme d'armes qui se servit d'un roussin de Cleves ou de Flandres, aux grands pieds plats, on crioit tant après luy *au chartier!* qu'il estoit contraint de s'en deffaire; aussi estoit-ce monture d'archer : qui estoit cause que ceste compaignie paroissoit la mieux montée de toutes les aultres, non-seulement de l'armée, mais de toute la France. Et sur tous, les seigneurs italiens qui accompaignoient M. d'Aumalle, à cause du mariage pretendu avec la princesse de Ferrare, l'admirerent et estimerent grandement, affermant qu'en toute l'Italie malaisément s'en pourroit-il trouver une pareille. Aussi M. le connestable dit tout bas a M. de Vieilleville qu'il eust esté bien marry que sa compaignie fust venue en l'armée, car il en eust rougy voyant ceste-cy; et par gaillardise luy fist lever la main pour prendre son serment de bien servir le Roy, laissant au commissaire ordinaire des guerres à parachever le reste de la monstre. Et luy fust reputé ce traict par toute l'assistance à une très-grande faveur, ne s'estant jamais M. le connestable tant abbaissé, pas pour ung fils de France.

M. de Vieilleville semblablement laissa la compaignie encores en bataille avec l'enseigne et le guydon, et vint accompaigner son grand commissaire pour luy donner à disner, à M. d'Aumalle et à tous les seigneurs de la suite; qui fust soubs une ramade (1) qu'il avoit faict industrieusement dresser en un champ tout joignant le village, où ils furent aussi opulément et friandement traictez pour six plats, que l'on eust sceu estre dedans Paris. Dequoy toute ceste grande compagnie se loua à merveilles, non pas sans ung grand ébahissement d'avoir trouvé si à main et en ung tel lieu de si exquises et rares commodités, tant pour l'excellence du vin que de l'ordre qui fust tenu au service d'une confuse trouppe.

Le disner finy, la compaignie arriva, qui fist mille gentillesses devant MM. le connestable et d'Aumalle, attendants qu'ils fussent prests à partir; et ne furent pas moins de deux bonnes heures voltigeants, maniants leurs chevaux, au grand contentement de toute ceste seigneurie; car aussi bien la suite de M. le connestable avoit pris tout le village pour faire repaistre leurs chevaux. Et estant M. le connestable monté à cheval pour s'acheminer au lieu de sa couchée, il fust conduict par la compaignie jusques à demye lieue, où les trompettes ne s'espargnèrent pas, et s'en trouva plus d'une douzaine; car MM. les connestable et d'Aumalle, et la pluspart de ces seigneurs, en avoient. Mais, comme ils vouloient marcher encores plus oultre, M. le connestable pria M. de Vieilleville de se retirer avec sa troupe, et luy disant adieu, et remerciant de son bon traitement, luy fist de bonnes et grandes offres, M. d'Aumalle semblablement, et tous ces seigneurs en particulier, qui prindrent la routte de Poictiers.

CHAPITRE XVI.

M. de Vieilleville mène à Saintes la compagnie du maréchal de Saint-André. — Sa conduite envers les habitans de cette ville.

Monsieur de Vieilleville, de retour à son village, y sejourna jusques à ce que la compaignie eust esté du tout payée; et ayant faict, suyvant sa coustume, contenter jusques au dernier denier tous les habitants, il en deslogea deux jours après, à leur grand regret, se reputants très-heureux au prix de leurs voisins : et mena, au partir de-là, sa compaignie à Xainctes, ville establie pour sa garnison, où il fut fort honorablement receu des gens d'Eglise, de justice, et bourgeois, jusques à venir audevant de luy, chasque trouppe à part, environ quart de lieue hors la ville, avec offres de leur service, et priere très-

(1) Ramée.

humble de les avoir en telle recommandation que ses vertus accoustumées leur faisoient esperer ; car le bruit de ses équitables et politicques ordonnances estoit parvenu jusques à eux, qui les rejouissoient extremement; et qu'ils n'estimoient pas qu'il eust encores à faire quelques recherches des choses passées, attendu qu'il leur sembloit que les arrests et executions faictes à Bordeaux y devoient avoir mis la derniere main.

Sur quoy M. de Vieilleville leur respondit, après les avoir amyablement remerciez de leurs honnestes offres, qu'il n'estoit pas venu pour faire aulcune recherche, et quand M. le connestable luy eust voulu commettre ceste charge, que pour rien il ne l'eust accepté; mais bien au contraire, que, pour le service qu'il a voüé à leur évesque M. de Xainctes, prince du sang, qui depuis fut cardinal de Bourbon, il l'avoit diverty de la resolution qu'il avoit prise d'envoyer en leur ville cinq enseignes de vieilles bandes françaises venues de Piedmont, n'ayant eu meilleur moyen de rompre ce coup, qui estoit comme tout conclu et arresté, que par s'offrir soy-mesme à y venir, et la demander très-instamment pour la compaignie de M. le mareschal de Sainct-André. De quoy ces trois qualités de personnes le remercierent en toute humilité et à très-grande joye. Mais, quand cela fut publié par la ville, il n'y eust habitant, de quelque sorte ou faculté qu'il fust, qu'il ne s'en rejouist au double, aussi pour la difference qu'il y a entre gens de pied et la gendarmerie; car le gendarme, qui est communement gentilhomme de moyen, s'en va en sa maison, et laisse en la garnison ses chevaux avec ung valet ou deux, qui, se contentants des fournitures portées par les ordonnances du taillon, vivent paisiblement avec leurs hostes; là où le soldat qui n'a pas grand retraicte tourmente incessamment le sien, et le tient en une perpetuelle despense et servitude : davantage, ces cinq enseignes, à trois cents hommes chacune, revenoient quasi à deux mille hommes, qui estoit une surcharge pour leur ville fort excessive, au prix de cinq ou six cents hommes, pour le plus. De sorte que toute la ville, toutes ces choses considerées, estoit si esmeue en joye et allegresse que merveilles; et se prepararent tous avecques leurs armes, selon que chacun en pouvoit fournir du reste de la confiscation, pour venir au-devant de M. de Vieilleville et de sa compaignie, qui entra en armes et en fort bel ordre dedans la ville.

Si est-ce que le comble de toute ceste rejouissance ne provenoit pas seulement des raisons ni considerations cy-dessus, mais bien de se veoir hors du danger de la perquisition de leurs deportemens en ces troubles; car toutes qualitez d'habitans, prestres, chantres, clercs du palais, aultrement bazochiens, marchands et artisans, en estoient généralement coulpables; estant chose très-certaine qu'ils partirent de Xainctes en trouppe de six ou sept mille hommes, et vindrent allumer le grand feu de sedition à Bordeaux, où ils firent sonner le tocsainct treze ou quatorze heures sans cesser, qui accreust leur nombre de plus de trente mille hommes. Mais auparavant sortir de leur territoire de Xainctonges, ils avoient fait passer par les flechades (1) ung prestre nommé Me Jehan Béraud, et un fermier de la gabelle qui s'appelloit Chuche, et commis plusieurs aultres cruautez : de sorte que, croyants et estants en ceste apprehension que M. de Vieilleville venoit pour tout foudroyer, il ne se fault esbahir, après avoir entendu ceste bonne parolle, accompaignée d'une franche volonté en leur endroit, s'il fust receu à cœur ouvert et très-grande joye.

Il fut environ trois semaines avecques eux, et y fist sa feste de Toussaincts; durant lequel temps, pour les gratifier davantaige, il escrivit à M. le connestable estant à Poictiers, mais à leur instante requeste, pour le supplier, quand les habitants de Xainctes envoyeroient devers luy leurs députés pour obtenir du Roy une abolition générale et restablissement de leurs privileges, de les vouloir prendre en sa protection, et leur estre aydant à ce qu'ils peussent avoir une prompte et favorable despesche. Sur quoy M. le connestable luy fist une fort honneste response, qu'il les auroit pour recommandez, et qu'en sa faveur il les affectionneroit sur toutes les aultres villes, et les feroit despescher de telle façon, qu'ils se pourroient louer de l'amitié qu'il luy porte; avec plusieurs autres bonnes offres qui concernoient leurs repos et seureté. Dequoy les habitans demeurerent fort contents, et le supplierent de leur laisser ses lettres, pour s'en prévaloir à l'endroit de M. le connestable, quand ils despescheroient leurs députez. Ce qu'il leur accorda fort librement, avec promesse que s'il se trouvoit à la Cour au temps de leurs députez, il leur feroit paroistre l'affection qu'il porte au bien des affaires de leur ville et communautez.

Par telles courtoisies et gratuitez, il gaigna les cœurs des habitants de la ville de tous estats non-seulement, mais il s'obligea les plus grands seigneurs de Xainctonge, qui le venoient ordinairement visiter, auxquels il faisoit une fort magnifique et très-libérale chere, sans y espargner nullement la despence, à cause principallement

(1) Par les armes.

de l'affluance de noblesse du païs qui accompagnoit ces grands, à sçavoir, M. de Barbezieux, qui estoit un jeune seigneur de grande esperance, et encore reluisant de la gloire que luy avoit acquise son pere à Marseilles, y estant lieutenant-general pour le roy François le Grand quand l'Empereur attaqua, à sa honte et confusion, en son entreprise de Provence; le sieur de Montguyon et son fils de Montendre; les sieurs de Challais, de Touverac, de Montchaude, et plusieurs autres riches seigneurs, qui estoient suivis d'un grand nombre de gentilshommes, desquels la pluspart trouverent en la compaignie plusieurs de leurs parants et anciens compaignons de guerre, tant des forts de Boloigne que de Piedmont: nouvelles cognoissances qui accreurent les bonnes cheres, car ce n'estoient que festins, et ouvrirent semblablement le pas aux nobles exercices, car il y fust, entre aultres, couru en six jours unze bagues que plusieurs dames et damoyselles donnerent, mais toutes gaignées par les gendarmes et leurs capitaines. De quoy tous ces Xainctongeois receurent grandissime desplaisir, mesme pour la risée qu'en firent celles qui les avoient données, car elles les renvoyerent par mocquerie à l'escolle de la compaignie de M. le mareschal de Sainct-André, soubs ce brave régent, M. de Vieilleville, qui en avoit emporté quatre, et quasi à toutes les aultres donné atteinte, mais avecques les plus belles courses du monde, que l'on estimoit plus que tout le reste.

Après toutes ces bonnes cheres et passetemps, M. de Vieilleville délibéra de son partement pour s'en aller en sa maison, et appella les juges, maire et eschevins de la ville, ensemble les chefs de la compaignie, et ceux qui devoient demeurer en garnison, pour leur faire entendre sa volonté, à ce qu'ils eussent à se comporter modestement, et vivre en toute tranquillité les uns avec les aultres, suivant les ordonnances et édits du Roy. A quoy tous en general promirent d'obeyr: qui fust fort aisé; car il n'y demeura pour tout chef que le mareschal des logis, et environ quarante, que Albanais que Italiens, et quasi soixante archers français, qui tous n'avoient aultre retraicte que de la garnison; et aux aultres qui resolurent de s'en aller le voyant partir, donna congé de se retirer en leurs maisons jusques à la prochaine monstre, s'il ne survenoit quelque urgente affaire pour le service du Roy. Ainsi il s'en alla fort regretté de tous les habitans, qui le vouleurent accompaigner jusques à a couchée; mais il ne le permist pas, se contentant de son train, et de huit ou dix gensdarmes ses voisins, qui se jettèrent à sa suicte.

CHAPITRE XVII.

M. de Vieilleville rend visite au prince et à la princesse de La Roche-sur-Yon. — Conseils qu'il leur donne pour la conservation de leur fils qui étoit en nourrice.

Il print son chemin par Sainct-Jehan d'Angely, où il fut fort honorablement receu, en recognoissance de ce qu'il avoit presenté à M. le connestable leurs deputés à Bordeaux, et les avoit assistez de tout son pouvoir contre quelques-uns, et d'authorité, qui les avoient voulu calomnier d'estre participants en ces tumultes populaires; mais ils furent, malgré leurs ennemys, despeschez à souhait, et emporterent, par la diligence et faveur de M. de Vieilleville, lettres d'exemption de toutes amandes, peines et interdictions ausquelles furent condamnées les aultres villes leurs voisines, et desclarez innocents, estant convié à embrasser leur bon droit par l'addresse (1) que luy avoit faicte M. Bouchart, chancelier de Navarre, residant en leur ville, la fille duquel avoit espousé le sieur de Maillé-Brezé, son subject, à cause de sa terre de Lezigny en la comté de Durestal, qui pareillement les luy avoit par lettres recommandez, pour gratiffier son beau-pere, cognoissant l'affection qu'il leur portoit.

Au partir de-là, il s'achemina droit à Mortaigne, où il arriva le troisieme jour, et y trouva M. et madame la princesse de La Roche-sur-Yon, qui furent extrêmement aises de le veoir; mais ne luy donnerent pas le loisir de s'aller raffraischir en sa chambre, à la descente de cheval, qu'ils ne le menerent veoir le petit fils que Dieu leur avoit donné, duquel M. de Sainct-Thierry son frere avoit esté parrain pour le Roy, il n'y avoit pas encore trois mois, et luy avoit donné le nom de Sa Majesté: et estants en la chambre de l'enfant, madame la princesse luy dist: «Mon cousin, voila Henry de Bourbon qui vous gardera bien d'estre mon heritier; monsieur et moy avons telle fiance en vostre amitié, que vous prirez Dieu que ainsi advienne, et qu'il luy plaise le faire croistre en tout heur et prosperité.» A quoy il respondit que tous deux luy feroient un tort irreparable s'ils avoient aultre créance; mais bien plus, qu'il leur en desiroit encores aultant, pour mieux le priver de la succession, à laquelle il ne pensa jamais, sur son honneur et sur son ame; et les advertissoit cependant de prendre garde de plus près à la nourriture de l'enfant, et qu'il luy sembloit qu'ils ne le gar-

(1) On appelait *addresse* une supplique adressée par lettre.

deroient gueres, pour deux raisons: la premiere, que la nourrice estoit âgée, maigre et melencolicque; l'aultre, que la chambre n'estoit pas assez aërée, estant toujours les fenestres closes, qu'il falloit au contraire tenir ordinairement ouvertes; plus, luy donner une jeune nourrice des champs, et la traicter de grosses viandes à sa mode rustique; surtout deffendre sa chambre au medecin et à l'appotiquaire, car ils y alloient sans cesse faire des ordonnances, tant pour l'enfant que pour la nourrice, qui prenoit plusieurs brevages pour se faire abonder en laict, à la ruyne de tous deux; car en telles choses le naturel passe tout artifice, et l'artifice corrompt le naturel.

M. et madame la princesse ne rejecterent pas ce conseil, s'appercevant bien que leur enfant doit avoir quelque maladie secrete, d'aultant qu'il crioit incessamment: et encore que la nourrice fust damoiselle riche et de bonne part, qu'ils avoient fort curieusement recherchée pour nourrir leur enfant à la grandeur et principauté, si trouverent-ils ung honneste moyen de s'en deffaire; et firent oster de dessus son berceau les ciels, poisles et daix qui estoient avec les rideaux et tour de lict, suivant ceste grandeur, dedans lesquels il estoit comme estouffé; et, par l'advis de M. de Vieilleville, luy rendirent le jour et le soleil à souhait et à toutes heures, avec une nourrice de l'aage de vingt et deux ans, et fort saine: si bien que l'on cogneust, en moins de huict jours qu'il sejourna avec eux, l'amendement de l'enfant; dont le seigneur, la dame et toute la maison benirent sa venue: et furent suivies de poinct en poinct toutes les ordonnances qu'il avoit faictes là-dessus, tant de la nouriture de la seconde nourrice, que de la deffence des medecins. Puis s'en allerent tous ensemble à Beaupreau, une autre maison de madame la princesse qu'ils avoient faict ériger en duché, pour honorer ce petit prince du tiltre de duc. Auquel lieu M. le prince luy monstra tous les vestements et preparatifs qu'il avoit faict faire pour l'entrée du Roy à Paris, et l'equipage de son beau cheval d'Espaigne, le tout très-riche et fort somptueux; car il y vouloit paroistre en prince du sang, et n'estre des derniers en magnificence. Madame la princesse, d'aultre part, luy fist apporter les siens pour l'entrée de la Royne, où elle n'oublia la couronne d'or que la Royne luy avoit desja envoyée, mais enrichie par elle d'un grand nombre de fort riches et excellentes pierreries; estant ce présent de toute ancienneté accoustumé par les roynes aux princesses du sang, à leurs entrées et couronnement en la ville de Paris.

Avant prendre congé, il les supplia de le tant honorer que de se trouver aux nopces de sa fille aisnée, qu'il avoit promise à M. d'Espinay pour son fils aisné; et luy demandant avec quelles conditions, il leur respondit qu'il n'y en avoit encore une seule mise en avant ni aulcunement proposée, mais que l'amitié estoit si grande et inviolable entre le pere et luy, qu'ils s'entredonnerent la carte blanche pour effectuer leur volonté, et qu'il n'y a subtilité ou traverse de conseil, ny rigueur de coustume, qui puisse empescher que cela ne se face, « tant luy et moy l'avons à cœur; car, si le pere aime et estime ma fille, je vous asseure que je me trouve très-heureux de l'esperance de son fils, que vous aimerez bien tous deux quand il aura cest honneur de se presenter devant vous; car c'est un jeune gentilhomme aultant bien né et conditionné qu'il est possible, de l'amitié duquel il n'y a alliance de prince qui me puisse divertir; aussi que ma parolle y est, que je ne fausseray jamais, pour toutes les grandeurs du monde; et plustost la mort que cela m'advienne. »

M. de Vieilleville jecta ce langaige exprès pour coupper court, comme l'on dist, la broche à M. le prince de luy parler d'un aultre mariage qu'il avoit en main, et duquel il se faisoit fort; car il en avoit esté adverty par ung gentilhomme de leans, nommé Lesroches, qui sçavoit tous les secrets de son maistre : de quoy il se prévalut fort à propos, d'aultant que s'il n'eust prevenu par le langaige susdict, et qu'il eust attendu la proposition de M. le prince, il se fust trouvé fort combattu en son esprit, estant le mariage bien avantagieux pour sa fille, et produict par ung tel prince qui avoit sur luy toute puissance; et oultre ce, ne luy estant pas agreable, il eust esté contraint de dire les causes de son reffus, pour honnestement s'en excuser : en quoy il eust peult-estre despleu au prince et à la princesse, car ils affectionnoient merveilleusement (1) la maison où ils vouloient loger sa fille, qui est des premières du Poictou, et se persuadoient qu'à la simple ouverture et priere qu'ils luy en feroient il y deust plier, d'aultant qu'elle n'estoit encores fiancée. Mais ce voyant, par ceste déterminée protestation, frustrez de leur esperance, ils se contenterent, sans parler d'aultre chose, de luy promettre, mais assez froidement, de se trouver aux nopces de sa fille, qu'ils appeloient

(1) Le prince et la princesse avoient le dessein de marier mademoiselle de Vieilleville à Louis de La Trémouille, premier duc de Thouars, qui épousa Jeanne de Montmorency, fille du connétable, le 9 juin 1549.

leur petite cousine de Scepeaux, quand il leur en feroit sçavoir le temps.

CHAPITRE XVIII.

Mariage de mademoiselle de Scepaux, fille aînée de M. de Vieilleville, avec le fils du marquis d'Espinay.

Il print doncques congé de M. et madame la princesse de La Roche-sur-Yon, et s'en vint en son chasteau de Sainct-Michel-du-Bois, où il sejourna environ trois mois, attendant le temps des nopces de mademoyselle Marguerite de Scepeux sa fille aisnée : durant lequel sejour il ne fust pas inutile, comme aussi n'a-il esté en quelque lieu qu'il se soit trouvé jamais; car il appointa plus de dix querelles entre braves et vaillants gentilshommes et capitaines, pour le poinct d'honneur, qui estoient assez castilleuses; mais il les sçavoit si bien debrouiller et poinctiller, par une longue routine qu'il avoit pratiquée et acquise en la fréquentation de tant d'armées et nations, que de toutes parts l'on avoit recours à luy en telles affaires; mesme les mareschaux de France, ausquels telles decisions s'addressent comme à juges souverains de l'honneur de la noblesse et des capitaines de ce royaume, le faisoient rechercher pour s'ayder de son conseil quand il se presentoit quelque querelle, principallement entre les grands.

Parmy ces appoinctements, desquels il se delectoit nonpareillement, sans y espargner la despence, car c'estoit en sa maison qu'ils se disputoient, il ne laissa de donner ordre pour la conclusion de ce mariage. Et après avoir obtenu la dispense du parantaige du quart vis-à-vis, et envoyé à Tours pour les draps d'or, d'argent et de soye, il despeschea quatre gentilshommes devers monseigneur et madame la princesse de La Roche-sur-Yon, monseigneur le duc d'Estampes, gouverneur de Bretaigne, monseigneur de Rohan et de Gyé, aussi lieutenant-general au gouvernement de Bretaigne, pour les supplier de honorer de leur presence les nopces susdictes; qui tous luy tinrent promesse. Aussi y vindrent M. de Scepeaux son aisné, M. et madame de Thevalle, M. et madame de Crapado, M. et madame de La Tour-de-Meynes. Quant à ses voisins, comme M. de La Tour-Landry, qui se tenoit en une aultre sienne maison nommée Bourmont, distant de Saint-Michel trois lieues, M. de Montsoreau, à Challain, qui n'en estoit pas tant esloigné, et M. de Montbourcher, au Bois-de-Chambellay, distant de quelques lieues davantaige, il ne les fist semondre que du jour au lendemain; et tous se trouverent le 24 de febvrier, car ce fut le 25 ensuyvant, l'année 1549, qu'elles furent celebrées en une fort grande et admirable compaignie; car M. et madame d'Espinay avoient amené de leur part M. et madame d'Assigny, M. et madame de Querman, M. et madame de Gouleynes, M. de Trouarlet, le baron du Pont, M. de Guemadeuc, M. de Maulac, M. du Bordaige, M. du Boysoreaut, MM. d'Olivet, de Rosmadec, de La Charonniere, du Hallay, et plusieurs aultres. M. de Sainct-Thierry, oncle de la mariée, y avoit semblablement convié de la sienne M. l'évesque d'Angiers, M. l'évesque de Dol, qui estoit de la maison de Laval, l'abbé de Saint-Melaine, de celle de Montejan, et plusieurs notables ecclésiastiques, et des principaux chanoines en dignité de l'église cathedrale d'Angiers dont il estoit grand-doyen, et spécialement M. Phelippes du Bec, puisné de ceste maison illustre de Bourry, son jeune nepveu, qu'il nourrissoit sur esperance de luy laisser ses benefices et de le faire d'Église; mais par ses vertus et bonne renommée il passa bien plus oultre, car il fut evesque de Vannes, puis de Nantes, et finallement il fut appellé, tant estoit grand et excellent personnage, à l'estat de conseiller du Roy en son conseil d'estat et privé. En somme, il se trouva tant de noblesse, que les villaiges, à trois lieues à la ronde de Sainct-Michel-du-Boys, estoient remplis des traints de tous ces dignes prelats, illustres seigneurs et dames, et d'un si grand nombre de gentilshommes et damoyselles d'honneur, que cela paroissoit non-seulement la cour d'ung grand roy, mais une grosse armée; car, oultre les gros bourgs et villaiges susdicts, il n'y avoit mestairie, closerie, hameau ny petite borderie, en toute ceste grande estendue de pays, qui ne fust pleine et chargée de gens et de chevaulx.

D'entreprendre de specifier ou discourir des grandes choses qui s'y firent, de la diversité des passetemps qui s'y exercerent, de la somptuosité et rechange des vestements, de l'excessive despence qui y fust consommée [car il y avoit quatorze tables, la moindre de quatre plats], de l'opulente abondance de toutes sortes de vivres, et de l'apparat si bien ordonné pour le service d'une telle et quasi infinie assemblée, il seroit impossible d'en sortir à son honneur; car le subject surmonteroit le disant, de quelque suffisance qu'il peust estre doüé. Mais une chose s'y trouva très-admirable, et qui doict estre, comme par grand miracle et singuliere grace de Dieu, remarquée; qui est que, parmy tant de nations

françaises, à sçavoir, Bretons, Normands, Angevins, Manceaux et Poictevins, et en lieu où le vin n'estoit non plus espargné que l'eau, il n'y sourdit jamais une seule querelle, pas même entre les valets, qui beuvoient à toutes brides, ny propos jecté à la traverse qui en eust peu allumer la moindre scintille du monde, en six jours que dura ceste brave et magnifique feste, desquels le dernier fut aussi bien et honorablement servy que le premier, et avec telle abondance, sans diminution et retranchement quelconque : de quoy un chacun s'estonna, croyant parfaitement que Dieu avoit beny ce mariage, d'y voir abonder ainsi toutes choses, et les prandre en telle paix et tranquillité.

Les nopces finies, ceste très-illustre et très-grande compaignie se departit, avec ung contentement inexprimable du très-excellent traictement qu'ils avoient receu en ceste magnificque feste; et se retirerent les uns après les aultres, selon que leurs affaires les pressoient, principalement M. et madame la princesse, qui brusloient d'envie de veoir leur petit-fils. Et durerent ce deslogement et ces adieux environ deux jours; les derniers furent les parants plus proches, qui sejournerent encores sept ou huit jours après les aultres, avec la chere accoustumée; et y eussent demeuré davantaige sans ung courier qui arriva de la part du Roy et de M. le mareschal de Saint-André, pour haster M. de Vieilleville de partir et s'en aller à la Cour; qui fut cause que tout le monde print congé, et demeura la maison vuide et deschargée de toutes sortes d'estrangers.

CHAPITRE XIX.

M. de Vieilleville refuse une donation qu'on lui offre de la confiscation de ceux qui seroient condamnés comme Luthériens en diverses provinces.

Monsieur de Vieilleville donna incontinant ordre pour son partement et de M. d'Espinay son beau-fils; car il se resolut de le mener avecques luy, d'aultant qu'il sçavoit bien, encores que l'entreprise fût fort secrette, que après l'entrée de Paris l'on iroit prandre les forts de Bouloigne; ne voulant pas qu'il perdit sa part de ceste guerre, qui estoit son premier cop d'essay, mesme en la presence de son Roy : et d'aultre part ayant esté créé du propre mouvement de Sa Majesté gentilhomme de sa chambre, il estoit plus que raisonnable qu'il se trouvast en équippage digne de faire service à son prince, et selon le grand moyen qu'il en avoit; aussi, perdant ceste belle occasion, il ne la recouvreroit de long-temps, peult-estre jamais : qui furent les raisons pour lesquelles M. de Vieilleville en gaigna contre (1) le pere et la mere du nouveau marié, et madame de Vieilleville, qui s'opposoit formellement, pour le regard de sa fille, avecque eulx et d'aultres à ce desseing. Si falut-il neantmoins, toutes oppositions contredites, passer par-là, car l'honneur, qui est toujours estayé de la vertu, en fust le maistre. On ne laissoit toutesfois de trouver ceste inopinée séparation et partement si precipité fort cruel et estrange, d'aultant que ces deux jeunes personnes ne furent pas quinze jours ensemble.

Arrivé que fut M. de Vieilleville à la Cour, qu'il trouva à Saint-Germain-en-Laye, il fist tous les devoirs accoustumés au Roy, Royne, princes, princesses et aultres seigneurs, dames de la suite : en quoy il fust fort bien veu et receu de tous, et principalement de son maistre, qui luy fist paroistre l'aise qu'il avoit de sa venue : en toutes lesquelles caresses et bienveignants il fist participer M. d'Espinay, qui tousjours partout l'accompaignoit.

Quatre ou cinq jours après, M. d'Apchon, beau-frere du mareschal de Saint-André, MM. de Sennectaire, de Byron, de Saint-Forgeul et de La Roue, luy apporterent ung brevet signé du Roy et des quatre secretaires d'Estat, par lequel Sa Majesté luy donnoit, et aux dessusdicts, la confiscation de tous les usuriers et Lutheriens du pays de Guyenne, Lymosin, Quercy, Perigort, Xainctonges et Aulnys : et l'avoient mis le premier audict brevet, comme lieutenant dudict sieur mareschal, pour obtenir aussi plus facilement par sa faveur ce don, car il estoit estimé fort riche, luy demandants sa part de la contribution pour ung solliciteur qu'ils envoyoient en ces pays-là pour esbaucher la besoigne; et pensants bien le resjouïr, l'asseuroient, par le rapport mesme du solliciteur, nommé du Boys, l'un des juges de Perigueux, qui s'en faisoit fort et en respondoit, qu'il y en auroit de proffict plus de vingt mille escus pour homme, toutes despences desduictes et précomptées, et auparavant quatre mois expirez; offrant ledict du Boys de leur faire touscher dix mille escus à departir entr'eux, incontinant après avoir vacqué ung mois en ceste negociation, sur et tant moins de la somme promise.

Mais M. de Vieilleville, après les avoir remerciez de la bonne souvenance qu'ils avoient eue de luy procurer ce bien en son absence, leur dist qu'il ne se vouloit poinct enrichir par ung

(1) L'emporta sur.

si odieux et sinistre moyen, qui ne tendoit qu'à tourmenter le pauvre peuple, et sur une faulse accusation ruyner plusieurs bonnes familles; davantaige, qu'ils sçavoient bien que M. le connestable avoit esté en ce pays-là avec une grosse armée, il ny avoit pas encore demy an, qui avoit faict ung degast infiny par tout où il avoit passé; et de donner au pauvre peuple et subjects du Roy ce surcroit de misere et d'affliction, il n'y trouvoit une seule sentile (1) de dignité, encores moins de charité : mais qui plus est, il aimeroit mieux avoir perdu tout son bien plustost que son nom fust tapoté par toutes les cours, barres, auditoires, parquets et jurisdictions d'une si grande estendue de pays et provinces, où l'on feroit convenir, comparoir et adjourner les parties accusées, qui sans doubte en appelleront : « Et nous voilà, dist-il, enregistrez aux cours de parlements en reputation de mangeurs de peuple; car nostre procuration au solliciteur commun de nous tous en fera foy; oultre ce, n'avoir pour vingt mille escus chacun les maledictions d'une infinité de femmes, de filles, de petits enfans qui mourront à l'hospital, par la confiscation des corps et biens à droit ou à tort de leurs maris et peres, ce seroit s'abismer en enfer à trop bon marché; joinct que nous entreprendrions sur les charges et pratiques des avocats et procureurs du Roy, ausquels seuls ceste recherche appartient par le vray devoir de leurs offices; et les aurons, non-seulement pour parties adverses, mais pour mortels ennemis. » Cela dist, il tire sa dague et la fourre dans ce brevet, en l'endroit de son nom : M. d'Apchon, rougissant de honte [car il avoit esté le premier autheur de ceste poursuite], tire semblablement la sienne et en traverse par grand colere le sien; M. de Biron n'en fist pas moins. Et s'en allerent tous trois, tirants chacun de son costé sans se dire mot, laissants le brevet à qui le voulut prendre, car il fut jecté par terre.

Les sieurs de Sennectaire, de Sainct Forgeul et de La Roue, qui estoient fort jeunes, le relevent, mais extremement faschez, d'aultant qu'ils avoient fondé beaucoup d'esperance là-dessus comme enfants de famille, car tous trois avoient leurs peres : encores disoit-on que ce du Boys leur avoit advancé mille ou douze cents escus à valoir sur les esmoluments de sa sollicitation; et se deffiants de leur credit de pouvoir faire renouveller ce brevet en leur nom, estants abandonnez des trois aultres, ils achevent par grand raige de le deschirer, despitants et maudissants avec blasphemes, chose ordinaire à jeunes gens, la venue de M. de Vieilleville, par la bonté duquel toutesfois et saiges remonstrances ceste vilaine recherche et tirannicque exaction sur le peuple demeura inutile et de nulle valeur et effect.

CHAPITRE XX.

Entrée du Roi Henri II à Paris. — Opulence de cette ville au temps de ce prince. — Guerre avec l'Angleterre. Le Roi va attaquer la ville de Boulogne.

Le Roy sejourna à Saint Germain, faisant ses apprests en diligence pour l'entrée de Paris, poussé d'un très-ardent desir de s'en despescher pour effectuer son entreprise de Bouloigne, affin de prevenir l'hyver, d'aultant qu'en ce pays-là dès le mois de septembre les vents et les pluyes commencent à s'esclorre d'estrange façon.

Elle se fist doncques le seiziesme de juin (2) an 1549, sur le discours de laquelle il me fault amuser, ayant esté célébrée par une infinité de bons esprits, comme n'ayant eu sa pareille de memoire d'homme en toutes sortes de magnificences; car le plus grand roy de l'Europe faisoit son entrée en la ville de laquelle on dict, par commun proverbe, que si le monde estoit un œuf, Paris en seroit le moyeu; et les estrangiers, Alemands, Italiens, Hespaignols et Anglais, après l'avoir bien revisée, respondent en latin à tous ceux qui leur demandent que c'est que de Paris : *Orbem in urbe vidimus*, faisants allusion de la rondeur du monde à ceste monstrueuse cité (3). Or Sa Majesté, pour honorer sa grand ville, avoit faict convoquer tous les princes, grands seigneurs de son royaume, qui sont presque infinis, et toute sa maison en general, qui est composée d'un merveilleux nombre de grands et moyens estats [car il n'y en a point de petits, comme chacun sçaist], qui s'y trouverent avec ung si superbe, riche et somptueux appareil, qu'il est impossible de le bien descrire ny representer; et estoit la Cour si grosse, que l'on compta deux mille paiges qui marchoient devant leurs maistres, portants lances, armets, bourguignotes, gantelets, espieux ou aultres armes, montez sur grands chevaulx, en aultant brave équippage que ceulx des enseignes et guydons des gensdarmes pourroient estre le jour d'une bataille : et pour ce que tous courtisans et

(1) Scintille, étincelle.

(2) Le 15, suivant l'itinéraire des rois de France.

(3) Henri II et Louis XIV défendirent de bâtir de nouvelles maisons à Paris.

aultres gentilshommes de moyen qui peuvent entretenir paiges, leur font porter leurs couleurs sur les sayes en toutes façons de broderies et bigarrures, l'on eust dict proprement que c'estoient des prez fleuris comme au mois de may, qui marchoient devant ceste admirable troupe de principaulté, seigneurie et noblesse; et estoit chose très-delectable et esmerveillable à veoir.

Les Parisiens, d'aultre part, pour n'estre veus ingrats envers leur prince souverain, firent merveilles de le bien recevoir; car il n'y avoit place, canton, carrefour ny carroy, qui ne fust garny, ou d'un théatre, ou d'un arc triomphant, ou d'une pyramide, ou d'un obelisque, ou d'un colosse de nos anciens roys, ou d'un pegme (1); tous élabourez de très-excellents et très-ingenieux artifices, où l'or et l'azur n'estoient nullement épargnez, decorez au reste de festons et trophées, illustrez quant et quant des très-doctes vers grecs et latins de ce poëte royal d'Aurat, et des odes françaises et chants royaulx du divin Ronsard. Mais qui est grandement à noter et rare en toutes les villes du monde, oultre les monstres generales des habitants, qui se montoient à douze ou quinze mille hommes, marchants en ceste entrée en fort bon ordre, et accoustrez assez bravement, chacun selon sa faculté, il se trouva douze cents enfants de ville, en aussi brave, riche et somptueux équippage, eux et leurs chevaux, qui estoient de service, qu'eussent peu être gentilshommes de vingt à trente mille livres de rente; et ce qui fist croire que leurs chevaux n'estoient pas d'emprunct, ils les manioient à passades, à courbettes et à voltes, comme s'ils eussent esté nourris toute leur vie aux écuries des princes. De quoy il ne se fault esbahir, car il y a dedans Paris plus de cent maisons de trente mille livres de rente chacune, environ deux cents de dix mille, trois ou quatre cents de cinq à six mille, et une vingtaine, pour le moins de cinquante à soixante mille livres de rente, tant en fonds de terre que en rente constituée. Je ne comprends en ce nombre les églises collegiales, abbayes, couvents, ny aultres maisons ecclesiastiques, desquelles il y en a quatre qui sont de plus de cent mille livres de rente chacune; sçavoir, l'église de Notre-Dame et tout ce qui en dépend; l'hospital, que l'on appelle l'Hostel-Dieu; le couvent des Celestins et celuy des Chartreux. A ces derniers la Cour de parlement a esté contrainte de faire deffence de plus acquester, tant estoient avides et ardants de se faire grands en domaines et possessions; qui est toutesfois contre le vœu de la vie monastique, laquelle, en general et de quelque ordre que ce soit, n'est fondée que sur la pauvreté, qui les rend plus aptes et capables de jeusne et de l'oraison, aussy qu'ils ne se sont exclus du monde que pour vacquer aux œuvres de piété et contemplation, et non pas aux terrestres.

Toutes ces pompes et festins de Roy, de l'hostel-de-ville et de plusieurs particuliers, et toutes aultres magnificences incomparables, tant royales que parisiennes, parachevées, il fallut entrer en affaires pour exécuter l'entreprise de Bouloigne, de sy long-temps projectée. Et pour y commencer, le Roy vint à Abbeville, où il sejourna environ quatre jours, attendant que son armée, qui se dressoit au village de Neufchastel, près la forest d'Ardelot, fust preste et remplie des forces desquelles il avoit faict estat, et si les troupes d'Allemaigne cy-dessus mentionnées y estoient arrivées; et envoya Sa Majesté M. de Vieilleville reconnoitre le tout, pour luy en rapporter certaines nouvelles.

Cependant l'Empereur, comme tuteur du jeune roy Edouard, s'estoit approché à Saint-Omer pour veoir les deportements de ceste armée, et si le Roy entreprenoit sur la vieille conqueste (2); qui eust esté enfraindre le traicté de paix accordé entre les roys François le Grand et Henry d'Angleterre, ainsi que nous avons amplement déclaré au commencement du second livre. Ledit sieur Empereur, voyant que l'armée s'eslargissoit bien avant en la comté d'Oye, et passoit, pour aller au fouraige, fort loin au-delà de Marquise, qui est le dernier villaige de France tirant à Calais, il despescha ung herault devers le Roy à Montreul, où Sa Majesté estoit desja descendue, luy porter ceste parolle, que, s'il ne faisoit resserrer ses gens, qu'il auroit juste occasion de se douloir et d'y mettre la main, ne pouvant plus tolerer tels degats et insolences, au prejudice du roy Edouard son mineur, et que les plaintes des habitants de Calais et de la comté d'Oye, qui sont en sa protection, l'avoient incité à luy faire ceste remonstrance.

Le heraud, qui s'appelloit Flandres, natif de Monts en Haynaud, ennemy mortel du nom français, comme sont naturellement tous Bourguoignons, oublia sa créance, qui estoit assez honneste, encores qu'elle participast ung peu de la menace, ou qu'il en voulust forger une aultre

(1) Ce mot vient du grec. Le père Griffet le traduit par *emblème*; mais, d'après son étymologie, il devrait signifier *une gloire*, machine de théâtre, ou simplement un théâtre en planches comme on en voit encore dans les fêtes publiques.

(2) Calais.

à sa poste, selon son animosité, va dire au Roy que l'Empereur son maistre luy mandoit que, s'il ne faisoit deffence aux soldats de son armée de plus entrer en la comté d'Oye et de passer oultre le villaige de Marquise, qu'il y donneroit tel ordre qu'il s'en repentiroit, et qu'il le traiteroit en jeune homme. Le Roy luy voulut faire donner les estrivieres ou le fouet à la cuisine, tant pour l'outraige de sa créance, que pour avoir esté si hardy que de parler sans congé; mais il en fust diverty par M. le duc de Vendosme et M. le connestable, et qu'il luy falloit seulement respondre que si son maistre s'adressoit à luy, qu'il l'accommoderoit en vieux resveur.

Là dessus M. de Vieilleville arrive pour faire son rapport, qui estoit que toutes les troupes estrangieres estoient joinctes en l'armée, et l'avoit laissée fort complette et très-gaillarde; et oultre ce, apporta nouvelles très-certaines que l'Empereur avoit de grandes forces esparses par les Pays-Bas, et qu'il ne cherchoit que l'occasion de rompre la paix d'entre le feu Roy et luy, poursuyvant sa coustume en mauvais naturel, tramer quelque fascheux desseing, nous voyant empeschez contre l'Anglais; n'estant pas d'advis que le herauld Flandres luy portast ceste creance, ny qu'on luy fist aulcun desplaisir; car si on l'irritoit, il pourroit faire beaucoup d'ennuy, et trop en a qui deux meine : mais luy sembloit meilleur que Sa Majesté envoyast devers l'Empereur, pour sçavoir s'il advouoit Flandres de la creance qu'il luy avoit apportée, et qu'on le retint prisonnier attendant sa response. Ce conseil ne fut pas rejecté, mais approuvé pour très-utile et necessaire. Le herauld Picardie eust ceste charge, qui rapporta au Roy le desaveu de l'Empereur, et qu'il ne s'estoit pas tant oublié, luy permettant de le faire pandre comme ung yvrongne, et qu'aussi bien le seroit-il à son retour. Mais le Roy le renvoya sans luy mesfaire, et en remettoit la punition à l'Empereur, qui fust nulle, comme nous entendismes depuis, car il estoit créature du chancelier Granvelle, qui possedoit entierement son maistre.

M. de Vieilleville adjousta à son rapport, pour tenir Sa Majesté advertie de tout ce qui concernoit l'armée, qu'il avoit esté au lieu où se dressoient les estappes des vivres, où il avoit trouvé le sieur de Bourran, commissaire général des vivres, ensemble tous les aultres commissaires, clercs et marchants munitionnaires, avecques une si merveilleuse abondance de toutes sortes de vivres requises en ung camp, principalement de farines et de pains desja boulangez, qu'il asseuroit Sa Majesté que son armée n'auroit faulte de rien : de quoy elle receust un grand contentement, et en demeura fort satisfaite. « Mais j'ay ung extreme regret, Sire, dist M. de Vieilleville, de n'avoir peu attrapper le bastard de La Myrande (1). — Comment! demanda le Roy, a-t-il faict quelque insolence au camp avec sa compaignie? car il est assez mutin. — Ha! Sire, respondit-il, le meschant a abandonné vostre service pour prandre celui d'Angleterre, et y a mené sa compaignie d'Italiens. Que si j'eusse esté adverty d'une heure plustost de sa perfidie, je l'eusse chargé et deffaict avec quarante ou cinquante bons chevaux que j'avois pris pour m'accompaigner au camp faire ma visite, car il n'avoit pas plus de sept vingts hommes espars çà et là, et embarrassez parmy leur bagaige; mais allant après, il estoit desja soubs la faveur du canon du fort de Montlambert; toutesfois j'en ay pris douze qui n'alloient pas sitost que les aultres, que j'ay laissez au pont de bricque soubs bonne garde : je m'attendois bien que le vilain deust tourner visaige et s'advancer pour leur recousse. »

Le Roy, fort faché de ceste revolte, commanda que l'on s'enquist d'eux s'ils sçavoient l'occasion qui avoit desmeu leur capitaine de son service; et luy en ayant esté amenez deux, ils respondirent qu'ils ne sçavoient aultre mécontentement, si-non que Sa Majesté luy avoit reffusé ung estat de gentilhomme de la chambre vacquant, et encores avecques honte et opprobre; car il luy fust respondu en public et assez impudemment par ung commis de l'ung des secretaires d'Estat; que le Roy ne donnoit poinct de tels estats aux fils de p..... ny bastards, s'ils ne l'estoient de princes. Mais estants sur ces enquestes, son père, le comte de La Myrande, fort grand joueur, et qui avoit le jour precedent gaigné six mille escus à la chance à trois dez, de M. le duc de Nevers, François de Cleves, lieutenant général pour le Roy en Champaigne et Brie, se presenta devant le Roy tout esperdu, disant en langaige bastard mêlé de français et d'italien : *Corps di Dio* (2) *Sire, je son ruynat. Mon forfante de bastardin m'a robat trente mille escouz in oro, et tout ce que j'avia de riche et precioulx en quatre coffres; et s'en est andat con les coffres et miei muletti rendre Anglais. Il n'i a pas mon colliero et mantello*

(1) Fils de Louis Pic, comte de la Mirandole.

(2) Corps de Dieu! Sire, je suis ruiné. Mon coquin de bâtard m'a enlevé trente mille écus d'or, et tout ce que j'avois de riche et de précieux en quatre coffres, et il a passé chez les Anglais avec mes coffres et mes mulets. Il n'y a pas jusqu'à mon collier et mon manteau de l'Ordre qu'il n'ait emporté, au mépris de Dieu.

de l'Ordre qu'il ne m'a habbia emportat, dispeto di Dio : que feray-je?

Le Roy, pour toute consolation, se print à rire, comme aussi firent tous les seigneurs là presents, qui jugèrent bien-tost que non pas le reffus de l'estat, mais la friandise du larcin luy avoit faict changer de maistre.

Le Roy demanda à ces douze soldats pourquoy ils avoient suivy leur capitaine en sa meschanceté, et si l'argent de France n'estoit pas aussi bon que celuy d'Angleterre. Ils respondirent assez fierement que si, mais, puisqu'il les avoit amenez en France, et qu'ils estoient patriotes, tous du Parmesan, il estoit plus que raisonnable qu'ils coureussent sa mesme fortune, et qu'ils ne l'abandonnassent jusques à la mort. « Je vous asseure, dit le Roy, que aussi ferezvous; car, si je le tenois, je le ferois irremissiblement pandre; mais en attendant vous irez devant. » Et commanda à l'instant de les mettre tous douze entre les mains du prevost de l'hostel, qui les fist bientost après brancher aux premiers chesnes de la susdicte forest d'Ardelot, sur le grand chemin.

CHAPITRE XXI.

Le Roi enlève aux Anglais tous les forts qu'ils avoient autour de Boulogne. — Combat singulier entre M. d'Espinay et un seigneur anglais,

Le Roy finalement entra en son camp le 23 d'aoust 1549, où il fut receu avec ung merveilleux tonnerre de l'artillerie et de scopeterie de quarante enseignes de gens de pied, nouvelles bandes, et de trente-deux de vieilles, sans les legionnaires de Normandie, Champaigne et Picardie, que l'on comptoit à quarante et quatre enseignes : les estrangiers susdicts estoient ailleurs. Et dès le lendemain de son arrivée on alla assieger le fort de Salencques, qui fut battu de si grande furie, que les capitaines de dedans en furent tellement espouvantez, qu'ils demanderent à parlementer : à quoy ils furent receus; mais ils se montrerent en ceste negociation si mal entendus aux ruses et pratiques de guerre, qu'ils vindrent de boucq-estourdy trouver M. le connestable dedans ses tranchées, sans demander ny prandre hostaiges, lequel fist durer si long-temps, en experimenté capitaine, ce parlement, que nos soldats eurent tout loisir de forcer la place, où quelques-ungs se perdirent; mais pour revanche ils en tuerent plus de quatrevingts, et tout ce qui leur fist teste à l'entrée dudit fort. Aussi n'y avoit pas là dedans en hommes et femmes plus de deux cents trente personnes. L'un des paiges de M. de Vieilleville, nommé Clerenbault, qui estoit venu coucher aux tranchées pour aider aux valets de chambre à apporter les commoditez de leur maistre et de M. d'Espinay, voyant les soldats enfoncer de telle furie la bresche, qui n'estoit encores raisonnable, les suivit, et se print à grimper comme les aultres, où il receust une harquebuzade en la cuisse; mais il ne laissa pas d'entrer. Et ne veid-on jamais place, pour estre de reputation, sitost rendue; car depuis la première volée, qui estoit de vingt et cinq pieces d'artillerie, jusques à la prise, il n'y eust pas six heures de temps.

Ceste ci furieuse prise apporta un tel espouvantement à tous les chefs et capitaines des aultres forts, qu'en moins de six jours le Roy eust sa raison de tous : car Ambletueil, qui estoit une très-forte place, et qui les surpassoit toutes en assiete, nombre d'hommes, fortifications et abondance de toutes sortes de munitions et vivres, mesme que l'argent des monstres de toutes les garnisons d'autour de Bouloigne y estoit, se soubmist à la misericorde du Roy, après avoir enduré quinze ou saeze volées de canon. Blacquenay n'attendist pas le siege; mais celluy qui y commandoit envoya devers M. le connestable, le supplier de prandre sa place aux conditions qu'il avoit accordées à ceux d'Ambletueil : à quoy il fut receu, mais non pas sans rire. Ceux de Montlambert n'attendirent ny envoyerent, ains mirent le feu en leur fort, et se sauverent dedans Bouloigne en diligence, avecques leurs bagaiges, bagues, femmes et enfans; qui leur fust fort aisé, car il ne falloit que descendre.

Il ne restoit plus que la tour d'Orde que tous les forts ne fussent en l'obeissance du Roy; de laquelle les advenues estoient fort chatouilleuses, car elle descouvroit de bien loing, tant estoit haulte, et falloit prandre ung grand circuit pour commencer les tranchées. Toutesfois Sa Majesté, pour faire sa conqueste entiere, et ne s'en retourner à Paris sans jouir d'une parfaicte victoire, ainsi qu'il l'avoit promis, vint camper en ung villaige nommé Huymille, distant de ladite tour environ demye lieue, favorisé d'un valon que ceux de dedans ne pouvoient descouvrir; et environ mille pas au-delà du camp, approchant de la tour, il commanda que l'on besongnast aux tranchées, et y furent employez de quatre à cinq mille pionniers. Mais M. de Vieilleville s'advisa d'un grand point, que du costé de la marine, assez près de la susdicte tour, il estoit neces-

saire de bastir ung fort qui feroit deux effets : le premier, qu'il empescheroit d'avitailler la tour par mer et par terre, l'aultre, que Calais et Bouloigne ne se pourroient plus secourir ny favoriser le long de la coste. Advis qui fut trouvé très-bon par Sa Majesté, et, comme tel, promptement executé. Aussi l'utilité en parut incontinant; car, dès le troisiesme jour que l'on y eust commencé, l'on descouvrit trois navires anglais flottants à toutes voiles devers la tour : mais, ayant appereeu nos soldats qui escarmouchoient jusques au pied d'icelle, et quelques enseignes blanches sur le nouveau fort, que le Roy nomma de Vieilleville, elles baissent les voiles, et font alte, sans partir de la rade. Lors Sa Majesté commanda faire venir l'artillerie, qui les salua de quatre ou cinq volées; mais c'estoit de si loing, qu'elle n'en furent aulcunement endommagées. Toutesfois elles se retirerent; mais, sans l'invitation dudict fort, elles eussent raffraischy la tour de gens, de pouldres, de vivres et d'aultres infinies commodités, en despit de toute l'armée.

M. de Vieilleville, se souvenant du duc de Sommerset, qui avoit attaqué l'honneur de France en plein conseil à Londres, ainsi qu'il a esté dict au commencement du second livre, pria M. d'Espinay, son beau-fils, de s'armer, se monter, et se mettre au meilleur et plus riche équippaige qu'il pourroit, comme pour le jour d'une bataille, et qu'il en alloit faire de mesme : mais il desiroit qu'il fust prest dedans deux heures. Cependant il commande à trois gentilshommes des siens de semblablement s'apprester, lesquels je veux bien nommer pour leur valeur : l'un, le sieur de Lachesnaye, de Craonois; l'autre, le sieur de Chenevelles, de Normandie; et le tiers, le sieur de Taillade, gascon, que M. de Vieilleville print à son service après la mort de M. de Laval qui mourut à Paris, et, disoit-on, de nom et d'armes, parce qu'il y avoit plus de cinq cents ans que ceste grande seigneurie de Laval et de Vitré en Bretaigne luy estoit venue de pere en fils sans interruption; mais, n'ayant poinct eu d'enfants de l'heritiere de Foix, sa femme, sa maison tomba, par femmes, en celle d'Andelot, puisné de Chastillon, du nom de Coligny. Ce gentilhomme, après la mort de son maistre, fut recherché de trois ou quatre princes de France, à cause de sa grande experiance et addresse à manier et dresser chevaux, à tous lesquels il prefera M. de Vieilleville. Lequel, estant ainsi accompaigné, print ung trompette sans faire bruit, et se presente à la porte de Bouloigne qui mene au Montlambert; et la chiamade faicte, on demanda ce qu'il vouloit. Il respondit que si le duc de Sommerset estoit là-dedans, qu'il luy donneroit volontiers un coup de lance, et que c'estoit Vieilleville. Et encores que le bruict fust commun qu'il y devoit estre, sy luy fust-il respondu qu'il estoit malade à Londres. Et demandant s'il y avoit poinct quelque aultre brave chevalier milort qui voulust tenir sa place, qu'il le recepvroit de très-bon cœur; mais il ne se presenta personne. « Au moins, dist-il, s'il y a quelque fils de millort qui se vueille esprouver contre un jeune seigneur de Bretaigne, nommé Espinay, qui n'a pas encores vingt ans, qu'il paroisse, affin que luy et moy ne retournions point au camp sans faire preuve de nos personnes; car il y va beaucoup de l'honneur de vostre nation si quelqu'un ne se presente. »

Lors le fils du millort Dudlay, qui estoit de pareil aage, genereusement se presenta, contre le gré toutesfois de tous les seigneurs de leans, monté sur ung brave cheval d'Espaigne, et sortit de la ville accompaigné fort seigneurialement. Mais incontinant que Taillade l'eust veu à cheval, il dist à M. d'Espinay : « Je vous donne ce millort. Ne voyez-vous pas comme il chevauche à l'albanoise? il touche des genoulx quasi à l'arson : tenez ferme, et ne couchez poinct vostre boys que à trois ou quatre pas de luy; car le coucher de loing fait tomber le bout de la lance, et perdre la mire à celuy qui la porte, d'aultant que la veue s'esblouit parmy la visiere. » Ce que M. d'Espinay n'oublia pas. De sorte que la capitulation se fist et s'accorda, que qui porteroit son ennemy par terre, il luy seroit loisible de l'emmener prisonnier, et son cheval et armes acquises au vainqueur. Et s'estant esloignez, M. d'Espinay luy donne ung si grand coup de lance, qu'elle se rompit, et le porte par terre, l'ayant attaint par le costé, à demy-pied au-dessus de l'arson. Quant à l'Anglais, sa lance passa tout oultre, et à sa cheute la laissa tomber. Ce que voyant, Taillade met incontinant pied à terre, et se saisit du cheval, monte dessus; Chesnaye prend l'Anglais, et, avec une grande reverance, le monte sur le sien, et luy sur celluy de Taillade; le tout avec l'aide des valets, paiges et laquests qui les suivoient. Lors le trompette sonne victoire, puis retraite; et s'en retournerent au camp avec leur prisonnier, qui estoit un peu blessé en l'ayne, de l'estourdissement du coup seulement, laissant les Anglais accompaignez de beaucoup de honte.

Mais ils ne furent pas à portée d'harquebuze du camp, que l'on vint dire à M. de Vieilleville que le Roy, ayant entendu ceste nouvelle, s'en venoit au-devant de luy, accompaigné de bien peu de seigneurs et de quelques capitaines et

archers de ses gardes, pour veoir la conqueste de son beau-fils. Et incontinant qu'ils l'eurent apperceu, ils mirent pied à terre, où M. d'Espinay presenta à Sa Majesté son prisonnier, le suppliant de le prandre comme si c'estoit le roy d'Angleterre, et que s'il estoit de cette qualité, il seroit plus hardy de luy en faire ung present. Mais Sa Majesté, le luy rendant, et fort aise, tire son espée, et luy en donne l'accolade, le faisant chevalier.

CHAPITRE XXII.

L'armée du Roi se retire de devant Boulogne.

Les affaires du Roy se portoient merveilleusement bien en ceste entreprise, et avoit-on grande esperance que, non-seulement la tour d'Orde, que ce petit fort de Vieilleville avoit reduict en fort extresme necessité, se deust soubsmettre à sa volonté, mais desja ceulx de Bouloigne commençoient à faire contenance d'entendre à quelque capitulation; car, soubs pretexte de venir avec sauf-conduit visiter le prisonnier de M. d'Espinay, ils en jectoient souvent plusieurs propos à la traverse, mauldissants la conqueste de Bouloigne, et qu'elle avoit épuisé l'Angleterre d'hommes et d'argent; et que s'ils estoient du conseil de leur Roy, ils luy persuaderoient d'entrer en quelque bon accord : aussi bien n'y avoit-il poinct de droict, car son pere ne l'avoit poinct conquestée par vrayes et legitimes armes, ny de bonne guerre, mais par tradiment et vendition, qui derogeoit grandement à la reputation des roys et couronne d'Angleterre : tenants une infinité d'aultres langaiges parmy la bonne chere qu'on leur faisoit aux tentes et pavillons de M. de Vieilleville et de M. d'Espinay, par lesquels on jugeoit aisément qu'ils étoient ennuyés de ceste guerre, ou que, par la honteuse reddition de tant de forts, ils avoient perdu le couraige. Ce qui anima Sa Majesté à poursuivre sa bonne fortune, et faire commencer en toute diligence la batterie plus furieuse que toutes les aultres, pour renverser ceste tour et luy dresser ung beau chemin d'aller assieger Bouloigne, qu'il esperoit forcer de ceste empraínte : de quoy l'on voyoit grande apparence, car ceux de dedans ne firent jamais que cinq saillies sur nostre armée, de peur de perdre leurs hommes, s'attendants bien d'avoir le siege, à toutes lesquelles ils furent toujours rembarrez dedans leur ville, à leur perte et confusion.

Mais la fortune envyeuse du bonheur de Sa Majesté, ou, pour plus chrestiennement parler, Dieu qui ne voulut, par quelque jugement occulte et à nous incongneu, faire abonder le Roy en tant de felicitez, envoya sur le mesme jour une bourrasque de vent et de pluyes si vehemente et furieuse, qu'il ne demeura tente ny pavillon debout; et furent contraincts ceux qui estoient logez aux pavillons de se sauver la plupart à nage; et sans les chevaux, il y en eust eu beaucoup de noyez; encore s'en perdit-il plus de deux cents, et grand nombre de bagaige. L'oraige dura toute la nuict de telle impetuosité, qu'il sembloit que la mesme terre deust fondre et se transmuer en eau; mais la pluye continua deux jours et deux nuicts sans intermission, dont le Roy fust contrainct, avec ung indicible regret, de rompre son camp. Et estant au pont de Brisque, licencia l'armée, après avoir garny de gens de pied et de cheval les forts des susdicts, à suffire; à la conqueste desquels, il n'est impossible de croire la celerité dont y usa Sa Majesté; car, depuis le jour qu'il entra au camp jusques à celluy de son departement, on ne comptoit que trois sepmaines.

Si ceux de Bouloigne eussent conquis ung royaume entier, ils n'eussent pas esté si aises ny contants que de veoir l'armée française se retirer : ce qu'ils firent paroistre par les allaigresses, feux de joie, fougades, bruicts d'artillerie, fanfares de trompettes et aultres demonstrations de très-grande rejouissance; nous faisants cependant jouïr à souhait du benefice de ce proverbe qui commande faire pont d'argent à l'ennemy qui se retire, car il n'y eust ung seul qui entreprint de venir donner sur la queue de nostre armée : en quoy ils eussent merveilleusement profité, car l'on estoit si battu du vent, trampé de la pluye, et les terres si patouilleuses ez fondrieres, qu'il estoit impossible qu'eulx, sortants du couvert et estants frais, n'y acquissent, avecques proffit, beaucoup d'honneur. Encores s'oublierent-ils d'ung merveilleux advantaige qu'ils avoient sur nous; car on sçait bien qu'en temps de pluye, principalement comme ceste-là qui tomboit incessamment à grosses undées, l'harquebuzerie est si peu ou moins que rien, et le soldat ne peult faire aulcun effort, mesme que quasi toutes les mesches estoient estainctes; et il y avoit là dedans mille ou douze cents archers qui nous eussent ruinez, voire exterminez de flechades; car la cavalerie ne pouvoit marcher ny avant ny arriere. Toutesfois nous gagnasmes le Montlambert sans aulcun dommaige : de quoy le capitaine, nommé le vicomte Nostre-Dame, qui commandoit là dedans pour le Roy, ne fist pas moins d'algarades, tant pour tant, avec ses

tambours, phiffres et artillerie, nous voyant à saulveté, que les Anglais avoient faictes pour nostre retraicte.

CHAPITRE XXIII.

Générosité du marquis d'Espinay à l'égard du seigneur anglais qu'il avoit vaincu.

Le jeune Dudlay, voyant que nostre armée s'esloignoit de la coste de Bouloigne, supplia M. d'Espinay de le mettre en ranson, et qu'il ne vouloit pas entrer plus avant en France. Sur quoy il luy demanda s'il luy ennuyoit en si bonne compaignie, et s'il n'avoit pas volonté de venir au moins jusques à Paris : qui luy respondit que non, et qu'il aymeroit mieux payer double ranson que de passer oultre, ayant à despescher dedans ung mois une affaire de très-grande importance en Angleterre. Lors l'ung de ses gens, tirant à part M. d'Espinay, luy fist entendre qu'il estoit si amoureux de la fille du comte de Bethfort, que s'il ne repassoit bientost la mer pour l'epouser, suivant les accords desjà sur ce faicts, il en pourroit tomber malade; mesme que la damoyselle estoit en une extreme peine de sa prison : qui fust cause que M. d'Espinay luy dist qu'il s'en pouvoit aller quand il luy plairoit, luy promettant de luy faire donner ung bien ample passeport. De quoy l'aultre le remercia, le pressant tousjours très-instamment de le mettre en ranson; et sur le poinct qu'il commençoit à faire declaration de ses facultez et moyens, M. d'Espinay luy va dire qu'il n'estoit besoing d'entrer en ces termes, et qu'estants, à son opinion, leurs premieres armes à tous deux, il ne les falloit poinct mettre à prix d'argent, aussi que la guerre n'estoit pas finie entre les deux Roys leurs maistres, dont il luy pourroit arriver une pareille fortune; mais seulement le prioit de se souvenir du nom de la maison d'Espinay, de laquelle les seigneurs ne vont poinct à la guerre pour se faire riches, car ils le sont naturellement assez, mais pour acquerir honneur, et entretenir leur ancienne reputation, et que, suivant cela, il le quictoit pour quatre guilledines (1) d'Angleterre, bien choisies et dignes d'estre presentées aux princes et princesses ausquelles en son cœur il les avoit vouées.

Quand ce jeune millort veid ceste grande et inesperée liberalité [car il pensoit bien en avoir pour six mille escus de taillé], il vint embrasser M. d'Espinay de très-grande ardeur, luy offrant et vouant à jamais très-fidelle amitié et humble service, avecque promesse de luy envoyer les guilledines qu'il demandoit, de telle beauté et bonté, qu'il s'en contenteroit et se loueroit toute sa vie de son prisonnier. Et voulant M. d'Espinay adjouter à ceste premiere liberalité une seconde, luy redonna son cheval d'Espaigne, qui estoit à la verité de grande beauté et valeur; mais Dudlay jura et protesta de plustost mourir, voire de ses propres mains, que de le reprendre, et qu'il estoit plus que raisonnable qu'il lui demeurast pour marque de sa victoire. « Et affin, dist-il, qu'il vous souvienne aussi de moy, je luy veux presentement changer le nom; car il s'appelloit *Bethfort*, du nom de ma maitresse; il ne se nommera plus que *Dudlay*. » Et de ce pas s'en allerent trouver M. de Vieilleville au logis du Roy, auquel M. d'Espinay discourut comme tout s'estoit passé; qui en fust bien esbahy, mais très-contant qu'il eust usé d'une telle courtoisie en l'endroit de son prisonnier, qui seroit à jamais remarquée pour très-insigne, principallement en Angleterre, où l'avarice regne sur toutes nations : et le va faire incontinant entendre à Sa Majesté, laquelle admira et loua grandement la gaillarde humeur de M. d'Espinay; et pour ce que ce traict redondoit à l'honneur et gloire de la nation française, elle commanda à M. de Sipierre, son premier escuyer, de luy donner ung fort roussin pour monter son prisonnier qui estoit sur son partement; auquel aussi elle ordonna ung trompette pour le conduire jusques à Bouloigne en toute seureté. Et fut le tout promptement mis en execution.

Ainsi s'en va ce millort anglais très-contant de M. d'Espinay, qu'il estimoit ung prince; car il ne paya rien pour sa garde ny despence, comme l'on a accoustumé d'y faire passer tous prisonniers de guerre, et si avoit avec luy deux gentilshommes et ung valet, qui furent trois sepmaines, à la suicte de l'armée, traictez d'aultre façon qu'en Angleterre, car ils n'y beurent une seule goutte de bierre, et ne furent, maistre et serviteurs, de leur vie si esbahis de tant d'honnestetés, courtoisies et bons traictements. Arrivé qu'il fust à Bouloigne, l'amour ne luy permist pas d'y sejourner plus d'un jour, et fist voile en Angleterre pour veoir son pere et sa maitresse; et les ayant trouvez à Londres, ils furent merveilleusement estonnez de sa venue; car son pere amassoit de l'argent pour sa ranson, qu'il avoit taxée, comprenant la garde et despense, à sept mille escus. Mais luy ayant declaré son fils la liberalité de M. d'Espinay son maistre, et les courtoisies qu'il avoit receues de

(1) Haquenées.

M. de Vieilleville, il ne se pouvoit rassasier de hault louer la generosité des Français, et qu'il y avoit long-temps qu'il connoissoit M. de Vieilleville pour ung excellent et brave seigneur, et qui avoit grand credit et authorité en la Cour de France. Et affin de perpetuer la memoire d'ung tel bienfaict et munificence en sa maison, il fist mettre les armairies de tous les deux aux verreries des salles et chambres de ses maisons, et augmenta deux guilledines sur les quatre, et six dogues; ordonna qu'en extreme diligence l'on cherchast par toutes les races et haraz de guilledines d'Angleterre, pour les choisir, à quelque prix qu'elles se pussent monter, pour en acquitter promptement son fils et les envoyer en France.

CHAPITRE XXIV.

Le Roi fait la paix avec le roi d'Angleterre.

Le Roy arriva à Amiens, où il sejourna huit jours pour se resfraichir et toute la suite, et pour donner semblablement loisir aux seigneurs volontaires qui se vouloient retirer, de prendre congé de Sa Majesté, et à elle aussi de les remercier de leur service et assistance. De-là M. le connestable le mena par ses maisons de Chantilly, Escouan et l'Isle-Adam : et après y avoir sejourné en chacune trois jours, nous prismes la route de Paris, où M. de Vieilleville donna ordre à plusieurs affaires, et y demeura jusques à ce que le Roy en partit pour aller à Fontainebleau, et y accompaigna Sa Majesté par son commandement, encores qu'il fist grande instance, dès Paris, d'avoir son congé pour s'en aller en sa maison.

Et estant le Roy à Fontainebleau, il fust conseillé, par M. le connestable et quelques aultres seigneurs, d'entendre à la paix avec le roy Edouard d'Angleterre, lequel, ne pouvant plus fournir d'hommes et d'argent pour soustenir ceste guerre, la recherchoit à vive force par l'entreprise d'un Florentin nommé Guidotti, regnicole d'Angleterre, qui, comme de luy-mesme, estoit venu à la Cour en faire la premiere ouverture. Mais les plus fins se doubtoient bien que le jeune roy luy en avoit baillé les instructions, estant contrainct de venir là, tant pour les necessitez susdictes, que pour ce qu'il estoit survenu de grands troubles en son royaume pour la religion.

Le Roy, comme debonnaire prince, voulut nommer des deputez pour aller à Bouloigne, affin de conferer avec ceux du roy Edouard qui les y attendoient, et pria M. de Vieilleville, se confiant en son experience et fidelité, d'y aller avec la principale authorité, et comme cognoissant desja l'humeur de ceste nation : mais il le supplia très-humblement de l'en excuser, et qu'il avoit necessairement affaire en sa maison, qui luy estoit de consequence de tout son bién, demandant congé d'y aller. A son reffus, il en fut envoyé d'aultres qui par leur negociation (1) retirerent Bouloigne en payant une grosse somme d'argent, qui montoit à plus de quatre cents mille escus; par le moyen de laquelle aussi toutes les pensions que pretendoient les Anglais sur la couronne de France furent amorties.

M. le duc de Vendosme, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Picardie, tira M. de Vieilleville à part pour luy dire qu'il s'esbahissoit grandement comme il avoit reffusé une si belle charge, qui luy estoit donnée du propre mouvement du Roy, l'ordonnant chef et sur-intendant de tous les aultres deputez, et pour faire la paix entre deux grands royaulmes, chose memorable à jamais à sa postérité. « Pour ce, monsieur, respondit-il, que le Roy est trompé et vendu en ceste trame; car on luy fait faire ung accord aultant prejudiciable à son honneur que aultre sçauroit estre. Ne luy alleguent-ils pas, monsieur, de belles raisons? que beaucoup de grands seigneurs y pourroient estre tuez si on vouloit r'avoir Bouloigne par les armes, et sa personne y pourroit demeurer, et qu'il est plus seant de la retirer par argent que de hazarder tant de gens de bien. Je vous jure, monsieur, que si le Roy attend encores jusques au mois de janvier, on la luy rendra sans argent et sans combat; car deux gentilshommes que j'avois envoyez à Bouloigne exprès pour bien reviser les commoditez et le train de là-dedans, soubs ombre d'y accompaigner le jeune Dudlay, m'ont rapporté qu'ils y sont si contraints et reduicts à telle extrémité de toutes choses, qu'ils ne sçavent à quel sainct se vouer; joinct qu'il n'y peut entrer ny sortir, soit par mer, soit par terre, chose qui soit, estant entourée de tous costez de si grand nombre de forts, et leur roy est si affairé des troubles qui sont en son royaume, qu'il vouldroit Bouloigne abismée; car il ne la peult nullement secourir. Et y a bien davantage, que tous les soldats et mesnaiges qui estoient dedans les forts sont encores là-dedans, qui affament jusques à tout la garnison ordinaire; car ils n'en peuvent sortir. Il me desplait doncques, plus que je ne puis dire, de veoir le Roy achepter la paix

(1) Traité du 24 mars 1549, suivant l'usage de ce temps-là où l'année commençoit à Pâques.

de ceux ausquels il la peut vendre, et qu'il soit servy avec telle infidelité.— Comment donc, dit M. de Vendosme, ne le remonstrez-vous avant partir?—Je le vous remonstre, dit-il, monsieur, à vous qui estes un grand prince, et le premier du sang après M. le Daulphin, et auquel plus que à pas ung cela touche, comme ayant part en l'heritage, et estes gouverneurs de la province. Et vous dis bien plus, que vos deputez ne perdront pas leur voyaige, car ils auront ung bon pot de vin pour accelerer la besongne; car je scay que tout l'argent qui y est desja affecté n'entrera pas à l'espargne du roy d'Angleterre. Et là-dessus, monsieur, vous disant adieu, je vous baise très-humblement les mains, et vous suys très-humble serviteur. »

M. de Vendosme, auquel ce langaige revenoit souvent au runge (1), cogneust bien qu'il y avoit grand apparence de croire qu'il y eust de la fraude en ceste legation; mais il ne s'advança jamais d'en parler, craignant d'irriter M. le connestable, soubs l'authorité duquel tout ce negoce se démenoit; lequel fust très-aise que M. de Vieilleville eust rejecté ceste charge, en laquelle il instala incontinant le sieur de La Rochepot, son frère (2), qui fust le chef sur le sieur de Chastillon et les sieurs du Mortier et Sassety Bochetel, ordonnez avecques luy pour despescher ce traicté en toute diligence, et pour cause.

CHAPITRE XXV.

M. de Vieilleville retourne dans ses terres.

Saichant madame de Vieilleville que M. son mary estoit party de la Cour pour venir en sa maison, elle vint audevant jusques à Angiers, et amena mademoiselle d'Espinay quant et quant, où M. de Saint-Thierry les receust à grand joye au doyanné, et avec une chere incroyable et grand compaignie, toujours l'attendant; car il avoit pris le chemin d'Orléans, et s'en venoit par la riviere de Loyre. Arrivez qu'ils furent, il ne fault demander si la joye redoubla; car le pere et le fils trouverent leurs moitiez, et la mere et la fille les leurs: et furent huict jours en ce contentement, disnants en une maison et souppants en l'autre; car il y avoit alors de grandes et riches maisons en la ville d'Angiers, tant de gens d'église que de judicature, qui les festoient à l'envy chascun à son tour; car il n'y avoit juge ou officiers de roy, en quelque qualité que ce fust, qui ne tint quasi son estat pour sa faveur; les ungs pour avoir eu moderation de taxe, les autres sans du tout payer finance, quelques-ungs pour estre preferez, et plusieurs pour avoir eu la dispense des quarante jours en une resignation: tant estoit officieux à tous, principalement à ses patriotes, De sorte, si les Angevins eussent eu un duc, il n'eust pas esté quasi mieux venu ny receu en sa ville d'Angiers que M. de Vieilleville, et le duc luy-mesme se fust reputé très-heureux d'avoir ung tel seigneur pour vassal. Et puis vindrent à Saint Michel du Bois.

Or il y a une coustume en France, de toute ancienneté observée, que l'on y appelle les damoyselles de ce tiltre de madame, quand leurs marys sont honorez du grade de chevalerie; et sont si friandes de cest honneur, qu'elles ne veulent pas perdre ceste qualité, ny de faillir à marcher devant une plus riche si son mary n'est chevalier. Mais madamoyselle d'Espinay fust si respectueuse et discrette, qu'elle ne voulut jamais estre appelée madame tant que madame d'Espinay, sa belle-mere, vesquit, et protesta, qui plus est, de ne recevoir ce tiltre que M. son mary ne fust chevalier de l'Ordre; mesprisant l'aultre sorte de chevalier comme trop commune, que les roys departent indifferemment à toutes personnes en une armée, sans choix ny respect d'extraction ny de merite, et qu'elle auroit trop de compaignies, entre aultres les femmes des gens de justice; car elle cognoissoit une douzaine de presidens et de conseillers, pour le moins, qui faisoient ronfler leurs contrats et ordonnances bien hautement de ceste qualité, qu'ils disent meriter pour avoir fait leur cours entier aux loix, à cause duquel ils sont passez docteurs en l'un et l'aultre droict.

CHAPITRE XXVI.

Il reçoit le Roi et toute la Cour au château de Duretal.

Environ l'année 1550, M. de Saint-Thierry, estant devenu evesque de Dol par le bienfait de M. de Vieilleville son frere, quicta le sejour d'Angiers et resigna son doyanné et d'aultres benefices à son jeune nepveu de Bourry, cy-dessus mentionné; et tous deux se vindrent tenir à Durestal, ung fort beau chasteau sur le Loir, et autant seigneurial que tout aultre sçauroit estre en France, pour n'estre point de partaige de Prince; vivants tous deux fraternellement, et ne faisants que une maison. Or, n'ayant le Roy jamais descendu en Anjou ny en Bretaigne, il luy

(1) A la pensée: de *ronger*, qui signifioit autrefois ruminer, rêver à quelque chose.
(2) François de Montmorency.

print fantasie de faire ses entrées à Angiers et à Nantes ; s'esloignant exprès aussi le plus qu'il pouvoit, affin que les Anglais que leur Roy envoyoit devers Sa Majesté pour jurer la paix faicte par leurs deputez en la reddition de Bouloigne, eussent le plaisir de veoir la plus belle traverse et la plus agreable de tout son royaume ; car, partant de Calais et passant à Paris, qui estoit leur chemin pour venir à Orleans, et prandre la levée le long de Loire jusques à Nantes, il y a une merveilleuse longueur de païs, et si decorée de grandes et riches villes et superbes chasteaux, et d'une infinité de magnifiques maisons, semée au reste et peuplée si dru de villaiges et villettes, que l'on diroit proprement que de Paris à Nantes ce n'est qu'ung fauxbourg ; et monstrant ceste grandeur aux Anglais, Sa Majesté sçavoit bien qu'ils confesseroient avec admiration qu'il n'y avoit en toute l'Angleterre ny Hibernie rien de semblable.

Or, pour effectuer sa volonté, il s'achemina droict à Durestal, auquel lieu il sejourna quatre jours. De vous dire le traictement que fist M. de Vieilleville à toute la Cour seroit peine perdue ; car si en aultres endroits vous avez veu ses magnificences et liberalitez, où il n'estoit poinct question de traicter son Roy, son seigneur et son maistre, les princes et seigneurs qui l'accompaignoient, puis ses compaignons et ses amys, vous pouvez bien croire qu'il y employa et le vert et le sec ; car la table des princes et grands seigneurs estoit de dix plats, et celle des aultres moyens seigneurs, chevaliers, gentilshommes de la chambre, capitainnes et lieutenans de gendarmerie, et aultres gentilshommes, de six, et toutes fort exquisement servies. Mais, pour tenir toute la suite joyeuse et en allaigresse, il donna une grand cave où il y avoit six-vingts pipes de vin d'Anjou excellent à garder aux Suisses ; de laquelle l'on puisoit le vin à buyes, cruches, barils et bouteilles, comme s'il y eust eu là-dedans une source de ceste vineuse liqueur ; et l'aultre cave, où estoit le vin d'Orleans, de Magdon, de Gascoigne blanc et clairet, et tous les autres vins de bouche, il y avoit quatre sommelliers qui, suivant leur roolle, portoient à tous repas deux bouteilles de blanc et clairet à chascun de messieurs du conseil privé, aux evesques, aux maistres des requestes, aux secretaires d'Estat, aux tresoriers de l'espargne, des guerres ordinaires et extraordinaires, de la maison du Roy, des parties casuelles, et aux medecins : si bien qu'il n'y avait personne de la suicte qui ne fust contant, et qui ne s'estonnast de cette prodigalité, et tous menus officiers de roy, jusques aux valets de pied, portiers, huissiers de salle, valets de fourriere serdeleau (1), y estoient à souhaict abrevez. Et ce qui rendoit la chere très-admirable, estoit que si le maître traictoit les hommes, madame de Vieilleville s'estoit chargée de faire le semblable aux femmes, et tenoit maison aux princesses, dames d'honneur, d'atour, gouvernantes, et aux filles de la Royne, avec telle abondance de vivres, et ung si bel ordre pour le service, que elle en fust merveilleusement louée, et y acquist grand honneur : et disoit-on que le Roy print plaisir de venir en habit deguisé veoir, tantost la table des princes, que tenoit M. le cardinal de Bourbon, tantost celle des dames, où estoit des premieres la duchesse de Valentinois.

Et s'esbahissant Sa Majesté d'un si grand apparat de vivres, encores plus de la si longue continuation [car ce fust au disner et soupper du troisieme jour qu'elle fist ceste entreprise], elle fist appeller l'un des maistres d'hostel de M. de Vieilleville, soubs la conduite duquel le tout se manioit, nommé Jehan Vincent de La Porte, aultrement le seigneur Doux, gentilhomme italien ; et luy ayant demandé le Roy où se prenoit tant de vivres exquis et comment on en pouvoit finer en telle abondance et si à main, il luy respondit, si Sa Majesté n'eust surpris son maistre, et que l'on eust sceu seulement quinze jours plustost l'arrivée de la Cour en Durestal, que l'on eust bien veu d'aultres choses. Sa Majesté n'en sceust tirer aultre reponce, qui estoit toutesfois gaillarde, et qui tenoit de la jactance de son païs, car il estoit de Naples, où l'on se vante à l'espaignole, et sorty des comtes de la Biscopie, fort ancienne race, ayant esté nourry paige du prince de Besignan ; et pour ce qu'il avoit perdu ses biens pour suivre le party de France, le Roy, tant en ceste consideration que de sa diligence et industrieuse conduite en tous ces admirables festins, luy donna une pension de deux cents escus de rente sur son espargne, sa vie durante, et semblablement en faveur de sa brave responce qui redondoit à l'honneur de son maistre, encores qu'il fust tout evident qu'il estoit quasi impossible de faire mieux.

CHAPITRE XXVII.

Le Roi reçoit une ambassade du roi d'Angleterre, et lui envoie le maréchal de Saint-André.

Sa Majesté fust advertie que les ambassadeurs d'Angleterre estoient arrivez à Orleans, qui fust

(1) Serdeau, officier qui recevoit les plats de la desserte du Roi.

cause qu'il partist de Durestal, au très-grand regret d'un chascun, pour accelerer son entrée d'Angiers, où il fust très-magnifiquement receu, et selon que la ville est riche et somptueuse; car c'est la septiesme de France en toutes sortes de moyens et d'illustration que l'on peult requerir en une grosse et ancienne cité; et s'en contenta le Roy merveilleusement

Estants les susdicts ambassadeurs à Saumur, M. de Vieilleville fust ordonné pour les aller recevoir aux Roziers, où ils trouverent leur disner prest; car les maistres d'hostel du Roy et tous les aultres officiers estoient partis le jour precedent pour cest effect. Le duc de Suffort estoit chef de cette ambassade, accompaigné du prince de Hores et des contes d'Arondel, d'Herby, de Salebry et de Solambre, avecques huict ou dix jeunes millorts et aultres gentilshommes de suicte; et pour dire le vray, c'estoit une très-belle trouppe d'eslite et fort bien choisie, qui pouvoit revenir à cent ou six-vingts chevaulx, aultant bien en ordre qu'il est possible, et en très-riche équippage. Et n'eussions jamais pensé qu'il se peust trouver en toute l'Angleterre tant de civilitez; car nos plus mignons et gorriers (1) courtisans ne sont mieux accoustrez ny plus lestement vestus. Ils furent tous logez aux fauxbourgs de Lisses, la personne du duc de Suffort à Casenove, auquel Sa Majesté donna audiance le lendemain de son arrivée. Quant au traictement, raccueil et cheres magnifiques, j'en laisse la charge aux heraux et chroniqueurs : pour le moins personne ne peult ignorer, puisque c'estoit en la maison d'un roy de France, qu'elles ne fussent incomparables et nompareilles; car les aultres roys de la chrestienté, voire de l'univers, n'approchent nullement de nos excellentes delicatesses, ny singulieres façons de triompher en festins, ny leurs officiers, de si friandement et proprement accoustrer les viandes ny les desguiser comme les nostres; n'en voulant aultre temoignage, que tous les princes estrangiers envoyent chercher des cuisiniers et pasticiers en France, et aultres serviteurs pour l'usaige de bouche et tout service de table, pour y estre duicts et nez plus que toute aultre nation.

Le Roy, ayant bien considéré la gaillarde somptuosité et magnifique garde de ceste trouppe anglaise, projecta en soy-mesme d'envoyer devers le roy d'Angleterre quelque seigneur pour jurer mutuellement aussi la paix en son nom, et porter semblablement l'ordre de France; et, le tout bien pensé et revisé, n'en sceust imaginer ung plus propre que M. le mareschal de Saint-André, pour l'asseurance qu'il avoit que une infinité de noblesse l'y vouldroit accompaigner, tant pour le desir de veoir l'Angleterre que pour meriter ses bonnes graces et se prevaloir en sa faveur. Et cependant que l'on conduisoit le duc de Suffort et sa trouppe par les belles maisons du pais d'Anjou, comme le Vergier, Durestal, Jarzé, Plessis-Macé, Serrant et aultres, et qu'on l'entretenoit de divers passetemps par icelles, où la quinzaine de jours se passa en bonnes cheres, car les officiers du Roy marchoient toujours, Sa Majesté fist apprester en diligence ledict sieur mareschal pour les effets que dessus; et ne se trouva pas moins de soixante seigneurs en sa trouppe, dont le moindre avoit plus de dix-huict mille livres de rente; et s'en presenta d'aultres que l'on fust contrainct de remercier de leur bonne volonté.

Estant à Chartres pour prandre le chemin de Paris, en deliberation de s'embarquer à Bouloigne, il eust advis, tant du roy d'Angleterre que de M. de Rochepot, gouverneur du Boulonnais, qu'il y avoit au pas et destroict de Calais quatorze hourgues (2) de Flandres avec d'aultres vaisseaux legiers armez en guerre, qui estoient à la rade il y avoit plus de six jours, sans jamais avoir peu descouvrir leur desseing ny l'occasion de leur sejour, sinon qu'ils estoient à l'Empereur: qui fust cause que M. le mareschal, laissant le chemin de Paris, print la routte de Rouan pour s'aller embarquer à Dieppe, à son très-grand regret et de toute sa trouppe, car M. de Rochepot l'avoit asseuré du meilleur apparat que le roy d'Angleterre avoit faict dresser au port de Douvres pour le recevoir, auquel il devoit faire veoir une armée navalle de six cents vaisseaux se battre, et y estre en personne. Mais les secrettes entreprises de l'Empereur nous firent perdre ce plaisir, avec contraincte de venir surgir en ung aultre port qui s'appelle Le Rie, auquel nous fumes fort incommodez, car il ne se trouva pour nous mònter à la descente des navires que quatre-vingts chevaux qui furent pour les grands; le reste alla en charette à bœufs, encores bien aises, car j'en vis plusieurs, vestus de satin et de velour, qui eurent la corvée d'aller à pied, entre aultres le comte de Montgommery, fils aisné de M. de Lorges; mais M. de Vieilleville, le trouvant par les chemins, pria M. d'Espinay de luy prester la crouppe de son cheval. Toutesfois, en la premiere maison où nous descendismes, qui estoit du chancelier d'Angleterre, nommé Mester Bacquel, tout le monde, jusques aux lacquests, fut accommodé de chevaux, car

(1) Pomponnés de gorre, vieux mot qui signifie ruban, livrée.

(2) Espèce de navires.

il en fut amené plus de trois cents. M. de Gyé, pour lors ambassadeur en Angleterre, y estoit venu trouver M. le mareschal.

CHAPITRE XXVIII.

Arrivée du maréchal de Saint-André à Londres.

Arrivez à Londres, M. le mareschal fust logé en la maison royale nommé Westmester, et M. de Vieilleville à Dorompiex, le mesme logis qu'il eust en son premier voiage, et tous les aultres seigneurs consécutivement selon leurs rancs; où dix ou douze millorts des plus anciens furent très-soigneux de les bien recueillir tous, suivant le commandement qu'ils en avoient: et y séjournâmes deux jours, tandis que l'on apprestoit le chasteau de Richemont, qui est assez beau et logeable, sur la Thamise.

Et y estant venu M. le mareschal loger, il descouvrit le commandement secret qu'il avoit de son Roy de ne recevoir ung seul traictement de la part des Anglais, ce qu'il observa fort curieusement: car incontinant que l'on apportoit des vivres ils estoient plustost renvoyez. Aussy c'estoient si grosses viandes que pour les plus delicates on n'y voyoit que oisons, halebrans et principalement cigneaux, dont ils ont grande abondance, car la Thamise en est quasi couverte pour les deffenses expresses et capitales d'y tirer; là où M. le mareschal avoit trente-six chevaux de rencontre; douze qui venoient de Paris chargez de toutes sortes de gibiers et de fruicts excellents jusques à Abbeville; aultres douze qui dudit lieu portoient leur descharge à Bouloigne, et encores douze qui venoient de Richemont à Douvres prandre ce que les barques apportoient ou à voiles ou à rames; et marchoit jour et nuict ceste diligence : de sorte que les maistres d'hostel du roy d'Angleterre cesserent de plus rien apporter, voyant le peu d'estime que l'on faisoit de leurs presents : mais ce n'estoit sans ung très-grand esbahissement de veoir tant de sortes de gibiers, et en si grande abondance: car en douze jours qu'il demeura là il ne fust jamais servy sur sa table, qui estoit de douze plats, bœuf, veau ny mouton que pour les potaiges, qui estoient friands et de grands cousts, avec des fruits si excellents, que tous ces millorts mauldissoient l'intemperature de leur climat, d'estre si deffectueuse en telles raritez; et à chaque repas il n'y en avoit pas moins de huict ou dix, car ils s'y entresuivoient les ungs après les autres.

J'avois obmis la priere que le chancelier d'Angleterre, mester Bacquel, fit à M. le mareschal estant en sa maison, de la part du roy son maistre, qui estoit qu'il ne trouvast mauivais s'il ne luy permettoit de sejourner plus d'ung jour, ou, à tout rompre, de deux en la ville de Londres, et que son bon plaisir fust de n'y faire dire la messe en public, car la guerre estoit dedans le royaume pour ceste occasion. Ce que M. le mareschal luy accorda fort librement, le priant d'asseurer le Roy son maistre qu'il seroit très-marry d'animer son peuple à quelque sedition, et d'abord, veu qu'il estoit venu pour y confirmer la paix; mais il la feroit celebrer si secrettement en son logis, que personne de la nation anglaise, de quelque qualité qu'il fust, n'en auroit cognoissance, et qu'il avoit ses prestres et aumoniers, sans appeler ceux d'Angleterre, et que cela estoit fort considerable, ne ignorant poinct que si ung peuple à qui l'on faict changer par force de religion se trouve tant soit peu d'ouverture de rentrer en sa premiere, n'y hazarde sa vie jusques au dernier soupir. « Et croyez, dist-il, monsieur, qu'il n'estoit besoing de me donner cest advis, car avant mettre le pied en ce royaume j'avois resolu ceste discretion avec M. de Vieilleville; et qu'ainsi soit le voilà qui devise avec M. de Gyé, appellez-le et luy demandez ce qui en est; vous parlez bon français. » M. de Vieilleville venu, le chancelier luy demanda: « Monsieur, estant encores sur la mer, la principale resolution que monsieur qui cy est a prise avecques vous, quelle est-elle ? — Je vous jure, respondit M. de Vieilleville, que c'est de ne faire poinct dire la messe tant qu'il sera en ce royaume, qui vienne à la cognoissance de pas ung seul habitant d'Angleterre; mesme la pluspart de nostre suite n'y assistera pas, pour le danger de la conséquence, qui pourroit estre aultant pernicieuse à nous comme à vous. Ce a esté toujours l'advis de M. le mareschal, duquel vous pouvez croire qu'il ne changera tant que j'auray cest honneur d'estre auprès de luy; et si quelqu'un de nostre trouppe s'esforce d'y contrarier, il se peult bien asseurer qu'il aura tramé une entreprise vaine. Lors M. le chancelier fist ung très-humble remerciment à M. le mareschal, et print sa main pour la baiser, mais il ne le permit; puis vint embrasser M. de Vieilleville, luy disant qu'il avoit esté tousjours amateur du bien de leur patrie, et le supplioit d'y continuer.

Il ennuyoit assez au roy d'Angleterre qu'il ne voyoit M. le mareschal de Saint-André et sa belle troupe, et envoyoit souvent devers luy pour sçavoir quand il seroit prest de faire la solemnité

du serment et de l'Ordre ? de quoy toutesfois il ne le vouloit presser, craignant qu'il attendist quelque chose de France qui deust servir en ceste cérémonie: et quant à luy, il estoit tout appareillé d'en veoir l'execution. Sur quoy M. le mareschal le supplia de luy donner jour, et qu'il se fauldroit d'aller trouver Sa Majesté en son chasteau d'Amptoncourt; ce qui lui fut accordé.

CHAPITRE XXIX.

Le roi d'Angleterre reçoit le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Le jour venu, le Roy luy envoya douze chevaliers de son Ordre en fort triomphant équipage, pour l'accompaigner jusques audict lieu, où arrivé il le trouva en la grande salle du chasteau en fort grande majesté, auquel il fit une bien humble et basse reverance; mais Sa Majesté, ne se pouvant contenir d'aise, le vint embrasser fort joyeusement, luy disant en bon langaige français qu'il estoit le très-bien venu pour trois excellentes raisons: « la premiere, que c'estoit pour confirmer à perpétuité une bonne paix entre mon très-cher frere le roy de France vostre maistre, et moy: que mauldict soit-il éternellement qui jamais entreprendra de l'alterer! l'aultre, qu'il luy a pleu députer le seigneur de France que je desirois aultant veoir, à cause de la grande reputation qui en court, pour me la faire jurer; et la derniere, qu'estant tesmoing du serment que j'en feray, car ce sera entre vos mains, je m'asseure que vous la nourrirez à jamais inviolable entre nous deux; car je sçay bien que vous estes si avant au cœur du Roy mon bon frere, que vous luy faictes haïr et aimer ce qu'il vous plaist. Vous soyez encores une fois, monsieur le mareschal, le mieux que très-bien venu. » Et l'ayant laissé, il va prendre M. de Vieilleville [car quand M. le mareschal se presenta au Roy, il estoit entre luy et M. de Gyé], auquel il fit une fort cordiale caresse, luy disant: « Je vous prans à garant, monsieur de Vieilleville, de tout ce que j'ay dict à M. le mareschal, et jureray bien pour vous que vous ne serez jamais cause d'allumer la France contre l'Angleterre. Mais, monsieur le mareschal, pour ce que je sçay bien que vous m'enlevez M. de Gyé que voilà, où j'ai très-grand regret, car il faut que je die qu'il m'est très-agreable et que c'est ung fort honneste seigneur qui a très-dignement faict sa charge, me laisserez-vous pas M. de Vieilleville en sa place? — Nenny, sire, respondit-il. — Et qui donc, dist le Roy? — C'est ung gentilhomme, sire, qui s'appelle M. de Theligny, aultrement Boys-Dauiphin. — Je vous prie, que je le voye. » Et l'ayant faict approcher, car il estoit parmy la trouppe, le Roy se detourne et les prend tous trois, leur disant bien bas en soubsriant: « Vous me ferez recevoir une honte à cause de cet ambassadeur, car, ne trouvant pas en ce païs les delicatesses de France, il y maigrira, qui me sera un reproche perpetuel. » Ils se prindrent à rire de la gaillardise de ce jeune prince, et luy avecques eux, qui ne se pouvoit contenir de le regarder par sus leurs espaulles, avec ung esbahissement de veoir ung homme si hault, si gros et si gras. Cela faict, il se presente, à bras ouverts et la teste nue, à recevoir de rang tous les seigneurs de la trouppe, à chacun desquels il donna l'accollade avec ung visaige riant et très-joyeux: qui furent tous bien edifiez de ce jeune prince, qui n'avoit pas encore saeze ans accomplis et sçavoit parler parfaictement trois langues oultre la sienne, la française, l'espaignole et l'italienne; il parloit semblablement fort bon latin, et avoit très-beau commencement aux lettres grecques; aussi ils luy rompirent tellement l'esprit, qu'il ne parvint jamais à l'aage de dix-sept ans.

Le lendemain se fist la cérémonie du serment et de l'Ordre, où tous les millorts, ce croy-je, d'Angleterre se trouverent; car il y en avoit un merveilleux nombre: peult-estre aussi ne l'estoient-ils que par les acoustrements, parce que nous ne les congnoissions pas, et n'avions personne pour les nous qualifier. Si faisoit-il beau voir ceste trouppe, qui s'estoit resserrée auprès de son roy, que l'on eust pris pour ung ange travesti en forme humaine; car il estoit impossible de veoir une plus grande beauté en face, et taille de jeune homme, qui encores s'augmentoit par le lustre et esclat de ses vestements, estants si chargez de dyamants, rubis, perles, esmeraudes et saphirs, si bien appropriez, que toute la salle en reluysoit. M. le mareschal estoit de l'aultre costé avec la sienne, au milieu de M. de Gyé et de M. de Vieilleville, avec environ soixante aultres seigneurs de France que je ne puis tous nommer pour ne les cognoistre; mais je sçay bien que les sieurs de Thurenne, de Vantadour, d'Espinay, de Pompadour, de La Rochefoucault, d'Apchon, de Bourry, d'Aubeterre, de Jarnac, de Senneterre, de Saint-Chamont, de Crussol, de Levy, de Chambellay, de Montbourcher, de Bressieux, de Maugeron, de Montgommery, d'Urphé, de Riberé, de Sainct-Jehan-de-Ligoure, et de La Castine y estoient, la pluspart toute jeunesse. Il y en avoit tant

d'aultres qui s'estoient trouvez à Dieppe, venus de Languedoc, de Guyenne, de Lymosin et de Perigort, qui estoient riches seigneurs et parants de madame la marechalle madame Marguerite de Lustrac; mais, parce que je ne les avois jamais veus à la Cour, je ne m'enquis pas de leurs noms et qualitez. Il avoit aussi amené six paiges de la chambre du Roy: Scepeaux, Thevalle, La Noe, Puydufou, Chasteauvillain et Avaretz. Les Anglais cependants'esbahissoient merveilleusement de veoir une si excellente trouppe de Français, et non moins riches de pierreries que leur roy; car seulement le sieur de Saint-Jehan-de-Ligoure, qui estoit des moindres pour le revenu, mais au reste l'ung des beaux et agreables gentils-hommes qu'on eust sceu regarder, en avoit sur luy pour plus de vingt mille escus: de sorte que, en ceste grande salle, parce qu'en devisant on se tourne et revire souvent, ce n'estoient que rayons, estincellements et esclairs qui esblouissoient la veue des regardants.

Le Roy enfin, ayant esté assez long-temps en ceste salle, s'advance à l'ouverture de la chappelle qui y respondoit, et prand M. le mareschal par la main, et le mene là dedans, suyvi de toutes les deux trouppes, qui passerent par les gardes du Roy, vestus de hocquetons de velour cramoisy, deux grandes roses de fil d'or, l'une devant, l'autre derriere, et le bas semé de la lettre E, qui signifie Edouard, aussi de fil d'or, et tous couronnez de couronne imperiale; revenants lesdicts gardes à bien quatre cents, fort grands et puissants hommes, presque d'une taille et tous blonds.

Le chancelier d'Angleterre apporta un livre que l'on disoit estre la Saincte Bible, sur laquelle le Roy jura à genoux la confirmation de la paix, aux mesmes termes et conditions qu'il est porté par l'acte qu'en despescha le susdict chancelier; et estant Sa Majesté levée, M. le mareschal luy mit le collier de l'ordre de France au col, avec une grande reverance. Le Roy l'embrassa comme frere de l'Ordre, puis M. de Gyé comme ambassadeur de France et nommé dedans les instructions dudit sieur mareschal; il ne voulut oublier M. de Vieilleville semblablement, comme tesmoing de ceste alliance et confederation, et inseré dedans l'acte. Cela despesché, ce fut aux trompettes et hautbois à jouer le jeu, qui le demenerent si bien que tout en retentissoit. Mais cependant les deux trouppes anglaise et française s'entr'embrassoient si fort et si dru, que plusieurs d'aise et de contentement en pleurerent. Après cela on alla disner au festin royal qui fut très-magnifique, et auquel, par ordonnance expresse, et pour faire place aux estrangiers, il ne se presenta ung seul milort ny seigneur d'Angleterre; en quoy ils ne perdirent rien, car M. d'Apchon et M. de Sainct-Jean-de-Ligoure, qui tenoient la table de M. le mareschal servie de mesme comme à Richemont, les y menerent; tous se vantants au retour d'avoir gaigné au change.

Tout ce jour-là passa en feux de joye et allaigresse, non-seulement là, mais à Londres; et y sejourna M. le mareschal le lendemain, où les passe-temps d'Angleterre, qui sont ordinaires et tels que vous les avez veus au quatriesme chapitre du second livre de ceste histoire, n'y furent pas espargnez. Et le jour ensuyvant le Roy mena toute la trouppe à Vindesore, ung aultre chasteau royal assez plaisant, où nous sejournasmes trois jours avecques les mesmes cheres et passetemps. Mais je ne veux obmettre ung brave traict qui sentoit bien son grand roy, qui est que, au partir d'Amptoncourt pour venir à Vindesore, d'aultant qu'il y a quelque distance, comme de demye journée, il fut amené deux cents guilledines, desquelles il y en avoit six-vingts avec les scelles et tout le harnois complet de velour de diverses couleurs, et toutes vives [car il n'y en avoit une seule de noir-tanné, gris, ny de feuillemorte, roze-pasle, ny de verd de mer], et estrieux dorés; le reste de maroquin de Levant de diverses couleurs, que nous admirasmes beaucoup, car tout estoit neuf, et comme faict exprès pour nous servir seulement en ceste petite traicte.

CHAPITRE XXX.

Retour du maréchal de Saint-André en France.

Les trois jours expirez, M. le mareschal delibera de son partement, et voulut prandre congé du Roy, qui fust à son grand regret; mais, pressé par courrier exprès de partir, Sa Majesté luy recommanda fort affectueusement la manutention de ce qu'il avoit juré en sa presence, et comme entre ses mains, l'asseurant que de sa part il n'en arrivera jamais inconvenient, n'ayant ung plus grand desir en ce monde que de conserver ceste paix et amitié, et de participer en la felicité que luy apporteroit la veue du roy de France son très-cher frere: « Et fault que je vous die, monsieur le mareschal, que jamais l'an ne passera, voyant nostre paix bien establie, que je ne recherche une entreveue entre luy et moy, et vous prie de m'y aider. Ce ne sera pas chose nouvelle, car d'aultres roys nos predecesseurs ont bien

aultrefois jouy de ce plaisir; et lors nous pourrons negocier quelque traicté qui redondera au bien commun de France et d'Angleterre, comme vous sçaurez quelque jour. » Et cela dict, il commença ses embrassements et ses adieux. Et s'addressant à M. de Vieilleville, il luy dist qu'il avoit tousjours creu et esperé jusques à l'heure qu'il estoit venu lever le siege à M. de Gyé, de quoy il recevoit ung incroiable contentement; qui luy respondit qu'il y avoit ung merveilleux regret, et que, si cela eust dependu de luy, il n'y auroit prince en la chrestienté auprès duquel il eust plustost ny mieux desiré exercer ceste charge. Le Roy l'embrassa encores une fois de grande affection, puis continua à tout le reste de ces seigneurs; mais ce gentil prince ne peult parachever tout le tour sans nous faire paroistre par son visaige le regret qu'il portoit de nostre partement. Et là dessus, les mesmes chevaux d'Amptoncourt, en l'equipage susdict, nous porterent à Richemont, où arriverent le lendemain le chancelier et les secretaires du Roy, qui apporterent toutes les despesches concernant la negociation et voyaige de M. le mareschal, et mesme des lettres escrittes de la main de leur maistre à nostre roy.

Le millort Dudlay estoit desja à Richemont, qui vint trouver M. de Vieilleville et M. d'Espinay, pour les remercier en toute humilité de la grande courtoisie, avec une infinité d'offres et submissions; et attendoit son fils avec sa ranson, qui arriva le lendemain, et tous deux presenterent deux guilledines à M. de Vieilleville, et six à M. d'Espinay, toutes aussi blanches que cignes, mais des plus belles que l'on eust sceu choisir, non pas en Angleterre, mais au reste du monde, et en bien aultre équipage que les chevaux d'Amptoncourt; car il n'y avoit harnois qui ne fust de velour cramoisy à broderie de fil d'or et d'argent, avec six levriers aux colliers de mesme, et aultant de dogues des mieux choisis, ensemble un douzaine d'arcs de fin bresil, accompaignez de douze trousses ou carquois de mesme parure que les scelles, chargées chacune de sa douzaine de flesches, telles que la Turquie n'en façonne poinct de plus belles. Quand M. de Vieilleville et M. d'Espinay virent choses si excellentes et tant rares, ils ne sçavoient de quelle façon les remercier, leur disant qu'ils avoient perdu en la courtoisie; car leur present valoit sans comparaison plus que six mille escus, oultre la peine qu'ils avoient prise au recouvrement de telles exquisitions, qu'ils estimoient dignes d'estre presentées au plus grand roy du monde. Lors M. de Vieilleville mena le pere et le fils à M. le mareschal, qui ne les avoit poinct encores veus, duquel ils furent fort humainement receus, et eurent des premieres places au disner. Mais auparavant M. de Vieilleville fist escarter tous ces beaux presents, et les mettre hors de veue, sçaichant bien qu'ils seroient importunez d'en départir, et les fist, avec ung passeport du chancelier, passer incontinant la mer; et prindrent quant et quant les valets des chevaux et des chiens qui desja les avoient accoustumés, pour les mieux panser: de quoy ils furent très-aises, tant de veoir la France que de servir tels maistres.

De Richemont nous vinsmes à Londres, d'où les habitans ne s'estoient encores déclarés; mais, voyants la paix bien faicte, jurée et establie, ils nous firent bien paroistre l'aise et contentement qu'ils en recevoient. Puis descendismes à Grenouych, où l'armée navalle que vous avez veue au prénommé quatriesme chapitre du livre susdict ne nous fust pas espargnée, de-là à Douvre, où nous trouvasmes dix navires, six armez en guerre pour nous servir d'escorte, et quatre pour les seigneurs, leurs trains et tous bagaiges, qui estoient grands; car on avoit acheрté une infinité de choses qui ne sont pas communes en France, entre aultres grand nombre de dogues et de chevaux. Et vinsmes surgir à Bouloigne, où M. de Rochepot fist merveilles de nous saluer de canonades et harquebuzerie, tant de la ville que des vaisseaux qui estoient au port et sur la rade.

M. le mareschal avec toute sa trouppe vint à Amiens, duquel lieu chascun s'escarta avec congé et remerciments pour se retirer en sa maison. Mais M. de Vieilleville l'accompaigna jusques à la Cour lors à Villiers-Costerests, et envoya son train et celui de M. d'Espinay; puis, leur cour faicte pour quatre jours, et après avoir pris congé de leur Roy, ils prindrent le chemin de Durestal, où ils trouverent madame de Vieilleville et mademoiselle d'Espinay qui les attendoient.

Mais M. d'Espinay, pour perpetuer la memoire de la faveur que Dieu luy avoit faicte de vaincre Dudlay, et aussi pour employer les arcs et les fleches que sa victoire luy avoit acquises, fist dresser, avec la permission de M. son beau-pere et pere d'honneur, qui l'eust très-agréable, des buttes à Durestal pour exercer leurs gentilshommes, à chascun desquels il donna ung arc et carquoy: aultant en fist-il au chasteau d'Espinay et de Sauldecourt. Et dure encores jusques à present cet exercice parmy les siens et en toutes ses maisons.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Les princes d'Allemagne envoient des ambassadeurs au Roi pour lui demander du secours contre l'Empereur.

Les princes eslecteurs du Saint-Empire, et d'autres princes et prélats d'Allemaigne, ne pouvant plus supporter la tyrannique domination de l'Empereur, irritez principalement de la dure et longue prison en laquelle il detenoit d'aultres princes leurs parents sans les vouloir mettre en liberté, leur faisant cependant souffrir mille indignitez, comme de demeurer quelquefois une heure à genoulx devant luy, criants : « Miséricorde ! » ne voulant semblablement permettre que les princesses leurs femmes, filles ou sœurs, les peussent veoir ny communiquer avec eux; delibererent de s'assembler pour regarder quel moyen ils auroient de se tirer de ceste cruelle servitude, appellants aussi les bourguemaistres des villes franches, que l'on dict *imperiales*, pour consulter par entre eux sur ce mal commun à tous les estats de l'Empire, et y apporter quelque salutaire remede au recouvrement de leur ancienne liberté.

Assignants doncques pour cest effect une assemblée generale qu'ils appellent *diette*, ils se trouverent tous en la ville d'Ausbourg, où, après plusieurs deliberations, harangues, consultations, remontrances, ils ne peurent trouver aultre plus expediant moyen que d'avoir recours à la bonté du roi de France, pour estre le prince de la chrestienté le plus puissant, et qui seul avoit le pouvoir, non-seulement de resister à ce tyran empereur, mais de le contraindre par les armes à venir au poinct de la raison, mesme en une cause si juste, qui estoit de les tirer hors de ceste insupportable oppression; se souvenant que son pere, François le Grand, l'avoit toujours rangé, par la force, à sa volonté, et que ledict Empereur, encores qu'il fust allié du roi d'Angleterre, des potentats d'Italie, et semblablement de quelques princes de leur nation, n'avoit jamais rien peu conquerir sur sa couronne; esperants aussi que si Sa Majesté royale avoit pris depuis peu de temps le duc de Parme en sa protection, à plus forte raison il auroit très-agreable d'embrasser la leur et maintenir la liberté germanique, tant par ce que la pluspart des princes eslecteurs luy appartenoient de parenté, que de ce que la nation française a pris son origine et extraction de la Franconie, principale province d'Allemaigne. Et proposerent en ceste diette plusieurs aultres poincts, pour mieux et plustost faire condescendre ledict sieur Roy à leur requeste et devotion, n'oublians rien des histoires et exemples anciens et modernes qui pouvoient servir en ceste occurrance et très-urgente negociation.

Suivant ceste conclusion, le duc Maurice de Saxe, eslecteur, et qui le premier avoit tramé ceste entreprise, luy ayant l'Empereur manqué de promesse de remettre les susdicts prisonniers en liberté, deputa, avec le consentement des aultres princes et communautés, le duc Georges de Symerck (1), qui estoit du sang impérial de Bavieres, pour aller en France, lequel ils firent accompaigner de plusieurs comtes, seigneurs, gentilshommes, et de quelques doctes personnaiges nourris et entendus aux affaires d'Etat, avec très-amples mémoires et instructions.

Ceste honorable ambassade, qui pouvoit revenir au nombre de cent chevaulx, sans y comprendre leurs chariots, ne fust pas si-tost acheminée et deslogée de Strasbourg, qui fust en octobre 1551, que le Roy n'en receust advertissement certain par les pensionnaires et serviteurs occultes que de tout temps nos roys ont entretenus et entretiennent en Allemaigne : qui fust cause que Sa Majesté despeschea le rhingraff, qui signifie en français comte du Rhin, nourry en France et gentilhomme de sa chambre, jusques à Sainct Dizier, qui lors estoit la premiere ville frontiere de France en ceste marche-là, pour recevoir ces seigneurs avec des maistres-d'hostels et aultres officiers de bouche, ensemble ung mareschal des logis et deux fourriers pour faire leurs logis, affin d'éviter la confusion, qui portoient lettres à tous les gouver-

(1) Simmeren, ville située dans le Palatinat du Rhin, sur les bords de la Simmère. Elle avoit alors un prince particulier.

neurs, juges et maires des villes par où ils passeroient, de les favoriser en toutes sortes.

Ils furent doncques conduicts en cest ordre depuis leur entrée en France jusques à Fontainebleau, où pour lors estoit la Cour, et sur la despence du Roy, qui fust très-grande, car il n'y manqua rien dont ils se peussent plaindre; mais furent traictez à leur mode, qui est de ne faire que cinq ou six lieues par jour, du matin, et depuis disner ne sortir de table que à neuf ou dix heures du soir. Et durant ce temps on n'oseroit leur parler d'affaires, par la crainte qu'ils ont qu'on les veuille surprendre parmy leurs buvettes, qu'ils appellent *schlofftroumert*. Et avoient pris, par l'advis de leurs truchements, ceste route pour se mieux abbrever; car depuis Sainct-Dizier jusques audict lieu de Fontainebleau, l'on traverse les meilleurs et plus beaux vignobles quasi du royaume de France, comme de Chaallons-sur-Marne, Espernay et la montaigne d'Ay, Chasteau-Thierry, Nogent-l'Arthaud et Rosay en Brie.

Arrivez qu'ils furent à Fontainebleau, le rhingraff les mena, sans entrer dedans, droict à Moret, villette à deux petites lieues de-là, désignée pour leur logis, en laquelle ils furent accommodez à la royale, et eurent tout loisir de se raffraichir, reviser leurs mémoires, dresser leurs harangues, conferer et consulter ensemble sur les causes et principaux articles de leur voyaige.

CHAPITRE II.

Entretien de M. de Vieilleville avec le comte de Nassau.

Le Roy envoya devers eux, le lendemain, M. de Vieilleville, pour leur faire le bien-veignant de la part de Sa Majesté, et leur dire que, sur l'opinion qu'il avoit qu'ils eussent entrez en son royaume pour quelque bonne occasion qui devoit regarder le repos, non-seulement des deux nations, mais de toute la chrestienté, qu'ils estoient les très-bien venus, leur offrant, en ceste consideration, toute alliance et amitié; et que, quand il leur plairoit avoir audiance, il estoit tout prest de la leur donner. Le duc de Symerch et toute sa trouppe furent extresmement aises de cette créance, de laquelle ils remercierent très-humblement Sa Majesté, et receurent fort honorablement M. de Vieilleville, tant pour en avoir plusieurs fois ouy parler, que pour le veoir si bien accompaigné, comme aussi estoit-il; car MM. de Matignon, d'Entragues, le jeune Humieres, aultrement Comtay, le jeune Lude qu'on appelloit Illiers, et d'aultres jeunes seigneurs de la Cour, estoient venus par plaisir et amitié luy faire compaignie. Et le prierent les susdicts de supplier Sa Majesté qu'elle eust agréable que dedans deux jours ils eussent ceste permission de se presenter devant elle, et à telle heure que la commodité de ses affaires le pourroit permettre, mais qu'ils desireroient que ce fust du matin : ce que M. de Vieilleville leur accorda sur le champ, suivant le pouvoir qu'il en avoit; et ordonna, avant partir, aux maistres-d'hostel et officiers susdicts de continuer le service et traictement accoustumé, encores mieux s'il estoit possible, et que telle estoit l'intention de Sa Majesté. Et, ceste ordonnance faicte, il print congé dudit duc et de toute la compagnie et conseilliers d'Estat, pour s'en retourner devers le Roy et faire son rapport.

Mais le comte de Nanssau, qui estoit des premiers de ceste trouppe, et ordonné par les Estats de l'Empire, soubs le duc de Symerch, surintendant de ceste legation, comme mieux cognoissant les affaires, foules et necessités de la Germanie, aussi pour la langue françaįse, qui luy estoit autant familiere que la sienne propre, suivit M. de Vieilleville, le voulant accompaigner jusques à son logis. Mais, sur le reffus et remerciment qu'il faisoit de ceste courtoisie, le comte insista, luy disant qu'il avoit quelque chose d'important à luy dire; qui fust cause que, marchant ensemble, il l'aboucha de ceste façon:

« Je voy bien, monsieur de Vieilleville, qu'il ne vous souvient pas, ou bien que vous ignorez que nous soyons parants. » A quoy il respondit qu'il luy faisoit beaucoup d'honneur, et luy en avoit une grandissime obligation, mais qu'il ne pensoit pas avoir des parants en l'Allemaigne. Sur quoy le comte repliqua que si, à cause de la principaulté d'Oranges. M. de Vieilleville luy dist : « Le dernier prince d'Oranges, nommé Philebert de Chaallons (1), qui fut tué devant

(1) L'auteur se trompe : ce ne fut point Philibert de Châlons, prince d'Orange, qui fut tué devant Saint-Dizier; ce fut René de Nassau, prince d'Orange, dont le pere, Henri de Nassau, avoit épousé la sœur de Philibert de Châlons, prince d'Orange, tué au siége de Florence en 1530. Il en eut un fils unique nommé René de Nassau, qui hérita des biens de la maison de Châlons, du chef de sa mère, après la mort de son oncle maternel, et qui fut tué en 1544 au siége de Saint-Dizier. René ne laissa point d'enfants, et il fit un testament par lequel il institua son héritier Guillaume de Nassau son cousin germain, fils de Guillaume de Nassau, lequel étoit frère de Henri et oncle de René. Voyez *l'Histoire des princes d'Orange de la maison de Nassau*, pages 3 et 4.

Sainct-Dizier, et moy, estions parants, parce que son bisayeul et ma bisayeule estoient frere et sœur; mais d'aultant qu'il n'avoit point d'enfants, et qu'il est mort de nom et d'armes, je ne sçay en quelle maison est tombée la principaulté d'Oranges, ne m'en estant pas donné beaucoup de peine, de regret que j'ay que ce très-ancien et très-illustre nom de Chaallons est mort au monde, ne se trouvant plus de masle qui le releve. — Cela est bien vrai, dist le comte; mais j'ay espousé sa sœur (1), et le fils que Dieu nous a donné en releve la seigneurie; car il s'appelle, par clause expresse de nostre contract de mariaige, prince d'Oranges. — Je le vouldrois bien veoir, dist M. de Vieilleville, pour luy offrir mon service, en souvenance de son oncle, que j'avois à demy gaigné et pratiqué pour venir au service du feu roy François, estant sa principaulté enclavée dedans le royaulme de France; ce qu'il m'avoit accordé, et devoit estre le voyaige de Sainct-Dizier le dernier qu'il feroit jamais au service de l'Empereur : ainsi m'avoit promis et juré à l'yssue de l'avitaillement de Landrecy; mais Dieu en disposa aultrement. — C'est pourquoy, monsieur de Vieilleville, dist le comte, je vous ai recherché de ceste cognoissance, affin qu'il vous souvienne de nous, et que vous ayez nos terres de France pour recommandées, suivant le credit que je sçay que vous avez auprès de vostre Roy, et la reputation qui court de vostre très-franche volonté à vous employer pour vos amis quand vous l'entreprenez. Je prendray doncques, sur cette esperance, congé de vous, pour vous envoyer tout presentement mon fils le prince, car il est en ceste compaignie; m'asseurant qu'en faveur de la parenté d'entre vous deux, et de son honneste commencement, vous serez convié d'affectionner son bien et sa fortune; car c'est ung jeune gentilhomme qui a ung fort beau commencement, accompaigné d'une ardante volonté de bien servir et de parvenir. »

Mais M. de Vieilleville ne le voulut permettre; et puisqu'il estoit si près de son logis, où son disner s'aprestoit, il le supplia de luy faire ceste faveur de disner avec luy et toute la jeunesse qu'il voyoit là presente. Dequoy il le pressa tellement, que le comte fut contrainct d'y consentir, et envoya querir son fils. Et entrant dedans le logis, le comte susdict va choisir, sur la couverture du mulet qui avoit apporté les vivres et aultres commodités de son disner, les armes de la principaulté d'Oranges, qui estoient en faux escu ou chargeure sur les armoyries de M. de Vieilleville : de quoy il fust si joyeux et ravy, qu'il ne se pust contenir d'embrasser M. de Vieilleville bien serré, luy disant : « Monsieur mon cousin, je ne m'esbahy plus si mon fils a le cœur français, et pense que si on le luy ouvroit on y trouveroit une fleur-de-lys; car incessamment il a vos roys, vous et vostre nation en la bouche, et croy qu'il seroit très-aisé de le reduire au service de la couronne de France. Quant à moi, je n'y mettray jamais empeschement, et ne l'en divertiray de ma vie; aussi que je ne pense pas que sa fortune puisse jamais beaucoup reluyre au service de l'Empereur; car qui y veult parvenir il fault estre hespaignol, et ne se sert de ceux de nostre nation que à la necessité, et pour advantaiger ses desseings. Tesmoing ce qu'il a faict à ces dernieres guerres pour la religion au duc Maurice de Saxe, par la vaillance et admirable conduicte duquel il a obtenu une merveilleuse victoire, et quasi ruiné les maisons de Saxe, Palatinat et de Hessen; et maintenant qu'il est au-dessus de ses affaires, il n'en faict cas non plus que d'un valet, et, qui plus est, il luy a manqué de promesse, ne luy voulant rendre les princes qu'il tient prisonniers il y a tantost cinq ans, ainsi qu'il luy avoit promis et juré; mais au contraire, il le menace de luy oster l'électorat de Saxe qu'il luy a donné par confiscation du duc Jehan-Frederic son aisné, s'il luy en faict plus d'instance, et de luy faire, et à tous lesdicts princes, trancher les testes, ne voulant, ainsi qu'il dict, estre importuné ny forcé en ses entreprises et conceptions. Ne voilà pas, monsieur mon cousin, une belle recompense?

» D'aultre part, il a quasi ruyné la pluspart des villes imperiales, aux unes enlevé leur artillerie, des aultres il a exigé tant d'argent, qu'elles en sont reduictes en ung très-miserable estat, et à la pluspart rompu, enlevé et laceré leurs an-

(1) Celui qui épousa la sœur du dernier prince d'Orange de la maison de Châlons se nommoit Henri de Nassau : il en eut un fils unique, nommé René de Nassau, qui mourut sans enfants, et qui laissa tous ses biens à Guillaume de Nassau son cousin germain, qui prit, après sa mort, la qualité de prince d'Orange. C'est ce dernier qui fut regardé comme le fondateur de la république de Hollande. Il étoit fils de Guillaume de Nassau, frère de Henri et oncle de René. René avoit été tué au siége de Saint-Dizier; et il paroît que l'auteur de ces Mémoires n'avoit pas bien débrouillé cette généalogie, puisqu'il suppose que celui qui parloit à M. de Vieilleville étoit Henri de Nassau. D'où il s'ensuivroit que son fils, qu'il avoit amené avec lui, étoit le prince René de Nassau qui étoit mort au siége de Saint-Dizier en 1544; au lieu que le comte de Nassau qui parloit à M. de Vieilleville étoit Guillaume de Nassau, frère de Henri et oncle de René, et que le fils dont il parle étoit ce fameux Guillaume de Nassau qui eut tant de part à la révolution des Pays-Bas, et qui fut regardé comme le fondateur de la république de Hollande. *Histoire des princes d'Orange de la maison de Nassau*, pages 3 et 4.

ciens privileges; qui est cause que nous venons devers vostre roy pour implorer son ayde et faveur, et nous prendre, par commiseration chrestienne, en sa sauve-garde et protection, ayant tous les Estats de l'Empire ceste ferme esperance qu'il ne nous fermera pas les portes de sa debonnaireté accoustumée, à nous qui sommes sortis les ungs des aultres, puisqu'il a usé en l'endroict d'estrangiers italiens de ceste clemence et bonté : vous priant, monsieur mon cousin, au nom de tous les susdicts Estats, de nous y estre aydant quand ceste nostre legation se traictera en vostre conseil de France, et y employer tous vos moyens, amis et credit; car nous sçavons bien, il y a longtemps, que vous estes bien avant au cœur de vostre roy, et qu'il vous escoute volontiers.

» — Vrayment, monsieur, dict lors M. de Vieilleville, je ne m'y espargneray en sorte quelconque ; et quand il n'y auroit aultre respect et consideration que de la nouvelle cognoissance et mutuelle amitié que nous venons de former par ensemble, je puis vous jurer, foy de gentilhomme d'honneur, que vous cognoistrez, avant de sortir de France, que je m'y suis de toute affection employé, encores que je ne soys pas du conseil privé du Roy, ny de celluy de ses affaires, qui sont grades et estats reservez aux cardinaux, aux princes, aux gouverneurs des provinces, chevaliers de l'Ordre, et quelquefois aux capitaines de gendarmes en chef; mais encores faut-il bien de la faveur. Ainsi se gouverne nostre France, qui m'esloigne fort de ceste esperance, n'estant que lieutenant de gensdarmes. » Dequoy le comte de Nanssau fust très-esbahi, disant qu'en la cour de l'Empereur il en alloit bien autrement, car on ne regardoit ny au sang ny aux grands biens ou estats, mais seulement à l'experiance et aux signalez services.

CHAPITRE III.

Autre entretien de M. de Vieilleville avec le prince d'Orange.

Sur ces propos et discours, le prince d'Oranges arriva, qui estoit ung jeune seigneur très-agréable et de façon fort modeste, lequel, sans attendre que son pere le presentast, se vint jecter entre les bras de M. de Vieilleville avec une bien humble reverance, luy disant que ce qui l'avoit faict entreprendre ce voyage provenoit du seul desir de le veoir et luy offrir son service, saichant qu'il n'avoit que luy parant en France, avec lequel il souhaitoit vivre et mourir, pour la grande reputation qui couroit de ses vertus, à la faveur desquelles il eust bien voulu sur-tout faire son apprentissage et façonner sa jeunesse.

« Nous estions, respond M. de Vieilleville après l'avoir dignement remercié, sur ces termes de vous faire bon françois, M. le comte vostre pere et moy, à vostre arrivée, qui n'a pas moindre volonté que moy que vous changiez de climat et de party; et nous semble à tous deux que ce seroit vostre meilleur, pour une infinité de raisons que je remets à vous faire entendre une aultre fois [car l'heure nous presse de disner], desquelles la plus pregnante est que la terre dont vous portez le tiltre est dedans le royaume de France. — Je le croy bien, dict le prince; mais ce n'est pas la meilleure ny la sixieme partie de mon bien; qui est entierement dedans les Pays-Bas. Toutefois il y a ung poinct qui me paroist bien convier à suivre vostre desir, qui est que le prince d'Hespaigne, sans en pouvoir descouvrir l'occasion, ne m'aime nullement, et ne sçaurois faire chose en ce monde qui luy soit agréable, et ne pouvant penser ny imaginer d'où luy provient ceste animosité, car je ne saiche en ma vie l'avoir offencé. — Vous vivez donc en grande misere, dict M. de Vieilleville; car vous pouvez bien quicter vostre part, quelque service que vous faciez, des grands Estats de l'Empire et d'Hespaigne, puisqu'il doit succeder à tout cela. — Il y a bien plus, dict le prince : quelque personnage qui se cognoist aux horoscopes et revolutions des nativitez, et qui a merveilleusement profondy ceste cabalesque science, m'a predit que je dois mourir de sa main, ou par animeuse conjuration tramée de sa part contre ma propre vie. — Qu'attendez-vous doncq, povre prince, dict M. de Vieilleville, que vous ne croyez le conseil de M. vostre pere et le mien? car ceste aprehensible oppinion est assez bastante pour vous faire mourir; croyant parfaictement que ce devin n'entend, par sa magie, aultre espece de mort que l'imagination que vous en avez, qui vous nourrira toute vostre vie en ung mortel et langoureux ennui, et la vous pourra abbreger. — Je le pense, dict le prince ; mais l'intime amitié que me porte l'Empereur son seigneur et pere, accompaignée des grandes faveurs qu'il me depart, m'a si fort enchatené à sa suite, qu'il ne m'est possible, quand bien je verrois la mort toute presente, de m'esloigner ny d'abandonner son service. — C'est assez, repliqua M. de Vieilleville; que si j'eusse sceu ceste vostre derniere resolution, je ne vous en eusse jamais faict ouverture,

et ne vous en parleray tant que je vive. » Et là-dessus ils s'en allerent disner, où le traictement fust merveilleux, et à sa mode accoustumée. Aussi le comte de Nanssau et le prince son fils estoient venus fort bien accompaignez; qui furent tous retenus, entre aultres le comte de Bisch et le plus jeune des enfants du duc des Deux-Ponts, deux des principaulx juges de la Chambre imperiale de Spire, et les bourguemestres de Strasbourg et de Niremberg (1); estant ces quatre derniers desnommez en la legation : les aultres estoient venus pour veoir la France et pour plaisir.

Après disner, voyant le comte de Nanssau que M. de Vieilleville s'en vouloit retourner devers le Roy, le vint tirer à part pour luy donner ung advis bien secret et de grande importance, car il servoit grandement à la matiere, et sans lequel Sa Majesté n'eust pas beaucoup affectionné ceste protestation, ny entré en une si excessive despence de dresser une telle armée, mais s'en fust excusée. Et parce qu'ils furent quasi une heure en ce petit colloque, ces quatre juges et bourguemaistres en entrerent en jalousie, et commencerent à parler allemand au comte, et assez rudement; lequel tourna dextrement leur courroux en risée, disant tout hault, car ils n'entendoient pas français : « Messieurs, ne trouvez pas estrange si ces Allemands sont en colere, car ils n'ont pas accoustumé de se lever sitost de table, après avoir faict une si bonne et delicate chere et beu de si excellents vins. Or adieu, monsieur mon cousin, d'icy à deux jours que nous acheverons le reste. » Et appelle son fils qui devisoit à l'escart avec le jeune Humieres. Et ainsi, chacun tirant sa routte, se departirent.

CHAPITRE IV.

Le Roi donne à M. de Vieilleville une place dans le Conseil d'État.

Arrivé qu'il fust devers le Roy, il luy discourut bien amplement de tout ce qui s'estoit passé avec ces messieurs, et comme dedans deux jours, sans compter le present, ils s'attendoient d'avoir audiance. Et lui descouvrit tout le fond de leur legation, et de ce qu'ils avoient à proposer, mesme les justes occasions qui mouvoient les Estats de l'Empire à faire ce remuement, et le rechercher, sur tous les princes du monde, à les prendre en sa protection. De quoy Sa Majesté demeura fort satisfaicte et contante, luy disant qu'il avoit cela de bon que jamais il ne le despescheoit en lieu quelconque qu'il ne luy rapportast une entiere et certaine resolution de toute sa charge, et tousjours quelque bon discours; davantaige, qu'il luy donnoit beaucoup d'aise et de plaisir, car il luy avoit recité l'esbranlement du prince d'Orange de se faire français et venir à son service. Mais il s'estoit cependant reservé le secret advis que lui avoit donné le comte de Nanssau au départir, le remettant à une occasion plus convenable pour le luy faire mieux gouster, afin que Sa Majesté en tirast l'honneur et la commodité qui en pouvoient réussir.

Le mardy au soir, assez tard, dont le lendemain se devoit donner l'audiance à ses ambassadeurs, M. de La Bordaiziere, maistre de la garderobbe, vint trouver M. de Vieilleville en sa chambre, qui tout le jour n'en estoit sorty, ayant pris une ligiere purgation; auquel il dist telles paroles : « Monsieur, le Roy m'a envoyé vous dire que demain au plus matin vous vous trouviez à son lever, et qu'il n'y ait faulte. — Je me doubte bien, respond M. de Vieilleville, que c'est pour aller querir les deputez d'Allemaigne, car c'est à demain l'assignation de leur audiance. — Vous vous trompez, dist M. de La Bordaiziere, car M. de Crevecœur est ordonné pour cest effect, et s'en est allé desja coucher à Moret pour les amener de bon matin au Chenil que j'ay faict preparer pour les recevoir. — Pour quoy donc seroit-ce? — Je ne sçay, respond l'aultre, mais le Roy m'a commandé de vous bien enjoindre de n'y faillir, et vous dire d'avantage que, pour ce qu'il veult parler à vous à part, il va coucher exprès avec la Royne; et vous sçavez, quand il est là, que personne du monde, pour grand prince qu'il soit ou favory, même M. le connestable, ne se presente ou s'ingere de frapper à la porte ou d'y entrer : la gouvernante des filles de la Royne est commandée de vous attendre de pied coy pour vous ouvrir quand vous y frapperez. Par ainsy, monsieur, n'y faillez pas, et sur les huict heures. Je vous donne le bon soir. »

Ceste créance toutesfois troubla fort l'esprit de M. de Vieilleville, et ne pouvant imaginer qui auroit occasionné le Roy d'envoyer le sieur de Crevecœur les querir, puisqu'il estoit allé les bien-veigner de sa part; et luy sembloit ce traict très-estrange, prenant oppinion que ceste traverse devoit necessairement provenir de quelque maligne imposture, et qu'on luy eust presté quelque charité. Mais il s'asseuroit de n'avoir

(1) Nuremberg.

point failly en sa charge, mesme que le Roy s'estoit fort loué et contenté de son rapport. Si est-ce qu'il ne sçavoit qu'en penser, ny à qui s'en prendre; et ce qui plus le tenoit en telle inquiétude, estoit que Sa Majesté s'estoit descouchée de sa chambre pour parler à luy à part; Sur quoy il fantastiqua tant de choses, que toute la nuit il ne feist que dorveiller, demandant, plus souvent que toutes les heures, s'il estoit jour.

Le jour venu, il s'achemina droict à la chambre de la Royne, attendant l'heure propre pour se presenter devant le Roy; et y allant, rencontra M. le prince de La Roche-sur-Yon tout prest pour aller à la volerie, qui luy demanda s'il n'y vouloit pas venir; car, puisque le Roy couche chez la Royne, tout le monde a liberté d'aller à l'esbat, d'aultant que la chambre est close à toutes sortes de gens, mesme aux valets de chambre, Mais M. de Vieilleville va luy déclarer tout ce que M. de La Bordaiziere luy avoit dict, et qu'il attendoit l'heure pour entrer. De quoy M. le prince entra en une indicible peine, pour l'amitié qu'il luy portoit; et se fist desbotter sur le champ, envoyant dire à ses gentilshommes et faulconniers qu'il remettoit la partie à une aultre fois. Et dist à M. de Vieilleville qu'il vouloit veoir la fin de cecy, car la créance de M. de La Bordaiziere le mettoit en une terrible fantaiste. Et entrerent en la salle de la Royne, où ils ne se pourmenerent gueres que la gouvernante des fille entr'ouvrit la porte de la chambre, et feist signe à M. de Vieilleville de venir : qui dict à M. le prince : « Je ne sçay que c'est, monsieur, mais vous voyez bien qu'il y a quelque partie dressée. Toutesfois je me fie en mon innocence et en mon espée; que si quelqu'un m'en a presté d'une, je jure au Dieu vivant, il se peult asseurer que je luy en donneray deux. — Allés, mon cousin, dist le prince, que si l'on vous a calompnié, et si vous prenez pour soustenir vostre droict aultre second que moy, je renonce à jamais à vostre alliance et amitié; et je ne partiray de ce lieu que je ne vous aye veu sortir. »

Estant entré, il trouva le Roy desja tout prest, mais devisant avecques la Royne qui s'achevoit d'habiller; et après avoir faict la reverence deue et accoustumée à Leurs Majestez, le Roy luy commanda d'entrer au cabinet de la Royne, et qu'il avoit quelque chose à luy dire; ce qu'il fist, où estoient M. le chancelier et M. de L'Aubespine : de quoy il fust assez esbahy. Et les ayant saluez, il leur demanda de quoy il estoit question; mais M. le chancelier luy respondit que c'estoit au Roy à le luy faire entendre, et non pas à eux. « Il ne reste plus, dist M. de Vieilleville, qu'à veoir le grand prevost pour me faire penser en ma conscience. — Si cela estoit en termes, respond M. le chancelier, il n'en fauldroit poinct d'aultres. » Mais M. de Vieilleville repliqua que le tout dependoit de la capture, et qu'ils n'estoient pas assez forts pour l'arrester; leur monstrant la fenestre du cabinet qui respondoit sur ung jardin, qu'il eust plustost franchie qu'ils n'y eussent pansé : dont ils se prindrent tous trois bien fort à rire. Et entrant Sa Majesté sur ceste risée, il en demanda le motif, qui fust, après l'avoir entendu, à cœur ouvert de la patrie.

Ce plaisir passé, le Roy dist à M. de Vieilleville qu'il l'avoit envoyé querir pour lui remonstrer que par cy-devant il l'avoit voulu honorer de beaucoup de grades et estats : premierement, de le faire chevalier de l'Ordre par le feu Roy; puis de luy donner les cinquante hommes d'armes du feu sieur de Chasteaubriand; une aultre fois, la moitié de la compaignie du mareschal du Biez : ce que toutesfois il auroit reffusé, à son grand regret, pour le desplaisir qu'il recevoit en son ame de le veoir si peu advancé, l'ayant suivi et servy par si longues années, et avoir esté employé en tant d'importantes et hazardeuses charges, desquelles il se seroit tousjours acquicté avecques gloire et honneur, et au contentement de ses maistres.

Que si maintenant il s'oppiniastre, comme par le passé, à s'excuser de prendre ung estat qu'il luy veult donner, et qui n'est que pour le rendre digne de marcher au ranc des plus grands de son royaume, il se peult asseurer que de sa vie il ne luy parlera d'advancement quelconque, mais que, au contraire, il se pourra bien retirer en sa maison pour y vivre privément et y parachever ses jours. A quoy M. de Vieilleville respondit, avec une très-humble reverence, que puisqu'il plaisoit à Sa Majesté, ainsi haultement le pourvoir, il estoit tout prest, quoy que ce fust, de l'accepter; et en remercioit très-humblement Sa Majesté, louant Dieu que ce bien luy venoit selon et au desir du serment qu'il avoit faict de jamais ne briguer, solliciter ny importuner Sa Majesté de luy donner aulcun office, grade ou estat.

Alors le Roy print des mains de M. le chancelier les lettres d'estat de conseiller du Roy en son privé conseil, au nom de M. de Vieilleville, toutes scellées, et les luy donna, disant : « Je vous honore de cest estat, monsieur de Vieilleville, pour aulcunement cognoistre vos bons services, et ce, pour ung commencement de quelque remunération, m'asseurant que vous

m'y servirez aussi fidellement comme vous avez faict en tout ce que le feu roy, mon seigneur et pere, et moy, vous avons jamais commandé : et pour ce que vostre suffisance et valeur, prudence et fidelité, me sont assez cognues, je n'en vouldrois nullement prendre le serment de vous; mais estant ceste forme et usance en tel cas accoustumée, et de toute ancienneté observée, monsieur le chancelier, faictes lever la main. » Et cependant entra en la chambre de la Royne. Le serment presté, M. de L'Aubespine l'endossa bientost sur ces lettres sur le champ; et entrerent en ladicte chambre, de laquelle Leurs Majestez estoient prestes à sortir.

Mais auparavant le Roy dist à M. de Vieilleville à part, qu'il estoit venu coucher là exprès pour oster à ung chacun l'oppinion que d'aultre que de luy, et de son propre mouvement, il avoit esté promeu à ceste dignité; car si cela fust advenu en sa chambre, tout le monde eust pansé que la faveur du mareschal de Saint-André y fust intervenue; mais il vouloit que l'on creust qu'il n'avoit esté convié à l'honorer de ce grade que par soy-mesme, et du desir qu'il avoit de l'advancer en recognoissance de ses merites. De quoy M. de Vieilleville le remercia très-humblement, jusques à donner du genoil en terre, priant Dieu qui luy feist ceste grace de si fidellement s'en acquitter, que Sa Majesté en receust à jamais contentement, et ne se peust repentir de le y avoir colloqué. Là dessus ung huissier de la chambre du Roy le vint advertir, de la part de M. le connestable, que les Allemands estoient arrivez; qui fut cause que Sa Majesté print congé de la Royne pour aller trouver son bon compere, et adviser ensemble de la forme qu'il falloit tenir pour leur donner audience, en quel lieu, à quelle heure et en quelle compaignie; et sortit par une petite porte qui respond sur la chappelle.

M. de Vieilleville, qui avoit laissé M. le prince de La Roche-sur-Yon en peine de luy, le voulut bien lever de cest eschec, et, le trouvant encores en la salle, luy dist qu'il avoit eu si grande haste d'aller devers le Roy, qu'il n'avoit pas eu le loisir de le remercier très-humblement de l'offre volontaire qu'il luy avoit faicte de le seconder au cas que mal bastat, ce qu'il faisoit presentement; mais il le supplioit de continuer ceste bonne volonté, ayant plus que jamais besoing de son assistance, car il falloit combattre deux des plus maulvais et dangereux garçons de toute la Cour. Et le pressant le prince, comme desja tout esmeu de colere, de les luy nommer, M. de Vieilleville ne luy peut donner la bourde toute entiere; car, forcé de rire, il luy nomma M. le chancelier et M. de L'Aupespine, luy monstrant tout aussitost ses lettres d'estat de conseiller du privé conseil, avec son serment desja endossé; et luy discourut tout au long comme toutes choses avoient passé, sans oublier le très-honneste langaige que le Roy lui avoit tenu, qu'il estimoit plus que tout le reste. De quoy ledit sieur prince demeura infiniment aise et contant: qui ne fust sans hault louer Sa Majesté d'une telle discretion, car il avoit aultant ou plus cher le bien et advancement de M. de Vieilleville que le sien propre : et s'en allerent trouver le Roy fort joyeux et contans.

CHAPITRE V.

Le Roi donne audience aux députés des princes de l'Empire. — Il tient conseil sur la réponse qu'on leur fera.

Le Chenil, dont nous avons parlé cy-dessus, estoit ung superbe bastiment composé de deux longs et grands corps de logis, où estoyent deux belles salles et neuf ou dix chambres assez spacieuses, avec galleries haultes et basses, et escuyries pour cinquante ou soixante chevaux, et deux cours qui contenoient dix ou douze loges separées les unes des aultres, pour toutes sortes de chiens, chacune accompaignée de sa chambrette pour les valets des limiers, qui respondoient sur l'estang, pour la commodité de tant de meuttes de chiens courants, pour le fauve et pour le noir, que ce grand et magnifique roy François avoit faict ainsi bastir dedans le pourpris de sa maison de Fontainebleau. Et estoit ce logis voué et dedié pour le grand vaneur de France, et tout son attirail de chasse, affin que luy, qui aimoit ce plaisir plus que autre roy qui l'ait precedé, n'allast chercher les lieutenans, picqueurs et tous aultres officiers et valets de sa vannerie, plus loing que de mille pas au sortir de sa chambre, pour ordonner de l'assembler quand il y vouloit aller; et ne prenoit pas plaisir qu'aultre que luy s'en entremist, ny d'y estre suyvy que de ceux qu'il nommoit aux mesmes vaneurs.

De ce lieu-là M. le connestabble, accompaigné quasi de toute la Cour, horsmis des princes, mais de ce qu'il y avoit de chevaliers de l'Ordre, tous avecques leurs grands colliers de l'Ordre, vint en grande magnificence prandre le duc de Symerch et les aultres deputez d'Allemaigne, pour les mener et conduire devers le Roy, luy baiser les mains, qui les attendoit en la grande salle de Fontainebleau que l'on ap-

pelle du Bal. La Majesté duquel les receust fort humainement, et n'y en eust ung seul des principaulx et plus apparants qu'il ne favorisast de l'accolade, les aultres de la main. Dequoy ils demeurerent fort contants, et bien édiffiez de la familiere privaulté d'un si grand prince. Après cela, la segregation faicte par eux-mesmes de leurs deputez d'avec les aultres qui n'estoient que de la suite, ils entrerent avec le Roy en la salle du conseil, où le duc de Symerch proposa en latin le desir que les Estats du Saint Empire avoient d'entrer en alliance avec Sa Majesté. En quoy il fust assez brief; mais il presenta le comte de Nanssau pour luy faire entendre les occasions de leur legation, et parachever le reste. Duquel le discours fut fort long, mais non ennuyeux, d'aultant que ce fut en très-élegant langaige français: dequoy toute l'assistance receust bien grand contentement. Si est-ce que, en toute et principale substance, sa harangue ne contenoit que les poincts que vous avez veus au commencement de ce livre, avec une infinité d'exemples, tant vieils que modernes; une longue deduction de l'origine des deux nations; submissions et offres merveilleuses de leurs biens, facultez, et de leur vie; sur-tout très-amples louanges de la nation française, des roys et de la couronne de France. Dequoy Sa Majesté les remercia fort humainement, et commanda à M. le chancelier de leur faire entendre son intention; qui s'en acquitta dignement : aussi en estoit-il tout preparé par le rapport qu'en avoit faict M. de Vieilleville à Sa Majesté. Et pour ce que le faict meritoit bien une meure deliberation de conseil, il leur en remist le reste au lendemain, que le Roy auroit pris l'advis et l'oppinion des princes de son sang et de ses plus feaux conseillers et serviteurs. Ainsi se departit l'assemblée, que M. le connestable remena au Chesnil, et les y traicta comme grand-maistre de France, où ils ne veirent de leur vie ung tel apparat, si abondant, ny tellement ordonné; et tant que le disner dura, les violons et haultsbois ne manquerent chacun en leur tour; la musique en après, tant de la chapelle du Roy que des chantres de sa chambre, leur dirent graces avec motets et chansons sans nombre. A l'yssue de quoy, confitures et dragées leur furent apportées en toute abondance; puis ils furent reconduits à Moret par le sieur de Crevecœur, attendants la resolution du conseil de Sa Majesté.

Le Roy, qui vouloit depescher ces Allemands, commanda à M. le connestable de faire convoquer le conseil, auquel il desiroit entrer incontinant après disner; dequoy tout aussi-tost ceux qui en estoient furent advertis par les huissiers. Et toute la compaignie assemblée, et chacun assis selon son ranc, Sa Majesté leur remonstra que la proposition que les deputés des Estats de l'Empire avoient faicte ce matin n'estoit pas de petite conséquence; sur laquelle il les prioit tous affectueusement de bien pezer le succès du dommage ou du proffit qui luy pouvoit provenir de ceste protection; et que, tout premierement, ils considerassent qu'il estoit fort bien avecques l'Empereur, et que de resveiller ou irriter ung si puissant et dangereux ennemy, il estoit à craindre, s'il en survenoit quelque inconveniant préjudiciable à son Estat, que toute la chrestienté ne luy en donnast le tort, d'avoir si ligerement rompu ceste fraternité, qui estoit à son advis bien stable et arrestée, encores qu'il n'y eust rien de juré entr'eux par acte solempnel de paix ou de treve, et qu'on imputast ceste entreprise au vice d'ambition. Plus, qu'ils se souvinssent qu'il avoit pris n'agueres en sa protection le duc de Parme, pour laquelle maintenir il auroit envoyé une grosse armée de-là les Monts, dont il demeuroit quasi épuisé de finances, estant contrainct, pour son honneur, de l'entretenir, puisqu'il l'avoit entrepris; *item*, la guerre qu'il a eue en Picardie contre les Anglais, pour le recouvrement de la ville de Bouloigne, en quoy semblablement il auroit soustenu une excessive et quasi incroyable despence.

Qu'il luy sembloit qu'ayant mis, par la grande grace de Dieu, fin à tout cela, il ne devoit plus rien entreprendre, mais laisser reposer ses subjects de toutes qualités; car generalement tous ont paty et patissent quand les armées passent et repassent si souvent par son royaume; qui ne se peuct faire sans une pitoyable oppression et foule du pauvre peuple, joinct les ordinaires commissions de crües et recrües, que l'on distribue par toutes ses provinces, causées sur levées des deniers, pour la subvention de ses affaires; et que, d'aultre part, sa gendarmerie et noblesse, qui sont les principales forces et appuys de sa couronne, et les aultres gens de guerre, se retrouvent de ceste heure si harrassez, qu'il est besoing desormais de leur donner quelque respit et relasche. Que à ceste cause, il les prioit non-seulement, mais sommoit, sur le serment et l'obligation qu'ils ont au bien de son service, de luy donner conseil en saine conscience sur une telle et si importante affaire.

CHAPITRE VI.

L'avis du Connétable sur le réponse que l'on devoit faire aux députés d'Allemagne entraîne les suffrages de presque tous les membres du conseil.

Encore que fussent en ce conseil les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guyse, trois ou quatre princes du sang et aultres grands, comme les princes et ducs de Guyse, de Nemours et Daumalle, mesme le chancelier de France, auquel seul il appartient, à cause et pour le devoir de son estat, de prendre tousjours la proposition du Roy pour le deduire, amplifier et mieux faire gouster, par son sçavoir, à l'assistance; toutesfois M. le connestable, sans aultre respect, suivant sa coustume de ne jamais ceder à personne, print incontinant la parolle, disant que le Roy, qui leur demandoit conseil, le leur avoit donné luy-mesme, et faict fort amplement entendre sa conception, qu'il falloit suivre de poinct en poinct, sans auculnement y contrarier, n'ayant en ses remonstrances rien de proposé qui ne fust très-équitable et bien congneu à toute la compaignie; laquelle il supplioit, en bien pezant et considerant le tout, de donner conseil et advis à Sa Majesté, selon la cognoissance qu'il avoit des affaires de ce royaume, et leur desir au bien du service de ceste couronne. Et quant à son oppinion, il aimeroit mieux, non-seulement perdre ses estats, mais tous ses biens, qu'elle fust aultre que celle de Sa Majesté : adjoustant qu'il ne luy pouvoit entrer en la fantaisie que le duc Maurice se fust tourné et bandé si-tost contre l'Empereur, l'ayant fait chef de la maison de Saxe, de laquelle il n'estoit que cadet, pour l'avoir investy, par la confiscation de son aisné, Jehan Frederic, de l'electorat de Saxe, avec quinze ou saeze bonnes villes qui en dependent, desquelles le revenu monte par an à quinze ou saeze cents mille talarts; et que, pour ceste raison, il ne pouvoit moins que faire conjecturer qu'il se tenoit couvert de quelque sinistre entreprise contre la France, soubs ce très-honorable tiltre de protection. Davantage, que les Allemands sont quelquefois subjects à se desvoyer aussi souvent de l'entendement comme de l'estommac, et ne sont pas trop certains en leurs promesses; alleguant quelques exemples de plusieurs colonels de leur nation qui manquerent de leurs levées de gens de cheval et de pied au feu Roy, pour avoir été gaignez par l'Empereur qui leur haulsa leur solde, et servent communement à qui plus leur donne. Mais, premier que de rien accorder avec eux, seroit necessaire, en tout évenement, d'envoyer en Allemaigne sept ou huict habiles hommes bien entendus en la langue germanique, qui se retireroient chez les pensionnaires que le Roy y entretient, pour ensemble descouvrir et donner lumiere diligemment et en toute fidelité, s'il y a quelque venin caché dessoubs telles et si liberalles offres. Que telle estoit son oppinion, et pria M. le cardinal de Bourbon de dire la sienne.

Lequel ne la feist pas si longue, se doubtant bien que le Roy et son bon compere avoient parlé et opiné par la bouche l'un de l'autre; et ce qui plus le luy faisoit croire, estoit que M. le connestable s'estoit advancé, contre son rang et tout l'ordre accoustumé au conseil, principalement le Roy présent, de prendre ainsi indiscrettement la parolle, et en dire le premier, sans aulcune defference, son advis; ce qu'il avoit faict, ce luy sembloit, affin de prevenir toutes aultres opinions, et pour imprimer à tout le reste la sienne : de sorte que, sans trop despendre de langaige, ny ennuyer la compaignie, il va conclure aux mêmes fins.

Tout de mesme en userent les cardinaux et princes susdicts, chancelier, mareschaux de Sainct-André et de La Marche, et six ou sept gouverneurs de provinces, qui firent bientost courre le pacquet, ainsi que ont accoustumé faire les advocats sur un bareau en cause de petite pratique (1), que l'on appelle *ad idem*. Mais quand ce vint au rang de M. de Vieilleville, qui avoit pris langue du comte de Nanssau, et entendu de luy ceste particularité à Moret, ne put acquiescer aux precedents advis, mais ayant tousjours la veue fichée devers la face de son maistre, et luy addressant sa parolle, commença à parler ainsy.

CHAPITRE VII.

M. de Vieilleville ouvre un avis contraire à celui du Connétable. — Griefs contre l'empereur.

« Je ne vous sçaurois assez exprimer, Sire, l'extresme desplaisir que je reçoy en mon ame, que pour ma premiere entrée en ceste très-illustre et respectable compaignie, qui n'est que d'aujourd'huy seulement que j'en aye esté honoré par Vostre Majesté, je soye contrainct de dire mon oppinion, qui ne peult estre en ma conscience que toute contraire à ce qu'il vous a pleu nous proposer, et aux oppinions de tous messieurs les reverendissimes cardinaux, illustrissimes princes et grands seigneurs qui m'ont

(1) Cause peu importante.

precedé; car il semble qu'ils vous veullent ravir, des poings et de dessus le front, la plus grande gloire qui puisse estre offerte, ny arriver à un roy de France, de le choisir protecteur du Saint Empire de la chrestienté, qui est plus estimable, quasi, que si on vous presentoit le mesme diademe imperial, d'autant que l'on vous a esleu, sur tous les roys et princes du monde, digne de controller les actions d'un empereur tiran, et de le contraindre par les armes à se rendre subject aux loix de l'Empire, et de le chastier de ses malversations. Encores, Sire, ne sçauroit-on juger à quel évenement et conséquence pourra réussir ceste entreprise; car il ne fault poinct doubter que l'indignité de ses tirranicques oppressions, et le mespris qu'il a tousjours faict depuis son election de tous les Estats de l'Empire, principalement des grands princes qui y sont, n'ayent tellement irrité toute la Germanie, que quand on verra vostre armée approcher du Rhin et joindre celle du duc Maurice, qu'il ne soit en danger de perdre sa couronne, et vous en hazard de vous la mettre sur la teste.

» Quant à la bonne intelligence que Vostre Majesté allegue se pouvoir maintenir entre vous deux, ses vulpines ruses et cauteleux deportements, dont il a tousjours usé jusques icy, vous en doivent donner toute preuve; car de sa vie il n'a faict ouverture d'amitié avec le feu Roy et Vostre Majesté, que pour y gaigner quelque advantage, et se prevaloir, par cest amusement, des desseings qu'il projecte contre ceste couronne qu'il a mortellement odieuse; car toute la chrestienté sçait assez que, sans les valeureuses resistances du pere et du fils, il en seroit aujourd'huy paisible monaque. Mais voulez-vous, Sire, un plus certain tesmoignage de son infidelité que de son passaige par la France, pour lequel obtenir, parce que, sans ceste faveur, il perdoit indubitablement tous les Païs-Bas, il se soubsmist quasi à la carte blanche : toutesfois estant hors le royaume, il se mocqua de toutes ses promesses, car il n'en tint pas une; et se voyant dedans Cambray, dist au prince de l'Infantasque (1) telles parolles : « Que le Roy de France ne se mette pas, s'il est sage, en ma misericorde comme j'ay esté en la sienne; car je jure au Dieu vivant qu'il n'en seroit pas quicte pour la Bourgoigne et Champaigne, mais je vouldrois aussi la Picardie, et les clefs devers les champs de la Bastille de Paris, s'il ne vouloit perdre la vie, ou estre confiné en une perpetuelle prison jusques à l'entier complement de ma volonté. »

» Ne voilà pas, Sire, et vous tous, messieurs, ung estrange remerciement? et se pourroit-il imaginer au monde une plus perverse et felonne ingratitude que ceste-là, après avoir esté honoré d'une entrée par toutes les meilleures villes du royaume de France, si pompeuse et magnifique, que nous ne lisons poinct que jamais nos roys en ayent faict une pareille? car, oultre les triomphes, somptuositez, festins et riches presens qui luy furent faicts, toutes les prisons luy furent ouvertes, et n'y avoit criminel, de quelque sorte de crime qu'il eust esté convaincu, sans nul excepter, à qui son chancelier Granvelle ne donnast la grace soubs seing et scel de son maistre, et contresigné de ses secretaires d'Estat. Davantaige, par toutes les villes où il passa, il y avoit ung prince du sang ordonné pour le recevoir. Et vous, monsieur le connestable l'allastes recueillir à Bayonne pour l'amener à Loches, où le Roy et la Royne sa sœur l'attendoient, par lesquels il fust accompaigné, après tant d'excellentes et incomparables magnificences que malaisement pourroit-on maintenant imiter ny representer, jusques à Sainct-Quentin. Et vous-mesme, Sire, assisté de feu M. d'Orleans vostre frere, et suivy de messieurs de Vendosme, d'Anghien, prince de La Roche-sur-Yon, de Nevers, d'Aumalle et de plusieurs aultres princes et grands seigneurs, les vintes conduire en sa ville de Valenciennes. Et pour toute recompense de tant d'honneurs, innombrables peines et excessives despences, avoir eu regret et un despit enragé qu'il ne tenoit encores le feu Roy prisonnier, pour forcer oultre tout droict divin et humain sa volonté, et, au deffault de ce, le menacer de le faire mourir. De sorte, Sire, que ce vilain, sauvage et barbaresque traict, qui procede d'une très-méchante ame, vous doit bien faire desraciner du cœur et de l'esprit toute esperance de jamais pouvoir former avecques luy une parfaite amitié; mais au contraire, aultant de fois qu'il vous en fera parler par ses ambassadeurs, vous devez de tant plus près et soigneusement prandre garde à vos affaires, sans vous amuser, ny jamais plus s'arrester à ses frauduleux appasts et perfides attraicts.

» Et pour venir au duc de Parme que Vostre Majesté a pris en sa protection, penseriez-vous bien, Sire, que le Pape fust chef et principal entremetteur de cette guerre? Rien moins; mais croyez qu'il en est seulement le manteau, soubs la couverture duquel l'Empereur fournit d'hommes et d'argent. En voulez-vous un meilleur tesmoignage? que ce fust luy-mesme qui fist massacrer Pierre-Loys Farneze, pere de ce duc, et que tous les chefs, capitaines, et la pluspart de toutes les trouppes qui font service à Sa Saincte-

(1) De l'Infantado.

té en ceste entreprise, sont imperiaux, et qui toute leur vie luy ont faict serment et service en ses guerres d'Italie : Vostre Majesté, et la pluspart de ceste compaignie, les cognoist tous, qui me gardera de m'estandre à les vous nommer, pour vous remonstrer, non pas en saine sincerité seulement, mais en toute sainctеté de conscience, que vous faictes un tort irreparable à la reputation de vostre couronne de reffuser ceste si honorable charge et élection que le Saint Empire vous presente; car, puisqu'ainsi est que l'Empereur par soubs main vous faict la guerre, ayant desja, oultre les precedentes preuves, faict mener en son chasteau de Milan les capitainnes et gentilshommes français qui ont esté pris en combattant devant Parme et La Mirande, il la luy fault faire tout ouvertement, et à la veue de tout le monde, sans couvrir son jeu, ny aultrement dissimuler. Et ne sçauriez mieux, ny plus genereusement commencer, que par ce beau et superbe voyaige d'Allemaigne, affin qu'il esprouve de plus en plus l'invincible puissance de ceste couronne, qui est telle que de quelque costé qu'il se soit jamais armé, ny de quelque part qu'il ait tourné ses forces, tant par mer que par terre, il a tousjours trouvé celles du feu roy vostre seigneur et pere et les vostres, pour luy faire teste, qui ont arresté tout court, voire dissipé et reduit à néant toutes ses entreprises.

» Il ne se fault poinct, au reste, excuser sur la necessité; car la France est inexpuisable, s'y trouvant ordinairement mille moyens de lever deniers sans fouler le peuple, ne fust-ce que des empruncts volontaires sur les plus aisez de ce royaume. Et quant à moy, je pense estre le plus pauvre de la compaignie, au moins des plus malaisez; mais j'ay encores pour quinze mille francs de vaisselle, tant de cuisine que de buffet, blanche et vermeille, que j'offre liberalement mettre entre les mains de ceux que vous ordonnerez, pour en faire ce qu'il leur plaira, affin de subvenir aux frais de ceste si louable entreprise, que Dieu, par sa saincte grace et bonté, d'aultant qu'elle est fondée sur toute justice et équité, fera réussir, à la gloire et honneur de Vostre Majesté et reputation de la nation française ; remettant à vous faire entendre quelque secrette particularité que l'un des principaux de ceste ambassade m'a dicte, après que tous ces dignes personnages, qui doivent oppiner après moy, auront achevé de parler ; et m'asseure que, la vous ayant découverte, vous emploirez toutes vos forces et moyens pour effectuer ce que je vous propose ; car, outre ce qu'il y va de vostre supreme grandeur, vous bastirez des boulevarts, courtines et imprenables remparts pour la perpetuelle conservation de tout vostre Estat. »

CHAPITRE VIII.

Avis des autres conseillers d'Etat. — M. de Vieilleville propose au Roi de s'emparer de Metz, Toul et Verdun.

Après que M. de Vieilleville eust ainsi hardiment oppiné, M. de la Caze-Dieu, auquel il escheoit de parler, va commencer ainsi :

« Sire, il ne se peult rien adjouter à l'oppinion de M. de Vieilleville, ny diminuer aussi ; et me semble qu'elle est très-digne d'estre suivie ; et, sinon que j'estime que Vostre Majesté l'a bien retenue, je la recapitulerois volontiers, pour le très-grand plaisir qu'il y a de la redire et de l'escouter : car son zele très-ardent à la grandeur de ceste couronne, et les moyens qu'il a si promptement trouvez, s'engageant le premier à la subvention par luy proposée, vous doivent bien faire ouvrir le cœur et les yeux non-seulement, mais l'esprit et l'ame, à l'entreprise de ce voyage ; et, pour ne rien farder, mais dire du vray, le vray seroit une par trop grande honte et indignité de reffuser une si honorable et, pour mieux dire, celeste élection projectée de si longue main, jurée par tels et tant de princes, fondée sur une si saincte occasion, presentée et offerte par si excellens ambassadeurs, et pourchassée par une telle nation, qui est la plus grande, non pas de la chrestienté, mais de toute l'Europpe. Et quant à moy, je pense avoir environ vingt mille livres de rente du bienfaict de nos roys ; j'en donne liberalement la moitié, tant que le voyage durera, pour subvenir aux frais de l'armée. »

Parce que M. de La Caze-Dieu estoit fort respecté du Roy et de toute la compaignie, en estime d'un fort homme de bien, et qui avoit eu promesse des sceaulx, lorsque le chancelier cuyda mourir, il n'y avoit que demy an, tous les evesques et maistres des requestes, qui estoient environ saeze, oppinerent *ad idem*, offrants en semblable tous leurs moyens et facultez plutost que ce voiage ne se resolust : de sorte que, si ce conseil se fust tenu pour les parties (1), M. de Vieilleville l'emportoit, parce que dix-sept conseillers avoient suivy son opinion, et quatorze seulement celle de M. le connestable. Mais en matiere d'Estat, principalement pour la guerre, et le Roy present, tous les resultats deppendent

(1) Pour juger un procès.

de la conclusion de Sa Majesté, par laquelle bien souvent il renverse toutes oppinions, ou n'en prend sinon ce qu'il luy en plaist.

Le Roy, voyant qu'il le falloit quicter (1) pour n'en courrir une si universelle honte par toute la chrestienté; aussi que les cardinaux et princes, ne voulants demeurer des derniers en l'offre de leurs moyens, avoient changé d'advis, demanda à M. de Vieilleville quelle estoit ceste secrette particularité qu'il reservoit à dire : lequel respondit à Sa Majesté, s'il luy plaisoit se retirer à part, qu'il la luy feroit entendre : et s'estant le Roy et tout le conseil levez, il s'approcha de Sa Majesté, qui appella M. le connestable, et luy discourut de ceste façon :

« Sire, vous avez bien sceu comme l'Empereur s'est saezy des villes imperialles de Cambray, Utrecht et du Liege, qu'il a énervées de l'Empire, les ayant unies et incorporées à sa comté de Flandres, et en a fait un rempart à tous ses Païs-Bas, au grand détriment de toute la Germanie; et parce que les princes électeurs du Saint-Empire ont descouvert qu'il a projecté en son esprit d'en faire aultant des villes imperialles de Metz, Strasbourg, Thoul, Verdun et aultres villes sur le Rhin qu'il pourra attraper, ils ont avisé secrettement d'avoir recours à vos forces, sans lesquelles ils ne peuvent destourner ce malheureux et detestable desseing, qui seroit la totale ruine de l'Empire, et la perte manifeste de vostre royaume, d'aultant que par ceste investiture vous seriez à jamais esclave et privé de toute l'intelligence que vous avez en Allemaigne, car il vous osteroit tout moyen d'y faire, pour l'advenir, aulcune levée, et vous savez que c'est le grenier de vos forces, aimants trop mieux les princes susdicts que vous en saezissiez que aultre prince quel qu'il soit, et principalement luy; car, si vous endurez qu'il y entre le premier, vous aurez toujours, voire de mois en mois, nouvelles forces sur les bras, ausquelles il ne vous sera possible de resister, car il ne vous en sçauroit venir de ce costé-là pour l'empeschement qu'il y mettra. Par ainsi, emparez-vous doulcement, puisque l'occasion s'y offre, des susdictes villes, qui seront environ quarente lieues de païs gaigné sans perdre ung homme, et ung inexpugnable rempart pour la Champaigne et la Picardie, en oultre ung beau chemin et tout ouvert pour enfoncer la duché de Luxembourg et les païs qui sont au dessoubs jusques à Brucelles; plus, vous faire maistre à la longue de tant de belles et grandes villes que l'on a arrachées des fleurons de vostre couronne, et de recouvrer pareillement la souveraineté de Flandres que l'on vous a si frauduleusement ravie, qui appartient aux roys de France il y a plus de mille ans, et de toute immemoriale ancienneté. »

CHAPITRE IX.

Le Roi approuve cette proposition.

« C'est ce que m'a dict, Sire, le comte de Nanssau, à quoy je veux bien adjouster quelque chose du mien, qu'il vous plaira ne trouver maulvais; qui est que Vostre Majesté ne considere pas que tous ces princes, qui sont grands, vous preferent à leur empereur, que ils vous aiment mieux pour voisin qu'un prince de leur nation, et que pour vous favoriser ils ne craignent pas d'offencer son frere l'archeduc Ferdinand, qui doit estre empereur après luy, estant desja roy des Romains. Que si, par crevecœur du reject que vous voulez faire de ceste protection qu'ils vous presentent avec tant de courtoisie, ils se rallient avec l'Empereur, vous n'aurez pas moins de quarante mille chevaux et cent mille hommes de pied, devant la fin de novembre, en vostre frontiere de Champaigne. Où sont vos forces ny apprests pour leur faire teste? Quel estat pourrez-vous faire de vostre royaume, ny de quelle esperance nourrirez-vous M. le Dauphin de regner après vous? A ceste cause, Sire, meurissez bien, s'il vous plaist, ceste consideration en vous-mesme premier que de conclurre le reffus. Et quant à ce que vous avez allegué, monsieur, addressant sa parolle à M. le connestable, que vous en conjecturez qu'il y ait quelque perfidie cachée soubs si belles offres, j'aimerois mieux avoir perdu tout mon bien pour le service que je vous ay toute ma vie voüé, que ceste parolle parvinst jusques à leurs oreilles; car si tels princes que ceux-là, et qui sont souverains, dont l'un met la pomme ronde (2) en la main gauche d'un empereur à sa création, qui dénote la monarchie; l'aultre, l'espée en la droicte pour se la maintenir; et le tiers, le diademe imperial sur la teste, n'ont ny foy ny parolle, en quelle race de gens la pourra-t-on trouver? Croyez hardiment, Sire, qu'ils y procedent *à la franche marguerite*, et qu'il ne s'y couve que une parfaite amitié qu'ils veulent former mutuellement avecques vous et la couronne de France, qui se convertira en une haine pernicieuse et inimitié immortelle si vous la mesprisez. Il vous plaira doncques, Sire, com-

(1) Qu'il falloit abandonner l'avis du connétable.

(2) Allusion aux cérémonies en usage au couronnement des empereurs.

mander à toute l'assistance de se rasseoir, et faire là-dessus entendre hault et clair vostre intention. »

Le Roy, ayant attentivement compris toutes les remonstrances de M. de Vieilleville, dist à M. le connestable qu'il n'y avoit que tenir, et qu'il croyoit que Dieu l'avoit inspiré d'avoir en ce jour créé M. de Vieilleville de son conseil; car sans luy il eust rejecté ceste protection, en quoy il eust faict une grande playe à sa reputation, et sappé de fonds en comble tout son Estat. Mais M. le connestable, qui se sentit picqué de ceste parolle, la recouppa incontinant, disant que ce qu'il avoit oppiné n'estoit que pour valider et soustenir sa proposition, et qu'il en ordonnast ce qu'il luy plairoit, qui fut cause que Sa Majesté ordonna à tous ces messieurs de reprendre leurs places. Mais, premier que se rasseoir, M. de Vieilleville luy dist à part [M. le connestable toutesfois present, car personne ne parloit jamais au Roy qu'il ne se jectast à la traverse] que le comte de Nanssau luy avoit expressement enjoinct de tenir secret l'emparement des susdictes villes, « car si elles en estoient advertles vous n'eu auriez pas si bon marché, mais se feroient crever pour la manutention de leur liberté, d'aultant qu'elles s'intitulent villes franches imperialles ou de l'Empire, qui ne reçoivent édits, loix, commandements, subsides, maletostes d'un empereur, ny subjection, que telle qu'il leur plaist, et ont seance et voix deliberative aux diettes qui sont convoquées pour le bien commun de toute la Germanie: et en ceste grande trouppe d'ambassadeurs que vous voyez, il n'y a que le duc de Simmerch et le comte de Nanssau qui le saichent. »

Sa Majesté luy dist qu'il luy avoit faict ung très-grand service de l'en advertir, car ce eust esté le premier propos qu'il eust mis en avant, pour honnestement couvrir sa proposition; et commença, ayant repris sa place, à parler ainsi.

CHAPITRE X.

Le Roi déclare sa résolution au Conseil.

« Mes chers cousins, et vous tous, mes bons serviteurs et amys, je ne me puis assez louer de la franche volonté que vous avez au bien de mon service, quand si liberalement m'avez offert vos moyens et facultez pour soulaiger et soustenir mes entreprises; de quoy je vous remercie de tout mon cœur, reservant à en tirer ma commodité, si tant est que mes finances n'y puissent satisfaire. Toutesfois j'espere, avec l'aide de Dieu, que je n'en auray aulcun besoing, car j'ay encores beaucoup de fonds en mon espargne et au tresor du Louvre; aussi que je ne suis nullement en arriere pour le reste de ceste année 1551, estant ce dernier quartier d'octobre, novembre et decembre, encores tout entier à recevoir et entrer dans mes coffres; et que, d'aultre part, les assignations de toute ma gendarmerie, qui est de quatre mille cinq cents hommes d'armes, sont departies, et desja envoyées aux lieux où elle est en garnison, esparse en divers lieux de mon royaume, pour faire monstre pour ce present quartier, qui me vient fort à propos, car j'ay deliberé et resolu en mon ame de suivre le conseil et advis de M. de Vieilleville, et accepter ceste tant honorable protection qui ne peut que redonder à ma gloire et honneur, y estant semonds et appellé pour une infinité de pregnantes raisons que vous sçaurez quelque jour. Nous avons encores quatre bons mois de loisir pour mettre sus une gaillarde armée, de laquelle je veux que le rendez-vous soit sur la fin du mois de mars 1552, aux environs de Jouynville, et les sur limites de la frontiere de Champaigne. Et quand ce voyage ne seroit entrepris que pour resveiller l'ardante jeunesse qui est à ma suicte, de plusieurs princes et seigneurs qui sont pour le present inutiles, encores ne trouverai-je la despence mal employée; et veulx, oultre ma gendarmerie, que j'augmenteray encores de cinq cents lances, remplir mon armée de six mille chevaux ligiers, cent pour compaignie; desquels, dez maintenant, je fais et constitue colonel mon cousin le duc de Nemours; et ne vacqueray, tout le reste de ce mois d'octobre, que à distribuer et despescher des commissions pour les levées de ladicte cavallerie, et pour cent enseignes de gens de pied, nouvelles bandes de trois cents hommes chacune, et de soixante compaignies de harquebuziers à cheval, cent hommes pour compaignie; avecques quarente enseignes de vieilles bandes, que je tireray tant de Piedmont que des autres villes frontieres de mon royaume, qui sont de deux cents chacune; et despescheray en Allemaigne, à mes bons, fideles pensionnaires, les colonels de pistoliers et lansquenets, de m'amener vingt cornettes de gens de cheval, à trois cents hommes chacune, et six regiments de gens de pied, à dix enseignes par regiment, de cinq cents hommes chacune; et m'asseure que mes bons confederez les cantons de Suysse me fourniront, aussi-tost que mandez, douze mille bons hommes, sans compter les legionnaires de Normandie, Champaigne et Picardie, qui pourront re-

venir à douze mille hommes, et environ huict ou dix mille bons chevaulx des arrierebans de la noblesse casaniere de mon royaume. De toutes lesquelles forces je veux que mon armée soit composée, oultre que je m'asseure qu'il se trouvera plus de huict mille braves gentilshommes volontaires, que je n'estime pas moins que ma gendarmerie, et où il se trouve beaucoup de seigneurs qui vouldront entreprendre ce voyaige, et y paroistre pour me faire service, acquerir honneur, et se vanter à leur heureux retour d'avoir abbrevé leurs chevaux en ceste tant renommée riviere du Rhin. Et oultre tout cela, je feray publier que toute ma maison se trouve audict mois de mars en armes, pour accompaigner ma cornette; sont encores deux mille bons chevaulx et gentilshommes de nom et de marque. Doncques chacun se prepare de bonne heure de se mettre en équippage, selon ses moyens et facultez, pour me suivre, esperant, avec l'ayde de Dieu, que le tout réuscira à bien, estant mon intention fondée sur toute équité, et pour rembarrer ung si pernicieux ennemy de mon Estat et de ma nation, et qui se baigne et delecte à tourmenter sans aulcun respect toutes sortes de gens. Que si Dieu me faisoit ceste grace de le trouver si à poinct, en bataille bien rangéee et ordonnée, que je le puisse combattre, ou son fils le prince d'Hespaigne, je m'estimerois trop heureux d'y perdre la vie. »

Après que le Roy eust achevé de parler, et ainsy disposé de l'estat de son armée, toute l'assistance fist demonstration d'une incredible joye, par ung applaudissement d'allegresse nompareil, disant tous, de voix commune, que ceste prompte volonté luy provenoit d'une inspiration divine que Dieu conduiroit à très-heureuse fin, veu qu'il n'y avoit aucune tache d'ambition ny animosité de vindicte, mais ung desir charitable de secourir une pauvre nation affligée, et mettre beaucoup de grands princes en liberté. A quoy adjousterent tous les princes, tant du sang que aultres, qu'il falloit que generalement tous les bons subjects du Roy, principalement les nobles et aultres de moyen, y employassent les biens et la vie, pour faire espaule à une telle et si saincte entreprise; et que, quant à ceux qui tenoient, comme princes, le premier ranc en ce royaume, ils estoient tous prests de commencer, pour donner courage, par leur exemple, à tout ce qui estoit au-dessoubs de leur qualité de les ensuivre et faire le semblable. De quoy Sa Majesté demeura infiniment contente et satisfaite: et tous unanimement louerent Dieu de ce que M. de Vieilleville avoit esté ce jour crée et receu en ceste compaignie, sans l'advis duquel, qui avoit combattu et renversé les oppinions des plus grands de ce conseil, et acheminé les aultres à suivre la sienne, la couronne de France estoit en hazard d'encourir une irreparable honte. Mais comme ils se vouloient lever, M. de Vieilleville dist tout hault qu'il estoit très-necessaire de licentier l'ambassadeur de l'Empereur et le faire sortir du royaume, et par conséquent retirer celuy de Sa Majesté: « car nous sçavons bien, dist-il, que, outre descouvrir les desseings du Roy, il taschera de deguiser les actions de son maistre, comme il a faict par cy-devant de l'execution de justice qui fut faicte à Auxbourg dernierement du brave colonel Sebastien Volgeberg et de deux de ses capitaines; car il fist accroire au Roy, à M. le connestable et à tout son conseil, que son maistre leur avoit fait trencher la teste pour leurs voleries, violements et aultres malversations; et jure devant Sa Majeste, sur mon honneur et sur ma vie, que ne fust que pour avoir fait service à la maison de France; mesme que le bourreau, tenant encore l'espée sanglante, prononça tout hault que tous ceux qui iroient doresnavant faire service au roy de France seroient punis de mesme supplice; et qui me croira, il aura dès ce soir son congé afin qu'il desloge de bon matin. » Ce qui fust encores treuvé le meilleur du monde par le Roy et toute la compaignie, et ne se pouvoient garder de hault louer sa prevoyance et bon entendement: si est-ce que, à deux heures après l'yssue du conseil, la Cour estoit pleine de ce propos, que M. de Vieilleville avoit bien taillé de la besogne au Roy et à la couronne de France; que ce royaume se fust bien passé de ceste folle entreprise, et quand on est bien à son aise on ne s'y peult tenir. Mais on descouvrit aussitost de quelle boutique estoit sortie ceste calomnie, en despit de laquelle toutesfois la jeunesse de la Cour bruyoit de ce voyage et s'en rejouissoit. M. de Nemours, entre aultres, embrassant M. de Vieilleville, le remercia d'avoir esté si ferme en son oppinion; car, s'il eust plié comme les plus grands, il fust demeuré sans charge, et toute sa vie inutile. C'estoit ung jeune prince, gaillart, fort volontaire et avantureux, et qui ne manquoit poinct de valeur, sorty puisné de sa maison de Savoye; et pria M. de Vieilleville de luy donner ung lieutenant pour sa compaignie colonelle, jurant et protestant qu'il n'en auroit que de sa main.

A son imitation, M. d'Anghien et M. Loys de Bourbon, qui depuis fut appellé prince de Condé, freres de monseigneur Anthoinne de Bourbon, duc de Vendosme, luy en demanderent; comme aussi fist le jeune duc de Longueville, en semblable René M. de Lorraine et le grand-prieur

de France, freres et tous deux enfants de feu monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guyse, et d'aultres jeunes seigneurs; de sorte que M. de Vieilleville tira de la compaignie de M. le mareschal de Sainct-André vingt et ung hommes d'armes, qui furent tous lieutenants de compaignies nouvelles de gendarmerie ou de cavallerie ligere, et mist les vieux archers en leurs places; puis remplit la compaignie de jeunes gentilshommes de Bretaigne, d'Anjou et du Meyne, puisnez de bonnes maisons, que leurs peres ou freres aysnez, en sa faveur, misrent en bon équippaige pour paroistre en ce voyaige : car, d'y mettre, comme font plusieurs capitaines de gendarmerie, leurs valets de chambre et ceulx de leurs femmes, argentiers, fourriers, brodeurs, appotiquaires et barbiers, il estoit si homme de bien, d'honneur et de conscience, qu'il eust plustost quicté pour jamais les armes, voire choisy la mort que de commettre une telle faute; « car c'estoit, disoit-il, ung larcin manifeste faict au Roy, d'aultant qu'ils tirent la paye, et n'ont chevaux ny armes, l'addresse ny le couraige de luy faire service, encores moins la hardiesse de regarder par mal le moindre de ses ennemis, tant s'en faut qu'ils osassent le combattre. »

CHAPITRE XI.

Le Roi donne à M. de Vieilleville le commandement de sa cornette.

Ce voyage d'Allemaigne ainsy conclud et arresté par la propre bouche du Roy, M. de Vieilleville fust ordonné par Sa Majesté d'aller le matin devers les ambassadeurs à Moret, pour le leur annoncer. Il est impossible d'exprimer de quelle joye et allegresse ils receurent ceste bonne nouvelle, ny de quelles caresses et embrassements ils le festoyerent. Mais il leur fist bien redoubler l'aise quand il leur asseura des forces dont le Roy avoit faict estat en plein conseil, desquelles il vouloit que son armée fust composée pour l'heureuse entreprise de ce voyage : puis les pria, de la part de Sa Majesté, de venir le dimanche ensuivant disner avec elle, et entendre, en prenant congé, le reste de son intention. Et laissa M. de Vieilleville ung de ses gens au comte de Nanssau, pour luy apporter, incontinant après luy, le roolle de tous ceux qui estoient en leur trouppe, depuis le plus grand jusques au moindre; leurs noms, rancs et qualitez, et principalement des deputez et ayants charge en ceste legation, priant ledict sieur comte de n'y rien oublier, et pour cause : puis s'en alla, les laissant aussi contants qu'ils furent jamais; car, par leur calcul, ils trouvoient l'armée royale pouvoir revenir à cinquante mille hommes de pied, et trente ou quarante mille chevaux; puis l'esperance des presents, à cause de ceste liste, et la rejouissance de veoir les merveilles de ce festin royal, où Sa Majesté devoit estre en personne.

Arrivé que fust M. de Vieilleville devers Sa Majesté, il luy discourut bien au long de l'aise et contentement où il avoit laissé cette allemande trouppe, et de ce qu'il luy avoit pleu accepter ceste protection : « car vous leur faictes cognoistre, luy dist-il, que vous voulez espouser leur querelle et les tirer hors de ceste misere et affliction, puisque vous entrez en une si excessive despence, de mettre sus une telle et si brave armée, que je leur ay de poinct en poinct, et compaignie quasi pour compaignie, despeinte toute telle que Vostre Majesté l'avoit, en plein conseil, projectée; qui a esté le comble de leur allaigresse, que je leur ay promis de bailler par mémoire : à l'ayde de laquelle ils esperent, avec les forces qu'ils y adjousteront, jecter Charles d'Austriche [ils ne le nomment plus aultrement] hors de la Germanie, ou y mourir tous. Brief, Sire, vous ne sauriez croire l'obligation, service et alliance d'amitié qu'ils vous ont vouée; et ne fistes jamais mieux que d'accepter leur offre, ny qui vous redonde à plus grand honneur; joinct que vous ne sçavez encore ce que le ciel vous garde en l'evenement de ceste très-haulte et sublime entreprise. — Qu'il advienne, dist le Roy, ce qu'il plaira à Dieu; mais j'en verrai la fin, et n'en demande aultre recompense, sinon que ces princes-là et leur nation puissent se louer de ma bonne volonté, à laquelle j'adjousteray, moyennant sa grace, de si braves effects, qu'il en sera memoire à jamais; mais surtout je ne desire rien plus que de rencontrer mon ennemy pour le payer tout à la fois des traverses, perfidies et meschancetez qu'il a exercées toute sa vie contre cest Estat, ou y mourir. » Et puis luy demanda quelles nouvelles ils en avoient, où il pouvoit estre et s'il estoit fort? A quoy il respondit que par les dernieres qu'ils avoient receues il estoit à Linx, mais que le roy des Romains avoit l'armée à Ingolstat, et qu'il y avoit long-temps qu'ils raudoient sur les bords du Danube, et qu'ils ruinoient tout ce pays-là.

Sa Majesté luy demanda s'il ne vouloit pas prandre une compaignie nouvelle de gendarmes; dequoy il le supplia de l'excuser, car il estoit si obligé de parolle et d'amitié à M. le mareschal

de Sainct-André, qu'il ne pouvoit quicter sa lieutenance qu'après le voyage; et n'y avoit pas vingt et quatre heures qu'il le luy avoit ainsy promis; aussi que sa compaignie demeureroit la plus descousue de toute l'armée s'il l'abandonnoit en ceste extresme et très-urgente occasion. « Doncques, dist le Roy, je veux que sa compaignie et celle du duc de Guise accompaignent ma cornette tant que le voyaige durera, et ordonne dès-à-present que vous y commandiez generalement. » Dequoy il remercia très-humblement Sa Majesté, comme de charge plus honorable mille fois que une compaignie nouvelle de gensdarmes; d'aultant qu'il s'y jecte plusieurs grands seigneurs qui n'ont poinct de charge, pour marcher soubs la cornette du Roy et estre tousjours veus de Sa Majesté. Là-dessus survint M. de Guyse, que nous appellions ci-devant duc d'Aumalle, auquel Sa Majesté fist entendre son intention, qui l'en remercia aussi très-dignement, disant que de meilleure main ne pouvoit estre commandée, l'asseurant que ces deux cents hommes d'armes, soubs ung tel et si valeureux chevalier, passeroient tousjours sur le ventre de cornettes de reithres ou pistolliers; et qu'il n'estoit plus en peine du ranc que devoit tenir sa compagnie en ce voyage; et que, quant à sa personne, il l'avoit vouée aux pieds de Sa Majesté, pour ne l'abandonner jamais qu'ils ne fussent de retour en France.

—

CHAPITRE XII.

Festin donné par le Roi aux députés des princes de l'Empire.

Le dimanche venu, qui fust environ le 20 d'octobre (1) 1551, tous ces Allemands vindrent du matin à Fontainebleau, conduicts au Chesnil pour se raffraischir et accommoder; puis furent amenez en la grande salle, qu'ils trouverent si richement parée, et le couvert de quatre longues tables si bien ordonné, qu'ils en tomberent en une inexprimable admiration; avec les armoiries de l'Empire, parmy lesquelles il n'y avoit rien meslé de la maison d'Austriche; ensemble toutes celles des deputez et des villes imperiales, avec festons, trophées et merveilleuse abondance de clinquant d'or et d'argent qui voletoit par-dessus, donnant grandissime lustre à tout cest appareil; en l'aspect et contemplation duquel il ne leur ennuyoit nullement, en attendant Sa Majesté : laquelle arrive là-dessus, qui les salua pour la seconde fois, accompaignée de si grands princes et seigneurs, et avec si riches et sumptueux vestements, qu'on les eust tous pris pour estre roys.

Sa Majesté print le duc de Symmerch et le comte de Nanssau pour deviser, M. le connestable et les princes, en devis avec d'aultres et leurs truchements. M. de Vieilleville s'accosta du prince d'Oranges, qui desja le cherchoit; si bien que pas ung d'eux ne demeura seul à faulte d'entretien, attendant le service.

Lequel apporté, chacun desdicts ambassadeurs fust assis selon sa qualité speciffiée au roolle qu'avoit envoyé le comte de Nanssau à M. de Vieilleville; et tousjours ung prince du sang, ou d'aultres, entre deux; le Roy esloigné de tous, non pas tant qu'il n'eust pu parler avec le duc de Symmerch, en disant par les truchements.

De m'estendre et deschiffrer par le menu l'excellence de ce festin, seroit une superfluité subjecte à mocquerie; mais seulement je diray que aux nopces d'une fille de France l'on n'eust peu faire mieux; hormis que M. le connestable ne servit de son estat de grand-maistre, mais le premier à l'aultre table, après celle du Roy, où estoit le reste des députez des princes du Saint Empire et des villes; et à la troisiesme, quelques jeunes princes et seigneurs allemands, qui estoient venus pour leur plaisir veoir la France; à la quatriesme, grand nombre de gentilshommes de suicte, et aultres honnestes serviteurs; tousjours un seigneur de la Cour entre deux, comme dict est.

Le disner finy, le bal commença, où la Royne, toutes les dames, filles de la Royne, et aultres damoyselles se trouverent, ornées, parées, et si richement accoustrées, avec tant de graces et de beautez, que ces Allemands demeurerent comme ravis de chose si rare, admirable et non accoustumée en leur region. Et après la dance royale, qui de deux à deux, que le Roy avoit commencée et menée, on leur sonna des allemandes, parce que c'est leur dance ordinaire, et qu'ils entendent le mieux; et parmy elles des gaillardes, pour leur monstrer la disposition et bonnes graces de nostre jeunesse française. Après laquelle il ne s'y presenta pas un seul de leur trouppe, fors le prince d'Oranges, qui s'en acquitta fort dextrement, et eust emporté le prix de la gaillarde, si avec ses despostes, capriolles, tours et destours, fleurettes drües et menues, gamberottes, bonds et saults fort ligiers et adroicts, il eust observé la cadance.

(1) Le 20 d'octobre 1551 étoit un mardi. Les dimanches de ce mois tombent le 4, le 11, le 18, le 25.

Tous ces passe-temps parachevés, et la collation de confitures prise, qui fut très-somptueuse, le Roy aboucha le duc de Symmerch, faisant le comte de Nanssau le tiers, tant à cause de la langue que de l'authorité et prééminence qu'il avoit en ceste legation; et furent en ce parlement environ une heure : puis monterent à cheval pour s'en retourner à Moret, affin de partir le lendemain. Mais le Roy les accompaigna jusques au bout de la forest, qui dure lieue et demye de ce costé-là. Et auparavant que d'y arriver, Sa Majesté, qui avoit commandé au sieur de Marconnet, lieutenant de la vanerie, de luy faire lancer un cerf sur le chemin, donna ce plaisir à ces Allemands; car ledict Marconnet, qui estoit fort experimenté vaneur, n'y faillit pas, et le fist lancer fort à propos : si bien qu'ils le coururent à veue plus de demye-lieue, en une grande et longue lande; et comme il voulut gaigner le boys, il trouva dix levriers en teste, qui luy firent rebrousser chemin et le prindrent. Dequoy les Allemands furent très-aises, car il leur fut entierement departy; mais merveilleusement estonnez de veoir cent ou six vingts picqueurs, qui avec leurs trompes disoient la mort du cerf; car en leur pays ceste façon de chasser ne s'exerce pas, ains chassent seulement avec la harquebuze ou arbalestre, et l'abbayeur. Et leur dict adieu Sa Majesté, tout de cheval. Ils virent bien toutesfois les presents qui les suivoient, conduicts par les sieurs de Crevecœur, de Soubize et d'ung valet de chambre du Roy, nommé Griffon, avec les officiers qui les devoient porter à la suicte desdicts sieurs, qui estoient chargez de les presenter; sçavoir : quatre buffects d'argent, celuy du duc, doré, de vingt-cinq pieces; les aultres, sans dorure, et de dix-huict pieces chacun; trente et quatre chaisnes d'or, dix de quatre cents escus chacune, dix aultres de deux cents, et le reste de cent; à toutes les médaillons d'or de l'effigie du Roy, avec douze pieces de draps de soye, quatre de velours noir, quatre de satin violet, et quatre de taffetas blanc.

Tous lesquels presents furent departis suivant les qualités, rancs et prééminences specifiées au roolle qu'avoit envoyé le comte de Nanssau à M. de Vieilleville; de sorte que toute ceste trouppe partit le lendemain matin, si contante que merveilles. Quant aux quatre pieces de taffetas blanc, elles estoient dediées et reservées pour la distribution des escharpes : et n'y avoit, depuis le plus grand jusques aux laquais, valets de cochiers, garsons de cuysine et de table, qui ne portast, au partir de Moret, l'escharpe blanche, avec une allegresse nompareille, accompaignez cependant, qui estoit le comble de leur joye, des mesmes officiers du Roy, pour les conduire jusques à Sainct-Dizier, où ils les avoient pris, avec le traictement accoustumé.

Par toutes lesquelles despences, tant de celle qui fut faicte depuis leur entrée jusques à leur sortie du royaume, que durant leur sejour à Moret et à Fontainebleau, qui fust tousjours sur les coffres du Roy, comprenant la valeur et richesse des presents, comptant aussi douze chevaux coursiers d'Hespaigne, avec ung fort sumptueux équippage, que le Roy donna aux jeunes princes d'Allemaigne qui estoient venus avec les deputez pour veoir le Roy et la France, on peult bien juger que la grandeur d'ung roy de France surpasse et excelle tous aultres roys, et n'y en a aulcun, en tout cest univers, qui luy soit comparable. Aussi, quand ils veulent deputer quelque ambassadeur devers nostre roy, les plus grands seigneurs de leur pays briguent à vive force ceste charge, et se battent à la perche pour y estre préferez.

CHAPITRE XIII.

Le Roi assemble une grande armée, et s'empare de Metz.

[1552] Ces princes d'Allemaigne ainsi partiz, et les nouvelles receues qu'ils estoient hors le royaume, le Roy fist publier l'entreprise et resolution de son voyage, et ordonna du departement de sa gendarmerie, comme de sa principale force; et fist semblablement publier pour les arriere-bans de France; et convoquer toute sa maison pour se trouver tous generalement, au dixiesme de mars ensuivant 1551 (1), au lieu du rendez-vous cy-dessus mentionné. Et ne fault poinct demander de quelle allaigresse et affection ung chacun s'excita à s'y preparer. En quoy tout l'hyver se passa; et n'y avoit bonne ville où les tambours ne se fissent ouyr pour faire levée de gens de pied, où toute la jeunesse des villes se desroboit de pere et mere pour se faire enrooller; et la pluspart des boutiques demeurerent vuides de tous artisans, tant estoit grande l'ardeur, en toutes qualitez de gens, de faire ce voyage et de veoir la riviere du Rhin. Aussi falloit-il bien du monde pour rendre promptement com-

(1) En ce temps-là l'année commençait à Pâques; ainsi le mois de mars appartenoit à la fin de l'année 1551 et au commencement de 1552, suivant notre manière de compter.

paignies de gens de pied, à troys cents hommes chacune.

Parmy lesquelles il se jecta ung grand nombre de jeunes gentilshommes qui n'avoient pas moyen de se mettre à cheval; car il y avoit en ce temps là, aux bandes françaises, des places pour honorer la noblesse, quand elle se vouloit ranger avec les gens de pied pour faire leur apprentissage d'armes, savoir : douze lansespessades en chaque compaignie, à trente livres par moys chacune, et quatre payes royales, à quarente livres par moys aussi chacune, qui estoit ung assez honneste appoinctement pour entretenir et dresser beaucoup de braves gentilshommes; et estoient reservées lesdictes places à soldats de ceste qualité, que les capitaines ne donnoient pas, mais les lieutenants de roy aux villes et provinces frontieres [sur lesquels ils se reposoient]; et estoit leur secrette charge d'esclairer les actions des capitaines, n'estant subjects ny obligez à aultres fonctions que de faire les rondes à leur tour, après lesquelles ils se retiroient en leur logis; car de passer les vingt et quatre heures en garde, ils en estoient, et par faveur et par merite, exempts; et pour armes ordinaires portoient le corselet, et jamais la harquebuze : mesme que le gentilhomme français qui suit les bandes desdaigne la halebarde, c'est-à-dire faire l'estant de sergent encores moins d'estre appellé capporal; alleguant que sont charges mecaniques; car si ung soldat a enfrainct les ordonnances, ou failly en sa faction, ils sont tenus de luy mettre la main sur le collet, et bien souvent de l'attacher eux-mesmes au carquan ou collier, ou de l'appliquer à l'estrapade, ou bien de l'amener jusques au lieu où il fault qu'il passe par les armes; si c'est par les picques, de le pousser dedans les rancs en la misericorde de son parain; si c'est par les harquebuzades de l'attacher euxmesmes au pousteau : qui sont traicts que le gentilhomme abhorre, pour le moins en nostre nation française; mais en tout le reste du monde l'on en use pas ainsy; car les plus estimés et redoubtez sont les officiers de la justice, et principalement en Allemaigne.

Enfin l'armée se trouva par trouppes, au moys de mars, sur la frontiere de Champaigne, devers Jouynville, comme nous avons dict, où le Roy sejourna quelques jours, à cause de la maladie de la Royne; mais la voyant asseurée de sa santé, il commencea à marcher et suyvre M. le connestable, qui, avec le gros de l'armée, s'estoit desja emparé de la ville de Metz, par les ruses et stratagemes celebres (1) en plusieurs histoires, tant françaises que latines; encores y a-t-il des Allemands qui en ont laissé quelques memoires en leur langue; ung, entre aultres, en latin, nous appellant trahistres, et use de ces propres termes contre nostre Roy : *Hostis pro hospite, sub spe et fide protectionis, Germaniam invasit, et proditoriè, cum omni perfidiâ, Metim, Tullum et Verdunum, olim clavem sancti Imperii, amplissimas et immunes civitates sibi asciscere ausus est.*

Mais ce pedant yvrongne estoit ignorant du fonds de ceste entreprise; car toute la perfidie, s'il y en avoit aucune, provenoit des princes de sa nation, qui pousserent Sa Majesté à ceste investiture, suyvant l'advis qu'en donna M. de Vieilleville, à la persuasion du comte de Nanssau, pour les raisons que nous avons amplement deduictes au huictiesme chapitre de ce quatriesme livre.

CHAPITRE XIV.

Entrée du Roi dans la ville de Metz. — M. de Vieilleville refuse le gouvernement de cette ville. — Motifs de son refus.

Le Roy, avant entrer dedans Metz, voulut veoir en la plaine son armée, qu'il trouva plus grosse de quatre ou cinq mille chevaux que le project qu'il en avoit par ci-devant faict ne portoit. Mais la noblesse de France luy fist paroistre l'affection qu'elle portoit à son Roy, dequoy il fust aussi esbahy que contant; car il y en avoit plus de cinq cents, des maisons et des noms desquels il n'avoit jamais ouy parler, toutesfois avec contenance et façons de braves guerriers et l'équippage de mesme, qui luy fit prononcer ces mots : « Je ne doubte plus, à ce que je voy, que je ne soye le plus fort et puissant prince de la chrestienté; et ne tiendra que à moy, au lieu d'estre protecteur de l'Empire, que je ne me fais empereur. » Et ayant faict mettre en bataille ces cinq cents volontaires à part, qui estoient tous quasi de Bretaigne, de Normandie et du Meyne, qui faisoit un hôt fort gros et furieux, il se presenta à la teste, et pour les envisager tousjours en marchant, et les remercia en general de leur bonne volonté.

Puis ayant demandé à M. de Vieilleville, qui estoit tousjours près de sa personne, accompaignant sa cornette, comme dict est, où estoit Espinay, il se presenta incontinant, car il n'abandonnoit jamais son beau-pere, auquel il dict : « Espinay, vous n'avez point de charge en ceste

(1) Les portes furent ouvertes à la suite d'une négociation.

armée; je veux que vous commenciez par ceste-cy, et que vous commandiez à ceste belle trouppe volontaire, et que Scepeaux (1), qui est sorty n'agueres de paige de ma chambre, en porte la cornette. » Sa Majesté sçavoit bien aussi qu'il estoit chef du nom et des armes de M. de Vieilleville; et commanda aux mareschaux de camp de leur bailler quartier tant que l'armée marcheroit, et jusques à la fin du voyaige; à quatre mareschaulx de logis avec six fourriers, de les loger d'ordinaires, et aller querir le pain et aultres vivres d'amonnition, quand il en seroit besoing, et jamais ne les abandonner.

Le Roy doncques, après avoir bien revisé son armée, bataillon pour bataillon de gens de pied, hôt pour hôt de gendarmerie, et tous scadrons de cavallerie ligiere et harquebuzerie à cheval, non sans ung très-grand contentement et indicible allaigresse, et avoir fait ronfler son artillerie, qui estoit de soixante pieces de tous calibres ; jusques à trois fois, oultre la scopeterie de toutes les bandes, que vieilles que nouvelles, et de si grand nombre d'harquebuziers à cheval, qui dura plus de deux heures, fist son entrée en la ville de Metz, le lundy de Pasques dix-huitiesme d'apvril 1552, marchant après son armée, qu'il fist traverser toute la ville, entrant par la porte Sainct-Thibault, et sortant par celle de Saincte-Barbe, en belle ordonnance; ou le maire, eschevins et aultres magistrats, n'oublierent rien de leur devoir à Sa Majesté, comme du poisle, de la harangue et aultres ceremonies accoustumées en France; lequel ils conduisirent jusques à la grande Eglise pour adorer, et se loger au palais épiscopal.

Tout ce que dessus estoit fort bien, avec grande grace et admiration, executé; mais le séjour de Sa Majesté en la ville, qui fust de neuf ou dix jours, luy apporta beaucoup de prejudice; encores plus ce qu'il fist avant desloger, à faulte de croire conseil; car le mardy au soir, après la huitaine passée, il appella M. de Vieilleville, auquel il dist qu'il estoit plus raisonnable qu'il demeurast gouverneur et son lieutenant-général à Metz que nul aultre, puisqu'il avoit esté le premier qui en avoit sceu le secret, sans la declaration duquel, et sa ferme oppinion au conseil qui en avoit esté tenu à Fontainebleau, qui avoit renversé la sienne et toutes les aultres, il n'eust jamais entrepris ce voyage; le bon succès duquel, dont il voyoit desja de belles apparences, luy devoit estre entierement repputé. A quoy M. de Vieilleville respondit, après l'avoir très-humblement remercié, qu'il n'estoit pas d'advis que Sa Majesté y establist aulcun gouverneur, mais qu'il laissast ceste charge au maire et eschevins, et commander en sa presence aux huict capitaines de vieilles bandes qui y demeurerent avecques leurs compaignies, de luy obeir; et qu'il ne les met que pour la file des vivres de son armée, et la seureté des allants et venants en France, principalement des courriers; et son advis estoit qu'il luy devoit laisser ung maistre d'hostel, avec d'aultres officiers, pour luy entretenir son plat, et honorer ensemble les aultres magistrats de riches presents, pour les gaigner et rendre affectionnez à son service, avec promesse de faire sortir les susdits capitainnes et toutes leurs trouppes, ensemble tout ce qui sera du nom et de la nation française, et leur faire accroire qu'il n'avoit entrepris ceste protection sur aultre volonté que pour faire rendre à tous les Estats du Saint Empire leur premiere et ancienne liberté : « Car, Sire, adjousta M. de Vieilleville, s'ils voyent que vous mettiez ainsi des lieutenants par les villes que vous passerez, et des garnisons, vostre entreprise est descouverte, et perdrez par ce moyen ces belles villes de Strasbourg, Spire, Vormes et tant d'aultres qui sont sur le Rhin, lesquelles n'ont pas failly d'envoyer des espions en ceste ville pour esclairer vos deportements, affin de se gouverner en vostre reception suivant le traictement que vous ferez à ceux-cy : je ne sçay qui vous donne ce conseil, mais je le trouve fort pernicieux pour l'avancement de vos affaires; car quand vous aurez les susdictes villes du Rhin, celles qui sont au deça ne vous peuvent fuir ny faillir, et n'est pas en la puissance de trois empires de vous empescher d'en jouir. A ceste cause, Sire, il vous plaira y penser, et vous en supplie très-humblement. Et quant à l'estat dont il vous plaist m'honorer, je ne le veux nullement accepter, aimant mieux mourir qu'il me soit reproché, et à ma posterité, que pour l'ambition d'ung gouvernement j'aye frustré la couronne de France d'une frontiere de telle et si grande estendue, qui vous ramene et faict rentrer au royaume d'Austrasie, qui est la premiere couronne de nos anciens roys. Il y a assez d'aultres gouvernements au cœur de vostre royaume, que je ne reffuzeray pas quand l'occasion s'en presentera; et vous suppliray seulement de me garder ceste bonne bouche en vostre cœur, quand Dieu vouldra qu'il en vienne à vacquer.

» — Comment seroit-il possible, dist le Roy, que je laisse ung lieutenant estranger en pays estrange, duquel je n'ay le serment de fidelité que

(1) Guy de Scepaux, parent de Vieilleville; depuis il devint capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'Ordre.

depuis vingt et quatre heures, encores avec toutes les difficultez et disputes du monde, jusques à respondre à ceux que j'avois députez pour le prendre de luy et de son conseil, que l'on appelle les *traeze*, qu'ils n'avoient que ung ame, ung cœur et ung honneur, ne pouvants à ceste occasion faire deux serments, et que, de tout temps immémorial, ceux qui ont exercé les charges où ils sont colloquez, l'ont tousjours presté en la chambre imperiale establie à Spire, pour estre, tant qu'ils exerceroient leurs estats, fidelles et obeissants subjects et serviteurs du Sainct Empire; ce qu'ils ont semblablement faict: duquel serment, si on les vouloit descharger, leur honneur saufve, ils estoient tous prests de me jurer fidelité, avecques prealable reservation de leurs anciennes libertez, privileges, franchises et immunitez : et si mon compere n'y fust survenu, qui les y a contrainots, mesprisant toutes leurs allegations, ils n'eussent jamais passé oultre. De façon qu'il n'y a poinct d'apparence que je m'y doive fier; au contraire, seroit ung moyen de perdre la ville et mon armée, et faire coupper la gorge à tout ce qui passeroit d'icy en France, et qui de là me viendroit trouver. »

Mais M. de Vieilleville, rembarrant ce propos en guerrier et homme consumé ès affaires d'Estat, luy respondit ainsi : « Je trouve, Sire, que l'on n'a gueres advancé vos affaires, de les avoir pressez et contrainots de vous faire le serment; car tous leurs voisins en seront bientost advertis, si desja ne le sont; qui cuira extremmement, et trop tost le sentirez. Et de craindre que ce maistre eschevin, qui s'appelle Tallanges, vous peust, commandant en estat de gouverneur, faire ung maulvais office, c'est mal sentir de sa suffisance, qui ne mist jamais le nez qu'en ung poisle pour boire carroux (1), et vous deffier des braves moyens que vous avez pour prevenir toutes les ruses et subtilitez que l'on pourroit inventer pour troubler vostre service. Car ne laissez-vous pas en ceste ville le capitaine Boisse, qui est maistre-de-camp général de toutes les bandes françaises de deçà les Monts, pour commander aux dix compaignies de vieilles bandes, que vous avez ordonnées y tenir garnison ? Ces onze capitaines, ces anciens fort experimentez, qui ont veu toutes les guerres de Piedmont, et la pluspart de leurs soldats, depuis vingt ans, ne sont-ils pas vos lieutenans ? Ignorez-vous que quand ceste idole de maistre eschevin aura donné le mot, qu'ils ne le changent pas entre eux? Entrera-t-il une ame vivante en la ville de qui ne prennent langue premier que de luy presenter ? Ne poseront-ils pas jour et nuict ung corps de garde devant son logis, soubs pretexte de le conserver, pour voir qui sort ou qui entre ? Se promenera-t-il jamais qu'il ne soit accompaigné de quelqu'un de vos capitainnes pour esclairer ses actions ? car en dix compaignies il y a trente capitainnes, en comptant les lieutenans et enseignes. Toutes les rondes au demeurant ne se feront-elles pas par vos capitainnes, et les soldats tirez des corps de garde ? Encores faudra-t-il mettre trois ou quatre compaignies de cavalerie pour resister aux courses des garnisons de Luxembourg, qui sera tousjours un renfort pour Vostre Majesté. Que pourroit-il doncques faire au prejudice de cest Estat? Mais au contraire, il ne servira que d'un zéro en chiffre. Davantage, Sire, quand vous l'auriez instalé gouverneur et vostre lieutenant, le voudriez-vous intituler de vostre nom? — De qui doncq, dist le Roy? » Mais M. de Vieilleville repliqua, que c'estoit encores pour achever de tout perdre et gaster; et qu'il falloit, pour contenter tous les princes de la Germanie, qu'il s'intitulast Gouverneur et Lieutenant général en la ville de Metz et pays messin, pour le Sainct Empire, soubs la protection de Henry deuxiesme, très-chrestien roy de France.

CHAPITRE XV.

Le Connétable fait donner le gouvernement de Metz à M. de Gonnor.

Toutes ces remonstrances, qui estoient très-considerables, remuerent fort l'esprit de Sa Majesté, ausquelles à la verité il y avoit beaucoup d'apparence, et méritoient bien d'estre suivies; mais elle en demeura comme entredicte (2) sans advancer aucune replique; seulement luy demanda s'il estoit resolu de reffuser ce gouvernement. A quoy M. de Vieilleville respondit qu'il ne le pouvoit prendre en saine conscience, veu les raisons cy-dessus, mais supplioit Sa Majesté de les bien peser, et s'y arrester sans mespris ny rejection, aultrement ce voyage se reduiroit au quart seulement de ce que l'on en devoit esperer, avecques une profusion inutile de si excessives finances, qui ne seroit sans une mocquerie pour la couronne de France et la nation française parmy les estrangiers.

Le Roy, là-dessus, se retira en son cabinet

(1) Boire à l'excès.

(2) Interdite.

tout pensif, et faict appeler MM. le connestable, le duc de Vendosme, le cardinal de Lorraine et le duc de Guyse son frere, ausquels il commença à dire qu'il craignoit de se repentir du long sejour qu'il avoit faict à Metz, et qu'il en devoit estre party dès le troisiesme jour après son arrivée; et puis leur discourut de poinct en poinct tout ce que M. de Vieilleville luy avoit dict et conseillé, mais comme de luy-mesme et s'il l'eust pris en son cerveau; et qu'il estoit bien d'advis qu'on en passast par-là affin d'avoir la raison des aultres villes avec la mesme ruse et doulceur que ceste-cy.

Desja les trois commençoient à applaudir et plier à ce conseil, comme très-utile: mais comme ils voulurent ouvrir la bouche pour l'approuver avecques louange, M. le connestable s'advancea, luy disant assez effrontément que celluy qui luy avoit mis ceste opinion en la cervelle l'entendoit fort mal, et qu'il entreroit dedans Strasbourg et les aultres villes du Rhin comme dedans du beurre; et qu'ils n'estoient pas plus spirituels que ceux de Metz, estant tous de mesme paste et de nourriture; et qu'il avoit en l'esprit quelque project de quoy ils ne se doubtoient pas. Au reste, qu'on luy en laisse faire; car c'est à luy, puisqu'il a si bien commencé, que l'on doibt remettre le parachevement de la besogne, sans que nul aultre s'en mesle, et s'en reposer sur luy. Et puis lui demanda si celluy à qui il avoit voué le gouvernement de Metz l'avoit accepté. Sa Majesté respondit que non; « car, après luy avoir remontré les raisons que je vous ay dictes, il l'a reffusé tout-à-faict, craignant d'alterer mon service. — C'est tout ung, dist le connestable. J'ay icy M. de Gonnor (1), lieutenant de ma compaignie, et mon parant, qui fera fort dextrement et en toute fidelité ceste charge: j'en responds. Il vous plaira, Sire, commander à M. de l'Aubespine, que voilà, qu'il luy despesche son pouvoir. » Ce qui fut incontinant ordonné: et le lendemain au plus matin presta le serment au lever du Roy, devant quasi tous les princes et seigneurs de l'armée, le tenant ledit sieur connestable par la main. De telle façon se laissa mener le Roy et forcer en sa volonté: de quoy il receust honte et dommaige, comme nous dirons cy-après. Par où l'on peult cognoistre qu'il n'y a rien si pernicieux à ung grand prince que de se laisser posseder par ung serviteur qui brusle, après estre gorgé, d'advancer ses parants et ses favorits.

—

CHAPITRE XVI.

Le Roi entre en Alsace.

L'armée s'estoit desja esloignée de Metz de trois lieues, et logée à Raucourt: et en partit Sa Majesté pour l'aller joindre le 22 avril 1552, accompaigné et princes et seigneurs de l'armée, et de toute sa maison, et des compaignies de MM. de Guyse et mareschal de Saint-André, ordonnées, comme dict est, pour la cornette du Roy, ausquels commandoit M. de Vieilleville, suivant l'advis duquel préalloqué (2), furent laissées, pour renforcer la garnison de Metz, la compaignie de M. le Daulphin et celle d'harquebuziers à cheval du sieur de Lancques. Et poursuivant le voyaige, nous passasmes toute la Lorraine et le pays de Vauges avec assez de commodité, car les habitants n'avoient abandonné leurs logis ny les villages: aussi estoient-ils respectez en faveur de M. de Lorraine (3), desja pretendu gendre du Roy. Mais quand nous fumes entrez sur les terres d'Allemaigne, le Français monstra bien son insolence au premier logis; qui effraya si bien tout le reste, que nous ne trouvasmes jamais depuis ung seul homme à qui parler; et tant que le voyage dura, il ne se presenta personne avec sa denrée sur le passaige; et falloit faire cinq ou six lieues pour aller au fourrage et aux vivres, mais avec bonne escorte, car dix hommes n'en revenoient pas. De quoy l'armée souffrit infinies pauvretés. Et nous commencea ce malheur à l'approche de Saverne, chambre episcopale de Strasbourg.

Duquel lieu le sieur de Lezigny, aultrement Pierre Vive, sur-intendant général des vivres de l'armée, partit avec lettres du Roy, et vingt ou trente commissaires, et aultant de clers des vivres, pour aller à Strasbourg faire sa charge, accompaigné d'ung trompette de Sa Majesté. Et s'estant presenté aux portes de la ville, après que la trompette eust commencé sa chamade de bien loing, on leur ouvrit fort courtoisement, attendu leur qualité, et qu'ils apportoient de l'argent. Et usa de telle diligence pour l'acheminement des vivres, qu'il en fist partir dès le mesme jour, et la matinée du suivant, pour vingt mille francs, qui raffraischit merveilleusement l'armée.

(1) Artus de Cossé, frère puîné du maréchal de Brissac, depuis maréchal de France; on l'appeloit de Gonnor pour le distinguer de son frère.

(2) Rapporté ci-dessus.

(3) Henri II faisoit élever en France le duc Charles III, âgé de neuf ans, sous prétexte de le marier avec sa fille aînée.

M. le connestable, qui commençoit à se deffier de ses projects et desseings, avoit donné au susdict sieur de Lezigny une aultre secrette et particuliere charge, de bien remarquer leurs actions, et sentir tout de loing leur volonté sur la reception du Roy, et parler luy-mesme aux plus apparants du magistrat, pour les asseurer de la sincere et très-certaine affection de Sa Majesté en leur endroict; et que la seule cause d'avoir laissé garnison à Metz a esté pour avoir seulement ceste clef, pour le libre et seur passaige des vivres qui viennent de France et la seureté d'ung nombre de gentilshommes qui le suyvent encores, et arrivent journellement en son camp, semblablement pour les courriers et les pacquets; et qu'estant cela bien certain pour le repos de ses affaires, Sa Majesté passeroit par leur ville, en compaignie, non pas telle qu'il appartient à ung si grand prince pour les oster de tout soupçon, mais fort petite. Et luy bailla de tout ce que dessus une lettre de créance à part, et de ce qu'il y pourroit adjouster du sien, car il estoit homme d'entendement : et oultre ce, il devoit prier MM. de Strasbourg de permettre aux ambassadeurs du Pape, de Venize, de Florence et de Ferrare d'entrer en leur ville, qui avoient une extreme envye de la veoir pour sa beauté; et qu'ils devoient partir le lendemain après disner pour effectuer leur entreprise. Ce que ces magnifiques seigneurs accorderent fort gratieusement, et qu'ils seroient les très-bien venus en faveur de Sa Majesté. Cependant ledit sieur de Lezigny faisoit filer vivres en abondance, et très-diligement, se doubtant de ce qui arriva.

CHAPITRE XVII.

Ceux de Strasbourg refusent l'entrée de leur ville aux Français. — Ils consentent à recevoir le Roi, pourvu qu'il ne fût accompagné que de quarante gentilshommes.

L'après-disner du lendemain, ces quatre ambassadeurs deslogerent de Saverne, qui n'avoient entrepris ce voyaige qu'à la suscitation du connestable qui leur avoit baillé deux cents braves soldats portants valises et malettes, comme valets de leur train; aussi qu'il s'estoit jecté parmy eux beaucoup d'honnestes hommes, pour veoir semblablement la ville soubs leur faveur; qui avoit grossi merveilleusement la trouppe. Mais incontinant qu'ils furent à la portée du canon, on leur fist une terrible salve; car il en fut tué environ dix ou douze, et s'ils ne se fussent escartez, qui çà, qui là, à toutes brides, il y en fust bien demeuré davantage, car ils tiroyent incessamment.

Le sieur de Lezigny, adverty de ceste adventure, vint parler aux magistrats, leur remonstrant que ce déportement ne respondoit pas aux gracieuses parolles qu'ils luy avoient dictes le jour precedent sur sa creance de M. le connestable. Mais ils le rembarerent de grand colere, disants que ceux de Metz, pour ce qu'ils parlent français, se sont laissez surprendre à des Français; mais ceux qui ne parlent que allemand ne se veulent laisser tromper par des *Franchimants;* et que le connestable ne pense pas avoir affaire à des bestes qui laissent entrer en leur ville six compaignies sous ung drapeau, mais qu'il s'asseure que le Roy n'y entrera poinct avec plus de quarente gentilshommes, dont il en sera l'un, et qu'il ne pense pas faire sa trouppe à part. Quant à luy, qu'il sorte incontinant avec ses munitionnaires; et que bien luy a servy d'user de diligence pour la depesche de ses vivres, car il n'en eust pas eu si grande quantité pour une fois : ils ne reffusoient pas ce neantmoins d'en raffraischir le camp du Roy peu à peu, en payant, tandis qu'il marchoit sur leur territoire; car ils en avoient besoing pour la nourriture des forces qu'ils faisoient venir, afin de résister aux usurpations qu'il pretendoit faire sur les limites de la Germanie. Et comme il sortoit de la ville, il veid du costé du pont du Rhin deux regiments de lansquenets et six cornettes de pistolliers qui entroient dedans, et le faisant passer exprès le long des fossez devers Saverne, il ne tint que à luy qu'il ne veid deux mille pionniers qui faisoient rage de travailler aux remparts et fortifications.

Marchant Lezigny avec sa trouppe pour venir en l'armée, il trouva, à demye lieue du camp, ung gentilhomme de M. le connestable, nommé Courcou, qui le mena droict à son maistre, auquel il discourut tout au long de ce qu'il avoit faict à Strasbourg, du langaige et froide affection du magistrat, de la rigueur qu'on luy avoit tenue, et du danger où il avoit esté à la venue des ambassadeurs : conclusion qu'il n'y avoit poinct d'esperance que le Roy y peust entrer avec seulement une compaignie de gens de pied, et qu'ils ne veulent pas estre trompez comme ceux de Metz : « car ils sçavent bien, dist-il, monsieur, que vous fistes entrer six compaignies de gens de pied bien complettes, et fleur d'armée, en leur ville, et n'y avoit qu'une enseigne arborée; et les appellent bestes et grands sots de s'estre ainsi laissez surprendre et abuser; mais que si le Roy veut entrer avec quarente gentils-hommes, dont vous serez l'un, il

sera le bien venu, et luy feront toute l'honneur dont ils se pourront adviser. » Le connestable, bien fasché, luy deffendit d'en rien dire à personne, non pas mesme au Roy, puis le laissa aller.

Mais le Roy l'envoya querir incontinant, auquel il fist les mesmes enquestes, luy commandant, sur sa vie, de n'en rien desguiser; qui fust cause qu'il luy discourut au vray comme tout s'estoit passé, laissant Sa Majesté fort mescontante et si indignée, qu'elle, par grand colere, prononcea ces mots : « Je voy bien que M. de Vieilleville est parmy nous ce qu'estoit Cassandre parmy les Troyens, qui leur conseilloit tousjours le bon et la vérité, mais elle n'estoit jamais creue, dont son pere, le roy Priam, en perdit son Estat et sa vie; mais je proteste à Dieu que pour l'avenir il n'en ira plus ainsy, et ne sera pas dict que toutes mes affaires dependent de l'opinion d'une seule teste. » Et usa d'aultres parolles qui n'est besoing de redire.

M. le connestable, qui n'avoit faulte d'amys auprès du Roy, fust incontinant adverty de ce courroux, pour auquel remedier il ne sceust trouver moyen plus expedient que de faindre le malade, et s'alicta, faisant courir le bruit par son medecin, qu'il estoit saezy d'une grosse fievre : qui ne fut pas frustré de son esperance, car Sa Majesté le vint tout aussi-tost visiter, et, sans luy parler nullement du passé ny de Strasbourg, luy demanda de son portement : et, ayant les médecins respondu pour luy; il commencea à dire que le plus grand de son mal provenoit de la malice de ceux de Strasbourg, et qu'il practiquoit maintenant le vieil proverbe qui dict *Garre le derriere pour les Allemands*, car ils n'ont poinct de tenue ny de resolution, et ne fault que la veue d'une bouteille pour les faire varier et perdre la souvenance de tout ce qu'ils ont promis. Mais le Roy repliqua qu'il ne parlast poinct de cela, et que seulement il se forceast de guerir; car il falloist desloger de Saverne et passer oultre devers Hagueneau, où leur fortune seroit meilleure.

M. le connestable fust d'advis qu'il devoit aller à Strasbourg avec la compaignie qui luy estoit limitée, ne fust que pour veoir la contenance de ces magnifiques : « Que quand chascun des quarente aura ung paige, c'est le moins que les princes et seigneurs que vous choisirez pour vous accompaigner peuvent avoir, et par ainsi il y peult entrer beaucoup de monde à la file. Au fort, Sire, vous avez à leur dire que vous attendez la derniere resolution du duc Maurice et des Estats, et que meilleur sejour ne pourriez-vous choisir pour cest effect, avec leur permission; et ce qui viendra, vous le leur communiquerez comme estant du corps desdicts Estats, sans oublier de leur faire particulierement quelques presents pour les y plus facilement induire; car c'est une nation fort subjecte à l'argent, et, sur toutes les aultres, la plus venale : et faudra faire un roolle de ceux que Vostre Majesté vouldra qui le y accompaignent. »

Ce conseil fust trouvé très-bon par Sa Majesté et les princes et seigneurs qui l'avoient accompaigné en ceste visite, selon l'aptitude naturelle du Français, qui est de favoriser et applaudir tousjours au dire des grands. Donc le roolle fust incontinant commandé, mais avec trop grande promptitude; le Roy en nomma vingt et cinq, le connestable le reste : et y avoit en ce nombre six princes, tous les aultres grands seigneurs et favorits; car il y avoit grand brigue à s'y faire inscripre et preferer.

CHAPITRE XVIII.

M. de Vieilleville conseille au Roi de ne pas entrer dans Strasbourg avec si peu de monde, et son conseil est suivi.

Monsieur de Vieilleville, qui estoit hors de ceste deliberation en son quartier, distant du logis du Roy d'environ une lieue, fust adverty par le premier valet de chambre, nommé Griffon, ayant ce commandement de son maistre, de se tenir prest et en brave equippage, sans armes, pour accompaigner Sa Majesté, qui devoit faire son entrée le lendemain à Strasbourg, et qu'il estoit sur le roolle.

Il monta, ce commandement receu, incontinant à cheval, et vint trouver le Roy, auquel il parle à part de ceste façon : « Quelle entreprise, Sire, est ceste-cy, de vous aller engaiger avec quarente personnes, la fleur de la grandeur de toute la France, en la misericorde d'une nation estrangere et barbare, dont les habitans sont du corps des Estats de l'Empire, et y ont fait le serment ? Ne seroient-ils pas tenus pour trahistres et perfides à leur nation s'ils ne vous arrestent prisonnier, pour vous faire rendre Metz, Toul et Verdun, dont vous avez desja faict estat pour l'estendue des limites de vostre couronne? Voulez-vous hazarder Vostre Majesté à mille indignitez que tant d'ivrongnes vous pourront faire recepvoir; vous voyant si foible, seul et en leur puissance? Y a-t-il rien de plus à craindre que une furie populaire et d'une commune? Pensez-vous, au demeurant, Sire, que

si quelques princes sont ennemys de l'Empereur, qu'il n'ait pas dedans les villes de la Germanie une infinité de serviteurs obligez, jurez, gaignez et affectionnez, qui seroient bien aises de vous dresser une querelle d'Allemaigne, et peut-estre vous tuer avec vostre trouppe, pour faire service très-agréable, en esperance d'une très-grande remuneration? Car si aultrement, ce grand prince-là auroit perdu son temps, ayant tenu par si longues années le sceptre et diademe imperial; aussi que l'inimitié mortelle qu'il vous porte leur est assez cognüe et repandüe par toute leur nation. D'aultre part, Sire, vous sçavez que par-tout où l'armée a passé nous avons ravaigé comme en terre d'ennemy; il est certain que les maistres des lieux et maisons que nous avons ainsy ruinez sont là-dedans refugiez : en penseriez-vous sortir sans les recompenser? Par ainsy, s'il vous plaist me croire, Sire, rompez ce desseing, car l'executant vous estes en danger de courir une très-maulvaise et très-honteuse fortune; et si elle advient, que deviendra vostre armée, qui demeurera sans chef, prince ny capitaine? car vous menez tous les principaulx avecques vous, et en pays estrange où nous sommes desja mal voulus pour nos insolences et indiscretions. Quant à moy, je m'en retourne en mon quartier, compaignonner et rire avec mes deux cents gentilshommes d'armes ausquels je commande; prest à marcher quand vostre cornette sera aux champs, mais non pas là. » Et après une très-grande reverance, se retira.

Sa Majesté demeura en une merveilleuse perplexité, ne sachant laquelle des deux oppinions il devoit prendre. Toutesfois, ayant bien pezé et gousté ceste derniere, il se resolut de la suivre : aussi estoit-elle la meilleure, car elle le tiroit hors du danger d'une honte, et peult-estre de la mort. Et fist avant soupper apporter le roolle, et venir tous ces princes et seigneurs qui y estoient inscrits, lesquels desja s'estoient preparez en équipage fort triomphant, chacun selon ses moyens, esperants partir le lendemain.

Et, le silence faict, il leur dict qu'il avoit changé d'advis pour plusieurs raisons qui concernoient son honneur, sa vie et le salut de son armée, leur alleguant toutes les remonstrances que luy avoit faictes M. de Vieilleville comme prises en sa teste; puis, en la presence de tous, rompist ce roolle et le mist en pieces, commandant que chascun se retirast en son quartier, qui en l'avantgarde, qui à la bataille, pour y exercer sa charge à laquelle il estoit destiné; car il vouloit desloger demain, et passer le long de Strasbourg, pour tirer droict à Hagueneau. Et furent tout en l'instant ordonnez les mareschaux de camp, avec la cavallerie ligiere pour recognoistre et asseoir le logis de l'armée. Et cela dict, toute l'assistance print congé, louants Sa Majesté de ce changement d'advis; car il y avoit grande apparence de croire, disoient-ils, que ceste entrée eust apporté quelque desastre, ne fust-ce que de mettre la personne du Roy et de tant de princes et grands seigneurs en la misericorde d'une effrontée multitude de vilains. Ainsy chascun se retira très-contant, horsmis M. le connestable, qui voyoit ceste conclusion faicte aux despens de la reputation de son entendement, car il avoit donné ce conseil.

CHAPITRE XIX.

Le Roi marche vers Haguenau, dont les habitants sont forcés de le recevoir avec ses troupes. — Libéralité de ce prince envers les familles de quelques officiers allemands exécutés à mort par ordre de l'Empereur pour leur attachement à la France.

Doncques le Roy deslogea de Saverne le dixiesme jour du mois de mai audict an 1552, et passa le long de Strasbourg, à une lieue près, au deuxiesme logis que fist l'armée; et au troisiesme vint camper devant Hagueneau, dont les habitans firent fermer leurs portes, et ne laisserent entrer personne; mesmes il fut respondu au cardinal de Lorraine qu'il n'y entreroit que luy troisiesme. De quoy Sa Majesté advertie par le ringraff qu'elle avoit envoyé devant pour les praticquer et adoulcir, elle dist que que toutes ces rudesses provenoient des lourdes faultes que l'on avoit faictes en la prize de Metz, et qu'elle n'en esperoit pas moins de toutes les aultres, et qu'il falloit adviser du retour en France; aussi, que depuis son entrée en Lorraine il n'avoit pu entendre aulcunes nouvelles du duc Maurice.

Mais M. le connestable, irrité du mescontentement de Sa Majesté, faict marcher l'avant garde, à laquelle il commandoit, quasi contre les murs de la ville, et bracquer quatorze canons en diligence, avec menaces que s'ils ne font ouverture au Roy, qui venoit pour leur liberté et les tirer hors de la tirannie de l'Empereur, il les feroit tous pandre et fouldroyer leurs maisons et la ville.

Eux, effrayez de l'apprehension de ce tonnerre, duquel il voyoit les nuées prestes à s'esclorre, car l'artillerie alloit jouer, demanderent

terme de deux heures pour consulter par entre eux sur ceste affaire. Il leur manda pour la seconde fois que s'ils attendoient encores demie heure à se resoudre, et que l'on eust tiré une volée, ils n'esperassent plus de misericorde; et avoit faict desja renger en bataille, en lieu assez eminent, et qui se pouvoit veoir des murailles de la ville, six mille corcelets et quatre mille harquebuziers preparez à l'assault; qui fut cause qu'ils vindrent se presenter en toute humilité à M. le connestable, qui les rabroüa fort asprement, les accusant d'ingratitude, et leur commanda de rentrer en la ville pour convoquer le clergé, car ils estoyent catholiques, et les aultres habitans pour venir audevant du Roy avec honneur et reverance, qui les traiteroit comme alliez et confederez : et cependant il se saesit de la porte, et y mist la compaignie du capitaine Saincte-Colombe. Cela ainsi ordonné, Sa Majesté se presente à la porte, devant laquelle les habitans des qualitez susdictes, qui l'attendoient, se prosternerent, le suppliants de leur pardonner ceste faulte, qu'ils avoient commise par le maulvais conseil des villes leurs voisines. Mais il les fist lever et les receust fort amiablement, les appellant ses confederez; et le conduisirent avec la croix et le poisle jusques à la principale eglise, qui est bastie et de fondation de nos premiers roys de France; et suivant la coustume de ses predecesseurs, mist pied à terre pour adorer. A l'issue de là, il deffendist que personne entrast en la ville que les officiers de sa maison et de quelques princes et favoris avec les munitionnaires; de façon qu'elle fust conservée comme si elle eust esté en vray cœur de France.

Or, encores que le Roy y eust trouvé une abondance infinie de vivres, et d'aultres grandes commoditez pour son armée, si ne prenoit-il pas plaisir d'entrer ainsi par la force et menaces dedans les villes, qui devoient, à son oppinion, envoyer audevant de luy deux ou trois lieues, le sentant approcher, et offrir leurs moyens et services; mais il sçavoit bien d'où venoit la faulte. et après avoir revisé toutes les antiquitez du lieu, qu'il recogneust estre pour la pluspart de ses predecesseurs roys de France, il en partit le douziesme jour de may pour aller à Wissembourg, aussi ville imperiale, où il fust receu fort honorablement, sans aucun contraste ny apparence de reffus, mais fort ouvertement et avec toute humanité, jusques à luy vouloir fournir de vivres sans argent, que le Roy ne voulut accepter, ains en fist prendre, en payant, ce qui estoit necessaire par le rapport des munitionnaires.

Sa Majesté y sejourna trois ou quatre jours, durant lesquels les gens de guerre, tant de cheval que de pied, venoient à la file achepter leurs commoditez, mais aussitost en sortoient : en quoy l'ordre fust si bien observé, par la providence des capitaines Saincte-Colombe et Glenay, qui gardoient la porte devers Spire, toutes les aultres fermées, qu'il n'y survint jamais trouble ny confusion. Semblablement, les habitans alloient se promener par le camp qui estoit tout autour de la ville; et les femmes en avoient le plaisir sur le parapet des murailles, des clochiers et plus haultes maisons. Les plus riches toutesfois, et les plus gros bourgeois et apparants, s'estoient reffugiez à Spire, et avoient emmené leurs femmes et filles, et tous leurs mesnaiges, craignants la furie et indignation du Roy, causée d'une très-juste occasion; car ils avoient livré le colonel Sebastien Volgeberg, et quatre de ses capitainnes leurs concitoyens, prisonniers et serviteurs de la maison de France, à l'Empereur, pour le gratiffier, qui les fist mourir à Auxbourg, comme nous avons dist cy-dessus. Mais Sa Majesté n'en parla jamais, et ne voulut faire congnoistre à pas ung de ceux qui estoient demeurez en la ville qu'il eust ceste lascheté en la fantaisie, ny desir d'en tirer vengeance; seulement se contenta de faire venir tous les parants des susdicts colonel et capitainnes, hommes et femmes, qui furent tous mis en le tente du Roy, vuide de toutes aultres gens, et distribua aux anciens de l'un et de l'autre sexe, et aux filles pour les marier, environ dix mille escus; et aux jeunes hommes fist donner armes et accoustremens, et les donna aux capitainnes des vieilles bandes, pour y estre entretenus toute leur vie; car on sceit bien que, ung voyage finy, les nouvelles vont à Saint Cassant (1). Quant aux garsons, qui estoyent environ neuf, que fils, que nepveux des susdicts, il en print quatre pour paiges de la petite écurie, et les aultres il donna à des princes et seigneurs de sa suite, les leur recommandant, et se souvenir de quelle main; qui eurent tous son present très-agréable, avec promesse de leur donner moyen de vivre.

(1) Aller à Saint-Cassant est une expression proverbiale qui signifie *être cassé, licencié*.

CHAPITRE XX.

M. de Vieilleville est envoyé à Spire. — La Chambre impériale lui donne audience. — Description de cette assemblée.

Après que le Roy eust ainsi exercé ceste très-charitable et plus que liberale remuneration, digne à la verité d'un si grand prince, au contentement et admiration de tout le monde, principalement des estrangiers, il luy entra au cœur d'envoyer devers ceux de Spire, pour sonder de quelle affection et volonté ils le vouldroient recepvoir s'il se presentoit à leurs portes avec son armée, qui ne leur feroit non plus de dommaige qu'elle a faict à Wissembourg, et sçavoir semblablement la façon de son entrée, et de quel nombre de gens ils vouldroient qu'il fust accompaigné.

Sa Majesté ayant pris ce conseil avecques soy-mesme, sans le communiquer à personne, envoya querir M. de Vieilleville, auquel elle se descouvrit; et luy commanda de prendre ceste charge : qui l'entreprist très-volontiers, bien qu'elle fust fort chatouilleuse, mais ce ne fust sans luy dire que les mesmes raisons qu'il luy avoit par cy-devant déduictes pour le divertir de l'entrée de Strasbourg pouvoient servir pour ceste-cy : « C'est tout ung, dist le Roy; je veux que vous y alliez; car quand ores ils me l'accorderoient, il ne s'ensuict pas que je m'y veuille presenter, ny que je l'accepte. »

Là dessus M. de Vieilleville s'achemine, et prend seulement vingt gentilshommes d'honneur et deux trompettes; l'ung desquels il faict desbander de sa trouppe avec ung truchement, pour éviter le hazard que coururent les ambassadeurs, afin de leur annoncer sa venue, et qu'il venoit de la part du Roy leur dire quelque créance.

Il ne se fust pas sitost presenté à la porte, qui estoit fort bien gardée, sur-tout de corcelets, que deux bourguemaistres, estants à cheval, le vindrent recepvoir, luy disant, en beau langaige français, qu'il estoit le très-bien venu, puisqu'il venoit de la part d'un si grand prince, auquel la Germanie avoit une infinie obligation d'avoir pris tant de peine que d'estre venu en personne la mettre en liberté, avec une si brave armée que dès long-temps ils n'en avoient veu une pareille; et le menerent descendre à la Couronne pour se raffraichir; mais qu'ils avoient charge de ne l'abandonner, qu'il ne fust prest, pour le conduire au palais ou hostel de ville, où les seigneurs et chefs de la chambre imperiale de Spire l'attendoient : qui fut cause qu'il se diligenta pour ne faire trop tarder ny les ungs ny les aultres.

Estant conduist par les susdicts en la Chambre imperiale, il veid soixante personnes assises en beau ranc, tous l'epée ceinte, à fourreau de velours, et grands bouts d'argent, chacun sa chesne d'or en escharpe, hormis dix, vestus de robbes longues, qui estoient au milieu des cinquante, et vingt-cinq de chasque costé. Et comme il entra, estant au milieu des deux bourguemaistres, ils se leverent tous, sans rompre ny abandonner leur ranc, et le saluerent fort reveremment, puis se rassirent; et les deux dessusdicts le menerent en une chaire qui estoit là preparée vis-à-vis, et à l'opposite des soixante, et aultant élevée que leur siege, couverte de velours cramoisi et un daix dessus; comme aussi y en avoit-il ung aultre sur les dix : *item*, un siege plus bas, tappissé, pour les gentilshommes qu'il avoit amenez; le tout en un rond fort magnifiquement dressé. Et faisant M. de Vieilleville approcher le truchement du Roy, nommé Baptiste Braillon, abbé de Bourgmoïen, les soixante, tous d'une voix, luy dirent qu'il parlast français, et qu'il n'y avoit pas ung en la compaignie qui n'y eust estudié, et le sçavoit fort bien. Alors M. de Vieilleville commença à parler ainsi :

CHAPITRE XXI.

Harangue de M. de Vieilleville à la chambre impériale de Spire.

« Si j'eusse pensé, magnifiques seigneurs, trouver une si excellente et spectable compaignie, je n'eusse pas accepté ceste charge, plustost l'eusse-je déferée à ung connestable ou mareschal de France : et quand le Roy, mon maistre, eust deputé devers vous ung prince de son sang, il ne se fust faict aucun tort; car je ne verray jamais assemblée qui mieux me representast le conseil privé de sa très-chrestienne Majesté, où il y a nombre de princes, grande seigneurs, et très-doctes hommes, que celle que je voy devant mes yeux : toutesfois, puisque cest honneur m'est escheu par la beneficence de Sa Majesté, et comme d'une influence celeste, je vous supplie, messieurs, avoir agréable ce que je vous proposeray de sa part, et vouloir adjouster aultant de foy à la créance qu'il m'a donnée, comme si vous l'entendiez de sa propre bouche; et pour commencer je vous diray :

» Que Sa Majesté, bien advertie de la souve-

raine authorité que vous avez sur tout ce qui concerne l'honneur, la grandeur et conservation du Saint Empire, et que generalement les villes qui sont deçà, et sur le traict et ligne du Rhin, depuis sa source jusques à son emboucheure en la mer, pais et region d'une merveilleuse estendue, dependent de ceste Chambre, et y viennent comme en dernier ressort chercher la justice; mesme que toutes les importantes affaires d'Estat vous sont communiquées pour avoir sur iceux vos saiges advis et premeditées oppinions; Sa Majesté, dis-je, a une extreme envie de conferer avec vous pour entendre ce qu'elle doit plus entreprendre pour ce voyage, ne pouvant avoir aucunes nouvelles du duc Maurice, ny de ses confédérez, ou si elle doit poursuivre plus avant, ou du tout s'en desister; et pour cest effect elle n'a peu prevoir ung plus expedient moyen que de venir en ceste ville.

» Mais premier que de s'y acheminer, elle vouldroit bien sçavoir quelle est vostre volonté sur sa reception, et si vous avez agréable qu'elle face approcher son armée de vostre ville, qui n'y fera non plus de dommaige ni degast qu'elle à faict autour des murailles de Wyssembourg, où elle campe encòres aujourd'huy; et, s'il luy vient en fantaisie d'entrer en vostre ville, en quelle compaignie il vous plaist la recevoir.

» De vous arrester sur ce qui s'est passé en la ville de Metz, rien n'y a esté faict qui ne se defface à la simple priere du duc Maurice; car vous ne ignorez poinct qu'il ne soit si amateur de sa patrie, et jaloux de l'honneur et grandeur du Saint Empire, qu'il ne vouldroit, pour mourir, tolerer ny souffrir que une telle ville en fust énervée par son moyen, et que ceste reputation en demeurast à sa posterité; car il est trop grand prince. Mais la principale occasion de ceste saezie, après la premiere, a esté de crainte que les serviteurs de l'Empereur au gouvernement du duché de Luxembourg ne la surprinssent, estants si proches voisins, pour enclorre nostre Roy et son armée, affin de nous coupper le passaige et oster tous moyens de pouvoir retourner en France. Quant à la premiere, elle est assez congneue et manifeste à tout le monde, qui est pour la file de nos vivres et pour la seureté du passaige de France en Allemaigne; car il arrive tous les jours des gentilshommes, capitainnes et Français, en nostre armée; d'aultant que le Roy eust si grand haste de vous venir secourir, qu'il ne donna pas loisir à la noblesse de son royaume de le venir joindre premier que d'en sortir; et pour recompence, les paysants de toute ceste contrée les assomment et massacrent s'ils ne marchent en grande trouppe et caravanne; semblablement, pour la seureté des pacquets et advertissements que les gouverneurs des provinces de France, qui sont en grand nombre, despeschent à Sa Majesté, pour l'advertir du bon portement de tout son Estat; car nous avons des ennemis par-tout, et de très-grandes affaires en Angleterre et Italie, ausquelles toutesfois Sa Majesté a preferé vostre liberté.

» Qui sont les plus pregnantes et pertinentes raisons qui ayent meu Sa Majesté à faire ceste investiture, qui ne durera que jusques à ce que nostre armée campe et se pourmeine en vostre spacieuse, fertile et très-delectable Austrasie. Ne craignez donc, magnifiques et spectables seigneurs, d'ouvrir vos cœurs et vos portes au Roy vostre bon amy et confederé, pour l'honneur et reception, non-seulement selon sa grandeur et merites, mais pour vous acquitter de l'obligation que vous avez à ung si grand prince, qui n'a poinct craint d'exposer sa propre personne pour vous tirer de captivité, et de la tirannicque servitude en laquelle l'Empereur vous a par si longues années reduicts et oppressez. »

CHAPITRE XXII.

Réponse de l'assemblée à M. de Vieilleville.

Quand M. de Vieilleville eust achevé de parler, les dix en se levant se departirent, cinq d'ung costé et cinq de l'autre, et allerent aboucher les cinquante à gauche et à droicte; et puis se rassemblerent tous les soixante, qui furent pour le moins une bonne heure en ce collocque; et après s'estre rassis, l'un des dix, nommé Chœlius, commencea à parler ainsi :

« Noble et illustre seigneur, monsieur de Vieilleville, nous avons ouy fort attentivement, et meurement compris la créance que vous avez prononcée de la part de la très-chrestienne Majesté, et tenons à grand faveur qu'elle vous ait député devers nous, et preferé à ung connestable ou mareschal de France, voire à ung prince de son sang; car nous nous arrestons plus à la bonne renommée d'un chevalier d'honneur, craignant Dieu, valeureux et homme de bien, que à toutes les grandeurs du monde; estants si bien informez des deportements de vostre armée, que nous avons sceu, avec toute verité, que par tous les villaiges où elle a passé, on ne sçauroit trouver, en maison qui soit, portres, fenestres, grilles ny meubles, qui n'ayent esté brisez, rompus, enlevez ou bruslez, et beaucoup de

maisons, horsmis ceux où vous avez logé avec deux cents hommes d'armes que vous commandez et conduisez, en la conservation desquels vous vous estes si soigneusement employé, que vous avez tousjours laissé vingt et cinq ou trente gentilshommes en vos logis derriere, et jusques à ce que l'armée fût toute passée, pour empescher toutes insolences et cruaultez ; et qui plus est, nous avons bien sceu que vous avez tousjours envoyé de bonne heure demander aux mareschaux de camp vostre quartier, pour aller au-devant de vos hostes, les attester et asseurer qu'ils n'auroient aulcun mal ny dommaige en leurs personnes, meubles ny bestiaux, mais bien payez de ce qu'ils fourniront; de quoy plus de six cents mesnages qui s'y sont fiez se sont bien trouvez, et plusieurs s'en louent encores par ceste ville ; là où par tous les aultres villaiges que l'on n'en pouvoit pas tirer meubles ny bestial, à cause de la subite frayeur de vostre armée ; et principalement la cavallerie ligiere en a usé comme en terre d'ennemy. Par ainsi, vous estes le très-bien venu, et de meilleure ny de plus agréable bouche ne pourrions-nous entendre la conception de Sadicte Majesté.

» Pour à laquelle respondre, nous vous disons que nous remercions très-humblement sa très-chrestienne Majesté de la grande assistance qu'il luy a pleu et plaist encores nous faire, pour repousser les torts et injures faictes à nos princes et confederez de tous les Estats de l'Empire ; nous laissant, par ceste très-grande obligation, ung regret perpetuel de ne nous en pouvoir jamais acquitter.

» Mais, que son armée vienne camper auprès de nos murailles, c'est chose que nous ne vouldrions pour mourir permettre. Que si le connestable le luy vouloit persuader et l'entreprandre, nous serons contraincts de nous jecter sur la deffensive ; mais de faire son entrée en nostre ville, nous le luy accordons de très-franche volonté, et luy ferons tous l'honneur qu'il nous sera possible. Et tout ainsi que nous voulons paroistre plus advisez que les Messins, nous ne voulons pas aussi estre si rigoureux que ceux de Strasbourg, qui ne luy accorderent que quarente gentilshommes ; car nous luy permettons d'y entrer avec cent de tels qu'il luy plaira choisir : oultre lesquels, pour vostre respect et reputation de vos vertus, vous prions de l'accompaigner avec la trouppe que vous avez amenée, et que nous voyons ici presente, qui nous semblent gens d'eslicte et de maison. »

A ceste offre M. de Vieilleville se leva pour les remercier fort dignement : aussi estoit-elle très-honneste ; et adjousta que Sa Majesté n'avoit de quoy se douloir, et qu'elle devoit se contenter, pourveu qu'ils luy accordassent ung aultre poinct pour avoir son entrée et son yssüe en toute liberté, qui estoit que la porte devers son armée seroit gardée par ung de ses capitainnes, et sa compaignie ne seroit que de cent hommes bien comptés. Mais tous, d'une voix, s'escrierent sur ceste parolle, disant : « Nullement, nullement ; » et qu'on les vouiloit traicter à la messine ; et rompirent de colere l'assemblée, se levant avec murmure ; M. de Vieilleville semblablement, et s'en alla en son logis de la Couronne, tousjours accompaigné de ces deux bourguemestres, qui le voulurent deffrayer, suivant le commandement qu'ils en avoient ; mais il ne le voulust souffrir, et qu'il avoit bon maistre.

Estant monté à cheval, il fust esbahy de veoir toutes les ruës, depuis son logis jusques à la porte par où il devoit sortir, pleinnes de soldats des deux costés, l'ung de corselets et l'aultre de harquebuziers, et la grande place couverte de gens de cheval en bataille, où nous comptasmes six cornettes, qui tous nous firent de belles salves, tant les harquebusiers que pistolliers.

CHAPITRE XXXIII.

Le duc Maurice de Saxe donne avis au Roi de son accommodement avec l'Empereur.

Or le Roy avoit envoyé l'un de ses valets de chambre, nommé Oriz, avec M. de Vieilleville, sous pretexte de veoir la ville; mais il avoit commandement de bien observer tout ce qui se passeroit à Spire en sa negociation, et prendre les devants pour l'en advertir fidellement, et qu'il n'en oubliast une seule parolle. Lequel n'y faillit pas ; car, incontinant que ce conseil fut levé, il monta à cheval, et vint trouver au grand galop Sa Majesté, laquelle il certiffia de tout ce qu'il avoit veu et entendu.

Estant sorty M. de Vieilleville, et desja en la campaigne, il demanda Oriz ; mais personne ne luy en sceut répondre, ny qu'il estoit devenu. Et estant arrivé devers le Roy, Sa Majesté luy discourut tout au long le fonds de sa charge, sa belle harangue au consulat, si promptement prononcée, leur honneste response, et la reputation en laquelle ils le tenoyent, semblablement leur courroux sur la garde de la porte, qui fist bien penser à M. de Vieilleville que Oriz avoit passé par là : dequoy il fut bien marry, car il devoit avoir, ce luy sembloit, l'honneur de satisfaire Sa Majesté, puisqu'il en avoit eu toute la peine.

Cependant le Roy loua grandement M. de Vieilleville, luy disant qu'il n'avoit rien obmis en sa charge, et qu'il l'avoit aussi exactement executée que si le chancellier et tout son conseil luy en eussent donné les mémoires et instructions; mais qu'il voyoit bien que la prise de Metz, ainsi precipitée, le contraindroit de planter à Wissembourg le bourdon, et qu'il falloit penser du retour, non pas d'aller plus oultre. Là-dessus il arriva des ambassadeurs des archevesques de Trieves, Mayence, Cologne et aultres princes, devers Sa Majesté, qui n'en tint pas grand compte; et, leurs harangues faictes, ausquelles le cardinal de Lorraine, Charles, respondit sur le champ en très-élegant latin, ils furent despeschez du soir au lendemain, et sans ceremonie, et s'en retournerent.

Le lendemain du partement des ambassadeurs, le Roy receut la lettre du duc Maurice par ung gentilhomme allemand nommé Glaris, avec créance qui portoit l'extresme desplaisir qu'il avoit receu que l'on eust failly la ville de Strasbourg et les aultres de la ligne du Rhin; et que quiconque avoit conduit ceste entreprise s'estoit grandement oublié d'avoir attaqué les villes du plat pays, et par cest amusement faict une telle perte; car on les eust tousjours fort aisement recouvrées : mais voyant qu'il n'y avoit plus d'ordre de poursuyvre plus oultre leurs desseings, puisqu'ils estoient descouverts, d'autant que les susdites villes prennent garde à elles et se fortiflent d'hommes, de remparts et toutes munitions, il supplioit Sa Majesté de se retirer et s'en retourner en France, car il n'en viendroit jamais au-dessus, non pas d'une seule, qu'avec le hazard de deux ou troys batailles; et que, quant à luy, il n'oseroit se presenter à son seccours; il luy seroit imputé à trop grande perfidie contre sa patrie; mais que ce celuy qui avoit pris la ville de Metz avoit fort mal profondy la consequence de cest évenement. C'est le sommaire de la créance que Glaris rendit fidellement au Roy, M. le connestable seul present.

Quant au subject des lettres, il remercioit très-humblement le Roy de son assistance, en vertu de laquelle l'Empereur, craignant que Sa Majesté passast le Rhin avec son armée, luy avoit accordé tout ce qu'il avoit projecté de luy demander par l'entremise du roy des Romains, qui s'estoit monstré en cest accord fort favorable à son party; entre aultres de la reddition des princes, qui tous estoient avecques luy en liberté; et les garnisons hespaignoles mises hors des villes imperiales, où elles estoient par cy-devant; et ausdictes villes leur artillerie rendue, et les daces et tributs supprimez et annulez ; et qu'ils estoient, de ceste heure, bien reconciliez, et tous les Estats de la Germanie fort satisfaits. Dequoy il luy avoit une immortelle obligation, et qu'il pouvoit, en recompense, faire estat de sa vie, de son service et de toutes ses forces et moyens, pour les employer envers et contre tous, excepté le Saint Empire; offrant, sur son honneur et salut, de luy fournir tousjours vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux, pour passer sur le ventre à tous ses ennemis; ne voulant que aultre capitainne les conduisist et hazardast à son service que luy en personne, sa vie la premiere; et qu'il se pouvoit vanter par tout le monde d'avoir ung eslecteur du Saint Empire à sa devotion. Que si les aultres six tomboient en mesme concurrence de volonté avec la sienne, il se pourroit bien asseurer du diademe imperial, advenant la mort de cestuy-cy : encores n'en fault-il poinct perdre l'esperance; car, si le vivant alloit faillir au monde, il a tant de credit et d'authorité envers ses compaignons, que sa voix fera tousjours plier les leurs à une partie de ses désirs; et ainsy le luy promettoit en foy et parolle de prince d'honneur.

Ceste lettre contenta merveilleusement le Roy; mais le connestable se despita fort de la creance de Glaris, car c'estoit à luy qu'elle s'adressoit. « Eh bien, luy dist le Roy, vous avez faict de grands trophées de ceste prise de Metz; mais vous voyez en quelle indignité nous en sommes envers ce prince, et le mescontentement qu'il en a, qui estoit nostre estoille à la lueur de laquelle nous marchions. Vous ne m'avez jamais voulu croire; encore si vous eussiez laissé ung gentilhomme de la ville pour gouverner, suivant l'advis de M. de Vieilleville qui en refusa l'estat, prevoyant ce qui en est advenu, nous eussions executé une partie de l'entreprise, et n'eussions pas jecté le manche après la coignée. Or c'en est faict, et n'y fault plus penser, mais seulement deliberer de nostre retour en France, avec nostre courte honte. » Le connestable, qui cognoissoit sa faulte, demeura comme interdict, n'ayant que repliquer là-dessus, et se retira, bien fasché, de la presence de son maistre.

Voilà comme, pour s'arrester en son oppinion, et desdaigner ou mespriser toutes les aultres, ce brave et superbe voyaige, ensemencé de tant de princes, seigneurs et grands capitainnes, qui devoient porter une armée entiere, et de cette groisse (1) enfanter à la couronne de France une centaines de bonnes villes pour le moins, avorta de neuf moys; encores à male peine en porta-

(1) Grossesse.

t-il trois bien complets, car nous commenceasmes à camper le sixiesme de mars, et tournasmes la teste de l'armée devers France le 23 du moys de may.

CHAPITRE XXXIV.

Retour de l'armée du Roi en France.

Doncques fust advisé de partir l'armée en quatre. Le Roy, le duc de Vendosme, le connestable et le duc d'Aumalle en prindrent chascun leur part, qu'ils devoient mener par divers chemins; mais celluy du duc d'Aumalle, fut le pire des quatre, estant pays estroict, montueux, sterile, et fort mal peuplé de villaiges; et pour ce que c'estoit ung jeune prince non encores gueres experimenté, le Roy commanda à M. de Vieilleville de l'assister avec la compagnie de M. le mareschal de Saint-André, oultre son quart d'armée qui estoit composé de dix aultres compaignies de gensdarmes, de quatre mille chevaux ligiers, desquels il fut créé sur le champ colonel, et distraicts de l'obéissance du duc de Nemours qui en estoit general, de vingt enseignes françaises nouvelles bandes, de dix vieilles, un regiment de lansquenets, cinq cens harquebuziers à cheval. Et M. de Vieilleville y fit venir M. d'Espinay avec les cinq cents gentilshommes volontaires desquels le Roy luy avoit donné la charge. Le departement de l'armée ainsi faict, et comme l'on faisoit les apprests pour desloger le lendemain au plus matin, et prendre chacun sa routte, ceux de Spire envoyerent quarante mille pains et cinquante pippes de vins au Roy; et avoient chargé ceux qui conduisoient ce raffraichissement de s'adresser à M. de Vieilleville pour en faire le present, qui amenerent le tout en son quartier; et avoient, quant et quant, avec le charroy, particulierement pour luy, de la part desdicts de Spire, beaucoup de singularitez; sçavoir, quatre pippes de vin, une douzaine de saulmons du Rhin, et en paste à leur mode, tous entiers; cinq cents d'avoyne, deux charniers, l'un plain de venaison de cerf, l'aultre de sanglier, et une cacque de saulmon sallé.

Ces deputez arrivez devers M. de Vieilleville, il les presenta à Sa Majesté, à laquelle il testiffia leur present estre en son quartier. Restoit d'envoyer les commissaires des vivres pour s'en saezir et en tenir compte. Cependant Sa Majesté remercia fort humainement par lettres les seigneurs de la chambre imperiale de Spire, de ceste très-grande et très-liberale courtoysie, comme faicte fort à propos et en l'urgente necessité, et remunera en grand roy ceux qui en avoient esté les conducteurs, qui s'en retournerent très-contents à Spire, et dès le mesme soir, car il n'y a pas plus de deux heures de chemin de Wyssembourg jusques-là, et belle plaine.

M. de Lezigny, accompaigné de sa squadrille de commissaires et clercs des vivres, avec force charroy, vint au quartier de M. de Vieilleville pour prendre le present de Spire; mais se doubtant que le commandement de M. le connestable seroit sans misericorde, et qu'ils avoient charge d'enlever le tout, en avoit desja faict partir toute nuict, justement la moitié, monstrant aux dessusdicts l'aultre; lesquels, indignez de ce retranchement, dirent qu'ils s'en plaindroient au Roy et à M. le connestable, et qu'il n'estoit pas raisonnable que le serviteur taillast à son maistre les morceaux, et tout à plain d'aultre langaige inutile, qui ne passoit pas outre toutesfois, car ils cognoissoient l'humeur de l'homme. A quoy il respondit qu'ils le prinssent s'ils vouloient; car s'ils partoient de-là sans l'enlever, ils ne le y trouveroient pas dans une heure : et leur monstra une carte de la cosmographie du traist du Rhin, par laquelle il leur fist veoir que au chemin qu'ils alloient prendre, qui estoit de trente lieues, il n'y avoit que vingt et deux villaiges; et s'il faisoit son debvoir, il se saeziroit de tout le present, veu que tous les aultres carts de l'armée n'ont, par leurs chemins, que belles plaines, ung milliasse de villaiges, et grand nombre de bonnes villes; et que, à cause des destroicts et passaiges mal accessibles du sien, il avoit reffusé de l'artillerie, contrainets de changer tous leurs charroys en mullets et sommiers.

Ces commissaires ne furent pas oppiniastres, et enleverent incontinant ceste moitié; mais ils n'oublierent pas à faire leur plainte, sur laquelle M. le connestable se courroucea asprement devant le Roy, taschant à rendre odieuse ceste hardiesse, et à le faire entrer en colere, jusques à dire qu'il falloit envoyer toute l'armée pour la recousse de ceste moitié, car elle y avoit generallement interest. Sa Majesté, voyant la chose preparée à une mutinerie, veult entendre que c'est, et envoye querir M. de Vieilleville qui n'avoit pas attendu ce messaige, car il estoit aux trousses des commissaires, et se presenta, peu s'en fallut, aussitost fort bien accompaigné, disant : « Qu'il plaise à Vostre Majesté, Sire, commander à M. le connestable de prendre le chemin que vous avez ordonné à M. d'Aumalle, nous serons très-contants de luy quicter tout ce que nous avons pris, et de nous acheminer par le sien : que si vous sçaviez les necessitez, in-

commoditez, famines et mesaises qu'il nous conviendra pastir par ce chemin-là, tant s'en fault que nous voulussiez oster ce que nous avons, que vous nous devriez honorer de tout le present de Spire, et avoir regret d'avoir si mal partaigé ce jeune prince ; car je ne pense pas que la moitié de nos trouppes en puisse revenir. Et qu'ainsi soit, Sire, il plaira à Vostre Majesté veoir et bien considerer ceste carte de la cosmographie du traist du Rhin, en combien de perils et dangiers nous allons engoulfer, par ung chemin estroict de trente lieues de long, où il n'y a une seule ville, et pour le plus trente et deux villaiges. » Le Roy, encores qu'il fust bien tard, print la peinne de bien reviser ceste carte, et trouva le dire de M. de Vieilleville si veritable, que s'il eust peu revocquer l'ordonnance des chemins, il l'eust faict très-volontiers ; mais, voyant la rudesse et sterilité de ce pays-là, declaira en l'instant la prise des vivres que avoict faicte M. de Vieilleville fort bonne, et la luy adjugea ; deffendant à M. le connestable, pour éviter quelque trouble ou sedition en son armée, d'en plus parler, car tel estoit son plaisir. Dequoy il cuyda crever de raige et despit ; car il pensoit bien, par son credit, que Sa Majesté commanderoit que le tout fust ramené, qui estoit desja au premier logis que l'on devoit faire le lendemain, et très-malaisé à forcer si on l'eust entrepris ; car M. de Vieilleville, premier que de venir parler au Roy, avoit faict partir tous les harquebusiers à cheval et deux mille à pied, pour garder le passaige.

Mais Sa Majesté ne se pouvoit garder de hault louer M. de Vieilleville, disant qu'il lui apprenoit sa leçon, et que, à la vérité, ung chef d'armée ne doit jamais marcher sans une carte, non plus qu'un bon pilote ou patron de galere sans sa calamite (1), pour cognoistre la portée des païs où il marche, la distance des lieux, les difficultez des montaignes et rivieres, et que de sa vie il n'y fera faulte : luy donnant ce los et honneur d'en avoir le premier apporté l'invention en France.

CHAPITRE XXV.

L'armée se retire partagée en quatre corps. — Celui que le duc d'Aumale commandoit souffre de grandes incommodités dans sa marche. — L'armé réunie assiége Rodemack.

Doncques le lendemain, qui fut le 25 de may 1552, l'armée ainsy departie commencea à marcher par les chemins ordonnez. Le Roy s'en alla devers la duché des Deux-Ponts. M. le connestable le suyvoit d'une journée. M. de Vendosme retourna sur ses voyes, c'est-à-dire reprint le chemin que l'armée avoit tenu de Metz à Wyssembourg ; et M. d'Aumalle enfourna ce destroict qui representoit le chemin de Chamberry au Montcenys, horsmis que les torrents n'estoient pas si impetueux et ravyssants, ny les precipices si espouvantables. Toutesfois en plusieurs endroicts il falloit que les gastadours et pionniers eslargissent le chemin pour les mulets et reste du bagaige : en quoy nous patismes beaucoup ; et campions le long des cousteaux et collines, car il se trouvoit bien peu de plaines, encores gueres spacieuses, poinct de villaiges, ny ung seul paisan qui nous apportast aulcun raffraichissement. Ce que voyant, M. de Vieilleville envoya le mareschal-des-logis de la compaignie, nommé Moysandiere, avec six hommes d'armes et dix archers, traverser la montaigne et recognoistre ce qui estoit au-delà, et dire, s'ils trouvoient des peuples, qu'ils apportassent leurs denrées, et les asseurassent qu'ils seroient bien payés à leur mot : ce qu'ils firent ; et à leur retour au quatriesme logis [car il y avoit troys lieues de traverse par pays tousjours montueux jusques à trouver la plaine], ils amenerent avec eux soixante paysants chargez de toutes sortes de commoditez, dequoy ils furent bien payez et reconduicts en toute seuresté, qui abbreverent toute ceste plaine de nostre courtoysie, que à mesure que nous marchions nous trouvions tousjours des paisants avecques vivres, mesmes des femmes chargées de fourmages, de jonchées dequoy elles remportoient bien de l'argent ; et s'en retournoient tous fort contants : qui nous fust un grand soulaigement. Aussi, sans ce bon ordre et police, qui n'estoit, à son de tambour et de trompette, que sur la vye à qui raviroit seulement une prune, nous estions ruynez ; et le faisoit M. de Vieilleville si rigoureusement observer soubs l'authorité de M. d'Aumalle, qu'il n'eust pas pardonné à son propre frere. Mais le vin du present de Spire nous estoit fort escharsement distribué par les compaignies, comme si nous eussions esté assiegez ; encores ceste providence de M. de Vieilleville de departir d'une telle ruze, voire hardiesse avec le Roy, ce present, nous soulagea grandement. Toutesfois on ne peust tant faire qu'il n'en tombast beaucoup de malades, à cause que tout le monde estoit logé à l'estoille et campoit à la haye, à faulte de trouver villaiges. Nous trouvions bien quelques

(1) C'est-à-dire sa boussole ; calamite, en vieux langage, signifie *aimant*.

chasteaux, sans aucune maison au pied, mais si hault encruchez, qu'il n'en failloit esperer aucune commodité, aussi que nous n'avions poinct d'artillerie. Nous marchasmes ainsy douze jours en extremes necessitez, durant lesquels il n'y eust que les grands et aisez qui coucherent en licts qu'ils faisoient porter; le reste de toute l'armée ne se despouilla jamais.

Au quatorziesme jour nous vismes la plaine, qui nous donna une telle rejouissance, qu'il ne nous souvenoit plus des peinnes et necessitez passées; mais elle estoit toute couverte, à perte de veue, de sappins si haults et droicts, que la Savoye ny toutes les Alpes n'en portoient poinct de pareils; parmy lesquels il se trouvoit, quasi de lieue en lieue sur nostre chemin, de bons et gros villaiges que M. de Vieilleville conserva comme son propre heritaige. Et fismes deux journées de camp à traverser ceste très-agréable et nompareille forest; et payoit-on si bien partout où l'on passoit, que les habitants d'une forte, plaisante et belle ville, mais très-ancienne, nommée Kaiser-Lutern, qui signifie en français *Clair-Empereur*, vindrent au-devant de M. d'Aumalle, et lui en apporterent les clefs, avec offre de service et presents de beaucoup de vivres. Mais M. de Vieilleville ne luy conseilla pas d'y laisser entrer une seule compaignie, ny de cheval ny de pied, mais sa personne seulement et les seigneurs qui l'accompaignoient, et que l'armée camperoit autour de la ville, sans rien briser ny faire aulcun degast, non plus que à Wissembourg : et prindrent tous nos malades, qui estoient environ deux cents, avec promesse de les bien traicter pour leur argent, et leur donner bonnes et seures guydes pour s'en revenir à Metz; ce qu'ils promirent en consideration et recognoissance que le Roy et son armée estoient cause que leur prince, seigneur et maistre, le comte palatin, eslecteur du Sainct-Empire, par cy-devant prisonnier de l'Empereur, estoit en liberté, et qu'ils en avoient eu depuis trois jours certainnes nouvelles. Dequoy M. d'Aumalle les asseura davantaige, leur monstrant le double de la lettre que le duc Maurice avoit escrite au Roy, de laquelle Sa Majesté avoit faict faire plusieurs doubles pour en departir à tous les princes et seigneurs de son armée : dequoy les dessusdicts habitants firent une telle et si grande allaigresse, qu'ils menerent par tous les quartiers de nostre camp environ vingt pippes de vin, où il se fist une chere merveilleuse : en quoy le regiment des lansquenets ne fust pas oublié, car il y avoit trois capitainnes et soixante soldats natifs de là-dedans. Et après nous estre raffraischis deux bonnes journées avec si bons amys, nous prismes la routte de Metz, sans avoir crainte, pour l'advenir, de tomber en aulcune necessité.

Enfin nous rejoignismes l'armée, qui s'estoit desjà ralliée à Rodemach que l'on commençoit à battre; dequoy il n'estoit besoing, car il se fust bien rendu à la simple sommation d'ung laquais, d'aultant qu'il n'y avoit que des paysants et des femmes dedans, qui estoient si esperdus de ce que le capitainne de la place et ses soldats les avoient abandonnez, et si ignorants de traicts, usances, loix, pratiques et factions de la guerre, que pas ung seul n'eust l'esprit ny hardiesse de se presenter avec signal sur la muraille pour parlementer, ny dire qu'ils se vouloient rendre, mais se misrent tous à genoulx à l'entrée de la porte, qu'ils ouvrirent criant misericorde, où les soldats exercerent beaucoup de cruautez; et ne peust-on y arriver si à temps qu'il n'en fust tué la pluspart, et beaucoup de femmes et filles forcées. Le Roy y vint luy-mesme, l'espée au poing, qui sauva le reste, et commanda lever une banderolle blanche, soys laquelle ce peuple et les femmes, au nombre desquelles y avoit trente ou quarente damoyselles, furent rangées, avec deffenses, sur peine de la hart, d'y toucher, non pas même d'en approcher.

M. de Vieilleville, qui avoit laissé M. d'Aumalle malade au quartier, et venant trouver le Roy, rencontra environ vingt et cinq soldats qui se retiroient du camp, et emmenoient chacun sa femme, où estoient unze damoyselles, avecques un grand et riche butin, les chargea, luy septiesme, de telle furie qu'il les deffit, et ramena ce famail (1) soubs la banderolle blanche, pour les conserver avec les aultres, abbandonnant le butin aux siens. Et ce qui ne fut tué sur le champ passa par la corde; car ils ne purent eschapper devant chevaux de service qui courent mieux que bidets, et estoient la pluspart à pied, et combattus en une plaine. Le Roy luy en sceust un grandissime gré, aussi qu'il fust adverty que c'estoient Lorrains que l'on avoit enrollez aux bandes françaises pour faire le voyage, qui se vouloient retirer, quittants le service avec ceste derniere main, et se trouvants quasi rendus en leurs maisons.

(1) Cette troupe de femmes.

CHAPITRE XXVI.

La reine de Hongrie, sœur de l'Empereur, entre en Champagne avec une armée. — On délibère si l'on attaquera cette princesse. — Avis du connétable et de M. de Vieilleville.

Après la prise de Rodemach, il fust advisé d'y laisser garnison pour quelque temps, et de le fortiffier, affin de suyvre la royne de Hongrie, sœur de l'Empereur, laquelle, avec une armée assez forte, estoit entrée sur les frontieres de Champaigne et Lorraine, pris la ville de Stenay, et bruslant par-tout où elle passoit, en intention de faire retirer le Roy de l'entreprise d'Allemaigne, et desgaiger son frere d'un si grand et puissant ennemy : qui estoit à la verité ung stratagesme de guerre de très-subtile invention, mais executé trop tard, car l'Empereur avoit desja rendu les abbois, et faict toutes submissions proposées par le duc Maurice, qui encores entreprist, nonobstant la retraicte de nostre armée, de l'assieger à Inspruck.

Ceste princesse avoit avecques elle de grands seigneurs, comme le comte de Mansfelt, gouverneur de la duché de Luxembourg, les comtes de Challain, de Maisgue et de La Chau, et, oultre ce, ung très-experimenté capitainne, nommé Martin Vanroux, mareschal de Cleves, et plusieurs aultres vaillants capitainnes qui l'avoient animée à mettre sus cette armée, composée de quinze mille hommes de pied, de tout ce qu'ils avoient peu ramasser de Flandres, Claives, Gueldres, Haynault et aultres vallons, de deux mille Hespaignols, de quatre mille chevaulx des ordonnances de Bourgoigne, et de deux mille aultres chevaulx de noblesse.

Une telle armée meritoit bien qu'on y eust esgard; car, encores que une femme en fust le chef, si n'estoit-elle commandée ny conduicte que par les advis et ordonnances des seigneurs cy-dessus, grands guerriers, et qui avoient faict plusieurs foys preuve de leurs experiances et valeurs à nos despens, et principalement ce Martin Vanroux, qui avoit par cy-devant repris en moins de. . . . . (1) sur le feu duc d'Orléans, frere du Roy, la duché de Luxembourg, qu'il n'avoit peu conquerir qu'en quatre moys ; et de les suyvre à la debandade, seroit se mettre au hazard de recevoir, oultre la honte, ung irreparable dommaige : qui fust cause que Sa Majesté, pour ne rien entreprendre legerement, voulut mestre ceste affaire en meure deliberation du conseil, qui, pour cest effect, fut assemblé le 28 de may, estant encores à Rodemach, assez près de Théonville, place que l'on ne vouloit pas attaquer. En ce temps-là on la tenoit pour imprenable.

M. le connestable, qui ne doubtoit poinct que l'on ne suyvist son advis d'aller après la royne de Hongrie, parle le premier en ce conseil, selon sa coustume, disant au Roy et à l'assistance que l'on perdoit temps, et demandoit ce que l'on vouloit faire de ceste armée, puisque l'on ne vouloit attaquer Théonville, et que la royne d'Hongrie a beau faire ce qu'il luy plaist, puisqu'on luy en donne le loisir ; mais qu'il s'asseure bien qu'elle se retirera belle erre (1) dedans Bruxelles incontinant qu'elle se verra suyvie ; et que ce retardement est de trop grande consequence. Tous les princes et seigneurs, gouverneurs de provinces, s'accorderent bien-tost à cela ; et luy, desja comme de cause gaignée, se vouloit lever et rompre l'assemblée : mais le Roy commanda le silence, et à tous de demeurer, voulant entendre l'oppinion d'ung chacun, et qu'ils n'estoyent assis là ny appellez pour néant.

Lors M. de Vieilleville, auquel il eschéoit de parler, va dire ainsy : « Plustost, Sire, que de laisser vostre armée inutile, il seroit plus que necessaire de suyvre l'advis de MM. les princes, et d'aller après ceste royne que l'on ne trouvera pas si espouvantée comme l'on pense, car elle a de fort asseurez capitainnes avecques elle, que Vostre Majesté cognoist tous; mais si vous acquiescez à ce conseil, Vostre Majesté se va precipiter en deux fort pernicieux inconvenients. Le premier, qui regarde la pitié de vos subjects de Champaigne et de Picardie; car, puisque vous estes bien adverty que par-tout où elle passe le feu y a esté mis, les povres gens, qui après son passaige se seront retirez en leurs maisons à demy-bruslées, et raccommodées de ce qu'ils avoient peu saulver, avecques leurs femmes et enfants, seront de rechef tourmentés et parachevés en ruyne par vostre armée ; de sorte qu'il n'y aura espece de malediction que ce peuple, qui est vostre, ne vous donne, se voyant ainsy affligé sur affliction, et par son roy qui les doit soubslever de leur misere. Telle est leur esperance, veu les tailles et subsides qu'ils vous payent ordinairement.

» Quant à l'aultre, Sire, qui concerne vostre armée, pense Vostre Majesté qu'elle ne mauldisse pas semblablement tous ceux qui l'auront conduicte en ces villaiges bruslez, chercher toute incommodité et la famine, car elle n'est pas de malheur assez harrassée, mais je dis bien

(1) Il y a ici une lacune dans le manuscrit.

(1) Bien vite.

davantaige qu'elle est diminuée du tiers, d'aultant que tous ces volontaires, incontinant qu'ils ont trouvé le chemin de France ouvert, se sont quasi tous escoulez, et plusieurs aultres qui sont sur vostre Estat, et beaucoup de capitainnes, soubs faincte de maladie; et si vous asseureray que des cinq cents gentilshommes dont vous avez honoré mon fils d'Espinay, il n'en est pas demeuré plus de trois cents : ils estoyent venus sans convy (1); aussi se sont-ils retirez sans dire adieu ny vous remercier. Et d'aultre part, vous eustes hier nouvelles que les trois cents malades que vous aviez laissez en la ville des Deux-Ponts sont tous morts, parmy lesquels il y avoit beaucoup de noblesse et vingt et deux signalez capitainnes, qui est une trop importante perte; et des deux cents que nous avions laissez à Kaiser-Lutern, il n'en est revenu à ce matin que trente et trois : et tant d'aultres morts par-cy par-là; car nous n'avons jamais faict logis qu'il n'en soit demeuré plus de six, sans compter le nombre infini de chevaulx que nous y avons perdus. Par ainsy il n'y a aulcune apparence que une armée, ainsy desbiffée, doive entreprendre de courre après une aultre fraische, gaillarde, reposée, et où il y a bien des hommes, qui est soustenue, nourrie et raffraichie de toutes les commoditez que l'on sçauroit desirer des Païs-Bas, et comme estant sur son fumier. Mais affin que la vostre, Sire, ne demeure inutile, il me semble, saulf meilleur advis, puisque nous sommes portez en la duché de Luxembourg, que nous la devons tout presentement enfoncer, et aller de ce pas assieger Danvilliers. Je tiens les chefs de l'armée ennemye si vaillants et couraigeux, qu'ils entreprendront de nous faire lever le siege. Dieu veuille qu'ils y viennent, et nous trouvent seulement reposez de troys jours! Aultrefoys le feu Roy, vostre seigneur et pere, a bien dressé une armée exprès pour venir conquester ceste duché, que vous pretendez vostre vray et naturel heritaige; et maintenant que nous sommes dedans par cas fortuit, il vous tourneroyt à grand reproche d'en sortir sans tenter la fortune; et m'asseure que nous l'emporterons, car l'ennemy ne s'en doubte pas. C'est, Sire, ce que je vous doy remonstrer en saine conscience de très-humble et très-fidele serviteur de Vostre Majesté. »

Ainsi que M. de Chastillon, colonel des bandes françaises et nepveu de M. le connestable, se vouloit descouvrir pour en dire son advis, car c'estoit son ranc, le Roy lui imposa silence, disant qu'il n'en vouloit pas ouyr davantaige, et qu'il s'arrestoit à ceste oppinion, se resolvant de la suivre comme bien recherchée sur les choses passées et presentes, et qu'il ne se pouvoit dire mieux ny rien rien au contraire. A ceste cause, commanda audict colonel d'advertir les capitainnes sous sa charge de se tenir prests pour marcher le lendemain, et qu'il vouloit accelerer ce siege premier que l'ennemy fust adverty; et fist pareil commandement à tous les capitainnes de gensdarmes là presents, et aux colonels de la cavallerie ligiere, ducs de Nemours et d'Aumalle. Et puis se leva, laissant bien faschées quinze ou vingt personnes d'honneur qui avoient encores à dire, mais surtout M. le connestable, qui se voyoit ainsy renverser. Et au sortir de la tente où s'estoit tenu le conseil, M. de Vendosme (2) vint acoster M. de Vieilleville, auquel il dict tout bas en riant telles paroles : « Escoute, hau, esprit de contradiction, et qui tousjours en gaignes, je te prie, de parent et d'amy, viens-t'en soupper avecques moy, car j'ay quelque chose à te dire. » Ce qu'il luy accorda; et pria M. le comte de Sault, ung jeune seigneur de Provence qu'il aymoit, d'aller tenir sa table, qui estoit d'ordinaire de quatre bons plats.

CHAPITRE XXVII.

Le Roi assiége Damvilliers et le prend.—Siége d'Yvoy.

Doncques le Roy partit le lendemain, qui estoit le premier de juin audict an 1552, pour son voyage de Danvilliers, et envoya M. le cardinal de Lorraine, sous pretexte de prendre possession de son évesché de Verdun, avec grosses troupes prevenir l'ennemy et s'en saezir; car s'il s'en fust advisé le premier, toute ceste entreprise revenoit à néant, n'estant la distance que de quatre lieues de l'une et l'autre ville, et ceste-cy, grande, riche et opulante, d'où nostre armée tira infinies commoditez pour le siege, lequel Sa Majesté planta le cinquiesme jour dudict mois, après son partement d'entre Rodemach et le mont Saint Jehan; en quoi la diligence fust si grande, et la batterie si furieuse, de trente canons, que ceux de dedans voulurent entrer en capitulatian; mais ils n'y furent receus, et leur fust respondu que s'ils ne se rendoient promptement à la volonté du Roy, ils estoient pour jamais exterminez et perdus; à quoy ils obeyrent, au grand regret des soldats, qui s'attendoient bien d'avoir ceste curée, lesquels

(1) Sans invitation.

(2) Antoine de Bourbon, depuis roi de Navarre, et père de Henri IV.

desja se couppoient les chausses aux genoux pour traverser jambes nues, allant à l'assault, l'eau qui estoit dedans les fossez, à l'imitation des grands qui avoient couché aux tranchées parce qu'ils l'avoient veu faire à M. de Vieilleville; car, en ce temps-là, toutes qualitez de gens, j'entends de gentilshommes, de gens de guerre, et des honnestes hommes et d'estat des villes, portoient les chausses entieres, le hault tenant au bas; et ne parloit-on lors des gregues ny de provensalles, qui ne sont venus en usaige que depuis que les bas de soye raz de Millan et d'estame ont eu le cours et la vogue en ce royaume.

De pareille diligence et furie fut assiégé Yvoy, ville encores plus forte, et où il y avoit beaucoup de cavallerie des ordonnances de Bourgoigne, qui se peult comparer en valeur à nostre gendarmerie : aussi n'est-ce que une mesme nation, mais la diversité des princes, provenant des anciens appanaiges des fils de France, nous a ainsi divisez et rendus ennemis : car, de tout tems immemorial, les vieux ducs de Bourgoigne et les comtes de Flandres estoient Français, parants et serviteurs de la couronne, et qualiffiez de ce beau tiltre de pair de France.

Or, la sentinelle du clocher descouvrit de loing une grosse trouppe de cavalerie française qui venoit avec les mareschaux de camp recognoistre les quartiers pour l'armée et faire l'assiette du camp, de quoy il advertit leur gendarmerie, qu'il ne faillit pas de sortir au son de la sourdine (1), jusques au nombre de trois cents armez à écu; car ils ne portoient avec leurs harnois que des bas de saye, et les nostres les sayes tous entiers, mais sans manches; et attendirent en un vallon fort large et spacieux ceste trouppe d'environ quatre cents cinquante chevaux ligiers que conduisoit M. le duc de Nemours, à bien demie lieue de leur ville, et les chargerent de telle furie qu'ils les rompirent, et furent en danger d'estre tous tués ou pris. Toutesfois la generosité de ce jeune prince soustenoit le combat jusques à ce que son cheval luy faillit et les siens semblablement, pour n'avoir poinct la honte ny le reproche de l'avoir laissé perdre; mais le tout eust esté envain, si non que de bonne fortune M. de Vieilleville arrive là, qui alloit executer une aultre entreprise avec sixvingts bons chevaux et bien armez jusques à la haulte piece et garde-bras, qui se jecte entre la ville et les ennemis, et les attacque si furieusement et à l'improviste sur la queue, qu'ils furent contraincts de tourner teste pour y resister. Le duc de Nemours et les siens, favorisez de ce secours, reprindrent couraige, et tous ceux qui vouloient gaigner la guerite se rallierent si bien et recommencerent à combattre, que les Bourguignons furent mis à vau-de-routte, et en demeura de morts sur la place environ quatre-vingts et aultant de prisonniers, entre lesquels estoient les sieurs de La Chau, de Vergy, de Saint-Falles, Haraucourt, du Paroy, le jeune Haussonville, et huict ou dix gentilshommes de nom; le reste, qui se sauva, ne peust rentrer dedans Yvoy, mais se retira à toutes brides dedans Montmedy.

Après ceste deffaicte, M. de Nemours dist à M. de Vieilleville telles parolles : « Mon pere, je ne vous puis nier que je ne vous doive, après Dieu, l'honneur et la vie; car, pour ne vous rien desguiser, je m'estois desja rendu à Haraucourt sur le poinct que vous feistes la charge, et que l'on ouït crier *France et Vieilleville!* de sorte que je suis à vous, faictes de moy ce que vous voudrez. » Et n'est possible d'exprimer de quels remerciments et accolades il le caressa. Sur quoy M. de Vieilleville loua Dieu de ce qu'il s'estoit trouvé si à propos pour luy faire ung si bon et signalé service. Et commencerent à recongnoistre la ville, faire l'assiette du camp, prandre les quartiers, et se loger attendant le gros de l'armée, qui arriva à trois ou quatre heures après, qui fut ung lundy vingtiesme de juin que le Roy y planta le siege. Et dès le mesme jour sur le soir, on commencea à prendre le tour des tranchées, qui se trouverent conduites le lendemain jusques sur le bord des fossez par la diligence des Suysses que avoit amenez M. l'amiral d'Annebaud, qui estoyent bien aises de gaigner de l'argent extraordinairement; aussi fust-on contrainct de s'en servir et les bien payer avant la main (2), à cause de la grande perte que l'on avoit faicte de pionniers par l'Allemaigne. Ausquelles tranchées furent incontinant arrangées et poinctées trente et quatre pieces en batterie, qui firent en deux jours une bresche merveilleuse; et sembloit que le Roy voullust mettre la ville en pouldre, car il fist encores bracquer auprès de la porte du pont dix-huit canons, qui espouvanta grandement ceux de dedans. Mais le comte Ernest de Mansfelt qui y commandoit leur donnoit couraige, avec asseurance de les bien faire recompenser du service qu'ils feroient

(1) La sourdine est faite d'un morceau de bois qu'on pousse dans le pavillon de la trompette pour en affoiblir le son. On se sert de la sourdine à la guerre, lorsqu'on veut déloger sans que l'ennemi entende le son de la trompette.

(2) D'avance, avant le travail.

à l'Empereur ; à quoy les Bourguignons s'obligerent avec promesse d'y faire leur devoir et y mourir tous : mais les Allemands, qui estoient sa principale force, refuserent de soustenir deux si grandes bresches, dont il cuyda crever de despit, parce que c'estoit sa nation ; cependant fut contrainct de se rendre à la volonté du Roy, aimant mieux, par humilité, experimenter sa misericorde qu'en combattant l'animer à la cruauté contre ses soldats et les habitants.

CHAPITRE XXVIII.

Prise d'Yvoy. — M. de Vieilleville est fait maréchal de camp. — Prise de Montmédy.

La ville d'Yvoy rendue à si bon marché contre toute esperance, car elle ne cousta pas vingt hommes de marque ny trente pionniers, l'on fist retirer à son de tambour, arriere de la ville plus de quart de lieue, toutes les bandes de gens de pied, de quelque nation qu'elles fussent, sans sçavoir pourquoy ; mais après cela M. le connestable y fist tout aussitost entrer sa compaignie et celle de son fils aisné Montmorency, pour la garde d'icelle. Dequoy les bandes françaises et de lansquenets irritées y entrerent par la petite bresche de la porte du pont, de quoy l'on ne se donnoit pas garde, et la saccagerent et pillerent, quelque ordre que l'on y sceust mettre, disants qu'ils avoient eu toute la fatigue, estre tousjours aux tranchées et à la bouche du canon, et qu'on les privoit de leur esperance contre toutes les usances et loix de la guerre, estant chose non jamais encores ouye, veue ny praticquée par tous les status anciens et nouveaux de l'ordre et discipline militaire, que les gens de cheval fussent preferez en faict de garde de ville aux gens de pied ; mesmes les grands s'en mutinerent, principalement M. le prince de La Roche-sur-Yon, M. de Nemours, M. d'Aumalle et aultres, qui maintenoient que si ceste garde appartenoit aux gens de cheval, elle devoit estre reservée à M. de Vieilleville pour y installer le sieur d'Espinay son fils, ou aultre qu'il luy plairoit ; car depuis qu'il eust defaict la cavallerie qui estoit là-dedans ils n'avoient fait aucune saillie, et perdirent si bien couraige, qu'ils ont plus pensé depuis ceste routte à cappituler et à se rendre que à combattre ; et luy en doit estre totallement la gloire de la prise attribuée. Mais c'estoient des moindres traicts de M. le connestable, lequel en toutes ses conceptions ne croyoit que soy mesme. Cependant il cuida, pour sa peine de novallizer (1) ainsi et pervertir l'ordre ancien des choses, faire une grandissime perte ; car, voulant sondict fils empescher le sac de la ville, frappant à tors et à travers sur les soldats, on luy tira une harquebuzade qui donna dedans l'arson de la selle d'armes ; que si elle eust esté plus haulte d'un doigt il en avoit tout droict dedans le ventre ; mais le guydon de son pere y fut tué, et le mareschal de logis de sa compaignie, et perdirent tous deux douze ou quinze gentilshommes de leurs compaignies ; qui fut cause qu'ils se retirerent, car on sceit bien quel advantaige les gens de pied en une ville peuvent avoir sur la cavalerie par les fenestres, portes et boutiques des maisons. Mais les soldats ravagerent et emporterent ce qu'ils voulurent ; de quoy Sa Majesté recenst ung merveilleux desplaisir, et ordonna pour gouverneur de la ville le sieur de Bleneau, auquel furent donnez trois compaignies de gens de pied, dont le capitainne de la principale, car elle estoit des vieilles bandes, se nommoit La Molle. On voulut se jetter sur les informations ; mais tous les lansquenets, qui estoient quatre regiments, se mutinerent si asprement, que ce fust aux prevosts de l'hostel de la connestablie des mareschaux et des bandes à se retirer ; encores y eust-il trois archers de son prevost estropiez, car on n'en vouloit qu'à eux, sçaichants bien que ceste ordonnance provenoit de luy, qui fust pour ceste fois fort peu respectée ; aussi que le Roy, pour obvier à plus grand inconvenient, non sans grandes considerations, fist cesser ceste chicanesque entreprise.

L'ordre qui estoit necessaire pour la garde de la ville d'Yvoy donné, et le comte de Mansfelt et aultres prisonniers envoyez en toute seureté au bois de Vincennes, Sa Majesté en deslogea le 24 de juin ; mais à cause de la feste il ne fist que une lieue ce jour-là, et demeura à Maladoy, auquel lieu les sieurs Pierre Strozzy et de Bourdillon, mareschaux de camp, la vindrent supplier de leur donner encores ung compaignon, d'aultant que le troisiesme, le sieur de Langey, messire Martin du Bellay, estoit si valetudinaire qu'il ne pouvoit exercer la charge ; qui leur revenoit à trop grande fatigue ; et quant ores il seroit bien sain, il en escherroit bien ung quatriesme, estant l'armée augmentée quasi de la moitié pour la venue de M. l'admiral avec les Suysses, qui mene une fort belle arriere-garde. Sur quoy, pour leur satisfaire, Sa Majesté fit venir M. de Vieilleville, auquel elle dist telles parolles : « Vous avez ouy leurs remonstrances, je n'en sçaurois choisir un plus experimenté ny qui l'en-

(1) Innover.

tende mieux; qui faict que je vous donne ceste charge de mareschal de camp; elle vous sera pour presaige de l'estre quelque jour de France; et si je vy encores six ans, vous en sçauriez certainnes nouvelles. » Ce que M. de Vieilleville, après l'avoir très-dignement remercié, fort volontiers accepta, laissant le commandement de la compaignie de M. le mareschal de Sainct-André au sieur de Fervacques qui en estoit enseigne, mais au grand regret de tous les compaignons, car ils perdirent ceste bonne table : et print avec luy vingt et cinq gentilshommes de ladicte compaignie, ses plus favorits.

Quant à Montmedy, les capitainnes qui estoient dedans, effrayez de la prise de Danvilliers et Yvoy, qu'ils estimoient imprenables, s'offrirent à la capitulation premier que d'estre sommez : qui leur fust imputé à grande lascheté et couardise, car ils estoient environ deux mille hommes de guerre bien armez; et rendirent la place, leurs vies, armes et bagues sauves, avec une seule enseigne arborée et un tambour battant; mais ils laisserent toute l'artillerie et munitions de guerre.

Ceste sotte composition rapportée au Roy, qui estoit allé à Scedan (1) parce qu'il commençoit à se trouver mal, dist que c'estoit quelque brasseur de bierre que la royne de Hongrie avoit instalé en ceste charge en faveur de sa nourrice; et y mist Sa Majesté pour gouverneur le capitainne Baron.

CHAPITRE XXIX.

Prise de Lumes.

Il y avoit auprès de Scedan une aultre place assez forte, nommée Lumes, de laquelle le seigneur s'appelloit Buzancy, le plus insigne voleur de toute la contrée; car ce chasteau estoit sur les marches de Champaigne pour aller au Pays-Bas, et sur le chemin des marchands frequentans les foires d'Anvers et de Francfort; et, paix ou guerre, amis et ennemis, il faisoit ordinairement de grandes prises et butins : de quoy M. de Nevers avoit infinies plaintes, qui avoit bien juré et protesté, si jamais il le prenoit, de le faire pendre au portal de son chasteau; mais quand il sceust la prise de Danvillier et d'Yvoy il mourut de peur et de desplaisir.

Madame la mareschale de La Marche, fille aisnée de madame la duchesse de Valentinois, sçaichant les immenses richesses qui estoient là dedans, vint supplier la Royne, qui estoit desja arrivée à Scedan, de demander au Roy la confiscation de ce chasteau, pour recompenser son mary et leurs subjects de Scedan des dommaiges, pertes, courses et volleries que la garnison de Lumes faisoit incessamment, et avoit faict depuis dix ans, sans discretions de treves ny de paix, sur leurs terres; qui luy fust incontinant accordée. Et ayant retiré le brevet du don, ellemesme vint supplier Sa Majesté de vouloir commander à M. de Vieilleville de s'aller presenter devant le chasteau avecques quelques trouppes, et de le faire sommer; et qu'elle sçavoit bien que le sieur de Malberg, nepveu du feu sieur du Busancy, le rendroit à la premiere sommation, car tous les soldats l'avoient abandonné : ce que le Roy accorda, mais ce ne fust sans luy demander pourquoy elle avoit plustost choisy Vieilleville que ung aultre capitainne de l'armée : « Pour ce que, Sire, dist-elle, que premierement je le cognois pour ung fort advisé chevalier, qu'il sçaura si bien conduire ceste charge, que Malberg, encores qu'il soit fin et rusé, ne luy fera aulcune supercherie; après, c'est ung très-homme de bien, et ne cognois gentilhomme ne capitainne en toute la France, plus fidele observateur de vos commandemens que luy : oultre cela, il n'est nullement avare, et creveroit plustost que de s'enrichir du bien d'aultruy : davantaige, je scey qu'il vouldroit gratiffier madame la duchesse ma mere en tout ce qu'il luy seroit possible, car il me souvient bien de la peine qu'il print de la mettre d'accord avec M. le mareschal de Saint André, pour l'estat de mareschal que tient mon mary, et de la venue qu'il donna, mais bien verte, à M. le connestable pour cest effect; m'asseurant au reste qu'il me rendra bon compte de toutes les richesses qui sont là dedans, et ne se appropriera de pas une que de mon consentement et à mon sceu. » Ce que le Roy trouva fort bon; et l'ayant faict venir, il luy commanda de prendre quelques trouppes, et de se presenter devant le chasteau de Lumes.

M. de Vieilleville print deux compaignies de cavallerie ligiere, et, avec ses vingt et cinq gentilshommes, fist sommer le sieur de Malberg par ung trompette de se rendre; que s'il attendoit une volée de canon, qu'il n'esperast aulcune misericorde ny tout ce qui estoit leans, dont il sçavoit le nombre, et qu'il n'y avoit que ses valets avec des femmes; car puisque les fortes places se rendoient sans souffrir qu'on tirast seulement une canonade, comme Montmedy, il n'estoit pas raisonnable qu'une telle bicocque se fist trop

(1) Sedan.

prier de se sousmettre à l'obeissance et volonté d'un si grand roy.

Le sieur de Malberg se presenta sur le rempart, demandant qui estoit là devant; auquel il fust respondu que c'estoit M. de Vieilleville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et l'un des quatre mareschaux de camp en ceste armée royale. Dequoy il fut très-aise, car il le cognoissoit, et demanda à parler à luy.

M. de Vieilleville luy envoya les sieurs d'Orvaux et de Montbourchés pour le faire sortir et demeurer là pour hostaiges jusques à son retour; mais il les avoit bien enchargez de soigneusement reviser le dedans de la place, quel nombre de gens il y pouvoit avoir, et que le sieur d'Orvaux sortist pour luy en faire fidele rapport.

CHAPITRE XXX.

Butin immense trouvé dans la ville de Lumes.

Estant Malberg devant luy, il loua Dieu que la reddition de la place se devoit faire entre ses mains pour l'asseurance qu'il avoit que les richesses qui estoient là dedans seroient conservées à l'heritiere, nommée mademoiselle de Bourlemont, sa cousine germaine; lesquelles richesses estoient dedans une salle, de laquelle il luy monstra les clefs que M. de Vieilleville print incontinant; et luy en demanda l'inventaire, affin qu'il ne fust rien esgaré ny soustraict: ce que luy promit Malberg, le suppliant qu'il n'y entrast poinct de gens de pied. Lors M. de Vieilleville luy fist veoir les deux cents chevaux ligiers en bataille, et les vingt et cinq hommes d'armes bien armez et montez de mesme, et puis son train. Là dessus Orvaux arrive, qui rapporte qu'il n'y avoit d'hommes en tout comptant, lacquais et valets, qu'environ douze.

Après disner, luy et Malberg, l'inventaire en main, entrent en la salle avec un tiers en qui M. de Vieilleville se fioit comme en soy-mesme; et furent jusques à six heures du soir à faire reveue de tous ces riches meubles, suivant les articles, où il ne fust trouvé aulcun deffaut, jusques aux chemises, ny pareillement du coffret où estoient les bagues; et puis allerent soupper. Mais M. de Vieilleville enferma dedans ce tiers, auquel fust donné à soupper par une petite fenestre, avec commandement de n'ouvrir à personne; et s'il entendoit du bruit, et qu'on voulust rompre ou porte ou fenestre, qu'il appellast; car il y avoit en ceste trouppe de vingt et cinq hommes d'armes sept ou huict, que Gascons, que Lymousins, se disants parents de M. le mareschal de Saint André, qui estoient d'assez maulvaise conscience.

Le lendemain, par ce tiers mesme, il envoya querir madame la mareschale de La Marche, et luy apporta pour guide cest inventaire; lequel, quand elle eust veu: « Comment! dist-elle, trouverai-je tout cela en estat? — Je vous en puis bien assurer, respondit-il, madame, car je y ay couché ceste nuict tout ainsy que me voyez. » Alors elle luy donna une petite chesne qu'elle avoit au col, avec ung ruby qui y pendoit. « Vous ne vous appouvrissez poinct, madame, pour ce present, car vous en trouverez pour plus de vingt mille escus de pareilles. » Et luy presenta l'inventaire du coffret, qui estoit à part: mais il la pria de se haster, car M. de Vieilleville l'attendoit à disner.

CHAPITRE XXXI.

La maréchale de La Marck entre dans Lumes pour se saisir du butin que le Roi lui avoit donné.

Arrivée qu'elle fust, on se mist à table; et, après disner, M. de Vieilleville la mene en ceste riche salle, et y entrerent sans Malberg, qui se trouva fort esbahy, avec seulement deux damoyselles et ce tiers; et, les meubles confrontez avec l'inventaire, qui estoit fort aisé, car dès le jour precedent ils avoient mis les meubles à part, selon le cours des articles, M. de Vieilleville luy dist telles parolles:

« Madame, voilà ce que le Roy vous a donné, qui est un très riche present, car je l'estime à plus de soixante mille escus; mais ayez pitié de cette pauvre heritiere, et ne doubtez pas que, de telle courtoysie dont vous vous comporterez en son endroit, Dieu ne permette que de pareille l'on n'use envers ceux que vous laisserez après vous; et ne ignorés poinct que nous ne sommes nez que pour estre ususfructiers de tout ce que nous possedons en ce monde. Quant à ceste place, j'emmeneray Malberg avecques moy pour le presenter au Roy, affin qu'il le mette sur son estat, et feray sortir tout ce qui est ici de sa part, et tout presentement: la fille est à vous, comme sont trois femmes qu'elle a; vous avez amené assez de gens pour garder la place jusques à ce que le Roy la face desmanteler: et adieu, madame, je m'en vais penser du partement pour aller au camp. — Comment, monsieur de Vieilleville, dist-elle! je jure au Dieu vivant qu'il n'en ira pas ainsi; car je veux que vous parti-

cipiez au present qu'il a pleu au Roy me faire, et que nous partissions pour le moins des deux parts au tiers. — J'aimerois mieux n'avoir jamais esté, dist-il; je vous vendrois trop cher mon service : contez seulement que j'ay faict en toute fidelité ce qu'il a pleu à Sa Majesté me commander : et adieu encores une fois. » Là dessus il partit; mais il fist sortir tout le train dudit Malberg, et vint trouver le camp à Douzay (1). Mais, pour ce qu'on luy dist que le Roy estoit bien malade, il en partit le lendemain, qui fut le 29 de juin, et s'en vint à Scedan où il trouva desja la mareschale de La Marche, qui avoit faict une incroyable diligence; car toute nuict elle avoit faict transporter à Scedan tout ce qui estoit dedans Lumes, au desceu de tout le monde, encores qu'il y eust plus de soixante chariots, faisant dire et semer partout que c'estoient vivres et munitions que l'on menoit au camp de Douzay; mais elle n'avoit pas oublié de hault loüer M. de Vieilleville au Roy, et qu'il luy avoit donné une très-grande occasion de luy demeurer à jamais parfaicte et très-obligée amie.

Elle avoit aussi presenté à la Royne mademoiselle de Bourlemont, qui fut mise sur l'estat des filles de la Royne; et fist appeller mademoyselle Janne de Scepeaux, seconde fille de M. de Vieilleville, qui estoit aussi des filles de la Royne, qu'on appeloit Vieilleville à la Cour, à laquelle elle fist present d'un tour de col et de brasselets de fines perles orientales, d'une piece entiere de velour cramoisy, et d'une saincture d'or du poids de dix vingts escus : laquelle estoit fort favorite de la Royne sa maistresse, tant pour le respect des signalés services de son pere, que pour son gentil esprit et sagesse, et qui ne cedoit à pas une en beauté, principalement en naifve blancheur, qui est le tainct le plus excellent et recommandé en visaige de femme, quelque chose que puissent dire les serviteurs des claires brunes; car bien souvent, soubs cestuy cy, il se couve une revesche et bizarre humeur, et l'autre porte tousjours tesmoignage de sa doulce simplicité et pure innocence.

Si madame la mareschale eust bien ses esplingues des esmoluments de l'armée, son mary ne faillit pas d'avoir encore plus richement ses esguillettes; car, incontinant que Bouillon fut pris, le Roy luy en fist ung present avec la duché, qui valloit de vingt-cinq à trente mille livres de rente; et en porta toute sa vie le titre, laissant celluy de La Marche, qui luy fut ung très-grand advantaige et merveilleux repos; car il avoit une infinité de querelles et d'alarmes de la garnison de Bouillon, qui couroit incessamment en temps d'hostilité sur les terres de Scedan, et ses ravageoit jusques aux portes et barrieres; et aultant de procès à soustenir et à vuyder, en temps de paix, avec les officiers de la duché pour les hommaiges, fiefs, denrées de censives, et tous les aultres droicts seigneuriaux, à cause de la voisinance des terres que chacun pretendoit luy appartenir.

Le Roy commenceant de se guerir partit de Scedan, et arriva en son camp le quatriesme juillet, où fust faict grandissime allaigresse pour sa reconvalescence; et dès le douziesme jour d'après, fut advisé de marcher sans s'arrester, sinon pour combattre les forts que l'on rencontreroit sur le chemin de Guize, où l'on avoit projecté de conduire l'armée, et n'eusmes pas faulte d'exercice; car de lieue en lieue il s'en trouvoit quasi, et mesme des petites maisonnettes sur le hault des chesnes et ormes bien haults, où il y avoit des prestres et quelques paisants qui tiroient harquebuzades et garrots (2) d'arbalestre sur nostre bagaige. Mais depuis qu'on eust trouvé l'invention de coupper les arbres à belles canonades, ils se sauverent de vistesse; et ne trouvasmes plus de tels empeschements de si petite resistance.

CHAPITRE XXXII.

Le Roi s'empare de plusieurs forts; ensuite il licencie son armée.

Il y avoit d'aultres forts où il fallut mener les mains, faire tranchées, et poincter le canon, comme Symay, Trelon et Glajon, en l'expugnation desquels nous perdismes beaucoup d'hommes; entre aultres, le sieur Destaugues fust tué à Trelon, de quoy M. le connestable irrité, car il estoit son parent, et ung jeune seigneur de belle esperance, fist razer de fonds en comble le chasteau, et n'y demeura pierre sur pierre; qui estoit l'un des plus beaux de toute la contrée.

Glajon fust semblablement bruslé. Mais s'en retournant M. de Vieilleville d'appaiser une sedition qui s'estoit esmeue entre les Suysses de l'arriere-garde et les nouvelles bandes françaises de la bataille, pour le pain, il trouva dix soldats français qui avoient esventré quinze ou seize corps morts des Bourguignons, et desvidoient leurs trippes comme les trippieres à la riviere; et, surmonté de colere, se rue dessus, et les

(1) Douzy.

(2) Traits.

charge du baston qu'il tenoit, comme portent communément tous seigneurs qui ont commandement en une armée; et les battit bien, et les fist battre et fouller aux chevaux par ceux de sa suicte ; et s'en alloit avecques cela; mais par grand malheur l'un d'eux va dire : « Par la mort d...., monsieur, vous nous aymez aultant pauvres que riches. On nous a asseurez qu'ils ont avallé leur or et leurs escus : estes-vous marry que nous les cherchions dedans leur ventre? » A ceste parolle il se irrita davantaige, et despita tellement, qu'il protesta devant Dieu qu'il les feroit tous presentement pandre; et les fist arrester, envoyant en diligence querir le prevost des bandes, leur disant : « Tigresque canaille, quel oprobre faictes-vous à nature! quelle abhominable cruauté avez-vous aujourd'huy exercée au christianisme! et de quel deshonneur avez-vous avilly les armes, et foullé aux pieds la bonne renommée de nostre nation, qui est estimée la plus courtoise de toutes celles de l'univers! Je jure à Dieu que vous en mourrez. » Le prevost demeura trop à venir; qui fut cause que passants par-là quatre ou cinq cocquins qui mesme avoient horreur d'une telle abomination, ils s'offrirent de les pandre en leur donnant leurs depouilles; ce qui leur fust promptement accordé. Ainsi finirent miserablement leurs jours ces barbares sauvaiges et detestables trippiers.

Après la prise et le sac de ces trois braves forts, Trelon, Symay et Glajon, le Roy partit de Roquigny, et vint à Montreul-les-Dames : au desloger duquel lieu, y ayant sejourné deux jours, il falloit pour tirer païs traverser une grande forest et fort dangereuse pour les ambuscades des ennemis; car il estoit bien en leur puissance de nous faire beaucoup d'ennuy, et en avoit-on des advertissements. M. de Vieilleville, comme mareschal de camp, donna cest advis que M. l'admiral passeroit le premier avec toute l'arriere-garde et que le Roy le suivroit : qui fust trouvé fort bon, et fust ainsy faict. Estants à my-chemin de ceste forest, qui duroit deux grandes lieues, nous eusmes une alarme qui contraignit le Roy de mestre armet en teste : mais ce ne fust rien, et la passâmes du tout sans en avoir d'aultre. L'on croyoit que l'incommodité des pluyes, qui estoient grandes et continues, divertit l'ennemy de rien entreprendre dadvantaige, dont bien nous en print; car s'ils eussent eu de l'esprit et du couraige, ils eussent gaigné pour le moins nostre artillerie, qui ne pouvoit aller qu'à force de leviers, à cause des fondrieres où elle s'enterroit ordinairement; et y fallut employer les lansquenets et les Suysses.

Ceste vilaine forest eschappée, nous arrivasmes le vingt-sixieme jour de juillet à Estrée-au-Pont, où le Roy fust contrainct de rompre son camp à cause de la continuation des pluyes, et du païs qui estoit si détrempé, que l'on ne pouvoit quasi marcher; et y sejournâmes trois jours pour faire les monstres de la gendarmerie et cavallerie ligiere; lesquelles faictes, M. de Vendosme emmena la moitié de l'armée en Picardie pour le recouvrement de Hedin, et le Roy licentia le reste; et chascun se retira en sa maison ou en sa garnison.

Telle fust la fin de ce voyaige d'Austrasie, qui dura environ trois mois et quatorze jours, que l'on pouvoit fort aisément empieter et réincorporer à la couronne de France, de laquelle ce pays-là, admirable en beauté et abondance de tous biens, a esté autrefois le premier et principal siege : dequoy tout homme qui s'y sera pourmené demi an seulement ne doubtera jamais; car toutes les églises cathedralles et grosses abbayes sont basties et fondées de nos roys, comme aussi sont les tours et anciens chasteaux, et la pluspart des murs et enceinctes des meilleures villes; mesme ung seul roy, nommé Dagobert, a fondé douze beaux monasteres sur la riviere du Rhin, et estably Strasbourg en evesché, imitant en ceste devotion le roy Clothaire son pere, qui en avoit fondé trois ou quatre, et érigé Trieves en archevesché. Mais si ceste augmentation n'est advenue à la France, il est facile à juger par le discours de ceste histoire, d'où en provient la faulte, et à qui on la doict imputer.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

M. de Vieilleville part pour aller à son château du Duretal.

Après que l'armée eust esté ainsy licentiée à Estrée-au-Pont, et que le Roy eust pris son chemin vers Folembray, la pluspart des princes et seigneurs, fatiguez de si longue traicte, sans jamais avoir sejourné en aucun lieu plus de quatre ou cinq jours, avecques infinies incommoditez, s'escarterent çà et là pour chercher les bons logis et les villages non mangez ny ruinez des armées, tant du Roy que de la royne de Hongrie. En quoy M. de Vieilleville ne fust des derniers, car il vint à Varvins (1), suivy de quarante ou cinquante gentilshommes plus que de son train, qui ne l'abandonnerent poinct, ayants faict preuve, durant le voyaige, des commoditez ordinaires qui se trouvoient à sa suicte, pour le très-bon ordre qu'il y avoit donné par ses officiers et pourvoyeurs, ayant tousjours M. d'Espinay son fils avecques luy, lequel avoit donné fort honnestement congé à la noblesse volontaire qui estoit soubs sa charge; mais ce ne fust sans les avoir presentez au Roy avant qu'il deslogeast : lesquels Sa Majesté remercia fort gracieusement de leur assistance et service, et en demanda le roolle, qui luy fust incontinant livré ; et le bailla, après l'avoir leu, et qu'il les eust tous faict passer devant luy, montez et armez, nom pour nom, et comme en une monstre devant ung commissaire des guerres, à ung secretaire d'Estat pour le luy garder et n'en perdre la mémoire. De quoy ceste jeune noblesse receust ung fort grand contentement, et se repputerent très-honorez et satisfaits de leur despence, que le Roy et prince souverain eust daigné prendre la peinne et l'ennuy de faire leur monstre; car Sa Majesté y passa toute une après-disnée ; et n'oublierent aussy de retirer chacun un certificat de leurs services, signé de la main du Roy, pour s'en ayder là où le besoing seroit, principalement pour les arrieres-bans : car c'est une loy ancienne, et comme fondamentalle en France, que, quand le Roy marche en personne avecques son armée, tous les nobles de son royaume ayants terres et seigneuries fieffées et hommaigées, qui ne sont poinct de compaignies ny en aucun estat royal, sont tenus de luy venir faire service en bon équippaige d'armes et de chevaulx, selon leurs moyens et revenus, pour l'assister tant que le voyaige durera, et d'en rapporter certificat aux juges soubs la jurisdiction desquels leurs terres sont assises; aultrement, les procureurs du Roy esdictes jurisdictions feroient saesir leurs terres, et, oultre ce, payer grosses amandes. Mais la pluspart de ceux-cy, et quasi tous, estoient aisnez et puisnez de bonnes maisons qui ne jouissoient encores de rien, et n'avoient retiré les certificats susdicts que pour les monstrer, les ungs à leurs peres, pour ne regretter leur despence; les aultres à leurs maistresses, pour en tirer quelque faveur ou louange; mais la pluspart pour s'en vanter aux bonnes compaignies, et d'avoir veu le Roy, parlé à luy, et leurs noms gravez au cœur et en la mémoire de Sa Majesté; et pour ce s'appelloient-ils volontaires, car ils n'y estoient nullement tenus.

Ainsi se retirerent par bandes privées en leur pais et maisons, avec une infinité d'humbles remerciemens et offres de leurs services et biens à M. d'Espinay leur capitaine, qui les avoit si heureusement commandez et conduicts.

En ce lieu de Varvins M. de Vieilleville sejourna six jours pour se raffraichir et son train [car il y en avoit grand nombre de malades], pour leur donner loisir de se ravoir et remettre, parce qu'on y trouvoit de tout en abondance, et principallement d'appotiquaires et medecins, ayant esté la ville exempte de toutes incursions, semblablement pour reposer ses grands chevaulx, courtaux, mulets de coffres et aultres chevaulx de somme et de bagaige, qui estoient à demy recreus par tant de corvées.

Saichant M. le duc de Nemours qu'il s'estoit arresté là, luy envoya ung cheval d'Hespaigne des plus beaux et meilleurs qu'il estoit possible de veoir, et que M. de Sipierre, premier escuyer du Roy, avoit pris plaisir, en faveur de

(1) Vervins.

ce prince, de dresser en toute perfection; lequel fust estimé par les gensdarmes et aultres gentilshommes qui l'accompaignoient, pour sa beauté et disposition, et pour la richesse de son harnoys et équippaige, à deux mille escus.

Le gentilhomme qui le luy presenta luy dict telles parolles : « Monsieur, M. de Nemours mon maistre vous faict present de ce cheval d'Hespaigne, qu'il a nommé *Yvoy* en souvenance de la recousse que vous fistes de sa personne devant la ville d'Yvoy; qu'il vous supplie le prendre d'aussi bon cœur qu'il vous le donne, avec asseurance que vous ne trouverez jamais personne en France qui vous ayt plus voué d'amytié que luy, ny sur qui vous ayez plus de puissance, aussi que vous le y avez très-fort obligé. Voilà, monsieur, la lettre qu'il vous en escrit; elle n'en contient gueres davantaige. »

M. de Vieilleville, la prenant, luy dict qu'il l'en remercieroit par sa responce, et que, quant à luy, il n'avoit pas perdu sa peinne ny son voyaige. Il luy fist donner une chaisne du poids de cent escus, de fort belle façon, et une espée, dague et saincture, le tout couvert de veloux cramoisy, gardes et fers dorez de mesme parure, ouvrage de Milan; et au palefrenier qui l'avoit amené, affin qu'il ne s'en retournast à pied, ung bidet de vingt escus, et pareille somme en sa bourse.

Ceste despesche faicte, nous nous acheminasmes droict à Durestal par Orléans, le long de la riviere de Loyre; et approchants du lieu, nous trouvasmes desja tous les signalez seigneurs et gentilshommes d'honneur du païs, ses parents et voysins, qui, saichants le jour de sa venue, s'estoient advancez de luy venir au-devant, pour le bien-veigner : du nombre desquels estoient MM. de Clermont d'Amboyse, comte du Lude, de Jarzé, baron d'Ingrande et de Champaigne, parants; les sieurs du Gast, de La Barbée, du Pinpean, de Chemans, du Grip, Venevelles, Patrix, La Mothe, Garnier, Gastines, Sainct-Loup, d'Aulnieres et plusieurs aultres : tous lesquels, tant d'une part que d'aultre, à la premiere veue mirent pied à terre en sa forest de Durestal, aultrement de Chambiez, où se passa une bonne demy-heure à s'entrembrasser et saluer; et, ayants faict quart de lieue à pied en telles caresses, remonterent à cheval pour venir au chasteau, où ils trouverent la bande des dames, la pluspart femmes, filles et parantes des dessusdicts et d'aultres, qui accompaignoient madame de Vieilleville et mademoiselle d'Espinay, sa fille aisnée, qui les attendoient sur la belle terrasse de Durestal, qui n'a poinct sa pareille en France, au jugement mesme du Roy et de tous les princes qui l'ont veue; qui estoit si chargée d'aultres gentilshommes, damoyselles et habitants de la ville, que l'on ne s'y pouvoit quasi tourner, encore qu'elle soit fort grande et spacieuse; mais le tout avec une telle joye et allaigresse qu'elle ne se peult exprimer. Et entrant dedans le chasteau avec toute ceste trouppe, il trouva M. l'evesque de Dol son frere, qui l'attendoit pour le recevoir à bras ouverts, lequel, sortant d'une grosse maladie dont il estoit encores fort foible, se sentit tout reconvalessé de ceste veue.

Tout le moys d'aoust, et environ douze jours en septembre, se passerent en telles festes et visites; et estoyent les compaignies si alternatives, que quand les unes se retiroient il en revenoit d'aultres; de façon que, durant tout ce temps, jamais la maison ne fust sans survenants et grande affluence de noblesse : en quoy madame de Vieilleville fist bien paroistre son bon esprit et saige conduicte en l'œconomie, car il n'y eust jamais faulte de vivres de toutes sortes, ny selon les jours; mais elle y en faisoit venir de toutes parts en une merveilleuse abondance.

CHAPITRE II.

Le Roi mande à M. de Vieilleville de se rendre à la Cour.

Mais environ le quinziesme dudict mois de septembre, il arriva ung courrier de la part de Sa Majesté à M. de Vieilleville, avec lettres qui contenoient que l'Empereur, le duc Maurice, et les aultres princes confederez, et generalement les Estats de l'Empire, estoient d'accord; mais que, se voulant iceluy Empereur ressentir de la bravade qu'il avoit faicte de s'estre presenté avec son armée sur le Rhin, par laquelle il se disoit avoir esté forcé à condescendre en cest accord, il entreprenoit de venir assieger la ville de Metz, s'asseurant de la prendre, ayant des forces incroyables qu'on estimoit à plus de cent mille hommes; et, pour ne donner loisir de la fortiffier, son armée estoit desja advancée aux environs de Strasbourg, et plus de la moitié passée au-deçà du Rhin.

Et que à ceste cause il le prioit, et néantmoins commandoit de diligenter ses affaires, et de s'acheminer incontinant après l'arrivée de ce porteur; et qu'il luy vouloit commettre une charge fort honorable en ceste importante occurrance d'affaires, dont il auroit occasion de se contenter, car il luy donnoit moyen de luy faire de grands et signalez services.

L'arrivée de ce courrier, qui se nommoit Corbye, valet de chambre du Roy, troubla grandement toute la compaignie, et y apporta ce que faict en temps gay et serain une nuée épaisse et obscure, de laquelle en crevant il ne sort que de la pluye. Aussi, madame de Vieilleville, qui n'avoit pas jouy plus de troys sepmaines de la presence de son seigneur et mary, le voyant desja eschauffé sur les preparatifs de son partement, ne se peust contenir de descouvrir son ennuy et tristesse par les larmes; qui fust incontinant secondée par les afflictions particulieres, generalles et naturelles de tout ce famail : car ce sexe se descharge communément de toutes ses passions et angoisses par les yeux; de sorte que par toute la maison ce n'estoient que plaintes et pleurs : qui fust ung estrange et trop subit changement, à cause duquel les violons, haultsboys, et tous les aultres passe-temps bien-tost se retirerent.

Mais ce qui augmenta l'oraige, car il n'y avoit plus d'esperance de le retenir, fust la venue de l'escuyer de M. le mareschal de Sainct-André, nommé La Rocque, qui arriva le mesme jour sur le soir, après Corbye, avec lettres de son maistre, desquelles la substance estoit telle : qu'il sçavoit bien que le Roy luy vouloit donner une charge fort honorable qu'il n'avoit peu encores descouvrir, s'estant Sa Majesté reservé à le luy dire en luy offrant, mais qu'il avoit tant de confiance en son indissoluble et très-ancienne amytié, que jamais il ne le vouldroit abbandonner en ceste très-urgente occasion; et que, sur le certain advertissement de la descente de l'Empereur, le Roy luy avoit commandé de se jecter dedans Verdun avec sa compaignie, et celle des chevaulx ligiers du comte de Sault, et six enseignes de gens de pied, pour la faire fortifier, et prevenir tous les desseings dudict Empereur; et avoit faict pareil commandement à M. le duc de Nevers, gouverneur de Champaigne et Brie, d'entrer dedans la ville de Thoul pour les mesmes raisons. Que si maintenant il le veult laisser, il prevoit une terrible breche en sa compaignie, saichant que quasi tous les gensdarmes et archers y sont sous sa faveur et par son amytié, qui s'en retireront s'il quitte sa lieutenance, pour le suyvre; qui luy reviendroit à une honte perpetuelle, ayant le terme trop brief, pour en remettre sus une pareille; et que, à ceste occasion, il le supplioit de frere, de loyal compaignon et parfaict amy, de ne l'abbandonner en ce très-extresme besoing, mais luy faire paroistre les effects et les fruicts d'une si longue et très-ancienne amytié; et sur ceste esperance, il s'en alloit devant à Verdun, le priant de s'y acheminer en toute diligence, et de faire estat qu'eux deux y departiront l'authorité et le commandement; et ainsy le luy promettoit en foy d'homme de bien, de vray amy, et de gentilhomme d'honneur.

Sur ceste lettre M. de Vieilleville se trouva fort combattu en son esprit; car de reffuser l'honneur que le Roy luy presentoit, il n'ignoroit poinct le desplaisir que Sa Majesté en recevroit, en hazard qu'elle luy en fist quelque reprimande à l'accoustumée; d'abbandonner aussi M. le mareschal en ceste furieuse fluctuation d'affaires, il penseroit offenser grandement la foy qui estoit de si long-temps entr'eux deux jurée, et rompre du tout la courtoisie; car c'estoit chose bien certaine que, quictant sa lieutenance, plus de soixante-dix hommes d'armes et cent archers, mais des plus braves et mieux montez [car c'estoient tous gentilshommes de marque et de moyen], quicteroient semblablement la compaignie, estants tous de Bretaigne, d'Anjou et du Maine, qui ne s'y estoient faict enrooler qu'en sa faveur et pour son respect : d'aultre part, il ne pouvoit imaginer de quel poids estoit ceste charge, de quelle qualité, ny en quelle province on le vouloit employer; qui le tenoit en une merveilleuse anxiété, et trouvoit bien estrange que M. le mareschal de Saint André ne l'avoit apprise du Roy, qui ne luy celoit jamais rien pour l'en advertir. Mais, ne pouvant croire qu'il ne la sceust, il entra incontinant, suivant la promptitude de son esprit, en ce soubçon que ledict sieur mareschal en avoit destourné Sa Majesté pour ne le perdre, ou qu'il luy avoit donné quelque traict de ruzé courtisan en cest endroict; en quoy il ne fust poinct trompé, comme il se pourra veoir par ce qui s'ensuict.

Car estant en ce doubte, il arriva sur le soir du mesme jour ung jeune homme de la part de Malestroit, l'ung des secretaires de M. le mareschal de Saint André, qui fust si advisé que La Rocque ne le veid poinct; mais sur la retraicte de M. de Vieilleville en sa chambre, il se presenta à luy en secret, luy baillant les lettres de son maistre, qui estoient, sans y rien adjouster ou diminuer, de ce mesme subject : « Monseigneur, je ne veux faillir de vous advertir que l'on vous a donné une terrible venue; car, saichant mon maistre que le Roy vous avoit choisy son lieutenant-general en la ville de Thoul, il a passé exprès, allant à Verdun, par la ville de Rheims, où estoit M. le duc de Nevers, qu'il a tant harrassé, tourné et reviré, qu'il l'a faict partir pour s'en aller audict Thoul sans en attendre le commandement du Roy ny son pouvoir, mais a envoyé son secretaire Vigenayre en Cour, pour le

faire despescher et l'apporter après luy, avec une lettre qu'il escrit à Sa Majesté, qui est de telle substance : Qu'à personne mieux que à luy ceste charge ne peult appartenir, estant la ville de Thoul frontiere de son gouvernement de Champaigne; et quand l'Empereur verra que ung prince bien accompaigné sera dedans, il ne se precipitera pas de l'attaquer; et qu'il a mené avec luy toutes les compaignies, tant de cheval que de pied, qui estoient demeurées en garnison en son gouvernement à la rupture du camp d'Estrée-au-Pont; et luy a semblé faire plus de service à Sa Majesté de s'advancer bien avant en pays, et y attendre l'ennemy, que de demeurer à Chaalons ou à Rheims, et laisser ravaiger sondit gouvernement par l'armée imperiale : ce qu'il supplioit Sa Majesté d'avoir très-agreable, comme de celluy qui a voüé tous ses moyens et sa propre vie pour son très-humble et très-fidel service; et qu'il luy plaise commander qu'on luy despesche son pouvoir : qui est, monseigneur, tout le mesme langaige que mondict maistre a flagorné aux oreilles du duc de Nevers; et l'a tant pressé de partir, qu'ils sont venus ensemble en ceste ville de Chaalons, d'où ledit duc part presentement pour aller coucher à Vitry-le-Bruslé, et nous à Saincte-Menehoud, duquel lieu aussi je vous ay despesché ce porteur secrettement, qui m'est fidelle, vous priant de donner ordre à vos affaires, et prendre garde à vous. Mondict maistre ne s'est pas attendu à vous de faire venir sa compaignie, mais il a en toute diligence envoyé Chaubouchet pour la faire partir du lieu où elle est, et s'acheminer à grandes journées à Verdun. Vostre très-humble serviteur, *de Malestroict*. Il vous plaira brusler ceste lettre. »

Quand M. de Vieilleville l'eust veue, il demeura tout pensif et interdict, ne saichant sur qui il devoit rejetter ce malheur; encores se consoloit-il que les princes daignoient bien prendre les charges qui luy estoient destinées, mais il trouvoit bien estrange que M. le mareschal de Saint-André y eust procedé de ceste façon, et que, par une telle ruze, il luy eust sourratté un honneur que le Roy, de son propre mouvement, avoit resolu de luy faire; car quand M. de Nevers luy en eust escrit, il le luy eust fort volontairement cedé, et l'eust assisté de sa personne et de sa vie, estant trop adverty que l'on ne gaigne jamais rien d'entreprendre ou de se prevaloir de quelque chose contre le gré et volonté des princes. Toutesfois il repputtoit ce traict de M. le mareschal à l'amitié qu'il luy portoit, et qu'il craignoit de le perdre.

Le matin, ayant depesché ces trois courriers, chacun à part, à leur contentement, et selon les qualitez de leurs maistres, il donna la charge de son train au sieur de La Besnerye son maistre d'hostel, pour le faire marcher droict à Chaalons à bonnes journées, et partit, luy dixiesme, pour venir aux Rosiers, sur la levée, prendre la poste pour aller trouver le Roy à Fontainebleau, laissant madame de Vieilleville fort desolée, à laquelle il ne voulut pas dire adieu, de peur de luy accroistre son ennuy, mais pria M. et mademoiselle d'Espinay ses enfans la consoler d'une esperance de son brief retour, et ne la poinct abbandonner que ceste tristesse et ennuy ne fussent du tout évaporez; qui ainsy le luy promirent, encores qu'il leur tardast beaucoup d'aller veoir M. et madame d'Espinay, leur pere et mere, qui les attendoient en grande devotion à Sauldecourt.

CHAPITRE III.

Le Roi envoie M. de Vieilleville à Verdun.

Arrivé que fust M. de Vieilleville à Fontainebleau, et s'estre présenté au Roy, qu'il trouva fort peu accompaigné [car toute la jeunesse de la Cour, princes, seigneurs et aultres, avoient suivy M. de Guyse, qui estoit desja party pour aller à Metz lieutenant-general donner ordre aux fortifications et aultres choses necessaires pour le siege], Sa Majesté luy dist qu'il estoit fort fasché et desplaisant d'une traverse que M. de Nevers leur avoit donnée à tous deux : « car j'avois, adjousta-t-il, resolu de vous envoyer mon lieutenant à Thoul, et il s'y est allé jetter de bout estourdy, sans mon commandement ny pouvoir, pour y estre obey : toutesfois, ayant faict paroistre par ce traict l'ardente affection qu'il a au bien de mon service, je ne l'en puis revocquer, vous priant de ne vous en donner peinne, car je vous jure et promets de bientost vous pourveoir d'une aultre charge, et, de infaillible asseurance, meilleure.

» En attendant, je suis d'advis que vous partiez incontinant pour aller à Verdun assister M. le mareschal de Saint-André, estimant que vous lui serez fort necessaire, car c'est encores la première ville de frontiere qu'il a jamais eue soubs sa charge; et de faire son cop d'essay contre ung tel ennemy que l'Empereur, qui s'est plus faict redoubter par ruses, surprises, intelligences et trahisons, que par vaillance ou guerre ouverte, il n'y auroit pas trop de seureté pour ceste mienne nouvelle conqueste; et affin

que vous ayez moyen de soustenir les despences que vous avez faictes en ce voyaige dernier, et qu'il vous conviendra encores supporter, j'ay commandé au tresorier de mon espargne de vous delivrer incontinant six mille escus : l'Aubespine a charge de vous dresser de cela, et vous en donner le brevet, qui est desja signé de ma main. »

M. de Vieilleville, après avoir très-dignement remercié Sa Majesté, tant de ses honorables et si volontaires promesses, que de la franche liberalité du don, il delibera de son partement, et deux jours après il s'achemina au lieu que le Roy luy avoit commandé, durant lesquels il supplia Sa Majesté d'assembler le conseil pour regarder aux plus pregnantes affaires qui concernoient tout l'Estat de de-là, affin qu'il apportast avec luy toutes les despesches, memoires et instructions necessaires pour MM. de Guyse et de Nevers et M. le mareschal de Saint-André, et ordonner des finances, et en quel tablier on les pourroit recouvrer au besoing, sans venir à la Cour les solliciter. Ce que le Roy trouva fort bon ; de sorte, durant ces deux jours, on ne vacqua à autre chose, et ne fut aulcunement tenu conseil pour les parties. Ainsi il s'en alla, bien garny de tout ce que requeroit le service du Roy pour les trois villes, dont les deux princes susdits receurent un merveilleux contentement, et luy en firent de grands remerciements; car il trouva à Espernay et à Jallons leurs secretaires, qui venoient en poste rechercher auprès du Roy ce qu'il avoit desja obtenu, et les fist rebourser chemin, dont ils furent très-aises, et celuy semblablement du mareschal de Sainct-André, nommé du Tronchet. L'on ne trouvoit par tous ces chemins que courriers allants et venants, grand nombre de trains, de bagaiges, de gentilshommes volontaires, compaignés de gens de pied et de cheval, et quelques scouadrilles de gens ramassés, qui ne laissoient pas de faire beaucoup de mal sous le manteau du service du Roy.

Estant arrivé à Chaallons, le sieur des Paux, gouverneur de la ville sous M. de Nevers, le vint saluer en son logis, auquel il fist entendre toutes les particularitez desquelles Sa Majesté l'avoit chargé pour son service; puis envoya querir le receveur general de Champaigne, les gens de justice et les maire et eschevins, ausquels il declara la volonté du Roy, prise et arrestée en son conseil tenu à Fontainebleau les 22 et 23 de septembre 1552, principalement au receveur general, que l'intention du Roy estoit que toutes les finances de sa generalité, et celles de Picardie et Bourgoigne, qui se devoient rapporter par commandement exprès de Sa Majesté à son tablier, ainsi qu'il luy fist apparoir par le resultat dudict conseil, et par les mandements et acquicts patants du tresorier de l'espargne, et de quoy il auroit bientost nouvelles, estoient vouées, dediées et irrevocablement reservées à M. de Guyse, à M, de Nevers et à M. le mareschal de Saint-André, et qu'il n'eust à les reffuser ny tenir en longueur à leurs simples rescriptions accompaignées de leur blancs-signez; aux gens de justice, qu'ils assistassent leur capitainne, là présent, pour le bon ordre sur les chemins, au chastiment des voleurs et compaignies desbordées et mal vivantes, et surtout d'avoir bonne intelligence ensemble pour la garde de la ville. Il en dict autant ausdicts maire et eschevins, avec louanges et asseurances qu'il donna à tous generalement du contentement que le Roy avoit de leur fidélité, et de la prompte et affectionnée obéissance qu'ils rendoient à leur capitainne quand il estoit question du service de Sa Majesté: à quoy il les prioit de vouloir continuer leur remonstrance; qu'il n'y avoit meilleur moyen de s'entretenir en bonne, ferme et indissoluble union, qui estoit très-nécessaire pour la conservation de leur ville et province, principalement en l'absence de M. de Nevers, et ayant un si puissant ennemy sur les bras, et quasi à leurs portes, avec une armée telle, que de cent ans on n'en a veu une pareille sur les frontières de France.

Toute l'assistance le remercia tres-humblement de ses bonnes remonstrances, avec offres et promesses de continuer de bien en mieux comme bons et fidèles subjects : cela dict, chacun se retira.

Le lendemain, sans attendre son train, encores qu'il eust nouvelles qu'il estoit à Chasteau-Thierry, il reprint la poste pour aller à Verdun, tant estoit grand son desir d'estre auprès de M. le mareschal, aussi qu'il l'avoit assuré par Le Tronchet, qui estoit party devant, du jour qu'il y devoit estre ; et trouva à Sainte-Menehou le sieur de Chazeron, guydon de la compaignie, avec quelques gentilshommes, où, après avoir repeu tous ensemble, par gaillardise l'accompaignerent au grand galop jusques à Clermond en Argonne, distant de Verdun de trois petites lieues, où estoit M. de Fervacques, enseigne, qui les y attendoit avec plus de cinquante gentilshommes et des officiers de M. le mareschal, qui luy avoit preparé son soupper : qui fust cause qu'il demeura là tout le jour; car il avoit esté ainsi arresté, ayant mondict sieur le mareschal projecté de faire quelque gentillesse en signe de rejouissance de sa venue : qui fust qu'ayant M. de Vieilleville le lendemain matin changé de cheval, et estant desja à plus de my-

chemin avec tous ceux qui luy estoient venus au devant, M. le mareschal s'estoit luy-mesme embusché, avec cent ou six-vingts chevaux, en des bois où il y a deux verreries, et en la plaine entourée de bois de tous costés et garnis de deux cents harquebuziers; il sort de son embuscade, et se jecte sur M. de Vielleville avec toutes ses trouppes sonnants la charge; d'autre costé les harquebuziers sortent, le tambour battant, avec ung bruict d'harquebuzades le nompareil; et y firent les escarmouches fort gaillardes, car l'enseigne et le guydon vouloient sauver le lieutenant, et tout le reste, qui estoit en plus grand nombre, soustenir leur capitaine en chef: mais enfin M. le mareschal le fist son prisonnier; et en cela se passa une fort belle et très-plaisante algarade, car jamais on ne veid mieux voltiger chevaux, s'entrembrasser et carresser. Mais M. le mareschal ne voulut permettre qu'il mist pied à terre pour le saluer, mais, tout de cheval, se festoyerent d'embrassades; luy faisant bien paroistre, par l'ordre de ce passe-temps, la grande et parfaicte amitié qu'il luy portoit, et l'aise qu'il avoit, contre toute esperance de le veoir encore, d'avoir pris la peine d'y estre venu en personne; car tant que le chemin dura, qui estoit d'une petite lieue, jusques à Verdun, il n'y avoit carrefour ny boccaige d'où il ne sortit des harquebuziers qui s'escarmouchoient bravement, et des gensdarmes qui se donnoient coups de lance, et rompoient fort furieusement et dextrement leur boys, où il se fist de très-belles courses. Et arrivasmes en tels passe-temps et fanfarres à Verdun, où le capitaine Bronvilliers, sergent major de la ville, nous fist une salve fort gaillarde de cinq ou six cents harquebuziers en la plaine devant la porte, où estoient semblablement six cents corcelets, trois cents de chaque costé, et distants d'environ six cents pas entre les deux bataillons, qui firent semblant de combattre et de s'approcher, branlant la picque en braves soldats; mais toute la cavalerie passe au travers à toutes brides, qui les departit : tout cela à la veue des habitans de la ville qui estoient sortis pour en veoir le passe-temps, qui jouirent comme nous de ce plaisir qui estoit très-grand et fort bien ordonné.

Estant devant le logis de M. le mareschal, où tout le monde mist pied à terre, les embrassades recommencerent; car la pluspart de la compaignie, qui depuis Estrée-au-Pont n'avoit veu M. de Vieilleville, se voulut bien faire recognoistre, comme aussi firent tous les capitainnes des bandes françaises, au nombre de dix, qui y estoient en garnison, sachants bien qu'il leur devoit commander. Et cela faict on alla disner, après lequel il ne fust question d'affaires ny de conseil, mais le reste du jour se passa en toutes sortes d'allaigresses et de plaisirs, principalement de courre la bague.

CHAPITRE IV.

M. de Vieilleville fait fortifier la ville de Verdun. — L'armée de l'Empereur investit la ville de Metz.

Le lendemain on monta à cheval pour ronder la ville par dehors, et recognoistre les desseings projectez de l'ingenieur Camille Marin, present en ceste visite, auquel M. de Vieilleville dist, comme en colere, qu'ils s'esbahissoit qu'il n'avoit encores mis en l'allignement de ses fortifications, avec la haulte et basse ville et les fauxbourgs, toute la banlieue à la ronde de Verdun; toutesfois, que luy-mesme sçavoit bien que M. de Guyse avoit faict desmolir deux ou trois grosses abbayes, et generalement tous les fauxbourgs de Metz, oultre ce, en ung retranchement de la ville, abbattre plus de maisons qu'il n'y en a en la basse ville de Verdun; et qu'il fauldroit plus de dix mille hommes pour garder tout ce qui estoit alligné et où il avoit faict planter les paux (1) : disant à M. le mareschal qu'il falloit abbandonner la basse ville et la brusler avec les fauxbourgs si l'ennemy s'y venoit presenter, et fortifier seulement la haulte, et ce qui estoit costoyé de la riviere de Meuze; donnant de si bonnes raisons de son dire que ce Camille fust si espris, qu'il ne peult rien alleguer ny debattre au contraire. Et adjousta M. de Vieilleville qu'il sçavoit desja les lieux où il falloit dresser des plates-formes, jusques au nombre de six. Ce que M. le mareschal trouva le meilleur du monde : et fust suivie ceste oppinion. De quoy le susdit Camille fust si despité et si irrité, que le jour d'après il se derobba, et, sans parler à personne, alla trouver à Metz M. de Guyse, pensant que l'on envoyeroit en toute diligence après pour le prier de revenir. Mais on ne s'en fist que rire, aussi que l'on sçavoit bien qu'il seroit là inutile, car le sieur de Saint Remy, gentilhomme français, natif de Provence, y estoit, et en repputation d'estre le plus suffisant ingenieur en matiere de fortifications, et d'admirables inventions d'artifices de feu, qu'on eust sceu trouver en toute l'Europe : qui redonde grandement à la gloire française, car les Italiens s'attribuent la science des fortifications sur tout le reste de la chres-

(1) Les pieux.

tienté : encores, par une bonne desbordée vantance, et trop audacieuse presomption, ils s'en disent inventeurs.

Au sortir de là M. de Vieilleville fist venir nombre de massons, et commencea de faire le plan des plates-formes, tirer le cordeau, et planter les paux ; où toute la matinée se passa : et nomma la premiere la Mareschale, la seconde de son nom, la troisiesme de Fervaques, enseigne ; la quatriesme de Chazeron, guydon ; la cinquiesme la comtesse de Sault ; et la sixiesme de Thurenne.

Après disner fust le plaisir de veoir tout le monde en besoigne : en quoy commencea M. le mareschal à sa plate-forme, avec grand nombre de gentilshommes volontaires, son prevost et tous ses archers, ses domestiques de quelque qualité qu'ils fussent, et toutes sortes de valets, jusques aux paiges et lacquais ; et n'y eust personne qui en fust exempté, ou pour charger ou pour porter la hotte ; et chacun des susnommez, en cas pareil, print la sienne à tasche ; la pluspart des gendarmes avec leurs valets à celle de M. de Vieilleville, et toute sa maison ; le reste pour Fervacques, et les archers pour le guydon, et ainsi des autres ; avec environ mille pionniers qui furent départis, oultre les habitans qui y firent des corvées, car c'estoit pour leur conservation, sans grand nombre de paysans, avec leurs femmes et enfants pouvant porter hottes, qui furent payez : et estoit ceste diligence si grande, qu'il sembloit veoir une armée drillante (1) de fourmys, qui porte et traine en sa fourmilliere tout ce qu'elle trouve, tandis que le chault dure, propre à sa nourriture pour son hyver ; sy bien qu'en moins de trois sepmaines il n'y avoit plate-forme qui ne haulsast la teste par dessus les murs de la ville, plus de toise et demie, car on n'attendoit pas le jour esclorre pour venir aux atteliers ; et ce qui animoit le commun venoit de la diligence des grands. Et dura ceste furie de travailler jusques à ce que l'on eut sceu au vray que le duc d'Alve vouloit attaquer Metz, et qu'il estoit venu recognoistre la ville devers la porte Sainte Barbe, pour projecter le desseing et commodité du siege, attendant l'Empereur ; qui fust un mercredy dixneufiesme d'octobre 1552.

Sur ceste nouvelle en vint incontinant une aultre, que le duc d'Alve avoit pris le quartier de la porte Champenoise avec toutes ses trouppes, et que le sieur de Brabançon s'estoit logé en la montaigne, vers la Belle Croix avec les siennes, et qu'ils avoient desja faict commencer les tranchées en toute diligence, tirant droict à la porte Saint Thibault, pour y poincter et asseoir l'artillerie, que l'on disoit estre de trente canons en batterie, et douze grandes coulevrinnes pour les deffences.

(1) Reluisante.

Ceste derniere fascha fort M. le mareschal, M. de Vieilleville, et tous ces seigneurs qui s'estoient venus jecter dedans Verdun en leur faveur, sur esperance d'ung siege, avec un regret infini de s'y estre arrestez, car il n'y avoit plus moyen d'entrer dedans Metz ; et se desista l'on par desdain de toutes fortiffications, laissants l'entreprise de quatre boulevers qui estoient fort advancez, se contentants des encoigneures de la ville qui en pourroient servir en y faisant des flancs ; de sorte que tout le monde se degousta de bien faire.

CHAPITRE V.

M. de Vieilleville se met à la tête d'un détachement de la garnison de Verdun, et enlève un convoi de vivres aux Impériaux.

Mais M. de Vieilleville leur remist le cœur au ventre, disant qu'il se presentoit ung plus grand moyen de faire meilleur service au Roy en la campaigne qu'en ung siege ; car il estoit certain que l'armée de l'Empereur estant si grande ne pourroit moins que de s'eslargir et estendre par toute la contrée, pour fourrager et chercher ses commoditez ; et que s'ils le vouloient suivre, et la compaignie de M. le mareschal, qu'il les feroit resserrer en leurs limites, et de si près, qu'il en seroit parlé à jamais ; les priant seulement d'avoir bon couraige, et qu'il les meneroit et rameneroit, Dieu aidant, chargez d'honneur, de butin et de prisonniers ; et leur monstra le pouvoir qu'il avoit du Roy, signé et scellé, de tenir la campaigne et empescher les vivres d'aller au camp de l'ennemy.

A quoy s'accorderent fort facilement tous les braves seigneurs, les gentilshommes volontaires, et d'aultres capitaines sans charge, plustost que de demeurer inutiles, se voyants conduicts par ung si excellent, magnanime et valleureux capitainne, qu'ils sçavoient tous estre accompaigné de bonheur en toutes ses entreprises ; et puis, de combattre avecques la compaignie de M. le mareschal de Sainct-André, qui n'avoit sa pareille en France, ils s'asseuroient d'acquerir sans doubte beaucoup d'honneur ; aussi qu'ils voyoient les capitaines des vieilles bandes, y estants en garnison, avec leurs experimentez et vieux soldats, brusler de ceste entreprise : qui

les fist tous generalement se resoudre d'y hazarder leur vye, et d'obéir, sans aulcun estrif ou difficulté, à ce qu'il leur commanderoit. Doncques, ceste resolution prise, M. de Vieilleville leur donna terme de huict jours pour se preparer au voyage, regarder à leurs armes et chevaux, se garnir de sommiers pour leurs vivres, ne faire poinct porter de licts ny de malles, car il ne falloit point changer d'habits, seulement quelques chemises, et qu'il leur feroit veoir ce qu'ils ne virent jamais.

Durant les huict jours, on apporta une très-facheuse nouvelle de la deffaicte du duc d'Aumalle (1), près Nancy, au village de Sainct-Nicolas de Lorraine, par le marquis Albert de Brandebourg, et d'aultant plus ennuyeuse, principalement à M. de Vieilleville, que M. de Rohan y avoit esté tué, qu'il aymoit sur tous les seigneurs de France : ce qui advint le 4 de novembre audict an 1552 ; et que ce marquis, amenant avec luy son prisonnier, s'estoit venu rendre en l'armée de l'Empereur, auquel on avoit donné pour quartier en ce siege, et à ses trouppes, qui estoient de huict mille hommes avec vingt pieces d'artillerie, l'abbaye Sainct-Martin, sous le mont Sainct-Quentin, du costé du pont des Mores et de la porte du pont Yffroy : se retrouvant par ce moyen la ville de Metz assiegée, et enclose de trois camps, de celuy du duc d'Alve, de Brabançon et du marquis Albert.

Le desseing de M. de Vieilleville estoit de passer la Mozelle, et de battre les chemins entre Thoul, le Pont-à-Musson et Nancy, bien adverty que quelques trouppes d'Italiens et d'Albanais s'estoient écartez du siege pour vivre et camper à leur aise. Mais saichant au vray le lieu où estoit campé le marquis Albert, changea d'oppinion, animé de la mort de M. de Rohan, qu'il regrettoit à gros sanglots incessamment.

Doncques, les huict jours expirez, et que tous ceux qui estoient enroollez pour sortir avec luy se trouverent prests, il partit de Verdun un mardy 22 de novembre audict an, accompaigné de six cents bons chevaulx, six cents harquebuziers et deux cents corcelets d'eslite, et la fleur des compaignies vieilles, et des legionnaires de Champaigne et Picardie, qui y estoient en garnison, avec deux cents pionniers, pour rompre hayes, bussons (2), et combler les fossez et entrer dedans les terres, à cause des meschants fondriers chemins qui sont en ce pays-là, qu'on appelle la Voyvre (3), des subjects et territoires de Lorrainne : et l'ayant M. le mareschal accompaigné jusques à la porte de Fresne, aultremens de Metz, il print congé de luy, s'entredisants adieu, comme s'ils ne se deussent jamais reveoir. Et entrant dedans le villaige de Fresne, distant de Verdun de quatre lieües, sur le chemyn de Metz, le maire du villaige, qui est des subjects de Lorraine, le vint advertir qu'il y avoit environ deux cents Vallons ou Marengeais, qui sont tous Bourgoignons, à lieüe et demye de-là, faisants estat de venir loger audict Fresne ; auquel lieu il les guyda si fidellement, que ces pauvres gens furent surpris et tous taillez en pieces : qui fut la premiere entrée de M. de Vieilleville, sur laquelle luy et toute sa trouppe firent de bons presaiges, car il ne leur cousta pas ung homme, ny pas ung blessé ; et revindrent coucher audict Fresne, où il avoit laissé les deux parts des harquebuziers et la compaignie de chevaux ligiers du capitaine Boisjourdan, pour garder le logis.

Après ceste deffaicte, tous les habitants des villaiges de la Voyvre, appastez des dix escus qu'il avoit donnés au maire de Fresne pour sa peine et fidelité, le venoient advertir de tout ce qu'ils pouvoient descouvrir de l'armée imperiale, comme gens qui alloient librement partout, avec l'escharpe jaulne, sur le privilege de neutralité accordé de tout temps au duc de Lorraine et à ses subjects par l'Empereur et le roy François le Grand. Et entre aultres, le maire du villaige nommé Villesaleron luy vint donner advis certain qu'il devoit sortir, sur les quatre heures du soir, de la ville de Malatour, distant de quatre lieues de Metz, cent chariots de vivres, avec escorte de cinq cornettes de cavallerie ligiere, italienne et hespaignole, conduicte par le sieur de Montdragon, pour aller au camp, et qu'il vouloit mourir s'il y en avoit davantaige.

M. de Veilleville luy demanda, en luy mettant quarante escus en la main, s'il ne sçavoit poinct de chemin pour aller à couvert en son villaige, qui estoit une lieue au-delà de Malatour, tirant vers Metz : qui luy respondit que ouy, en qu'il le guyderoit bien seurement, mais qu'il y avoit deux bonnes lieues de torse (4). « Non force (5), dist M. de Vieilleville, nous avons du temps assez : » et à cheval, au son de la sourdine, retenant tousjours ce maire auprès de luy.

(1) Claude de Lorraine, frère puiné de François, qui étoit devenu duc de Guise depuis la mort de leur père, arrivée le 12 avril 1550.

(2) Buissons.

(3) Partie du Barrois qui renfermoit les bailliages d'Etain, de Briey, de Longuyon et de Villers-la-Montagne.

(4) De détour. — (5) N'importe.

Et print toute la cavallerie avecques luy, et environ trois cents harquebuziers des plus experts et aguerris, qu'il monta quasi tous à cheval, de la deffaicte du jour precedant; et commanda au capitainne Bronvilliers, et aultres capitainnes, d'amener après luy le reste en diligence, à pied, sans aultre guyde que de leur piste; marchant en telle diligence et sans bruict, qu'il se trouva audict Villesaleron sans estre descouvert [car c'estoit tousjours dedans les boys]. Ce ne fust pas toutesfois la principale cause qui empeschea les ennemys d'en avoir lumiere, mais le commandement general qu'il fist avant de partir de Fresne, que tout ce que l'on rencontreroit par les chemins, qu'on le retint, fust-ce un ladre, et qu'il fust mené avec eux, sans le laisser aller, jusques après l'execution de son entreprise; « car tousjours, disoit-il, on prand langue des allants et venants, qui rompent souvent de braves desseings. » De sorte que plusieurs femmes, vieilles et jeunes, laboureurs, bergers et gueux, qui alloient chercher le pain, et d'aultres, firent la corvée avecques nous, sans les offenser ny faire aucun desplaisir.

Et estant là, il dist à M. de Sault et au capitainne Boisjourdan: « Je veux qu'il sorte de Malatour trois fois plus qu'il n'y en a; je les tiens pour deffaicts, et tout ce qu'ils menent nostre. Prenez chacun vos compaignies, et chacun cent harquebuziers, et vous escartez les uns des aultres d'environ trois cents pas, et me laissez faire la premiere charge; et incontinant que vous entendrez que nous serons aux mains, venez l'un après l'aultre, et de divers lieux, et vous recommandez seulement à Dieu: je n'ay pas esperance que vous trouviez où rompre vos lances. » Et leur monstra le lieu où ils se devoient poser: lesquels, après s'estre raffraichis, et leurs chevaux, audict villaige, firent ce qu'il leur estoit commandé.

Et commanda au capitaine Rago de se mettre, avec les cent harquebuziers qui restoient des trois cents, derriere son hôt, et lorsqu'ils verroient la charge, faire battre le tambour, et s'advancer à course pour venir sur l'ennemy et luy tirer en flanc. Par ainsy il departit toute sa trouppe en trois, qui tous avoient une merveilleuse ardeur de combattre.

Mais ils n'eurent pas faict alte plus d'une heure, attendant l'ennemy, qu'il n'eust nouvelles que Bronvilliers arrivoit avec sa trouppe de harquebuziers, sans aulcun bruict; auquel il manda que, puisqu'il estoit desja au-deçà de Malatour, qu'il se fermast là en quelque lieu à couvert, sans s'advancer en façon quelconque, sinon quand il entendroit nouvelles de la charge, et qu'il se jectast entre Malatour et l'ennemy, affin que les fuyarts n'entrassent; et que, du reste, il s'en remettoit à son experience et valeur, comme à un viel capitainne routier qui sçavoit bien faire la guerre à l'œil, et auquel il ne falloit poinct donner leçon.

Finablement, un soldat des nostres, que l'on avoit envoyé avecques l'escharpe jaulne descouvrir de loing quand ils sortiroient, rapporte qu'ils estoient sortis, à bien quart de lieue au-deçà de la ville, et parmy les charriots, sans ordre, horsmis seulement trois cornettes qui marchoient devant, encores assez mal en bataille.

Alors M. de Vieilleville s'advance avec sa trouppe au petit pas, en l'ordre cy-dessus, et envoye dire au comte de Sault, et capitainne Boisjourdan, qu'ils s'advancent quant et quant. Montdragon, descouvrant si inopinément notre trouppe, commence à vouloir mettre la sienne en bataille, mais trop tard, car M. de Vieilleville le charge de telle furie qu'il le met à vau-de-route. D'aultré part, les deux aultres trouppes qui survindrent leur donnerent l'espouvante si grande avec l'harquebuzerie, trompettes, tambours; que, sans soustenir que bien peu le combat, ils fuyent devers la ville. Mais ils y trouverent en teste le capitanine Bronvilliers, qui, ayant bien retenu le commandement qui luy avoit esté fait, les escarmoucha d'une estrange façon; de sorte qu'estants investis devant et derriere, et par les flancs, ne peurent eschapper la mort ou la prison. Bronvilliers, cependant, bien advisé, poursuyvant quelques fuyarts, entre pesle mesle avec eux en la ville, et se saezit de la porte. Il en demeura environ six cents de morts sur la place, trois cents prisonniers, et les cent charriots ramenez en la ville, M. le vicomte de Thurenne blessé, et le lieutenant de M. le comte de Sault tué, sans aultre perte. Il y en eust grand nombre qui laisserent leurs chevaulx le long des hayes pour s'enfuyr à travers les champs.

CHAPITRE VI.

M. de Vieilleville se rend maitre du château de Conflans.

Le lendemain matin M. de Vieilleville, apres avoir faict loüer et remercier Dieu de ceste belle victoire, qu'il tenoit pour fort miraculeuse, envoya à Verdun six cornettes de cavallerie ligiere, et trois ou quatre aultres drappeaux, trois cents prisonniers, M. le vicomte de Thurenne

blessé, avec quarente des nostres aussi blessez, et le corps du lieutenant du comte de Sault, ensemble vingt charriots chargez de vin d'Aussois et de Bar, dont il faisoit présent à M. le mareschal de Saint-André, réservant pareil nombre pour luy et les plus apparants de sa trouppe. Quant aux aultres soixante charriots, c'estoient farines, lards, chairs salées de bœuf, en tonnes et salloirs, et toutes autres sortes de vivres duisibles et necessaires en un camp, qui servirent bien au séjour qu'il fist à Malatour. Il donna un charriot tout entier, avec sa charge de farines et son attellaige de six bons chevaux, et deux muids de vin, au maire de Villesaleron, qui tenoit taverne en son villaige, ensemble deux ou trois accoustrements; puis le renvoya, prenant asseurance de luy d'estre fidellement adverty de ce qu'il apprendroit de l'ennemy, ce qu'il luy promit. Et après cela il fist publier, à son de trompette et de tambour, que personne n'eust à faire force ny desplaisir, en sorte quelconque, aux habitans de Malatour ny de Villesaleron, ny y prendre aulcune chose, que de gré à gré et en payant raisonnablement. Tout le reste du jour se passa à se raffraichir, traicter et se reposer; car depuis leur partement de Verdun, qui estoit le quatriesme jour, ils avoient esté nuict et jour sur pied et au combat, et sans despouiller. M. de Vieilleville despartit semblablement les chevaux de service aux honnestes hommes, selon leurs merites, et les communs chevaulx aux soldats : si bien que tout le monde demeura contant, avec louange qu'ils luy donnoient tout hault que c'estoit ung capitaine qu'il falloit suivre jusques à la mort; car il donnoit tout et ne retenoit rien pour luy, et qu'il faisoit fort seur de combattre sous sa conduicte, car on remportoit tousjours la victoire, avec peu ou poinct de hazard ny perte.

Il sejourna douze jours à Malatour, durant lesquels il ne laissoit pas trop reposer ny perdre temps aux compaignons; car il envoyoit tousjours gens à tour de roolles battre la campaigne, qui ne revenoient jamais à logis les mains vuides, tant de prisonniers que de butin; et luy-mesme y alloit, se rendant subject au rang, pour ne fouller personne et oster toute occasion de murmure, encores que son authorité et le commandement general qu'il avoit du Roy sur toute la trouppe, comme nous avons dict, l'en eussent peu et deu exempter: mais il luy sembloit bien que par sa presence les choses prenoient meilleure fin, et que les soldats, le voyant, combattoient de meilleure couraige. Somme, que par les courses de ces douze jours, il se trouva deux cents Italiens, six-vingt-dix Hespaignols et huict-vingts et dix reithres tuez, qui s'escartoient par les villaiges deçà de-là, brusquant fortune et leurs commoditez par trouppes, une fois de quatre, une aultre de six et de dix, et quelquefois de vingt. En quoy M. de Vieilleville tira de grands services des Lorrains avec leurs escharpes jaunes, car ils ne nous accusoient jamais aux ennemys, et luy venoient descouvrir ou il y en avoit. Aussi il les faisoit riches et leur donnoit incessamment argent, chevaux et habillements, et au reste bonne chere, avec protection de leurs biens, familles et maisons.

Si bien qu'il n'y avoit soldat qu'il ne fust à cheval, et la pluspart des goujarts qu'il n'eust une cappe, manteau ou casaquin; car les chevaulx, habillements et armes y estoient à non prix, ne trouvant à qui les vendre, et beaucoup de prisonniers, avec grand nombre de charettes que l'on prenoit, chargées de vivres qui alloient au camp, desquels les paysans de la Voyvre avoient bon marché, et quasi pour neant.

Nous eussions plus long-temps sejourné à Malatour, car il y faisoit bon pour la grande abondance de vivres que nous y avions amassées, encores plus pour l'incroyable et advantaigeuse commodité de faire la guerre, à cause des boys, halliers et grosses houssieres qui nous couvroient au sortir de la ville, à la faveur desquels nous faisions deux ou trois lieues sans estre descouverts de trouppe quelconque, jusques à ce que nous luy fussions sur les bras. Mais M. de Vieilleville, ayant advertissement qu'il y avoit quarante ou cinquante Hespaignols en ung chasteau nommé Conflans, distant de quatre ou cinq lieues de-là, y voulut aller, et fist charger huict charettes d'eschelles, faisant marcher toutes ses trouppes en bataille, et laissa seulement à Malatour quarante ou cinquante soldats de volontaires, avec quarante harquebuziers. Et estant devant Conflans, il le fist sommer, par ung trompette, de se rendre, aultrement qu'il les feroit tous pandre sans misericorde s'il y entroit par force; dequoy il ne falloit aulcunement doubter. Eux, ayants journellement nouvelles des prises et charges que faisoient ceux de Malatour sur leurs gens, et principalement de la deffaicte de Montdragon, pensoient que ce fust une armée qui marchast; qui les fist entrer en telle frayeur qu'ils demandèrent terme de quatre heures pour y adviser.

M. de Vieilleville, qui ne vouloit pas, craignant d'estre descouvert par le camp du marquis Albert, attendre davantaige, les fist sommer pour la seconde fois, avec plus rigoureuses menaces s'ils ne se rendoient, et fist crier par les soldats qui avoient entouré le chasteau de tous costés: «Escalle, escalle! à la sappe, à la sappe!»

et tirer harquebuzades aux fenestres, auxquelles n'y avoit une seule barbacane (1); si bien que ce bruict les estonna de telle sorte, qu'ils mirent un drapeau blanc à une fenestre haulte, bien esloignée du traict, demandant deux honnestes hommes pour ostaiges, et qu'ils en envoyeroient deux de leur part pour parlementer; ce qui leur fust accordé. Ausquels fut respondu, rejectant toutes leurs demandes, qu'ils s'en iroient vies et bagues saulves, et tout ce qui appartient aux soldats, et non aultre chose, sans rien emporter du chasteau ny du villaige, et qu'ils seroient conduicts en lieu de seureté. Et sur ceste capitulation, qui leur fust maintenue et inviolablement gardée, car ils avoient affaire à un seigneur de trop grande foy, ils sortirent et furent conduicts jusques à une lieue près du camp du marquis Albert.

CHAPITRE VII.

M. de Vieilleville surprend la ville d'Etain.

Ceste exécution faicte, il fut adverty que les habitants de la ville d'Estain, appartenant à M. de Lorraine, faisoient de grandes faveurs aux ennemys, et qu'ils leur amassoient grande quantité de vivres, pour puis après les transporter au camp. A ceste cause, il delibera de les surprandre, et partit de Conflans, accompaigné de douze chevaulx seulement, faisant marcher après luy une bonne trouppe de soldats, assez à l'escart et à couvert; mais, quand ils entendroient sonner la trompette, qu'ils s'advanceassent à toutes brides. Aussi fault noter que M. de Vieilleville avoit quatre soldats à pied accoustrés en lacquais, ayant chacun l'espée et la dague sur les reins, et chacun des douze gentilshommes le sien.

Estant devant la porte, il fist appeler le maire et le bailly pour parler à eux. Arrivez qu'ils furent avec quelques harquebuziers assez mal accoustrés, et hallebardiers de mesme, il leur dict qu'ils entretenoient fort mal et ingratement la neutralité, de tant favoriser les ennemys de la couronne de France; car il estoit bien informé que sans leur secours le camp du marquis Albert souffriroit infinies necessitez; et leur deffendoit, de par le Roy, sur peine d'encourir son indignation et d'estre saccaigez, de plus envoyer au camp imperial.

Le bailly, qui estoit imperialiste, et installé en son estat par la douairiere de Lorraine (2), niepce de l'Empereur, luy respondit qu'il faisoit ce que sa maistresse luy commandoit; aussi que si les pauvres subjects perdoient ceste occasion de vendre leurs denrées, que de long temps, ou jamais, il ne s'en presenteroit une pareille.

M. de Vieilleville repliqua qu'il ne luy sauroit faire accroire que M. de Vaudemont, gouverneur de la province, fust de ceste oppinion, veu qu'il sçait bien, et eux aussi, que M. son nepveu, et leur prince souverain, est en France avec le Roy.

Le bailly va respondre qu'il ne se soucioit pas trop de l'intention de M. de Vaudemont en cela, parce que la ville d'Estain et toutes les terres adjacentes estoient dediées et assignées pour le douaire de Son Altesse, et qu'il luy falloit, en bon et fidel serviteur, mesnaiger le bien de sa dame et maistresse.

« Et à nous, dict M. de Vieilleville, ne nous en voudriez pas bailler pour nostre argent? — Ouy dea, monsieur, respondit-il. — Or sus, lacquais, va dire M. de Vieilleville, entrez là-dedans, et nous en apportez pour six escus pour nous et nos chevaulx. Sonnez, trompette, une allaigresse, car vous ferez tantost bonne chere. Les hallebardiers voulurent faire quelque effort pour empescher l'entrée aux lacquais soldats; mais ils furent servis à coups d'espée et de poignard, d'une estrange façon; et les quatre monterent incontinant à mont (3), pour empescher que l'on n'abbatist la herse. Les douze chevaux enfoncent cependant la porte, et se tiennent dedans à la garde des ponts-levys; et tout aussitost la grosse trouppe arrive, qui entre dedans, se faisants, par ce moyen, maistres de la ville. Les hallebardiers, auxquels l'on avoit osté leurs armes, s'enfuyent criants: « Aux armes! les Françals sont dedans. » Il y avoit des Hespaignols chez le bailly, environ dix ou douze, qui à ce cry saulterent par sur les murs de la ville pour se sauver: de quoy M. de Vieilleville fust trèsmarry, et de colere fist pandre le nepveu du bailly, qui leur avoit donné ceste addresse; car il y avoit ung des parants du duc d'Alve, et ung aultre neveu du prince de l'Infantasque, qui venoient des Pais-Bas de parler à la royne de Hongrie, et portoient lettre de sa part et créance à l'Empereur son frere. Il envoya cinq ou six chevaulx

(1) Ouverture faite dans les murailles pour tirer à couvert.

(2) Christine, mère du jeune duc de Lorraine Charles III, étoit fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint.

(3) En haut.

apres pour les attrapper, mais les bois les leur firent perdre.

La colere toutesfois tant ne le surmonta qu'il ne fist crier à son trompette que l'on n'eust à faire aulcune force ou violance aux habitants de la ville, sur peine de la vie, et qu'il les prenoit en sa protection, pour conserver la neutralité. Il y disna et coucha; et le lendemain, avant partir, il y laissa M. de Boisjourdan en garnison, avec sa compaignie de chevaux ligiers; et le logea luy-mesme chez le bailly, affin d'esclairer ses actions, et d'empescher quelque remuement; avec advertissement qu'il luy donna de ne laisser sortir personne sans son congé, et sur-tout qu'ils n'allassent au camp de l'empereur, et n'y portassent aulcune commodité : et de-là s'en revint avec ses trouppes à Conflans. Mais, par les chemins, il rencontra cent ou six-vingts Allemands, qui traversoient sans ordre le grand chemin de Novyon, en leur quartier, qu'il chargea de furie, et les deffit : car il fault noter que tant qu'il fust en campaigne il ne marcha jamais sans l'armet en teste, et la lance en la main : l'on ne peult ignorer que ceux qui le suivoient ne fissent de mesme; c'est pourquoy, en toute rencontre, il avoit tousjours du bon, et renversoit tout ce qui se presentoit devant par ceste promptitude, ne donnant loisir à l'ennemy de se recognoistre.

CHAPITRE VIII.

M. de Vieilleville force le village de Rougerieules.

Il arriva assez tard à Conflans, avec trente ou quarante prisonniers, et grand nombre de chevaulx, que l'on fust long-temps à reprandre, et à despouiller les morts, qui estoient environ soixante; et y sejourna quatre ou cinq jours pour se raffraichir, et ses trouppes, sans rien entreprendre, et aussi departir le butin. Ces jours expirez, il demanda à tous, tant gendarmes que soldats, s'ils avoient encores une bonne corvée dedans le ventre. Tous respondirent, de franc couraige, que ouy; et leur avoit bien tenu promesse, car, au partir de Verdun, il leur avoit dict qu'il les feroit veoir ce qu'ils ne virent jamais. « Car, disoient-ils, nous n'avions jamais tant pasty, ny veu de la guerre. — Aussi vous estiez, respondit-il aux gens de pied, tous fort pauvres, mal accoustrés, et à pied; maintenant vous reluysez comme l'or, et estes montez comme princes. Si ne vous ay-je pas encores faict veoir tout ce que j'ay en volonté. Or, que demain chacun de vous s'appreste de me suyvre, car je veux sortir d'ici, et approcher l'ennemy de plus près. » Ils respondirent tous unanimement que s'il estoit question d'attacquer enfer, qu'ils le suyvroient et mourroient à ses pieds.

Responce qui luy fust fort agréable : et envoya querir toute nuict M. de Boysjourdan, qu'il avoit laissé à Estain, et les aultres qui estoient demeurez à Malatour, affin de mettre toutes ses forces ensemble, car son entreprise estoit fort grande et hazardeuse, pour laquelle bien seurement executer il avoit envoyé quatre hommes, avec escharpes jaulnes, habiles et fideles, en campaigne.

Toutes ses trouppes arrivées, après avoir conferé avec l'un de ses confidents, sous la fidelité duquel et de ses trois compaignons il avoit tramé ceste entreprise, il part sur les quatre heures après midy, pour attaquer un villaige distant de Metz cinq quarts de lieue ou lieue et demye pour le plus, nommé Rougerieules, qui est en la montaigne, et la pluspart du villaige en pante, où estoient cinq enseignes de lansquenets et aultant de cornettes reithres. Et, quart de lieue premier que d'approcher le villaige, les trois aultres compaignons le vindrent trouver, qui luy dirent qu'il y faisoit bon, et que les Allemands estoient desja en leur *schloffroncq;* qui fut cause que M. de Vieilleville en bailla l'un à M. le comte de Sault, avec ses chevaulx ligiers, et cent harquebuziers; l'autre à M. de Boysjourdan avec pareil nombre; le tiers au capitainne Bronvilliers, qui menoit le reste des harquebuziers; et le quart qu'il retint pour luy, ayant le hôt de la gendarmerie : toutes lesquelles trouppes vindrent ensemble, bien guydées, par quatre advenues, donner de telle furie dedans le villaige, avec un si grand bruict de trompettes, tambours et harquebuzades, que tous ces Allemands espouvantez furent surcueillis de si près, qu'ils n'eurent pas loysir de se recognoistre; et les tuoit-on à taz, par les rues et maisons, sans misericorde de nostre costé, et sans aulcune ou bien petite resistance du leur. Mais affin qu'ils ne donnassent l'alarme au camp du marquis Albert, il avoit, premier que d'enfoncer le villaige, mis sur le chemin du quartier dudict marquis cinquante sallades, que menoit Chazeron, pour attrapper les fuyarts; qui y firent tel devoir, qu'ils les tuerent tous au rays de la lune et en demeura pour le moins six-vingts : quant à ce qui fust tué dedans le villaige, il s'en trouva plus de sept cents. Ceux qui peurent eschapper se sauvèrent dedans le bois, tirant vers Novyon sur la Moselle, mais bien esloignez de leur quartier, de sorte que le marquis Albert n'en eust nouvelles que au lendemain, encores sur l'heure du disner.

Tout le reste de la nuict, cependant, fust employé à fouiller les maisons, se saezir des hommes qui s'estoient cachez, et prandre les chevaux, dont il y avoit ung nombre qui revenoit à plus de huict cents, et de fort beaux, que l'on appelle roussins de Prusse, et doubles courtaux de Dannemarck, avec une infinie quantité de toutes sortes d'armes, pour lesquelles enlever leurs charriots nous servirent fort à propos.

De ce villaige l'on voyoit la ville de Metz, là bas en la plaine, bien à cler, avec toute l'armée de l'Empereur, et l'ordre et l'assiete du siege et de son camp, comme l'on voit Paris de Montmartre, Rouan du mont Sainte Catherinne, ou de Fourviere Lyon : chose si belle et agréable à veoir, qu'il ne se pouvoit rien desirer davantaige, principalement les esclairs et tonneres de l'artillerie de chasque costé, qui s'entretiroient incessamment, et sur-tout les volées de trente canons de batterie pour la bresche, où les canonniers faisoient une telle et quasi incroyable diligence, qu'en moins d'une heure nous en vismes tirer environ de dix-huict, dont le tremblement du bruict nous soubslevoit et faisoit perdre terre.

L'aube du jour apparue, qui estoit entre six et sept du matin, car c'estoit en decembre, il commanda que chacun en prinst le plaisir, mais en diligence; car ils avoient, disoit-il, affaire à ung très-mauvais et fort dangereux voisin, et qu'il vouloit partir avant l'heure finie; et que ceux qui n'avoient dormy dormissent à cheval; faisant tout aussitost sonner trompettes et battre aux champs : dont bien luy en print. Car, incontinant que le marquis Albert fust adverty de ceste deffaicte, qui luy estoit d'une ruineuse et fort deshonorable conséquence, il fist partir vingt cornettes de reithres, et trente enseignes de lansquenets, avec dix pieces d'artillerie, et luy en personne, pour foudroyer Rougerieules, et tout ce qui estoit dedans; mais il n'y trouva que le nid, qu'il fist brusler de raige, car nous estions desja à Fresne, et n'avoit sceu ce malheur, comme nous avons dict, par la providence de M. de Vieilleville, que sur l'heure du disner; de quoy adverty, il retourna en son quartier, en telle et si grande collere, que luy enflamerent au cœur tant d'hommes et de chevaux morts, qu'il cuyda tuer à son arrivée son prisonnier M. d'Aumalle; pour le moins, il luy presenta la dague sur la gorge, luy disant, avecques blasphemes et opprobres, qu'il estoit cause que l'on avoit ainsi tué par plusieurs fois ses gens, sur l'esperance de le recourre, et qu'il les faisoit venir exprès pour cest effect : mais il regnioit Dieu que, s'ils y revenoient plus, qu'il le tailleroit en pieces sans misericorde, et le feroit crever à coups de pistolle, ainsi que nous rapporta l'ung des quatre que M. de Vieilleville avoit laissé à Rougerieules, accoustré en paysant, qui faignit que les Français luy avoient osté ses accoustrements d'honneur et ses chevaux, se disant Lorrain et domestique de Son Altesse douairiere de Lorraine; et suivit ledit marquis en son quartier, où, après avoir sejourné jour et demy, et veu ce que dessus, nous revint trouver à Verdun.

CHAPITRE IX.

M. de Vieilleville retourne à Verdun, où il reçoit un ordre du Roi de se rendre à Toul.

On ne sçauroit exprimer de quelle joye et allaigresse M. le mareschal receust M. de Vieilleville, revenant ainsi victorieux, plain de gloire et d'honneur, et avec si peu de perte, qui n'estoit que de cent quatre hommes, la reveue faicte de ses trouppes, mais trop bien vangez d'ung nombre infini de morts, qu'il avoit laissés sans sepulture par les champs en leur place, et tant de chevaux et de prisonniers, que incessamment arrivoient trompettes et tambours du camp de l'ennemy aux portes de Verdun, pour les requester. Aussi ces braves et vertueux gestes, conduits par une très-saige et très-advisée providence, ne s'executerent pas sans une indicible fatigue, travail et grand hazard de sa personne, car, trois sepmaines durant, en despit des froidures qui estoient excessives, il ne se coucha jamais en lict, et ne se despouilla que pour changer de chemise : aussi, par ceste vigilance, il surprenoit tousjours l'ennemy; et bien qu'il fust plus fort que luy au triple, il en avoit ordinairement sa raison. Mais ce qui le contenta merveilleusement, ce fust de veoir le fruict de son labeur en l'eglise de Nostre-Dame de Verdun; car tous les drappeaux de ses victoires, qu'il avoit envoyez par cy-devant à M. le mareschal, y estoient plantez des deux costez de la nef; ausquels il adjousta les unze qu'il avoit conquis à Rougerieules sur le marquis Albert; faisants nombre de vingt et deux, tant de gens de pied que de cavallerie, qui furent envoyez quelques jours après à Sa Majesté.

Or, M. de Vieilleville, après tant de travaulx, faisoit bien son compte de se rafraichir quelques temps, et jusques à ce qu'il fauldroit desloger du tout de Verdun, et donner semblablement loisir de se reposer à tous ceux qui l'avoient accompaigné, et beaucoup paty en toutes les susdictes fac-

tions. Mais la huictainne ne passa pas qu'il arrive ung courrier exprès devers luy de la part du Roy, avec lettres qui portoient en substance que, estant adverty que l'Empereur, ne pouvant forcer la ville de Metz, avoit resolu d'attaquer celle de Thoul, et doubtant que son cousin le duc de Nevers ne fust assez fort pour attendre et soustenir ung tel siege, mesme que la ville n'estoit fortiffiée ny remparée en aulcune façon, mais seulement à la vielle mode, si bien qu'on la pourroit emporter d'escalade, il prioit, et neantmoins commandoit, sur tous les services qu'il luy vouldroit faire, de partir, incontinant la presante receue, pour l'aller assister et conforter de son bon conseil, menant avec luy le plus de forces qu'il pourra, et de celles avéc lesquelles il avoit si bien rembarré et faict resserrer les trouppes du marquis Albert de Brandebourg, sans toutefois trop affoiblir son cousin le mareschal de Sainct-André, car on ne sceit encores laquelle des deux, au vray, l'Empereur vouldra attacquer, pour les ruses, fainctes et hourvaris, dont il a coustume d'user en toutes ses entreprises.

Ceste lettre receue, il delibera de partir incontinant, et ne print que trente hommes d'armes et quarante archers de la compaignie, tous de Bretaigne, d'Anjou et du Meyne, avec cent harquebuziers des plus lestes, et qui luy portoient plus d'affection, et environ cinquante salades bien choisis, des compaignies du comte de Sault et de Boysjourdan, sans prendre aulcun chef ou capitainne desdictes trouppes, se contentant qu'ils fussent tous sous sa charge, affin de laisser tous les capitainnes avec M. le mareschal, duquel il print congé : et ainsi s'en alla au regret de tout le monde.

Et se presentant aux portes de Thoul, M. de Nevers, qui sçavoit sa venue, luy vint audevant, et l'honora de telles paroles : « Monsieur de Vieilleville, vous soyez le très-bien venu ; et remercie très-humblement le Roy de l'honneur qu'il m'a faict de vous avoir envoyé icy pour m'assister ; car il n'eust sceu faire choix de chevallier que j'estime, ny que j'ayme plus que vous, esperant que vous et moy luy ferons ung bon et aggréable service en ce lieu ; et fault que je vous die que je me sens merveilleusement fortiffié de vostre presence. » A quoy respondit M. de Vieilleville qu'il avoit très-grande raison d'entrer en ceste créance ; car il n'y avoit prince en tout le royaume de qui il receust de plus grande affection les commandements que de luy, et pour lesquels executer il n'espargneroit jamais sa propre vie ; et ainsi le cognoistroit à l'espreuve et aux effects.

Le lendemain on entre au conseil, la conclusion principale duquel fust de battre l'estrade, et tallonner tant que l'on pourroit les Albanais et Italiens, qui estoient en grand nombre au Pont-à-Mousson, my-chemin justement de Metz et de Thoul, s'ils s'escartoient à l'accoustumée, faisants de grands dommaiges par leurs incursions aux terres de M. de Lorraine ; et s'offrit M. de Vieilleville d'ouvrir le pas à ceste entreprise, avec ce qu'il avoit amené de Verdun qu'il *pleigeoit d'experiance et de valeur;* et en luy baillant cinquante harquebuziers de ceux qui auroient desjà practiqué ceste routine, il asseuroit M. de Nevers de les bien faire resserrer, et leur faire payer au double l'interest et les arreraiges de leurs volleries.

CHAPITRE X.

M. de Vieilleville envoie à Pont-à-Mousson un espion qui trompe les ennemis.

M. de Vieilleville avoit amené avec luy deux de ses confidents ou serviteurs occultes ; que les soldats et les ignorants appellent espions, car, au contraire, ce sont les vrais guides des armées, ayant laissé les deux aultres à M. le mareschal de Sainct-André ; l'ung desquels il envoya secrettement, après le conseil, au Pont-à-Mousson, bien embouché de ce qu'il avoit à respondre aux commeunes interrogatoires qu'on luy pourroit faire, et bien instruict des choses auxquelles il devoit soigneusement prandre garde ; ayant, pour couverture et garand de son voyaige, instruction de s'advouer de la maison de la duchesse douairriere de Lorraine, et qu'il alloit de sa part au camp de l'Empereur. Et partit assez tard, exprès pour avoir excuse legitime de ne passer pour ce jour plus oultre, pour descouvrir leurs forces et entreprises, selon son bon esprit.

Ce très-habile homme, au desceu de tous, partit avec son escharpe jaulne, car on ne sçauroit trop secrettement despescher telles gens, et se presenta, en moins de trois heures, aux portes du Pont-à-Mousson, n'estant le chemin que de cinq lieues : l'on s'inquiert d'où il vient, où il va, qui il est, par où il a passé, ce qu'il va faire et negocier, et s'il porte lettres. Il demande estre mené aux chefs, tant estoit asseuré pour leur respondre. Et estant devant eux, qui estoient dom Alphonso d'Arbolancgua, hespaignol, et le seigneur Fabrice de Case Colone, romain, ausquels il respond, sur tous les poincts cy-dessus, si pertinemment, qu'ils ne le peurent

surprandre, ny descouvrir sa vacation. Il demande congé de se retirer en son logis, et s'ils ont quelque affaire auprès de la sacrée Majesté, qu'il espere y estre demain, et leur faire bien fidelle service.

Ils luy demandent, puisqu'il a passé à Thoul, s'il sceyt poinct qu'il y soit arrivé des trouppes de Verdun, conduictes par un cavallier françals qu'on nomme Vieilleville. Alors il s'escria, disant : « Ho le meschant crapaut français ! il fist dernierement pendre à Estain, quand il le surprint, un mien frere qui se tenoit avec le bailly mon oncle, parce qu'il avoit faict evader des Hespaignols par sur les murailles de la ville : que la peste luy creve le cœur ! il me coustera la vie, ou j'en auray la vengeance; car c'estoit injustice trop grande, veu que nous sommes tous tenus et obligez de faire service aux princes ausquels nous le devons, comme est l'Empereur et madame sa niepce ma maistresse ; car si ces deux seigneurs eussent esté pris, on eust beaucoup decouvert des affaires secrettes de la sacrée Majesté de l'Empereur ; et le meschant en a faict mourir mon pauvre frere, et, à ce que j'ay entendu, mon oncle le bailly d'Estain fust en grand danger, n'ayant aultre couleur pour dorer sa meschanceté, que de les accuser d'avoir contrevenu et enfrainct la neutralité : que maudit soit-il éternellement !

Fabrice Colone et Don Alphonce, qui sçavoient tous les deportements de M. de Vieilleville, et ses victoires, ayants entendu specifier ceste-là entre aultres, remarquerent ses parolles, et, le tirants tous deux à part, luy promettent de le venger de la mort de son frere, pourveu qu'il face ce qu'ils luy diront. A quoy il respond qu'il n'y espagnera nullement la vie; mais il les supplie de luy permettre d'aller devers l'Empereur luy porter la créance de madame sa maistresse, qu'ils cognoissent tous deux. Et luy demandants pourquoy il n'avoit lettres : « Pour ce, dist-il, que ma créance porte ung certain advertissement à l'Empereur des affaires secrettes du roy de France; et si j'estois pris avec lettres, je mettrois la province en combustion, car c'est offenser la neutralité, et moy en danger d'estre pendu, ou d'avoir pour le moins la question. » Ils se paissent de ceste bourde, et comme l'ayant desja, ce leur semble, gaigné, le firent conduire en son logis à l'Ange, avec commandement de lui ouvrir au plus matin la porte qui se nomme de Metz, et le laisser passer sans s'enquerir nullement de luy ny de ses affaires.

Il se présente le matin, au poinct du jour, à la porte, qui luy est ouverte sans aulcune inquisition, et va au camp, où il demeure tout le reste du jour; et engeolla si bien le duc d'Alve, qu'il apporte une lettre commune de sa part à Fabrice et Alphonce, touschant les affaires de leur charge; et surtout qu'ils prennent garde aux entreprises d'un capitainne français nommé Vieilleville, qui a fort endommaigé le camp du marquis Albert, et dont l'Empereur a eu depuis deux jours advis certain qu'il est arrivé à Thoul avec des trouppes; et specialement leur recommande le porteur, la volonté duquel il a descouverte estre affectionnée au service de sa sacrée Majesté, et qu'ils ne doivent differer de l'employer, car il est à trop bonne maistresse, du sang de leur maistre, pour y faire ung faux bon.

Ceste lettre receue, ces deux le caressent infiniment, luy disant qu'il n'estoit de besoing de leur apporter certifficat du duc d'Alve pour sa fidelité, car dès le jour précedent ils avoient bien consideré son langaige, par lequel ils l'ont jugé comme naturel imperial; et s'il avoit envye de s'enrichir, il falloit qu'il fist tous ses efforts de leur faire tomber entre mains ce capitaine Vieilleville, qui a tant endommaigé le camp du marquis Albert.

A quoy il respond qu'il ne leur demande chose quelconque, fors que s'il y peust parvenir ils le luy donnent à tuer, affin qu'il en voye le cœur, pour se vanger de la mort de son frere qu'il a faict ainsi mourir ignominieusement, contre tout droict divin et humain; les sommant, comme bons et fidelles serviteurs de l'Empereur, de donner main-forte à son entreprise; car ce a esté pour le service de sa sacrée Majesté qu'il a esté ainsi vilennement pendu.

Eux voyants ce zele, encores avec larmes, car il les sçavoit aussi bien ou mieux faindre qu'une femme, n'en doubtent plus, mais l'embrassent à tour de bras; et avoit, Dom Alphonce, une chaisne d'environ cinquante escus, qu'il luy veult mettre au col : mais il la rejecte comme par colere, disant qu'il ne prendra jamais rien d'eux qu'il n'ait faict à l'Empereur quelque signalé service ailleurs qu'en ceste occasion, en laquelle il a plus d'interest que pas ung d'eux; car il y va de la vindicte de son propre sang; les suppliant de ne l'en plus importuner, et qu'ils le laissent faire; seulement luy donnent congé d'aller trouver en diligence la niepce de l'Empereur, sa bonne maistresse, les asseurant de leur apporter à son retour une bonne nouvelle.

Le reffus de la chaisne, et toutes ses bonnes parolles, firent entrer Alphonce et Fabrice bien avant en la tonnelle, et de telle sorte, qu'ils ne revocquoient plus en doubte sa fidélité, et eussent querellé quiconque leur eust voulu dire du

contraire; mais le laissent aller, en espérance de le reveoir bientost.

CHAPITRE XI.

M. de Vieilleville attire les ennemis dans une embuscade.

Il part, et vient trouver son bon maistre, qui pensoit l'avoir perdu; car il y avoit trois jours qu'il ne l'avoit veu; et, entrants seulets en une chambre, il luy discourut de sa negociation, sur laquelle M. de Vieilleville va projecter ung terrible et merveilleux stratagesme; car il le garda vingt-quatre heures sans qu'il fust veu de personne, fors de quelque valet de chambre qui le servoit; lesquelles passées, il luy dist qu'il allast au Pont-à-Mousson, leur dire que M. de Vieilleville doit partir demain au poinct du jour pour aller trouver sa maistresse qui l'attend à Condé sur Mozelle, et conferer ensemble de plusieurs choses touchant la conservation de l'estat de M. de Lorrainne son fils, qui est en France, pour l'apprehension qu'elle a, si les guerres durent encore long-temps entre ces deux grands princes, que l'on ne fasse danser à sondict fils la Piedmontoise, et qu'il retienne bien ces mesmes parolles; il adjoustera aussi que M. de Vieilleville, qui crainct la garnison du Pont-à-Mousson, mene avecques luy six-vingts bons chevaux, dont il y en a quelques-uns de bardez, pour l'accompaigner; mais il luy deffend surtout de ne se haster, affin qu'il ayt loysir de dresser ses pieges et trappuces, autrement ses embuscades, et qu'il aille seulement le train de son cheval.

Il desloge à unze heures du soir du mercredy, et arrive sur les deux apres mynuit du jeudy, leur annonceant ceste nouvelle : mais il les somme de lui tenir promesse de luy donner Vieilleville pour en faire sa volonté. Eux, très-joyeux, qui ne pouvoient entrer en aulcune deffiance, veu son langaige, principallement de la danse piedmontoise, que les deux princes devoreroient à la longue l'Estat du duc de Lorraine, comme ils ont faict celuy de Savoye, et puis sa peine d'estre venu toute nuict, le luy accordent fort liberalement, et se preparent en toute diligence pour le venir attrapper, le tenant desja comme vaincu : car, contre six-vingts chevaux, ils faisoient sortir toutes leurs forces, qui pouvoient estre de trois cents chevaux, et laissoient la moitié de leurs harquebuziers pour la ville, qui estoient environ cinquante.

M. de Vieilleville, d'aultre part, assemble tous les capitainnes de Thoul, en la presence de M. de Nevers, sur l'heure mesme du partement de ce confident, ausquels il faict entendre qu'il a une brave entreprise entre mains; mais qu'il les prie de ne s'ennuyer d'une cavalcade de dix heures seulement, les asseurant qu'elle ne sera inutile, ains en rapporteront ung grandissime honneur et beaucoup de prouffict. Tous s'y accordent en très-grande affection, et s'apprestent en toute diligence. Ils sortent de la ville tous ensemble, et marchent jusques à deux lieues et demye près du pont, devers les bois des Rouziers, et d'ung villaige nommé de Louarn; et estant là, M. de Vieilleville départ les trouppes, et les met en divers lieux par embuscades, et luy se tient en la plaine avec les six-vingts chevaux cy-dessus, commandant à tous de retenir tout ce qui passera par le chemin, soit de cheval, soit de pied, femmes, filles, bergers ou laboureurs, affin que l'ennemy n'esvantast de ses nouvelles; et à tous ceux qui auroient des chevaux criarts, de leur lier et serrer la langue avec esguillettes ou fisselle : *item*, que, incontinant que l'ennemy se descouvriroit, de faire comme il feroit; et deffense aux trompettes, sur peine de la vye, de sonner s'il ne le commandoit. Et fault noter que, durant l'absence de ce confident, il avoit raudé tout ce païs-là par plusieurs fois, pour mieux en recognoistre les advenues, et, en très-advisé capitainne, poser et dresser ses embusches pour les faire sortir à propos; comme il advint.

Ils n'attendirent pas trois heures après toutes choses ainsy disposées, que l'ennemy parut, descendant le long d'une montaignette. Alors il dist : « Tournons visaige devers Thoul, et faisons semblant de fuir, mais au petit pas; et s'ils galoppent après nous, galoppons aussi jusques à ce qu'ils soient au deçà de nos embuscades; et cela fait ils sont à nous, sans perdre ung homme. » L'ennemy, les voyant fuyr, va après au grand galop, avec ung merveilleux cry, comme de victoire. Mais quand ils furent au deçà : « Teste icy! s'écria M. de Vieilleville; sonne, trompette! » et baissant les visieres couchent le boys (1), et commencent à s'approcher. Tout aussitost ils vyrent M. des Clavoles, lieutenant de M. de Nevers à Thoul seulement [car M. de Bourdillon l'estoit de sa compaignie, et au gouvernement de Champaigne], sortir d'ung bois avec six-vingts bons chevaux; M. d'Orvaulx d'Anjou et M. d'Olivet de Bretaigne, partir à toutes brides avec les cinquante salades de Verdun, et aultres tant qu'on avoit prises à Thoul; puis le baron d'Anglure avec deux cents

(1) Baissent la lance, la mettent en arrêt.

harquebuziers, tous à cheval, qui menoient ung bruict desesperé, courants comme postillons, deux ou trois tambours battants sur leur mesme chemin, et à leurs trousses : qui les estonna fort et leur fist bientost changer de cry; car, au lieu de *Victoire*, ils s'escrierent : *Tradimento, tradimento !*

Cependant M. de Vieilleville et sa trouppe renversent et portent par terre tout ce qu'ils rencontrent, comme il est croyable d'un effort de gendarmerie advantageusement montée selon les ordonnances de France, de tel choix, et conduicte par un tel capitainne, contre une cavallerie ligiere qui s'arme et se nourrist sur sa paye, tant de lances dedans les flancs, et une infinité d'harquebuzades par les reins et sur les crouppes de leurs chevaux : de sorte que l'on n'oyoit plus crier que : *Misericordia, misericordia! signor Vieillevilla, buona guerra, signori Francezi.* Et commencerent à rendre les abbois, car l'harquebuzerie abbattoit hommes et chevaux, dru comme mousches. Qui fut cause que M. de Vieilleville fist cesser le combat et le carnaige, et se rendirent à sa mercy, quictants leurs armes. Il y en eust deux cents trente de morts sur la place, vingt et cinq de blessés, du nombre desquels estoit Fabrice Colone, leur chef, et le reste prisonniers : et n'en sceust eschapper ung seul qui ne fust subject à l'une ou l'autre fortune, tant avoit bien et dextrement M. de Vieilleville enfilé son entreprise.

CHAPITRE XII.

M. de Vieilleville surprend la ville de Pont-à-Mousson.

Après ceste brave et victorieuse execution, M. de Vieilleville pria M. des Clavolles de s'en retourner avec sa trouppe devers M. de Nevers, luy mener le seigneur Fabrice, duquel il luy faisoit present, et de mettre les autres blessez et prisonniers en lieu de seureté : quant aux trois cornettes qui ont esté conquises sur l'ennemy, il luy testiffieroit les avoir veues, mais qu'il ne les luy pouvoit encores envoyer, car il en avoit necessairement affaire pour luy servir en une aultre entreprise qu'il venoit tout presentement de fantasticquer. Et luy demandant le sieur des Clavolles quelle elle estoit, pour en rejouir M. de Nevers, il luy respondit qu'il ne la pouvoit dire ; car si elle luy eschappoit, comme il advient souvent, tout le monde s'en mocqueroit, et luy le premier ; et qu'il n'estoit pas de ces sots qui vendent la peau de l'ours auparavant que de l'avoir pris; aussi qu'il ne vouloit pas ressembler à Fabrice Colone, qui l'avoit donné à Suligny [ainsi s'appeloit ce confident] pour le tuer; et il le voyoit en sa misericorde. Ce langaige fist rougir ung petit M. des Clavolles de s'estre tant advancé.

M. des Clavolles party, M. de Vieilleville appella Suligny, auquel il dist telles parolles : « Prenez ma cornette blanche, et mon habillement de teste, et mes brassarts, et vous en allez au Pont-à-Mousson ; et quand vous en serez à quart de lieue, commencez à galopper en criant : *Victoire!* et que le seigneur Fabrice a deffaict Vieilleville et toute sa trouppe, et qu'il l'amene prisonnier avec trente ou quarente aultres gentilshommes français ; et leur monstrez pour enseignes ce que vous avez. Voilà quatre valets incogneuz qui vous ayderont à les porter, ensemble des tronssons de lances françaises aux banderolles blanches, pour mieux coulourer vostre dire. Faictes, au reste, bonne myne, et m'injuriez tant que vous pourrez, et que devant deux heures vous me verrez le cœur si je ne le rachete de dix mille escus ; mais n'oubliez, incontinant que vous serez entrez, de monter sur la porte, et, faisant semblant de pendre mon enseigne et habillement de teste, de vous tenir près des herses, trappes et bacules, de peur qu'on ne les abbatte ; et laissez à Dieu le reste. »

Suligny desloge allaigrement pour executer sa charge, en laquelle il ne faillit d'ung seul poinct. Cependant M. de Vieilleville commanda à tous lanciers et harquebuziers de cacher le blanc et prendre les escharpes rouges des morts et tout ce qui porteroit marque imperiale ou de Bourgoigne ; et des cornettes hespaignolles conquises, il en donna l'une à porter au sieur de Montbourcher, l'autre au sieur de Thuré, et la troisiesme au sieur du Mesnil-Barré ; commandant à tous en general de tuer tous ceux qui sortiroient de la ville pour veoir les prisonniers français, s'ils n'estoient des habitans : et si dom Alphonce s'oublioit tant que de sortir de sa place pour venir congratuler Fabrice d'une si belle victoire, qu'on le retint sans luy mal faire, fors de le desarmer : « et marchons, dit-il, au nom de Dieu ; que si personne ne se desvoye la ville est nostre. »

Tout le monde fust esbahi de ceste parolle, car il ne s'en estoit encores descouvert à personne, et ne sçavoit-on qu'il avoit en l'ame quand il fist ce commandement à Suligny. Toutesfois ils marchent sans desordre, deliberants de se tenir prests, obeyssants et attentifs à ce qu'il avoit ordonné.

Suligny, à l'approcher de la ville, va crier en

gallopant avec ses quatre coustilliers (1) : « Victoire ! victoire ! ce meschant dogue franchiman de Vieilleville est defaict et toute sa trouppe ; le seigneur Fabrice l'amene prisonnier à dom Alphonce ; voilà son armet, ses brassarts et son enseigne : il y en a plus de cent morts sur la place, le reste blessé ou prisonnier : si on m'eust voulu croire, on les eust tous taillez en pieces : Victoire ! victoire ! » La joie fut si grande par la ville, j'entends des gens de guerre qui estoient demeurez, mais bien peu, car la pluspart estoit montée à cheval, d'allaigresse, pour veoir ce Vieilleville et honorer le seigneur Fabrice, parce qu'ils cognoissoient l'homme pour l'avoir veu marchander la vye de M. de Vieilleville pour la vindicte de son frere pendu à d'Estain, qu'il n'avoit jamais veu toutesfois, mais c'estoit de l'invention de M. de Vieilleville ; de sorte que dom Alphonce, voyant l'armet et les brassarts, qui estoient comme d'ung grand prince, tant de tronssons de lances et banderolles blanches, et la cornette blanche, il n'en demanda plus davantaige, mais, se transportant de joye, monte luymesme à cheval, et vint au-devant de Fabrice, accompaigné de vingt hommes d'armes. Orvaulx et Olivet, tous chargez de rouge, viennent audevant de luy, criants de loing : *Victoria ! victoria ! los Francesez son todos matados* (2). Luy, s'amusant au cry et à ce langaige, s'advance tousjours ; mais ils se departent et l'investissent, tuants tout ce qui le suivoit, sans espargner les staffiers, que l'on appelle en notre langue lacquets, et l'arrestent prisonniers : il en venoit incessamment après luy à la file, mais c'estoit autant de tué.

M. de Vieilleville commande à Mesnil-Barré de luy bailler la cornette qu'il portoit, qui estoit celle mesme de sa compaignie, et la mettre au milieu des deux aultres ; et fut dict à un nommé Le Grec, qui parloit hespaignol comme naturel, s'il ne crioit victoire à l'approche de la porte qu'on luy donneroit de la pistolle en la teste : Mesnil-Barré estoit destiné pour cela. Alors M. de Vieilleville commande de doubler le pas ; et quand ils furent à la portée de harquebuze, tout le monde commence à gallopper. Le Grec estoit devant, qui disoit merveilles en hespaignol ; de sorte que la garde, qui estoit hespaignole, et assez pietre, voyant dom Alphonce estre des courreurs et criants, faict largue, et laisse entrer tout ce qui se presenta. Mais on ne leur donna pas loisir de rehausser le pont, car ils furent tous taillez en pieces, en changeant de langaige ; et commença-t-on à crier, *France ! France !* Nos harquebuziers survindrent aussi-tost, qui prindrent la garde de la porte. Et se fist M. de Vieilleville, par ceste brave ruse aussi-tost executée que pensée, maistre de la ville.

A ce cri de *France* il y eust plusieurs Hespaignols malades qui se sauverent de vitesse et à pied, avec leurs medecins et aultres gens qui n'estoient poinct de combat. M. de Vieilleville se logea au logis de Fabrice Colone, qui estoit fort bien garny de toutes commoditez, et tous les aultres à loge qui peult. Le reste de la journée se passa à fouiller les caves, greniers et magazins, où il fust trouvé une merveilleuse quantité de toutes sortes de vivres, que la duchesse douairriere de Lorraine y avoit faict venir pour favoriser et raffraichir, par soubs main, l'armée de l'Empereur son oncle, en laquelle elle les faisoit conduire fort aisément et secrettement par la riviere ; et n'estoient les batteaux sur l'eau plus hault de trois heures. Et en furent arrestez unze chargez de farines, de bled et de vins, qui devoient partir sur les neuf heures au raiz de la lune ; mais ils nous servirent bien.

CHAPITRE XIII.

Dom Alphonse, battu et fait prisonnier, meurt de chagrin d'une lettre qu'il reçoit du duc d'Albe. — Colère de l'Empereur sur le peu de succès du siége de Metz.

Quant à domp Alphonce, il fust trouvé le lendemain roidde mort sur son lict, tout vestu ; car il ne fust pas en la puissance d'ung gentilhomme néapolitain, duquel nous avons parlé cy-devant, nommé Jehan-Vincent de La Porte, aultrement le seigneur Roux, de le faire depoüiller ; et ne tint à l'en advertir et presser par plusieurs fois, parce qu'il luy avoit esté baillé en garde par M. de Vieilleville son capitainne et son maistre ; qui l'en rendoit fort soigneux : non pas que le froid fust cause de sa mort, car le gentilhomme, et six soldats qu'il avoit pour ceste garde, entretenoient le feu si grand en la chambre, que l'on n'y pouvoit quasi durer ; mais la raige et le crevecœur de s'estre laissé si ligierement tromper, luy ravirent ainsy violemment la vie. A quoy ayderent fort la peur et la honte de se jamais representer devant la face de son maistre, lequel estoit desja irrité contre tous les principaux seigneurs et capitainnes de son armée, ainsy que luy avoit escrit le duc d'Alve, le jour precedent

(1) On nommoit ainsi les valets qui portoient la coustille (espèce de coutelas) de l'homme d'armes, et qui marchoient à ses côtés.

(2) Les Français sont tous tués.

de sa prise; et estoient les lettres de ce subject, car nous les vismes traduites par Le Grec d'hespaignol en français, ausquelles il y avoit quelques traicts de grande rizée: et commenceoient, après quelques salutations et recommandations, selon leur style, de ceste façon:

« L'Empereur saichant au vray que la bresche estoit plus que raisonnable, et que pas ung de ses capitaines ne s'advanceoit de l'enfoncer, il s'y est faict porter par quatre lansquenets; et l'ayant veue, il a demandé en grande colere : « Comment, playes de Dieu! n'entre-t-on point là-dedans? Elle est si grande et si à fleur de fossé : vertu de Dieu! à quoy tient-il? » Je luy ai respondu que nous avions avertissement très-certain que le duc de Guyse avoit faict faire derriere la bresche ung retranchement fort large et spacieux, garny, au reste, d'ung milliasse d'artiffices de feu, qu'il n'y a armée qui ne s'y perde. Et puis : « Mort-Dieu, dist-il, que ne l'avez-vous faict essayer? Vous arrestez-vous à ce que l'on vous rapporte? » J'ay esté contrainct de luy repliquer que nous n'avons pas affaire à Dure (1), Ingolstat, Passau, ny aux aultres villes d'Allemaigne qui se rendent n'estant qu'à demy combattues; car là-dedans il y a plus de dix mille braves hommes, soixante ou quatre-vingts grands seigneurs, et neuf ou dix princes du sang royal de France, comme Sa très-sacrée Majesté a peu cognoistre par les sanglantes et victorieuses saillies qu'ils ont faictes sur nous, tousjours à nostre perte et grand desavantaige. Il s'est, sur ceste remonstrance, haulsé de colere plus que jamais, disant : « Ha! je renye Dieu! je voy bien que je n'ay plus d'hommes : il me fault dire adieu à l'Empire, à toutes mes entreprises et au monde, et me confiner en quelque monastere; car je suis vendu et trahy, ou, pour le moins, aussi mal servy que prince portant tiltre de monarche sçauroit estre; et, par la mort-Dieu, devant trois ans je me rendray cordelier. » Vous asseurant, domp Alphonce, que si je n'eusse esté hespaignol, j'eusse quitté sur l'heure son service; car s'il a esté mal servy en ce siege, il s'en fault prendre à Brabançon, lieutenant de la royne de Hongrie, qui a eu le principal commandement en ce siege, d'aultant qu'il est comme français, et la ville de Metz au climat de France; oultre les intelligences dont il se vantoit de plusieurs pacants (2) qu'il avoit là-dedans, du nombre desquels sont les Tallanges, les Baudoiches et les Gornays, des plus anciens gentilshommes de la ville de Metz.

» Et toutesfois nous avons assiégé la ville par le plus fort endroit; d'aultre part, nos mynes, qui ont esté esventées, n'ont poinct joué, mais sont devenues grimaces, de façon que toutes choses nous ont fort mal succedé, et réussy contre toute esperance : aussi avons-nous voulu combattre les hommes et le temps : il n'est pas à s'en repentir; mais c'est le bon, et que pour couvrir son oppiniastreté, il nous en attacque, et rejecte sur nous tous les malheurs et sa faulte; il voit tous les jours ses gens de pied qui meurent à tas, et principalement nos Allemands, qui sont en la fange jusques aux oreilles. Ne faillez de faire descendre les unze batteaux de raffraichissement que nous envoye Son Altesse de Lorraine, car nostre armée pastit infiniment; mais, sur-tout, tenez-vous sur vos gardes de Vieilleville, qui est venu à Thoul avec des forces de Verdun; car l'Empereur en a une merveilleuse apprehension, pour ce qu'il cognoist sa valeur et ses ruses il y a long-temps, jusques à dire que sans luy il seroit roy de France; car quand il entra au royaume par la Provence, Vieilleville le prevint, et se saisit d'Avignon par un fort rusé stratagesme; de sorte que le connestable dressa son armée, qui l'empescha de passer plus oultre : si bien que son entreprise et son voyaige revindrent à néant, dont fut contrainct de s'en retourner sur ses voyes, avec grande perte et reprochable honte. Et depuis ce temps-là, Sa Majesté l'a tousjours appellé Lyon-Regnard. Je vous en adverty comme vostre parent, car je serois très-marry que nostre nation donnast au maistre occasion de se fascher, plus-tost que les aultres, qu'il favorise et respecte plus que nous; et *adios*, *hermano* (3). »

Il fut fort aisé à juger à tous ceux qui leurent ceste lettre, qu'elle estoit la vraye et principale cause de sa mort, ayant forfaict contre tous les poincts y contenus. M. de Vieilleville fust estrangement marry de ceste advanture, car il en vouloit faire ung present à M. le mareschal de Saint-André, comme il avoit faict de Fabrice Colone à M. de Nevers, s'estant tousjours monstré, de son aptitude naturelle, plus curieux d'amis que d'escus.

CHAPITRE XIV.

M. le duc de Nevers vient trouver M. de Vieilleville à Pont-à-Mousson.

Après l'avoir faict enterrer, il alla veoir les unze batteaux cy-dessus mentionnez, qui es-

(1) Duren, ville du duché de Juliers, que Charles-Quint avoit prise sans beaucoup de résistance.

(2) Habitants.

(3) Adieu, frère.

toient en la garde, dès l'heure mesme de la prise de la ville, de son maistre d'hostel, le sieur de La Besnerie; et furent incontinant deschargez, le tout apporté en la ville, qui nous vint fort à propos, veu le sejour que nous fismes. Mais sur le point d'aller disner, on luy vint dire que M. de Nevers estoit à la porte. L'aise qu'il en receust est quasi inexprimable; et, venant audevant de luy pour le recevoir, il le trouva desja entré, et en plaine rue. M. de Nevers, sans attendre les ceremonies, respects et reverances que l'on defere aux princes, avecques une joye indicible le vint embrasser, luy disant : « C'est moy, monsieur, mon parfaict amy, qui vous doy tous ces honneurs, et qui les merites mieux que moy, et mon Ordre quant et quant. » Et l'oste de son col pour en entourer le sien; mais, le voulant M. de Vieilleville reffuser, il jura le Dieu vivant qu'il ne disneroit pas avec luy s'il ne le portoit tant que le disner dureroit, disant : « Comment, monsieur, mon parfaict amy, deffaire trois si belles compaignies avec si peu de gens, et conduictes par ung si furieux capitainne que Fabrice Colone; surprendre une telle ville, si bien gardée par ung Hespaignol, le plus rusé de toute l'armée imperiale; le tout, sans perdre ung homme! Qui pensez-vous qui vous soit comparable? Je meure si mon Ordre ne me faict honte, et l'honoreray et estimeray toute ma vie mieux, de le veoir pendre seulement une heure sur vostre estomach. » M. de Vieilleville ne sceust que respondre, sinon que tout ce qu'il a faict en sa vye n'est pas digne des louanges qu'il luy plaist luy donner, qu'il attribue plustost à sa bonté et à l'amytié qu'il luy porte que à ses merites. Et là-dessus ils vont disner au logis de M. de Vieilleville, où fust magnifiquement traicté M. de Nevers (1), avec les seigneurs qui l'avoient accompaigné, du nombre desquels estoient le marquis d'Isle, son second fils, le sieur de Crecquy, le sieur de Bugnenaux et plusieurs aultres.

Après disner M. de Vieilleville retire l'Ordre de son col, et, l'ayant baisé, le remet avec une grande reverance à celluy de M. de Nevers, qui le receust à grandissime joye, disant là-dessus mille bons propos qui redondoient à sa louange. Et après luy demande s'il n'estoit pas d'advis qu'ils feissent une despesche commune au Roy de tout ce qui s'estoit passé depuis quatre jours; qu'il l'estoit venu trouver par le commandement de Sa Majesté, pour l'asseurance qu'il a qu'elle en recevra beaucoup de contentement : « car vous avez, dist-il, aultant bravé l'Empereur en la Voyvre et icy, que jamais brave capitainne et valeureux chevalier sçauroit faire, et avec ung merveilleux heur, qui est à tout aultre incomparable. »

M. de Vieilleville, après l'avoir dignement remercié, fut de ceste oppinion; mais il attendoit le compaignon de Suligny, nommé Habert, qu'il avoit envoyé au camp de l'Empereur pour descouvrir et esclairer ses actions et entreprises, affin de faire une bonne despesche au Roy, et le tenir adverty des plus secrets deportements de son ennemy : lequel Habert arriva une heure après; qui les fist resserrer en une chambre seulets avec leurs secretaires, sur les rapports duquel ils despescherent de bien amples lettres au Roy, qu'ils envoyerent à Thoul à M. des Clavolles, qui fist courrir le pacquet; et n'oublierent la mesme lettre du duc d'Alve à dom Alphonce d'Arboulangua, pour faire rire Sa Majesté du vœu de l'Empereur de se rendre moyne, plus par desespoir que par devotion, encores avec blasphême. Quant aux trois cornettes hespaignoles, ils les retindrent en intention d'en faire ce qui sera recité cy-après, et renvoyerent incontinant Habert au camp de l'Empereur, avec l'escharpe jaulne, pour tousjours sentir si le duc d'Alve feroit poinct quelque entreprise sur le Pont-à-Mousson, parce qu'il n'estoit fortiffié qu'à la vieille mode, sans flancs, parapects, boulevarts, ravelins, casesmattes, plates-formes, ny aulcun rempart, où aussi M. de Vieilleville n'estoit nullement d'advis qu'on touschast, et plustost l'abandonner à la premiere nouvelle qui surviendroit que l'ennemy s'y voulût presenter; pour n'offenser la neutralité, ny donner occasion à l'Empereur de se saezir des aultres villes de Lorrainne, ny faire danser à ce jeune prince la piedmontoyse.

CHAPITRE XV.

M. de Vieilleville enlève un convoi de vivres destiné pour l'armée de l'Empereur.

Le lendemain, qui estoit le troisiesme jour

(1) Le duc de Nevers étoit en ce temps-là François de Clèves, premier du nom, qui eut deux fils de son mariage avec Marguerite de Bourbon : François de Clèves, second du nom, qui naquit le 31 mars 1539, et Jacques de Clèves, marquis d'Isles, qui naquit le 1er octobre 1544, suivant les auteurs de l'*Histoire généalogique*. Ce dernier n'avoit par conséquent que huit ans en 1552; l'autre étoit dans sa quatorzième année, et par conséquent plus en état que le cadet de suivre son père à la guerre; ce qui donne lieu de croire, ou que les auteurs de l'*Histoire généalogique* se sont trompés sur la date de la naissance du marquis d'Isles, ou que l'auteur de ces Mémoires s'est mépris en mettant le cadet à la place de l'aîné.

d'après la prise, M. de Vieilleville mist en avant qu'il falloit sortir en campaigne avec les cornettes hespaignolles, pour servir de gluaux à ceux de l'armée imperiale qui se seroient escartez, de s'y venir ranger et s'y perdre : ce que M. de Nevers trouva le mieux du monde, et en voulut estre; mais M. de Vieilleville insista fort au contraire, et qu'il ne failloit ainsi hazarder les princes : « Vous debatez pour neant, dist M. de Nevers; car vous n'executerez poinct ceste gaillarde entreprise que je ne participe au plaisir; et me demets totallement de toute authorité, et ne veux marcher et combattre que sous la faveur de vostre bonne et heureuse fortune. » Ainsi ils sortirent environ trois cents chevaux, que lanciers, que harquebuziers, et environ cent pistolliers acoustrez à la reithtre, avec les escharpes rouges de la deffaicte de Roziers, et les susdictes cornettes ; de sorte que de loing on les eust pris pour trouppes hespaignolles, flamandes ou de Bourgoigne ; et vindrent jusques à Corney, mychemin du Pont-à-Mousson à Metz, sans rien rencontrer par les chemins, ny dedans le villaige; qui fut cause qu'ils passerent oultre, et envoyerent les cent reithtres devant battre l'estrade, Le Grec avec eux, si on rencontroit des Hespaignols, et Suligny qui portoit la cornette de feu Alphonce, qui parloit allemand, la grosse trouppe marchant après. Et à demye-lieue du villaige vingt ou trente chevaux parurent, lesquels, voyant escharpes et cornettes rouges, font debander trois hommes de leur trouppe pour nous venir recognoistre. Le Grec s'advance, qui parle à eux hespaignol, dont ils furent bien aises. Ils demandent nouvelles de dom Alphonce; il respond qu'il est en ce gros hôt qu'il leur monstre derriere. Ils vont faire leur rapport à leurs compaignons qui s'approchent sans deffiance. Les sieurs d'Orvaulx et du Mesnil-Barré, qui menoient la trouppe, les investissent et arrestent, leur faisant, sans coup frapper, rendre les armes : de quoy ils furent bien esbahis. De marcher plus oultre, il n'y avoit pas grande seureté; car nous n'estions qu'à deux lieues du camp de l'Empereur : toutesfois M. de Vieilleville fut d'advis que l'on pouvoit passer encores quelque demye-lieue plus oultre, tirant vers le Pont-à-Maygny, qui est sur la riviere de Seille, qui entre dedans Metz : ce qui fut suivy. Mais par ce chemin on rencontra plus de cent hommes de cheval, et aultant de pied, par petites trouppes, et plus de soixante charrettes chargées de vins, d'avoine et d'aultres vivres que l'on menoit au camp, qui toutes furent arrestées, et plusieurs des hommes tuez, de peur qu'ils allassent donner l'allarme et nous faire suyvre. Et y avoit un grandissime plaisir en telles rencontres, car ils s'y venoient ranger librement, ou nous attendoient sans se doubter d'aulcune hostilité, et se trouvoient cependant investis, avec risée et mocquerie.

Or il fust question de faire retraicte, car il estoit basse heure; mais d'aller au Pont-à-Mousson il n'y avoit ordre, car nous en estions à quatre grandes lieues, et neigeoit excessivement; de sorte qu'il fust resolu de retourner à Corney, et y demeurer, encores que ce logis fust fort incommode, à cause des incursions ordinaires que les gens de l'Empereur y avoient faictes; mais ils n'y venoient plus, n'y trouvant rien plus à prandre : il y avoit encores des fourraiges, et rien que du pain pour les pauvres habitans, encores bien peu, ny pas ung lict; car l'on avoit tout transporté en l'armée pour la commodité du siege. Mais nostre esperance estoit sur le charroy que nous avions pris, qui portoit grande abondance de beaucoup de sortes de vivres, principalement d'avoine pour les chevaux.

Arrivez que nous fusmes à Corney, tout chacun s'embesoigna aux barricades, et les prisonniers si bien resserrez, qu'il estoit impossible qu'ils eschappassent, car ils estoient liez et attachez, et principallement les Wallons, qui sont de toutes les provinces des Païs-Bas, que l'on appelle Flamans-Hennuyers, et Bourguignons. Quant aux Hespaignols, Italiens et Allemands, M. de Vieilleville les faisoit plus favorablement traicter; car les aultres sont ennemis mortels du nom français, encores qu'ils en soient sortis et que nous usions d'un mesme langaige; mais la muance (1) des seigneurs nous a ainsy alterez d'amytié, et envenimez les ungs contre les aultres, comme nous avons dit ailleurs.

En ce pauvre logis la nuict se passa fort joyeusement, et avec bonne chere, car le vin ne manqua poinct, et d'aultres sortes de vivres en abondance, jusques à la volaille et des fruicts qui estoient en ces charrettes. Mais M. de Vieilleville se deplaisoit de veoir M. de Nevers sans lict; et, après l'avoir prié de patienter, qu'une nuict estoit bien-tost passée, il luy demanda le mot : ce qu'il reffusa, disant qu'il aimeroit mieux mourir que d'aller contre sa parolle : « Car vous sçavez bien, monsieur, mon parfaict amy, que j'ai protesté, au partir du Pont, de combattre sous vostre bonne fortune, et ne me mesler de rien; et me vois reposer sous l'asseurance de vostre bonne grace. Et se jecte tout vestu sur un fagot de paille; et beau feu.

M. de Vieilleville, après l'avoir remercié de

(1) Changement.

ceste déference, va donner ordre pour les gardes; et donna le mot à ceux qui commandoient à quatre corps-de-gardes qu'il avoit posez aux quatre advenues du villaige, et aux gentilshommes qui estoient ordonnez pour les rondes. Plus, il fit dresser un corps-de-garde devant le logis de M. de Nevers, sans bruict, et un aultre devant le sien. Cela faict, il se retira, non pas pour gueres dormir, car il fust quasi toute la nuict sur pied, et fist les rondes de devant et d'après mynuict; car, ayant ce prince en charge, il ne s'en pouvoit fier qu'en soy-mesme.

CHAPITRE XVI.

M. de Vieilleville enlève un autre convoi destiné pour la bouche de l'empereur.

Le jour esclos, il vint en la chambre de M. de Nevers, qu'il trouva desja prest à sortir; auquel il demanda s'il n'estoit pas d'advis qu'ils allassent encores battre l'estrade devers le Pont-à-Maigny; car c'estoit le chemin par lequel il venoit beaucoup de vivres et de bons (1) de Nancy, de Nomeny, et du ban de Disme, au camp de l'Empereur, soubs la faveur et passeports de sa niepce, qui n'y espargnoit sa peine ni la despence; et qu'ils n'estoient nullement descouverts pour Français, qui leur estoit ung grand moyen de bien endommaiger l'ennemy, et avec peu de perte. A quoy s'accorda fort aisément M. de Nevers.

Là-dessus M. de Vieilleville commande que chacun repaisse et fasse bien disner les chevaulx, et qu'ils en avoient pour dix bonnes heures de taillé; puis ordonne des prisonniers, qui furent incontinant conduicts au Pont-à-Mousson, et de ce qui devoit demeurer pour la garde du villaige, avec deffenses expresses de ne laisser sortir ung seul habitant, dont on sçavoit le nombre; principalement qui prinst le chemin de Metz, sur peine d'estre tué.

Tout cela ainsi bien ordonné, l'on marche, comme sur les huict heures du matin du 23 decembre de la mesme année, en toute allaigresse et esperance de se faire riches, et de rencontrer pour le moins de quoy faire bonne chere : qui ne fust poinct vaine, car nous ne fusmes pas esloignez d'environ deux lieues du villaige, que nous rencontrasmes six charrettes chargées de vin et d'aultres vivres exquis, que Son Altesse envoyoit par singularité à l'Empereur son oncle, comme pour sa bouche [car il y avoit douze saulmons du Rhin, la moitié en paste], conduictes par huict gentilshommes et vingt soldats; lesquels, quand ils nous veyrent ainsy rouges commencerent à se rejouir et s'escrier, disant : « Voilà l'escorte que l'Empereur nous envoye! » Et s'advancent pour nous venir bien veigner, demandants qui commandoit en ceste trouppe. Mais ils furent esbahis qu'on les arreste, et qu'on leur tire criant : *France!* Les harquebuziers furent tuez, et les gentilhommes mis à pied et en seure garde. Et pour ce qu'il pouvoit estre environ midy, on fist collation en plaine campaigne; où furent beus quatre poinssons de vin, qui estoit excellent, et departy aux plus apparents de ces pastés de saulmon. Les gentilshommes dirent qu'il y avoit une charrette chargée de fruicts dedans des tonnes neufves, et une aultre de pains de bouche aussi dedans des tonnes, et que tous ces raffraischissements estoient de la part de la ville de Nancy et du grand-maistre de Lorraine, qu'ils envoyoient à l'Empereur pour le gratiffier, et que les unze batteaux qui avoient esté arrestez au Pont-à-Mousson estoient de la part de tous les Estats de Lorraine, pour recommander à Sa Majesté toute la province; que quand Son Altesse en sceust la desconvenue elle en cuyda mourir de raige et de despit; mais qu'elle saiche encores ceste-cy, ils s'asseurent qu'elle en mourra.

CHAPITRE XVII.

Colère de l'Empereur contre M. de Vieilleville.

Lors l'ung d'entre eux, nommé Vignaucourt, va demander si ces trouppes n'estoient pas de M. de Vieilleville. « Pourquoy, respond M. de Vieilleville, sans se faire cognoistre, le demandez-vous? — Pour ce, dist-il, qu'il a pris le Pont-à-Mousson avec les enseignes et escharpes rouges, de quoy l'Empereur est en extreme colere; car j'estois hier à son lever, et je l'ouys jurer que si jamais il le peut attraper, qu'il le fera empaler, disant telles parolles : « Ce traditor, lyonvulpe de Vieilleville, a pris le Pont-à-Mousson avec mes enseignes et devises, et tué de sang froid mon pauvre domp Alphonce d'Arboulangua, et faict tuer tous les malades de mon armée qui y estoient, et pris les unze batteaux de vivres que les Estats de Lorraine m'envoyoient; mais je jure au Dieu vivant que, si jamais il tombe entre mes mains, je luy apprendray à user de telles perfidies, et se servir de

(1) De commodité, secours.

mon nom, de mes armes et enseignes, pour me ruyner. Il n'y a prince au monde, pour puissant et valeureux qu'il soit, qui n'y fust surpris et trompé : qu'il s'asseure bien qu'il n'en aura pas meilleur marché que d'estre empallé; et le condampne de ceste heure, si jamais je le puis tenir, à ce supplice. Et vous aultres, je parle à vous qui commandez en mon amée, quelles gens estes-vous, que vous ne faites quelque entreprise sur ce meschant? car, à ce que j'entendy encores hier par quelqu'un qui m'est fidelle, qu'il court les champs tous les jours, ayants tous ses soldats l'escharpe rouge, cornettes, enseignes hespaignolles et de Bourgoigne, sous l'ombre desquelles il faict mille assassinats sur mes gens; car personne ne s'en deffie : ne voilà pas une grande meschanceté? Par la mort-Dieu! vous n'estes pas hommes d'endurer telles traverses, et ne faictes cas ny de mon honneur ny de mon service. » A ce courroux et très-furieuse colere, il sourdit ung fort grand murmure parmy tous les princes et grands seigneurs qui estoient en sa chambre, et en sortirent bien faschés. Que s'il ne se prand garde, il y aura bientost entreprise sur luy, car ils sont fort envenimez, principalement les Hespaignols, à cause de la mort de domp Alphonce d'Arboulangua, que l'on a faict si cruellement mourir. »

M. de Vieilleville répliqua qu domp Alphonce fust trouvé mort sur son lict, sans que personne luy ayt aydé à mourir, et que M. de Vieilleville aymeroit mieux n'avoir jamais esté que d'avoir commis une si grande meschanceté : toutesfois il ne se donne pas peinne de toutes les menaces de l'Empereur, mais que pour sa réputation il fera tousjours mentir le plus grand prince d'Hespaigne quand il le vouldra accuser d'une telle inhumanité. Vignaucourt congneust bien à ce langaige que c'estoit M. de Vieilleville qui parloit; qui luy fist tenir bride à ses discours, aussi qu'on luy fist signe : lequel, et les aultres gentilshommes lorrains, veyrent prandre devant eux encore dix ou douze chevaux chargés de vivres, qui venoient des pays dessusdicts trafficquer au camp de l'Empereur; car, voyants ces cornettes rouges arborées, ils ne se deffioient pas de leur malheur, et beaucoup de soldats et d'aultres gens qui estoient desvalizez et arrestez, car ils alloient au camp de l'Empereur, ne pensants pas trouver si près l'ennemy.

Là-dessus M. de Vieilleville dist à M. de Nevers qu'il se failloit retirer puisqu'il ne se presentoit rien pour combattre, et qu'ils avoient du temps assez pour gaigner le Pont-à-Mousson : à quoy M. de Nevers s'accorda. Et comme ils eussent desja entré au grand chemin, et à demye lieue de Corney, ils veirent en la plaine ung homme qui venoit derriere au grand galop : qui fust cause qu'ils firent alte en le surattendant.

Et à l'approche, ils cogneurent que c'estoit Habert; lequel dist à M. de Vieilleville, tout haut, qu'il se retirast en diligence, ou au Pont, ou à Thoul, et qu'il se gardast bien de coucher à Corney; car, sur la mynuict, il aura plus de trois mille harquebuziers, et mille chevaux sur les bras, que le prince de l'Infantasque conduict, « ayant juré à l'Empereur de vous amener mort ou vif, et tout tel vous faire empaler; qui vous a condempné de sa propre bouche à ce supplice; car il est en une incroyable colere de la guerre que vous luy faictes avec ses enseignes, armes et devises, et stomacqué merveilleusement que vous ayez faict tuer domp Alphonce de sang froid, que sans fin il regrette. — Vous soyez le bien venu, Habert, dist M. de Vieilleville, car vous m'apportez une très-agreable nouvelle. » Et addressant sa parolle à M. de Nevers, le pria de se retirer au Pont ou à Thoul, qu'il n'estoit pas raisonnable de hazarder ung tel prince; et que quant à luy il estoit resolu d'attendre ce prince avec toutes ses piaphes; puis, haulsant sa parolle : « Voulez-vous pas, tous qui estes icy, faire espaule à ma resolution? Aussi bien n'avons-nous poinct encores faict la guerre par-deçà, ayant toujours usé de ruses et de surprises. » Ce disant, il prend les cornettes rouges et les mist en pieces, et commanda à tous de cacher les escharpes hespaignoles, et s'accoustrer des marques françaises. Sur quoy tous lui respondirent unanimement et d'une voix qu'ils mourroient à ses pieds, et deschirerent tout ce qu'ils avoient de rouge sur eux.

Mais M. de Nevers va prandre la parolle, disant qu'il ne consideroit pas les forces qui devoient venir, et que peult-estre Habert ne les avoit pas toutes descouvertes; et puis, en ung village non muré ny fossoyé, auquel on entre par les derrieres des maisons comme dedans du beurre, c'estoit se perdre, ce luy sembloit, assez temerairement, et qu'il n'y avoit aulcune apparence de tenir. « C'est tout ung, respond M. de Vieilleville; j'ay trouvé une invention, que, quand je la vous auray dicte, vous jugerez avecques moy que je defferay une armée, ou pour le moins je les mettray à vau-de-routte. » M. de Nevers la voulut bien apprendre, et le pria de la luy communiquer.

Alors il luy va dire : « Voyez-vous bien, monsieur, ce taillis qui est à ung quart de lieue de Corney, et ce grand bois qui est à une demye sur la gauche? Je m'en voy poser en chacun

d'eux cent bons chevaux, lesquels, quand ils verront toute ceste harquebuzerie et cavallerie acharnée à nostre villaige, sortiront de furie, l'une ambuscade après l'aultre, et chascune à deux trouppes, avec ung grand bruict, pour leur donner sur la queue. La raison de la guerre veult qu'ils prennent l'espouvante si grand que le plus hardy gaignera la fuite, et y eust-il cent princes de l'Infantasque, qui ne se monstreront pas en cela plus hardys que leur nom ne le porte; car fantasque en italien, c'est une chambriere en français. Et m'en laissez seulement faire, j'espere, avec l'ayde de Dieu, conduire si bien le tout, que j'en auray, en moins de deux heures, ma raison : si aultrement mal baste, vous sçavez, monsieur, qu'une genereuse mort toute la vie honore. »

Quand M. de Nevers entendit ce langaige, il cogneust bien que M. de Vieilleville estoit determiné à sa resoluion, et que de l'en penser distraire c'estoit quasi entreprendre de destourner le cours d'une riviere; joinct qu'il y adjousta à son jugement, car il estoit experimenté guerrier, par lequel il trouva que deux cents beaux chevaux, sortans de divers lieux, à diverses trouppes de cinquante chevaux chacune, et la nuict, pouvoient bien estonner plus grandes forces que celles dont l'on avoit adverty; avec la forte et vive resistance que l'ennemy trouveroit dedans le villaige, il y avoit très-apparente raison de tenir, et qu'il en vouloit estre de moitié. Mais, sur l'instante priere que luy faisoit M. de Vieilleville de se retirer, alleguant que le soing qu'il pourroit prendre de la personne d'un si excellent prince pour le tirer du hazard, luy romproit peut-estre quelque desseing, qui apporteroit à toute l'entreprise ung fort dangereux changement, le suppliant très-humblement de s'absenter, il respondit resolument, quoy qu'il dust advenir de luy, qu'il en verroit la fin, et qu'en meilleure compaignie, ny pour ung meilleur effect, ne pouvoit-il mourir, et qu'on lui faisoit un extreme tort et desplaisir de luy en parler pour l'en divertir.

Ce que voyant, M. de Vieilleville, tout resjouy, luy dist telles parolles : « Je vous asseure, monsieur, que ceste vostre resolution a renforcé nostre trouppe de plus de cinq cents hommes; et espere en Dieu que nous ferons ceste nuict ung très-grand et très-signalé service au Roy sous vostre charge. Gaignons doncques vitement le villaige, affin de faire repaistre les deux cents hommes et deux cents chevaux que j'ay desja tirez et choisis en mon cœur, pour les loger de bonne heure aux lieux que j'ay projecté. »

CHAPITRE XVIII.

M. de Vieilleville est averti que les ennemis marchent en force pour le combattre. — Utilité des espions.

Toutes les trouppes marchent allaigrement devers le villaige, en ardante deliberation de combattre, mais incroyablement aises et resjouys de ce que M. de Nevers en vouloit estre, et qu'il demeuroit; car s'il s'en fust allé, il remenoit avec luy quarente braves gentilshommes qui l'avoient accompaigné jusques au Pont, lesquels eussent plustost crevé que de se laisser forcer en la barricade qui leur eust esté commise, car ils avoient le cœur et la cuyrasse de bonne trempe, et à l'espreuve de toutes les peurs et apprehensions de mort, de quelque frayeur qu'elle se fust offerte : aussi estoient-ils des meilleurs et plus anciennes races de noblesse de Bourgoigne, Champaigne et Picardie, et tels qu'un grand prince se les peut et doit choisir pour estre honoré en sa suicte, et pour la garde et seureté de sa personne.

Or, comme nous estions à mille pas près du villaige de Corney, nous vismes à la main droicte ung homme à pied, en la plaine, qui venoit droict à nous à grande course, traversant les champs et seillonnant les bleds verds, car il y a peu ou poinct de hayes en ce pays-là; qui fust cause que M. de Nevers et M. de Vieilleville firent alte pour sçavoir ce qu'il vouloit dire et de quelle part il venoit, et quel il estoit, car, en criant et appellant, il faisoit signe de son chapeau.

A l'approche, nous le recognusmes pour le maire de Villesaleron, auquel M. de Vieilleville avoit tant faict de bien à la deffaicte de Montdragon à Malatour : et quand il fut près il s'escria tout hault, disant en son pathois : « Sauvez-vous, monsieur de Vieilleville, car, par le nondé (1), le marquis Albert, qui sceyt que vous vous retirez en ce villaige, et que vous y avez couché la nuict passée, partira devant trois heures pour vous y surprendre ceste nuict, avec quatre mille hommes de pied, deux mille chevaux et six canons pour battre le village en ruyne et le foudroyer. — Dis-tu vray ? respond M. de Vieilleville. — Ouy, par la mort de monsieur; car, quand j'ay veu l'artillerie marcher droict au Pont-à-Moulin, j'ay passé incontinant la Mozelle à pied, car elle est si glacée qu'elle porte, pour vous en venir advertir. » Alors M. de Nevers va dire que le plus seur estoit de gaigner le Pont, et que trop en a qui deux en

(1) Par le nom de Dieu.

meine. M. de Vieilleville, à son très-grand regret, fust bien de cest advis; et fust dist que, sans s'arrester au villaige, on tirast de long droict au Pont sans se y arrester, et qu'il y avoit du temps assez, et qu'on n'y laissast chose quelconque de quoy l'ennemy se peust prevaloir, et qu'il n'y demeurast ame vivante. Aussi rendiston aux huict gentilshommes lorrains leurs chevaux, avec permission de se retirer; ce qu'ils firent, car ils n'estoient pas de bonne prise, ne portants poinct les armes contre le Roy.

Mais Vignaucourt, en prenant congé, ne se peult garder de dire à M. de Vieilleville qu'il ne s'esbahissoit plus s'il avoit tousjours du bon et s'il faisoit de si belles choses, puisqu'il avoit de si braves et hardis espions; car il regnioit Dieu s'il n'avoit veu hier celluy qui se nomme Habert en la chambre de l'Empereur, qui s'advouoit du colonel Bastien Schartel qu'il avoit laissé malade à Strasbourg; et l'aultre, dernier venu, il l'avoit veu vendre depuis quatre jours pain et vin au camp du marquis Albert de Brandebourg. « Vignaucourt, mon amy, respond M. de Vieilleville, tout homme qui se mesle de conduire la guerre, s'il n'est garny de tels confidents et serviteurs occultes, n'aura jamais honneur en ses entreprises, et sera tousjours en reputation de mal-habile homme et tenu pour un sot, en dangier, au reste, d'estre le plus souvent surpris en ses mesmes ambuscades : or, adieu, Vignaucourt : si vous trouvez le prince de l'Infantasque par les chemins, vous luy direz qu'il nous trouvera à Thoul, mais que, s'il ne nous prend en quatre jours, qu'il ne nous prendra jamais, car M. le connestable est à Sainct-Dizier avecques cinquante mille hommes et trente pieces d'artillerie, qui marche à grandes journées pour secourir M. de Guyse. » Ainsi s'en retournerent ces Lorrains dire maulvaises nouvelles à leur maistresse la douairiere de Lorrainne, et que ses beaux presents estoient tombez en tierce main, qui se mocquent, pour tous remerciements, des menaces de l'Empereur et de sa niepce.

CHAPITRE XIX.

M. de Vieilleville retourne à Pont-à-Mousson.

Nous passasmes doncques le village, dedans lequel M. de Vieilleville pria le maire de demeurer jusques au lendemain, pour luy rapporter au vray de toutes choses, et de bien observer tout ce qui se feroit par les trouppes, le nombre d'icelles et leurs chefs; et, pour luy servir de couverture et d'excuse legitime d'estre demeuré, il luy laissoit un muy de vin et un sommier chargé de vivres, des derniers pris; et si d'adventure le marquis l'interrogeoit qui là meu de venir là, il luy respondra que, saichant qu'il y avoit entreprise, il avoit amené des vivres pour ses soldats. Le maire luy dict que ceste excuse estoit très-bonne, mais qu'il en avoit une aultre plus seure; car son hoste de la nuict passée estoit son frere, et qu'il pourra dire qu'il l'est venu veoir parce qu'il est malade. M. de Vieilleville fust fort aise, et luy recommanda la fidelité sur-tout, et de n'oublier à dire qu'ils alloient à Thoul, et que demain il luy donneroit de l'argent pour sa peine. Le maire se mist à genoulx devant luy pour le remercier, ainsy qu'ont accoustumé faire les paysants quand on les contente si largement contre esperance, et plus que le merite ne requiert; car, avec la charge de vivres et le muy de vin, il luy donna aussi le cheval.

Nous arrivasmes assez tard au Pont-à-Mousson avec toutes nos prises, qui estoient grandes, riches et fort commodes pour la bouche : quant aux prisonniers, il y en avoit dix ou douze d'estoffe, et de beaux chevaulx. Chacun reprit son vieil logis. L'ordre fust promptement donné pour la garde de la ville; et, affin d'y obliger les habitants, on les intimida que le marquis Albert avoit faict entreprise sur la ville et qu'il la vouloit saccager, mais qu'ils s'asseurassent que tout ce qu'il y avoit là de Français creveront plustost que cela advienne, et qu'ils demeureront là exprès pour les garder, et n'iront poinct à Thoul; mais aussi que de leur costé ils s'esvertuent de faire bonne garde. Ceste invention de M. de Vieilleville les anima tellement à ce devoir, que toute la nuict l'on ne voyoit que gens et feux par les rues; et les femmes apportoient en nos corps-de-garde la collation de vin et des confitures : aussi que c'estoit la vigile de Noël, que l'on ne dort gueres, les ungs, comme les vieux, par devotion, mais la jeunesse par desbauche et riblerie.

CHAPITRE XX.

M. de Vieilleville reçoit avis de la marche infructueuse des ennemis.

Le matin, jour de Noël, environ l'heure de la messe du poinct du jour, où M. de Nevers et M. de Vieilleville avec grande compaignie as-

sistoient, le maire de Villesaleron se presenta à la porte de la ville, monté sur le cheval de charge qui luy avoit esté donné; et estant amené devant eux, car on le fist entrer sans ceremonie d'aultant qu'il estoit cogneu, ils luy firent dire tout ce qu'il en sçavoit, et à la verité; lequel commencea à parler ainsi :

« Messieurs, arsoir (1), mon frère et moy, avec quatre de nos voisins, montasmes au clocher, où nous ne fusmes par trois heures que nous veismes bien loing en la grande plaine, car la lune estoit fort claire, environ douze chevaulx qui venoient bon train droict au villaige. Je descendis incontinant, et, ayant basté mon cheval, je m'en voy au grand galop devers eux : ils me crient en langaige français que je demeurasse. Estant demeuré, ils s'approchent et me demandent qui je suis, d'où je viens, et où je vas ainsy la nuict. Je leur responds que je suis le maire de Villesaleron, à deux lieues d'icy, la rivière entre deux; que j'estois venu veoir mon frère qui se tient à Corney, lequel estoit malade; mais maintenant qu'il se porte bien, je m'en retourne la nuict, de peur de rencontrer le jour quelque soldat qui m'oste mon cheval. « Et comment as-tu eschappé que les Français qui sont au village ne te l'ont osté? — Il n'y a personne, dis-je lors. — Te mocques-tu, par le sang-Dieu? Il y en a plus de sept cents que meine La Vieulxville. — Par Dieu, messieurs, il n'y en a pas ung, et n'ay poinct ouy parler de La Vieulxville; mais il y en a bien ung qui s'appelle Vieilleville : que maudict soit-il! car il brusla ma grange à Villesaleron, quand il deffit Montdragon à Malatour. Vous le cherchez volontiers, puisque vous parlez français. — Nous le cherchons pour le prandre, ce meschant-là; nous sommes à M. de Brabançon. — En la bonne heure, dis-je lors. Mais M. de Nevers et luy sont partis, à trois heures après midi, avec toutes leurs trouppes, pour s'en aller à Thoul. Et faut qu'ils ayent eu quelque advertissement, car ils ont deslogé à fort grand haste. » Alors je ne vey jamais mieux renasquer (2), disant : « Mort-Dieu, que dira l'Empereur? Mais te moques-tu poinct? — Messieurs, s'il vous plaist me donner ung homme, que, s'il y trouve seulement ung goujat, faictes-moy pandre sur le champ. — Trompette, dict ung homme moranges (3), va-t'en avecques luy; et s'il ment donne-luy de l'espée tout au travers du corps. » Le trompette s'advance avec deux aultres qui le suivent, et allasmes nous quatre, à toutes brides, au villaige : et quand ils l'eurent bien revisé de toutes parts, ils trouverent que j'avois dict la verité qui fust cause qu'ils s'en retournerent devers leurs gens en la même diligence, et moy avec eux. Nous arrivez, et ayants faict leur rapport, ils commencerent à regnyer Dieu d'une estrange sorte, disants les ungs : « Ha! marquis Albert, tu n'auras pas ta revanche de Rougericules; retire hardiment ton artillerie; » les aultres : « Ha! prince de l'Infantasque, tu as perdu tes vingt mille escus, car tu ne livreras pas Vieilleville à l'Empereur; mais, qui sommes si malheureux que d'avoir failly M. de Nevers! c'estoient cinquante mille escus de ranson. Allons vistement faire retourner tout le monde, pour ne perdre poinct de temps ny les pas, en despit de Dieu, de tant donner de fascherie à l'Empereur; il fault qu'il se retire par force : car, par la mort-Dieu! luy et nous sommes assiegez, et non pas les Français. Que mauldite soit cent pieds sous terre l'entreprise, et que la peste puisse crever le cœur à tous ceux qui luy donnerent jamais ce conseil! car c'est sa ruyne et la nostre. » Là-dessus ils s'en allerent, les ungs devers le marquis Albert, pour faire retirer son artillerie et ses trouppes, car c'estoit peine perdue; les aultres devers le prince de l'Infantasque et Brabançon, pour mesme effect : et de moy, je pris à gauche, faisant sembler d'aller à Villesaleron; mais quand je les vey un peu esloignez je m'en retournay à Corney, pour venir dire en toute verité ce que vous avez ouy. »

Ce rapport contenta merveilleusement M. de Nevers, M. de Vieilleville et toute l'assistance, qui ne fust sans admirer l'ordre du langaige de ce maire, et la subtilité de ses remonstrances, attendu sa basse qualité. Mais ce pacquet courut incontinant par toute la ville de bouche en bouche, si bien que gentilshommes, soldats, bourgeois, et toutes sortes de gens, furent si ravys d'allaigresse, que l'on ne pensa plus que à se resjouyr. Et donna à ce maire M. de Vieilleville vingt escus, M. de Nevers dix, disant tout hault que chacun devoit luy donner quelque chose selon son moyen, car nous estions tous perdus sans luy : et luy-mesme fist la queste, pressant les plus aisez de user de quelque liberalité en son endroict, et qu'il meritoit plus que l'on ne luy sçauroit donner : qui valut beaucoup à ce maire, car on avoit honte de reffuser ung prince.

(1) Hier au soir.
(2) Blasphémer.
(3) On appeloit ainsi les Flamands du nom d'un village.

CHAPITRE XXI.

M. de Vieilleville partage le butin fait sur les ennemis.

Toutes les festes de Noël s'escoulerent en telle resjouissance, et avec la meilleure chere du monde, sans aulcun soing ny soulcy, et à departir le butin, tant des chevaulx, qui se vendoient à bon compte, que des prisonniers, que l'on ransonnoit sans grande rigueur [car la pluspart furent renvoyez sur leur foy, et avec terme], et une infinité d'aultres hardes qu'on laissoit à non prix : et estoit l'argent qui en provenoit distribué par M. de Vieilleville avec telle discretion et respect des qualités et merites, que chacun demeura contant; et plustost donnoit du sien. Mais sa providence ne pouvoit permettre que, parmy tant de festes, allaigresses et contentements, on negligeast ce qui estoit du devoir de la guerre; car il envoyoit tous les jours deux hommes, l'ung au plus matin, l'aultre après disner, par de là Corney bien avant, pour descouvrir les entreprises de l'ennemy, qui nous en rapportoient de si agréables nouvelles, qu'elles accroissoient à souhaict nos aises et plaisirs; et ce doux pacquet nous arrivoit deux fois le jour, qui nous entretenoit en incomparables delices : et y jouoit-on à la chance à trois dez, et à la rafle, dès chevaulx d'Hespaigne, coursiers de Naples, barbes, sardes et roussins, aussi liberalement que s'ils n'eussent esté qu'asnes de moulin.

Il y en eust qui voulurent faire le semblable de quelques prisonniers, parce qu'ils estoient de païs incogneus et d'estranges regions, sans aulcune esperance d'en tirer ung seul denier de ranson, sinon qu'ils se disoient des environs du destrie (1) de Gilbathar, mais en Europpe, et par consequent chrestien; mais M. de Vieilleville s'en courroucea fort asprement, et les cuyda tuer quand il les surprint sur le faict, trouvant trop inhumain, tant estoit homme de bien, que l'on turquisast ainsi le christianisme, et par les mesmes chrestiens : il mist tous les prisonniers en liberté sans rien payer, et chassa ces barbares joueurs, leurs maistres, de sa suicte, sur peine de la vie s'ils y estoient trouvez deux heures après le commandement; et s'il y eust eu une strapade en la ville, ils se pouvoient bien asseurer d'y servir d'exemple d'une telle abomination.

(1) Détroit.

CHAPITRE XXII.

M. de Vieilleville apprend que l'Empereur a levé le siége de Metz.

[1553] Le dimanche suyvant, premier de janvier, que l'on appelle premier jour de l'an 1553 [car nous comptions en ce temps-là le milliaire à la Resurrection, et non à la Nativité], trois soldats vindrent à la porte, qui se disoient Italiens de Naples, et demandoient à grande priere l'entrée, car ils estoient malades, fort maigres et attenuez. Le caporal en vint advertir M. de Vieilleville, qui lui commanda de les amener au logis de M. de Nevers, et qu'il s'y en alloit.

Arrivez qu'ils furent, c'estoit environ les trois heures après midy, M. de Vieilleville leur demanda d'où ils venoient; ils respondirent du camp de l'Empereur, et qu'ils estoient si malades, povres et languissants, que, quand ils l'ont veu s'en aller à Théonville, et lever le siege, ils sont venus icy, ne pouvants plus suyvre, se fiants en la bonté et courtoisye du Français pour trouver quelque favorable secours en leur extresme necessité, et qu'ils feront service au roy de France toute leur vie, sans jamais changer de party; aussi qu'ils ont des parants en France qui respondront de leur fidelité. « Comment, dict M. de Vieilleville, l'Empereur a-t-il levé le siege? » Lors, l'ung d'eux, nommé Pierre-Paul da Torre, et le plus apparant, va dire en corrompant son langaige pour se mieux faire entendre : « Seigneur, faictes-nous jecter tous trois en un feu ardant, si ce que je veux vous dire ne contient verité; qui est que ce matin l'Empereur est party de son logis, nommé La Horgue, et avec quinze cents chevaux, qui sont du marquis Albert, qu'il a pris pour son escorte, a passé le Pont-à-Moulin, tenant le chemin de Théonville; et demain le duc d'Alve et Brabançon doivent aussi desloger. Le marquis Albert partira mardy, qui doit demeurer le dernier pour soustenir tous les efforts et saillies de ceux de dans, jusques à ce que l'armée, qui est au-delà de la Mozelle, soit entierement passée. Et je scey bien que cela ne se peult faire, et que, pour le moins, toutes les tantes et pavillons du duc d'Alve, et le charroy de l'artillerie, ne demeurent, avec un grand nombre de soldats : car c'est la plus grande pitié qu'il est possible, de veoir les corps morts qui sont sur la terre, tant d'hommes que de chevaux; et les vivants y sont à demy enterrez dedans les boues et fanges que les pluyes et neiges fondues y ont causées; et n'avons en toute nos-

tre vie veu une si hydeuse et espouvantable chose. Aussi l'Empereur vouldroit estre mort, et maudict plus de cent fois en une heure l'entreprise et tous ceux qui la luy ont conseillée. Faictes-nous presentement mourir s'il n'est vray, et si vous n'entrez demain à ceste heure dedans la ville sans aulcun hazard ny danger; car le duc d'Alve sera desja à telle heure rendu à Théonville, et y envoyez qui vous vouldrez : vous nous tenez; s'ils rapportent du contraire, donnez-nous la mort plus cruelle que par le feu, si faire se peult. »

M. de Vieilleville luy dict qu'il le croyoit, et qu'il voyoit bien, à leur façon et asseurance, qu'ils ne venoient pas pour tramer quelque meschanceté, mais qu'ils se rendoient d'une franche volonté au service du Roy, et qu'ils estoient les bien-venus. Puis, addressant sa parole à M. de Nevers, il luy dict : « J'ay tousjours bien pensé que l'Empereur estoit trop vieil, goutheux et valetudinaire, pour despuceller une si belle jeune fille. » M. de Nevers, n'entendant ce propos, luy demanda ce qu'il vouloit dire. « Je fais, monsieur, une allusion, respondit-il, de la ville de Metz à ce mot allemand *metzie*, qui signifie en français pucelle. » M. de Nevers trouva ceste allusion de gentille et spirituelle invention, et fort facecieusement rencontrée, qu'il n'oublia d'en faire son profict en la despesche qu'il fist sur le champ au Roy, pour avoir cest honneur d'advertir le premier Sa Majesté de ceste très-joyeuse et très-heureuse nouvelle, sur la parolle des Italiens, et envoya en l'instant son pacquet à Thoul, à Vigenayre, par son chevaucheur d'escurie, avec commandement exprès que, à quelque heure qu'arriveroit le porteur, qu'il print la poste et allast en toute diligence, jour et nuict, presenter ses lettres à Sa Majesté.

Ces Italiens comblerent la ville d'aise et de joye, et de repos; et ne se soucia-t-on plus de faire corps-de-garde, ny de mettre sentinelles aux clochiers. M. de Vieilleville les bailla en charge au sieur Roux, qui les traicta fort favorablement; bien aise d'avoir de ses patriotes, et qu'ils estoient *tutti terrazzani*, c'est-à-dire tous d'une ville. Mais pour ce soir-là ils souperent à la table de M. de Nevers, que M. de Vieilleville traictoit en son logis, comme tousjours, pour en compter; qui leur fust d'une grandissime recreation; car ils representerent à la compaignie tout ce qui se fist d'une part et d'aultre durant le siege, comme s'ils y eussent esté.

Le lendemain, sur les six heures du matin, arriva ung gentilhomme, nommé Courteville, que M. de Guyse envoyoit devers le Roy pour luy porter ceste bonne nouvelle de la retraicte de l'Empereur; lequel dict à messieurs toutes choses conformes au dire des Italiens, et qu'il devoit partir dès hyer, sinon que mondict sieur de Guyse attendoit que le duc d'Alve et Brabançon fussent partis, craignant que l'Empereur eust faict ceste feinte, suyvant sa coustume, pour les mettre en desordre, et s'en prevaloir; lesquels sont deslogés ce matin avant le jour, et ont rompu le Pont-à-Moulin de peur d'estre suyvis : mais on n'a laissé de leur donner sur la queue bien serré, et y en est demeuré beaucoup; et a-t-on trouvé cent cinquante cacques de pouldre au logis de Brabançon, qui ont esté bruslées parce qu'il estoit impossible de les tirer en la ville, à cause des fanges et fondrieres : et sans douze cents chevaulx que le duc d'Alve laissa derriere pour soustenir, ils n'eussent pas emmené leur artillerie; et que c'estoit une hydeuse et espouvantable chose à veoir, que les morts qui estoient sur la terre et dedans les tantes et pavillons, qui sont semblablement demeurez. De sorte qu'il n'y avoit aulcune differance entre son dire et celuy des Italiens. Dequoy M. de Nevers fust très-aise, pour estre asseuré de n'avoir envoyé au Roy une faulce nouvelle : qui fust cause qu'il print Pietre-Paul à son service en estat d'escuyer; car il estoit bon homme de cheval, entendant fort bien le maneige et à dresser chevaux; et donna à ses deux compaignons moyen de faire service au Roy, les faisant enroller hommes d'armes de sa compaignie. Encores fust-il plus aise quand il vit son chevaucheur arrivé, qui l'asseura que Vigenayre estoit party à une heure après minuict, en bonne deliberation de faire extresme diligence; qui fist esperer à M. de Nevers que son advertissement seroit premier que celuy de M. de Guyse.

Et pour ce que Courteville arriva sur l'heure de la messe, on fist chanter le *Te Deum*, pour louer Dieu d'une si belle victoire; car en une sanglante bataille, l'Empereur n'eust sceu plus perdre d'hommes, que l'on nombroit après de trente mille hommes, tant des saillies furieuses et ordinaires que faisoient nuict et jour ceux de dedans, de la froidure, famine et aultres incommodités, que de la peste, qui seule en devora plus de quinze mille, sans compter une infinité de soldats qui se desroboient de malaise, maladie et pauvreté, pour se retirer : de sorte que ceste bastonnade fust comptée pour la plus grande que receust l'Empereur en toute sa vie; après laquelle aussi il perdist le courage, sans jamais oser plus rien entreprendre de grand; et se relaissa de toutes affaires d'importance, et quasi du monde, pour penser desormais en sa conscience, et regarder à son salut; et authorisa le

prince d'Hespaigne son fils de la surintendance de son conseil et maniement de toutes charges.

CHAPITRE XXIII.

Le duc de Nevers voulant aller à Metz trouver le duc de Guise, M. de Vieilleville lui conseille de différer son départ.

Courteville partit sans vouloir disner, pour aller trouver la poste à Thoul. M. de Nevers, incroyablement aise que son secretaire eust pris les devants, dist à M. de Vieilleville qu'il ne falloit plus doubter que le siege ne fust levé, et qu'il brusloit d'une extresme envye de veoir M. de Guyse, le priant instamment de partir pour aller à Metz, et tout promptement, car ils y arriveroient de bonne heure. A quoy M. de Vieilleville respondit que, pour ce jour, il n'estoit pas raisonnable, encores que l'envye qu'il avoit de veoir M. de Guyse n'eust sceu surpasser la sienne de veoir M. le prince de La Roche-sur-Yon; car on trouveroit M. de Guyse très-empesché en une infinité d'affaires, comme de faire suyvre l'ennemy de toutes parts, d'escrire au Roy ung ample discours de ce qui sera survenu depuis le partement de Courteville, qui n'a emporté que le gros de la nouvelle; de sortir luy-mesme pour exercer charité envers les malades qui seront demeurez dedans les tantes et pavillons; plus, de forcer le marquis Albert de desloger; *item*, de licencier tant d'honnestes hommes qui l'ont assisté en ce siege, et leur donner lettres de faveur au Roy, et tesmoigner de leur devoir; oultre ce, de remercier les princes et seigneurs de leur assistance. Et quand il n'y auroit aultre consideration que de laisser évaporer le mauvais air de peste, et donner loisir d'enterrer les morts, encores fauldroit-il attendre jusques à jeudy : ce sera l'ung des empeschements de M. de Guyse, de contraindre les habitants de s'employer en ce charitable devoir. D'aultre part, il seroit trouvé fort estrange du Roy et de toute la France, mesme de M. de Guyse, qui est parent, de partir de ceste ville sans la descharger de ceste garnison. « Et suis bien d'advis, monsieur, que tout presentement vous commandiez à tout ce que vous avez de gens de s'en retourner à Thoul, reservant ce que vous voulez mener avec vous à Metz. Et quant à moy, j'ay desja ordonné que tout ce que j'ay amené de Verdun se y en retourne dès aujourd'huy, hormis dix gentilshommes que j'ay retenus plus que de mon train; et tout maintenant je les vas faire partir. Et pour le dernier poinct, qui est aultant et plus considerable que les precedents, quelle apparance y a-t-il d'arriver en une ville sur le tard, ainsy pleine, dehors et dedans, de frayeur et de combustion? nous nous rendrions subjects à mille dangiers et inconvenients, et dignes d'estre toute la nuict sur la place, n'ayants poinct envoyé devant pour faire nos logis, et en une ville si chargée de gens. Par ainsy, monsieur, remettez la partye à jeudy, si vous me voulez croire. »

M. de Nevers, vaincu de toutes ses pertinentes raisons, ne sceust que repliquer; et, suyvant l'advis de M. de Vieilleville, qu'il trouva de merveilleux jugement, commanda au sieur de Laigny de faire partir tout aussi-tost ce qu'il avoit amené de forces, et nomma les gentilshommes qui estoient de la retenue. Ainsy le Pont-à-Mousson fust delivré ce jour-là, lundy deuxiesme de janvier, de sept ou huict cents hommes, et tous les hostes contants, suivant la coustume de M. de Vieilleville.

Le mercredy ils adviserent d'envoyer quatre ou cinq hommes devant pour faire les logis et advertir M. de Guyse de leur venue, et que le lendemain ils seroient à son disner; qui leur manda qu'ils avoient choisy jour opportun pour le venir visiter, car, si plustost, il n'eust sceu les recevoir comme il eust bien desiré; car en toute sa vie, ny durant mesme le siege, il n'a esté si afferré ny empesché que depuis dimanche dernier, jour du partement de l'Empereur; aussi que le marquis Albert n'est pas descampé, mais il est très-aise qu'ils seront venus à temps pour avoir leur part du plaisir de le veoir desloger sans trompette, sur le project qu'il a faict de luy donner, demain sur le midy, une gaillarde estrette (1). Mais il les prie de venir de bonne heure, pour l'extresme envye qu'il a de baizer les mains de M. de Nevers, et d'embrasser bien serré le *Lyon-Vulpe* de l'Empereur, qui luy aydera à festoyer son grand amy, qui ne l'a prins ny livré, comme il avoit promis.

Ceste créance receue dès le mesme mercredy au soir, ils furent très-aises; et considera bien M. de Nevers que s'ils se fussent advancez de partir, comme il en avoit la volonté, qu'ils n'eussent apporté que de l'ennuy à M. de Guyse, disant tout hault qu'on ne peult jamais faillir à suyvre le conseil de M. de Vieilleville, et que chacun s'apprestast à partir demain avant le jour.

Le jeudy au plus matin, cinquiesme de jan-

(1) Attaque.

vier, nous partismes du Pont-à-Mousson pour aller à Metz, tous resjouys de veoir les princes, seigneurs, capitainnes et tant de braves hommes qui y estoient, ensemble la bresche et toutes les aultres batteries que l'Empereur avoit faict dresser contre la ville; et pouvoit nostre trouppe revenir à six vingts chevaulx.

CHAPITRE XXIV.

Le duc de Nevers et M. de Vieilleville vont à Metz.

Monsieur de Guyse, qui sçavoit l'heure de nostre arrivée, envoya au-devant de M. de Nevers les sieurs d'Antragues, de Sainct-Phale, de Sainct-Luc, lieutenant, enseigne et guydon de sa compaignie, qui toute quasi y estoit, avec lesquels s'abbanderent les sieurs vidame de Chartres, de Maligny, de La Trimoille, le comte Benon, le comte de Charny, le comte de Créance, le vidame d'Amiens, de Crevecœur, et plusieurs aultres qui nous rencontrerent auprès de Fristau; et entrasmes en la ville avec ceste trouppe, qui estoit d'environ sept cents chevaulx. Et estants en la grande place, que l'on appelle le Champ-Passaige, M. le prince de La Roche-sur-Yon se trouve là aussi à cheval, et avec bonne trouppe; à la rencontre duquel M. de Nevers mist pied à terre, et tous semblablement, pour s'entresaluer et carresser.

Ces embrassades finies on remonte à cheval; mais M. le prince de La Roche-sur-Yon dict à M. de Nevers qu'il luy desroberoit pour ceste fois M. de Vieilleville son bon cousin, et qu'ils seroient aussi-tost que luy au logis de M. de Guyse, par une aultre rue; voulant luy-mesme le presenter à part, pour avoir une particuliere faveur : et y arrivasmes demye-heure après. Incontinant que M. de Guyse le veid : « Çà, dist-il en riant, que j'empale, doibs-je dire, que j'embrasse le Lyon-Regnard de l'Empereur. Je jure à Dieu, monsieur de Vieilleville, que vous estes un fort brave et valeureux guerrier, et ne doit-on reputter, après l'injure et la rudesse du temps, le deslogement de l'Empereur qu'à vous et à vos armes; car vous avez, de-çà et de-là la riviere, affamé son armée; somme, vous luy avez faict mille maux : Dieu soit loüé qu'il ne vous tient pas, car il les vous eust bien rendus. » Puis, addressant la parolle à M. de Nevers : « Allons disner, monsieur, parce qu'il nous fault tenir ung mot de conseil pour faire descamper cest yvrongne (1). Il a traicté plus rudement mon frere d'Aumalle que s'il eust esté Turc ou barbare, jusques à luy faire porter sa chemise trente-six jours; encores il a esté si meschant que les commodités et raffraichissements d'habits que je luy envoyois, il les prenoit pour luy, le laissant tousjours vestu en valet et muletier; à la fin il l'a envoyé en un chasteau sien, que l'on appelle Forpach, parce qu'il est malade, non toutesfois par civilité qui soit en luy, ni par consideration chrestienne, mais de peur qu'il ne meure et qu'il perde sa ranson, l'ayant desja mis à soixante mille escus, et dix mille pour sa garde. »

CHAPITRE XXV.

Le duc de Guise tient un conseil où il propose d'attaquer le marquis Albert. — Avis de M. de Vieilleville sur ce projet.

La-dessus ils vont disner, où se trouva grande compaignie de princes et seigneurs qui y estoient demeurez pour l'amour des nouveaux venus. Et fust le traictement assez magnifique pour une ville qui avoit esté assiegée depuis le 19 d'octobre jusques au premier janvier, qui sont deux mois entiers et douze jours, aussi que M. de Guyse y avoit pourveu et faict donner bon ordre, pour le respect de M. de Nevers et de M. de Vieilleville, et d'aultres grands qui les avoient accompaignez.

Après le disner, il fust question d'entrer au conseil pour adviser à l'entreprise cy-dessus mentionnée. Et sans ceremonie, M. de Guyse, ayant appellé vingt-cinq ou trente des principaux, et tout debout sans tenir rang, mais comme en tourbe, propose qu'il failloit necessairement chasser le marquis Albert de devant Metz, aultrement qu'il ne pensoit pas se pouvoir vanter que le siege fust levé, veu que les portes du Pont-Yffroy et du Pont-aux-Mores estoient encores assiegées; et qu'il avoit projecté en son esprit de faire sortir le sieur de Randan, avec deux mille chevaux ligiers, par l'une desdictes portes, et le vidame, avec huict cents hommes d'armes, par l'aultre et par le Pont-à-Moulin, qu'il avoit faict desja racoustrer de planches seulement, parce que le duc d'Alve l'avoit faict rompre de peur d'estre suyvy, faire passer trois mille harquebuziers conduicts par les capitainnes Gourdan, Favaz, Ambres et Gle-

(1) Le marquis Albert de Brandebourg.

nay; et, tous à la fois, donner une cargue avec telle furie qu'ils la sçauront bien conduire, et qu'il luy sembloit malaisément la pourroient-ils soustenir, et que cet effort inopiné les feroit haster de partir et enfiler la fuitte.

Toute l'assistance favorisa ce dessein, principalement ceux qui estoient deputez pour l'executer, et là presents, pour l'envye qu'ils avoient de mordre et d'acquerir repputation, et entre aultres les princes; mais, par cas d'adventure, M. de Guyse demanda à M. de Vieilleville ce que luy en sembloit; surquoy il respondit ainsi :

« Monsieur, tout ce que vous avez proposé est fort bon; aussi les princes, seigneurs et capitainnes icy presents, le vous ont faict paroistre par une joyeuse demonstration; mais ne doubtez pas que le marquis Albert, estant desjà le cinquiesme jour qu'il est demeuré après les aultres, ne se tienne sur ses gardes, et qu'il n'ait donné ordre sur les advenues de son camp par lesquelles on le peult assaillir, et qu'il n'y soit retranché avec le dangier de quelques pieces de campaigne, car il n'a envoyé que sa grosse artillerie à Théonville; n'estant demeuré derriere que pour avoir le loisir de la mettre en seurté, et celle de l'Empereur; car, à ce que j'entends, tout ce charroy et attirail n'a pu faire qu'une lieue par jour. Et d'aultre part, puisqu'il s'est deffaict de M. d'Aumale vostre frere, l'envoyant en ung lieu de seurté, il fault que vous croyez que c'est sur quelque mauvaise intention, et que, vous cognoissant prince genereux, il n'attand aultre chose, sinon que le veniez assaillir, pour jouer à quicte ou double. Vous n'ignorez poinct, au demeurant, qu'il ne soit ung très-experimenté guerrier et fort grand capitainne : quatre ou cinq batailles qu'il a gaignées depuis ung an vous en doivent donner suffisant tesmoignage; et les troubles qu'il a semez par toute la Germanie, forçant les evesques de Brambergue, de Freybourg, de Trieves et des villes de Francfort et de Nuremberg, luy payer plus de cinq cents mille escus, le tout à la barbe et en despit de l'Empereur et des aultres princes de l'Empire; somme, c'est un fort determiné homme; et vous supplie de vous garder de ses trappuces. Mais le danger qui peult arriver de ceste votre entreprise est merveilleusement considerable; car vous tirez hors de la ville, et le plus beau et le meilleur, voire toute la fleur de vos forces. Que savez-vous s'il a intelligence avec les habitans, qui se feront tuer cent fois pour le recouvrement de leur liberté? Son armée est de quinze ou vingt mille hommes : il vous mettra cinq ou six mille reithres au-devant durant ce combat; voilà les habitans aux portes ou à la bresche, qui n'est comme poinct gardée, ny encores remparée; et envoyera tout ce qu'il a de gens de pied, qui sont plus de dix mille, par le Pont-à-Moulin, qu'il semble que vous lui avez desja faict preparer pour la forcer; et quant au combat des gens de cheval d'une part et d'aultre, les siens, ainsi aguerris et desesperez, ne sont pas aisés à deffaire; de sorte que, combattans et meslez ensemble, il est à craindre que vainqueurs et vaincus n'entrent pesle-mesle dedans; et voilà, d'une sorte ou d'aultre, une ville que vous avez avec tant d'honneur et de gloire si triomphamment gardée contre toutes les forces de la chrestienté, en hazard d'estre surprise et perdue en moins de deux heures; ne pouvant oster de ma fantaisie, voire de mon ame, qu'il n'est poinct là sans cause, et qu'il demeure exprès sur quelque maligne et pernicieuse occasion. C'est, monsieur, ce que je vous en puis dire, et vous supplie très-humblement le prandre de bonne part. — Je jure le Dieu éternel, monsieur de Vieilleville, dist lors M. de Guyse, que l'Empereur, qui vous cognoist il y a longtemps, et qui sceyt bien juger des hommes, ne vous a poinct surnommé *Lyon-Regnard* pour neant; car vous tenez de la hardiesse et valeur de l'un, et estes accort, prévoyant et advisé comme l'aultre; et, me desistant de mon entreprise, je m'arreste resolument à vostre saine oppinion, qui est fondée sur des raisons invincibles : mais comme puis-je endurer honnestement qu'il sejourne tant devant ceste ville? Car c'est chose seure que les vivres ne luy manquent poinct.

» Monsieur, repliqua M. de Vieilleville, mon advis est, sauf le vostre meilleur, que vous devez faire passer dedans l'isle du Saulsy [j'ay esté autrefois en ceste isle, elle est devant le Pont-des-Mores], trois grandes coulevrinnes, et en mettre quatre aultres sur la chaussée que l'on appelle Vaudrinot, desquelles pieces on battra comme en butte dedans son camp; et que les canoniers ne se lassent de tirer incessamment, sans bracquer ny myrer, mais seulement à coups perdus et en ruyne. S'ils y sont demain au poinct du jour, je veux perdre la vie. Et affin que l'on tire nuict et jour, il fault que les canoniers, alternativement, s'entre-raffraichissent : ils sont desjà hors de tout danger, car la riviere les couvre, et vous savez que les Allemants sont fort maulvais nageurs; et pendant que ceste execution se fera, nous chasserons l'ennemy avec estonnement en criant, *le Roy boit*, sans perdre ung homme. Aussi bien en est-il aujourd'huy la veille. »

CHAPITRE XXVI.

Le duc de Guise fait canonner le camp du marquis Albert, et l'oblige à se retirer.

Il n'eust pas sitost achevé de parler, qu'il sourdist ung grand bruict, comme de joye et d'allegresse parmy toute l'assistance, et qu'il ne se pouvoit mieux adviser. Mais M. de Guyse, le rompant par sa parolle, va dire : « Je meure, monsieur de Vieilleville, si vous n'estes admirable au dire et au faire, et ne manqueray aujourd'huy que toutes les pieces ne soient menées aux lieux par vous designez ; car il est impossible qu'il n'en advienne comme vous l'avez predict. »

Incontinant ils sortent de la salle ; et fust faict commandement à tous les capitainnes de gens de pied d'envoyer une escouade de leurs compaignies, pour tirer à force de bras les pieces susdictes de dessus les murailles, plates-formes et des granges [car il n'y avoit poinct de chevaux, et que bien peu de pionniers qui ne fussent malades, pour les mener aux lieux cy-devant nommez ; et aux canoniers, de faire traîner les cacques de pouldre et bouletsqui y estoient necessaires. En quoy la diligence fust si grande, qu'entre unze heures et midy on le commanda ; et à deux heures après midy on commencea à tirer de telle furie, que l'on voyoit des clochers et plus haultes maisons, estants M. de Guyse, M. le prince de La Roche-sur-Yon, M. de Nevers, M. de Vieilleville et plusieurs aultres, au clochier de la grande eglise, mouvoir et remuer ces yvroignes aussi dru et menu, comme qui jecteroit de l'eau chaulde en une fourmilliere. De quoy ces princes rioient si fort qu'ils en tomboient en spasme et estaze ; car la batterie estoit si continue, qu'ils ne sçavoient de quel costé se tourner. Il se presenta ung trompette, qui sonna pour parlementer ; mais les harquebuziers qui accompaignoient l'artillerie le firent bientost reculer ; et s'enfuyst à pied sans avoir audiance, car son cheval luy fust tué ; aussi ne luy vouloit-on faire aultre mal.

Les aultres princes estoient dans le clochier de l'abbaye de Sainct-Vincent, et tous ces seigneurs sur les murailles, qui en eurent le plaisir. Et vismes le marquis desloger en diligence ; mais, comme brave guerrier, il laissa trois mille chevaux en bataille hors la portée de nostre artillerie, pour soustenir jusques à ce que tous ces gens de pied, tout le bagaige et le reste de l'attirail de son armée fust hors de dangier. On les voyoit prandre le hault de la montaigne de Sainct-Quentin, parce que la plaine devers la Dompchamp estoit si fondriere, qu'ils n'eussent pas faict demye-lieue en demy jour.

Quand ces trois mille chevaux se retirerent, nous jugeasmes bien que tout estoit saulvé, et qu'ils avoient pris par le haut des montaignes, au-dessus de Hourppy, le chemin de Théonville. Cela advint sur les cinq heures du soir ; et tous benissoient la venue de M. de Vieilleville, qui, par son bon conseil, avoit saulvé la vye à mille honnestes hommes pour le moins, sans les aultres dangereux inconvenients qui eussent peu survenir par une telle et si furieuse meslée de combattants. M. de Guyse fist donner cinquante escus aux canoniers qui avoient faict ung merveilleux devoir. Il envoya incontinant au camp du marquis ung homme pour luy rapporter au vray ce qu'il y auroit veu ; lequel l'asseura qu'il n'y avoit plus ame vivante, et qu'ils avoient esté si pressez de partir et hastez d'aller, qu'ils n'avoient pas eu loisir de despouiller leurs morts, qui estoient environ soixante, ny les scelles de leurs chevaux que nostre artillerie avoit tuez ; et en compta unze en ung endroict seulement, auprès de l'abbaye Sainct-Martin : et, pour tesmoignage, il apporta deux paires de chausses, ung manteau et une scelle d'armes faicte à la reithre : qui fust cause que M. de Guyse loua grandement le conseil de M. Vieilleville. Et ne fault poinct demander de quelle joye et allaigresse l'on souppa, et en quelle aise et contentement l'on festoya la vigille des Roys.

Mais le matin, jour des Roys, M. de Guyse, qui avoit, comme l'on dist, martel en teste du propos qu'avoit tenu M. de Vieilleville au conseil le jour precedent, que les habitants se feroient tuer cent fois pour le recouvrement de leur liberté, vint en la grande eglise, seul avec M. de Gonnor, gouverneur de la ville, et ses gardes, et commanda à tous les chanoines de s'assembler en leur chapitre incontinant ; où il entra après eux, et leur fist jurer promptement le serment de fidelité au Roy et à la couronne de France, et leur en fist, à tous, signer l'acte qu'il avoit faict dresser suyvant le stille accoustumé, sans oublier la clause qui dict que, s'ils sçavent quelque chose dicte, faicte, ou à faire, contre Sa Majesté ou son service, qu'ils en viendront advertir le gouverneur et son lieutenant-general, sur peine de la vye, comme attaincts et convaincus de crime de leze-majesté. Ce qu'ils firent, non sans grande crainte et esbahissements ; car ils ne pouvoient imaginer à quelle fin, veu que le Roy ny M. le connestable ne leur avoient poinct tenu ceste rigueur.

Il en fist aultant en l'Hostel-de-ville, où le

maitre-eschevyn, les sept paraiges, et les traeze comparurent en diligence, et signerent tous particulierement, et envoya des maistres des requestes par les monasteres non seulement, mais par les couvents, pour faire le semblable : car moynes quelquefois, entre aultres les mendiants, soubs bigotize et faincte devotion, ne laissent pas de faire de terribles remuements, et de troubler ung estat, principalement quand ils s'enyvrent d'ambition. Ceste novalité, toutesfois, mit tous les habitans en rumeur, esbahissement et grande frayeur pour leur estre chose inaudicte, et ignorants à quoy elle tendoit.

CHAPITRE XXVII.

État misérable des soldats impériaux qui furent trouvés dans le camp après la levée du siége de Metz. — Retour de M. de Vieilleville à Verdun. — Le Roi offre l'amirauté au maréchal de Saint-André. — M. de Vieilleville le détourne d'accepter cette charge.

Nous sejournasmes en la ville jusques au lundy, en très-grande lyesse, qui eust esté comble et parfaicte sans les grandes pitiez que nous veismes au camp du duc d'Alve, qui estoient si hydeuses, qu'il n'y avoit cœur qui ne crevast de douleur; car nous trouvions des soldats, par grands trouppeaux, de diverses nations, malades à la mort, qui estoient renversés sur la boue; d'aultres assis sur grosses pierres, ayants les jambes dans les fanges, gelées jusques aux genoux, qu'ils ne pouvoient ravoir, criants misericorde, et nous priants de les achever de tuer. En quoy M. de Guyse exerçea grandement la charité; car il en fist porter plus de soixante à l'hospital pour les faire traicter et guerir; et, à son exemple, les princes et seigneurs firent le semblable; si bien qu'il en fust tiré plus de trois cents de ceste horrible misere. Mais à la plupart il failloit coupper les jambes, car elles estoient mortes et gelées. Quant aux bois de licts de camp, de toiles rompues, et aultres toiles découppées, vieils corcelets, espées rouillées, et morrions à la lansquenette, qui y furent semblablement trouvez en grande quantité, ce fut le butin des pionniers, des varlets et des goujarts, qui les apportoient en la ville pour en faire leur proffit; car aultres que ceux-là n'y daignerent toucher, pour le grand et presque infini nombre de toutes sortes d'armes, et des plus belles, qui estoient là dedans à vil prix.

Doncques le lundy, neufiesme de janvier, nous partismes de Metz; ne me voulant étendre à speciffier ny particularizer les adieux, qui furent si longs et ennuyeulx, que depuis le matin jusques à l'après-disnée n'estoient encore parachevés, ny des offres d'amytié, de service, et d'aultres courtoysies de langaige qui furent là reiterez : en somme, M. de Guyse alla conduire M. de Nevers, qui prenoit le chemin du Pont-à Mousson, environ demye-lieue; et M. le prince de la Roche-sur-Yon vint accompaigner M. de Vieilleville jusques à Rougerieules, avec bonne trouppe; puis nous laissa aller coucher à Villesaleron, chez le maire, qui nous fist ung brave traictement à la rustique, que je compare aux nopces de quelque riche de villaige; car il se trouva si heureux de le festoyer en son logis, qu'il n'y espargna ny le verd ny le sec : aussi n'y perdit-il pas ses bonnes cheres, car il sçavoit bien à qui il avoit affaire.

Le mardy, nous vinsmes disner à Fresné; et après disner, M. le mareschal de Saint-André se trouva au-devant de nous, à une bonne lieue de Verdun. L'aise mutuel de ceste rencontre ne se peult exprimer; car il est impossible de dire qui estoit le plus contant des deux. Ainsi arrivasmes à Verdun quelque espace de temps devant soupper; attendant lequel, M. le mareschal luy monstra une lettre qu'il avoit receue du Roy le jour precedant, quasi à l'aube du jour, par courrier exprès, à laquelle il n'avoit voulu faire réponse, que premier il n'eust eu son advis et un bon conseil : qui estoit que le Roy l'advertissoit de la mort de l'admiral d'Annebaud (1), et qu'il n'avoit voulu pourvoir de son estat, encores qu'il en fust fort pressé par quelques-uns qu'il cognoissoit, que à son reffus, et qu'il ne luy eust fait entendre lequel des deux il vouloit choisir, ou d'admiral ou de mareschal, parce qu'ils sont incompatibles, ne les pouvant ung homme tenir tous deux; toutesfois, qu'il luy sembloit que l'estat d'admiral estoit plus honorable, de plus grande authorité et estendue, et estoit d'advis qu'il le print.

M. de Vieilleville luy demanda lequel des deux, en saine conscience et en son ame, il aimeroit le mieux : qui luy respondit qu'il choisiroit l'estat d'admiral; car il n'y en a que ung en France, et qu'il y a quatre mareschaux, et quand il n'y en a que trois, le connestable faict toujours le quatriesme, qui ordinairement les precede tous. Mais à l'admiral personne ne commande, et en une armée de mer, le Roy y estant en personne, tous les estats de France, quels qu'ils soyent, luy cedent et obeïssent, jusques à donner le mot en toute l'armée et en la mesme maison du Roy : usurpant ceste prérogative en vertu

(1) Mort le 2 novembre 1552.

de son estat d'admiral sur le grand-maistre de France, auquel seul appartient ceste authorité à cause du sien. Mais M. de Vieilleville repliqua : « Oüy bien, sur la mer seulement; car sur terre il n'a nulle seance ny commandement; mais, qui plus est, il n'y tient aulcun rang; et s'il vous souvient, à l'entrée du Roy à Paris, le grand-maistre ne luy voulut pas ceder sa place; et quand il voulut, au reffus de cela, marcher entre le connestable et les mareschauix, M. le connestable luy dict qu'il ne mettroit point de barres entre luy et les mareschaux, et qu'il ne l'endureroit pas; car les connestable et mareschaux de France n'estoient que ung corps; de sorte qu'il fust contraint de bailler son anchre à porter à ung gentilhomme, qui se placea à la queue des gentilshommes de chambre, et fist le malade pour ne se trouver en ceste cérémonie. D'aultre part, sa jurisdiction est bien esloignée du soleil, car elle est à Dieppe, et celle des mareschaux de France est sur la table de marbre, dedans le palais de Paris, que l'on appelle la mareschaussée, avec des privileges infinis, si honorables et si grands, que je m'esbahy comme il vous est tombé en l'esprit de vouloir quicter vostre estat pour aspirer à cestuy-là. Et puis, je vous prie, à qui commanderiez-vous, estant admiral, qu'à des mariniers, pilotes, et quelque nombre de capitainnes de la marine, qui ont plustost reputation de corsaires, pirates et escumeurs de mer, que de gens de bien? Là, où vous commandez à ung grand nombre de braves gentilshommes, capitainnes de gensdarmes, qui sont tous de qualité, de riches seigneurs, et de grande extraction, mesmes les princes, jusques au Daulphin et aultres fils de France, qui, estants capitainnes, sont, à cause de leurs compaignies de gensdarmes, sous le commandement des mareschaux de France; et tant s'en fault qu'ils dedaignent ou reffuzent d'y obeyr, qu'ils le repputent à très-grand honneur, comme faisants chose appartenante et attachée à leur devoir. Somme, tout l'estat militaire de ce royaume, de gendarmerie, cavalerie ligiere, de gens de pied, commissaires et controlleurs, payeurs de compaignies de l'ordinaire et extraordinaire de la guerre, et tout ce qui en depend, est sous vostre authorité et jurisdiction. Mais, bien plus, vous estes juge souverain du poinct d'honneur de la noblesse de France, qui est infinie; car quand il survient quelque querelle parmy eux, leur appoinctement ou le duel est en vostre disposition, comme aussi tous les capitainnes et gens de guerre estants generalement soubs l'obeyssance de ceste couronne. Quant à la mer de Levant, l'admiral n'y a que veoir, car le gouverneur de Provence s'intitule admiral de Levant, prenant ceste qualité comme incorporée à son gouvernement, et la senechaulcée quant et quant, qui sont trois estats en ceste province-là qui ne se departent jamais. Et n'en veux aultre temoignage que quand le feu admiral, ayant passé le destroit de Gilbathar avec cinquante ou soixante voiles, et avoir moüillé l'anchre à la coste de Provence, assez près de Marseilles, il se voulut faire recognoistre, et envoya dire au baron de la Garde, lors general des galeres, qu'il le vint trouver avec huict ou dix galeres, ayant quelque entreprise devers Nice pour le service du Roy; il luy fist responce qu'il n'y pouvoit aller sans le commandement de M. le comte de Tandes, gouverneur et seneschal de Provence, et admiral de Levant, et qu'il n'en recognoissoit poinct d'aultre pour superieur, ny qui luy peust ou deust commander.

» L'admiral, irrité de ceste dedaigneuse responce, luy remanda qu'il ne faillist d'obeyr à son commandement, ou qu'il luy feroit cognoistre à ses dépens la vertu de son pouvoir d'admiral, et qu'il y parroisteroit. Cestuy-cy, comme bien entendu aux affaires du monde, luy fist responce que son pouvoir ne s'estendoit que au-delà du destroict de Gilbathar, qui estoit toute la mer Occéane, aultrement de Ponant; mais qu'au deçà, qui est la mer Mediterrannée, qui se nomme de Levant, il n'avoit ung seul poulce d'authorité; et puisqu'il le prenoit par-là, et usoit de menaces, s'il s'approchoit plus près du port de Marseilles, qu'il mettroit tous ses vaisseaux à fond. Ainsi s'en retourna d'Annebaud avec sa courte honte; et ne trouva le feu roy François ce traict aulcunement maulvais, et ne s'en fist que rire. Car l'admiral d'Annebaud n'avoit entrepris ce voyaige que de gayeté de cœur, voyant le temps beau et calme, car en cœur d'esté, pour passer en la mer de Levant qu'il n'avoit jamais veue, et ny avoit de sa vye flotté, en esperance de gaigner et d'attrapper quelques corsaires et pirates de toutes nations, dont ceste mer-là est ordinairement couverte; et vouloit avoir des galeres françaises pour faire l'entrée du combat à la rencontre d'aultres galeres, ou turquesques ou hespaignoles; mais, pour ce coup-là, il fust mal obey. Or, pour revenir à ceste grandeur que vous avez alleguée, qu'en une armée de mer le Roy y estant, l'admiral dispose et ordonne ainsi par-dessus tous de toutes choses, cela est si rare, que vous n'en devez faire aulcun estat; et de vostre vye vous n'en avez veu qu'une, du temps du feu Roy, qui fust si malheureusement conduicte qu'elle revint à rien, et n'en fismes aulcun effort; mais nous y

perdismes par le feu ce monstrueux carragon (1) qui menaçoit le ciel, et faisoit fuyr, par son horrible grandeur, les balaines ; mesme ce roy n'en mist jamais une seule sus ; comme aussi n'ont pas faict, en leurs temps, les roys Loys douziesme, Charles huictiesme, ny Loys unziesme son pere : car, à la verité, ce n'est pas le faict du Français que la marine. Si nous estions en Hespaigne, Pourtugal ou Angleterre, vous auriez grandissime raison de poursuyvre l'estat d'admiral, car il y est le premier de tous, d'aultant que leurs principales forces sont au navigaige ; mais estant Français, je vous prie, monsieur, ne changez jamais vostre lance, vostre cheval de bataille, ny vos esperons dorez, à une voile, boulingue ou trinquet : encores n'est-ce pas tout ; car il y a un seul poinct, que si l'estat d'admiral valoit une duché de Bretaigne ou de Normandie, vous ne vouldriez pour mourir l'accepter, qui est que vous seriez privé de la presence de vostre maistre, que vous avez plus chere que tous les biens du monde, veoire que vostre propre vye ; car vous ne le sçauriez veoir que huict ou dix jours toute l'année si vous vouliez exactement exercer vostre estat, et sans reproche y faire vostre devoir. »

Quand M. le mareschal l'eust ainsi ouy discourir, il s'esmerveilla grandement de sa suffizance et memoire, et renoncea sans regret à l'admirauté. Mais parce qu'il sembloit que le Roy, par ses lettres, le priast de l'accepter, et la preferer à l'estat de mareschal, il pria M. de Vieilleville de luy escrire tout ce qu'il luy avoit dict, comme par forme d'advis, et qu'il feignist d'escrire encores à Metz, et que sa lettre fust dattée du jour qu'il en partit, affin que Sa Majesté recogneust que le reffus qu'il en faisoit provenoit du conseil de M. de Vieilleville, qui estoit fondé sur tant de pregnantes et invincibles raisons ; car il ne vouloit donner aulcune occasion à son maistre de se fascher. Ce que M. de Vieilleville luy accorda : et ainsi fust le courrier despesché dès le mesme soir, pour partir le lendemain au poinct du jour, comme il feist. A ce conseil M. le connestable se prevalust ; car il feist donner l'estat d'Admiral à son nepveu de Chastillon, colonel des bandes françaises, duquel fut pourveu son frere Dandelot. Mais, si M. le mareschal l'eust accepté, ledict sieur connestable eust faict tomber son estat de mareschal à son fils aisné Montmorency : qui nous fist bien juger qu'il avoit dicté la lettre que le Roy en avoit escrite à M. le mareschal, et que l'estat d'admiral est moindre que de mareschal.

(1) Vaisseau.

CHAPITRE XXVIII.

M. de Vieilleville retourne à Duretal. — Il y apprend que MM. de Guise et de Nevers avoient demandé pour lui le gouvernement de Metz.

Après le partement du courrier, ainsi qu'il desiroit, M. le mareschal delibera de desloger, voyant son sejour desormais inutile à Verdun. Et trois jours durant l'on ne vacqua à aultre chose que à faire les apprests necessaires pour cest effect, et à donner ordre pour licentier ou retenir les capitainnes et compaignies les plus propres pour y demeurer en garnison, faire semblablement la monstre generale, tant des gens de cheval que de pied : qui fust faicte au contentement de toutes qualités de gens de guerre, et bien payez ; et sur-tout de choisir une bonne garnison pour sa compaignie [affin d'en descharger la ville], qui fust establie à Moulins en Bourbonnais, où M. de Chazeron, guydon, la mena ; et ceux qui vouloient avoir congé de s'aller raffraichir en leurs maisons n'en furent poinct reffusez.

Ainsi M. le mareschal s'en alla, laissant le sieur de Thavanes gouverneur à Verdun, qu'il y avoit trouvé instalé par le Roy lors de l'investiture de la ville : et l'accompaigna M. de Vieilleville jusques à Chaalons-sur-Marne, où ils sejournerent deux jours ; et au departir, M. le mareschal print le chemin de Paris, et M. de Vieilleville celluy d'Orleans, par Chaumont en Bassigny, pour se rendre en sa maison de Durestal ; où, arrivé, il sejourna environ trois mois, se raffraichissant après tant de travaux et fatigues mentionnées cy-dessus, et se donnant du bon temps par la mutuelle visite de luy, de ses parans, voisins et amys.

Quinze jours après Pasques 1553, le secretaire Malestroit luy escrivit que M. de Guyse et M. de Nevers avoient dict au Roy merveilleuses louanges de luy ; et qu'ils ne cognoissoient personne en toute la France plus digne du gouvernement de Metz ; et avoient non-seulement conseillé, mais supplié Sa Majesté, de l'en honorer : mais, parce que cela estoit trop peu, eu esgard à ses insignes merites, ils estoient d'advis que l'on incorporast les villes de Thoul et de Verdun à ce gouvernement, alleguants que ceste frontiere, qui est la plus importante clef de France, seroit desormais hors de toute crainte et soupçon, mais très-asseurée estant sous la charge et le commandement d'un chevalier d'honneur qui jamais ne feist faulte, ny par malice ny par ignorance. Ce que le Roy a fort volontairement accordé ; mais que M. le connestable estoit venu à la traverse, qui l'en avoit diverty, disant que

seroit faire ung grandissime tort à l'honneur et reputation de M. de Gonnor de l'en desposseder si ligierement, ayant porté tant de fatigues et de peines durant le siege, et fait preuve de sa valeur à la veuë de tous les princes, seigneurs et capitainnes de France; et qu'il se presentoit ung aultre moyen de bien advancer M. de Vieilleville, qu'il ne peult nier estre digne de très-grande recompense, en ung gouvernement qu'il aura plus agréable, et sans comparaison plus beau que celluy de Metz, et beaucoup plus à sa commodité; car il fera service à Sa Majesté estant en sa maison. Et luy ayant demandé le Roy où c'estoit, il respond : « En Bretaigne, car M. d'Estampes est fort valetudinaire, et tant abbattu en longues maladies, qu'il ne peult gueres vivre. L'on donnera, par sa mort, le gouvernement en chef à M. de Gyé, qui en est desja lieutenant en son absence, et par ceste promotion l'on baillera sa lieutenance à M. de Vieilleville. » Ce que le Roy a trouvé fort bon; et le commandement de ceste despesche est desja donné à M. de l'Aubespinne, l'un des quatre secretaires des commandements. Dequoy il a bien voulu advertir par courrier exprès, pour prévenir celuy de Sa Majesté, affin qu'il pensast à la responce qu'il y vouldra faire; et le prie qu'il ne s'attende, ny se fye en M. le mareschal; car il vouldroit qu'il n'eust ny l'un ny l'autre, tant a grande peur de le perdre. La lettre n'estoit signée ny dattée.

Quand M. de Vieilleville l'eust bien considerée, il trouva bien estrange que le Roy eust preferé l'oppinion d'un seul homme aux remonstrances, prieres et requestes de deux grands princes, et qu'il s'estoit laissé gaigner de ceste façon; et se resolut de faire une brave responce là-dessus à Sa Majesté, quand son courrier seroit arrivé, qu'il attendoit en grande devotion.

CHAPITRE XXIX.

M. de Vieilleville reçoit une lettre du Roi, qui lui offre la lieutenance générale de Bretagne. — Réponse de M. de Vieilleville à la lettre du Roi.

Le lendemain du jour de l'arrivée du courrier de Malestroit, celuy du Roy arriva avec lettres de Sa Majesté, qui ne contenoient que le mesme langaige de M. le connestable touchant le gouvernement de Bretaigne seulement, sans toucher en façon quelconque de celuy de Metz, comme si jamais il n'en eust esté parlé; et le prioit Sa Majesté de venir à la Cour, s'estant fort esbahy que de Metz il soit allé en sa maison sans y passer, comme tous les aultres qui luy ont fait service en ce siege, et luy principalement, qui a si bien faict valoir le pouvoir qu'il luy avoit donné de tenir la campaigne et s'y faire obéir, pour retrancher les vivres de l'armée de l'Empereur; dequoy portent ung très-grand tesmoignage les vingt et cinq cornettes et enseignes de cavallerie que de fanterie qui luy furent envoyées en novembre et decembre derniers, et une infinité d'aultres braves exploits de guerre qu'il a faicts, au rapport de tous les princes, seigneurs et capitainnes qui estoient dedans Metz pour son service; et, en attendant qu'il le vienne trouver, il luy envoye le brevet de la reserve de la lieutenance au gouvernement de Bretaigne, signé de sa main, advenant la mort du duc d'Estampes qu'il tient pour certainne et en brief, estant oultré de maladie comme il est, et incurable, au rapport de tous les medecins et chirurgiens de Paris et des siens mesmes. *De Suinct-Germain-en-Laye, du 22 apvril 1553, après Pasques.* Signé HENRY; et contresigné DE L'AUBESPINE.

A laquelle lettre M. de Vieilleville fist une modeste responce; car il ne pouvoit doubter que le Roy ne la monstrast à son compere (1). Toutesfois il ne se peut tant commander, qu'il ne donnast tacitement une attaque aux ruses de M. le connestable, qui mettoit son advancement sur la mort d'aultruy, et luy en sourratoit (2) ung aultre que tant de princes luy avoient voué et sollicité, et qu'il pouvoit exercer du jour au lendemain, et tout aussi-tost qu'il en seroit pourveu, ainsi qu'il se peut veoir par le double d'icelle qui s'ensuict :

« Sire, j'ay receu les lettres desquelles il a pleu à Vostre Majesté m'honorer, ne la pouvant assez dignement ny très-humblement remercier de ceste très-favorable souvenance, ne vous ayant jamais fait service qui vous ayt deu convier à me tant bien heurer que, de vostre propre mouvement, vous m'ayez pourveu d'une si honorable charge, et sur ceste intention principalement que je vous ferois service, n'estant esloigné de mes terres, et comme en ma maison : ce que j'accepterois très-volontiers, pour le regard seulement de la main et de la bonne volonté dont ce bien me procede, sinon qu'il y a quatre poincts qui, à mon grand regret, m'en divertissent, dont le moindre trouvera très-legitime excuse de mon reffus en la prudente discretion de Vostre Majesté. Le premier, que si M. d'Estampes, qui est l'ung des seigneurs de France que j'honore et respecte aultant, et avec lequel je converse le

(1) Le roi appelait ainsi le connétable.
(2) Déroboit.

plus, vient à sçavoir, comme il ne peult faillir, ceste survivance, il fuyra avecques horreur ma frequentation; et de moy, je m'en reculeray tant qu'il me sera possible, pour n'offencer ma reputation; car s'il luy survenoit quelque sinistre desastre, on me le pourroit à bon droict imputer; joinct que je vous donne certain advertissement qu'il se porte très-bien; et du tout hors de dangier; aussi que j'ay deux ans plus que luy, qui m'esloigneroit bien fort de la grande esperance que vous, mon Roy, mon souverain seigneur et très-bon maistre, m'avez tousjours donnée, et d'en veoir bientost les fruicts et évenements. Le second, que j'ay tant de parents et d'amis en Bretaigne, qui ne sont des moindres de la province, que si quelqu'un venoit à faire faulte, se fiant en nostre consanguinitéet alliance, ou contre vostre Estat, ou contre les loix et droict commun, je suis si ennemy de la faveur et connivence, que je ne me pourrois contenir de faire estroitement observer vos édits et ordonnances, et en tirer exemplairement, en tenant la main forte à la justice, la punition de leurs offences; et je repputerois à grande honte de veoir ainsi en infames traicter mes amys et parents. Et quant au tiers, parce qu'il semble par vos lettres que Vostre Majesté me veuille releguer, voire confiner en ce gouvernement de Bretaigne, comme quelque sexagenaire ou casanier qui n'a plus la force ny vigueur de vous faire service en la campaigne, mais seulement se pourmener par ses terres et en sa maison, je prendray la hardiesse de l'asseurer que je suis encores en ma plus vive et verte force, n'ayant que quarente et deux ans; avec telle volonté de mourir à vostre service, que je secherois comme une fleur cueillie, d'estre en une charge que je ne veisse l'ennemy, ou que je n'en eusse bien souvent des alarmes, voire à la bouche du canon; ce qui ne m'adviendroit en Bretaigne : car toute mon occupation seroit de m'aller pourmener sur la coste, à veoir le flux, reflux et vagues de la mer, sans avoir l'ennemy en teste : car les Anglais sont vos amys, et l'Hespaignol n'y a faict jamais descente depuis que la duché est incorporée à vostre couronne. Et pour venir au quatriesme, il me seroit trop dur, Sire, et du tout insupportable, d'obéyr et estre sous le commandement de mon subject; et y a assez de froidures entre M. de Gyé et moy, à cause de nos terres, sans nous donner occasion d'en faire naistre d'aultres. Mais par ce, Sire, que je suis bien adverty que l'on vous en avoit proposé ung aultre que Vostre Majesté avoit fort liberalement accordé en ma faveur, je suis esbahy de celluy qui s'est venu jecter à la traverse pour en detourner vostre affection, et frustrer et annéantir la promesse que vous en avez faicte avec meure consideration, suyvant vostre accoustumée prudence, à deux grands princes : quiconque soit, il ne peult dire que je vueille courir sur la fortune d'aultruy; car il souviendra bien à Vostre Majesté que jamais Gonnor n'eust eu le gouvernement de Metz si je l'eusse voulu accepter; mais je l'ay reffusé avec des remonstrances et raisons, et que si elles eussent esté suyvies, vous seriez aujourd'huy paisible monarque de toute l'Austrasie. Par ainsy j'oseray tousjours maintenir, soubs le respect et permission de Vostre Majesté, que le gouvernement de Metz m'appartient, et que Gonnor n'en a esté, et n'est que mon lieutenant, veu que le reffus que j'en feis estoit pour ce que je voyois, comme vous l'avez cogneu depuis, que par l'investiture des trois villes, et y avoir planté des gouverneurs en vostre nom, vous avez perdu la jouissance et domination de plus de soixante villes, dont plusieurs portent tiltre d'archeveschez et d'eveschez. Ce que j'en dis, Sire, n'est à aultre fin que pour rememorer Vostre Majesté des choses passées, et de la pure affection que j'ay tousjours portée à l'honneur et accroissement de vostre Estat, sans regarder à mon prouffit particulier; ne me pouvant assez esmerveiller de la subtile ruze de celuy qui a si finement faict escrouler vostre promesse faicte à deux si grands personnages, pour me loger en ung cimetiere sur l'esperance des morts, et me faire toujours valet : car je ne prendray jamais gouvernement que je ne l'aye en chef; vous suppliant très-humblement ne trouver maulvais ce que je vous en escry; remettant à vous faire entendre le reste de mes doléances quand j'auray cest honneur d'estre en vostre presence, qui sera dedans huict jours, Dieu aydant : et en attendant cest honneur et felicité, je supplieray le Créateur de vous donner, Sire, en toute prosperité et santé, très-bonne et très-longue vye. De Durestal, ce premier may 1553.

Vostre très-humble et très-obéissant subject et serviteur,

VIEILLEVILLE. »

CHAPITRE XXX.

Le Roi prend la résolution de donner le gouvernement de Metz à M. de Vieilleville.

Après que le Roy, estant en son cabinet, eust ouy lire ceste lettre par M. de l'Aubespine, Sa Majesté entra en fort grande colere, disant que

l'on abusoit trop de sa bonté, et qu'il n'y avoit poinct d'apparance de tant faire souster (1) M. de Vieilleville; et confessoit que à luy, premier que à pas ung, il avoit donné le gouvernement de Metz, et que l'aultre ne l'avoit que à son reffus; que s'il l'eust reffusé comme luy, l'Empereur n'eust jamais assiegé Metz, car il n'eust sceu passer le Rhin, ny osé s'y presenter: et quant au gouvernement de Bretaigne, il n'estoit pas raisonnable de le plus faire valeter, car il avoit assez obéy pour commander en son rang; mais qu'il ne pouvoit croire que M. de Gyé fust son subject. Sur quoy M. de l'Aubespine respondit que le lieutenant civil d'Angiers, nommé de Lesrat, qui poursuyvoit l'office de president presidial en la senechaussée d'Anjou, l'en pourroit amplement esclaircir; lequel promptement faict venir, car il se pourmenoit en la grande salle comme tous aultres postulants qui attendent la relevée du conseil. Sa Majesté luy demanda si le chasteau du Vergier ne tenoit pas de son chasteau d'Angiers, qui luy respondit que ouy en arriere-fief; mais qu'en proche fief il tenoit de M. de Vieilleville, à cause de sa barronnie de Mathefelon.

Quand le Roy eust entendu ce discours, il commanda assez en colere que l'on allast querir M. le connestable, disant qu'il disposoit fort mal ses affaires, et que c'estoit mettre la Bretaigne en combustion d'y installer Vieillevllie avec Gyé, estants ainsy incompatibles, et beaucoup d'aultres propos qui ne sont à reciter, touchant les passions et affections des personnes, principallement celles pour lesquelles suyvre on neglige et offence grandement le service du maistre.

M. le connestable arrivé, le Roy luy va dire assez hagardement telles parolles: «Savez-vous qu'il y a, mon compere? Je veux resolument rendre à M. de Vieilleville le gouvernement de Metz qne je luy avois donné il y a un an, lorsque nous en partismes, mesme en vostre presence, car il luy appartient. Et si on l'eust cru quand il le reffuza, ma couronne seroit augmentée de la moitié. Vrayment vous accommodez bien mes affaires en Bretaigne de le y vouloir faire lieutenant en l'absence de M. de Gyé! Lisez ceste lettre, et escoutez parler le lieutenant d'Angiers. Je vous prie que je ne sois plus contredict, car je veux que cela soit, et que l'on ne me donne point d'occasion de me fascher davantage; car si Gonnor n'en sort incontinant que Vieilleville, qui sera icy bien-tost, s'y presentera pour y entrer, je jure au Dieu vivant que ce ne sera pas tout ung; car je veux estre obey en mon rang, et ne prands nullement plaisir que l'on me donne tant de traverses.»

(1) Attendre.

CHAPITRE XXXI.

M. de Gonnor est rappelé, et M. de Vieilleville part pour Metz.

Quand M. le connestable veid son maistre en telle colere, il ne replicqua une seule parolle, mais commanda à M. de l'Aubespine de luy lire ceste lettre. La lecture faicte, « Eh bien, dist le Roy, cela n'est-il pas plus que raysonnable? Or advertissez-en Gonnor; car je veux resolument qu'il en sorte. » Puis addressant sa parolle au lieutenant de Lesrat : « Dictes-luy ce que vous me venez de dire. » Qui n'y faillit pas. Ce que bien entendu, le connestable respondit qu'il ne sçavoit pas les differends d'entre les deux maisons, et que cela estant il n'y auroit poinct d'apparance de les mettre ensemble en une charge, et qu'il alloit presentement despescher à Metz, faire entendre au sieur de Gonnor l'intention de Sa Majesté.

Sa despesche fust aulcunement desguisée; car s'il l'a luy eust faicte si rude comme le Roy l'avoit prononcé, c'estoit assez pour le mettre au desespoir d'estre cassé d'une telle charge sans forfaict; mais il luy escrivit qu'il feignit d'avoir esté bien malade, et qu'il suppliast Sa Majesté de luy permettre de s'en venir en sa maison, pour changer d'air et s'y raffraichir; et que la peste estoit bien forte dedans Metz et aux environs; qu'il ne s'y vouloit plus tenir; que, à ceste cause, il pleust à Sa Majesté d'y envoyer quelque honneste et experimenté gentilhomme, digne de la charge, pour luy venir lever le siege, auquel il mettroit toutes choses en main avant partir. Celluy qui portoit en poste ce pacquet, nommé Courcou, avoit commandement de la diligence, et de luy dire à part que M. le connestable le tiroit de là pour l'installer au gouvernement de Bretaigne.

Ce Courcou fist telle diligence, aussi qu'il n'y a que vingt et quatre postes de Paris à Metz, que M. de Vieilleville et luy arriverent en ung mesme jour à la Cour. Le congé fust incontinant accordé à M. de Gonnor, et M. de Vieilleville proclamé gouverneur de Metz par la propre bouche du Roy, qui luy fist une faveur inestimable; car, affin qu'il fust bien venu et receu en toute allaigresse par les capitainnes et soldats, dont y avoit vingt et quatre compaignies de

vieilles bandes, deux de harquebuziers à cheval, deux de cavallerie ligiere, à toutes lesquelles on devoit deux mois, et une de gensdarmes à laquelle on devoit deux quartiers, Sa Majesté fist prendre toutes ces monstres en son espargne, qui estoit une faveur inaudicte; car on a accoustumé d'en prendre assignation sur les receptes generalles des provinces de France, et oultre ce, cinquante mille francs pour les reparations, et dix mille escus de present que le Roy luy faisoit, le tout pris aux mesmes coffres : de quoy toute la Cour s'esmerveilla grandement; et disoient bien que c'estoit une faveur incomparable; que de ce regne personne n'avoit encores receu somme qu'il emporta [trois cents quinze mille livres] avec luy, que conduisoient tresoriers et leurs commis, par charroy, qui en estoient responsables. Estants à Thoul, M. de Vieilleville fist assembler tous les gens d'eglise, de justice, capitainnes et les principaux habitans, en la presence desquels, le gouverneur y estant, il fist lire son pouvoir, de l'ampliation duquel ils furent merveilleusement esbahys; car il soustrayoient tellement toute l'authorité aux gouverneurs de Thoul et de Verdun, qu'ils ne se pouvoient plus appeller ny intituler que capitainnes de leurs villes.

CHAPITRE XXXII.

M. de Vieilleville prend possession du gouvernement de Metz.

Nous vinsmes de-là au Pont-à-Mousson, où le sieur de Mesvretin, lieutenant de cent chevaux ligiers de M. de Gonnor, nous attendoit avec toute la compaignie, puis à Metz, où M. de Vieilleville fust receu avec grandes magnificences, estant venu ledict sieur de Gonnor audevant de luy, environ demye-lieue, accompaigné de plus de cinquante capitainnes [car en France le lieutenant et enseigne d'une compaignie de gens de pied porte ce tiltre; aux aultres nations, non, et s'appellent seulement le seigneur lieutenant, et le seigneur enseigne, principalement en Italie]. Et il y avoit lors à Metz vingt et quatre compaignies vieilles, de gens de pied, qui estoient à la françayse, soixante-douze capitainnes, qu'il faisoit merveilleusement beau veoir; car ce n'estoient qu'espées dorées et argentées aux fourreaux de velours, et bouts d'argent, collets de maroquin de toutes couleurs, à passement d'or et d'argent, bonnets de velours à petites plumes des couleurs de leurs maistresses, jusques aux fers d'or sur les escarpes de velours, qui avoient en ce temps-là grand vogue; et leurs soldats, quasi tous, morrions et fourniments dorez, et les corselets gravez, avec les bourguignotes de mesme, et les picques de Byscaye aux poignées de velours, houppes de franges de soye.

En cest équippage nous trouvasmes vingt bataillons d'environ dix enseignes en la plaine audevant de la porte Sainct-Thibault, et ung aultre en la grande place du Champ-Passaige, où estoient aussi les compaignies du sieur de Gonnor, et d'harquebuziers à cheval du capitainne Lancque, et ne fault poinct demander s'il fust tiré, ny de quelle allaigresse on bransloit la picque, car sa renommée les rejouissoit; et, oultre ce, il apportoit la monstre des deux mois qu'on leur devoit, et celle du mois de juin ensuyvant : et avec telles fanfares nous fusmes accompaignez jusques à la place de la grande eglise où estoit en bataille la compaignie de gensdarmes de M. le prince de La Roche-sur-Yon, qui estoit encores demeurée du reste du siege, de laquelle estoit lieutenant M. de Biron qui la conduisoit. Et mist pied à terre M. de Vieilleville pour aller saluer M. le cardinal de Lenoncourt, qui l'attendoit à la grande porte de son palais episcopal, pour luy donner à disner, à M. de Gonnor, aux maistre de camp general des bandes françayses de deça les Monts, sergent-major, de mesme aux plus apparants capitainnes et à quelques gentilshommes de nom, qui, par maladie, n'avoient peu suyvre M. de Guyse allant à la Cour.

Le lendemain matin il distribua toutes ses lettres à ceux à qui elles s'addressoient, qu'il avoit faict venir en son logis; en la presence desquels il fist lire son pouvoir, comme prenant possession de son gouvernement; et furent tous esmerveillez de la grande puissance et authorité y contenues; car il donnoit mort et vye, ce que M. Gonnor ne pouvoit faire; car il n'eust ozé faire mourir ung capitainne sans en advertir le conseil privé du Roy, et y envoyer le procès tout instruict, ny semblablement donner grace : les gouverneurs de Thoul ne tenoient rien de luy, et faisoient faire les monstres à leurs postes; ce qu'ils ne firent plus, et avoient chacun ung sergent-major que M. de Vieilleville cassa sur l'heure, et les fist rayer de dessus l'estat du Roy; ordonnant que celuy de Metz auroit la sur-intendance sur les capitainnes et soldats des trois villes, et qu'il y feroit ses cavalcades et visites, selon que les affaires et necessitez s'y presenteroient.

A l'après, les monstres générales furent faictes, et le lendemain les payements. Mais parce

que l'on avoit accoustumé de bailler à chacun des capitainnes tout le payement de sa compagnie, qui en usoit à son plaisir, appoinctant ses favoris, et malcontantant les aultres, qui n'estoit sans en laisser couler en ses bouges (1), à cause des passe-volants, qui sont valets et gens de boutique qu'ils arment et desguisent en soldats, pour les faire passer à la monstre, M. de Vieilleville rompit et annulla ceste coustume comme abusive, pleine de larcin et grandement prejudiciable au service du Roy, et ordonna que, selon les roolles que retiendroient devers eux les commissaires et controlleurs des guerres, la monstre faicte, les soldats seroient appelés par nom et surnom, passeroient devant eux, et seroient payez en leur presence, affin que, les envisageant, ils cogneussent à peu-près quelles gens c'estoient, et de quelles forces on pouvoit faire estat.

Ceste ordonnance apporta une fort grande commodité aux habitans de la ville; car ils ne pouvoient estre payez de ce qu'ils prestoient aux soldats, sinon par la misericorde de leurs capitainnes; là, où estants payez en plaine salle, où tous les marchands se trouverent par publicque proclamation qui en fust faicte, les commissaires et controlleurs qui assistoient aux payements eurent commandement, mesme les tresoriers, de les payer, sinon du tout, au moins de la moitié. Mais bien plus, il fust enjoinct aux susdicts tresoriers, quand ung marchand leur apporteroit une cedule, ou des parties arrestées par le soldat, de les prendre et d'en deduire la somme sur sa monstre. De quoy M. de Vieilleville receust mille benedictions du peuple et du soldat; car le bourgeois estoit, pour l'advenir, asseuré de sa debte, et le soldat hors de la cruaulté de son capitainne, qui lui en faisoit passer beaucoup, et bien souvent jouoit sa monstre, luy faisant accroire qu'il n'estoit sur le roolle qu'à cent sols ou six francs de paye : le fourrier qui participoit au butin, ou pour mieux dire larcin, desguisoit ainsi les matieres.

Finalement, M. de Gonnor remist toute sa charge entre les mains de M. de Vieilleville, avec les inventaires de toutes munitions de vivres, pouldre, artillerie de calibres, salpetres, bales, boulets, grenades, cercles et tous aultres artifices à feu, et ung infini nombre d'aisses (2) semées de poinctes, de dagues et d'espées, chausses-trappes et mille inventions pour la deffence d'une bresche, qui est admirable, dont il semble que le duc d'Alve, par la lettre qu'il avoit escrite à domp Alphonce d'Arboulangua, ci-devant inserrée, avoit eu advis; car sans doubte une armée s'y fust perdue. Et attribuoit-on toutes telles inventions au sieur de Sainct-Remy, provenceal.

Ledit sieur de Gonnor partit doncques le sixiesme après nostre arrivée, et recommanda à M. de Vieilleville le sergent-major de la ville, nommé le capitainne Nycollas, et le prevost, qui s'appelloit Vaurés, l'asseurant de leur prud'homye, deligence et fidelité, aultant que l'on en sçauroit désirer pour le service du Roy, en leurs charges, et les louoit ainsi en leur presence; qui le fist entrer en deffiance qu'ils ne valloient gueres. Toutesfois il respondit que ce luy estoit ung très-grand heur d'avoir deux tels officiers sur qui il se pouvoit reposer.

(1) En ses poches.

(2) Ais, planches.

LIVRE SIXIEME.

PRÉFACE.

Ayant deliberé de traicter des plus memorables actes de M. de Vieilleville en son gouvernement de Metz, qu'il exercea environ dix-huict ans, je ne me veux pas assujettir à tellement suyvre le fil de l'histoire, que tousjours l'ordre du temps y soit entierement observé, mais seulement faire ung brief recueil de ses traicts principaux, et de ceux qui seront les plus dignes d'estre presentez devant les roys, et tous grands princes. Aussi que durant ceste espace de temps, qui est fort long, il n'y sejourna pas assiduellement : car le Roy, pour l'approcher de sa personne, et se prevaloir de son conseil; luy donna ung lieutenant. Mais pour les trois premieres années, durant lesquelles sa residence y fust quasy ordinaire, j'ay entrepris de reciter comme il se maintint et gouverna, de quel soing et diligence il mania ceste charge, et avec quelle authorité il se fist aymer et obeyr.

Je ne me veux obliger non plus à cotter les jours ny les ans ausquels il executa ses braves gestes, car seroit entreprendre sur les croniqueurs, ou les imiter; et ce que presentement je produicts ne s'appelle ny croniques ny annales, mais une simple histoire, vernye de sa vérité; et me contenteray seulement de deduire de poinct en poinct ses genereuses actions, selon et ainsi qu'ils me viendront en memoire.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la ville de Metz après le siége.

Et pour commencer, je vous diray qu'il trouva les capitainnes, soldats et toute la garnison enflée de vaine gloire d'avoir soustenu ung si long siege contre ung si puissant Empereur, que journellement on y faisoit à coups d'espée, par les tavernes et en plaine rue, pour la manutention des valeurs, à qui auroit faict en ce siege plus de service au Roy : quelquefois les capitainnes l'entreprenoient pour les soldats, et les soldats s'y faisoient souvent tuer pour leurs capitainnes; si bien qu'il failloit appoincter par sepmaine cinq ou six querelles pour le moins, au grand mespris de toute discipline militaire, et du respect que l'on doit porter aux armes, principallement en une ville frontière, et de telle importance que ceste-là.

En quoy il print une inexprimable peine, accompaignée d'un extresme dangier, tant pour le regard de sa personne que d'une ouverture à quelque sedition : l'apprehension de laquelle lui donnoit plus d'esmoy que tout autre inconvenient qui en eust peu arriver; ayant toujours preferé, tant estoit homme de bien, le service de son maistre à sa propre vye : car sourdant une mutinerie, par le moyen des rigoureuses ordonnances qu'il y vouloit establir, la ville eust esté en grandissime hazard, ayant l'ennemy dehors et dedans : dehors, le comte de Mansfelt, lieutenant-général pour l'Empereur en la duché de Luxembourg, qui avoit de grandes forces esparsées par les villes de son gouvernement, toujours au guet et trop proche voisin, car il n'y a de Theonville à Metz que quatre lieues. Dedans, les habitans crevoient de raige et de despit d'estre ainsi forcez en leur publicque liberté, pour le recouvrement de laquelle ils eussent, par manière de dire, hazardé leurs ames, tant s'en fault qu'ils y eussent espargné leurs propres vyes. Car leur esperance de se veoir jamais aultres estoit fort petite, puisque l'Empereur s'estoit ainsi retiré avec sa courte honte, et que ses espouvantables forces estoient devenues vaines et inutiles sans ung seul effect, avec bien peu d'apparance d'en pouvoir, en toute sa vie, remettre de pareilles; car il se trouve que son armée devant Metz estoit de plus de cent mille hommes.

Mais ce qui plus leur faisoit mauldire leur miserable condition, estoit la foulle insupportable de leurs hostes [car il n'y avoit qualité d'Eglise, de noblesse ou de justice qui en fust exempte], avec ceste perpetuelle inquietude d'en avoir tousjours; qui ne se pouvoit faire sans un grandissime, voyre totale ruyne de leurs linges, meubles et aultres ustenciles, oultre la privation interne de leur particuliere liberté; car qui loge soldat n'est jamais maistre de sa maison. A quoy fault adjouster la mortelle apprehension de l'honneur de leurs femmes, filles et

aultres parentes : de sorte qu'il est plus que croyable qu'ils se fussent precipitez en tous dangiers et perils pour se tirer d'une telle servitude. Ce que M. de Vieilleville, comme très-avisé, consideroit fort bien. Mais de tollerer aussi telles et si ordinaires insolences, il se fust jugé luy-mesme indigne de commander, et eust pensé offenser grandement son honneur s'il n'y eust donné l'ordre qui y estoit necessaire : qui fust cause qu'il se resolut, quoy qu'il en deust réussir, de desployer ses vertus et se faire craindre et obeir.

Et pour y parvenir, il feist assembler tous les capitainnes en chef, ausquels il feist entendre son intention, sans oublier toutes les remonstrances qui luy semblerent necessaires pour coupper chemin à telles indignitez, et qu'il ne les pouvoit plus tolerer. Et tout en l'instant leur fut faicte lecture de l'ordonnance qu'il vouloit faire publier, pour le fait des armes, dès le mesme jour, et des peines qui y estoient indictées (1) à tous ceux qui y voudroient contrevenir. De quoy personne, de quelque qualité qu'elle fust, n'estoit exempte ny exceptée, eussent-ils esté ses parants.

Eulx, congnoissants son humeur, et qui avoient bien pezé et meurement consideré ses remonstrances sur le dangier que apporteroit au service du Roy la continuation d'une si desbordée licence, qui leur pourroit estre imputée, luy requirent qu'elle fust publié au plustost, et que tous respondoient unanimement de leurs soldats, se repputants très-heureux d'estre commandez par ung si digne seigneur et valeureux chevalier, promettants faire si bon service au Roy sous sa charge, qu'il auroit occasion de s'en louer et contenter; avecques espérance que le grand credit qu'il avoit auprès de Sa Majesté feroit recognoistre leurs services; de quoy ils le supplioient très-humblement. Ce qu'il leur promist d'une très-cordiale affection, sur laquelle ils s'asseurerent; mais ils eussent bien desiré qu'il luy eust pleu moderer en quelque chose la rigueur qu'il avoit tenue aux monstres dernieres.

« Comment! dist-il, estes-vous esclaves de l'argent? Je vous advise que vous ne ferez jamais acte digne de vertu, si ce vice vous domine; car l'avarice et l'honneur sont incompatibles. Faictes seulement bon et fidele service, et vous remettez en moy de la recompense. Mais sur-tout prenez garde de ne me faire trouver en les testiffiant, menteur ny donneur de parolles, principalement à ung si grand Roy; et faites estat, mais très-resolu, que de tout ce que j'establiray et ordonneray en ceste ville, je ne m'en retracteray jamais; et plustost la mort. » A quoy ils acquiescerent, et luy offrirent, en toute humilité, service. Ainsi, au contentement d'un chacun, l'assemblée se leva.

Et estoient les noms des capitainnes, tous des vieilles bandes françayses, tels qui s'ensuivent, à trois cents hommes pour enseigne :

Les capitainnes Gourdan, Haucourt, La Cahusiere, Bahuz, Pierre Longne, Vicques, La Volvenne, Verdun, Abooz, Soleil, Sainte Marie, Ambres, La Grange, Glenay, Favas, Ambures, Roiddes, Voguedemar, Bethune, La Molle, La Mothe-Gondrin, Salcede, Sainte-Colombe et Bonnavin, qui tous acquirent, par leur vertu et saige conduite en ce siege, louange et repputation d'éternelle memoire.

Sur tous lesquels, et leurs compaignies, commandoit en estat de sergent-major le capitainne Nicolas de Bragme, que M. de Guyse y avoit instalé; qui estoit une fort honorable charge : mais, vaincu d'avarice et de presomption, il en abusa; dont mal luy en print, comme nous dirons.

CHAPITRE II.

Fermeté de M. de Vieilleville à maintenir le bon ordre dans la garnison de Metz.

Les choses ainsi à souhaict composées, ils disnerent tous avecques luy, comme aussi firent les sieurs de Biron, de Guron et de Montendre, lieutenant, enseigne et guydon de la compaignie de M. le prince de La Roche-sur-Yon, qu'il avoit retenue exprès à Metz pour avoir quelques forces de son costé; et avoit envoyé querir à Verdun la compaignie de chevaux ligiers de M. le comte de Sault, qu'il y amena luy-mesme à toute joye avant le partement de M. de Gonnor. Et oultre ce, M. de Lanques, capitainne de cent harquebuziers à cheval, qui estoit demeuré en garnison à Metz, s'estoit venu presenter à luy pour luy faire très-humble service, avec offre de sa vie; et n'en fist pas moins le sieur de Mesvretin, lieutenant des cent chevaulx ligiers de M. de Gonnor, qui estoient aussi demeurés du reste du siege, les ayant tous deux fort dextrement gaignez.

Et après disner l'ordonnance fust publiée, premierement à la porte de son logis, en la presence des capitainnes cy-devant nommez, puis par les carrefours et aux trois places de la ville. Et quand elle fust publiée en la grande place,

(1) Annoncées.

qui se nomme le Champ-Passaige, toute la cavallerie susdicte estoit en bataille avecques ses chefs; qui fist cognoistre à tous la volonté qu'un chacun avoit de luy porter obeïssance, mais bien davantaige, car les plus mutins et revesches furent surpris par ceste veue de si grande frayeur, qu'ils excitoient les aultres à faire joug à ceste ordonnance, prevoyants le moyen qu'il avoit de bien chastier les autheurs d'une sedition.

En laquelle place il se voulut bien luy-mesme trouver, sur son brave cheval Yvoy, au milieu de sa garde, vingt-cinq de chaque costé, des plus beaux hommes que le comte de Nanssau luy avoit envoyez, choisis en trois regiments de lansquenets, qu'il faisoit merveilleusement beau veoir avec leurs belles halebardes à longues dagues, et de nouvelle façon, accoustrez à leur mode et de ses couleurs jaulne et noir, desquelles il ne changea jamais, car madame de Vieilleville les luy avoit données estant encores fille, du nom de mademoiselle de La Tour.

Il ne se peult dire au reste de quel respect ceste ordonnance fut observée et obeye; car, de deux mois après la publication d'icelle, il ne s'esmeut une seule querelle, fors de deux soldats qui au jeu se castillerent, dont l'un tua l'autre en plaine rue; mais tous deux, tant le mort que le vif, furent decapitez pour servir d'exemple : et poursuivit M. de Vieilleville si vivement ceste execution, qu'il contraignit le capitainne Pierre Lanque de representer à justice le soldat vivant, qui estoit de sa compaignie et retiré chez luy, sur terribles peines; qui n'y faillit pas, encores qu'il fust des plus capricieux de toute la garnison, et l'amena luy-mesme au prevost avant l'heure expirée, après ce rigoureux commandement; lequel soldat veit transcher la teste à celluy qu'il avoit tué, et passa de mesme incontinant après. Ce brave traict de justice humilia merveilleusement les soldats, et le fist beaucoup redoubter.

CHAPITRE III.

Sa sévérité à faire punir les coupables.

Il fut adverty que quelques soldats, sous ombre d'aller tirer par les champs au gibier, se jectoient sur les marchands qui apportoient vivres en la ville, et les desvalisoient de l'argent de leurs marchandises. Il en fist attrapper trois sur la mynuict en leurs logis; et tout à l'instant, sans bruict, furent presentez à la question, qu'on leur donna si roidde, qu'ils accuserent sept de leurs complices, lesquels furent pris chaudement [car en leurs licts], estant luy-mesme en personne en toutes ces captures, avec sa garde, et quelque nombre de harquebusiers; car il ne s'en vouloit remettre au prevost ny au sergent-major, se deffiant de leur prudhomie, bien qu'ils fussent presents, ayant oppinion qu'ils les eussent plustost faict évader que arrester, selon leur coustume, et pour de l'argent.

Ces voleurs, au nombre de dix, furens amenez secrettement et à la mesme heure en son logis, trouvez saezis d'escharpes rouges, criants à la rencontre des marchands, par leur propre confession, *Bourgoigne! Bourgoigne!* quatre marchands qui leur furent representez, et recognus; leur procès faict et parfaict; trois d'iceux condamnez à estre rompus sur la roue, et le reste pendus et estranglez. Et affin de n'estre poinct importuné par leurs capitainnes qui les eussent peu requester, car c'estoient soldats de valeur, l'exécution en fust faicte à huict heures du matin du jour ensuyvant. De quoy tout le monde fust grandement estonné [car l'ordinaire des executions de justice est après midy], et principalement leurs capitainnes, qui en sceurent plustost la mort que l'emprisonnement, qui estoient La Molle et Bonnavin.

De cela s'ensuivit une ordonnance qui fust publiée à son de tambour et cry public, que tous soldats n'eussent à sortir de la ville, pour quelque occasion que ce fust, sans son congé et passeport, sur peine de la vie; et deffence aux gardes des portes de les laisser passer, sur mesme peine, de quoy les caporaux seroient responsables : ce qui fut fort soigneusement observé; dont advint ung fort grand repos et utilité à la ville; car les marchands voyants la seureté y estre telle, y amenoient des vivres de toutes parts en grande abondance, et de toutes sortes.

Ceste grande justice donna une tremeur merveilleuse à toute la garnison; et ce qui le rendoit plus redoutable et mieux obey, provenoit de ce que, à ses mesmes domestiques, il estoit plus rigoureux qu'aux aultres; car l'un de ses lacquais, qui l'avoit servy sept ans, pour avoir seulement donné l'alarme à toute la ville environ minuict, voulant forcer le logis d'une paillarde, fust pendu et estranglé le lendemain matin sans misericorde, devant la maison où il avoit commis l'insolence; et l'un de ses cuisiniers ou pasticiers, qui s'estoit marié à Metz, tenant cabaret, pour avoir enfrainct une aultre ordonnance de n'aller audevant des paysants apportants leurs denrées en la ville, mais les laisser venir en la place du Champ-Passaige pour les debiter et vendre, eust l'estrapade, c'est-à-dire

trois traicts de corde bien roiddes ; et estoit si haulte qu'il en cuida mourir; pour le moins, ses membres luy furent toute sa vie inutiles.

CHAPITRE IV.

M. de Vieilleville reçoit les plaintes des habitants contre la garnison.

Il n'y a qui ne saiche qu'en une ville assiegée les capitainnes ausquels le lieutenant de roy donne des cantons ou quartiers en garde avec leurs compaignies, n'en soient exactement soigneux, affin d'avoir cest honneur de luy venir rapporter soir et matin, et à toutes heures, ce que l'ennemy a entrepris sur les fossez ou murailles qui leur sont commises, et la prompte et vive resistance qu'ils y ont faicte, sur esperance de quelque renumeration, ou pour le moins d'une louange; mais il ne fault poinct aussi doubter des forces et violences qu'ils exercent parmy ceste charge; car ils contraignent leurs hostes, quelquefois avecques le baston, de venir aux remparts charger ou porter la hotte jour et nuict; mais Dieu sceyt quel mesnage ils font cependant en leurs maisons avec leurs femmes et filles, et n'y va rien moins que de leur vye si elles en font plainte : pour lesquelles s'approprier, il se trouve souvent des peres et maris tuez, que l'on faict accroire estre advenu par le canon.

Par ceste impieté, qui n'est que toute gaillardise entre les gens de guerre, il se trouva environ six-vingts, que femmes que filles, dérobbées durant le siege, que les capitainnes et soldats tenoient cachées, comme prisonnieres, en chambre, qui respondoient avec menaces à leurs peres, maris et freres, qu'elles estoient mortes ; et quelque plainte qu'ils en fissent à M. de Gonnor, ils n'en sceurent jamais avoir la raison, pour n'avoir eu peult-estre la hardiesse de commander ouverture estre faicte des logis, craignant quelque sedition qu'il n'eust peu appaiser, ou bien qu'il participoit au butin; car il en estoit de grand vie (1), encores qu'il en eust une qu'il permettoit impudamment estre appellée madame de Gonnor; ou que, voulant forcer les capitainnes à ceste raison, ils luy eussent pu dire qu'il leur en monstroit l'exemple, et qu'il falloit que la justice commenceast par soy-mesme : car il la tenoit contre le gré de sa mere, et en estoit le pere mort de desplaisir, la luy ayant ravie ung mois ou deux après qu'il fust installé au gouvernement.

Ceux-cy, voyants la magnanimité et grandeur de couraige de M. de Vieilleville, accompaignée d'une certaine et comme divine rondeur de conscience qui n'espargnoit jeunes ny vieux, domestiques ny estrangiers, nobles ny aultres, par une admirable et incorruptible integrité de justice, consulterent par ensemble de luy presenter une requeste aux fins de recouvrer ce qu'ils avoient de plus cher. Et se trouverent, suyvant ceste resolution, ung matin, leur remonstrance en main, si à propos, qu'il n'estoit venu encores ung seul capitainne à son lever. Laquelle ayant leue, « Comment, dist-il, voicy desja la demieannée quasi expirée que je suis en ceste ville, avez-vous tant attendu à poursuivre la reparation de ce tort qui est des plus grands que l'homme sauroit recevoir ? »

A quoy ils respondirent qu'ils n'avoient osé plustost, craignants d'estre repoussez en leur plainte : ainsi qu'il leur estoit advenu souvent du temps de M. de Gonnor. « Vrayment, dist-il, j'ay peu d'occasion de me louer de vous, d'avoir balancé ma conscience avec celle de mon predecesseur. Toutesfois contentez-vous que, premier que je dorme, je vous feray faire raison de vos honneurs que l'on vous détient ainsi miserablement, pourveu que vous sachiez les lieux où elles sont. » A quoy respondit l'un d'entre eux nommé Bastoigne, qui y avoit sa femme et sa sœur, et celle de sa femme, trois fort belles personnes, et vingt-cinq ans seulement la plus aagée, qu'ils le sçavoient maison pour maison. — Retirez-vous donc aux vostres, et vous trouvez sur les neuf heures du soir ceans, et je les vous remettray toutes entre mains, ayant choisi une telle heure affin que les tenebres [car c'estoit en octobre] couvrent la honte de vos parentes et la vostre; car si elles sortoient le jour à la veue d'un chacun, elles en seroient à jamais remarquées; et tenez la chose secrette jusques à l'heure dicte, de peur qu'on ne les escarte. » Ainsi s'en vont ces pauvres habitants, louants Dieu de toute affection de leur avoir donné ung tel et si debonnaire gouverneur.

M. de Vieilleville, pour executer une si saincte et louable entreprise, commanda aux capitainnes Gourdan, Sainte-Colombe, Salcede, Sainte-Marie, Ambres, Vicques et Ambures, qui luy estoient vouez à la mort et à la vie, de luy fournir entre huict et neuf heures du soir cent harquebuziers chacun, oultre les gardes ordinaires, et les mener en personne en sept les plus grandes rues de la ville, qu'il leur nomma, et y poser des corps de garde le long d'icelles, de quatre

(1) Affamé.

cents pas de distance entre chacun; plus au sieur de Guron, enseigne de la compaignie de M. le prince de La Roche-sur-Yon [car M. de Biron s'en estoit allé à la Cour] de mener sa compaignie en la place du Champ-Passaige; montée et armée, et s'y tenir en bataille jusques à son premier mandement; au sieur de Mesvretin, la sienne, en la place devant la grande eglise; et au sieur de Lancque, aussi ses cent harquebuziers en la petite place : qui furent tous prests à l'heure dicte.

CHAPITRE V.

Exemple de sévérité et de justice.

Les postulants ne faillirent de s'y trouver pour le conduire aux maisons où estoient celles qu'ils cherchoient. Et voyant toutes choses preparées et les advenues si bien bouchées que personne ne pouvoit eschapper; il attacque, de premiere abordade, le logis du capitainne Roiddes, avec ses gardes et aultre suicte de nombre de gentilshommes, qui tenoit la femme d'un notaire nommé Le Coq et fort belle, brise et met la porte dedans, ayant, auparavant donner l'alarme, faict entourer toute la maison. Le capitainne, qui desja se couchoit avecques ses délices, se voulut mettre en deffence à ce bruit, mais il fut adverty que M. le gouverneur y estoit en personne; qui l'estonna, et s'en vint jecter à ses pieds, luy demandant ce qu'il luy plaisoit, et en quoy il avoit forfaict: qui luy respondit qu'il vouloit avoir une poulle qu'il tenoit en mue il y avoit plus de huict mois. Le capitainne, qui sçavoit mieux faire que parler [car il estoit vaillant homme], ne comprenant pas ceste parolle, jure et regnie Dieu qu'il n'avoit poulle, coq, chappon, ny poulets en sa maison, et qu'il n'en nourrissoit poinct. Toute l'assistance se print à rire de ceste sotte responce; mesme M. de Vieilleville en modera sa colere, luy disant : « Malhabile homme que vous estes, n'avez-vous pas la femme de Me Pierre Le Coq? Est-ce aultre chose qu'une poulle? Rendez-la-moy tout à ceste heure, ou je vous feray demain matin trancher la teste; et le jure et proteste sur mon honneur et sur ma vie. »

Un soldat, favori des siens, nommé Caussains, oyant ceste demande, sort promptement pour destourner la beste à vingt ongles, la faisant sortir par une petite porte qui respondoit en une ruelle fort estroite, mais un lansquenet de sa garde, exprès posé là, les arresta tous deux : Caussains met la main à l'espée; le lansquenet, qui s'aidoit dextrement bien de la halebarde, luy faict voler l'espée et la dague des poings, et oultre ce, redoublant le coup, le porte par terre, luy oste ses armes, et le battit bien; dequoy on fut fort esbahy, car il estoit brave et furieux soldat qui avoit combattu deux fois en duel, tousjours vainqueur et sans blessure, fort dispos de sa personne, bondissant comme un chevreuil, et très-adroict aux armes, qui se faisoit au demeurant redoubter en toute la garnison par sa valeur; mais pour ceste fois il practiqua le très-ancien departement des plus nobles armes que l'on donnoit jadis aux nations principales de la chrestienté, qui estoit, aux Français la lance, aux Suysses la picque, aux Poullonnois l'espée à deux mains, archiers d'Angleterre, pistolliers de Danemarch, aux Italiens l'espée et le poignard, aux Hespaignols l'arquebuze, et aux Allemands ou lansquenets la halebarde; car, en moins de quatre desmarches, il luy fist perdre toutes ses escrimes; et s'il ne l'eust requis de la vie il l'eust assommé de l'ast (1), mais il n'en endossa seulement que trois ou quatre coups, le laissant en un très-piteux estat; car, d'entrée de combat, il l'avoit blessé en la teste, sur l'espaule et en une main, de la dague et de la garde de sa halebarde.

Durant ce combat, la femme se sauve de vitesse chez son mary, tesmoignant par ceste fuitte son innocence et la force faicte à son honneur. Ce que rapporté à M. de Vieilleville, il fist lascher le capitainne Roiddes, que l'on menoit desja prisonnier pour estre decapité au poinct du jour.

Le reste des capitainnes, advertis de tant de corps-de-gardes et de ce collere, demeurerent tous entredicts, ne pouvant imaginer l'occasion qui l'avoit enflammé; mais on leur rapporte que c'estoit à cause des femmes que l'on detenoit concubinairement par force. Les coupables, effrayez de ce rapport, et qu'on leur avoit dict que le capitainne Roiddes avoit esté tué à cause de la sienne, pour ne tomber en tel inconvenient, ouvrent les portes aux leurs, et les font sortir en diligence de leurs maisons : si bien que l'on ne voyoit que femmes et filles par les rües, qui se retiroient à courses chez leurs peres et maris. Ce nonobstant, M. de Vieilleville voulut estre conduit par toutes les maisons et les visiter, pour contenter les habitants; qu'ils trouverent ouvertes et vides de toutes gens. En quoy il passa six bonnes heures : et après avoir licentié toute la cavallerie, et faict rompre les corps-de-

(1) Du bois de la hallebarde.

gardes extraordinaires, il se retira, entre trois et quatre après minuict, en son logis pour se reposer; aussi que de toutes parts vindrent advertissements ausdicts habitants, en sa presence, que ce qu'ils cherchoient s'estoit rendu en leurs maisons.

De ce bien il en nasquist un aultre, que vingt et deux religieuses de bonne part et d'ancienne noblesse du pays de Lorraine et d'ailleurs, que les grands de l'armée avoient enlevées, durant le siege, des abbayes de Sainct-Pierre, Saincte-Glossine, des Pucelles, Sœurs Collettes et de Saincte-Claire, et puis données, se retirants en France, à leurs favoris, se sauverent quant et quant par ceste esmeute, et se vindrent rendre, contre toute esperance, en leurs monasteres et couvents. De quoy il receut infinis remerciements de plusieurs gentilshommes lorrains ausquels elles appartenoient, avec offre de leur vie quand ils en sceurent la nouvelle; car on n'avoit jamais sceu descouvrir le lieu où elles estoient prisonnieres, et les tenoit-on mortes ou menées en France; car elles estoient fort belles.

CHAPITRE VI.

M. de Vieilleville nomme un maître échevin de Metz.

Il y avoit sept races de gentilshommes en la ville de Metz, qui de toute ancienneté, et par octroy et privilege special de l'Empire, avoient usurpé l'estat de maistre eschevin sur tout le reste des habitants, qui est le supresme de la ville, et jugeoient en dernier ressort: que si quelqu'un des habitants en vouloit apeller en la chambre imperiale de Spire, les aultres six poursuivoient cest appel à vive force, et se bandoient contre l'appelant jusques à le ruiner, car ils estoient riches et de grand moyen; de sorte que cela revenoit à une espece de tyrannie, d'aultant que personne ne leur osoit contredire; et duroit l'exercice de cet estat seulement un an, auquel nul aultre ne pouvoit aspirer ny parvenir s'il n'estoit des susdictes sept races; et les appelloit-on les sept Parraiges, mesme leur secretaire s'appelloit le secretaire des sept. Mais bien plus, ils estoient si enflez de la gloire de ceste preéminence, que quand on baptisoit leurs enfants, le baptesme finy, les parrains, par grande sottise, luy souhaittoient d'estre une fois en sa vie maistre-eschevin de Metz, ou pour le moins roy de France; et avoient pour assistance treize conseillers qu'ils choisissoient à leur poste, et par faveur les faisoient continuer tant qu'il leur plaisoit, excluants un grand nombre d'honnestes citoyens de tels grades et honneurs, et le plus souvent les vendoient.

Mais M. de Vieilleville, voulant abolir ceste espece de tyrannie et leur faire perdre la douce memoire de leur ancienne liberté, qui les pouvoit tousjours nourrir en quelque esperance du recouvrement d'icelle, et avoir perpetuellement la grandeur et support de l'Empire en la fantaisie, attendit le temps de la création du maistre-eschevin pour leur en faire entendre son advis. A laquelle création il y avoit bien des fanfares et plusieurs grandes ceremonies; car tous les habitants, nobles et aultres, ce jour-là estoient en allaigresse et yvrognerie, à la mode du pays, feux de joye par toutes les rües, trompettes et haultbois. Et le maistre-eschevin, se retirant du palais en son logis le jour de sa création, jectoit à poignées de l'argent par les rües et dedans les boutiques, le peuple criant: Vive monsieur le maistre-eschevin! La cloche qui s'appelle la Muette sonnoit à grand branle quasi tout ce jour-là, qui est si grosse qu'elle estourdit la ville; car elle et le grand clocher qui la loge appartiennent à la ville, et non aux chanoines, encores qu'il tienne à la grande eglise, estant celuy où sont leurs cloches pour le service divin de l'aultre costé.

Un mercredy après disner, dont le lendemain se devoit créer le maistre-eschevin, tous les gentilshommes des sept Parraiges se vindrent presenter devant M. de Vieilleville, qui pouvoit faire nombre de soixante, en assez brave équippage, mais approchant plus de la grossiere mode de la Germanie, que du garbe (1) français, auquel le maistre-eschevin qui sortoit d'année parla de ceste façon:

« Monseigneur, nous sommes venus vous supplier très-humblement de nous tant honorer que de vous trouver demain au palais à l'election que nous avons deliberé faire d'un maistre-eschevin de Metz, suivant nostre coustume et les anciens statuts à nous octroyez il y a plus de sept cents ans, par special privilege du Sainct-Empire, et confirmez par les très-sacrez empereurs qui ont regné depuis ce temps-là, n'ayants voulu entrer en ceste création sans estre favorisez de vostre assistance, de laquelle le maistre-eschevin qui doit estre esleu s'en trouvera plus honoré, et en conduira plus heureusement sa charge. » A quoy M. de Vieilleville respondit ainsy: « Il me semble, mes amis, que vous devez plustost me demander si j'ay agréable ceste création, et si elle prejudicie en rien à la grandeur du Roy et à son ser-

(1) Mot italien qui signifie bon ton, bonne grâce.

vice, que de me prier d'y assister; car Sa Majesté ne trouve nullement bon qu'il se fasse aucune chose en ceste ville qui contrevienne ou qui rabbaisse son authorité; ce que faict directement ceste vostre entreprise, puisque vous la voulez tenir des empereurs, avec lesquels il n'a rien de commun, principalement avec Charles d'Austriche qui luy est mortel et capital ennemy, ayant tasché, par tous moyens qui ne vous sont incognus, de rendre la protection qu'il avoit embrassée de l'Empire, odieuse à toute la chrestienté, et faict, oultre ce, tous ses efforts de luy ravir ceste ville, de laquelle les princes electeurs et tous les Estats de la Germanie luy avoient faict present, pour le remunerer en partie de la liberté qu'il leur avoit acquise par la force de ses armes, les mettant hors de la servitude en laquelle ils estoient reduicts par la tyrannie de celuy que je viens de nommer. Doncques ne trouvez estrange si je casse et annulle tout ce qui se faict de par luy et en son nom. Et vous deffends, sur la vie, de passer plus oultre en ceste vostre eslection; car tout presentement j'en veux eslire et nommer un qui tiendra son estat de l'authorité du Roy, et luy feray prester, en vos presences, le serment de fidelité à la couronne de France. D'aultre part, vous alleguez qu'il y a sept cents ans que ce privilege vous est confirmé par les empereurs. Quelle apparence y a-t-il que sept lignées jouyssent perpetuellement de cest estat, et que cent ou six-vingts honnestes familles, qui sont de toute ancienneté en ceste ville, en soient, par vostre tyrannique usurpation, excluses et privées?

» A ceste cause, j'ordonne que Michel Praillon, qui est un fort honneste bourgeois, et très-affectionné au service du Roy, soit maistre-eschevin de Metz pour ceste année, et dès à présent je le nomme et establis pour tel. Que si demain vous venez au palais pour veoir proceder plus amplement à sa création, vous y serez receus comme nobles citoyens de la ville, simplement et sans aultres presidents de qualité, et m'y trouveray pour cest effect: aussi que je veux desormais vous faire perdre à tous le goust et l'appetit de ces mots de *très-sacré Empereur*, *très-saint Empire* et *Chambre imperiale de Spire*, que vous avez si souvent en la bouche, et y mettre en leur place ces braves noms de *Roy très-chrétien*, *très-redoutable Majesté Royale*, *l'invincible Couronne de France*, *et la Cour souveraine du parlement de Paris*; et sur ceste conclusion, qui est irretractable, et qui ne se peut forcer, retirez-vous en vos maisons jusques à demain que vous orrez sonner la Muette. »

Il est impossible d'exprimer de quelle angoisse cest arrest transpercea le cœur de toute ceste trouppe, mais de telle force et violence, qu'ils devindrent comme muets; car un seul d'eux ne sceust advancer une seule parolle pour servir de replique: ce qu'il ne falloit trouver estrange, veu le grandissime subject qu'ils avoient d'en tomber malades jusques à la mort, se voyant ainsy perdre, en moins d'un sixte d'heure (1), la possession si authentique d'un tel privilege, duquel ils avoient jouy l'espace de plus de sept cents ans sans aulcun contredict, et se retirerent avec un merveilleux silence, sans faire bruict, fors que des pieds, en prenant congé. Alors je dis au maistre-eschevin, nommé Androuyn, desja fort ancien, qui avoit esté nourry assez long-temps en la cour de l'Empereur, qu'il devoit bien amener avec luy le grand doyen de l'église de Metz, Brimeval, qui est imperial pour la vie, pour plaider sa cause; mais il me respondit que le chancellier de l'Empereur, Granvelle, n'y eust de rien servy, et qu'il cognoissoit M. de Vieilleville et ses resolutions; aussi qu'il ne pensoit pas qu'il cassast ces vieux statuts de luy-même, mais qu'il en avoit commandement exprès du Roy. Et sur l'asseurance que je luy donnai du contraire, et que, de soy-mesme et de sa seule authorité, il faisoit ceste translation de l'eschevinaige sans en avoir aucun commandement, il broncha; et sans ceux qui le cotoyoient, il fust tombé par terre; si bien qu'il le fallust porter en son logis et mettre au lict, où au bout de deux jours il mourut en bon et vray patriote, zelateur de la manutention des statuts de sa cité. Mais à muance de seigneurs, changement de loix, principalement quand cela advient par la force et par les armes, qui extirpent du tout en tout la memoire des predecesseurs, pour y enraciner celle de leur nom.

CHAPITRE VII.

Fêtes données aux principaux habitants de Metz par M. de Vieilleville.

Le lendemain, M. de Vieilleville se trouva au palais pour la création du maistre-eschevin, où pas ung des sept parraiges n'assista, légitimement excusez par l'extrême maladie du sieur Androuin, dernier possesseur de l'estat. Et en ceste assemblée Michel Praillon fust proclamé maistre-eschevin avec toutes les cérémonies accoustumées, sous l'authorité du Roy, prestant le ser-

(1) De la sixième partie d'une heure.

ment de fidelité à Sa Majesté et à la couronne de France; la resjouissance encore plus grande par les habitans, de veoir cet estat reduict à la bourgeoisie, avec esperance d'en pouvoir estre honorez quelquefois en leur vie. Et ne fault demander si la Muette eust bien des affaires.

Et parce que Michel Praillon fut surpris, car plustost esleu qu'adverty, et qu'il ne peut donner l'ordre au festin accoustumé en telle création, M. de Vieilleville festoia la compaignie qui de toute ancienneté y devoit estre appellée: qui sont, l'evesque quand il se trouve en la ville, les princier, grand doyen, chancelier, archidiacre, et aultres dignitez avec tous les chanoines de la grande église; les traezé, les sept parraiges, et les plus notables bourgeois, ausquels il adjousta une vingtaine de ses plus favoris capitaines. M. le cardinal de Lenoncourt, evesque de Metz, s'en excusa, parce que son nepveu, le sieur de Maleroy, devoist estre créé maistre-eschevin, suivant les anciens statuts, faché extrêmement de les veoir abolis, disant qu'on les avoit ostez de la noblesse pour y surroger les vilains: et s'en alla le mesme jour, de raige et de despit, en une maison espiscopale nommée Vich, distante de Metz de huict lieues. Mais on ne laissa pas de faire très-bonne chere, et de boire à la bonne santé du Roy. Le festin fut très-somptueux, et selon sa mode accoustumée de traicter. Il estoit de douze plats garnis, et à chasque service, au lieu de violons et de haultbois, l'on oyoit une scopeterie de deux cents harquebuziers par dehors, en la cour du logis, qui faisoient filer leurs harquebuzades jusques à ce que le service fust assis; ung maistre d'hostel pour chaque plat, pour éviter la longueur. En quoy toutes choses furent si bien conduites par la providence du sieur de la Besnerie, premier maistre d'hostel, que la compaignie en eust ung merveilleux contentement, pour n'avoir jamais veu une telle magnificence.

Et pour rendre ce festaige agréable à tous, et qu'il en fust memoire, il exempta, incontinant après disner, tous les chanoines de Metz en général, dont il y a trois colleges, les traezé, et plus de soixante maisons bourgeoises, et toutes les veuves, de plus loger gens de guerre, de quelque qualité qu'ils fussent, tresoriers, commissaires et controlleurs des guerres, d'artillerie des reparations ny aultres, commandant au grand mareschal des logis de la ville et fourriers de toutes compaignies, tant de cheval que de pied, de faire resserrer leurs soldats et changer de quartiers, affin d'entretenir son ordonnance. La pluspart de l'assistance se mist à genoulx pour le remercier d'une si grande courtoisie et gratuite; car ils estoient merveilleusement fatigués de leurs hostes, benissants à haulte voix, et louants de ceste heureuse journée, et de la création du nouveau maistre-eschevin, qui leur avoit apporté ceste inesperée beatitude et felicité.

Ceste volontaire exemption de logis; l'industrieuse recousse des femmes et filles; la remise de l'eschevinaige en la bourgeoisie, avec l'administration d'une tant équitable justice, par laquelle le moindre de la ville trouvoit promptement sa raison contre le plus grand, rejectant toute acception de personne, gaignerent de telle façon les cœurs des habitans, qu'ils oublierent les regrets de leur liberté, et ne pensoient plus que à devenir bons Français. Et pour se faire congnoistre tels, ils accuserent à M. de Vieilleville quelques-uns des leurs, qui dressoient des memoires pour envoyer à la Chambre imperiale de Spire, et aux Estats de l'Empire, se plaignants des torts que leur faisoit le gouverneur de Metz; et qu'il avoit supprimé et aboli l'estat de maistre-eschevin; lesquels furent surpris de nuict en ung logis, transcrivant encores leurs mynutes, et constituez prisonniers au nombre de six. L'autheur de ceste despesche, et celluy qui portoit la charge de faire le voyage, portant beaucoup d'aultres instructions, faulces toutesfois, furent menez la nuict en tel lieu que l'on n'en entendist oncques plus parler, car ils furent noyez. Aux aultres quatre, qui estoient gentilshommes, on fist une fort rigoureuse reprimande, et que s'ils retomboient de leur vye en pareille faulte, on les jecteroit en la riviere, avec confiscation de leurs biens, et bannissement perpetuel de toutes leurs familles et races hors de la ville et pays messin; et que quand le gouverneur les foullera en quelque chose, c'est au Roy qu'il se fault aller plaindre et non ailleurs: aussi qu'ils avoient fort mal entendu le traict de l'eschevinaige; car ce n'est pas l'abolir ny le supprimer que de le transferer en aultre main. Et pource que leurs memoires et instructions, qui furent tout en l'instant bruslez en leur presence, estoient faulces, et qu'ils attaquoient l'honneur de M. le gouverneur, ils en furent quictes pour une recognoissance et confession qu'ils firent de leur faulte, et à genoux, sans rien escrire toutesfois ny enregistrer, puis renvoyez avec serment d'estre pour l'advenir meilleurs Français, ce qu'ils promirent; se submettants à toute rigueur de justice si jamais plus ils tomboient en ceste oubliance.

CHAPITRE VIII.

Exploits de la garnison de Metz.

Si M. de Vieilleville polissoit bien le dedans de la ville, il purgeoit de mesme la campaigne de tous coureurs, voleurs et picoureurs; car il avoit dressé ung estat par lequel il faisoit sortir à tour de roolle, par sepmaine, soixante salades et deux cents harquebuziers, pour aller à la guerre, aux lieux où il les faisoit conduire par experimantez capitainnes, guydez par surs et capables guydes; et estoit si fidellement servy en ses advertissements, qu'ils s'en revenoient tousjours avec la victoire, nombre de prisonniers et riches butins. Travaillant de telle sorte les garnisons de Théonville, Luxembourg, Arlon, la maulvaise Aisse, le mont Saint-Jehan, et jusques à La Marche-en-Famine, que depuis le mois de may 1552, qu'il entra en son gouvernement, jusques en febvrier ensuivant, il se trouva plus de douze cents ennemis morts, et n'en perdismes jamais que six-vingts-dix. Aussi n'y envoyoit-il pas des bisoignes et flolants; mais luy-mesme prenoit la peine de les choisir à la myne et à la reputation, dès le soir, pour les faire partir à la poincte du jour. Ce qui leur haulsoit le couraige et animoit à la vertu encores plus, de ce qu'il les nommoit tous par leur nom; et estoit ordinairement present au sortir de la porte, les recommandant aux capitainnes qui en avoient la charge.

Quant aux prisonniers, il estoit dict par la capitulation d'entre luy et le comte de Mansfelt, qu'ils ne seroient gardez plus de trois jours, et seroient quictes de leur ranson en payant leur solde d'un moys, de laquelle les deux gouverneurs certiffieroient, sous leur seing, la valeur et sans fraude, par le tambour ou trompette qui les viendroit requester, et douze sols par jour pour toute despence : de façon que la guerre ne fust jamais si bien demenée aux forts de Bouloigne, ny en Piedmont, qu'elle estoit en ces Marches-là : dequoy nos soldats recevoient un grandissime plaisir et prouffit; car le comte de Mansfelt, voyant une si grande force conduicte par si aguerris capitainnes que les nostres, avec l'instruction d'un chef si determiné, fust contrainct d'envoyer devers la royne de Hongrie, regente des Pays-Bas, pour avoir du secours : qui luy envoya le plus beau et le meilleur de tout ce qu'elle avoit en son gouvernement, sous la conduicte du comte de Maisgue. Et ce renfort arrivé, qui estoit de huict cents hommes d'armes des ordonnances de Bourgoigne, et de sept ou huict enseignes de Wallons, la guerre s'eschauffa furieusement. Mais nous avions tousjours du meilleur; car M. de Vieilleville despendoit si prodigalement en espions, que les Bourgoignons, Wallons mesmes, principalement d'un villaige nommé Maranges, luy donnoient des advis, et si certains, que bien souvent il envoyoit prandre les ennemys dedans leurs embuscades.

Et n'y avoit foire, marché, assemblée, non pas des nopces, qui se faisoient à quinze et vingt lieues dedans le pays de l'ennemy, tirant en Flandres, que M. de Vieilleville n'y envoyast deux ou trois cents chevaux, avec aultant de braves harquebuziers, pour leur servir de hault-boys, et les resveiller. Et quand le comte de Mansfelt envoyoit après pour leur coupper chemin, il n'avoit pas si-tost faict ce projet que son voisin n'en fust adverty; qui despeschoit incontinant nouvelles forces pour les soustenir et desgaiger; et c'estoit à telles rencontres qu'il se faisoit de belles armes, mais tousjours la victoire de nostre costé, tant nous estoit favorable la bonne fortune de M. de Vieilleville. Et avons veu, pour ceste fois, amener à Metz trente charriots chargez de toille de Hollande, de vins, de draps de laine et de soye, avec quarante ou cinquante marchands prisonniers, et aultant de gens de guerre, que de cheval, que de pied, et à peu de perte. De quoy il ne se fault esbahir; car le capitainne Groze, sergent-major general des bandes françaises de deçà les Monts, qui menoit mieux les gens de pied que tout autre qui jamais de son temps s'en mesla, estoit ordonné chef par M. de Vieilleville en toutes ces factions et entreprises; et commandement à tous de luy obéyr, quels qu'ils fussent, et de ne rien entreprendre qu'avec son conseil et meilleur advis.

Le comte de Mansfelt voyant la fortune luy rire si mal, et qu'il ne faisoit entreprise qui peust réuscir selon son intention, et que, au contraire, la garnison de Metz endommageoit infiniment les pays et subjects de l'Empereur son maistre, sans y pouvoir donner ordre, avec perte ordinaire de beaucoup d'hommes, se desmist fort volontairement de sa charge soubs l'honneste couverture de maladie, et laissa son gouvernement entre les mains du comte de Maisgue, qui l'accepta à toutes joyes. Mais il n'y acquit pas plus d'honneur que son predecesseur, comme nous dirons en son lieu.

CHAPITRE IX.

L'évêque de Metz est privé du droit de faire battre monnaie.

Le princier et le chancellier de la grande eglise de Metz donnerent advis à M. de Vieilleville, se ressentants de la gratuite exemption de leurs logis, que le cardinal de Lenoncourt faisoit informer secretement sur ses actions, et comme il avoit renversé beaucoup de choses en son gouvernement qui desrogeoient à la protection que le Roy avoit prise des villes imperialles de deçà le Rhin, dont celle de Metz estoit la principale, et beaucoup d'aultres deportements qui leur estoient incognus; mais qu'ils l'en avoient bien voulu advertir pour l'obligation qu'ils ont à son service, encores que l'aultre soit leur evesque, affin qu'il y prenne garde et qu'il donne ordre à ses affaires. Dequoy il les remercya, ne doubtant poinct de leur bonne volonté, et qu'il le cognoissoit il y a long-temps pour un grand remueur, comme ayant esté nourry quasi toute sa vie en cour de Rome; mais il leur demanda à qui se devoit presenter ceste information, ou au Roy ou à l'Empire.

Dequoy ils ne le purent resouldre, fors qu'ils pensoient que c'estoit au privé conseil du Roy. « Or, à qui que ce soit, dist-il, je luy veux donner encores plus de subject qu'il ne pense, pour ampliffier sa plainte et ses memoires. » Et tout à l'instant il envoya querir les maistres des monnoyes, tant de l'evesque que du maistre-eschevin, qui avoient privilege, de toute ancienneté, de battre et de forger de la monnoye au coing de leurs armes, avec divises faictes à plaisir, pour perpetuer, quant au maistre eschevin, sa memoire, et quant à l'evesque, pour illustrer sa maison.

Eux arrivez, il leur remonstre qu'il a infinies plaintes des grandes malversations qu'ils exercent en leurs charges, dont luy-mesme s'est bien apperçu, car quelque payement que l'on fasse de l'argent de France, soit aux monstres des gens de pied, aux reparations, ou à la fonte de l'artillerie, et aultres despences pour le service du Roy, qui sont faictes en beaux escus, testons, demy-testons, sols, demy-sols, carolus et autres especes françaises, devant la huictaine expirée l'on n'en sçauroit trouver une seule : « Si bien qu'il est croyable, voire tout évident, que vous ne faictes que commuer, alterer et billonner tout l'argent qui vient de France; et ne void-on en leur place que jocondales, dalars, florins de Rhin, gros de Metz à la marque de l'evesque, bacses et aultres menues monnoies de Lorrainne et Metz, mesme de Bourgoigne, sur lesquelles vous faictes un infini prouffict, au grand detriment, voire pernicieuse ruyne de toute ceste garnison, et mespris du service du Roy; qui est cause que je vous deffends, sur peine d'estre pendus et estranglez, de ne plus fabriquer, forger ny battre aulcune monnoye, de quelque coing que ce soit. » Et envoya sur l'heure le prevost rompre et abbattre leurs fourneaux, allambis, chappelles, creusets, poisles, chaudierres, presses, coings, et tous aultres instruments servants à ce mestier, en presence de ces deux chanoines qui veirent le devoir du prevost susdict; et après son rapport il leur dist que s'ils escrivoient à leur evesque, qu'il pouvoit bien encores adjouster à ces memoires et informations cette suppression de grandeur, et qu'il n'estoit pas raisonnable de souffrir ny donner un compaignon au Roy; aussi qu'ils commettoient beaucoup de pernicieux abus en leur estat; car il avoit descouvert qu'ils faisoient fort privement d'un carolus de Lorrainne à l'espée, une demye-reale d'Hespaigne de deux sols et six, avec un seul coup de marteau; et sinon qu'ils estoient tous deux bourgeois de Metz ayants femmes et enfants, il les eust faict pendre sur le champ. Mais il leur remit et pardonna leurs fautes, et se retirerent bien estonnés : comme aussi firent les chanoines, qui ne pouvoient imaginer de quel goust le cardinal pourra bien avaller ce très-angoisseux morceau d'une si fascheuse suppression, qui estoit toute sa grandeur, et qui le rendoit comparable aux archevesques-électeurs du Sainct-Empire, et qu'il affermoit dix mille florins de Rhin par an la rente de ceste monnoye, qui pouvoit bien faire croire à un chacun qu'ils ne l'eussent jamais mise à ce tault, sans l'esperance d'y commettre beaucoup d'abus; qui fut l'un des plus utiles et necessaires reglements et traicts de police que M. de Vieilleville fist en son gouvernement, et duquel le Roy receust aultant de plaisir et de satisfaction quand il en fust adverty.

Mais le cardinal, quand il en sceust la nouvelle, se cuyda deffaire soy-mesme, car il estoit fort violent en toutes ses actions. Et partit de Vych, en grand trouble d'esprit, pour venir à Nancy faire sa plainte à M. de Vaudemont, gouverneur de Lorrainne pour M. le duc son neveu, estant lors en France. Et commencerent à mynuter beaucoup de memoires pour faire remettre sus, ou par le Roy, ou par aultre voye, ceste suppression; alleguants qu'elle estoit aultant prejudiciable à l'utilité et grandeur du duc qu'à tout aultre; et esperoit le cardinal qu'ayant uny et conjoinct M. de Vaudemont à sa cause, ils feroient debouter M. de Vieilleville de son

siège, et tomber son gouvernement en tierce main qui seroit plus à leur devotion. Je les laisseray pour un temps en ce poinct, ayant de meilleures choses à deduire, puis je les remettray bientost sur le trottoer ; car ils habillerent bien à rire au Roy et à son conseil, et encores que M. le cardinal de Lorrainne tint leur party, auquel ils s'estoient addressez.

CHAPITRE X.

M. de Vieilleville obtient une compagnie de cinquante homme d'armes.

[1554] Le secretaire Malestroit despescha ung courrier exprès devers M. de Vieilleville, pour l'advertir de l'extresme maladie de M. de Humieres, gouverneur de monseigneur le Daulphin, et du grand nombre de poursuivants pour sa compagnie de cinquante hommes d'armes ; et encores que le Roy la luy eust vouée, toutesfois que M. le connestable estoit venu à la traverse, qui avoit rompu ce cop, alleguant qu'il estoit plus que raisonnable que le fils aisné dudict sieur de Humieres, le sieur de Conté, en fust pourveu et preferé à tout aultre ; et que seroit bientost oublier les grands services du pere en telle et si honorable charge, qui est des premieres en France, que de l'en priver ; et que M. de Vieilleville se pourroit passer pour ceste fois, attendant mieulx, de la compaignie de chevaux-ligiers du sieur de Gonnor, de laquelle il est desmys, qui est desja à Metz toute portée, sans qu'il luy en couste ung double pour en dresser une nouvelle. Dequoy il l'a bien voulu advertir, d'autant qu'il s'est apperceu que ceste remontrance a aulcunement refroidy la bonne volonté du Roy : et qu'il donne ordre à ceste affaire en diligence, affin que ceste belle occasion ne luy eschappe ; mesme qu'il sceyt bien que le connestable a poussé le couraige de M. le Daulphin, encores enfant, de la demander au Roy son seigneur et pere, pour le fils aisné de son gouverneur, s'il en arrive fortune; et qu'il n'oublie pas de luy dire, ainsy luy a-t-il faict la bouche, qu'il luy plaise ne l'en reffuzer, veu que c'est la premiere requeste qu'il luy a encores jamais faicte : langaige que le Roy a eu fort agréable, et qui a porté un grand cop à son préjudice.

M. de Vieilleville, sur cest advertissement, me despescha devers le Roy en toute diligence, avec une lettre faicte de grand ruze ; car il obligeoit Sa Majesté à tenir sa premiere parolle, et ne se laisser gaigner par qui que ce soit; car il estoit bien informé qu'il la luy avoit donnée ; dont la teneur s'ensuit :

« Sire, ayant esté adverty que, sur l'extresme maladie de M. de Humieres, il vous ait pleu me tant honorer que de me pourvoir, s'il en arrivoit inconvenient, de sa compaignie de cinquante hommes d'armes, j'envoye Carloys devers Vostre Majesté pour l'en remercier très-humblement, ne pouvant imaginer par quelle sorte de peine et service je pourray jamais recognoistre ny acquiter la très-heureuse souvenance qu'il vous plaist avoir de vostre très-humble et très-fidel subject et serviteur, auquel vous avez faict paroistre comme l'on se doict asseurer sur la parolle et promesse d'un grand prince ; car, encore que je soye fort éloigné de mon soleil, vostre discretion, toutesfois, a faict rayonner sur moy le bien et advantaige qu'il vous avoit pleu me promettre il y a plus de dix ans ; et ce qui plus me faict desirer de hazarder, voire perdre la vye en quelque bon effect pour vostre service, provient de ce que, de vostre seul et propre mouvement, vous m'avez en cela preferé à tout aultre, au grand regret et crevecœur de ceulx qui sont ennemis jurez de mon advancement. Car il n'y a aulcune apparence de me vouloir reduire à la cavallerie ligiere, après avoir commandé six ou sept ans à cent hommes d'armes soubs un mareschal de France, et plus de quinze ans à cinquante soubs un gouverneur de Bretaigne ; qui seroit d'évesque devenir mulnier ; et plustost renoncerois-je à jamais porter les armes. Ledict Carloys vous fera plus amplement entendre mes justes doléances là-dessus, ensemble quelques autres particularitez que je vous supplieray très-humblement vouloir effectuer : et sur ceste asseurance, je prieray le Créateur, Sire, etc. Votre très-humble et très-obéissant subject et très-fidel serviteur,

VIEILLEVILLE. »

J'arrival si à propos à Sainct-Germain-en-Laye, que M. de Humieres n'estoit encore mort. Et ayant en toute diligence presenté mes lettres au Roy, au sortir du jeu de paulme, sans chercher aultre faveur, il les print de ma main, qui n'est l'ordinaire toutesfois des grands princes, et les font tousjours lire par un tiers ; car on leur faict acroire que l'on peult empoisonner une lettre par la pouldre que l'on met sur l'escriture, aussi qu'il y a dangier pour un Roy de prendre ainsi de toutes mains. Mais me cognoissant, il n'en fist point de difficulté. Et après les avoir leues, il dist telles parolles : « Il est plus que raisonnable, car il a trop attendu : ses bons services me le commandent ; et la luy

donne et asseure, sans jamais la revocquer, si l'aultre meurt, quoyque l'on en puisse grommeler. » Et puis me demanda : « Quelles sont les particularités que vous avez à me dire, que vostre maistre me prie effectuer ? »

A quoy je respondis que c'estoit touchant la compaignie de chevaux ligiers de M. de Gonnor : « Que puisqu'il l'avoit laissée, M. de Vieilleville vous presentoit un aultre capitaine en sa place, qui vous sera, comme il espère, agréable, qui est M. Espinay son gendre, auquel vous avez tant faict d'honneur que de luy avoir donné commandement sur trois ou quatre cents gentilshommes volontaires, au voyaige d'Allemaigne; lesquels il a fort heureusement commandez et conduicts, et à vostre veue, tandis que le voyaige a duré : que s'il plaist à Vostre Majesté la mettre entre ses mains, son beau-pere vous en respondra, qui ne se donne pas grande peine au reste que M. de Gonnor la veuille reprandre ; car sondict fils a cinquante mille livres de rente pour en dresser une toute nouvelle : il se contente seulement qu'il vous plaise luy en commander une commission, affin qu'il employe sa jeunesse à vostre service, pour satisfaire à la grande volonté qu'il a d'y finir sa vie. — Accordé, dist le Roy, de très-bon cœur, et en riant. » Là-dessus, M. de l'Aubespine arrive, qui eust commandement des deux commissions, tant de la compaignie de gensdarmes que de chevaux ligiers, qui furent scellées extraordinairement, car en la chambre de M. le chancelier, n'estant encores M. de Humieres mort ; mais il mourut avant que je partisse, car il falloit que j'en veisse la fin.

Ainsi je partis avec toutes mes commissions, et une responce de Sa Majesté fort favorable, qui mettoit M. de Vieilleville en très-grande esperance de mieulx, s'y offrant l'occasion, et m'ordonna cent escus pour mon voyaige; qui me fist bien paroistre qu'il affectionnoit mon maistre, veu qu'il n'estoit nullement question de son service, mais seulement pour les affaires particulieres de celuy qui m'avoit depesché.

CHAPITRE XI.

Arrivée de madame de Vieilleville et de madame d'Espinay, sa fille, à Metz.

A mon arrivée à Metz, il eust nouvelle que madame de Vieilleville, qu'il avoit envoyée querir, estoit desja acheminée jusques à Orleans, accompaignée de M. et de madamoyselle d'Espinay, avec une bonne trouppe de gentilshommes d'Anjou et de Bretaigne : de quoy il fust très-aise, fort contant aussi de ce que j'avois faict depescher la commission des chevaux ligiers en forme de commission nouvelle, sans faire aulcune mention du sieur de Gonnor, et faict coucher sur l'estat du Roy, le tout exprès pour mettre les sieurs de Mesvret et de Florennes, lieutenant et enseigne, hors d'esperance d'estre continuez en leurs places, saichant qu'il en avoit d'aultres affectionnez; et me commanda de le tenir secret, car il leur vouloit faire croire qu'ils n'estoient pas cassez, et que leur monstre estoit assignée à Chaallons.

Adverty qu'il fust que la susdite trouppe estoit au Bassigny, il commanda prandre cent harquebuziers à Thoul pour aller audevant et servir d'escorte, et envoya au Pont-à-Mousson bon nombre de cavallerie. Or, m'arrester au discours du magnificque racueil dont elle fust receue, il me sembleroit par trop superflu ; car si aux estrangiers il n'y espargnoit chose quelconque, il seroit du tout incroyable qu'il eust peu tenir bride à la bienvenue et reception de tout ce qu'il avoit en ce monde de plus cher. Et quand il eust voulu moderer les choses, il luy eust esté fort mal aisé, voire quasi impossible ; car tous les capitainnes, tant de cheval que de pied, brusloient d'un si grand desir de veoir honorer l'espouse et la fille de leur gouverneur, et M. d'Espinay semblablement, pour leur valeur, reputation et bonne renommée, que toute la cavallerie en general sortit, sans en advertir M. de Vieilleville, par la porte Mozelle, pour aller audevant d'eulx jusques à Corney, distant de Metz de trois lieues. Et se mirent tous en bataille sur leur passaige : et les capitainnes de gens de pied dresserent aussi, à son desceu, ung bataillon de deux mille soldats en la plaine de Fristau, pour les recevoir avec leur trouppe. Mais, qui plus est, toutes les dames, damoyselles, bourgeoises et aultres femmes de la ville, sortirent par la porte Champenoise pour les bienveigner : de sorte que madame de Vieilleville fust contraincte de descendre de son charriot, et faire mettre pied à terre à toutes les damoyselles qui estoient en deux aultres coches, fort bien montez et en superbe équippaige, pour mutuelliser tant de courtoisies. Tout le clergé semblablement voulut aller audevant avec les ornements accoustumez en une procession ; mais il le deffendit en bien grand colere, et fist rompre ceste entreprise, comme n'appartenant qu'aux princes, encores souverains. Mesme les abbesses avecques leurs nonains s'y estoient preparées, tant estoient toutes sortes de gens resjouis de ceste bien venue,

à laquelle ung chacun vouloit faire paroistre, par singulier devoir, l'affection cordiale et intime qu'ils portoient à M. leur gouverneur. Tesmoignage très-manifeste de ses louables et vertueux déportements, sans aigreur, corruption ny violence en sa charge. Aussi, à la verité, il ne fust jamais concussionnaire, et ne print de sa vye par les villaiges du pays messin, qui sont en grand nombre, riches et opulants [estant ceste contrée, que l'on appelle le Vau-de-Metz, merveilleusement fertile], vins, foins, avoynes ny aultres fruicts quelconques, sans payer, comme il l'eust bien peu faire sans contredict ny recherche, mais les conservoit tous comme s'ils eussent été ses subjects; et n'y avoit capitainne, de quelque qualité qu'il fust, qui eust osé entreprendre d'y enlever par force aulcune chose, mais bien y achepter sa commodité, et la payer au gré et contentement du paysant.

Doncques en ceste belle compaignie de femmes, madame de Vieilleville et madamoyselle d'Espinay, sa fille, entrerent à pied en la ville, ayant leurs trois charriots à leur queue, que toutes ces femmes remplirent de boucquets, guirlandes, chapelets et brassarts de roses, et de toutes aultres fleurs, car c'estoit au mois de may 1554. Et les femmes de villaiges par où elles passoient, depuis le Pont-à-Mousson où elelles avoient disné, leur apportoient tant de fruicts et aultres singularitez du pays, que l'on ne pouvoit fournir à les prandre. Et marchoient devant elles, le tambour battant et enseignes desployées, tous les capitainnes et soldats ayant rompu leur bataillon, en ranc de cinq à cinq, où les harquebuzades tonnoient d'une terrible sorte. Et les vindrent recevoir à la porte Saint-Thibaud M. de Marillac, maistre des requestes de l'hostel du Roy, qui exerceoit lors l'estat de president à Metz, le maistre-eschevin, les traeze, les commissaires des guerres, des vivres et de l'artillerie, et tous les tresoriers et controlleurs des estats et charges, avec plusieurs gentilshommes de la ville et notables bourgeois.

Mais M. d'Espinay demeura bien loing derriere, faisant sa bande à part, qui entra par la mesme porte, comme ung brave seigneur, monté sur ung furieux coursier, en très-riche équippaige, à la teste de toute la cavalerie qui luy estoit venue au-devant, et des gentilshommes de la suicte, où les trompettes ne l'espargnerent pas. Et en ce bel ordre ils les amenerent au logis de M. de Vieilleville, qui les attendoit, accompaigné des abbez de Saint-Arnaul, de Saint-Vincent, de Saint-Martin et de Saint-Eloy, semblablement des maistres-de-camp et sergent-major general des bandes françaises de deçà les Monts, de huict ou dix anciens capitainnes, et d'aultant de gentilshommes de nom. Et estoit le bruict si grand, par toute la ville, des tambours, trompettes, harquebuzerie, canonades, principalement de la Muette et de toutes les aultres cloches qui sonnoient à grand branle, que l'on n'eust pas ouy tonner; pour le moins fort malaisément on s'entr'entendoit parler.

Le soupper fut bientost, mais sans comparaison plus riche, magnifique et somptueux que le festin du maistre-eschevin, d'aultant qu'il y avoit trois fois plus de tables, et qu'il estoit tout maigre, premier des Rogations, où il se trouva du poisson, par le bon ordre que le sieur de la Besnerye y avoit donné en temps opportun, en merveilleuse abondance, et admirable en son recouvrement, comme en trente saulmons du Rhin, quarante brochets et environ soixante carpes, le tout apporté de Strasbourg, et de monstrueuse grandeur, sans le poisson commun des rivieres de Metz, la Mozelle et la Seille. Et oultre ce, M. de Duilly, chef de l'une des plus anciennes et illustres maisons de Lorraine, du nom du Chastelet, et grand seneschal dudit pays, et gouverneur du duc, avoit presté son nom et deux de ses gens à M. de Vieilleville, pour aller à Anvers querir la charge de deux chevaulx de marée, qui en apporterent de toutes les sortes qu'on sçauroit desirer.

Tant que le soupper dura il ne fust nouvelle d'aulcune harquebuzade ny d'aultre bruict guerrier; mais la doulce et harmonieuse musique entretint la compaignie; car M. de Vieilleville s'en delectoit bien fort, ne trouvant occupation au monde, parmy la guerre et tant d'importantes affaires, qui plus luy regaillardissoit l'esprit; mais il l'entretenoit parfaicte et en prince; car avecques ung dessus et une basse-contre, il y avoit une espinette, ung joueur de luth, dessus de viole, et une fleute-traverse, que l'on appelle à grand tort fleuste d'allemand; car les Français s'en aydent mieulx et plus musicalement que toute aultre nation; et jamais en Allemaigne n'en fust joué à quatre parties, comme il se faict ordinairement en France.

Les tables levées, on se jecta au bal et toutes aultres dances, où l'on passa quasi toute la nuict, car il n'ennuyoit à personne. Et telle fut la reception de madame de Vieilleville et de ses enfants, au grand contentement de toute la compaignie, qui se retira mervilleusement satisfaicte, ne sachant par quel bout commencer pour hault louer une telle magnificence.

CHAPITRE XII.

M. d'Espinay est fait capitaine d'une compagnie de chevau-légers.

Le lendemain matin, M. de Vieilleville envoya querir M. d'Espinay, M. de Thevalle son nepveu, jeune gentilhomme de belle esperance, et M. de La Boullaye, gentilhomme normand fort vaillant et très-advisé, qui l'avoit tousjours suivy en la compaignie de M. le mareschal de Saint-André; et ayant la commission des chevaulx-ligiers en main, il luy dist telles parolles: « Mon fils, voilà ung present que le Roy vous envoye en recompense des services que vous luy avez faicts aux forts de Bouloigne et au voyaige d'Allemaigne, qui est une compaignie de cent chevaux-ligiers pour vous entretenir tousjours à son service, et vous donner moyen de luy en faire. Mais en voicy ung aultre que je vous fais semblablement, qui est M. de La Boullaye, gentilhomme que j'ayme beaucoup à cause de sa valeur et merites, que je vous donne pour lieutenant: croyez-le, et vous servez de son conseil; car il vous sçaura bien conduire en toutes vos entreprises et factions. Voilà aussi vostre cousin de Thevalle que je vous donne pour enseigne ou cornette: entr'aimez-vous bien, comme proches parents que vous estes, et vous acquererez parmy les grands beaucoup d'honneur et de reputation. Vostre compaignie est quasi toute preste: dedans trois jours vous monterez à cheval, et vous mettrez en bataille en la place du Champ-Passaige; mais je veux que vos premiers serments se facent entre mes mains, et non entre celles d'ung commissaire des guerres; et allez regarder, dès ceste heure, à bien dresser vos équipaiges, et ordonner de vos casacques. »

De reciter l'aise de tous trois, ny les remerciements qu'ils firent à M. de Vieilleville, il ne seroit pas seulement trop long, mais impossible; car à tous trois cet advancement de grade et d'honneur estoit inopiné, n'en ayant jamais ouy parler. Mais ils s'entr'embrasserent, en sa presence, fermement, et se jurerent la foy de jamais ne s'abandonner, ains de vivre et mourir ensemble. Et sortirent de la chambre si alaigrez, que tout le monde qui en ignoroit la cause ne pouvoit imaginer d'où leur pouvoit proceder tant d'aise et de contentement.

Mais la nouvelle en fust bientost repandue, car il y avoit grand presse à se faire enrooller en ceste nouvelle compaignie, à cause de la faveur. En quoy il ne fust pas pris ung seul homme, membre ny aultre, de celle de M. de Gonnor, dont ils furent bien estonnez, car ils s'attendoient, ou que M. de Vieilleville seroit leur capitainne, ou que le Roy leur en donneroit ung aultre, et qu'ils seroient tousjours entretenus à Metz. Mais il leur donna honnestement congé, avec lettres qu'il escrivit par Mesvretin au Roy, portant tesmoignage du bon service qu'ils avoient faict à Sa Majesté.

Doncques le dernier de may audit an, M. d'Espinay se presenta en bataille au Champ-Passaige, avec sa compaignie fort bien montée, et en un très-brave équipaige; et afin que l'on ne pensast poinct qu'il eust emprunté hommes, chevaulx et armes de celle du sieur de Gonnor, M. de Vieilleville commanda à Mesvretin, lieutenant, de se mettre en bataille en la mesme place et vis-à-vis l'une de l'aultre, car ils n'estoient encores partis, contraincts de payer leurs debtes avant desloger; mais il y avoit trop à dire des deux, d'aultant que l'on eust pris ceux-cy pour argoulets ou carabins, et celle de M. d'Espinay pour vraye gendarmerie.

CHAPITRE XIII.

M. de Vieilleville forme sa compagnie d'hommes d'armes. — Il envoie plusieurs partis contre les ennemis.

Le dixiesme de juin ensuyvant, arriverent à Metz les sieurs de Guyencourt, enseigne de la compaignie de feu M. de Humieres, le sieur de Montz, guydon, et le sieur de Vadancourt, mareschal de logis, avec environ vingt-cinq gentilhommes de ladite compaignie, ayants tous leur équippaige de guerre comme s'ils eussent marché en armée qui campe. Ils furent fort humainement receus par M. de Vieilleville; et demandant où estoit le lieutenant, il luy fust respondu par Guyencourt qu'il estoit demeuré sur l'esperance d'estre des premiers advancez en la maison de M. le Daulphin quand on dresseroit son estat, qui devoit estre bien-tost. « C'est doncques à vous, monsieur de Guyencourt, dist lors M. de Vieilleville, que je donne ma lieutenance; à vous, monsieur de Monts, mon enseigne; et à vous, monsieur de Vadancourt, mon guydon; et à tous les gentilshommes qui m'ont tant aimé que de me venir trouver, s'ils n'estoient hommes d'armes en vostre compaignie, je veulx qu'ils soient enroollez pour tels en la mienne. »

Quand ils se virent ainsi honorez et accreuz en charge, ils protesterent de jamais ne l'abandonner, mais vivre et mourir à son service, avecque remerciements infinis, se louants de sa grande bonté et courtoisie, qui les avoit bien

recompencez par ceste décretion (1) de leur voyaige, de l'entreprise duquel ils ne se repentoient nullement, et sur tout les dix-neuf des vingt-cinq gentilshommes qui n'estoient qu'archiers en l'autre compaignie. Et donna au plus apparant des six hommes d'armes, nommé Maucourt, l'estat de mareschal des logis; de sorte que l'on n'avoit veu de long-temps petite trouppe si contente que ceste-là. Et fust ce département ainsi faict à la descente de cheval, et à l'heure mesme qu'ils se presenterent devant M. de Vieilleville; qui furent menez au quartier qu'il avoit desja ordonné et designé pour sa compaignie.

Sa compaignie enfin se fist fort belle, et des plus de toutes les ordonnances de France pour cinquante hommes d'armes; car de toutes parts il venoit des gentilshommes pour s'y faire enrooller. Et quand sa commission eust esté de deux cents hommes d'armes, en moins de deux mois il l'eust rendue complette; et plusieurs gentilshommes de Lorrainne s'y presenterent; mais il n'en receust jamais ung seul pour le soupçon des rondes; car c'est aux gensdarmes et aultres de cheval à les faire. Et deffendit expressément aux capitainnes des gens de pied d'en prendre en leurs compaignies pour le dangier des sentinelles, car par ces deux moyens les villes se vendent et se perdent; et, à vray dire, il n'estoit besoing de se servir d'estrangiers; car il se trouvoit assez de braves hommes naturels français qui y faisoient la presse, mesme que pour une volée vingt hommes d'armes des plus lestes de la compaignie de M. le mareschal de Saint-André, se casserent, et vindrent trouver M. de Vieilleville, qui furent fort bien receus; parmy lesquels il y avoit cinq ou six gentilshommes néapolitains, d'ancienne extraction, qui luy avoient de tout temps voué leur service et la vye, qu'il appointa à leur contentement; car ayant perdu leurs terres et moyens pour suivre le party de France, il leur donnoit la table, et à leurs chevaulx les provisions necessaires, affin qu'ils s'espargnassent la solde, qui estoit ung fort beau et advantageulx appoinctement, qu'ils ne trouverent jamais auprès dudict sieur le mareschal qu'ils avoient servy fort long-temps.

Estant doncques sa compaignie parfaictement complette, il ne la laissa nullement oisive, mais leur fist veoir de la guerre à souhait; car, quatre mois durant, avec M. d'Espinay et ses braves chevaux-ligiers, ils tourmenterent tant les garnisons de la duché de Luxembourg, qu'ils n'osoient plus sortir de leurs thesnieres (2), et enduroient que l'on emmenast leurs bestiaux, sans se presenter à les venir rescourre; car ils estoient tousjours battus; et alloient souvent les nostres au-delà de la portée du canon, et près des murailles, pour les sommer, avecques injures, de sortir et de venir au combat: en somme, ils firent une guerre si forte et si ennuyeuse au comte de Mesgue, qu'il eust volontiers quicté sa charge, jusques à demander trefve à M. de Vieilleville, qui se mocqua de ceste ouverture; lui mandant, par le trompette qui luy avoit apporté une lettre de sa part, tendante à ceste fin, qu'ils mériteroient tous deux une honteuse dégradation d'armes et de tout honneur, d'entrer, estants serviteurs, en ceste particulière capitulation, veû que leurs maistres s'entreguerroient à toute oultrance devers la frontiere de Valenciennes, où ils avoient leurs deux armées prestes à se donner bataille, et qui s'escarmouchent incessamment; et qu'il avoit faict en sa demande ung pas de clerc et non de guerrier; le renvoyant encores estudier en l'Université de Louvain, d'où il estoit n'agueres sorty.

Ce comte, qui fort honteux recogneust sa faulte, eust voulu estre mort, et renvoya le trompette le supplier de n'en parler jamais, et qu'il luy pleust luy rendre sa lettre. Ce que M. de Vieilleville luy accorda fort liberalement, à la charge toutesfois qu'il luy ameneroit une somme de marée d'Anvers. Dequoy le comte s'acquicta; mais on ne mangea jamais marée avec plus grande risée; car sans doubte il s'estoit grandement oublié, d'aultant que deux serviteurs seront tousjours reputez lasches et couards, voire perfides, de s'entrembrasser et caresser, et voir leurs maistres s'entrebattre les armes au poing.

CHAPITRE XIV.

Le comte de Mesgue se met en marche avec un gros détachement de la garnison de Thionville pour attaquer les troupes de M. de Vieilleville.

Advint que, sur la fin de septembre audict an, le president Marillac s'en voulut retourner en France, ayant passé ses deux années en cest estat: et pour luy servir d'escorte, M. de Vieilleville le fist accompaigner de la meilleure part de sa cavallerie, et de grand nombre de harquebuziers à cheval. Dequoy adverty le comte de Mesgue jour et demy devant ce partement, pour se revanger aulcunement de tant d'incursions que ceux de Metz avoient faictes sur ses limites et plus avant, feist entreprise, avec tout ce qu'il

(1) Décision.
(2) Tanières.

peust amasser de forces, de venir enlever le bestail de la ville, qui estoit en grand nombre et de toutes sortes, paissant en la plaine sous la faveur du canon, et nous venir braver jusques dedans nos portes; laquelle il conduisit si secrettement que nous n'en eusmes jamais nouvelles, jusques à ce qu'ils parurent au sortir de Théonville.

Ayant eu cest advis, M. de Vieilleville fist incontinant monter à cheval le reste de ce qui estoit demeuré de sa compaignie et de celle de M. d'Espinay; et parce que son lieutenant et enseigne conduisoit l'escorte du president, il commanda à M. Dorvaulx de prendre son drapeau, et se mettre à la teste de ce reste, et à M. d'Espinay de marcher aussi avec ce qui restoit de la sienne, et à M. de Thevalle de prendre sa cornette et faire deux trouppes, qui ne pouvoient monter ensemble à plus de sept-vingts chevaulx; et puis fist sortir trois cents corselets, pour gaigner en diligence un chasteau nommé la Dompchamp, gardé par les nostres en nombre de quinze ou vingt soldats soubs un capitainne nommé La Plante. Et quant à luy, après avoir faict fermer toutes les portes de la ville et prins les clefs, il vint loger à celle du Pont-Yffroy, pour estre adverty de quart en quart d'heure des entreprises de l'ennemy; et y fist apporter son disner, ayant avec luy M. de Boisse, maistre-de-camp general des bandes françaises, et le sieur de Croze, sergent-major, aussi general desdictes bandes; et posa quelques capitainnes sur les murailles, les enchargeant de s'y pourmener; renforcea les corps-de-garde, et ordonna que tous soldats fussent en armes le long des rues, et commandement à tous habitants de se resserrer en leurs maisons, et n'en sortir sur peine de la vye, et d'estre tuez s'ils se trouvoient par les rues. Le reste des capitainnes estoit avec luy, et environ trois cents harquebuziers, s'il estoit besoing de quelque renfort, et puis sa garde.

Il disne sur les neuf heures, entre les portes dudict pont, tous ces capitaines avec luy, et plusieurs gentilshommes prets à monter à cheval, suivant le rapport qui leur viendroit, qui ne tarda gueres; car M. d'Espinay luy manda qu'il avoit envoyé recognoistre l'ennemy jusques au Chasteau-Bruslé, distant de Théonville environ quart de lieue, où il ordonnoit de ses trouppes, et que, sur son honneur, il y avoit huict enseignes de gens de pied, et de huict à neuf cents hommes de cheval bien montez, et armez à écu, avec le bas de saye, là où default le harnoys, à la façon des ordonnances de Bourgoigne, et qu'en ce hôt de cavallerie on avoit compté environ traeze drapeaux, que d'enseignes, que de guydons; mais que d'attendre une si grande force il n'y avoit aulcune apparence avec si petite trouppe, tant s'en fault qu'on la doive attaquer, et qu'il estoit resolu de se retirer devers la Dompchamp, soubs la faveur de trois ou quatre pieces de campaigne qui y sont, et les y attendre; au moins il verra leur contenance et l'ordre qu'il vouldra tenir pour le combat, et qu'ils pourront estre arrivez dedans trois heures, car ils ne marchent que le pas pour surattendre leurs gens de pied : cependant il le supplie de luy commander son intention là-dessus.

Incontinant après ce rapport, celuy de M. Dorvaulx survint, qui estoit tout semblable; mais qu'il estoit d'advis qu'ils se devoient tous joindre ensemble : car un si grand hôt les trouvant ainsi separez leur pourroit passer par sur le ventre, et qu'il avoit logé les corselets le long d'une vieille et longue tranchée, pour y estre favorisez contre la cavallerie de l'Empereur, avec trente ou quarante harquebuziers à cheval qui luy restoient de l'escorte du president, en un boys que l'ennemy ne pouvoit descouvrir, qui donneroient en queue s'il les venoit charger; mais qu'en tout évenement il n'y avoit ordre d'attendre de si grandes forces, et qu'il luy pleust luy commander sur ce sa volonté, mais bientost, car devant trois heures il les auroit sur les bras.

CHAPITRE XV.

Victoire de M. de Vieilleville sur les troupes du comte de Mesgue.

Monsieur de Vieilleville, fort fasché de ces rapports qui tendoient tous à une retraicte, print une terrible resolution, car il fist desmonter environ soixante-dix harquebuzes à crocq de dessus leurs chevalets, et les fist porter par ses gardes; qui estoient grands et puissants hommes, et d'aultres qu'il fist choisir parmy les bandes : invention qui a tousjours esté depuis praticquée aux gens de pied en ce royaume, que l'on appelle mousquetaires. Et commanda au capitaine Croze de prendre cent harquebuziers, qui estoient là tous prests, et gaigner en toute diligence un petit villaige ou hameau au-dessus de la Dompchamp, nommée Honeppy, qui est si avant dedans les boys, qu'il en est tout couvert, et mener avec luy dix ou douze tambours, et s'y tenir coy, sans aulcunement se faire paroistre, encores que l'ennemy ne puisse venir à eux qu'il ne costoye et passe tout auprès du villaige; mais incontinant qu'il les verra aux mains qu'il en sorte, et s'advance en diligence, faisant bat-

tre aux tambours la charge et l'allarme, et qu'il mette de furie ses harquebuziers en besoigne.

Ce commandement faict, il endosse ses armes dorées, fait lacer son armet garny de son riche pannache de plumes jaulnes et noires; et prand sur son harnoys sa casaque de toille d'or à broderie de feuilles moresques de velour noir, et sort de la ville, en la garde de Dieu, monté sur son cheval Yvoy, en très-sumptueux et magnificque équippaige, laissant la charge de la ville et de tout son gouvernement à M. de Boisse duquel nous avons parlé cy-dessus, qu'il avoit esprouvé pour valeureux et très-saige capitainne, et fort respecté de tous les capitainnes de Metz, et qu'advenant sa mort, la ville seroit tousjours conservée pour Sa Majesté.

Ainsy il marche, déterminé de mourir, ayant ses soixante-dix mousquetaires après luy, qui doubloient le pas, et n'avoient que pour tirer cinq coups, tous apprestez en cartuches.

Arrivé qu'il fut devers ses trouppes, elles se resjouyrent d'une merveilleuse allaigresse de sa presence; et, sans plus mettre les choses en longueur, discours, ny en doubte, tous unanimement prindent resolution et courage de combattre et mourir. Et sur ceste ardante volonté, qui fust très-agréable à M. de Vieilleville, il ordonna de toutes ses trouppes, comme experimenté capitainne, et saichant bien faire la guerre à l'œil, ayant meslé les mousquetaires parmy sa cavallerie; qui a esté aussi une aultre invention qui a bien servy depuis à quelques chefs d'armées foibles de gens de cheval. Et adverty que l'ennemy marchoit en bataille droict à eulx, n'en estant qu'à demy-quart de lieue, il s'advance seulement au pas, disant qu'il fallait charger des premiers; car s'ils donnoient loisir à l'ennemy de les recognoistre, ils estoient sans doubte deffaicts.

Et sur ceste resolution, ils baissent les visieres, couchent le boys, et attaquent ce gros hôt, qui faict le semblable de son costé en esperance de les renverser tout aussi-tost, car la partie estoit mal faicte de dix contre un. Mais les mousquetaires, dequoy l'ennemy ne se doubtoit pas, tirent; et aultant de coups aultant d'hommes et de chevaux par terre; qui les espouvanta merveilleusement. M. de Vieilleville, là-dessus, charge de furie avec sa trouppe, ayant M. d'Espinay et M. de Thevalle à ses costés, qui renverserent tout ce qu'ils rencontrerent. Les mousquetaires rechargent, qui firent un grand abbatiz, et une seconde bresche dedans ce hôt, plus grande que la premiere. Croze faict bruyre ses tambours, et sort de furie du village avec ses harquebuziers, qui leur donnent en flanc. Le chevalier de La Roque vient de l'autre costé à toutes brides, qui les estonne; car il les charge bien rudement et à l'improviste. Eux, mal advisez et peu guerriers, avoient laissé leurs gens de pied bien loing derriere, comme par mocquerie et mespris de nostre trouppe, disants que ce n'estoit que une poignée de gens, et qu'il n'estoit besoing de tant de forces pour les deffaire.

Si bien que, pressez par le devant de nostre cavallerie, et de tous costez par Croze et Lancque, aussi que les trois cents corselets, dont la pluspart estoient halebardiers, conduicts par le capitainne Damezan, s'advancent à la charge, qui firent une terrible et très-sanglante execution, ils prennent le spavente, mesme que les mousquetaires avoient mis à pied ou tuez les chefs et plus apparants, qui estoient à la teste de leur hôt, qui fut cause de leur desordre, se retrouvants sans commandeur; et s'estonnent de telle frayeur, qu'ils tournent teste et enfilent la guerite, fuyants devers leurs gens de pied; mais ils furent poursuivis si furieusement, qu'ils les rompent eulx-mesmes au lieu d'en tirer du secours. Il se trouva ung grand nombre de chevaux des leurs sans maistres, que nos soldats prindrent pour courir après ce bataillon de fantachins. Mais M. de Vieilleville avec son fils et son neveu, suivis de toutes leurs trouppes, les avoient desja mis à vau-de-routte, avec l'ayde que y avoit auparavant faicte leur cavallerie.

Jamais on ne veid un si confus embarassement, par faulte de bonne conduicte et d'experience. Il en demeura plus de quinze cents sur la place, et le reste prisonniers, hormis ceux qui se sauverent dedans les bois, après lesquels M. de Vieilleville deffendit de courir.

Quant à ceulx de leur cavallerie, il en demeura environ trois cents de morts et six-vingts prisonniers; et voyoit-on le reste fuyr le long d'une montaignette sur le chemin de Théonville; mais on n'alla pas après. Le sieur Duplessis-Greffier, qui avoit suivy la victoire avec les aultres hommes d'armes de sa compaignie, luy apporta une enseigne de gens de pied, et un guidon de gendarmerie. Il commanda de chercher les aultres par les champs pour les envoyer au Roy; et luy en fust apporté jusques à saeze drappaulx. Et n'y avoit gueres de soldats des nostres qui n'eust ou ung ou deux prisonniers: seulement deux garses de soldats, qui estoient allées de bon matin au bois, en touchoient trois devant elles, qui n'est pour rire, mais pure verité, comme les bergeres leurs moutons; car ils avoient jecté leurs armes pour mieux fuyr, et deux d'iceux estoient blessez.

Le comte de Mesgue s'enfuit par les bois, de-

vers la Mozelle, où trouvant un batteau seul que menoit ung pescheur, se lance dedans, luy troisiesme, et se sauverent à Théonville.

Telle fut la fin de ce combat, le jour et feste de Saint-Michel audit an; après lequel, ne se presentant plus personne qui fist teste, M. de Vieilleville envoya un trompette devers celuy qui commandoit à Théonville, que ceulx qu'il envoyeroit enterrer leurs morts ne recevroient aulcun desplaisir, et qu'ils y pouvoient venir en toute seureté.

CHAPITRE XVI.

M. de Vieilleville est nommé chevalier de l'Ordre.

Après ceste très-heureuse victoire, M. de Vieilleville s'achemine devers Metz, ayant faict ramasser toutes ses trouppes, desquelles, la reveue faicte, il ne se trouva que huict morts, douze blessez et quatorze chevaulx, dont le coursier de M. d'Espinay en estoit l'un; mais il fut tué en la charge des gens de pied, qui le garda de courir fortune.

Estant en la ville, il vint droict à la grande église, où il mit pied à terre pour louer Dieu, ayant desja envoyé advertir les chanoines de s'y trouver. Ce qui fust bien solennellement et en grande dévotion exécuté. Toute l'artillerie, au reste, qui estoit sur les plates-formes, joua; la Muette et toutes les aultres cloches de la ville sonnerent long-temps à grand bransle; et fut le bruict si grand de ceste allaigresse, que ceux de Théonville le pouvoient bien entendre; car le cours de la Mozelle qui costoye leur ville le leur portoit; de sorte que de long-temps Metz ne s'estoit veue en telle rejouissance. Et après avoir donné bon ordre pour la garde de si grand nombre de prisonniers, et faict prandre la liste d'iceux par chasque compaignie, il alla soupper, où tous les capitainnes qui avoient esté du combat se trouverent, et grand chere, mais toujours louant Dieu; car telle estoit la coustume de ce brave seigneur, qui ne l'oublioit jamais en toutes ses actions.

Le lendemain, il despescha le capitainne d'Amezan devers le Roy, pour luy porter en poste les drappaulx, tesmoins de la victoire que Dieu luy avoit donnée, affin de l'advancer en credit et le faire cognoistre à Sa Majesté et aux grands; car il l'aimoit, le cognoissant vaillant et hardy gentilhomme, et fort prompt en l'execution de ses commandements, jusques à entretenir deux de ses enfants aux bonnes lettres à Strasbourg, et pour apprendre la langue germanique; aussi qu'il avoit bonne part en ceste victoire; car s'il eust failly de faire marcher en diligence, et à propos, les trois cents corselets dont il avoit la charge au combat, le bataillon de huict enseignes bourguignonnes, qui n'estoient qu'à demy-rompues, se fussent ralliées à la faveur d'un bois, qui nous eussent bien donné de l'ennuy; mais il les prévint fort vaillamment, et les chargea d'une terrible furie : d'aultre part, il estoit de fort illustre extraction des pays de Béarn, qui le rendoit encores plus recommandable.

Il trouva, faisant ses diligences, à la poste de Chasteau-Thierry, un gentilhomme serviteur du Roy, nommé Andresiz, qui apportoit la depesche de l'Ordre à M. de Nevers, pour en honorer M. de Vieilleville, l'ayant esleu de ce ranc le jour de Saint-Michel, auquel on crée les chevaliers de l'Ordre; et n'y en avoit eu que quatre en ceste création : car en ce temps-là il estoit, comme nous avons toujours dict, fort rare : qui estoient M. de Vaudemont, M. de Vieilleville, M. de Bourdillon, et le frère de M. de Langey, Martin du Bellay, qui avoit faict de grands services en Piedmont.

Advanture certes fort considerable, que le mesme jour que M. de Vieilleville avoit obtenu une si belle victoire, le Roy, se souvenant de luy, l'avoit receu de son propre mouvement en la compaignie des freres de son Ordre.

Arrivé que fut le capitainne d'Amezan à la cour, qu'il trouva à Amiens de retour de Valenciennes, il s'addressa à M. le mareschal de Saint-André, qui le presenta au Roy; et ses lettres veues, qui contenoient au vray le discours de la deffaicte, et les drappeaux receus, Sa Majesté envoya querir M. le connestable pour le rejouir d'une si bonne nouvelle, et luy monstra les enseignes de gendarmerie et de gens de pied, si semées d'aigles à double teste, de croix rouges, des armes d'Hespaigne, d'Austriche et de Bourgoigne, qu'il n'y manquoit rien. « Et bien, luy dist le Roy, que dictes-vous de Vieilleville? N'est-ce pas un vaillant et très-asseuré capitainne, d'avoir assailly avec si peu de gens de telles forces, et par sa très-saige conduicte en avoir eu sa raison, sans comme poinct de perte? Quant à moy, je tiens ceste victoire pour miraculuese. J'ay un fort brave serviteur en ce gentilhomme-là. »

M. le connestable, auquel ces louanges n'estoient pas trop agréables, respondit assez froidement qu'on ne luy pouvoit veritablement oster qu'il ne fust ung fort brave chevalier, et très-experimenté capitainne; mais que c'estoient hazards et advantures de guerre qui peuvent ar-

river aux moins rusez et experimentez capitainnes du monde ; car, depuis que le spavente se met en une trouppe, cinq cents en defferont cinq mille, fussent-ils Rolands. « Tout ce que vous voudrez, dist le Roy : mais il a acquis ung merveilleux honneur à la nation française et à ma couronne. Que s'il eust pleu à Dieu que ceste nouvelle fust venue lorsque nous estions à Valenciennes devant l'Empereur, je luy eusse envoyé tous ces drappeaulx pour le faire crever de rire. Mais c'est le bon que vous ne vouliez pas qu'il eust l'Ordre? — Vostre Majesté, Sire, me pardonnera s'il luy plaist, respond M. le connestable; mais seulement je dis qu'il ne le demandoit pas, et n'en avoit escrit à personne, aussi qu'il est absent, et que la coustume porte que l'on ne l'envoye jamais gueres aux absents s'ils ne sont princes ou estrangiers, comme vous avez faict à M. de Vaudemont. »

Le capitainne d'Amezan nota bien toutes ces parolles, qui les rapporta fort fidellement en son retour, avec un present de trois cents escus et une lettre de retenue en estat de gentilhomme servant, et pour tel fust couché sur l'estat du Roy, et en servit Sa Majesté avant partir. Quant au sieur d'Andresiz, il trouva M. de Nevers auprès de Mezieres en sa comté de Rethelois, auquel il presenta toute la despesche du Roy; et l'ayant veue, il fust très-aise pour le regard de M. de Vieilleville, disant qu'il y en avoit une vingtaine en ce royaume qui ne l'ont pas si bien merité que luy, et qu'il se sentoit fort obligé au Roy de l'avoir choisy pour en honorer de sa part ung si brave et vaillant chevalier. Mais il fust encore plus ravy de joye d'entendre par le sieur Duplessis-Greffier la deffaicte, ou route pour le moins, de toutes les garnisons du gouvernement de Luxembourg, que M. de Vieilleville avoit despesché en poste devers luy pour la luy faire entendre, et arriva ung jour après la venue d'Andresiz : qui fust cause que ledit Andresiz passa plus oultre, de quoy il fust très-marry ; car il fust frustré de l'esperance du present de M. de Vieilleville, qui ne luy pouvoit faillir s'il fust venu jusques à luy.

Et par lequel sieur Duplessis M. de Nevers envoya à M. de Vieilleville toute la despesche du Roy, et les mesmes lettres que Sa Majesté luy avoit escrites, avec demonstration de joie incroyable d'une si heureuse victoire, et qu'il sembloit que Dieu et le Roy eussent conféré ensemble de faire en un mesme jour deux si bons effets : Dieu de donner la victoire, et le Roy ung si honorable guerdon ; et puisqu'il estoit choisy pour l'honorer de l'Ordre, qu'il estimoit à grand heur, il le prioit de prendre sa commodité ; et parce qu'il sçavoit que sa residence estoit très-requise à Metz, il estoit content d'aller jusques à Ligny, voire à Thoul, plustost que de l'incommoder, et que là il feroit venir M. de Vaudemont, ayant aussi le pouvoir de l'Ordre pour luy, affin de les despescher ensemble, et que, luy assignant le jour, il ne fauldroit, toutes choses cessantes, de s'y trouver, et qu'en mille fois meilleur endroit il le voudroit bien gratiffier.

A quoy M. de Vieilleville fist responce, par le mesme sieur Duplessis qu'il luy renvoya, qu'il le remercioit très-humblement de tant d'honneur, ne luy ayant jamais faict service qui le deust convier à telle bienveillance et gratiffication ; mais il le supplioit de l'excuser s'il ne prenoit l'ordre de sa main ; car quand le roy François le fist chevalier de l'accolade de l'espée, il protesta de ne jamais prandre le collier du grand ordre de Saint-Michel, si Dieu luy faisoit ceste sainte grace de l'en rendre digne par ses merites et bons services, que de la main de monseigneur le Daulphin, son seigneur et maistre, qui est aujourd'huy, par la grace de Dieu, regnant; et que d'aultre part, de le prandre en la compaignie de M. de Vaudemont, qui s'est non-seulement associé, mais animeusement bandé avec le cardinal de Lenoncourt pour luy courre sus et luy ravir son estat, il ne s'y pouvoit nullement plier, et plustost du tout le reffuseroit ; le suppliant très-humblement d'avoir son excuse très-agréable. Et finissoit sa lettre par très-humbles et très-affectionnées offres de son service, et toutes aultres soubmissions que l'on peut defferer à un grand prince.

Quand M. le duc de Nevers eust veu ceste responce, il en fust merveilleusement fâché et desplaisant, se voyant privé du contentement que desja il se promettoit de la veue de M. de Vieilleville, car il l'aimoit et honoroit beaucoup. Mais, trouvant ses excuses assez legitimes et pertinentes, il renvoya ledit sieur Duplessis, avec une très-honneste lettre qui contenoit l'extreme regret qu'il portoit de ce reffus.

CHAPITRE XVII.

Mauvaise conduite du sergent-major et du prevôt de Metz.

Le capitaine Nicolas de Bragme, sergent-major de Metz et du pays messin, et le prevost Vaurre, desquels nous avons parlé sur la fin du cinquiesme livre, faisoient leurs orges, comme l'on dict, en leurs charges, avec oppinion que

leurs déportements n'estoient descouverts, parce que M. de Vieilleville leur faisoit infinies faveurs, à cause qu'il ne se pouvoit passer du service de ces deux hommes, pour l'experience que chacun d'eulx avoit en son office, et de la soigneuse diligence qu'ils y exerceoient; car Nycolas, pour la discipline militaire, n'avoit gueres son pareil, et prenoit grande peine et plaisir à dresser le soldat en la grace du port de ses armes, à l'admonester de son devoir, et le reigler en l'ordre de sa faction. Et oultre ce, ordonnoit un bataillon quand il venoit quelque grand à Metz, français ou estranger, à qui M. de Vieilleville vouloit donner plaisir en toutes ces sortes de façons, que jamais ceulx qui en ont faict les livres ont sceu figurer, et alloit visiter jour et nuict les corps de garde sur les murailles et dedans de la ville; que s'il y eust trouvé quelque desordre ou deffaillance, les caporaulx estoient en danger de courre une maulvaise fortune.

Quant au prevost, il n'y en avoit poinct en toute la France qui eust plustost instruict un procès-criminel, ny plus ruzé pour surprendre un prisonnier en ses responces : très-hardy au demourant, et fort prompt aux captures, car il y hazardoit sa vie, sans rien apprehender ou recognoistre. Et suivit une fois quatre soldats qui avoient coupé la gorge à une fille après l'avoir violée, à quart de lieue de Metz avec dix archers seulement jusques à Sainct-Dizier, qu'il ramena en la ville, et les fist executer sur la roue. Et ne fault trouver estrange si tels devoirs obligeoient M. de Vieilleville à les aulcunement favoriser; mais sous ce pretexte ils commettoient beaucoup d'abus. Celluy qui s'ensuit estoit bien grand et très-pernicieux; car il entretenoit et nourrissoit les voleurs en plusieurs pays et contrées, et principalement sur les confins du gouvernement de Metz.

Il y avoit une capitulation faicte entre les gouverneurs de Metz et de Luxembourg, pour coupper chemin à mille voleries qui se commettoient en leurs gouvernements soubs l'ombre de faire la guerre; que tout capitainne, sergent, caporal ou aultre, menant soldats en campaigne busquer fortune, seroit tenu de les avoir tous nommez et enroolez en un certificat signé du gouverneur, par lequel il les advouoit à la solde et service de son prince; et puis, sans ledit certificat, ils estoient sans remission, d'une part et d'aultre, pandus et estranglez : en oultre, que tout soldat trouvé saezy des deux escharpes, la blanche et la rouge, estoit rompu sur la roue, comme trahistre et assassinateur; et n'en avoient pas meilleur marché s'ils avoient l'escharpe jaulne, qui est de Lorrainne, avecques la leur.

Or, ceste capitulation avoit esté vivement poursuivie par M. de Vieilleville, parce que plusieurs lansquenets des environs de Treves, qui avoient esté du regiment du colonel Jacob Wen-Ausbourg, aussi natif de ce pays-là, s'en estoient cassez, et se jectoient par trouppes en la campagne pour nous courre sus; trouvants plus de prouffict de faire la guerre en toute liberté, que d'estre sous le commandement de quelqu'un, et bien montez. Mais s'ils prenoient de nos soldats, ils les menoient à Luxembourg, faisants quelque tribut au gouverneur pour les retirer et advouer, qui estoit fort aise de nous nourrir des ennemis et y gaigner.

Nos capitaines en prindrent par les forests jusques à vingt; et n'ayants poinct de certifficat, ils estoient livrez au sergent-major et au prevost, comme estants de leur gibbier, pour les faire pugnir selon la capitulation. Mais ces deux mattois venoient rapporter à M. de Vieilleville qu'ils les avoient faict noyer, sans faire bruict, comme gens qui ne valoient pas les pendre, aussi que leurs compaignons en seroient plustost attrappez, car ils n'auront pas le soing ny l'advis de prandre certifficats, et que seront aultant de morts, par ce moyen moins d'ennemis : cependant ils les faisoient évader pour de l'argent, mais beaucoup; car ils se racheptoient à grosses sommes, et les faisoient sortir en plain jour, travestis en paysants, et en compaignie de ceulx qui apportoient l'argent de leur delivrance; lesquels retournoient tout aussi-tost à la volerie, nous faisants par ce moyen beaucoup de dommaige; car ils avoient esté fort long-temps au service de France soubs ledit colonel, et connoissoient si bien nos façons, le pays et nostre langue, qu'ils osoient bien aller jusques aux portes de Troies, de Rheims et de Chaallons, sans guydes ny truchements, avec l'escharpe blanche, prandre des marchands et d'aultres riches prisonniers, où ils gaignoient un bien infini, tant pour leur rançon que pour leur despouille; car marchands qui vont à l'emploicte sont toujours bien garnys et montez; et dura ceste praticque environ quatorze mois, sans aultrement estre tout-à-faict descouverte, mais seulement par soupçon, duquel encores que M. de Vieilleville eust quelque vent, si ne vouloit-il, pour les respects que dessus, rien esmouvoir et en attendoit faire que plainte (1) : somme qu'en cest espace de temps ils firent de ceste façon évader plus de cent prisonniers.

Ils entretenoient une aultre praticque bien meschante; que si quelqu'un venoit à plainte

(1) Attendoit qu'on en fit plainte.

d'ung soldat, eux, qui avoient le commandement d'y donner ordre et d'en faire le chastiment, l'envoyoient incontinant advertir qu'il s'escartast pour un temps si l'offence estoit ligiere, attendant que son appointement se fist; mais si elle estoit capitale ils luy faisoient ung trou en la nuict affin qu'il évadast, le tout pour de l'argent.

CHAPITRE XVIII.

M. de Vieilleville prend la résolution de les punir.

Il escheust au capitaine La Cahuziere d'aller à la guerre à son tour, selon l'estat qu'en avoit dressé M. de Vieilleville, ainsi que nous avons dict. Et estant en campaigne, prend le chemin de Rougerieules pour s'en venir à Sainct Myhel, où il fust adverty qu'il y avoit des courreurs qui prenoient la route de Bar-le-Duc, pour aller, à son oppinion, en Champaigne attrapper quelques marchands. Il pourroit avoir environ trente harquebuziers et aultant de corselets passablement montez, et marche tant qu'il trouve la piste des ennemis; et les descouvrant en un vallon, il separe sa troupe en deux, puis les charge si furieusement et à l'improviste, qu'il les deffaict, mais si bien, que de cinquante qu'ils estoient il en demeura vingt sur la place, douze prisonniers; le reste le gaigne à la fuicte.

Il retourne à Saint Myhel pour repaistre; et, envisageant les prisonniers, il en recogneust ung qui aultrefois avoit passé par ses mains, auquel il dict : « Comment mort-D... tu as esté noyé, et toutesfois te voilà encores! vertu de D... quelle piperie est ceste-cy? » Le soldat qui commandoit à ceste trouppe estoit allemant, parlant toutesfois fort bon français, et parant du colonel Jacob; luy confesse qu'il a esté autrefois son prisonnier, mais qu'il esperoit en sortir pour sa rançon comme il a faict, et bien payée au sergent-major de Metz. « Et pour combien? dist le capitainne. — Pour mille escus, respond-il; aultrement il m'eust faict noyer. Mais j'en ay gaigné depuis ce temps-là plus de six fois davantaige; et si ay encores des marchants français prisonniers, que je pris dernierement allants à Rheims, à la foire de la Cousture, qui m'en fourniront plus de six mille : par ainsi, faictes-moy bonne guerre. » Alors le capitainne s'escrie, disant : « Ha bon larron, traditor Nycolas! je regnie D... je te feray pandre. » Et puis s'addressant au soldat : « Où es ton certifficat? — Je n'en ay poinct, dist-il; car nous ne sommes ny à l'Empereur ny au roy de France, mais soldats de fortune, qui la cherchons partout où nos advertissements nous guident; et est nostre principale retraicte en l'archevesché de Trieves, en la mesme cité, et mesme archevesque prince electeur. »

Le capitaine La Cahuziere ayant entendu ce soldat, se contentant de vingt ou trente chevaulx de butin, de ses douze prisonniers, des armes et accoustrements des morts, serre vistement bagaige et faict brider, et s'en retourne de colere à Metz; bien deliberé de faire le procès du capitainne Nycolas, et d'en demander très-instamment à M. de Vieilleville la justice.

Arrivé qu'il fust à Rougerieules, s'advance au galop laissant sa trouppe derriere, car elle estoit en seureté, et se presente à M. de Vieilleville, auquel il faict sa plainte, luy recitant tout le faict, et le langaige de mot à mot que luy avoit tenu le chef de la trouppe qu'il a deffaicte entre Bar-le-Duc et Sainct-Myhel, qu'il pensoit estre noyé; de quoy il demande très-humblement justice.

M. de Vieilleville, très-esbahy, luy commande de ne publier nullement ce qu'il luy avoit dict, pour plusieurs raisons qu'il luy fera bientost entendre, mais sur-tout qu'il mette ses prisonniers en seure et secrette garde en son logis, à ce qu'ils ne soient veus ny recogneus de personne, et qu'il s'en retourne en diligence devers ses soldats, pour les emboucher à part de son instruction avant qu'ils entrent en la ville.

Ce que ce capitainne executa fort exactement : et entrerent tous ses soldats en la ville, sans que personne sceust qu'ils eussent des prisonniers; et firent courir le bruit qu'ils n'avoient pas eu du bon. Mais il estoit en grand cœur de sçavoir les raisons que luy avoit remises M. de Vieilleville; car il se feust plustost deffaict soy-mesme, que le capitainne Nycolas ne l'eust esté, de luy avoir sourratté de ceste façon mille escus; et se presentant devant luy avec asseurance d'avoir executé en toute fidelité son commandement, il le supplia de l'en esclarer (1).

M. de Vieilleville luy dist qu'il avoit envoyé devers M. de Nevers, pour le supplier de luy envoyer son prevost de Champaigne, affin de faire le procès au sien et au capitainne Nycolas; et qu'il se deffie qu'ils facent quelque menée pour ung prisonnier, nommé La Trousse, qu'ils tiennent il y a plus de deux mois; car, encores qu'il leur a esté commandé de le faire executer, ils ont toujours dilayé; et est bien adverty qu'ils ont envoyé des lettres que le prisonnier à escrites au sieur de La Trousse, prevost de l'hostel

(1) Éclaircir.

du Roy, duquel il se dict parant, ce qui est croyable, car ils portent le mesme nom; et veult descouvrir où tend ceste longueur; car ils ont esté si temeraires qu'ils luy ont demandé sa grace, qui est entierement contrevenir au devoir de leur charge; et par ce seul traict d'oubliance il les juge dignes de mort; et premier que la sepmaine passe il les luy rendra pendus.

Cahuziere, ayant ceste parolle d'ung tel homme, n'eust pas voulu changer sa qualité avec celle d'un grand prince, et le remercia très-humblement. Là-dessus le capitainne Nycolas entre en la chambre; et, ayant faict la reverence à M. le gouverneur, il s'addresse au capitainne La Cahuziere pour l'embrasser et caresser, luy disant qu'il estoit marry de sa fortune, et qu'il n'avoit pas eu du bon en ses entreprises. Mais l'aultre se deffaict de ceste embrassade, et se destourne de peur qu'il le joigne. M. de Vieilleville se leve, et le tire à part, luy demandant pourquoy il avoit ainsi rejecté le capitainne Nycolas; et sembloit qu'il voulût descouvrir ce qu'ils avoient entrepris de cacher. Il respondit qu'il s'en estoit ainsi reculé par horreur et dedaing, parce qu'il sentoit desjà le bourreau, puisque luy-mesme l'avoit condampné à estre pendu. De quoy M. de Vieilleville se print bien fort à rire : puis, s'addressant au capitainne Nycolas et au prevost, il leur dist qu'il trouvoit estrange ceste longueur sur l'execution de La Trousse, et que si dedans vingt-quatre heures l'on n'y mettoit une fin, qu'il se fascheroit de telle sorte qu'il y paroistroit. A quoy ils respondirent que demain à quatre heures après midy il ne seroit pas en vie : ce qu'il leur commanda assez rigoureusement.

CHAPITRE XIX.

Le prévôt et le sergent-major de Metz sont arrêtés.

Le lendemain, à deux heures après midy, on mene La Trousse en la place du Champ-Passaige où se font les executions de justice, pour y estre troussé; mais les mattois luy avoient faict prandre ung manteau dessous lequel il avoit les mains non liées, et faignoit d'estre lutherien pour s'excuser de porter une croix, n'ayant poinct, au reste, de corde au col. Or, le sergent-major, est tenu d'assister à toutes les executions de justice, avec une escouade de soldats que chasque capitainne doit fournir à son tour. Mais il ne s'y trouva poinct, ny le prevost semblablement, laissant ses archers en la charge de son greffier.

Quand le greffier eust achevé de lire son dictum, La Trousse se valse (1) et jecte du haut en bas de l'eschele, laissant le manteau entre les mains du bourreau, prend la course, se fourre parmy la populasse et se saulve; car soldats, archers et tout le monde luy faict largue (2). Il vient à la porte Mozelle, quartier de son capitainne Pierre Longue, où tous ses compaignons, qui desja le pleuroient, car il estoit lancespessade, luy ouvrirent le passaige à grande joye, et s'en va, sans que jamais il fust possible de le rattrapper, encores que plus de vingt chevaulx allassent après, et par divers chemins.

M. de Vieilleville estoit en sa chambre, disputant avec des ingenieurs sur le plan d'une citadelle qu'il avoit projecté de faire bastir à Metz, quand on luy vint faire ce rapport : de quoy il entra en un merveilleux colere, et commanda au sieur de Beauchamp d'Angiers, capitainne de sa garde, d'aller prandre le prevost : et se trouvant le capitainne La Cahuziere fort à propos, il eust commandement de se saezir du capitainne Nycolas, qui n'eust pas pris de telle affection une cent fois meilleure charge; mais il n'oublia de faire sceller tous ses coffres et inventorier ses meubles.

Ces deux galants arrestez furent mis en diverses prisons, pour obvier à la conference; ausquels le president de l'Aubespine, qui avoit succedé à Marillac, esbaucha le procès, attendant le prevost de Champaigne nommé Alzau, mais de telle sorte, que d'entrée de jeu il leur presenta la question : qui confesserent, comme gens delicats qui n'ont pas accoustumé de souffrir, qu'ils avoient touché chacun mille escus, le greffier du prevost quatre cents, et le bourreau deux cents, pour donner lumiere et faveur à ceste évasion; mais qu'ils esperoient que M. de Vieilleville leur feroit grace et misericorde en consideration de leurs bons services, et qu'il n'y alloit poinct du service du Roy, ny d'aultre chose qui leur eust peu estre imputée à tradiment ou perfidie, mais seulement vouloient sauver ung enfant de bonne maison, nepveu d'un prevost de l'hostel du Roy, l'un des chefs de justice de France, duquel ils dependoient tous deux; et supplioient le president de luy remonstrer leurs raisons, à ce qu'il en eust pitié, et esgard à leurs personnes et qualitez, et luy-mesme de leur estre pour l'honneur, et au nom de Dieu, aydant. Mais le tout envain; car le pre-

(1) Se renverse.

(2) Place.

sident leur respondit qu'il pensoit bien que s'il n'y avoit aultres bourriers (1) en leurs fleustes que l'evasion de La Trousse, ils seroient en esperance de quelque remission; mais il se trouvoit tant d'aultres charges, que à male peine en pourront-ils reschapper. Eulx, ne se doubtants poinct du faict de La Cahuziere, demandent quelles. A quoy il respondit que le prevost general de Champaigne les leur dira incontinant après son arrivée, qui sera dans deux ou trois jours; et les laissa en ceste convulsion de leurs cinq sens; car nous n'avons plus severes juges, ny plus fideles tesmoins de nos actions, que nos consciences.

CHAPITRE XX.

Ils sont punis du dernier supplice.

Trois jours après ceste premiere interrogation, le prevost Alzau arrive, qui, après la reverence faicte à M. le gouverneur, et les lettres de M. de Nevers presentées, fust envoyé au president de l'Aubespine, qui luy fist veoir tout ce qu'il avoit advancé en ce procès. Mais il requit incontinant qu'ils fussent mis ensemble, et qu'il n'y avoit plus de dangier de les laisser coucher en ung mesme lict, car leur confession de La Trousse les condamnoit assez.

Et estants logez ensemble aux prisons ordinaires, le prevost Alzau les vint trouver, accompaigné du capitainne Beauchamp, que suyvent dix ou douze lansquenets de la garde. Et tout à l'instant arrive le capitainne La Cahuziere avec son prisonnier nommé Hansclavez, qui leur fust presenté.

Incontinant que le capitainne Nycolas l'eust veu il s'escria, disant : « Ha! monsieur le prevost Vaurre, nous sommes perdus : je vous disois bien qu'ayant donné ceste bourde à M. le gouverneur, de l'avoir faict noyer, nous devions envoier après dedans les bois pour le faire tuer; mais vous ne voulustes pas : et voilà nostre condampnation. »

Le prevost Alzau dist à toute l'assistance qu'il ne falloit pas grandes escritures pour l'instruction de leur procès, car ils confessoient plus qu'on ne vouloit; et sur le champ commande de leur mettre les fers aux pieds; ce qui fust faict en sa presence. Puis vint faire son rapport à M. de Vieilleville, pour en ordonner ce qu'il luy plairoit.

Auquel il commanda de leur demander qu'estoient devenus quarante prisonniers qui leur furent baillez pour estre executez suivant la cappitulation, ayants esté pris sans certifficat ou adveu, et leur monstrer par escrit les jours et les mois qu'on les leur a delivrés à diverses fois, et leurs noms, ensemble le registre qu'ils ont tenu de leur mort, suivant l'usance de justice, et qui en a esté l'executeur; *item*, s'ils n'ont pas eschelé en plain mynuict les murailles de l'abbaye de Saint-Pierre, et enlevé deux religieuses de là-dedans, et leur demander où elles sont, en leur monstrant la requeste de l'abbesse; et au cas qu'ils reffusent de confesser verité, leur donner la question tout incontinant.

Le susdict prevost retourne devers eux, qui execute ce commandement avec une extreme rigueur. Eulx respondent que les soldats qu'il demande ont passé par le chemin de Hansclavez, car de les avoir tuez il n'y eust eu apparence, d'aultant que c'estoit nourrir la garnison de Metz en oisiveté, et leur faire oublier le mestier de la guerre, parce que la vraye et naturelle garnison de la duché de Luxembourg s'estoit quasi du tout retirée, ne voulant plus combattre pour avoir à faire à trop forte partie, et que le comte de Mesgue avoit suscité ceulx-cy, affin de nous entretenir des ennemis qui ne luy coutoient rien; mais encores il y gaignoit, car il en tiroit beaucoup de daces et de tributs, jusques à prendre le dixiesme de leurs butins. Et supplioient M. de Vieilleville d'avoir pitié d'eulx, et leur faire misericorde, attendu la pureté de leur intention, qui ne tendoit que à tousjours entretenir le soldat français en l'exercice de sa valeur.

Et quant aux deux religieuses, ils voyent bien, puisqu'on les recherche de cela, que l'on pourchasse leur mort; car il n'y a capitainne, ni quasi soldat, qui n'ait sa garce, et qu'ils n'eussent jamais faict ceste entreprise s'ils n'y eussent esté appellez par elles-mesmes; car desja, durant le siege, on les avoit cachées chez le vidame de Chartres : de dire où elles sont, ils ne le peuvent, et pensent qu'elles se sont retirées, lors de l'esmeute, de leur emprisonnement. Le capitainne Nycolas supplie le prevost Alzau de ne faire aulcun desplaisir à la sienne, car elle est grosse de trois mois.

Alzau retourne avec son greffier et toutes leurs responces, sur lesquelles M. de Vieilleville commande d'assembler le conseil, où il voulut que les plus anciens capitainnes assistassent; car les maitre-de-camp et sergent-major

(1) Expression proverbiale, qui signifie s'il n'y avait autre délit.

généraulx Boisse et Croze s'en estoient allez il y avoit plus d'un mois. Et eux assemblez, le capitainne Nycolas fust condampné a estre desgradé des armes et de tout l'honneur, puis pendu et estranglé.

Ils commancerent l'execution de ceste sentence par le despouiller de tous ses habillements de noblesse; car estant belle homme, de belle taille, et d'aige moyen, il se delectoit fort, comme voluptueux et adonné à l'amour, de toutes sortes de draps de soye, jusques à porter sur ses escharpes de velours des fers d'or; au lieu desquels habillements il fut, depuis la teste jusques aux pieds, acoustré en paysant. Et luy osta-t-on les armes qu'on luy avoit rendues et ceintes une demie-heure auparavant en venir là. Et sur le poinct que l'on vouloit le mener au supplice, qui estoit designé en la place de la grande eglise, M. de Vieilleville, de ce adverty, envoya dire que, pour le respect des armes, et qu'il avoit commandé à tant de capitainnes l'espace de vingt ans en lieux signalez, qu'il vouloit qu'il fust estranglé en la prison, et son corps ainsi travesty porté sur une table en la place devant la geolle. Ce qui fust faict; et y demeura depuis huict heures du matin jusques à quatre après midy. Spectacle digne de grande pitié, de veoir un tel homme, roidde mort, estendu sur une table, avec un vieil chappeau tout percé, destainct (1), et sans rabat, vieilles guaistres et sabots, qui depuis vingt ans n'avoit porté que bas de soye et souliers de velours, et tousjours couvert de fers d'or.

Quant au prevost Vaurre et son greffier, qui avoient veu toute la tragedie du sergent-major, ils furent menez en la place susdicte pour y estre executez. Puis le bourreau fust fouetté par son valet autour de la potence, et aux quatre coings de la place, après cela remis en son office par faultre d'aultre.

Ainsi finirent ces deux miserables, qui avoient grande authorité en tout le gouvernement de Metz et pays messin; car à Thoul et Verdun ils avoient des lieutenants, et y faisoient quelquefois leurs cavalcades avec bonne escorte, pour faire reluire leur grandeur. Le corps du greffier fut porté sur le grand chemin de Metz au Pont-à-Mousson, et pendu à un arbre. Mais les deux aultres, pour le respect de leurs qualitez et estats, furent enterrez en l'eglise des cordeliers, l'un sur l'autre, en une mesme fosse.

(1) Déteint.

CHAPITRE XXI.

M. de Vieilleville fait mettre en liberté des marchands que l'on retenoit injustement en prison.

Après ceste execution, le capitainne La Cahuziere fist instance fort aspre de ravoir la rançon de Hansclavez, que luy avoit ainsi sourratté le capitainne Nycolas, et maintenoit que l'argent estoit dedans ses coffres qu'il avoit faict sceller lors de sa prise, à l'ouverture desquels M. de Vieilleville voulut estre present, pour obvier aux abbus: et fut à la verité la somme de mille escus trouvée, non pas celle de Hansclavez, car incontinant qu'il avoit faict un cop de main, il l'envoyoit à Cusset ou Busset en Auvergne à sa femme, mais c'estoient les mille escus du prevost de l'hostel, La Trousse, qu'il n'eust pas loisir d'escarter; et furent trouvez en une bourse rouge, avec une lettre dudict prevost, de telle substance;

« Monsieur de Bragme, je ne vouldrois pour rien escrire à M. de Vieilleville pour la delivrance de mon neveu; car estant chef de justice, comme je suis en ce royaume, il me feroit rougir de honte de requester un si meschant homme; car je congnois son integrité estre telle, qu'il ne pardonneroit pas à son propre frere, en dangier de me faire perdre mon estat, veu la créance que le Roy a en luy; mais, si de vous-mesme vous le pouvez faire évader, suivant l'authorité que vous avez sur les soldats, je vous supplie, et M. le prevost Vaurre, d'y ouvrir vos cinq sens, et vous y évertuer; et pource que vous ne pouvez executer cela tous seuls, je vous envoye deux mille six cents escus pour gaigner les hommes que vous pouvez employer à ceste entreprise; et s'il n'y a assez, je vous jure, en foy d'homme de bien, de vous rembourser de ce que vous aurez fourny davantaige: et gardez ceste lettre pour gaige de ma parolle. »

Ceste lettre veue, l'on jugea bientost qu'il n'eust poinct fallu d'aultre tesmoignage, ny meilleure preuve pour advancer le procès de ces miserables, s'il estoit à faire. Et commanda M. de Vieilleville qu'elle fust mise avec les aultres pieces du procès: puis il ordonna que les mille escus fussent delivrez au capitainne La Cahuziere; mais il n'oublia, comme charitable et plain de bonté, d'ordonner que tous leurs meubles, armes et chevaulx, fussent vendus en pleine place, et à l'encant, pour estre l'argent qui en proviendroit distribué aux pauvres necessiteux et honteux, par les maisons, et le reste envoyé

à l'hospital : ung aultre, sans cérémonie, et d'aulthorité absolue, les eust mis en ses bouges. Il donna la charge de ceste charité à quatre notables bourgeois de la ville, reputez gens de bien et conscientieux ; de quoy ils devoient rendre compte devant le president de l'Aubespine ; qui s'en acquiterent fort chrestiennement, sans en vouloir tirer aulcun salaire pour leurs vacations : et y en avoit pour plus de six mille francs, leurs serviteurs, domestiques préalablement payez.

Ceste despesche faicte, il s'advisa d'ung aultre traict quasi aultant charitable que le precedent ; car il fist amener devant luy Hansclavez, auquel il dist, en la presence des aultres prisonniers, qu'il le feroit pendre et tous ses compaignons, s'il ne rendoit les huict marchands français qu'il s'estoit vanté avoir pris, allants à la foire de la Cousture de Rheims, et qu'il luy bailleroit un trompette pour envoyer devers le comte de Mesgue pour les amener ; luy commandant avec rigoureuses menaces de luy en escrire en diligence, aultrement que c'estoit faict de leur vie. Ils se prosternerent tous à genoux, implorants sa grace et misericorde, s'offrants et promettants de faire tout qu'il luy plairoit. Et trois jours après le partement du trompette, les susdits marchands furent ramenez à Metz, et renvoyez en leurs maisons, sans qu'il leur coustast ung double, ny pour ranson ny pour despens. De quoy ils se sentirent très-obligez à M. de Vieilleville ; et parce qu'ils estoient cogneus de beaucoup de marchands de Metz, ils trouverent bientost le moyen de se monter et deffrayer par les chemins. Et affin que la courtoisie fust mutuelle, M. de Vieilleville renvoya Hansclavez, et ses unze compaignons [qui tous, hormy luy, avoient plustost mine de harpaille et d'ivrongnes que de soldats], francs et quictes de toutes choses, avec leurs armes et chevaux : mais il leur fist faire serment de ne jamais porter les armes contre la nation française, ny faire la guerre au pays messin. Ce qu'ils signerent ; et fut en leur presence enregistré, avec promesse aussi qu'on leur feist, s'ils y estoient trouvez, qu'il n'y pendoit que la roue.

CHAPITRE XXII.

Le gardien des observantins de Metz trame une conjuration pour livrer la ville au comte de Mesgue.

[1555] J'ay dict au cinquiesme livre que quand les moines, principalement les mendiants, et sur-tout les cordeliers et jacobins, s'enyvrent d'ambition, ils sont fort prompts à troubler ung Estat : ce qui est confirmé bien amplement par le discours qui s'ensuict.

Il y avoit des cordeliers à Metz, qui n'estoient pas de l'ordre de Saint-François, car on les appelloit, comme il me semble, observantins (1), et estoient tous d'une ville des Pays-Bas qui se nomme Nyvelle. Le gardien alloit souvent visiter ses parants, et soubs umbre de ceste visitation il se presentoit à tous les voyages devant la royne de Hongrie, regente en Flandres, qui en tiroit beaucoup de nouvelles, tant de l'estat de Metz que d'Allemaigne, quelquefois de France, et luy servoit, en somme, d'un bon espion.

Elle, voyant ses allées et venues si libres, ouvre son esprit à plus haultes choses, et luy demande s'il y avoit moyen d'entreprendre sur la ville de Metz, et par quelle façon on y pourroit parvenir. Le moine, qui ne manquoit d'entendement, luy respondit qu'il n'estoit pas trop malaisé ; car premierement toute la noblesse est mal contente, à cause de l'eschevinaige dont on l'a privée ; les soldats se faschent de veoir ainsi traicter leurs compaignons, car il s'y faict de grandes executions de justice : et oultre ce, ils crevent de raige et de despit de vivre en si perpetuelle crainte ; car s'ils avoient seulement injurié un bourgeois, ils sont asseurez pour le moins de la prison ; et s'ils l'outraigent, il n'y escheoit que la strapade (1).

Que si elle lui veult donner une trentaine de soldats fideles et aguerris, qu'il fera acoustrer en cordeliers, qui entreront en la ville deux à deux, à diverses fois, par l'espace de deux mois, il espere faire ung grand et signalé service à l'Empereur son frere ; car elle envoyera des forces au comte de Mesgue, qui se presenteront à l'escalade du costé du pont Yffroy cependant que tout le monde ira estaindre le feu qu'il aura faict mettre par artifice en cent ou six-vingts maisons, dont il sceit l'invention ; et en moins d'une heure les moynes viendront sur la muraille pour favoriser l'escalade et soustenir devant et derriere tout l'effort qui s'y pourra presenter, car les remparts sont estroicts. Il ne fault doubter que la ville ne soit vostre ; car de ce costé la muraille est basse, et s'asseure qu'il y aura plus de mille soldats qui se revolteront pour butiner, quand ils auront crié *Liberté ! liberté ! à mort ! à mort ! tue ! tue ce meschant Vieilleville !* Mais il la supplie de tenir la chose

(1) L'auteur se trompe ; les observantins étaient de l'ordre de Saint-François.

(2) L'estrapade, ancien supplice.

bien secrette, sans la descouvrir à personne vivante, jusques à ce que sa trame soit bien enfilée. Cependant, premier que rien entreprendre, il veut estre asseuré de l'evesché de Metz : ce qu'elle luy accorda incontinant, en luy donnant une assez riche bague pour asseurance de sa parolle, avec cinq cents escus [car elle pensoit estre desja dedans] pour faire les provisions des trente soldats travestis en moynes, qui devoient entrer en la forme que dict est; et en mena sur l'heure trois avec luy, qui portoient tiltre de capitainne.

Ce diable de moyne fist telle diligence, qu'en moins trois sepmaines tout son compte estoit rendu en son couvent, bien logé et nourry, de mesme ayant gaigné et attiré à sa cordelle tous ses moynes naturels, en nombre de vingt, soubs grandes et certaines promesses des abbayes et aultres dignitez de son evesché; lesquels, avec tous les aultres faulx cordeliers, faisoient de cérémonieuses sanctimonies par les eglises et maisons, qu'il estoit impossible de les descouvrir pour soldats.

Or, M. de Vieilleville fut adverty par un serviteur et agent occulte, fort habile et très-fidele, qu'il entretenoit secrettement dedans Luxembourg, que la royne de Hongrie envoyoit douze cents harquebuziers lestes et bien choisis, huict cents bons chevaux et grand nombre de noblesse des Pays-Bas, au comte de Mesgue, qui avoit commandé que l'on fist en son gouvernement jusques à vingt mille pains de munition, et qu'il y avoit quelque entreprise; mais il ne pouvoit descouvrir où, et qu'en tout évenement, il se tint sur ses gardes : qu'il est vray qu'il a veu deux cordeliers de moyen aige se retirer en ung cabinet avec ledict comte, et y estre pour le moins deux bonnes heures; mais il n'a jamais pu sçavoir d'où ils sont, sinon que le bruict commun est qu'ils viennent de Bruxelles : toutesfois il n'en sceit rien au vray, n'ayant voulu faillir de luy donner cest advis affin qu'il y pense.

CHAPITRE XXIII.

La conjuration est découverte.

Monsieur de Vieilleville, ayant receu ceste lettre, tout aussitost, sans bruict, vient avec quelques capitainnes de sa garde au grand couvent des cordeliers; et, suivant sa providence et son esprit penetrant, il faict venir le gardien, auquel il demande quel nombre il a de religieux, et s'ils y sont tous; qu'il les veut veoir en la nef de l'eglise comme ils se mectent quelquefois en station : ce qui fut faict; où il ne trouva rien à redire.

Après il va aux observantins et demanda le gardien; mais il luy fut respondu qu'il estoit allé à Nyvelle en l'enterrement de son frere. Il veult semblablement sçavoir le nombre, et où ils sont. Trois ou quatre luy respondirent qu'ils estoient par ville, faisants le queste pour le couvent. Mais, s'appercevant à leurs visaiges pasles qu'ils estoient un peu estonnez, il entreprend de fouiller les chambres et le couvent; faisant fermer toutes portes, et entrant en une chambre, il y trouva deux faulx cordeliers malades couchés en beaux draps, et leurs chausses descouppées à la soldate, et pourpoincts de couleurs sur leurs licts. Incontinant ils furent saezis; et pour ce qu'aux extremes dangiers il fault user d'extremes remedes, on leur faict, avec grands coups, menaces de la mort qu'ils voyent toute presente, et les poulces dedans le chien de la harquebuze, dire promptement quels ils sont et pourquoy ils sont là, qui les y a faict venir, et sur quel subject et occasion : ils confessent librement, plustost que d'endurer tant de mal, qu'ils ne sont pas cordeliers, encores qu'ils ayent la teste raze, mais que la royne de Hongrie leur a commandé de faire tout ce que le gardien leur dira; ils ne sçavent toutesfois en quoy il les veult employer; ils esperent à son retour du Luxembourg, où il est allé, de le sçavoir. A ceste responce M. de Vieilleville se doubta que les deux moynes qui avoient conféré avec le comte de Mesgue estoient de céans; et sort incontinent pour commander que l'on ferme toutes les portes de la ville, horsmis du pont Yffroy, qui est celle qui mene à Luxembourg; et commet à la garde du couvent le capitainne d'Amezan, avecques nombre de harquebuziers, à la charge de n'en laisser sortir ung seul, mais ouvrir aux aultres cordeliers qui estoient espars par la ville, et les arrester prisonniers à mesure qu'ils arriveroient : ce qu'il executa fort fidellement. Et envoya le prevost poursuivre l'instruction du procès, suivant les responces des deux faulx cordeliers malades, et parachever la visite generale de tout le couvent, sans y rien espargner; puis s'en vint à la porte du pont Yffroy que gardoit le capitainne Salcede, d'où il mande à madame de Vieilleville qu'elle disne sans l'attendre, s'enquerir où il est, ny ce qu'il faict; et envoye toute sa suicte, jusques à ses gardes, disner semblablement, demeurant avecques ung gentilhomme, ung paige et ung laquais, parmy les soldats qui estoient de garde à la porte; qui

se doubterent bien qu'il y avoit quelque entreprise.

Il envoye dire au capitainne Salcede s'il n'avoit disné qu'il fist apporter son disner tel qu'il estoit, sans y rien adjouster de surcroist, mais tout incontinant, et qu'il le mangeroit soubs la porte, de laquelle il ne vouloit partir tout le jour qu'il n'ait veu entrer quelqu'un qu'il attend, et que peult-estre il y couchera avec le corps de garde, et qu'il ne s'en enquiere pas davantaige, mais qu'il s'advance de venir en toute diligence avec ce qu'il a, n'eust-il que des aulx et des raves à l'hespaignole, car il estoit natif d'Hespaigne.

Salcède, bien esbahy, le vint incontinant trouver avec son ordinaire, qui estoit passablement bon; car c'estoit le plus pecunieux capitainne de la France. Et n'eurent sitost achevé de disner, que la sentinelle faist dire qu'il voyoit de loing deux cordeliers venir, à grand trot de cheval, par le chemin de Théonville.

M. de Vieilleville, à ce rapport, prand incontinant une halebarde, sort en diligence hors la porte, et se presente à la barriere, suivy seulement de deux soldats, deffendant à tout le reste de la garde, capitainnes et aultres, de l'accompaigner.

Le moyne, qui le recognoissoit, s'estonne de le veoir en cest estat, faisant office de soldat, et met pied à terre. Mais il luy commanda d'aller au logis de Salcede, et qu'il a quelque chose à luy dire, le y faisant conduire avec son compaignon par deux soldats. Entrez qu'ils furent là dedans, il faict sortir tout le monde, fors le capitainne Salcede et son lieutenant, le capitaînne Ryolas. Alors M. de Vieilleville commencea à parler : « Et bien, monsieur le cagot, vous venez de conferer avec le comte de Mesgue? Il fault resolument me dire tout ce que vous avez negocié ensemble, ou mourir tout à ceste heure; mais si vous confessez verité, je vous donneray la vye, quand bien vous auriez attenté à la mienne propre. D'aller en vostre couvent, il n'y a plus d'ordre : il est plain de soldats, et tous vos moynes sont prisonniers, dont il y en a de faulx qui m'ont confessé ne l'estre poinct, mais soldats, et qu'ils sont venus par le commandement de la royne de Hongrie. Or sus, dictes vistement la verité, ou entre-confessez-vous tous deux, car vous ne vivrez pas encores une heure. »

Quand ce povre gardien sentit, par ces propos, qu'il avoit eu beaucoup de lumiere de sa trame, il se prosterne à genoux; mais il nye avoir en rien forfaict, et que ces deux hommes dont il parle sont ses parents, qui ont tué leur frere pour la succession, et qu'il les a amenez à Metz en habit de cordeliers pour les sauver. « Voyez, dist M. de Vieilleville, si ce meschant sceyt desguyser le harang-sor! » Ce disant, il entre un soldat de la part du capitainne d'Amezan, qui lui rapporte qu'il estoit entré depuis son partement six aultres cordeliers, qui avoient soubs leurs habits chausses et pourpoincts découppez à la soldate, qu'il a semblablement arrestez prisonniers. « Et bien, dist M. de Vieilleville, addressant sa parolle au gardien, ceulx-là ont-ils aussi tué leur frere? Je jure au Dieu vivant que vous me direz presentement ce qui couve là-dessoubs, ou je vous feray bien souffrir du mal avant mourir. » Et commanda en l'instant au capitainne Ryolas de le prendre et lyer, en attendant que le prevost vienne pour luy donner la question.

Le cordelier, voyant qu'il ne peult plus reculer, et que son tradiment est plus qu'à demy descouvert, se prosterne derechef luy demandant pardon, et que la gloire du monde et l'ambition l'ont deceu, mais qu'il luy dira verité pourveu que son bon plaisir soit luy donner la vie. M. de Vieilleville respond qu'il aura sa vie et la verité quand il luy plaira, car il en sceyt les moyens; toutefois, s'il jure de confesser toutes choses sans rien dissimuler ny pallier, mais de lui declarer au vray comme il va de toute ceste entreprise, il luy promet, foy de gentilhomme d'honneur, de le renvoyer en son païs, franc et quicte de sa vie et de toute honte, et de pardonner en sa faveur à tous ceulx qu'il a employés en ce : et luy monstra les lettres de son agent de Luxembourg, sur lesquelles le moine demeura esperdu; qui fut la plus urgente et pregnante occasion qui le forcea de venir au poinct; car il n'y avoit plus que tenir : aussi que la luy monstrant il luy dist qu'il estoit venu exprès à la porte faire le soldat, de peur de faillir à l'attrapper.

Alors, comme à demy condampné, commencea à lui dire qu'il voyoit bien que Dieu l'assistoit et gardoit la ville pour luy; car sans cest advertissement elle estoit perdue pour le Roy, et acquise dès ce jour mesme à l'Empereur, et que toutes les trouppes mentionnées au susdict advertissement estoient à six lieues de Metz, au dessoubs du mont Sainct-Jan, et se devoient rendre, sans passer par ville quelconque, à neuf heures du soir, aujourd'huy, contre les murailles de la ville, devers le pont-Yffroy : « Car, dist-il, je devois mettre le feu en cent ou six-vingts maisons de l'autre costé de la ville; et est chose bien certaine que tout le monde y eust accouru pour l'estaindre; durant lequel tumulte et estonnement les forces susdites devoient venir à

l'escalade, que les trente religieux soustiendroient et favoriseroient d'un costé sur le rampart, qui n'est gueres large en cest costé-là, et mes vingt moines de l'autre : ils ont avec eux douze charrettes d'eschales, de la mesure qu'il les fault. »

M. de Vieilleville commanda au capitainne Ryolas de le resserrer en lieu secret, sans le laisser veoir ny communiquer à personne, et qu'il le commettoit prisonnier en sa garde; lequel, pour n'y faillir, le lya bien serré en une garderobbe, où personne n'entra tandis qu'il fut en sa chambre.

CHAPITRE XXIV.

M. de Vieilleville sort de Metz avec une partie de la garnison pour attaquer les troupes du comte de Mesgue.

Tout incontinant, M. de Vieilleville print sur ce rapport une merveilleuse et terrible resolution, comme il estoit prompt et diligent en tels inopinez evenements; car il appella M. de Guyencourt son lieutenant, auquel il commanda de faire subitement monter à cheval toute sa compaignie en armes, au son de la sourdine seulement, et envoye advertir M. d'Espinay et le chevalier de Lancque de faire le semblable. Il s'arme quant et quant, et fait dire aux capitainnes de Sainte-Coulombe et Sainte-Marie de prendre trois cents harquebuziers, et se trouver tous à la porte du Pont-Yffroy pour le suivre, où il vouloit aller, sans autre connoissance de cause, et amener quant et quant une vingtaine de tambours, et aux capitainnes La Cahuziere et La Mothe-Gondrin, deux cents corselets, portants tous halebardes.

Voilà toute la ville esmeue sans en sçavoir l'occasion : cependant ung chacun se prepare en toute diligence pour n'estre des derniers au rendez-vous; car il n'eust pas espargné son frere s'il eust failly à son commandement; et ordonna au capitainne Saint-Chamans, sergent-major, non moins habile que son predecesseur, mais plus homme de bien, de faire porter tout incontinant sur chacune des plates-formes des portes de Saint-Thibaud, de Mozelle, Champenoise et des Allemants, cinquante fagots, et y mettre le feu entre six et sept heures du soir, ny plustost ny plus tard; qu'il y prenne soigneusement garde; et, plustost qu'il y aict faulte, qu'il contraigne tous les habitans de ces quartiers-là d'y obeyr par toutes voyes et manieres, jusques au baston; car c'est pour le très-urgent et très-exprès service du Roy.

Toutes les trouppes se trouverent à la porte du Pont-Yffroy, où il estoit armé de toutes pieces, qui avoit desja sorty le pont, monté sur son Yvoy, en attendant, avec dix ou douze gentilshommes de sa maison, aussi armez. Et voyant tout ce qu'il avoit ordonné : « Or suz, marchons, dist-il, sans bruict et en diligence, et je vous feray veoir avant quatre heures de terribles choses, Dieu aydant. » Cela dict, on marche sans trompette ny tambour, et venons à la Domchamp, qui est à une lieue de Metz. Il appelle le capitainne La Plante qui estoit le premier guide du monde, et qui cognoissoit le pays et toute ceste contrée jusques à Bruxelles, mieulx que les mesmes habitants, et le fit monter à cheval.

Il luy descouvre, en marchant, en la presence de M. d'Espinay et de tous les autres chefs, le secret de l'entreprise des ennemis, et aussi de ce qu'il a deliberé faire, et qu'ils sont soubs le mont Sainct-Jan, à six lieues de Metz, et croit qu'ils sont maintenant deslogez pour executer leur entreprise. Il demande d'estre mené en quelque bois sur leur chemin, et s'y embuscher avec tout ce qu'il veoid de trouppes; sinon il a deliberé de combattre, encores que les ennemis soient trois contre ung.

La Plante lui jure qu'il le va mener en ung lieu, sur leur chemin de Metz, où avec la moitié moins de force il mettra une armée à vau-de-routte, et qu'il n'y avoit que une lieue de là où ils estoient : de quoy tout le monde se resjouist d'une incredible allaigresse.

Doncques ils se diligentent tous; et les fist entrer dedans ung bois assez long et spacieux, au bout duquel, tirant vers Metz, il y avoit un gros villaige. Puis quand M. de Vieilleville l'eust bien revisé, et recogneu toutes les advenues et sorties, car il y avoit plusieurs chemins de tous lesquels il n'y en avoit que ung qui menast à Théonville, distant delà trois bonnes lieues, il mect M. de Guyencourt à l'entrée dudit bois en embuscade avec la moitié de la compaignie; M. de Montz et M. de Vadancourt avec le reste en ung aultre endroit assez à l'escart; et à chacune trouppe cinquante harquebuziers et quatre tambours.

Il pose cent harquebuziers dedans le villaige, et la moitié de cent harquebuziers de Lancque, qui devoient sortir par le derriere des maisons, avec aussi huict tambours; et l'autre moictié en ung chemin estroict qui faisoit la separation du villaige et du bois, et cent corselets.

M. d'Espinay fut applacé semblablement, avec la moitié de sa compaignie, en ung autre cartier; et les autres cent corselets, M. de La Boulaye son lieutenant avec M. de Thévalle en ung aul-

tre. De telle sorte que, de mille en mille pas, on pouvoit faire saillye sur l'ennemy pour ne luy donner loisir de se recongnoistre; et les bruicts des tambours pour l'estonner, et luy faire croire qu'il avoit toute la garnison de Metz sur les bras, qui estoit, de reputation connue parmy tous les estrangiers, de quatre mille harquebuziers, douze cents corselets, et de huict cents ou mille chevaux.

Les choses ainsi bien ordonnées, M. de Vieilleville deffendit à tous de n'empescher point le chemin qui menoit à Théonville; aussi n'y avoit-il voulu poser aulcunes forces, n'y d'aller après les fuyards, car les garnisons d'Arlon et de Théonville estoient trop voisines; aussi qu'il fault faire à son ennemy pont d'argent quand il enfile la fuicte; et commanda à La Plante, qui sçavoit parler wallon, flamant et hespaignol, d'aller bien avant en païs, descouvrir où ils pourroient estre, et s'avancer quand il les verroit, pour nous venir advertir, affin que chacun se placeast et rangeast aux lieux qui leur estoient ordonnez.

CHAPITRE XXV.

M. de Vieilleville met ses troupes en embuscade, et défait entièrement celles du comte de Mesgue.

Nous ne fusmes pas heure et demie en ce bois, que le voicy arriver à toutes brides, qui faict son rapport à M. de Vieilleville de ceste façon : « Monsieur, sur une montaigne distant d'icy une lieue je les ay descouverts là-bas en une plaine, et pourront estre ici dedans une bonne heure, car ils marchent bon pas : et fault qu'ils ayent eu nouvelle de l'embrasement de Metz, dont j'ai veu moy-mesme les flammes : Saint-Chamans ne vous a pas failly. Et y a des païsants qui les ont veues, qui s'estonnent que ce peult estre. Ils sont en plus grand nombre que vous ne dictes : la terre en est toute couverte. Mais je veulx qu'ils soient encores deux fois davantaige; car ils sont à nous, ayant si bien disposé les ambuscades comme vous avez faict. » Sur ce rapport M. de Vieilleville commande incontinant que chacun se range en son lieu ordonné, et que M. de Guyencourt, qui est à l'entrée du bois, doict faire la premiere charge; mais il ne la fera que toutes les trouppes ennemies ne soient entierement entrées dedans le bois. Et cela commandé, il s'en va à l'yssue du chemin devers Metz, pour empescher qu'ils n'eschappent de ce costé-là : il n'avoit en tout que quarante chevaulx, où estoient M. Dormault, M. de Pezé, M. de Fontenay, M. de Crapado, M. de Thuré, et plusieurs aultres gentilshommes et sa garde.

L'heure et demie ne passa poinct que nous veismes les avantcoureurs entrer dedans le bois, qui estoient bien environ soixante. Il y avoit de nos halebardiers couchez sur le ventre dedans les taillys [car les harquebuziers estoient bien loin escartez, de peur de l'odeur des mesches], qui les escoutoient deviser en marchants; dont l'un dist : « Allez les haster, mort Dieu! car nous tardons trop, et qu'il n'y a rien dedans ce bois que des taulpes. Mort Dieu! que nous serons riches aujourd'huy! et le grand service que nous allons faire à l'Empereur! » L'autre disoit : « Nous le ferons rougir, car nous prandrons avec trois mille hommes ce qu'il n'a peu avec cent mille. » L'autre : « Je paillarderay tant ceste nuict que j'en mourray; car il y a de fort belles femmes et filles. »

Voicy toute la flotte arrivée qui s'engoulphe dedans le bois. Les premiers qui marchoient estoient les harquebuziers avec tous les charrois des eschelles et bagages; après venoit une fort belle cavalerie que menoit le comte de Mesgue, mais le tout sans ordre, qui disoit : « Marchons, vertu de Dieu! en diligence; car nous avons desja veu les feux. Nostre retardement apportera quelque préjudice à nostre faction : marchons, mort Dieu! marchons. » Qui fut cause, qu'ils ne tenoient aucun rang, ny une seule forme de bataille. Aussi estoit-ce à qui gaigneroit pays, et marchoient pesle-mesle maistres et valets. Après tous ceulx-là entra dedans le chemin la trouppe des gentilshommes volontaires des Pays-Bas, qui pouvoit revenir à sept ou huict cents chevaulx.

Quand tout fust entré, M. de Guyencourt, qui estoit bien bas esloigné du grand chemin, et derriere toutes les voyes, s'advance au galop avec sa trouppe. Entré qu'il fust dedans le chemin, il commence à crier : *France! France! Vieilleville! charge! charge!* Et puis descoche à toutes brides, la lance en arrest. Ceste noblesse, qui faisoit porter à ses valets leurs lances et habillements de teste, commence à crier et les appeller. Cependant les harquebuziers sortent des bois, qui tirent de flanc en flanc, et en abbattent dru comme des mousches. Les halebardiers sortent d'aultre part, qui les gardent de se joindre; les tambours battent et sonnent l'alarme et la charge de telle furie, et avec si grand bruict, qu'ils ne se peuvent entendre, mais les estonnent. Ceulx qui alloient devant veulent tourner bride et faire teste pour secou-

rir ceste noblesse volontaire; mais la seconde embuscade sort, où les harquebuziers tirent de telle furie, et les corselets avec leurs halebardes les chargent si cruellement, qu'ils les font bien penser à plustost se deffendre que d'aller secourir autruy; et les tambours menent ung si horrible bruict, qu'ils ne s'entrententendent pas parler à cause du contre-son que rendent les bois, nommé par les poëtes fabuleusement écho. Le comte de Mesgue s'escrie : « Mort Dieu! nous sommes trahys! Teste Dieu! qu'est-cecy? » et faict mine de vouloir combattre, et s'y prepare. Mais la troisiesme embuscade le charge si furieusement, que luy, sa cavallerie, et les harquebuziers qui marchoient devant, se hastent de gaigner le villaige, esperant y trouver seure retraicte et s'y barricader; mais ils furent estrangement repoussez; car c'estoit la quatriesme embuscade, où l'on avoit posé tout le gros de nos harquebuziers. Aussi furent surcueillis des deux costés par les harquebuziers à cheval du sieur de Lanque, qui estoit la cinquiesme embuscade, si rudement, que le comte de Mesgue fut contrainct, avec sa cavallerie, de rompre ses mesmes harquebuziers, pour essayer de se sauver; car de quelque costé qu'il se tournoit il trouvoit l'ennemy en teste : si bien qu'il ne luy fust possible de dresser ses gens au combat, ny d'estre entendu en ses commandementsà à cause de l'effroy du bruict et estonnement des tambours et cris ordinaires : *France! France! charge! charge! Vieilleville!* Qui fut cause que tous ses soldats se desbandoient pour entendre à la fuite plustost qu'au combat : c'estoit à se saulve qui peult; car toutes nos trouppes de derriere, jointes ensemble, les chassoient devant eulx, tuants tout ce qu'ils rencontroient; dont la pluspart se saulvoit dans les boys sans combattre, après lesquels il estoit deffendu d'aller ny d'entrer dedans, mais toujours moissonner devant soy, et tuer tout.

Le comte de Mesgue, voulant gaigner le chemin qui alloit à Metz, comme estant troublé et tout hors de soy, s'advance par une determinée resolution de s'y enfourner; mais M. d'Espinay le vint charger en flanc avec sa compaignie, et M. de Vieilleville en teste, qui le vous rembarrent de telle façon, que la pluspart se jecte à terre pour gaigner les bois, et prennent tous le chemin de Théonville, duquel ils sçavoient les routtes et brizées il y avoit long-temps. Et receust le comte, par ces dernières embuscades, la sixiesme et la septiesme, une merveilleuse honte et dommaige; car ils laissoient tous quasi leurs chevaulx, parce qu'ils ne pouvoient aisément brosser au travers des taillis; et en fut tué grand nombre de sa trouppe, et beaucoup de prisonniers. Mais M. de Guyencourt eust les plus riches; qui pouvoient monter en toute la deffaicte à quatre cents cinquante; et de morts sur la place unze cents quarante-cinq : qui fut une très-heureuse victoire; sans perdre que quinze hommes et bien peu de blessez. Aussi marchoient-ils en telle confusion et désordre, qu'une bien grosse armée s'y fust perdue; car les maistres estoient pesle mesle avec leurs valets, et n'y en avoit ung seul des nobles qui furent chargez des premiers par l'embuscade de M. de Guyencourt, qui eust armet en teste, ny qui portast sa lance : aussi furent-ils tous tuez ou pris en fuyant; ce qui donna l'espouvante à tout le reste. Et advint ceste deffence ung jeudy d'octobre l'an 1555, traeze mois après celle du jour et feste de Saint Mychel cy-dessus mentionnée, par la diligence et saige conduite de M. de Vieilleville; car en un jour il descouvrit l'entreprise et print le trahistre moyne vendeur de sa ville, et deffit ceulx qui l'estoient venu achepter. Que s'il se fust remys sur ung tiers pour prendre le galant, la ville sans doubte estoit perdue.

M. de Vieilleville, qui n'oublioit jamais rien en faction d'importance, principalement où il avoit commandement général, sort avecques M. d'Espinay et toute la cavallerie hors des bois, et se tient en bataille du costé de Théonville pour obvier à tous inconvenients, comme celuy qui ne negligeoit jamais son ennemy, et pour donner aussi loisir aux soldats de despouiller les morts, resserrer les prisonniers, et arrester les chevaulx eschappez, se saezir du bagaige et du charroy, où celui des eschales ne fut pas oublié, en quoy se passa plus d'une heure. Et le rapport venu que tout alloit bien, et que c'estoit fait, il commanda de sonner la retraicte, prenant le chemin de Metz, ayant deux lieues ou environ, marchant tousjours en bon ordre à la lueur de la lune qui nous esclairoit en ciel fort espare (1), n'estant qu'au second jour de sa plenitude. Mais il envoya deux hommes de cheval devant, annoncer sa venue, dont l'un devoit aller reseveillir les chanoines de la grande église [car il estoit environ minuit[pour s'y trouver, affin de louer Dieu d'une si heureuse victoire avant se retirer; l'autre, dire à madame de Vieilleville qu'elle ne fust en peine de lui. Ce qui fut faict, et les louanges fort solemnellement parachevées, où la musique ne fut pas espargnée : elle s'y trouva aussi et madamoyselle d'Espinay; et plusieurs dames et damoyselles de la ville, qui sceurent que toutes deux y alloient, se leverent semblablement en diligence pour les y

(1) Net.

accompaigner : somme, la rejoüissance fut si grande et universelle par toute la ville, que toutes sortes de gens ne dormirent gueres ceste nuict-là, mais la passerent en une incredible allaigresse ; car beaucoup de bourgeois dresserent des tables devant leurs portes, faisant boire à la mode du pays, que l'on appelle carroux, tous les passants.

CHAPITRE XXVI.

Le comte de Mesgue, après sa défaite, envoie un trompette à Metz pour réclamer quelques-uns des siens.

Le lendemain vendredy, le prevost se presenta devant M. de Vieilleville avec le procès des cordeliers tout instruict; par lequel ils estoient tous convaincus de crime de leze-majesté, et qu'il ne restoit plus qu'à ordonner de quelle mort, en quel temps et en quel lieu il luy plaisoit que l'execution en fust faicte. Il y en avoit en tout cinquante, que le capitainne Damezan tenoit prisonniers bien serrez en leur mesme couvent.

Sur quoy il luy dist qu'il n'estoit pas raisonnable que les trente soldats qui estoient venus pour l'entreprise moureussent, encores qu'on les pouvoit faire pendre pour espions, estant entrez en la ville travestis et desguisez en cordeliers; mais, attendu la générosité de leur couraige, d'avoir si prodigallement hazardé leur vye pour acquerir honneur et faire service à leur prince, qui eust esté très-grand si Dieu n'y eust pourveu, il la leur remettoit, et leur faisoit grace fort libéralement, pour le respect et en faveur des armes. « Toutesfois, affin qu'il leur en souvienne, je ne veulx pas, dist-il, qu'ils s'en retournent sans recevoir quelque ligiere honte; qui sera que demain matin vous les ferez partir de la grande eglise, les testes nues, trois à trois, chascun un baston blanc en la main, vestus du long habit de cordelier; et porteront leurs frocs sur leurs bras, comme les chanoines leurs aulmusses; et seront conduicts par vos archers le long de la grande rue de Fournicaut, qui les feront passer par la petite place, puis par le Champ-Passaige, pour les mener à la porte du Pont-Yffroy : votre trompette marchera devant, à cheval, qui sonnera à chaque carrefour, et dira à haulte voix ces mots : « Sont les moynes de la royne de Hongrie qui devoient surprendre ceste ville et l'abrazer; mais Dieu, par sa sainte grace, y a pourveu; et pour ceste leur meschante entreprise, ils sont bannys à jamais de la ville de Metz et pays messin, et condampnez, s'ils y sont rencontrez et pris, à estre pendus et estranglez. » Vous leur baillerez toutes ces parolles par escrit en bonne forme; mais qu'il n'y ait faulte que demain tout ce que dessus ne soit, sans rien oublier, fort bien executé [ce que le prevost promist sur sa vye], et de commencer à sept heures du matin. »

Il n'eust pas sitost faict ce commandement, que le capitainne Ryolas luy vint dire qu'il y avoit à sa porte ung trompette qui avoit faict desja trois chiamades, et s'il ne luy plaisoit pas qu'on le luy amenast, ce qu'il accorda; aussi qu'il sceust qu'il estoit au comte de Mesgue. Luy arrivé, M. de Vieilleville luy demanda : « Et bien, que dict le comte de Mesgue? Il a bien eu du moyne, n'est-il pas vray? »

Le trompette se retient sans ozer faire aucune responce; mais il l'encouraige par ces mots : « Parle hardiment, trompette; ne sceys-tu pas bien que gens de ta qualité ont puissance de tout dire? pour le moins je le te permets. » Le trompette, s'asseurant par ceste parolle, va respondre : « Ouy, par Dieu, monsieur, nous avons bien eu du moyne. Que mauldicte soit la moynerie et à tous les diables donnée, quand elle se meslera d'aultre chose que de prier Dieu! M. le comte, mon povre maistre, en est au lit malade; et disoit ce matin, quand il m'a despeché, que ce n'est qu'aultant d'hommes perdus que de rien entreprendre sur ce lyon-vulpe de Vieilleville, et que c'estoit grande folye à luy de marcher pour executer une entreprise qui n'est tramée que par des femmes et des moynes, où il a perdu tant de braves capitainnes, et si grand nombre de gens de bien et d'illustres hommes; et proteste bien à Dieu, et le jure, qu'il ne tombera jamais en cest inconvenient. Il m'a baillé, monsieur, ce roolle de gens de réputation, pour sçavoir s'ils sont morts ou prisonniers. »

CHAPITRE XXVII.

Punition des soldats ennemis qui s'étoient cachés dans le couvent des cordeliers observantins.

Monsieur de Vieilleville, à la veue de ce roolle, faict faire en l'instant ung cry public, à son de trompettes et de tambours, par toute la ville, que tous capitainnes, tant de gens de cheval que de pied, gendarmes, chevaulx ligiers, soldats et tous aultres qu'il appartient, ayent à faire venir, sur les trois heures après midy de ce jour, tous les prisonniers qu'ils prindrent hyer en la

journée des embuscades, en la place du Champ-Passaige, et n'en retenir ou cacher ung seul, sur peine de la vie, sans nul excepter.

A l'heure dicte, l'on amena quatre cents compaignons prisonniers en la grande place du Champ-Passaige, qui furent tous rangez en bataille, à dix par ranc, entourez de quatre cents harquebuziers d'ung costé, et d'aultant de corselets de l'aultre; et à la teste, M. de Vieilleville à cheval avec M. d'Espinay, M. de Thevalle et cinquante gentilshommes de sa compainie; qui commmanda au trompette de passer par les rancs et les visiter, pour veoir s'il ne pourroit poinct recognoistre ceulx qu'il demandoit. Ceste visite faicte, il se prand à plourer, disant qu'ils n'y estoient pas, et que l'Empereur et la royne de Hongrie perdirent hyer plus de trente grands seigneurs des Pays-Bas et de la Franche-Comté, signalez serviteurs et favoris de Leurs Majestez, entre aultres le fils aisné du comte de La Chaulx, le sieur de Bourlemont, le sieur de Roolle, le sieur de Vergy, le sieur de Mondragon, le sieur du Ludre, le sieur de Crouy, le bastard du duc d'Ascot, le fils du chancelier Nigry, le fils du marquis de Bergues, le fils du comte d'Ornes, le sieur de Martigny, le frere du comte d'Arambergue, le jeune Brabançon et plusieurs aultres grands seigneurs : « Et fault, dist-il, qu'ils soient morts, puisqu'ils ne sont icy, car ils estoient en la trouppe et ne sont pas à Théonville. Il est vray que toute ceste nuict, et environ l'aube du jour, il y en est arrivé plus de trois cents, et encores y en arrivoit-il quand je suis party; et en ay rencontré plus de trente; à deux et trois lieues d'icy, que j'ay remys et radressé en leur chemin. »

M. d'Espinay, qui avoit l'esprit fort gentil et delyé, luy dist que peult-estre il faisoit le fin avecques ses larmes, et qu'ils pouvoient estre là; mais il vouloit saulver leur rançon, d'aultant qu'ils estoient grands seigneurs et de riche et illustre maison, pour la réduire avec le commun des aultres menus prisonniers. Mais M. de Vieilleville l'asseura que non, et que véritablement ils n'y estoient pas, car il les cognoissoit tous hormys deux ou trois, et que nécessairement ils sont morts, ou saulvez à travers les bois.

M. de Vieilleville demanda au trompette si le comte de Mesgue ne vouloit pas bientost tirer ses prisonniers, et que, s'il n'y donne ordre, il est resolu de leur faire ung maulvais party; car la garde n'en vault rien, à cause des pratiques et secrettes intelligences, ayant desja descouvert qu'il y en a plusieurs qui ont beaucoup de parants en la ville. A quoy le trompette respondit que dedans trois jours on apportera la rançon de ceulx qui sont de son gouvernement; mais il le supplie d'avoir patience pour les aultres, qui sont des Pays-Bas, et que au plustost il y sera pourveu. Et fust, sur ceste responce, commandé aux prisonniers, par cry public, estant encores en bataille, d'escrire par le trompette pour le recouvrement de leur liberté; lequel s'en vouloit aller et partir sur l'heure mesme, encores qu'il fust bien tard, desdaignant porter tant de lettres, le tout de raige et de despit de veoir ainsi mal se porter les affaires de son party; mais il ne luy fut pas permis, car on vouloit qu'il veid la mascarade des faulx moynes, qui se devoit faire le lendemain, affin qu'il en feist son rapport au comte de Mesgue, et par tout son gouvernement.

Le samedy matin le prevost ne manqua de son devoir, et les fist partir, à l'heure dicte, du lieu, et en la façon d'habits qu'il lui estoit commandé. Les ung portoient la teste basse de honte, les aultres plus haulte, estants costoiez de ses archers, le trompette marchant à la teste, qui publioit à son de trompe, par tous les carrefours, leur folle entreprise : et furent ainsi villez (1) par toutes les places et grandes rues de la ville, puis rendus à la porte du Pont-Yffroy, pour s'en aller à Théonville, où le trompette du comte de Mesgue les mena. Mais il y avoit fort grand presse à veoir ceste mascarade qui estoit assez plaisante, car hommes et femmes y accouroient de toutes parts pour participer en la risée. Au sortir de la porte, le prevost leur bailla une lettre close et bien cachetée, pour porter au comte de Mesgue; mais elle ne contenoit autre chose que leur sentence cy-dessus mentionnée, de beaucoup toutesfois plus augmentée et en meilleure forme; aultrement il n'en eust jamais sceu la vérité.

Ceste drollerie ainsi despeschée, il fut ordonné que le gardien et ses vrais moynes, en nombre de vingt, seroient menez prisonniers en la tour d'Enfer, pour en descharger le capitainne d'Amezan, et resserrez en bonne et seure garde, affin de pleurer leurs peschez, attendant le coup de la mort à laquelle ils estoient condampnez. Mais il ne leur fust rien prononcé, car ils s'assuroient tousjours sur la parolle que M. de Vieilleville leur avoit donnée; aussi qu'ils avoient oppinion que les trente avoient payé pour tous eulx, par ceste amande honorable, qui estoient gens de guerre et de faction, et que l'on auroit esgard à ceux qui, ne l'estant poinct, ne pouvoient faillir : telle estoit leur esperance d'en

(1) Vilipendés.

sortir à plus doulce composition, et, pour toute rigueur, d'estre renvoyez en leur pays et maisons.

CHAPITRE XXVIII.

M. de Vieilleville demande permission au Roi de faire un voyage à la Cour.

A l'après-disnée du mesme jour, qui estoit le troisiesme après la deffaicte, il depescha le sieur Duplessis devers le Roy pour l'en avertir, semblablement le supplier de luy donner congé d'aller trouver Sa Majesté pour deux mois seulement, ayant esté plus de trois ans en son gouvernement privé de l'heur de sa presence, qui luy revenoit à ung extreme ennuy, et qu'il luy pleust faire choix de quelque honneste homme pour y commander jusques à son retour.

Il estoit poussé au pourchas de ce congé pour quelques raisons de fort grande importance, dont la premiere, qu'ayant donné sa parolle au gardien qu'il ne mourroit poinct luy confessant la verité, comme il fist, il eust pensé que son honneur eust esté engaigé s'il estoit executé en sa présence. Toutesfois il vouloit resolument qu'il mourût, pour oster de ce pays-là, voire du monde, ung si effrayable incendiaire, car il luy eust semblé veoir tousjours sa ville en un feu ardant s'il eust vescu; et vouloit que les moynes passassent semblablement, pour avoir esté si ingrats et perfides de consentir à telle meschanceté contre une ville en laquelle ils estoient nourris comme domestiques, et fort bien entretenus de vivres et de vestements, par son ordonnance mesme; et y contribuoit, pour servir d'exemple, et y faire acheminer les aultres.

La seconde raison, qu'il vouloit necessairement faire bastir une citadelle, en la construction de laquelle il sçavoit bien qu'il auroit plusieurs opposants: M. le connestable pour le premier, à cause de la despence excessive qu'il y conviendroit faire, qui ne reviendroit pas à moins de unze cents mille francs; car il y avoit en l'enceincte d'icelle, par le plan qu'il en avoit dressé, trois esglises qu'il falloit desmolir pour en faire des granges pour l'artillerie, et des magazins pour toutes sortes de vivres et de munitions, et deux cents cinquante maisons que le Roy devoit achepter, pour mettre tous les habitans dehors, afin qu'il n'y eust que les capitainnes et soldats logez dedans. Puis, il avoit esté secretement adverty que M. de Guyse s'en alloit, devant l'an expiré, estre lieutenant-general pour le Roy, avec une grosse armée en Italie, pour le recouvrement du royaume de Naples; qui luy seroit fort contraire, car on cherchoit argent de toutes parts, et imposoit-on de terribles daces et subsides sur tout le royaume pour l'acheminement de ce voyaige: de sorte que sa presence estoit très-requise et necessaire pour debattre sa cause contre deux si grands et puissants adversaires: car en faire ouverture par lettres et pacquets, c'eust esté peine perdue, que ses malveillants eussent incontinant renversée et peult-estre tournée en mocquerie, de mettre le Roy, qui estoit desja du tout espuisé de finances, en une telle despence, ayant esté contrainct depuis le voyaige d'Allemaigne, d'entretenir ordinairement une armée sur la frontiere de Picardie.

La troisiesme raison, qu'il avoit esté adverty que le cardinal de Lenoncourt, appuyé de la faveur du cardinal de Lorraine, le tenoit sur les rancs à la Cour, en toutes les compaignies où il se trouvoit, par langaige de mespris, ne luy pouvant faire aultre mal; car le Roy et son conseil l'avoient debouté de toutes ses demandes: esperant bien M. de Vieilleville que sa seule presence le feroit taire pour le moins.

Doncques ledit sieur Duplessis-Greffier partit ledit jour après disner, avec sa despesche, qui ne contenoit seulement que créance, ayant le discours à part de la deffaicte; de laquelle il pouvoit bien parler, car il estoit de la premiere embuscade avec M. de Guyencourt, et en veid le commencement et la fin, estant tousjours des premiers à la charge, car il ne manquoit de valeur et d'entendement: aussi M. de Vieilleville luy portoit fort bonne volonté; n'estant, d'aultre part, sa maison distante du chasteau de Durestal que d'une petite lieue, et son subject: quant au congé, il n'avoit aultre charge que de le solliciter, et d'en presser Sa Majesté, sans alleguer aultre chose que l'ennuy et desplaisir que peut prandre ung serviteur d'estre trois ans et plus sans veoir son maistre; et que traeze mois estoient passés qu'il avoit esté honoré de l'Ordre, et seroit desormais temps qu'il l'allast prendre de la main de Sa Majesté, pour accomplir le vœu qu'il en avoit faict; car les aultres raisons cy-dessus n'avoient esté communiquées à personne. Nous le laisserons doncques aller porter ceste bonne nouvelle, et en faire ses diligences, attendant de le reprandre bientost.

CHAPITRE XXIX.

M. de Vaudemont propose à M. de Vieilleville un mariage pour sa fille.

Pour vous dire que le mesme jour, sur le tard, et quasi heure de soupper, M. le grand senneschal de Lorrainne et gouverneur du duc, duquel nous avons parlé cy-dessus, se presente à la porte Mozelle avec vingt-six ou trente chevaulx, ayant avec luy M. de Duilly son fils : de quoy M. de Vieilleville fust incontinant adverty par le mesme capitainne de la porte, Pierre Longue, estants desja les gardes assises et les clefs portées au logis du gouverneur.

Et après qu'on luy eust ouvert, M. de Vieilleville se vint trouver sur le passaige de son hostellerie, pour le recevoir et mener soupper avec luy ; et estants ensemble, ils deviserent de plusieurs choses, entre aultres que M. de Vaudemont estoit fort desplaisant de l'oppinion qu'il avoit prise qu'il se fust bandé ou associé avec le cardinal de Lenoncourt pour luy courre sus, ainsi qu'il avoit veu par une lettre qu'il avoit escrite à M. de Nevers, et qu'il avoit charge dudit sieur de Vaudemont de l'asseurer qu'il n'y avoit jamais pensé. Sur quoy M. de Vieilleville luy respondit qu'il auroit grande occasion de se contenter de M. de Vaudemont, et de luy demeurer toute sa vie très-humble serviteur, s'il luy faisoit tant d'honneur que de luy escrire ce qu'il luy venoit de dire.

Il n'eust pas sitost achevé ce langaige, que M. le grand senneschal luy presente une lettre de M. de Vaudemont bien signée : *Vostre bon cousin et meilleur voisin et amy*, Nycola de Lorrainne, et cachettée du cachet de ses armes, contenant, oultre la créance du susdict sieur senneschal, qu'il le supplioit de croire qu'il ne se confederera jamais avec des prestres, pour courre sus aux chevaliers d'honneur, portants principalement tiltre de gouverneur et lieutenant de Roy, et que seroit directement se bander contre sa qualité et sa mesme vacation ; et que au reste il fist estat de son amitié à jamais et bonne volonté, et qu'il avoit sur luy toute puissance, y estant de nouveau obligé par la fraternité de l'Ordre, dont il avoit pleu au Roy les honorer tous deux et en une mesme volée.

Quand M. de Vieilleville eust veu ceste lettre, il en fust merveilleusement resjouy, voyant la recherche que ce prince faisoit de son amitié, et n'attendit pas à luy faire responce par M. le grand senneschal, mais dès le soir mesme il depescha devers luy ung gentil-homme, pour estre le lendemain à son disner à Nancy, avec une très-honneste lettre, par laquelle il le supplioit très-humblement ne trouver maulvais s'il l'avoit creu, à quoy il ne pouvoit nullement pecher ny offencer Son Excellence, veu les advertissements qu'il en avoit de la Cour par plusieurs de ses amys, au nombre desquels il y avoit ung prince du sang et ung mareschal de France ; mais il se doubte bien que les vantances du cardinal, dont il est plain, les ont faict tomber en ceste erreur et vaine créance ; et puisqu'ainsi estoit qu'il le vouloit honorer de son amitié, il le supplioit très-humblement de la luy vouloir continuer, et s'asseurer en recompence qu'il ne trouvera jamais gentilhomme en tout cest univers qui luy fasse plus humble ny affectionné service, ny qui de plus cordiale volonté reçoive ses commandemens que luy, pour les executer de toute sa puissance et moyens, sans y espargner sa propre vie. Ceste despesche faicte, le pere et le fils soupperent avec luy, et leur fist dresser à chacun une chambre en son logis, qui estoit le palais episcopal ; car, dez que le cardinal de Lenoncourt fust sorty de Metz par desdaing de l'eslection du maistre-eschevin Praillon, M. de Vieilleville s'y logea, où l'aultre n'y entra jamais depuis.

Le dimanche matin. M. le grand senneschal le vint trouver en sa chambre ; et, entrants tous deux en la salle, il luy presenta une seconde lettre de M. de Vaudemont, qui contenoit le desir du susdit senneschal d'entrer en son alliance, et luy demander madamoyselle de Vieilleville sa seconde fille, qui est à la Cour au nombre et en l'estat des filles de la Royne, pour le sieur Duilly son fils unique et seul héritier ; et luy sembloit qu'il ne pouvoit mieux faire que de la marier en Lorraine pour avoir tousjours auprès de luy l'une de ses filles; car il voyoit bien que le gouvernement de Metz luy estoit ung heritaige pour jamais, y ayant tant faict d'insignes et valeureux gestes, braves et admirables deportements, qu'il n'estoit pas en la puissance du plus grand prince de France de l'en deposseder ; aussi qu'il logeoit sa fille en une fort illustre et des plus anciennes maisons de toute la duché de Lorrainne, où il y avoit vingt mille bonnes livres de rente ; dequoy par sa mesme lettre il respondit sur tous ses biens et sur son honneur, ne luy voulant poinct louer le jeune gentilhomme, car estant de ceste heure auprès de luy il en sçaura luy-mesme mieux juger que personne, et de ce que l'on doibt esperer d'ung si beau commencement ; bien veult-il assurer, en foy de prince, que incontinant que M. de Lorrainne son neveu aura sa compaignie de cent

hommes d'armes des ordonnances de France, il luy en fera donner la lieutenance: et sur ceste verité, il se recommande, etc.

CHAPITRE XXX.

Henri II apprend la dernière victoire remportée sur les Impériaux par M. de Vieilleville.

Ceste lettre, à la verité, remua bien fort l'esprit de M. de Vieilleville; car il luy desplaisoit par trop ne luy pouvoir, sur ceste nouvelle reconciliation d'amityé, accorder sa demande; car il avoit, en son ame, voué sa fille à M. le comte de Sault, sans toutesfois luy en avoir jamais rien descouvert; mais, pour le lyer au pays messin, et l'obliger à soy, il avoit faict par son credit eriger en gouvernement une petite ville de l'évesché de Metz, nommé Marsal, et l'en avoit créé gouverneur à cent cinquante francs par moys, qui estoit ung assez bel estat pour l'entretenir, avec celuy de sa compaignie de cent chevaulx ligiers; et y avoit desja deux ans que M. de Vieilleville le y avoit instalé, faisant en ceste charge fort bien son devoir, avec deux compaignies de gens de pied tirées de la garnison de Metz pour la garde de la place, qu'il faisoit semblablement fortifier parce qu'elle estoit sur la frontiere d'Allemaigne.

Mais, bien plus, pour l'affection qu'il portoit au comte de Sault, encores qu'il fust fort esloigné de son climat, car il estoit de Provence, il avoit faict la sourde oreille à plusieurs riches seigneurs d'Anjou qui la luy avoient demandée pour leurs fils aisnez, ayants des terres et maisons voisines des siennes: comme les sieurs de Monsoreau, de Château-Roux, de Serran, de Vezins et d'aultres; de sorte qu'il n'estoit pas sans peine de forger une responce pour contenter ce prince, qu'il voyoit, par ses honnestes offres, affectionner bien fort ce mariage. A la fin il se resolut de dire au grand senneschal que dedans deux mois il lui feroit responce, et qu'il vouloit aller à la Cour, où il esperoit estre bientost, et parler à sa fille premier que de rien conclure sur la seconde lettre qu'il luy avoit apportée de la part de M. de Vaudemont: qui ne fut sans le remercyer très-affectueusement de ceste recherche, et qu'il luy avoit une grandissime obligation qu'il n'oubliera jamais. Dequoy le grand senneschal se contenta. Et après luy avoir faict veoir, et à son fils, beaucoup de singularitez de la ville, et s'estre pourmenez sur les remparts, ils allerent disner, où ils furent si magnifiquement servys, que tous ces gentilshommes lorrains s'esmerveillerent grandement de l'exquisition et abondance des vivres, et de l'ordre du service, sur-tout de l'excellence des vins, car ils n'avoient de leur vie beu du vin blanc d'Anjou, ny clairet d'Orleans, desquels jamais ses caves, tandis qu'il fust à Metz, ne furent desgarnies, et des mieulx choisis, plus pour les estrangiers que pour luy, et principalement pour les seigneurs d'Allemaigne, quand ils le venoient visiter. Et durant leur disner, ceste musique complette, de laquelle nous avons parlé, les entretint affin qu'il ne leur ennuyast; après lequel on paracheva la journée en plusieurs sortes de passe-temps, pour revenir soupper de plus belle.

Le lundy matin, il s'en retourna à Nancy fort content avecques sa trouppe, comme n'estant hors d'esperance de parvenir au poinct pretendu, ainsi qu'il fist par une grande ruse et subtile dexterité: ce que nous remettons à dire en son lieu pour reprendre le sieur Duplessis-Greffier, qui arriva le mesme jour 24 d'octobre audit an, et le quatriesme jour après la deffaicte de la journée des embuscades, devers le Roy, qu'il trouva à Fontainebleau, et fort à propos, pour ôter Sa Majesté de la peine en laquelle ung courrier de la part de son ambassadeur aux Pays-Bas, nommé Le Fresne, de la maison d'Aluye, l'avoit mise par une lettre dont la teneur s'ensuict:

« Sire, je ne veulx faillir de donner avis à Vostre Majesté que le fils du chancelier Nigry et le sieur de Bourlemont sont arrivez, ce jourd'huy mardy 22 d'octobre, devers la royne de Hongrie, qui luy ont apporté une nouvelle si estrange et fâcheuse, qu'elle s'est retirée en sa chambre, menant ung extresme dueil; à laquelle personne ne parle, et n'y entre-t-on poinct. Dequoy tout le monde est en peine: car on ne peult descouvrir le fonds de ceste nouvelle; mais son medecin, qui m'est fort bon amy, m'a dict, comme en passant, et sans s'arrester, que le gouverneur de Metz a deffaict plus de trois mille hommes des siens, à deux lieues de Théonville, parmy lesquels il est demeuré de grands seigneurs de Flandres et de la haulte Bourgoigne. Mais ce qui aggrave et augmente plus son ennuy, dont il croit qu'elle en mourra, est que le fils de son favory, M. de Brabançon [Vostre Majesté sceyt ce que je veulx dire], y a esté tué. Ledit medecin, cela dict, s'en est allé bien-viste, et m'a mis le doigt sur la bouche. Je ne suis pas prest d'avoir audience pour l'affaire qu'il a pleu à Vostre Majesté m'envoyer par Nambu: elle m'excusera, s'il luy plaist, de ceste longueur; mais aussi-tost que les grands regrets de ladite dame seront esvaporez, je ne laisseray passer l'occasion

d'executer vos commandements. Sire, je prieray Dieu, etc. De Bruxelles. »

CHAPITRE XXXI.

Sentiments du Roi sur cette victoire.

Le Roy, pour se relever de l'inquietude où ceste despesche l'avoit mis, fist incontinant appeller M. de l'Aubespine pour escrire à M. de Vieilleville, et luy envoyer la mesme lettre de son ambassadeur par courrier exprès, affin de l'esclaircir en toute diligence du contenu en icelle. Mais M. le mareschal de Saint-André arrive là-dessus, qui luy presente ledict sieur Duplessis-Greffier, avecques telles parolles : « Sire, louez Dieu. Voicy des nouvelles terribles et miraculeuses de Metz ; car, par la vaillance et très-saige conduite de M. de Vieilleville, douze cents hommes en ont deffaict plus de quatre mille. Qu'il plaise à Vostre Majesté escouter ce gentilhomme qui tout presentement arrive de sa part.

Si on eust donné au Roy une duché il n'eust pas esté plus aise ny content. Et ayant tendu la main audit Duplessis, qu'il baisa les genoux en terre, il envoya querir M. le connestable, MM. les cardinal de Lorraine et duc de Guyse ; puis luy demanda ses lettres, qui portoient seulement créance ; lesquelles il presenta à Sa Majesté : et eulx arrivez, il luy commanda de parler. Lors il commencea son discours depuis la prise du gardien, à la porte du Pont-Yffroy, qu'il poursuivit avec telle grace, ordre et asseurance, jusques à la mascarade des faulx moynes, sans oublier la diligence de l'assiette des embuscades, la furie du combat, et, de poinct en poinct, toutes les circonstances, en la mesme forme et maniere qu'il est contenu aux chapitres cy-dessus, que le Roi, et toute l'assistance, à chambre pleine, en receurent ung incredible contentement.

Mais M. le connestable demanda où étoient les enseignes, guydons et cornettes de si grandes deffaictes. Ledit sieur Duplessis luy respondit qu'il n'y en avoit poinct, et qu'il sçavoit bien qu'en une entreprise secrette comme ceste-là on ne porte jamais de drapeaux ; car il ne fault qu'une seule enseigne arborée pour la descouvrir.

Le Roy, comme à demy-fasché de ceste demande, luy dist qu'il s'amusoit à mettre les choses en doubte, et ne consideroit pas que la vigilance, diligence et soing incomparable que M. de Vieilleville a eu de sa charge, a saulvé la ville de Metz du feu, et d'estre perdue pour la couronne de France ; car s'il eust mis, par negligence, la prise du moyne à quelque aultre, elle estoit du tout abbrazée ; car il ne luy falloit, y estant entré, que une heure pour jouer son jeu ; et adjousta Sa Majesté ces mots : « Je meure, si M. de Vieilleville n'est digne de manier ung empire ; ayant grand honte, de ma honte, de le laisser long-temps crouppir en si basse charge. » Puis demanda au sieur Duplessis quelle aultre chose il avoit à luy dire : qui luy respondit que M. de Vieilleville supplioit très-humblement Sa Majesté de luy donner congé de la venir trouver, ayant desja passé trois ans et plus qu'il n'a jouy de l'heur de sa presence, et qu'il luy plaise faire élection de quelque homme d'honneur pour y commander tandis qu'il sera absent : aussi qu'il luy semble n'estre pas chevalier de l'Ordre, encores qu'il y ait traeze mois qu'il en ait esté honoré, si Sa Majesté ne luy en mect le colier sur les espaules, suivant le serment et le vœu qu'il en a faict, pour lequel maintenir il reffusa de le prandre de M. de Nevers.

A quoy Sa Majesté repliqua qu'il estoit plus que raisonnable, et qu'il avoit semblablement une extreme envie de l'approcher de sa personne, commandant à M. l'Aubespine de luy faire une bien ample depesche suivant cela : et sur le champ M. de La Chappelle-Byron fust choisy pour aller à Metz y commander en son absence, avec commandement de s'apprester en diligence pour s'y acheminer ; et fut dict au gentil-homme qu'il eust à suivre M. de l'Aubespine, pour prandre de luy par escrit le discours qu'il avoit faict au Roy de la journée des embuscades, affin de le faire imprimer. Mais il en tira ung de son sein, signé Vieilleville, qu'il presenta à Sa Majesté. « Comment ! dist le Roy, puisque vous l'aviez, que ne me l'avez-vous donné d'entrée ? — Pour ce, Sire, respondit-il, que je me suis tant fié en ma memoire, et en ce que j'ay veu en combattant, que j'ay pris la hardiesse de le reciter devant Vostre Majesté ; en quoy je ne seray poinct surprins d'aulcune obmission, ou de bien peu de changement. » Ce que le Roy voulut esprouver, commandant à M. de l'Aubespine de le lire : qui fut trouvé tout conforme à son recit. De quoy Sa Majesté le loua bien fort, et toute l'assistance. Et fut envoyé incontinant ce discours à l'imprimeur pour le mettre en lumiere ; mais le Roy mesme en voulut faire l'intitulation qui estoit telle :

« La journée des embuscades, faicte par le sieur de Vieilleville, chevalier de l'Ordre du Roy, gouverneur et lieutenant-général pour le-

dict seigneur à Metz, capitainne de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et conseiller en son privé conseil, sur le comte de Mesgue et ses trouppes de Luxembourg, le 20 d'octobre 1555, entre Metz et Théonville; ensemble, la mascarade des faulx cordeliers de la royne de Hongrie, et de leur folle entreprise. » Chose qui estoit très-plaisante à veoir; car on y adjousta en rihme et en prose beaucoup d'aultres gaillardises.

Ledict sieur Duplessis séjourna deux jours à la Cour, auquel fut faict present de cinq cents escus, et couché sur l'estat du Roy en office d'eschanson, et en servit Sa Majesté avant partir. Mais il ne voulut desloger que premier il n'eust veu M. de La Chappelle-Biron, après avoir dict tous ses adieux, esloigné de trois lieues de Fontainebleau, poursuyvant son voyaige avec son train. Puis print la poste, continuant ses diligences, fort contant et satisfaict en son ame d'avoir esté si heureusement et à souhaict depesché, et d'avoir faict si dextrement sa charge.

Son arrivée à Metz en resjouist quelques-uns et des principaulx; mais toute la garnison quasi, et la pluspart des habitants, s'en attristerent; car il leur entra en la fantaisie qu'il luy en adviendroit comme au sieur de Gonnor, qui n'y peust jamais rentrer depuis qu'il en fust sorty; et ce qui plus les troubloit en ceste apprehension provenoit de ce qu'ils congnoissoient M. le connestable ne luy estre pas favorable, et que M. le cardinal de Lorraine se laissoit fort posséder au cardinal de Lenoncourt, qui luy estoit ennemy; aussi qu'ils sçavoient tous que le sieur de Gonnor pourchassoit à vive force de rentrer en son gouvernement par subtiles menées et secretes praticques, soustenu en cela par toute la maison de Guyse de laquelle ils estoit créature, et en tenoit son advancement, jusques à le pousser de demander au Roy réparation de son honneur, d'avoir esté jecté de telle façon hors d'une place en laquelle il estoit gouverneur et lieutenant de Sa Majesté, lorsque l'Empereur l'assiegea, où il avoit faict de grandes preuves de ses diligences, fidelité et valeur, n'en demandant aultre juge ny tesmoing que sa seule Majesté; et d'en avoir esté ainsi debouté, il veult sçavoir d'elle en quoy il a offencé; car s'il en demeure là, sans faire paroistre à tous les princes et grands du royaume son innocence, ce seroit une marque d'opprobre reprochable à jamais à sa postérité.

CHAPITRE XXXII.

M. de La Chapelle-Byron arrive à Metz pour y commander pendant le voyage que M. de Vieilleville devoit faire à la Cour.

Or, sur ces doubtes et imaginations, un courier arrive, six jours après ledict Duplessis, de la part de M. de La Chappelle-Byron, qui dist l'avoir laissé à Ligny soubs Bar-le-Duc, et estre venu demander escorte pour passer en seureté les bois de l'abbaye de Rynvault: à quoy M. de Vieilleville fit pourvoir en toute diligence, pour l'envie qu'il avoit de partir; et envoya querir le comte de Sault pour le mener avec luy à la Cour, pensant effectuer sa conception.

On faict marcher de Thoul deux cents harquebuziers, et partent de Metz deux cents chevaulx, conduicts par le chevalier de Lancques, bien qu'il ne fust besoing de tant de forces; car les garnisons de la duché de Luxembourg estoient si lasses et harrassées de la guerre, qu'elles avoient perdu couraige: veu encore que, depuis la journée des embuscades, M. d'Espinay, avecques ses chevaulx ligiers, soustenu d'environ trente hommes d'armes que menoit M. de Vadancourt, leur avoit donné une terrible estrette à quatre lieues au dessous de Théonville devers Trieves, où il en demeura six-vingts-quinze sur la place, et trente-deux prisonniers qu'il presenta à M. son beau-pere, qui fust infiniment resjouy de ceste belle entreprise, et de ce qu'elle avoit si bien et si heureusement réussi, n'y ayant faict perte que de trois hommes seulement, et de cinq blessez.

Adverty que fut M. de Vieilleville que M. de La Chappelle avoit couché au Pont-à-Mousson le samedy, pour venir le dimanche disner à Metz, il luy fist dresser un bataillon de vingt enseignes de gens de pied, des plus lestes et mieux acoustrés qu'il estoit possible de veoir, à quart de lieue de la ville; car il n'y avoit harquebuzier qui n'eust le morion gravé ou doré, ny picque qui n'eust le corselet et la bourguygnote de mesme: et luy se trouva, accompaigné de M. d'Espinay, de M. de Thevalle, et de quarante ou cinquante gentilshommes, à la teste de ce bataillon pour le recevoir.

Aussitost que l'escorte parut, il marche audevant, et tout le bataillon quant et quant, à vingt pour ranc, tous les capitainnes en chef avec leurs rudaches et espées nues, comme s'ils eussent voulu combattre à la teste; les portenseignes, avec leurs drappaulx, au mytant; et les lieutenants à la queue avec pareilles armes: le tout si bien ordonné, que c'estoit chose merveilleuse-

ment belle à veoir, et très-plaisante; car tout ce pays-là est plain et descouvert, sans hayes ny buissons, qui s'appelle la plaine de Fristau.

Quand ce vint à l'approcher, les harquebuziers à cheval de l'escorte tirent; et ne fault demander si ceulx du bataillon respondirent; et fust la joye fort grande à la rencontre de ces deux seigneurs, qui s'entrembrasserent et caresserent de grande affection; puis, tournants visaige, prindrent le chemin de la ville par la porte Champenoise, tousjours marchants devant eulx toutes les susdictes trouppes le tambour battant, fanfares de trompette, et scopeterie sans cesse.

M. de Vieilleville, après le disner, qui fut somptueux, luy presenta le sergent-major et tous les capitainnes, ung pour ung, les luy nommant par leurs noms, sans oublier leurs louanges et valeurs, semblablement tous les commissaires et controlleurs des guerres et de l'artillerie, trésoriers, payeurs, munitionnaires, clercs des vivres, et toutes sortes de gens là résidents et attachez pour le service du Roy, jusques aux canoniers.

Cela faict, et les lettres du Roy distribuées, et la lecture de son pouvoir faicte en plaine assistance, ils s'allerent pourmener sur les ramparts.

Le lundy matin, il commencea à luy faire veoir les granges de l'artillerie, les munitions de toutes sortes, les greniers, les caves et le fonds de tous les deniers que pouvoient avoir les trésoriers de l'extraordinaire de la guerre, des reparations et de l'artillerie, semblablement tous les procès criminels que le prevost avoit entre les mains, instruicts et à instruire, et sur-tout celuy des cordeliers, qu'il luy recommanda très-instamment de faire vuider les premiers, et qu'il falloit necessairement mettre hors de ce monde ung si pernicieux et très-redoutable incendiaire : ce que luy promist M. de La Chappelle, non-seulement sur son honneur et sa vie, mais sur son ame, qui trouva, pour sa part, ceste meschanceté très-estrange et très-dangereuse, après qu'on la luy eust faict entendre. Et furent ainsi conferants ensemble de tout l'estat de Metz, et des grandes intelligences qu'il avoit avec les princes de l'Empire, sans oublier les chiffres d'entre luy et les pensionnaires occultes et agents secrets en Allemaigne de Sa Majesté, par l'espace de trois jours, durant lesquels M. de Vieilleville luy tint fort bonne maison, et à cinq ou six de ses gentilshommes, attendant que ses gens eussent approvisionné son logis. Et dès le lundy mesme il le fist exercer l'estat de gouverneur, comme de donner le mot, decreter toutes les requestes, entendre toutes plaintes, et porter au soir les clefs des portes en son logis, encores qu'il s'en voulût à toute force excuser; mais il luy fallut passer par-là. Et le quatriesme jour, qui estoit le mercredy, nous partismes pour aller à la Cour, laissant madame de Vieilleville en la garde de son gendre et de son neveu, en esperance de brief retour.

CHAPITRE XXXIII.

M. de Vieilleville arrive à la Cour.

Nostre partement nous fist deux visaiges, l'un fort joyeulx, mais l'aultre fort triste; car tous les capitainnes, esperants que le Roy recompenseroit leurs services, et qu'il imprimeroit leurs noms en sa mémoire, par le bon rapport que luy en feroit celuy qui leur avoit si long-temps commandé, en estoient très-aises, et l'eussent desja voulu devant Sa Majesté; mais les habitants en général et de toutes qualitez, sans un seul excepter, y avoient ung regret infini, qu'ils nous tesmoignerent par abondance de larmes en leurs adieux, estants tousjours en l'imaginaire oppinion cy-dessus recitée, pour la crainte qu'ils avoient de le perdre et de ne le reveoir jamais.

Nostre voyaige fut de huict jours; et par toutes les villes où il passa on le receut fort honorablement. En quoy le gouverneur de Chaallons, en l'absence de M. de Nevers, ne s'espargna pas, car il vint avec le clergé, gens de justice et les chefs de l'Hostel-de-Ville, audevant de luy plus de demie-lieue. Je laisse les haranges à part que luy firent ces trois estats; mais celle des juges estoit fort excellente.

Estants à Rozay en Brie, il envoya devers le mareschal-des-logis du Roy annoncer sa venue, et luy faire entendre sa trouppe, qui estoit d'environ soixante chevaulx, pour les accommoder; mais incontinant que le cardinal de Lenoncourt, qui tenoit les premiers rancs à la Cour, soubs la faveur de MM. de Guyse, sceust qu'il approchoit, il se retira en une sienne abbaye nommée Barbais, ou Barbeaux, distante d'environ lieue et demie de Fontainebleau.

Enfin nous arrivasmes à la Cour, accompaignez de M. le prince de La Roche-sur-Yon et de M. le mareschal Sainct-André, qui luy estoient venus audevant environ quart de lieue. Et après s'estre presenté au Roy, qui le receust très-humainement et avec un fort bon et riant visaige, il se retira en sa chambre qui estoit en la basse-cour, pour se raffraichir et changer d'habits; mais il n'y fust gueres que Sa Majesté ne le ren-

voya querir. Et estant arrivé, elle le fist entrer en son cabinet, qui fut fermé, où ils furent plus d'une grosse heure; et à l'yssue de-là il trouva tous les plus grands de la Cour, qui attendoient que le Roy sortit, lesquels il salua selon leurs rancs, car il en sçavoit l'usaige. Des ungs il fut receu cordialement, des aultres à la courtisanne; mais de tous il ne se donnoit pas grande peine, puisque son maistre luy avoit faict une telle et si joyeuse demonstration d'aise de sa venue, et d'un si grand contentement de ses services. Tout le reste de la journée se passa en visites, de chambre en chambre; et commencea par celle de la Royne, qui le receust très-humainement, comme firent mesdames Elisabeth et Claude ses filles, et aultres princesses là presentes.

Le lendemain, le Roy luy mist le grand collier de l'Ordre sur les espaules, mais avec telle pompe et cérémonie comme s'il l'eust créé de nouveau chevalier; car il porta luy mesme son grand manteau de l'Ordre et grand collier à la messe, en pareille magnificence qu'au propre jour de Sainct-Michel. Et furent faicts chevaliers de l'Ordre ce jour-là M. de Boüillon (1), fils aisné du mareschal de La Marche, et le comte de Charny, pour luy faire compaignie, qui ne l'eussent esté de long-temps, car ils estoient encore fort jeunes et sans aulcun mérite (2). Eulx aussi, remarquants ceste advanture, l'appellerent depuis tousjours leur pere d'honneur. Il y eust beaucoup de princes et d'aultres grands qui accompaignerent le Roy en ceste magnificence, avec leurs manteaux et colliers; mais M. le cardinal de Lorrainne, qui y devoit par honneur assister, estant chancelier de l'Ordre, n'y comparut poinct, s'excusant sur sa colicque: aussi peu M. le connestable, qui n'y devoit pas toutesfois faillir, comme le plus ancien chevalier de France, se disant tourmenté de sa migraine. Cependant Sa Majesté découvroit assez toutes ses faintaisies et symultes (3).

CHAPITRE XXXIV.

Plaintes faites par le cardinal de Lorraine, en plein conseil, contre M. de Vieilleville, en faveur du cardinal de Lenoncourt. — Réponse de M. de Vieilleville aux reproches de ce prélat.

Le jour ensuyvant, qui estoit le troisiesme de nostre arrivée, M. le cardinal de Lorrainne, voulant attaquer M. de Vieilleville sur le faict du cardinal de Lenoncourt, luy dressa une subtile partie, car il supplia le Roy de se trouver au conseil, et qu'il avoit un faict d'importance à proposer pour son service. Sa Majesté, ignorant que ce pouvoit estre, commanda d'assembler la compaignie, et estants selon leurs rancs, au nombre d'environ vingt-cinq ou trente, que princes, cardinaulx, que gouverneurs de provinces, chancelier, quelques evesques et maistres de requestes, il commencea sa harangue, qui devoit estre bien longue, par le progrès de son exorde; mais la dexterité de M. de Vieilleville retrancha plus de la moictié, comme il s'ensuit.

« Sire, et vous tous, messieurs, qui estes icy assemblez, vous sçavez que de tout temps nos roys ont tellement embrassé la protection et augmentation du Sainct-Siege apostolique, qu'ils se peuvent vanter, par sur-tout les princes et potentats de la chrestienté, qu'il est estably maintenant et conservé en sa grandeur et saincteté par leurs armes et moyens; car ils n'ont point craint de mettre sus de grosses armées sans y rien espargner, et leur faire passer les monts, la mer et aultres dangereux destroicts, pour s'opposer et faire resistance aux ennemis de Dieu et de son Eglise. En quoy ils ont esté si favorablement assistez par nostre Sauveur Jesus-Christ, chef d'icelle, qu'ils sont tousjours retournez victorieux, et ont remis les papes en leurs siéges, qui en avoient esté expulsez par la tirannie des princes leurs voisins. Les uns y sont allez en personne avec leurs armées, comme Charlemaigne qui mist pape Leon, à la confusion du roy de Lombardie; les aultres y envoyerent de braves lieutenants avecques triomphantes armées, comme, de fraische mémoire, le grand roy François, qui y despescha le sieur de Lautrech, pour delivrer le pape Clement de la misere et captivité en laquelle les Hespaignols et Allemants l'avoient reduict avec tout le corps du très-sacré senat de cardinaulx, estant pour lors à Rome. Or maintenant, Sire, et vous tous, messieurs, qu'il se presente une très-grande plainte de l'un des pilliers de ceste très-sainte Eglise, et qui est du bois duquel on faict nos très-saincts peres les Papes, car il porte tiltre de cardinal, de la grande et insupportable oppression qui luy a esté faicte, de l'avoir déchassé et comme banny de son évesché, et en laquelle il n'a osé se trouver ny comparoir, il y a plus de deux ans, pour veiller et faire son devoir sur son troupeau, au grand mespris du Sainct-Siege apostolique non-seu-

(1) Henri-Robert de La Marck ne devint duc de Bouillon que l'année suivante (1556), après la mort de son père.

(2) L'auteur ne veut pas dire qu'ils étoient sans *mérite personnel*, mais qu'ils n'avoient pas encore mérité, qu'ils étoient *sans droit*.

(3) Prétextes.

lement, mais de toute l'Eglise gallicane.... »

Sur ceste parolle, M. de Vieilleville se leve, et, s'adressant au Roy, luy va dire tout haut : « Sire, je vous supplie très-humblement vouloir imposer silence à M. le cardinal de Lorrainne, de tant que vous affectionnez le bien de vostre service et ceulx qui y font leur devóir sans reproche, et me tant favoriser que me donner audience; car je vois bien que ce langaige m'attaque et s'adresse directement à moi. » M. le cardinal voulut repartir, mais le Roy, luy faisant signe de la main, commanda à M. de Vieilleville de parler, qui commencea de ceste façon :

« Sire, il n'estoit pas grand besoin que M. le cardinal de Lorrainne print son theme de si haut, pour tomber sur un si foible et povre subject. qui est pour le faict du cardinal de Lenoncourt; car il n'y a personne en ceste très-illustre compaignie qui n'ait deu penser, à l'entrée de sa harrangue, que nostre sainct Pere et tout le Sainct-Siege apostolique eussent esté assiegez, ou par les Turcs ou aultres ennemis du nom chrestien, et qu'il vouloit persuader Vostre Majesté de mettre sus une grosse armée, et l'exploicter en personne, à l'imitation de nos anciens roys vos predecesseurs, pour les aller secourir.

» Mais puisqu'il n'est question que du faict du cardinal de Lenoncourt, vostre voyaige, Sire, est rompu, et vos finances ne sortiront poinct de vostre espargne pour dresser une armée [plusieurs de la compaignie, à ces mots, se prindrent à soubsrire]; car tout presentement j'esclaireray Vostre Majesté des occasions qui le meuvent à se plaindre de moy, que l'on jugera fort aisément estre mal fondées.

» Et pour commencer, Sire, je vous diray que quand je deffendis aux sept parraiges de Metz de créer ung maistre-eschevin, puisqu'ils le tenoient de l'Empire, et que j'en voulois créer ung qui tiendroit son estat de la couronne de France, ainsi que dès lors j'advertis Vostre Majesté et tout vostre conseil, il eut si grand creveœur, parce que son neveu le devoit estre suivant les anciens statuts de l'Empire, qu'il sortit de la ville et se retira en une villette dependante de son évesché, nommée Vich, distant de Metz environ huict lieues, et n'y est pas entré depuis; qui est sa premiere plainte, et par laquelle vous voyez, Sire, qu'il s'en est banny et exilé de soi-mesme.

» Et pour venir à la seconde, il avoit, comme seigneur du temporel et spirituel de l'evesché de Metz, droict de monnoye, qu'il faisoit battre et forger au coing de ses armoiries, que je feis casser pour deux raisons. La première, que l'on m'eust jugé indigne de ma charge, de tollerer qu'une aultre monnoye que celle de mon Roy et souverain seigneur et maistre eust eu cours en une ville qui luy appartient, de laquelle l'entretenement luy revient à plus de quarante mille escus par moys; car de lui souffrir ung compaignon, il n'y avoit aulcune apparence, et m'eust esté à jamais reprochable, jusques à me pouvoir accuser, par ceste connivence, de quelque participation ou profit, ou pour le moins d'une trop grande stupidité.

» L'aultre, qui estoit par trop pernicieuse; car les officiers de ceste monnoye estoient gens ramassez d'Allemaigne, de Flandres et de plusieurs provinces de ce royaume, la pluspart faulxmonnoyeurs, souffleurs d'alquemye et billonneux, qui s'estoient venus reffugier à Metz pour éviter les rigueurs de la justice en leurs pays, qu'il recevoit tous; et ce qui m'en donna lumiere fut un jeune garçon de leur trouppe qui alloit amassant par toute la Lorrainne des carolus à l'espée, desquels, avec deux ou trois coups de marteau, il forgeoit une demie-reale d'Espaigne de deux sols et six, sans aultre artifice de feu ny de fricasserie : aussi que desja je m'estois apperceu que de tout l'argent que je distribuois aux monstres des gens de pied, qui se font tous les moys, et de celuy que l'on paye pour les reparations tous les dimanches, qui estoit infini, le tout en monnoye française, l'on n'en voyoit, deux jours apres, une seule espece; et avoient cours, en leur place, sa monnoye et celle de Flandres et de Bourgoigne, et des pays circonvoisins. Ce garçon, avant aller au supplice, me descouvrit toute leur meschanceté; qui fut cause que je fyz rompre tous leurs fourneaulx, et pandre tout ce que je peus attrapper de ceste canaille. Et fault bien dire que le cardinal y sentoit grand prouffit et beaucoup d'abbus, veu qu'il affermoit sa monnoye dix mille florins du Rhin tous les ans : qui a esté l'un des plus prouffitables et necessaires reglements que j'aye faict en mon gouvernement depuis que m'en avez honoré, et que luy doit bien souvent revenir au runge (1) : car ce n'est pas enrichir ung estat d'en énerver douze ou quinze mille livres de rente par an.

» Sa troisiesme plainte, Sire, est qu'il y a trois villettes dependantes de son evesché, Vich, Moyenvich et Marsal, assez voisines les unes des aultres, et sur le grand chemin de Metz et de Strasbourg, et d'aultres bonnes villes marchandes, où les Bourguignons, principalement

(1) A la pensée.

les garnisons de la duché de Luxembourg, venoient faire les courses, favorisez des habitans desdictes villettes, dedans lesquelles, après avoir destroussé les marchands, ils venoient départir leur butin. Dequoy j'advertis le susdist cardinal, le priant d'y commettre quelque honneste gentilhomme qui m'advertiroit fidelement, en bon et fidele Français, quand il y auroit gens en campaigne, pour envoyer après, et y donner l'ordre qui y seroit necessaire; car il ne passoit gueres de gens par-là qu'ils ne fussent volez. Mais il me fist responce que son esvesché estoit en pays neutre, et qu'il ne vouloit pas offencer la neutralité; aussi qu'il seroit mal convenable à ung esvesque de mesler parmy la spiritualité les armes, et faire la guerre. De quoy je m'irritai de telle sorte, que je fis incontinant sortir de Metz deux compaignies de gens de pied, que j'envoyay à Marsal en garnison, et le comte de Sault avec sa compaignie de chevaulx ligiers, pour y commander et en tout ce pays-là; qui y faict si bien son devoir, que l'on n'entend plus parler de ces coureurs, ny voleurs. Et davantaige, ayant faict fortiffier Marsal, comme il se trouve aujourd'huy, il favorise merveilleusement la descente des levées de gens de cheval et de pied que vous faictes sortir d'Allemaigne pour le service de Vostre Majesté; et quant ores il ne me serviroit que de courtine pour la ville de Metz, si l'Empire se vouloit desbonder pour la recouvrer, la despense que je y ay faicte ne seroit pas inutile ny perdue; et quand cela adviendroit, ce qui ne peult, car je suis trop aimé et respecté des plus grands princes de l'Empire, je creverois plustost qu'aultre que moy se mist dedans, avec promesse que je ose bien advancer à Vostre Majesté d'y faire passer quatre bons mois à une armée imperiale premier que d'y estre forcé, pour vous donner loisir de mettre sus vos forces, et pourveoir à tout vostre estat de Metz et pays messin, et empescher ung siege.

» Quant à sa quatriesme plainte, incontinant qu'il deslogea de la ville de Metz, je me vins camper en son palais episcopal, que je trouvai si dyapré, luisant et enrichy de peintures contre les parois et vitres des salles et chambres, que c'estoit chose très-belle à veoir. Mais je me desdaigné bien fort de son ingratitude, que, jouissant de plus de soixante mille livres de rente des bienfaicts de la couronne de France, et qui sont assiz et situez dedans vostre royaume, toutesfois il n'y avoit une seule remembrance de nos Roys, non pas une povre seule fleur de lys; mais tout estoit remply d'aigles à double teste, avec les armes d'Austriche sur leur estomach; *item* les armes de Lorrainne, et de quelques seigneurs des Pays-Bas, entre aultres du comte d'Aiguemont, escartelées de Lorrainne ou de Vaudemont. Mais ce qui plus m'étonna, fust qu'en sa galerie, qu'il nommoit paradis, les portraicts de cinq ou six empereurs y estoient; entre lesquels je choisis celluy de l'Empereur aujourd'huy regnant, ennemi juré de votre couronne et grandeur; qui fut cause que je les feis tous abattre et dechirer.

» C'est en somme, Sire, tout ce dont le cardinal de Lenoncourt se peult plaindre de moy, que je soubmets au jugement de Vostre Majesté et de toute ceste très-illustre et incomparable assistance. Mais je vous supplie très-humblement vouloir ordonner qu'il comparoisse en ce lieu, pour dire plus amplement ses griefs : car de se justifier par la bouche de M. le cardinal de Lorrainne, c'est se targuer de sa grandeur, pensant par ce moyen mettre le droict de son costé, sur esperance de me faire perdre la parolle; et crois qu'en ceste intention il s'est absenté de la Cour, car il y estoit le jour que je y arrivay; et encores qu'il ne soit que à une lieue d'icy, il n'y est toutesfois oncques puis venu: de ceste mesme façon il s'est banny de la ville de Metz et de son evesché. »

CHAPITRE XXXV.

Le cardinal de Lenoncourt quitte la Cour et se retire à la Charité-sur-Loire.

Alors le Roy demanda à M. le cardinal s'il n'avoit eu autre subject de l'amener au conseil que cestuy-là : qui luy respondit que Sa Majesté n'avoit entendu que l'une des parties. « Comment! replique le Roy, vous voyez qu'il n'en veut pas estre cru, et demande que le cardinal de Lenoncourt comparoisse : » et s'addressant à M. le chancelier, luy commanda d'envoyer devers luy à Barbais le sommer de se trouver demain au conseil; et, pource qu'il estoit de qualité, de deputer quelque noble personne pour accompaigner l'huissier du conseil qui luy signifieroit cest adjournement; et qu'il faisoit bien cognoistre la foiblesse de son droict et de sa cause, d'y proceder de telle façon, et ne la venir poinct deffendre en personne, estant si près de la Cour comme il estoit, et non malade. Et sur le champ furent ordonnez ung maistre des requestes et ung secretaire du Roy, maison et couronne de France, pour cest effect. Mais Sa Majesté, avant se lever et rompre l'assemblée, prononça bien hault ces mesmes parolles :

« J'advoue et approuve tout ce que M. de

Vieilleville a faict par cy-devant en son gouvernement de Metz, et declare, devant toute ceste assistance, qu'il ne se sçauroit mieux faire en une charge; car toutes ses actions en general redondent merveilleusement au bien, proufflct et conservation de tout mon Estat de de-là, à la gloire de ma couronne, et à l'entretenement de la confederation, intelligence et bonne amitié que j'ay avec les princes et Estats de l'Empire. » Cela dict, il se leva comme en colere.

Mais M. de Vieilleville, après avoir très-humblement remercyé Sa Majesté d'ung si honorable tesmoignaige de ses services, la supplia de s'arrester, et d'entendre encores une parolle [ce que le Roy fist sans se rasseoir]; qui estoit que le cardinal de Lenoncourt ne s'estoit pas du tout absenté pour le regard des plaintes susdites, mais plustost de crainte d'estre descouvert en si bonne compaignie de ses actions privées et domestiques, qui estoient aultant desbordées et dissolues que de prelat de France non-seulement, mais surpassoient fort scandaleusement la pudicque modestie requise et ordonnée à ceulx de son bonnet, qu'il reservoit à déclarer avec verité quand il comparoitroit en ceste assemblée. Là-dessus le Roi s'en va, disant qu'il n'en doubtoit poinct, et qu'il le cognoissoit il y avoit longtemps. Mais le cardinal de Lorrainne, qui avoit entendu le tout, deslogea le premier, ayant la main sur l'estomach, se plaignant, ou faignant se plaindre de sa colicque.

M. Olivier, chancelier de France, qui respectoit fort les dignes serviteurs du Roy, principalement ceulx de grand mérite, et de telle qualité qu'estoit M. de Vieilleville, luy dict qu'il venoit de recevoir de son Roy ung tel et si grand honneur, qu'il n'y avoit prince en France qui n'eust bien desiré d'estre gratiffié d'ung pareil, et devoit bien remarquer et se souvenir à jamais d'une si heureuse journée. Et affin que la mémoire ne s'en puisse perdre, il commanda au greffier du conseil de luy despescher en bonne forme l'arrest ou sentence prononcée par la propre bouche du Roy seant en son conseil d'Estat et privé, que l'on appeloit en ce temps-là *l'estroict conseil*, et qu'il y vouloit luy-mesme apposer son attache pour le valider davantaige, et servir d'approbation d'un acte si nouveau, et non encores advenu depuis qu'il estoit constitué en l'estat de chancelier. Et adjousta ces paroles: « Mais que vous ayez cest acte, monsieur, en forme authentique, comme j'espere le vous faire délivrer demain, signé et scellé, vous vous pourrez vanter de deux choses; l'une, d'avoir de belles et bonnes armes pour vous deffendre contre toutes les calomnies et impostures de vos ennemis; l'autre, que ce conseil s'est tenu au grand accroissement de vostre honneur et bonne renommée, et à la confusion de ceulx qui la vous pensoient oster. » Après ces parolles il s'en alla, et avec luy les evesques, presidents et maistres des requestes qui l'attendoient selon la coustume; car les princes et aultres grands avoient suivy Sa Majesté.

Ceulx qui estoient ordonnez pour assister l'huissier en l'execution du résultat partirent au disner, mais trop tard; car le cardinal de Lenoncourt estoit desja deslogé de son abbaye par l'advertissement du cardinal de Lorraine, et retiré à Paris en toute diligence; qui fut cause qu'ils revindrent trouver M. le chancelier, qui se courroucea fort asprement, et leur commanda d'aller jusques-là pour effectuer leur charge, disant qu'il ne s'esbahissoit plus si le cardinal de Lorrainne estoit sorty le premier du conseil avec sa colicque.

Ils obéissent au commandement; mais parce que ces deux cardinaux avoient des picqueurs à relais pour s'entre-advertir, ils ne les y trouverent plus; et sceurent à l'hostel de Rheims, où il avoit logé et couché une nuict, qu'il estoit allé chez son frere, le comte de Nantheuil, qui estoit à Nantheuil soubs Dampmartin-en-Gouelle, ung très-plaisant chasteau en son assiette, et fort superbement basty. Ils donnerent jusques-là; mais s'estant presentés au comte, il leur dist qu'il estoit allé traverser la campaigne, pour prendre la poste, et se retirer droict en son prieuré de la Charité-sur-Loyre. Dequoy ils furent fort esbahys, n'estants pas toutesfois d'advis d'aller après, ny de passer oultre; mais s'en retournerent à la Cour faire leur rapport au Roy, à M. le chancelier, et plusieurs aultres des plus grands du conseil, qui tous se prindrent à rire, donnants gaing de cause à M. de Vieilleville, puisque sa partie adverse reffusoit la lice. La risée augmenta encores davantaige quand ils sceurent qu'il vouloit permuter son evesché avec M. le cardinal de Lorrainne.

Telle fut la fin de la dispute d'entre M. le cardinal de Lenoncourt et M. de Vieilleville, qui ne fust jamais advenue si on eust voulu tollerer toutes les grandeurs, entreprises et remuements, dont le susdit cardinal se vouloit authoriser en la ville de Metz et en son evesché, et faire valeter M. de Vieilleville.

Cependant M. de Gonnor estoit aux escoutes de ce qui réussiroit de ce contraste, sur l'esperance que la grandeur de M. le cardinal de Lorrainne, qui embrassoit à vive force la cause de son confrere, feroit débouter M. de Vieilleville de son gouvernement, et par ce moyen y rentrer. Mais il en fut, à son grand regret, frustré,

encores que M. le connestable et tous messieurs de Guyse, hormis le cardinal de Guyse, s'y fussent favorablement bandez. Mais le serviteur fidele, accompaigné d'entendement et de valeur, se targue tousjours contre ses malveillants de la faveur de son maistre, que ses braves et signalez services luy ont aquise, et par laquelle il dissipe, renverse et faict fondre en ung moment tous les aguets, conseils, monopolles et affronts de ses ennemis. Non pas que M. le connestable fust de ce nombre, et qu'il luy voulust aultrement beaucoup de mal; mais seulement il se déplaisoit de ce qu'il tenoit ce gouvernement par aultre moyen que le sien : car telle estoit son humeur, comme nous avons dict ailleurs, qu'il vouloit qu'un chacun fust advancé par sa faveur, affin que tout le monde luy eust de l'obligation, et que ses enfans, dont il avoit nombre, s'en peussent quelque jour prevaloir après sa mort.

En quoy ils estoient tous deux bien appoinctez. Car si le Daulphin eust faict donner, sans le Roy, le plus sublime estat de France à M. de Vieilleville, il l'eust reffusé tout à plat, et ne l'eust pris si cest advantaige ne luy fust venu du propre mouvement de son maistre : car il ne vouloit demeurer à personne vivante obligé, fors à celuy d'où luy provenoit l'honneur et le bien.

CHAPITRE XXXVI.

Supplice des cordeliers de Metz qui avoient voulu livrer la ville au comte de Mesgue. — M. de Vieilleville découvre au comte de Saulx le dessein qu'il a de lui donner sa seconde fille en mariage.

Sur la fin de novembre audict an, M. de La Chappelle-Byron fist courir le pacquet qui portoit l'execution du gardien et des vingt cordeliers que nous avons laissez prisonniers en la tour d'Enfer; qui fut telle, que, quand ils sceurent que M. de Vieilleville estoit allé à la Cour, ils entrerent en desespoir de leur vie; car le sieur de La Chappelle ne leur avoit rien promis, et ne pouvoient ignorer que leur procès ne fust parfaict et tout instruict. Et ung mercredy au soir le prevost leur vint dire qu'ils s'entre-confessassent, et qu'ils ne seroient pas le lendemain à telle heure en vie, et que, pour cest effect, affin qu'ils pensassent en leur conscience, il les tiroit hors des cachots, les laissant pesle-mesle ensemble.

Mais au lieu de cela, le prevost retiré, ils commencerent, comme enraigez, à mauldire le gardien et quatre aultres des plus anciens desquels il s'estoit aidé pour séduire et attirer le reste à son entreprise, car ils devoient avoir chacun une abbaye; leur disants une infinité d'injures et d'opprobres, et que leur meschante et dampnable ambition d'estre evesques et abbez les avoit ruynez et perdus, au grand scandale de leur ordre et profession ; puis se haulserent tellement de parolles par leurs repliques, que, surmontez de colere, les saeze batirent tant le gardien et les quatre, que le gardien mourut sur la place, et les quatre furent si oultrez, qu'il les fallut mener le lendemain en une charrette avecques le mort au supplice. Et furent ainsi pendus; ausquels firent compaignie dix aultres, et tous en leurs habits, sans oublier le froc. Les six qui restoient, parce qu'ils estoient fort jeunes, et comme novices, firent seulement amande honorable, la corde au col, la torche ardente en la main, pieds nuds et à genoux durant l'execution de leurs freres et compaignons, puis chassez de la ville avec forban (1), et renvoyez aux Pays-Bas en dire les nouvelles à la royne de Hongrie : et fust ceste execution faicte devant leur couvent. De quoy Sa Majesté fust très-aise, ne se pouvant garder de hault louer la prompte diligence de M. de Vieilleville en la capture du gardien; car s'il s'en fust remis en quelque aultre, il ne luy falloit qu'une heure pour abbrazer la ville et mettre son entreprise à execution; disant en oultre qu'il n'oublieroit jamais la journée des embuscades, pour estre la chose la plus digne et memorable qui soit advenue de trois cents ans en France, tant pour la très-saige conduicte et très-guerriere ordonnance qui en fut faicte, que pour le très-heureux évenement d'icelle. Mais on ne se pouvoit garder de rire de cette sorte de confession, qui tomba en proverbe à la Cour; car, quand on voyoit paiges ou laquais s'entre-gourmer, on disoit qu'ils se confessoient comme les cordeliers de Metz.

Or, par les chemins de Metz à la Cour, M. de Vieilleville se descouvrit à M. le comte de Sault du desir qu'il avoit qu'il épousast sa seconde fille, madamoyselle de Vieilleville, l'une des filles de la Royne; qui en fut si ravy d'aise et de joye, qu'il luy voua pour jamais toute obeissance et service, et sans qu'il avoit entendu que M. de Duilly, grand senneschal de Lorrainne et gouverneur du duc, la pourchassoit pour son fils, il y a long-temps qu'il luy en eust faict parler et escrire.

Arrivez à la Cour ainsi unanimes et accordants en mesme conception, quand madamoyselle de

(1) Avec bannissement.

Vieilleville vint avec la gouvernante des filles de la Royne saluer son pere, où estoit present le comte de Sault, il luy en jecta quelques paroles à la traverse, non pas trop pregnantes, mais elles estoient assez suffisantes pour faire penser à la damoyselle, qui estoit de très-bon esprit, que son pere luy presentoit ung serviteur.

Et dès-lors en avant le comte de Sault alloit souvent en la chambre des filles de la Royne visiter sa maistresse, se mettant en despence, et, comme l'on dict sur le bon bout, pour se faire valoir; car de toutes les parties qui se dressoient à la Cour parmy la jeunesse, comme de courses de bagues, carrouzelles, à la paulme, combattre à la barriere, et d'aultres exercices dont les jeunes princes et seigneurs se donnent du plaisir, il estoit toujours des premiers, et en rapportoit souvent le prix; et en ung bal royal il avoit, par sa disposition et bonne grace, la principale vogue: aussi qu'il donna entrée à la Cour à une sorte de dance qui s'appelle *la volte de Provence*, qui n'y avoit jamais esté dancée, laquelle a eu depuis grand cours par tout le royaume: encores disoit-on qu'il l'avoit inventée, car plusieurs l'appelloient *la volte de Sault*, où il y a quelque apparence, pour l'éthimologie du mot et des traicts qui s'exercent en ceste dance: car l'homme et la femme s'estant embrassez tousjours de trois en quatre pas, tant que la dance dure, ne font que tourner, virer, s'entre-soubslever et bondir; et est ceste dance, quand elle est bien menée par personnes expertes, très-agréable.

Ainsi se passerent les mois de novembre, decembre, janvier et quasi fevrier, horsmis que nous sejournasmes à Paris environ trois sepmaines pour donner ordre à beaucoup d'affaires, principalement de procès d'assez grande importance qui furent jugez à son prouffict, tant pour ce que le droict estoit de son costé que pour les lettres que le Roy, la Royne, M. le chancelier et d'aultres escrivirent en sa faveur.

CHAPITRE XXXVII.

Madame Claude de France conseille à mademoiselle de Vieilleville d'épouser le fils du comte de Duilly, de la maison du Châtelet.

[1556] Le dixiesme de fevrier audit an, nous retournasmes à la Cour, où estoit arrivé M. de Vaudemont dix jours auparavant, qui venoit d'épouser madamoyselle de Nemours; et l'avoit accompaigné M. le grand senneschal de Lorraine, ayant avec luy, sur l'esperance cy-dessus mentionnée, M. de Duilly son fils. Et pour y parvenir, avant partir de Lorrainne, comme fin et ruzé, il avoit passé par Metz pour faire entendre à madame de Vieilleville beaucoup de choses touchant le mariage de leurs enfants, et qu'il en avoit desja conferé avec M. de Vieilleville, qui avoit remis sa responce à quand il seroit à Cour, et qu'il le y alloit trouver exprès pour y mettre une fin; la suppliant d'escrire, par son fils là present, à madamoyselle de Vieilleville, pour avoir seulement l'honneur de luy dire de ses nouvelles.

Madame de Vieilleville, qui ne rejectoit nullement ceste alliance, mais qui ne sçavoit pas aussi ce qui s'estoit passé entre M. son mari et le comte de Sault [car il estoit si peu uxorieux qu'elle ne sçavoit jamais de ses secrets que la derniere], s'accorda facilement à la demande du grand senneschal, et donna à son fils une fort favorable lettre qui luy servit d'entrée. Et dès le mesme jour de son arrivée à la Cour, il la vint presenter à madamoyselle de Vieilleville, et sa personne quant et quant; et ne passoit jour qu'il ne continuast son service, assisté en sa poursuicte de plusieurs grandes dames et princesses, mesme que madamoyselle de Nemours dist à madamoyselle de Vieilleville, en la chambre de la Royne, comme en riant, qu'elle estoit bien aise que M. de Vaudemont luy avoit faict amener ung honneste serviteur et de bonne part; la priant, pour le respect du prince qui en avoit pris la peine, de le favorablement traicter et le preferer à tout aultre; et l'en conjuroit sur la nourriture que toutes deux avoient prise ensemble, trois ou quatre ans, sous une mesme maistresse: car elle estoit fille d'honneur de la Royne, qui est un estat reservé aux princesses; et adjousta encores ces parolles: « Souvenez-vous, Vieilleville, que je ne vous dis pas cecy sans cause, car nous pourrons finir nos jours ensemble, estant accordée à M. de Vaudemont, comme vous sçavez, qui me menera bientost en Lorrainne; et je scey bien qu'il est determiné que vous prendrez aussi ce chemin-là. »

Enfin à nostre arrivée le comte de Sault trouva ce rival, qui luy estoit une très-poignante espine au pied. Toutesfois il ne perdist couraige, mais suivoit de très-grande ardeur ses coups, fondé sur la faveur du pere. M. de Duilly, d'aultre part, ne s'endormoit pas en sentinelle, ayant ouvert la lettre que la mere escrivoit à sa maistresse.

Cependant les parties se remectent sus, car c'estoient les jours de resjouissance et de carnaval: les mascarades, le bal, courses de bagues et aultres passe-temps cy-dessus que la jeunesse

invente pour la recréation des dames, n'y furent pas espargnez. M. de Duilly, qui estoit un fort honneste jeune seigneur et très-agréable, ne fut pas des derniers pour y acquerir reputation, car pour ung jour il emporta deux bagues, et donna une vive attainte à la troisiesme, y estant fort adroit, et tout de mesme à la dance; car il amena le premier à la Cour les bransles du haut Barrois, qu'il danceoit d'une merveilleuse grace et disposition; et altererent un peu le credit de la volte de Provence; car le Français se delecte et favorise toujours les choses nouvelles.

En somme, ces deux competiteurs et corrivaulx faisoient bien grandes et extraordinaires despences en leur poursuicte; et ne parloit-on d'aultre chose à la Cour que des gaillardes entreprises, mascarades et sumptueuses collations de fruicts rares et exquis, et aultres sortes de confitures, des braves serviteurs de madamoyselle de Vieilleville: en quoy ses compaignes, les aultres filles de la Royne, ne perdoient rien. Mais on ne sçavoit lequel des deux l'emporteroit: toutesfois, sur ce doubte, madame Claude de France, seconde fille du Roy, qui estoit une très-excellente princesse, donna ung terrible revers à l'esperance du povre comte de Sault, et la renversa du tout; car ayant envoyé querir madamoyselle de Vieilleville par ung matin en sa chambre, s'habillant encores, la vint aboucher de ce langaige:

« Vous sçavez, Vieilleville, comme le mariage de M. de Lorraine et de moy est conclu et arresté, et que incontinant que le Roy, mon seigneur et pere, aura donné ordre à quelques affaires qui luy sont de très-grande importance, nous irons à Paris espouser, suivant les anciennes cérémonies que l'on observe aux mariages des filles de Roy. Et, parce que je me trouverois toute esgarée en pays esloigné du mien, et de ce doux climat de France, sans m'y veoir accompaignée de personnes qui fussent de ma nation, et ausquelles je me peusse fier, j'ay faict choix, en mon cueur, de six damoyselles françaises pour y vivre et mourir avec moy, desquelles vous estes la premiere; car je vous aime d'une si cordiale affection, qu'il m'est impossible de jamais vous oublier; y estant conviée, pour vostre honneste modestie et aultres belles vertus qui reluysent en vous; ayant la Royne, ma dame et mere, remarqué entre les aultres perfections dont vous estes douée, une qui est bien rare en toutes vos compaignes, pour laquelle elle vous loue grandement, et en estes bien avant en ses bonnes graces; qui est que vous n'estes point subjecte à faire des affaiteries comme la pluspart d'elles font; et vostre langue n'a jamais semé ny dressé des querelles parmy les dames ny seigneurs et jeunesse de ceste Cour, comme les leurs. Vous sçavez, Vieilleville, de qui je veux parler; et auparavant que Pasque soit passée vous en verrez renvoyer plus d'une demie-douzaine chez leurs parents, avec honte, entre aultres deux, qui ont esté si impudentes et mal advisées, d'avoir ozé parler d'ung grand prince et d'une honneste dame et de grand estat, qui est toutesfois une fort femme de bien et d'honneur; croyez que vous en orrez parler bientost à leur confusion. Cependant, Vieilleville, affin que vous n'ayez poinct de regret de passer vos ans à mon service, vous ne serez pas marrie si je vous dis que je vous ay desja faict coucher sur l'estat de ma maison, qui a esté dressé depuis huict jours, en qualité de ma premiere dame d'honneur, vous jurant en foy de princesse que la Royne, ma dame et mere, vostre bonne maistresse, me l'a ainsi commandé; qui a faict grand tort à mon affection; car je voulois que vous tinssiez ce grade de mon propre motif. A ceste cause, je vous veulx bien prier de ne rien promettre au comte de Sault, que bien à poinct, car vous estes vouée ailleurs; et si vous alliez en Provence, tous nos desseings et volontés reviendroient à néant, et aurions toute nostre vie regret, la Royne et moy, de vous avoir tant aimée. » Et là dessus, elle se leva, et la vint baiser, estant toute preste de sortir de sa chambre pour aller au lever de la Royne sa mere.

Il ne fault poinct demander de quelle allaigresse et contentement madamoyselle de Vieilleville receut ceste faveur: et luy baisant, avec une fort humble et basse reverence, la main, luy va respondre de ceste façon, et aux propres termes qui s'ensuivent:

« Madame, je ne sçaurois assez dignement, ny avec trop d'humilité, vous remercier de la très-honorable élection, qu'il vous a plu faire de vostre très-humble servante; et ce qui m'oblige de mourir à vostre service, est que de vostre propre volonté, et sans vous en avoir jamais sollicitée, ny employé vivante ame pour cest effect, il vous est souvenu de m'eslever en ung si sublime grade, et me preferer à ung grand nombre d'aultres de plus grand merite que je ne suis, et ausquelles vous estes plus obligée; ne vous ayant jamais faict service qui vous y ait deu attrayer; et ne scey à qui je doy attribuer ceste mienne si heureuse fortune, qu'à vostre debonnaireté premierement, puis au ciel, qui par son influence m'a tant daigné béatiffier.

» Quant au comte de Sault, madame, je ne puis nier que je ne luy sois grandement obligée;

mais Dieu, par sa grace, m'a si bien assistée jusques icy, que je suis encores maistresse de mon cueur, avec asseurance que je vous donne, en foy de damoyselle d'honneur et de fille de bien, qu'il ne sortira jamais promesse de ma bouche que celle que mon pere y aura mise : mais je vous veulx bien confesser une verité ; que son intention est que je l'espouze, l'ayant amené exprès de Metz pour en faire une resolution ; et parce qu'il n'y a plus que dix jours de nopces, car nous approchons de caresme-prenant, il a deliberé de me faire fiancer devant trois jours. Vostre Altesse sceit assez que je n'oserois y contredire : à ceste cause, affin que vous ne soyez frustrée de vostre desseing, ny moy privée du plus grand heur qui me pourroit jamais arriver, je vous supplie très-humblement, madame, et de tout mon cœur, de vouloir faire rompre ce coup, affin que la maistresse et la servante soient de ce très-heureux abouchement unanimement contentes en leurs esperances et desir. »

CHAPITRE XXXVIII.

Le Roi approuve le conseil de madame Claude sur le mariage de mademoiselle de Vieilleville avec le fils du comte de Duilly.

La princesse ayant ceste parolle fust extremement resjouye, et la rebaisa fort et ferme, luy disant qu'elle alloit trouver la Royne pour y mettre la derniere main : et arrivée en sa chambre, luy descouvrit tous les propos de madamoyselle de Vieilleville, sans rien oublier. Toutes deux de ce pas vont trouver le Roy, et entrerent tous trois au cabinet. La conclusion de ce colloque fust d'envoyer querir M. de Vieilleville, pour en sçavoir promptement toute sa conception. Et estant en la presence de Leurs Majestés, le Roy luy demanda qu'il luy dist, en saine conscience, ce qu'il avoit promis au comte de Sault. Lequel respondit que, puisqu'il luy avoit accordé ung lieutenant-général au gouvernement de Metz, en son absence, aux gaiges de cent escus par mois, il avoit choisy le comte de Sault pour le pourveoir de cet estat; et oultre ce, luy promettoit, soubs le bon vouloir de Sa Majesté, ayant faict bon service deux ou trois ans, une place de gentilhomme de la chambre des ordinaires, à trois cents francs par quarte (1), et sa compaignie de cent chevaulx ligiers entretenue, que l'on murmuroit devoir estre bientost cassée, ou pour le moins reduicte à cinquante.

(1) Par quartier.

Sur quoy Sa Majesté repliqua qu'il enthérinoit et confirmoit tout presentement ses promesses; et ordonna que les brevets et lettres à ce nécessaires fussent sur le champ dépeschées. Mais il luy demanda s'il luy avoit aussi promis sa fille : à quoy il fist responce qu'il ne luy avoit pas encores donné la parolle, bien l'avoit-il entretenu d'une grande esperance, et que le mariage s'en pourroit conclurre; hault loüant l'extraction, les biens, la valeur et les aultres vertus du comte de Sault, et qu'il penseroit fort bien loger sa fille.

Mais la Royne repartit incontinant là-dessus, disant qu'elle voyoit bien qu'il ne se souvenoit plus de la lettre qu'il luy avoit escrite par sa fille, quand il la luy envoya pour estre à son service : « car, dist-elle, la mesme lettre que je garde encores contient que vous me la donniez pour jamais, et que vous esperiez tant de ses bons services, qu'elle ne sortiroit poinct de mes mains que je ne l'eusse bien pourveue, et que vous en remettiez du tout en ma discrétion et bonté accoustumée envers les filles d'honneur et de maison desquelles le service m'est agréable; qui est cause que, suivant vostre lettre et en recognoissance de ses bons services, je l'ay mariée au fils du grand senneschal de Lorraine, qui vous en a aultrefois parlé, de la maison duquel vous en savez si bien la portée et extraction qu'il ne m'est besoing de vous en rien esclairer davantaige. Bien vous diray-je seulement que vostre gendre est héritier d'ung fils du duc de Lorrainne, et que vostre fille est premiere dame d'honneur de la mienne; et que si je ne l'eusse cogneue fort honneste et saige, je ne l'eusse pas préférée à plus de dix aultres qui m'en ont faict prier par bien grandes princesses ; aussi que je scey bien qu'elle est fort agréable à madite fille. Et affin que vous ne pensiez pas qu'en cela j'aye forcé sa volonté, demandez-le à ma fille que voilà, et le langage qu'elle luy a teint encores, de fraische mémoire, à ce matin. »

La princesse va incontinant réciter tout le collocque qui s'estoit passé entre elles deux la mesme matinée, et adjousta que, quand la Royne ne s'en mesleroit poinct, la luy demandant, elle s'asseure tant de son honesteté que pour rien il ne la luy vouldroit reffuser.

M. de Vieilleville, voyant tant d'honneurs et de loüanges faictes à sa fille, ne sceust aultre chose respondre, après les avoir très-humblement remerciez, sinon que, puisque la vie, les biens et tous les moyens du pere, qui leur est naturel subject et très-humble serviteur, sont en leur disposition, il ne falloit plus qu'ils revocquassent en doubte ce mariage ; mais il supplioit

Leurs Majestez de faire entendre au comte de Sault qu'il se faisoit de leur authorité absolue; ce que le Roy luy promist executer. Et des le jour mesme, l'ayant envoyé querir, luy dist qu'il luy accordoit tout ce que M. de Vieilleville luy avoit promis, et, en sa faveur, sans attendre trois ans de service, luy donnoit tout presentement ung estat de gentilhomme de sa chambre à cent francs par mois, et outre ce, sçaichant la despence qu'il avoit faicte au pourchas de Vieilleville, lui donnoit deux mille escus pris en son espargne; mais il luy deffendit d'y plus rien pretendre, car la Royne, sa bonne maistresse, l'avoit mariée en Lorrainne, pour vivre et mourir avec leur fille, qu'ils ont accordée, comme il sçait, avec le duc, et y estre en estat de premiere dame d'honneur.

CHAPITRE XXXIX.

Mademoiselle de Vieilleville épouse le fils du comte de Duilly.

Le povre comte, à ceste nouvelle authorizée de ce commandement royal, demeura fort troublé en son esprit; mais, balanceant les presents et faveurs que luy avoit moyennez ceste poursuite, il se remyt, comme ayant juste occasion de se contenter. Et ayant faict en diligence despescher ses brevets, mandements, lettres de retenue, et touché son argent, il se retira en Provence, après avoir remercyé Leurs Majestez et M. de Vieilleville, pour ne veoir poinct la ruine de son ame; aussi qu'il sçavoit bien que la jeunesse de la Cour ne se pourroit passer, car c'estoient les jours de caresme-prenant, de luy donner quelques algarades du chapeau de Saulge et d'aultres risées. Mais avant partir il quicta à M. de Vieilleville la lieutenance du gouvernement de Metz, celuy de Marsal, et renoncea avec serment de ne jamais plus revenir ny approcher du pays de Lorrainne. Ainsi nous perdismes ce gentil seigneur, où nous eusmes un indicible regret, car il nous estoit à tous fort utile auprès de nostre maistre.

Quant à madamoiselle de Vieilleville, dès le soir de la mesme journée elle fut fiancée, en la chambre de la Royne sa maistresse, avec M. de Duilly, fils unique de M. le grand senneschal de Lorrainne, et gouverneur du duc, par l'archevesque de Vienne (1), grand aulmosnier de France; où se trouva une fort grande compaignie de princes et princesses, et grands seigneurs et dames : dequoy il ne fault doubter, puisque le Roy et la Royne y assisterent avec les deux excellentes princesses, les infantes Elisabeth et Claude de France, leurs filles.

Finalement, le mardy devant celuy que l'on appelle *gras*, M. de Vaudemont, oncle de M. Charles, duc de Lorrainne, et gouverneur de tout son Estat, espousa madamoyselle de Nemours, où M. le duc son neveu et tous messieurs de Guyse se mirent en ung très-riche et merveilleux appareil pour honorer les nopces; car ce n'est que une mesme race et parenté, d'un nom et de mesmes armes. Mais sur tout estoient admirables les princesses et aultres grandes dames, en leurs atours et richesses de pierreries de toutes sortes de valeurs, et aultres parures de vestements de toile d'or et d'argent; car leurs esclairs, rayons et treluisements nous esblouyssoient et humoient la veue, principalement au bal après soupper, à la lueur des flambeaux dont la grande sale estoit garnie. Les déesses et nymphes du temps passé, si fabuleusement célébrées par les poëtes, n'y eussent osé comparoir, car elles eussent perdu leur lustre, tant pour les beautez que pour toutes aultres dyapreures dont les dames, par grand desir et curiosité de paroistre, se sçavent embellir.

Mais ce qui enrichit et decora merveilleusement la feste, fut M. le duc de Nemours, qui fist sa bande à part, au nombre de vingt seigneurs et gentilshommes d'honneur et de marque, qui estoient si excellemment acoustrés, que tout le monde en fust incrediblement ravy. Et se souvenant de la recousse qu'avoit faicte M. de Vieilleville de sa personne au siege d'Yvoy, il le choisit des premiers de sa trouppe; et parce qu'il estoit sur-intendant général des cérémonies de toute la nopce, comme frere aisné de l'espouzée, il voulut qu'au festin royal il fust du rang des princes à table, et à son costé; car jamais personne ne s'assied vis-à-vis des princes, estant tousjours la place de l'escuyer tranchant reservée. Ce que Sa Majesté eust fort agréable; encores disoit-on qu'il avoit commandé audict duc de Nemours d'ainsi le faire. Dequoy plusieurs bien grands, se trouvant au-dessoubs, s'estomacquerent bien fort, entre aultres l'admiral

(1) Charles de Marillac étoit alors archevêque de Vienne; mais il ne paroît pas que ce prélat ait jamais été grand aumônier de France : cette charge ne fut possédée, sous le règne de Henri II, que par Bernard de Ruthye, abbé de Pontlevoy, qui mourut le 1er mai 1556, et ensuite par Louis de Brézé, évêque de Maux, qui en prit possession le 1er de juin de la même année, et qui mourut à Paris le 15 septembre 1585.

Voyez *Gallia Christiana* et l'Histoire généalogique des grands officiers de la couronne.

de Chastillon et toute la nyée (1) des connestablistes, qui ne s'estimoient pas moins que tiercelets de princes, comme les comtes de Vantadour, de Thurenne, de Candale, de Foix, de Tande et de Villars; mais force leur fut d'avaller ceste-là, ou se lever de table; aussi qu'ils sçavoient bien que, en antiquité d'illustre extraction et grandeurs d'alliances, il n'en cédoit pas ung. Toute la journée, au reste, se passa en courses de bagues, mascarades, dances et infinis aultres passe-temps.

Le jeudy ensuivant, M. de Duilly et madamoyselle de Vieilleville espouzerent: où il n'y eust comme rien de changé, car les mesmes acoustrements des seigneurs et dames leur servirent, avec un peu de déguisement. Mais le Roy courut la bague ce jour-là jusques à huict courses, ce qu'il n'avoit pas faict aux nopces de M. de Vaudemont. Dequoy les maisons de Lorrainne et de Guyse se formalizerent grandement, bien esbahys de ce que Sa Majesté n'avoit pas tant honoré les nopces de l'oncle futur de sa seconde fille: toutesfois leur courroux n'esclata gueres plus avant, se souvenants de la faveur que le pere de la mariée avoit receue aux nopces dudit sieur de Vaudemont; en la preséance du festin royal, mais jugerent fort aisément, et bientost, par deux tels et si favorables traicts, que Sa Majesté l'affectionnoit beaucoup.

CHAPITRE XL.

M. de Vieilleville propose au Roi de faire bâtir une citadelle à Metz.

Toutes nopces, festins, resjouyssances, pompes et aultres luxes de la feste de desbauche passées, M. de Vieilleville voulut regarder aux affaires. Et pour y commencer, il supplia Sa Majesté, dès le jeudy d'après les Cendres, de luy vouloir donner audience sur quelques remonstrances qu'il avoit à luy faire touchant l'estat de Metz; ce que Sa Majesté luy accorda en l'instant. Et estant entrez au cabinet seulets, M. de Vieilleville lui proposa qu'il avoit projecté le plan d'une citadelle qu'il estoit nécessaire de faire construire audict Metz, pour raisons qu'il luy feyst bien amplement entendre; desquelles les plus pregnantes estoient pour retrancher premierement la despence excessive qui s'y faisoit en l'entretenement des gens de pied et de cheval, qui revenoit à plus de quarante mille francs par mois: car des vingt-quatre compaignies de gens de pied qui y sont ordinaires, il suffiroit, la citadelle bastie, d'y en avoir huict; et pour toute cavalerie, il se contentoit de sa compaignie, qui estoit une belle espargne de saeze compaignies de gens de pied, et de cent chevaulx ligiers, et de cent harquebuziers à cheval, que Sa Majesté pourroit casser ou employer ailleurs, selon l'occurrence des affaires.

Puis la supplioit de considerer que une ville sans chasteau ou citadelle, comme est celle de Metz, n'est jamais assurée en sa garde; car s'il survenoit quelque sédition populaire, ou contre la garnison, ou bien une furieuse mutinerie entre les compaignies, ou contre le gouverneur mesme, s'il n'a quelque lieu seur de retraicte il est en dangier de sa vie, et la ville d'estre perdue: remonstrant là-dessus une infinité de raisons et d'aultres mesnagements, que Sa Majesté gousta fort bien, et les eust très-agréables, disant qu'il estoit très-nécessaire d'y remedier, et bientost.

M. de Vieilleville, très-aise de ceste parolle, qui ne la demandoit pas meilleure pour ce commencement, lui monstra incontinant le plan de la citadelle, qui fut le comble de son contentement, car il n'avoit jamais veu chose pareille; et après la luy avoir bien déchiffrée par ses bastions, bouleverts, courtines, plateformes, flancs, casemattes, ravelines, ruffiennes, et aultres traicts de fortiffications requises en ung si excellent chef-d'œuvre, le Roy luy dist qu'il ne seroit jamais à son aise qu'il ne l'eust veu parfaicte, et qu'il n'y espagneroit nullement la despence, quand elle devroit revenir à ung million d'or.

Sur quoy M. de Vieilleville repliqua qu'elle ne cousteroit pas ung million de francs, qui est moindre despence des deux parts; et sans les eglises de religieux et de nonnains, ensemble de deux parrochiales, et d'environ deux cents cinquante maisons qu'il fault achepter, il la vouldroit rendre toute complette et en deffences pour cinq cents mille francs; mais puisqu'il l'entreprend, il veut jecter tous les habitans dehors, et y faire multiplier une peuplade française pour oster tout soupçon et dormir en seureté et bon repos.

Langaige qui rendit le Roy encores plus jaloux; mais sa joie redoubla quand il adjousta ces mots: « Pensez-vous, Sire, que la royne de Hongrie et les moynes eussent entrepris ce tradiment s'il y eust eu une citadelle? car pour néant et envain achepte-t-on une ville si le chasteau ou la forteresse qui y commande n'est vendue quant et quant. Et affin, Sire, que l'on ne

(1) La parenté.

pense poinct que je vous mette en despence mal-à-propos et sans une très-urgente et forcée occasion, il plaira à Vostre Majesté commander que l'on assemble le conseil pour en déliberer : mais le plutost sera le meilleur, car il n'est desormais temps que je m'en retourne; et je ferai veoir à toute la compaignie l'honneur, le prouffict et la très-grande commodité que ceste citadelle apportera au bien de vostre service, et comme elle vous rendra redoutable à toutes les villes de deçà le Rhin; mais, qui plus est, elle mettra hors d'esperance tous les Estats d'Allemaigne, princes et villes, de jamais plus réincorporer à l'Empire les trois eveschez de Metz, Thoul et Verdun, que vous en avez par la force de vos armées énervées.

Il ne se peult exprimer de quelle joye et allaigresse Sa Majesté receut ces dernieres parolles, ausquelles elle va promptement respondre qu'il se falloit bien garder de remettre cela au conseil, car il ne seroit pas en sa puissance de luy former ung double : « D'aultant, dist-il, que mon compere [parlant de M. le connestable] s'y opposeroit formellement, comme aussi feroit mon cousin le duc de Guyse : car ils sont tous deux après pour trouver deux ou trois millions d'or pour aller en Italie conquester le royaume de Naples, par une intelligence que nous avons avec le Pape d'aujourd'huy, qui est néapolitain et de la maison de Caraffe, que son neveu le cardinal de Caraffe a mise en avant; et si nous pouvions honnestement rompre la trefve qui est entre le roy d'Hespaigne et moy, mon armée seroit bientost en campaigne, de laquelle doibt estre chef mondict cousin de Guyse. A ceste cause il nous fault chercher ung expedient de trouver deniers ailleurs qu'en mon espargne; car resolument je veulx faire depescher ceste citadelle; et, tout bien consideré, je n'en saiche poinct de plus à main que d'aller à Paris, où j'ay de bons serviteurs, qui me fourniront du soir au lendemain quatre ou cinq cents mille francs : et tenez la chose secrette, car dès aujourd'huy je feray bruyre mon partement de ce lieu pour m'y acheminer lundy, ne fust-ce que pour donner loisir de nettoyer ceste maison; en laquelle il y a plus de huict mois que nous sejournons. »

CHAPITRE XLI.

M. de Vieilleville retourne à Metz avec une grosse somme d'argent.

Ceste déliberation ainsi arrestée fut tout aussitost executée; car la Cour deslogea le lundy ensuivant pour aller à Paris, où elle arriva le mardy; et dès le mesme jour, sans rumeur ny aultre bruict, le Roy feist venir parler à luy le premier president de la cour de parlement, *magistri*, aultrement le maistre; le second president, Saint-André; deux riches marchands, Marcel et Aubret; avec lesquels Sa Majesté communiqua environ deux heures, et à part, sans aultres tesmoings que M. le chancelier, le tresorier des parties-casuelles, le secretaire des commandements, l'Aubespine, et le procureur general du Roy en sa chambre des comptes, Moulinet, là peult-estre appellez pour valider les choses de ce prest, à la seureté des presteurs; lesquels apporterent à Sa Majesté, le lundy ensuivant, cinq cents mille francs en or; de laquelle somme en furent delivrez à M. de Vieilleville quatre cents mille, qui les mist entre les mains de Robert et René du Moulinet, freres dudit procureur général, qui estoient fort experimentez au maniement des finances, et fideles comptables; l'un pour trésorier général des réparations et fortifications de Metz, Thoul et Verdun, l'aultre pour trésorier de l'extraordinaire des guerres en tous ces pays-là. Sur laquelle somme se devoient faire les monstres des garnisons desdictes trois villes, payer les pensions des princes d'Allemaigne, colonels et reitermestres, capitainnes de lansquenets, truchements et interpretes en la langue germanique, et tous aultres serviteurs et agents occultes tirants pensions de Sa Majesté audict pays : oultre ce, deux mille escus pour M. de La Chappelle-Byron, pour le recompenser de la despence et services qu'il avoit faicts au gouvernement de Metz, et quatre mille escus de présent que Sa Majesté faisoit à M. de Vieilleville; puis du reste commencer à payer les maisons qui estoient en l'enceinte de la citadelle, et en jecter les fondements.

Ceste belle et notable somme touchée, et ainsi ordonnée, M. de Vieilleville, très-content, commencea à minuter ses adieux : et prenant congé du Roy, Sa Majesté luy commanda de revenir après avoir donné l'ordre requis à toutes choses en son estat de delà, comme il avoit accoustumé, et selon la parfaicte fiance qu'il avoit en luy; mais, puisque le comte de Sault luy avoit quicté sa lieutenance, il le prioit de commettre en sa place le sieur de Sennecterre, et qu'il luy souvinst qu'il le luy donnoit. Ce que M. de Vieilleville accepta, avec promesse de le favorablement traicter. Et après tous nos adieux nous prismes à grande joye et lyesse la routte de Metz, par nous tant desirée, encores plus par ceulx qui nous y attendoient il y avoit plus de trois mois, et ausquels nostre si longue demeure apportoit ung merveilleux ennuy.

Arrivez à Saint-Dizier, M. de Vieilleville despescha un courrier devers M. de La Chapelle-Byron pour les escorter, et semblablement deffendre aux capitainnes de faire aulcuns préparatifs pour sa reception ; et qu'il ne permette à personne de sortir pour venir audevant de luy ; et par la mesme dépesche, prioit M. d'Espinay et M. de Guyencourt de faire le semblable : ce qui fut fort respectueusement observé, encores que l'on eust bien déliberé de faire merveilles, car il apportoit dequoy contenter tout le monde, oultre l'extreme joye que chacun recevoit de son retour, qui estoit inesperée à plusieurs.

Ainsi nous arrivasmes à Metz sans bruict, fanfares, ny aultres desbauches de resjouissances, hormis de l'harquebuzerie qui triompha par les rues ; mais il n'y fut pas tiré une seule canonade : ainsi avoit-il esté ordonné.

Après le partement de M. de La Chapelle-Byron, qui fut le sixiesme jour de nostre arrivée, M. de Vieilleville entendit aux affaires, et ordonna des monstres de toutes les garnisons des trois villes, Metz, Thoul et Verdun, et de Marsal, et aultres places et chasteaux de son gouvernement, ausquels on devoit trois mois. Puis despescha gens en Allemaigne, pour porter les pensions susdictes. Cela faict, il commencea, avec les ingenieurs, à faire aligner et tirer le cordeau pour la citadelle : où il y eust bien du plaisir, principalement quand il fallut mettre la premiere pierre au fondement du premier boulevart, qui fut nommé Henry. Ce que M. de Vieilleville defera à M. d'Espinay, qui usa de grandes liberalités envers les ingenieurs et massons.

CHAPITRE XLII.

Nouvelle conspiration pour livrer la ville de Metz aux Impériaux.

Il fut très-necessaire à M. de Vieilleville, pour le service du Roy, de haster son partement de la Cour, et d'arriver à Metz de bonne heure, car le mois ne passa point qu'ils ne descouvrit, par ung soupçon que Dieu luy mist en l'esprit, une terrible entreprise que deux soldats avoient fort dextrement tramée ; dont l'un se nommoit *Comba*, parlant bon hespaignol ; et l'aultre, *Vaubonnet* : tous deux natifs de Provence, et lancespessades de la compaignie du capitainne de La Mothe-Gondrin. Eulx, indignez de ce que M. de Vieilleville avoit fait rompre sur la roue leurs freres, s'appercevant que M. de La Chappelle n'estoit pas trop vigilant en la garde de sa ville, s'ayderent plus hardiment de l'occasion de son absence ; et, pour se venger de cest opprobre, et exterminer, si Dieu l'eust permis, sa femme, ses enfants et toute sa race, ils s'adresserent secretement au comte de Mesgue pour executer leur tradiment, et luy mettre la ville de Metz entre les mains, mais avec les ouvertures et raisons si pertinentes [car ils estoient braves soldats et expérimentez guerriers], que le comte y adjousta une grandissime foy, fondée aussi sur le juste mescontentement de la honteuse et cruelle mort de leurs freres, et pour ung forfaict, ainsi qu'ils luy firent entendre, qui pouvoit bien passer, sinon par grace, attendu leur merite, au moins par une mort clandestine et secrette en la prison, ou à toute rigueur, par la corde seulement ; car il n'estoit question que d'ung violement de fille qui en faisoit exercice et coustume ; mais la principale charge estoit que ce fut la nuict, et que tous deux la batirent tant, en cest effect, jusques à lui couper le nez, qu'elle s'écria de telle sorte qu'elle donna l'alarme si haulte par toute la ville, que M. de Vieilleville monta luy-mesme à cheval, tous les capitainnes, tant de cheval que de pied prindrent les armes, et toute la ville en rumeur et en trouble ; lesquels, prins sur l'heure, furent le matin rouez sans aultre forme de procès.

Le comte, pour s'en asseurer davantaige, encores qu'il peut bien juger à leur langaige et indignation qu'il n'y avoit ny fard ny simulte, leur dist, après les avoir remercyez de leur bonne volonté, qu'il ne pouvoit rien conclurre là-dessus qu'ils n'en eussent conferé avec la royne de Hongrie. Comba s'offre fort librement d'y aller, auquel le comte donna un fort bon guyde ; et Vaubonnet s'en retourna à Metz pour entretenir ses praticques, et fortifier tousjours ceste negociation. De quoy il advertissoit toujours le comte, qui s'estoit approché exprès à Théonville, distant seulement de quatre lieues de Metz, pour la certitude des advis et seureté de leur messaiger, qui étoit un tambour de leur compaignie, nommé le *Balafré*.

Comba de retour trouva le comte de Mesgue à Théonville, luy presenta les lettres de la royne de Hongrie, responsives à celles qu'il luy avoit portées de sa part ; et après avoir discouru ensemble, et la fidélité jurée d'une part et d'aultre, Comba s'en reva à Metz avec douze cents escus de present à luy faicts par la Royne, desquels il achepte une maison en laquelle luy et Vaubonnet tiennent taverne pour loger gens et trafficquer en tout païs [car nous estions en treves], et retirer soldats propres à leur faction. Ils avoient demené ceste negociation environ mois et demy

auparavant l'arrivée de M. de Vieilleville, allants et venants en toute liberté de Metz à Théonville, par eau et par terre, avec de la marchandise, sans que personne s'en doubtast ny apperceust; et apportoient à M. de La Chapelle-Byron, qui leur donnoit passeports favorables, souvent des presents. Et estoit ceste marchandise si bien enfilée, que le comte de Mesgue fut deux fois en habit dissimulé à Metz, logé chez les galants, qui le menerent comme leur parent, et soubs la faveur de leur credit, sur les remparts, et avec un ingénieur qui revisa très-bien l'endroict de l'escalade et la longueur qui estoit necessaire pour les eschalles. Que si les forces que devoit envoyer la royne de Hongrie eussent esté prestes, la ville sans doubte estoit perdue. Mais il y en avoit plusieurs qui, se souvenants de la journée des embuscades, mettoient l'entreprise en doubte et difficulté, differants non-seulement d'y entrer et monter à cheval, mais en descourageoient les aultres: tant leur estoient apprehensibles les ruses de M. de Vieilleville, encores qu'il fust absent.

Or, venons maintenont au soupçon de M. de Vieilleville, qui luy fut comme divinement inspiré, et fut tel, que demandant au capitainne La Mothe-Gondrin pourquoy il entretenoit des soldats en sa compaignie en grades de lancespessades, qui est le premier honneur des vieilles bandes françaises, et permettre qu'ils tinssent taverne et hostellerie, et si c'estoit l'honneur qu'il devoit porter aux armes que de les mecquaniquer et avillir de telle façon; car il estoit fort indecent, voire incompatible, que tout soldat ayant commandement de preference aux bandes exerceast une si vile et abjecte vacation, et telle que un capitainne de pionniers ne vouldroit pas quasi tolerer.

A quoy le capitainne La Mothe-Gondrin respondit: « Depuis que leurs freres furent executez sur la roué, ils ont perdu couraige de suyvre les armes; mais premier que de les quicter ils cherchent le moyen de s'enrichir, afin que se voyant au-dessus de la pouvreté, en laquelle ils sont naturellement nez, car ils sont de basse condition, ils les pourront abandonner du tout et se marier en ceste ville, suyvant la deliberation qu'ils en ont faicte, ainsi qu'ils me l'ont protesté, me priants de leur laisser tirer la paye encores trois ou quatre mois; ce que je ne leur ay peu reffuser, ayants faict beaucoup de services en ma compaignie, et signalez soldats comme ils sont, et desquels, pour vous confesser toute verité, monsieur, je tire beaucoup de commoditez; car ils me font credit, et à leurs compaignons, attendants les monstres, en nos necessitez. »

CHAPITRE XLIII.

Comment cette conjuration fut découverte.

Quand M. de Vieilleville entendit qu'ils estoient freres de ceux qu'il avoit fait executer avant aller à la Cour, il se persuada incontinant qu'il y avoit de la fourbe soubs ceste tavernerie, et qu'ils vouloient faire soubs ce prétexte, quelque meschanceté: qui fut cause que, sans rumeur ny aultre bruit, continuant par le vouloir de Dieu en ceste opinion, il envoya querir secrettement Comba, auquel il dit que, parce qu'il parloit bon espaignol, il le vouloit envoyer en quelque lieu pour faire un bon service au Roy, et que tout présentement il vint avec lui affin d'estre instruit de ce qu'il avoit à faire, et que son argent et son cheval estoient touts prests. Cela dict, il sort de sa chambre, et de ce pas le mene au logis du capitainne de sa garda, Beauchamp, sans estre suyvi de personne.

Arrivez là-dedans, il oste les armes à Comba, disant au capitainne Beauchamp qu'il le lye et attache sur un banc, attendant les fers, et que sur sa vye ame vivante ne saiche qu'il soit prisonnier, mais qu'il en face bonne garde; puis s'en retourne l'ayant dispensé de venir plus au logis faire sa charge, et qu'il se passera deux ou trois jours de son service. Et me commanda d'aller dire à Vaubonnet qu'il n'attendit poinct son compaignon de quatre jours, car on l'avoit envoyé en quelque lieu pour un exprès et important service, et qu'il n'en fust poinct en peine.

On pourra veoir par ce trait et ce qui s'ensuict, non sans grand estonnement, comme, par un jugement occulte de Dieu, d'une seule oppinion conçue quasi à la volée on peult tirer lumiere et toute vérité, mesme sans la force, d'une chose que l'on pense estre bien cachée et secrette, et par un accident miraculeux et inopiné; car le laquais de Beauchamp, qui estoit frere du tambour Balaffré, qui avoit veu par la serrure de la porte attacher Comba, court en toute diligence en advertir son frere, parce qu'il les voyoit souvent ensemble.

Le Balaffré, par une tremblante componction de conscience, vient au logis de M. de Vieilleville, et demande à parler à lui en secret pour chose d'importance; ce qui lui est accordé: et, estants seulets, il se jecte incontinant à ses pieds, lui demandant pardon de la faulte qu'il avoit faicte d'avoir esté sept fois à Théonville, de la part de Comba, porter lettres au comte de Mesgue, et qu'il prenne garde à soi, car il y a grande intelligence entre eulx deux, et y a des forces qui marchent pour surprendre la ville. Et luy déclara ou-

vertement toutes la negociation de ses voyaiges, et les mesme et propres termes ausquels le comte de Mesgue et Comba estoient demeurez sur la derniere depesche. Ce qui servit grandement à M. de Vieilleville pour endormir le comte, ainsi qu'il se verra cy après.

M. de Vieilleville luy respond que l'ordre y est desja donné, et qu'il tient l'un des marchands prisonniers. Mais il luy demande d'où luy vient ceste confession si volontaire, ou du regret d'estre trahistre à son Roy, ou s'il en a esté adverty par quelqu'un. Il respond : « De tous les deux, car c'est une trop grande meschanceté de trahir son Roy et sa patrie : » et que son frere, qui est lacquais du capitainne Beauchamp, le vient d'advertir qu'il avoit vu lyer Comba sur un banc. Et encores que M. de Vieilleville cogneust bien que la tremeur de l'advertissement de son frere l'avoit fait venir à ceste repentance, il ne laisse toutesfois de le caresser, et luy pardonne sa faulte en l'embrassant; et pour tesmoignaige de sa parolle, luy met ung assez riche rubys dedans le doigt, qu'il tira du sien, avec promesse qu'il luy faict de le faire devenir de tambour enseigne; mais qu'il s'en asseure, en foi de gentilhomme d'honneur et de bien; aussi qu'il luy falloit bien se comporter en l'affaire où il le vouloit employer pour le service du Roy, en toute fidelité, et estre fort secret; et qu'en somme il le feroit courir une très-riche fortune, et plus heureuse qu'il n'eust jamais esperé.

Le Balafré se prosterne encores à genoulx, se soumettant à la plus cruelle mort du monde s'il y faict faulte. « Doncques, dist M. de Vieilleville, tu as esté devers le comte de Mesgue de la part de Comba; il faut que tu y retournes de la mienne; mais garde bien de dire le lieu où il est, et fais bonne myne; et si tu m'en rapportes responce, je te jure encores une fois que je te tiendray promesse, et tu le verras. » Alors il le mene chez le capitainne Beauchamp.

Et entrez en la chambre où estoit Comba prisonnier, le seul Beauchamp avecques eulx, M. de Vieilleville dist à Comba : « Si tu eusses esté aussi homme de bien que le Balaffré que voilà, de venir recognoistre ta faulte, j'avois bien la puissance de te la remettre; car tu ne doubtes point que je ne soye comme roy en ce païs, qui donne la vie et la mort comme il me plaist; et, suivant ce pouvoir d'authorité absolue, et ma seule conception, j'avois deliberé de te faire donner la question la plus roidde que jamais endura trahistre, attainct et convaincu du crime de leze-majesté; de quoy tu es exempt pour cette heure, puisque, par repentance, il m'est venu confesser son forfaict et accuser ta meschanceté; mais si tu veulx que je te face miséricorde, escry presentement au comte de Mesgue ce que je te dirai; mais garde bien de contrefaire ton escriture, car je scey que tu escris bien, ayant été autrefois clerc suivant la cour de parlement de Provence à Aix. »

CHAPITRE XLIV.

Fausse lettre écrite au comte de Mesgue par un des conjurés. — Réponse du comte de Mesgue à cette lettre.

Comba voyant le Balaffré, son messaiger ordinaire, se prosterne à genoux, les larmes aux yeux, et demande pardon, le suppliant de luy dicter ce qu'il veult escrire, et qu'il le fera sans fraude ny desguisement, se submettant à la mort. Alors M. de Vieilleville commencea ainsi sa lettre, suivant le stile que le Balaffré luy avoit decouvert :

« Monsieur, tout notre faict va bien, et ne sommes nullement descouverts, encores que le Regnard soit revenu en sa thasniere; et n'en demandons, mon compaignon et moi, pour la vengeance de nos freres et toute aultre recompense, que la peau, ainsi que m'avez promys. Mais faites incontinant acheminer votre bergerie par la voye que vous dira nostre fidel amy présent porteur, et vous verrez de belles choses; car les trente bergers que j'ai ici ne demandent que où est-ce, et leur tarde merveilleusement qu'ils n'employent leurs houlettes. Faictes-moi tout incontinent responce. Je veois tous les jours le galant, qui ne se doubte de rien; aussi n'y a-t-il cheval en Flandres, ny en France qui ait meilleure bouche que mon compaignon et moi; et faisons bonne myne. Adieu, mon bon seigneur, votre serviteur fidel que vous cognoissez. »

Le Balaffré s'en va avec ces mots, instruict de toutes les façons qui se peuvent desirer ny penser en une si secrette et importante affaire, et surtout luy apprand le chemin que le comte de Mesgue et ses trouppes doivent prendre, affin de n'estre poinct descouverts; et, luy recommandant bonne myne, luy mect six escus en la main pour son voyaige, encores qu'il n'y eust que quatre lieues, et l'embrasse avec continuation de ses promesses.

Le Balaffré desloge, fort altier en son ame de tant de faveurs, et vient trouver secrettement, à l'accoustumée, le comte de Mesgue qui le reçut alaigrement. « Et bien, dit-il, cher amy, comme vont toutes choses? » L'autre répond : « Il ne tient qu'à vous que vous n'estes dedans : lisez. »

Et demande : « Où sont les troupes? — Elles marchent, respond le comte, et peuvent estre de cette heure en lieu que, demain, environ minuit, elles seront rendues à Metz; car elles ne marchent que la nuit. — Bon! dit le Balaffré; mais il faut qu'elles prennent ung tel et tel chemyn, car c'est le plus court, et c'est hors de la découverte de deux petits châteaux qui ne sont gueres esloignez du chemyn que voulez prendre, ausquels il y a des soldats de Metz en garnison.— C'est très-bien advisé, dit le comte, et suis de cet advis. » Et tout en l'instant depescha un homme de cheval pour les en advertir et les y guyder. « Il ne reste doncques plus, dist le Balaffré, que de faire responce, affin que je m'en retourne en diligence pour donner moyen à vos bons serviteurs d'apprester toutes choses et vous recevoir comme nous le desirons; qui est très-aisé, car on ne se doute de rien; aussi sommes-nous en treves. »

Là-dessus le comte l'embrasse et caresse merveilleusement, car il ne trouvoit rien de changé ny en la lettre ny en sa myne. Il fait responce, lui donne de l'argent; et après avoir repeu remonte à cheval et galoppe.

Il présente la responce à M. de Vieilleville, qui estoit telle : « Mon cueur, j'ai receu vos lettres par le cher amy : Dieu soit loué que tout va bien : il est aujourd'huy mardy; vous aurez toute la bergerie à la mynuict d'entre mercredy et jeudy. Tenez toutes choses prestes, ayant trouvé non-seulement bon, mais tres-necessaire, que l'on prenne le chemyn qu'il nous a enseigné. Quant à la peau du Regnard, elle ne vous peult faillir; mais sa thesniere et tout ce qu'il eut jamais dedans vous est voué et donné, sur la damnation de mon ame : et adieu, mon parfaict amy. *De par le régent de Luxembourg.* »

M. de Vieilleville après avoir loué le Balaffré de ce grand et fidel devoir, et reiteré toutes promesses, lui deffendit de rien descouvrir à ame vivante, et surtout de n'aller jamais devers Comba s'il ne le y menoit; mais lui commanda d'aller au logis de Vaubonnet, l'entretenir toujours, et boire avec les trente soldats travestis en paysants et cachez leans, et faire bonne myne à l'accoustumée, et respondre, s'il lui demandoit de Comba qu'il estoit allé en quelque lieu d'où il reviendroit bien riche, car c'estoit pour le service du Roy; ce que le Balaffré promist d'executer en toute fidelité. Quant au lacquais son frere, M. de Vieilleville le faisoit tenir prisonnier, au desceu de tout le monde, aux prisons de l'evesché, ne saichant en façon quelconque la cause de son emprisonnement ny de par qui.

CHAPITRE XLV.

Autre lettre au comte de Mesgue par un des conjurés. — Lettre du comte à M. de Vieilleville qui lui fait réponse. — Mesures prises par M. de Vieilleville pour faire tomber le comte dans une embuscade.

Cela ordonné en toute fiance et seurté, il s'advisa encore d'une grande ruse pour mieulx couvrir son desseing et enmanteler (1) son entreprise; car il fit incontinant appeller M. d'Espinay, M. de Thevalle, M. de Guyencourt son lieutenant, le sergent major Saint-Chamans, et douze capitainnes des plus anciens, ausquels il faict entendre que M. de Vaudemont s'en revenoit en Lorraine amener madame de Vaudemont en son mesnaige, avec un grand nombre de noblesse de Lorraine, et qu'il vouloit aller au-devant de luy, non pas en courtisant et faiseur de bien-veignants; mais en guerriers, et comme préparés au combat, avec neuf cents ou mille harquebuziers des plus lestes et mieux choisis de toute la garnison, avec toute sa cavallerie, pour lui donner une brave algarade, à une lieue ou deux de Nancy, et que à ceste cause il les prioit tous de se tenir prêts avec leurs armes et chevaulx, et aux capitainnes qu'ils fassent élection en leurs compaignies de ce nombre; mais sur l'heure; car il veut partir demain, qui est mercredy, sur les cinq heures du soir, pour effectuer ceste gaillarde entreprise, de laquelle il s'asseure que le Roy recevra ung grand contentement, et ledict sieur de Vaudemont un extreme plaisir : commandant au sergent-major de faire ceste diligence.

Tout le monde receut ce commandement à grandissime joye, et chacun s'y prépare en toute diligence : les gens de cheval vont donner ordre à leurs chevaulx, et les capitainnes commencent à faire reveue par les bandes, pour choisir les plus lestes et mieux aconchés (2) pour contenter M. de Vieilleville en son entreprise, qui n'en sçavoient pas toutesfois le fond; aussi qu'ils y vouloient paroistre en bon équipage.

Quant à luy, il envoye querir le Balaffré, et vont chez Beauchamp : « Or sus, dit-il à Comba, escrivez encores au comte de Mesgue ce que je vous diray. » Comba prend la plume, et escrit ce qui s'ensuit :

« Monsieur, tout est à nous. Dieu nous aide et favorise l'entreprise, car le Regnard part demain avec toute la cavallerie de ceste ville, et mille harquebuziers des mieulx choisis, pour

(1) Assurer.
(2) Habillés.

aller devers Nancy donner une algarade à M. de Vaudemont, qui amaine sa femme en son mesnaige; et par ainsi hastez-vous, de par Dieu et de par ses anges, car il ne demeure rien ici que des bisoignes, et à six francs de paye, qui ne sont non plus adroicts à toutes armes que laboreurs et vignerons. Hastez-vous donc, de par Dieu, hastez-vous. J'espere vous donner jeudy à disner à bonne heure, sans perdre ung seul berger, en la thesniere du Regnard; mais tenez-moy promesse, je vous prie; et adieu, mon bon seigneur; que Dieu vous benisse! C'est de par vostre serviteur fidele que vous cognoissez : le cher amy present porteur se loue fort de vous, car tousjours vous luy donnez quelque chose. »

Le Balaffré faict diligence, et presente au comte de Mesgue sa lettre, laquelle leue, il fut infiniment aise. Et après avoir commandé qu'on luy face bonne chere, et que l'on traicte bien son cheval, il va faire responce. Mais, pour couvrir son jeu, il se voulut aussi ayder de l'invention de M. de Vieilleville, et luy escrivit une lettre de ce subjet, par un trompette qu'il fist partir premier que le Balaffré :

« Monsieur de Vieilleville, parce que M. le comte d'Aiguemont est adverty que M. le comte de Vaudemont est par les chemins pour s'en retourner en sa maison, avec madame sa compaigne et espouse de la maison de Nemours, il a deliberé d'aller audevant de luy, pour la grande alliance qui est entr'eulx deux, avec le plus grand nombre de noblesse et de ses amis qu'il pourra trouver, et d'aultres volontaires soldats qui le vouldront accompaigner, pour le recevoir et bien-veigner avant qu'il entre en la ville de Nancy; et ne pouvant aller jusques-là qu'il ne passe par vostre gouvernement, et sur le territoire de Metz, je n'ay voulu faillir de vous en advertir, affin que, quand il marchera avec ses trouppes, ne vous pouvant certiffier ny du jour ny de l'heure; vous n'en preniez l'alarme, car son intention n'est pas de commettre en son passaige un seul traict d'hostilité. Et quant à moy, je ne le vouldrois aulcunement souffrir, ayant commandement exprès de nos superieurs de conserver et entretenir fidelement la trefve qui a esté conclue et arrestée entre iceulx et le roy de France vostre maistre. *Ainsi signé*, vostre voisin et bon amy, mon honneur sauve, *le comte de* Mesgue. » Et au mesme instant faict responce à Comba par le Balaffré, qui l'apporta bientost et à toutes brides; et en disant adieu, dist telles parolles audict comte en l'oreille : « Adieu, monsieur de Metz; et si vous ne l'estes, je m'en plaindray à la royne de Hongrie. » De laquelle lettre la teneur s'ensuict :

« Mon cueur, temporisez, je vous prie, encores ung jour davantaige; car M. le comte d'Aiguemont ne peult estre à vous que la nuict d'entre jeudy et vendredy, parce qu'il sur-attend le comte de Mansfelt, qui en veult estre, et amene de braves bergers, et en bon nombre. Et encores que le Regnard soit bien cault et rusé, si est-ce que je luy baille le fil par mon trompette, pour luy oster de la fantaisie tous les doubtes qu'il pourroit concevoir sur nostre entreprise, quand bien il en auroit tant soit peu de vent ou d'imagination. A ceste cause louons Dieu, car le ciel, la terre et les hommes nous favorisent; et ne pouvoit M. de Vaudemont retourner plus à propos en Lorrainne; m'asseurant que nous aurons bonne raison de nostre marchandise, sans qu'il nous en couste que la peine de nous en saesir et d'en prendre possession. Adieu donc, mon cueur, et rejouissez-vous; car je donnerois plustost un faulx-bond à mon ame qu'à la promesse que je vous ay faicte. *De par le régent de Luxembourg.* »

M. de Vieilleville depescha aussi incontinant le trompette, qui n'eust le vent de chose quelconque; car il ne sortit nullement du logis du capitainne Salcede, et n'y fut pas une heure. Sa responce fut telle :

« Monsieur le comte, tant s'en fault qu'il m'entre en l'ame que le comte d'Aiguemont veuille offencer la tréve en son passaige, que, s'il luy plaist passer par ceste ville avec quarante ou cinquante chevaulx, je luy feray la meilleure chere, et à sa trouppe, dont je me pourrey adviser, et à vous semblablement, s'il vous plaist le y accompaigner; car j'ay grande envie de vous veoir tous deux. Et me recommandant à vos bonnes graces, je prieray Dieu vous donner les siennes. Vostre bon voisin et meilleur amy,

» Vieilleville. »

Ceste dépesche ainsi faicte, il fit sçavoir à M. d'Espinay, M. de Thevalle, et à tous les capitainnes susdicts, que M. de Vaudemont ne pouvoit arriver à Nancy que vendredy, et que, à ceste cause, ils ne pourroient partir que jeudy à quatre heures du soir; mais qu'ils avoient encores demain mercredy tout le jour pour se preparer au voyaige, les priant de n'y rien oublier. Et fault noter que le mardy le Balaffré fit toutes les diligences cy-dessus, au grand galop, de Metz à Théonville, en changeant de cheval.

Il ne se peult exprimer de quel aise et contentement M. de Vieilleville estoit saezy; car il s'asseuroit de faire une seconde journée des embuscades, qui ne luy pouvoit sans doubte faillir ny eschapper, ayant si dextrement tendu et dressé

ses pieges et trappuces, comme il se peult bien juger par ce qui est narré cy-dessus, et comme il faisoit entrer en la tonnelle les forces ennemies; car, par le chemin qu'elles devroient prendre, cinq cents harquebuziers en eussent deffaict six mille, et toute la cavallerie qui se y fust presentée pour les soustenir, sans perdre un homme, pour le moins que bien peu.

CHAPITRE XLVI.

Le dessein de M. de Vieilleville échoue par l'imprudence d'un officier.

Mais Dieu en disposa aultrement; car le povre capitainne Beauchamp, ou par pitié, ou par faulte d'esprit, ou bien qu'il ne plaisoit pas à Dieu que tant de sang se respandit, se laissa gaigner et engeoller aux remonstrances et persuasions de son prisonnier, qui furent telles :

« Vous voyez, monsieur mon capitainne, comme monseigneur se plaist à me pardonner la faulte que j'ay faicte, et que je confesse estre très-grande et irremissible, ayant esté poussé et tenté du diable pour la commettre, ne me pouvant excuser que je n'aye bien merité la mort; mais puisqu'il luy plaist me faire misericorde, comme vous voyez qu'il en est en beau chemin, je vous supplie commander que l'on m'oste ces pesants fers des pieds; j'en ay les jambes toutes gastées, de quoy je souffre un merveilleux et terrible mal : vous les me ferez tousjours bien remettre quand vous serez adverty qu'il vouldra revenir céans; et seray tousjours pied-à-pied de vostre personne le jour, et me ferez lyer la nuict, et attacher comme il vous plaira; vous suppliant, au nom de Dieu, d'avoir pitié d'un povre soldat et de vostre frere chrestien. » Et disant ces parolles, les larmes aux yeux, luy monstra quant et quant ses jambes enflées et ung peu entamées de la pesanteur des dicts fers.

Le povre Beauchamp, ou trop bon, ou trop sot, meu de compassion, luy oste les fers le mercredy sur l'heure du disner, et va, selon sa coustume, tirer du vin, car il ne s'en fioit à personne, et descend en la cave fort obscure, de laquelle il portoit la clef, baillant à Comba la chandelle. Mais comme il est à la pippe courbé, Comba, qui estoit dispost et fort, le pousse et renverse par terre, monte diligemment l'escalier, qui n'estoit que de douze pas, et abat sur Beauchamp la trappe qu'il ferme à clef, et vient à la vieille (1) [car il n'estoit demeuré personne avecque luy à cause du secret cy-dessus], à laquelle il ravit, à force de coups, les clefs de la porte qu'il ouvre, et s'en va.

Beauchamp crie comme enraigé, et luy vient-on ouvrir la trappe; mais, voyant la porte du logis ouverte, et Comba eschappé, il renasque, tempeste et se veult deffaire : somme, le voilà en ung merveilleux désespoir, ne saichant quel remede il y peult appliquer. Enfin il se resoult d'aller se jecter aux pieds de son maistre, qui avoit desja disné, mais estoit encores à table devisant avec les capitainnes de son faulx voyage de Nancy, pour tousjours couvrir sa vraye entreprise.

M. de Vieilleville, qui le veoid entrer en la salle, luy demande en très-grande colere où il va et pourquoy il est là. Beauchamp s'écrie, luy disant que Comba s'estoit saulvé, et luy demande pardon. M. de Vieilleville luy darde, à ceste parolle, sa dague, et veult sortir de table pour aller après et le tuer, car il fuyoit; mais tous les capitainnes se mirent audevant, le suppliant d'en avoir pitié, et le retindrent. Cependant il commande à tous les capitainnes des portes qui estoient là d'y aller incontinant les fermer et luy en apporter les clefs, et au capitainne Salcede de courir tout promptement au logis des trahistres, car il estoit en son quartier, et se saezir de Vaubonnet et des trente soldats qui y estoient travestis en paysants; ce qu'ils firent tous avec une merveilleuse diligence, bien esbahis toutefois que Comba eust esté prisonnier.

Salcede, semblablement, avec les soldats qu'il avoit à sa suicte, et d'aultres qu'il trouva en sa rue, entre dedans le logis des trahistres, et se saezit de Vaubonnet, qui avoit desja le vent de ceste rumeur et esmeute, comme aussi avoient les trente soldats du comte de Mesgue, qui commençoient à fuyr; mais il en fut attrapé quinze; les aultres furent tuez en fuyant; et y en eust qui se jecterent par sur les murailles de la ville en la riviere de Seille, qui entre en la Mozelle, ausquels les sentinelles tirerent, et en fut tué deux ou trois.

L'on n'oyoit, au reste, par tous les carrefours que trompettes et tambours, qui publioient que personne vivante, de quelque qualité qu'elle fust, n'eust à receler, sur peine de la vie, Beauchamp et Comba, ains de les amener au logis de M. le gouverneur, avec promesse d'un bien grand salaire. Et oultre cela, le sergent-major Saint Chamans, avec deux ou trois cents harquebuziers; le prevost, et ses archers d'un costé; M. de Vieilleville, avec sa garde et nombre de gentilshommes d'aultre, estoient en queste de

(1) C'étoit une vieille femme au service de Beauchamp.

ces deux hommes; et n'y eust maison en la ville qui ne fust fouillée.

Enfin, Comba fut pris environ dix heures du soir, en la maison d'une vieille qui blanchissoit le linge de sa camarade, qu'il nommoit ainsi à l'hespagnol, lorsqu'il logeoit au quartier où il s'estoit caché, et fut amené devant M. de Vieilleville qui souppoit encores revenant de ceste queste, et y devoit retourner après soupper, protestant de ne dormir qu'il n'en eust nouvelles; car il sçavoit au vray qu'il n'estoit pas sorty de la ville.

CHAPITRE XLVII.

Punition de quelques-uns des conjurés, les autres ayant pris la fuite.

Il envoya incontinant querir le prevost, auquel il commande de depescher en toute diligence son procès et de Vaubonnet, ensemble des quinze soldats qu'avoit pris Salcede. Ce qu'il fist en trois jours; et au quatriesme, qui fut le samedy, Comba et Vaubonnet furent tirez et desmembrez à quatre chevaulx, trois desdicts soldats rompus sur la roue, et le reste pendus et estranglez, et tous leurs procès envoyez au Roy, en bonne forme, avec les lettres du comte de Mesgue, et tout le discours au vray cy-dessus recité. De quoy Sa Majesté admira grandement la suffisance, promptitude et la vivacité de l'esprit de M. de Vieilleville : qui ne fust sans porter ung regret indicible de ce malheureux desastre. Sur lesquels procès et discours enfrainte et rupture de la tresve fut desclarée en plein conseil. Sa Majesté y estant; ce qui rendit M. de Guyse bien-aise, car son voyaige d'Italie pour la conqueste de Naples, cy-dessus mentionnée, en fut grandement advançé.

Voilà comme, pour avoir commis une grande et importante charge à ung homme mal advisé et peu soigneux, M. de Vieilleville fut frustré d'une très-belle esperance, et qu'en vain il avoit dressé, par son industrieux entendement, une si brave et si subtile contre-batterie de ruses et de finesses. Car, à la vérité, Beauchamp devoit laisser pastir en cest estat jusques à la mort son prisonnier, puisqu'il l'avoit luy-mesme ainsi attaché en la prison, et par le commandement de son maistre, et se rendre inexorable à toutes ses remontrances et prieres, voire impitoyable à tous ses maulx; mesme qu'il sçavoit bien, estant tousjours present à toutes les lettres qu'on luy faisoit escrire, qu'il n'y avoit plus que jour et demy pour veoir le plus brave traict et stratagesme que l'on eust sceu imaginer.

Les comtes d'Aiguemont et de Mansfelt cependant, ayant laissé leurs trouppes derriere, estoient venus avec petite suite à Théonville, pour conférer avec le comte de Mesgue sur le grand et dernier coup de leur entreprise, car tout estoit si prest qu'ils pensoient bien estre desja dedans; mais le mercredy, environ minuict, ils sceurent, par ceulx qui s'estoient saulvez à naige, la desconvenue; de quoy ils furent estrangement esbahis, et fâchez jusques au desespoir. Toutesfois ils cognurent bien, par les contre-trames de M. de Vieilleville, et le chemin qu'il leur avoit donné, qu'ils avoient recogneu, que s'ils fussent venus à l'execution ils estoient perdus et deffaicts; dont ils louerent et remercierent Dieu, par processions et prieres publiques, de les avoir préservez d'un si horrible dangier.

Mais ils ne se pouvoient assez esmerveiller de la subtile invention que M. de Vieilleville avoit mis sus, d'aller audevant de M. de Vaudemont pour les venir tailler tous en pieces; et sur tout estoit en grande colere le comte de Mesgue, qui ne pouvoit croire qu'il ne s'aydast d'artifice diabolique, d'avoir ainsi descouvert leur entreprise qui avoit esté si secretement conduicte, de tenir Comba prisonnier sans en avoir jamais esté adverty, et de le faire escrire les lettres qu'il leur avoit monstrées, ny par quelle diablesque subtilité il avoit peu destourner l'affection du Balaffré, qui estoit si enraciné en l'entreprise, veu la promesse et asseurance infaillible qu'il avoit, la ville prise, d'y épouser une heritiere de mille livres de rente; protestant bien de n'entendre jamais, pour l'advenir, à praticque quelconque contre luy; car ce n'estoit que perdre temps, argent et hommes; imputant la faulte de tout ce malheur sur la royne de Hongrie, qui fut trop tardive et negligente à envoyer des forces; et qu'il luy avoit escrit, s'ils attendoient l'arrivée de ce *Lyon-Vulpe* de Vieilleville, qu'ils seroient incontinant descouverts. Et là-dessus envoyerent licencier leurs troupes, qui estoient à huict lieues en arriere devers Trieves, leur mandant qu'ils l'avoient belle escapade, et que l'entreprise estoit faillye.

Mais avant partir d'ensemble, ils sceurent par deux Lorrains qui arriverent le samedy au soir à Théonville, qu'ils avoient veu le matin dudict jour tirer à quatre chevaulx Comba et Vaubonnet, rompre trois de leurs soldats sur la roue, et en pendre douze; de quoy ils cuyderent crever de raige et de despit, car c'estoient braves soldats et de valeur.

Le comte de Mesgue sur tout en porta un ex-

treme regret et desplaisir particulier en son ame, parce qu'il les avoit envoyez en ceste boucherie, et que son frere bastard estoit de ce nombre. Ainsi ces trois comtes se retirerent en fort grand trouble d'esprit et très-honteuse confusion, à cause des vantances qu'ils avoient faictes à l'Empereur, à la royne de Hongrie et à leurs amis des Pays-Bas, d'un aultre meilleur évenement et plus heureux succès de leur entreprise.

CHAPITRE XLVIII.

M. de Vieilleville est attaqué d'une longue maladie.

Mais d'aultre part, l'aise incroyable duquel M. de Vieilleville se nourrissoit en ceste incomparable espérance de faire ung très-signalé service à son Roy, souverain seigneur et maistre, qui l'avoit si favorablement receu en son voyaige de la Cour, en toutes les sortes, qu'un plus grand, voire ung prince, l'eust peu desirer, et son désesperé creve-cœur d'y avoir failly par une si lâche et malheureuse oubliance de celuy en qui il se fyoit, feyrent une telle et si mortelle convulsion en sa personne, qu'il en fut malade à la mort; et dura sa maladie plus de trois mois. Au commencement de laquelle, parce que M. de Sennecterre n'estoit encores de retour de sa maison, où il estoit allé faire deniers pour triompher en sa charge de lieutenant général de Metz, le Roy y envoya, sur le rapport de l'extremité de ceste maladie, M. de Chavigny pour y commander : qui n'y fut que cinq sepmaines, car il se rendit si odieux à tous les capitainnes, pour les novalités de statuts et ordonnances qu'il vouloit establir, aultres que celles que M. de Vieilleville y avoit plantées, et d'aultres indignes remuements, qu'ils le desdaignerent tant, que pas ung d'eulx ne le suyvoit par la ville, ny se trouvoit à son lever et coucher; mais bien plus, le sergent-major venoit prendre le mot de M. d'Espinay pour le donner aux sergents qui menoient les scouadres en garde; et quand il luy en voulut faire une reprimande, luy demandant s'il n'avoit pas veu son pouvoir, il n'en tint pas grand compte, mais luy respondit assez fierement que quand il fera casser et annuller celuy de M. de Vieilleville, alors il y obeyra; mais que pour ceste heure, moins ne peult faire que de s'addresser au fils, pour le respect du pere, auquel ceste garnison en général, capitainnes et aultres, mesme les habitants et tous estats, doibvent tant de service et d'obligation, et qu'il n'en useroit pas aultrement. Qui fut cause qu'il envoya à la Cour faire sa plainte de ce mespris à M. le duc de Montpensier, de qui il estoit créature, pour la remonstrer au Roy. Sur laquelle il n'eust aultre raison ny depesche, sinon qu'on le rappella pour obvier à beaucoup d'inconvenients; et envoya-t-on M. de Sanssac en sa place : qui estoit bien contre son esperance, car il avoit promesse de M. de Montpensier de ce gouvernement s'il arrivoit fortune du gouverneur; ce qui l'avoit faict ainsi violenter en sa charge, et renverser toutes les anciennes ordonnances, pour enterrer la mémoire de celuy qui les avoit faictes, et y faire fleurir la sienne.

Mais le Roy, avant faire délivrer à M. de Sanssac son pouvoir, prit la peine de luy user d'une remonstrance en ces mesmes termes : « Vous avez veu, Sanssac, comme ce feu ardent de Chavigny a faict fort mal son proffict de l'honorable charge que je luy avois donnée à Metz, par l'introduction et priere de mon cousin le duc de Montpensier, pour y avoir voulu novalizer beaucoup de choses qui n'y estoient nullement necessaires; et, au lieu d'y faire mon service, a cuydé mettre ma ville et tout mon Estat de de-là en combustion : par ainsi, puisque je vous envoye tenir son lieu jusques à la parfaicte convalescence de M. de Vieilleville, regardez de vous y comporter avec plus de modestie, et suivez seulement les statuts et ordonnances que vous y trouverez, sans rien innover davantaige; car vous ne les sçauriez faire meilleures. Il y a tantôt quatre ans qu'elles y sont bien receues par tous les capitainnes, et toutes qualitez d'habitants, et fort bien obeyes, sans murmure ny contredict : aussi que vous n'y serez gueres; car Sennecterre, que j'ai establi lieutenant général en ladicte ville et au pays messin, en l'absence du gouverneur, vous viendra bientost lever le siege, ayant eu advis qu'il sera dedans peu de temps de retour de sa maison, où il a esté extremement malade. »

Ainsi M. de Sanssac partit avec toutes ses despesches; et arrivé à Metz, M. de Chavigny en deslogea; qui eust ceste honte, que pas ung des capitainnes non-seulement, mais qui que ce soit de la ville, ne l'accompagna jusques à la porte, à laquelle il trouva l'escorte qui luy avoit esté ordonnée par M. d'Espinay pour la cavallerie, et par le sergent-major pour les gens de pied, jusques à Thoul. Et se retira, avec ce mescontentement, à la Cour faire ses doléances, usant de grandes menaces.

CHAPITRE XLIX.

Il envoie demander au Roi un autre lieutenant que M. de Sanssac.

L'apprehension desquelles, car il estoit appuyé d'un grand prince, fut cause que les capitainnes envoyerent après luy, à communs despens, le capitainne Roumolles, lieutenant du capitainne La Molle, pour debattre leur droict devant le Roy, si d'avanture il les chargeoit, et supplier semblablement Sa Majesté de rappeller M. de Sanssac, et les tant gratifier que de subroger M. d'Espinay en sa place, pour tousjours à l'advenir, qu'ils asseuroient fort digne de ceste charge, et faire beaucoup d'aultres remonstrances contenues en ses instructions sur ce mesme subject.

Sur quoy Sa Majesté fist responce audict capitainne Roumolles qu'il ne vouloit pas frustrer Sennecterre de l'estat qu'il luy avoit donné, estant son intention qu'il en jouysse puisqu'il en a le pouvoir depesché; mais qu'il avoit bien resolu en son ame, s'il arrivoit fortune à M. de Vieilleville, de luy donner Espinay pour successeur, et que, pour ceste occasion, il avoit reffusé Thavannes, Esclavolles et Bourdillon, de l'estat de gouverneur de Metz, qui le luy avoient envoyé demander. « Et affin, dist le Roy, que Espinay ne doubte poinct que cest estat ne luy soit reservé en faveur des grands et signalés services que m'a faicts son beau-pere, vous emporterez avec vous le brevet et les lettres de retenue, et du don que je luy en ay faict, si Dieu en faict sa volonté : ce qui ne peult arriver qu'il ne m'en demeure ung perpetuel et infini regret; car je perdrois ung très-digne et très-fidele serviteur que j'ay tousjours bien fort aymé. »

Cela dict, il s'enquist fort soigneusement de sa santé, et s'il n'y avoit pas esperance qu'il la deust recouvrer bientost : *item*, d'où estoit proveneue ceste froideure entre Chavigny et les capitainnes, et qui en avoit esté le premier et principal motif. A quoy le capitainne Roumolles respondit fort pertinement, laissant Sa Majesté très-contente pour le regard de M. de Vieilleville, mais assez irritée contre Chavigny, pour s'estre comporté avec si peu de respect en une telle charge. Et fut le comble de son indignation, quand le capitainne luy fit entendre qu'il avoit demis le capitainne de la garde que M. de Vieilleville y avoit estably par le malheur de Beauchamp, pour y mettre ung gentilhomme des siens, et que ceste insolence avoit esté cause que tous les lansquenets de ladicte garde, desquels Sa Majesté avoit aultrefois ouy parler, s'estoient entierement retirez. Plus, qu'en tout le séjour qu'il a faict à Metz il n'a visité que une seule fois M. de Vieilleville, et qu'il s'en est allé sans luy dire adieu, et que, de son authorité absolue, il avoit cassé le greffier du prevost sans forfaict, pour y mettre le frere de son argentier, avec d'aultres indignitez bien prouvées. De sorte que le sieur de Chavigny, qui arriva trois jours à la Cour après le capitainne Roumolles qui estoit venu en poste, se presentant à la porte de la chambre du Roy, l'ouverture luy en fust reffusée, et, sur l'instance qu'il en fist, il luy fust respondu par l'huissier qu'il retournast à Metz ramasser les lansquenets de la garde de M. de Vieilleville, luy rendre son chat qu'il avoit emporté, et remettre le greffier du prevost en son estat. Quand il veid ceste rigueur entre-meslée de mocqueries, et qu'il n'avoit poinct de logis, encores qu'il fust gentilhomme de la chambre, car il avoit esté deffendu au grand mareschal-de-logis de luy en donner, il se retira avec sa courte honte, sans avoir audience ny l'honneur de rendre à son Roy compte et raison de sa charge; aussi que M. de Montpensier, sa grande faveur, s'en estoit allé, il y avoit deux jours, en sa maison de Champigny, adverty du grand et implacable courroux de Sa Majesté contre son favory.

CHAPITRE L.

Le Roi envoie visiter M. de Vieilleville malade par un de ses gentilshommes. — M. de Sennecterre vient à Metz pour y commander, et M. de Vieilleville part de cette ville pour aller prendre l'air de sa terre de Durtal.

Avec ce contentement, et toutes les depesches cy-dessus mentionnées, le capitainne Roumolles partit en la compaignie de M. de la Chappelle-aux-Ursins, gentilhomme de la chambre du Roy, que Sa Majesté envoyoit visiter M. de Vieilleville, luy portant lettres favorables de sa part, affin aussi d'estre acertiorée de sa maladie, et ce qu'elle en devoit esperer. Et arrivèrent tous deux à Metz en poste. M. d'Espinay, adverty de sa venue, envoya au-devant de luy cinquante sallades, conduictes par son lieutenant la Boulaye, puis se trouva luy-mesme sur le chemin avec le reste de sa compaignie, et l'amena descendre au logis de M. le gouverneur, où il fut receu fort honorablement par madame de Vieilleville; mais, à cause de la fièvre il ne veid M. de Vieilleville ny presenta ses lettres, qu'après disner; lesquelles receues et leues, on n'exprimeroit pas assez suffisamment la forte

operation que feist ceste très-grande faveur en sa personne, si on disoit seulement qu'il n'avoit receu de sa vie une telle joie au cueur; mais il fault passer plus oultre, et jurer, avec toute verité, qu'elle le ressuscita de mort à vie, non pas du tout pour la visitation dont Sa Majesté l'avoit honoré, car desja elle lui avoit envoyé au commencement de sa maladie M. d'Antragues pour mesmes effects, mais d'avoir veu le brevet de la retenue du gouvernement de Metz pour M. d'Espinay : ce qui l'asseura de la parfaicte amitié de son maistre, et qu'il ne vouloit pas perdre la memoire de luy ny de ses services après sa mort, puisqu'il mettoit en sa faveur, et sans en avoir jamais esté requis, entre les mains d'un jeune homme, la première et la plus importante clef du royaume de France, qu'il sçavoit devoir estre briguée et recherchée des plus experimentez chevaliers du royaume. Aussi, depuis la lecture des lettres de son Roy, qui en faisoient fort ample mention, son amendement croissoit de jour à aultre. Et retint huict jours entiers M. de la Chappelle-aux-Ursins en son logis, palais episcopal, et cinq ou six gentilshommes qui avoient couru avec luy, qu'il logea tous céans avecques ung fort sumptueux traictement; et ne leur mancquerent, durant ce séjour, toutes sortes de passe-temps : lequel expiré, et après avoir veu licencier une rabouillière (1) de medecins, car il y en avoit sept ou huict de plusieurs princes, il partit de Metz très-content; conduit en très-grande magnificence, avec plus de deux cents chevaulx d'escorte, jusques à Thoul, où il print la poste, y estant venu de ses gens sur de braves courtaulx dont on l'avoit accommodé. M. Thevalle, durant ledict séjour, luy avoit faict visiter les forteresses, les granges de l'artillerie, des vivres et toutes aultres sortes de munitions, pour en faire son rapport, et surtout comme on avoit besoigné à la citadelle; car Sa Majesté l'en avoit fort soigneusement chargé.

Ainsi M. de Vieilleville revenoit en convalescence, mais il ne se pouvoit fortiffier, car sa longue maladie, avec tant de medecines, purgations, cautheries, saignées et scarifications, l'avoient mis si au bas, qu'il fut plus d'un mois, après le partement de M. de la Chappelle-aux-Ursins, sans se pouvoir asseurer de sa premiere santé, à cause aussi d'ung estouffement qui luy estoit ordinaire, que les medecins appellent nausée; car il ne trouvoit goust en viande quelconque, ny aultres apprests, pour délicats qu'ils fussent, qu'on lui peust faire manger. Toutesfois, le temps et la nature le firent peu-à-peu revenir, avec les bonnes prieres de toutes sortes et qualitez de gens, tant de son gouvernement en général que des provinces adjacentes, qui eussent eu un merveilleux regret en sa mort et grande perte semblablement; car il estoit profictable à tous, et principalement à ceulx de Champaigne, de Lorrainne, et aux subjects de l'archevesque de Trieves, ses plus proches voisins.

Nouvelles vindrent enfin que M. de Sennecterre estoit par les chemins : de quoy M. de Vieilleville se resjouyst grandement, pour l'extreme envie qu'il avoit d'aller en sa maison, changer l'air, et achever de se guerir et fortifier. Cependant M. de Sanssac se retira.

Il séjourna encores ung mois après l'arrivée de M. de Sennecterre, pour l'instruire au devoir de sa charge, et la luy fit exercer durant tout ce temps-là, affin de l'accoustumer avec les capitainnes, donner le mot, faire les rondes; et fist une monstre aux gens de pied, affin qu'il apprint comme il s'y fauldroit gouverner pour l'advenir, et pour rendre aussi sa venue agréable à tous les capitainnes et à toute la garnison en général; commandant aux susdicts capitainnes d'aller ordinairement à son lever et coucher, mesme au capitainne de sa garde de se retirer à son logis avec ses soldats, et de l'accompaigner tousjours par la ville : luy laissant, en somme, toutes affaires en main, tant de la guerre, criminelles, civiles, politicques, que d'estat, comme s'il eust esté gouverneur en chef, et pour le relever aussi de toute peine.

Mais M. de Guyencourt, qui s'attendoit, estant lieutenant de sa compaignie, d'avoir aussi la lieutenance du gouvernement, qui luy eust esté fort propre et très-honorable, se desdaigna, s'en voyant frustré; et encores que M. de Vieilleville s'en excusast sur le Roy qui le luy avoit donné, luy monstrant les lettres que Sa Majesté luy en avoit escrites, si est-ce qu'il ne voulut rien prandre en payement, mais se retira en colere picarde en laquelle il fut fort trompé; car il pensoit faire une bien grande bresche en la compaignie : mais de trente-six Picards, hommes d'armes, pas ung ne se desbaucha : deux de ses neveux mesme, qui estoient aussi hommes d'armes, le laisserent aller. M. de Sennecterre se prevalust beaucoup de ceste picardesque fougousité; car estant installé en sa place, ce luy fut ung accroissement de forces et d'authorité pour se faire mieulx suivre et obeyr en ce gouvernement.

M. de Vieilleville doncques, voyant le sieur de Sennecterre son lieutenant au gouvernement et en sa compaignie, duement façonné en sa

(1) Une quantité.

charge, et très-agréable aux capitainnes, gendarmes et à tous les estats de la ville, délibera de son partement, et s'achemina avec madame de Vieilleville, M. et mademoiselle d'Espinay, et M. de Thevalle son neveu, qui estoit ung grand attirail, par le Bassigny, droict à Orléans, à petites journées, et en lictiere à cause de sa foiblesse; auquel lieu nous nous embarquasmes sur Loire avec nombre de batteaulx pour aller jusques aux Rosiers, à six lieues de Durestal.

Et rendu en sa maison, delivré de toutes affaires, et n'estant occupé que à la reception de ses parents, voisins, amis et subjects, nobles et aultres qui le venoient sans cesse visiter, il recouvra en moins de rien ses premieres forces et santé, et passa plus de huict mois; car les visites estoient alternatives en ce plaisir et contentement, encores que le Roy luy depeschast plusieurs courriers pour le faire partir à le venir trouver. Mais tousjours, par gracieuses responces, il contentoit sur son reffus Sa Majesté; car ce doulx repatriement (1), en esprit affranchy de tous empeschements de guerre et d'estat, luy estoit si nécessaire pour quelque temps, que s'il n'eust jouy de ceste paisible quietude, il estoit en dangier de tomber en perclusion et paralysie; de quoy Sa Majesté bien informée, très-agreablement l'excusoit; aussi qu'elle sçavoit bien que tout son mal provenoit d'un crevecueur d'avoir failly une si belle entreprise pour son service, qui redondoit à la gloire de sa couronne et de la nation françaíse, et par la bestize et stupidité de celuy qu'il avoit honoré d'une si importante charge; de quoy Sa Majesté mesme receut ung merveilleux desplaisir, comme nous avons dict.

(1) Retour dans sa patrie.

LIVRE SEPTIEME.

PRÉFACE.

Continuant ma protestation faicte en la preface du sixiesme livre, je poursuivray, Dieu aidant, mon histoire, y estant appelé par deux fort pertinentes et legitimes raisons. La premiere, pour le devoir auquel je suis obligé de celebrer la gloire, les valeurs et très-vertueux gestes de ce brave chevalier, qui avoit peu de semblable en ce royaume; et quand j'estendrois ma comparaison jusques en l'Europe, je ne penserois pas de beaucoup advantaiger son merite. L'autre, que je y suis forcé par l'oubliance, ou plustost malice de tous les historiens, qui ont escrit les histoires de nostre temps depuis trente ans; car ils ne font aucune mention de luy, mais ne le daignent pas seulement nommer en des actes principalement où il avoit la surintendance et commandement general, comme au siege de Théonville; ils se contentent de dire : *le gouverneur de Metz*, sans aultre titre ny suicte d'honneur, ny de respect; et au siege de Sainct-Jan-d'Angely, ils mettent comme par mespris : *M. le duc d'Aumalle, et le Mareschal*, simplement. Que s'ils eussent dict *de Vieilleville*, il y eust eu de quoy se contenter; encores que, par sa vaillance et saige conduicte, ces deux villes furent, comme nous dirons avec toute verité, reduictes en l'obeissance des rois lors regnants. Mais ce qui est plus intolerable, ces larrons, pleins de mensonges et flateries, attribuent à aultruy, par une meschanceté détestable, la gloire et l'honneur qu'il y acquist, les peines et fatigues qu'il y print au grand hazard de sa vye, de laquelle il a tousjours faict lictiere quand il a esté question d'entreprendre quelque important et signalé service pour son prince, et de l'executer sans auculne apprehension; qui me faict croire que ces beaux escrivains batissoient leurs ouvrages soubs la faveur de quelques princes, qui leur dictoient premierement leurs louanges, sur l'esperance de quelque gras morceau; puis leur recommandoient la memoire de ceulx qu'ils avoient en affection, et qui estoient de leur suicte : dont est advenu qu'ils ont *soubsterré*, et comme ensevely, les braves gestes de ceulx qui ne leur estoient pas agréables; lesquels toutesfois avoient faict le service, comme il se peult aisément juger par les espitres liminaires de leurs livres, qui toutes s'addressent aux plus grands de ce royaume, pour en tirer quelque recompance et prouffict. En quoy je ne les veulx nullement imiter, ayant dedié ce mien veritable labeur à l'invincible et très-redoubtée couronne de France, pour representer au très-grand et très-puissant prince qui la porte à present, et aultres qui par cy-après en seront honorez, ung très-ferme pillier et très-fidèle serviteur d'icelle, s'il en fut oncques; sans faire tort toutesfois à l'ancienne memoire du très-illustre chevalier Bertrand de Gleasquin (1), jadis connestable. Et quand ils voudroient commettre à quelqu'un une haulte et importante charge, en l'execution de laquelle la vaillance et soing, la promptitude et le mepris de la mort seront requises, qu'ils en cherchent un de son humeur, qualiffié et accomply de telles perfections qui reluysoient comme naturellement en luy, exempt en oultre, en corps et en l'ame, comme il se peult veoir par le progres de ceste histoire, de toute ambition et avarice; saichant très-bien que ces deux monstrueux vices esloignent et destournent l'homme, non-seulement de la crainte de Dieu, mais le font bientost couler, voire precipiter en l'atheisme.

CHAPITRE PREMIER.

Causes du mauvais succès de la guerre d'Italie.

Doncques ce vertueux et saige chevalier, s'estant bien fortiffié, et ayant à souhaict recouvré sa santé, partit de son chasteau de Durestal, sur la fin de l'année 1557, pour venir trouver le Roy qui estoit lors à Paris. Et ne fault demander de quel accueil Sa Majesté le receut. Mais, toutes caresses passées, et tous bons jours donnez, il commencea en toute diligence à proposer l'ordre qui estoit necessaire pour l'estat de son gouvernement de Metz; car il avoit esté adverty que l'on devoit plus de quatre monstres à toute la garnison, et que M. de Sennecterre, son lieutenant, estoit en dangier d'une sedition, si on n'y remedioit de bonne heure. Mais il fist sçavoir incontinant son arrivée à la Cour, à tous les capitainnes, qui misrent leurs soldats en esperance de toucher argent bientost.

Cependant aussi, attendant sa venue, il commanda par le mesme courrier au tresorier des reparations, auquel il avoit deffendu, avant partir, de toucher, sur sa vie, aux deniers de-

(1) Du Guesclin.

diez pour la citadelle, quelque necessité qui survint, d'en distribuer ausdicts capitainnes, par forme de prest, pour en accommoder leurs soldats, attendant les monstres. Ce qui composa les choses en toute doulceur, et releva M. de Sennecterre d'une extreme peine et dangier.

Puis après, il moyenna tant envers Sa Majesté, qui eust esgard à ses importantes remonstrances, fortiffiées de la grande faveur qu'elle luy portoit, qu'il obtint deux cents mille francs, encores que le fond du tresor du Louvre fust quasi du tout en tout tary, à cause de la despence infinie qui se faisoit pour le voyage d'Italie, où estoit desja bien avant embarqué le duc de Guyse, avec une bien grosse armée, qui fut toutesfois de peu d'effect, voir sans aulcun fruict; car le cardinal de Caraffe, scelerat s'il en fut oncques, luy donna de terribles traverses; desquelles la premiere fut qu'il tint ce povre duc de Guyse, tout le mois de mars, qui est le plus propre de l'année pour faire la guerre et camper, à cause de sa temperature en tout le climat, dedans la ville de Rome; l'entretenant de toutes délices, festins, courtisannes, vierges et femmes mariées, dont ce gouffre d'abomination a accoustumé de fournir, pour, par ce temporisement, attrapper du duc de Florence quatre cents mille escus : car il luy fist accroire que le roy de France luy envoyoit ceste grosse armée française pour l'exploicter à son plaisir, où en la Toscane, où à Naples. Mais, prevoyant l'entreprise de Naples fort dangereuse, à cause des grandes forces que preparoit le duc d'Alve, il avoit resolu de la luy jecter sur les bras, tant pour ce qu'il voyoit qu'estant surpris il en auroit bientost sa raison, que de ce qu'il se souvenoit de la mort ignominieuse que l'un de ses freres et son neveu avoient receue en sa ville de Florence, qui y avoient esté pendus à tort, et sans cause ; toutesfois que s'il vouloit composer ceste somme de quatre cents mille escus, il changeroit de couraige et oublieroit toute vindicte. A quoy le duc de Florence ne faillit pas; et la paya comptant pour destourner ceste oraige qui eust ruyné son Estat. Et parce que le duc de Sormme descouvrit ceste secrette meschanceté, car toute l'armée se mutinoit de ce trop long sejour, il fut contrainct de sortir de Rome, la nuict, à pied et travesti, aultrement le cardinal l'eust faict pendre aux fenestres de son logis; ainsi l'avoit-il juré, ayant envoyé le barisel (1) avec tous ses sbierres (2), qui est à dire en français le prevost et ses archers, pour executer son rigoureux commandement, qui n'y eussent osé faillir ; mais, de bonne fortune pour ung tel et si digne serviteur du Roy, ils n'y trouverent que le nid.

L'aultre et plus meschante traverse que la premiere, que l'armée française qui estoit arrivée à Rome, avec tous les dangiers et difficultés qui se peuvent dire, et sur sa foy, et l'intelligence qu'il disoit avoir à Naples, pour le recouvrement du royaume ; toutesfois il fut si dyable, qu'il n'eust poinct de honte, et ne fist conscience de la trahir : car, voulant M. de Guise marcher après ce mauldit sejour de Rome, et entrer dedans le royaume de Naples par ung chemin où il n'eust trouvé aulcune resistance, n'ayant encores le duc d'Alve rien prest, ce meschant l'en divertit, et le fist attaquer une ville nommée Civitella, située sur le hault d'une montaigne, et qu'il l'emporteroit en moins de six jours, la prise de laquelle, d'aultant qu'elle estoit frontiere dudict royaume, donneroit ung si grand spavente à la ville de Naples, à tout le reste du royaume, au duc d'Alve mesme, que, devant le mois d'avril expiré, il esperoit le couronner roy de Naples au nom du roy de France son maistre.

Le povre duc, qui ne cognoissoit le pays, et qui n'avoit personne de son costé pour soustenir son oppinion, ny renverser celle de cestuy-cy, qui estoit ordinairement suivie et fortiffiée par plus de trente capitainnes, tous de son pays, quand il en proposoit quelqu'une; aussi que le principal et plus exprès article de ses instructions estoit de ne rien faire contre la volonté de ce cardinal, chef et premier autheur de ceste entreprise, fust contrainct d'y acquiescer, et l'assiegea. Mais au lieu de six jours, il y fust six sepmaines sans la pouvoir forcer ; durant lequel temps l'armée de mer hespaignole arrive, et les forces du pays s'assemblent; qui firent, toutes joinctes, une bien grosse et puissante armée, avec laquelle le duc d'Alve s'advance, en toute diligence, de venir faire lever le siege de Civitella. Dequoy adverty, M. de Guyse descampe bientost, et se retira avec la sienne, toute harassée et à demye-vaincue de fatigue et maladies. Ce tradiment valut à ce perfide deux cents mille escus en argent, et, oultre ce, ung evesché et deux abbayes; le tout de la valeur de vingt mille ducats de rente, tant en Hespaigne que à Naples. Il fist tant d'aultres perfides traicts, qui rendirent ce voyage très-honteux et inutile, qu'il seroit impossible de les reciter; qui me gardera de m'y estendre davantaige; aussi que cela n'est pas de mon histoire. Mais j'en ay bien voulu reciter ce couplet en passant, puisqu'il est tombé à propos; car j'estois alors à Rome,

(1) Barigel.
(2) Sbires.

quand ce neveu du pape Paul quatriesme, confalonier de Sainte Eglise, et lieutenant de son oncle, exerceoit, soubs l'ombre de bonne foy, telles et si énormes meschancetez, aux despens de la povre France.

CHAPITRE II.

M. de Vieilleville retourne à Metz, où il fait une justice exemplaire des séditions arrivées pendant son absence.

Pour reprandre doncques le fil de l'histoire, je diray que M. de Vieilleville fist marcher en diligence ceste notable somme à Metz, que l'on receust à très-grande joye, comme très-necessaire, et par laquelle on obvia à ung terrible et très-pernicieux remuement; car, durant son absence, on avoit tiré de Metz douze compaignies de vieilles bandes françaises pour le voyaige de Naples cy-dessus mentionné, et envoyé en leur place aultant de legionnaires de Champaigne et de Picardie, le plus mal disciplinez du monde, et leurs capitainnes tout de mesme, qui ne respectoient nullement M. de Sennecterre; et, sans l'assistance que luy faisoient les aultres douze vieulx capitainnes et les gendarmes, il estoit en hazard de courir une fort dangereuse fortune; car incessamment ceste desbordée canaille crioit à l'argent, avec des insolences et indignitez bien grandes et du tout intollerables.

Mais M. de Vieilleville n'oublia pas d'escrire au prevost de Metz, par ceulx qui porterent l'argent, qu'il ne faillist, sur sa vie, à faire informations secretes de tout ce qui s'estoit passé en ces tumultes, et n'y espargner les capitainnes qui les avoient favorisez ny donné l'ordre requis à leur devoir; car par ceulx-là il vouloit commencer, en faulsant le proverbe qui dict: *Battre le chien devant le lyon*; ayant resolu et juré, pour faire trembler et mourir de peur les chiens, de bien estriller les lyons, comme il fist.

Doncques il partit de la Cour pour venir en son gouvernement, en bonne deliberation de chastier aigrement ces tumultuaires et seditieux, sans exception de personne; et advertit M. de Sennecterre, par courrier exprès, de ne permettre à personne vivante de venir audevant de luy, ny de luy envoyer escorte, et qu'il en prendroit passant par Thoul; car, soubs umbre d'une salve, une harquebuzade est bientost donnée. Où arrivé, il commanda au capitainne La Mothe-Rouge de monter à cheval avec soixante de ses chevaulx ligiers, et au capitainne Yonberry, basque, de choisir cent de ses soldats, aussi basques, bons harquebuziers, et l'accompaigner jusques à Metz. Et marcha toute nuict avec ceste trouppe, et son train, qui pouvoit faire, compris celuy de M. d'Espinay, le nombre de soixante-dix chevaulx. Et fust-on bien esbahy de le veoir le lendemain, quasi au jour poignant, aux portes de Metz; qui donna beaucoup de tremeur aux plus coulpables.

Descendu qu'il fust en son logis, il commanda de faire loger l'escorte de Thoul, et deffendit aux capitainnes la Mothe-Rouge et Yonberry de partir sans son congé; et qu'il avoit besoing pour trois ou quatre jours de leur assistance. Et estant raffreschy, M. de Sennecterre le vint trouver en sa chambre avec les capitainnes des vieilles bandes; car les legionnaires, qui se sentoient coulpables, ne s'y oserent presenter.

Le prevost ne tarda gueres, semblablement avec ses informations: lesquelles leues, il commanda aux capitainnes là presents de dresser des corps-de-gardes à tous les carrefours de la ville, et à sa compaignie de monter à cheval et se tenir en bataille au Champ-Passaige; à M. d'Espinay de faire tenir la sienne en la place de la grande église, et au capitainne Lancques ses harquebuziers à cheval en la petite place; deffence à tous de ne laisser passer capitainnes ny soldats legionnaires, quels qu'ils fussent.

Cela ainsi ordonné et apresté en merveilleuse diligence, il envoya prandre les capitainnes La Haye, Frizonville et Berthecourt; qui estoient fort chargez par les informations d'avoir attenté à la personne de M. de Sennecterre, enfoncé avec leurs soldats son logis, et tiré contre sa garde. Iceulx trois capitainnes amenez en sa presence, et lecture faicte desdictes informations, les fist mettre à genoulx devant le sieur de Sennecterre et luy demander pardon.

Ladicte amande faicte, n'estant l'executeur de justice gueres loing de-là, ils furent menez en une cave, où il leur trancha les testes, lesquelles furent portées et desparties en chacune des trois places; qui donna ung merveilleux effroy à tous les legionnaires, tant capitainnes que soldats. Et comme ils se presentoient à passer, ou pour s'assembler ou pour faire quelque remonstrance, on les repoussoit, non pas à coups de barre ou de halebarde, mais avec harquebuzades, de sorte qu'ils furent contraints de se resserrer en leurs logis.

CHAPITRE III.

Punition des légionnaires qui s'étoient révoltés pendant l'absence de M. de Vieilleville. — Ce que c'étoit que ces légionnaires établis par François I.

Monsieur de Vieilleville, adverty que cent ou six vingts soldats s'estoient assemblez, avec les armes, en une aultre place nommée le Saussy, envoya en diligence le sergent-major Saint-Chamans, avec bon nombre de soldats, leur demander pourquoy ils sont là, et qu'ils se debandent incontinant; et, selon la responce qu'ils feront, si elle tend à mutinerie, qu'il les charge de furie, sans recognoistre ny user d'aulcune misericorde.

Arrivé que fut Saint-Chamans devers eulx, faict ce qui luy avoit esté commandé. Mais ils furent si sots et maladvisez, qu'ils respondirent estre là attendants leurs compaignons pour avoir la raison de leurs capitainnes que l'on avoit faict si cruellement mourir. Mais ils n'eurent pas loisir de parachever, que Saint-Chamans les charge si furieusement qu'il en fut tué quarante ou cinquante sur la place : le reste gaigna la fuitte. Mais ce que Saint-Chamans ne peust attrapper fust arresté par les corps-de-garde et les soldats des capitainnes Yonberry et La Mothe-Rouge, car c'estoit en leur quartier, et furent chaudement pendus et estranglez, où plusieurs belittres et cocquins s'employerent avec le bourreau et son valet pour en avoir la dépouille. Les vieilles, semblablement, jecterent les morts en la riviere, sur l'esperance de mesme praticque; estant le Saulssy une isle entourée de deux canaulx de la Moselle, et ponts de chaque costé, que ces mutins n'avoient pas eu l'esprit de garder ny de s'en saezir.

Aussi legionnaires ne sont pas tenus ny repputez pour gens de guerre, ains sortent du labouraige pour s'affranchir des tailles en servant quatre ou cinq mois ou quelque aultre espace de temps ; et apportent certificat de leur service, que l'on appelle *attestation du serviny*, qui est enregistrée aux greffes des jurisdictions ausquelles ils sont subjects.

Le roy François-le-Grand leur donna ce nom de *legionnaires* à l'ancienne façon des Romains, car ils s'appeloient au temps passé *francs-archiers*, et en Bretaigne *francs-taupins*. Mais, voyant que le service de tels gens mal-aguerris estoit du tout inutile, on commua cela en argent; et appelle-t-on ceste taille *la solde de cinquante mille hommes de pied*, à laquelle tous les roturiers universellement du royaume sont contribuables et subjects; et de cest argent on en façonne de braves hommes et vaillants capitainnes.

Les lieutenants des trois capitainnes decapitez, et qui avoient perdu grand nombre de soldats au Saulssy, craignants que la fureur de M. de Vieilleville continuast, et que l'on revisoit d'heure à aultre les informations ausquelles ils estoient compris, furent d'avis de s'en aller. Mais, ne pouvants sortir à cause que les corps de garde extraordinaires continuoient nuict et jour aux lieux où on les avoit posez, et tousjours gens de cheval, à tour de roolle, dedans les places, et la ville tousjours ainsi cantonnnée, delibererent de demander ung congé à M. de Vieilleville; et le luy envoyerent tout prest à signer, car ils ne pouvoient parler à luy. Ce qu'il reffusa : mais il leur fist dire, par le capitaine Bahuz, qui gardoit la porte par laquelle ils devoient sortir, qu'ils se pouvoient retirer quand ils vouldroient; et que le service de tels mutins n'estoit pas au Roy ny à luy, et qu'il leur faisoit trop de graces de les laisser partir, car ils avoient tous merité la mort et d'estre pendus. Eulx, ayants ceste parolle, troussent bagaige, et s'en vont au troisiesme jour de son arrivée. Mais, adverty qu'ils avoient desbauché environ de cent soldats de leurs compaignies pour s'en aller avec eulx, qui estoit affoiblir d'aultant la garnison de Metz, et de grande consequence pour le service du Roy; aussi qu'ils n'avoient pas achevé le service du mois, duquel ils avoient faict monstre et touché l'argent, il commanda au sergent-major Saint-Chamans d'aller après, en toute diligence, avec nombre de harquebuziers et l'escorte qui estoit venue de Thoul, et les tailler tous en pieces; qui les attrappa auprès des arches de Jouy, et n'y faillit pas, car il n'en eschappa ung seul; les Basques du capitainne Yonberry et les chevaulx ligiers de La Mothe-Rouge se desjeunerent de ce butin en se retirant à Thoul.

Les capitaines legionnaires, advertis de ceste deffaicte, qui approchoit fort d'un massacre, car tous les goujats passerent au fil de l'épée, mesme qu'il y fut tué, à la furie, traeze garses, ne sçavoient à quel sainct se vouer : car de faire entreprise on leur avoit osté tous moyens, pour le bon ordre qui y avoit esté donné, et n'avoient point de plus grands ennemis que leurs hostes, qui advertissoient secretement d'heure à aultre les corps de garde de tout ce qui se passoit en leur logis; que s'il venoit ung avertissement qu'ils estoient dix ensemble, ils estoient incontinant chargez et rompus; reduicts, au reste, et contrainets en telle extremité, qu'ils n'eussent osé battre casse (1) ny tambourg en leur quartier

(1) Caisse.

pour aller à la garde, de laquelle ils furent exempts durant ces trois jours, car on ne s'y vouloit pas fyer.

CHAPITRE IV.

M. d'Espinay engage M. de Vieilleville à se réconcilier avec les légionnaires.

Or, estants en ceste angoisseuse perplexité, ils furent conseillez, de logis en logis, de venir trouver M. d'Espinay pour estre leur médiateur envers M. de Vieilleville et faire leur reconciliation; qui accepta fort volontairement ceste charge, et s'y employa de tel zele et affection que le quatriesme jour de notre arrivée il luy commanda de les luy amener; ce qu'il fist. Et estants en sa presence, il leur pardonna leur faulte en sa faveur, et après leur avoir faict veoir, par les ordonnances du Roy, dont lecture leur fut faicte, qu'ils estoient tous criminels de leze-majesté; et fist rompre devant eulx les informations qui avoient esté faictes de leurs insolences et mutineries, dont il y en avoit une, entre aultres, très-capitale et sans remission; que, pendant l'espace de douze jours, ils n'avoient faict aulcune garde sur les murailles de la ville qui respondent en leurs quartiers, ny jour ny nuict; craignant que si le Roy est adverty, qu'il ne les aict faict pugnir pour une si énorme faulte d'avoir ainsi abandonné sa ville en si perilleux hazard, qu'il ne s'en courrousse asprement contre luy: toutesfois, puisqu'il a prononcé sa parolle, qu'il ne la veult pas retracter, et leur pardonne derechef, leur commandant de se lever, car ils estoient à genoulx; auxquels il fit jurer de mieux et plus fidelement faire service, pour l'advenir, à sa Majesté, quelque necessité qui survienne de deniers, qui deffaillent aussitost aux roys que aux particuliers. Ce qu'ils firent avec bien humbles reverences: commandant, sur l'heure, de rompre tous les corps de garde extraordinaires, et les pria tous de disner avec luy; ce qu'ils luy accorderent. Et donna, en leur presence, la compaignie de Frizonville à un jeune gentilhomme de Normandie nommé Sainct Remy, celle de La Haye au capitaine Roumolles, et celle de Berthecourt au capitainne Damezan; et fist monter les enseignes desdictes compaignies, qui avoient esté plus saiges que les lieutenants qui furent deffaicts aux arches de Jouy, en l'estat et au grade de lieutenants en leurs compaignies; puis furent ostées les testes de leurs capitainnes, des lieux où elles avoient esté fichées.

La joye fust si grande et universelle par toute la ville de cette si inoppinée reconciliation, que la journée se passa en toute allaigresse. Et en fust M. d'Espinay merveilleusement honoré de tous, principalement des legionnaires en général, et non sans cause; car il estoit si irrité et animé contre eulx d'avoir ainsi abandonné sa ville dix jours, sans aulcune forme de garde, qu'il avoit resolu en son ame de faire partir en campaigne, soubs umbre de faire monstre, toute la garnison de Metz entierement, tant de pied que de cheval, et y estre luy-mesme en personne armé de toutes pieces; puis mettre les legionnaires à part, et commander à tout le reste de les charger devant, derriere et de tous costés, pour les tailler en pieces: ayant nuict et jour au runge que, ayant esté la ville tant de jours en proye, elle devoit estre, long-temps a, devorée, si le comte de Mesgue eust esté habile homme et digne serviteur de son prince. Telle estoit son apprehension, qui luy traversoit de telle inquietude l'esprit, qu'il en perdoit le repos et ses repas: tant il estoit zelateur de l'honneur et service de son maistre, et jaloux de sa charge.

Mais les instantes prieres et doulces remonstrances de M. d'Espinay luy desarmerent ce martel de la fantaisie, et le firent plier à misericorde: ce que depuis venu à la cognoissance de ces legionnaires, ils tindrent tousjours M. d'Espinay pour protecteur et pere; et le suivoient et accompagnoient plus ordinairement que son beaupere, le louants et sans cesse remercyants de ce que par sa faveur ils l'avoient, non pas si belle, mais si mortelle et sanglante, eschappée.

Toutesfois, quelque reconciliation qu'il y eust, M. de Vieilleville, qui auparavant ne se donnoit pas beaucoup de peine de faire les rondes, se fyant en ses gendarmes, s'y rendit plus subject depuis ces exemplaires et terribles chastiments, et les continua plus de trois mois, et souvent quatre fois par sepmaine, principalement aux quartiers des legionnaires. Et la faisant environ minuict, il trouva un legionnaire dormant en sentinelle, qu'il tua tout roidde, disant à ceulx qui le suivoient qu'il ne luy avoit poinct faict de tort, ains il le laissoit au mesme estat qu'il l'avoit trouvé; et puisqu'il ne vouloit servir de faction, que pour le moins serviroit-il d'exemple. Et commanda qu'il demeurast là l'espace de vingt-quatre heures, et puis jecté par sur les murailles en la riviere de Seille.

CHAPITRE V.

M. de Vieilleville forme le projet du siége de Thionville. — Mesures qu'il prend pour l'exécuter.

[1558] S'estant ainsi, M. de Vieilleville, rendu redoutable à ces novices d'armes et de toute discipline militaire, par ce traict de sanguinaire monstre ; et voyant qu'ils se rengeoient du tout à l'obeyssance, il s'advisa, pour parvenir à une entreprise qu'il avoit projectée en esprit [car il entreprenoit tousjours quelque chose contre l'ennemi], d'envoyer querir l'allemand Hansclaur, duquel il a esté parlé au sixiesme livre, jusques à Trieves, par un autre Allemand marié à Metz ; luy mandant qu'il avoit quelque chose à luy dire pour son très-grand prouffict ; qu'il ne luy pouvoit escrire, mais le prioit qu'il vint secretement, sans se monstrer à personne, et qu'il se logeast en la maison du messaiger qui l'estoit allé querir ; et qu'il ne passe surtout à Théonville, mais qu'il s'en esloigne le plus qu'il pourra.

Hansclaur ayant receu ceste créance, sans toutesfois aulcune lettre, se fyant au messaiger qu'il voyoit souvent trafficquer à Trieves ; et pour le desir qu'il avoit de faire service à ung tel seigneur, duquel il cognoissoit la parolle très-certainne, s'achemina droict à Metz avec le messaiger, et passe la Mozelle dès Trieves, laissant le droict chemin de Théonville, qui estoit toutesfois plus court de trois bonnes lieues.

Arrivé à Metz, le marchand en vint advertir M. de Vieilleville, qui luy commanda de le luy amener sur le soir, bien secrettement. Et estant en sa presence, il luy tint ce langaige : « Je scey, Hansclaur, que tu as le cœur français, et que tu n'es pas à te repentir d'avoir abandonné le service de la couronne de France ; mais pour te y remettre, cognoissant ta valeur, je te veulx employer en quelque chose qui te sera fort aisée, et qui advancera grandement ta fortune. » Hansclaur respond qu'il se sent fort obligé de luy avoir donné la vie, et à ses compaignons, lorsque le capitaine La Cahuziere le print ; qu'il n'y a faction, pour hazardeuse et perilleuse qu'elle soit, qu'il n'y entre à corps perdu pour luy faire service. « Ceste parolle, dist lors M. de Vieilleville, me contente fort ; et demain au soir, à telle heure que maintenant, je te diray que c'est. Et vas soupper et coucher chez ton hoste, sans te monstrer à personne ; et prends cependant ceste esmeraude que je te donne en souvenance de moy : » commandant à son hoste là présent de le bien traicter sans rien espargner, car il seroit remboursé de tout avecques gaing.

Hansclaur s'en va très-joyeulx, et tout gaigné par ce present, duquel il fist grande estime ; car les Allemands aiment, sur toutes nations, les bagues, qu'ils portent peu souvent aux doigts, mais les pendent ordinairement au col. Et son hoste executa le commandement de le bien traicter de fort bonne sorte, puis le ramena le lendemain à l'heure dicte.

M. de Vieilleville, comme très-saige et fort ruzé en tels affaires, luy avoit donné ce terme, exprès affin qu'il eust le loisir de penser en ses offres, ou de les continuer, ou de changer de volonté : car en vingt-quatre heures toutes affections se fortifient ou s'affoiblissent ; mais estant en sa presence, il parla le premier, disant qu'il souffroit ung extreme desplaisir en son ame qu'il ne luy avoit pleu dès hyer luy declarer en quelle charge il le vouloit employer, et qu'il ne changera jamais sa resolution, ny le vœu qu'il a faict de finir ses jours et mourir à son service, quand il n'y auroit aultre obligation que du present de la riche esmeraulde qu'il luy a donnée ; et la luy monstra pendue à son col avec ung cordon de soye jaulne et noire, s'estant desja informé de ses couleurs.

Sur quoy M. de Vieilleville lui respondit que d'entrée d'advancement il luy donnoit, en foy de gentilhomme d'honneur, une compaignie de cent pistoliers, que l'on appelle reithres, bien entretenue au service du Roy en paix et en guerre ; mais qu'il falloit premierement, pour la meriter, qu'il allast à Théonville où il avoit bon crédit, et non soupçonné, pour luy rapporter au vray l'humeur et les valeurs du sieur de Carebbe (1) que le comte de Mesgue y avoit installé son lieutenant ; quelles forces estoient céans ; quelles estoient les fortifications de la ville, les largeurs et profondeurs des fossez, et semblablement des remparts ; et de quelles forces il pouvoit faire estat pour se deffendre s'il estoit assiegé ; le nombre de l'artillerie sur rouaige, et d'aultres pieces de petit calibre ; la quantité de munitions et de toutes sortes de vivres ; et pour combien de temps ; finalement, le plus foible endroict de toute la place. Hansclaur l'asseure qu'il luy rendra bon compte de tout cela avant quatre jours, et qu'il luy tarde infiniment qu'il n'est desja sur les lieux pour le satisfaire fidelement en tout ce qu'il luy a recité ; le suppliant très-humblement de le vouloir depescher incontinant.

M. de Vieilleville luy donne huict jours de terme pour faire les choses meurement ; et, luy mettant trente escus en la main, luy commande

(1) Le nom de cet officier se trouve écrit de plusieurs manières : *Caderabbe*, *Cadderable* et *Quarrible*.

de partir le matin avant jour, et qu'il le trouvera luy-mesme à la porte des Allemants, qui est fort escartée du chemin de Théonville, pour la luy faire ouvrir; et qu'il luy dira ce qui luy sera venu en memoire. Là-dessus Hansclaur part avec son hoste, très-contant et en merveilleuse devotion de faire au Roy et à luy ung fort signalé service.

Le lendemain, ung peu avant le jour, M. de Vieilleville se trouve à la porte des Allemants, où estoit desja Hansclaur, auquel il dit, en le mettant dehors : « Je te recommande ta charge en toute fidelité; et ne retournes de huict jours, pour avoir plus de loisir de t'en bien aquicter; et adieu. » Hansclaur luy prend la main et la baise : puis desloge, bien monté sur ung brave courtault qu'il luy avoit semblablement donné.

Les huict jours expirez, le voilà de retour à la porte Mozelle, avec ung memoire si exactement dressé de tout ce qu'il avoit veu, recogneu et revisé dedans Théonville, que M. de Vieilleville admira grandement son industrie, estant de la nation; car Allemants ne sont pas communement duicts à telles singularitez, d'ainsi articuler les affaires. En quoy il n'avoit rien oublié, jusques aux nombre des palles, picqs, crocs, beches et hottes pour les reparations; et jugea bien qu'il avoit envie de faire service, et que l'on s'y pouvoit desormais bien fyer. Mais ce qui corrobora bien ceste oppinion, fut l'arrivée de sa femme à Metz avec deux petits enfants, dès le mesme jour, et quelque bagaige.

Qui fut cause qu'il l'envoya querir; et, sans plus rien revoquer en doubte, il luy fist delivrer quatre cents escus pour retourner à Trieves, et dresser sa compaignie; avec expresses deffenses de n'y faire enrooller ung seul Lorrain ny Wallon, encores qu'ils parlent le langaige; mais vrais et naturels Allemants; et pour le contenter et satisfaire en cela, il le prioit de passer le Rhin, où il y a de meilleurs hommes et de fort bons chevaulx. Ce que Hansclaur luy promist, l'asseurant qu'il lui feroit ung bon service, et qu'il n'avoit pas amené sa femme et ses enfans à Metz, sur aultre esperance que d'y finir ses jours, et qu'il quictoit pour jamais, sa levée faicte, le pays d'Allemaigne.

Ayant M. de Vieilleville de si bonnes et franches parolles, il me commanda de bien estudier le memoire que Hansclaur avoit apporté de Théonville; et qu'il me vouloit depescher devers le Roy pour le luy bien faire entendre, et sans lettre de créance; car qui en est saezy, et surpris de l'ennemy, il ne peult éviter la question, et la plus cruelle que l'on peult inventer, pour, par le tourment, la faire confesser.

CHAPITRE VI.

Vincent Carloix arrive à la Cour pour faire part au Roi du projet de M. de Vieilleville.

Doncques, deux jours après le partement de Hansclaur, je deslogeai de Metz en poste, le dernier jour de fevrier 1558, bien instruict de ce que j'avois à proposer au Roy touchant l'entreprise de Théonville; que je trouvai à Amiens, s'y estant rendu exprès pour entendre, de jour à aultre, nouvelles du duc de Guyse, qui avec une grosse armée conquestoit la ville de Calais, Guignes (1), et toute la comté d'Oye. Je m'adressai à M. de l'Aubespine pour m'assister, presenter, et semblablement recevoir les commandements que luy pourroit faire Sa Majesté sur mes discours, qui meritoient d'estre tenus secrets, et recitez à part, à ce que peu de gens les entendissent. Et estants tous deux en sa presence, enclos en son cabinet, je commençai à parler ainsi :

« Sire, M. de Vieilleville baise très-humblement les mains de Vostre Majesté, et m'a depesché en diligence devers elle, pour luy faire entendre une haulte et très-importante entreprise pour la grandeur de vostre couronne, qu'il a entre mains, et de laquelle il vous promet, sur sa propre vie, de vous faire jouyr le septiesme jour qu'il aura commencé l'investiture de la place. Mais, pour y parvenir, il vous supplie très-humblement de luy donner le moyen d'assembler les forces qui y seront necessaires, et desja, affin que une si belle occasion ne luy eschappe, en Allemaigne, qui est le grenier de vos forces, pour faire levée de six regiments de lansquenets et de huict cornettes de pistoliers, ayant trouvé par son credit cent mille francs pour payer les arriguets que l'on a accoustumé en telles levées, et sans lesquels, comme Vostre Majesté sceyt très-bien, jamais les Allemants ne marchent. »

Sa Majesté me demanda, sans passer plus oultre, quelle estoit l'entreprise; je luy respondis que c'estoit Théonville. « Comment, dist-elle, est-il possible qu'en sept jours il la puisse mettre en mon obeyssance, veu que à mon retour d'Allemaigne je fus diverty de l'attaquer, et que, si je m'y voulois oppiniastrer, je perdois

(1) Guines.

l'occasion des belles conquestes que je fis lors, desquelles il est temoing, aux enseignes de la brave et valeureuse reccousse qu'il fist de mon cousin de Nemours au siege d'Yvoy. »

Alors je luy monstrai le memoire de Hansclaur, que j'avois si bien estudié que je le transcrivis par les chemins, contenant vingt-deux articles. De quoy Sa Majesté fust estrangement esbahye, car la quantité de pouldres, boulets, toutes sortes de vivres et le nombre d'hommes, qui ne montoit pas à trois cents, le peu d'experience du gouverneur de la place, nommé Carebbe, qui avoit esté toute sa vie nourry à la judicature, et tiré de la mairie de Louvain pour commander là-dedans, et les forts et foibles endroits de la place, y estoient fort amplement desclairez.

Sur quoy Sa Majesté va dire que M. de Vieilleville ne dormoit jamais en une charge; et puisqu'il avoit si bien esbauché ceste trame, qu'il luy cousteroit sa couronne, ou il la parachèveroit. Là-dessus je repartis, disant que M. de Vieilleville estoit bien adverty que M. de Guyse avoit mené en son armée de Calais toutes les forces françaises, tant de gendarmerie, cavallerie ligiere que de fanterie, mais qu'avec les trouppes allemandes il feroit sortir de Metz vingt enseignes françaises, sa compaignie de cinquante hommes d'armes, les cent chevaulx ligiers de M. d'Espinay son fils, les cent harquebuziers à cheval du sieur de Lancques; et oultre ce, il pourroit tirer de Thoul, de Verdun et de Marsal, six cents hommes, que de cheval que de pied; et se contentoit de telles forces pour rendre la place en son obeyssance, et y engaigeoit de rechef sa vie. Car Sa Majesté pouvoit bien juger, par le Memoire, qu'elles estoient assez bastantes pour effectuer son entreprise; mais il supplioit très-humblement Sa Majesté d'ordonner surtout que l'argent ne manquast nullement, estants les estrangiers la principale force de ceste armée volante, qui pourroient donner la loy à tout le reste, et se joindre avec l'ennemy si la solde leur deffailloit, ou commettre quelque aultre pernicieuse insolence, veu qu'ils sont tous quasi dedans leur pays, et ne se donnent peine de leur retraicte, qui les rendroit plus hardis à quelque sedition.

Le Roy gousta merveilleusement ces derniers propos, et demanda à M. de l'Aubespine quel moyen il y avoit de fournir à cela, veu le peu ou rien de fonds qui estoit en son espargne, à cause de l'armée de M. de Guyse. Sur quoy je repartis que son plaisir fust d'affecter toute la recette générale de Champaigne pour ceste despense, qui n'estoit chargée d'aulcune assignation, ainsi que je m'estois bien soigneusement enquis en passant à Chaalons; et qu'il pleust à Sa Majesté commander à M. le trésorier de l'espargne de despescher ung mandement adressant au receveur général de Champaigne pour delivrer à M. de Vieilleville tous les deniers de sa charge, sur ses blancs-signez et rescriptions, et les luy reserver sans les employer ailleurs, quelque mandement ou jussion qu'il luy vint ou de vostre part mesme ou dudict trésorier. Ce que Sa Majesté m'accorda à très-grande joye, pour le desir extreme qu'elle avoit de veoir la fin de ceste entreprise; de la limitation de laquelle elle ne se pouvoit trop esbahir, n'estant que de sept jours, car on tenoit ceste place pour des plus fortes qui fussent en l'obeyssance de l'Empereur. Et là-dessus fut appellé le trésorier de l'espargne, auquel le Roy commanda de despescher incontinant ceste affaire, sans luy en declairer l'occasion ny le subject : ce qu'il fist en diligence, car il nous estoit favorable, comme nous avons dit ailleurs.

En après je remonstrai à Sa Majesté qu'estant ceste entreprise de l'invention, de l'industrie, du labeur et de la premiere advance des deniers de M. de Vieilleville, il estoit plus que raisonnable qu'il pleust à Sa Majesté l'honorer du tiltre et qualité de son lieutenant général en son armée de Champaigne, Lorrainne, pays messin et duché de Luxembourg, car Théonville y est située, et luy en faire depescher ung pouvoir, qui le feroit mieulx obeyr et respecter, principalement par les estrangiers, qui desdaignent tous ceulx qui leur commandent s'ils ne sont qualiffiez de ce grade, quand ils ne sont pas princes; encores ne leur obéissent-ils gueres s'ils ne sont souverains.

Le Roy fut infiniment aise et très-content de ceste remonstrance, et commanda tout à l'instant à M. de l'Aubespine de me le depescher en la forme et maniere que je l'avois proposé, et de luy apporter, avec ledict pouvoir bien ample, une lettre à signer pour le receveur général de Champaigne, qu'il n'eust à faillir sur sa vie d'effectuer le mandement de son trésorier de l'espargne; que si M. de Vieilleville, son lieutenant général à Metz et en l'armée, qui est audict pays et duché de Luxembourg, s'en plaignoit, il luy vauldroit mieulx n'avoir jamais entré en la charge.

Or, voyant le Roy en ceste ardante affection de favoriser M. de Vieilleville en sa brave entreprise, je prins la hardiesse, pour la luy augmenter davantaige, de luy dire que Dieu luy fortiffioit ceste bonne volonté pour avoir à ce coup la raison des Pays-Bas, qui est son vray et natu-

rel heritaige; estant M. de Guyse d'un costé, avec une puissante armée devant Calais, dont le bruict court qu'il l'a desja forcée, et qu'il vient à Guignes; et M. de Vieilleville, de l'aultre costé, qui aura pris Théonville, le viendra joindre avec la sienne pour enfoncer la Flandres de très-bonne sorte; et qu'il ne restoit plus pour la perfection de tout ce negoce, sinon qu'il pleust à Sa Majesté d'escrire au comte palatin du Rhin, aux ducs de Wyrtemberg et Symerch, de Luxembourg et des Deux-Ponts, ses confederez, bons parants et amis, de non-seulement laisser passer les levées que le sieur de Vieilleville, son lieutenant général à Metz, avoit commandement de sa part de faire entrer en France par leurs terres, jurisdictions et limites, mais de les favoriser en toutes sortes et manieres dont ils seroient requis par les colonels et conducteurs desdictes troupes; et que s'ils avoient quelques jeunes seigneurs ou gentilshommes qu'ils affectionnassent, ou pour parants, ou favorables serviteurs, qui voulussent entrer en son service, et prendre charge de gens de cheval ou de pied, il avoit escrit audict sieur de Vieilleville de les preferer à tous aultres.

Sa Majesté ayant ouy ce dernier advis, qu'il trouva très-bon et fort necessaire, commanda à M. de l'Aubespine, et à moy, d'aller conferer de tout cela ensemble, et de luy apporter le matin les depesches cy-dessus mentionnées, toutes prestes à signer, et qu'il n'y eust faulte, car il brusloit d'envie de me veoir partir, pour jouyr du succès de tout ce que je luy avois proposé.

Le lendemain matin, nous apportasmes onze lettres à Sa Majesté, pour signer, avec le pouvoir de lieutenant général en l'armée, fort ample, et une, très-favorable, à M. de Vieilleville, pleine de louanges et du contentement qu'il avoit de ses bons et grands services, se remettant, de tout en tout, sur la parfaicte fiance qu'il avoit en sa fidele affection, sans rien luy recommander davantaige. Et commandant à M. de l'Aubespine de porter à M. le chancelier le pouvoir pour le sceller incontinant, il me demanda en combien de temps pourroient bien estre prestes toutes les levées. Je luy respondis que, sur la fin du mois d'avril, ou au commencement de may, elles auroient passé le Rhin; et tout aussitost que M. de Vieilleville aura ceste nouvelle, il fera sortir de Metz toutes ses forces pour investir et entourer Théonville, affin que rien n'y entre, et Sa Majesté se peult asseurer que, au terme qu'il luy a donné, il en aura sa raison; car le comte de Mesgue, et son lieutenant Carebbe, ne se doubtent de rien; aussi que toutes leurs forces et la noblesse des Pays-Bas se sont approchées de la frontiere, du costé de l'armée de M. de Guyse, pour empescher qu'il n'entre plus avant en pays, la comté d'Oye conquise. Et sur ceste allaigresse, il me donna congé, me recommandant la diligence; mais, premier que de partir, que je parlasse au tresorier de sa maison, qui avoit deux cents escus à me donner de sa part, tant pour mon voyaige que pour ma peine : de quoy je remerciai très-humblement Sa Majesté. Ainsi je partis très-contant avec toutes mes depesches, plus pour avoir fort exactement faict ma charge, et suivy mon instruction, sans en oublier un poinct, et au gré du Roy, que pour aultre chose.

CHAPITRE VII.

Carloix, muni des ordres du Roi, retourne à Metz. — Thionville investi.

Arrivé à Chaallons, je descendis exprès avec mes chevaulx de poste au logis du receveur général de Champaigne, pour luy faire paroistre la diligence de mon voyaige, et l'importance de ma charge. Mais, luy presentant le mandement du tresorier de l'espargne qui est son chef et son juge, et de tous les comptables de France en général, il fist d'entrée le froid, me disant que j'estois venu trop tard, et qu'il n'avoit plus d'argent; mais que dedans trois mois il en pourroit recevoir du quartier où nous estions, de janvier, fevrier et mars; et que alors il accommoderoit M. de Vieilleville, de qui il estoit très-humblement serviteur, comme estant ung très-honorable seigneur qui tousjours recognoit les services que l'on luy faict.

« Ce n'est pas tout, dis-je lors; car il vous en fault necessairement trouver tout à ceste heure, ou il y va de vostre vie; car voici les lettres que le Roy vous escrit, qui vous commandent assez rigoureusement de n'y faillir; et si dedans huict jours vous n'envoyez à Metz cinquante mille escus, une entreprise qui importe la conqueste d'une province, à faulte de pareille somme qui est assignée sur vous, si elle n'est executée tombera sur vostre teste. »

Les lettres de Sa Majesté leues en la presence du procureur du Roy à Chaallons, et d'un notaire que j'avois pris en passant, l'estonnerent si fort, qu'il demeura tout esperdu, me disant qu'il n'y auroit faulte qu'il ne s'en acquictast quand il les devroit emprunter, et que je m'en pouvois aller quand il me plairoit. Mais, luy ayant respondu que je ne partirois poinct de la

ville sans une lettre de sa part à M. de Vieilleville, certifficative de sa parolle, et en protestois devant ledict sieur procureur, il la me depescha tout incontinant, qui l'asseuroit du terme susdict.

Estant à Metz, et ayant presenté à M. de Vieilleville toutes mes depesches, et discouru par le menu de tout ce qui s'estoit passé en mon voyaige, tant en la presence du Roy que du tresorier de l'espargne l'Aubespine, et receveur-general de Champaigne, il en demeura très-contant; mais qu'il craignoit fort que le receveur de Champaigne m'en eust donné d'une. Sur quoy je luy repliquay qu'il n'oseroit, puisque le procureur du Roy estoit present; mesme, la lettre qu'il luy escrivoit le feroit tousjours venir au poinct; bien est vray que j'avois descouvert à son langaige qu'il ne se soulcioit pas beaucoup du temps passé, encores moins du temps advenir; mais qu'il aimoit, sur-tout, le present; et que, suivant ceste lumiere, s'il vouloit que finances ne lui mancquassent, il estoit très-necessaire qu'il luy liberalisast quelque honnesteté. A quoy il s'accorda, en soubsriant, fort volontairement.

Et deux jours après mon arrivée à Metz, M. de Vieilleville receut lettres, par courrier exprès, de la part du commis du susdict receveur, depesché à Sainct-Dizier, qu'il luy apportoit soixante mille escus en or pour le service du Roy; le suppliant de donner ordre pour les escortes necessaires; et qu'il ne partiroit poinct dudict lieu sans avoir entendu de ses nouvelles.

Incontinant l'ordre y fut donné de telle sorte, que ces finances arriverent deux jours après à bon port, et fort à propos; car on les envoya tout aussi-tost à Strasbourg; qui favoriserent grandement nos levées, avec les lettres que le Roy escrivoit aux princes, qui s'y employerent avec tel soing et diligence que si c'eust esté pour leur propre service. Dont advint qu'en moins de quinze jours il s'enroolla pour le service du Roy plus de deux mille chevaulx de leurs subjects, et soubs la charge de leurs parents, que legitimes, que bastards, jusques à licencier leurs gardes de leurs places et chasteaux, pour venir à la solde du Roy.

Le commis, cependant, ne perdit pas son voyaige, car il toucha cinquante escus pour ses peines, et mena à son maistre un fort beau cheval de Dannemarch, et une bonne hacquenée de Bretaigne à sa maistresse, et en riche équipaige [estant ainsi M. de Vieilleville honorable seigneur]; presents, toutesfois, qui obligerent tellement maistre et serviteur à la conservation de nos finances et assignations, qu'il ne fut pas en la puissance de M. de Nevers, qui estoit gouverneur de la mesme province, d'en tirer jamais ung double; se targuants tousjours du mandement du tresorier de l'espargne, et de la lettre comminatoire de Sa Majesté.

Enfin, nouvelles vindrent le 10 d'avril que toutes les levées, tant de reithres que lansquenets, estoient prestes à passer le Rhin, en plus grand nombre que nous n'esperions : lesquelles receues, M. de Vieilleville fit sortir de Metz vingt enseignes de gens de pied, sa compaignie de gendarmes, celle de chevaulx ligiers de M. d'Espinay son fils, de Lanques et d'aultres, qu'il amena en personne toute la nuict, sans fanfares ny tambours, devant Théonville, ayant mandé à Thoul et Verdun de luy envoyer incontinant le nombre d'hommes qu'il leur avoit ordonné : de quoy Carebbe fut estrangement estonné; car on avoit faict passer promptement six compaignies de gens de pied du costé de Luxembourg, pour empescher qu'il n'advertit le comte de Mesgue de ceste surprise et investiture. Et pour l'estonner davantaige, toutes nos trouppes estrangieres arriverent le 26 d'avril devant Théonville, où il y avoit desja neuf jours que M. de Vieilleville avoit planté le siege, ayant donné bon ordre pour les ponts de batteaulx, et faict balizer (1) la riviere en quatre endroicts, pour la guayer d'une rive à l'autre sans dangier. Il ne restoit plus qu'à faire rouller l'artillerie, qui estoit toute preste, tant de douze canons de calibre d'empereur, pour la batterie, que de six grandes coulevrines de dix-huict pieds de chasse, pour battre aux deffences, et d'aultres menues pieces de campaigne; qui estoit une fort belle artillerie qu'il avoit faict préparer en son arsenal de Metz.

Et estoit ceste petite armée fort gaillarde; car six jeunes princes allemants avoient levé chacun sa cornette de reithres, des plus lestes et mieux montez qu'il est possible de veoir, à l'envy l'un de l'autre, et avoient pris les arriguets : qui estoient, le second fils du duc de Lunebourg, le neveu du duc Georges de Symerch, le frere puisné du duc des Deux-Ponts, le bastard du duc de Vyrtemberg, le neveu de l'archevesque de Mayance, prince electeur, et le neveu de l'archevesque de Trieves, aussi prince electeur, que Hansclaur avoit desbauché pour le despayser et luy faire veoir la guerre. Tous lesquels princes avoient très-volontairement pris les armes, pour le desir qu'ils avoient de faire service au Roy,

(1) Planter des pieux dans une rivière pour faire connoître les gués.

vostre amy, mais ne vous oppiniastrez au conseil qui se va tenir; car M. de Guyse et le mareschal ont complotté ensemble d'assaillir la place par aultre endroict que celuy que vous avez proposé; et, à ceste fin, le mareschal est allé ceste nuict recognoistre la ville : car si elle estoit forcée par le lieu que vous dictes, tout l'honneur vous en demeureroit; mais le veulent tirer de leur costé, et vous frustrer de ce qui vous appartient; et vous dis bien dadvantaige, que M. de Guyse est fort fasché, encores qu'il ne vous face cognoistre, de ce que vous avez obtenu ung pouvoir de lieutenant-general d'armée en ce royaume; car il pretend qu'il n'y en peult avoir qu'un seul, qui est luy, et en est extremement jaloux. Vous tiendrez, s'il vous plaist, cest advertissement fort secret, comme de l'un de vos parfaicts amys. »

CHAPITRE X.

Le duc de Guise assemble le conseil de guerre. — Avis du maréchal Strozzi, en conséquence duquel on attaque inutilement la ville.

En ce conseil, après que M. de Guyse eust prié toute l'assistance de regarder à ce qui estoit le plus utile en l'affaire pour laquelle ils estoient assemblez, et dire en saine conscience leurs oppinions, pour advancer le service du Roy en ceste entreprise, à l'honneur et contentement de Sa Majesté, le mareschal Strozzy print incontinant la parolle et commencea ainsi :

Monsieur, et vous tous messieurs, il me semble que de battre ceste place par l'endroict que dict M. de Vieilleville, est chose fort dangereuse, et seroit à craindre que nous n'en vinssions pas à nostre honneur; car ce tourrillon a myne d'estre merveilleusement fortiffié, et deffendu d'un gros et puissant boulevart de la porte de Luxembourg: mais mon advis est qu'il la fault assaillir du costé de la riviere, en laquelle ils se sont fyez, comme il arrive le plus souvent en toutes villes costoyées des eaux; aussi que la courtine que nous voyons n'a pas meilleure mine que la muraille d'un jardin, ainsi que je l'ay recognue ceste nuict; et ce qui nous favorise grandement, est que la riviere est gayable par tous endroicts, qui n'empeschera pas le soldat d'aller à l'assault, jambes nues, la bresche faicte; car il n'y sçauroit entrer un doigt audessus de la cheville des pieds; et davantaige, la riviere descroist tous les jours en ce mois chaleureux de juing où nous sommes. Voilà mon oppinion; ne la suive qui ne vouldra; mais je la maintiens pour très-raisonnable, n'estant poinct apprantif à ce mestier; car ce siege est le saezieme que j'ay veu en ma vie; en la pluspart desquels j'ay eu la principale authorité et commandement general, tant en France qu'en Italie. »

Ceste oppinion, à laquelle estoient presents MM. de Jametz, le vidame de Chartres, d'Ampville, La Rochefoucault, et de Rendan son frere, d'Estrée, de Piennes, d'Antragues, et d'aultres seigneurs, fut incontinant approuvée et suivie de tous, avec grand applaudissement, sans oublier ceste parolle : « qu'il ne falloit pas regrapper (1) après un si excellent et très-experimenté capitainne. » Toutesfois, M. de Guyse ne laissa pas de demander à M. de Vieilleville son advis là-dessus; lequel respondit qu'il luy fauldroit combattre toute la compaignie s'il disoit au contraire; et y acquiesça affin que le service du Roy ne retardast, et une si belle armée ne demeurast inutile; se souvenant de l'advertissement de M. de Jametz.

Doncques, dès le jour mesme, sur le soir, M. d'Estrée, grand-maistre de l'artillerie, se diligente aux tranchées, comme estant chose de sa charge. Et le troisiesme jour, l'on amene le canon sur le bord de la riviere; et commence-t-on à battre de furie. Puis, sur une butte distante d'environ mille cinq cents pas de la ville, l'on braque les six grandes coulevrines, qui desarment, à moins de jour et demy, toutes leurs deffenses, et brise-t-on leur artillerie qui estoit sur les plate-formes: car tous gabions furent mis en pouldre; de sorte que l'on tenoit la ville desja comme prise; et pour favoriser l'oppinion de M. le mareschal, et la hault louer, on rejectoit bien loing, et comme par mespris, celle de M. de Vieilleville.

Finalement, bresche fut faicte assez raisonnable, de ce qui paroissoit par dehors; et se prepare-t-on à l'assault, où tous les soldats qui avoient bottes allerent bottez, les aultres jambes nues. Mais ils furent à vive force repoussez, sans venir toutesfois aux mains, avec harquebuzades seulement; car il y avoit ung large et profond retranchement de dessus lequel ceux de dedans tiroient aux nostres et à couvert; qui fut cause qu'ils se retirerent avec perte d'environ cent hommes. Or les voilà *chez Guillot le Songeur*, comme l'on dict; car de faire passer le canon au-delà de la riviere, et faire une nouvelle batterie pour abattre le rempart qui estoit par delà la tranchée, il y avoit dangier, s'il fust sur-

(1) Grapiller.

venu une grande pluye, ou cretine d'eau (1), qu'il ne se perdit. De sorte que M. de Guyse et M. le mareschal estoient en une extreme peine; car desja ils avoient esté là-devant unze jours, sans exploicter que bien peu; et consommerent cependant beaucoup de munitions. Toutesfois, par grande colere, quoy qu'il en deust arriver, ils firent passer le canon au travers de la riviere à force de pionniers, soustenus de trois cents harquebuziers; et le placerent sur la bresche où l'on avoit desja roulé les gabions, et remplis: en quoy il fut bien tiré de part et d'aultre. Mais quand nostre artillerie commencea à jouer il n'y avoit que tenir pour ceulx de dedans; et, sans la profondeur du retranchement, on leur eust bien donné des affaires, en dangier d'estre forcez et de perdre la place; mais il eust fallu, ce que le mareschal n'avoit pas recogneu, descendre quarante pas et en remonter aultant; aussi qu'il y avoit dedans le fossé, qui estoit oultre cela fort large, des moinaulx, casmates et ravelins, que nostre canon ne pouvoit descouvrir; qui fut cause que l'on tint bride; car c'estoient aultant d'hommes perdus si on se fust hazardé à l'assault, qui ne pouvoit estre sans double escalade; l'une de nostre costé pour descendre, l'autre du leur pour monter: qui est chose fort estrange que nostre canon est sur leur muraille, en une bresche gaignée, et toutesfois on ne peult entrer dedans la ville: et dura ce passe-temps, de s'entreharquebuzer, quatre jours, qui estoit le quinziesme du siege.

CHAPITRE XI.

Mort du maréchal Strozzi.

Le lendemain, qui estoit le saeziesme jour, M. le mareschal Strozzy, qui prevoyoit bien la place par cest endroict imprenable, et estoit en ung merveilleux desespoir, d'aultant que c'estoit de son seul advis qu'on l'avoit par-là assaillie, voulut faire approcher les six coulevrines, et les assembler avec les canons, pour battre en ruine et fouldroyer la ville; mais, faisant ce commandement de colere, sans prandre garde à soy, une mousquetade luy traverse le corps, dont il mourut à demie-heure après le coup, estant M. de Guyse fort près de luy; auquel il dist: « Ha! teste-Dieu! monsieur! le Roy perd aujourd'huy un bon serviteur, et Vostre Excellence encores. » Et le voulant ce prince admonester de son salut, et luy rememorant le nom de Jesus: « Quel Jesus, dist-il, mort-Dieu! venez-vous me ramentevoir icy? Je regnie Dieu! ma feste est finie. » Et redoublant le prince son exhortation, luy dist qu'il pensast en Dieu, et qu'il seroit aujourd'huy devant sa face. « Mort-Dieu! respondit-il, je seray où sont tous les aultres qui sont morts depuis six mille ans. » Le tout en langage italien; et à ceste derniere parole il expira. Qui estoit un testament assez commun à ceulx de sa nation florentine, et digne de la vie qu'il avoit toujours demenée, et selon sa foy, qui n'estoit pas plus chrestienne ny religieuse qu'il ne falloit; comme il la fit paroistre le soir precedent qu'il souppa avec M. de Vieilleville. Car, le soupper finy, il demanda de gayeté de cueur: « Que faisoit Dieu devant qu'il fist le monde? » Demande que reprima M. de Vieilleville assez modestement, luy remonstrant qu'elle n'estoit poinct en toute la saincte Escriture; et quand elle cesse de nous enseigner, il nous fault cesser de nous enquerir; car il n'y a rien en icelle que ce qui nous est necessaire au salut. « C'est une belle chose, dist-il lors; ceste saincte Escriture est fort bien inventée, si elle estoit vraye. » Incontinant à ceste scandaleuse et satanesque parolle, de M. Vieilleville fainct d'estre saezy d'une grande douleur de colique, et se leve de table affin de rompre compaignie. Et estant l'aultre retiré avec sa suicte, il dist à ceux qui estoient demeurez qu'il protestoit de jamais ne converser, faire amitié, ny ung seul repas avec un tel atheiste; et qu'il croyoit fermement que ce siege devoit faire la terminaison de sa vie. Ce qui advint sans attendre le cours de vingt-quatre heures; car le lendemain il fut frappé, environ midy, et rendit l'esprit; mais je ne scey à qui, veu les horribles blasphemes qu'il vomist en mourant, et ce que l'on peult juger de sa créance par les meschantes parolles qu'il prononcea le soir precedent, qui le priverent, à mon advis, en l'article de la mort, de la cognoissance de Dieu: mais son incomprehensible bonté et misericorde influie par dessus.

Ayant M. de Guyse perdu ce brave chevalier, qu'il regretta merveilleusement, et voyant l'impossibilité et desespoir des choses, il dist à M. de Vieilleville qu'il sçavoit bien qu'il avoit escrit au Roy, et asseuré Sa Majesté qu'en moins de sept jours il prandroit ceste place; et qu'il y avoit engagé sa vie s'il n'en arrivoit ainsi; et toutesfois, ce jour estoit le saeziesme qu'ils estoient devant, avec bien peu d'esperance d'en venir au-dessus; le priant d'effectuer sa parolle pour oster à Sa Majesté toute occasion de fascherie, et le subject de l'attaquer sur sa promesse.

A quoy M. de Vieilleville respondit que, s'il

(1) Crue d'eau.

luy eust pleu adherer au conseil qu'il luy avoit donné dès le second jour de son arrivée, il seroit desja dedans, et peult-estre en Luxembourg; mais il s'estoit trop promptement laissé gaigner à la piapheuse oppinion du feu mareschal Strozzy, qui est cause de tout le mal et de ceste pernicieuse longueur : et, pour luy faire paroistre qu'il n'est pas donneur de parolles, principalement à son roy et souverain seigneur, il entreprend, dès le soir de ceste journée, les tranchées devers le tourrillon ; et y oblige de rechef sa vie, de laquelle il le constitue juge s'il fault d'executer sa promesse. Alors M. de Guyse l'embrassant, le prie de faire la diligence, et proteste, en la presence des seigneurs là presents, de ne plus se mesler de rien, ains luy laisser toute puissance, authorité et commandement general en l'armée.

CHAPITRE XII.

M. de Vieilleville fait changer les dispositions de l'attaque de Thionville.

Alors M. de Vieilleville, prenant congé de M. de Guyse, qu'il laissa avec tous les capitainnes qu'il avoit amenez en ses premières tranchées, vient en toute diligence en son logis, suivy des siens, comme de M. d'Espinay, M. de Thevalle et beaucoup de gentilshommes de Bretaigne, d'Anjou et du Meyne, que j'ay plusieurs fois cy-dessus nommez, et de tous les vieulx capitainnes de Metz ; et envoya querir les six commissaires de l'artillerie et canoniers, ausquels il donna charge, mais sur la vie, de faire amener les six coulevrines qui ne servoient plus de rien au lieu où elles estoient, et les mener de-là ceans en ung bon bosquet qu'il leur monstra pour abbattre les deffences du boulevart et la porte de Luxembourg. Et quant à luy, il commence, sur les huict heures du soir, avec tous les pionniers ses tranchées, qui estoient si aises de ces corvées, encores qu'elles fussent fort chatouilleuses, qu'ils se soucioient bien peu de leur vie; car elles se nommoient les tranchées *de Vieilleville,* et les premieres *de Guyse*. En quoy la diligence fust si grande, que, premier que ceulx de dedans s'en apperceussent, elles estoient de huict cents pas à huict heures du matin.

Descouvertes qu'ils les eurent, ils commencent à tirer; mais nos six coulevrines firent tel devoir, qu'ils nous donnerent loisir de poursuivre en toute seureté nostre entreprise, et n'y fust jamais tué que deux pionniers et trois estourpis (1). M. de Vieilleville usa d'une grande ruse en ceste faction; car, pour tenir toujours ceux de dedans qui estoient pour soustenir les efforts des premieres tranchées, que l'on nommoit *de Guyse*, en alarme, et en opinion de quelque assault et entreprise, ne se voulut pas aider de l'artillerie qui estoit sur la bresche, et ne la fist nullement desplacer, mais en envoya querir d'aultre, toute nuict, à Metz, pour s'en servir ses tranchées parachevées. Et ce qui tenoit ceulx de dedans en spavente, estoit que M. de Guyse disnoit et soupoit en ses tranchées.

Enfin, nous fismes les nostres si heureusement, qui estoient de trois mille cinq cents pas, sans perdre que douze pionniers, que nous vinsmes sur le bord du fossé devant le tourrillon, qui n'estoit percé ny flanqué en lieu quelconque, et avoit plustost façon d'une fuye (2) que d'une forteresse, excepté de la largeur qui estoit grande, mais sans voulte ny couverture; en quoy les coulevrines nous favoriserent tellement, en brisant et abatant ce qui nous pouvoit nuire de leurs plate-formes, boulevarts et remparts, que jamais il n'y fut tué que le nombre susdict, et blessé quatre. Et furent parachevées en trois jours et trois nuicts, durant lesquels M. de Vieilleville ne despouilla jamais et ne tint aulcune forme de repos, attendant tousjours que l'ennemy fist quelque saillie pour estre toujours prest à la soustenir, aussi qu'il avoit eu advis qu'il leur devoit venir du secours de Luxembourg.

Or, le quatriesme jour, on place quatre canons, et entre deux et trois après midy on tire de furie contre ce tourrillon, qui versa par terre en moins de six volées ; car, par l'advertissement de Hansclaur, il n'avoit pas demie-toise de largeur, ny aulcun rempart contre ceste foible muraille. Le capitaine Leonor, fils de M. de La Bordaiziere, maistre de la garde-robbe du Roy, entre valeureusement dedans avec sa compaignie, les ennemis montent sur les murailles du tourrillon devers la ville, et tiroient du hault en bas ; mais les nostres, du bas en hault, qui estoit ung grand desavantaige pour l'ennemy qui jectoit de grandes et grosses pierres. Mais tous ces efforts peu leur vallurent, car ils furent contrainchts de descendre : il est vray que le povre capitaine Leonor y fut tué.

M. de Vieilleville entre semblablement dedans avec belle suicte, et y faict entrer cent ou six vingts pionniers, pour commencer à la sappe,

(1) Mineurs.
(2) Colombier.

où toute la nuict ils s'employerent à vive force et jusques à ce qu'ils fussent las, et se reposa-t-on le reste de la nuict. Et là, M. de Vieilleville donna au capitainne La Vallette, lieutenant du capitainne Leonor de La Bordaiziere, la compaignie.

Le matin, qui estoit le cinquiesme jour, on commence la sappe, à changement de pionniers; et, pour advancer la besoigne, M. de Vieilleville faict entrer dedans deux canons qui tirent chacun quatre ou cinq coups; de sorte qu'estant la muraille esbranlée de son fondement par la sappe, va tomber par terre, et fismes jouer dedans la ville; et, sur ung reste de muraille, le capitainne La Vallette, en faveur du present que M. de Vieilleville luy avoit faict de la compaignie de son feu capitainne, va planter son enseigne, contre laquelle ceulx de dedans tiroient incessamment.

CHAPITRE XIII.

Après un rude assaut les assiégés demandent à capituler.

Le sixiesme jour, M. de Vieilleville, armé de toutes pieces, comme au jour d'une bataille, de greves (1), genouilleres, cuyssots, cuyrasse, brassarts, et l'armet en teste, la visiere baissée, jusques aux soulerets (2), se presente avec sa trouppe de favoritz et gensdarmes, y meslant des harquebuziers, pour entrer dedans ou y mourir. Mais il fut repoussé; car toute la ville en général fit son devoir de combattre en ceste extreme necessité, et y fut tué grand nombre de soldats d'une part et d'aultre, et à luy-mesme la creste de son habillement de teste fust emportée d'une mousquetade. M. d'Espinay fut blessé en un bras, M. de Thevalle en une jambe; son principal ingenieur, nommé Rocheguerin, italien ferrarois, y eust ung œil crevé, et le povre Hansclaur tué. Toutesfois, après avoir pris halaine, et faict venir d'aultres harquebuziers tous frais, avec des corselets, il redoubla la charge de telle furie, qu'il mect le pied dedans la ville et une trentaine de braves hommes avecques luy, criants: *France! France! ville gaignée!* De quoy Carebbe eust si belles affres, que se voyant surcueilly de ce costé, et sa place quasi enfoncée, et que d'aultre part les aultres, du costé des tranchées de M. de Guyse, tiroient incessamment contre ceulx du dedans, il commanda de sonner la trompette.

A ce son, M. de Vieilleville entre dedans le tourrillon; aussi que, s'il eust passé plus oultre, il estoit en dangier, à cause des feux artificiels que ceulx de dedans avoient apprestés; mais il demanda que vouloit dire ce son; ou si c'estoit pour retraicte de ses gens, ou pour parlementer. Le trompette respondit que c'est pour parlementer. « Or, vas luy dire que s'il ne sort dedans trois heures de là dedans avec tous ses soldats, hommes, femmes et enfants, que je le feray pandre, avec toutes ses forces, sans misericorde. » Le trompette respond qu'il luy va porter ceste créance. Carebbe renvoye le trompette avec une capitulation signée de sa main, qu'il entendoit que M. de Vieilleville deust aussi signer. Et la luy ayant le trompette présentée, il la rompt et mect en pieces sans l'ouvrir, luy disant que ce n'estoit pas aux vaincus de donner la loy aux vainqueurs, ny d'articuler, mais de se soubsmettre à la misericorde de celuy à qui Dieu donne la victoire. Et là-dessus il commande de recommencer la charge. Le trompette s'en retourne avec cest effroy, qui mect Carebbe en ung plus grand; car desja nos deux canons estoient en la ville, qui tirerent cinq ou six coups par les rues, et contre les maisons; qui espouvanta tellement toute la ville, que ce fut à Carebbe, par grande importunité de tous les habitans et soldats, de se soubmettre à la volonté et mercy de M. de Vieilleville, qui leur donna la vie et bagues saulves, sans aultre marque d'honneur; assavoir de ne battre tambour, desployer ny arborer enseignes, ny d'emporter aultres armes que l'espée, non pas demye-livre de pouldre de toutes munitions, et qu'il luy faisoit une trop grande grace; mais qu'il se diligentast d'assembler tous ses soldats et tous les mesnaiges de la ville, de tous aiges et sexes, luy donnant le reste de ce jour et la nuict pour y penser et en ordonner; car il vouloit infailliblement qu'ils en deslogeassent au plus matin; aultrement qu'il luy tiendroit promesse la plus cruelle que ung chef d'armée peult donner à son ennemi qui luy a tué tant de vaillants capitainnes et de braves soldats: car il regrettoit infiniment le povre Hansclaur. Carebbe luy mande qu'il fera tout ce qu'il luy plaira, et se submect à sa mercy; mais il le prie de ne passer plus oultre, et ne permettre qu'il se fasse aulcun desordre la nuict; cependant qu'il va ordonner de son partement. Ce qui luy fut accordé, en foy de gentilhomme d'honneur, fort volontairement. Et ayant M. de Vieilleville posé les capitainnes Saincte-Coulombe, Saincte-Marie, et La Molle

(1) Armure qui couvroit les jambes.
(2) Armure qui couvroit les pieds.

avec leurs compaignies, et deffences terribles de ne rien innover, remuer ny s'advancer ung seul pas plus avant que le canon, il se va coucher sur ung strapontin, tout vestu, en ses tranchées.

Mais il n'oublia auparavant, comme il estoit respectueux, d'envoyer devers M. de Guyse M. de Thevalle, pour luy faire entendre tout ce qui se passoit; et, encores que toutes choses fussent en fort bons termes, toutesfois il avoit reservé sa grandeur et authorité là-dessus, pour maintenir ou renverser tout ce qu'il avoit capitulé. Mais M. de Guyse respondit qu'il n'y vouloit aulcunement intervenir ny alterer, ou mettre en souffrance sa capitulation; et qu'il en face comme bon luy semblera, et qu'il paracheve ce très-heureux commencement, le priant de se souvenir de la dernière parolle qu'il luy donna quand ils departirent ensemble; mais qu'il seroit bien aise que leur deslogement ne se fist poinct qu'il n'y fust present, affin que tous les seigneurs qu'il avoit amenez en eussent le plaisir.

Ceste créance rapportée par M. de Thevalle, M. de Vieilleville renvoya incontinant le capitainne d'Amezan devers luy, pour sçavoir l'heure de sa commodité, affin de ny faillir, et le satisfaire, et obeyr en ce commandement: lequel le pria que ce fust environ midy.

CHAPITRE XIV.

Les Français entrent dans Thionville,

Le lendemain, à l'heure dicte, M. de Guyse passa la riviere et vint aux tranchées de M. de Vieilleville, qu'il admira grandement, et encores plus la diligence de les avoir sitost et soudainement faictes, veu la longueur du chemin, leur largeur et profondeur. Mais quand il fut entré dedans le tourrillon, il cogneust bien que la place avoit esté merveilleusement bien revisée par cest endroict; renasquant et maudissant le mareschal de Strozzy, voyre soy-mesme, de s'estre ainsi laissé infatuer et engamer (1) de son oppinion, qui l'avoit diverty de suivre celle de M. de Vieilleville; qu'il voyoit bien, par preuve manifeste, avoir esté la meilleure [à quoy s'accordoient tous les seigneurs là presents], et que l'on avoit inutilement perdu saeze journées. Enfin Carebbe et tout ce qu'il avoit de reste de soldats, ensemble les habitans de tous aiges et sexes, sortirent de la ville, à la veue de toute l'armée; ausquels M. de Vieilleville donna pour escorte les capitainnes Sainct Remy, d'Amezan et Roumolles, affin qu'il ne leur fust faict aulcun desplaisir ou supercherie contre sa parolle et capitulation; et n'avoient charge de les accompaigner, avec leurs bandes, qu'à deux lieues près d'Arlon: ce qu'ils firent si respectueusement qu'il n'y survint aulcun desordre. Ce deslogement toutesfois estoit fort pitoyable, de veoir un nombre infini de vieillards, de femmes, de filles, d'enfants et de soldats blessez et estropiez, se retirer de telle façon, et abandonner leurs terres, maisons et propres héritages; et n'y avoit personne qui n'en fust saezy de quelque compassion, horsmis M. de Guyse, car il avoit exercé une plus grande rigueur à ceulx de Calais, d'où il estoit venu n'agueres; car, ne voulant pas qu'au sortir de la ville ils allassent à la comté d'Oye ny en Flandres, il les contraignit de demeurer sur le bord de la mer deux jours entiers, et en hyver, avec leurs malades et enfants, attendre des vaisseaux pour passer en Angleterre.

Voilà comme le vingt-deuxiesme jour de juing 1558 la ville de Théonville, appellée en langue wallonne *Thutenau*, fut reduicte en l'obeyssance du Roy; de la prise de laquelle le lecteur pourra fort aisément juger, s'il n'est bien hors de soy et passionné, par ce discours très-veritable, à qui en appartient l'honneur; encores que nos historiens modernes ayent tâché, par tous moyens, de l'attribuer, comme larrons de la gloire d'autruy, à M. de Guyse, qui y eust esté plus de trois mois, si la valeur, l'industrie, la diligence et la bonne fortune de M. de Vieilleville n'y fussent intervenus. Sa Majesté, cependant, qui estoit bien informée de tout, luy donna sa voix, mais très-marrie de la longueur qui y survint par l'oppiniastreté d'aulcuns, au moyen de laquelle il eschappa des occasions de très-grande conséquence pour l'augmentation de sa couronne et de tout son Estat, comme nous dirons.

CHAPITRE XV.

M. de Vieilleville propose de détruire Thionville de fond en comble: M. de Guise s'y oppose. — Les habitans d'Arlon abandonnent leur ville après y avoir mis le feu.

Estants de telle façon succedées les affaires de ce siege, M. de Guyse demanda à M. de Vieilleville ce qui estoit de faire. A quoy il respondit qu'il estoit necessaire de séjourner là environ quatre jours, pour remparer les bresches, combler les tranchées, inventorier toutes sortes de

(1) Engouer.

munitions, principalement de l'artillerie de tous calibres; puis entrer en conseil pour sçavoir s'il fault laisser la place à son essence, ou la razer rez-pied, rez-terre, en vindicte de Therouanne, ville française portant tiltre d'evesché, que l'Empereur a faict razer de fond en comble.

La pluspart de tous ces seigneurs estoient bien d'advis de suyvre ceste oppinion, et la faire desmanteler. M. de Guyse s'y opposa fort instamment, et comme en colere : qui fut cause que personne ne s'advancea d'y contredire. « Puisqu'ainsi est, dist lors M. de Vieilleville, c'est doncques à vous, monsieur, d'y nommer et establir ung capitainne, et lieutenant pour le Roy, qui responde de la place à Sa Majesté, et qu'il vous en preste le serment en la presence de tous ces seigneurs, attendant les lettres de pouvoir que vous luy en ferez depescher. »

Mais M. de Guyse repartit qu'il aimeroit mieulx n'avoir jamais esté que de le nommer; le priant très-instamment de depescher ceste nomination, affin qu'ils regardent aux plus pregnantes affaires pour le service du Roy. Alors M. de Vieilleville presenta le sieur de Vadancourt, guidon de sa compaignie, auquel M. de Guyse remonstra qu'il estoit instalé en une fort belle charge; luy recommandant l'honneur de France et de son chef qui l'avoit honoré de ce beau grade; lui promettant, quand il seroit auprès du Roy, faire souvenir Sa Majesté de ses services.

M. de Vandancourt print doncques ceste charge, et donna ordre à tout ce qui estoit necessaire pour les bresches et tranchées, et mettre par estat toutes munitions et artillerie, pour l'envoyer au Roy. M. de Vieilleville, cependant, mena M. de Guyse à Metz, et quelques seigneurs, ausquels il fist la meilleure chere dont il se pust adviser par un jour entier; le jour suivant à d'aultres, puis aux princes allemants, et après eux aux colonels et reithermestres : de sorte que, durant ces quatre jours, tous les grands de l'armée, et ceulx qui y avoient commandement, furent festoyez, au grand contentement d'un chacun, en la ville de Metz; en quoy M. de Vieilleville n'espargna aulcunement la despence, qui fut grande et excessive, comme un chacun peult penser, toutesfois bien employée, principalement aux estrangiers, qui crevoient de despit qu'il ne se presentoit quelque occasion de combattre.

Lesdicts quatre jours expirez, l'armée decampa de devant Théonville, et marcha droict devers Arlon : les habitants duquel lieu, voyants Théonville prise, qu'ils estimoient imprenable, perdirent couraige; car ils prevoyoient bien qu'ils seroient chassez de leur territoire et maisons comme les aultres; et sortirent par une poterne, de nuict, sans attendre aulcune sommation, et mirent le feu dedans leur ville. A quoy M. de Guyse fut si deplaisant, estant frustré de l'espérance du butin, dont il avoit faict estat pour l'armée, qu'il commanda de razer et abbattre tout ce que le feu n'avoit peu attaindre, jusques aux murailles et fortifications de la ville, où il ne demeura quasi pierre sur pierre. En quoy les gens de guerre de toutes nations, et de cheval et de pied, ne s'espargnerent pas; car il n'y eust cave, puys, ny aultre lieu secret, qui ne fust fouillé.

CHAPITRE XVI.

M. de Guise, apprenant la défaite de l'armée du Roi à Gravelines, part pour se rendre auprès de Sa Majesté. — Nouveaux habitans établis à Thionville.

Deux jours après, comme l'on vouloit marcher devers Luxembourg, nous eusmes nouvelles certaines de la deffaicte de M. de Thermes, mareschal de France, près de Gravelines, en laquelle il perdit de braves trouppes, luy bien blessé et emmené prisonnier; qui nous garda non seulement de passer oultre, mais nous fit penser de la retraicte : car, le conseil tenu là-dessus, on trouva que ceste armée victorieuse nous pouvoit et devoit venir combattre, et par-tout où elle passeroit seroit suivie de toute la noblesse et aultres habitans des Pays-Bas, qui, enflez de ceste victoire, nous pourroit semblablement deffaire, avec la grosse garnison qui estoit dedans Luxembourg, que le comte de Mesgue y avoit assemblée, attendant le siege en bonne deliberation de se bien deffendre, s'y estant fortiffié à merveilles, par le grand loisir que nous luy en donnasmes du long temps qui se perdit en attendant M. de Guyse et au siege de Théonville : et que par ce moyen nous serions investis de toutes parts, et en danger d'estre deffaicts.

Il fut doncques advisé et arresté par le conseil, que l'on se devoit retirer et rompre ceste armée. De sorte que, dès le jour mesme, M. de Guyse print le chemin de Verdun, par derriere le mont Saint-Quentin, avec ce qu'il avoit amené de trouppes; et M. de Vieilleville se rendit à Théonville avec les siennes. Et y arrivasmes le mesme jour; où il trouva que M. de Vadancourt avoit usé d'une extreme diligence en la charge qu'il luy avoit laissée; car les tranchées estoient toutes esplanadées, les bresches fort bien remparées, les plates-formes revestues et gabbionnées, et l'artillerie desja placée dessus; semblablement

le tourrillon, par cy-devant vuide, tout remply de terre, flancqué des deux costez; et quinze ou vingt massons pour reffaire la muraille que la sappe et le canon avoient renversée. De quoy il receust ung merveilleux contentement, disant tout hault qu'il n'avoit pas instalé en ceste place ung fainéant, mais que, continuant ses coups, il en recevroit beaucoup d'honneur.

Le lendemain il fut question de licencier l'armée estrangiere et de faire monstre generale; car il y avoit argent à suffire, ne nous ayant pas, le receveur general de Champaigne, oubliez; et furent faictes et depeschées en deux jours, tant des Allemants de cheval et de pied, que des forces qui estoient sorties de Metz en general, horsmis de sa compaignie de gensdarmes.

Or avoit M. de Vieilleville faict faire, par deux très-experts orfeuvres, environ deux cents medailles d'or, les unes du poids de trois escus piece, les aultres de deux, et la plus grande part d'un escu, ausquelles estoient des deux costez les portraicts du Roy et de la Royne bien gravez, et pendantes chacune à des rubans de soye jaulne et noire, qu'il distribua aux princes, colonels reithermistres, capitainnes, lieutenants et enseignes, selon leur qualité; qui furent si aises et contants de ces médailles portants la ressemblance du Roy, qu'ils avoient servy environ trois mois, et de leur solde et payement qui leur fut fourny tout en or, qu'ils se mirent tous en bataille, gens de cheval et de pied, et si bien ordonnée, qu'il n'y avoit chose si plaisante à veoir. Et jugea t-on bien que les mareschaulx et maistres de camp qui les avoient ainsi dressez n'estoient pas novices au mestier de la guerre, mais fort experts en la discipline militaire; de quoy nos capitainnes français furent fort esbahys. Et prenants congé de M. de Vieilleville, qui estoit aussi à cheval, avec environ trois cents chevaux, ils marcherent en ceste belle ordonnance, sans se rompre nullement, leurs charriots et bagaiges à l'escart, tant que la plaine leur dura, qui estoit d'environ de demie-lieue, où les fanfarres de trompettes, bruicts de tambours, harquebuzerie et coups de pistole, ne furent pas espargnez.

M. de Vieilleville, d'aultre part, pour leur faire cognoistre qu'il avoit leur adieu agreable, et ceste façon de deslogement, commanda aux canonniers de faire jouer toute l'artillerie estant sur les plate-formes; qui firent telle raige de tirer, et semblablement nos vingt enseignes de Metz et harquebuziers à cheval, que l'air en retentissoit, et de telle sorte, qu'il porta ce bruict, avec l'aide de la riviere, bientost à Metz; qui donna l'allarme si chaulde à M. de Sennecterre, lequel avoit desjà eu la nouvelle de la deffaicte du mareschal de Thermes, et que l'armée victorieuse venoit à grandes journées combattre nostre armée, qu'il croyoit fermement, par ce bruict, qu'ils fussent desja aux mains. Et depescha en toute diligence le capitainne Serres, lieutenant du capitainne Bahus, l'un des quatre qui estoit demeuré pour la garde de Metz, affin de descouvrir que ce pouvoit estre, et luy en venir, à toutes brides, faire le rapport. Mais il trouva M. de Vieilleville desja esloigné de lieue et demie de Théonville, qui s'en revenoit à Metz avec les trouppes qu'il en avoit tirées, en toutes lesquelles, la reveue faicte, il ne se trouva perte que de quarante hommes pour le plus. Mais il renvoya le capitainne Serres, en la mesme diligence, devers M. de Sennecterre, le prier d'assembler tous les chanoines de la grande église, et de s'y trouver; car il y vouloit aller descendre pour louer Dieu et le remercyer de la prise de Théonville avec si peu de perte, et de ce qu'il luy avoit pleu le preserver de la mousquetade; car si le coup eust donné deux doigts plus bas il estoit mort sans doubte, luy faisant bailler son habillement de teste, que portoit un paige, pour le luy monstrer.

Quand nous fusmes à la Dompchamp, il doubla le pas avec la cavallerie, laissant les enseignes de gens de pied derriere, car ils n'avoient plus que demie-lieue; et vinsmes descendre devant la grande église, où tout le clergé de la ville s'estoit pareillement assemblé, jusques aux mandiants, avec les croix et tous leurs ornements. Et là Dieu fut loué d'une fort reverable et très-devote façon, avec une resjouissance des habitants de la ville de tous estats et de tous sexes, incroyable; louants et remercyants Dieu de ce qu'il luy avoit pleu preserver leur bon pere et gouverneur de ce mortel dangier, et qu'il avoit ainsi subjugué leurs ennemys mortels; et que desormais ils vivroient, par sa valeur, en bonne paix et repos universel, pour n'estre plus leurs bestiaux en hasard d'estre pris ny courus, comme au temps passé, ny leurs bleds, vins, foings et aultres sortes de vivres et fourraiges; et que chacun, à l'avenir, pourroit aller visiter ses possessions aux champs, en toute liberté et sans dangier d'estre pris, comme ils avoient accoustumé.

Et sur ces louanges et cordiales prieres il y avoit grande presse pour achepter des maisons à Théonville et s'y habituer; lesquelles M. de Vieilleville, voyant leur bon zele et le cueur ainsi purement français, leur vendit à fort bon compte : de sorte qu'en moins de quinze jours la ville fut repeuplée d'habitants, et tous mes-

sins; car quelques Lorrains se presenterent pour en avoir, mais ils furent refusez. Il y eust aussi quelques artisans, naturels français, qui y furent receus et en eurent meilleur marché que les aultres, et y vindrent habiter : qui fist fleurir ceste ville-là plus que jamais elle n'avoit faict.

CHAPITRE XVII.

Libéralité de M. de Vieilleville.

L'argent de toutes ces venditions pouvoit revenir, oultre celles qu'il avoit données, à la somme de vingt mille escus, de laquelle il ne se voulut jamais aproprier, tant estoit zelateur du prouffict de son maistre, encores que, de tout droict ancien et usance de guerre, elle luy appartint, comme aux canonniers les cloches d'une ville qu'ils ont battue, en quelque sorte qu'elle se soit rendue, ou par force ou composition. Mais, après avoir donné à chacun des vingt capitainnes qui estoient au siege cent escus, à leurs lieutenants cinquante, aux enseignes quarante, à chacun des sergents dix, et aux caporaux six; le tout oultre leurs gaiges, il remit le reste entre les mains du tresorier des réparations, pour en rendre compte avec les aultres deniers de sa charge. Mais il n'oublia, auparavant s'en deffaire, d'en distribuer aux chefs des quatre compaignies qui estoient demeurées pour la garde de Metz, comme il avoit faict à ceux qui estoient venus au siege, à l'exemple de David, qui ordonna que ceux qui gardoient le bagaige participeroient aussi-bien au butin que les autres qui, estants allez à la faction, l'avoient gaigné sur l'ennemy. Et furent ces liberalitez si bien départies, que, depuis le plus grand jusques au plus petit, il n'y eust personne qui ne demeurast très-contant; louants en une infinité de sortes la grande et incomparable équité de leur chef, qui, oultre ce, ordonna mille escus aux povres, et fist payer ceux qui avoient des maisons par les champs sur le passaige des Allemants, qui avoient mangé leurs bestiaulx et consommé leurs fourraiges : obligeant, par telles charitez, tout le monde à louer Dieu et le prier pour sa bonne prosperité et santé.

Il avoit laissé à M. de Vadancourt trois compaignies de vieilles bandes françaises pour la garde de la ville, et les cinquante harquebusiers à cheval de sa compaignie, desquels estoit capitainne Chesnaye de Craonnois, surnommé Laillier, fort vaillant homme : car en ce temps-là à chasque compaignie de gensdarmes il y avoit cinquante harquebuziers à cheval, qui servoient à faire les descouvertes et escarmoucher çà et là; et les appelloit-on *argoulets*.

Or estant M. de Vieilleville, par ceste nouvelle et bienheureuse conqueste, demeuré en repos, et tout le pays messin semblablement, il ne se donnoit plus de peine que d'envoyer gens en campaigne, pour descouvrir les entreprises de l'armée ennemye qui avoit deffait le mareschal de Thermes; en quoy il n'espargnoit nullement l'argent, pour y estre fidelement servy. Et trouva que le roy d'Hespaigne n'entreprenoit rien de son costé; de quoy il fut fort desplaisant, pour la resolution qu'il avoit faicte de se jecter dedans Théonville et y mourir, s'il la fust venu attaquer en personne; n'estimant rien sa vie au prix de l'honneur qu'il eust acquis à tenir contre un roy d'Hespaigne et d'Angleterre, fils du plus grand et plus belliqueux empereur que le soleil aict rayonné depuis Charlemaigne, bien qu'il y en aict eu trente-huict entre eulx deux.

Mais il fut adverty qu'il assembloit de terribles forces pour aller droict à Amiens, où estoit le Roy, qui ne dormoit pas de son costé, et faisoit son amas sur la riviere de Somme, et l'aultre sur celle d'Authye.

Le Roy, pour cest effet et se monstrer le plus fort, depescha ung courrier à Metz devers M. de Vieilleville, affin qu'il luy envoyast le plus de forces qu'il pourroit; lequel, sans rien recognoistre, ny aulcune apprehension de demeurer foible, car la citadelle estoit quasi en deffence, et ceste belle courtine de Théonville, luy envoya les douze compaignies de legionnaires, sa compaignie et son lieutenant M. de Sennecterre, M. d'Espinay avec la sienne, et ne retint, pour toute cavallerie, que Lancques. De sorte que ces deux armées, estimées chascune de plus de soixante mille hommes, se trancherent et ramparerent, se flancquants d'artillerie, comme si elles eussent voulu faire un long séjour et se matter l'une l'autre par temporizer; car elles y furent environ trois mois sans rien faire ny entreprendre, pas seulement s'escarmoucher que bien peu.

CHAPITRE XVIII.

Propositions de paix entre la France et l'Espagne.

Il ne tenoit qu'à trouver quelque mediateur qui mist ce mot de paix en avant; car les deux princes eussent plustost crevé que de le sonner, craignants que l'on eust imputé à grand couar-

dise à celluy des deux qui en eust faict la premiere ouverture. Mais M. de Vieilleville, saichant cette encloueure, envoya un moyne fort éloquent et hardy devers le Roy d'Hespaigne, luy remonstrer que, puisque la royne d'Angleterre, sa femme, estoit à l'extremité, il se presentoit ung très-beau party pour luy de la fille aisnée du roy de France, madame Elizabeth, très-belle princesse; et qu'il croyoit que Dieu le vouloit pugnir de luy oster sa femme, veu l'outraigeux et insatiable desir qu'il a de repandre le saug chrestien, qui seroit mieux employé contre le Turc, ennemy mortel de Jesus-Christ, et faire la paix.

Le roy d'Hespaigne, ayant bien entendu ce moyne, en le regardant considere ces parolles; et luy demanda d'où il estoit, de la part de qui il luy est venu faire ces remonstrances, et s'il a parlé au roy de France; qui respond qu'il est de Cologne, encores qu'il fust de Metz; que par revelation et inspiration de Dieu il luy a tenu ces propos : car c'est irriter horriblement la majesté divine que les Chrestiens s'entre-ruinent d'une si cruelle façon, et qu'il seroit très-agreable à Dieu que ces deux grosses et puissantes armées s'assemblassent pour exterminer les ennemis de la foy et de nostre religion : quant au roy de France, il ne l'a point veu ny parlé à luy, car il n'a pas le cueur ny l'affection tournée à la nation française; mais il s'est adressé à Sa Majesté pour luy communiquer la volonté de Dieu, et le faire participer en ses graces, comme bon Espaignol qu'il est; qu'il desire qu'il aict, comme roy Catholique, le premier honneur de ceste paix. Ainsi avoit-il esté embouché par M. de Vieilleville.

Ainsi ce Roy, oinct et gressé de ceste emmielleure, surcueilly cependant de la crainte de Dieu, luy commanda, en le caressant avec grandes promesses de riches benefices, d'aller dire au roy de France ce qu'il luy avoit proposé; et que si, suyvant cela, il veult depputer quelques honnestes personnaiges pour entendre à la paix, qu'il est tout prest de produire les siens; mais qu'il se gardast bien de luy descouvrir, en façon qui soit, qu'il aict parlé à luy.

Le moyne s'en va, et traverse de l'une armée en l'aultre sans passeport, comme un homme de sa robbe. Et arrivé aux tentes du Roy, il demande à parler en secret à Sa Majesté; ce qui luy fust accordé. Et estant en sa presence, il commença de ceste façon son discours :

« Sire, ayant M. de Vieilleville, qui baise très-humblement les mains de Vostre Majesté, entendu que vostre armée et celle du roy d'Hespaigne sont fort prochaines, il crainct que vous combattiez; ce que vous ne pouvez faire sans ung très-dangereux hazard de la bataille, d'aultant que l'ennemy est sur vos terres et en vostre royaume, qui est un trop grand advantaige pour luy; et que, si vous perdiez la bataille, il advient toujours que la plus prochaine ville se perd quant et quant, par l'espouvantement qui surprand l'armée du vaincu et tous les habitants de la contrée : et de ce vous est tesmoing la journée de Saint-Laurent, qui vous fist perdre, avec la bataille, la ville de Saint-Quentin; et pourroit la ville d'Amiens courir une pareille fortune, s'il vous survenoit quelque desastre, qui seroit ung trop grand coup d'Estat, parce que entre elle et Paris il n'y a une seule place forte : qui est cause qu'il prend la hardiesse de vous conseiller de ne venir poinct aux mains; car par là vous le minerez, estant esloigné de sa retraicte et de ses limites; aussi que les vivres ne viennent pas si à main en son armée comme en la vostre, à cause des empeschements que leur donnent les garnisons de Calais, de Guignes et de toute la comté d'Oye, qui les contraignent de prendre une trop grande torse et beaucoup d'escorte pour leur seureté, où il fault quelquefois combattre.

» Au reste, Sire, pour ce qu'il a semblablement entendu que, s'il se presentoit quelque entremetteur qui mist les propos de paix en avant, elle seroit fort aisée à conclurre, il m'a depesché devers Vos deux Majestez pour en faire la premiere ouverture; ce que j'ay desja executé en l'endroict du roy d'Hespaigne, ayant si bien esbauché la matiere, qu'il est prest d'envoyer ses deputez pour y entendre, quand les vostres seront prests. »

« Comment! dist le Roy, avez-vous desja parlé au roy d'Hespaigne? — Ouy, Sire, respondit-il : mais il m'a deffendu de le dire : en quoy il n'a pas trouvé son homme qui vueille desguyser la verité, ayant la foy jurée à Vostre Majesté et à M. de Vieilleville, et à la nation française; mais je l'ay laissé en telle tremeur de l'ire de Dieu, que je sens bien en mon ame qu'il parlera le premier. »

CHAPITRE XIX.

Négociations pour la paix entre la France et l'Espagne.

Le Roy, voyant bien que ce moyne luy estoit tout gaigné, par l'affection qu'il portoit à M. de Vieilleville, et par les propos qu'il avoit recitez avoir tenus au roy d'Hespaigne, luy commanda de retourner devers luy, et de parachever, sui-

vant ce beau commencement, le reste : entre aultres poincts, qu'il luy envoyast demander sa fille s'il arrive fortune de sa femme, car il n'est pas raisonnable ny licite qu'il l'offre luy-mesme; et luy en mect la bride sur le col, suivant la suffisance qu'il a descouverte en luy et l'affection qu'il porte à la couronne de France; et qu'il ne perdra pas son voyaige.

Ce moyne s'en retourne devers le roy d'Hespaigne, et joua si bien du plat de la langue, que le matin domp Rigonne (1) se presente avec dix ou douze chevaulx devant l'armée du Roy, et faict sonner le trompette, qui demande à parler avec M. Le Grand. Lequel arrivé luy demanda ce qu'il luy vouloit dire : auquel Rigonne respondit s'il n'estoit pas plus honneste, plus convenable et plus digne du nom chrestien, de faire une bonne alliance entre ces deux grands princes, les premiers de toute la chrestienté, voire de l'Europe, que de les laisser ainsi s'entre-ruiner; et que le roy de France avoit une très-excellente princesse de fille, et que le Roy son maistre, estant hors d'esperance de jamais veoir sa femme, il ne pouvoit mieulx faire que de la luy donner, affin de nourrir à jamais une paix éternelle et amitié inviolable entr'eulx, et s'assembler avec leurs forces pour courre sus et rompre la teste au grand ennemy de la chrestienté. M. Le Grand luy respond que c'estoient de fort bonnes et très-sainctes parolles, et s'il ne luy plaisoit pas les venir dire au Roy son maistre ; qui respondit que non, et qu'il les luy avoit dictes par forme d'advis, et comme de luy-mesme, poulsé d'une commiseration chrestienne, et n'en avoit eu charge de personne.

M. le marquis de Boisy, grand escuyer de France, s'en retourne tout incontinant devers le Roy, et luy recita de mot à mot tous les propos que luy avoit tenus domp Rigonne; qui firent entrer Sa Majesté en certaine oppinion que le roy d'Hespaigne demandoit sa fille, et, puisqu'il avoit parlé le premier, qu'il estoit tres-raisonnable qu'il parachevast le reste. Et estants là assemblez cinq ou six princes et seigneurs pour chercher le moyen d'entrer en cappitulation, le moyne arrive, qui les asseura que le roy d'Hespaigne avoit envoyé exprès domp Rigonne devers M. Le Grand, pour advancer tout de loing les propos de mariaige et de la paix ; et conseilloit Sa Majesté de faire publier promptement une suspension d'armes en son camp ; car par-là on vient à la trefve, durant laquelle se fabrique la paix : ce qui fut incontinant et sans aulcune remise, depesché.

(1) Ruy Gomez.

Alors le Roy va parler ainsi à toute l'assemblée : « Encores fault-il, mes bons amis, que je vous die de quelle part m'est venu ce religieux, affin que vous m'aydiez à bien vouloir et parfaictement aimer celluy qui me l'a envoyé, qui est M. de Vieilleville; lequel, encores qu'il soit bien esloigné de moy, a esté si soigneux de mon honneur et de mon Estat, que, saichant que le roy d'Hespaigne et moy eussions plustost crevé que de demander la paix, il m'a depesché ce sainct homme, qui en a mis sus les premiers propos, dont vous en voyez les effects : mais ce n'est pas tout, car je veulx qu'il vous recite par le menu de quel artifice M. de Vieilleville luy avoit faict la bouche, et l'addresse qu'il luy a donnée en ceste negociation, en laquelle il s'est fort dignement acquité, et en homme de très-bon esprit. Cependant vous m'estes tesmoings comme domp Rigonne a demandé à M. Le Grand ma fille aisnée pour son maistre. »

Quand le moyne eust achevé de discourir toutes les instructions de M. de Vieilleville, ses allées et venues devers les deux Roys, et en somme tout ce qui s'estoit passé en sa legation, toute ceste grande compaignie de princes et seigneurs hault louerent merveilleusement le sens, la providence et le grand soing de M. de Vieilleville, d'avoir detourné le cueur de Sa Majesté de donner bataille, par l'exemple de celle de Sainct-Quentin; et entre aultres, M. le prince de Condé ne se peust garder de dire que M. de Vieilleville les faisoit bien rougir; qu'estants sur les lieux ils n'avoient peu preveoir les dangiers d'une bataille aussi bien que luy, qui en estoit esloigné de plus de cinquante lieues. A quoy M. de Nevers replicqua que l'on ne le devoit trouver estrange, car il arrive ordinairement que ceulx qui regardent jouer remarquent plustost les faultes qui se font au jeu, que les joueurs eulx-mesmes. Et sur ceste comparaison, qui fut trouvé fort pertinente et à propos, tout chacun en dist sa ratelée; le tout à la louange de M. de Vieilleville, et de son ardente affection à la grandeur et accroissement de l'Estat de son maistre, et conservation de son honneur.

Mais M. le comte de Sancerre, qui avoit veu de-là les Monts, et par toute l'Italie, à Saint-Dizier et Landrecy, ce qu'il avoit faict, et ce qu'il sçavoit faire, va dire tout hault que c'estoit l'un des plus braves capitainnes et determinez guerriers qui soient en France : et, addressant sa parolle au Roy, luy dist que si le feu roy son seigneur et pere, qui cognoissoit sa valeur et merites, eust encores vescu trois ans, il n'eust pas esté à le pourveoir d'ung estat de mareschal de France; et qu'il se souvient, comme ayant

esté present à sa mort, qu'il dist à Vostre Majesté ces propres parolles :

« Mon fils, je vous prie, et neantmoins commande, comme par testament et derniere volonté, que si M. de Vieilleville n'a le premier estat de mareschal de France vacquant après ma mort, qu'il aict, sans y faillir, le second : et si vous m'avez aimé, observez ceste ordonnance; et mourut trois heures après. »

Sur quoy Sa Majesté, qui se souvenoit bien de ce commandement, luy respondit que ce qui estoit differé n'estoit pas perdu, et que cest advantaige ne luy pouvoit faillir si Dieu preste encores un an de vie à tous deux ; et plustost qu'il y manque, il en érigera ung qui sera supernumeraire.

CHAPITRE XX.

Conférences pour la conclusion de la paix. — Mort de Marie, reine d'Angleterre. — Le Roi mande M. de Vieilleville.

Sur ces discours et louanges, l'on vint dire au Roy que le roy d'Hespaigne avoit faict semblablement publier en son armée la suspension d'armes, et qu'il demandoit treve pour trois mois. Alors toute l'assistance se resjouit d'une grandissime allaigresse, disant que par l'industrie et bon entendement de M. de Vieilleville la paix estoit faicte, et qu'il en falloit louer Dieu; et envoya-t-on sur le champ M. Le Grand et M. le comte de Sancerre devers ceulx qui estoient venus de la part du roy d'Hespaigne, pour la leur accorder. Et furent dès le mesme jour publiées dedans les deux armées, qui commencerent à communiquer les uns avec les aultres et s'entre-carresser.

Le lendemain, l'affaire fust si chaudement poursuivie, que l'on n'eust sceu dire lequel des deux Rois avoit envoyé le premier ou dernier ses depputez pour entrer en la conférence de la paix; lesquels furent logez en l'abbaye de Cercamp, qui faict la separation des pays de Picardie et d'Arthois, pour y adviser. Cependant les armées se departirent, et furent licentiées, au grand contentement de toutes les deux, qui n'espargnerent pas les louanges et benedictions à M. de Vieilleville, qui leur avoit, par son industrie et prevoyance incomparable, moyenné ce bien; car, par le trop long sejour qu'elles avoient faict en ce pays-là, toutes sortes de vivres y estoient si rares, qu'en nostre armée elles venoient de Paris, et en la leur de Bruxelles et d'Anvers.

Estants les depputez entrez en ce collocque environ la my-octobre, ils furent advertis que Marie, royne d'Angleterre, femme du roy d'Hespaigne, estoit decedée, le quinziesme (1) de novembre audict an 1558, de sa maladie incurable, qui estoit hydropesie formée. Qui fut cause qu'ils se retirerent; et fut remise la partie au commencement du mois de janvier ensuivant, au Casteau-Cambresis, avec une fervente deliberation de la cōnclure d'une part et d'aultre, puisque l'occasion du mariaige se presentoit.

Cependant le Roy, qui avoit ung extreme desir de veoir M. de Vieilleville pour discourir d'une infinité de choses, tant de ce qui s'estoit passé au siege de Théonville, dont il avoit ouy murmurer en plusieurs sortes, et par les plus grands qui estoient lors en l'armée, et que luy-mesme trouvoit admirable, que pour sçavoir d'où luy estoit tombé ce sainct advis de luy fabriquer ce moyen, il licencia les premieres trouppes de son armée, celles qui estoient sorties de Metz, et commanda à M. de Sennecterre de les remener aux plus grandes journées que faire se pourroit, et sans aulcune foule et oppression du peuple, vivant raisonnablement, et payant de gré-à-gré, suivant ses ordonnances; luy baillant lettres à M. de Vieilleville pour le venir trouver en diligence; et retint M. d'Espinay et M. de Thevalle auprès de Sa Majesté.

Nous vinsmes doncques trouver Sa Majesté à Villiers-Costerets, où elle s'estoit desja retirée, et le roy d'Hespaigne à Bruxelles sans s'entrevoir : car jamais les roys ne se voyent, au moins que bien rarement, de peur que l'entrevue ne leur face tomber en mespris les uns des aultres.

Arrivez audict lieu de Villiers-Costerets, le Roy commanda de loger la personne de M. de Vieilleville dedans le chasteau, et donner pour son train ung logis auprès dudict chasteau, et ung aultre pour son escuyer au villaige; qui fut un commencement de grande faveur, car nous n'avions jamais eu que deux logis; ce qui nous fut tousjours continué depuis.

Je ne me veulx arrester aux faveurs, caresses et honneurs qu'il receust du Roy, de la Royne, et generalement de toute la Cour, qui furent fort grandes; mais celles de la Royne estoient au nombre des premieres, à cause des medailles d'or qu'il avoit données aux princes et chefs des trouppes d'Allemaigne qui estoient venues à Théonville; et qu'il l'avoit tant favorisée que de mettre son portraict de l'aultre costé de celuy du Roy son seigneur et mary, dont elle luy en sceust un merveilleux gré. Mais le comble de son contentement fut que, luy en ayant faict

(1) Elle mourut le 17 et non le 15 novembre.

M. de Vieilleville present des trois poids et especes, elle se y veid si au naturel representée, que le plus habile painctre de France ne l'eust sceu mieulx portraire avec le pinceau, par la confession même de Janet, le plus excellent ouvrier de ce temps-là.

Ce qui accrust infiniment son aise, voyant sa remembrance connue et publiée en une region de si grande estendue, avec laquelle pas une de toute la chrestienté ne peult entrer en comparaison; car en icelle sont trois ou quatre royaumes, dix ou douze ducs, tous de franc-aleu, c'est-à-dire souverains, et ne tenants leurs terres, qui sont de fort grande estendue, que de Dieu et de l'espée, et un grand nombre de marquis et de comtes de pareille condition et nature.

CHAPITRE XXI.

Entretien de M. de Vieilleville avec le Roi. — Sa Majesté lui donne un brevet de maréchal de France.

[1559] Estant doncques M. de Vieilleville auprès du Roy, Sa Majesté le tira à part pour conferer avecques luy des choses susdictes; où il n'oublia de luy ramentevoir le très-grand service qu'il luy avoit faict en la prinse de Théonville, mauldissant cent et cent fois l'ambition qui avoit rompu le col à ses aultres braves entreprises; sans laquelle il avoit bien sceu que toute la duché de Luxembourg seroit de ceste heure incorporée à la couronne de France; et si le duc de Guise eust poursuivy sa victoire, et ne laisser son armée à M. de Thermes, il y avoit grande esperance de reduire la Flandres en son obeissance, car tous les Pays-Bas estoient merveilleusement esbranlez de l'armée qu'il avoit si promptement dressée devant Théonville, et puis l'aultre de Guyse sur les bras, que la conqueste en estoit fort aisée. « Et pour conclurre, dist le Roy comme en colere, il n'a pas pris Théonville, et m'a faict perdre Luxembourg qui ne vous pouvoit faillir, sans le temps qui se perdit pour l'attendre, ensemble l'esperance que je me promettois de la Flandres : que mauldit soit encore ung coup l'ambition! »

M. de Vieilleville, voyant que Sa Majesté sçavoit la vérité de toutes choses, ne luy sceut rien aultre respondre, sinon qu'il voyoit bien qu'elle avoit esté bien informée du faict, et que sans doubte M. de Guyse estoit la seule cause de ce malheur; car il n'avoit aulcun besoing de sa presence, ny de ses forces, pour venir au-dessus de son entreprise; et monstra à Sa Majesté la lettre qu'il luy avoit escrite, par le capitainne de La Salle, pour le sur-attendre. De quoy elle fut par trop esbahie.

Et, continuant ses propos, elle luy demanda s'il estoit vray que le maréchal Strozzy avoit faict une si miserable fin. A quoy M. de Vieilleville respondit qu'il n'estoit aultrement besoing d'en rien publier davantaige, estant cela en la misericorde de Dieu, que nos esprits ne peuvent comprendre; aussi que, ayant cest honneur d'estre proche parent de la Royne, il n'estoit pas licite d'y apporter du scandale. Ce que Sa Majesté eust fort agreable, et le trouva fort bon.

En après, il lui demanda pourquoy il avoit proposé qu'il falloit desmollir de fonds en comble Théonville et la raser du tout. Il respond : « Pour deux raisons, Sire, que Vostre Majesté trouvera fort legitimes. La premiere, que l'Empereur avoit faict razer rez-pied rez-terre la ville de Therouanne, l'une des plus anciennes villes de toute l'Europe, portant tiltre d'évesché, bastie, il y a plus de trois mille trente-cinq ans, par un prince de Troyes (1), nommé Morineus, qui se vint refugier en la Gaule après la destruction de Troyes; et de n'avoir poinct la revanche de cela, il luy sembloit que la nation française seroit blasmée de ne se ressentir aultrement d'un si grand oultraige receu. L'aultre, que si la paix se faict, il fauldra nécessairement rendre toutes les villes et places fortes que vous avez prises l'un sur l'aultre, et les restablir en leur premier estat. » Sa Majesté replicqua qu'elle estoit bien marrie que son oppinion, qui estoit très-bonne et fort considérable, n'avoit esté suivie; car, par necessité la paix se faisant, il faut que cela advienne. Mais il prevoyoit bien que M. de Guise vouloit que la place demeurast en son entier pour une marque de sa mémoire, et adjouster ceste conqueste à celle de Calais. En quoy toutesfois il se trompoit, car la France et toute l'Allemaigne sçavent trop à qui en appartiennent l'honneur et la gloire. « Et quant à moy, monsieur de Vieilleville, dist-il lors, comme bien informé de tout ce qui s'y est passé, ainsi que je vous ay prédict, je les vous adjuge et vous en donne ma voix. Mais ce n'est pas tout; car vous y avez faict de si grandes preuves de vostre valeur et industrie, d'une très-admirable diligence, avec le grand hazard de vostre vie, que vous cuydastes perdre à la prise du tourrillon, que je serois le plus ingrat prince du monde si je ne vous faisois une récompanse condigne à vostre merite, et aux très-grands et si-

(1) Tradition fabuleuse.

gnalez services que vous avez faicts de-çà et delà les monts et sur la mer, au bien et advancement de la couronne de France, depuis le temps que le feu Roy, mon seigneur et pere, me commanda de vous mettre au rang des premiers gentilshommes de ma chambre. » Et ce disant, il avoit ung brevet signé de sa main, et contresigné des quatre secrétaires des commandements, qu'il luy mist en main, duquel la teneur s'ensuict :

« Aujourd'huy quinziesme de fevrier 1558 (1), le Roy estant à Villiers-Costerets, memoratif des braves, magnanimes et vertueux gestes que a faicts depuis vingt cinq ans, pour le service et advancement de la couronne de France, le sieur de Vieilleville, chevalier de son ordre, conseiller en son conseil privé, capitainne de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant-general en la ville de Metz, pays messin et terres adjacentes, à icelluy Sa Majesté a donné et donne, pour commencer à recognoistre ses merites et services, le premier estat de mareschal de France vacant; et au cas que dedans l'année, à compter de la datte de ce présent octroy et brevet de don, il n'en vacquast aulcun, Sa Majesté luy a promis et promect, en foy de roy et prince souverain, d'ériger ung estat de mareschal de France qui sera supernumeraire, pour l'en pourvoir et en jouir aux honneurs, qualitez, prerogatives, authorités, tiltres, gaiges, pensions et pouvoirs, de telles prééminences et grandeurs que ont accoustumé faire les quatre mareschaulx de France qui de toute ancienneté ont esté establis et instituez en ce royaume, et soubs ceste couronne : en tesmoing de quoy Sa Majesté a signé ce present brevet de sa main, et a commandé à nous, secrétaires de ses commandements, de le contre-signer, pour valider et servir à la confirmation de sa volonté. Donné à Villiers-Costerets, les jour et an que dessus. Ainsi signé Henri; et au-dessoubs, de l'Aubespine, Bochetel, Bourdin, Dutier. »

Mais en l'honorant dudict brevet, Sa Majesté adjousta ces paroles : « Il me desplaist grandement, quand le mareschal Strozzy fut tué, que vous ne m'en advertistes incontinant; car je jure au Dieu vivant que je vous eusse preferé à celluy qui a eu son estat; et me deviez bien faire souvenir de la promesse que je feis au feu Roy mon seigneur en vostre presence, que si je ne vous donnois le premier estat de mareschal vaccant après sa mort, que je vous preferasse au moins, pour l'amour de luy, au second; et m'en fist un exprès commandement, sur l'obeissance que les enfans doivent à leurs peres, et m'y obligea comme par testament et derniere volonté : ce que le comte de Sancerre, qui aussi estoit présent à sa mort, me sceust bien l'aultre jour, non pas seulement ramentevoir, mais en grande colere reprocher, alleguant vos valeurs et mérites, et en fort bonne compagnie, d'avoir laissé passer tant d'occasions sans executer ce commandement. »

A quoy M. de Vieilleville respondit « que pour mourir il ne l'eust voulu accepter, l'asseurant que quiconque l'avoit induict à pourvoir M. de Thermes de l'estat du marechal Strozzi, estoit la principale cause de sa deffaicte. Car il fault necessairement que nos Roys ayent une maxime, de jamais ne donner ung estat de mareschal de France vaquant lorsqu'ils auroient leurs armées en campaigne et l'ennemy en teste; car il n'y a seigneur ou grand capitainne en l'armée, qui ne se paisse de l'espérance de ce brave tiltre d'honneur pour récompance de ses services, et qui ne s'en sente aultant digne, capable et d'illustre maison, que celluy qui en a esté pourveu; qui est cause que, se voyants frustrez de l'esperance de leurs merites, ils se retirent, par un extreme crevecueur de jalouzie, en leurs maisons, faisant une merveilleuse bresche par leur retraicte en une armée. Ce qu'a malheureusement esprouvé ce povre mareschal de Thermes; car il ne fust pas sitost proclamé, que les sieurs de Villebon, de Senerpont, de Morvilliers, de Bonnivet, de Crevecueur, vidame d'Amiens et de Pecquigny ne l'abandonnerent : en se retirant de l'armée, ils y firent bresche de dix-huict cents ou de deux mille chevaulx. Ce que voyants ceulx des Pays-Bas, le chargerent de telle furie, qu'il en est advenu ce que vous voyez. Et Vostre Majesté mesme sceit bien à quoy s'en tenir, car ayant envoyé au sieur Pierre Strozzy l'estat de mareschal de France en vostre armée de la Toscanne, où il y avoit vingt ou trente grands seigneurs naturels français, vous en perdites la Toscanne et tout ce que vous pouviez esperer au-delà des monts Apennins, car tous l'abandonnerent; et, se retirant, toute la noblesse française les suivist; et devint le nom français, depuis ce grand coup d'estat, très-odieux et en très-grand mespris par toute l'Italie, jusques à vouloir preferer à Rome l'ambassadeur d'Hespaigne à celuy de France, ce qui n'avoit jamais esté auparavant ce grand desastre mis en dispute; car, de toute ancienneté et temps immemorial, l'ambassadeur de France a tousjours précédé tous les ambassadeurs de la chrestienté auprès du Pappe. »

(1) Nous avons déjà dit que l'année commençait à Pâques en ce temps-là; par conséquent cette date tombe en 1559, suivant la manière actuelle de compter.

CHAPITRE XXII.

M. de Vieilleville assiste aux conférences de la paix, qui se tiennent à Cateau-Cambresis.

Quand le Roy eust bien soigneusement escouté les discours de M. de Vieilleville, il luy dist qu'il voyoit bien que son ambition n'apporteroit jamais aulcun prejudice à sa couronne, encores aussi peu ses concussions et larcins, et qu'il estoit impossible à tout serviteur du Roy, de quelque qualité qu'il eust peu estre, de mieux ny plus dignement conseiller son seigneur et son maistre; et, pour ceste cause, il luy commanda de ne le plus abandonner, et se tenir prest pour aller à Casteau-Cambrezy, mener sa seconde fille, madame Claude, que le duc de Lorraine avoit espousée le cinquiesme dudict mois de fevrier, devers sa belle-mere, l'altesse de Lorraine, qui y estoit venue comme mediatrice de la paix; car tous les deputez y estoient desja arrivez, que je laisse à nommer pour éviter prolixité.

Mais il luy commanda qu'après avoir faict son présent de la brue à la belle-mere, qu'il les laissast ensemble pour entrer aux conférences de la paix, se confiant de sa très-grande expérience aux affaires; et pour cest effect, Sa Majesté en escrivit à M. le connestable et à M. le mareschal de Saint-André, chefs et sur-intendants du party de France en tout ce negoce, qui l'eurent très-agréable, et le firent loger en leur voisinance, pour tousjours s'entre-communiquer tout ce qui se presentoit de disputable, et y apporter, par la promptitude de son esprit, le remede requis et necessaire. En quoy ils se trouverent grandement soulaigez, car son oppinion estoit estimée des meilleures et plus solides. Et y furent tous les susdicts deputez, d'une part et d'aultre, depuis la my fevrier jusques au troisiesme d'avril ensuivant 1559, auquel jour la paix fut conclue et arrestée. Et fut deputé pour l'annoncer au Roy M. de Vieilleville, affin de bien faire entendre à Sa Majesté toutes les difficultez et accrochements qui s'y estoient presentez; comme celluy qui les entendoit très-bien pour en avoir esté de moictié, et s'y estre aultant travaillé à debattre l'honneur de la couronne de France et de son Roy que pas ung. Et de l'aultre party, le prince d'Oranges fut envoyé devers le roy d'Hespaigne pour mesmes effects, qui estoit un fort gentil prince et de bon entendement.

Il n'est possible, au reste, d'exprimer l'aise et contentement que receust Sa Majesté de ceste très-heureuse nouvelle, et comme elle demeura satisfaicte en son ame de ce que ceste negociation s'estoit parachevée avec la conservation de son honneur; et que toute la chrestienté ne luy pourroit imputer qu'il eust plyé ou cédé à son ennemy d'un seul poinct qui eust peu offenser sa grandeur et reputation. Et fist à M. de Vieilleville de merveilleuses caresses, et meilleur visaige de racueil qu'à l'accoustumée, luy disant que, non-seulement la France, mais toute l'Europe, ne devoit remercier de ceste très-heureuse et très-necessaire paix, après Dieu, aultre que luy, qui en avoit si dextrement, par l'entremise du moyne, faict l'ouverture. Et luy demanda, là-dessus, de quelle inspiration il avoit esté excité à faire partir de Metz cest angelicque messaiger, et le si bien emboucher.

Qui luy respondit qu'il estoit en telle tremeur de la subversion de son Estat s'il eust donné la bataille, qu'il cuyda aller luy-mesme devers le roy d'Hespaigne en habit dissimulé. « Car il ne fault doubter, Sire, que ne l'eussiez perdue, estant bien adverty que de jour à aultre vostre armée s'escouloit, estant la retraicte fort aisée, principalement à vostre noblesse, qui s'ennuye incontinant, et generalement tous les Français, s'ils ne sont chaudement employez et mis en besoigne; aussi, que la pluspart des douze compaignies de legionnaires que je vous avois envoyez, estants dedans leurs pays, s'estoient retirez en leurs maisons. D'autre part, ayant envoyé cinq ou six hommes dedans les Pays-Bas, qui m'estoient fort fideles, d'heure à aultre m'advertissoient que les meilleures villes de Flandres faisoient descendre, à despens communs, de terribles forces de la Basse-Allemaigne, devers Couloigne et la Lyvonye, pour vous venir combattre, et donner une estrette, saichant que vostre armée estoit diminuée des deux parts. Et, ce qui estoit plus à craindre, c'estoit dedans vostre royaume qu'ils vous eussent livré la bataille; avec protestation resolue de ne tomber pas en la faulte qu'ils firent après la victoire de la journée Saint Laurent, mais de vous enfoncer jusques dedans Paris, où tout le monde fust allé de très-ardent couraige, sur l'esperance du butin et pillaige d'une si riche ville. Et ne fault doubter, Sire, que nos Allemants mesmes ne se fussent joincts avec eux pour y participer et s'y enrichir. Toutes lesquelles raisons me firent apprehender vostre ruyne, et m'esmeurent à praticquer ce moyne, que je cognoissois d'esprit, et mon affectionné, lequel je gardai quatre jours en lieu secret pour l'emboucher et apprendre sa leçon; qui l'a si bien retenue et executée, qu'il s'en est ensuivy ce que vous voyez; et en gouste presentement les fruicts Votre Majesté, dont Dieu soit loué. »

Le Roy, sur ce discours qu'il escouta fort attentivement, luy dist telles parolles : « Je veoy bien, monsieur de Vieilleville, que, quelque esloignement qu'il y aict entre nous deux, vous avez toujours le cueur tendre sur les évenements de ma fortune; qui me faict bien cognoistre le le grand zèle et pure fidelité que vous portez à mon service, et de ceste couronne; protestant devant Dieu, et toute ceste assistance, de ne me jamais plus precipiter, comme j'ai faict, en la distribution des estats que vous venez de nommer. Car je cognois bien maintenant que toutes les pertes que j'ay faictes, et les malheurs qui me sont advenus, proviennent de m'y estre trop inconsiderément laissé aller et persuader, aultant pour le regard de Strozzy que de Thermes; et pouvez croire que vostre remonstrance ne sortira jamais de mon entendement, comme très-utile et fort necessaire à la manutention de mon Estat. Je veulx, au demeurant, partir demain pour aller à Paris y attendre mes deputez, qui apporteront la ratification de toutes choses. Mais cependant, j'ay advisé que la cour de parlement et la chambre des comptes entendent ceste bonne nouvelle par vostre mesme bouche, et aux propres termes que vous la m'avez recitée, sans oublier la leçon du moyne, et l'instruction que vous m'avez donnée pour me gouverner desormais en la distribution des honneurs et grands estats de France, affin que ces deux corps de parlement et des comptes cognoissent que vous n'estes poinct inutile auprès de ma personne, mais très-necessaire, me disant toujours sans flatter, en toutes choses, la verité. »

Cela dict, parce que c'estoit en sa chambre que ce colocque se tenoit, en laquelle est toujours tendu le second lict qui est dedié pour le premier gentilhomme de la chambre, qui estoit lors M. le mareschal de Saint André, Sa Majesté luy dict qu'il vouloit qu'il en print possession, et qu'il y couchast tandis que ledict sieur mareschal seroit absent. De quoy toute l'assistance fut par trop esbahye, mais encores plus de ce que le tresorier de l'espargne, qui avoit fait apporter quatorze sacs de mille escus chacun, et les ayant mis sur la table devant le Roy, Sa Majesté en print dix qu'il donna à M. de Vieilleville; present de dix mille escus qui luy vint fort à propos pour l'acquitter de l'excessive despence cy-dessus recitée; et les aultres quatre à M. d'Espinay son gendre et à M. de Thevalle son neveu. Puis, rompant compaignie, il commanda à tous de s'apprester pour desloger le lendemain, et aller coucher à Dampmartin en Gouelle. Ainsi chacun se retira très-aise d'aller à Paris, et non sans esbahissement des grandes faveurs que M. de Vieilleville avoit receues en leurs presences; et le tenoient desja pour mareschal de France.

CHAPITRE XXIII.

Les ambassadeurs d'Espagne arrivent à Paris.

Ainsi le Roy deslogea de Villiers-Costerets, et arriva le troisiesme jour à Paris, et se logea aux Tournelles. Mais par les chemins il receust ung pacquet, par courier exprès de M. le connestable, qui le conseilloit d'aller à Paris; car, avant huict jours, il luy menoit quinze ou vingt princes d'Hespaigne, desquels le duc d'Alve estoit le chef; et que Villiers-Costerets n'estoit pas maison suffisante pour les recevoir; aussi qu'il se falloit préparer pour le mariaige du roy d'Hespaigne avec Madame, duquel ledict duc d'Alve devoit estre vidame (1) : il y venoit exprès pour cest effect; mais qu'il prolongeroit le plus qu'il pourroit son partement, pour donner loisir à Sa Majesté d'ordonner toutes choses requises en une telle magnificence.

Le Roy fust très-aise de ceste nouvelle; et dès le lendemain il fist appeller les presidents de la cour de parlement et de la chambre des comptes, avec dix ou douze des plus anciens conseillers, et aultant de maistres des comptes, ausquels il commencea d'anoncer l'heureuse nouvelle de la paix qu'avoit apportée M. de Vieilleville. Puis il lui commanda de parachever le reste, et ce qui estoit intervenu en ceste negociation et traicté : lequel leur fist bien amplement entendre les difficultez, disputes et altercations qui s'y sont presentées, nonobstant toutes lesquelles elle a esté faicte; comme par inspiration divine, à l'honneur du Roy et de ceste couronne; et n'oublia de leur reciter par le menu tout ce qui s'estoit passé en la fabrication du moyne. De quoy toute ceste scientifficque assistance s'esmerveilla grandement; et hault louerent son industrie et sa vigilance sur la conservation de l'Estat, honneur et vie de son Roy; disants qu'il n'avoit pas mal parlé d'avoir dict que ceste paix estoit faicte comme par inspiration divine; car s'il n'eust pleu à Dieu y mettre la main, elle n'eust jamais esté arrestée, attendu la grande animosité qui estoit entre les deux princes et les deux nations; et remercierent unanimement M. de Vieilleville de ceste prudente et subtile invention; et que à luy seul, après Dieu, en appartenoit la gloire et l'honneur.

(1) Représentant.

Sa Majesté, en leur donnant congé, leur commanda qu'ils allassent tenir la cour aux Augustins, pour descharger le palais des bancs, armoires et buffets qui y sont; car il le vouloit faire tendre et tapisser pour les nopces du Roy d'Hespaigne. Et commanda que l'on dressast une grande salle aux Tournelles, et des lices en la grande rue Saint Anthoine.

Trois semaines après l'arrivée du Roy à Paris, M. le connestable y amena la trouppe d'Hespaignols sus mentionnée; et envoya Sa Majesté M. de Vieilleville audevant du duc d'Alve jusques à Saint Denis, pour le recevoir et bien-veigner de sa part. Et arriva ceste belle trouppe, qui faisoit plus de cinq cents chevaulx, dedans Paris, en grand triomphe et magnificence. Et avoient les Hespaignols pour quartier toute la rue Saint Honoré, et le duc d'Alve pour logis, et les seigneurs de sa nation, le chasteau royal du Louvre; auquel lieu M. de Vieilleville l'accompaigna, et commanda à tous les officiers de la maison du Roy, de toutes qualitez, qui estoient là ordonnez pour traicter et servir ces estrangiers, de ne manquer à leur devoir. Puis vint trouver Sa Majesté pour luy faire son rapport de tout ce que le duc d'Alve et luy avoient discouru et conferé ensemble : de quoy Sa Majesté demeura infiniment contente et satisfaicte.

Le lendemain, M. de Vieilleville le vint querir pour le conduire et amener au logis du Roy, où ce duc avec sa trouppe trouverent un festin royal qui leur fut très-admirable; car ils n'en avoient gueres veu de tels en toute l'Hespaigne; et furent ainsi traictez en festins et banquets par les princes et grands seigneurs de la Cour : en quoy se passa la pluspart du mois de may 1559, en grande resjouissance et allaigresse; et furent aussi festoiez par le prevost des marchans et eschevins de l'hostel-de-ville.

CHAPITRE XXIV.

Le cardinal de Lorraine ayant conseillé au Roi d'aller au parlement pour assister aux mercuriales, M. de Vieilleville détourne Sa Majesté d'y paroître.

Parmy ces bonnes cheres, le cardinal de Lorrainne vint persuader au Roy qu'il estoit très-necessaire qu'il allast aux Augustins, où estoit lors seante la cour de parlement, pour y tenir son lict de justice, et y faire proposer une mercuriale, ainsi nommée à cause qu'elle se faict le mercredy; en laquelle tous les presidents et conseillers, qui sont environ cent ou six-vingts personnaiges, chacun pour le plus docte, s'assemblent en une chambre que l'on appelle la grand'chambre, pour traicter et accuser leurs meurs et façon de vivre, tant en privé comme en public; et que Sa Majesté feroit proposer par son procureur-general qu'il y en a plusieurs en ce corps de justice, qui est le souverain de son royaume, qui sentent mal de la foy, et adherent à la faulce doctrine de Luther; faisants évader et mettre en liberté tous les accusez de ce crime d'heresie, et n'en condampnent un seul à mort : qui estoit directement contrevenir à l'ordonnance du feu Roy, par laquelle il ordonna que tous attaincts et convaincus de ce crime fussent bruslez et leurs corps reduicts en cendre.

Sa Majesté ne rejecta nullement ce conseil, mais protesta de l'executer. Le cardinal, très-aise de ceste resolution, adjousta, pour y animer davantaige Sa Majesté, ces paroles : « Quand cela ne serviroit, Sire, que à faire paroistre au Roy d'Hespaigne que vous estes ferme en la foy, et que ne voulez tollerer en votre royaume chose quelconque qui puisse apporter aulcune tache à vostre très-excellent tiltre de Roy très-chrestien, encores y devez-vous aller franchement, et de grand couraige; affin aussi de donner curée à tous ces princes et seigneurs d'Hespaigne, qui ont accompaigné le duc d'Alve pour solempniser et honorer le mariaige de leur Roy avec madame vostre fille, de la mort d'une demi-douzaine de conseillers pour le moins, qu'il fault brusler en place publicque comme heretiques lutheriens qu'ils sont, et qui gastent ce très-sacré corps de parlement; que si vous n'y pourvoyez par ce moyen, et bientost, toute la Cour en general en sera infectée et contaminée, jusques aux huissiers, procureurs et clercs du Palais. »

Ceste resolution ainsi prise, le Roy se prepare pour aller le lendemain, 21 ou 22 de may 1559 (1), aux Augustins, pour les effets que dessus; et dès le soir s'en declara à M. de Vieilleville, qui couchoit encores en la chambre de Sa Majesté, parce que le mareschal de Saint André estoit demeuré malade à Villiers-Costerets; qui lui dist qu'il n'y auroit poinct de dangier que le cardinal de Lorrainne, l'evesque de Paris et tous les principaulx du clergé de sa suicte et de la ville allassent faire ceste mercuriale; mais il n'y avoit pas grande apparence que Sa Majesté y allast en personne, et qu'il falloit laisser faire aux prestres ce qui est du devoir et de la charge des prestres.

Le Roy insiste et persiste, ce neantmoins, fort

(1) Henri II alla au Parlement le 10 juin.

et ferme pour y aller. Sur quoy M. de Vieilleville luy respond que ce faict luy represente un traict de colere qui survint entre le Roy Loys onziesme et ung mareschal de France, nommé Joachim Rouault. Car le Roy depeschea le cardinal Balue, par grande faveur, pour aller à Lyon recevoir cinq ou six mille Italiens qu'on luy envoyoit par la Savoye, pour le secourir contre le duc de Bourgoigne. Ce mareschal, voyant le mespris que l'on faisoit de sa personne, estant alors present à la cour, se vint presenter devant le Roy, tout botté, avec trente ou cinquante gentilshommes, luy demandant assez effrontément s'il luy plaisoit commander quelque chose en la ville d'Angiers, car le cardinal Balue en estoit evesque : le Roy s'enquiert quelle affaire il y avoit, qui le faisoit entreprendre ce voyaige en telle diligence et si inopinément; qui luy respondit qu'il y alloit tenir les ordres et faire des prestres; qu'aussi-bien peult-il faire la charge de l'evesque que l'evesque faisoit la sienne. Le Roy eust si grand honte d'avoir ainsi perverty l'ordre, et faict ceste obmission, qu'il envoya en toute diligence revocquer le cardinal, qui n'estoit que de cinq lieues esloigné de la Cour; et y fust envoyé le susdict mareschal faire l'estat et la charge qui lui appartenoit.

« De mesme, Sire, si vous allez faire l'office d'un théologien ou inquisiteur de la foy, il faudra que le cardinal de Lorrainne nous vienne apprendre à coucher nostre bois, courants en lice; quelle addresse il nous fault tenir pour le rompre, et nostre garbe à faire une course de droict fil, sans branler ny chocquer des genouilleres la barriere; et tous les gestes et contenances d'un brave et bien adroict homme d'armes : car la pluspart des seigneurs de France sont desja icy pour esprouver leurs personnes contre la vostre, puisque vous les avez tant honorez que de vous estre mis des tenants; et il leur tarde à tous, et à nous six qui avons cest honneur d'estre aussi des tenants avec Vostre Majesté, que le premier de juing n'est venu, puisque à ce jour-là vous devez ouvrir le pas du tournoy. D'aultre part, Sire, vous meslerez la tristesse avec la joye en laquelle toute la ville de Paris en general se baigne d'une incredible alleigresse; car, de faire des executions de justice si sanguinaires et cruelles parmy des nopces, cela est de fort maulvais presaige. Par ainsi, il me semble, sauf vostre meilleur advis, Sire, que ceste partie se doict remettre à une aultre fois, et quand toutes les festes seront passées, les estrangiers et tout le monde retirez. »

CHAPITRE XXV.

Le Roi va au parlement, et fait arrêter quelques magistrats suspects d'hérésie.

Ceste remonstrance reffroidit tellement le Roy, qu'il protesta de n'y aller poinct. Mais elle ne fut pas si secretement faicte, que le cardinal ne la sceust à une heure de là; et voulut, par grande colere, venir remettre le Roy au zele où il l'avoit laissé. Mais il n'y avoit plus d'ordre; car, estant Sa Majesté couchée, les gardes luy refuserent le passaige. Cependant il ne dormist pas toute la nuict; car il fist sçavoir à tous les cardinaulx et evesques de la suicte et de la ville, qu'ils eussent à se trouver au plus matin au lever du Roy; qui n'y faillirent pas. Et entrerent les cardinaulx de Bourbon, de Lorrainne, de Guyse et de Pelvé, les archevesques de Sens et de Bourges, les evesques de Paris et de Senlis, trois ou quatre docteurs de Sorbonne et l'inquisiteur de la foy Demochares (1), qui luy tindrent tant de langaiges et comminatoirs de l'ire de Dieu, qu'il pensoit desja estre dampné s'il n'y alloit. Et ainsi marcha avec tous ses gardes, sans oublier les Suisses, le tambour battant, et les cent gentilshommes de sa maison, et soubs le poisle, avec grande magnificence. Et descendu aux Augustins, il monte en la grand'chambre, et s'assied en son lict de justice, soubs le daix là preparé; et commanda à son procureur-general Bourdin de y proposer la mercuriale. Qui attacque d'entrée cinq ou six conseillers mal sentants de la foy, entre lesquels estoit ung nommé Anne du Bourg, qui soustint si audacieusement devant le Roy sa religion, en deprimant la nostre, que Sa Majesté jura en grande colere qu'elle le verroit brusler tout vif de ses propres yeulx auparavant six jours : et commanda de le mener prisonnier en la Bastille, avec cinq ou six aultres; puis se leva bien fasché, commandant à toute l'assemblée de parachever le reste.

Arrivé aux Tournelles, il se repentit d'y avoir esté, bien marry qu'il n'avoit creu M. de Vieilleville; car, par les rues, il en oioit plusieurs qui murmuroient de ceste entreprise, à cause des conseillers que l'on menoit prisonniers, qui estoient des meilleures familles de Paris, et qui fort consciencieusement administroient la justice aux parties.

Enfin, le premier de juing, le Roy ouvrit le pas du tournoy, où il fut couru d'une merveilleuse addresse. Et monstrerent bien les Français aux

(1) De Mouchy.

Hespaignols qu'ils sont plus experts que eulx au faict de la cavalierie, et que la lance sur toutes armes leur appartient, pour s'en sçavoir mieulx aider que toute aultre nation de la chrestienté; car, de cent Français qui coururent, il n'y en eust pas quatre qui ne rompissent leur bois, et bien peu des Hespaignols, qui s'y monstrerent si mal adroicts, que à plusieurs les lances sortoient des poings et les laissoient tomber à terre, faisants au reste des courses si branslantes, que l'on pensoit à toute heure qu'ils deussent tomber. Et M. de Vieilleville print si dextrement, en une course, ung Hespaignol qui couroit contre luy, neveu de Domp Rigonnes, qu'il le desarma et le jecta de l'aultre costé de la lice; qui fut un cas admirable, car cela n'estoit encores advenu, et n'advint oncques puis tant que le tournoy et les joustes durerent.

Et pour donner halaine au Roy et aux six tenants avecques luy, les nopces du roy d'Hespaigne avec madame Elizabeth se celebrerent en l'eglise Nostre-Dame de Paris, audict mois de juing 1559, en telle pompe, magnificence et solemnité, que l'on peult penser estre faictes en ung mariaige de telles, si puissantes et incomparables majestez. Le duc d'Alve en fut le vidame, qui l'espousa au nom du Roy catholique, son parent et son maistre.

La feste dura huict jours pour le moins; et tous les princes, cardinaulx et seigneurs firent des festins à tour de rolle, à qui mieulx mieulx, et à l'envy à qui feroit la plus excessive et somptueuse despence, pour avoir la vogue parmy les Hespaignols.

CHAPITRE XXVI.

M. de Vieilleville désapprouve les conditions de la paix faite avec la Savoie.

Mais le Roy, pour l'extreme envie qu'il avoit de recommencer les joustes, abregea tous ces festins, et ouvrit le pas, les huict jours expirez, des nopces et tous les festaiges, contre l'oppinion toutesfois de M. de Vieilleville; disant à Sa Majesté qu'il luy sembloit qu'elle avoit assez demené ce passe-temps, et qu'en son particulier elle en rapportoit ung merveilleux honneur, et sa noblesse une bien grande reputation, et qu'il estoit necessaire de regarder aux nopces de M. de Savoye et de madame Marguerite sa sœur; car, puisqu'il estoit là en personne, il estoit plus que raisonnable de le depescher, sans le tant faire languir. Aussi Sadite Majesté respondit que au premier de juillet il y mettroit une fin; car tout ce qui dependoit de ce mariaige n'estoit encores decidé, estant question de rendre au duc de Savoye tout le Piedmont, la Savoye, la ville de Bourg, et tout le pays de Bresse; et que M. le connestable qui manioit ceste affaire, sur lequel il s'estoit du tout en tout remis et fié, n'estoit encores prest, mais qu'il en attendoit sa resolution devant huict jours, et de tous les entremetteurs de ce mariage d'une part et d'aultre, qui estoient tous assemblez en sa maison d'Escouan pour cest effect.

De quoy M. de Vieilleville demeura fort estonné; et ne pouvoit bien comprandre ny faire entrer en son esprit qu'il fallut rendre et quicter tant de provinces, villes et chasteaulx, avec une si esmerveillable estendue de pays, qui avoit cousté au feu Roy son pere et à la couronne de France plus de quarante millions d'or, et cent mille testes à conquerir, pour le mariaige d'une fille de France, dont l'ordinaire estoit tout courant, et à grandissime joye, à cent cinquante mille escus pour le plus : car les ducs d'Italie et d'Allemaigne qui sont souverains s'y battent à la perche, pour le très-remarquable et très-illustre honneur qu'ils enracinent en leurs maisons et posteritez, d'espouser les filles du plus grand roy de toute l'Europe; et que ung duc de Ferrare, pour espouser Renée, fille du roy Loys douziesme, n'en eust jamais davantaige, encores n'en fust-il payé que de la moitié comptant, et le reste en papiers. Et ne se peust M. de Vieilleville garder, pour l'indicible regret qu'il avoit de veoir un tel desmembrement de l'estat de France, de luy remonstrer tout ce que dessus; y adjoustant davantaige que M. le connestable luy faisoit bien praticquer la puissance et authorité d'un connestable de France; car on dict communement qu'il peult engaiger la tierce partie du Royaume en une extreme necessité; « on n'y a pas failli à ce coup, car pour estre quicte de sa ranson à M. de Savoye, de qui il estoit prisonnier, montante à quatre cents mille escus, il vous a forcé d'arracher ce très-riche et très-luisant fleuron de vostre couronne, couvrant son jeu du mariaige de madame vostre sœur, qui n'eust pas esté la premiere fille de France qui aict finy ses jours en une bonne abbaye; aussi bien elle a quarante ans passez. « Mais que deviendront, Sire, ces beaulx parlements de Thurin et de Chambery, et les chambres des comptes que le feu Roy vostre seigneur et pere, avec ung grand nombre d'aultres Estats, y avoit instituez à la française; à l'exercice desquels une infinité de Français s'y estoient peuplez et

arasez (1); et desja à Thurin on parloit aussi bon français que à Lyon; car les habitants quictoient leur langaige naturel d'italien corrompu pour apprendre le nostre, et s'y delectoient.

» Et pouvez croire, Sire, que incontinant que le duc de Savoye sera rentré en ses terres, il exterminera tout ce que vous y avez planté, pour en faire perdre la mémoire à jamais: de sorte que toute la gloire que la France avoit acquise en Italie, par l'espace de vingt-six ou trente ans, sera du tout estaincte; et l'esperance de pouvoir jamais retirer la duché de Milan vous est entierement eschappée et perdue; mais ce qui plus me trouble l'esprit et dragonne l'ame, est que vous avez faict cest advantaige au lieutenant général de vostre naturel et mortel ennemy le roy d'Hespaigne; qui sera, par le moyen de ceste voisinance, quand il luy plaira, aux portes de la ville de Lyon; laquelle auparavant ceste alliance estoit quasi au milieu de vostre Royaume, et est maintenant devenue frontiere. Mais bien plus, Sire, il ne fault que ceste advantageuse commodité pour leur faire chercher les moyens de bien-tost rompre la paix. Par ainsi, c'est à Vostre Majesté à se tenir sur ses gardes; car il y a aultant de fiance et de seureté en la foy hespaignole, qu'en la santé de l'homme qui a cent ans passez. »

Le Roy ne pust respondre, sur ceste brave et très-considerable remonstrance, aultre chose sinon qu'il mauldissoit l'heure qu'il ne luy avoit communiqué ceste affaire, deux ou trois mois premier que d'y entrer; car il ne se pouvoit mieulx dire ny conseiller, rejectant toute flatterie, pour la conservation de son Estat, adjoustant en grande colere qu'il s'estoit grandement oublié de faire un tel advantaige à sa sœur, qui estoit quasi la septieme partie de son royaume; et qu'il ne sçavoit à qui s'en prendre qu'au connestable, qui avoit mis sus le premier propos de ce mariaige, estant encores prisonnier dudict duc de Savoye, qui luy avoit faict present de sa rançon; mais qu'il se consoloit d'une chose, que ledict duc de Savoye avoit fort volontairement accepté l'estat de connestable de France après sa mort, et en a la reserve bien depeschée, qui l'asseuroit que à jamais la paix sera inviolable entre le roi d'Hespaigne et lui. Mais M. de Vieilleville repliqua qu'il estoit à craindre qu'il en usast comme le comte de Sainct Paul, de la maison de Luxembourg, qui fut créé connestable de France par une paix qui se fist aussi entre le roy Loys onziesme et le duc de Bourgoigne, duquel il estoit lieutenant-general; mais toujours il favorisoit par soubs main le duc de Bourgoigne son premier maistre, au grand desavantaige du roy Loys, auquel il fist une infinité de frasqueries et tradiments, comme il se peult veoir aux memoires de Philippes de Comines. Mais le Roy repartit incontinant, disant que si le duc de Savoye entre en ce jeu-là, il luy fera aussi-tost trancher la teste, que fist son predecesseur à l'aultre.

(1) Établis avec leurs familles.

CHAPITRE XXVII.

Le Roi entre en lice dans un tournoi et rompt plusieurs lances.

Sur ces discours il arriva ung gentilhomme nommé La Couldre, devers le Roy, de la part de M. le connestable, qui luy apporta l'entiere resolution du mariaige, et que ce qui avoit tenu les choses en telle longueur, provenoit de l'oppiniastreté des ministres et agents du duc de Savoye, qui vouloient qu'on leur quictast tout le Piedmont en general; mais que le connestable avoit tant combattu et estreint, qu'il avoit reservé le marquisat de Saluces pour Sa Majesté, dont ils estoient demeurez d'accord; qui est une marque d'honneur pour la couronne de France, affin que le duc de Savoye, ses enfans et sa posterité, cognoissent que nos rois avoient aultrefois conquis et possedé tout le Piedmont et la Savoye; mais qu'en faveur d'une fille de France qui fut mariée en leur maison, et de laquelle ils estoient sortis, on leur avoit rendu et comme gratuitement donné tout ce qu'ils possedoient de-çà et de-là les monts, se reservant seulement le marquisat, pour, par ceste immense liberalité, les rendre plus obeissants et affectionnez à la maison et couronne de France, y faire service et se ranger à jamais de son party, et le tenir inviolablement envers tous et contre tous: c'estoient les propres mots de la depesche de La Couldre.

De quoy Sa Majesté demeura très-contente, et la communiqua tout incontinant à M. de Vieilleville, pour desraciner de son cueur tous les regrets qu'il avoit de ceste grande diminution de son Estat; luy disant que c'estoit à la verité une fort tirannique usurpation que le feu Roy, son seigneur et pere, avoit faicte sur le pere de cestuy-cy, car il n'y avoit aulcun droict; et que ce n'estoit pas vivre en bon chrestien de jecter ainsi ung povre prince de sa terre, et l'en despouiller du tout; et quand il n'y auroit aultre consideration que pour descharger l'ame de sondict sei-

gneur et pere, il veult rendre à ce duc ce qui luy appartient; aussi, qu'il le trouve très-gentil prince et de gaillarde humeur, duquel il espere tirer de bons et grands services, et qu'il ne sera ny trahistre ny ingrat.

Quand M. de Vieilleville veid le Roy ainsi tresbuché en la pieté et au christianisme, jusques à accuser son pere de tirannie, tant s'en falut qu'il s'advanceast de rien replicquer davantaige, qu'il se repentit en l'ame d'en avoir tant dict.

Enfin, estant toutes choses concernant le mariaige de madame Marguerite de France avec le duc de Savoye, qui toujours s'intituloit ainsi, encores qu'il n'y eust ung seul poulce de terre, bien resolues et accordées, le Roy voulust recommencer les joustes. Et après le disner du dernier de juin 1559. il demanda ses armes, ayant faict dès le matin publier l'ouverture du tournoy; lesquelles apportées, il commanda à M. de Vieilleville de l'armer, encores que M. de Boisy, grand escuyer de France, fust present, auquel appartenoit, à cause de son estat, cest honneur. Mais obeissant M. de Vieilleville à ce commandement, il ne se peust garder, luy mectant l'armet en teste, de dire à Sa Majesté, avec ung profond soupir, qu'il ne fist de sa vie chose plus à contre-cueur que ceste-là.

Sa Majesté n'eust pas loisir de luy en demander la raison, parce que M. de Savoye se presenta en l'instant tout armé; auquel le Roy dist en riant qu'il serrast bien les genoulx, car il l'alloit bien esbranler, sans respect de l'alliance ny de fraternité. Là-dessus ils sortent de la salle pour venir monter à cheval, et entrent en lice où le Roy fist une très-belle course, et rompit fort bravement sa lance : M. de Savoye semblablement la sienne; mais il empoigna l'arson, le tronsson jecté, et bransla quelque peu; qui diminua la louange de sa course. Toutesfois plusieurs attribuerent ceste faulte à son cheval rebours.

M. de Guyse vint après, qui fit fort bien. Mais le comte de Montgomery, grand et roidde jeune homme, lieutenant du sieur de Lorges son pere, l'un des capitainnes des gardes, print le rang de la troisiesme course, qui estoit la derniere que le Roy devoit courir; car les tenants en courent trois, et les assaillants une. Tous deux se chocquent à oultrance et rompent fort dextrement leur bois. M. de Vieilleville, auquel appartenoit de courir, comme l'un des tenants après le Roy, pour faire aussi ses trois courses, se presente, et veult entrer en lice; mais le Roy le pria de le laisser faire encores ceste course contre le jeune Lorges, car il vouloit avoir sa revanche; disant qu'il l'avoit faict bransler et quasi quicter les estrieux. M. de Vieilleville luy respond qu'il en avoit assez faict, et avec très-grand honneur; et, s'il se sent interessé, qu'il en alloit tirer pour luy sa raison; et s'il ne se tient bien, il ne le traictera pas plus doulcement qu'il a faict le neveu de Domp Rigonnes. Sa Majesté ce nonobstant voulut faire encores ceste course contre ce Lorges, et le fist appeler. Sur quoy M. de Vieilleville luy dist : « Je jure le Dieu vivant, Sire, qu'il y a plus de trois nuicts que je ne fais que songer qu'il vous doibt arriver quelque malheur aujourd'huy, et que ce dernier juing vous est fatal : vous en ferez comme il vous plaira. »

Lorges se voulut excuser aussi, disant qu'il avoit faict sa course, et que les aultres assaillants ne permettoient pas qu'il fist sur eulx ceste anticipation. Mais Sa Majesté l'en dispensa, luy commandant d'entrer en lice. A quoy, par très-grand malheur, il obeist; et print une lance.

CHAPITRE XXVIII.

Le roi Henri II est blessé à mort par le comte de Lorges, fils du comte de Montgommery. — Mort de ce roi.

Or fault-il noter, premier que d'entrer en ce mortel discours, qu'à toutes courses, et tant qu'elles durent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans cesse, à tue teste et estourdissements d'oreilles. Mais incontinant que tous deux furent entrez en lice, et commencé leurs courses, elles se turent toutes coyes, sans aulcunement sonner, qui nous fist avec horreur présaiger le malheureux désastre qui en advint : car ayants tous deux fort valeureusement couru et rompu d'une grande dexterité et addresse leurs lances, ce mal habile Lorges ne jecta pas, selon l'ordinaire coustume, le tronsson qui demeure en la main, la lance rompue, mais le porta toujours baissé; et en courant rencontre la teste du Roy, duquel il donna droict dedans la visiere, que le coup haulsa, et luy creva ung œil; qui contraignit Sa Majesté d'embrasser le col de son cheval, lequel ayant la bride laschée, paracheva sa carriere, au bout de laquelle le grand et premier escuyer se trouverent pour l'arrester, selon la coustume : car, à toutes les courses que faisoit le Roy, ces deux officiers en faisoient aultant hors lice; et luy osterent son habillement de teste, après avoir descendu de cheval, pour le mener en sa chambre; leur disant avec parolle fort foible qu'il estoit mort, et que M. de Vieilleville avoit bien preveu ce malheur quand il l'ar-

moit ; et que auparavant il l'avoit instamment voulu divertir de recommencer le tournoy, « et qu'encore tout à ceste heure, il a faict ce qu'il a pu pour m'empescher de faire ceste mauldicte course ; » mais que l'on ne pouvoit fuir ny éviter son destin. Et sur ces propos, il fut conduict et porté en sa chambre par M. Le Grand et M. de Vieilleville, qui fut fermée et interdicte à tout le monde ; de laquelle le Roy ordonna M. de Vieilleville surintendant general, affin que personne n'y entrast, sinon ceulx qui y pouvoient faire service ; comme medecins, chirurgiens, appoticquaires, valets de chambre et de garderobbe qui estoient en quartier ; mesme la Royne n'y sceust entrer, crainte de luy accroistre ses douleurs, ny pas ung des princes se presenta.

Cinq ou six chirurgiens des plus experts de France firent toute diligence et devoir de profondir la playe, et sondre l'endroict du cerveau où les esquilles du tronsson de la lance pouvoient avoir donné. Mais il ne leur fust possible, encores que durant quatre jours ils eussent anatomisé quatre testes de criminels que l'on avoit decapitez en la Conciergerie du palais et aux prisons du grand Chastelet ; contre lesquelles testes on coignoit le tronsson par grande force au pareil costé qu'il estoit entré dedans celle du Roy ; mais en vain.

Le quatriesme jour il reprint ses esprits, car la fievre continue l'avoit laissé, laquelle, depuis l'heure de sa blesseure, ne l'avoit abandonné, et fist appeller la Royne ; et se presentant toute esplorée, il luy commanda de faire depescher les nopces de sa sœur le plustost qu'il luy seroit possible. Puis il demanda à M. de Vieilleville, qui n'avoit jamais abandonné son lict sans se despouiller, et tousjours present quand on le pensoit, où estoit le brevet de l'estat de mareschal de France, qui luy fut incontinant presenté ; et l'ayant Sa Majesté, le bailla à ladicte dame, la priant de le signer tout à l'instant, et en sa presence, ce qu'elle fist ; et luy enjoignist, comme par testament et derniere volonté, d'executer la teneur dudict brevet, sans fraude ny connivence, tout aussi-tost que l'occasion s'y offriroit : ce qu'elle promist sur son honneur et sur son ame.

Puis luy recommanda l'administration du royaume, avec leur fils aisné encores bien jeune, qui luy succedoit ; et qu'elle eust soing de leurs aultres enfants, et qu'elle et eulx priassent et fissent prier Dieu pour son ame ; car, de son corps, il sentoit bien, par l'horrible mal qu'il souffroit, que c'estoit faict de sa vie : la priant là-dessus de se retirer. Ce propos finy, elle le laissa ; Mais si M. de Vieilleville ne l'eust soutenue elle tomboit à terre ; et la fallut porter en sa chambre, où arrivée, et revenue à soy, commencea en toute diligence de donner ordre pour les susdictes nopces, qui furent faictes cinq jours après le commandement, et ressembloient mieulx ung convoy de mortuaire et funerailles, que à aultre chose ; car, au lieu de haultbois, violons et aultres resjouissances, ce n'estoient que pleurs, sanglots, tristesses et regrets ; et, pour mieulx representer ung enterrement, ils espouzerent ung peu après minuict, en l'église Sainct-Paul, avec torches, flambeaux, et toutes aultres sortes de luminaires, pour esclairer toute la suicte : car le Roy avoit desja perdu la parolle, le jugement et tout usaige de raison, ne cognoissant plus personne. Si bien que le lendemain des nopces, qui estoit le dixiesme de juillet 1559, Dieu en fit sa volonté ; et luy, rendit l'esprit.

Laissant, par sa mort, Paris universellement troublé, et le royaume quasi remply de tristesses, d'extremes fascheries et ennuys ; car toute la grandeur des prélats, des seigneurs et de la principale noblesse de France, estoit alors venue en ladite ville pour l'ardant desir que toutes personnes de moyen et de qualité avoient de participer en tant d'aises et de contentements des mariaiges des filles de nos Roys, et du bien de la paix tant desirée et necessaire.

Je passe soubs silence le deuil désesperé qui se demenoit par la Royne, par la royne d'Hespaigne, Elizabeth sa fille, madame Marguerite, nouvelle duchesse de Savoye, et generalement par toutes les princesses et dames de la Cour ; car on ne peult ignorer ny doubter que la desolation n'y fust excessive et quasi mortelle.

Je ne parle non plus de l'affliction qui avoit saezy les cueurs du duc d'Alve et de tous les seigneurs d'Hespaigne qui l'avoient accompagné en France, car leur deuil ne se pourroit exprimer, tant à cause de l'incroyable desolation où estoit leur nouvelle Royne, que pour se veoir frustrez des honneurs et prouffficts que les caresses et faveurs ordinaires du feu Roy leur pouvoient faire esperer ; car il les sçavoit nommer tous par leurs noms et surnoms, qui les asseuroit que Sa Majesté ne les oublieroit jamais, et que à la longue ils s'en pourroient prevaloir ; et desja quatre d'iceulx avoient des reserves des premiers estats vacquants de gentilshommes ordinaires de la chambre du Roy, et en avoient les brevets signez de sa main qu'ils monstroient à tout le monde, par grande faveur et honneur.

De m'estendre aussi à spécifier les angoisses, creve-cueurs et tristesses qui se combattoient en l'esprit et au cueur de M. de Vieilleville, pour la perte d'ung si très-excellent et très-bon mais-

tre, ce seroit chose superflue ; car il n'y a personne, de si povre entendement qu'elle puisse être, qui ne juge, par le progrès de ceste histoire, qu'elles devoient estre excessives et mortelles, voire plus fortes à passer quasi que la mort mesme, veu la grande créance qu'il avoit prise en luy et l'estime que Sa Majesté en faisoit, qui l'avoit mys en une merveilleuse esperance d'estre ung jour fort grand, et que s'il eust vescu il n'eust pas remys la recompense de ses signalez services en la main d'aultruy, mais les eust remunerez en personne, et bientost, jusques à le faire connestable de France, si l'occasion s'y fust offerte, et luy en avoit desja secretement donné une bonne parolle ; attendant l'effect de laquelle, il le tiroit du gouvernement de Metz, qu'il donnoit en sa faveur à M. d'Espinay son gendre, et le faisoit, pour toujours l'approcher de sa personne, gouverneur de l'Isle-de-France, tant estoit grande l'amytié qu'il luy portoit, que ses braves, signalez et incomparables services luy avoient acquise, et lesquels ce très-debonnaire et très-magnanime prince, qui fut toute sa vie aultant esloigné de l'ingratitude que la terre des cieulx, n'eust jamais oubliez.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE III (1).

M. de Vieilleville est fait chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis.

.....La reine mere, qui prevoyoit bien que M. de Vieilleville seroit de ce nombre, le subrogea en la place de son chevalier d'honneur qui estoit demeuré malade à Paris, et eust ses trois logis accoustumés au pied du chasteau, pour son train en la ville, et pour son escurie ung bon villaige. Par aultre voye n'y pouvoit-elle donner ordre, car tous les officiers de la maison du Roy, son seigneur et fils, chancelier, tresoriers, secretaires des commandemens, capitainnes des gardes, mareschaulx de logis, maistres d'hostels et des requestes, se trouvoient de grand matin au lever du Roy pour recevoir les commandements, et s'y faisoient toutes ordonnances par les deux freres (2), sans que sa mere y fust appellée, qui estoit un mespris du tout insupportable. Et, entre aultres, ils en firent publier une, que quiconque, de quelque qualité qu'il fust, parleroit de convoquer et assembler les Estats, seroit declairé ennemi du Roy, et coulpable du crime de leze-majesté, donnants à entendre à Sadicte Majesté que, s'il permettoit à son peuple de luy eslire un conseil, il le vouldroit doresnavant tenir comme soubs la verge, tellement qu'il ne luy demeureroit rien d'un roy que le tiltre seulement, et que ce seroit faire grand tort et injure à sa prudence, qu'il avoit desja assez grande et suffisante pour gouverner et soy et son peuple, langaige *causé* (3) et contenu en ladicte ordonnance, laquelle, oultre la publication qui en fust faicte par la ville et fauxbourgs d'Amboise, ils firent imprimer, affin que toute la France n'en pretendist cause d'ignorance.

CHAPITRE IV.

Conjuration d'Amboise.

[1560] Ceste publication cependant fist esclorre ce que l'on couvoit il y avoit plus de quatre mois; car un grand nombre de noblesse s'esleva et print les armes pour s'y opposer, et choisirent ung chef nommé la Regnaudye, qui avoit, pour conduire son entreprise, trente capitainnes vaillants et bien experimentez; le but de laquelle estoit seulement de se saezir des deux freres, et mettre le Roy en liberté, qu'ils retenoient comme par force et violence, et restablir les anciennes loix, statuts et coustumes de France, sans aulcunement attenter à la personne de Sa Majesté. Et avoit ledict la Regnaudye, oultre les trente capitainnes, environ cinq cents chevaulx et grand nombre de gens de pied, qui tous se vindrent rendre, par un fort secret rendez-vous, en ung chasteau assez près d'Amboise, nommée Noyzé.

La nouvelle de cette trouppe, si-tost et si inoppinément assemblée, troubla merveilleusement le Roy, MM. de Guyse et toute la Cour, ne pouvants, Sa Majesté et ses deux gouverneurs, imaginer l'occasion de ceste esmeute, et encores moins penser comme il estoit possible que tant de gens se peussent trouver ensemble si près d'eulx sans avoir esté descouverts; qui fut leur grand estonnement, d'aultant que les villaiges à lieue et demie à la ronde de la Cour, sont chargez ordinairement de trains, de valetaille et de chevaulx; et Noyzé n'en est distant que de cinq quarts de lieue pour le plus. Qui fut cause que Sadicte Majesté, par le conseil des deux freres, envoya querir M. de Vieilleville, auquel elle commanda d'aller devers eulx leur demander pour quelle raison ils sont là assemblez et en armes; s'ils veulent faire perdre aux Français la louange et reputation qu'ils ont de tout temps acquise sur toutes les nations du monde, d'estre très-fideles et très-obéissants à leur prince; et que ce n'est pas la façon des subjects, quand ils ont quelque remontrance à luy faire, de la presenter avec les armes, mais qu'il y fault venir en toute reverence et humilité; et que, se mettants en ce devoir, il les peult assu-

(1) Les deux premiers chapitres manquent dans le manuscrit, ainsi que le commencement du troisième.

(2) Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine.

(3) Servant de motif.

rer de sa part qu'il leur accordera tout ce qu'ils demandent, et qu'ils peuvent venir en toute seureté faire leur remonstrance, leur promectant, en foy de prince, qu'il ne leur adviendra aulcun mal; et leur pardonne dès ceste heure, par serment royal et de prince très-chrestien, toulte la faulte qu'ils ont commise en ce port d'armes, et d'avoir tant ozé que d'approcher si près de son logis et de sa personne à force ouverte.

Sur quoy M. de Vieilleville, qui cognoissoit la felonnie des deux freres, ne voulant laisser une telle marque de tradiment à sa posterité, feist une reponce fort subtile et de grande ruze à Sa Majesté, par laquelle il s'exempta de ceste ruineuse et sanglante charge, et qui fust telle :

« Sire, Vostre Majesté me faict très-grand honneur de m'employer en ceste créance, que j'executeray de très-ardant couraige et en toute fidelité; mais je m'asseure que je perdray ma peine, parce que, ayants commis une telle faulte, qui ne se peult mieulx nommer que vraye rebellion à son Roy, et par consequent convaincus du crime de leze-majesté, il fault necessairement que ce soit ung prince qui leur porte ceste parolle de vostre part; qu'ils ayent double asseurance de leur vie, et de tout ce que vous leur promettez : la premiere, de la parolle de Vostre Majesté, qui est comme ung arrest sans appel et qui ne se peult retracter; et l'aultre, de celle du prince qui la leur porte, que vous ne vouldriez pour rien enfraindre ny desavouer, à cause de sa grandeur; car il n'y en a poinct en ceste compaignie qui n'aist cest honneur de vous appartenir en quelque degré de consanguinité : et seront, par ce moyen, vos deux parolles confirmatives, et comme pleigées l'une de l'aultre; là, où de la mienne ils ne doubteront jamais que vous ne passiez par dessus quand il vous plaira, n'estant que gentilhomme et serviteur, et que me desavoueriez tousjours, pour petite et ligiere occasion; qui les fera entrer en ung soupçon et defiance nompareille. »

CHAPITRE V.

Punition des conjurés.

Sur ceste saige responce, que le Roy et ses oncles trouverent pertinente, ils changerent d'advis; et donnerent ceste creance à M. le duc de Nemours, qui l'accepta trop promptement, sans en considerer la conséquence ny les évenements, et partit d'Amboyse avec cent chevaulx pour parler à eulx; qui ouvrirent à luy dixiesme la porte du chasteau de Noyzé. Et ayant parachevé ses discours, et juré en foi de prince, sur son honneur et dampnation de son ame, et oultre ce signé de sa propre main, Jacques de Savoye, qu'il les rameneroit sains et saulves, et n'auroient aulcun mal, quinze des principaulx et mieulx parlants d'iceulx, s'asseurants en sa foy, seing, et parolle de prince, sortirent avecques luy pour faire leur remonstrance au Roy; estimants à grand heur et advantaige d'avoir libre accez à Sa Majesté, sans qu'il fust besoing de l'acquerir par armes ny par force.

Mais estant arrivez à Amboyse, ils furent incontinant resserrez en prison, et tourmentez par cruelles géhennes. Ce que voyant M. de Nemours, il entre en une merveilleuse colère et desespoir du grand tort fait à son honneur; et poursuict par toutes instances et sollicitations leur délivrance, par l'entremise et intercession mesme de la Royne régnante, de madame de Guyse, et d'aultres grandes dames de la Cour; mais envain, car à luy et à elles toutes fut repondu par le chancellier Olivier que ung Roy n'est nullement tenu de sa parolle à son subject rebelle, ny de quelconque promesse qu'il luy aict faicte, ny semblablement pour qui que ce soit de sa part; et deffence faict, générale et par cry public, à tous et à toutes de n'en plus importuner Sa Majesté, sur peine d'encourir son indignation. Qui fut cause que cette sollicitation cessa, au grand crevecueur et mescontentement du duc de Nemours, qui ne se tourmentoit que pour sa signature (1); car, pour sa parolle, il eust tousjours donné un desmentir à qui la luy eust voulu reprocher, sans nul excepter, tant estoit vaillant prince et généreulx, fors Sa Majesté seulement.

Cependant ces quinze miserables furent executez à mort, comme coupables du crime de lezemajesté, par diverses façons, et selon qu'ils s'estoient chargez eulx-mesmes soubs la torture par leur confession. Car les ungs furent décapitez, les aultres pendus aux fenestres du chasteau d'Amboise, et trois ou quatre rouez : se plaignants plus au supplice du tradiment du duc de Nemours, que de la mort mesme qu'ils souffroient fort constamment; entre aultres, le sieur de Castelnau, gentilhomme de fort bonne maison, l'appela cinq ou six fois sur l'échaffault trahistre, très-meschant et indigne du nom de prince; et trempa ses mains au sang de ses compaignons, encores tout chault, qui avoient esté sur l'heure decapitez en sa presence; et les éle-

(1) « Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve. » *Esprit de la Ligue.*

vant au ciel toutes sanglantes, il prononcea de fort belles et très-sainctes paroles en la priere qu'il fist à Dieu, et telles, qu'il fist pleurer mesmes ses ennemys, principalement le chancellier Olivier, qui l'avoit condamné à mort et tous ses compaignons. Lequel soudain, après cette execution, picqué d'ung remors et vive componction de conscience, tomba malade d'une extrême melencolie qui le faisoit soupirer sans cesse et murmurer contre Dieu, affligeant sa personne d'une estrange et espouventable façon; et estant en ce furieux desespoir, le cardinal de Lorrainne le vint visiter; mais il ne le voulut point veoir, ains se tourna de l'aultre costé, sans luy respondre ung seul mot; puis, le sentant esloigné, il s'escria en ces mots : « Ha! mauldit cardinal, tu te dampnes, et nous fais aussi tous dampner! » Et deux jours après il mourut.

Et parce que la Regnaudye, qui venoit joindre sa trouppe à Noyzé, fut tué par les chemyns, ceste entreprise, qui avoit esté conduite par une merveilleuse prudence et dexterité jusqu'au poinct de son execution, revint à néant et fut entierement renversée, non sans grand esbahissement : car les cinq cens chevaulx et gens de pied susdits s'estoient trouvez à Noyzé, par ung très-secret rendez-vous, de toutes les provinces de France, en moins de deux jours, sans estre découverts; mais par la confession des executez sous la question, on alla deffaire en la campaigne les aultres qui s'y venoient joindre; et semblablement, par l'accusation qu'en fist ung de leur party nommé des Avenelles, qui se tourna du costé de M. le cardinal de Lorrainne, qui les vendist et trahist, lui donnant advertissement du passaige de la Regnaudye et du chemin qu'il devoit tenir.

CHAPITRE VI.

M. de Vieilleville est envoyé à Orléans pour y commander.

Telles et si cruelles executions, toutesfois, despleurent à la plus grande et meilleure part de la Cour, principalement de ce qu'elles avoient esté faictes contre la parolle d'un grand Roy; et qu'il avoit esté de cette façon contrainct, par l'animosité de ses oncles, de la faulcer; veu qu'il apparut à tous, par ung papier qui fut trouvé sur la Regnaudye après sa mort, que ce n'estoit poinct à luy qu'on en vouloit; car il contenoit au premier article ces propres mots :

« Protestation faicte par le chef et tous ceulx du conseil et associez en ceste saincte et politique entreprise, de ne attenter aulcunement, ny en quelque chose que ce soit, contre la majesté du Roy, ny les princes de son sang, mais pour remettre, avec l'aide de Dieu tout-puissant, le gouvernement du royaume en son premier estat, et faire observer les anciennes coutumes de France par une légitime assemblée des Estats. »

Et ce qui rendoit les susdites executions plus odieuses, provenoit des plaintes et doleances ordinaires que faisoit le duc de Nemours à tous ses amys de l'engaigement de sa parolle, et de la subreptice et cauteleuse façon dont on y avoit procédé; ne pouvant assez hault louer, comme faisoient tous ceulx ausquels il en parloit, le très-avisé et résolu entendement de M. de Vieilleville, qui, par une brave et très-saige excuse, se deffit d'une si scandaleuse et sanglante charge; en quoy il acquist un merveilleux honneur.

Or, continuant des Avenelles ses advertissements, il asseura MM. de Guyse, sur sa vie, que bientôt on devoit faire partir de Rouanne-sur-Loire trois grands batteaulx chargez de toutes sortes d'armes, avec grande quantité de pouldre; et qu'il y avoit bon nombre de harquebuziers ordonnez pour leur escorte et conduicte, et qu'il seroit bon d'envoyer à Orleans quelques capitainnes de marque, avec des forces pour attendre ou prévenir leur passaige et les arrêter. Sur quoy M. de Vieilleville fut appellé, et commandement à luy faict, par le Roy, d'aller à Orleans pour cest effect.

Lequel, suyvant son accoustumée prudence, respondit qu'il estoit tout prêt de partir, mais qu'il estoit à craindre que M. de Montpensier qui en estoit gouverneur, trouvast maulvais que l'on entreprint sur son gouvernement, et qu'il seroit bon de l'en advertir. « C'est tout un, dist le Roy, en la presence de ses oncles, qui luy avoient dressé ceste partye pour l'escarter d'auprès de la Royne mere; il faut nécessairement que vous y alliez; car la chose requiert une grande celerité. — Que Vostre Majesté doncques, Sire, respond-il, me face promptement depescher ung pouvoir pour commander absolument en la ville et duché d'Orleans, comme votre lieutenant général, pour deux mois seulement, s'y estant offerte une occasion qui importe grandement à votre service. » Ce qui fust depesché du soir au lendemain; car on n'en demandoit que l'absence : et lui furent donnez cent harquebuziers à cheval.

CHAPITRE VII.

M. de Vieilleville défait une troupe de rebelles.

Arrivez que nous fusmes à Clery, M. de Vieilleville envoya ses fourriers devant, tant pour dresser son logis, que pour le quartier des susdits harquebuziers. Et depescha un gentilhomme devers les prevost, bailly, juges et officiers de l'Hostel-de-Ville, pour les advertir de sa venue, avec son pouvoir scellé du grand scel et signé de la main du Roy; aultrement luy eussent-ils fermé les portes : excusables pour deux raisons; l'une que l'on estoit en temps d'hostilité, car au loing de la Cour on tenoit le Roy pour assiégé; l'autre qu'ils avoient un grand prince pour gouverneur, qui les eust tousjours advouez de n'ouvrir poinct leurs portes à gens de guerre, soubs une simple lettre de cachet que l'on faisifie souvent, sans son commandement exprès, ou celui de Sa Majesté.

De sorte que ce pouvoir, obtenu par la grande providence de M. de Vieilleville, fust cause que les juges et officiers susdits, et quasi tous les plus apparants et riches bourgeois de la ville, même du clergé, vindrent au-devant de lui plus d'une lieue, pour luy offrir toute obéissance et service, premierement au Roy, puis pour son particulier; et qu'il estoit le très-bien venu, s'estimant bien fortifiez et asseurez par sa présence, en telle fluctuation d'affaires et de troubles qui pour lors regnoient; et que Sa Majesté ne leur eust sceu envoyer ung seigneur ni aultre chevalier pour les garder et conserver, qui leur eust esté plus agreable; avec une infinité d'aultres louanges qui seroient trop longues à reciter : et le logerent de commun assentement chez le prevost de la ville, qui est le premier estat de judicature de toute la duché. Et dès la mesme heure de son arrivée, il posa des sentinelles sur le pont, pour descouvrir s'il ne passoit point de batteaulx, avec commandement de fouiller tous ceux qui abborderoient au port, encores que ce ne fussent que fusteraulx ou petites gabares.

Mais craignant que les trois grands batteaulx ne lui eschappassent, et que l'on les eust déchargés à dix ou douze lieues au-dessus d'Orleans, ayants eu le vent de ce qui s'estoit passé à Amboise, et que, cela advenu, on l'eust peu calompnier d'estre adhérant aux rebelles [car les gens de bien et d'honneur ne manquent jamais de presteurs de charité], il monta à cheval dès le lendemain de son arrivée, et sortit d'Orleans avec ce qu'il avoit de forces; et depescha deux capitainnes à chacun vingt soldats, pour aller d'un et d'autre costé de la riviere, afin de descouvrir ou gens ou batteaulx, et luy en donner incontinant advis, sur-tout d'arrêter tous ceulx qu'ils verroient descendre, entrer dedans, et les fouiller, et qu'il les suivoit de près. Celui qui tenoit le chemin de Gyen, l'envoya advertir qu'il y avoit en un villaige près Gergeau, une trouppe de soldats qu'il sçavoit estre de la faction de la Regnaudye, mais qu'il n'en pouvoit spécifier ny recognoistre le nombre; toutesfois il l'asseuroit, par le rapport des paysants, estre fort grand. Ce nonobstant, il marche en diligence, toute la nuict, droict au villaige où ils estoient, distant d'Orleans de douze lieues, et en fist dix de ceste cavalcade, où ils les surprint environ l'aube du jour; et, sans aultrement les recognoistre, il entre de furie dedans le villaige, auquel il n'y avoit une seule barricade, et donne l'alarme, ayant mis ses harquebuziers à pied, et départy sur les issues et advenues du villaige M. d'Espinay et M. de Thevalle, avec les gentilshommes de sa maison, pour empescher la fuytte.

Ces povres soldats, qui estoient bien cinq cents, ainsi surpris et espouvantés, n'eurent pas loisir de s'assembler, horsmis cent des plus aguerris qui voulurent gaigner l'eglise; mais M. de Vieilleville, qui avoit bien preveu que ce seroit leur dernier refuge, avoit envoyé, premier que de donner l'alarme, les vieulx capitainnes, qui gaignerent la nuict le porche de l'eglise et le cymetiere, de sorte que s'y acheminants ceulx-ci sans ordre, ils furent chargez et deffaicts en pleine rue, encores qu'ils soustinssent bien valeureusement le combat. M. de Vieilleville y perdit cinq hommes, et son cheval blessé d'un coup de picque, mais ils demeurerent tous cent sur la place. Les aultres jouerent le jeu *à saulve qui peult.* Mais M. d'Espinay et sa trouppe en tuerent environ six vingts qui se saulvoient par les jardins et derrieres des maisons; les aultres se jetterent à la naige dedans la riviere. Les habitants du villaige assommerent ceux qui s'estoient mussez (1) aux greniers, caves et aultres lieux secrets de leurs maisons, sans misericorde. Ceste rencontre de M. de Vieilleville leur fust malheureuse; car ils se devoient departir, et se retirer chacun chez soi, dès le jour mesme, et par petites trouppes, ayants entendu la mort de la Regnaudye, et les executions de leurs compaignons à Amboise.

Il en fut prins aussi dix ou douze, au nombre desquels estoit le capitainne nommé Sabrevert, que M. d'Espinay présenta à M. de Vieilleville,

(1) Cachés.

auquel il confessa qu'il descendoit trois batteaulx chargez d'armes de toutes sortes, pour gens de cheval et de pied, et de grande quantité de poudres; semblablement trois faulconneaulx et quatre harquebuzes à crocq; mais qu'il les avoit laissées et abandonnées à trois lieues au-dessus de ce village, ayant esté adverty que leur entreprise pour le bien public de la France estoit découverte par les tradiments du duc de Nemours, et d'un meschant de leurs associés nommé des Avenelles; dont le premier avoit amené, sur sa parolle et foy de prince, quinze des plus apparants de leur premiere trouppe à la boucherie, et l'aultre avoit fait tuer leur chef M. de la Regnaudye.

Et luy ayant demandé M. de Vieilleville comment ils avoient peu passer, depuis Rouanne, par tant de villes qui sont sur la riviere, comme Nevers, Gyen, et une infinité d'aultres, sans estre arrestez et combattus; il respondit, sous la faveur d'un passeport, qu'il luy monstra, que leur avoit donné le lieutenant général au gouvernement et séneschaulcée de Lyon et Lyonnais, qui contenoit « qu'ils alloient au service du Roi: car il sçavoit bien, comme estant de nostre party, que nous allions mettre Sa Majesté hors de la tyrannie de ceulx de Guyse, et rendre à l'Etat et couronne de France son ancienne et premiere liberté. »

M. de Vieilleville, considerant leur intention estre bien fondée puisqu'elle regardoit le bien public, et que s'il les eust tenus prisonniers de guerre pour payer rançon, il n'eust pas esté en la puissance du Roy d'empescher qu'ils n'eussent passé comme les aultres [car il se desplaisoit extremement, comme pere des soldats, de veoir deffaire par un bourreau ung honneste soldat qui cherche sa fortune en homme de bien par les armes, et n'en vouloit que aux voleurs, mutins et seditieux; tesmoins les legionnaires de Metz], il fust d'advis de leur donner liberté, et permettre de se retirer. De quoy ce capitainne et ses soldats le remercierent en toute humilité, se mettants à genoux, car ils pensoient estre morts. Ils firent quelque instance d'avoir ung passeport, mais il le leur reffusa; leur conseillant de se debander, et d'aller seulets ou deux à deux, aux lieux de leur retraicte, et s'advouer à M. de Guyse: ce qu'ils firent. Puis commanda de jecter les corps de leurs compaignons morts en la riviere, affin que ceux d'Orleans, de Blois et d'Amboise veissent ceste deffaicte, par laquelle il mist fin à la guerre ou entreprise Renaudique, que l'on nomma le tumulte d'Amboise: qui advint et dura quasi tout le mois de mars, l'an mil cinq cents soixante.

Puis alla luy-mesme avec toute sa trouppe querir les trois grands batteaulx, qui estoient quatre lieues au-dessus de Gergeau, dedans lesquels il n'y avoit que les batteliers et environ vingt soldats malades, qu'il ne permit estre jectez dehors ny tuez, garnis au reste de toutes les choses recitées par le capitainne Sabrevert. Il commanda aux batteliers de les amener à Orleans, les asseurant de leur payement: à quoy ils obeïrent; et fist entrer en chasque batteau dix soldats, pour la seureté, et pour respondre aux juges de Gergeau, et leur monstrer son passeport.

CHAPITRE VIII.

M. de Vieilleville retourne à la Cour.

Ceux d'Orleans qui avoient desja veu les corps, et resjouis infiniment de ceste deffaicte, incontinant qu'ils furent advertis de son acheminement, se preparent en toute magnificence de venir audevant de luy, pour luy faire comme une entrée. Mais il envoya M. d'Espinay devers les principaulx de la ville pour leur en faire deffence de sa part; et que quand il n'y auroit que ceste seule consideration, de la jalouzie qu'en pourroit prendre M. de Montpensier leur gouverneur, prince du sang, cela les devoit retenir; car ils le cognoissoient assez vindicatif. Ils prindrent ceste saige remonstrance en payement, et l'en remercierent, faisant retirer tout le monde et rompre les preparatifs: car on commençoit desja à tendre la porte et la rue de Bourgoigne, par laquelle il devoit entrer.

Estant arrivé à Orleans, et les batteaulx semblablement, ils departit quelques armes à ses gentilshommes, capitainnes et soldats; et donna le reste qui estoit en grand nombre, et toutes les pouldres qui estoient environ quarante cacques, semblablement les faulconneaulx et harquebuzes à crocq, à l'hostel de ville, pour mettre le tout en leur magazin; qui luy en firent de très-grands et très-humbles remerciements; car il preferoit tousjours telles faveurs à toutes les richesses du monde. Aussi le sçavoient-ils bien publier; disants tout hault que leur gouverneur et son lieutenant en eussent plustost mis l'argent en leur bourse. Il vendit semblablement les trois batteaulx, et en distribua une partie de l'argent à quelques soldats necessiteux, mais la plus grande part à l'hospital d'Orleans et aultres povres; qui augmenta grandement sa reputation, et enflamma tellement l'ardeur des habitants de toutes

qualités en son amitié, qu'ils le souhaictoient au lieu de leur gouverneur, encores qu'il fust prince du sang. Car de sa vie, disoient-ils, il n'avoit faict un tel present à l'hostel de ville ny à l'hospital, non pas encores commencé, ny aux aultres povres honteux, espars et cachez par la ville, comme M. de Vieilleville avoit faict; mais prenoit tout, et fourroit tout pour son bastiment de Champigny. De telle inconstante et variable humeur font les affections d'une populace le plus communément, et quasi de touts habitants de ville, qui ne peuvent jamais s'adonner à la louange et amitié de quelqu'un, sans denigrer celluy qu'ils abandonnent et qu'ils avoient auparavant aimé, pour donner couleur à ce changement, auquel les presens et aultres bienfaicts les rendent fort subjects.

Et après y avoir sejourné quinze ou saeze jours, avec les meilleures cheres du monde, car ce n'estoient que festins à tour de roolle par les plus riches et aisez de la ville, mesme des ecclesiastiques, abbés et chanoines en dignité de la grande église de Sainte Croix, nous deslogeasmes à leur très-grand regret; et prinsmes la riviere, pour descendre à Amboise, où les chefs de l'hostel de ville ne s'espargnerent pas; car ils nous fournirent de trois bons grands batteaulx, bien couverts et diaprez des armoiries de M. de Vieilleville, et garnis de toutes les commoditez qui se peuvent desirer, principalement grand nombre de bouteilles de vin d'Orleans très-excellent pour sa suicte et domestiques d'apparence seulement; car tous les harquebuziers et les trains avec les chevaulx allerent par terre, qui se devoient rendre à nos couchées; car tant que le jour duroit nous ne branslions en ville ny villaige quelconque, nous disnions en nos batteaulx.

Et ne fault demander si à Boegensy, à Blois et par tous les gros bourgs et villaiges du long de la riviere, nous feusmes receus d'une merveilleuse allaigresse ; car ces corps morts, qui pouvoient estre environ quatre cents soixante, flottants par devant leurs portes et soubs leurs ponts, leur avoient desraciné la frayeur de laquelle ils estoient espouvantez, par le faulx bruict que l'on faisoit courir, qu'il descendoit du Lyonnais, de Bourgoigne, Auvergne et aultres provinces adjacentes, plus de dix mille hommes pour secourir leurs trouppes, et vanger la mort de ceulx que l'on avoit trahis et executez à Amboise.

———

CHAPITRE IX.

Le Roi et MM. de Guise donnent à M. de Vieilleville des marques de leur contentement.

Nous reprinsmes nos chevaulx à Escures pour venir à Amboise; et à demie-lieue de la ville, nous trouvasmes MM. de Brezé et de Nanssé, capitainnes des gardes, de l'amitié et alliance desquels envers M. de Vieilleville nous avons parlé au commencement de ce livre, qui estoient venus avec bonne trouppe audevant de luy pour le bien-veigner, et luy faire entendre beaucoup de particularitez qui s'estoient passées depuis son partement. Et adjousterent que son heureux voyaige l'avoit mis bien avant en la grace du triumvirat (1); et qui estoient ceulx qui s'en rejouissoient, ou qui en crevoient; *item*, qu'il trouvera une faveur qu'il n'esperoit pas; car il n'estoit logé que au pied du chasteau, et il a maintenant une belle chambre au dedans, par le commandement exprès de M. de Guyse, qui l'honore et respecte ce qui se peult; et qu'il s'y doibt fier beaucoup plus qu'au cardinal. Et marchants avec tels devis, M. de Hangest se presenta à luy, avec vingt chevaulx, à quart de lieue de la ville, que M. de Guyse avoit envoyé pour le recevoir, et luy dire de sa part qu'il estoit le bien venu, comme celluy que l'on devoit tousjours employer pour l'exécution d'une grande et importante charge. Et entrasmes, avec ceste bonne compaignie, en la ville; et descendus au pied du chasteau, ledict sieur de Hangest le mena en la chambre que M. de Guyse luy avoit ordonnée, et commandé d'estre preparée.

Et incontinant après s'y estre raffraischy, il alla, en vray et routier courtisan, trouver M. de Guyse pour le remercyer d'une et si favorable courtoisie. Lequel, après plusieurs caresses et embrassades, le presenta au Roy, le gratifiant de beaucoup de parolles pleines de louanges et d'honneur. Après lesquelles, Sa Majesté le receust fort gracieusement, luy disant qu'il avoit très-grande occasion de se contenter de son service, et qu'il ne se presenteroit jamais affaire de telle importance que celle d'où il venoit, et qu'il avoit si valeureusement et avec une indicible diligence executée, qu'il ne fust des premiers appellé pour la mettre bientost à fin, et avec toute fidelité, De quoy M. de Vieilleville, luy baisant en toute revérence et humilité la main, l'asseura, se soumettant à la plus cruelle mort qu'on pourroit inventer si jamais il luy entre en l'ame

(1) C'est-à-dire du duc de Guise, du connétable et du maréchal de Saint-André.

d'y faire faulte, avec protestation que tant qu'il vivra, il entretiendra Sa Majesté en ceste bonne opinion.

Au partir de-là, it vint trouver les roynes mere et regnante en leurs chambres, semblablement les princesses et aultres dames de la Cour, desquelles toutes il fut fort humainement receu, avec le petit mot de louange de chacune. Puis il alla saluer M. le cardinal de Lorrainne, malade de sa colicque, qui luy en dict sa ratelée, entre aultres que, par un juste jugement de Dieu, tous les rebelles qui avoient entrepris de devorer le Roy et son conseil ont esté engloutys par la riviere et les poissons; de quoy Sa Majesté et tous eulx luy avoient grande obligation, puisque par sa valeur et saige conduite ce bien leur estoit advenu, et qu'il avoit apporté ce repos commun à toute la France.

Ainsi se passerent environ six semaines sans recevoir aulcunes nouvelles, fors une qui leur fust fort agréable; que le roi de Navarre estoit demeuré, au retour de son voyaige, bien malade à Nérac, sur les apprests qu'il faisoit de venir à la Cour avec plus de sept cents chevaulx, bien resolu de se faire recognoistre pour premier prince du sang après les freres du Roy encore enfants, et remettre les anciens statuts de France en leur premiere essence et vigueur : qui eust grandement brouillé les cartes; car tels complaisoient à ceulx-cy, qui à ceste venue les eussent abandonnez, et comme vrais et naturels français se fussent tournez de son costé.

CHAPITRE X.

M. de Vieilleville est envoyé à Rouen.

Bientost après, ils furent advertys que ceulx de la religion pretendue reformée s'estoient battus en la ville de Rouau, et qu'il s'y estoit commis beaucoup de forces et violences, principalement contre les ecclesiastiques; car ils avoient eu du meilleur. Incontinant sans mettre les choses en longueur, ny aultre déliberation de conseil, on depescha M. de Vieilleville pour y aller avec sept compagnies de gendarmes, et y donner l'ordre requis et nécessaire; qui ne reffusa pas cette charge, mais s'y achemina fort volontairement, en intention de bien satisfaire Sa Majesté.

Et estant à Gisors, où les compaignies susdites se trouverent l'une après l'aultre, des villes où elles estoient esparses en garnison, et qui se y rendirent en moins de quinze jours, il envoya ung gentilhomme devers Messieurs de la cour de parlement leur remonstrer qu'il ne sçauroit approcher de leur ville et fauxbourgs avec ses forces, sans l'évidente ruyne du peuple et des lieux et belles maisons qu'ils ont autour de la ville; et qu'à ceste cause, et pour le desir qu'il a de les conserver comme subjects du Roy et chefs de la justice en la province, qu'ils luy envoyent un conseiller de leur corps avec les informations des plus chargez en la sédition, et qu'il laissera toutes ses forces sans les faire passer plus oultre, n'estant raisonnable que l'innocent pâtisse pour le coupable, et leur envoya le double de son pouvoir, qui estoit terrible et très-rigoureulx; car, sans respecter estat ni qualité, il luy estoit permis de faire mourir, non-seulement ceux qui avoient mis les armes à la main, mais tous autres qui y avoient applaudy, ou par soubs main favorisé ce tumulte; ayant ung prevost de l'hostel, nommé Genton, à sa suite, pour cest effect.

Ces messieurs admirerent infiniment la prudente et conscientieuse discrétion de M. de Vieilleville en la conservation des subjets du Roy, et qu'il ne se vouloit pas enrichir de leur ruyne; et envoyerent devers luy un conseiller nommé Duval, pour le remercyer très-humblement d'une si louable courtoisie, qu'ils mettront en compte d'une fort grande obligation; et que ceulx d'Orleans ne leur avoient poinct menty, quand ils advertirent des bontez et gratuites liberalitez qu'il avoit exercées en leur endroict; car ils voyoient bien que la courtoisie dont il use presentement envers eulx est vrayment confirmative de ses vertus, qu'il a fait reluyre en Orleans, et desquelles la mémoire servira de miroir à tous seigneurs qui auront charge royale, de ne se precipiter en cruaulté ny avarice; et que s'il luy plaist de s'acheminer en la ville, qu'il y sera le très-bien venu et receu comme ung très-digne lieutenant de Roy; le suppliant de laisser ses forces, ainsi qu'il leur promect, et qu'ils vont mettre la main à l'œuvre pour faire commencer les informations le plus secrettement qu'ils pourront, et ordonner des gardes aux portes, affin que les principaux autheurs, tant d'une part que d'aultre, de la sedition, ne puissent evader ny prendre la fuycte.

Sur ceste bonne et franche volonté, M. de Vieilleville departi ses forces et envoya trois compaignies au Chasteau-Gaillard, et les aultres quatre au grand et petit Andely. Mais sur-tout il choisit jusques à cent gentilhommes des plus apparants et mieulx montez, pour l'accompaigner sans lances, cuyrasses ny aultres armes, oultre leurs espées et dagues, que de l'estoc et

de la pistole, ou de la masse d'armes à l'arçon de la selle. Et, marchant avec ceste trouppe et sa suicte ordinaire, qui pouvoient monter environ deux cents chevaulx, il approche de la ville, entre laquelle et Dernetal il trouva soixante des plus apparants de la ville qui luy estoient venus au-devaut, de la part de messieurs de la cour; car M. de Villebon s'estoit resserré dedans le chasteau durant la sedition, duquel il n'estoit oncques puis sorty, et ne conferoit avec personne, encores qu'il en fust gouverneur, tant estoit grande son apprehension, et laissoit toutes les affaires de son gouvernement en la disposition de ceux de la cour et aultres juges.

CHAPITRE XI.

M. de Vieilleville fait punir les séditieux.

Ainsi entra M. de Vieilleville à Rouan, et vint descendre à l'hostel l'Abbaye du Bec qu'on luy avoit faict preparer, où se presenta, quasi à la descente de cheval, un gentilhomme de M. de Villebon, nommé La Barre, pour l'advertir de quicter son logis et venir au chasteau, car les heretiques le tueront. M. de Vieilleville ne fist pas grand compte de cest advertissement, mais s'en mocqua et le renvoya avec une créance à son maistre, qui le devoit bien faire rougir, de se rendre luy-mesme prisonnier, qui devoit emprisonner les aultres, et d'estre tout le jour et quasi la nuict à cheval par la ville, pour s'enquerir et s'informer des plus mutins et les bien chastier; et que sa seule presence les feroit retirer, là où le voyants ainsi timide et espouvanté, ils s'animent à tout mal et rebellion, et qu'il se deplaist de la maulvaise oppinion que le Roy a de luy, à cause de l'alliance et parenté qui est entr'eux deux. La Barre s'en va avec ce motet, incertain toutesfois s'il l'osa redire, car nous n'en ouismes oncques parler.

Le lendemain il faict assembler tout le corps de la cour, aultrement toutes les chambres, et s'assied en la place qui est reservée aux roys quand ils s'y trouvent pour tenir leur lict de justice; et commande au greffier de la cour, auquel il avoit desja faict delivrer son pouvoir, d'en faire lecture publique et intelligible. Laquelle parachevée, le premier president, nommé M. l'Alman, commencea à parler; disant que le Roy avoit esté divinement inspiré de leur deputer et envoyer ung si digne seigneur, auquel ils sont prests d'obeir, non-seulement pour le regard de son pouvoir qui est très-ample, mais pour la très-grande et louable reputation qu'il a tousjours acquise en toutes les charges que nos roys luy ont jamais données, lesquelles il a parachevées sans rapine ny violence; qui les faict esperer que l'issue de ceste-cy sera pareille et sans effusion de sang, veu le très-begnin commencement dont il a procedé; qu'il luy plaise doncques commander tout ce qu'il jugera estre bon, utile et necessaire pour le service du Roy, pour y estre obey et servy sans rien espargner; car la cour luy offre et promect toute assistance.

Ce propos finy, M. de Vieilleville les remercia, leur disant qu'il fera entendre à Sa Majesté leur sincere affection à son service, et qu'il a deliberé de commencer à l'après-disnée en l'exécution de sa charge, qu'il leur veult communiquer à part; et cela dict, il se leva et faict approcher de luy les presidents et cinq ou six conseillers les plus anciens, ausquels il dict qu'il vouloit oster les armes au peuple, de quelque religion qu'il soit, et les faire mettre en l'hostel de ville, afin d'obvier à toute sedition populaire, et faire les executions des plus chargez en plus grande seureté; leur remonstrant que s'ils eussent pourveu à cela de bonne heure, il n'eust pas eu la peine de faire le voyaige : remonstrance à la verité qui les fist rougir; car s'ils y eussent pensé, la sedition n'y fust pas advenue; et louerent fort ce très-bon advis, qui estoit le seul remède d'avoir la raison d'une populace et la maistrizer.

Doncques, incontinant après-disner, il pose M. d'Espinay, avec trente gentilshommes, en la place de la grande église; M. de Thevalle, avec pareil nombre en celle de Saint-Ouan; M. d'Orvaulx, avec aultant, le long de la grande rue, et depart ainsi sa trouppe en divers lieux. Puis faict crier par tous les carrefours, à son de trompe, que toute personne, de quelque qualité ou religion qu'elle soit, sans nul excepter, aict à porter toutes ses armes en l'hostel de ville, incontinant après le ban, sur peine de la hart, sans misericorde, auquel hostel ils trouveront gens fiables pour les recevoir et mettre en seure garde, afin de les rendre à ceulx à qui elles appartiendront : ceste occasion passée, que s'il est trouvé que quelqu'un aict escarté ou caché les siennes, il sera pendu et estranglé, et tous ses biens confisquez : avec lequel ban on leur donna l'espouvante que les forces qu'il avoit laissées à sept lieues de la ville marchoient en diligence pour y entrer; et s'estoit desja M. de Vieilleville saezy des portes qu'il faisoit tenir fermées, principalement celles qui regardent la riviere.

Ceste ordonnance, inoppinément publiée, et avec telles menaces, mit tout le peuple en si

grande frayeur, que toutes les armes des habitants furent portées, en une merveilleuse promptitude, en l'hostel de ville. Et alloit cependant le prevost Genton, avec ses archers, de maison en maison pour les visiter, et descouvrir s'il s'y commettoit quelque fraude ou abus; mesme les présidens, conseillers, tous juges et les ecclesiastiques, y firent porter les leurs, ou pour servir au mesme peuple d'exemple, ou pour ne tomber poinct aux inconvénients où se rendent subjects ceux qui contreviennent à ung commandement d'un lieutenant-general de Roy, qui est aultant desobéir à la mesme Majesté : aussi, qu'ils cognoissoient M. de Vieilleville du tout inexorable aux contrevenants à ses commandements et ordonnances quand ils concernent le service du Roy, en l'enfraincte desquels il n'eust pas favorisé son propre frere.

Toute la journée, jusques à six heures du soir, se passa en ceste corvée. Et dès la poincte du jour du lendemain, le prevost Genton commence à faire les captures, assisté et soutenu des forces du jour precedent, et en la mesme assiette, et ce, suivant les roolles des coupables, que messieurs de la cour avoient tirez des informations : et en fut pris environ trente d'une et d'aultre religion ; les aultres, plus advisez, avoient deslogé dès le jour de son arrivée. Et estants ainsi prisonniers, M de Vieilleville commanda au prevost de depescher incontinant leurs procès pour en faire un bon exemple; mais il luy deffendit expressément de ne sonner, en façon que ce soit, en la sentence que l'on prononce au supplice au pied de l'eschele, qu'on appelle *dictum*, ce mot de *religion*, mais seulement « qu'ils ont porté les armes contre les ordonnances du Roy, n'estants soldats, pas seulement souldrilles ny dignes de cette qualité ; et n'ayants jamais faict serment ny service à Sa Majesté en ses guerres ny à la couronne de France, mais seulement gens de ville, artisans et mecquaniques, lesquels, après s'estre ennivrez, se sont battus et tuez, et par ung desbord desesperé en leur ivrongnerie, ont entré aux églises et ravagé en icelles ce qu'ils ont peu prandre et voller. » Et en fut ainsi executé jusques à dix-huict de mort naturelle ; les aultres de mort civile, les ungs par le fouet, les aultres d'amendes honorables et bannis, selon qu'ils estoient chargez.

Les presidents et conseillers admirerent grandement le stile de ce *dictum*, d'aultant qu'il ne spécifioit un seul mot de ce que contenoient les informations, et confesserent tous qu'il avoit esté dressé par ung merveilleux artifice et de grande ruze ; car, disoient-ils, s'ils eussent esté executés pour avoir pollu les autels, foulé aux pieds les choses sacrées; et les nostres pour avoir aussi tué deux ministres et brûlé une infinité de bibles, nouveaux testaments français, avecques d'aultres de leurs livres censurez, c'eust esté pour animer les ungs et les aultres à en tirer la vengeance, faire des parties et entreprises pour y parvenir, et tousjours à recommencer. Mais, par la grace de Dieu et par l'industrie et saige entendement de M. de Vieilleville, ils ont tous esté pendus et punys pour faict d'ivrongnerie seulement, qui nous faict espérer que nous ne tomberons plus en si perilleux et espouventables inconvénients; car chacun craint ceste reputation d'estre dict subject au vin, et à s'enyvrer et mourir avec ceste honteuse marque, et non pas pour sa conscience et pour soustenir en vray chrestien sa religion.

CHAPITRE XII.

M. de Vieilleville réprime les entreprises des Huguenots de Dieppe.

Ceulx de Dieppe, bien advertys de l'execution susdicte, car six de leur ville y passerent par mort naturelle, et trois par civile seulement, qui leur vindrent annoncer les nouvelles, entrerent en une grande frayeur, d'aultant que les forces de M. de Vieilleville s'estoient approchées d'eulx de l'aultre costé de la riviere, et qu'il avoit commandé à toute la noblesse du Dieppois qu'ils se tinssent prests de marcher pour le service du Roy à quand il leur commanderoit, sur peine d'estre declairez rebelles à Sa Majesté, envoyerent devers luy le lieutenant civil de la ville et celuy de l'admiraulté; car la jurisdiction de l'admiral y est establye, et cinq ou six des principaux de la ville.

Eulx arrivez à Rouan, ils se presentent fort matin à son lever, luy faisant beaucoup de belles remonstrances tendantes aux fins de leur justification ; le suppliant humblement de les traicter avec doulceur et modestie, comme innocents de toute sedition, et que son bon plaisir soit principalement de les exempter de garnison, et faire retarder la gendarmerie qu'ils ont entendu marcher devers eulx.

Ce que M. de Vieilleville leur accorda fort librement; mais il vouloit qu'ils demolissent, sans contredict, le théâtre qui estoit basty pour leurs presches; car le Roy s'estomacquoit bien fort de ce qu'ils avoient eu la hardiesse de le faire construyre en plain cueur de ville sans sa permission, et qu'ils sçavent bien, estants juges

qui ne ignorent poinct les loix ny les coustumes des provinces de France, qu'un gentilhomme ne ozeroit elever en sa terre un colombier seulement sans le congé du seigneur duquel il l'a tenu; et, s'il le luy permet, il l'oblige à quelque devoir qui n'est pas oublié en son adveu.

« A plus forte raison, vous vous estes grandement oubliez d'avoir si peu respecté votre souverain; et qui plus est, il n'est poinct basty pour le bien public ny pour son service; et deviez, comme officiers de Sa Majesté, vous y opposer de vive force, et y perdre plustost la vye. » Là-dessus, ils protesterent qu'il a esté basty par le commandement exprès de M. l'admiral, qui a luy-mesme advancé les premiers deniers, et souvent contribué; car les habitants n'eussent sceu fournir à la perfection d'ung si superbe édifice. « Au moins deviez-vous, dist-il lors, comme gens qui avez fait serment au Roy de ne souffrir qu'il se face chose en vostre ville qui luy soit prejudiciable, deputer quelques-uns, ou de la justice, ou de la ville, pour remonstrer au privé conseil du Roy une telle insolence et usurpation; de sorte que, pour une si enorme faulte, il ne vous peult moins escheoir que la privation de vos estats; et vous fera Sa Majesté grande grace quand il vous remettra la vye; car la connivance dont vous avez usé en cest endroict vous condampne à la mort, d'aultant mesme que vous ne pouvez ignorer qu'il a esté basty pour prescher et dogmatizer une nouvelle religion toute contraire à celle de votre Roy, le grand pere duquel, et son pere mesme, en ont fait brusler une infinité de ceulx qui la suyvent et y adherent, et en est executé tous les jours. Par ainsi resolvez-vous à sa demolition; car l'ung des principaulx commandemens de ma charge est de le faire porter par terre; et ne partiray poinct de ce pays que je ne l'aye executé, quand je devrois abrazer toute la ville de Dieppe : et, sans user de plus longs discours, vous en pouvez retourner, encores qu'il soit en ma puissance de vous retenir prisonniers jusques à ce que j'aye effectué ma conception et ce que j'ai en fantaisie; mais je ne userai pour cette fois d'une telle rigueur, et vous donne congé de partir pour reciter à vos concitoyens ce que vous avez négocié avec moi, ausquels ne differez de dire qu'ils fassent ce qu'ils pourront; mais assurez-les quant et quant que je ferai ce que je vouldray, et qu'il n'est poinct en leur puissance de m'en empescher; que s'ils l'entreprennent, ce sera à leur totale ruyne et confusion. »

Ces povres depputez eussent voulu estre encores à Dieppe, estants incertains de la resolution de M. de Vieilleville pour le regard de leurs personnes, et ne sceurent aultre chose repliquer, sinon qu'il luy pleust les laisser partir pour remonstrer à leurs concitoyens son intention et bonté, et les persuader d'y obeyr comme bons et fideles subjects du Roy, puisque Sa Majesté l'avoit ainsi voulu et ordonné; promettants sur leur vie et honneur de s'y employer de toute affection et fidelité : de quoy M. de Vieilleville se contenta; et les pria de demeurer encores pour tout ce jour; ce qu'ils accorderent fort volontairement.

Le soir du mesme jour, M. de Vieilleville fist advertir toute sa trouppe de se tenir preste à partir le lendemain à l'aube du jour, et se trouver devant son logis sans bagaige, et qu'ils fissent bien repaistre leurs chevaulx; car il vouloit faire une longue cavalcade : qui n'y faillirent pas; et ainsi deslogea de Rouan, sans faire sonner trompette ny sourdine, marchant droict à Dieppe, ayant les depputez avec lui, qui furent estonnez de ceste promptitude, n'en pouvant imaginer l'occasion; car il fit le chemin d'une traicte, encores qu'il y aict d'une ville à l'aultre douze lieues. Et estants à deux lieues de Dieppe, il depart les susdicts depputez et les faict marcher devant, ausquels il donne les vieils capitainnes de Metz, avec trente chevaulx pour les accompaigner, qui avoient charge, les ayants rendus en la ville, de s'arrester à la porte, de le y attendre, et s'en saezir; leur donnant advantaige d'environ demye-lieue seulement.

Arrivez qu'ils furent en la ville, et la trouppe des capitainnes arrestez à la porte, les habitants entrent en une merveilleuse frayeur; mais les depputez les asseurerent qu'ils avoient impetré de M. de Vieilleville qu'ils seroient exempts de garnison, et qu'ils n'auroient aucun mal; mais qu'il falloit obéyr aux commandements du Roy, qui vouloit que le theatre fust démoly et abattu de fond en comble. Sur ceste parolle la pluspart se mutine, et veult prendre les armes pour y resister et plustost mourir que de l'endurer : representant ceste esmeute, à veoir le peuple courir par les rues, ung abrazement de feu qui est en trois ou quatre maisons d'une ville, et en divers lieux, où tout le monde se précipite pour l'estaindre. Car ils alloient d'un costé et d'aultre, de furie, pour animer ung chacun au combat et se saezir de leurs armes. Les ungs vindrent aux clochers pour battre le tocsainct; mais nos capitainnes y avoient desja donné bon ordre, et furent repoulsez. Les aultres se presenterent à la porte, où estoient lesdits capitainnes, qu'ils trouverent en deffense, et quasi du tout barricadée, et y en fut tué trois ou quatre de premiere abordade; qui les refroidit beaucoup.

CHAPITRE XIII.

M. de Vieilleville se rend maître de la ville de Dieppe.

Sur ce tumulte, M. de Vieilleville arrive avec toute sa trouppe, et trois trompettes qui sonnoient incessamment; et viennent à grand trot, à pannades et ruades, droict au théatre; et portants par terre tout ce qu'ils rencontrent en leur voye, sans y espargner aige ny sexe; mesme le baston et platissades d'espées ny furent pas espargnez; et contraignit M. de Vieilleville tous les habitants et une infinité de paisandaille, mariniers et aultres gens du menu peuple qui se trouverent là, de mettre la main à l'œuvre pour ceste démolition, qui fust commencée en sa presence, sans que jamais personne s'ozast eslever pour y faire resistance; encores que ceulx de la religion prétendue y fussent les aisés, et donnassent la loy à tout le reste. Qui fust un stratageme de guerre executé d'une terrible ruze; car, s'il eust laissé partir les depputez ung jour devant luy, ou qu'il eust repeu par les chemins, il n'y eust jamais entré, et s'en fust retourné avec sa courte honte, ou bien y eust perdu la vye. Mais en une brave execution qui requeroit celerité, il ne luy falloit jamais parler de repaistre ny de dormir; car il se souvenoit bien que le vidame de Chartres, pour avoir disné par les chemins, faillit la ville de Saint-Omer, que les capitainnes français qui estoient prisonniers luy devoient livrer, par le moyen du grillier qu'ils avoient gaigné; et que le mareschal de Thermes, pour avoir voulu dormir, fut desfaict près Gravelines, là où, s'advançant d'une heure seulement, il défaisoit l'armée ennemye; et par grand malheur, il en employa trois en son reposouer. Mais M. de Vieilleville, par sa furieuse et inopinée entrée, fist fondre et dissiper cette enraigée populasse, sans aulcun effort ou effect, tout aussitost que faict le soleil du moindre de ses rayons une grosse et epaisse brouée; car on ne sceust jamais descouvrir ce que tout cela devint. Les ungs gaignerent, par les portes ouvertes, les champs; les aultres se saulverent dedans les navires, barques, pataches et aultres vaisseaux qui estoient à la radde sur le port; mais la pluspart se cacherent chez les catholiques leurs voisins, parants et amys; de sorte que par ce grand espavente M. de Vieilleville demeura maistre de la ville, sans qu'il y eust plus de dix hommes des leurs tuez sur la place, non pas au combat, mais pour avoir reffusé de s'employer à la demolition; qui fut cause qu'un chacun, sans respect de sexe ny de qualité, y feist office de gastadour et de pionnier.

La nuict venue, M. de Vieilleville vint descendre au logis que les depputez luy avoient fait preparer, et semblablement à toute sa trouppe, qui tenoient toute la ville, espars ça et là, pour plus grande seureté; et tenoit M. d'Espinay la porte de la marine, et M. de Thevalle celle des champs; mais toute nuict on continuoit la ruyne du théatre, où tout le monde, M. de Vieilleville mesme, avoit grand regret; car c'estoit ung fort brave édifice, ressemblant au theatre de Rome qu'on appelle Collisée, ou aux arênes de Nysmes. On fut trois jours à le verser par terre, et ne partismes de Dieppe que n'en veissions la fin.

Durant lequel temps, M. de Vieilleville fist de belles ordonnances pour retenir tous les habitants en bonne paix et union, desquels ils se trouverent fort bien edifflez tandis qu'ils les observerent; et furent fort estimées et bien approuvées par Messieurs de la cour de parlement de Rouan. Auquel lieu nous retournasmes le cinquiesme jour après nostre partement, où M. de Vieilleville fust derechef receu avec aultant d'honneur et de respect que l'on sçauroit dire.

Et après y avoir sejourné quatre jours, nous nous acheminasmes pour venir à la Cour, qui estoit à Orleans, et licentier les cent gentilshommes qu'il avoit choisis sur les premieres compaignies; aux chefs desquelles il commande de les ramener en leurs anciennes garnisons.

CHAPITRE XIV.

M. de Vieilleville vient à Orléans, où étoit la Cour.

Approchez que nous fusmes d'Orleans, M. de Vieilleville y fut accueilli comme à Amboyse, et avec beaucoup plus d'honneur. Car M. de Guyse l'attendit long-temps avec quinze ou vingt chevaulx soubs la porte Banniere; et ne sceyt-on pourquoy, sinon que l'on disoit qu'il vouloit sonder son cueur sur l'emprisonnement qu'il avoit faict de la personne du prince de Condé, frere du roy de Navarre; luy disant que des Avenelles luy avoit faict fort clairement veoir qu'il estoit chef et autheur de toutes les forces qui avoient paru à Amboyse et Noyzé; et que La Regnaudye n'estoit que son lieutenant; et qu'il ne falloit pas tollerer qu'un petit gallant, pour prince qu'il soit [car il estoit de fort petite stature], fasse de telles bravades à son Roy et souverain seigneur; et marcherent ensemble, devisants de telles affaires, jusques au logis de Sa Majesté, à laquelle M. de Guyse le presenta; qui luy fist encores plus grandes demonstrations de

contentement de ses services que à Amboyse, et surtout de la demolition du theatre, et de la dextérité dont il y avoit usé, et du grand dangier auquel il avoit hasardé sa personne pour la faire obeyr, mesprisant toute apprehension de mort pour executer ses commandements ; puis adjousta qu'il tenoit le petit prince de Condé prisonnier, comme bien convaincu d'estre le principal autheur de toutes les seditions et tumultes passez ; mais qu'il luy apprendra à mieulx respecter son souverain seigneur qu'il n'a faict, et qu'il pourra servir d'exemple à tous mutins pour l'advenir. A quoy M. de Vieilleville ne respondit aultre chose, sinon qu'il s'esbahissoit grandement que, se sentant coulpable, il se soit ainsi venu precipiter dedans le filet. Mais M. de Guyse repliqua qu'il pensoit avoir affaire à des sots, qui luy joueront ung traict de finesse duquel il ne se doubte pas. Là-dessus la Royne mere survint; la presence de laquelle fist mettre fin à ce discours, qui devoit estre plus long ; car desja le Roy avoit mis en jeu le roy de Navarre, qui estoit par les chemins pour venir à la Cour. Et ainsi se departit la compaignie pour aller au conseil.

A l'yssue duquel, le Roy commanda à M. de Vieilleville d'aller veoir le prince de Condé; qui s'en excusa comme celluy qui se doubta incontinant de quelle bouticque sortoit ce commandement, et sur quelle fin il avoit esté forgé; disant à Sa Majesté qu'il mourroit plustost que d'y aller; car il avoit trop à descueur tous perturbateurs du repos public, principalement ceulx qui entreprennent sur l'Estat; luy conseillant de le confiner en la Bastille, ou en une tour de Loches, si tant est qu'il n'aict poinct attenté à la vye de Sa Majesté; car s'il se trouve qu'il y ait conspiré, le cas est irremissible, fust-il son propre frere ; mais pour aultre charge ou delict, il seroit à jamais reprochable à Sadite Majesté, de faire mourir ses proches parants et princes du sang royal de France.

Remonstrance que le Roy remarqua merveilleusement; et luy dist telles parolles : « Je veoy bien, monsieur de Vieilleville, qu'il est fort malaisé de vous surprendre ; car ce que je vous en avois commandé n'estoit pas du tout pour vous y faire aller, mais pour descouvrir de loin vostre oppinion sur son emprisonnement, et si nous avons malfaict, ou non, d'en user ainsi, et semblablement quelle en doit estre l'yssue. » Sur quoy M. de Vieilleville respondit que Sa Majesté estoit très-saige et très-advisée, et assistée d'un très-prudent conseil, avec lequel, moyennant la grace de Dieu, elle sçaura fort bien mettre fin à ceste affaire, qui puisse redonder à son honneur et gloire, au repos perpetuel de sa personne et de tout son Estat. Langaige que Sa Majesté eust très-agreable; lequel ceulx qui luy en avoient mis le subject en la bouche ne sceurent jamais calompnier, tant estoit accort et ruzé en ses responces.

Quant à l'emprisonnement du prince de Condé, il n'estoit pas trop cruel; car il avoit tout son logis pour prison, auquel estoit une salle avec cinq aultres estaiges; mais la porte et fenestres devers le jardin estoient murées et condampnées. Le capitainne Gohaz, qui le gardoit, avec une escouade de sa compaignie, luy donnoit toute liberté de s'y pourmener ; et semblablement à six de ses domestiques d'aller par la ville, comme il leur plaisoit, chercher les commoditez de leur maistre et les leurs; mais on se doubtoit bien qu'à l'arrivée du roy de Navarre il seroit plus estroictement resserré.

CHAPITRE XV.

Arrivée du roi de Navarre à Orléans.

Enfin le roy de Navarre arriva à la Cour (1): mais le Roy, les Roynes mere et regnante n'envoyerent au-devant de luy; et ne fut pas receu selon sa dignité, car ung chacun craignoit d'offencer. On lui ordonna son quartier assez loing du logis du Roy, pour sa personne et son train, qui ne revenoit pas à cinquante chevaulx, comptant mulets et charrois; bien esbahy, au reste, de ce qu'il trouva par tous les carrefours de la ville des barricades, non pas de pippes ny d'aultre fustaille, mais de massonnerie, bien percées et flanquées, et grand nombre de soldats en chacune; et ce qui plus l'estonna, fust qu'il ne sceust voir ny parler à son frere.

Or, s'estant presenté devant le Roy pour luy baiser les mains, il le trouva seul, sans estre accompaigné de pas ung grand, ny d'aulcun gentilhomme de marque, mais environné de tous costez d'une infinité de ses gardes, comme de quelque nombre des cent gentilshommes de sa maison, avec leurs haches d'armes, archers des gardes leurs capitainnes à la teste, Suisses, les gardes escossaises et toute la cour; la bassecour du logis du Roy pleine de soldats, et tous harquebuziers. Racueil que le povre prince trouva assez estrange; mais force luy fut de passer par-là; et après plusieurs propos qu'ils

(1) Inexactitude : le roi de Navarre et le prince de Condé arrivèrent ensemble.

eurent ensemble à part, qui nous furent incogneus, le Roy commanda à deux capitainnes de ses gardes de le conduire en son logis.

Quand M. de Vieilleville veid tant de divisions, partialitez et de deffiances, et principalement traicter avec si peu de respect les princes du sang, il commencea à parler de son congé. Mais en estant la Royne mère advertie, elle pria incontinant le Roy son fils de le luy refuser tout à plat, non-seulement de luy deffendre expressément de n'abandonner la Cour sans commandement, et que l'on avoit grand besoing de son service; le voulant employer bientost en chose de très-grande importance pour le bien et affaires du royaume et de la couronne. Priere à laquelle le Roy obeyt incontinant: qui fust cause qu'il envoya querir madame de Vieilleville, prevoyant son sejour y devoir estre bien long; ayant esté ladicte dame induicte à luy faire prononcer ce commandement, pour deux raisons: la premiere, pour estre toujours assistée de sa presence s'en tenant bien fortifiée, comme nous avons dict; l'aultre, pour porter tesmoignaige aux princes electeurs du Sainct Empire et aultres princes et Estats d'Allemaigne, de toutes les procedures que son fils et son conseil pourroient executer contre le roy de Navarre et son frere, et la descharger envers eulx de toute calompnie, comme innocente de leur misere et tribulation. C'est pourquoi elle vouloit qu'il veid entierement la fin de ceste tragedie, affin que lesdicts princes ne pensassent pas qu'elle en fust consentante; mais qu'il leur testifiast, quand il seroit en son gouvernement de Metz, qu'à son grand regret elle voyoit tels rudes traictements, ausquels, par faulte d'authorité et de credit au conseil du Roy son fils, elle ne pouvoit donner l'ordre tel qu'elle eust bien desiré.

Nous passasmes doncques la pluspart de l'hyver à Orleans, où l'on voyoit de terribles traicts de rudesse; principalement que le roy de Navarre venoit au logis du Roy, accompaigné seulement de deux ou trois gentilshommes; et qu'estant entré, il ne se presentoit pas à la porte de la chambre, mais se pourmenoit en la salle, attendant que l'huissier le vint querir: qui esmouvoit plusieurs des plus grands, non pas de la faction de MM. de Guyse, à commiseration, de veoir ung tel prince, portant tiltre de Roy, mesprisé de ceste façon.

CHAPITRE XVI.

Mort de François II. — M. de Vieilleville retourne à Metz.

Mais Dieu pourveut à telle cruaulté; car le dix-huictiesme de novembre 1560, le Roy tomba malade d'une douleur d'oreille si vehemente, qu'il en mourut au dix-septiesme jour après, qui fut le 5 de decembre. Accident qui fist bien tourner la chance; car toute la Cour en general, grands et petits, se vindrent presenter au roy de Navarre, qui venoit ordinairement au logis du nouveau roy Charles qui succeda à son frere François, avec deux ou trois cents chevaulx; et print la regence et administration du royaume avec ladicte dame, laquelle le declaira, parce que le Roy estoit fort jeune, n'ayant encores saeze ans, lieutenant-general du Roy, representant sa personne par tout son royaume et terres de son obeyssance [qui fut au grand contentement de tout le monde], et ce, par l'advis et entremise de M. de Vieilleville, qui conseilla à la Royne d'en user ainsi, affin de gouverner le royaume en bonne paix et union, et remettre les affaires en meilleur estat, attendu la très-dangereuse combustion que pouvoit faire flamber en icelluy ceste diversité de religions, qui sembloit prandre ung merveilleux accroissement. A quoy Sa Majesté, ayant meurement consideré tous les evenements qui en pouvoient arriver, condescendit fort volontairement; et en remonstra aultant au roy de Navarre, pour coupper chemin à tous troubles; qui ne reffusa pas cest estat, mais le tint et l'exercea soubs l'authorité de ladicte dame; qui fist prosperer toutes choses de bien en mieulx.

Et est à noter que, nonobstant toutes les rigueurs, aguets et espionnaiges des deux freres, M. de Vieilleville ne laissoit pas, du vivant du feu Roy, d'aller la nuict visiter le roy de Navarre, pour le nourrir en amitié avec ladicte dame, comme prevoyant que ceste tirannie ne pourroit pas durer long-temps; et bien souvent portoit et rapportoit des créances de l'un à l'aultre, sans que jamais, par sa dexterité et saige conduicte, personne l'eust sceu descouvrir; et par telles reconciliations l'estat de la couronne de France devint fort paisible et calme. De quoy tous les grands du royaume l'honorerent merveilleusement; car il estoit en la puissance du roy de Navarre d'exclurre la royne mere de tout gouvernement, par les vieulx et anciens statuts et privileiges du royaume, qui privent les femmes et les estrangers de telles charges; et elle avoit ces deux qualitez. Ce fut doncques comme par inspiration

divine qu'elle fist arrester M. de Vieilleville à la Cour; car s'il s'en fust allé, elle estoit en hazard de se retirer ou à Monceaulx, ou à Chenonceaulx. Aussi n'en fust-elle pas ingrate, comme nous dirons en son lieu.

Quand les deux freres veirent le Roy mort, et advertis que le capitainne Gohaz avoit ouvert au prince de Condé la porte de son logis, et remis en toute liberté, et que le roy de Navarre avoit esté proclamé lieutenant-general du nouveau roy de France, ils sortirent d'Orleans à petit bruict; et nuictamment le cardinal gaigna son abbaye de Mairmoustier par la riviere; et le duc de Guyse Paris, où il avoit beaucoup de confidents; et se repatria avec le connestable, le mareschal de Sainct-André (1), et grand nombre d'aultres grands, qui tous ensemble formerent une indissoluble amitié pour abymer les Lutheriens; alleguant ledict de Guyse que tout ce qu'il avoit faict à Orleans n'estoit que sur saincte intention; et leur fist veoir au doigt et à l'œil que le prince de Condé avoit promesse des princes d'Allemaigne d'une levée de dix-huict mille reithres et douze mille lansquenets, pour venir planter l'heresie en France et fouldroyer leur religion; et qu'il avoit faict la cene avec l'Admiral, le cardinal de Chastillon, Andelot, et plus de trois cents gentilshommes francais, à Noyers; et qu'il estoit très-necessaire de se confederer pour resister à une si detestable et meschante entreprise; les asseurant qu'il avoit deliberé de les envoyer tous querir, par commandement exprès du Roy, si la mort ne l'eust prevenu, pour assister au jugement d'un si pernicieux petit prince; mais qu'il falloit, sans dissimulation ni connivence, embrasser ceste affaire, et avec toute diligence; car il prevoyoit bien que toute la Cour s'en va empoisonnée de ceste faulce et diabolesque doctrine, puisque le roy de Navarre, qui en est, commande generalement à la France; et que bientost, par ses blanderesses et flateuses persuasions, il attirera la Royne mere. A ceste remonstrance, ils jurerent tous de s'y employer de toute affection; et s'entre-promirent la foy de ne s'abandonner jamais qu'ils n'en ayent veu la fin, et de n'y rien espargner, jusques au dernier soupir de leur vie.

[1561] De ceste assemblée sortirent et sont emanez tous les troubles qui sont depuis advenus en France: mais estants escrits par plusieurs bons esprits, je ne m'y estendray nullement; aussi que ce subject n'est pas de mon histoire. Pour laquelle renfiler, je vous diray que M. de Vieilleville voyant la Royne mere et le roy de Navarre bien ensemble, et merveilleusement d'accord en la regence, il demanda son congé pour s'en retourner en son gouvernement; qui luy fut fort volontairement accordé, avec grande demonstration et contentement de ses services, et infinies promesses de la remuneration. Puis commencea son voyaige par s'aller raffraischir en sa maison de Durestal, où il remena madame de Vieilleville. Et après y avoir sejourné environ ung mois, il print le chemin de Champaigne pour aller à Metz, sans repasser par la Cour.

Auquel lieu il fut receu d'une inexprimable allaigresse, tant par les habitants de la ville et de toute la contrée, sans excepter sexe, aige ny qualité, que par les gens de guerre de toute la garnison, pour le long-temps qu'ils avoient esté privez de sa presence, et de le veoir eschappé des grands hazards ausquels il s'estoient submis par les perilleuses charges qu'on luy avoit données. A quoy M. de Sennectere n'oublia rien de son devoir, comme lieutenant de sa compaignie et au gouvernement: car il fist sortir toute la cavallerie en general, et en armes, audevant de luy en la plaine de Fristau, et se combattre à coups de lance et de coutelas; et deux bataillons de gens de pied, qui firent filer une scopeterie d'harquebuzade sans balles, l'un contre l'aultre, plus d'une heure; et grand nombre de picques rompues; et entrants avec telles fanfares en la ville, les commissaires de l'artillerie firent ronfler toutes leurs pieces, grandes et petites, qu'ils avoient le soir precedent placées sur les platesformes et remparts pour cest effect, et de telle sorte et furie, que l'on n'en eust sceu faire davantaige pour la mesme Majesté.

Ainsi nous parachevasmes le reste de l'hyver en bonnes cheres et toute rejouissance, sans aulcun soulcy, ayant la paix bien confirmée et jurée avecques nos voisins de Luxembourg, et que Théonville avoit esté déja rendue, suyvant les articles de paciffication, comme il a esté dict.

CHAPITRE XVII.

M. de Vieilleville est nommé ambassadeur à la cour de l'Empereur.

[1562] Or la Royne proposa en un conseil qu'il estoit très-necessaire d'envoyer devers l'Empereur, pour former amytié avec luy, sur l'advenement de son second fils à la couronne, et que l'on s'estoit beaucoup oublié de n'avoir faict ce

(1) C'est le triumvirat dont il est question chapitre IX; mais il ne fut formé qu'en 1562.

devoir du regne de son fils aisné ; et que ledit sieur Empereur pourroit avec juste occasion se douloir d'un tel mespris, estant, de toute ancienneté, ceste louable coustume observée entre les grands princes, principalement de la chrestienté, de s'entrevisiter par une amyable congratulation, quand Dieu les honore de la succession des sceptres et couronnes de leurs predecesseurs ; et que d'aultre part, il estoit deu à quelques princes, colonels, reithermestres, capitainnes et d'aultres serviteurs occultes en Allemaigne, affectionnez à la couronne de France, des pensions qu'il estoit raisonnable de satisfaire ; aussi qu'il se falloit raffraischir en la memoire et amytié des princes electeurs du Sainct Empire ; et que celluy que l'on envoyera devers l'Empereur pourra depescher toutes ces affaires en son voyaige ; mais il le falloit choisir digne d'une telle charge, et qui s'en saiche duement acquitter.

Proposition que tout le conseil, principalement le roy de Navarre, receust avec grande admiration et tous ensemble ; et solliciterent la diligence comme fort pregnante pour le bien de la couronne ; et sur ceste ouverture il ne s'en presenta pas moins de quinze ou vingt, et des plus grands favorits de la Cour ; pour estre preferez en ceste légation ; car, à la vérité, c'estoit un fort beau voyaige, et s'en battoient à la perche : les ungs en sollicitoient la Royne douairiere, les aultres le roy de Navarre ; et quelques-uns s'addressoient à la Royne mesme, par l'entremise de certaines dames qu'ils cognoissoient luy estre agréable ; mais tous perdirent leur temps et leurs peines.

Car Sa Majesté avoit voué en son ame ce voyage à M. de Vieilleville, par plusieurs fort légitimes raisons. Desquelles la premiere, qu'il estoit comme à demy-rendu, d'aultant que son gouvernement de Metz aboutit en Allemaigne ; l'aultre, qu'elle le cognoissoit plus consommé aux affaires d'Estat que tous les susdicts poursuivans : *item*, qu'il estoit honoré et merveilleusement respecté de tous les princes electeurs du Sainct Empire, qui seront bien aises de le veoir et de conferer avec luy des affaires de France ; plus, qu'il est raisonnable que l'Empereur cognoisse celluy qui a, par tant d'années, fait teste à l'Empire et à toute la Germanie ; et que toutes les entreprises que l'on a tramées sur son gouvernement, pour secrettes qu'elles ayent esté, n'ont jamais pu réussir à bonne fin, mais, par sa vigilance et dextérité, ont toujours esté renversées : davantaige, que saichant Sadite Majesté la très-grande amytié que luy portoit le roy Henry son feu seigneur et mary, à cause de ses valeurs et mérite, elle desiroit, comme dame d'honneur et de bien, qui doit tousjours affectionner ce que son mary aime, l'en faire ressentir : j'adjousteray encore ceste-cy, qu'elle ne vouloit pas estre ingrate des fideles services qu'il luy avoit faicts, l'ayant tousjours assistée, sans rien craindre ny apprehender, en toutes les fascheuses et turbulentes occasions qui se sont survenues depuis qu'elle est vefve ; et pour la derniere elle se sentoit en partie son obligée du commandement general et absolu qu'elle avoit en ce royaume, par les belles et très-utiles remonstrances qu'il fist au roy de Navarre, comme nous avons dict.

Qui fut cause que, toutes sollicitations, faveurs et poursuites rejectées, elle depescha en poste M. de Froze, son premier escuyer, devers luy, pour luy porter les lettres pour l'Empereur, les princes, son instruction et toutes aultres despesches necessaires pour ceste legation ; et avec luy coururent le commys du tresorier de l'espargne, et quatre ou cinq aultres clercs des finances, qui portoient soixante mille escus en or pour les susdictes pensions, qui arriverent à Metz le premier jour d'avril 1562.

Il ne faut pas demander si le sieur de Froze fust le bien venu et toute sa trouppe, principalement quand M. de Vieilleville eust veu les lettres que la Royne luy escrivoit, desquelles je ne insereray, pour éviter prolixité, que les sept dernieres lignes qui contenoient ces propres mots : « Vous asseurant, mon cousin, que j'ai esté infiniment importunée par plus de vingt pour avoir l'honneur de ce voyaige, entre lesquels estoient le fils de mon feu oncle, le mareschal Strozzy, et Valenty, fils naturel du sieur roy de Navarre. Mais je les ay tous faicts égaulx ; car quand j'eusse eu ung frere qui l'eust pourchassé, je vous y eusse tousjours preferé, pour la parfaicte fiance que j'ay que vous vous acquitterez aussi dignement de ceste charge que de toute aultre que l'on vous a jamais de ma cognoissance commise ; et, sur cette esperance, je prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous aict en sa sainte et digne garde. Escrit à Orléans, ce vingt-septieme de mars 1561. Ainsi signé, vostre bonne cousine, CATHERINE ; et au dessoubs, FIZES. »

Froze doncques, après avoir esté fort favorablement traicté l'espace de trois jours à Metz, s'en retourna devers la Royne mere, sa maistresse, avec responses qui portoient un remercyement condigne à une si honorable et respectueuse faveur, et oultre ce fort contant et satisfaict de sa peine, car on luy fist de très-beaulx et riches présents de très-belles pistoles et harquebuzes, qu'il confessa luy-mesme n'en avoir

jamais veu de pareilles en France ny aux cabinets des roys, mais sur-tout d'un cheval de Dannemarck, qu'il estima avec son esquipaige à plus de mille escus, après que luy, qui estoit de l'estat et profession de s'y cognoistre, l'eust monté et manyé deux ou trois fois; et fist grande instance de le reffuser, comme à luy n'appartenant, mais que c'estoit pour ung grand prince; et que si le Roy estoit en aige pour le monter, il ne luy en fauldroit point d'aultre, mesme pour un jour de bataille. Mais M. de Vieilleville voulut qu'il l'acceptât; ce que Froze fit, et sur l'heure le nomma *Vieilleville*.

CHAPITRE XVIII.

M. de Vieilleville arrive à la cour de l'électeur palatin.

Le lendemain M. de Vieilleville commencea son voyaige avec soixante chevaulx, où estoient M. d'Espinay, M. de Thevalle, M. de Crapado, M. de La Plessecleramhault, M. de Thuré, les sieurs Dorvaulx, de Saint-Ouan, de Pezé, de Fontenay aultrement Les Moulins, de La Vieulxcourt, et cinq ou six vieils capitainnes de Metz; et accommoda les trésoriers de chevaulx pour porter leurs finances.

Marchants avec si belle compaignie, nous entrasmes au Palatinat. De quoy averty le comte palatin, duc de Bavieres, premier electeur du Sainct Empire, il envoya son grand mareschal avec quarante chevaulx au-devant de nous, qui ne nous abandonna qu'il ne nous eust rendus à Heidelberg, ville où faisoit sa residence ordinaire ledict electeur, qui envoya son fils, lequel avoit esté nourri en France, du nom de Bavieres, en la cour du roy Henry second, au-devant de M. de Vieilleville, environ une lieue. Et luy fist ledict electeur une fort courtoise reception et honorable traictement pour deux jours, à cause des louables recits qu'on luy avoit faicts de ses braves gestes, et qu'il entendoit dire journellement, et par son fils mesme, qu'il favorisoit tousjours les Allemants, tant en la cour des roys de France qu'aux armées françaises, quand il s'y trouvoit des colonels et capitainnes de leur nation. Et après toutes conférences faictes, responses des lettres retirées et toutes creances dictes, M. de Vieilleville print congé de luy; mais il ne fust possible de l'empescher de monter à cheval, accompagné de trois cents chevaulx, tous pistoliers, et trois cornettes arborées, avec cinq ou six trompettes pour nous venir conduire une grande lieue au-de-là d'Heidelberg. Et voulant M. de Vieilleville prendre congé, le pressant de se retirer, il nous mena, à bien cent pas à l'escart du grand chemin, en ung bosquet de sapins, où estoient trois belles fontaines, avec lesquelles nous trouvasmes une embuscade de cinquante ou soixante bouteilles de vin d'Alsace, très-excellent; et fallut que toute notre trouppe beut, et commençea ledict sieur electeur la querelle. Ceste collation finye, en laquelle jambons de Mayence, car c'en est le pays, fourmaiges de Milan, cervelats et aultres esguillons à vin ne manquerent poinct, M. de Vieilleville, voulant mettre pied à terre pour luy dire le dernier adieu, il ne le voulut jamais permettre, et s'entrembrasserent de cheval. Et ainsi se departirent; mais à ce departement, ces trois cents chevaulx, qui estoient demeurez à l'escart, firent une terrible scopeterie et les trompettes raige de fanfares.

Mais nous veismes à Heildelberg une chose fort rare et très-estrange, que je ne puis passer soubs silence, qui estoit ung gros et puissant lyon aussi privé que ung chien; car il se jectoit parmy nous, suivy toutesfois de son gouverneur, sans qu'il offenceast personne; et, ennuyé de nous regarder, il montoit en la chambre de madame la comtesse, et s'y couchoit de son long comme un dogue, attendant qu'on luy apportast ung quartier de chien ou de quelqu'aultre beste pour son ordinaire; et estant repeu, il s'en retournoit de luy-mesme, sans aulcune contraincte, en sa caige, aussi doulcement que pourroit faire ung chien courant en son chesnil. Nous sceusmes que le comte l'avoit recouvré du roy de Moscovie, n'ayant encores que trois mois, et qu'il l'avoit ainsi nourry et eslevé en si privée nourriture, à cause que le comte palatin du Rhin porte en ses armes ung lyon d'or rampant, couronné, langué et armé d'argent en champ d'azur ou de gueules.

Poursuivant doncques nostre voyage, nous entrasmes en Suabe pour venir en la principale ville de la duché, nommée Stocart, où le duc de Vyrtemberg, seigneur dudict pays, nous attendoit à grande devotion; car il avoit passé sa jeunesse en France, du temps du roy François le Grand: qui nous fist de merveilleuses caresses et abandonnez traictements, toutesfois à la française, car il ne beuvoit qui ne vouloit; très-aises, au demourant, de voir M. de Vieilleville, tant pour sa reputation que pour les bons traictements dont il avoit usé envers ses proches parents au siége de Théonville.

CHAPITRE XIX.

Arrivée de M. de Vieilleville à la cour de Saxe.

Sortants de-là, nous vinsmes à Ausbourg, où tous les colonels, reithermestres, capitainnes et serviteurs occultes, pensionnaires de France, se trouverent, ayant esté advertis par M. de Vieilleville du jour qu'il y devoit estre, par le project qu'il avoit faict de ses journées avant partir de Metz, à tous lesquels leurs pensions furent payées où il fut laissé quarante mille escus, qui deschargea bien fort les tresoriers; de quoy ils prindrent vallable acquicts, soubs l'ordonnance de M. de Vieilleville, signée de sa main. Puis firent tous serment entre ses mains de continuer leur affection et fidelité au service du Roy à présent regnant, et de la couronne de France, envers et contre tous, et surtout, de ne faire aulcune levée de gens de guerre, tant de cheval que de pied, pour passer en France, sans l'exprès commandement du Roy, et par lettres signées de sa main et à iceulx envoyées par son lieutenant-general à Metz : ce qu'ils promirent et jurerent fort authentiquement. Et fut semblablement injonction faicte aux pensionnaires et serviteurs occultes, au nombre desquels estoient deux evesques, l'un de Passau, l'aultre de Ratisbonne, là presents, de n'abuser poinct Sa Majesté de faulx advertissements, mais toujours escrire la verité des choses qui se presenteront dignes d'estres escrites; et que, quand on leur addressera quelque serviteur du Roy pour aller descouvrir en Allemaigne ce qui luy sera commandé pour son service, ils le tiendront secret, favoriseront et feront conduire seurement, et assisteront jusques au parfaict complement de sa charge; qui jurerent semblablement d'ainsi faire, et sur leur ame de n'y faillir.

Toutes ces depesches faictes au contentement d'un chacun, nous vinsmes à Vymarch, où nous trouvasmes le duc Jehan-Frederic de Saxe et le duc Jehan-Guillaume son frere, qui receurent M. de Vieilleville selon leur portée; car l'empereur Charles cinquiesme les avoit reduicts en une miserable extremité, et quasi ruinez, leur ayant osté la duché et l'électorat de Saxe, et par consequent traeze, que villes, que chasteaulx, qui sont annexées et incorporées audict electorat, en la guerre qu'il leur fist et au landgraff de Hessen son confederé et associé, l'an 1546 et 1547; et le donna, comme par gratification, au duc Maurice de Saxe, leur parent de nom et d'armes, les successeurs duquel en ont toujours jouy depuis, et jouissent encores de present, parce que ledict Maurice, menant l'avant-garde de l'Empereur en ceste guerre, fut cause en partie que les aultres furent deffaicts, et estants prisonniers furent convaincus du crime de rebellion à l'Empereur leur souverain seigneur, et par ce moyen confisquez.

CHAPITRE XX.

Suite du voyage de M. de Vieilleville.

Ceste guerre survint à l'occasion de la doctrine que sema ung regent ou ung moyne en l'année 1516, nommé Martin Luther, en l'université de Vyrtemberg, ville principalle de la duché de Vyrtemberg, que le susdict Jehan Frederic embrassa, et suivit de telle ardeur et affection, jusques à contraindre ses subjects, qu'il s'oublia tant, sur le commandement que luy fist l'Empereur de s'en desister et la rejeter du tout, que de luy escrire ung cartel de deffi, par lequel il maintenoit ne luy estre aulcunement subject ny vassal, ains au contraire qu'il portoit la couronne d'Empereur qu'il luy avoit mise, comme electeur, sur la teste, et l'espée imperiale en la main droicte pour se la maintenir, et que son conseil n'avoit pas bien recogneu ses forces et moyens de luy faire envoyer ung herault pour contraindre et gehenner sa conscience; car quand il y viendra luy-mesme avec cinquante mille hommes, qu'il y prouffictera aussi peu que son herault. De quoy l'Empereur s'irrita si fort, qu'il dressa une armée en peu de temps si grande, qu'il rangea ce puissant duc à l'extremité que nous avons dicte, et tous ses associez, jusques à luy demander à genoulx pardon et la vie quant et quant, qui luy fut remise par l'intercession de cinq ou six grandes princesses d'Allemaigne ses parentes, de tous les potentats et villes franches de l'Empire.

Et ayant sejourné là deux jours, M. de Vieilleville print congé d'eulx, après leur avoir faict payer leurs pensions, qui estoient de quatre mille escus par an à chacun, que le roy Henry second ordonna leur estre payée par commiseration de prince à prince, estants si povres, toutesfois de la plus ancienne race de l'Europe, de laquelle estoit sorti Charlemaigne, roy de France, et par conséquent tous nos roys; car par l'arbre de France il se void qu'ils sont descendus de ce Charlemaigne, et, pour ceste seule consideration, les gratiffioit de ce petit moyen.

Au partir de Vymarch, nous prismes le chemin de la ville de Ulme, sur la riviere fameuse

du Danube. Les habitants de laquelle nous receurent fort cordialement, avec courtoisies infinies; et s'enquerant M. de Vieilleville du chemin pour aller à Cassel, devers le landgraff de Hessen, en ung très-fort chasteau sien, où il faisoit sa residence ordinaire, le bourguemaistre d'Ulme le divertit d'y aller à cause de la longueur et grande destorce des chemins, sterilité du pays et très-mal aisé pour les coches, d'aultant qu'il est montueux, et que les traictes, premier que de trouver logis pour repaistre ung si grand train et attirail, sont communément de cinq à six lieues d'Allemaigne, qui en valent bien dix et douze de France, encore fort mal traictez.

Qui fut cause que M. de Vieilleville depescha ung gentilhomme, avecques ung truchement, devers le susdict landgraff de Hessen, pour luy porter les lettres du Roy, de la Royne sa mere et du roy de Navarre, avec les créances contenues en son instruction, et sa pension quant et quant: car l'Empereur l'avoit faict courir aussi miserable fortune que aux freres de Saxe ses confederez, et par la vaillance et industrie du duc Maurice de Saxe, qui avoit aussi augmenté l'armée imperiale de plus de dix mille hommes de ses forces naturelles, de ses subjects et à sa solde.

M. de Vieilleville fust ainsi conseillé de se mettre sur le Danube, qui le portera droict à Vienne en Austriche, et gaignera six ou sept journées; car, par terre, il est merveilleusement long et fascheux, et les habitants, en plusieurs endroicts de pays et contrées, forts barbares et incivils. Doncques, ne rejetant poinct ce conseil, fist renvoyer tous ses chevaulx, coches et charrois à Metz, et prinsmes douze bons et grands batteaulx, dont le magistrat d'Ulme nous accommoda en payant, et de bateliers fort experimentez sur ladicte riviere; car elle est en plusieurs endroicts fort perilleuse. Ainsi nous navigasmes, en la grace de Dieu, sept ou huit grandes journées, et approchasmes d'une belle et grande ville nommée Ingolstat, appartenant au duc Auguste de Saxe, qui avoit hérité de la confiscation de l'électorat de Saxe par la mort de son frere Maurice, en laquelle ville il estoit pour lors. Mais sentant nostre venue, il en deslogea incontinant, et laissa ung memoire en langaige allemant au bourguemaistre d'Ingolstat, pour donner à M. de Vieilleville, qui faisoit chercher des chevaulx pour envoyer ung gentilhomme avec ung truchement après, pour luy porter les lettres du Roy, de la Royne, et sa créance; lequel memoire fut traduict ainsi :

« Je me suis retiré en toute diligence de ma ville d'Ingolstat, affin de ne conferer avec les agents et ambassadeurs du roy de France de chose qui soit, ny de les voir, comme estants serviteurs de celluy qui favorise mes ennemis, et leur donne pensions pour me faire la guerre. Mais j'eusse bien desiré cognoistre M. de Vieilleville, pour juger, le voyant et discourant avec luy, si sa personne et ses discours meritent la grande reputation qu'il a acquise par l'Allemaigne en valeur et entendement; mais ce sera pour une autre fois, et peult-estre en une armée. Cependant que l'on ne vienne poinct après moy pour me presenter les lettres et pacquets que je scey qu'ils m'apportent de la part de leur Roy et de son conseil; car je desdaigne de veoir ny lire chose venant de ceulx qui favorisent et supportent mes plus grands et mortels ennemis, qui journellement me font la guerre, tant à force ouverte que par secrettes intelligences. » Ainsi signé, AUGUSTE, duc hereditaire et legitime de Saxe, et vray electeur du sainct Empire.

Quand M. de Vieilleville eust ouy l'interpretation de ce memoire, qui tenoit plus de l'ivroigne que d'homme rassis, entre-meslé cependant d'un merveilleux orgueil, il rompit et mist en pieces les trois lettres qu'il avoit à luy presenter, puis les jecta dedans le feu en la presence du bourguemaistre d'Ingolstat qui le luy avoit interpreté, car il entendoit fort bien le français, le priant de transcrire son interpretation au pied du memoire et la signer; ce que le bourguemaistre ne reffusa, disant que puisque son seigneur l'avoit escrit de sa main et signé, il ne se pouvoit faire tort de l'ensuivre. Et le print M. de Vieilleville, pour servir de descharge envers leurs Majestés, de n'avoir poinct veu ce farouche duc comme les aultres princes.

Cela faict, nous entrasmes en nos batteaux, et fismes tant par nos journées, que, le huictiesme jour après nostre partement d'Ingolstat, nous vinsmes surgir en une grosse et riche abbaye, nommée Closternaybourg, distant de Vienne trois lieues ou environ, accompaignée d'un beau et grand villaige où nous trouvasmes l'ambassadeur de France auprès de l'Empereur, du nom de Bochetel, evesque de Rennes, nous y attendant il y avoit deux jours; qui fist entendre à M. de Vieilleville le grand desir que l'Empereur avoit de le veoir, et qu'il se pouvoit asseurer d'estre le très-bien venu. Et après avoir conferé ensemble de plusieurs choses, et principalement des ceremonies qu'il fault observer à la premiere abordade d'un tel prince, qui est le plus grand de la chrestienté, nous reprismes nos batteaulx pour descendre à Vienne, où arrivasmes à bonne heure après midy. Et se logea,

M. de Vieilleville, au logis que Sa Majesté luy avoit faict preparer, auquel deux gentilshommes d'honneur, portants tiltre de comte, le conduisirent de sa part.

CHAPITRE XXI.

M. de Vieilleville arrive à Vienne, où il est admis à l'audience de l'empereur.

Le lendemain, lesdicts deux comtes le vindre querir pour le presenter devant l'Empereur, affin d'executer sa legation; auquel ils dirent qu'il ne feist et n'usast d'aultres ceremonies ny reverences que de la propre façon dont il a accoustumé d'user devant le roy de France son maistre; et qu'il leur estoit commandé de luy donner cest advertissement expres, affin qu'il cogneust la parfaicte et sincere amitié que l'Empereur porte au Roy et à la maison de France, et particulierement à luy, pour les bons et louables rapports qui luy en ont esté faicts, et des bons offices qu'il a toujours exercez pour entretenir les deux maisons en bonne intelligence et concorde, et que Sa Majesté n'est poinct ignorante que la paix qui dure encores aujourd'huy a été faicte par son industrie, et luy est entierement attribuée.

Ils marchent doncques au logis imperial, M. de Vieilleville entre eulx deux, et trouverent l'Empereur, qui luy avoit faict cest honneur, d'estre venu au devant de luy jusques à la porte de la salle. Et à ceste rencontre, M. de Vieilleville luy faict la reverence, donnant du genou en terre. Mais il fust incontinant soubslevé par l'Empereur, luy disant telles parolles en bon langaige français : « Encores que je saiche, monsieur de Vieilleville, que vous n'estes pas venu pour me rendre vostre gouvernement de Metz, ny les aultres villes imperiales de delà le Rhin que la couronne de France a usurpées sur l'Empire, si ne laisseray de vous dire que vous soyez le très-bien venu, tant pour le respect du Roy vostre maistre, de qui je veulx demeurer toute ma vie bon oncle et parfaict amy, que pour vostre particulier; car, vous cognoissant il y a fort long-temps par reputation, je desirois bien fort vous veoir en personne : or allons en ma chambre parachever le reste. » Et ces parolles dictes, Sa Majesté le prend par la main pour l'y mener. Et y estants, ame vivante ne s'ingera de les suivre: discretion bien contraire à celle du Français, qui tallonne souvent son prince pour entrer à la foule après luy, en quelque lieu qu'il aille. Et demeurasmes tous en la salle où nous fusmes plus de deux heures, attendants qu'ils en sortissent.

Les deux comtes, qui venoient querir M. de Vieilleville pour disner au lieu qui luy estoit preparé par le commandement de l'Empereur, voyants la clef à la porte de la chambre, s'arresterent avec nous pour attendre que l'on ouvrist; car c'estoit une maxime observée à la Cour de l'Empereur, que, depuis qu'il laissoit la clef en la porte de sa chambre, personne du monde, sans reserver ou excepter aulcune qualité, n'y eust ozé frapper : aussi n'y avoit-il point de huissiers de chambre, et ne s'ouvroit jamais que par l'Empereur, qui la laissoit, ses affaires despeschées, à tous venants ouverte.

Enfin l'Empereur ouvre la chambre, et estant à la porte, il appella M. d'Espinay, puis M. de Thevalle, qui luy firent la reverence, et les honora d'une embrassade sur l'espaule; et n'y eust ung seul des gentilshommes cy-dessus nommez, qui ne receust faveur de Sa Majesté. Cela faict, elle appella cinq ou six seigneurs, desquels je ne scey la qualité, grades ny offices : et eulx entrez, ils resserrent la chambre incontinant, laissant la clef à la porte, pour l'occasion que dessus et à l'accoustumée.

Les comtes, cependant, meinent M. de Vieilleville en une aultre grande salle, qu'ils nommoient poisle, avec sa suicte, où M. le cardinal d'Arras (1) les receust fort dignement; et y avoit quatre tables de deux plats chacune, et une d'un plat, en laquelle furent seulement assis, avec le cardinal et M. de Vieilleville, les deux comtes, MM. d'Espinay et de Thevalle, l'ambassadeur de France et ung seigneur hespaignol qui estoit revenu de Constantinople depuis deux jours, où l'Empereur l'avoit envoyé devers le Turc, comme ambassadeur, pour quelque negoce, y ayant sejourné quatre mois. Les aultres tables pour les gentilshommes de M. de Vieilleville, et de la suicte de l'Empereur, pesle mesle, avec ung esmerveillable silence,

(1) Par le cardinal d'Arras on ne peut entendre que le cardinal de Granvelle, évêque d'Arras. Or, on pourroit douter que ce cardinal fût à la cour de Vienne en 1562 : il étoit en ce temps-là dans les Pays-Bas, auprès de Marguerite de Parme, à qui Philippe II l'avoit donné pour l'assister de ses conseils. Il fut nommé cardinal par le pape Pie IV, le 25 février 1561, et le courrier qui lui en apporta la nouvelle arriva douze jours après dans les Pays-Bas, où Granvelle étoit alors. Ainsi on ne peut croire qu'il fût à la cour de Vienne quand M. de Vieilleville y arriva, à moins qu'on ne suppose qu'il y alla faire un voyage, ce qui ne seroit pas impossible. Voy. *Stradda*, livre III.

et servis, au reste, d'une grande abondance de vivres.

CHAPITRE XXII.

Conseil donné à l'Empereur par M. de Vieilleville sur la puissance du Turc. — Entretien de l'Empereur à ce sujet avec M. de Vieilleville.

En toutes ces tables on y parloit quatre langues: la française, l'allemande, l'hespaignolle et l'italienne. Et devisants chacun à son tour de plusieurs choses, M. de Vieilleville propose qu'il s'esbahissoit grandement que, veu qu'à trente lieues de la ville il y avoit ung bascha du Turc, qui en trois jours pouvoit mettre en campaigne vingt mille chevaulx et trente mille hommes de pied, qu'il n'y avoit une seule forme de gardes à toutes les portes, et que par celle où il entra, luy ayant faict venir l'ambassadeur de France cinquante chevaulx pour descendre des batteaulx à deux mille pas de la ville, il ne se presenta jamais capitainne, sergent ny caporal, non pas ung simple soldat, pour luy demander quel il estoit, qui le menoit, où il alloit, ny de la part de qui. Alors l'Hespaignol qui venoit de Constantinople, et que l'on disoit neveu du prince de l'Infantasque, va répondre ainsi:

« Monsieur, ce grand prince (1) que vous appellez le Turc, est si grand seigneur en son ame, et si jaloux de sa reputation, qu'il creveroit plustost que de surprandre une place; mais, au contraire, il est si genereux et a le cœur si hault, que, quand il en veult attaquer quelqu'une, il envoye sommer deux mois auparavant celluy qui la tient de la luy rendre, avec les menaces de mort accoustumées s'il luy donne la peine de venir jusques à luy. A ceste cause, il ne se fault esbahir s'il s'appelle grand-seigneur; et ne se faict-on point de tort de l'intituler ainsi, car c'est le plus grand monarche de tout l'univers; et les cieulx n'en couvrent point ung aultre qui luy soit comparable, veu que quatre des plus grands du monde ensemble ne tiennent et ne dominent sur tant de pays, provinces et regions, qu'il faict luy tout seul. Qu'ainsi ne soit, il est entouré, et au mytant, du roy de Perse, qui est un puissant prince et grand terrien du roy de Tartarie, du roy d'Arabie, qui ne le sont gueres moins; du grand Sophy (2), qui ne leur en doit gueres en estendue de terres et possessions; du roy Prestre-Jean des Indes, qui est quasi seigneur des terres et provinces du midy; du roy de Moscovie, qui est un brave prince et vaillant guerrier; du roy de Poloigne, qui a un peuple très-aguerri; des Venitiens, qui est une seigneurie que toute la chrestienté cognoist; de la religion de Malthe, où il y a de si braves chevaliers qu'en toute l'Europe, et qui entendent aultant bien le faict de la marine que toute aultre nation qui navigue sur les mers de levant; et pour le dernier, de la sacré majesté de nostre seigneur et maistre l'Empereur; l'empire duquel, à cause des Allemaignes, est d'une merveilleuse etendue, comme chacun sceyt, car elles bornent et aboutissent les terres de ce grand seigneur devers l'orient; et toutesfois pas ung d'eux n'a jamais peu entrer sur luy, ny s'advantaiger d'aulcune de ses villes; mais au contraire il leur fait à tous forte guerre quand il luy plaist, jusques à en faire quelques-ungs de ceulx que j'ay nommez ses tributaires; et aux aultres il vend la paix à sa discretion et quand bon luy semble. »

Le cardinal, auquel ces louanges desplaisoient, dist tout bas à M. de Vieilleville, estant assis l'un près de l'aultre, disant: « Il tient à peu, monsieur, qu'il ne quicte le service de l'Empereur pour aller servir ce chien. » A quoy M. de Vieilleville replicqua incontinant, disant: « Mais passez plus oultre, monsieur, et dictes qu'il est tout prest de quicter sa foy et religion chrestienne, pour se rendre mahometan; car c'est par trop louer et affectionner un payen et infidele: en quoy il ne degenerera poinct de sa nation, car les Hespaignols ont esté premierement marans (3) que chrestiens. »

A ceste facetieuse parolle, le cardinal jecta un si grand esclat de risée, que toute l'assistance estoit en peine d'en sçavoir l'occasion, qui leur fut pour l'heure celée; mais il luy tardoit fort que le disner ne fust parachevé, pour en aller resjouir l'Empereur, qu'il sçavoit bien n'aismer, non plus que luy, la nation hespaignole; et ne l'avoit depesché Sa Majesté à Constantinople que par importunité et pour s'en deffaire, estant de la plus superbe et incompatible race de toute l'Hespaigne.

Disné qu'ils eurent, M. le cardinal d'Arras mena M. de Vieilleville en la salle de l'Empereur qui parachevoit de disner, et commence à

(1) Soliman II. Il avoit pris Belgrade en 1521, Rhodes en 1522, et en 1529 il s'étoit avancé jusqu'à Vienne, après s'être emparé de Bude.

(2) C'est le roi de Perse à qui l'on donne ordinairement le nom de grand Sophi. Cependant l'auteur en fait ici deux princes différents. Il y a lieu de croire que c'est une méprise, et qu'il faut lire *du grand Mogol*, au lieu *du grand Sophi*. (3) Maures.

luy faire entendre, mot pour mot, tout le discours des louanges du Turc qu'avoit fait à table le jeune l'Infantasque, et les propos que M. de Vieilleville et luy avoient tenus ensemble, et à part, là-dessus. De quoy Sa Majesté fut si aise et contente, qu'elle participa bien fort en ceste risée; mais bien marrye que leurs replicques n'avoient esté si haultement proferées, que l'Hespaignol et toute l'assistance les eussent pu entendre, affin de le faire publiquement rougir de si hault louer l'ennemy mortel de son maistre et du nom chrestien, comme s'il le vouloit mettre pour spavente à toute la chrestienté; et adjousta telles parolles:

« Qui me gardera d'entrer en ce soupçon, que ce Marane n'aict receu quelque present du Turc pour celébrer si haultement ses grandeurs, affin de nous en intimider, mais, qui plus est, pour nous rendre nonchalents d'establir gardes en ceste ville, et que, nous endormant sur la generosité et reputation de ce payen, il nous arrive quelque inconvénient de surprise? Or, tout maintenant, j'ordonne que l'on mette à chasque porte de ma ville de Vienne une scouade de braves et aguerris soldats, de toutes les compaignies que j'ai en l'archiduché d'Austriche; et, sans me fyer en personne, je veulx que le mot se prenne de ma propre bouche: vous asseurant bien que ce galant s'en retournera, devant deux jours, devers mon neveu le roy d'Hespaigne. »

L'Empereur n'eust pas loisir de parachever, que le cardinal anticipe son propos, poussé de l'aise que l'Hespaignol avoit son congé; disant que le plustost estoit le meilleur, et que Sa Majesté n'estoit entrée en ce soupçon sans grandissime occasion; car il a retiré deux Sclavons depuis qu'il est arrivé de Constantinople, qu'il nourrist en son logis, et qu'il va envoyer de ce pas querir le grand mareschal de l'archiduché pour recevoir le commandement de Sa Majesté touchant l'assiette des gardes aux portes de la ville.

Mais M. de Vieilleville modera ce colere fort prudemment, et, addressant sa parole à l'Empereur, luy dit: « Il n'y a aulcune apparence de mettre si subitement des gardes aux portes de vostre ville; car, Sacrée Majesté, vous mettriez vostre voisin, ce bacha, en ung merveilleux alarme, avec dangier qu'en prenant oppinion que le voulussiez surprandre, il vous prevint d'une horrible furie pour vous courre sus, car il ne demande pas mieux, et ruyner vostre Estat; ce qui luy seroit fort aisé, n'ayant vostre Sacrée Majesté rien prest pour soutenir et resister à cest effort; et encores qu'il ne puisse forcer ceste ville, il fera grande gloire d'avoir ravagé six ou sept lieues de pays à la ronde. Par ainsi, Sacrée Majesté, il me semble, sauf meilleur advis, que vous devez laisser l'ordre de vostre ville en l'estat que je l'ay trouvé, sans rien y innover davantaige, fors que de mettre bonne sentinelle au grand clocher de ceste ville, qui descouvre à plus de huict lieues à la ronde; lequel sonnera du marteau sur une cloche aultant de coups qu'il verra venir de chevaulx; et à ce son, chacun se mettra en devoir de se presenter à la porte par laquelle ils entreront, pour s'enquerir quels ils sont, d'où ils viennent, et quelle part ils vont; quant à ce Maranne, qui se formalize tant sur la grandeur de l'ennemy commun de la chrestienté, il n'y aura point de mal de s'en deffaire, et le licencier soubs quelque honneste couverture, et vous oster ceste espine du pied. »

« Vrayment, monsieur de Vieilleville, dit lors l'Empereur, je ne m'esbahy plus de la grande reputation que vous avez en France et en Allemaigne, et par-tout ailleurs; car le saige et advisé conseil que me venez de donner me faict bien juger que ce n'est poinct à tort, et que vous en meritez davantaige, ne faisant poinct de doubte que je n'eusse mys cest estat en une horrible combustion si je me fusse cru; car ce meschant bascha seroit bien aise que j'alterasse tant soit peu la suspension d'armes qui est entre son maistre et moy, pour me courre sus; et me contenteray de poser la sentinelle dont vous m'avez donné advis, au plus hault clocher de la ville; et affin qu'il soit notoire à ung chacun que ceste forme de garde est de vostre invention, je veulx qu'elle s'appelle la sentinelle de Vieilleville pour jamais; et vous promets, sur mon honneur, qu'elle n'aura tant que je vivray aultre nom, affin de perpétuer et immortaliser en ce pays, que vous avez si bien conservé par vostre très-saige conseil, la memoire de vous et de vostre maison. »

CHAPITRE XXIII.

Suite de l'entretien de l'Empereur avec M. de Vieilleville.

« Au surplus, monsieur de Vieilleville, je vous prieray de me dire par quels princes de l'Empire vous avez passé, quel racueil ils vous ont faict, et, saichant que vous veniez devers moy, quelle opinion ils en ont? » Commandement que M. de Vieilleville receut avec bien grande joye; luy protestant de ne luy en deguiser ni celer une seule parolle: ce qu'il fist, se pourmenants le cardinal et luy avec l'Empereur, en plaine salle, où ils furent quasi tout le jour, et à porte ou-

verte : ce que Sa Majesté n'avoit pas accoustumé, car il se communiquoit fort peu, et estoit-on quelquefois deux jours sans le veoir, et ne parloit-on à luy que par cinq ou six personnes favorites.

Ce discours dura long-temps, car M. de Vieilleville ne voulut rien oublier pour rendre contant ce grand prince; mais quand ce vint au duc Auguste de Saxe, electeur, et qu'il luy eust recité la traverse qu'il luy donna à Ingolstat, luy monstrant le memoire qu'il avoit laissé au bourguemaistre de la ville, Sa Majesté ne se peust trop esbahir de son audacieuse presomption, luy disant telles parolles: « Il ne fault pas que le Roy vostre maistre trouve estrange ce superbe traict; car à moy, qui suis son chef, il en faict beaucoup d'aultres, et plus intolerables; n'ayant daigné, depuis que j'ay esté esleu et proclamé Empereur, se presenter devant moy, pour recevoir quelque commandement pour les communes et urgentes affaires dudit Empire et de toute la Germanie, ny pour mon particulier, ayant receu tant d'avantaiges, de bienfaicts et de grandeurs de nostre maison. Car personne ne peult ignorer que l'empereur Charles, mon seigneur et frere, n'aict donné à son frere Maurice, troisieme puisné de la maison de Saxe, duquel il a herité, la duché et l'electorat de Saxe; et toutesfois il est si resveche, superbe et ingrat, qu'il n'a un seul ambassadeur ou agent à ma suite. Il faut, à la verité, que je confesse que c'est ung grand prince qui mettra en dix jours dix mille chevaulx et quinze mille hommes de pied en campaigne, ce que je ne sçaurois faire; mais encores, avec tant de grandeurs, il luy seroit reputé à grand honneur de recognoistre d'où luy vient l'advancement et le bien, et se venir presenter au proche parant de celuy qui le luy a moyenné, pour luy faire service et s'efforcer de le gratiffier de toute sa puissance, s'il consideroit, en homme discret et respectueux, le rang que je tiens en la chrestienté : de quoi il est toutesfois obligé et tenu à cause de son estat et dignité; et le y contraindrois de vive force si je voulois; mais j'ay assez d'ennemys dehors, sans en faire naistre dedans : et le laisse pour un yvroigne qu'il est.»

Sur quoy, M. de Vieilleville luy dist puisque Sa Majesté le tenoit en reputation d'yvroignerie, comme, à la vérité, il en est fort descouvert (1), il ne s'en falloit fascher davantaige; car jamais la raison ny le respect ne trouvent logis en telles gens, que depuis six heures jusqu'à dix. Mais s'il se trouvoit quelque honneste homme qui le peust admonester de son devoir en ce petit espace de temps, il pourroit venir à resipiscence, et ne fauldroit que gaigner ung des siens et luy donner un beau present, voire une bonne pension, pour le faire affectionner ceste charge : « Quelque gentilhomme de vostre maison a peult-estre quelque parent en la sienne, qui, soubs umbre de visitation, pourra faire cest office. »

L'Empereur trouva cest advis très-bon ; et se resolut de le praticquer comme chose très-aisée; car l'ung de ses maistres d'hostel avoit un neveu gentilhomme de la chambre du duc Auguste.

Sur ceste resolution, l'Empereur se retira, très-content des beaux discours de M. de Vieilleville et fort ediffié au reste de la promptitude de son esprit et solide entendement. Toute la compaignie semblablement se départit, car l'heure de soupper, par la déclinaison du jour, les y appelloit; et n'avoit-on jamais veu l'empereur Ferdinand tant sejourner en ung lieu à la veue du public.

(1) Convaincu.

CHAPITRE XXIV.

M. de Vieilleville visite les arsenaux de l'Empereur.

Le lendemain, qui estoit le troisieme jour de nostre arrivée, les deux comtes susdicts vindrent querir M. de Vieilleville, et luy amenerent quarante beaux chevaulx en fort brave equipage, pour luy monstrer les excellences et singularitez de la ville, et s'y pourmener: où toute la journée fut employée; et disnerent et souppérent en son logis; qui les festoya fort magnifiquement, selon sa coustume de traicter, cy-dessus en plusieurs endroicts recitée. Nous vismes l'arsenal terrestre, où estoient, pour le moins, soixante ouvriers de beaucoup d'estats, comme salpestriers, pouldriers, faiseurs de flasques, charrettes, et forgeurs; qui menoient ung tel bruict que malaisément on s'entr'entendoient parler. Et parmy cela, il y avoit soixante pieces d'artillerie, de tous calibres, sur rouaige, entre lesquelles estoient vingt et deux doubles canons de calibre d'Empereur, quatorze grandes coulevrines à dix-huict pieds de chasse, huict basilics sur quatre roues chacun, et le reste coulevrines moyennes et bastardes.

Puis nous fusmes à l'arsenal maritime, aultrement ung lac du costé du Danube, où les eaux de ceste riviere viennent entrer, contenant une grande lieue de tour, cernée au reste de murailles bien remparées, et deux boulevarts de chaque costé du goulet par lequel on rentre en ladite riviere, où estoient douze galeres,

quinze grands navires armez en guerre, à trois hunes chacun, traeze fregates, trente barques et vingt-cinq galiotes; le tout avec leur appareil requis à tels vaisseaux, et leurs mariniers et soldats necessaires, et tout cela si bien rangé et ordonné comme s'ils eussent voulu combattre; tous les mats, au demeurant, hunes, antennes, trinquets, flottants de banderolles, semées d'aigles de l'Empire et des armes d'Austriche et d'Hespaigne, en telle abondance, qu'il ne se pouvoit rien veoir de plus beau.

Lors les comtes demanderent à M. de Vieilleville s'il luy plaisoit qu'ils combattissent, et qu'ils donneroient le signe. Mais il les pria que non, et qu'il se contentoit que chaque vaisseau tirast seulement une volée, sans flotter ny partir de leurs places, et que les chiormes des galeres fissent une salue de leurs chiamades accoustumées, sans plus : ce qu'ils firent, et ne fut ouy jamais ung tel bruict. Ainsi la journée se passa en grandes allaigresses : et mena M. de Vieilleville toute la trouppe soupper en son logis, traictée comme au disner, encore mieulx.

Le lendemain, quatriesme jour, l'Empereur fist ung festin très-sumptueux et magnificque à toutes les princesses et grandes dames de la Cour, exprès pour les faire veoir à M. de Vieilleville. Entre lesquelles estoit l'infante Elisabeth d'Austriche, très-belle et très-excellente princesse, fille de Maximilian, roy des Romains, et niepce (1) de l'Empereur. En ce festin il y avoit six tables, chacune de quatre plats, pour les grands seigneurs de la Cour et de la suicte de M. de Vieilleville; mais à celle de l'Empereur estoient lesdites princesses, M. le cardinal d'Arras, M. de Vieilleville et MM. d'Espinay et de Thevalle seulement : durant le disner, la musique de voix et d'instruments, comme de luths et de violons, ne fut pas espargnée; et estoient ces chantres pour la pluspart Français et de Picardie. Le disner finy, l'on se jecta au bal au son des haultbois, où la trouppe de M. de Vieilleville fist merveilles et emporta le prix, principalement pour les *gaillardes*, encores qu'il y eust nombre d'Italiens.

CHAPITRE XXV.

M. de Vieilleville propose à l'Empereur de marier sa niéce avec le roi de France.

Les danses finies, M. de Vieilleville print le cardinal d'Arras par la main, le suppliant d'estre tesmoing d'une parolle qu'il alloit porter à Sa Majesté et en secret. Ce qu'il ne refusa; et estants tous deux approchez, M. de Vieilleville luy va dire telles parolles :

« Il peult bien souvenir à Vostre Très-Sacrée Majesté que dimanche dernier il vous pleust m'honorer de ce favorable racueil à la porte de ceste salle, me disant que vous vouliez demeurer toute vostre vie bon oncle et parfaict amy du Roy mon maistre; et maintenant que j'en descouvre une merveilleuse occasion pour maintenir et effectuer vostre parolle, je ne l'ai voulu laisser passer sans vous en donner advis; et semble que par un esprit propheticque Vostre Majesté fust poussée à me tenir ce langaige. »

L'Empereur, qui ne pouvoit penser où tendoit ce propos, le pria très-instamment, sans plus le tenir en suspens, de luy declairer sa conception. Alors M. de Vieilleville, luy monstrant la princesse Elisabeth sa niepce, luy dist : « Sacrée Majesté, voilà la royne de France, s'il vous plaist m'en croire. Et ayant projecté ce mariaige en mon esprit incontinant que j'ay eu cest honneur de luy baiser les mains et luy faire la reverence, j'ay approprié ceste alliance à son vray poinct; car ils ne sçauroient tous deux fournir de trente-deux ans, n'ayant le Roy mon maistre saeze ans (2) accomplis, et la très-illustre excellence de madame vostre niepce n'a encores attainct le dernier mois des quinze (3); à laquelle Vostre Sacré Majesté ne sçauroit trouver en la chrestienté ny au reste du monde ung mary plus sortable, ne fust-ce qu'en consideration que, par ce mariaige, la paix sera perdurable entre vos maisons, et que, par ceste ferme et indissoluble union, vous donnerez la loy à tous vos ennemis. »

A ceste remonstrance, le cardinal d'Arras faict une merveilleuse demonstration de joye, disant à l'Empereur que, s'il ne favorise ce conseil et ne s'esvertue de tout son pouvoir de le faire effectuer, il en aura toute sa vie regret; et que l'on cherche jusques au bout du monde, on ne la sçauroit mieulx ny plus dignement loger.

A ceste parolle, M. de Vieilleville, luy touchant en la main, luy promect devant l'Empereur, foy de gentilhomme d'honneur, dix mille escus de rente en France pour sa part des nopces si elles s'accomplissent, veu la grande affection qu'il a demonstrée en ceste ouverture; qui augmenta davantaige la joye et l'affection de ce cardinal.

Mais l'Empereur demanda à M. de Vieilleville

(1) Petite-fille.
(2) Charles IX n'en avoit que douze.
(3) Isabelle n'avoit que huit ans.

s'il avoit charge d'en parler; qui respondit que non, mais qu'il est permis à ung serviteur sur la fidelité duquel on se repose, en quelque charge qu'il soit employé, de toujours pourchasser, et procurer en la faisant, tout ce qui peult servir à l'advancement et à la commodité de son maistre. « Et affin, dist-il, que Vostre Sacrée Majesté ne doubte poinct que ceste ouverture de mariaige ne soit de mon intention, qui me procede de l'extreme desir que j'ay de veoir vos deux maisons en bonne paix et repos, et par consequent toute la chrestienté, je vous veulx monstrer les memoires et instructions de ce que j'ay à dire et negocier avec Vostre Majesté; encores que les lettres que je vous ay presentées de la part du Roy mon maistre, et de la Royne sa mere, vous doivent suffire, car elles n'en font aucune mention. » Et les ayant tirées de son sein et produictes, l'Empereur les leut de mot à mot, où il n'en trouva une seule syllabe: qui fist bien cognoistre à l'Empereur l'affection de M. de Vieilleville envers luy; en consideration de laquelle, tout grand qu'il estoit, il ne desdaigna poinct de le remercier bien affectueusement et descouvert; puis l'embrassa des deux bras qu'il tint assez long-temps sur ses espaules, luy disant beaucoup de bonnes parolles, avec offres et promesses de grande recognoissance et remuneration. Et cela dict, il fist appeller sa niepce. Laquelle venue, après quelques parolles qu'il luy tint en langaige allemant, M. de Vieilleville fust esbahy que la princesse se presenta pour le baiser. Ce qu'il reffusa de la premiere offre avec une grande reverence. Mais, elle en faisant instance, il obeist, disant qu'il luy avoit baisé la bouche par honneur, et le plus grand qu'il receust de sa vie, et qu'il luy baisoit semblablement les mains en signe de perpetuelle obeissance et très-humble service, comme à la princesse qui est predestinée de luy commander à jamais; mais que Dieu aict fait cette grace à la France de la faire bien-tost passer le Rhin pour en porter la couronne sur sa teste. Langaige duquel l'Empereur mesme feist le truchement; car elle n'entendoit ny parloit françois.

CHAPITRE XXVI.

La cour de France se plaint de ce que l'Empereur n'y a point envoyé d'ambassadeur.

Et après ces parolles, M. de Vieilleville, qui avoit faict graver une douzaine de medailles d'or à Metz, du poids de trois escus chacune, où estoit d'un costé le portraict du Roy, et de l'aultre celluy de sa mere, fort bien representez, en tira une pendante à une chaisnette d'or qu'il presenta à la princesse, suppliant la Majesté de l'Empereur de luy commander de la prandre; ce qu'il fist avec bien grande joye. Et elle la prenant comme ravie d'aise, redoubla le baiser, et la pendit à son col avec les aultres babioles que femmes et filles y portent communement. Mais M. de Vieilleville luy remonstra que ceste princesse requeroit semblablement son portraict pour le porter à son serviteur. Ce que l'Empereur avec grand aise et contentement luy promist et accorda, et le fist entendre à sa niepce. Et ainsi, sur ces discours d'amours, la compaignie se departit, et chacun se retira.

Le cinquiesme jour fust employé aux despesches que l'Empereur faisoit pour respondre à toutes lettres et creances que M. de Vieilleville luy avoit apportées; qui fut cause que nous ne le vismes poinct tout ce jour-là. Mais cependant nous ne laissasmes pas d'estre en festins, collations, danses et aultres passe-temps, dont le disner fust au logis du cardinal d'Arras, la collation par les princesses, où estoit des premieres l'Infante Elisabeth en ung fort merveilleux appareil; où les danses continuerent jusques au soupper, qui fust chez l'ambassadeur de France, et très-magnificque, auquel toute la susdicte trouppe assista; et recommencea le bal de plus belle.

Le lendemain l'Empereur envoya querir M. de Vieilleville pour luy communiquer le tout; où il trouva que Leurs Majestés demeureroient fort contentes et satisfaictes de telles et si cordiales responces, qui scelloient une inviolable amitié entre les deux maisons. Et avoit Sa Majesté fort pertinemment respondu, et à cueur ouvert, à tous les articles contenus en son instruction, hormis à celluy sur le faict de l'ambassadeur, qui contenoit ces propres mots:

« Ledict sieur de Vieilleville luy fera semblablement entendre que de tout temps immemorial il y a eu des ambassadeurs des rois de France auprès des Empereurs, et des Empereurs auprès des rois de France; et qu'ils ont juste occasion de trouver estrange que depuis qu'il est parvenu au supresme grade d'honneur de la chrestienté, par la demission que luy a faicte de la couronne imperiale l'empereur Charles cinquiesme son frere, ils ont tousjours entretenu des ambassadeurs auprès de luy, et que celluy qui y est à present a parachevé, peu s'en fault, son service, qui est limité à tous ambassadeurs à trois ans; toutesfois il n'en a poinct depuis ce temps-là envoyé ni entretenu ung seul en France: et qu'il

s'encquiere soigneusement dudict sieur Empereur à quoy il tient qu'il ne mutualize ceste fraternité; et s'il se ressent de quelque chose du passé qui l'esmeut à leur tenir ceste rigueur, que librement il en affranchisse leurs esprits, affin qu'ils y remedient; car, encores qu'ils la puissent, avec grande raison, appeller mespris en leur endroict, si est-ce qu'ils ne veulent pas, pour n'irriter l'heureuse et inviolable amitié qu'ils veulent former avec luy par ceste visitation, luy donner aultre tiltre que d'oubliance, esperants que l'en faisant souvenir il se y pourra plier : ce que ledict sieur de Vieilleville sollicitera sans intermission. »

C'estoit le vray contenu de cest article, sans y rien adjouster ou diminuer. Sur lequel M. de Vieilleville dist à Sa Majesté qu'elle avoit bien articulairement respondu sur toute son instruction ; mais, ayant obmis cestuy-là, il la supplioit très-humblement de l'en esclarer; car s'il n'en portoit une ample resolution au Roy son maistre, à la Royne sa mere et à leur conseil, il penseroit n'avoir faict que demy-voyaige.

CHAPITRE XXVII.

Réponse de l'Empereur à la plainte de la cour de France.

Sur quoy l'Empereur luy dict que sa response là-dessus seroit verbale, et non pas escrite, ne voulant pas publier à tout le monde ses necessitez, qui sont telles qu'il ne sçauroit entretenir ung ambassadeur auprès du roy de France, en tel estat et grandeur que son ranc et sa dignité le requerent [d'aultant qu'il doibt preceder tous les aultres ambassadeurs qui s'y trouvent, à quelques princes de la chrestienté qu'ils soient], à moins de vingt mille escus par an ; car il faut qu'il paroisse plus que tous les aultres, en habits, despence ordinaire de table, suicte de gentilshommes, grands presents, racueil de tant d'Allemants riches et povres qui se trouveroient à la cour de France, et tant d'aultres frais extraordinaires; ce qu'il ne sçauroit fournir, avec d'aultres infinies et immenses charges qu'il a, desquelles la plus ruineuse est la voisinance de ce bascha; car pour obvier à quelque invasion il luy couste plus de trois cents mille escus par an, pour entretenir des forces par mer et par terre, et se tenir sur ses gardes affin d'y resister quand le cas adviendra : et cependant il trouble si bien son royaume de Hongrie, qu'il n'en jouist pas quasi de la moictié, et aussi peu de celuy de Bohesme ; et que le plus clair denier qu'il aict est de son archiduché d'Austriche, de la comté de Tirol et de quelques villes aux confins de Trente ; car il ne prand rien en Italie, en la Franche-Comté de Bourgoigne, et bien peu en Flandres, ny en tous les Pays-Bas, que son neveu le roy d'Hespaigne possede tous. Quant à l'Allemaigne, qui est le vray siege de l'Empire, il ne peult nier que le revenu qui en provient n'entretienne merveilleusement bien sa grandeur; mais l'estat est de si grande parade que tout y va sans en pouvoir reserver ou thesaurizer aulcune chose pour survenir aux occurrences qui se peuvent presenter. Et ne fault pas se promettre de lever deniers sur le peuple, comme l'on faict en France aux urgentes necessitez ; car les Allemants ont tant de diettes, et se reclament de tant de princes, qu'il n'est jamais jour. Et que, à ceste cause, il prie le roy de France et son conseil de l'excuser s'il n'entretient ung ambassadeur à leur suicte, et que, s'ils veullent retirer celluy qui est auprès de luy, il l'aura fort agréable. Cependant il les asseure que la bonne amitié et consideration qu'ils veulent former avec luy ne laissera pour cela de continuer de son costé, et qu'il la signera toujours de son propre sang.

Après que l'Empereur eust achévé de parler, M. de Vieilleville respond que la remonstrance de Sa Majesté estoit très-considerable et fort digne d'estre excusée ; et qu'il ne seroit jamais du conseil de faire retirer leur ambassadeur, encores moins de importuner ny presser Sadicte Majesté de leur en envoyer; car il espere en Dieu que, premier que l'an passe, qu'ils en auront ung de sa part qui sera pardurable, et d'aultre qualité que de serviteur. Langaige que l'Empereur entendit. Incontinant de quoy il fut très-joyeux, et ne se put garder de luy dire telles paroles : « Je veoy bien, monsieur de Vieilleville, que ma niepce Elisabeth est mariée, puisque vous l'entreprenez, et que tant que vous vivrez la confederation entre nos maisons sera perpetuelle. » Qui respondit que Sa Majesté s'en pouvoit bien asseurer, et qu'il mourroit plustost que d'y contrarier en façon quelconque. Cela dict, l'Empereur, à l'accoustumée, vint ouvrir la porte de la chambre. De laquelle sortant M. de Vieilleville, Sa Majesté appella le cardinal d'Arras et les deux comtes qui nous avoient toujours assistez, qui estoient en la salle attendants l'ouverture avec grand nombre d'aultres grands seigneurs qui n'osoient frapper; car la clef estoit à la porte, comme nous avons dict : qui estoit une fort belle observation, et non pas faire la presse tumultuairement, comme en France, à la porte de son prince.

CHAPITRE XXVIII.

M. de Vieilleville prend congé de l'Empereur.

M. de Vieilleville, estant sur le poinct de se mettre à table pour disner, fust adverty que les comtes le venoient trouver : au-devant desquels il alla, qui luy demanderent quand il deliberoit de partir. Qui leur respondit qu'il vouloit employer le reste de la journée à prandre congé de Sa Majesté et retirer ses despesches, lesquelles il avoit desja veues toutes prestes, et dire ses adieux, et principalement à madame la princesse Elizabeth, au cardinal d'Arras et aultres, pour le lendemain partir et faire une bonne traicte, affin d'essayer douze coches qu'il a loués en la ville jusques à Francfort; et, quant à eulx, il les prie très-instamment de disner avecques luy, pour avoir le loisir de les remercier de la très-bonne et continuelle assistance qu'ils luy ont faicte durant son sejour à la suicte de l'Empereur ; à quoy ils s'accorderent.

Après disner, tous remerciements faicts, il donna à chacun une chaisne d'or du poids de cinquante escus, de fort gaillarde et delicate façon, à chacune desquelles pendoit une medaille de celles cy-dessus mentionnées. De quoy ils furent fort esbahis, ne pouvants assez hault louer sa grande liberalité, mais sur-tout très-contents des susdictes medailles. Et allerent faire leur rapport à l'Empereur de sa deliberation de partir; qui eurent incontinant le commandement de faire venir le beau present que Sa Majesté avoit deliberé de luy faire, qui estoit ung coche doublé de veloux cramoisy, et monté de quatre grandes cavalles de Turquie, blanches comme cignes, ayants les crins et les queues painctes de rouge, avec le cochier de Hongrie et son valet, bien accoustrez, à la mode de leur pays, des couleurs de M. de Vieilleville, jaulne et noir : l'accoustrement du maistre estoit de veloux, et de son valet seulement de tappe (1).

M. de Vieilleville, bientost après, arrive pour l'effect que dessus; et, s'estant presenté devant l'Empereur, le chancelier et les secretaires apporterent les despesches, avecques lesquelles est un blanc signé et scellé, que Sa Majesté envoyoit au Roy et à la Royne, pour apposer dessus icelluy tout ce qu'il leur plairoit touchant le mariage proposé par M. de Vieilleville. Et après plusieurs devis et propos tenus par ensemble, le cardinal d'Arras faisant le tiers, on entendit rouller ce coche en la cour du chasteau. Et l'ayant l'Empereur mené aux fenestres, luy dist que c'estoit ung present qu'il luy faisoit, le priant de l'avoir aussi agreable que de bon cueur il le luy donnoit; luy recommandant de toute affection l'entretenement de leurs maisons en très-ferme amitié et indissoluble confederation ; très-aise, au demourant et très-contant en son ame de l'avoir veu et cogneu, et qu'il n'oubliera jamais ses braves traicts et les solides conseils qu'il luy a donnés. Là-dessus il l'embrasse, se descouvrant pour luy dire adieu. M. de Vieilleville luy embrasse la cuisse, pliant bien bas le genou pour la baiser; mais Sa Majesté ne le voulut souffrir ; et, le soubslevant, il luy baise, avec une très-grande reverence, la main ; et ainsi se départirent.

De-là il s'en alla en la chambre de madame la princesse Elizabeth, qui l'attendoit de pied-coy. Et arrivé devers elle, son excellence le pria, en langaige allemant, de presenter ses très-humbles salutations à la Majesté du Roy de France et à celle de la Royne sa mere, et qu'il n'y a prince ny princesse au monde qui ayent plus de puissance de luy commander qu'eulx deux, leur offrant et vouant, de ceste heure pour jamais, son très-humble et très-affectionné service. Et fut de ce langaige truchement le cardinal d'Arras. Sur lequel M. de Vieilleville respondit qu'il mourroit plustost que d'y faillir; et qu'il avoit ceste créance si imprimée en son cueur, qu'il luy est impossible de jamais l'oublier. « Et affin, dist-elle, qu'il vous en souvienne, je vous prie de prandre ce diamant, que je vous donne d'aussi bon cueur que je desire veoir Leurs Majestés, » Et luy mectant ceste belle et riche bague au doigt, elle l'honora du troisiesme baiser. Puis elle luy dist avec grande humilité adieu. Et, au sortir de la chambre, il prend possession de son coche, où entrerent le susdict cardinal et les deux comtes, MM. d'Espinay et de Thevalle; les autres gentilshommes remonterent sur leurs chevaulx, et allerent tous soupper au logis de M. de Vieilleville, où il se fist une merveilleuse chere.

Le lendemain de grand matin, qui estoit le septiesme de nostre sejour, M. de Vieilleville partit de Vienne avec traeze coches de son train, mais accompaigné de plus de cent chevaulx, entre lesquels estoit le susdict cardinal d'Arras, rememorant toujours la promesse de dix mille escus de rente; et semblablement lesdicts deux comtes, dont l'un s'appelloit de Wilstroncquerberg, et l'aultre de Stranquinperhauss; qui le conduisirent plus d'une lieue du pays. Et tous adieux donnez, nous prinsmes le chemin de Francfort, où nous n'avions aulcune affaire; mais M. de Vieilleville la voulut veoir pour la reputation de la ville. Et y sejournasmes deux jours, où nous receusmes beaucoup de faveurs

(1) Sorte d'étoffe.

et de courtoisies des bourguemaistres, habitants, en presents de vins et de confitures, et d'ung festin fort somptueux qu'ils firent à M. de Vieilleville et à sa trouppe.

Au partir de-là, nous prinsmes le chemin de Prague, ville principale du royaume de Boheme, où estoit l'archiduc Ferdinand, frere de la princesse Elizabeth, qui l'avoit desja adverty de tout ce qui s'estoit passé à Vienne, et du pourparler de son mariaige qu'avoit proposé M. de Vieilleville, et de la grande esperance qu'elle en avoit. Qui me relevera de la peine de discourir des honneurs, faveurs et magnifique racueil et traictements qui luy furent faicts; estants, comme l'on peult juger, inexprimables, veu qu'il ne fust pas en sa puissance de se deffrayer ny toute sa trouppe pour six jours que nous y fusmes, quelque instance ou effort qu'il en sceust faire; et force luy fust de passer par-là, et à son grand regret; et quand nous y eussions sejourné le mois entier, ce prince l'eust eu très-agréable, et n'y eust pas espargné la despence; mais, bien plus, il licencia les cochers de Francfort avec leurs coches, et les contenta; et, sur nostre partement, nous en fournist aultres douze pour nous mener à Mayence; et donna, oultre plus, ung aultre coche à M. de Vieilleville, monté de quatre grands roussins gris-pommelez de Claives et de Gueldres; de sorte que nostre train estoit de quatorze coches. En somme, il est impossible de dire les liberalitez dont il usa en nostre endroict, en faveur de l'esperance que sa sœur luy avoit donnée d'estre ung jour royne de France, par le moyen, credit et entremise de M. de Vieilleville.

CHAPITRE XXIX.

Retour de M. de Vieilleville. — Il s'arrête quelques jours à Mayence.

Doncques nous partismes de Prague au septiesme jour, tenants le chemin de Mayence; où nous trouvasmes l'archevesque, prince electeur du Saint Empire, qui feist ung fort honneste raccueil à M. de Vieilleville. Et y sejournasmes trois jours, durant lesquels il confera avec luy de toute sa charge : de quoy l'archevesque se trouva grandement honoré, de ce que ung si grand roy l'eust daigné visiter par ung tel chevalier, de la reputation duquel il avoit tant de fois ouy parler. Mais cependant M. de Vieilleville et sa trouppe en general disnoient et souppoient tous en une grande salle, qu'on appelle poisle, en laquelle il y avoit vingt-cinq tables; dix pour l'archevesque, M. de Vieilleville, M. d'Espinay, M. de Thevalle, cinq ou six seigneurs, comtes du pays ses subjects, et gentilshommes de nostre suicte; et le reste pour le commun. Et bien davantaige, quand il fallut partir nous trouvasmes par les hostelleries que toute la despence estoit payée et satisfaicte; et n'y peust-on jamais resister.

Les trois jours expirez, toutes les depesches et responces faictes, M. de Vieilleville print congé de l'archevesque, qui luy fist offre d'une perpetuelle amitié; le priant de l'entretenir aux bonnes graces, en la protection du roy de France et de son conseil; et que de son costé il ne luy donnera, tant qu'il vivra, occasion de le molester en son Estat, ny de luy courre sus; et s'en recommande principalement à luy, comme à son proche voisin à cause de son gouvernement de Metz; que s'il luy vouloit mal, il sceit qu'il a le moyen de luy faire beaucoup de desplaisir. Sur quoy M. de Vieilleville l'asseura que l'intention du Roy son maistre ne fust jamais aultre que de gratiffier et favorizer tous les princes electeurs du Saint Empire de tout son pouvoir, et de s'opposer avec cinquante mille hommes contre tous ceulx qui les voudroient molester; car il n'est poinct si jeune qu'il ne saiche bien que les Françaís et Allemands sont sortis les ungs des aultres, et que nous ne sommes quasi que une mesme nation; et que, pour ceste considération, il ne fault poinct craindre que le serviteur soit si temeraire de vouloir oultre-passer la volonté de son maistre. Langaige que cet archevesque eust si agréable, qu'il embrasse M. de Vieilleville avec une grande demonstration de joye, le suppliant, avec une merveilleuse instance, de sejourner encores une couple de jours avecques luy. De quoy M. de Vieilleville s'excusa, en l'asseurant pour jamais de son service, et print congé de luy, sans oublier le très-humble remercyement de sa somptueuse et franche courtoisie.

Doncques nous partismes de Mayence pour venir à Coublants, aultrement Confluents, que nous disons en français corrompu *Conflans*, qui est quand une riviere entre en une aultre plus grande en laquelle elle perd son nom; comme Conflans entre Paris et le pont Chalanton, où Marne entre dedans Seine et y perd son nom; Conflans par de-là Saint-Germain-en-Laye, où la riviere d'Oyse flue dedans Seine, où elle perd semblablemenr le sien; et ainsi des aultres : et en ce Coublants la riviere de Mozelle se perd dedans le Rhin, qui est une villette assez peuplée de maisons et garnye de toutes commoditès; car d'un costé elle est située sur ceste grosse riviere du Rhin, et de l'aultre de la Mozelle, qui

passe à Metz, à Théonville, Luxembourg et Trieves. De quoy nous fusmes tous resjouys, nous voyants sur la fin de nos labeurs, puisque nous beuvions de l'eau de nostre riviere.

Mais ce qui redoubla nostre aise et contentement, fust de veoir au port de Mozelle trois grands batteaulx que l'archevesque de Trieves, prince electeur du Saint Empire, qui sçavoit que nous devions arriver là et venir devers luy de la part du Roy, y avoit envoyez pour nous recevoir et nous remorquer à Trieves, et vingt chevaulx pour cest effect, estant conducteur de tout cest atirail son neveu, que feu Hansclaur avoit mené au siege de Théonville, suivi de bonne trouppe de pistoliers. Lequel se vint presenter à M. de Vieilleville avec lettres de son oncle, luy monstrant la médaille d'or qu'il luy avoit donnée audit siege, en laquelle estoient representez le feu Roy Henry deuxiesme et la royne Catherine son epouse. A laquelle medaille M. de Vieilleville ajousta celle du roy Charles et de la Royne sa mere, et luy en fist present : de quoy ce jeune prince fust si ravy d'aise que pour rien il n'eust voulu avoir esté privé de ceste charge ; et les mit toutes deux soubs ung lasset à son col. Et après avoir discouru de beaucoup de choses, M. de Vieilleville le traicta au soupper à la façon accoustumée parmy les Allemands, car il avoit gens propres à ce mestier, qu'il mena exprès en ce voyaige pour luy servir de lieutenants en telles vineuses desbauches.

Le matin venu, M. de Vieilleville depescha l'abbé de Bourgmoyen, truchement et interprete en langue germanique, couché sur l'estat du Roy, nommé Baptiste Praillon, pour aller devers l'archevesque de Couloigne, aussi prince electeur, luy porter les lettres de Leurs Majestés avec l'instruction, et y faire sa charge comme s'il y eust esté en personne, sans oublier d'en rapporter amples responses ; et qu'il l'excuse de ce qu'il n'y est allé luy-mesme faire le devoir, suyvant le commandement qu'il en avoit du Roy son maistre, qui l'honore et respecte aultant qu'aultre prince electeur du Saint Empire ; mais il ne l'a peu faire à cause d'une maladie qui luy est survenue au sortir de Mayence. Ce que Bourgmoyen, qui estoit homme suffisant et bien entendu aux affaires, luy promist d'executer avec diligence et toute fidelité.

CHAPITRE XXX.

M. de Vieilleville passe à Trèves.

Or M. de Vieilleville avoit esté conseillé de transferer ceste charge à un tiers, parce qu'il luy eust fallu passer par quatre villes appartenantes au duc Auguste, et que les habitants d'icelles et de toute ceste basse Allemaigne sont fort barbares et sans aulcune civilité; aussi que le chemin estoit trop long, se trouvant desja fort las et ennuyé de celluy qu'il avoit faict, estant sur le quatriesme moys de son voyaige. Mais la plus grande consideration qui l'en avoit esmeu estoit qu'il eust negligé les grandes commoditez que luy envoyoit l'archevesque de Trieves, et par son propre neveu : de quoy il se fust pu irriter, en hazar d'alterer, voire perdre la bonne intelligence qui estoit entr'eulx deux, de laquelle M. de Vieilleville s'est plusieurs fois prevalu en beaucoup d'endroicts d'importance; car, estant la duché de Luxembourg entre Trieves et Metz, il estoit souvent adverty, durant les guerres, par l'archevesque, des entreprises de l'ennemy : tant avoir le cueur bon à la nation française.

Estant Bourgmoyen bien instruit et embouché, nous nous embarquasmes en nos trois batteaulx, queue à queue l'un de l'aultre, que les vingt chevaulx remorquerent diligemment, car nous vinsmes de Coublants coucher à Trieves; et dinasmes dedans les batteaulx. En quoy ce jeune prince n'oublia de faire le devoir de bien traicter la compaignie, suyvant le commandement exprès qu'il en avoit de son oncle et les apprests qu'il en avoit faicts le jour precedent et toute la nuict.

Arrivez que nous fusmes à Trieves, il ne fault demander de quelle allaigresse M. de Vieilleville fust receu par son bon et confederé voisin qui avoit logé sa personne en son mesme logis, avec la commodité de trois chambres, ne doubtant poinct qu'il n'eust en sa compaignie quelques parants ou aultres seigneurs de respect; et avoit faict loger le reste de la suicte en maisons honorables de bourgeoisie, et dignement accommoder le soupper, au reste très-magnifique, à toute la trouppe. Et puis on se retira sans parler d'affaires.

Le matin ils entrent au conseil et en conference. Et quand l'archevesque eust tant veu et entendu par M. de Vieilleville tout ce qu'il avoit à luy reciter de la part du Roy, de la Royne sa mere, du roy de Navarre et de tout leur conseil, il dist telles parolles : « Je ne me repents que d'une chose, de n'avoir poinct faict le service à

la couronne de France tel que ceste favorable visitation, pleine d'honneur et de respect, le merite, de laquelle je suis indigne, estant mon obligation de beaucoup augmentée, de ce qu'il leur a pleu deputer devers moy ung si brave et excellent chevalier, pour m'asseurer de leur bonne amytié et inviolable affection en mon endroict; vous asseurant, monsieur mon voisin, premier que l'an passe, je leur feray cognoistre qu'ils ne se sont poinct trompez en ce renouvellement de confederation, et que vous n'avez poinct en vain pris la peine de m'en apporter la parolle de leur part; car je vous diray en secret le grand moyen que j'ay de leur faire un très-signalez service si jamais la guerre recommence. » De quoy M. de Vieilleville le remercya très-humblement, luy disant que ceste bonne volonté, joincte aux bons effects du passé, desquels il sera tousjours très-fidele tesmoing devant Leurs Majestés, meritent bien une très-grande recognoissance; et qu'il se peult asseurer que devant long-temps il en orra parler, et luy fera cognoistre qu'il n'est poinct larron du labeur ny services d'aultruy, principalement d'un si excellent prince qu'il est; le suppliant en toute humilité de continuer à la couronne de France ceste cordiale affection, attendant qu'il s'offre ung brave suject de l'employer : ce que l'archevesque promist, avec une embrassade non-pareille. Tout le reste de la journée se passa en discours communs, bonnes cheres, et caresses de capitainnes allemands qu'il presenta à M. de Vieilleville y luy disant qu'ils avoient la fleur-de-lys bien gravée dedans le cueur, et qu'ils n'estoient nullement hespaignols; et que pour ceste occasion il les luy vouloit faire cognoistre, car il leur pourra quelque jour commander.

Et parce que M. de Vieilleville ne vouloit passer par Luxembourg ny Théonville, il n'envoya poinct querir ses chevaulx à Metz, et pria l'archevesque de luy prester les trois batteaulx et les vingt chevaulx pour le remorquer jusques à Metz, estant induict à cela pour deux pregnantes raisons : la premiere, qu'il sçavoit bien que le comte de Mesgue et son lieutenant Carrebbe lui estoient mortels ennemys, et qu'il apprehendoit qu'ils usassent en son endroict de quelque supercherie, ne fust-ce que de le faire attendre long-temps à leurs portes; car il leur avoit faict aultrefois souffrir beaucoup de honte et d'escornes, avec une infinité de pertes et dommaiges.

L'aultre, qu'il vouloit entrer à Metz à l'improviste, et au desceu de son lieutenant et des capitainnes, pour empescher qu'ils ne vinssent au-devant de luy avec les triomphes et fanfares dont ils avoient usé à son retour dernier de la Cour. Ce que le susdit archevesque luy accorda, et avec grandissime joye. Et parce qu'il sçavoit sa deliberation resolue de partir le lendemain plus matin, il eut le soing de commander de garnir les batteaulx de toutes sortes de vivres dignes de M. de Vieilleville et d'une telle suicte, et de l'avoine et fourraige en abondance pour les chevaulx ; establissant le mesme neveu surintendant de tout cela, qui n'y faillit pas toute la nuict. Et là-dessus on alla soupper fort somptueusement pour dire adieu aux bonnes cheres : et dès le soir mesme l'on print congé, pour se retirer aux chambres et s'aller reposer.

Mais le dormir ne fust pas long, car avant le poinct du jour M. de Vieilleville s'embarqua avec sa trouppe, où il fust faict telle diligence, que le mesme jour nous vinsmes à Metz, ayants disné aux batteaulx, et les chevaulx à la haye, sans entrer en villaige, et bien repeus de l'avoine et fourraiges qu'on leur avoit portez. Et estoient nos deux coches de la partie, car ils estoient vuides de toutes choses.

CHAPITRE XXXI.

M. de Vieilleville à son arrivée à Metz est appelé à la Cour.

Estants à demye-lieue de Metz, on mect deux laquais hors des batteaulx pour annoncer nostre venue et advertir M. de Sennecterre de faire tenir le soupper de son chef tout prest: qui en fust merveilleusement esbahy, ne l'ayant pu sçavoir plustost. Et voulant donner ordre à choses plus haultes pour l'honorer davantaige, on luy vint dire que nous avions pris terre à mille pas du Pont-aux-Mores, qui luy fist cesser son entreprise. Mais cependant tout le monde accouroit à ceste porte, en merveilleuse foule, pour le bienveigner et se resjouyr de sa venue. Et estant entré, M. de Vieilleville marche tout droict à la grande eglise, les rues pleines de gens, pour pryer Dieu et le remercyer de l'heureux succès de son voyaige; car jamais personne de tout son train, grand ou petit, ne fut malade, et n'y sourdit jamais querelle entre les siens ny avec les estrangiers; et de tous les princes et seigneurs qu'il visita, qui estoient en grand nombre, il n'y en eust ung seul qui ne se contentast de luy et qui n'en demeurast fort bien edifflé : ayant, au reste, faict si dextrement sa charge, qu'il les avoit tous gaignez au bien, service et protection de la couronne de France. Et commencea nostre voyage le cinquiesme du mois d'avril 1562, qui dura jusqu'au dixiesme de juil-

let ensuyvant. Et après le soupper, au logis de M. de Sennecterre, qui fust fort excellent pour une surprise, M. de Vieilleville se retira en son logis, protestant qu'il n'escriroit à Leurs Majestez, de quatre jours, son arrivée, ny aulcun discours de ce qu'il avoit negocié en son voyage avec tant de prince; mais qu'il se vouloit un peu raffraischir, estant si las de corps et d'esprit qu'il craignoit d'en tomber en quelque maladie; retenant exprès le commis du tresorier de l'Espargne pour leur porter sa depesche en poste, qui ne pouvoit faillir d'estre très-longue à ne rien oublier, ainsi qu'il l'avoit projecté en son esprit.

Mais il fust bien trompé en ce desseing; car les vingt-quatre heures ne passerent pas qu'il arriva ung courrier, de la part de Leurs Majestés, luy apporter lettres de ce subject :

« Mon cousin, parce que depuis le temps que l'on nous a donné advis de vostre partement de Francfort vous pouvez estre dès ceste heure rendu à Metz, je n'ay voulu faillir de vous depescher ce courrier exprès, pour vous prier de venir rendre au Roy monsieur mon fils, et à moi, raison de vostre voyaige, l'aymants mieulx entendre par vostre bouche que par vos lettres; aussi, qu'en discourant il se presentera une infinité d'interrogatoires, sur lesquels nous desirons estre satisfaits, ausquels vosdictes lettres ny tout le papier ne nous pourroient resoudre : qui me faict vous prier encores une fois de vous acheminer par deçà; et, m'asseurant que ne vouldrez faillir, je ne vous en dirai davantaige. Ce porteur vous dira le remuement qui s'est faict à Paris, et par quelles gens : occasion que toutes nos affaires sont en grand trouble et combustion; qui nous faict desirer auprès de nous vostre presence, pour, par vostre bon conseil, nous y apporter quelque remede. Et fault necessairement que vous passiez la mer, affin que, par vostre dexterité accoustumée, vous destourniez les forces qui pourroient venir en ce royaume de ce costé-là : car nous sommes bien advertys que du costé d'Allemaigne vous y avez donné si bon ordre, qu'il ne nous adviendra aulcun inconvenient. Vous priant, pour la derniere fois, de vous acheminer devers nous. Et sur ceste esperance, je prieray Dieu, mon cousin, vous tenir en sa sainte garde. » De Fontainebleau, ce 6 de juillet 1562. Vostre bonne cousine CATHERINE. Et au dessoubs, FIZES.

Ayant M. de Vieilleville receu ceste fascheuse depesche, il se resolut de partir dès le lendemain, quoi qu'il deust arriver de sa personne, prevoyant bien l'importance des affaires, et qu'il luy falloit passer en Angleterre; car le duc de Guyse, le connestable et le mareschal de Saint André, que ceulx de la religion nouvelle appelloient le triumvirat, avoient exercé, par le discours du courrier, de terribles cruaultés sur ceux de leur party en plusieurs endroicts de Paris, et principalement à Popincourt, où il ne fust espargné, estants en grand nombre à leur presche, hommes, femmes ni enfants, sans respect d'aige ny de qualité; et contraignirent le prince de Condé de vuyder et abandonner Paris avec toute sa suicte et associez. Mais parce que ceste histoire est amplement descrite par plusieurs aultres, je m'en deporte, comme n'estant de mon suject.

M. de Vieilleville, sur ceste resolution, s'achemina le lendemain en son voyaige de la Cour, sans rien retrancher de la trouppe qui l'avoit accompaigné en Allemaigne; car ils desiroient tous de voir l'Angleterre. Et vint trouver Leurs Majestés à Fontainebleau, qui le receurent d'un ineffable racueil, tant pour la très-ardante affection qu'ils avoient d'estre esclarcys en toutes les particularitez d'une si grande legation, qui surpasse toutes les aultres de la chrestienté, que pour se voir fortiffiez par sa presence et du bon nombre d'honnestes hommes qu'il avoit à sa suicte, pour s'opposer aux tumultueuses occasions qui pour lors se presentoient en France.

Trois jours consecutifs, après le disner, il entretint Leurs Majestés de tout son voyaige et leur respondit si pertinement sur tous leurs doubtes, pointilles et interrogatoires, que de leur vye elles n'avoient esté si contentes, avec une admiration inénarrable de son saige entendement. Car il apporta de merveilleuses lettres de l'Empereur et de tous les princes qu'il avoit visitez, ensemble des villes franches et imperiales où il avoit passé, avec si amples et valides certificats de confédération et amytié avec la couronne de France, qu'elles ne devoient plus craindre que du costé de la Germanie il leur deust survenir aulcun trouble, désastre ou inconvenient : chose fort à propos et très-necessaire sur les fascheuses occurences de Paris.

Mais ce qui plus les combla de tout aise et contentement, fut quand il vint à mettre en jeu le mariage de la princesse Elizabeth d'Autriche avecques le Roy, qu'il presente son portrait et montre la carte blanche de l'Empereur sur ce mariaige, et une médaille d'or semblable à celle qu'il luy avoit laissée, en laquelle estoient representez la mere et le fils, aultant parfaictement au naturel que si le pinceau y eust passé; et n'est possible d'exprimer la joye dont le cueur de la Royne fut saezy, de voir sa memoire et representation ainsi esparse par l'Allemaigne, se

souvenant des medailles de Théonville; ne pouvant assez louer ceste curieuse gaillardise de M. de Vieilleville, d'aultant qu'elle redondoit à sa gloire et honneur. Et luy demandant s'il n'avoit commandé que celle de la princesse Elizabeth, et l'autre qu'il leur avoit apportée, il luy respondit qu'il n'avoit parlé à prince de l'Empire à qui il n'en eust laissé : et en jecta, oultre ce, quatre sur la table, que Sa Majesté serra toutes, et en donna une au roy de Navarre.

Mais le Roy les surpassoit tous en allaigresse et joye infinie, de se voir maryé avec une si excellente princesse, belle entre mille, fille de roy, et niepce de deux Empereurs; et ce par le soing et industrie de M. de Vieilleville, qui luy avoit moyenné ce grand heur de son propre mouvement et sans en avoir charge ny commandement; luy faisant bien paroistre, par ce brave traict, qu'il avoit eu bonne souvenance de son seigneur et maistre. Aussi au sortir, qui estoit la troisiesme et derniere journée [car M. de Vieilleville avoit reservé ce mariaige pour la bonne bouche], Sa Majesté, l'embrassant, luy dist qu'il n'oublieroit jamais ce très-signalé service, et qu'il luy tardoit infiniment qu'il ne mouroit ung mareschal de France pour effectuer la derniere volonté du feu roy son seigneur et pere; qui ne luy peult faillir : et luy en feist depescher un brevet signé des quatre secretaires d'Estat, comme s'il ne luy eust donné de nouveau, et pour fortiffier davantaige le don qui luy en avoit esté faict par sondict feu pere, et qu'il avoit faict signer à la Royne sa dame et mere, à l'article de la mort.

Auparavant que la compagnie se departit, en laquelle estoient, outre le Roy, Royne et roy de Navarre, le chancelier, huict ou dix chevaliers de l'Ordre et d'aultres seigneurs, la Royne luy dist qu'ils estoient advertys que le cardinal de Chastillon devoit passer bientost en Angleterre, pour tirer du secours de la Royne, d'hommes et d'argent, affin de vanger l'injure que le prince de Condé avoit receue du duc de Guyse, connestable et mareschal de Saint André dedans Paris; et qu'il falloit qu'il se diligentast d'aller jusques-là pour rompre ce cop; s'asseurant bien de la bonne intelligence qu'il avoit avec elle, par trois ou quatre voyaiges qu'il y avoit faicts du temps du feu roy son seigneur et mary, et par les recits que les ambassadeurs d'Angleterre luy en avoient faicts. A quoy il respondit que le plustost c'estoit le meilleur, et que, puisque telle estoit leur intention, il la supplioit de faire diligenter sa despesche. A quoy Sa Majesté replicqua qu'elle estoit toute preste, comme lettres et instructions par escrit; et, oultre ce, l'emboucha d'une créance de femme à femme, fort considerable, sur les miseres d'un estat qui est soubs le gouvernement de leur sexe, et que le sien peult tomber en pareille fortune, en quoy elle l'assistera de toute sa puissance; remettant le reste sur la suffisance de M. de Vieilleville, qu'elle cognoist pour un brave et fort saige chevalier. Mais, avant partir, il advertit le Roy secrettement de depescher un courrier devers sa maistresse, pour l'entretenir en ceste esperance, et n'oublier lettres gratificatoires à l'Empereur sur ce subject, avec son portraict; et d'en escrire semblablement au cardinal d'Arras, avec confirmation de la promesse qu'il luy avoit faicte; laissant en somme à Sa Majesté un très-ample mémoire et quasi les lettres toutes faictes. Ce que Sadicte Majesté eust très-agréable, et luy promist bien de ne poinct faillir, ayant desja ce mariaige imprimé si avant au cueur, qu'il ne seroit jamais en repos d'esprit qu'il ne l'eust veu effectuer.

Deux jours après, ceste depesche bien approuvée et comme choisie par tout le conseil, M. de Vieilleville partit pour entreprandre le voyaige, et vint de Fontainebleau coucher à Paris, auquel lieu il ne trouva plus personne de commandement; de quoy il fust fort desplaisant, pour l'esperance qu'il avoit de trouver le triumvirat, principalement le mareschal de Saint André, pour luy en dire son advis et le supplier de se départir, à cause des frayeurs que la Cour apprehendoit de leurs assemblées; et que principalement l'on faisoit courir le bruict qu'ils se vouloient saezir de la personne du Roy et de la Royne sa mere. Mais il luy estainct toute sa conception par son escuyer La Genette, qui fist rompre leur entreprise : car desja Leurs Majestés s'en estoient fuyes à Melun pour leur seureté, duquel lieu ils revindrent à Fontainebleau, par l'asseurance que leur donna ledit mareschal de Saint André, tout honteux de ce que luy en avoit escrit M. de Vieilleville.

CHAPITRE XXXII.

Seconde ambassade de M. de Vieilleville à la cour d'Angleterre. — Discours qu'il fait à la reine Élisabeth.

Le lendemain nous deslogeasmes de Paris pour achever nostre voyaige; et estant à sept lieues de Calais, nous fusmes advertis que le cardinal de Chastillon se devoit embarquer à Bouloigne et avoit couché à Montreuil : qui fut cause que M. de Vieilleville se diligenta de partir pour le devancer. Et ne se voulant aultrement arrester aux faveurs du sieur de Gourdan, gouverneur de la place, qui avoit esté aultrefois ca-

pitaine à Metz soubs sa charge, et ayant fait voile, avec vent et marée, fort à gré, nous vinsmes surgir en moins de dix heures à Douvres, où nous prismes des chevaulx, car il s'en trouve ordinairement jusques à vingt ou trente, pour venir en toute diligence à Londres, où pour lors estoit la royne d'Angleterre. Et y ayant pris logis, saichant au vray que le susdict cardinal n'avoit encores passé, il surattendit le reste de sa trouppe. Mais la Royne, advertye de sa venue, de laquelle elle estoit aussi aise qu'esbahye, elle envoya son favorit, le millort Robert, devers luy, pour le bien-veigner et s'enquerir de sa charge, et quelles affaires si pressées l'avoient contrainct de passer la mer en si petite trouppe, veu qu'aultrefois il y estoit venu mieulx accompaigné; et qu'il estoit cependant le bien-venu, deust-il estre fugitif; et qu'il trouvera tousjours franchise asseurée en son royaume, envers tous et contre tous, quand bien il auroit tué ung prince du sang de France.

M. de Vieilleville respondit au millort Robert que ceste creance dont la Royne l'avoit honoré meritoit bien qu'il allast luy-mesme en faire le remercyement à Sa Majesté et à genoulx; car c'est la coustume du pays, comme nous avons dict en nos premiers livres; et le pria de le y accompaigner, ayant deliberé de ce pas de s'en acquitter.

Doncques ils marchent. Et estant arrivez au logis de la Royne, le millort Robert le pria de s'arrester jusques à ce qu'il eust adverty Sa Majesté de sa venue : et n'attendismes pas demye-heure, que le susdict millort, accompaigné de plus de soixante seigneurs, vint pour le recevoir; et le mena en la chambre de la Royne, qui estoit accompaignée en grande majesté, y estants un grand nombre de duchesses et aultres dames. Et d'entrée, se voulant M. de Vieilleville mestre à genoux, elle, se hastant, s'approche et ne le veult permettre, mais luy dist en bon langaige français qu'elle sçavoit bien que telle n'était pas l'usance de la Cour de France : qui fut cause qu'il print la main de Sa Majesté, et la baisa avec une bien basse et humble reverence. Et luy demandant Sa Majesté l'occasion d'un si subit et desrobbé voyaige, il la supplia, si elle n'avoit loisir de luy donner audiance pour le reste de la journée, de le tant honorer que de remettre la partie au lendemain, et du matin, avec promesse qu'elle luy fera de ne la donner à personne vivante venant de France premier que à luy. Ce qu'elle luy accorda en foy de princesse.

Le matin venu, le millort Robert le vint querir; et estant entré en la chambre, il la trouva assistée de son chancelier et de cinq ou six personnaiges de conseil; à laquelle, après avoir presenté ses lettres, il feist entendre bien amplement la creance du subject recité cy-dessus, et adjousta beaucoup du sien, sur l'urgente occasion qui se presentoit, pour l'esmouvoir davantaige et la faire plustost plier à sa demande et requeste. Sur quoy elle respondit que sa conscience et sa religion luy deffendoient de luy accorder aulcune chose sur ce qu'il avoit proposé; car, s'il s'entreprend quelque acte d'hostilité en France contre ceulx qui font profession de la pure et vraye doctrine de l'Évangile, moins ne peut-elle faire que d'y employer tout ce que Dieu luy a donné de moyen pour les soutenir, affin de faire paroistre à toute la chrestienté qu'elle est vraye et très-obéissante fille du feu roy Henry, roy d'Angleterre, son seigneur et pere, qui luy a laissé ce commandement et ceste creance par testament et derniere volonté, laquelle elle luy promist de suyvre, à l'article de la mort. Et luy demandant M. de Vieilleville si elle se vouloit arrester en ceste oppinion, elle luy respondit que ouy, et qu'elle ne la changeroit jamais, estant très-marrye de ce qu'il avoit prins ceste charge, pour le regret de voir son voyaige inutile; car, quand il eust esté question de beaucoup plus grandes choses, voire de l'octroy de l'une des meilleures villes de son royaume, horsmys Londres, elle l'en eust très-volontiers gratiffié. A ceste parolle ainsi gravement prononcée, tous les siens, qui avoient la matiere affectée, firent une grande resjouissance et applaudissement de mains. Mais pendant ce petit bruict, M. de Vieilleville s'advisa d'une grande ruse et d'une fort subtile invention, qui leur fist bientost changer d'advis; car il repliccqua ainsi :

« Puisqu'ainsi est, madame, il vous demeure doncques sur vostre reputation une grande ingratitude, et sur les bras une fort horrible necessité, laquelle il vous sera impossible de repousser sans l'ayde de vos voisins et meilleurs amys.

» Quant à l'ingratitude, est-ce là la recompense et juste retribution que vous faictes à ceulx qui vous tirerent de la captivité où vous avoit reduicte, par l'emprisonnement de vostre personne, vostre sœur la royne Marie d'Angleterre, qui fist decappiter Janne de Suffort (1), que vostre frere le roy Edouard avoit designée, par son testament, royne d'Angleterre, et proclamée telle avant de mourir; semblablement à Guil-

(1) Jeanne Suffolck, plus connue sous le nom de Jeanne Gray.

laume Dudlay son mary; pas moins n'en eust le duc de Suffort, avec environ quarante seigneurs, gentilshommes et aultres de tous estats. Et estiez en mesme dangier si le feu roy Henry dernier, mon bon seigneur et maistre, n'eust épousé vostre innocence, mandant à vostre sœur, par ung roy d'armes, aultrement le herault Valois, si elle ne vous mettoit en liberté, qu'il viendroit avec cinquante mille hommes invahir son royaume et la mettre en vostre place : à quoi elle obeist incontinant, saichant telles forces estre prestes, et qu'en ce royaume Thomas Viat, avec une forte armée populaire, la venoit assieger à Londres. Et ce qui plus l'estonna fust qu'ayant envoyé le duc de Nortfort avec une aultre armée pour lui resister, incontinant que ladicte armée eust veu celle de Thomas Viat, elle abandonna le povre duc de Nortfort et s'y vint joindre. Voilà quant à l'ingratitude, que je m'asseure ne vouldriez faillir, tant estes excellente et très-debonnaire princesse à recognoistre.

» Quant à la necessité, je vous donne advis très-certain que le roy d'Hespaigne vous querellera bientost pour une donnaison secrete de cinq cents mille nobles à la rose, dont vostre sœur Marie luy a faict don avant de mourir; et ne vous veult pas demander la somme qu'il ne soit prest, deux mois après, à vous venir assieger en ce royaume, par quelque ruze d'icelluy duquel vous ne vous doubtez, parce qu'il sceit bien que estes en rebeyne (1) et divorce pour la religion. Mais le roy Charles et la royne sa mere ont juré, et m'ont commandé de le jurer pour Leurs Majestés, qu'ils y consommeront tous les fleurons de la couronne de France pour vous soustenir et assister; tant pour ce qu'ils ne veulent poinct ung tel voisin, à cause de Calais, que pour ce qu'ils ne doubtent poinct qu'une telle donnaison, si excessive, ne soit faulce, subreptice, ou forcée. Par ainsi, madame, il plaira à Vostre Majesté prandre conseil, non seulement avecques elle-mesme, mais à y appeler tout ce que vous avez de saiges et advisez conseillers, pour regarder par ensemble s'il est plus licite de s'entretenir en amitié avec l'un des grands roys de la chrestienté et vostre voisin, ou de s'en declairer ennemie pour favoriser l'un de ses subjects qui veult troubler son royaume pour soustenir son oppinion, et y faire entrer des forces estrangieres qui sont les vostres, desquelles vous avez très-grand besoing pour les raisons cy-dessus alleguées. »

Telles remonstrances rendirent ceste royne merveilleusement estonnée; car elle se souvenoit de l'extreme dangier où elle avoit esté de sa vie, et des grandes frayeurs qu'elle avoit receues durant son emprisonnement; car il ne passoit jour que l'on ne luy vint dire qu'on avoit decapité ung tel duc, ung tel comte et ung tel seigneur, et qu'elle pensast à sa conscience : mais la plus angoisseuse fut quand on luy vint annoncer la mort de Janne de Suffort, qui avoit faict, auparavant estre executée, des ordonnances en qualité de royne d'Angleterre, et, comme telle, y avoit esté obeye.

Et advertie par ce rapport que sa delivrance provenoit du roy Henry deuxiesme, par le moyen de laquelle elle se trouve royne; aussi qu'elle ne pouvoit ignorer que, s'il survenoit en son royaume quelque trouble pour la religion, que le roy de France n'envoyast par vindicte des forces aux Catholiques anglais; et que, d'aultre part, si le roy d'Hespaigne la vouloit forcer en ceste donnaison si excessive de cinq cents mille nobles, elle n'avoit ung plus seur secours pour l'en descharger que celluy de France, Sa Majesté tout promptement changea d'advis, et protesta tout hault de ne faire sortir de son royaume hommes ny argent pour qui que ce soit, et le jura ainsi.

CHAPITRE XXXIII.

Succès de son ambassade.

Sur quoy M. de Vieilleville la remercia très-humblement. Mais il la supplia de le vouloir tant favoriser que de luy donner ung acte signé et scellé de ceste parolle, et contre-signé de toute l'assistance. « Car, dist-il, je ne suis pas à cognoistre que les Anglais sont aussi mouvants et n'ont pas la cervelle plus blombinée que les aultres nations. » De quoy la Royne se print à soubsrire, luy promectant, en foy de princesse, qu'elle le luy feroit depescher, en forme probable et authentique, auparavant disner. Et sur ceste promesse, Sa Majesté se leva et le mena, le millort Robert et toute sa trouppe, disner avec luy, suivant ce qui avoit esté ordonné et resolu. Mais premierement elle voulust veoir M. d'Espinay, qui se presenta, et M. de Thevalle quant et quant, ausquels Sa Majesté feist beaucoup d'honneur.

Après ils s'en retournerent devers la Royne, qui estoit si soigneuse de sa parolle, et pour ne tomber au vice d'ingratitude, qu'elle avoit desja faict depescher l'acte de sa promesse; et ne restoit plus que le seing du millort Robert, qui s'en

(1) Dissension.

acquitta incontinant et le delivra à M. de Vieilleville. Lequel receu, il print tout aussi-tost congé de Sa Majesté; et, dès le mesme jour, vint coucher à Gravezins, comme très-aise, prevoyant que, à l'arrivée du cardinal de Chastillon, le peuple se fust pu esmouvoir de ce qu'il seroit reffusé des moyens qu'il venoit rechercher auprès de leur royne pour le secours des Français qui suivoient leur doctrine; car desja le comte de Northombellande avoit eu commandement d'une levée de quatre mille Anglais, pour les mener en France par Dieppe; et luy devoit-on delivrer deux cents mille angelots devant le mois expiré. Mais M. de Vieilleville renversa tout cela (1) par son industrie et ses deux subtiles inventions, desquelles la promptitude est très-admirable; car jamais le roy Henry ne s'esmeut de l'emprisonnement de la royne Elizabeth; et la royne Marie sa sœur ne feit, de sa vie, donnaison au roy d'Hespaigne, qui valut cent nobles; mais au contraire elle en tiroit tout ce qu'elle pouvoit, luy alleguant le grand hazard où elle avoit esté de sa vie par la mutinerie de son peuple, qui n'avoit pas agréable leur mariaige, pour auquel parvenir, tant elle l'aimoit, elle fut contraincte de mettre sus une armée pour deffaire tous les mutins de son royaume; en quoy Dieu l'assista si bien qu'elle en fust victorieuse : et pour desraciner toute semence de la religion en Angleterre, elle fist executer par justice ses propres et legitimes parents et parentes; en quoy elle n'espargna aulcune despence, et en est quasi ruinée; et par ceste remonstrance feminine, qui peult, estant secondée de larmes et soupirs, et validée d'embrassements et cordiales caresses, faire plier le cueur d'un mary, pour severe qu'il soit, elle en tira, pour les quatre premiers mois qu'ils furent ensemble, plus de quatre cents mille escus comptant, qu'elle mist en ses coffres.

Mais avant de partir de Londres, M. de Vieilleville enjoignit expressement à nostre ambassadeur en Angleterre, du nom de Fourquevaulx, d'ouvrir avec tout soing et diligence les yeulx et l'esprit pour prandre lumiere de ce que pourroit negocier le cardinal de Chastillon avec la Royne, et en advertir secretement Leurs Majestés; ce qu'il promist en toute fidelité.

CHAPITRE XXXIV.

Retour de M. de Vieilleville à la cour de France.

Le lendemain nous arrivasmes à Douvres; puis vinsmes surgir à Calais, d'où nous partismes pour venir à la Cour, que nous trouvasmes à Paris; et Dieu sceit le brave racueil qui luy fut faict, pour l'esperance qu'ils avoient que son voyaige n'avoit pas esté inutile. Et leur ayant faict entendre comme toutes choses avoient passé, et la ruse et invention dont il avoit usé pour faire condescendre la royne d'Angleterre à sa volonté à contre-cueur de la sienne et de tout son conseil, il ne se peult dire de quelle allaigresse ils furent saezis; encores plus quand il leur monstra le certifficat signé de sa main et de douze ou quinze aultres, et scellé en bonne et probable forme : de sorte que le Roy dist tout hault ces propres parolles : « C'est ung grand cas, que jamais on n'a donné charge à M. de Vieilleville qu'il n'y aict toujours fidelement satisfaict, au contentement des roys mes predecesseurs, et soulaigement de mon peuple; me demeurant une merveilleuse occasion de me louer de ses actions et service; et proteste devant vous, madame et mere, et toute ceste honorable compaignie, de ne les jamais oublier. » A quoy la Royne sa mere adjousta que tant qu'elle vivra elle ne tombera en ceste oubliance: « Car, dist-elle, il ne fault plus, monsieur mon fils, qu'il abandonne vostre présence, et est très-necessaire auprès de nous. Considerez seulement le grand repos où il nous a mys, passant par Paris pour aller en Angleterre; comme, sans les rigoureuses lettres qu'il escrivist au mareschal de Saint André, sans doubte vous et moy estions pris. » Et sur l'heure luy fut commandé par le Roy de ne plus abandonner la Cour, et suyvre Leurs Majestés, jusqu'à ce que l'on eust veu quelle fin prendroient ces tumultueuses affaires (2), qui estoient en termes,

(1) Nous rapprochons ce passage de la lettre suivante pour justifier ce que nous avons dit de la prévention de Carloix en faveur de Vieilleville : « Le sieur de Vieilleville est passé icy ce matin en retournant d'Angleterre. » La premiere entrée qu'il m'a faicte a été de me dire » qu'il ne seroit pas battu, car il n'avoit rien faict. Ce que » j'ay pu comprendre a esté que la royne d'Angleterre » dit maintenant qu'elle n'a jamais prétendu d'estre arbitre d'un différent des rebelles de France avec le Roy, » ny moins se veult mettre si bas qu'elle semble conseillere de ce roy en luy donnant son advis; mais se peut » bien entremettre en ce qu'elle pourra pour procurer » l'accord : et dit qu'elle ne veult rien entreprendre contre le roy Très-Chrestien, mais aussy ne veult-elle » laisser fouler ceux de la nouvelle religion. Elle répond » généralement qu'elle fera ce que luy semblera convenir » pour le bien de ses affaires; et se vante qu'elle a estudié » et veu, par tous les livres escrits en cinq langues, les » histoires d'Angleterre et des pays voisins. »

Lettre de Perrenot de Chartonay (Chartres, 27 août 1562.)

(2) Le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de

et commencez par le duc François de Guyse, en l'assemblée qui fut faite à Paris, après la mort du roy François deuxiesme, dont nous avons parlé cy-dessus.

A deux jours de-là, le pacquet de l'ambassadeur Fourquevaulx arriva ; par lequel on apprit que le cardinal de Chastillon n'avoit jamais sceu avoir audiance de la royne d'Angleterre, quelque instance qu'en fit millort Robert et d'aultres principaux de son conseil ; mais le sentant venu à Londres, elle se retira en son chasteau de Richemont, avec deffense de n'estre suyvie que de ses dames ; qui resjouyst merveilleusement toute l'assistance, et accreust la repputation de M. de Vieilleville.

CHAPITRE XXXV.

Le prince de Condé s'approche de la ville de Paris avec une armée. — M. de Vieilleville est cause de la levée du siége.

Or le prince de Condé, qui s'estoit retiré à Orleans après avoir receu cest affront à Paris, n'avoit pas oublié d'envoyer le frere du cardinal de Chastillon en Allemaigne, nommé Andelot, pour faire une levée de reithres, aultrement pistoliers, et une aultre de lansquenets ; qui exploicta mieulx que son frere, car il amena quatre mille pistoliers soubs la charge de ce jeune duc de Bavieres, fils du comte Palatin, duquel nous avons parlé au commencement de nostre voyaige d'Allemaigne ; mais pas ung seul lansquenet, car tous les capitainnes de gens de pied allemands avoient signé certifficat à M. de Vieilleville, dedans Augsbourg, de ne marcher que pour le service du Roy, et soubs l'adveu de ses lettres à eulx envoyées par le gouverneur de Metz ; ce qu'ils observerent fort fidelement et en gentilshommes d'honneur : qui servit et valut beaucoup ; car, s'ils eussent amené seulement six mille hommes, Paris estoit en grand dangier ; toutesfois, avec les reithres et environ sept ou huict cents chevaulx, dont la pluspart estoient gens de ville et marchands, et mille ou douze cents hommes de pied pour la pluspart artisants, le prince fust si temeraire qu'il le vint assieger. Mais il leva bientost le siege, et se retira avec sa courte honte ; car on faisoit souvent des saillies sur eulx, qui tenoient cinq fauxbourgs assiegez, qui valent ensemble une bien grande ville ; sçavoir, Saint Victor, Saint Marceau, Saint Jacques, Saint Michel et Saint Germain ; et commençoit ledit siege depuis Gentilly jusques à la riviere au-devant du Louvre. Mais ils n'entroient poinct dedans lesdits fauxbourgs, qui estoient retranchez et bien gardez, et sur quelques plateformes quatre ou cinq coulevrines, qui les gardoient bien d'approcher ; et avoient plusieurs villaiges pour leur retraicte, et cinq ou six moulins à vent pour les couvrir. Toutesfois, s'ils eussent eu des lansquenets et des Anglais, comme ils avoient projecté, ils esbranloient bien fort la

Castelneau, a recueilli la lettre suivante adressée par Vieilleville à Bernardin-Bochelet, évêque de Rennes, ambassadeur du Roi auprès de l'Empereur :

« Monsieur, ce qui m'a gardé de vous escrire plus » souvent n'a esté faute que d'en trouver le moyen à pro» pos, comme je fais à cette heure ; car vous vous pou» vez assurer que ce n'est pas faute de bonne souvenance » et de bonne amitié.

» Je suis, il y a bien trois mois, en cette compagnie ; » et si j'eusse pensé y trouver le ménage si brouillé, je » ne fusse bougé de mon gouvernement. La Reine a fait » tout ce qu'elle a pu pour accommoder les choses, et » m'y a employé quelquefois, et semblablement M. d'Or» léans (Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans), et M. de » l'Aubespine, et tout plein de bons personnages ; et n'y » avons rien fait du tout. La Reine y est allée elle-mesme, » laissant le Roi en cette maison, et a parlé avec eux entre » Angerville et Toury ; et s'en est revenue sans rien faire, » s'estant bien fort blessée d'une chûte qu'elle a faite des» sus sa haquenée. Mais s'estant representée encore quel» que autre occasion, voyant que les deux troupes estoient » auprès l'une de l'autre, elle a préféré le bien du » royaume à sa santé, et partit hier matin pour s'en aller » à Beaugency faire tout son possible pour accommoder » les choses. Dieu, par sa sainte grace, lui veuille donner » tel succès de son entreprise que nous puissions vivre en » repos. Je crois que cela seroit assez aisé à faire si nous » le voulions tous. Toutes les autres brouilleries qui sont » en France dépendent de ceux d'Orléans ; tellement » qu'accordant là, l'on demeurera en paix de tous costés.

» La Reine m'a laissé toujours ici avec le Roi ; M. de » Villaines y est aussi demeuré ; M. de l'Aubespine et » M. d'Orléans sont avec la Reine ; tous MM. les cardi» naux sont à Paris, réservé M. le légat qui est ici avec » nous ; M. le maréchal de Brissac est demeuré gouver» neur de Paris pendant ces troubles ; qui est tout ce que » je vous puis dire ouvertement de ce costé.

» Je n'ai rien oublié de tout ce qu'un bon ami peut faire, » suivant ce que vous m'avez dit. Je crois que l'on vous » enverra bientôt quelque moyen ; mais je vous tiens » beaucoup plus heureux étant là que d'estre icy, et vous » conseille de ne pourchasser d'y venir, que l'on ne voye » le chemin que prendront tous ces troubles.

» J'ai recouvert deux levriers que je vous envoyerai pour » les donner, de votre part et de la mienne, au roy de » Bohême ; lesquels je vous envoyerai sitôt que les che» mins seront un peu plus assurés. Je me recommande » bien humblement à vos bonnes grâces, et prie Dieu, » monsieur, de vous donner bonne vie et longue.

» Du bois de Vincennes, ce dix-huitiesme de juin 1562.

» Votre humble et meilleur amy.

» Vieilleville.

P. S. » Je vous supplie de m'envoyer, par la premiere » occasion qui se présentera, les deux peintures que vous » avez (des deux filles du roi des Romains), car la Reine » sera fort aise de les avoir. »

ville; car elle fust surprise, d'aultant qu'il n'y avoit que ce populace de Paris, qui s'espavante incontinant, et des artisants assez mal aguerrys, et quelques bandes françaises soubs capitainnes mal experimentez. Mais on avoit mys des princes et seigneurs dans lesdicts fauxbourgs, avec des forces pour les garder; la presence desquels soustint tous les efforts de l'ennemy et les reduisit à neant. Et avoit le mareschal de Saint André pour son quartier le fauxbourg Saint Michel, estant logé aux Chartreux, et M. de Vieilleville avec luy, en une chambre, leurs licts joignants l'un l'aultre, pour conferer, sans y espargner les nuicts, des affaires : qui y firent de merveilleux devoirs; car les principales forces du prince de Condé estoient esparses par les villaiges de ce costé-là, qui sont en grand nombre.

Or une nuict M. de Vieilleville fit entreprise d'aller reveiller les reithres, cognoissant leur humeur et l'heure qu'ils sont en leur schlofcfron (1), qui est entre huict et neuf heures du soir. Et print trois cents hommes de cheval et environ six-vingts harquebuziers, et va droict à un villaige nommé les Maisons Rouges (2), à droict du Bourg de la Royne; et, prenant le grand chemin avec la cavallerie, il fait couler les harquebuziers dedans les vignes, pour surprandre par derriere le villaige, auprès duquel il fait sonner les trompettes; et de l'aultre costé celluy qui menoit les gens de pied faict battre les tambours de telle furie, que tout ce qui estoit au villaige print une telle espavante qu'il n'eust pas loisir de seller et brider leurs chevaulx. Cependant M. de Vieilleville et sa trouppe menoient les mains de telle sorte qu'il en demeura plus de cent soixante sur la place, sans perdre un homme; et le reste print la fuycte, avec fort honteux desordre.

Le prince de Condé, qui estoit logé à Cachant, maison de plaisance du cardinal de Bourbon son oncle, voyant tant de fuyarts, print l'alarme bien chaude et se diligente au combat; et n'oyoit-on que trompettes sonner à plus de demye-lieue à la ronde. Mais M. de Vieilleville, qui estoit desja sur le pavé de Paris, au Bourg de la Royne, rencontra une grande trouppe de gens de cheval et de pied, et marchans sans ordre, peslemesle, pour venir au logis du prince, qu'il chargea de telle furie qu'ils furent tous taillez en pieces. Ce qui eschappa de ceste charge se vint rendre audit Cachant, avec ung merveilleux effroy; qui estonna grandement le prince, avec le rapport que tous ceulx qu'il avoit envoyez devers les fauxbourgs pour descouvrir, luy faisoient qu'il avoit toutes les forces de Paris sur les bras : car les gens de cheval, qui sortoient de la ville au grand galop, menoient un si grand bruict sur le pavé du fauxbourg Saint-Jacques, qu'il pensoit estre pris; d'aultant que le cry commun de l'armée royale, dehors et dedans la ville, estoit : « Marchons en diligence, sans recognoistre; M. de Vieilleville est aux mains. » Mais ce qui plus luy refroidit le cueur, fut quand on luy vint dire que le sieur de Senlis, accompaigné de cinquante bons hommes de cheval, lanciers et de combat, se vint rendre à M. de Vieilleville; qui le fist entrer en soupçon de quelque tradiment. Et sur ceste deffiance, il se retira tout le reste de la nuict, jusques à Longjumeaulx. Et M. de Vieilleville s'en retourna aux Chartreux avec Senlis, qu'il presenta à M. le mareschal de Saint-André, qui n'avoit peu venir à ceste brave faction à cause de sa migraine.

(1) Lieu où l'on couche, poêle.
(2) Montrouge.

CHAPITRE XXXVI.

Bataille de Dreux.

Le lendemain, le siege levé et le prince retiré, qui marchoit doublant le pas devers Orléans, Leurs Majestés estant bien informées comme toutes choses avoient passé, et considérans que, par ceste saillie et entreprise nocturne de M. de Vieilleville, et que par ses deux heureuses et industrieuses négociations d'Allemagne et d'Angleterre, les ennemys de la couronne de France n'avoient sceu tirer hommes ny argent de telles deux regions pour les soustenir; leurs Majestés, dis-je, en pleine assemblée de conseil, luy attribuerent toute la gloire et l'honneur de la delivrance de ce siege; et en receust universellement de grandes louanges. A quoi les plus grands, saichants la vérité estre telle, ne peurent contredire; mais d'y porter envye, je n'en dis rien. Tous les grands au reste de l'armée royale furent d'advis de suivre le prince de Condé, et de dresser un gros d'armée pour avoir revanche de ceste bravade : et estant ainsi resolu, on donne l'avantgarde à M. le mareschal de Saint André, la bataille à M. le connestable, et à M. d'Aumalle l'arrieregarde. M. de Guyse n'y voulut aulcune charge, et se contenta d'avoir cinq cents bons chevaulx d'eslite, pour se tenir allerte et secourir à propos ceulx qu'il verroit en avoir plus grand besoing, faire la guerre à l'œil

et n'estre commandé de personne. Le mareschal de Saint André vouloit que M. de Vieilleville fust son lieutenant en ceste avantgarde; mais le Roy le luy deffendist, et commanda de ne l'abandonner, mais de venir avecques luy au bois de Vincennes, où il falloit raffraischir et se tirer du rompement de teste qu'il avoit eu dedans Paris durant le siege. Toutes choses ainsi arrestées par meure déliberation du conseil, l'armée fust incontinant myse sus avec tout ce qui estoit nécessaire, comme d'artillerie, pouldres, boulets, pionniers, et grande quantité de vivres; et marche-t-on à bonnes journées de camp avec tout cest attirail.

Enfin les deux armées en peu de jours s'approcherent, temporisants pour chercher quelque advantaige l'une sur l'aultre. Mais voyant le prince de Condé que s'il attendoit que l'ennemy chargeast le premier, un grand nombre de marchants qui estoient en son armée pourroient prendre l'espavante et s'enfuyr, il se resolut, avec ses reithres, d'enfoncer la bataille que menoit le connestable, en laquelle estoient les Suysses; et la charge si furieusement sur les neuf heures du matin, qu'il la mist à vau-de-route, et le connestable prisonnier. Mais pour ce que les Suysses se rallierent incontinant, les reithres leur firent une seconde charge, où il fust fort vaillamment combattu d'une part et d'autre: mais les Suysses, rompus pour la seconde fois, se vindrent saulver devers l'arriere-garde que menoit le duc d'Aumalle, qui desja bransloit. Le duc de Guyse, qui estoit caché avec sa trouppe soubs la faveur d'un grand bois, à quelque distance de l'armée, et bien adverty que les reithres, par ces deux furieuses charges, avoient fort harassé et quasi recru leurs chevaulx, sans les morts et les blessez, et que la pluspart des gens du prince s'amusoient au pillaige, criants *Victoire!* pensants avoir tout deffaict, vient au grand galop sur les quatre heures après midy, avec sa brave cavallerie, toute de noblesse, et charge à toute bride et de telle furie le prince qui estoit fort affoibli, tant du combat que de plus de huict cents chevaulx qui menoient le connestable prisonnier à Orléans, qu'il en eust bientost sa raison et le prend prisonnier. Puis vint charger ses gens de pied, dont estoit colonel Frontenay-Rohan, qui ne firent pas grande resistance voyants leurs reithres, toute l'esperance de leur armée, deffaicts, et le prince prisonnier: et encore qu'ils criassent *Miséricorde!* si furent-ils tous taillés en pieces; j'entends de ceulx qui voulurent soustenir le combat, car la pluspart print la fuyte, et leur colonel le premier. Telle fust la fin de ceste bataille, qui se donna ung samedy 19 de decembre 1562, devant la ville de Dreux, dont l'yssue est admirable: car le prince fust quasi tout le jour maistre du champ de bataille; mais, par faulte de bien ordonner ses forces et de faire bien recognoistre celles de son ennemy, il la perdit, et sa personne quant et quant: car s'il se fust, en provide et advisé capitainne, enquis où pouvoit estre le duc de Guyse son capital et mortel ennemy, et considéré qu'en l'armée royale il n'avoit aulcun commandement, encores qu'il fust le suprême de tous, tant en grandeur d'illustre maison que de repputation d'un très-vaillant et rusé capitainne, il eust bien jugé qu'il luy en gardoit une, et qu'il devoit estre en quelque imboscade pour l'attraper au passaige. Mais il s'enyvra de telle sorte de ce cry de victoire sur la deffence des Suysses, qu'il s'oublia de toutes les reigles et commandements que doit observer ung chef d'armée composée d'estrangiers et d'un nombre infini de gens ramassés qui faisoient leur apprentissaige d'armes en ceste bataille, et principalement qu'il n'avoit mis sur le chemin de Dreux à Orleans des mareschaulx de camp et nombre de sergents pour empescher les soldats de son armée de s'y retirer à la foulle, avec prisonniers et bagaiges du butin qu'ils avoient faict sur les Suysses, et d'aultres trouppes qui avoient pris la fuicte.

CHAPITRE XXXVII.

Mort du maréchal de Saint-André.

Toutesfois il survint ung grand malheur en ceste felicité de victoire. Car la nuict du mesme jour de la bataille, allant M. le mareschal de Saint André, qui s'estoit joinct avec M. de Guyse, accompaigné seulement de quarante ou cinquante chevaulx, chercher les fuyards de l'armée ennemie, ou s'il y avoit plus rien à combattre, il fust rencontré par un capitainne de chevaulx ligiers, nommé Bobigny, qui fuyoit, et luy avoit esté aultrefois serviteur domestique: et s'entredemandant *qui vive? qui va là?* le mareschal se nomme le premier. Bobigny s'advance, qui estoit le plus fort, deffit sa trouppe, et le print prisonnier. Le mareschal, se voyant entre les mains de son serviteur, auquel il avoit faict faire le procès pour avoir tué son escuyer, et pendre en effigie, car il s'estoit reffugié après le coup en Allemaigne, le pria de luy faire bonne guerre, et qu'il ne se souvint du passé. A quoy Bobigny respondit qu'il y penseroit. Mais cependant il le pressa de luy donner sa foy; ce que fist le ma-

reschal : et le desarma de toutes ses armes offensives, et de l'armet quant et quant, sans oublier de luy faire changer de cheval et deschausser les esprons : et marcherent ainsi environ demie quart de lieue. Le prince de Porcian, qui estoit du party du prince de Condé, arrive là avec une aultre trouppe qui fuyoit semblablement ; et demandant que c'estoit, Bobigny se rencontre, qui luy dist qu'il tenoit le mareschal de Saint André prisonnier. Le prince de Porcian s'advance, qui luy tend la main, luy disant que Dieu favorisoit leur party, car il aideroit beaucoup à la recousse du prince de Condé. Le mareschal, très-aise de ceste parolle, luy donne sa foy, que le prince de Porcian accepta tout incontinant, et s'efforce de le retirer des mains de Bobigny et de l'emmener ; mais Bobigny insiste, les armes au poing, alleguant qu'il l'avoit combattu et vaincu, et qu'à luy desjà il l'avoit donnée, et que ce seroit faire tort aux anciennes ordonnances de guerre, que les grands doivent inviolablement observer pour la conservation des droicts des plus petits ; aultrement ils ne seroient jamais suivis, et pas ung n'y hazarderoit sa vie, si on leur ravissoit de telle violence l'honneur et l'esperance de se faire riches. A quoy ceulx de la trouppe mesme du prince, comme à luy appartenant de bonne guerre, applaudirent, et le prierent de luy laisser son prisonnier ; aultrement qu'ils s'en iroient. Lequel, vaincu de ceste raison, se retira, disant le dernier adieu au povre mareschal, qui estoit bien près de sa fin ; car voyant Bobigny ce prince escarté de mille ou douze cents pas, l'attacqua de telles parolles : « Tu m'as bien faict cognoistre ta meschanceté, et que jamais je ne me dois fier en toy, d'avoir faulsé ta foy que tu m'avois donnée, et que quand tu reviendrois en tes grandeurs tu m'acheverois de ruiner. Tu m'as faict pendre en effigie ; tu as confisqué tous mes biens, que tu as faict donner à tes domestiques, et ruiné entierement toute ma maison. Or l'heure est venue que le jugement de Dieu est tombé sur toy. » Et en disant luy donna un coup de pistolet en la teste et le tua, laissant le corps tout nud en la plaine à la misericorde des loups et des chiens. De quoy M. de Guyse adverty, envoya après Bobigny, mais en vain, car ils ne le trouverent plus ; et apporterent le corps du mareschal de Saint André. L'on dist qu'il n'en fust pas trop marry, car il sçavoit bien que la présence d'un connestable et mareschal de France couvre tousjours en une armée royale le nom d'ung prince, fust-il du sang ; et ne pouvoit-on plus doubter que, par la prinse de l'un et la mort de l'aultre, tout l'honneur de la victoire ne luy demeurast, sans contraste ny aulcune dispute.

CHAPITRE XXXVIII.

Consternation des Parisiens aux premières nouvelles de la bataille de Dreux.

Or les nouvelles de la bataille gaignée par le prince de Condé vindrent le dimanche, environ trois heures après minuict, à Paris ; qui rendit la ville si troublée et esmeue, car il n'y a que douze petites lieues jusques à Dreux, qu'ils pensoient estre desja pris : et y avoit aultant de gens par les rues qu'en plain jour. Et estant M. de Vieilleville venu du bois de Vincennes en son logis ordinaire chez Clairefontaine, près la Croix du Tiroir, pour quelques affaires, les principaulx de la rue vindrent frapper à sa porte, luy annoncer ceste triste nouvelle et prendre conseil de ce qu'ils avoient à faire. Lequel incontinant se leve, et faict chercher ceulx qui l'avoient apportée. Et luy fust amené ung nommé Bretonniere, qui luy dist avoir esté aultrefois soldat à Metz, de la compaignie du capitainne de La Molle, et qu'il a eu cest honneur d'estre commandé de luy ; mais qu'il le fasse mourir s'il n'a veu deffaire les Suysses, mener M. le connestable prisonnier, porter par terre M. d'Aumalle, et M. de Sanssac prendre la fuicte, avec huit cents chevaulx pour le moins devers Mantes ; et que luy, qui estoit de la trouppe, estant blessé, il a pris le chemin de Paris. Ung capitainne de Suysses et ung gentilhomme de Brie, nommé Bresche, qui luy furent aussi amenez, luy en dirent aultant. Et leur demandant M. de Vieilleville où estoit M. de Guyse lors de ces deffaictes, ils ne luy en sceurent rien dire, ny respondre aulcune chose sur ceste demande, encores qu'il leur remonstrast qu'il estoit impossible que tout cela eust passé de ceste façon sans que le duc de Guyse ne fust de la meslée, estant le plus vaillant, accort et rusé capitainne, voire des deux armées ; et qu'il falloit necessairement qu'il se soit faict tuer en combattant ; de quoy les ennemis auront faict un merveilleux trophée, car il leur estoit fort redoutable, et par ainsi sa mort publiée dans toute l'armée. Eulx respondirent qu'ils n'en avoient jamais ouy parler en toutes ces factions.

Alors M. de Vieilleville va dire à toute l'assistance, qui estoient vingt ou trente, que gens d'eglise, que de justice, tresoriers, riches marchants, et bourgeois : « Messieurs, puisqu'ils ne me peuvent resouldre des actions de M. de Guyse, je m'en veoy de ce pas porter ma teste au Roy et à la Royne, et me rendre prisonnier entre les mains du prevost de l'hostel, au cas que devant la minuict de ce jour, vingtiesme de decembre,

la nouvelle qu'ils ont apportée ne se trouve du tout renversée, et que la victoire sera à l'honneur du Roy et de nostre costé : et vivez en ceste esperance; car je cognois la valeur de M. de Guyse, qui n'a pas sans cause voulu accepter aulcun commandement en l'armée, pour jouer son jeu à part et user d'un terrible revers d'arriere-main sur son ennemy. Et là-dessus il demande ses chevaulx pour aller trouver Leurs Majestés au bois de Vincennes, leur disant, oultre cela, qu'il veult, au cas qu'il n'en advienne ainsi, que sa teste soit mise sur la porte Saint Honoré, et les prand pour tesmoings de sa parolle, et qu'ils aillent prier et faire prier Dieu.

CHAPITRE XXXIX.

M. de Vieilleville va rassurer la Cour à Vincennes.

Ceste asseurance donnée sur un si precieulx gaige, et prononcée par ung tel chevalier, si consommé, praticque et entendu en l'art militaire, resjouist infiniment tous ces habitants, et leur fist évaporer les deux parts de leur tristesse et très-amere desolation. Qui partirent incontinant après luy avoir dict adieu en toute humilité; et semoient partout les propos que leur avoit tenus M. de Vieilleville; dont ung chascun se resjouissoit. Quant à luy, il part de Paris sur les sept heures du matin; et à my-chemin il rencontra le mareschal de Brissac, le grand escuyer et d'aultres seigneurs, que Leurs Majestés envoyoient à Paris pour y commander et rasseurer le peuple en ce malheureux desastre, ayants desja eu l'allarme de la perte de la bataille; ausquels ils dist les mesmes parolles et coucha le mesme gaige qu'il avoit fait aux Parisiens, puisqu'en tout le rapport que l'on avoit faict on ne parloit nullement de M. de Guyse.

Sur quoy le mareschal de Brissac va dire à tous ces seigneurs qu'il avoit tousjours estimé M. de Vieilleville un des braves et experimentez guerriers de France; mais que son oppinion est accrue de la moictié par ceste prevoyance, qui ne peult faillir d'estre effectuée, puisqu'elle est fondée sur la valeur de M. de Guyse, qui sceit user d'une infinité de ruses, stratagesmes et traverses pour deffaire son ennemy; et que, s'ils eussent esté aussi habiles que M. de Vieilleville, ils n'eussent laissé partir Leurs Majestés du bois de Vincennes pour venir à Paris, qui sont desja acheminez, comme il pense, pour se monstrer au peuple et l'asseurer en cest effroy. Qui tous respondirent que leur deliberation estoit d'y venir disner. Mais M. de Vieilleville protesta d'aller jusques à les avoir trouvez, ou au chasteau, ou par les chemins, pour leur faire luy-mesme present de sa vie, au cas qu'il n'aict bien predict.

Eulx doncques viennent à Paris, où arrivez donnent incontinant ordre pour les gardes et aux portes. Et luy poursuict son chemin : mais il trouva Leurs Majestés à my-chemin du bois et de Paris, auxquelles il dict ce qu'il avoit dict aux aultres, sans revocquer son gaige : qui resjouist grandement et elles et toute leur suicte, pour le cognoistre fort advisé et très-experimenté capitainne.

CHAPITRE XL.

On apprend à Paris que les Catholiques ont gagné la bataille.

Arrivez à Paris, tout le monde entend aux prieres; et pelotoit-on ce nom de Vieilleville par le Louvre et tout Paris, comme ung esteuf entre deux raquettes par bons joueurs de paulme, qui par honneur, qui par risée; les aultres, que, quand ceste invention n'eust esté myse sus que pour consoler Leurs Majestés en une telle perte, et resjouyr le peuple de Paris, elle n'estoit poinct inutile; et en estimoient M. de Vieilleville très-saige et très-avisé.

Arrive que, sur les neuf heures du mesme jour dimanche au soir, le sieur de Losses se presente à la porte de Saint-Honoré avecques dix ou douze chevaulx, criant et toute sa trouppe à haulte voix : « Victoire! victoire! M. de Guyse a gaigné la bataille, le prince de Condé est son prisonnier. » A ce cry, toute la garde, qui estoit vingt fois plus grande que de coustume, tire et faict filer une scopetterie d'harquebuzades non-pareille; et ceste nouvelle se repand si soudainement par la ville, qu'elle fust plustost au Louvre que Losses, plus de chandelles allumées par les rues qu'il ne paroissoit d'étoiles au ciel. Voilà Losses enfin devant Leurs Majestés, qui leur discourt de tout l'évenement de la bataille, et de la victoire du matin, et de celle d'après-disner, qui leur fust très-admirable, et sans l'authorité du rapporteur avec les lettres du vainqueur, quasi incroyable. Mais il cela le desastre du mareschal de Sainct André, de paour d'enfieller (1) ceste très-douce nouvelle de la mort d'un si excellent personnaige, qu'il cognoissoit

(1) Mêler de fiel.

estre le preferé et la fleur de toute la Cour. Là dessus tout le monde se resjouyst d'une indicible allaigresse, avec des louanges de M. de Vieilleville si grandes, qu'il seroit impossible de les bien exprimer.

CHAPITRE XLI.

Réjouissance des Parisiens à cette occasion.

Sur ce rapport, Leurs Majestés font chercher M. de Vieilleville, qui estoit allé soupper avec M. le mareschal de Montmorency, exprès pour le consoler sur l'emprisonnement de M. le connestable son pere; car il en estoit extremement affligé; le nourrissant en ceste esperance qu'il en adviendroit comme il l'avoit predict; et luy en donnoit de telles et si vives raisons, qu'il commenceoit à le croire: et sur ces persuasions le gentilhomme de Leurs Majestés arrive, qui dès l'entrée de la porte crie tout hault: « Victoire! Monsieur de Vieilleville, vostre teste est saulvée; car M. de Guyse a gaigné la bataille. Monsieur le mareschal, M. le connestable sera bientost en liberté, car le prince de Condé est prisonnier. » A ce cry, tout ce qui estoit en la salle descend pour recevoir ce divin messaiger, qui estoit le mesme Losses. Mais les rues estoient toutes pleines de Parisiens, qui ne pouvoient se rassasier de la redicte de ceste nouvelle, et crioient à tue teste: *Vive M. de Vieilleville!* Et après avoir entendu tout le discours des deux victoires, M. de Vieilleville monta à cheval pour se retirer en son logis. Mais y allant, car il y avoit grande distance, il n'y avoit carrefour où il ne trouva fort grande garde, qui tous le benissoient et le louoient de sa très-saincte oppinion, avec très-humbles remercyements de ce qu'il avoit chassé le prince de Condé de devant la ville de Paris.

Il trouve devant son logis ung grand nombre de hautsbois, chantres et violons, qui se resjouissoient en plaine rue de ceste très-heureuse nouvelle, le louants de toutes sortes inexprimables; et qu'il falloit que le Roy leur fist ceste grace et bonté de l'establir gouverneur de la ville de Paris et de toute l'Isle de France, pour estre à jamais bien conservez et vivre desormais en toute seureté. Et après les avoir tous remerciez de ceste bonne affection, car il y avoit grande affluence de peuple, des plus apparants de tout ce quartier, il les licencia et s'alla retirer; car la basse heure le pressoit.

Or Losses, qui estoit creature de M. le connestable, et advancé par luy, declaira à M. le mareschal de Montmorency la mort du mareschal de Saint André, et la façon; ne l'ayant voulu publier ny dire à personne, affin qu'il fist son proffict, ou pour son frere Danville, ou pour quelque autre sien parent ou amy de merite.

A quoy ce mareschal fist parroistre ung insigne traict d'homme d'honneur: car au poinct du jour il se presente à la porte de la chambre de la Royne, et se nomme; laquelle, bien qu'elle fust encores au lict, commande qu'on luy ouvre. Et estant entré, Sa Majesté parle la premiere, luy disant qu'il ne falloit plus qu'il s'attristast pour l'emprisonnement de M. le connestable, car le prince de Condé, Dieu mercy, le plegera, et de la bonne sorte; et que M. de Vieilleville ne les avoit poinct trompez; mais qu'elle pensoit qu'il estoit inspiré et assisté de Dieu par ung esprit propheticque; « car il en est advenu tout ainsi qu'il l'avoit predict, et contre toute esperance, veu la desroutte de samedy matin; et a bien faict cognoistre qu'il est très-experimenté aux évenements de la guerre par l'asseurance qu'il nous a donné. Mais qui vous meine si matin? est-il survenu quelque aultre chose? »

CHAPITRE XLII.

Le maréchal de Montmorency apprend à la Reine-mère la mort du maréchal de Saint-André. — Douleur de M. de Vieilleville en apprenant cette nouvelle. — Il refuse l'état de maréchal de France que la Reine lui offre.

Lors M. le mareschal de Montmorency luy dist telles parolles: « Vostre Majesté, madame, sceit fort bien les merites, valeurs, grands services et voyaiges qu'a faicts M. de Vieilleville depuis trente-cinq ans, sans en avoir jamais tiré aulcune recompence que l'on puisse mectre en compte de condigne remuneration pour ses braves gestes et despences infinies qu'il luy a convenu faire pour en venir à son honneur, avec mille hazards de sa vie; et maintenant qu'il se presente une brave occasion, pour le rendre contant, de le preferer à tout aultre en ung estat de marque qui vacque maintenant et qu'il a tousjours esperé, je suis venu exprès si matin, et à son desceu, pour vous supplier très-humblement d'avoir memoire de ses valeureux services et le luy octroyer. — Mon Dieu! dist la Royne, que pourroit-ce estre? — C'est, respond-il, que le sieur de Losses, qui a tout son advancement de M. le connestable mon pere, me dist arsoir, par grand secret, que vous l'envoyastes

en mon logis où souppoit M. de Vieilleville, que M. le mareschal de Saint André fut tué samedy, entre huict et neuf heures du soir, par Bobigny en une rencontre; et de paour que ceste nouvelle ne soit publiée, et vous importunée par plusieurs pour en estre pourveus, je suis venu le premier, chose très-certaine, pour la vous demander, m'ayant la ferme amitié que je porte à M. de Vieilleville poulsé à ceste diligence. »

La Royne, très-desplaisante de ceste nouvelle, luy dit qu'elle luy accordoit sa demande comme très-raisonnable, et qu'il y avoit longtemps que le feu Roy, son seigneur et mary, luy avoit donné ung brevet signé de sa main, de la premiere vaccante, qu'il luy avoit semblablement commandé à l'article de la mort de signer; ce qu'elle fist : « Et puisque vous estes, distelle, tout à main, allez, je vous prie, le saluer mareschal de France de la part du Roy mon fils et de la mienne. »

Le mareschal prand très-volontairement ceste charge, et vint trouver M. de Vieilleville en son logis, encores au lict. Et luy annonceant ceste piteuse nouvelle, n'oublia rien de ce que la Royne luy avoit commandé. Mais, au lieu de s'en resjouir, il fist ung cry si grand qu'on pensoit qu'il deust rendre l'esprit, mauldissant l'estat, et plustost la mort que de l'accepter, ne voulant succeder à la personne du monde qu'il avoit la mieulx aimée, et qu'il ne vouloit plus vivre; et que s'il n'estoit chrestien il se tueroit et defferoit de ses propres mains; le priant de se retirer et le laisser mourir à son aise; que si Sa Majesté le veult donner à quelqu'un, il la quicte de son seing, et le feu roy son seigneur et mary, mesme le Roy son fils de leurs signatures; et les fist tirer de ses coffres, puis les rompit et les luy envoya tous couppez et lacerez.

Quand le mareschal de Montmorency eust faict son rapport et monstré les brevets et toutes signatures ainsi rompues, Sa Majesté demeura aussi esperdue que jamais, pour n'avoir veu de sa vie un tel reffus d'une si excellente et sublime qualité, pour de laquelle jouir les plus grands de France se battent à la perche, et y exposent tous leurs biens et leur vie. Et elle, qui s'estoit levée à ceste nouvelle, avoit desja envoyé querir M. le chancelier pour sceller les lettres d'estat de mareschal de France au nom de M. de Vieilleville, que M. de l'Aubespine avoit charge de dresser, et toutes prestes, selon le formulaire qu'ils en ont, et commandement à eulx faict de les apporter en la chambre du Roy; mais elle mena ledict sieur mareschal de Montmorency pour reïterer son rapport; qui n'en fust pas moins esbahy que sa mere.

CHAPITRE XLIII.

M. le prince de La Roche-sur-Yon tâche en vain d'engager M. de Vieilleville à accepter le bâton de maréchal de France.

Là dessus le chancelier et l'Aubespine arrivent, les lettres en main toutes prestes; ausquelles il fut commandé de les porter à M. de Vieilleville, et qu'il se garde bien de les refuser, car ils se veulent acquitter de leur promesse et accomplir le testament du feu roy. Mais ils n'eurent plus gracieux remerciement que le susdict mareschal, et leur dist que s'il tenoit lesdictes lettres, qu'il en feroit comme des brevets, et que l'on ne luy parle plus que de la mort; aussi bien succedant à l'estat de celluy qu'il aimoit plus que sa propre ame, il en auroit toujours l'object devant les yeux; et qu'il se va retirer pour le reste de sa vie; qu'il veult demeurer solitaire et privé en sa maison, et abandonner du tout les armes et la Cour.

Ainsi ceulx-cy fort mal contants se departirent, car ils luy desiroient tout honneur et service; et vindrent trouver Leurs Majestés en la mesme chambre, qui les attendoient de pied coy. Et n'ayant rien oublié de toutes les parolles que M. de Vieilleville leur avoit dictes, ils en furent extremement estonnez. Mais M. le prince de La Roche-sur-Yon, là present, dist à Leurs Majestés qu'il alloit devers luy, et qu'il le feroit bien plier à leur commandement et volonté.

Mais il luy fist aultant que les aultres, encores qu'il usast de rudes et grosses parolles, jusques à luy dire qu'il renonceoit à jamais à son alliance et amitié, et quictoit pour toute sa vie sa conversation; luy remonstrant assez aigrement que M. de Guyse s'en vient victorieux avec l'honneur de la bataille, qui donnera luy-mesme l'estat de mareschal à tel qu'il luy plaira; et que Leurs Majestés ne l'en oseroient reffuser, ou digne, ou indigne, veu la grande liberté qu'il a acquise à toute la France, principalement à Paris, par ceste victoire; et que tous les Parisiens, la cour de parlement, la chambre des comptes, les juges du Chastelet, le prevost des marchants, et toute la bourgeoisie en general, se viendront jecter aux pieds du Roy pour supplier de luy accorder sa requeste. A quoy M. de Vieilleville respondit qu'il vouldroit avoir donné sa terre de Durestal, et que ce fust desja faict; et qu'il ne changeroit, pour mourir, la resolution qu'il en a protestée devant le chancelier et l'Aubespine, qui sont personnes dignes de foy.

Quand le prince de La Roche-sur-Yon veid cest arresté opiniastre, et que la rudesse ne l'a-

voit sceu fleschir, il tascha par la doulceur de l'amollir, luy disant : « Comment, mon cousin, me desdaignez-vous tant que vous ne vouliez accepter cest estat? car quand vous en serez pourveu, j'auray espouzé la cousine germaine d'ung mareschal de France. » Mais il repoussa ceste parolle de ceste-cy : « Que luy, qui estoit prince du sang, estoit assez grand de soy-mesme et de sa source naturelle, et qu'il n'avoit besoing d'aulcun accroissement, fors d'une bonne duché, pour accompaigner sa très-illustre qualité; le priant de le laisser en paix, et qu'il n'en feroit aultre chose. »

CHAPITRE XLIV.

Le Roi le va trouver lui-même, et le force d'accepter l'état de maréchal de France.

Lors ce prince, très-fasché, vint reciter à Leurs Majestés de mot à mot tout ce qui avoit passé entr'eulx deux. Sur quoy le Roy, comme en grande colere, va jurer le Dieu vivant qu'il n'en ira pas ainsi. Et commanda à l'Aubespine de le suivre avec les lettres d'estat, et qu'il y vouloit aller luy-mesme. La Royne sa mere luy dist que ce ne seroit pas sans elle; car il n'y avoit que l'hostel de Bourbon et le cloistre Saint Germain à traverser. Et marchent, sans chevaulx, coche ny lictiere, droict à son logis. Mais un valet de chambre nommé Nambu, qui affectionnoit fort M. de Vieilleville, print le devant, et luy vint dire qu'il print garde à soy, et à ses responces; car Leurs Majestés venoient en grande colere luy apporter les lettres d'estat de mareschal de France.

Les voicy à sa porte; et entrent sans frapper, le trouvant sur son lict tout esplouré et attristé, comme s'il eust eschappé une mortelle fortune. Incontinent qu'il eust veu le Roy, il saulte du lict, et se veult prosterner; mais Sa Majesté va parler ainsi : « Comment, puissance de Dieu! Monsieur le mareschal de Vieilleville, est-ce le remerciement que vous me faictes de vous garder l'un des premiers estats de France, pour lequel plus de cinquante abboyeurs m'ont importuné et rompu la teste? et vous n'en tenez aultre compte! je vous veulx bien assurer que je veulx accomplir le testament du feu roy mon seigneur et pere, et acquicter la Royne ma mere et moy-mesme de ce que nous vous avons promis, ensemble recognoistre les grands et très-signalez services que vous avez faicts du passé, et faictes encores journellement à la couronne de France. » Et ayant ce dict, Sa Majesté commanda à l'Aubespine de lire tout hault lesdictes lettres d'estat, bien signées de la main du Roy, et scellées du grand scel : puis les print de la main de la mesme Majesté, avec ung très-humble remerciement accompaigné de la reverence du genoux en terre, luy disant telles parolles : « Il plaira à Vostre Majesté, Sire, ne trouver maulvais ny estrange si j'ay reffuzé cest estat, duquel je suis indigne, pour n'avoir voulu succeder à la personne de ce monde avec laquelle j'ay faict au feu roy François le Grand, vostre grand pere, et au feu roy vostre seigneur et pere, que Dieu absolve tous deux, infinys hazardeux services, par mer et par terre, en quatre ou cinq batailles, que navales, que terrestres, et en terribles rencontres de-çà et de-là les Monts. Mais maintenant qu'il a pleu à Vostre Majesté me tant honorer que de me donner les lettres de cest estat de vostre propre main, et en la presence de la Royne vostre dame et mere, et avoir daigné prandre la peine tous deux de me les apporter jusques en mon logis, je les prands et accepte en toute humilité, priant Dieu de tout mon cueur de vous faire, avant mourir, ung service digne d'une faveur si excellente : car il ne se trouvera poinct, en toutes les histoires de nos roys, que jamais mareschal de France ait esté créé et estably avec tant d'honneur que j'ay esté. »

A quoy le Roy repliqua qu'il vouloit encores augmenter et accroistre cest honneur d'une aultre faveur, affin qu'il en fust memoire. Et sur l'heure, parce que la messe du Roy estoit preste à dire, et qu'on l'attendoit, il le fist marcher pour y aller à la chappelle de Bourbon, entre Sa Majesté et le prince de La Roche-sur-Yon; ayants tous trois leurs grands manteaulx et colliers de l'Ordre. Et à l'issue de la messe, il eust l'honneur de disner avec Sa Majesté, dont toute l'assistance faisoit une grande allaigresse : et encores plus, quand le disner finy, M. le mareschal de Vieilleville fist serment de fidelité audict estat de mareschal, entre les mains du Roy, en la presence de M. le chancelier et dix ou douze chevaliers de l'Ordre, et d'aultres conseillers du privé conseil, beaucoup d'evesques et plusieurs aultres grands seigneurs de toutes robbes : lequel serment fust incontinant endossé sur lesdictes lettres par les quatre secretaires de commandement. Et n'avoit-on veu de long-temps si grande resjouissance en la grande salle du Louvre.

Voilà doncques monseigneur François de Scepeaulx, sire de Vieilleville, comte de Durestal, créé mareschal de France : remectant au jugement de tous ceulx qui liront ces huict livres, si

homme de France devoit ou pouvoit emporter cest estat par dessus luy, veu les braves gestes, hazardeuses entreprises, despences infinies et valeureux combats qu'il a exercez pour y parvenir. Mais ce qui se trouve en tout cecy merveilleusement louable, est des oppiniastrez et reïterez reffus qu'il en fist; par lesquels il fust universellement jugé du tout exempt, et très-esloigné de ces villains et pernicieux vices d'avarice et d'ambition.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Le duc de Guise écrit au Roi pour réclamer le droit qu'il prétend avoir de nommer à la place de maréchal de France, vacante par la mort de M. de Saint-André.

Le Roy fust comme divinement inspiré d'apporter luy-mesme à M. de Vieilleville ses lettres d'estat de mareschal de France, sur tant d'oppiniastres reffus qu'il en avoit faicts. Et luy venant cette inspiration, ainsi le fault-il juger, de la grande bonté de Dieu, qui ne vouloit pas que ses braves gestes et vertueuses actions, qui avoient esté entierement exemptes d'avarice, cruauté, ambition, injustice, et de toute concussion, demeurassent sans estre remunerées d'une grande recompense et très-bien meritée.

Car le mesme jour de lundi 21 de décembre ne passa poinct qu'il n'arrivast ung courrier nommé Haraucourt, de la part de M. de Guyse, pour demander au Roy l'estat du feu mareschal de Saint André; et de crainte d'y faillir, il en presentoit deux, desquels il remettoit les noms sur ledit Haraucourt, et estoient ses lettres si aigres et plaines d'arrogances, que tous ceulx auxquels Sa Majesté les monstra en furent merveilleusement estonnez; desquelles la teneur s'ensuict :

« Sire, Vostre Majesté a, de ceste heure, entendu l'heureuse victoire que j'aye eue sur les rebelles subjects et ennemys de vostre couronne, desquels j'ai eu telle raison que de long-temps vous ne serez en peine de mettre sus une armée pour leur resister; car il en est demeuré si peu, que je ne pense pas que jamais ils se puissent relever; ayant faict passer par le fil de l'espée tous ceulx qui se sont presentez au combat, et tout le reste quasi tué en fuyant, et leur chef, le prince de Condé, prisonnier. Mais parce que les anciennes ordonnances et vieilx statuts de guerre me donnent, comme chef de l'armée vaincqueresse, tous les estats de ceulx qui sont morts, combattants avecques moy, de quelque grandeur ou qualité qu'ils soient, et que à moy appartient la nomination, je n'ay voulu faillir de donner advis à Vostre Majesté de la mort du feu mareschal de Saint André, pour vous supplier très-humblement de pourvoir de son estat l'un des deux que vous nommera le sieur de Haraucourt, present porteur; qui ont faict ung tel devoir en ceste bataille, que, si je n'eusse esté soutenu de leur valeureuse assistance, Vostre Majesté peult croire que la victoire eust esté en grand.....(1), comme plus amplement vous pourra faire entendre ledict Haraucourt, et de tout le succès de la premiere et ma deuxiesme bataille. A quoy il n'est besoing de rien adjouter, sinon vous supplier très-humblement de ne me vouloir frustrer de mes privileiges; suyvant lesquels il estoit bien en ma puissance d'en créer ung, lorsque l'Admiral se presenta hier matin avec six ou sept cents chevaulx et ce qu'il peust rallier de gens de pied, pour avoir sa revanche; car, doubtant que mon armée n'eust voulu combattre sans estre commandée d'un connestable ou mareschal, estant l'un prisonnier, et l'aultre mort, et que je n'avois aulcun pouvoir de Vostre Majesté, je me proposai la creation d'un mareschal; mais il me fust respondu à haulte voix, d'un general et commun assentement, par toute la noblesse, capitainnes, gendarmes et soldats, qu'ils ne vouloient estre commandez d'aultre chef que de moy; me suppliants, à cry public, de parachever ce que j'avois si bien commencé, aultrement qu'ils m'abandonneroient, et que ma presence, qualifiée comme elle est, leur plaisoit plus que d'un connestable ou mareschal de France. Qui fut cause que je les hasarday sur ceste ardante volonté; et les menai de telle furie au combat, que l'Admiral gaigna en toute confusion la guerite, et print à toutes brides le chemyn d'Orleans après les aultres, où il perdit cinq ou six cents hommes de cheval, et deux fois autant de gens de pied avec tout leur bagaige. A ceste cause, Sire, il plaira à Vostre Majesté m'envoyer les lettres d'estat de mareschal de France, signées de vostre main, scellées et despeschées selon le style et forme accoustumée, laissant en blanc le lieu pour le remplir du nom de celluy des deux

(1) Le père Griffet dit qu'il y a dans le manuscrit un mot illisible.

que j'ai cogneu vous avoir faict plus de service, non seulement en ceste victoire mais par tout le passé, et qui n'aura pas moindre volonté que de moyen d'y finir sa vye. Et m'asseurant que Vostre Majesté ne vouldroit rejecter ma requeste, suyvant sa discretion accoustumée en la remuneration des services et merites d'un chascun, je ne l'en importunerai pas davantage; car si elle en usoit aultrement, ce seroit perdre ses fideles serviteurs de gayeté de cueur, et leur refroidir non seulement le couraige de jamais plus hazarder leur vye pour vostre service, mais leur donner juste occasion de vous abandonner du tout, et de chercher party ailleurs. Et sur ceste esperance que n'y vouldrez faillir, car elle est fondée sur toute equité et le devoir d'un grand prince, je supplieray le Createur, Sire, de vous donner, en toute prosperité et santé, très-bonne et très-longue vye. Du camp devant Dreux, ce 21 décembre. *Ainsi signé*, vostre très-humble subject et très-obeissant serviteur, François de Lorraine. »

CHAPITRE II.

Réflexions du Roi sur la lettre du duc de Guise. — Réponse à cette lettre. — Le duc de Guise est déclaré lieutenant général du royaume.

Ceste lettre leue, Sa Majesté va dire à la Royne sa mere, et à cinq aultres là présents, dont estoit M. le mareschal de Vieilleville, telles parolles: « Voyez si le duc de Guise faict bien le roy: car vous diriez proprement que l'armée est sienne, et que la victoire part de sa main et de sa conduicte; ne faisant aulcune mention de Dieu, qui par sa grande bonté nous l'a donnée. Cependant il me met le marché au poing; que si je ne luy accorde ce qu'il demande, il est tout prest de quitter mon service, et se joindre avec mes ennemys. Mais je ne puis penser où il a trouvé ceste loi fondamentale de guerre; car je n'en avois jamais ouy parler. Si me fault-il appaiser ceste colere, et luy faire une honneste response pour le contenter; car je n'ay pas besoing, par telle fluctuation, de troubler en mon royaume, et irriter ung capitainne auquel mon feu seigneur et pere et moy y avons donné tant de credit et d'authorité. » Et luy escrivit une lettre de sa propre main : la douceur de laquelle fust trouvée aussi estrange pour estre du maistre au serviteur, que la presomption l'avoit esté du serviteur au maistre; de laquelle cy est la copie :

« Mon cousin, j'ay receu vos lettres par Haraucourt; et devons bien tous louer Dieu de ce qu'il luy a pleu, par son immense bonté, renverser si miraculeusement la victoire que nous avions tousjours tenue jusques à son arrivée du costé de l'ennemy; estant très-marry qu'il n'arriva hier du matin aussi bien que sur le soir, car je n'eusse failly de favoriser de l'estat du mareschal de Sainct André l'un de ceulx qu'il m'a nommez de vostre part; mais dès hier, avant neuf heures du matin, j'en avois pourveu le sieur de Vieilleville, pour des raisons qu'il vous fera bien amplement entendre, et veoir au doigt et à l'œil, comme je y estois estroictement obligé. A quoy je ne pouvois nullement reculer sans faire ung tort irréparable à mon honneur et à ma conscience; ne voulant alleguer en ceste promotion ses valeurs et merites, qui vous sont assez cogneus, et qu'il est fort digne de l'estat. Mais si Haraucourt se fust trouvé à l'endroict qu'il m'en reffusa par deux fois, sans avoir esgard à sesdits merites, je n'eusse laissé de passer oultre, et vous eusse de très-bon cueur gratiffié de vostre demande, me voyant à pur et à plain deschargé de toutes mes promesses et obligations non-seulement, mais du commandement exprès et derniere volonté du feu Roy mon seigneur et pere. Cependant, mon cousin, affin que vous entreteniez ces deux vaillants gentilshommes en l'esperance où vous les avez mys, je vous promects, en foy de prince, de les pourvoir de pareil estat des premiers vacants, ou d'en eriger deux supernumeraires, attendant qu'il en vacque : et pour valider ma parolle, je vous envoye un acte fort ample, signé de ma main et scellé du cachet de mon secret, contenant l'asseurance que dessus. Car je serois très-desplaisant que, à faulte de ceste remuneration qui leur est justement acquise, l'affection qu'ils ont toujours eue à mon service, au bien et honneur de la couronne de France, s'alterast ou diminuast en façon quelconque. Et pour commencer à leur faire sentir ma bonne volonté, en la recognoissance de leurs signalez services, par le tesmoignage mesme de vos lettres, je vous envoye ung pouvoir pour les honorer et faire chevaliers de nostre ordre. Et quant à vous, mon cousin, affin de vous donner moyen de suyvre la victoire, et reschauffer de plus en plus l'ardante affection que vous avez toujours eue au bien de mon service, Haraucourt vous porte de ma part un pouvoir de commander generalement en mon armée. Et sur l'asseurance que j'ay commys ceste tres-honorable charge en fort digne et très-fidele main, qui s'en sçaura avec honneur et à mon contentement acquicter, je finiray ceste-cy par prier Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa

saincte garde. Escrit à Paris, ce 22 decembre 1562. Ainsi signé, CHARLES, et contresigné, DE L'AUBESPINE. »

CHAPITRE III.

Le duc de Guise paroit approuver la promotion de M. de Vieilleville à la dignité de maréchal de France.

Ce qui avoit faict precipiter le duc de Guyse en ceste recherche provenoit de ce qu'estant prince lorrain, il desiroit avoir cest honneur de créer par son credit mareschal de France l'ung des deux, qui estoit gentilhomme lorrain d'ancienne extraction; qui luy eust esté repputé à grandissime louange : car, de tout temps immemorial, il n'y en a poinct eu de ce pays-là, et eust esté à jamais remarquable en la principauté, et à sa posterité du nom de Guyse, que ung puisné ou capdet de la maison de Lorrainne y eust apporté par sa faveur ceste gloire; ce que les mesmes ducs, ses chefs, n'ont sceu faire avec toutes leurs altesses et grandeurs. Quant à l'aultre, c'estoit ung vieil courtisan, qui avoit environ trente-cinq ou quarante mille livres de rente, qualiffié du tiltre de gentilhomme de la chambre du Roy; et suivoit, par son entregent, les tables des princes et seigneurs de la Cour, pour espargner; et bien souvent, des maistres d'hostel du Roy, sans desdaigner celles des gentilshommes servants; reservant par ceste effrontée escornifleurie les deux tiers de son revenu, qu'il prestoit par une secrette caballe d'agents et d'entremetteurs aux plus grands de la Cour, à gros interests. En quoy il estoit devenu si riche, qu'il ne couchoit pas moins de cent mille francs à M. de Guyse, pour parvenir à ce grand et très-illustre estat de mareschal de France, affin de clariffier davantaige sa race, et donner à ses enfants une plus vive couleur de noblesse : car leur grand pere mourut bancquier, bulliste et usuraire à Lyon, qu'il exercea plus de cinquante ans, où il se fist infiniment riche.

Cependant Haraucourt s'en va avec toutes ses depesches mentionnées ès-lettres du Roy, plus fasché que contant, procedant sa fascherie de ce qu'il n'emportoit pas l'estat de mareschal de France pour celluy qui estoit son parant, de mesme nom et d'armes de la maison de Haraucourt du Paroy, auquel M. de Guyse l'avoit voué.

Mais son contentement estoit tout manifeste, de veoir son maistre lieutenant-general en l'armée : estat toutesfois qui n'estoit pas durable, mais survenu par l'emprisonnement de M. le connestable; car ung connestable faict la mesme charge, de laquelle le duc de Guyse se lava les mains, ledit connestable revenu. Il fust rapporté au Roy que le duc de Guyse, après la lecture de ses lettres, avoit prononcé tout hault telles parolles : « Si j'eusse sceu que M. de Vieilleville eust esté à la Cour, je n'en eusse jamais escrit; car il y a long-temps que je scey que le feu roy luy avoit faict don du premier estat de mareschal de France vacquant, par ung brevet qu'il fist contresigner à la Royne à l'article de la mort : aussi, qu'à la verité je ne saiche personne en ce royaume qui en soit plus digne, ni qui mieulx merite; et luy eust-on faict ung tort irréparable d'y en nommer ung aultre. »

Langaige que le Roy eust très-agréable, et qui luy fust confirmé par la responce qu'il fist à Sa Majesté, pour la remercyer de l'honneur de la lieutenance generale : car, par le mesme courrier, il escrivit à M. le mareschal de Vieilleville une lettre de ce subject :

Qu'il le prioit de l'excuser s'il avoit faict demander l'estat du mareschal de Saint André, et qu'il ne pensast pas que ce fust pour courir sur sa fortune; car il y avoit long-temps qu'il sçavoit qu'on luy avoit dedyé le premier vacquant; et que cestuy-là luy appartenoit plus qu'à tout aultre, tant pour ses valeureux et signalez merites, que, par très-legitime raison, il devoit succeder à celluy avec lequel une si inviolable amytié avoit esté de toute ancienneté formée, et qu'ils avoient signée de leur propre sang en plusieurs combats et rencontres de guerre, tant deçà qu'en delà les Monts, contre les Italiens, Hespaignols, Anglais et reithres, mais qu'il avoit esté tant importuné de quelques ungs d'en escrire au Roy, qu'il s'y estoit volontairement condescendu : mais il n'en a jamais esperé une meilleure responce que celle qu'il a eue; de quoy il estoit très-aise : et bien davantaige, que si le Roy luy eust accordé sa requeste, il la luy eust toujours remise et deférée; et le juroit ainsi, le priant de le croire, et qu'il le trouvera toute sa vye vray amy, et fidele compaignon d'armes. Telle estoit la substance de ses lettres. Mais M. le mareschal de Vieilleville en creust ce qu'il voulut, cognoissant, il y avoit long-temps, les ruses et l'humeur du courtisan. Mesme le Roy, après la lecture des lettres, s'en print à rire, usant de ce mot italien : *Non ti fidar, et non sarai gabbato* (1).

(1) Ne t'y fies pas, et tu ne seras pas dupé.

CHAPITRE IV.

Le duc de Guise assiége la ville d'Orléans. — M. de Vieilleville est envoyé à Rouen.

Cependant, pour exercer ce grand pouvoir, il faict ses preparatifs pour aller assieger Orleans, et mist ensemble une fort belle armée. Tout le monde se vint rallier avecques luy en faveur de ceste authorité absolue, dressant ung très-bel équipaige pour cest effect. Les gestes duquel, et de ce qui en advint, je les remects sur les histoires communes de nostre temps; car plusieurs en ont escrit, et à l'envy, chascun selon sa passion : les ungs ont souillé leurs livres d'injures et convices, s'entre-appellant par animosité *huguenots*, *hérétiques*, *papistes* et *papaults*; les aultres plus modestes, et à mon advis meilleurs chrestiens, ont usé simplement de ces mots honorables, *catholicques* et *protestants*.

Doncques le laissant avec ses entreprises d'Orleans, qui furent malheureuses, car il y perdit trahitreusement la vie, je reprendray le cours de mon histoire, pour vous dire qu'estants Leurs Majestes bien adverties que l'Admiral avoit rallié nouvelles forces et pris la route de Normandie, commanderent à M. le mareschal de Vieilleville d'aller en toute diligence à Rouan, se deffiants de l'experience du sieur de Villebon (1), gouverneur de ladicte ville, pour resister à ung si determiné et rusé capitainne, qui avoit une merveilleuse creance dedans le pays et en toute ceste coste maritime de Normandie, à cause de l'admiraulté; estant le premier ressort de toute sa jurisdiction establi à Dieppe, et aultres ports et havres, comme nous avons dict cy-dessus.

Suivant ce commandement, le mareschal s'appreste en toute diligence, et ne prend pour toutes forces que cent harquebuziers à cheval, bien choisis, pour sa garde; lesquels il mect soubs la charge de Sainte-Coulombe, ung fort experimenté capitainne, qui le suivoit; saichant qu'il y avoit à Rouan huict compaignies royales de gens de pied, du reste du siege, que l'on appelloit vieilles bandes françaises, cent harquebuziers à cheval du capitainne La Barre, et la compaignie de gens d'armes dudict sieur de Villebon; estimant estre prou fort avec ce que la ville pourroit fournir de soldats, si tant estoit que l'Admiral tournast ses entreprises de son costé.

Cependant les nouvelles de ceste descente de l'Admiral misrent la ville en une merveilleuse allarme; et pour y remedier, Messieurs de la cour de parlement, du clergé, et les chefs de l'Hostel-de-Ville avec les principaux, commencerent à conferer avec M. de Villebon du remede que l'on y pourroit applicquer. Mais la principale conclusion fust de depescher un courrier bien instruict devers Leurs Majestés, les advertir de toutes les necessitez de la ville, et de leur envoyer des ingenieurs et d'aultres nouvelles forces.

Ce courrier rencontra à quinze lieues de Rouan M. le mareschal, qui ouvre le paquet; et la lecture faicte, le leur renvoya, leur donnant asseurance que si l'Admiral se tant oublioit que d'attenter sur leur ville, qu'il y perdroit son temps, sa peine, et feroit ung grand escorne à son honneur; et qu'il alloit de la part de Leurs Majestés pour les deffendre des entreprises de l'ennemy; et qu'il y perdra la vie premier qu'il leur en survienne aulcun inconvenient. Et affin qu'ils n'en soient en doubte, il envoye par le mesme courrier les lettres que Leurs Majestés escrivoient par luy à M. de Villebon et à tous les estats de la ville.

(1) Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, bailli et gouverneur de Rouen.

CHAPITRE V.

Le maréchal de Vieilleville arrivé à Rouen va prendre séance au parlement.

Le retour inopiné de ce courrier resjouist de telle allaigresse toute la ville en général, que leur froide tremeur se convertit incontinant en sang bouillant; et n'oyoit-on que bruict de tambours, fanfares de trompettes, et toute la jeunesse de la ville s'apprester fort courageusement aux armes; les compaignies royalles, semblablement, dresser leur équippaige, pour parroistre en leur devoir devant celluy soubs la garde duquel la pluspart d'iceulx avoient aultrefois faict service aux roys, tant aux armées que aux garnisons de Metz, Thoul, Verdun et Marsal, et plusieurs aultres lieux, et qui ne ignoroient poinct, d'aultre part, comme il estoit terrible aux bisoignes, couards et negligents en leur faction.

Se retrouvants ainsi, par sa venue, tous les habitants de la ville, de tous estats, très-asseurés, ils ne se donnent plus de peine de pourveoir aux affaires, laissant le tout sur sa guerriere experience, et mesprisent la conference avec leur gouverneur; mais pensent seulement à le bien et dignement recueillir, selon son merite et nouvelle qualité de mareschal de France. Mais il les envoya prier, par un gentilhomme d'honneur

nommé le sieur de Clerambault, qui l'avoit tousjours suivy depuis les voyaiges d'Allemaigne et d'Angleterre, de n'envoyer au devant de luy que douze personnes pour le plus, et sans aulcune superfluité de despence, attendu la miserable calamité du temps, et les très-ruineuses pertes qu'ils avoient soustenues au siege dernier, auquel le roy de Navarre fust blessé à mort et porté au grand Andely où il rendit l'esprit.

Arrivant M. le mareschal de Vieilleville avec sa trouppe, qui estoit de deux cents chevaulx, à Dernetal, il y trouva deux presidents et deux conseillers de la cour de parlement, cinq ou six principaux de l'Hostel-de-Ville, et quelques ungs du clergé, entre aultres le prieur de Saint Ouan, qui luy venoit offrir l'abbaye pour son logis, par l'exprès commandement de M. le cardinal de Bourbon, son maistre, abbé de ladicte abbaye, ainsi qu'il luy fist apparoir par lettres bien signées. Tous lesquels voulurent mettre pied à terre pour luy faire la reverence; mais il ne le permist nullement; et les saluant de cheval, ung pour ung, et tousjours marchants vers la ville, il demanda où estoit M. de Villebon. Et n'y estant poinct, ny personne de sa part, il le trouva assez estrange; disant tout hault qu'il descouvroit bien par ce traict que sa venue ne luy estoit pas agréable; s'esbahissant, veu son aige, qu'il ignorast le pouvoir d'ung mareschal de France, qui peult destituer ung lieutenant de roy, et y en subroger un aultre à sa volonté; et, sinon qu'ils sont parants, il peult bien croire qu'il luy feroit practiquer ceste ancienne ordonnance; mais il veult oublier ceste indignité, pour ne troubler la service du Roy aux affaires urgentes qui se presentent; et n'en veult rien dire ny effectuer davantaige : « Et marchons seulement, dist-il lors à toute l'assistance, pour donner tous ensemble le meilleur ordre que nous pourrons, affin de renverser et rendre du tout vaines et inutiles les entreprises de nos ennemis. » Langaige duquel toute la compaignie le remercia très-humblement, protestants tous à haulte voix qu'ils avoient fondé toute leur espérance, après Dieu, en sa valeur et bon conseil, se retrouvants très-heureux de sa venue; et s'asseuroient que sa presence les preserveroit de tous dangiers et encombres.

Mais le langaige qu'il avoit tenu de Villebon ne tomba pas à terre. Car l'un d'eulx se desrobba de la trouppe, qui le va en toute diligence advertir de ce courroux, qui fust conseillé de monter à cheval, et faire l'honneur deu à ung mareschal de France; et se trouva en la place de Saint Ouan, à descente de cheval, avec les aultres, là où ils s'entresaluerent. De quoy toute l'assistance fust très-aise, voyant ceste reconciliation. Alors, chascun se retira; mais M. de Villebon, les deux presidens, et trois aultres des plus apparants, demeurerent au soupper avec M. le mareschal, que le susdict prieur avoit faict apprester.

Le lendemain, deux conseillers de la cour vindrent à son logis, vestus de leurs robbes rouges, suivis de grand nombre d'aultres gens du palais, le querir de la part de tout le corps du parlement, pour leur faire entendre l'intention du Roy et sa charge. Où arrivé avec sa trouppe fort excellente, il trouva à la porte de la grande chambre, où estoient toutes les chambres assemblées, et en robbes rouges, messieurs les presidents, qui le receurent très-honorablement. Et entrez, le premier president le mena en son siege, qui est celluy où se mettent les roys, et soubs le daix fort richement paré. Et assis, il proposa que, sur l'advertissement certain faict au Roy de la descente de l'Admiral en leur pays avec forces, Sa Majesté l'avoit envoyé en ladicte ville pour resister à ses entreprises; et qu'il esperoit si bien faire, avec l'aide de Dieu et leur assistance unanime, qu'il s'en retourneroit avec sa courte honte; mais qu'il n'avoit pas advancé ce mot *unanime* en vain ny sans propos; car, s'ils n'ont tous bonne intelligence ensemble, sans aulcune partialité ou division, il sera très-malaisé, voire impossible, que les affaires reussissent au desir et contentement de Sa Majesté, ny à leur soulagement : par ainsi il les prie tous generalement, de toute affection, d'y bien regarder, et rejecter toutes partialitez et passions, sans se ressentir nullement de ce qui est intervenu parmy eulx au dernier siege de la ville, suivant cest ancien proverbe, que *qui a la paix dedans, il ne peut faillir de l'avoir dehors*.

CHAPITRE VI.

Ordre que le maréchal établit dans la ville de Rouen.

Et pour commencer à mettre la main à l'œuvre, il ordonna que toutes les compaignies, tant de cheval que de pied, estants dedans la ville, se trouvassent en bataille après disner, une partie en la ville, l'aultre en la plaine de Dernetal, pour en ordonner ainsi qu'il advisera, et pour semblablement recognoistre de quelles forces il peult faire estat. Et affin qu'ils ne doubtassent de son pouvoir, encores que par leur courier ils ayent pu juger ce qui en est, quand il le leur

renvoya avec les lettres de Sa Majesté, il ne laissa de le faire delivrer au greffier de la cour, pour en faire lecture publicque. Mais messieurs les presidents ne le voulurent permettre, se fiants trop en son authorité et credit; et quand bien il n'en auroit poinct, ils ne laisseront pas de luy porter toute obeissance et mettre, avec pure fidelité, tous ses commandements à exécution, ne fust-ce que pour le respect de l'estat de mareschal de France, duquel il est qualifié, et par son grand merite, par la vertu et authorité duquel il a toute puissance d'en user ainsi absolument, sans aultres lettres iteratives, ny de seconde jussion, par toutes les provinces du royaume; aussi qu'ils n'ont pas encores perdu la memoire des valeureux actes et grands devoirs qu'il a faicts en son dernier voyaige en la ville de Dieppe, dernierement que le feu roy François le y envoya, pour lesquels ils luy demeureront à jamais redevables et très-obligez serviteurs; remerciants très-humblement la majesté du Roy à present regnant de le leur avoir ronvoyé pour les deffendre contre leurs ennemis; car ils s'asseurent tant de sa valeur, experience et de toutes les diligences guerrieres requises en ung brave chef d'armée et lieutenant de roy, dont il est orné, qu'ils n'auront aulcun mal. Telle fust la parolle que porta le president Lalmant, qui fust confirmée avec une merveilleuse congratulation et applaudissement de toute l'assistance.

Doncques, suyvant ceste ordonnance, la monstre generale se fist à l'après disnée, où il se trouva tant de soldats de toutes qualitez et mestiers, que c'estoit une chose esmerveillable; car tel n'avoit jamais porté les armes qui en voulut estre. Et ne faut demander si la joye fust grande et universelle; car ils n'en avoient jamais veu une pareille, tant en la ville qu'aux champs, avec un bruict desesperé d'harquebuzades, trompettes, tambours, qui estoit renforcé par l'artillerie des deux galeres que M. le connestable avoit ordonné après le siege de demeurer à Rouan; car toutes les compaignies de gens de cheval et de pied n'y eussent ozé faillir, encores que celle des gendarmes de M. de Villebon se presentast là à contre-cueur, n'y estant leur capitainne en chef; mais les aultres membres, lieutenants, enseigne et guydon, y comparurent; et la faisoit bon veoir en bataille en une prairie, estant braves gentilshommes bien armez et montez sur grands chevaulx la pluspart.

CHAPITRE VII.

L'amiral de Coligny n'ose rien entreprendre sur la ville de Rouen.

Monsieur le mareschal les visita de bien près et tout le long de leur bataille; qui les loua grandement de leurs accortes façons et braves équipaiges, leur recommandant l'honneur du service du Roy quand l'occasion s'y offrira. Qui tous respondirent qu'ils mourront à ses pieds, et luy feront paroistre leur affection et devoir audict service, et que soubs ung plus valeureux lieutenant de roy ne sçauroient-ils combattre et mourir. Ils fist semblable faveur à toutes les aultres compaignies, que royales, que de la ville. Et cela faict, il commanda à son trompette de sonner la retraicte, affin que chacun se retirast. Nous fusmes en ce passetemps environ trois heures, puis entrasmes en la ville, où ce qu'il y avoit de compaignies fust semblablement licencié. Ainsi M. le mareschal se retira très-contant de veoir de telles forces avec si ardantes affections.

Cependant ceste monstre apporta un grand advancement au service du Roy; car l'Admiral, ayant eu advis de la venue de M. le mareschal à Rouan, et de sa diligence de tel amas de forces, changea tout aussitost de desseing, et, laissant l'entreprise de Rouan, s'en alla au Havre-de-Grace trouver le comte de Varvic et les Anglais, pour se prevaloir de quelque aultre invention sur une place plus foible ny commandée d'un tel chef, la valeur duquel il cognoissoit il y avoit longtemps. De quoy M. le mareschal fut acertioré par des gens secrets qu'il avoit auprès dudict admiral, et mesme par deux Anglais qui luy estoient pensionnaires, pratiquez à Londres durant son voyaige, et ennemis mortels de la religion pretendue. Ce que M. le mareschal communiqua secrettement aux presidents, chefs de l'Hostel-de-Ville et aultres gens d'estat qui devoient participer en ce conseil; dont les dessusdicts furent ravis d'une si extreme allaigresse, qu'ils voulurent s'estendre jusques à commander d'en faire feux de joye par les rues, pour en resjouir universellement le peuple. Mais M. le mareschal le deffendit fort aigrement, et commanda de commuer ceste ivrongnerie en prieres publicques et processions generales, et qu'il ne falloit pas chanter le triomphe devant la victoire, ne saichant encores à quoy pouvoient tourner toutes les trames de l'ennemy. Ordonnance, à la verité, que tous les grands estats de la ville eurent très-agreable, et en furent merveilleusement bien édiffiez; qui ne fust toutesfois sans les faire rougir tous en general, pre-

sidens et aultres, de ceste soudaine legereté, de ne profondir pas meurement les évenements des choses en telle et si perilleuse fluctuation d'affaires.

Ainsi se passa le mois, sans peur ny sans soulcy; car M. le mareschal estoit ordinairement adverty en toute fidelité, par les susdicts apostez, de tout ce que pouvoit entreprendre l'ennemy. Mais, affin que le soldat ne devint poultron, et pour le tenir toujours en devoir et cervelle, il faisoit donner souvent des allarmes, et principalement la nuict. Dont advint qu'en ayant faict donner une par cinquante soldats qu'il avoit faict sortir de la ville environ minuict, avec commandement de s'addresser au chasteau, où se tenoit clos et couvert M. de Villebon, sans en sortir que bien peu; ces soldats, avec bruict d'harquebuzades, commencerent à crier : « Escale! escale! rendez-vous, Villebon, à l'Admiral. » Ceulx du dedans se mirent en deffence avec une contre-batterie, mais fort foible et de maulvaise grace au prix de celle des assaillants, et y furent blessez six du chasteau, et pas ung des aultres, qui se retirerent riants de ceste gaillardise si bravement et sans dangier executée.

CHAPITRE VIII.

Avis donné par le maréchal au sieur de Villebon. — Le maréchal se rend maître de Tancarville.

Le matin M. de Villebon vint trouver M. le mareschal pour luy donner advis de ce qui s'estoit passé la nuict, et qu'il y avoit sans doubte des trouppes de l'Admiral en campaigne; et qu'il estoit necessaire d'y prendre garde, car les soldats avoient prononcé ces mesmes parolles : « Rends toy, Villebon, à l'Admiral. » Alors M. le mareschal, en riant, appelle le capitainne Sainte Coulombe, disant à M. de Villebon : « Voilà l'admiral qui vous a sommé de vous rendre; et le devez bien remercier, car il est cause que vous commencez à vous acquicter de vostre devoir, veu que depuis que je suis en ceste ville vous n'estes venu recevoir de moy, comme vous y estes tenu, les commandements de Sa Majesté, ny conferer de chose quelconque qui touche son service, aux affaires urgentes qui se presentent : et croyez que, sauf le respect de la paranté qui est entre vous et moy, je vous eusse bien faict exercer vostre charge et practiquer mon authorité. Et pouvez vous retirer avec vos faulx advertissements; car je vous ay faict donner ceste faulse allarme pour vous reveiller des vaines et folles presomptions desquelles vous estes du tout enyvré. » Ainsi s'en retourna confus ce povre gouverneur, avec sa courte honte : et se rendit, cependant, plus subject à son devoir de venir tous les matins au logis de M. le mareschal, qui luy communiquoit toutes les lettres que Leurs Majestés luy escrivoient, et generalement de toutes affaires. Dequoy tous les principaulx et le commun de la ville furent infiniment resjouis, prevoyants bien que à la longue ceste division et froideur entre ces deux grands, leur pourroit apporter beaucoup d'ennuy, et peult-estre totale ruine.

Or M. le mareschal, se faschant de demeurer si long-temps oisif et inutile au service du Roy, fist entreprise sur Tancarville, plus pour attirer l'Admiral à la deffence de la place, que pour l'importance d'icelle. Et en moins de deux jours fist sortir six canons et deux grandes couleuvrines, avec tout l'attirail de pionniers, chevaulx et aultres choses necessaires, pour tirer quatre mille coups, n'estant son armée, pour le plus, que de quatre mille hommes, que de cheval, que de pied; car il en falloit laisser à Rouan, où il establit M. d'Espinay, son gendre, son lieutenant, avec remonstrance de se comporter avecques M. de Villebon en toute modestie et respect; ce qu'il executa fort dextrement et si bien, que par son absence il n'y survint aulcun trouble ny remuement.

Marchants doncques en campaigne avec ce camp volant, nous arrivasmes au troisiesme jour devant Tancarville(1). Mais ceulx de dedans, sai-

(1) On trouve, dans les additions aux Mémoires de Castelnau, la lettre suivante que Vieilleville et Villebon écrivirent à Catherine de Médicis; elle est relative au projet d'attaquer la place de Tancarville.

« Madame, estant, moi Vieilleville, arrivé en ce lieu, » nous avons regardé ensemble ce qui nous est besoin » pour l'exécution de l'entreprise du château de Tancar- » ville. Et quant à l'artillerie, nous en envoyons l'état à » Votre Majesté : quant aux gèns de guerre, il y a dix- » huit enseignes de Français, comprenant celles des ca- » pitaines Sainte-Colombe et La Barre, desquelles moi » Vieilleville pourray faire la revue et en réduire une par- » tie : mais Votre Majesté sçait qu'il faut de l'argent pour » les licentier, et semblablement pour entretenir celles » dont on veut se servir; qui nous fait vous supplier très- » humblement, madame, d'y vouloir donner ordre; car, » si nous sommes secourus diligemment, nous espérons » faire quelque chose de bon.

» Nous ne parlons point aussi à Votredite Majesté de » chevaux pour mener l'artillerie, parce que moi Villebon » y pourra y donner ordre en envoyant quelque peu d'ar- » gent, qui sera pour éviter la dépense d'en faire venir » de plus loin, et pour accélérer les choses, esquelles gé- » néralement Votre Majesté ne peut être servie selon son

chant M. le mareschal y estre en personne, et advertis au double faulsement de nos forces et artillerie, prindrent de telle frayeur l'espavente, qu'ils se retirerent tous la nuict devant le jour de nostre arrivée, et abandonnerent la place, ravissants et emportants tout ce qui estoit dedans, hormis ce qu'ils ne peurent trainer; tant les contraignoit la peur de desloger. De quoy M. le mareschal fust autant fasché que esbahy d'une si honteuse poultronnize; mais, adverty de la qualité de tels soldats, qui n'estoient que gens incogneus et estrangiers, il ne le trouva plus estrange.

CHAPITRE IX.

Le maréchal confie aux habitants de Tancarville le soin de garder leur ville.

Estant dedans Tancarville, il trouva les habitants fort desolez et appouvris, et ne peust jamais sçavoir le nom de celluy qui y commandoit; mais il luy fust respondu qu'ils commandoient à tour de roolle, huict jours durant chacun, et qu'ils ne pouvoient estre en plus grand nombre que de quatre cents, desquels lesdicts habitants ne sçavoient ny les noms ny le pays : bien avoient-ils oppinion, attendu leur langaige, qu'ils estoient de Languedoc et Limousin, que le prince de Condé et l'Admiral y avoient laissez à leur retour du Havre-de-Grace et de Dieppe.

Et leur demandant M. le mareschal pourquoy, veu ce petit nombre, ils ne les avoient combattus, tués ou jectez dehors, qui respondirent que tous les grands de la ville, juges et aultres aisez, avoient depuis long-temps abandonné la ville et emporté tous leurs moyens, et n'y estoit demeuré que les povres qu'il voyoit. Qui fust cause qu'ayant mis en leur garde la place, il s'en revint à Rouan. Mais avant partir, il fist publiquement crier que chacun eust à payer son hoste : ce qui fust, à leur contentement, executé. Et n'y laissa aulcune garnison pour les soulaiger davantaige, avec exprès commandement de le tenir adverty de ceulx qui s'y presenteroient et y feroient entreprise, affin de les secourir : ce qu'ils luy promisrent, et en firent serment de fidelité, qu'il print par acte fort authentique; qui ne fust sans le remercier, en toute humilité, d'ung si gracieulx traictement et très-charitable courtoisie : qui fist revenir bientost les autres habitants qui s'estoient refugiés aux villes voisines, de quoy la ville fust bientost renforcée, vivants en l'asseurance de la protection de M. le mareschal.

Mais estant M. le mareschal adverty que tous les estats de Rouan se preparoient pour luy faire une brave entrée, en resjouissance de la reddition de Tancarville, qui leur estoit fort dommageable à cause des courses que faisoient ces estrangiers incessamment par les villaiges et grands chemyns, dont leurs commerces et traffics estoient merveilleusement troublez, il fist telle diligence avec sa cavallerie, laissant le reste de l'armée derriere, qu'il se presenta ung dimanche à cinq heures du matin aux portes de la ville. Tous les habitants de laquelle, en general, en furent estrangement esbahys, jugeants bien, par ce traict, qu'il n'avoit pas l'affection ny le cueur tendu à la gloire et ambition : aussi n'y avoit-il seigneur en France à qui plus despleussent telles vanités et applaudissements populaires. Et sur la demande que luy firent à son arrivée les presidents et aultres des principaulx, pourquoi il n'avoit voulu recevoir cest honneur, auquel tous les estats de la ville, petits et grands, povres et riches, s'estoient si cordialement submys et accordez, et pour une victoire tant signalée qui leur redondoit à ung merveilleux advantaige et prouffict; il respondit qu'il falloit attribuer toute l'heureuse yssue de ceste prise à Dieu seul; car elle estoit plus divine que humaine, d'aultant qu'après avoir bien recogneu la place, il trouva que la garnison de dedans, si Dieu ne leur eust osté l'entendement et refroidy le cueur de recourir au secours, pouvoit endurer le siege contre dix mille hommes plus de deux mois; et cependant si l'Admiral eust dressé quelque entreprise, il les eust tous ruinez. Ce qui fust trouvé fort bon et merveilleusement chrestien; et le rendit admirable ceste responce à toute l'assistance et à tout le reste de la ville, de toutes qualités, quand elle fust publiée.

Ainsi se passa ung moys entier sans allarme de l'ennemy, ny une seule nouvelle qu'il fist aulcune entreprise; de sorte que nous vivions en toute seureté, et s'entrefestoyoit-on à tour de roolle et à l'envi. Mais parmy ces bonnes cheres, il survint un malheureux desastre qui mist la ville en un trouble desesperé et très-perilleux dangier; car l'admiral s'en cuyda prevaloir;

» intention, si l'on n'est secouru d'argent à mesure que » la dépense se présentera. Madame, nous prions le » Créateur de vous donner, en très-bonne et parfaite » santé, très-longue vie.

» De Rouen, ce 29 décembre 1562.

» Vos très-humbles et très-obéissants sujets et serviteurs,

» VIEILLEVILLE, D'ESTOUTEVILLE. »

La date de cette lettre prouve que le maréchal de Vieilleville étoit arrivé à Rouen sur la fin de l'année 1562.

mais la chose fust de si courte durée, par la providence de M. le mareschal, qu'elle print fin plutost que tous les projets de l'ennemy eussent esté bien commencez. Et se passa cet inconvenient comme il s'ensuict.

CHAPITRE X.

Origine de la querelle de M. de Villebon avec le maréchal de Vieilleville.

Ung nommé Boysgiraud, greffier du bailliaige de Rouan, homme fort riche et de grands moyens, à cause desquels il avoit beaucoup d'authorité et de commandements en la ville durant le siege, car il estoit de la religion pretendue ; mais, la ville prise, il se jecta dans la galere du comte de Montgomery et se saulva avec luy.

Et estant espuysé d'argent, au bout de quelque temps il entreprint de venir à Rouan, en habit deguisé, querir quatre mille escus en or, ou environ, qu'il avoit enterrez au jardin de sa maison; et s'accostant de l'un des capitainnes des galeres susdites, il luy donna, moyennant cent escus, entrée fort asseurée en la ville, avec l'esquif de sa galere, et fort secrettement, et print son tresor, que personne n'avoit decouvert. Et ayant le susdit capitainne touché la somme accordée, il le laissa en la garde de Dieu, avec promesse de le faire repasser la riviere en la même seureté quand il le voudroit.

Mais Boysgiraud retourna encores le lendemain à Rouan, à sa ruyne, car il fut descouvert par un clerc qui avoit aultrefois suivy son greffe, et en vint advertir M. de Villebon, qui envoya incontinant gens après ; lesquels le trouverent à cent pas de la porte du pont de Seine, prest à entrer en galere et passer l'eau : mais les soldats le saezirent et le menerent au chasteau, où estant il fut desarmé de ses armes d'or, et remené par les mesmes soldats au mesme lieu où ils l'avoient trouvé, avec commandement exprès de le tuer; ce qu'ils firent, et, l'ayant despouillé entierement de tous ses habits, jusques aux souliers, le laisserent tout nud sur le pavé, où il fut le reste de ce jour-là, et le lendemain jusques à quatre heures après midy, estendu sur les reins, avec telle inhumanité que personne ne s'ingera de l'enterrer, craignants d'offenser le gouverneur, d'aultant qu'ils sçavoient bien que ce coup s'estoit faict par son commandement, et semblablement par desdaing de sa religion.

M. le mareschal, adverty de ceste cruauté, envoya sa garde au lieu où estoit le corps, avec commandement de donner bastonnades aux habitants des maisons voisines, et de les contraindre de l'enterrer incontinant. Ce qui fust fort promptement executé, où assisterent tous les bourgeois de la rue; hommes et femmes, à leur grand crevecueur, car les soldats, qui sçavoient toute l'histoire, leur reprocheoient que, si on ne l'eust volé au chasteau de quatre ou cinq mille escus, il avoit bien de quoy se faire bien honorablement enterrer; et que M. le mareschal ne s'en vouloit pas taire, mais qu'il falloit sçavoir qu'estoit devenu cest argent, pour le mettre entre les mains du receveur de la ville, comme appartenant au Roy; avec une infinité d'aultres propos que soldats en colere peuvent jecter à la volée, sans en considerer la consequence.

Cependant ces parolles intimiderent M. de Villebon jusques au fonds de son cueur, et envoya un conseiller de la cour, nommé Lonpan, qui estoit sa creature et toute son addresse en tout ce corps de parlement, devers M. le mareschal, pour sentir de luy tout de loing ce qu'il avoit en fantaisie, et sa deliberation sur l'argent de Boysgiraud.

Luy arrrivé à Saint Ouan, accompaigné de six aultres conseillers, vestus en robbes longues de damas, de satin picqué et de taffetas, il commencea à parler ainsi :

CHAPITRE XI.

Reproches faits par le maréchal à un magistrat qui vouloit justifier M. de Villebon.

« Monseignenr, M. de Villebon est extrêmement marry de ce qui est arrivé en la personne du greffier Boysgiraud ; et s'il en eust esté adverty une heure plustost, il y eust donné tel ordre que les choses ne fussent ainsi advenues ; mais Dieu soit loué que vous y avez donné l'ordre qui y estoit requis.

— Va, dist M. le mareschal, tu es ung meschant paillard; car il n'y en a poinct eu d'aultre qui l'aict faict tuer que toy, estant son second heritier comme tu es, mesme que le clerc, l'accusateur, est ton domestique : mais asseure-toy que, si je fusse aussi bien venu icy pour la justice comme je ne le suis que pour les armes, il n'y a cour de parlement, bailliaige ny aultre jurisdiction en ceste ville, à qui je ne fisse sentir la trop grande inhumanité d'avoir laissé un corps mort tout nud quasi trois jours et trois nuicts sur

le pavé, jusques à tollerer que les chiens pissassent dessus, et en faire risée. Oste-toy de devant moy, aultrement je te fascheray; car mes yeux s'offencent de regarder les meschants. » Ce conseiller, sanglotant et crevant d'une telle et si imperieuse responce, sans respect de sa qualité ny de sa compaignie avec tous leurs habits, va dire :

« Ha, monsieur! ayez respect au moins, s'il vous plaist, que nous sommes tous du corps de la souveraine cour de ceste province où vous estes tant honoré, et moy, oultre ce, pensionnaire de la Royne mere. » Sur quoy M. le mareschal respond qu'il n'ignoroit rien de tout cela, et qu'il estoit grand protecteur de ses affaires en la Normandie; mais il luy commanda cependant de desloger, aultrement qu'il le feroit jecter par les fenestres; qui se retira pleurant et desesperant d'une si cruelle responce; et s'en alla au chasteau remplir l'ame de Villebon de toute tristesse et melancholie; mais il n'oublia, par grande malice, pour l'animer contre M. le mareschal, de l'asseurer qu'il avoit dict qu'il estoit indigne de sa charge, et que, si le Roy faisoit son devoir, il en pourvoiroit ung aultre.

M. de Villebon (1), irrité de ce rapport, qu'il tint pour veritable, attendu la qualité du faulx rapporteur, désista d'aller au logis de M. le mareschal cinq ou six jours, pour la conference des affaires, à l'accoustumée. Toutesfois, conseillé et pressé par les presidents et ses principaux amis, de continuer ce devoir, il se trouva à la grande eglise de Nostre-Dame, ung dimanche matin, où estoit M. le mareschal : et là se saluerent, et à l'issue de la grande messe M. le mareschal le mena disner avec luy, et toute sa suicte qui estoit grande, y estant les trois membres de sa compaignie, lieutenant, enseigne et guydon, ses neveux, et cinq ou six de ses hommes d'armes.

CHAPITRE XII.

Querelle entre M. de Villebon et M. le maréchal de Vieilleville.

Mais, le disner finy, M. de Villebon, en se levant de table, commence à se plaindre de la maulvaise oppinion que l'on avoit de luy touchant Boysgiraud. Sur quoy M. le mareschal, demeurant assis, le pria de mettre ce propos soubs le pied, comme de chose faicte, à laquelle l'on ne pouvoit plus mettre de remede. Mais M. de Villebon replicque en ces mesmes termes : « Comment! vertu Dieu! on a dict que je ne suis pas digne de ma charge, et que le Roy me la devroit oster. Je maintiens en ceste compaignie que tous ceux qui l'ont dict en ont menty par la gorge, et qu'il n'y a lieutenant de roy en France qui fasse mieulx son devoir que moy. »

M. le mareschal, entrant, sur ceste indiscrete parolle, en une très-furieuse colere, se leve et le pousse si roidde, que sans la table il fust tombé par terre; luy disant qu'il allast vomir ses desmenteries ailleurs. M. de Villebon mect la main à l'espée; M. le mareschal à la sienne. Mais ce fust bientost faict; car du premier coup qu'il tira, la main de M. de Villebon, avec environ demy pied de l'os du bas, tomba par terre, et l'espée quant et quant.

Ce que voyant, M. le mareschal ne voulust pas redoubler, aussi que le blessé tomba comme mort de ce coup. Ses neveux et toute leur suicte ne firent mine quelconque de combattre, non pas seulement de tirer l'espée; car, comme saiges, ils veirent bien que la partie n'estoit pas esgale; mais voulurent prendre la main pour l'emporter : ce qui ne leur fust pas permis par M. le mareschal, alleguant qu'elle demeureroit pour tesmoignage de son honneur; car il maintenoit qu'elle avoit fouillé en sa barbe : ce que non, toutesfois; mais il proposoit cela pour luy servir exprès de justiffication devant le Roy et tous princes, qui eussent tous jugé qu'il avoit eu très-juste occasion d'en user ainsi, et que ce malheur luy avoit esté inevitable.

Cependant M. de Villebon fut mené par ses neveux en son chasteau, et quasi porté; car, ayant perdu beaucoup de sang, il devint fort foible. Mais ses conducteurs parmy les rues, desesperez, et cest oultraige disoient tout hault estre advenu à M. leur gouverneur pour estre ennemy des Huguenots, et que c'est à ce coup qu'ils doibvent faire cognoisre au Roy s'ils sont vrais Catholiques, bons subjects, fideles serviteurs de Sa Majesté, et zelateurs de leur religion : incitant tout le monde à prandre les armes et venir mourir avecques eulx pour aller enfoncer l'abbaye de Saint-Ouan, et y brusler ce meschant mareschal avec toute sa suicte.

(1) Brantôme dit qu'on l'appeloit le *capitaine Boutefeu*, et qu'il mettoit en tête des Catholiques de faire toujours quelques insolences.

CHAPITRE XIII.

Le peuple prend les armes et se soulève contre le maréchal.

Ces parolles, avec ce piteux spectacle, animerent de telle furie le peuple, qu'en moins de deux heures toute la ville fut en armes; et marchant la compaignie de M. de Villebon, conduicte des trois membres, lieutenant, enseigne et guydon, et cornettes desployées, avec les compaignies populaires, se vindrent presenter en bataille en la grande place de Saint-Ouan. Mais M. le mareschal, comme brave et experimenté guerrier, n'avoit pas failly d'envoyer M. le marquis d'Espinay, son gendre, se saezir, tout incontinant après le coup, d'une porte de la ville qui est derriere et joignant ladicte abbaye, nommée Rougemare : ce qu'il fist en toute diligence, avec nombre de noblesse. Et commanda semblablement à M. de Thevalle son neveu, de barrer toutes les portes de l'eglise, car communement on entre des eglises dedans les logis des abbez; et y tenir un corps-de-garde bien renforcé, et y coucher avec sa trouppe. Et n'avoit aussi oublié M. le mareschal de depescher tout à l'instant ung gentil-homme très-advisé devers le comte Ringraff, campé à douze lieues de Rouan avec huict enseignes ou cornettes de reithtres, et un regiment de lansquenets, l'advertir de ce qui s'estoit passé entre luy et Villebon. Et peult-on croire que, sans ces trois bons advis, il estoit en dangier de courir une fort dangereuse fortune, ou d'une grandissime honte, ou d'une très-cruelle mort, comme il se verra cy-après.

En somme, nous fusmes assiegez. Et le premier qui s'efforcea de rompre les portes de l'eglise et y planter des corps-de-garde, fut le capitainne Grezieu, qui estoit des huict compaignies royalles; mais il fut vivement repoussé par M. de Thevalle; car par les vitres de l'eglise, de quoy il ne se doubtoit pas, il en fut tué environ trente; qui leur fist laisser leur entreprise des portes : mais ils camperent toujours là devant, à la faveur de leurs barrieres,

Le capitainne Sainte-Coulombe, qui estoit monté aux tours de l'eglise qui servent de clochiers, faict tirer par sa garde sur la compaignie de gendarmes, si dru et de telle furie, qu'il les fist bientost rompre leurs rancs et se retirer soubs la faveur des maisons.

M. le mareschal, qui tenoit son logis, faict percer la muraille du jeu de paulme des moynes, qui respond sur la rue, et se jecte à l'improviste sur deux compaignies de ville estant là en garde, et les escarmoueha si bien, y estant en personne, qu'il en demeura vingt-cinq ou trente sur le pavé.

Un capitainne de la ville, nommé Baudrimare, s'advança avec une grande trouppe de populasse pour enfoncer la porte de Rougemare; mais M. le marquis d'Espinay, advertit de leur entreprise, descendit le long de la muraille, et les surprend par derriere comme ils combattoient à la porte, avec harquebusades, cris et injures; et les esbourra si bien qu'il en fust tué plus de cinquante, et entre aultres leur capitainne, desquels M. le marquis fist jecter le corps dedans les fossez par-dessus les murailles.

CHAPITRE XIV.

Le maréchal se met en défense et dissipe la populace révoltée.

Nous fusmes en ce passe-temps, depuis le cop (1), qui fust le dimanche environ midy, jusques sur les quatre heures du matin, jour et nuict au combat; car il n'y avoit ame vivante en la ville, jusques aux femmes, qui ne fist quelque effort contre nous, pensants que nous fussions huguenots; et tourmentoient fort tous les serviteurs et trains des gentilshommes de la suicte de M. le mareschal, qui estoient logez en la ville.

Mais la chance tourna bientost à leur grand ruine; car les capitainnes des sept compaignies royales, dont la huitiesme s'estoit, comme nous avons dict, grandement oubliée, par très-bon conseil resolu entre eulx, marcherent en bataille avec leurs compaignies, le tambour battant et enseignes desployées, droict à la place de Saint-Ouan, faisant courir un bruict que s'ils y trouvent encores la compaignie de Villebon, qu'ils la tailleront en pieces, et qu'il ne falloit pas ainsi traicter ny si peu respecter ung mareschal de France, estant le chef de toute la noblesse et de toutes sortes de gens portans les armes en France.

Menace qui espouvanta si fort les trois neveux et toute leur trouppe, qui avoient desja les clefs de toutes les portes de la ville, excepté de Rougemare et de celle du Pont-de-Seyne, que les capitainnes des deux galeres, nommez Albisse et Alfonse, n'avoient voulu souffrir estre fermées sur eulx, qu'ils se retirerent quasi au galop, avec un très-grand creve-cueur de la pre-

(1) Le coup.

voyance d'un si maulvais rebrissement de leur folle entreprise; disant tout hault que les vieilles bandes françaises leur avoient faict ung très-meschant et très-perfide tour.

CHAPITRE XV.

Les corps de troupes réglées qui étoient répandus dans la province entrent dans la ville de Rouen pour défendre le maréchal.

Cependant ils ne perdirent couraige, et vont courants par les rues pour animer tout le monde à poursuivre leur entreprise, fournissants d'armes à ceulx qui n'en avoient poinct; et vont au chasteau querir de l'artillerie pour enfoncer l'abbaye et la fouldroyer à coups de canon; et employerent toute la nuict d'entre lundy et mardy à dresser leur équipaige et attirail d'artillerie: en quoy ils se trouverent environ six mille hommes pour l'accompaigner et favoriser ceste furie.

Mais quand ils furent advertis que les vieilles bandes estoient logées en trois ou quatre rues sur toutes les advenues de l'abbaye, et qu'il n'y avoit maison de president, conseiller, ny d'aultre personne, de quelque qualité qu'elle fust, exempte, mais, bien plus, tous les maistres prisonniers en leurs maisons, ils se refroidirent merveilleusement; car leur artillerie n'en eust sceu nullement approcher, d'aultant que par les fenestres des maisons, et principalement par les souspiraulx des caves, à fleur de pavé, on les eust tous estropiez.

Mais le comble de leur desespoir fust de l'armée du ringraff, qui entra le mardy sur les dix heures du matin, par la porte de M. le marquis d'Espinay, avec six cornettes de pistoliers bien complettes, marchant de telle furie par les rues, premier que de venir saluer M. le mareschal, que luy et sa trouppe terrassent tout ce qu'ils rencontrent de populace, de tous aiges et sexes, où les bastonnades ne furent pas espargnées.

M. de Duilly, second gendre de M. le mareschal, et lieutenant de la compaignie de M. de Lorraine, y arriva tout aussitost, avec deux cents chevaulx, estant lors en garnison à Gisors; qui fist merveilles de bourrasquer ceste populace.

A deux heures de-là, M. de Bourry entra par la mesme porte avec six vingts bons chevaulx, qui prand des aultres rues, dedans lesquelles il exercea la mesme furie sans nul espargner.

M. le baron de Neubourg entra sur le midy du mesme jour, par la porte du Pont-de-Seyne, avec environ cent chevaulx, qui n'en fist pas moins. De quoy tous les habitants s'estonnerent si fort, qu'ils pensoient estre sacagez

Ces quatre seigneurs se vindrent, après avoir joué leurs jeux, presenter à M. le mareschal, qui les receust d'une très-grande allaigresse, comme parants et feables amys, commandant à son mareschal des logis de loger toutes leurs troupes aux logis des gendarmes de Villebon et de ses mesmes neveux, sans nul excepter, encores qu'ils y eussent et la pluspart de leurs soldats et leurs femmes. Quant aux chefs, il les fist accommoder en l'abbaye, et très-bien.

CHAPITRE XVI.

Fin de la sédition.

Toute la nuict de ce mardy l'on n'oyoit aultre chose que coches, chariots et bagaiges de gendarmes, qui se desrobboient à la file avec leurs femmes, craignants la furie d'un mareschal de France. Mais, au lieu d'user de vindicte, il commanda aux capitainnes des vieilles bandes d'aller après sans les nullement offenser, mais prandre les clefs des portes, les laissant librement passer.

Toute la populasse, au reste, se vint jecter en la place de Saint Ouan, criant misericorde, et qu'ils avoient esté seduicts par les neveux de Villebon, et le supplioient, les genoux en terre, de leur pardonner. Qui fut cause qu'il sortit sur la mynuict pour les asseurer qu'ils n'auroient aulcun mal, ayant oublié toutes leurs folies; et le leur promettoit-il sur son honneur et sur son ame, leur commandant de se retirer. Ce qu'ils firent en louant Dieu, s'offrants de le prier toute leur vye pour sa prosperité et santé; et en firent publicquement serment, avec offre de luy apporter et rendre leurs armes.

Telle fut la fin de nostre guerre, et de ce volaige siege si legerement entrepris, auquel nous ne perdismes un seul homme, et eulx plus de six vingts, sans y comprendre la très-grande honte qu'ils y receurent. Mais une populasse qui ne sceyt que c'est que du poinct d'honneur n'a pas aussi accoustumé de rougir pour quelque ignominie qui luy survienne, et se contante qu'on luy fasse pardon, qu'elle demande affrontément, comme vous avez veu; là où le gentilhomme d'honneur creveroit plustost que d'y venir, craignant que une si poultronne submission fust reprochable à sa posterité.

Le lendemain de bon matin, qui estoit le mercredi, messieurs les presidents, et la pluspart des conseillers, se vindrent presenter à la porte du logis de M. le mareschal, ausquels il fut repondu par la garde qu'il leur estoit deffendu de les laisser entrer. Mais sur la grande instance qu'ils en firent, il fut commandé de leur ouvrir. Ausquels M. le mareschal fist une reprimande assez rigoureuse, contenant, entre aultres, que, sans le respect qu'il porte à leurs dignitez, y estant convyé comme l'un des chefs, à cause de son estat, de toute la justice de France, il leur feroit tout presentement sentir leur nonchallance ou stupidité, de n'avoir pu faire cesser ce tumulte populaire, veu leur autorité et puissance absolue. Et sans aultre discours, leur commanda de se retirer incontinant de sa presence.

Lors l'un d'entr'eulx, nommé Duval, parisien, qui se sentoit favorisé de M. le mareschal, print la parolle et voulut haranguer; mais il ne le voulut permettre, et luy commanda de se taire, disant qu'ils luy avoient bien faict paroistre qu'ils desiroient sa mort et de toute sa suicte : toutesfois, puisque, par la grande bonté de Dieu, il en estoit eschappé, il leur pardonnoit toutes leurs mauvaises conceptions; leur commandant pour la seconde fois de se retirer : ce qu'ils firent avecques humbles supplications de les excuser s'ils s'estoient oubliez en ce devoir, car il ne leur estoit jamais arrivé ung tel desastre, pour auquel donner l'ordre qui y estoit requis et necessaire il leur fut impossible de s'assembler; et le plus expedient qu'ils peurent imaginer en telle combustion, fut de gaigner leurs maisons pour saulver leurs vyes, et s'escarter d'une si grande furie populaire. Et sur l'heure, en faveur de ceste très-honneste et humble remonstrance, il commanda à son mareschal des logis de descharger leurs maisons de leurs hostes, et de les accommoder incontinant ailleurs. De quoy ils luy firent tous ensemble à haulte voix un merveilleux remercyement, et se retirerent très-contants : aussi n'estoient-ils là venus que pour obtenir ceste grace; mais ils differerent d'en parler le voyant en colere : de laquelle M. le mareschal les voulut bien gratifier, estant bien adverty de leurs intentions, et que ce malheur n'estoit survenu par leur malice, mais plustost par pusillanimité et faulte de couraige, qui est très-commune et quasi naturelle à toutes personnes de leur robbe et qualité.

CHAPITRE XVII.'

Le maréchal, après avoir pardonné aux habitants, renvoie les troupes qui étaient venues à son secours.

Le jeudy ensuyvant, messieurs du clergé se presenterent devant luy, avec une requeste de semblable subject; car il n'y avoit chanoine, beneficier, ny juge, qui n'eust des hostes. Ausquels il usa de pareille courtoisie, et semblablement aux principaulx officiers et bourgeois de l'hostel-de-ville, qui tous le louerent infiniment d'une si admirable bonté, et de ce qu'il n'exerça contre eulx aulcune vindicte, veu les grands moyens qu'il en avoit : car ils ne pouvoient nyer qu'ils ne l'eussent grandement offencé; mais il leur pardonna generalement à tous.

Toutes choses ainsi doulcement composées, et les seuretez d'une part et d'aultre avec serment confirmées, qui estoient, pour le regard de M. le mareschal, d'oublier tout le passé, et pour le reste de la ville, de toutes qualitez, de s'opposer avec les armes à toutes mutineries et seditions, et n'y plus jamais revenir sur peine de la vye, M. le ringraff et MM. de Bourry et de Neubourg prindrent congé de M. le mareschal, qui les remercya de toute affection de leur bonne et opportune assistance; demeurant, par ce partement, toute la ville en general deschargée d'une terrible foule et oppression, et principalement des indignitez dont usoient les trouppes estrangieres du rhingraff, qui estoient fort debordées. Mais celles des sieurs de Bourry et de Neubourg s'y comporterent avec toute modestie, comme bons patriotes et gentilshommes de marque et signalez de la province de Normandie, et la pluspart voisins de trois ou quatre lieues de la ville. Quant à M. de Duilly, il quitta la lieutenance de cent hommes d'armes de M. de Lorraine, pour assister M. le mareschal son beaupere, et ne l'abandonna jamais depuis. De quoy le duc porta un grandissime regret, mais en vain; car il ayma mieulx estre sans charge ny estat auprès de son beau-pere, qu'ailleurs avec grands grades.

CHAPITRE XVIII.

Le maréchal de Brissac a ordre de se rendre à Rouen pour y commander; mais M. de Vieilleville refuse de lui céder le commandement.

Or le Roy et la Royne sa mere, advertys des troubles de Rouan, commanderent à M. le ma-

reschal de Brissac de partir incontinant avec trois ou quatre cents hommes pour y aller, ignorants le bon ordre que M. le mareschal de Vieilleville, par sa providence et esmerveillable dextérité, y avoit donné: et estant avec sa trouppe, qui estoient de plus de cinq cents chevaulx, à Fleury, l'envoya advertir de sa venue, de sa charge, et du commandement de Leurs Majestés.

Mais M. le mareschal de Vieilleville luy depescha M. de Duilly, pour luy faire bien amplement entendre comme toutes choses estoient passées, et qu'il n'estoit besoing qu'il y vint avec tant de forces, n'ayant pas deliberé de les laisser entrer, d'aultant que toute la ville, en general, avoit esté si affligée durant lesdits troubles, et plus quasi qu'au dernier siege, qu'il estoit impossible qu'elle peust subsister ny pastir davantaige; et que M. le mareschal son beaupere avoit esté contrainct, par grande et pitoyable commiseration, de licentier le comte ringraff et les sieurs de Bourry et de Neubourg qui l'estoient venus assister, pour descharger les povres habitants d'une miserable oppression: mais quant à sa personne vingtiesme, il seroit le très-bien venu, et qu'il luy feroit ung très-cordial recueil, en bon voisin, ancien amy et vray compaignon; mais que, s'il avoit un pouvoir pour y commander absolument, il pouvoit bien le jecter dedans le feu, car il creveroit plustost qu'ame vivante, fust-il prince, excepté du sang, deust jouyr du fruict de son labeur; et qu'il estoit plus que raisonnable que l'honneur luy en demeurast, qui estoit toute la recompense qu'il en esperoit pour tant de hasards et dangiers ausquels il avoit exposé sa vye. Qui fut la créance de M. de Duilly, de laquelle il s'acquitta fort dignement sans y rien oublier.

Laquelle ayant M. le mareschal de Brissac bien considerée, et qu'il cognoissoit il y avoit long-temps l'humeur de M. le mareschal de Vieilleville, ayant esté nourris toute leur jeunesse avec le feu roy Henry deuxiesme encores daulphin, tous deux angevins, et leurs maisons voisines de sept ou huict lieues pour le plus; aussi, qu'au lieu d'estaindre et amortir les troubles, il les eust peu ralumer et attiser davantaige; il dist à M. de Duilly que, sans l'extreme desir qu'il avoit de veoir M. le mareschal son beaupere, qu'il s'en retourneroit de ce pas retrouver Leurs Majestés, et leur rendre sa charge; mais qu'il partiroit le matin pour aller à Rouan, et veoir ce miracle comme il a esté possible que sondict beau-pere aict peu eschapper la mort, ayant à demy tué et rendu estropiat le gouverneur d'une ville la plus grande et peuplée de France après Paris, où il y a plus de trente mille hommes portants armes, suivants les guerres de tout temps, par mer et par terre; et qu'il se peult bien vanter que de deux cents ans il ne s'est donné ung si hazardeux ny desesperé coup d'espée en toute la France; et fault bien dire que quelque bon ange l'assiste et accompaigne ses actions, puisqu'il n'y a perdu la vie, voire une douzaine s'il les eust eues, mesme que Villebon est le chef du nom et des armes d'Estouteville, la premiere et plus illustre et ancienne race de toute la Normandie. Et sur l'heure il licencia toutes ses trouppes, retenant seulement vingt gentilshommes de ses plus favoris, leur commandant de se tenir prests pour partir au plus matin.

CHAPITRE XIX.

Le maréchal de Brissac vient à Rouen, accompagné de vingt gentilshommes.

Monsieur de Duilly desloge tout en l'instant, très-aise de ceste resolution, pour en advertir M. le mareschal son beau-pere, qui ordonne incontinant pour la reception de M. le mareschal de Brissac, et pour son logis, qui fut en la mesme abbaye; audevant duquel il envoya M. le marquis d'Espinay et toute la noblesse qui le suivoit, qui estoit belle et grande; oultre ce, la compaignie de cent harquebuziers à cheval du capitainne La Barre, et toutes les compaignies des vieilles bandes, depuis la porte par laquelle il entra, en bataille de deux costés des rues, jusques à Saint-Ouan son logis, qui n'espargnerent pas les harquebuzades; l'attendant M. le mareschal de Vieilleville à la porte, où ils s'entrembrasserent et carresserent d'une très-grande et indicible affection.

Le lendemain messieurs de la cour de parlement, par advis de M. le mareschal, vindrent bien-veigner celluy de Brissac à Saint-Ouan: et ne voulut permettre, par une secrette ruze, qu'il allast en parade se presenter au palais devant eulx, ny produire solennellement son pouvoir; car ceste production faicte, toutes les chambres assemblées, eust peu apporter quelque partialité commune à la nation française, qui adore tousjours les nouveaulx et derniers venus, et que on luy eust peu conseiller de s'ayder de son pouvoir si authentique, signé de la main du Roy et scellé du grand scel, avec promesse de toute assistance: qui eust esté une ouverture à quelque seditieuse division, pire peult-estre que la premiere; car il y avoit encores ung grand nombre

de très-mal contants, qui crevoient en leur ame du desastre advenu à leur gouverneur, et eussent bien desiré quelque seure occasion d'en tirer la vengeance.

Et eulx arrivez, ils furent fort honorablement receus par messieurs les deux mareschaulx, et ouis en leur harangue prononcée par le president Lallemant, qui ne fust pas longue, ne contenant que deux poincts : le premier, d'une louange à Dieu de se veoir gardés et assistés de deux mareschaulx de France des plus excellents et signalez de tout le royaume, et qu'ils ne devoient plus rien craindre, quand bien l'Admiral ameneroit devant leur ville une armée de cinquante mille hommes ; l'aultre, qu'ils les remercioient très-humblement tous deux de n'avoir faict descendre les trouppes que celluy de Brissac avoit amenées à Fleury, jusques en leur ville ; qui eust esté le comble de sa ruine et de tous ses habitants, veu la terrible desolation qu'ils ont soufferte depuis quinze mois ; leur offrants, pour la fin, tout service, tous leurs moyens et prieres generales à ce bon Dieu qui les a ainsi regardez en pitié. Et puis se retirerent, non sans estre accompaignez et conduicts par les susdicts seigneurs et toute leur suicte de noblesse, plus de deux mille pas du logis : honneur qui leur fust très-agréable, et duquel le peuple, estant par les rues où toute ceste grande troupe passa, se resjouissoient infiniment.

Sur ceste asseurance, les deux mareschaulx, les habitants de la ville de tous estats, demeurerent quasi le mois entier en un fort grand repos, sans aulcun soulcy : et ne parloit-on que de bonnes cheres, à s'entre-festoyer à tour de roolle, et passer le temps en une infinité d'exercices, selon leurs qualitez ; où la noblesse, pour la sienne, se donna du plaisir aux joustes, tournois et courses de bagues, desquelles M. le marquis d'Espinay emporta le prix et l'honneur, y estant plus adroict et avec meilleure grace que tous les aultres qui s'y presenterent.

CHAPITRE XX.

Le maréchal de Brissac est rappelé pour prendre le commandement de l'armée après l'assassinat du duc de Guise.

Mais parmy ces passe-temps arriva ung courrier de la part du Roy, exprès, à M. le mareschal de Brissac, luy apportant ung pouvoir pour aller commander en l'armée devant Orleans, y ayant esté blessé à mort le duc de Guyse par ung jeune homme nommé Poltrot, de la maison de Merey, lequel, estant sorty d'Orleans, s'estoit venu rendre à luy soubs ombre de bonne foy, et l'asseuroit que devant deux jours la ville seroit sienne, et que Dandelot ny tous les assiegez ne pouvoient plus tenir, et qu'il ne vouloit pas mourir avecques eulx. Son histoire est escrite ailleurs ; qui faict que je m'en deporte.

Le mareschal de Brissac, très-aise et très-honoré de ceste charge, s'appreste en toute diligence de marcher : aussi qu'il se voyoit inutile à Rouan, car il n'y commanda nullement, pour les susdictes raisons que le lecteur trouvera pertinentes.

Ce que saichant, M. le mareschal de Vieilleville me voulut depescher devers Sa Majesté pour luy remonstrer qu'il ne pouvoit plus demeurer à Rouan si le sieur de Villebon n'en sortoit ; car il estoit nuict et jour en apprehension de quelque tumulte et revolte, estant bien adverty des practiques et menées secrettes qui se faisoient, tant par ung bon nombre de gentilshommes ses parants, voisins et vassaulx, que par une infinité de bourgeois qui luy estoient particulierement affectionnez, et ausquels il devoit beaucoup, pour avoir revanche de ce qui luy estoit advenu ; et que Sadicte Majesté ne trouvast maulvais s'il s'en retourne en sa maison à Durestal, la suppliant d'avoir très-agréable le service qu'il luy avoit faict.

Mais M. le mareschal de Brissac, craignant que, par ceste longueur de chemin et de la responce de Sa Majesté, ceste très-belle charge luy eschappast, et que par son retardement l'on y eust subrogé un aultre, ou que la mort du duc de Guyse intervint, il s'en alla, au desceu de M. le mareschal de Vieilleville, sous ombre de visitation, au chasteau, bien accompaigné ; duquel il fist sortir M. de Villebon (1), tout malade qu'il estoit, avec madame de Villebon, dames, damoiselles et toutes sortes de domestiques qu'il mist dehors en grande colere, disant qu'il avoit commandement du Roy de ce faire : et fist jecter tous meubles en la rue, devant le chasteau ; en quoy il y eust tant de cris, de mescontentements et de larmes, que c'estoit chose très-pitoyable à veoir.

En telle et si urgente necessité, les habitants de la ville firent de grands et charitables offices à leur gouverneur, à sa femme fort esplourée et à toute leur suicte ; car, en moins de deux heures, ils trouverent lictiere pour sa personne,

(1) Villebon revint à Rouen avec sa famille lorsque les maréchaux de Vieilleville et de Brissac en furent sortis. Il continua d'y exercer les fonctions de sa charge.

chariots pour les femmes, chevaulx pour les gentilshommes et aultres, et charrois pour enlever tout le bagaige. Mais le susdict mareschal ne les abandonna poinct qu'ils ne fussent sortis hors la ville par la porte de Rougemare, quelque doleance ou remonstrance que peussent faire ces povres desolez.

De quoy adverty M. le mareschal de Vieilleville, il en fust fort esbahy et marry quant et quant, pour le doubte qu'il avoit que ceste rigueur offenceast sa repputation, et que l'on eust pensé que cela procedast de son advis ou sollicitation, disant qu'il eust esté plus seant que ce deslogement fust provenu de l'ordonnance du Roy que par une si furieuse façon, bien esloignée du respect que l'on devoit porter à une telle personne qualiffiée comme elle estoit. Ce qu'il n'oublia de luy remonstrer : mais l'aultre n'en fist que rire, et qu'il partiroit demain pour aller prendre la charge dont le Roy l'avoit honoré.

Mais M. le mareschal de Vieilleville, le voyant trop mal accompaigné pour se presenter en une telle armée comme lieutenant de roy, il luy donna le capitainne La Barre avec sa compaignie de cent harquebuziers à cheval : qui fust ung present que le mareschal de Brissac receust avec une grandissime allaigresse et remercyement de mesme; car il ne l'eust jamais esperé, parceque c'estoit beaucoup s'affoiblir : mais M. le mareschal se vouloit oster ceste espine du pied, portant ledict capitainne La Barre le nom et les armes de madame de Villebon, et que son lieutenant estoit bastard de M. de Villebon, et en avoit quelque deffiance par les advertissements qu'il recevoit de jour à aultre, que cinq ou six conseillers de la cour de parlement, créatures de Villebon, conferoient incessamment ensemble en son logis, avec des principaulx et plus riches bourgeois de la ville. Mais ce qui plus augmentoit ce soupçon en l'ame de M. le mareschal, estoit que ceste conference et negociation se faisoit ordinairement la nuict, et s'en retiroient sans aulcune lumiere, pas d'une lanterne, encores qu'il y eust en ce clandestin et nocturne colloque plus de six personnes riches de cinq ou six mille livres de rente, et les aultres fort aisez, lesquels eussent despendu tous leurs moyens très-librement pour se vanger du desastre advenu à leur gouverneur.

CHAPITRE XXI.

Le maréchal de Vieilleville est appelé à Orléans pour assister aux conférences de la paix. — Il propose de chasser les Anglais du Havre-de-Grâce.

Or s'en va M. le mareschal de Brissac à Orleans avec sa trouppe; et par ce moyen l'esprit de M. le mareschal demeura affranchy de toute apprehension de mutinerie; car les principaulx factieux s'en allerent quant et quant, et tout le seminaire de sedition qui estoit demeuré en la ville, se voyant sans chef pour executer leur entreprise, s'y offrant l'occasion, s'évapora tout aussi-tost; et partirent après en toute diligence : le conseiller Lonpan et ses compaignons de la trouppe senatoire ne furent pas des derniers.

Cependant la mort du duc de Guise intervint; qui fust cause que M. le connestable, lors prisonnier dedans Orleans, persuada le sieur Dandelot son neveu de se plier à la paix, avec asseurance qu'il luy donna de le bien reconcilier, et luy faire rendre par le Roy ses estats, et quelque chose davantaige : à quoy le sieur Dandelot, lors commandant en chef en la ville, s'accorda fort librement. Et envoye-t-on querir en diligence Sa Majesté pour en faire une parfaicte resolution, laquelle se trouva en moins de trois jours en son armée devant Orleans, en laquelle M. le connestable alloit, sur sa foy, comme il luy plaisoit, negocier, et retourner en la ville en attendant Sa Majesté : laquelle, avant partir de Paris, envoya un courrier devers M. le mareschal de Vieilleville, pour se trouver au plustost à Orleans; car elle vouloit qu'il fust de ceste conference. Qui s'y achemina en toute diligence, laissant M. le marquis d'Espinay à Rouan pour y commander en son absence.

Le Roy arrivé, l'oncle et le neveu vindrent supplier Sa Majesté d'entrer en la ville : ce qu'elle reffusa; et n'y voulut entrer que la paix ne fust du tout arrestée. Alors M. le connestable luy presenta les articles, lesquels, se fyant en luy, sans aultrement les esplucher, elle signa fort allaigrement; adjoustant de sa main qu'il accordoit au sieur Dandelot tout ce que son oncle luy avoit promis, et mieulx si besoing estoit, en faveur de ceste si volontaire submission : puis ordonna que tout fust mis en bonne et probable forme, et scellé du grand scel à lassets de soye et de cire verte. Puis en furent faicts, dès le mesme jour, feux de joye par la ville et camp de Sa Majesté, qui estoit devant, entrant et sortant qui vouloit dedans la ville, les gardes

toutesfois entremeslées de l'un et de l'aultre party, pour obvier à toutes surprises et tradiments.

En ceste mutuelle visitation de seigneurs, colonels, capitainnes, de gens de cheval et de pied, et de soldats de tous grades, de chaque party, qui sembloit estre fort cordiale et sans fraude, le Roy se resolut d'entrer en la ville, et faire licencier l'armée des Protestants, affin que chacun se retirast en sa maison à petites trouppes, pour se reposer et jouyr du bien de la paix avec toutes les seuretez à ce necessaires, à la moindre foule du peuple toutesfois que faire se pourroit. Et en fust faicte et publiée une très-ample ordonnance : de quoy toutes sortes de gens furent infiniment resjouys.

Mais sur le poinct de l'executer M. le mareschal de Vieilleville proposa un poinct qui fust trouvé très-bon et très-utile, et necessaire semblablement; à cause de quoy l'on retint encores les deux armées pour executer ceste proposition.

Doncques, le conseil assemblé devant Sa Majesté, où estoient M. le connestable, son fils le mareschal de Montmorency, le mareschal de Brissac, le sieur Dandelot et tous les seigneurs d'un et d'aultre party, M. le mareschal de Vieilleville parla ainsy :

« Sire, ceste si volontaire paix que vous avez si gratuitement accordée, oubliant tous les torts, dommaiges et pertes d'hommes que vous avez soustenus et soufferts par ces guerres, me sembleroit très-inutile, et, avec le temps, pourroit devenir nulle, si ceulx de la religion pretendue ne chassoient vostre ennemy naturel, qui est l'Anglais, hors de vostre royaume; car, ayant ceste porte derriere, le Havre-de-Grace, tousjours à commandement, ils pourroient à la moindre occasion se mutiner et prandre les armes, et seroit par ce moyen toujours à recommencer. Et oultre ce, il y auroit dangier, mais très-grand, que le comte de Warvich, qui est dedans, et qui s'y fortifie merveilleusement, n'usurpast à la longue, pied à pied, d'aultres terres en la Normandye, et vous reduyre en telle extremité que les Anglais ont aultrefois reduict le roy Charles VII, que l'on appella le roy de Bourges simplement. Pourquoy il me semble, Sire, pour obvier à ce grand malheur, qu'estants ces deux armées, qui sont maintenant vostres, ensemble, et que je les vois si unanimes et s'entrecaresser d'une telle et sincere fraternité, que Vostre Majesté doit faire commandement aux chefs de l'armée de ceulx de ladite religion, de se joindre avec la nostre et marcher devers ledict Havre-de-Grace, et l'assieger sans en partir jusqu'à remettre la place en vostre obeissance, ou y crever. Et quant à moy, je m'offre d'y exposer ma vye et y aller en personne avec les prerogatives d'un mareschal de France. »

CHAPITRE XXII.

Le connétable fait différer le siége du Havre, que le maréchal de Vieilleville avoit proposé.

Monsieur le mareschal n'eust pas sitost achevé, que Sa Majesté, ravye d'une incredible joye de ceste proposition, qu'elle jugeoit très-utile pour la conservation de son royaume et establissement perpetuel de la paix, se leve et prononce tout hault telles parolles :

« Je croy parfaictement que j'ay esté divinement inspiré d'advertir M. le mareschal de Vieilleville de se trouver en ceste assemblée; car il y a mys en avant, par son bon entendement, la chose qui nous estoit la plus necessaire, oubliant laquelle nous demeuryons à my-chemyn de nostre besoigne; et nous eust fallu avant l'an expiré peult-estre recommencer. Par quoy j'ordonne qu'il soit ainsi faict comme il l'a proposé; et, en cas de reffus, je casse et annulle tout ce que j'ay accordé en ceste confection de paix, et le constitue mon lieutenant general au voyaige du Havre-de-Grace, s'il est universellement receu par tous ceulx qui estoient en ceste ville assiegés, affin qu'ils en advertissent leurs chefs et capitainnes et tous aultres de leur party, ne leur donnant pour tous delays et termes que la huictaine entiere : car je ne seray jamais en repos que je ne voye ceste brave entreprise bien acheminée. »

M. le connestable, qui estoit extrêmement fasché d'avoir oublié ceste si considerable ouverture, et qu'aultre que luy en eust esté l'inventeur, dist à Sa Majesté que sa volonté seroit executée tout ainsi qu'elle l'avoit ordonné, et qu'il se faisoit fort de son neveu l'admiral, et par consequent de tous ses adherents; mais il la supplioit très-humblement que son fils le mareschal de Montmorency, qui estoit plus ancien mareschal que M. le mareschal de Vieilleville, eust la charge de l'armée. A quoy Sa Majesté replicqua qu'il ne pouvoit pas retracter sa parolle; mais il luy plaisoit bien que son fils et le mareschal de Vieilleville fussent compaignons de ceste charge; et que, advenant la mort de l'un, celluy qui survivroit l'emporteroit toute entiere; et que aultrefois l'avoient-ils esté tous deux à pareille commission quand ils allerent en An-

gleterre faire jurer la paix au roy Edouard. De quoy le connestable se contenta, n'y voulant aultrement insister; car il voyait bien que Sa Majesté affectionnoit beaucoup M. le mareschal de Vieilleville.

Quant au sieur Dandelot et tous ses compaignons, ils voyoient bien qu'il n'y avoit que tenir, estant desja le Roy dedans Orléans, et que l'armée de Sa Majesté estoit deux fois plus grande que la leur. De sorte que chacun se prepare à ce voyaige, et le rendez-vous des deux armées donné à Rouan pour s'y assembler en general et donner l'ordre requis aux preparatifs de toutes commoditez pour les gens de guerre d'un et d'aultre party, que ceste grande ville pouvoit aisement fournir; aussi qu'elle estoit sur le chemin.

Mais, par les secretes menées de M. le connestable, indigné que son fils le mareschal de Montmorency n'estoit seul en la charge, et qu'il crevoit en son ame que ses neveux perdissent leur grand credit en Angleterre, ceste terrible entreprise se rompit; en quoy il employa la Royne mere du Roy, luy faisant tant de remonstrances, et d'aultres secrets moyens desquels il se servit et usa, que, au lieu de marcher, nous fusmes esbahis, voire estonnez, que toutes les trouppes furent generalement licenciées tant d'un que d'aultre party, et l'édit de la paix publié dedans Orléans, puis envoyé à Paris pour mesme effect, et generalement après par tout le royaume, intitulé : *l'Edict de pacification d'Orleans.*

Ce que voyant, M. le mareschal de Vieilleville vint prandre congé de Sa Majesté, luy disant qu'il estoit très-marry qu'il n'avoit suivy son premier desseing, selon l'advis et conseil qu'il luy en avoit donné, qu'il pensoit estre très-utile pour la manutention de tout son Estat. A quoy Sa Majesté, comme faschée, respondit que la Royne sa mere l'en avoit tant importuné qu'il avoit esté contrainct de s'y accorder. « Je supplie doncques Dieu, Sire, replicque M. le mareschal, que le tout puisse reussir à vostre souhaict et contentement, et que ceste prolongation ne vous apporte pour l'advenir aulcun regret ny desplaisir; en quoy vous avez deux choses à considerer : la première, que ce Havre-de-Grace se fortifiera plus que jamais, et vous y despendrez plus de quinze mille canonades, que vous n'eussiez faict si l'on eust marché comme il avoit esté projecté; et peult-estre ne l'emportera-t-on pas : l'aultre, que d'un an Vostre Majesté ne sçauroit mectre sus une telle et si gaillarde armée que celle qui estoit devant et dedans ceste ville; encores faut-il louer Dieu qu'elle est en vostre obeissance sans coup frapper ny perte d'hommes.

» Quant à moy, Sire, je m'en retourne à Rouan lever le siege au marquis d'Espinay qui a espousé ma fille aisnée, que j'y ay laissé pour commander en mon abscence avec bon nombre de gentilshommes d'honneur pour l'assister et donner ordre à toutes choses, en attendant que Vostre Majesté y aict pourveu d'un bon gouverneur; car je n'y veulx plus commander, vous suppliant très-humblement avoir agreable le service que je vous y ay faict. Quant à ce qui s'est passé entre M. de Villebon et moy, je croy qu'il ne vous a pas este celé; et suis très-desplaisant de ce qui en est advenu; mais les occasions m'en estoient inevitables, si ceulx qui vous en ont faict le rapport n'ont voulu espargner la verité. Mais en tout évenement je n'ay aulcun besoing de vostre grace ny d'aulcune remission; car, meure quand il voudra, les quarante jours que je le blessay sont passez, et au-de-là. Il ne me reste plus rien à vous remonstrer, sinon, qu'il est deu aux compaignies de vieilles bandes qui y sont en garnison, deux mois ou environ; il plaira à Vostre Majesté ordonner argent pour leur monstre. »

Sur quoy fut appelé le tresorier de l'espargne, lequel, par l'exprès commandement de Sa Majesté, envoya deux de ses commis avec M. le mareschal, portants toutes assignations et mandements sur toute la province et la mesme ville pour y satisfaire. Ainsi s'en alla M. le mareschal, laissant son Roy et bon maistre très-contant de ses services et braves deportements.

CHAPITRE XXIII.

Le maréchal de Vieilleville de retour à Rouen est obligé d'en partir pour aller à Metz.

Arrivez que nous fusmes à Rouan, messieurs de la cour du parlement, advertis un jour devant, vinrent à sa rencontre environ demie lieue pour le recevoir, et quasi toute la ville, de tous estats, les ungs allaigrement, les aultres avec regret. M. le marquis d'Espinay et toute la noblesse à la porte, mais sur-tout les gens de pied, qui avoient eu nouvelle de la monstre, firent merveilles de le bien recevoir, où la pouldre ne fut pas espargnée. Aussi deux jours après nostre arrivée ils firent double monstre; et, encores qu'il ne leur fust deu que mois et demy, Sa Majesté leur donna ce demy, qui ne leur fut rabbatu ny compté aux monstres subsequentes, en

faveur de M. le mareschal, pour le rapport qu'il avoit faict à Sadicte Majesté de leur assistance durant les troubles de Rouan cy-devant mentionnez.

Au demeurant, l'ordre fut donné de telle sorte à toutes choses en moins de quinze jours, suivant les remonstrances de messieurs de la cour, qu'il ne se trouva ame vivante qui eust occasion de se plaindre ; aussi que M. le marquis d'Espinay s'estoit si saigement conduict et gouverné en ceste charge, qu'il n'y estoit survenu aulcun desastre, trouble ny inconvenient; et s'en louoient tous les estats de la ville à M. le mareschal son beau-pere, qui en receust un merveilleux contentement.

Mais, sur le poinct de prendre haleine et de nous reposer après tant de fatigues et travaulx, ayant faict son desseing de s'en aller en son chasteau de Durestal pour cest effect, nouvelles vindrent de la part du Roy que les princes de la Germanie se vouloient réunir, et qu'ils entreprenoient de venir attaquer la ville de Metz pour la réincorporer à l'Empire, voyant l'abscence de M. le mareschal : qui fut cause qu'il se y achemina en toute diligence; et emmena avecques luy messieurs d'Espinay, de Duilly, de Thevalle, et toute la noblesse. qui le suivoit; laissant la ville au gouvernement de messieurs de la cour, en attendant que Sa Majesté y eust pourveu.

CHAPITRE XXIV.

Il fait achever la citadelle de Metz.

Arrivez que nous fusmes à Metz, nous trouvasmes tous les habitans de la ville, de toutes qualitez, si ravis d'aise et de contentement, qu'il est impossible de plus, specialement les gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui avoient esté privez de la presence de leur chef quasi an et demy, mais qui n'avoit laissé cependant de donner tousjours bon ordre pour les monstres de sa compaignie, des chevaulx ligiers de M. le marquis d'Espinay, et des saeze compaignies de gens de pied y estants en garnison ; et apportoit-on encores après luy de quoy faire une monstre generale : et avoit moyenné cela passant à Paris, sur la nouvelle qui couroit d'un siege par les princes d'Allemaigne. De sorte que la resjouissance estoit si grande et uuiverselle dedans Metz, que l'on n'en avoit jamais veu une pareille; et disoient les soldats, en se gaussant, que si les Allemants ne les venoient bientost assieger, qu'ils les iroient querir jusques dedans leurs poisles, et faire carroux, c'est-à-dire boire d'aultant avec eulx. Mais ces nouvelles du siege devindrent nulles incontinant; car les princes, tant de de-çà que de-là le Rhin, advertys de la venue de M. le mareschal, changerent tout aussitost d'oppinion, saichants bien que sa valeur rendroit leur entreprise inutile.

Mais M. le mareschal ne se fia pas à ce bruict commun; car il depescha des hommes secretement, et travestis, devers les serviteurs occultes qu'il avoit pour le service du Roy en Allemaigne, qui recevoient de grosses pensions et bien payées; tous lesquels, au nombre de quatre, dont l'un estoit evesque de Passau, luy escrivirent chascun sa lettre, qui se trouverent toutes quasi de semblable subject, encores qu'ils fussent esloignez les ungs des aultres de plus de trente lieues d'Allemaigne; à sçavoir : qu'ils louoient Dieu de ce qu'il n'estoit pas mort, et qu'il avoit esté divinement inspiré de venir à Metz; car les princes d'Allemaigne, ayants esté advertis qu'il avoit esté tué à Rouan sur la querelle du gouverneur de la ville, nommé Villebon, avoient projecté une levée de plus de quarante mille hommes de pied et de vingt mille reithres, et de quarante canons avec tout l'attirail à ce necessaire, pour reunir Metz, Thoul et Verdun à l'Empire, duquel elles avoient esté énervées par le roy Henry deuxiesme, soubs le frauduleux pretexte d'estre protecteur de l'Empire contre la tyrannie de l'empereur Charles cinquiesme ; et que ceste si longue tolerance de laisser ainsi desmembrer l'Empire, s'ils ne s'efforceoient de toute leur puissance de le reduire et remettre en sa perfection, leur estoit et seroit à jamais et à toute leur posterité reprochable : mais l'asseuroient par leursdictes lettres, bien signées du chiffre secret entr'eulx, que les nouvelles de son acheminement à Metz, et qu'il n'estoit pas mort, les avoit du tout refroidis, et entierement renversé ceste grande entreprise; et qu'ils l'advertiroient de jour à aultre fidelement de toutes occurences. De quoy M. le mareschal loua Dieu, et en fut très-aise. Et envoya en diligence les quatre mesmes lettres, par M. Dorvaulx, au Roy et à la Royne sa mere, qui avoient ce siege en une terrible apprehension; qui se convertist, par lesdictes lettres, en un merveilleux contentement; ainsi qu'ils firent bien amplement entendre par leurs responces pleines de louanges très-grandes et fort honorables; entr'aultres, que la seule reputation de sa valeur et guerriere experience leur avoit deffaict plus de cinquante mille ennemis sans coup frapper, et espargné plus d'un million d'or non-seulement, mais saulvé trois grandes villes, et peult-estre tout le grand pays

qui est entr'elles et Paris; car il leur estoit impossible de mettre sus une pareille armée pour resister à une telle si grande et si inoppinée furie, encores moins de trouver le quart des deniers necessaires pour en faire la levée; estants entierement espuisez de tous leurs moyens, tant de tresor que de credit, par ces detestables et mauldictes guerres civiles : et le prioient de ne partir de son gouvernement jusques à ce qu'il eust cogneu que ceste furie germanique fust du tout évaporée, jugeants bien que sa presence y estoit très-requise et necessaire.

A quoy M. le mareschal fort librement s'accorda; qui servit beaucoup pour la conservation de tout l'estat que le Roy possedoit au de-çà de la riviere du Rhin; car tout le temps qu'il y sejourna il n'y eust aulcun prince allemant, mesme des electeurs du Saint Empire, ausquels ceste incorporation touchoit plus qu'à tout aultre, qui y fist aulcune entreprise.

Son sejour cependant ne fust pas inutile, car il fist parachever en toute diligence la citadelle qu'il avoit long-temps projectée, et si bien commencée qu'il n'y restoit plus gueres de besoing. Laquelle estoit admirable en sa perfection; et suivant ce modelle toutes les citadelles de France ont esté construictes et basties, comme à Calais, Lyon et aultres frontieres de ce royaume. Qui fist perdre aux princes de l'Empire toute esperance de jamais plus recouvrer la ville de Metz ny les aultres villes que la couronne de France avoit usurpées sur eulx au de-çà du Rhin : aussi les empereurs, princes et toute l'Allemaigne, n'y ont oncques puis attenté ny faict aulcune despence.

CHAPITRE XXV.

Le maréchal de Vieilleville reçoit ordre de se rendre au siége du Havre.

Ayant doncques ainsi donné ung ordre nompareil à tout ce qui estoit necessaire pour la conservation du susdict estat, et l'ayant bien faict entendre au Roy, il eust congé de s'en aller en sa maison à Durestal, qu'il n'avoit veue depuis trois ans : et laissa le sieur Dauzances son lieutenant au gouvernement, bien instruict de toutes choses, avec commandement exprès d'envoyer souvent hommes bien advisez et fidelles en Allemaigne, pour toujours descouvrir leurs desseings; et sur-tout se garder de surprises tant dehors que dedans : oultre ce, luy nomma les quatre pensionnaires susdicts, affin qu'il s'addressast à eulx secretement, et eulx à luy, pour les effects que dessus; et luy monstra quant et quant les deux messaigers de la ville qu'il depeschoit devers eulx quand il en estoit besoing; et s'estant affranchy l'esprit de telles providences, et instalé le sieur de Vadancourt, auquel il se floit beaucoup, pour capitainne en la citadelle, il print avec grand contentement la route de sa maison.

Mais il trouva à Paris, poursuivant le voyaige de Durestal, Nambu, huissier de la chambre du Roy, qui estoit venu à la traverse, de la part de Sa Majesté, luy apporter secretement ceste creance : que M. le connestable estoit au comble de ses desirs de le veoir absent et empesché, comme il le pensoit, pour le siege de Metz, et que par son absence il avoit renoué l'entreprise du Havre-de-Grace, affin que luy et son fils le mareschal de Montmorency eussent seuls l'honneur et la charge de ce siege; et que, à ceste cause, il envoyoit Nambu devers luy pour le prier, sur tous les services qu'il luy vouldroit faire, de s'acheminer en toute diligence au Havre, affin qu'il participast en ceste execution, comme premier inventeur de l'entreprise; et qu'il alloit loger à Fescamp, distant dudict Havre seulement sept lieues, ayant choisi ce logis-là exprès pour favoriser l'authorité que son invention luy avoit acquise.

CHAPITRE XXVI.

Le Roi charge le connétable de commander au siége.

Quand M. le mareschal eust bien entendu ceste creance, et goustée, il dist à Nambu que Sa Majesté estoit digne, sur tous les roys du monde, d'estre servie, de conserver d'une si franche et discrete volonté le droict de ses bons serviteurs; et quant à luy, il desireroit, sur-tout, avoir une vingtaine de vies pour les exposer et perdre toutes, sans une seule scintile de regret, pour son service : et ne voulut pas qu'il partit qu'il ne l'eust veu à cheval prandre la route de Rouan avec tout son équipaige, qu'il augmenta au double d'armes et chevaulx pour la noblesse qui le suivoit, sans oublier tentes et pavillons pour camper. Ce que ayant depesché en jour et demy, il luy donna congé avec un beau et riche present, le chargeant d'une lettre à Sadicte Majesté, pleine de très-humbles remercimens, et condignes d'une telle souvenance. Ainsi s'en va à grandes journées devers Rouan, sur une très-ardente volonté de mourir pour son service.

Arrivé que fut M. le mareschal à Fescamp avec sa trouppe, qui estoit fort belle, bien armée, et d'environ six vingts bons chevaulx, il se presenta devant le Roy en ceste équipaige; qui en fut très-aise : et s'en allerent le lendemain au camp. De quoy M. le connestable fust fort esbahy, et plus qu'il ne se peult dire fasché; auquel Sa Majesté, qui s'estoit bien apperceue de ce desdaing, dist telles parolles : « Vous sçavez bien, monsieur le connestable, que, sans le bon advis et conseil de M. le mareschal de Vieilleville, il n'y auroit devant ceste place ung seul Français, de quelque religion qu'il puisse estre; mais s'estant ces deux armées, par cy-devant ennemies, ainsi unanimement joinctes, et que c'est de son invention, il est plus que raisonnable qu'il y assiste et qu'il m'y face un signalé service; ordonnant, puisque vous y estes en personne, qu'il commande en l'armée en vostre absence, estant le principal motif de ceste assemblée. Mais si vous n'y eussiez esté, vostre fils de Montmorency et luy y eussent commandé ensemble, et soubs un mesme pouvoir. Or Dieu vous doint bien faire; je m'en retourne à Fescamp, vous laissant toute puissance et authorité absolue de capituler, articuler, transiger et parlementer, comme sur-intendant-general de tout mon Estat et connestable de France, sans qu'il vous soit besoing d'envoyer devers moy pour la conclusion de quelconque difficulté qui puisse survenir entre vous et mes ennemis; et tiens pour ferme, arresté et valable tout ce que vous en ordonnerez, comme si ma parolle et mon seing y avoient passez. Et incontinant que le grand-maistre de l'artillerie, le sieur d'Estrée, sera venu, commencez à mettre la main à l'œuvre, et m'advertissez de tout : et adieu. »

CHAPITRE XXVII,

Le connétable fait sommer les Anglais de rendre le Havre.

Monsieur le connestable cogneust bien par ces parolles que la faveur de M. le mareschal n'estoit pas petite, veu mesme la peine que Sa Majesté avoit prise de l'accompaigner au camp et l'installer en sa charge par ce pouvoir verbal; et ne luy sceust dire aultre chose, mais fort maigrement, qu'il estoit le très-bien venu, le priant de regarder ensemble et faire un bon service au Roy. Mais M. le mareschal repartit incontinant sur ceste parolle, disant qu'il estoit là venu, non pas pour compaignonner, mais pour suyvre et obeyr à ses commandements et de M. le mareschal de Montmorency son fils, estant plus ancien mareschal que lui; et que tous deulx ne luy commanderont jamais chose, pour hazardeuse qu'elle soit, qu'il ne leur fasse paroistre, par la diligence qu'il y fera au mespris de sa vye, l'extrême desir qu'il a de meriter leurs bonnes graces. Langaige que M. le connestable eust très-agreable; en faveur duquel, il luy donna son quartier tout joignant le sien, pour toujours plus en main conferer ensemble; aussi qu'il avoit veu beaucoup de gentilshommes d'honneur et de marque à sa suycte, qu'il cognoissoit quasi tous, comme messieurs d'Espinay, de Duilly, gendres de M. le mareschal, M. de Thevalle son neveu, les sieurs Dorvaulx, de Chazé, de Thuré, La Vieuville, de Pezé, de Montboucher, de Crapado, de La Tour, de La Plesse et Crambault, de La Barbée, de La Platriere, de Fontenay aultrement des Moulins, et plusieurs aultres qu'il vouloit favorablement loger et accommoder; car il y en avoit quelques-ungs qui appartenoient à de ses plus proches.

Or, estant le tout ainsi bien rangé et ordonné, et M. d'Estrée venu, M. le connestable commencea sa charge, commandant de tous costés ce qui estoit necessaire pour l'execution de l'entreprise : entre aultres, que son fils et M. le mareschal de Vieilleville coucheroient alternativement à la tranchée qui estoit conduicte le long du rivage de la mer, vis-à-vis du boulevart Saincte Addresse. Et commencea M. le mareschal de Vieilleville sa nuictée, durant laquelle il s'apperceust que la mer avoit comblé le fossé; ce qu'il remonstra le matin à M. le connestable, et qu'il s'en faisoit fort d'en vuider l'eau; de quoy il le pria très-instamment, et d'y faire travailler; car les Anglais, se fyants en ceste profondeur de mer, avoient negligé de remparer ceste muraille, qui estoit très-foible. Et estant le tout epuisé, M. le connestable s'en alla loger en une maison de gentilhomme nommé Vytenval; et le lendemain, sur les sept heures du matin, vint à ladite tranchée, et par son trompette fist sommer les Anglais de rendre le Havre au Roy, à qui il appartenoit; leur faisant entendre qu'il estoit accompaigné de tant de gens de bien, qu'il s'asseuroit qu'ils ne le sçauroient deffendre; et qu'estants forcez, il n'estoit poinct en sa puissance de leur saulver la vye.

CHAPITRE XXVIII.

Réponse des Anglais à cette sommation.

A ceste sommation, le comte de Warvich envoya le millort Paulet devers M. le connestable, luy faire ceste responce, que la Royne leur maistresse les avoit mys en la place pour la garder, et qu'ils y mourroient tous plustost que de la rendre sans son exprès commandement. Sur quoy M. le mareschal de Vieilleville replicqua incontinent, disant : « Resolvez-vous doncques de bientost mourir; car nous avons en nostre armée plus de cent capitainnes et de six mille soldats français qui estoient de vostre religion, et qui sçavent par consequent tous vos secrets, lesquels ont juré au Roy leur souverain seigneur de mourir ou de luy faire rendre ce que par leur rebellion ils luy ont faict perdre; et sur ce serment, il leur a esté deffendu, sur peine de la hart, de prendre ung seul de vous à mercy, mais de vous faire tous passer par le fil de l'espée. Qu'attendez-vous doncques, povres miserables, car le differend de la religion est vuidé par l'edict qu'il a pleu à Sa Majesté fort gratieusement leur accorder? » Et sur ceste parolle, parurent, comme chose apostée, les sieurs Dandelot, les capitaines Monyns et Poyet, tous deux lieutenants de deux compaignies colonelles dudit sieur Dandelot, avec soixante soldats lestes et mieulx accoustrez, sans oublier la bonne myne, aultrement la piaffe soldatesque : qui estonna merveilleusement ledit millort Paulet et le millort Lethon, qui estoit sorty semblablement de la ville pour participer en ce colloque. Et, sur cest esbahissement, le millort Lethon attacqua M. Dandelot de telles paroles, qu'il trouvoit fort estrange qu'estant tous deux d'une religion, et qui avoient combattu ensemble par mer et par terre pour la manutention d'icelle, se dussent trouver là pour s'entrecouper la gorge. A quoy M. Dandelot respondit que, tout ainsi qu'ils estoient dans le Havre par le commandement de leur royne pour le garder, il estoit aussi devant par le commandement de son Roy pour le reprandre comme à luy appartenant; et tous les Français, tant d'une que d'aultre religion, creveront plustost qu'ils ne le reprennent; et le conseilloit d'en advertir le comte de Warvich; « car, s'il est repris par force, il ne peult faillir, vous estes tous condampnez à la mort, nous estant deffendu, sur peine de la vye, d'en prendre ung seul d'entre vous à mercy ny prisonnier, comme vous a très-bien faict entendre M. le mareschal de Vieilleville. »

Ce langaige estonna fort le millort Lethon, à quoy ayda beaucoup l'arrivée de messieurs les mareschaulx de Brissac et de Bourdillon, qui voulurent participer en l'honneur de ceste prise, de veoir ung connestable et quatre mareschaulx de France devant ladite ville, qui estoit assiégée par mer et par terre.

Mais M. le mareschal de Vieilleville dist à M. le connestable que c'estoit trop parlementé, et s'il ne luy plaisoit pas donner congé à ces Anglais, et commander que les deffenses de la tour du Quay soient furieusement battues. Ce qui fut en toute diligence, le reste du jour executé; et semblablement le samedy, dès la diane, on tira grand nombre de canonades à travers la porte de la ville.

Ce qui estonna les Anglais, avec une extrême crainte qu'on ne leur ostast leur retraite ; qui leur fist mettre le feu en deux moulins à vent qui y estoient; et commencerent à abandonner ladite tranchée et palissade, au grand contentement de nos soldats, lesquels s'advancent de furie et se saezissent d'une tour qui estoit au bout de ladite palissade, et s'y logerent, encores qu'il y fist fort chatouilleux ; car M. le mareschal de Vieilleville eust une harquebuzade sur son casque qui ne fist que *frayer* (1), le maistre-de-camp Richelieu une autre en la jambe, et douze soldats tuez.

Mais mondit sieur le mareschal fist incontinant eslever une plate-forme joignant ladite palissade, où il fist placer quatre pieces d'artillerie dès le soir, qui les fist bien retirer. Et demeurerent par ce moyen toute la tranchée et palissade libres à nostre armée; qui redonda à la grande honte des ennemys, de nous avoir quicté en si peu d'heures si grand advantaige; qui faisoit bien juger de quel estonnement ils avoient le cueur saezy, et qu'ils ne soustiendroient aulcun assault quand la bresche sera faicte raisonnable ; aussi, qu'ils cogneurent, par ceste prise, que devant deux jours l'entrée du port leur seroit interdicte, qui estoit leur totale ruyne, en logeant trois canons au bout de la jectée : à quoy on ne faillit pas, par la diligence de mondit sieur le mareschal.

CHAPITRE XXIX.

L'artillerie ayant fait brèche, les Anglais capitulent.

D'aultre part M. d'Estrée, accompagné du seneschal d'Agenois et du sieur de Caillac, fist diligence de mettre son artillerie en batterie au mesme endroict que M. le mareschal de Vieille-

(1) Toucher légèrement.

ville avoit faict épuiser, comme nous avons dict; dont la muraille de ce costé-là, en moins de six volées de huict canons, fust du tout renversée et comme mise en pouldre : qui fust cause que les Anglais entrerent en composition; et demanda le comte de Warvich que M. le mareschal de Vieilleville en fust, parce qu'il le cognoissoit seigneur debonnaire, amateur de la vertu et de l'équité, et qu'en plusieurs voyaiges qu'il avoit faicts en Angleterre il avoit toujours esté jugé et recogneu pour tel. Mais M. le connestable luy fist response assez fierement qu'il n'y avoit en tout le camp ame vivante qui eust puissance de luy rien accorder ou refuser que luy, et qu'il se diligentast de se resouldre, ou qu'il alloit faire enfoncer la bresche; et qu'il fasse estat de mourir, s'il ne veult passer les articles qu'il luy envoye. A quoy le povre comte, ayant la mort au cueur, fort volontairement s'accorda.

Voylà la fin de ce siege, où il ne se fist pas de grandes armes; et en eusmes fort bon marché, car nous n'y perdismes pas quarante hommes, tant à cause de ceste vuydange industrieuse que fist M. le mareschal de Vieilleville au boulevard de Sainte Addresse, que pour la grande famine qui estoit dedans le Havre, secondée d'une fort hydeuse contagion; et de telle sorte que, ayant M. le connestable instalé en la place, lieutenant pour le Roy, le capitainne Sarlaboz avecques six enseignes, il y perdit en moins de quinze jours cent trente-six soldats. Ledit siege commencea le jeudy 22 de juillet, et fut reduicte la place en l'obéissance du Roy le 2 d'aoust ensuyvant 1563.

Il tardoit fort à M. le connestable qu'il allast trouver Leurs Majestés pour leur annoncer le premier ceste heureuse reduction, retenant toujours M. le mareschal de Vieilleville, de crainte qu'il ne prevint; car de toutes choses qui se faisoient en ce siege il envoyoit Thoré et Meru, ses deux plus jeunes enfans, en advertir Leurs Majestés; et les attribuoit par son commandement à M. le mareschal de Montmorency, leur frere, quelquefois à eux-mesmes; qui estoit frauduleusement desrober à M. le mareschal de Vieilleville ses fatigues et mérites. Mais Leurs Majestés estoient adverties de la vérité de toutes choses et de ceulx qui y avoient hasardeusement fait plus de devoir.

Enfin, il trouva Leurs Majestés à Franquetot, qui est à my-chemin du Havre et de Fescamp; et commanda à son fils le mareschal de Montmorency de leur presenter les articles signez du comte Warvich; lequel ne s'oublia pas, car, les presentant, prononcea telles parolles : « Voilà, Sire, le fruict du labeur de M. le connestable mon pere et de moy; il plaira à Vos Majestés l'avoir agreable, et remercier Dieu avecques nous de ce que luy et moy, ny pas ung de mes freres, encores que nous nous soyons fort hazardeusement exposez à tous périls et dangiers, il luy aict pleu nous saulver la vye et la conserver pour une aultre occasion, quand elle se presentera, pour vostre très-humble service, sans aulcune apprehension d'emprisonnement, de blessure ny de mort. »

Leurs Majestés prindrent ces articles et les firent lire tout hault et publiquement. De quoy toute l'assistance se contenta et loua Dieu. Mais la pluspart ne se pouvoient taire de ce qu'il avoit oublié M. le mareschal de Vieilleville en sa harangue; car ils sçavoient tous, comme y estants, les devoirs et diligences hazardeuses de l'ung et de l'aultre, et auquel des deux ceste reduction estoit la plus attribuable.

CHAPITRE XXX.

Le maréchal de Vieilleville se présente au Roi et à la Reine-mère, qui, après avoir loué sa valeur, lui permettent d'aller à sa maison de Duretal.

Quand toute la connestablye se fust ainsi rassasiée du vent de ses louanges, et retirée, M. le mareschal de Vieilleville se presenta devant Leurs Majestés, qui se prindrent à rire, luy disants que, s'ils croyoient ceulx de Montmorency, son voyaige eust esté fort inutile et n'eust de rien servy; car ils ont tout faict, tout pris, tout combattu et tué. « Mais je scey bien, dist le Roy, à qui de droict l'honneur en appartient; et pouvez croire, monsieur le mareschal, que vous y avez une fort bonne et grande part, voire la meilleure; car je scey, pour tout certain et de très-bon lieu, que sans vostre valeur à la saillye que firent les Anglais, où vous vous trouvastes des premiers pour eschauffer nos soldats, et à la prise de la tour du Quay, où vous fustes en dangier de mort, et semblablement sans vostre industrie au boulevart Saincte Addresse, et le brave langaige que vous tinstes aux millorts Paulet et Lethon, nous ne serions pas peult-estre dedans. Et il fault que je vous dye, mon mareschal [ainsi l'appelloit-il ordinairement, car il l'avoit crée tel comme par force, ainsi qu'il se veoid au premier chapitre de ce livre], que je ne vous ay jamais donné charge dont vous ne vous soyez fort dignement acquicté : et demeure très-contant de vos actions. »

A quoy la Royne sa mere adjousta que c'es-

toit grand dommaige qu'il n'y en avoit pour le moins une demye douzaine de ses semblables au service de ceste couronne, pour mieulx et plus fidelement conduyre toutes choses, n'estant avaricieux, ambitieux, concussionnaire ny pillard, et qu'il ne devoroit point son maistre par l'importunité de dons, de presents ou de recompences ; aussi ne le trouvoit-on gueres sur les registres de l'espargne, comme plusieurs aultres et des plus grands.

Toute l'assistance, en laquelle il y avoit quatre ou cinq seigneurs, fust resjouye de telles louanges [hormis quelques connestablistes], disant tout hault que Leurs Majestés estoient advertyes du vray succès de ceste reduction, et qu'à la verité M. le mareschal de Vieilleville y avoit aydé et plus faict que pas ung, au grand hazard de sa personne. Et commanderent Leurs Majestés, tout en l'instant, de inscrire le nom du mareschal de Vieilleville en l'accord des articles(1) premier que de le faire imprimer ; car il n'y estoit aulcunement mentionné, mais seulement le connestable, son fils le mareschal, Thoré et Meru, ses deux aultres enfants ; Estrée, grand maistre de l'artillerie ; et le comte de Warwich avec trois aultres millorts anglais ; et Pellehan, secretaire d'Estat de la royne d'Angleterre.

M. le mareschal de Vieilleville remercya très-humblement Leurs Majestés de telles louanges non-seulement, mais de ce qu'elles l'avoient tant honoré que de conserver son bon droict en chose de si grande importance, offrant, devant elles et toute la compaignie là presente, de combattre tout homme, fust-il Roland, qui voulut maintenir avoir faict en ceste reduction du Havre plus de devoir, de services et de perilleuses entreprises, nuict et jour, que luy ; mais il se contentoit que Leurs Majestés en sceussent la verité, qui estoit toute la recompance qu'il en esperoit. Et là-dessus il demanda congé de se retirer en sa maison, puisqu'il ne se presentoit affaire quelconque qui le dust retenir davantaige. Ce que le Roy fort volontairement luy accorda, saichant qu'il y avoit plus de trois ans qu'il en estoit absent, encores que Sa Majesté y eust ung grandissime regret, car elle le desiroit toujours auprès de sa personne, se sentant bien fortiffiée de sa presence, à cause de ses vertus, valeur, et de son prudent conseil en toutes choses.

Avecques doncques ce contentement, M. le mareschal s'en retourna en sa maison de Durestal, suivy de toute sa valeureuse et fort excellente trouppe de noblesse ci-dessus mentionnée ; laquelle il retint environ quinze jours, où les bonnes cheres ne furent poinct espargnées, ny semblablement la despence qui estoit très-grande, car tous les seigneurs et gentilshommes ses voisins le venoient visiter en grand nombre, pour le long-temps qu'ils avoient esté privez de sa presence. Et au departir il n'oublia les remercyements à sadicte leste trouppe, condignes à leur fidelle assistance ; qui se retirerent très-contants et satisfaicts de l'honneur qu'ils avoient receu à sa suicte, en ce, principalement, qu'il les avoit presentés et faict cognoistre au Roy, la Majesté duquel en print la pluspart à son service, et les fist coucher sur l'estat de sa maison en grades dignes de leurs extractions et merites, selon les recommandations et recits qu'en avoit faicts à Sa Majesté mondit sieur mareschal.

Ainsi M. le mareschal fut bay (2) fort long espace de temps dedans le pays, visitant en son rang les gentilshommes signalez et seigneurs les plus esloignez de sa maison, les ungs parants, les aultres de toute ancienneté, grands et confederez amys ; qui furent ravys d'aise et de contentement de le veoir en leurs maisons, entre aultres M. et madame de La Roche-sur-Yon, qui luy firent un racueil merveilleux, et le traicterent en leurs maisons de Beaupreau, de Mortaigne et de Chemillé, aultant magnifiquement qu'il est possible, l'espace de huict jours.

CHAPITRE XXXI.

Le maréchal de Vieilleville est appelé à la Cour.

Après ces visites angevines, il alla veoir messieurs de Rohan, de Rieux, de Chasteauneuf, de Laval, d'Asserac, d'Acigné, et une infinité d'aultres seigneurs de Bretaigne, qui furent extrêmement resjouys de le veoir et caresser ; reservant pour la derniere visitation celle de M. d'Espinay pere, de M. le marquis d'Espinay son gendre, qui fut le comble des excellentes cheres et de toute resjouissance ; car les seigneurs dessus nommés n'eussent pas davantaige traicté, honoré ny faict plus magnifique racueil à ung prince du sang, que celuy dont ils userent en son endroict, jusques à faire jouer l'artillerie en leurs chasteaulx à son arrivée ; tant l'aymoient et avoient en grande estime. Aussi estait-il fort officieulx à tous, ausquels il faisoit parroistre et gouster le grand credit qu'il avoit auprès du Roy, quand ils s'addressoient à luy pour leurs affaires, de quelque difficulté ou importance qu'elles fussent, estants pour la pluspart casaniers, et suyvants

(1) Le nom du maréchal ne s'y trouve pas.

(2) Demeura dans l'attente. Du verbe *bayer*, qui signifioit attendre.

plustost leurs plaisirs en leurs maisons, que les guerres, la Cour ny quelconque aultre voyaige; car ils s'enyvroient tellement de leurs grandeurs, richesses et nombre de nobles subjects, qu'il leur sembloit devoir estre plustost courtisez que de faire ceste submission aux aultres, ny despendre leur bien à la suicte des roys, avec mille incommoditez.

Cependant en ces alternatives visitations trois mois entiers se passerent; puis s'en revint en deux aultres siennes maisons sur les marches d'Anjou et de Bretaigne, nommées la Berardiere et Saint Michel-du-Bois, où il sejourna encores deux mois, ayant avec luy madame la mareschale et mesdames leurs filles, messieurs d'Espinay pere et fils. Il ne fault demander, encores moins doubter, si les bonnes cheres continuerent; car M. le prince de La Roche-sur-Yon, M. le duc d'Estampes, M. de Gyé, lieutenant general au gouvernement de Bretaigne, les sieurs de la Henodaye et de Montsoreau, avec tant d'aultres seigneurs qui ne l'avoient encores veu depuis son retour, le vindrent visiter, et y firent leur neuvaine à tour de roolle, durant lesquelles, courses de bagues, combats à la barriere et aultres exercices de noblesse n'y furent oubliez ny espargnez.

Mais le Roy, qui s'ennuyoit très-fort de l'absence de M. le mareschal, ne se pouvant passer si long-temps sans jouyr de l'usufruit de son saige conseil ny de la valeur de ses armes, mesme aux affaires d'importance qui se presentoient, car la rupture de la paix estoit agitée par quelques seditieux des deux partys, l'envoya querir en diligence en son chasteau de Durestal, pour soigneusement regarder, selon sa prudence accoustumée, à la consequence d'ung tel remuement, qui ne pouvoit estre que très-pernicieux au bien et conservation de sa couronne, de tout son Estat et de sa reputation; qui estoient les propres et mesmes mots des lettres de Sa Majesté.

Lesquelles receues, il fut extrêmement fasché en son ame, appellant toux ceulx, quels qu'ils fussent, trahistres et perfides, qui avoient mys en avant, favorisé, consenty et adheré, en quelque sorte que ce fust, à une telle, si meschante et ruyneuse proposition, au lieu de la rejecter comme la peste et la manifeste subversion de tout le royaume, qui desja commençoit à se remettre, par le benefice de la paix, en sa premiere et fleurissante splendeur, oubliant ses précédentes ruynes. Et print M. le mareschal si à cueur ceste desastreuse nouvelle, qu'il en fut fort malade; mais son intime affection au service de l'honneur et contentement du Roy son bon maistre forcea de telle façon sa maladie, que, après le vingtiesme jour de la lettre reçue, il s'achemina, entre mort et vye, pour suyvre le commandement de Sa Majesté.

Arrivé qu'il fust à la Cour, qui estoit à Fontainebleau, il s'enquist secrettement, premier que de se presenter au Roy, de M. de Villennes, aultrement Bourdin, l'un des quatre secretaires d'Estat, fort affectionné à son service et très-consommé aux affaires d'Estat, de quel esprit estoit procedée ceste très-inique ouverture: qui ne l'en pust aultrement resouldre, fors par luy dire qu'il avoit opinion que l'animosité de M. le connestable l'avoit mise en avant; qui crevoit en son ame de ce que Sa Majesté ne l'avoit pas recompencé ny d'honneur ny de bienfaicts, selon son mérite prétendu, pour la réduction du Havre; et que la chose bien disputée au conseil par plusieurs fois, on avoit quasi conclu à la rupture de la paix, soubs ung faux pretexte, qu'il ne falloit pas tant laisser regner les Anglais, qui n'estoient qu'une poignée de gens en France; et que ledict connestable se faisoit fort d'invahir leur royaume et les exterminer du tout; et que l'on en devoit retirer l'ambassadeur de France, et donner congé au leur qui est en ce royaume, qui ne sert que pour espier nos actions.

M. le mareschal luy demanda si, pour exterminer les Anglais, il falloit rompre la paix. « Ouy, respondit Villennes; car l'un necessite l'aultre et le force et attire après soy, d'aultant que les Huguenots de ce royaume n'endureront jamais que l'on ruyne le royaume duquel leur viennent les deniers et les forces; et les Anglais employeront le vert et le sec pour entrer en la France, soubs la faveur de plus de quarante mille Français, qui leur ouvriront villes, ports, havres et tous passaiges terrestres et maritimes. Et pour vrai nous sommes au vrai periode de toute perdition et malheur, si Dieu ne destourne son ire de dessus nous; car, pour ne vous en mentir poinct, M. le connestable est fort arresté en son opinion, qui est merveilleusement favorisée de ses enfans et neveux, qui sont les premiers de ce royaume, des deux partis comme vous sçavez; et desja tient-on pour certain que le cardinal de Chastillon est en Angleterre pour y negocier quelque meschanceté, sans pouvoir descouvrir, ny par nostre ambassadeur ny par agent secret que nous y ayons, sur quelle intention son voyaige est fondé. De quoy Sa Majesté est en une extrême peine, m'asseurant qu'elle s'en descouvrira entierement à vous, comme à ung très-fidele serviteur de tout son Estat, et qui pourra, par son industrie et saige entendement, moderer une grande partie de ceste ruyneuse et frauduleuse menée. »

CHAPITRE XXXII.

Le Roi se plaint au maréchal de Vieilleville de la conduite du connétable.

Ces propos finis, M. le mareschal se va presenter au Roy, qui fust indiciblement aise de le veoir. Et, l'ayant mené en son cabinet, commence à luy descouvrir son ennuy, tout pareil quasi au langaige du sieur de Villennes; luy disant que pour ce qu'il n'avoit pas voulu accorder à M. le connestable environ dix mille livres de rente à prendre et énerver sur le plus clair et beau domaine de l'abbaye de Saint-Denis, pour joindre et incorporer à sa ville de Beaumont-sur-Oise, qu'il veult ériger en duché, voisine de ladicte abbaye, où est située sa magnifique maison d'Escouan, « me importunant de ceste demande pour le recompenser des grands hazards de sa vie et de ses enfans, et des excessives despences qu'il a faictes à la prise du Havre-de-Grace, il s'est tellement irrité sur le refus que je luy en ay faict, que il publie par tout qu'il est très-necessaire de rompre l'edict de paciffication, et qu'il est impossible qu'il y aict deux religions en ce royaume: et, pour couvrir sa malice, il tasche à me persuader de mettre sus une armée pour aller enfoncer le royaume d'Angleterre. Vous sçavez, monsieur le mareschal, le povre moyen d'executer ceste folle proposition, et comme il est impossible d'en venir à son honneur, veu que tous les efforts de tant de roys qui m'ont devancé n'en ont jamais peu venir au dessus; de sorte que j'en suis en une extrême perplexité. Quant à luy, il est à Paris, où il anime le peuple par soubs main à suivre son intention; et ne laisse cependant, par des apostez qu'il a à ma suicte, de faire proposer en mon conseil ceste rupture de paix; qui m'a contrainct de deffendre que l'on y parlast que pour les finances, et pour la particularité des parties. »

A quoy M. le mareschal respondit que c'estoit une très-bonne et plus que necessaire ordonnance; mais il conseilloit Sa Majesté d'aller en toute diligence à Paris, crainte que la presence de M. le connestable, qui y est quasi comme adoré, n'apportast quelque pernicieux remuement aux affaires de Sa Majesté; estant ce peuple-là trop mouvant, et plus que tout aultre du royaume subject et enclin à sedition.

Ce conseil fut receu comme très-utile; et dès le lendemain, de fort grand matin, on partit, sans envoyer aulcun fourrier devant. Mais l'esbahissement de tout le monde fust très-grand, et principalement de M. le connestable, de veoir que le Roy eust faict le chemin de Fontainebleau à Paris, où il y a quatorze bonnes lieues, en un jour; chose n'ayant jamais esté jusques alors pratiquée : et luy fust impossible d'imaginer l'occasion d'un si subit partement.

Le Roy arriva sur les huict heures du soir, avec torches et flambeaux, car c'estoit en septembre sur la fin; et se logea au Louvre, où le connestable le vint trouver, luy demandant qui l'avoit meu de faire si grande traicte avecques telles incommoditez. A quoy Sa Majesté respondit assez froidement qu'il se desplaisoit tant à Fontainebleau, qu'il eust pensé mourir s'il y eust encores sejourné le mesme jour. Et là-dessus ledit sieur connestable s'en retourna en son logis, nommé l'hostel neuf de Montmorency, pour revenir le lendemain prendre son ancien logis au chasteau du Louvre. Et s'en alla Sa Majesté soupper, honorant M. le mareschal de Vieilleville de sa table : mais ce ne fust sans rire à part entr'eulx deux; car ils s'appercevoient bien que ledict connestable estoit surcueilly d'un grand estonnement. Cependant jusques à minuict on n'oyoit que chariots, coches, trains et chevaulx arriver, qui reprindrent leurs vieulx logis; mais plusieurs se coucherent sans soupper.

CHAPITRE XXXIII.

Entretien du maréchal de Vieilleville avec les maréchaux de Brissac et de Bourdillon.

Le lendemain, M. le connestable arrive au Louvre tout enflambé, en plus grande compaignie que de coustume; et se trouve au lever du Roy, ayant tousjours en la fantaisie son desseing de rompre paix, et de conclurre à la levée d'une armée pour invahir le royaume d'Angleterre: mais dès le soir, par l'advis secret de M. le mareschal de Vieilleville, il avoit esté arresté de ne tenir conseil de trois jours, et avoit desja mondict sieur le mareschal gaigné messieurs les mareschaulx de Brissac et de Bourdillon, qui n'estoient poinct partis de Paris; leur ayant dict que Sa Majesté trouvoit très-maulvaise et estrange l'intention de M. le connestable de mettre le royaume en telle combustion, qui ne pouvoit plus quasi respirer des pertes, desolations et ruines passées, et de le retirer avec ses povres subjects en une plus miserable condition; Sa Majesté ne pouvoit estimer ny tenir pour bons et fidelles, serviteurs ny affectionnez à sa couronne, tous ceulx qui favorisoient, adheroient, ou soustenoient une si pernicieuse et dampnable

oppinion ; ains les appelloit perfides et ennemis de son repos et de tout son Estat ; de quoy il les avoit bien voulu advertir, comme ses plus anciens et parfaicts amis, affin qu'ils se gardassent soigneusement d'encourir l'indignation de Sa Majesté : à quoy on ne gaigne jamais rien ; car tousjours le maistre se trouve contre le serviteur, quelque grand qu'il soit, le superieur ; les exemples passez les pourront faire saiges ; et s'il ne les aimoit très-cordialement, il ne leur donneroit pas cest advis.

Eulx, qui l'avoient veu soupper à la table du Roy, jugerent tout aussitost que Sa Majesté et luy en avoient conferé ensemble, et que sa parolle contenoit verité. Et le remercierent très-affectueusement, comme très bons et très-officieulx amis qu'ils luy estoient ; le mareschal de Brissac pour la voisinance de leurs terres et maisons en Anjou, et ces sociables et très-honnestes accointances qui se passerent entr'eulx deux à Rouan, plus à plain mentionnées au commencement de ce livre ; et quant au mareschal de Bourdillon, il avoit esté autrefois fort longtemps lieutenant-general de M. le duc de Nevers, gouverneur de Champaigne audict gouvernement, voisin et aboutissant celluy de Metz, au maniement desquelles charges, ils s'entrefaisoient mille bons offices et passe-droicts de grande importance pour le service du Roy, qui ne se peurent de l'un ny de l'autre jamais oublier ; et en ceste recognoissance luy protesterent tous deux, sur leur honneur, de quitter ce temeraire party connestabliste, encores qu'ils s'y fussent bien avant embarquez sur la promesse d'y avoir les principales charges, se persuadant, ledict sieur connestable, d'estre lieutenant-general de Sa Majesté en l'armée, et leur en départir ; mais qu'ils suivront son advertissement, ainsi que Dieu et l'honneur le leur commandent ; et qu'il fault, le tout bien consideré, avoir pitié du povre peuple, pour la manutention du repos duquel, et de la paix, ils seront tous deux des premiers qui y hazarderont leurs vies. Et sur la fin de ce collocque des trois mareschaulx, celluy qui cherchoit de la part de M. le connestable Brissac et Bourdillon, les trouva sortants de l'antichambre du Roy, ayants finy leur conférence ; qui luy respondirent qu'ils s'entreverroient en la chambre de Sa Majesté ; et ne daignerent aller en sa chambre.

CHAPITRE XXXIV.

Discours du maréchal de Vieilleville au conseil du roi, pour lui persuader d'observer et de faire observer l'édit de pacification.

Monsieur le connestable estant en la chambre du Roy avec son fils le mareschal de Montmorency, attendants tousjours l'heure opportune d'entrer au conseil, et d'en presser Sa Majesté, comme bruslant en la continuation de sa fantaisie, et ayant les mains pleines de memoires servants à cest effect, les mareschaulx de Brissac et de Bourdillon y arrivent, et bientost après le mareschal de Vieilleville et quelques princes, et nombre de grands seigneurs. Et toute ceste troupe ensemble, M. le mareschal de Vieilleville commence à parler ainsi, et d'une fort brave hardiesse, que le Roy eust très-agreable :

« Sire, depuis mon arrivée en ceste ville j'ay entendu de terribles nouvelles, desquelles le bruict court si grand et de telle furie, que je ne sçay, encores que je sois en la chambre de Vostre Majesté, si je suis en seureté de ma vie ou non. Et fault bien croire que ce murmure sort d'une ivroignerie populaire, qui ne sceit pas peiser, considerer, ny preveoir les consequences et évenements des choses ; mais seulement je me contente de mettre en avant sa folle conception, après s'estre enyvré à cueur saoul en quelque taverne, et ne se souiciant pas beaucoup de ce qui en pourra reussir.

» Et trouvera Vostre Majesté très-estrange, comme aussi fera toute ceste très-excellente assistance, ce qui se demeine mais avec grande furie par ceste ville ; qui est que l'on parle, pour le premier poinct, de rompre la paix et casser l'edit de paciffication qu'il a pleu à Dieu vous inspirer d'accorder à vos subjects d'une et d'aultre religion en la ville d'Orleans, par commiseration qu'il a eue de la ruine de vostre royaume et du povre peuple, et commencer la guerre la plus cruelle que l'on pourra contre ceulx de la religion pretendue, que nous appellons huguenots.

» L'aultre poinct, que l'on veult dresser une armée pour enfoncer le royaume d'Angleterre. Il est impossible d'imaginer, comprandre ny penser de quel esprit insensé, voire enraigé, peult sortir une si perverse et inconsiderée oppinion, de mettre la guerre dehors et dedans vostre royaume, et tout à la fois. Mais si celluy qui a tels sinistres desseings en la fantaisie conseilloit d'executer une entreprise après l'aultre, encores y auroit-il apparance de suivre sa proposition, et esperance de les effectuer, et en sor-

tir avec prouffict et honneur; mais d'embrasser le tout ensemble, le grand Turc ne fust jamais si empesché.

» Là-dessus, Sire, il me semble, sauf le meilleur advis de Vostre Majesté, qu'elle doit faire publier par ceste ville, à cry public, sur peine de la vie, qu'ame vivante n'aict plus à parler ny mettre en avant telles fadaizes; et que vous voulez resolument entretenir l'édict de pacification accordé en la ville d'Orleans : et en oultre, que s'il se trouve quelque homme de robbe longue, soit de conseil ou d'aultre vacation, faisants ou dressants memoires sur ce subject, qui ne servent que pour animer la populasse aux massacres et toute sedition, qu'il soit privé de son estat, et avecques honte; aultrement, faictes estat de veoir une inextinguible combustion en vostre royaume, en dangier de veoir vostre couronne par terre; et ne devez partir de ce lieu, que tout ce que je vous ay proposé ne soit executé; qui est le vray chemin de vostre repos et de tous vos subjects, de quelque qualité qu'ils puissent estre : estant contrainct de vous faire ceste remonstrance, que je supplie très-humblement Vostre Majesté avoir agreable, et me pardonner de la hardiesse que j'en ay prise, qui n'est à aultre fin que pour obvier aux inévitables hazards de toute desolation et impieté, où ces très-meschants diablesques desseings nous acheminent. »

M. le connestable, ces propos finis, qui estoient directement contre ses desseings, et offenceoient en quelques poincts son honneur, s'advancea de parler; et commenceoit sa replique, en grande colere; mais toute l'assistance, princes et aultres, vont crier tout hault qu'il ne se pouvoit mieulx dire, et que la remonstrance de M. le mareschal de Vieilleville estoit non-seulement très-équitable et fondée en toute justice, mais très-saincte et selon Dieu; et qu'il la falloit necessairement suivre, et appeller le prevost de l'hostel pour la faire incontinant publier, et commencer par le palais, toutes les chambres assemblées, encores que ce ne soit pas la coustume; mais aux extremes dangiers il fault user d'extremes remedes, et sans aulcune connivence; et que le Roy le doit estimer et tenir pour très-fidele serviteur et zelateur de son Estat, de luy avoir descouvert une telle meschanceté.

A quoy les deux mareschaulx de Brissac et de Bourdillon adjousterent qu'ils y tiendront la main jusques au dernier soupir de leur vie; et qu'il estoit necessaire de faire ung aultre devoir, que leur compaignon le mareschal de Vieilleville a oublié; qui est de faire la patrouïlle ceste nuict, en armes, par toute la ville, et tuer tous ceulx que l'on trouvera à heure indeue, armez, par les rues; car ils sçavent bien qu'il y a entreprise secrette de massacrer les meilleures maisons de la ville qui sont de la religion.

CHAPITRE XXXV.

Le Roi visite les provinces de son royaume.

Quand M. le connestable eust ouy parler ces deux mareschaulx, ausquels il se fioit merveilleusement, il cuyda crever en son ame; car il leur declairoit tous ses secrets, desquels le massacre estoit le premier; et s'estonna plus qu'il ne se peult dire, qu'ils eussent sitost changé de volonté et d'affection, veu les advantaiges qu'il leur avoit faicts : car Brissac devoit mener l'avant-garde de l'armée d'Angleterre, et Bourdillon l'arriere-garde : et congneust bien qu'il estoit descouvert en toutes ses entreprises, et qu'il avoit mis le Roy et toute la Cour contre luy. Qui fut cause qu'après disner il se retira en son hostel de Montmorency, où il fust, où il faignit estre cinq ou six jours malade, esperant que le Roy le viendroit visiter. Mais, frustré de son esperance, il s'en alla à Escouan plus mort que vif; et se relaissa de toutes ses vaines et ambitieuses entreprises, et en jecta tous les memoires au feu, comme par desespoir.

Voilà comment, par l'industrie et très-saige conseil de M. le mareschal de Vieilleville, toutes ces entreprises pernicieuses, enflées de cruauté et d'ambition, devindront nulles, et Paris, voire tout le royaume, delivré et affranchy de toutes ces angoisses et tribulations. De quoy il receust des gens de bien une infinité de louanges et de benedictions. Cependant on fist toute diligence, par l'exprès commandement du Roy, d'executer tout ce qui avoit esté proposé par ledict sieur mareschal, et les patrouïlles continuées et executées en si grande rigueur, que homme vivant, de quelque qualité qu'il fust, n'eust osé sortir de son logis après soupper, ny se pourmener par les rues; car dès les premiers jours de ladicte patrouïlle, il en fust tué plus de quarante, à la furie; et quelques-ungs des principaulx mutins qui avoient animé ledict sieur connestable à ceste meschante entreprise, le furent semblablement en leurs maisons, et trouvez pendus aux fenestres, affin d'intimider le peuple, qui changea bientost, par grande frayeur, d'oppinion.

Mais, quant à la penderie, les conjurateurs ayant descouvert qu'elle se faisoit par le com-

mandement des mareschaulx de Brissac et de Bourdillon, ils scamperent jour et nuict, qui par par la Seine, qui à cheval, qui à pied, pour se saulver : car il leur souvenoit bien que les susdicts mareschaulx, qui estoient les premiers du conseil de M. le connestable, avoient la liste des principaulx qui avoient juré la mort de plus de trois cents hommes de la ville, et la confiscation du pillaige, signée de M. le connestable.

M. le mareschal de Vieilleville, pour ne laisser rien imparfaict, conseilla au Roy de ne partir de Paris jusques à ce que Sa Majesté eust veu toutes meschancetez finies; qui ne pouvoit faillir à l'estre bien-tost, veu le beau commencement et la retraicte honteuse de leur chef. « En quoy toutesfois, disoit-il, ne se fault fier; car bien souvent on recule pour mieux saulter. » Et le supplia de sejourner au moins trois bons mois, s'asseurant qu'en si brief espace de temps le tout sera ensevely ; car il voyoit toute la ville de Paris en fievre.

A quoy Sa Majesté s'accorda fort volontairement, voyant un si heureux succès de tout ce qu'il luy conseilloit; ne se pouvant trop contenter de ses signalez services et de son très-saige conseil, et de ce qu'il avoit rivé si bien les cloux au connestable, gaigné semblablement avec une si prompte dexterité les mareschaulx de Brissac et de Bourdillon, aussi de l'avoir faict sortir de Fontainebleau en si terrible, et non accoustumée de tout temps, diligence; que, s'il y eust failly, il eust trouvé sa bonne ville de Paris en feu et en sang en moins de quinze jours.

Voyant doncques ce resolu sejour, la Royne mere et toutes les dames qui n'avoient pu faire ceste grande course de venir en un jour de Fontainebleau à Paris, s'y rendirent en deux jours et demy. Et durant tout ce temps, on ne parloit nullement de sedition, mais de toute amitié, et surtout de l'entretenement de la paix ; si bien que, par les advis et moyens susdicts, la France demeura en bien fort tranquille repos. De sorte que tout le monde, sans fin, louoit Dieu et benissoit celluy qui leur avoit, par son bon conseil, moyenné un si grand bien.

[1564-1565-1566] Estant les choses si bien acheminées à toute concorde et fraternelle union, M. le mareschal de Vieilleville conseilla Sa Majesté de se pourmener par son royaume, et se faire recognoistre à son peuple, en faisant ses entrées en quelques villes, sans s'esloigner de Paris de plus de vingt lieues en rond (1). Ce qui fust aussi-tost executé. Ainsi se passerent deux bonnes années en toute resjouïssance et tranquillité.

Et parce que de jour en jour toutes choses prosperoient de bien en mieulx, et que Sa Majesté en avoit ordinairement advis par la Royne sa mere, qui estoit demeurée à Paris avecques bonnes et fortes gardes, Sadicte Majesté se dispensa de passer les limites de vingt lieues à la ronde de Paris; car elle visita trois ou quatre provinces, non sans une indicible resjouissance de toutes les villes et peuples par où elle passa, les honorant de son entrée, ne s'estant jamais veu une si belle et si grosse cour à sa suicte. Car les princes du sang et aultres grands seigneurs y accouroient de toutes parts ; et faisoit merveilleusement bon veoir une si très-illustre et très-excellente compaignie, qui n'espargnoient nullement la despence en somptuosité d'habits pour honorer leur Roy et souverain seigneur, ny semblablement de table pour traicter à maison ouverte tous ceulx qui s'y vouloient presenter. En quoy M. le mareschal de Vieilleville fust remarqué pour l'un des premiers en toute magnificence, et fort bien secondé par messieurs ses compaignons, de Brissac et de Bourdillon.

CHAPITRE XXXVI.

Retour du Roi à Paris. — Désintéressement du maréchal de Vieilleville.

Après toutes ces resjouissances et allaigresses, le Roy s'en revint à Paris, où il sejourna encores ung mois, et de-là à Fontainebleau ; et, sur son partement audict lieu, M. le mareschal de Vieilleville luy demanda congé de s'en aller, puisque toutes choses estoient ainsi asseurées et paisibles. Qui luy respondit qu'il ne le luy pouvoit reffuser; mais il s'esbahissoit merveilleusement qu'il ne luy demandoit aulcune recompanse des excessives despences qu'il avoit faictes à sa suicte. Mais M. le mareschal repartit que tandis qu'il auroit des terres à vendre, il ne l'importuneroit jamais de telles choses, n'ayant faict que son devoir, saichant aussi les très-grandes affaires desquelles il estoit chargé. « Je cognois, dist alors Sa Majesté, que l'opinion de la Royne ma mere est très-veritable, que vous n'estes poinct de ceulx-là qui devorent

(1) L'auteur de ces Mémoires paroît avoir manqué d'attention et d'exactitude en parlant des voyages que Charles IX entreprit pendant les années 1564 et 1565 pour visiter les provinces de son royaume. Il suppose, 1° qu'en partant de Paris Charles parcourut d'abord trois ou quatre provinces sans être accompagné de la Reine sa

leurs maistres par l'importunité de recompances; mais si faut-il que je y regarde; vous asseurant que je ne seray jamais au-dessus de mesdites affaires que ne vous fasse cognoistre que vous ne m'avez faict service, ny despendu à ma suicte inutilement ny envain, et que je n'oublieray toute ma vie vos mérites; mais je vous désirerois bien tousjours auprès de moy; car je me doubte fort que le connestable brasse quelque chose en son esprit, et que son mescontentement m'en apporte ung aultre; car il est, à ce que j'entends, fort irrité, qui ne peult estre que à mon très-grand prejudice, d'aultant qu'il s'efforcera de tout son pouvoir de rompre la paix. Il est bien en ma puissance, comme vous sçavez, mon mareschal, de m'en deffaire en moins de demie heure; mais ayant servi le roy François mon grand-pere, le roy Henry mon feu seigneur et pere, le roy François mon frere, et moy, aux deux estats de connestable et de grand-maistre de France, qui sont les sublimes et premieres dignitez de tout le royaume et de ceste couronne, je le respecte et honore comme mon propre pere; et plus-tost mourir que d'attenter à sa vie; ayant aussi esgard à sa vieillesse : mais, pour n'en mentir poinct, il en abuse par trop. »

Sur quoy M. le mareschal luy respondit que telles considerations estoient très-louables, et que M. le connestable estoit très-heureux d'avoir un si debonnaire maistre; aussi ne pensoit-il pas encores qu'il soit grand remueur et fort vindicatif, qu'il vueille attenter jusques-là de rompre la paix et remettre le royaume en trouble; mais s'il s'oublie tant que d'entreprendre de suyvre ses premiers desseings, il gaigera sa vie, encores qu'il ne soit prophete ny fils de prophete, qu'il en mourra; et s'il se donne une bataille, sera le premier, par ung juste jugement de Dieu, qui y demeurera pour son salaire d'avoir rompu une si excellente faveur du ciel, qui est la paix, que Dieu ne donne pas à toutes nations. Et sur ce propos, que Sa Majesté eust fort agréable, il print congé d'elle pour s'en aller en sa ville de Durestal, donner ordre à ses affaires et y sejourner jusques au premier mandement et occasion qui se presentera d'aller servir son bon maistre, et faire sa charge de mareschal de France.

Or, le malheureux destin de la France voulut que, tandis que le Roy s'esbatoit par son royaume, donnant ordre aux affaires estrangieres, ne se souciant plus des domestiques, estant en la tranquilité susdicte, M. le connestable vint visiter ses bons voisins, Messieurs de Paris. Il y avoit plus de deux ans qu'ils ne s'estoient entreveus, où il fut receu comme le vice-roy de France, par tous les estats en general, et chacun à part. Et se logea, non pas en son hostel de Montmorency, mais vint droictement descendre au chasteau du Louvre; et sans la difference des hocquetons des archers de sa garde à ceulx des gardes du Roy, l'on eust dict que Sa Majesté y estoit logée, tant estoit grande l'affluence de toutes sortes de gens qui le venoient visiter. Et ne fault demander si on remist les fers au feu de l'entreprise cy-dessus mentionnée, et tellement accordée, que devant huict jours l'on estoit prest à marcher, et devers Orleans, pour tenir les deux costez de la riviere de Loire en telle subjection, que ceulx de la religion ne s'entre-fussent pu secourir.

Mais le prince de Condé, qui avoit esté longtemps asseurement adverty des secretes menées dudict sieur connestable, et de son entreprise de rompre la paix, qui fut renversée par le bon conseil de M. le mareschal de Vieilleville, leur accoursit bien le chemin; car il donna, de telle preveoiance, si bon et diligent ordre à ses affaires, que, voyant le sieur connestable dedans Paris, et ne doubtant nullement qu'il n'en arrivast ainsi, il se va saezir incontinant de la ville de Saint-Denis-l'Abbaye, que l'on dict communement [en France]; et ses trouppes, qui estoient par-cy par-là esparses, qui venoient sans bruict, le vindrent joindre en moins de deux jours et deux nuicts, et se trouva chef d'une belle armée, en laquelle estoient l'Admiral, Andelot (1), La Rochefoucault, les vidames de Chartres et d'Amiens, les comtes de Sault et de La Suze, Esternay, Bouchavannes, et tant d'aultres seigneurs, sans oublier Stuard escossais, avec cinq ou six cornettes escossaises qui couvroient la ville Sainct-Denis et toute l'estendue de la plaine, depuis la croix qui est sur le pavé et la chapelle du Landit, et barricadez dedans tous

mère; 2° il dit, au chapitre suivant, que ce prince revint ensuite à Paris, d'où il suppose qu'il partit encore pour s'ébattre par son royaume, c'est-à-dire pour en visiter les autres provinces.

M. de Thou, Castelnau et les autres historiens contemporains, assurent au contraire, 1° que Charles IX employa près de deux ans de suite à parcourir les provinces de son royaume sans interruption, et qu'il ne revint à Paris qu'au commencement de l'année 1566; 2° qu'il fut toujours accompagné de la Reine sa mère : et il n'y a en effet aucune apparence que cette reine, si jalouse de gouverner, eût laissé voyager sans elle, dans trois ou quatre provinces, un jeune roi qui n'avoit pas encore quatorze ans accomplis en 1564, et qu'elle avoit tant d'intérêt à ne pas perdre de vue.

(1) Dandelot ne se trouva point à la bataille de Saint-Denis. Il demeura pendant toute l'action posté au-delà de la Seine avec cinq mille hommes que M. de Matignon tenoit en échec par de fréquentes escarmouches. *Vie du maréchal de Matignon*, liv. I.

les villaiges, qui sont beaulx, grands et bien logeables.

M. le connestable, crevant de ceste surprise, demeura comme tout interdict, et tout en l'instant contremanda ceulx qui avoient desja pris le chemin de Longjumeaulx; et sort avec son gros d'armée, qui estoit infini, car tout Paris y estoit, par la porte Sainct-Denis, et se campe à La Cappelle, d'où il dispose et ordonne de son armée, se saezissant des avenues sur l'ennemy les plus nécessaires; et n'oublia de mettre gens dedans Montmartre : ce qu'il despeschea en moins de jour et demy; puis entreprand de forcer Sainct-Denis ou donner la bataille.

CHAPITRE XXXVII.

Bataille de Saint-Denis. — Les deux partis s'attribuent l'honneur de la victoire. — Mort du connétable.

Le Roy, qui estoit à Chasteau-Thierry (1), s'en retournant de Champaigne, adverty de l'arrivée du connestable à Paris, se diligente d'y venir. Mais il eust nouvelle au pont Chalenton que la bataille avoit desja esté donnée, et que le sieur connestable s'estoit retiré dedans Paris, et blessé à mort par ung Ecossais qui luy donna d'une pistolade dedans les reins. Sur quoy Sa Majesté s'escria fort hault, disant : « Ha! mareschal de Vieilleville, tu avois bien predict ce malheur, et que le juste jugement de Dieu en feroit la décision. »

Arrivé que fut Sa Majesté dedans Paris, il n'y cogneust que toute tristesse, larmes et mélancolie à cause de la mort dudit sieur connestable (2), qui estoit le comble de sa fascherie et ennuy, et de ce qu'ils n'avoient peu conferer ensemble avant son trepas; car il eust appris de luy beaucoup de secrets par lesquels il se fust pu conduire en ceste guerre si precipitement commencée. Mais ce qui luy despleust beaucoup oultre cela, fust qu'il trouva l'honneur de la victoire en dispute, et que le prince de Condé maintenoit luy appartenir, d'aultant que le chef son ennemy s'en estoit fui avec plus de mille hommes dedans Paris, et qu'il y estoit mort en moins de vingt-quatre heures, et beaucoup de grands seigneurs avec luy dedans le champ mesme de bataille; et qu'il se retira tout à son

(1) La plupart des historiens, même contemporains, supposent au contraire que le Roi et la Reine-mère étoient encore dans Paris quand le connétable en sortit pour donner bataille : je dis qu'ils le supposent, car ils ne s'expliquent pas positivement sur cette circonstance. Voyez les *Mémoires de Castelnau*, liv. VI, chap. 7.

(2) On voit ici que l'auteur assure positivement que le connétable étoit mort avant le retour du Roi à Paris. Mais, 1° il se trompe manifestement sur la date de sa mort, puisqu'il ajoute qu'il mourut en moins de vingt-quatre heures, ce qui est contraire au témoignage de tous les historiens, qui nous apprennent que la bataille de Saint-Denis se donna le 10 de novembre 1567, et que le connétable mourut le 12 novembre de la même année : « Le connétable, fort blessé, dit Castelnau, mourut trois jours après, » c'est-à-dire le troisième jour depuis l'action. Le même Castelnau dit qu'il étoit âgé de soixante-dix-huit ans, quoiqu'il n'en eût que soixante-quatorze. D'autres lui en donnent quatre-vingts, ainsi que le père Daniel l'a remarqué. Rien de plus ordinaire que de trouver de pareilles méprises dans les écrivains de ce temps-là. 2° Brantôme, qui entre dans un fort grand détail sur la mort du connétable de Montmorency, suppose évidemment que le Roi et la Reine-mère étoient dans Paris quand la bataille se donna, et qu'ils eurent le temps de voir le connétable et de lui parler avant qu'il expirât.

« De plus, dit-il, il s'opiniâtra au combat de telle façon, qu'il fut blessé en trois ou quatre endroits, et, s'affoiblissant peu à peu par ses playes, il tomba par terre ; et étant revenu à soy et relevé, il demanda s'il étoit encore beaucoup de jour, et qu'il ne se falloit amuser là, et qu'il falloit roide poursuivre la victoire, car elle estoit à nous. » Voyez quel cœur et quel jugement en ce brave vieillard! Puis, s'adressant à M. de Sanzay, honnête gentilhomme qu'il aimoit fort, lui dit : « Mon cousin de San- » zay (car ainsi l'appeloit-il toujours), je suis mort; mais » ma mort est fort heureuse de mourir ainsi. Je n'eusse » sçu mourir ni m'enterrer en plus beau cimetiere que » celui-cy. Dites à mon Roy et à la Reine que j'ai trouvé » à la fin l'heureuse et la belle mort dans mes playes, que » tant de fois j'avois pour ses pere et ayeul, et pour luy, » recherchée. »

« Et là-dessus, il se mit à faire ses oraisons accoutumées, pensant et voulant mourir en ce champ. Mais ceux qui étoient auprès de luy l'asseuroient que ce ne seroit rien, comme cela se fait ordinairement, et que, avec l'aide de Dieu, il se pourroit guérir; qu'il estoit très-necessaire qu'il sortit de là et qu'il se fit porter dans Paris : ce qu'il permist malaisement, disant toujours, le bon homme, qu'il vouloit mourir dans le champ de bataille, comme il avoit toujours desiré. A la fin il fut tant prié, sollicité et requis, qu'il permit d'estre porté. « Je » le veux donc, dit-il, non pour espoir que j'aye de gué- » rison, car je suis mort, mais pour voir le Roi et la » Reine, et leur dire adieu, et leur porter, par mes » playes et ma mort, l'assurance de la fidélité que j'ai » toujours porté à leur service. » Ce qu'il leur sçut aussitost très-bien dire d'une grande constance, et la larme à l'œil pourtant; et leur profera les mesmes mots qu'il avoit chargé le sieur de Sanzay de leur porter, avec force autres qu'il dit. Leurs Majestés les ouyrent avec force grandes larmes. »

M. de Thou ne nous fournit aucune lumière pour décider entre le témoignage de Brantôme, qui est fort sujet à se tromper, et celui de l'auteur de ces Mémoires : il se contente de dire simplement que le connétable mourut le lendemain de la bataille, et il fait ensuite l'éloge de ce seigneur, sans rien ajouter qui nous fasse connoître s'il a cru que le Roi et la Reine-mère lui aient parlé avant sa mort. Et comme on n'a aucune raison de préférer le témoignage de Brantôme à celui de l'historien du maréchal de Vieilleville, on ne peut dire avec certitude lequel des deux s'est trompé sur cette circonstance.

aise, sans estre poursuivi, à Sainct-Denys avecques ses blessés; mais, bien plus, qu'il se presenta le lendemain en bataille devant l'armée ennemie, et qu'il n'y eust ame vivante des leurs qui osast venir au combat, encore qu'ils y fissent alte jusques à midi; et un chef ne se peult dire saezy de l'honneur d'une journée, qu'il n'aict chassé, deffaict et tellement ruyné et achevé son ennemy, qu'il ne s'en puisse relever; et tant s'en fault que cela soit advenu, que le matin ils reffuserent la bataille; et ung milliasse d'aultres propos que tenoit ledit sieur prince pour tirer le droict de son costé.

M. le mareschal de Montmorency alleguoit d'aultre part que l'honneur luy appartenoit, d'aultant qu'il demeura maistre du champ de bataille et qu'il eust tout loisir d'enterrer ses morts; et que tout le bagaige de ses ennemis fust pillé et emporté par les siens, et leurs corps demeurez nuds sur la place, aux chiens et oiseaulx : de dire que son armée print la fuicte devers Paris avec ung grand spavente, sont propos faicts à plaisir; mais y allerent seulement ceulx qu'il ordonna pour la conduite de M. le connestable son pere; il confessoit bien qu'il y y avoit plus de mille hommes, mais c'estoit pour servir d'escorte à sondit pere; car il y avoit tant de fuyards de l'armée ennemie, que, s'ils l'eussent veu mal accompaigné, ils se fussent peult-estre ralliez et jectez dessus luy et sa trouppe, estant petite.

Sur ces propos, le Roy et les mareschaulx de Brissac et de Bourdillon ne pouvoient asseoir aucun jugement, tant pour l'incertitude des allégations, que pour ce qu'il n'y avoit en la compaignie personne qui n'y fust du party catholique et suspect en la matiere, et qu'ils ne vouloient pas *tollir* au plus ancien mareschal de France, qui estoit de Montmorency, ce qu'ils pensoient à la vérité luy appartenir.

CHAPITRE XXXVIII.

Sentiment du maréchal de Vieilleville sur la bataille de Saint-Denis.

Ces disputes et altercations durerent plus de deux jours, qui croissoient d'heure à aultre par les créances et rapports que l'on envoyoit de Paris à Saint-Denys, soubs passe-port ou avec trompettes, car chacun vouloit tirer le droict de son costé. M. le mareschal de Vieilleville, qui avoit tousjours gens fideles à la suicte du Roy et des armées, n'y espargnant nullement la despence, fut adverty en toute diligence du partement du feu connestable de sa maison de Chantilly : lequel print de Durestal le chemin des postes par la levée, et vint par Orleans à Paris trouver Sa Majesté, laquelle fust très-aise et comme ravye de le veoir, luy disant qu'en meilleure occasion ne pouvoit-il arriver; mais qu'elle eust bien desiré qu'il fust venu il y a ung mois, pour l'asseurance qu'elle avoit qu'il eust rompu et diverty, par son prudent conseil et déterminées resolutions, le très-grand desastre et malheur incomparable qui est survenu puis trois ou quatre jours en cest endroict et pays durant leur absence. « Encores estes-vous venu fort à propos, adjouta Sa Majesté, pour juger et decider d'un poinct qui touche grandement mon honneur; car mes ennemys se veulent attribuer l'honneur et la gloire de la bataille qui fut donnée il y a trois jours entre Paris et Saint-Denys, et alleguent pour tout droict de leur costé, sinon que mon lieutenant y a esté blessé à mort et retiré dedans Paris, fuyant avec mille hommes. Demain vous entendrez les raisons de l'un et l'aultre party. »

Sur quoy, M. le mareschal respondit ainsy : « Il n'est besoing, sire, de remettre au lendemain ce qui se peult decider presentement; aussi que vous n'y estes nullement interessé, car vous estiez absent lors de la bataille : que pleust à Dieu que Vostre Majesté s'y fust trouvée! car les respects, les commandemens, les affections et les combats s'y fussent gouvernez et conduits d'aultre façon. Aussi que c'est, à mon advis, trop entrepris aux serviteurs, de quelque qualité ou authorité qu'ils puissent estre, de s'assembler et dresser une armée jusqu'à donner une bataille, au milieu d'un royaume, sans le congé de son roy ou de l'en advertir. Que si leur animosité ne leur eust fait oublier ce devoir, Vostre Majesté, Sire, par sa presence, eust peult-estre composé les choses en toute doulceur, et le sang françois n'eust pas esté si cruellement respandu. Somme, que je maintiens que l'aggresseur a commys crime de leze-majesté, et ne s'en sçauroit laver ny excuser; car il ne peult ignorer qu'il n'aict mys vostre royaume en proye, d'aultant que si les estrangiers d'un et d'aultre party, qui estoient en grand nombre, et tous d'une langue, comme six mille Suisses, cinq mille reithres et quatre mille lansquenets, eussent pris intelligence ensemble, ils se fussent jectez sur nos François estant au combat, et les eussent sans doute tous deffaicts; et par consequent vostre ville de Paris effrayée, eust esté saccaigée et ruynée de fond en comble, desastre qui eust faict courir à Vostre Majesté une très-horrible et très-dangereuse fortune. »

CHAPITRE XXXIX.

On assemble le conseil pour délibérer si l'on attaquera une seconde fois l'armée huguenote.

« Mais pour venir à la dispute qui est en termes de l'honneur de la bataille, Vostre Majesté, Sire, ne l'a poinct gaignée, encores moins le prince de Condé. — Qui doncques? dist le Roy. — Ce a esté, respond M. le mareschal, le roy d'Espaigne; car il y est mort d'une part et d'aultre tant de valeureux seigneurs, si grand nombre de noblesse, tant de vaillants capitainnes et de braves soldats, tous de la nation française, qu'ils estoient suffisants pour conquester la Flandres et tous les Pays-Bas, pour les réincorporer à vostre couronne, de laquelle ils sont autrefois sortis; et sans cette mauldicte rupture de paix, [que dampné soit qui en est cause!] j'avois deliberé de vous induyre, persuader et quasi forcer à mettre toutes ces forces ensemble pour y faire une entreprise, qui eust esté le plus mémorable voyaige qui aict esté faict depuis trois cents ans en France, et qui eust perpétué vostre nom à jamais; et en fussiez sans doubte venu à vostre honneur, car vous n'avez ny mers ny montaignes à passer pour enfoncer ce pays-là, auquel le plus commun langaige dont on use est le français; qui nous eust apporté une milliasse de commoditez. »

Ce fust au mareschal de Montmorency à rougir, par ces parolles et discours, qui estoient fondez en toute raison et équité, sans qu'il s'ingerast d'y respondre ny replicquer un seul mot: et n'y eust personne en toute ceste assistance, qui estoit grande, mesme les princes, qui ne louast tout hault la saige prudence et resolu entendement de M. le mareschal de Vieilleville, qui en avoit dict, par grande hardiesse et sans flatterie, la pure vérité : mesme le Roy, à la Majesté duquel ceste remonstrance estoit très-agréable, car long-temps a quelle en sçavoit la source et le fonds, ne peult dire aultre chose, sinon que c'estoit parler en très-fidelle serviteur; et mauldissoit tous ceulx qui se meslent de faire service à sa couronne en grands estats et sublimes charges, qu'ils n'embrassent d'un tel zele la manutention d'icelle, en postposant leur ambitieuse affection. Après ces parolles elle se retira en sa chambre extrême fascherie.

Le lendemain on assemble le conseil pour adviser les remedes que l'on pourroit appliquer en telles et si urgentes necessitez, et principalement si on devoit assieger le prince de Condé en son fort de Saint Denys, ou pour le moins le faire resserrer; car son armée, qui estoit composée de grand nombre d'estrangiers, comme dict est, et d'aultant de Français, s'estoit merveilleusement estendue et eslargie, et tenoit ung grand pays ne craygnant pas beaucoup l'armée ennemie, l'ayant acculée dedans Paris; et bien souvent venoient des coureurs jusques aux barrieres de la ville, plus par braverie que pour en tirer quelque advantaige ou aultre effect; car personne ne sortoit: ainsi estoit-il commandé et fort rigoureusement deffendu.

Toute ceste grande compaignie assemblée, où estoit Monseigneur, frere du Roy, duc d'Anjou; messieurs de Montpensier pere, et fils, qu'on appeloit prince Daulphin; messieurs les cardinaulx de Bourbon et de Lorraine, et tous messieurs de Guyse; les quatre mareschaulx de France, chancelier, cinq ou six maistres des requestes et secretaires d'Estat, n'y estant la Royne mere, à cause de sa maladie; sans oublier M. de Nevers, et sept ou huict anciens chevaliers de l'Ordre.

CHAPITRE XL.

Le Roi offre la charge ne connétable au maréchal de Vieilleville.

Le Roy proposa fort dignement toutes les necessitez de ses affaires, priant l'assistance en general de luy donner conseil en très-fideles serviteurs, sans aulcune passion; car en meilleur exemple ne lui pouvoient-ils faire cognoistre le zele qu'ils doivent avoir à la conservation de son Estat, qui court une fort dangereuse fortune, ayant son ennemy campé si près de luy avec une grosse armée, comme chacun sceyt.

« Et parce que le connestable est decédé, et qu'il n'y a plus personne qui commande absolument en mon absence en ceste armée, j'ay faict choix en mon esprit, ajousta Sa Majesté, de colloquer en sa place le mareschal de Vieilleville, et le constitue, crée et establis, en ceste ville et grande assemblée, connestable de France (1), m'assurant de deux choses: la premiere, qu'il

(1) Voici encore un fait qui a été omis ou ignoré par les historiens du temps, dont aucun ne dit que le Roi ait offert au maréchal de Vieilleville la charge de connétable, et qu'il l'ait refusée. Un refus si extraordinaire pouvoit être fondé sur la crainte de déplaire à la Reine-mère, qui vouloit que cette charge fût supprimée, et d'être traversé par elle en l'acceptant. « Or, après la mort du connétable, dit M. de Castelnau, la Reine, mère du Roi, es-

sçaura très-bien, avec toute valeur et saige entendement, exercer et conduire ceste charge; l'aultre, qu'il n'y a personne en ceste compaignie qui puisse ignorer ses merites et les grands et signalez services qu'il a faicts depuis trente-six ans, soubs quatre roys, en toutes ses charges, et faict encores tous les jours à la couronne de France: qui me faict bien croire que vous aurez tous ceste création très-agréable. Et sur ceste espérance, je vous prie generalement, et neantmoins commande, de luy obeyr en tout ce qui concernera mon service: la seule consideration de l'amytié que je luy porte vous y doit affectueusement conduyre. »

Ces propos finis, les princes et toute l'assistance, hormys quelques-ungs, que le lecteur, mais courtisan, sçaura bien discerner, vont dire d'un commun assentement, et tout hault, que cette election estoit fort meurement considerée, et qu'entre les mains d'un plus digne ny valeureux chevalier Sa Majesté ne pouvoit mettre cest estat; et qu'ils luy obeyront très-volontairement, non-seulement pour les raisons susdictes, mais pour ses signalez merites, dont ils ont tous grande cognoissance; aussi qu'il est de fort illustre extraction, appartenant à des plus anciennes maisons de ce royaume, mesme à des princes du sang.

M. le mareschal de Vieilleville sort de sa place, et se vient presenter devant le Roy, faisant une reverence fort basse, jusques à donner d'un genoil en terre: un chacun pensoit qu'il allast prester promptement le serment à Sa Majesté pour s'asseurer de l'estat, craignant que, y apportant une longueur, il n'y survint quelque interruption; mais ils furent bien trompez, car il va parler bien hault de ceste façon: « Sire, je remercye très-humblement Vostre Majesté du très-grand honneur qu'il luy a pleu me faire, en la presence d'une si illustre et excellente compaignie, de me creer connestable de France, m'ayant preferé, par vostre grande liberalité, à ung grand nombre de braves chevaliers qui en sont plus capables que je ne suis; mais j'aimerois mieulx, Sire, n'avoir jamais esté que de l'avoir accepté. »

Alors le Roy, comme à demy-colere: « Mais dictes-moy pourquoy? — Parce, Sire, respondil, qu'il est desormais temps, laissant l'estat de connestable à part, et qu'il n'en soit jamais plus parlé, de faire entrer monseigneur vostre frere, que voylà, au maniement des affaires d'Estat, et le constituer lieutenant general de Vostre Majesté en vostre royaume et en toutes les terres et pays de vostre obeyssance, affin qu'il ne demeure plus inutile, et qu'en tous lieux où il se trouvera il puisse parler en si grand prince qu'il est, des armées, des batailles, des gouvernements, et des ordonnances necessaires et politicques, et de tout ce qui concerne la manutention de vostre couronne, et de l'estat public, jusques au maniement et distributions de toutes les finances en general des provinces qui sont soubs vostre couronne; ce qu'il ne sçauroit faire, n'y ayant jamais esté appelé ny employé; de quoy il peult rougir en toutes compaignies. Et à ceste création, plustost que plustard, vous doivent convier, mais presentement, en ceste brave assemblée, deux fort pregnantes raisons: la premiere, qu'il embrassera de très-grand soing et diligence l'exercice et l'execution d'une si très-honorable charge, qui n'a sa pareille en la chrestienté, avec une indicible fidelité, en prince très-genereulx qu'il est; car, si de vostre grandeur depend toute la sienne, il faut bien qu'il croye qu'il est du tout en tout exterminé si par sa faulte le moindre fleuron de vostre couronne souffre quelque diminution, ayant part, comme il a, en vostre heritaige, comme celluy qui en est tout fraischement sorty, n'estant encores son appainaige assuré ny limité.

» L'aultre, que Vostre Majesté ne peult doubter que vostre service ne prospere de bien en mieulx, considerants tous vos sujets de toutes qualitez, princes et aultres, qu'ils ont ung second vous-mesme, et de vostre propre sang, pour leur commander: là où ils sont d'aultre estoffe, lesdicts princes se desdaignent d'y obeïr; qui apporte souvent de grands desastres en affaires pressez et de grande importance, principalement le jour d'une bataille ou d'un siege de quelque ville frontiere; et que, d'aultre part, quant à nous qui ne sommes pas de ce calibre, mais seulement gentilshommes, si quelque-un est promeu et élevé en quelque dignité, ou par merite ou par faveur de son Roy, les aultres entrent en jalousie de ceste preference, et negligent leur service non-seulement, mais calompnient de tout leur pouvoir la charge de l'aultre, et y contrarient; qui est cause bien souvent que l'execution des grandes affaires demeure en arriere; là où estant mondict seigneur estably en ce sublime estat, il couppe la breche à tous tels inconvenients, et contrainct ung chacun, par sa seule

tima que, pour avoir les armes et la puissance, avec l'autorité entière, elle ne pouvoit mieux faire que tacitement supprimer ce grand état de connétable, qui lui étoit suspect; et donna la charge de lieutenant-général au duc d'Anjou, qu'elle aimoit uniquement. » *Mémoires de Castelnau*, liv. VII, chap. 8.

presence, à faire son devoir. De sorte, Sire, que, s'il plaist à Vostre Majesté croire mon conseil, vous le declarerez tel tout presentement en ceste très-illustre et très-excellente compaignie; et semble que Dieu l'aict icy exprès assemblée pour estre presents et porter tesmoignage d'une si brave élection, et très-necessaire aux affaires urgentes qui sont devant nos yeulx, et à nostre très-grande perte et dommaige. »

CHAPITRE XLI.

Le duc d'Anjou, frère du Roi, est fait lieutenant-général du royaume.

Il ne se peult dire de quelle allaigresse et contentement ceste remonstrance fut receue generalement de toute l'assemblée, suppliants tous à haulte voix de croire le conseil de M. le mareschal de Vieilleville. Alors les cardinaulx de Bourbon et de Lorrainne, accompaignez des quatre mareschaulx de France, viennent prandre Monseigneur, et le presenter à Sa Majesté; laquelle, à voix intelligible, le proclama son lieutenant-general en tout le royaume, et au-delà; et ayant pris ses deux mains entre les siennes, l'admonesta de bien et fidelement faire son devoir en ceste belle et très-sublime charge, et s'il ne le juroit pas ainsi. Son Altesse respondit qu'il mourra plustost que d'y faillir, voire de ses propres mains. Sur quoy la resjouissance fut si grande, et avecques ung tel applaudissement de main, qu'il ne se peult exprimer. Et après s'estre rangez auprès du Roy et de son Altesse sept ou huict, avec les quatre mareschaulx de France, il fust conclu que dès le lendemain on iroit faire desloger le prince de Condé, ou y mourir, et plustost desbonder toute la ville de Paris que de faillir à l'execution de ceste entreprise, qui estoit mise sus seulement pour faire entrer son Altesse en son coup d'essay; du bon succès duquel il n'y avoit ame vivante là dedans qui n'en conceust une très-ferme et très-asseurée esperance. Et là-dessus le conseil se rompit.

Mais ce ne fust sans hault louer M. le mareschal de Vieilleville d'une si belle proposition, par laquelle il avoit bien faict cognoistre à un chacun qu'il n'avoit aulcune tache d'ambition, d'avoir reffusé le premier estat de France pour le transferer à ung aultre, en changeant de tiltre et de qualité: car, à vray dire, les estats de connestable, de mareschaulx, grands-maistres et grand écuyer de France, sont seulement vouez et affectez aux seigneurs de grande maison et mérite, et non aux princes, principalement du sang.

Et y avoit grand presse d'aller devers la Royne mere pour luy annoncer l'investiture de son troisiesme fils en ce sublime estat de vice-roy de France; qui en fust très-aise et très-contente, ne se pouvant assez louer de M. le mareschal de Vieilleville, qui avoit mis si dextrement en avant ceste belle invention, pour laquelle Sa Majesté l'aima et honora tousjours depuis plus que jamais; comme aussi fist Son Altesse, qui luy dist devant grand nombre de seigneurs, qu'ayant esté introduict en ceste incomparable charge par ung brave et très-signalé chevalier, qu'il ne pouvoit faillir à la bien exercer, et prioit Dieu qu'il luy en fist la grace; et qu'il se pouvoit asseurer, au reste, que de sa vie il n'oublieroit ce respect et ceste courtoisie de s'estre despouillé pour le vestir, et qu'entre cent il ne s'en trouveroit pas deux qui en feissent de mesme; « aussi, adjousta-t-il, que vous avez confirmé par une très-suffisante preuve le tesmoignage que porta de vous la Royne, ma dame et mere, à la prise du Havre, devant toute l'armée; de quoy elle se sent fort vostre obligée. »

CHAPITRE XLII.

Le prince de Condé et l'Amiral se retirent en Poitou.

[1568] Le prince de Condé fut incontinant adverty de la resolution de l'entreprise de le venir attacquer: car les guerres civiles ne manquent jamais de perfides, ou de gens qui, soubs beau semblant, tranchent des deux costez. Et, par conseil bien consideré avecques l'Admiral, Andelot et aultres seigneurs de son party, delibera de desloger, s'asseurants bien que, sur ceste nouvelle création du frere du Roy à la lieutenance-generale, il n'y auroit homme vivant dedans Paris, jusques aux artisans et crocheteurs, qui ne print les armes; et qu'il leur estoit très-nécessaire d'éviter ceste bouillante furie; car il n'y avoit à gaigner, avec ceste enraigée populace, que la mort; craignants, d'aultre part, que leurs estrangiers, qui estoient leur plus grande force, se pourroient praticquer pour le service du Roy, principalement les Suisses, qui sont coustumiers de se vendre au plus offrant: car on leur devoit deux mois, et l'argent de l'Angleterre n'estoit pas encore venu.

Suivant ce conseil, ils deslogerent toute nuict, et prindrent le chemin de La Rochelle, comme leur plus seure retraicte, se promectants, par le moyen de cette bonne et brave place, s'assubjectir tout le Poictou.

Le Roy, adverty de ce deslogement, jugea bien que l'ennemy estoit en spavente ; et faict marcher l'armée, commandant à son frere de la mener par Orleans, pour les croiser s'il estoit possible, car ils alloient par la Normandie ; et que, quant à luy, il n'y vouloit pas aller si-tost, affin qu'il commenceast d'exercer son estat de lieutenant-general ; aussi que auparavant de partir il vouloit estre asseuré de la santé de la Royne leur mere ; mais que dedans quinze jours ils seroient ensemble.

Ainsi sort de Paris Son Altesse avec son armée, qui estoit belle et grande, et une merveilleuse noblesse, assistée de trois mareschaulx de France, Brissac (1), Vieilleville et Bourdillon ; car Montmorency demeura auprès du corps de son pere : et s'en vont droict à Orleans, sans que jamais ils peussent rencontrer à qui parler ny combattre, encores qu'ils en chercheassent tous les moyens ; car messieurs les mareschaulx envoyoient alternativement cavalerie en campaigne pour descouvrir, et y alloient bien souvent eulx-mesmes, mais en vain, parce que les aultres avoient pris si bas en la Normandie, que impossible leur fut d'en avoir nouvelles ; aussi qu'ils faisoient grandes journées, craignants que l'armée royale leur empeschast le passaige de Loire au-dessus de Nantes ; qui les eust gardez d'entrer en Poictou, dont fust provenue leur totale ruine.

Environ dix-huict jours après le partement de Paris, le Roy arriva à Tours avec de belles forces, ayant la Royne sa mere en sa compagnie, qui estoit bien *reconvalescée*. Et ayants eu advis que le prince de Condé avoit passé Loire entre Anceny et la tour Doudon, et qu'ils estoient desja entrez en Poictou, il fust conclu et arresté d'aller après, de peur qu'ils s'agrandissent davantaige, y tenants beaucoup de places, et les forcer plustost à une bataille ; mais parce que dedans Poictiers il n'y avoit poinct de chef pour resister à leur entreprise, et que l'on s'asseuroit qu'elle seroit la premiere attaquée, Son Altesse commanda à M. le mareschal de Vieilleville d'y entrer incontinant avec six enseignes ; qui estoit bien peu, veu la grandeur de la ville, mais il se fioit en la prudence, valeur et vigilance dudict sieur mareschal ; et envoya d'aultres capitainnes en quelques petites places, pour mesmes effects ; departant ainsi les charges en la presence du Roy, qui luy en laissoit tout le commandement, comme à son lieutenant-general.

(1) Ce maréchal étoit mort en 1564.

CHAPITRE XLIII.

Le maréchal de Vieilleville entre dans la ville de Poitiers.

Monsieur le mareschal doncques s'achemine en toute diligence avec les trouppes susdictes et sa garde de cent harquebuziers, dont estoit tousjours capitainne Sainte-Colombe, et les gentilshommes cy-dessus nommez au siege du Havre-de-Grace, et entre dedans Poictiers, donnant ordre promptement aux choses nécessaires pour la garde d'une telle et si vague ville ; dont bien luy en print, car les ennemis, par determinées deliberations s'y estoient acheminez, bien advertis qu'il n'y avoit là dedans, pour y commander, que l'evesque, de la maison d'Escarts ; et se promettoient de la prendre par escalade. Mais quand ils sceurent que mondict sieur le mareschal y estoit, le cueur, non pas le nez, leur saigna, et se retirerent, encores qu'ils n'en fussent que à quatre lieues, despitant et maugreant, avec execrables blasphemes, sa venue, par laquelle une si riche fortune leur avoit esté ravie : car la prochaine nuict ils devoient entreprendre leur execution, et s'asseuroient d'en venir au dessus.

En ceste charge il fist de braves gestes et empeschea dextrement les trouppes ennemies d'en approcher de plus de quatre lieues : car à toutes heures il faisoit sortir des gens de cheval et de pied pour les escarmoucher ; qui en furent si travaillez, tant du combat que de surprises fort secretes, où il en demeuroit toujours nombre des leurs, que, à la fin, ils s'en desisterent. De telle façon et dexterité il conserva la ville l'espace de trois ou quatre mois ; et, oultre ce, il saulva deux ou trois places voisines de Poictiers, entre aultres Lusignan, qui s'en alloit perdue sans l'advertissement que luy fist La Haye, lieutenant de Poictou, en toute diligence ; lequel y envoya incontinant quatre enseignes conduictes par ce qu'il avoit de plus cher, messieurs le marquis d'Espinay et de Duilly ses deux gendres, et de Thevalle son neveu, qui rencontrerent les entrepreneurs au nombre d'environ six cents, et les chargerent de telle furie sans recognoistre, qu'ils les mirent à vau-de-route, d'aultant qu'ils ne se doubtoient pas de telles trouppes, et ne pensants estre descouverts, et en demeura environ deux cents sur la place ; et ne trouverent pour tout butin que des eschelles, avec lesquelles ils vouloient, par intelligence, y entrer. Il fut pris aussi vingt ou trente prisonniers, que M. le marquis d'Espinay envoya à M. le mareschal son beau-pere ; et se saezit,

estant dedans Lusignan, de quinze ou vingt des plus apparants de la ville, pour estre confrontez ausdicts prisonniers desja envoyez à Poictiers avec lesdictes eschelles : desquels apparants il en fut executé à mort douze, environ quinze jours après leur prise ; qui fut une terrible descouverte pour tout le Poictou, car la mesme ville de Poictiers estoit au nombre des villes vendues par les menées de l'Admiral : de quoy il cuyda enraiger, voire mourir. Le prevost de M. le mareschal, durant quinze jours, ne vacqua à aultre chose, et en fut executé plus de quarante. De quoy advertys, le Roy et Son Altesse ne pouvoient assez publiquement louer mondict sieur le mareschal, disants à tous qu'il leur avoit conquis, par ceste incomparable diligence d'y avoir envoyé des forces soubs capitainnes si guerriers, tout le Poictou ; car si les intelligences de l'Admiral eussent sorty effects, ils eussent esté contraincts d'en desloger, n'ayant plus une seule ville de marque pour retraicte ; estimants plus ce brave et admirable traict, d'y avoir pourveu si à propos, et des executions de justice qui descouvrirent tels tradiments, que le gaing et la victoire d'une grande bataille.

CHAPITRE XLIV.

Siége de Saint-Jean-d'Angely.

[1569] Le Roy enfin fut d'advis d'aller assieger Saint-Jean d'Angely, pour toujours affoiblir son ennemy; et laissa son frere et lieutenant general en la campaigne, et bien fort, pour faire teste à toutes leurs entreprises; en quoy il s'aquicta en très-valeureux prince, et rengea les Protestants quasi à l'extremité, par plusieurs rencontres et une bataille que l'on nomma de Montcontour.

Sa Majesté establit M. le mareschal de Vieilleville son lieutenant general audict siege d'Angely, se desdaignant d'y estre en personne, et se vint loger à Luret, distant d'environ une lieue de ladicte ville. Durant lequel mondict sieur mareschal, prenant ceste charge à grand honneur et faveur, se vint camper avec sa petite armée, et se loge en un villaige nommé La Vergne. Il faict incontinant sommer la ville de se rendre à son Roy. Piles, qui estoit dedans, respond qu'il la garde par le commandement du prince de Navarre, gouverneur de Guyenne pour le service de Sa Majesté.

M. le mareschal print ceste responce pour reffus, et faict en toute diligence les approches et tranchées, et placer huict canons devant la porte d'Aulnis, qui fut si furieusement battue un jour entier, que la bresche estoit grande et raisonnable. Mais toute la nuict ceulx de dedans travaillerent si ardamment, jusques aux femmes, dedans le fond du fossé, avec l'industrie d'un ingenieur, qu'ils y firent une muraille seiche des pierres que le canon avoit abattues, avec d'aultres matieres, que la bresche fut tout aussi-tost remparée et mise en un tel estat de deffence qu'elle ne fut poinct assaillie, aussi que, entre aultres moyens, ils tirerent une tranchée derriere la bresche flanquée bien à propos, et sur icelle dresserent des barricades pour leurs harquebuziers couverts; et l'accommoderent de telle façon qu'ils l'estimoient plus forte qu'auparavant.

Mais le lendemain, dès la poincte du jour, il feist dresser la batterie en ung aultre endroict devers la tour de laquelle les assiegez avoient faict abbattre la couverture ; et fust si furieusement battue, que la bresche estoit raisonnable : occasion que plusieurs braves capitainnes, suivys de grand nombre de soldats, entreprindrent de s'en rendre maistres, et donnerent fort brusquement jusques au-dessus de la bresche. Mais elle fut debattue de telle hardiesse et dexterité, que les nostres furent contraincts de se retirer : qui ne fut sans une grandissime perte d'une part et d'aultre, plus toutesfois de ceulx de dedans, et de leurs meilleurs soldats, tant par la fureur de l'artillerie que de coups de main.

Qui fut cause que M. le mareschal essaya une aultre plus doulce voye, et escrivit au capitainne Piles que s'il attendoit encores ung aultre assault, qu'il estoit perdu, et, s'il ne mouroit en combattant, sa mort seroit ignominieuse, car par justice, et déclairé roturier avec toute sa posterité, pour servir d'exemple à tous subjects rebelles, usurpateurs, contre tout droict divin et humain, des villes de son Roy et souverain seigneur ; l'advertissant, au reste, que Lusignan et Xainctes estoient en l'obeissance du Roy, et qu'il demeureroit tout seul au milieu des forces royalles et pays des Catholiques, sans vivres ny toutes munitions de guerre ; et le mettoit enfin dehors de toute esperance de secours, l'asseurant que les princes avoient desja passé la Dordonne après ceste bourrasque de Montcontour, et d'aultres rencontres ausquelles ils avoient toujours eu du pire ; et que, à ceste cause, il print bien garde à luy, sans faire ainsi l'oppiniastre : quant à sa personne et les siens, il luy promettoit, en foy de gentilhomme d'honneur, qu'il les recevroit à une composition si honneste, que luy et eulx auroient grande occasion de se contenter.

Ceste lettre, avec une si grande seureté, et signée d'un tel seigneur et mareschal de France, ouvrit les esprits de Piles et des principaulx, qui eussent volontairement presté l'oreille à une honorable composition, veu le peu d'hommes et la faulte qu'ils avoient de toutes munitions, que de bouche, que de guerre ; et firent responce qu'ils demandoient une trefve de dix jours, pour envoyer devers les princes ; et que si au bout dudict terme il ne leur venoit du secours, ils se soubsmectroient à sa volonté ; et que l'honneur des armes leur commande d'en user ainsi; de quoy ils le font juge comme chef des armées et des guerres, et du devoir honorable de tous ceux qui les suyvent. Ce que M. le mareschal facilement leur accorda, comme chose fort raisonnable, et à laquelle tout homme, quel qu'il soit, qui garde une place pour ung prince, est tenu, s'il ne la perd par force et d'assault, de n'entrer poinct en composition ny capitulation, sans le commandement et advis de celluy qui la luy a donnée en charge.

Ceste trefve ainsi accordée et publiée partout, un grand nombre de seigneurs et de capitainnes de gendarmerie vindrent trouver M. le mareschal, pour se resjouir avecques luy de ce grand heur d'avoir rangé la ville que l'on estimoit sur toutes celles du Poictou, après La Rochelle, la plus forte, et quasi imprenable. Et entre aultres seigneurs y arriverent les ducs d'Aumalle et le comte de Martigues, gouverneur de Bretaigne; lesquels mondit sieur le mareschal receust fort honorablement avec salves d'escopeterie et de canonades; et les feist loger de mesme, déférant au duc d'Aumalle toute la charge et commandement en l'armée, comme de donner le mot, poser les gardes et recevoir tous les pourparlers qui viendroient de la part de ceulx de dedans, pour y respondre et donner l'ordre qui y seroit requis. Ce qu'il ne voulut accepter, saichant que le Roy et Son Altesse (1) ne l'auroient pas agréable, d'aultant qu'il y estoit instalé de leur propre mouvement et franche volonté; aussi que, estant mareschal de France, c'est le vrai devoir de son estat que de commander aux sieges et aux armées; et d'entreprendre là-dessus sans un ample pouvoir de Sa Majesté, il craindroit que cela luy fust reprochable, et qu'il deust respondre de tous les malheurs et desastres qui pourroient survenir en ce siege en son honneur et sa vie.

(1) Par son Altesse, l'auteur entend le duc d'Anjou, frère du Roi. On donnoit en ce temps-là le titre d'Altesse aux fils de France.

CHAPITRE XLV.

Diverses circonstances du siége de Saint-Jean-d'Angely.

Monsieur le mareschal ayant faict ceste honorable deference, suyvant son honnesteté accoustumée, à un tel prince, sur ce reffus ne l'en voulust importuner davantaige, mais cherchea tous les moyens de le bien traicter, et M. de Martigues, avec les principaulx de leur suicte, sans y espargner aulcunement la despence; où se trouvoient quelques capitainnes de dedans, car il y avoit ostaige d'une part et d'aultre, auxquels on faisoit bonne chere. Mais le capitainne Piles, et ung aultre nommé La Motte-Pujoz, plus opiniastres que tous, n'y voulurent jamais venir, et se retiroient seurement, la nuict venue, en leur ville.

Cependant les dix jours expirerent sans que jamais on eust aucunes nouvelles ny responce des princes, encores qu'ils y eussent envoyé ung nommé *La Personne*, capitaine fort experimenté et aux armes et aux affaires d'Estat; mais il n'y voulut poinct retourner, cognoissant le peu de moyen des princes de leur donner secours, et encores moindre de ceulx de Saint-Jean-d'Angely de pouvoir resister à ung si brave chef d'armée, qui avoit entamé leur ville d'une si furieuse façon.

Qui fut cause que M. le mareschal envoya sommer Piles de tenir promesse, ou qu'il l'alloit ruyner de fond en comble; lequel respondit, par le herault et trompette qu'il y avoit envoyez, qu'il aymoit mieulx mourir au combat, en deffendant ce qui luy avoit esté baillé en garde avec son honneur, que d'estre, luy et ses compaignons, taillés en pieces quand ils seroient sortys de-là; et que le bruict en estoit tout commun en son armée, et que desja ses soldats se vantoient de leurs armes et chevaulx.

Sur quoy M. le mareschal le luy renvoya pour l'asseurer que ce bruict estoit très-faulx, et qu'il aimeroit mieux mourir que de commettre une telle villainie et meschanceté; et que tant s'en fault qu'il permette que cela advienne, qu'il les accompaignera plustost jusqu'au lieu de leur seureté, et leur permettra de sortir armes, chevaulx et la vie sauve, avec tout leur bagaige; leur promettant de leur tenir ceste capitulation sur son honneur et sur sa vye, et la leur envoyera signée de sa main et scellée du scel de ses armes, quand ils la vouldront envoyer querir : qui estoit une offre pleine de clémence et de courtoisie, attendu leur très-piteux estat. Mais le hérault et le trompette s'en revindrent sans

responce, disants qu'à grande peine leur avoit-on donné le loisir de parachever leur créance.

A ce villain et indiscret *rebuffe* (1), les ostaiges furent renvoyez d'une part et d'aultre, et commencea M. le mareschal à chercher quelqu'aultre endroit pour dresser une nouvelle batterie, se doubtant bien que les premieres avoient esté remparées : et furent toute nuict placez huict canons devant les tours et bastions du chasteau; la porte duquel en moins de rien fut mise par terre, de laquelle on sortoit pour aller sur une plate-forme qui estoit au-devant du chasteau, laquelle semblablement fust myse en pouldre, y estant M. le mareschal, non sans grand dangier de sa personne, qui faisoit tirer en grande furie, se sentant picqué, veoire pippé de ces dix jours.

Quoy voyants, ceulx de dedans firent bientost ung aultre passaige dedans le fossé et une ouverture à la muraille de la ville, hors laquelle ils dresserent une palissade pour flanquer et deffendre le chasteau; et abatirent, oultre cela, une partie d'une aultre tour du costé de Taillebourg, où M. de Martigues fut tué d'une arquebuzade par la teste. Mais toutes leurs diligences, fatigues et travaux qui furent merveilleux, ne leur servirent de rien, ny leurs saillies, qui furent assez braves, qu'ils hazarderent en faveur de leur nouveau secours : car tousjours M. le mareschal leur gardoit ung dessert et une queue derriere qui les ruynoit : et oultre ce, ils furent tant fouldoyez de l'artillerie, y ayant adjousté cinq pieces, qu'ils n'avoient quasi lieu seur de retraicte en la ville, et les menaçoit, s'ils ne se rendoient bientost, qu'il ne les vouloit pas prandre d'assault general, mais les tuer tous là-dedans à coups de canon.

Estants en telle extrémité les assiegez, et que la plate-forme sur laquelle ils avoient fondé leur conservation estoit à toute heure percée à jour par les grandes couleuvrines, pour estre de terre neufve et faicte de fraiz, et que plusieurs de la ville y estoient ordinairement tuez ou blessez, ils contraignirent Piles d'entrer en capitulation : à quoy force luy fut de condescendre, tant pour la très-grande et comminatoire instance qu'ils en faisoient, que pour le peu de moyen qu'ils avoient de plus resister.

(1) Refus.

CHAPITRE XLVI.

Capitulation de Saint-Jean-d'Angely. — Le Roi donne au maréchal de Vieilleville le gouvernement de Bretagne.

Monsieur le mareschal, qui sçavoit tout ce qui se faisoit là-dedans, l'envoya sommer par un herault de se rendre ou de mourir sans misericorde. Piles, très-aise de ceste sommation, car il y eust esté reprochable d'entamer le premier les propos, respondit qu'il estoit tout prest, en luy envoyant la seureté par luy cy-devant mentionnée et signée de sa main. De quoy M. le mareschal advertyt incontinant Sa Majesté, la suppliant de venir en personne pour les recevoir elle-mesme, luy promettant que auparavant cinq heures expirées il entreroit dedans.

De quoy le Roy très-joyeulx s'achemine en toute diligence droict au camp. Où arrivé, M. le mareschal manda tout incontinant à Piles que, affin qu'il ne doubtast plus des seuretez promises, il vouloit qu'il les eust de la main du Roy, et qu'il se gardast bien de plus rien revoquer en doubte; car ceste longueur luy estoit très-odieuse : et luy furent envoyez les articles de la capitulation signez de la main de Sa Majesté, qui estoit telle :

1° Que les assiegez sortiroient de la ville, bagues saulves, avec leurs armes et chevaulx, et enseignes desployées;

2° Qu'ils ne porteroient les armes pour la cause generale de la religion, de quatre moys;

3° Qu'ils pourroient, tant habitants que estrangiers, se retirer où bon leur sembleroit, en toute seureté, et qu'ils seroient accompaignez jusques au lieu de leur retraicte choisy par eulx, et où ils vouldroient aller, par Biron et Causseins; et que tout le reste de ce jour, et toute la nuict, ils troussassent bagaige pour partir le lendemain sans aulcun delay, sur peine de la mort honteuse et cruelle; ce qu'ils firent : qui estoit le dernier jour des sept semaines que M. le mareschal y avoit planté le siege. Et sortirent par la porte de Mataz, premierement huit cents hommes de pied, sans tambour ny enseigne arborée, estant M. d'Aumalle exprès posé à ladicte porte pour cest effect; et trois cents chevaulx de faction, avec ung grand charroy de bagaige; puis grand nombre de reffugiez. Et Sa Majesté entra par la porte d'Aulnys, accompaignée de M. le mareschal et de tous les seigneurs de sa suycte; laquelle fut fort esbahye des ruynes que l'artillerie y avoit faictes, comme aussi fut la Royne sa mere, le cardinal de Lorraine et tous les aultres. Et, estant la ville en son obéis-

sance, il print M. le mareschal de Vieilleville, en la presence de tous, par la main, et luy dist telles parolles : « Mon mareschal, vous avez faict tant de services à la Couronne toute vostre vye, de si grande importance, au grand hasard de vostre personne et mespris de la mort, et sans aulcune recompence, que je m'estimerois le plus ingrat prince du monde, et indigne sur tous d'estre fidelement servy, si presentement je ne commençois à vous remunerer selon vostre merite, s'y offrant une si bonne et grande occasion de la mort du feu sieur de Martigues, gouverneur de Bretaigne ; vous donnant et faisant present, à la veue de toute ceste honorable compaignie, et principalement de la Royne ma dame et mere, de son gouvernement ; affin que sur vostre vieil aige vous ayez moyen de me faire service estant en vos maisons, car, à ce que j'entends, la plus esloignée de la duché n'en est qu'à dix ou douze lieues. » Et, ce disant, print les lettres d'estat dudit gouvernement des mains d'un des secretaires des commandements et les myst entre les siennes. Qui les receust avec un très-humble remercyement, luy disant que s'il luy avoit donné une riche comté par heritaige, il ne s'estimeroit pas mieulx ny plus dignement recompencé. Et tout à l'instant, avec une très-volontaire permission de Sa Majesté, il créa M. le marquis d'Espinay son lieutenant general au gouvernement de Bretaigne, et donna à M. de Duilly, son aultre gendre, le gouvernement de Metz, comme voisin, estant des plus anciennes et signalées maisons de Lorraine. De toutes lesquelles promotions lettres furent depeschées par commandement exprès de Sa Majesté, et ce avec ung grand contentement et applaudissement de toute l'assistance, qui estoit infiniment resjouye de ce que principalement le gouvernement de Bretaigne estoit advenu, et par grand merite, et disoient les plus grands, à M. le mareschal de Vieilleville ; et louoient tous en general bien haultement Sa Majesté d'avoir si bien approprié la chose à son poinct ; car en meilleure main ne pouvoit-elle commettre une si honorable charge, ny qui en sçaura rendre meilleur compte.

Estant ainsi toutes choses disposées au contentement du Roy et d'un chacun, Sa Majesté reprand le chemin de Luret. Mais sur son partement M. le mareschal la supplia de nommer un gouverneur pour la place, avec quelques forces, attendant qu'il aict faict raccommoder et mettre en deffence les ruynes de l'artillerie, offrant d'y demeurer encores un bon moys pour son service, pour donner ordre et remettre toutes choses en bon estat premier que d'en partir.

Ce que le Roy trouva très-bon ; mais il luy defera la nomination d'un gouverneur, et qu'il auroit très-agréable celuy qu'il y commettroit, s'asseurant bien, puisqu'il part de sa main, qu'il luy fera très-fidele service et ne luy sera jamais trahistre : ce que saichant, la Royne mere l'envoya prier par son escuyer Foze d'y nommer Guytiniere ; lequel, suivant ceste secrete priere, y fust estably gouverneur, avec huict compaignies de gens de pied.

CHAPITRE XLVII.

Le duc de Montpensier demande au Roi le gouvernement de Bretagne.

Leurs Majestés ne furent pas sitost arrivées à Luret, avec leur excellente suicte, que le duc de Montpensier se presente devant le Roy, luy demandant, comme à genoulx, le gouvernement de Bretaigne. Auquel Sa Majesté respondit qu'il en avoit desja pourveu ung très-brave chevalier, et de très-grand merite, qui estoit le mareschal de Vieilleville, et qu'il se devoit bien contenter de celuy de Daulphiné. A quoy il repliqua, et assez impudemment : « Et que deviendra, Sire, le prince Daulphin (1) mon fils ? Je le luy veulx laisser, affin qu'il ne demeure inutile ny sans honorable charge, comme prince du sang royal de France qu'il est ; et qu'il plaise à Vostre Majesté m'honorer de celluy de Bretaigne, suivant mesme les anciens accords qui furent faicts, quand la duché de Bretaigne fut incorporée à la couronne, entre le feu roy François vostre seigneur et grand-pere, et les Estats du pays, qu'ils auroient tousjours un gouverneur qui seroit prince du sang. » Et sur le reffus qu'en reïtera Sa Majesté, ledict duc de Montpensier s'advancea fort effrontément de proferer de telles parolles : « Comment, Sire ? est-ce le respect que Vostre Majesté porte à ceulx qui ont cest honneur de vous appartenir, de preferer un gentilhomme à leur advancement, et ne considerer pas que si Dieu avoit faict sa volonte de Vostre Majesté, de Monsieur et de M. le duc d'Alençon vos freres, la succession de vostre couronne appartient à ceulx qui portent mes armes et mon nom, et en sont vrais et legitimes heritiers ; et que malaisément, Sire, me donneriez-vous ladicte duché par heritaige, que vous m'en reffusez le gouvernement pour vostre service ?

(1) Le fils du duc de Montpensier prenoit le titre de dauphin d'Auvergne.

« Et quant aux merites, Sire, je n'ay jamais abandonné Monsieur en tous les combats et batailles qui se sont données depuis deux mois contre vos ennemis, où, par son mesme tesmoignage, je y ay faict ce que le prince d'honneur et l'homme de bien y sçauroient faire, au grand hazard et dangier de ma vie : et y est encores mon fils le prince Daulphin, qui a couru une pareille fortune, et la court tous les jours. » Et après ces parolles il se print à plourer bien fort, et plus qu'il n'est décent, non pas seulement à ung prince ou quelque seigneur, mais à tout homme commun et de basse qualité aigé de quarante ou cinquante ans.

A ce langaige et à ces odieuses larmes, toute l'assistance se troubla merveilleusement, et en receust en soy-mesme une grandissime honte : la Royne mesme se retira, rougissant d'une telle pusillanimité. Mais le cardinal de Bourbon, portant le mesme nom du duc, et le cardinal de Lorrainne, avec d'aultres seigneurs, remonstrerent à Sa Majesté qu'encores falloit-il avoir esgard à ung tel prince, et que le mareschal de Vieilleville ne vouldra pas tenir son estat contre le gré d'un duc de Montpensier ; et beaucoup d'aultres particuliers discours, qui furent tant demenez et debatus sur le champ en la presence de Sa Majesté, qu'elle fust contraincte de despescher, à son très-grand regret, voire crevecueur, le sieur du Peron (1) devers M. le mareschal de Vieilleville, pour le prier de luy renvoyer ses lettres d'estat du gouvernement de Bretaigne, avec charge expresse audict du Peron de ne rien oublier de tout ce que le duc de Montpensier avoit dict et faict en ceste poursuicte, et de bien observer semblablement tous les propos que le mareschal aura tenus sur ceste precipitée et mauldicte revocation, pour les luy rapporter fidelement et au vray, sans rien desguiser ou dissimuler ; avec promesse très-asseurée qu'il luy fera, de sa part, de le recompenser au double en la premiere occasion qui s'offriroit ; et que cependant il luy envoyoit dix mille escus pour le rembourser en partie de la despence excessive qu'il avoit faicte en toutes ces dernieres guerres civiles ; et qu'il se garde bien de les reffuzer, aultrement qu'il ne l'aimera jamais.

M. du Peron arrivé à Saint-Jan-d'Angely, avec une trouppe et la susdicte somme en or, M. le mareschal le receust à bien grande joye, car il l'aimoit et le cognoissoit fort favori du Roy et de la Royne sa mere [aussi fust-il mareschal de France] ; mais il ne sçavoit pas l'occasion de son voyaige. Et après disner il luy demanda s'il estoit survenu quelque desastre, veu que son visaige faisoit demonstration de quelque sinistre advanture. Lequel luy respondit qu'il vouldroit avoir payé mille escus, et que le Roy eust baillé ceste charge à ung aultre ; mais Sa Majesté l'a contrainct de la prandre, saichant qu'il l'auroit bien agréable de luy, pour l'amitié qui estoit entre eux-deux. Alors il commencea de la deduire de poinct en aultre, et tout au long, sans rien obmettre ny adjouster, excepté qu'il ne voulut pas dire la somme que Sa Majesté luy envoyoit.

(1) Albert de Gondy.

CHAPITRE XLVIII.

Le maréchal de Vieilleville cède le gouvernement de Bretagne au duc de Montpensier.

Ceste créance finie, M. le mareschal, au lieu de se fascher, se print à rire, luy disant qu'il n'estoit besoing que Sa Majesté luy envoyast un tel messaiger ; car, par le moindre valet ou huissier de chambre, il luy eust tousjours renvoyé ses lettres d'estat, d'aultant qu'en tous pouvoirs et toutes lettres d'offices, de quelque grandeur ou dignité qu'elles soient, de surintendance, ou des armes, ou de judicature, ceste clause, « *tant qu'il nous plaira,* » n'y est jamais obmise. « Mais je suis très-marry, dist-il, que M. de Montpensier, qui est un valeureux prince, se soit tant laissé gaigner à l'ambition, qu'il aict usurpé les armes du sexe feminin pour parvenir à ses desirs et courir sur ma fortune. »

Et tout en l'instant luy delivra les lettres, qu'il eust portées luy-mesme, sinon qu'il estoit empesché pour mettre en deffence le ravelin et la tour de la porte d'Aulnis en toute diligence, ainsi qu'il luy feist veoir en rondant la ville, ayant eu advis qu'il descendoit des trouppes d'Angoulesme, où estoient les princes ; incertain toutesfois de l'intention de ceste descente ny à quelle fin ; mais qu'il se falloit tousjours se tenir sur ses gardes, crainte d'une surprise ; aussi que la ville n'estoit pas bien purgée en son dedans, car les habitants ne faisoient incessamment que gemir et s'attrister pour ce changement de seigneur et de religion.

Quand ce vint au congé prandre, M. du Peron luy dist qu'il luy avoit celé jusques à ceste heure le mot pour rire, qui estoit que Sa Majesté luy faisoit present de dix mille escus en or pour commencer à le rembourser de la despence infinie qu'il avoit faicte depuis cinq ou six ans pour son

service, et faisoit encores tous les jours sans aulcune recompense.

Sur quoy M. le mareschal luy respondit que pour rien il ne les prendroit, et qu'il les pouvoit bien remporter. Mais le sieur du Peron incontinant replicqua qu'il se gardast bien d'entrer en ce reffus, car il perdroit l'amitié de son Roy et souverain seigneur, sans l'esperance de la pouvoir jamais recouvrer. En quoy ledict sieur du Peron luy avoit faict un traict de vray amy; car, cognoissant son humeur, et qu'il s'asseuroit qu'il les reffuzeroit, il retira de Sa Majesté, avant partir, deux lignes seulement, escrites et signées de sa propre main, contenants ces mots :

« Si M. le mareschal de Vieilleville reffuse les dix mille escus que je luy envoye par le sieur du Peron, il peult bien se confiner pour jamais en sa maison; car je ne l'aimeray de ma vie, et le bannis éternellement de ma compaignie et de ma conversation. » Ainsi signé, CHARLES.

Quand M. le mareschal eust veu ces trois lignes, escrites et signées de la main du Roy, contenant telles protestations, il jugea bien qu'elles procedoient d'une merveilleuse et très-cordiale affection en son endroict, et qu'il ne luy faisoit poinct ce present à regret; et se resolut de les prandre. Mais, en la presence dudict sieur du Peron, il en departit bonne somme à MM. d'Espinay et de Duilly pour les contenter de la vaine esperance des Estats dont ils avoient esté frustrez par les larmes du duc de Montpensier : et usa de pareille liberalité en l'endroict des gentilshommes cy-dessus nommez, qui l'avoient toujours suivi et assisté, dont ils avoient tous grand besoing, leur faisant accroire que le Roy leur departoit ces presents en consideration de leurs bons services, ce qu'ils estimerent plus que le mesme argent; qui ne fut sans le remercier avec toute humilité, ignorants que ceste souvenance du Roy en leur endroict leur provenoit de ses remonstrances; qui accreust leur volonté de le suivre tousjours, et ne l'abandonner jamais jusques à la mort en tous les voyaiges qui se presenteront pour le service de Sa Majesté et le sien.

Ainsi s'en va M. du Peron très-contant; qui n'oublia rien, estant devant le Roy et la Royne sa mere, de ce qu'il avoit veu et ouy, ny generalement de tout ce qui s'estoit passé en sa presence. Chose que Leurs Majestés admirerent grandement, et non sans plusieurs très-considerables raisons; desquelles la premiere, qu'il avoit renvoyé si liberalement ses lettres d'Estat sans les lacerer et se despiter, ou quicter son service, et peult-estre chercher l'aultre party, comme quelques aultres eussent bien faict : la seconde, qu'il s'est contenté de tourner en risée les larmes du duc de Montpensier, qui luy ont ainsi detourné sa fortune, sans aultrement le mauldire ny maulgréer, ou bien de s'en ressentir par quelque traict de vindicte, et d'employer les grands moyens qu'il en a, tant par soy-mesme que par le grand nombre de ses amis.

Et pour la troisiesme, ils cognoissent bien peu de grands seigneurs en France, voire jusques à quelques grands princes, qui n'eussent pas failly de mettre la somme de dix mille escus en leurs coffres, au lieu de la liberaliser comme il a faict : car ledict sieur du Peron jura devant Leurs Majestés, levant la main, que des vingt sacs de cinq cents escus piece, il ne luy en estoit pas demeuré huict entiers : « Et n'y eust pas Guytiniere, gouverneur nouvellement instalé à Sainct-Jean-d'Angely, à qui il n'en departit, luy recommandant le service de Vos Majestés et son honneur, parce qu'il l'avoit collocqué en ceste charge et preferé à trois braves et très-experimentez capitainnes qui briguoient cest estat à toute force.

» Mais bien plus, dist ledict sieur du Peron au Roy, que M. le mareschal luy donna les trois cents escus comme de vostre part, et que vous luy faisiez ce present pour accroistre son affection à vostre service, qui ne seroient nullement deduicts ny rabbattus sur ses gaiges et estat; et qu'il fust vigilant et soigneux au-dedans de la ville et sur les habitants, aultant ou plus qu'au dehors.

» — Vrayment, dist le Roy, voilà ung traict d'un très-digne et très-fidele serviteur, et ne pense pas qu'il s'en trouve encores une couple de semblables en tout mon royaume, ny qui d'un tel zele et ardeur affectionne mon service. — C'est, respond la Royne, ce que je vous ay toujours dict, que nous avons ung merveilleux dommaige que tous ceulx qui conduisent vostre couronne ne luy ressemblent; car toutes les affaires s'en porteroient mieulx, et prospereroient à veue d'œil, estants toutes ambitions, pilleries et concussions hors des cueurs et des esprits de ceulx qui manient les principales charges de cest estat. »

Toutes choses ainsi passées, le Roy delibera de se retirer, s'asseurant bien que M. le mareschal n'abandonneroit poinct Angely qu'il ne l'eust bien remparé, fortiffié et mis en toute deffence, et laissé Guytiniere bien instruit de tout ce qui concernoit la conservation de la place. Et partirent Leurs Majestés de Luret pour venir à Coulonges-les-Reaulx, où ils firent leur feste de Noël. M. le mareschal, d'aultre part, après avoir donné bon ordre à tout, s'en alla à Durestal, si ennuyé

et fatigué de corps et d'esprit, qu'il en tomba malade. Mais la frequente visitation de ses parents et amys favorisa en moins de trois semaines sa reconvalescence, encores plus le soing qu'avoient Leurs Majestés de sa santé; car il ne passoit sepmaine qu'il ne vint deux ou trois, tant gentilshommes que gens d'aultre qualité, de leur part pour en sçavoir des nouvelles.

CHAPITRE XLIX.

Conseil donné au Roi par le maréchal de Vieilleville pour la pacification des troubles.

[1570] Finalement, après tant de combats, rencontres, deffaictes et prises de villes, tant d'une part que d'aultre, le pourparler de la paix se myst en avant, qui fust debattu par les deputez de chasque costé ung mois entier, faisants tous bonne myne en maulvais jeu, car les deux armées estoient fort diminuées, et nécessiteuses de toutes munitions de bouche, et de fourraiges pour les chevaux, et d'aultant que ceste guerre se faisoit en fort hyver.

Ce neantmoins, ils estoient tous si opiniastres et arrestez en leurs articles et propositions, qu'il n'y avoit pas grande esperance qu'elle se deust conclurre; car le Roy, pour mourir, n'eust souffert que ses subjects luy donnassent la loy. Les protestants, d'aultre part, ne vouloient nullement plyer aux articles qui offenceoient leur religion. Cependant la guerre se continuoit toujours, durant laquelle il se trouvoit souvent quelque bycoque prise, et de braves capitainnes et soldats tuez en telles factions.

En telles altercations, M. le mareschal de Vieilleville arrive. De quoy Leurs Majestés furent ravyes d'aise et de contentement ce qui se peult, luy disants qu'il estoit venu fort à propos pour advancer la conclusion de la paix qu'elles desiroient infiniment, voyants une desolation universelle en ce royaume; et qu'il estoit necessaire qu'il allast au lieu de la conference pour essayer d'y mettre une bonne fin; et qu'il n'espargnast non plus leurs deputez que ceux des protestants; et s'asseuroient que sa venue y apporteroit une bonne et très-desirée resolution à toutes les affaires qui estoient en terme.

M. le mareschal dist au Roy qu'il estoit tout prest de partir, et se sentoit très-honoré de ceste charge; mais qu'il s'estonnoit grandement de la deffectuosité d'esprit de tous ceulx qui sont auprès de Sa Majesté, de penser que l'on puisse aire la paix et la guerre tout ensemble, veu que le premier eschelon pour parvenir à ce grand bien de paix est la trefve; car, en leur negociation, il ne fault que une nouvelle de la mort de quelque seigneur ou capitainne signalé, ou la prise d'une villette ou de quelque fort d'importance, pour renverser par desdaing et animosité tout ce qui aura esté conclu en huict jours, et les faire aigrir les ungs contre les aultres.

« Par ainsi, il est très-necessaire que Vostre Majesté la fasse incontinant publier, affin qu'il y aict suspension d'armes, au moyen de laquelle on s'entre-visitera; qui pourra amollir les plus obstinez, tant d'une part que d'aultre, et se reconcilier en bons et naturels Français; aussi qu'il ne peult estre qu'en telle assemblée, il ne s'en trouve qui soient parants, lesquels, pour vivre ensemble, pourront ligierement passer, voire rayer beaucoup de difficultés.

» L'aultre poinct, Sire, consiste que vous envoyez en toute diligence devers les princes de l'Empire, qui sont aujourd'huy assemblez à Hildelberg pour festoyer les nopces du prince Casimir, fils du comte Palatin, avec la fille du duc Auguste de Saxe, qui leur portera de vostre part les articles de la paix que Vostre Majesté entend promettre à vos subjects; et qu'il ne tient pas à vous que la chrestienté n'est paisible, affin de se reunir tous ensemble pour faire teste à l'ennemy commun du nom chrestien, qui s'arme, ainsi que l'on dict, pour invahir la Germanie et tout l'Empire; et que vous aymez mieux employer vos forces et les conduire en personne pour les secourir et y hazarder vostre vye, que de les ruyner et consommer contre vos subjects. Vous ne sçauriez croire, Sire, de quelle efficace sera ceste depesche, de veoir en leur endroit la submission d'un si grand prince : pour le moins, les protestants se pourront bien asseurer de n'estre plus secourus de leur costé, quand on cognoistra qu'ils sont cause de tout le mal par leur rebelle obstination. »

CHAPITRE L.

Le maréchal de Vieilleville assiste aux conférences de la paix. — Courrier envoyé en Allemagne.

Il est impossible de dire de quelle admiration le Roy et la Royne sa mere, les princes et tous les seigneurs là présens, receurent ce très-saige conseil et advis, disant universellement que Dieu l'avoit bientost guery pour le leur envoyer, et que c'estoit la seule voye pour parvenir à ce bien tant desiré, et que necessairement il la falloit

suyvre : de sorte que tout en l'instant on despeschea on poste un courrier devers les princes de l'Empire avec lettres du subject ci-dessus.

Et le mesme jour M. le mareschal fust envoyé au lieu de la conference, pour annoncer aux deputez d'un et d'aultre party la volonté du Roy pour la trefve; qui n'oublia de les bien tancer de leur folle entreprise de penser faire la guerre et la paix tout ensemble; que, s'ils eussent bien entendu les affaires d'Estat, ils eussent commencé par une suspension d'armes premier que d'entrer en negociation de paix; leur alleguant les raisons qu'il avoit cy-dessus deduictes au Roy, et beaucoup d'aultres qui luy vindrent en la fantaisie, et dignes d'un tel personnaige.

Tous ces deputés en general furent fort honteulx de s'estre ainsi oubliez, remectans ceste lourde faulte sur leurs chefs, qui les avoient ainsi faict precipiter en ceste conference, sans aultrement considerer ce qu'il leur avoit, de sa grace, remonstré, qui estoit, à la verité, le seul moyen de parvenir à la conclusion de la paix; et qu'il estoit très-necessaire de la faire publier; le remercyans tous universellement de son bon conseil, qui partoit d'un entendement très-solide et de l'esprit d'un seigneur très-experimenté et consommé aux affaires d'Estat : et prindrent tous ceste reprimende de très-bonne part, comme d'un seigneur illustré de ceste imperieuse dignité de mareschal de France. Quant au courrier, il fist une extresme diligence, et trouva à Hildelberg la feste des nopces susdictes encores en sa grande vigueur; car en ce pays-là elles durent un mois ou six sepmaines entre les princes, d'aultant que jamais ne s'assemblent que pour telles festes, ou pour une diete qui concerne le bien public et de l'Empire : et estoient en ceste compagnie Jean Federic, comte palatin, prince electeur du Saint-Empire, frere du marié; Auguste, duc de Saxe, aussi electeur, frere de l'espousée; Georges-Federic de Saxe, son frere; le marquis de Brandebourg; Loys, duc de Wyrtemberg; Guillaume-Phylippes son fils; Georges, landgraff de Hessen, Adolff, duc de Holstain; Charles, marquis de Baden; et plusieurs aultres, que je laisse pour éviter prolixité.

Lesquels tous, en general, furent merveilleusement esbahys, et aises quant et quant, de l'offre que si liberalement leur faisoit un roy de France, y comprenant tous ses moyens et sa vye; et protesterent unanimement, par une response generale et fort authenticque qu'ils luy firent, de luy fournir toutes leurs forces pour contraindre ses subjects de condescendre à la paix, veu qu'il se submettoit à si grande raison, ainsi qu'ils avoient veu par ses articles, les laissant vyvre en liberté de conscience, et principalement tous gentilshommes ayants haulte justice ou plain fief de Heaubert (1), avec permission franche et libre de faire exercice de leur religion pour eulx et leurs familles, sans plus, en telle de leurs maisons qu'ils vouldront choisir; et le remercyerent les princes de sa bonne volonté en leur endroict.

Lesquels en escrivirent aultant aux chefs de l'armée française protestante, les admonestant, sur peine d'encourir pour jamais leur inimitié, de condescendre à une paix si raisonnable, et de se reconcilier avec leur prince naturel, leur roy et souverain seigneur; et qu'ils considerassent que leurs guerres civiles ruynoient leur royaume non-seulement, mais tous leurs voisins en souffroient de très-grandes pertes, et principalement l'Empire, de quoy la sacrée Majesté de l'Empereur estoit très-ennuyée, et commenceoit à s'en fascher bien asprement; qui ne leur pouvoit revenir qu'à une grande confusion; et qu'ils y pensassent sincerement et avec bon conseil.

CHAPITRE LI.

Le traité de paix est conclu et signé.

Le courrier arrivé, sa depesche fust leue en plein conseil. De quoy Leurs Majestés furent très-aises et infiniment satisfaites, ensemble tous les princes et seigneurs de la suycte; encores plus quand on eust leu les lettres que les princes susdicts escrivoient aux chefs de l'armée protestante, car elles estoient en forme de patente et non closes; ausquelles il n'y avoit prince d'Allemaigne susdict, et d'aultres qui ne sont nommez, qui n'y fust signé et aulthenticquement paraffé à leur mode, et au-dessous leur cachet apposé, qui sont bien aultres et plus grands qu'à la française, car ils sont tous timbrez.

Le Roy vint embrasser M. le mareschal, luy disant que la France luy estoit fort tenue et obligée; car il voyoit bien que, par son bon advis et très-saige conseil, elle jouyroit du benefice de la paix, qui estoit la seconde après celle qu'il avoit moyennée à Orleans; louant Dieu de ce qu'il avoit faict son jugement sur celuy qui l'avoit enfraincte et rompue.

(1) Haubert.

M. le mareschal, après avoir remercyé en toute humilité Sa Majesté d'une telle faveur, tant du langaige que de l'embrassade, prend le courrier et le meine au lieu de la conference, qui ne s'estoient poinct désassemblez, toujours communiquants de quelques poincts, attendans l'expiration de la trefve qui n'estoit que pour le terme d'ung mois; et le voyaige du courrier ne dura que trois semaines; à tous lesquels il monstra les lettres des princes d'Allemaigne, celles seulement qui s'addressoient aux chefs du party contraire.

Lesquels furent comme tous esperdus et estonnez en toute extremité. Mais M. le mareschal leur dist que ce n'estoit rien ou bien peu que ces lettres au prix de la créance, qui porte « que si vous n'obéissez à vostre roy, mesme en chose si raisonnable, vous aurez auparavant deux moys plus de cinquante mille hommes de pied et de quarante mille chevaulx sur les bras. Voylà les lettres, portez-les à vos princes et leur dictes qu'ils prennent garde à eulx, et qu'ils ne se perdent pas, mais que je les prie qu'ils se conservent; car ils ont irrité merveilleusement contr'eulx l'Empereur, les princes et tous les Estats de l'Empire, par leur opiniastreté. Et quant à vous, dist-il aux deputez du Roy, sortez d'icy, je romps ceste assemblée. » Commandement qui intimida davantaige les deputez du party contraire. Et ainsi un chacun sur le champ se retira, les ungs fort joyeux, les aultres en une très-angoisseuse perplexité.

M. le mareschal, retourné devers Leurs Majestés, leur rapporta en plain conseil, sans rien oublier et au vray, tout le langaige qu'il avoit tenu à toute l'assemblée, qu'elles estimerent merveilleusement. Et luy demandant le Roy s'il avoit aussi communiqué les siennes en public, il respondit qu'il eust faict un traict de très-malhabile homme, car ses ennemys eussent creu que luy-mesme les recherchoit de la paix. « Mais bien plus, dist-il à Sa Majesté, pour leur enraciner davantaige l'espavente dedans le cueur, j'ay d'authorité absolue rompu l'assemblée, et ay ramené avec moy vos deputez; et veulx mourir si devant deux jours ils n'envoyent devers Vostre Majesté pour requerir ce qu'ils ont tant debatu et reffusé. »

A ces parolles le Roy et toute l'assistance prindrent une admirable oppinion de sa prudence, et qu'il n'estoit possible de mieulx proceder aux affaires d'importance et d'Estat; et ne pouvoient imaginer qu'il y eust encores au reste du royaume personne d'une telle promptitude d'esprit, ny qui le peust seconder en ses inventions, ausquelles Dieu adjoustoit un très-grand heur.

Trois jours ne se passerent pas que Beauvais-La-Nocle, La Personne, les capitainnes Piles et Pluviault, arriverent à la Cour [car la trefve duroit encores], demandans M. le mareschal de Vieilleville; lequel les envoya querir en son logis; et luy presenterent les articles de la paix, signez de Henry de Bourbon, Gaspard de Coligny, de Lorges, Theligny, et de neuf ou dix aultres des plus grands et apparans de leur party; le supplierent de les mener devant le Roy, pour s'acquicter de leur créance envers Sa Majesté de la part du prince de Navarre et de leurs aultres superieurs; ce qu'il fist: laquelle les receust et leur donna audiance à grandissime joye, estans lesdicts articles tous pareils, sans diminution ou augmentation, à ceulx qu'il avoit envoyez aux princes d'Allemaigne. Et tout en l'instant la paix fust conclue et arrestée par Sadicte Majesté. Et par ung merveilleux desir qu'elle avoit de la garder inviolable, elle la fist jurer à la Royne sa mere, et à tous les princes, seigneurs et plus signalez de sa suicte là presents : et envoya par ung gentilhomme d'honneur, tout en l'instant, à messieurs de la cour du parlement de Paris pour la faire omologuer et publier, avec commandement exprès de depescher gens en diligence par tous leurs bailliaiges et ressort pour cest effect.

Ceulx de l'aultre costé ne faillirent pas à ce devoir; car Beauvais-La-Nocle la feist publier à La Rochelle et en toute la Guyenne; Theligny en fist aultant en leur armée, qu'il licencia par mesme moyen.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Le Roi prend la résolution d'envoyer les quatre maréchaux de France dans les provinces pour veiller à l'observation des articles de la paix.

Le Roy, adverty en toute verité du très-heureux succès de toutes choses, et du grand devoir que ceulx du party contraire avoient faict en l'advencement et conclusion de la paix, sans connivence ou dissimulation, fust si ravy d'aise et de contentement, qu'il louoit Dieu en la presence de tous de la venue de M. le mareschal de Vieilleville, disant que par son industrie et très-saige conduicte il estoit en très-bon repos, qu'il conservera, avec l'aide de Dieu, tant qu'il vivra; et que de sa vye il ne fera la guerre en son royaume ny contre ses subjets, car c'estoit se battre soy-mesme et brusler la chandelle par les deux bouts.

La Royne sa mere en disoit aultant, comme aussi faisoient les princes et courtisans de toutes qualitez; de sorte que l'on ne parloit que des louanges de M. le mareschal de Vieilleville; disants que la France et eulx tous jouissoient du fruict de son labeur, sans lequel et ses heureuses inventions on seroit encores, les armes au poing, à s'entretuer et massacrer. Et fault noter que trois semaines durant que M. le mareschal sejourna à la Cour, il mangea ordinairement à la table du Roy, par commendement exprès que luy en fist Sa Majesté de n'y faillir; à laquelle faveur jamais prince, ny aultre, pour grand qu'il fust, ne porta envie ny jalousie, mais au contraire disoient qu'il l'avoit très-bien merité, et mieulx.

Or, estant cet edict publié à Paris, et depesches faictes pour le faire publier semblablement par tout le royaume, Sa Majesté, pour l'extreme desir qu'elle avoit qu'il fust perdurable, delibera d'envoyer les quatre mareschaulx de France par toutes les provinces, pour le faire observer et entretenir; leur departant la France en quatre. Et sur ceste deliberation elle appela M. le mareschal à part, en la présence de la Royne sa mere et de messieurs les ducs d'Anjou et d'Alençon, et un grand nombre de princes et seigneurs, et luy tint ce langaige :

« Mon mareschal, j'ay esté conseillé, pour entretenir mon royaume en bonne paix et perpetuelle union, de donner à chacun des quatre mareschaulx de France ung departement de toutes les provinces d'icelluy, pour y faire observer inviolablement mon edict de paciffication, avec des pouvoirs si amples et generaulx, que quiconque se il vouldra opposer ne puisse eschapper la mort quand vous le y aurez condampné. Et à vous premierement, affin que me puissiez faire service sans trop vous esloigner de vostre maison, j'ay ordonné les provinces de Bretaigne, d'Anjou, Tourraine, le Mayne, Chartrain, Berry, Orleans et Guyenne. »

M. le mareschal, remerciant très-humblement Sa Majesté, luy dist « qu'il ne pouvoit accepter ce departement pour deux raisons, qu'elle et toute l'assistance trouveront fort legitimes et pertinentes; dont la premiere est qu'il a tant de parants et bons amys en Bretaigne, Anjou et au Mayne, et beaucoup de bons et nobles subjects, que malaisement pourroit-il faire en homme de bien son service; car quelquefois la faveur de consanguinité, si l'on n'est assisté de Dieu, donne de grandes traverses à la justice.

» L'aultre, que M. de Montpensier, nouvellement installé au gouvernement de Bretaigne, s'opposeroit formellement à toutes mes ordonnances, picqué et irrité contre moy pour les causes qui sont trop cognues à Vostre Majesté, à la Royne votre dame et mere, et à la très-illustre et très-excellente compaignie cy-présente; et feroit tous ses efforts de rendre ma charge très-odieuse et conptemptible : qui me faict très-humblement supplier Vostre Majesté de me honorer d'un aultre departement, et bien esloigné de ma patrie. »

CHAPITRE II.

Le maréchal de Vieilleville part pour se rendre en Bourbonnois.

Le Roy, la Royne, Leurs Altesses et toute l'assistance, furent merveilleusement esbahis d'une telle promptitude et solidité d'esprit, d'avoir sitost profondy ce qui luy pouvoit nuyre en ce departement. Et receurent Leurs Majestés d'une très-grande affection ceste raisonnable remonstrance, pour à laquelle plier et sur icelle le contenter changerent avecques le sien celuy qu'ils avoient donné au mareschal de Cossé, devenu mareschal (1) par la mort du mareschal de Brissac son frere, qui estoit des provinces de Lyonnois, Forest, Beaujolois, Bourgoigne, Bourbonnois, haulte et basse Marche, Provence, Daulphiné, Auvergue et Vivarrois. Ce qu'il accepta fort gratieusement, avec protestation de faire un bon service à sa Majesté et ne s'oublier nullement de son devoir; et n'engageoit pas moins que son honneur, sa vye et confiscation de tous ses biens, s'il se trouvoit en tout le cours de sa charge une seule connivence, secrette faveur ou corruption.

Et sur ceste protestation il print congé de Leurs Majestés pour s'apprester à l'exercice de son departement; comme firent semblablement les aultres trois mareschaulx, chacun desquels avoit deux maistres des requestes pour les assister au faict de la justice, et ung maistre des comptes pour le faict des finances, affin que Sa Majesté fust entierement satisfaicte et esclaircie sur les malversations de ses subjects durant les troubles.

Ainsy nous partismes de Paris environ cent vingts chevaulx, y comprenant lesdicts commissaires et leurs trains, qui estoient messieurs de La Moignon (2) et de Blancmesnil, conseillers du Roy et maistres ordinaires des requestes de son hostel, iceulx pour la justice; et M. de Myron, aussi conseiller du Roy et maistre ordinaire de ses comptes, iceluy pour les finances. Et arrivez à Bourges, où nous sejournasmes trois jours, ils dresserent tous les articles de ce qu'il convenoit que les gouverneurs, justiciers, esleus, controlleurs, receveurs, maires, eschevins, consuls et tous aultres officiers des villes, lieux et pays des provinces de Bourbonnois, haulte et basse Marche, fissent et preparassent pour presenter à M. le mareschal et auxdicts commissaires, estants en la ville de Montlusson, où ils s'acheminerent bientost après; et de leur apporter surtout amples memoires, et par estat bien authentiquement signé, du devoir qu'ils ont faict, tant à la publication de l'edict de pacification que de l'ordre qu'ils ont donné pour l'entretenement et observation dudict edict.

Et semblablement des seditions, sacrileges, saccagements, meurtre, pilleries, forces, violements, ports d'armes, et aultres delicts qui se sont commis en leurs provinces; et mesmement s'il y a quelques eglises, cures, ou benefices qui soient occupés par force, et les curez expulsez de leurs benefices, ausquels ils doibvent rentrer et estre restablis; le tout en forme probante, pour y donner l'ordre qui y est requis, et dont ils ont charge expresse de Sa Majesté.

Lesquels articles, estant en grand nombre, qui ne sont icy inserez pour eviter prolixité, furent envoyez par tous les bailliaiges des provinces, par les archers du prevost de mondict sieur le mareschal.

CHAPITRE III.

Le maréchal se rend à Lyon, où il fait publier et exécuter l'édit de pacification.

Et estants arrivez à Montlusson quinze jours après la depesche des archers, nous y trouvasmes tous les juges et officiers royaulx, de toutes qualitez, des provinces cy-dessus nommées, avecques très-amples memoires de tout ce qui s'estoit passé en leurs ressorts; grand nombre, semblablement, de noblesse, et beaucoup de beneficiers, qui avoient couru une perilleuse fortune durant les troubles; ausquels fust faict une très-bonne et fort briefve justice, car ils furent remis promptement en possession : fut procedé contre les criminels qui ne voulurent comparoistre, en toute rigueur de justice, jusques à les surprandre en leurs maisons et ailleurs où ils s'estoient reffugiez; desquels il en fust executé, de plusieurs sortes de mort, jusques à trente-deux, en plaine place de Montlusson. Exemple qui servit beaucoup, car il vint une infinité de gens de toutes qualités et estats se presenter devant M. le mareschal et les susdicts commissaires, pour se justifier; qui les relevoit de la peine de les envoyer querir. Et fusmes un mois entier audict Mont-

(1) L'auteur se trompe : Cossé ne fut fait maréchal qu'en 1567, en remplacement de Bourdillon.

(2) Charles de Lamoignon, aïeul du premier président de ce nom.

lusson, durant lequel sejour on depeschea deux ou trois provinces.

De Montlusson nous vinsmes à Lyon, où MM. de Soubize et le comte de Sault, gouverneurs alternativement de la ville et du Lyonnois pour les princes, nous attendoient en grande devotion. Et vindrent tous deux environ demie lieue au devant de M. le mareschal, avec fort grande compaignie, principalement ledict sieur de Sault avec les cent chevaulx-ligiers dont il estoit capitainne. Et avoient avant partir donné un ordre pour la reception de mondict sieur le mareschal à son entrée en la ville, qui fut magnificque; car six cents Suisses qui estoient céans en garnison tout le temps des troubles, des cantons de Berne, de Basle et de Surich, unze cents harquebuziers, tant des enfants de ville que d'aultres, et environ deux cents gentilshommes là reffugiez, se presenterent à la porte de Vaize en bataille, dedans et dehors la ville, pour le recevoir et sa trouppe; par lesquels il fust conduict en moult belle ordonnance jusques à son logis, qui estoit l'archevesché. Mais en ceste conduicte il ne fut tiré une seule arquebuzade; car il l'avoit, comme bien advisé, expressement deffendu.

Le lendemain, on entre au conseil et en affaires, M. le mareschal, avec les susdicts gouverneurs, les gentilshommes signalez du Lyonnois, Forests et Beaujollois, capitainnes et lieutenants de cavallerie et de gens de pied, tant de Français que de Suisses, pour traicter de la guerre et du faict des armes, et en une salle à part.

En une aultre salle, les susdicts commissaires avec les juges et toutes personnes de judicature, les eschevins, maire, sindicques, receveurs tant de la ville que de la dohane, greffiers, et tous autres officiers d'eglise et du civil.

Quant aux ordonnances qui émanerent du conseil de M. le mareschal, il fust arresté que lesdicts de Soubize et de Sault sortiroient de la ville dedans quinzaine, et qu'ils emporteroient tout ce qui leur appartenoit, la compaignie de cent chevaulx-ligiers cassée, et les six cents Suisses licenciez : du payement desquelles trouppes, s'il leur estoit deu quelques mois, les marchants estrangiers frequentants les quatre foires annuelles de Lyon, lesquels pour le gain de ce trafficque s'y sont de toute ancienneté *arrazez* (1) et mariez, et, oultre ce, acquis un revenu merveilleux dedans Lyonnois, Forests et Beaujollois, en respondront; qui estoient principalement Mylannois, Lucquois, Genevois, Florentins, Parmesans et Piedmontois. Il y eust aussi des Allemants et Flamants mariez audict Lyon, qui s'y obligerent semblablement.

(1) Établis à demeure.

A laquelle ordonnance lesdicts de Soubize et de Sault obeyrent fort promptement, le premier comme parant, à cause de Parthenay dont il portoit le nom; le second pour avoir esté l'espace de quatre ans soubs le commandemant de mondict sieur le mareschal, avec la mesme compaignie, en la ville de Marsal, de laquelle il l'avoit faict gouverneur; et n'eust voulu, pour ses moyens, luy desobeir, aussi qu'il avoit eu ladicte compaignie par sa faveur, qu'il luy promist faire entretenir, et à tous deux les remettre en leurs estats de gentilshommes de la chambre, sans estre contrainctz de changer leur religion : de quoy M. le mareschal s'acquitta à leur contentement.

Le conseil des susdicts commissaires portoit que tous les comtes de l'eglise cathedrale de Saint-Jan de Lyon, que l'on appelle aux aultres églises de France *chanoines*, y retournassent incontinant, avecques tous leurs prestres, curez et beneficiers des aultres eglises, sur grosses peines, pour faire le service divin et le remettre sus, à l'accoustumée.

Ledict conseil avoit semblablement conclu beaucoup d'aultres ordonnances, comme de chercher ceulx qui avoient faict des impositions et levées sur le peuple durant les troubles; et que quelques eschevins et consuls, soubs umbre des munitions prises pour le passaige des gens de guerre, avoient faict asseoir sur le peuple plus grande somme de deniers que ne montoient lesdictes munitions; et tant d'aultres menues ordonnances approchants plus du stile de chicquanne que de la vraye forme d'establir une bonne et parfaicte union, d'aultant que telles recherches regardoient directement ceulx qui avoient commandé et les personnes d'aulthorité qui avoient executé leurs commandements; et que c'estoit plustost esmouvoir de rechef les troubles que de confirmer la paix tant desirée par le Roy. M. le mareschal les cassa toutes, et qu'il en feroit tellement avec Sa Majesté que tout le monde deméureroit contant; enjoignant ausdicts commissaires de ne rien innover par dessus lesdicts articles de l'edict de pacifficcation, qui estoient en nombre de quarante-cinq; et trop heureux s'ils les pouvoient faire entretenir; desquels le plus difficile à mon advis estoit le deuxiesme, contenant :

» Que le Roy deffendoit à tous ses subjects, de quelque estat et qualité qu'ils soient, qu'ils n'ayent à en renouveller la memoire, s'attacquer, injurier ny provocquer l'un l'aultre par reproche

de ce qui s'est passé; et disputer, contester, quereller ny se oultraiger ou offencer de faict ou de parolle; mais se contenir et vivre paisiblement ensemble, comme freres, amis et concitoyens; sur peine aux contrevenants d'estre pugnis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public. »

Et dès l'après-disnée, du mesme jour, M. le mareschal fist publier l'edict de pacification, signé CHARLES, et contresigné par le Roy en son conseil, DE NEUFVILLE; donné à Sainct-Germain-en-Laye au mois d'aoust, l'an de grace 1570, et du regne de Sa Majesté le dixiesme. Et fust ledict deuxiesme article reiteré en toutes les publications qui se firent dudict edict par tous les carrefours de la ville, et en fort grande magnificence, car trompettes et tambours n'y manquerent; et fut commandé aux juges de la ville et principaulx bourgeois d'accompaigner les deux commissaires du Roy qui le faisoient publier, assistez de cent ou six-vingts chevaulx et de grand nombre de noblesse; et oultre ce, y estoient environ soixante harquebuziers des plus lestes de la garde de mondict sieur le mareschal.

Ceste publication ainsi faicte, tous les habitants de la ville et estrangiers, d'une et d'aultre religion, se composerent, avec une grande allaigresse, en bonne union et tranquilité, les Catholiques se voyants deschargez d'une telle oppression et tremeur; les aultres qui se voyoient quictes de tous leurs forfaicts et rebellions en sortant de la ville avec leurs chefs et capitainnes; et que, oultre ceste gratuité, ils pouvoient librement emporter tous leurs moyens, sans aulcune recherche et en toute seureté. De sorte qu'il ne se peult exprimer de quelle fraternité et amitié les habitants et estrangiers de tous partis s'entrecaresserent et festoyerent, attendants le partement limité et ordonné des sieurs de Soubize et de Sault.

CHAPITRE IV.

Les comtes de Lyon rentrent dans leur église.

Cependant les comtes de l'eglise cathedrale de Saint-Jan revindrent en la ville, accompaignez de leurs parents, qui estoient gentilshommes des plus anciennes maisons de Lyonnois, Forests, Beaujollois, Auvergne et Vivarrois, estant telle leur fondation, qu'il faut qu'ils soient prouvez nobles de trois generations, premier que d'estre receus en ceste dignité de comtes dont le revenu est bien grand. Et le lendemain de leur arrivée, qui estoit un jour de dimanche, la grande messe y fut celebrée en grande devotion, avec les ceremonies accoustumées et aultant solempnelles qu'en ung jour de Pasques; à laquelle assista M. le mareschal avec le manteau et collier de l'Ordre, et toute la noblesse des provinces voisines; semblablement les susdits commissaires, avec les maires, eschevins et surintendant de l'hostel de ville; et s'y trouverent quant et quant les plus apparents et signalez bourgeois; et tous en tel ordre et reverence, que c'estoit chose très-agreable à veoir; toutes les portes, au demeurant, des trois eglises, Saint Jan, Saint Estienne et Sainte Croix, ouvertes, à chacune desquelles il y avoit des gardes qui ne reffuzoient l'entrée à personne.

Le temps lymité pour le partement desdits sieurs de Soubize et de Sault escheu, ils deslogerent de Lyon. Soubize prand le chemin de Rouanne, pour se mettre sur Loyre et tirer en Poictou, avec son attirail qui estoit de plus de trente charroys; l'aultre, avec le sien, qui n'estoit gueres moins grand, se mect sur le Rhosne pour descendre en Provence. Quant à sa compaignie, la plus grande part s'estoit venu rendre à M. le mareschal après la casserie; qui les receust, et en avoit pris le serment. Il leur laissa leurs charges accoustumées, et les fist inscrire sur l'estat du Roy, car ils estoient quasi tous de Champaigne et du Barrois; mais, comme soldats de fortune, qui ne cherchent qu'à paistre sans prendre cognoissance de cause, ils s'estoient jectez au service du comte de Sault, commandant en une telle ville, où ils trouvoient une fort riche pasture; et n'eurent pas sitost faict et presté le serment à mondit sieur le mareschal, qu'on les voyoit aller à messe aussi souvent que les prestres : et estoient environ soixante-dix. Les aultres, estants du pays de leurs capitainnes, le suyvirent.

Ceste reduction de Lyon ainsi miraculeusement faicte, car il n'en fust executé à mort que vingt-deux, pour violements et voleries nocturnes avecques assassinats, tant de gens de ville que des soldats susdicts, M. le mareschal, après y avoir sejourné environ six semaines, et voyant la tranquillité et l'union fraternelle s'augmenter de jour à aultre et se confirmer de bien en mieulx, delibera d'aller à Grenoble pour remettre sus et rassembler la cour de parlement, qui estoit esparse çà et là; mesme que le premier president, nommé Truchon, s'estoit venu reffugier sous sa protection; et envoya à ceulx qui commandoient en ladicte ville le double de son pouvoir, affin qu'ils se tinssent prets à son arrivée d'obéir à ce qui leur seroit commandé pour

le service du Roy, et suyvre, article pour article, sur peine de punition corporelle, l'edict de paciffication, dont le double estoit semblablement attaché à celluy dudict pouvoir.

Mais il n'en estoit aulcun besoing, car M. de Maugeron (1), lieutenant general de M. le prince de La Roche-sur-Yon (2), gouverneur de la province de Daulphiné, qui sçavoit l'intime amytié que son chef portoit à M. le mareschal, comme à son grand et favorable cousin, luy depeschoit un gentilhomme pour le supplier de s'acheminer à Grenoble, ayant entendu qu'il avoit si heureusement paciffié ce furieux Lyon, et qu'il ne trouveroit pas moindre obeissance en tout ce qui dependoit de son authorité et gouvernement, que par tous les lieux, villes et provinces où il avoit passé; et que desja les presidents et conseillers de la cour de parlement de Grenoble, bien advertys des grands et braves traicts qu'il avoit exercés en iceulx pour la pacification de l'edict, s'estoient venus repatrier en leur siege; et si le premier president Truchon, qui s'est reffugié soubs son aisle, y estoit, tout le corps de la cour serait parfaict et complet.

CHAPITRE V.

Le maréchal se rend à Grenoble, et fait assembler les Etats de Dauphiné.

Monsieur le mareschal doncques desloge de Lyon, après y avoir donné un ordre merveilleux, et tel que par son absence il n'y pouvoit survenir aucun desastre ny remuement, au très-grand regret et tristesse des habitants de toutes qualitez. Et estant esloigné de dix lieues de la ville, il rencontra le gentilhomme du sieur de Maugeron, lequel, ses lettres presentées, s'en retourne incontinant devers son maistre luy annoncer la venue de mondit sieur le mareschal, qu'il jugeoit estre accompaigné d'environ deux cents chevaulx.

M. de Maugeron, suyvant ce rapport, donne ordre promptement aux choses necessaires pour sa reception et commoditez de son logis, et pour sa suycte; et pria M. le baron de Bressieux, personnaige de qualité, chevalier de l'Ordre et comme compaignon en la charge, car il estoit lieutenant dudit prince à Valence, d'aller audevant de luy pour luy reciter par les chemins tout l'estat de la ville et de son gouvernement, et comme il s'estoit comporté en l'observation de l'edict; et l'asseurer qu'il n'y avoit esté faict aulcune connivence, mais qu'il avoit suyvi de poinct en poinct les belles ordonnances qu'il avoit faictes, tant à Montlusson, Lyon, que aux aultres lieux où il avoit exercé son pouvoir; et que, quand il n'en auroit poinct, il luy obeyroit de très-franche volonté pour le seul respect de son estat de mareschal de France, comme chef et surintendant sur toute la noblesse du royaume et de toutes personnes qui suyvent les armes, et encores plus pour l'honneur de sa valeureuse et incorruptible reputation, et qu'il n'estoit ignorant de la grande faveur et amytié que luy portoient le Roy et son altesse frere et lieutenant-general de Sa Majesté, pour ses merites et ses signalez services.

Arrivé que fust M. le mareschal à Grenoble, il y fust receu fort magnifiquement : en quoy M. de Maugeron ne s'oublia nullement de chose qui deppendoit de son devoir; car il vint au-devant de luy environ quart de lieue, accompaigné d'un grand nombre de noblesse du pays, qui pouvoit revenir à trois cents chevaulx, et à la porte de la ville les gens de justice, les maire, eschevins et principaulx bourgeois de la ville, avec une trouppe de harquebuziers, enfans des meilleures maisons d'icelle, en fort brave équippaige, desquels tous ensemble il fut conduict en son logis, à l'entrée duquel tout le corps du parlement se trouva, pour le bien-veigner, avec une honorable et fort docte harangue, que le second president prononcea; à laquelle M. de La Moignon fist une responce bien estimée par l'assistance, attendu que ce fust promptement et sans l'avoir premedictée, leur presentant leur chef et premier president Truchon, qu'ils receurent fort reveremment et avec tout respect.

Le lendemain M. le mareschal se resolut de faire convoquer et assembler les estats, affin d'establir une paix perpetuelle en la province, et que l'on peust descouvrir par ceste assemblée les plus mutins et rebelles, pour en faire une exemplaire pugnition ; car il vouloit qu'ils fussent libres, et que chacun fust receu à plaindre son mal et dire librement de quoi il se sentoit offencé. Et assigna lesdits estats au dixiesme de son arrivée.

Mais, affin que personne ne s'ingerast d'y entrer, s'il n'estoit de la qualité de ceulx qui de toute ancienneté y doivent estre receus, il fist

(1) Maugiron.

(2) Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et duc de Beaupréau, étoit mort en 1565; et c'étoit Louis de Bourbon, duc de Montpensier, qui prenoit le titre de prince de la Roche-sur-Yon, et qui avoit le gouvernement du Dauphiné en 1570.

une ordonnance qui specifioit ceulx qui en estoient dignes, deffendant à toutes aultres personnes de s'y presenter, sur peine de la vye, s'ils n'estoient de la qualité qui s'ensuict :

« I° Quant à l'estat ecclesiastique, les prelats, tant archevesques, evesques que abbez et prieurs conventuels, ont accoustumé d'y estre mandez, ou, en leurs absences, leurs vicaires generaulx; et aussi ung de chaque chapitre des eglises cathédrales, et aultres du clergé qu'on a accoustumé d'appeller aux estats.

» II° Quant à l'estat de la noblesse, tous nobles ayant jurisdiction haulte et basse et moyenne, ont accoustumé d'y estre appellez, et avoir voix deliberative; et non aultres de ladicte noblesse, n'ayants telle jurisdiction.

» III° Quant au tiers-estat, tous les consuls et aussi des mandements qui sont du roy Daulphin (1), n'ayants aultre seigneur, car ceulx qui ont aultres seigneurs particuliers n'y assistent, pour aultant que les seigneurs y sont appellez et y assistent, tant pour eulx que pour leurs subjects.

» IV° *Item*, que nul, soit noble ou aultre, n'y sera receu par procureur, excepté lesdicts prelats, par leurs vicaires-generaux, et non vicaires-particuliers.

» V° Aussi les enfants de famille n'y seront receus pour leurs peres, sinon que lesdicts enfans eussent, de leur propre, semblable jurisdiction, haulte, moyenne et basse. »

CHAPITRE VI.

L'édit de pacification est publié à Grenoble.

Doncques, le temps escheu, on entre aux estats; où se trouverent l'archevesque de Vienne, l'evesque de Valence, tous les aultres evesques de Daulphiné; semblablement six abbez et les deputez des eglises cathedrales; les seigneurs et gentilshommes de la qualité susdicte; et semblablement les consuls, eschevins des villes; tous generalement en personne, car un chacun vouloit entendre l'intention du Roy, et veoir M. le mareschal, qui avoit si diligemment procedé en tous les lieux où il avoit passé, et sans aulcune connivence ou concussion, exerceant fort rigoureusement, et en toute severité, la justice contre les meschants, sans acception de personne, ny par avarice, bien adverti que quelques-ungs de ses compaignons faisoient passer, pour cas énormes et execrables, plusieurs par la porte dorée; entre aultres, que ung jeune homme, lequel après la mort de son pere emprisonna sa veufve, qui estoit sa belle-mere, laquelle s'estoit saezie de tout l'or, argent precieux, joyaulx, et generalement de tous aultres meubles de son feu mary, comme à elle appartenants, mesme par donnaison testamentaire et aultres transactions, pour l'entretenement de deux petits enfants d'eulx deux, après l'avoir violée par force, avecques bastonnades, ravy son honneur, luy couppa la gorge et l'enterra en la cave, puis enleva tous les tresors susdicts, qui estoient merveilleusement riches et en abondance; et pour ung si horrible et detestable forfaict et desbordé inceste, il en fut quicte pour six mille escus : je passe soubs silence le lieu et le departement où telle meschanceté se commist, car on cognoistroit incontinant le mareschal, qui, bruslant d'avarice, perdit si villainement sa reputation et engaigea fort dangereusement son ame.

Il fust ordonné par lesdicts estats que l'edict de pacification, qui estoit imprimé, seroit affiché par tous les carrefours de la ville, affin que personne n'en pretendist cause d'ignorance; et le second article d'icelluy, cy-dessus specifflé, publié à son de trompe aux portes des eglises, au palais, aux jours de marché, et par plusieurs fois réiteré, pour y reigler un chacun; suivant lequel M. le mareschal fist convenir tous les chefs et anciens de la noblesse du pays en plaine place de ville, à la veue de tout le peuple; ausquels il commanda de s'entr'embrasser et oublier toute inimitié, rancunes et vindicte, en s'entre-pardonnant les courses, bruslements, meurtres et voleries qu'ils avoient exercés les ungs contre les aultres, en faict de guerre seulement, combattants pour la manutention de leurs partis durant les troubles; ce qu'ils firent très-volontairement en sa faveur : ils faisoient le nombre d'environ six-vingts gentilshommes de marque, d'ancienne extraction.

Mais ils accuserent plus de cent ou six-vingts voleurs, qui, soubs pretexte de la guerre, voloient par-cy par-là les maisons des gentilshommes et de toute aultre qualité; lesquels, s'estants faicts riches, s'estoient retirez en la vallée d'Angroigne; et ne doubtoient poinct que quand il seroit party de la province, qu'ils ne recommenceassent leur meschante vie; et qu'il estoit necessaire, avant qu'il partit, de les exterminer.

(1) C'est-à-dire, et aussi ceux qui y sont appelés par les mandements du Roi Dauphin.

CHAPITRE VII.

Punition des séditieux.

Monsieur le mareschal leur dist que ce n'estoit pas, veu le grand nombre, gibbier de son prevost, et qu'il y vouloit aller luy-mesme avec des forces pour les surprandre ; et que les mieulx montez entr'eulx luy vinssent faire compaignie; ce que tous, de bien franche volonté, luy accorderent. Qui fut cause que le lendemain M. le mareschal partit secrettement avec deux cents cinquante chevaulx ; et feist ce chemin, qui estoit de quinze lieues, d'une cavalcade fort dangereux et penible, n'estants que vallées et montaignes, dedans lesquelles six soldats advertis en defferont cinquante à cheval, à cause de l'abondance des bois. Mais M. le mareschal, bien guydé par les mesmes gentilshommes, mit pied à terre, et sa garde quant et quant, avec d'aultres forces : et les surprindrent en deux ou trois villaiges, à l'entrée desquels il fust combattu environ demie-heure ; mais ils furent enfin forcez, et en demeura sur la place environ trente, qui s'estoient les plus advancez, et n'en rechappa un seul qui ne fust pris et mené prisonnier; car les gentilshommes qui estoient demeurez à cheval avoient entouré les villaiges; et en fut amené quatre-vingts et deux à Grenoble, avec ung grand applaudissement de tout le peuple, qui les accusoit, passants par les rues, des meschancetez qu'ils avoient faictes. Et fut vacqué deux jours entiers à leurs procès ; car, la nouvelle de ceste prise divulguée par tout, il venoit des plaintes et des accusateurs de toutes parts, qui leur estoient confrontez. Si bien que soixante d'iceulx furent executez à mort par diverses sortes de supplices, dont la roue fut la fin de trente-deux, pour les execrables et horribles meschancetez qu'ils avoient commises : le reste passa par la corde et le fouet, avec le forban pour jamais de la province, encores qu'ils en fussent originaires, et les heritaiges de tous ceux qui en avoient donnez à l'hospital et aux povres.

Il y en eust qu'on voulut rachepter pour bonnes sommes de deniers; mais M. le mareschal fist mettre prisonniers ceulx qui en firent la premiere ouverture, qui retint les aultres de plus mettre telles requestes en avant, bien qu'il y en eust quelques-ungs qui appartinssent à beaucoup de gens de bien de la ville et du plat pays, mesme cinq ou six jeunes hommes qui estoient de noble extraction : mais, sans avoir esgard à ceste qualité, ils passerent par la corde avecques les aultres, comme larrons, desrogeants, par tels villains deportements, à l'honneur de noblesse. Telle fut la responce de M. le mareschal à leurs parants, qui luy firent très-grande instance, accompaignée de très-humbles submissions, non pas pour leur saulver la vie, car ils avoient merité, par leurs inhumains et execrables forfaicts, plus de vingt fois la mort, mais seulement pour changer l'ignominie de supplice en celluy de l'eschaffault, c'est-à-dire, la teste tranchée, qui est l'ordinaire au gentilhomme pour ses forfaicts justiciables; mais ils perdirent leur temps, avecques deffences terribles de plus l'en importuner.

CHAPITRE VIII.

Le maréchal, après avoir rétabli la paix en Dauphiné, se rend en Provence.

Ceste rigoureuse justice resjouit generalement toute la province de Daulphiné ; et n'estant ny par prieres ny presents flexible, ny subjecte à aulcune corruption, ceulx qui se sentoient les moindres bourriers (1) en leurs ames, changerent incontinant de climat premier que d'estre decouverts : de sorte que le pays demeura en une paix universelle et deschargé de tous voleurs et meschants : qui rendit le séjour de M. le mareschal desormais inutile, d'aultant qu'il ne se commettoit plus acte qui offenceast les edicts du Roy, et ne venoit plus de plainctes.

Et, après y avoir sejourné ung mois entier, il se resolut d'aller à Valence, laissant la cour de parlement bien instruicte de tout ce qu'elle avoit à continuer pour l'observation et entretenement de l'edict de pacification., et beaucoup d'aultres particularitez pour le service de Sa Majesté. Et, en sa presence et par son commandement, la noblesse leur jura toute fidelité, confort et aide, quand par ladicte cour ils en seroient sommez et requis, aux premieres rumeurs qui pourroient survenir. Et sur ceste asseurance, qui estoit féable et infaillible, il s'en alla à Valence, menant avec luy M. de Bressieux, gouverneur de ladicte ville, mais avec un regret indicible des habitants de Grenoble de toutes qualitez.

Or, ayant M. de Bressieux accompaigné M. le mareschal durant tout le sejour qu'il avoit faict à Grenoble, et par ce moyen present à toutes les ordonnances et reiglements qui y avoient esté establis, il n'avoit oublié de les faire en-

(1) Méfaits.

tendre à son lieutenant à Valence, avec commandement de les y faire publier et entretenir, et d'user de diligence en la recherche des rebelles et contrevenants aux edicts du Roy, affin que M. le mareschal trouvast toutes choses bien policées et en tel estat comme s'il y eust passé. En quoy ledict lieutenant fist ung merveilleux devoir. De sorte qu'estants arrivez en la ville, il ne se presenta ame vivante pour se plaindre ; et les edicts estants attachez aux carrefours de la ville et aux portes des eglises, et toutes choses, au reste, estant executées en la propre forme et maniere comme elles avoient esté à Grenoble. Ce que M. le mareschal loua grandement, et en honora beaucoup M. de Bressieux et son lieutenant, qui n'avoit obmis de donner ordre pour sa reception et entrée en la ville, qui fut fort magnificque ; et, oultre ce, il avoit faict prendre une vingtaine de voleurs, lesquels furent mis entre les mains du prevost de M. le mareschal, qui les fist pendre en moins de quatre jours ; ce qui occasionna le partement de M. le mareschal, après y avoir seulement sejourné huict jours, pour aller en Provence : car toute la noblesse de Daulphiné avoit comparu à Grenoble, auquel lieu elle avoit bien attentivement et avec grande obeissance appris sa leçon ; car il n'y avoit gentilhomme, povre ou riche, ou d'ancienne extraction, qui n'eust juré en toute fidelité les submissions ci-dessus specifiées, mais sur terribles et rigoureuses peines ; car il y alloit de la confiscation des biens, de la degradation de noblesse et de la vye, aux contrevenants et infracteurs de serment : de quoy MM. les maistres des requestes, La Moignon et du Blancmesnil portoient actes authentiques, et le roole de leurs noms et de toutes leurs terres.

Mais, ayant eu le Pape nouvelles des braves traicts de pacification qu'avoit exercez M. le mareschal par toutes les provinces où il avoit passé, et qu'il y avoit en son contat de Venissy (1), dont la principale ville est Avignon, de grands tumultes et seditions entre ses subjects pour le faict de la religion, comme en France, Sa Saincteté luy escrivit pour le prier de se transporter en Avignon, affin d'y planter une bonne paix et accommoder ses subjects les ungs avec les autres, de la même tranquillité qu'il avoit faict des subjects de son Roy ; de quoy il luy donnoit toute puissance et authorité, jusques à la mort, sans respect de personne, de quelque qualité qu'elle eust peu estre, hormys de prestres.

(1) Venaissin.
(2) Demandes.

CHAPITRE IX.

Le maréchal, à la prière du Pape, se transporte à Avignon.

Le seigneur Fabricio, neveu de Sa Sainteté, qui estoit venu au-devant de luy environ lieue et demye avec une fort honorable compaignie, lui presenta les lettres fort reveremment, sans oublier beaucoup d'honnestes offres de submissions et de toute assistance. A quoy M. le mareschal respondit si humainement, qu'il le myst en très-grande esperance que sa venue ne seroit poinct inutile, et que, avec l'ayde de Dieu, il mettroit la ville et le contat en tel repos que Sa Sainctetè recevroit très-grand contentement.

Et conferants ensemble, par le chemin, de plusieurs affaires, ils se trouvent à la porte de la ville, à l'entrée de laquelle l'evesque de Ferme, vice-legat, l'attendoit avec la croix et tout le clergé en chappes, surplis, et en tel ordre et forme d'une generale procession. Ce que voyant, M. le mareschal myst pied à terre, et toute sa suycte en bien grande reverence : et marchant au milieu des deux, fust conduict au palais papal, que l'on avoit preparé pour son logis, le luy ayant quicté ledict vice-legat et Fabricio, pour plus dignement l'accommoder. Et après avoir esté environ demye-heure ensemble pour traicter des affaires et de l'ordre requis pour les terminer, où estoient semblablement les deux maistres des requestes, qu'ils avoient fort honnestement logez, ils se retirerent.

Le lendemain on entre au conseil, auquel, en premier lieu, furent proposées les grandes insolences de plusieurs subjects dudit contat, tant gentilshommes que d'aultres qualitez, qui s'estoient retirez en une aultre ville du contat, nommée Cisteron, portant tiltre d'evesché, vivants avec un desordre fort grand, et se disoient de la religion pretendue ; mais leur meschante vye faisoit bien parroistre du contraire, car ils étoient grands voleurs, meurtriers, larrons, violeurs de filles et femmes, faisants degast aux maisons du plat pays qui ne leur vouloient fournir vivres et argent à toutes leurs mandées (1).

Et s'enquerant M. le mareschal du nombre qui y pouvoit estre, il luy fust respondu par le seigneur Fabricio qu'ils pouvoient revenir, en maistres et valets, à trois cents cinquante ; mais que les habitants de Cisteron sont si affligez et tourmentez de leur sejour en leur ville, que, s'ils voyoient qu'il y eust quelque entreprise contre eulx, qu'ils la favoriseroient de tout leur pouvoir jusques à la derniere goutte de leur sang

Mais s'esbahissant M. le mareschal comme il n'y avoit donné ordre par quelque stratageme, asseuré de la volonté des habitants comme il est, Fabricio respondit qu'il n'avoit poinct de forces ny d'artillerie pour y faire aulcun devoir, estant la ville assez forte et passablement remparée; aussi qu'en tout le peuple d'Avignon, qui est bien grande ville, les deux tiers n'estoient que prestres et Juifs.

Là-dessus il fut advisé d'envoyer querir le chef de ceste trouppe, et qu'il vint parler en toute seureté à M. de Vieilleville, mareschal de France, à eulx envoyé par l'exprès commandement du Roy, à l'instant priere du Pape, de la Sainteté duquel ils estoient subjects, pour les accommoder avec leur naturel seigneur; et que, si besoing estoit, il leur envoyeroit des ostaiges, qui estoient mesme ses paraats, dont celuy qui luy porteroit ceste parolle seroit son gendre, nommé M. de Duilly, qui demeureroit en sa place tandis qu'il seroit en Avignon.

CHAPITRE X.

M. le maréchal envoie un de ses gendres pour traiter avec les séditieux qui s'étoient rendus maîtres de la ville de Sisteron.

Ceste opinion ainsi arrestée, M. de Duilly fust depesché pour aller à Cisteron avec ung trompette, accompaigné seulement de six chevaulx; et estant à la porte, et la trompette entendue, le chef, nommé Lonbais, saichant sa qualité, vint au-devant de luy, la fist ouvrir sans le laisser entrer plus avant. Et s'estant M. de Duilly fort dextrement acquitté de sa créance, Lonbais fist une responce fort bravasche, et aux mesmes termes qui s'ensuyvent:

« Mon compaignon, vous direz à M. le mareschal de Vieilleville que nous ne cognoissons nullement le roy de France, ny personne venant de sa part, et que ce qui nous a faict ici assembler est seulement pour empescher les tirannies, exactions et pilleries que deux galants, l'evesque de Ferme, qui s'intitule vice-legat, et Fabricio, neveu du Pape, exercent sur ce povre contat, y ayant esté envoyez comme gouverneurs avec une parolle que ce bon Pere, qui se dict Sainct, en leur delivrant leurs bulles ou pouvoir, leur dist en l'oreille: « Faites-vous riches; aussi bien il ne me revint jamais ung ducat de ce costé-là. » Mais je proteste à Dieu qu'il n'en ira pas ainsi, et que Sa diablesque Saincteté y sera très-mal obeye, ou les forces et le couraige nous defauldront. Et pourrez dire à vostre beau-pere qu'il se fust bien passé de prendre ceste charge et commission; et luy conseille de se retirer au plustost, car il en orra parler devant huict jours, estant nos desseing tous prests à mettre en execution, ou le duc de Savoye nous manquera de promesse: et, à dire vray, c'est ung brave bouccon (1) pour luy que ce contat, accompaigné de ceste belle et grande ville d'Avignon, et de toute la seigneurie de Venissy, et en sa proximité; vous priant, pour la fin, mon bon amy, de vous retirer, et bientost; car ces honnestes hommes que vous voyez avec moy se sentent fort offencez de la creance qu vous m'avez apportée, faisants bien peu de cas de l'evesque de Rome, et s'indignent seulement d'en ouyr parler. »

Ceste creance rapportée par M. de Duilly en plein conseil, sans y oublier une seule parolle, ny les façons de la fiere contenance du superbe Lonbais, M. le mareschal dist à toute l'assistance qu'ils missent bien en memoire toutes les circonstances de ce rapport, et comme les galants couvroient leur meschanceté sur le pretexte de faire chose équitable et de justice: « car il n'y a chose plus louable ny necessaire en une republique que d'en chasser ceulx qui oppriment et foullent le povre peuple par pilleries et exactions; et sont eulx-mesmes qui exercent telles cruautez; mais Dieu y pourvoira, car pour le moins, au dire de mon fils Duilly, on ne les peult juger d'aultre religion, avec la conferance de leurs deportements et actions, que d'estre vrais athéistes. Mais que d'avoir allegué le duc de Savoye, c'est une baye; car il est trop bon catholique pour attenter sur le Saint Siege apostolique, et qu'il cognoissoit bien, par ceste allegation, qu'il avoit belle paour, et la nous vouloit semblablement faire prendre. » Et cela dist, sans rien deliberer, se leva, et tout le conseil semblablement

Mais il appella à part le seigneur Fabricio, et luy demanda de quel nombre d'hommes il pouvoit faire estat: lequel luy respondit qu'il fourniroit bien de quatre à cinq cents hommes; mais s'y de fyer il ne l'en vouldroit asseurer, car ils sont fort mal aguerris. « C'est tout ung, repliqua M. le mareschal; je les mesleray avec d'aultres si braves hommes, qu'à leur imitation ils se mettront en devoir de bien faire: et de ce pas, faites-les advertir, le plus secrettement que vous pourrez, de se tenir toujours prests à marcher quand l'occasion s'y offrira, et quand ils seront commandez de s'assembler.

(1) *Bouccon*, de l'italien *boccone*, morceau.

« En cecy, seigneur Fabricio, vous vous devez évertuer de tout vostre pouvoir, car, par le rapport de mon fils de Duilly, ce Lonbais vous attacque grandement, vous accusant de pilleries et de tirannesques exactions sur le peuple; ce que je ne croys pas. Par ainsi ouvrez les yeulx, le cueur et l'entendement pour favoriser ce que j'entreprends pour delivrer vostre gouvernement de ceste canaille; en quoy j'espere que Dieu nous aydera, et que nous en aurons, premier que la huictaine passe, la raison: car Dieu ne mect jamais la vertu au bras du meschant.

» Mais bien plus, adjousta M. le mareschal, il est impossible que vous n'ayez en la ville de Cisteron quelque féable bourgeois, et d'authorité; escrivez-luy qu'il s'achemine le plus secrettement qu'il pourra en ceste ville, pour quelques affaires; et luy venu, que je parle à luy, afin que je l'instruise de ce qu'il devra faire pour le repos de sa ville et la mettre en liberté. Il n'y a qu'une petite journée, il sera icy demain à bonne heure. »

CHAPITRE XI.

M. le maréchal surprend la ville de Sisteron.

Suivant cest advis, Fabricio usa de diligence, et envoya à Cisteron ung homme des siens mal vestu devers l'un de ses intimes amys, le prier qu'il vint en Avignon incontinant, pour luy laisser quelque charge en main, d'aultant qu'il alloit en diligence à Rome par le commandement de Sa Sainteté; mais il le prioit de ne descouvrir à personne son partement.

Ce bourgeois arrivé, qui avoit la façon fort bonne, du nom de Pierre Javelin, Fabricio l'amena devant M. le mareschal, qui luy tint ce langaige :

« Je ne doubte poinct, mon amy, que ces meschans ne tourmentent en tant de sortes vous et vos concitoyens, que n'en desirassiez l'extermination; car, par le rapport que l'on m'en a faict, vos biens, l'honneur de vos femmes et filles et la vye de vous tous n'est poinct en seureté: mais, si vous voulez estre secret, fidele et diligeant en ce que je vous diray, je vous en delivreray devant quatre jours. » Cest honneste homme se prosterne devant M. le mareschal, proferant telles parolles :

« Monseigneur, il n'y a chose que je n'entreprenne, au hasard de ma vye, et jusques au dernier soupir, pour suyvre de poinct en poinct l'instruction qu'il vous plaira me donner; et si ay une trentaine de bons voisins, fideles amys et parens, qui s'exposeront à tous dangiers avec moy pour executer vos commandemens, afin de sortir de ceste miserable et angoisseuse calamité, ayants esté contraincts d'escarter nos femmes et filles, et les mettre hors la ville nuyctemment et travesties. »

M. le mareschal l'embrassa sur ceste ardeur, l'asseurant qu'il le constitueroit leur juge si les effects se conforment à sa parolle; qui le supplia très-humblement de n'en poinct doubter; et, se mettant à genoulx, il le jura entre ses mains et du seigneur Fabricio. Et là-dessus il luy donna l'instruction qui s'ensuict :

« Souvenez-vous, mon bon amy, qu'il est aujourd'huy dimanche; ne faillez de vous tenir prest mardy, sur les neuf heures du soir, avec vos confidents, de sortir en pleine rue avec vos armes quand vous orrez crier: *Aux armes! aux armes! ceulx d'Avignon donnent l'escalade!* et portez l'escharpe jaulne, de crainte que mes soldats ne vous prennent pour ennemys: et si, cependant que l'on sera au combat à la muraille, vous estes si valleureux que de gaigner une porte, il ne fault doubter que la ville ne soit nostre. Et montez à cheval, vous serez demain lundy rendu à bonne heure, car il n'y a que dix lieues ou environ d'icy en vostre ville; vous aurez tout loisir de donner ordre à toutes choses. Mais imprimez bien en vostre esprit tout le discours de nostre desseing, pour l'execution duquel gaignez et attirez le plus grand nombre d'hommes que vous pourrez. Sur-tout conduisez ceste affaire fort secrettement, et ne vous en descouvrez à personne que vous ne cognoissiez fidele et affectionné à l'extermination des ennemys de sa liberté et de sa patrie. »

Javelin desloge avec ung très-ardant desir d'effectuer ce qui luy avoit esté commandé. Et negocia si dextrement l'affaire, qu'il gaigna et praticqua environ cinquante bourgeois ses amys, parents et voisins, attendants en grande devotion l'heure dicte; car toute la nuict d'entre le lundy et le mardy ils avoient conferé ensemble, au desceu de tous les aultres habitants.

Or, entre les huict et neuf heures du soir du mardy, plus de trois cents hommes de pied parurent devant la muraille de la ville, d'un costé qu'elle n'estoit nullement flanquée, criants: *Escale! escale!* Lonbais, qui ne se doubtoit de ceste entreprise, mais sortoit de table et jouoit à quelque jeu, car c'estoit en octobre, fut esbahy de cest advertissement; et donnant à ceste muraille avec ce qu'il put assembler de ses gens, il y monta. Mais ceulx de dehors tiroient incessamment, et planterent une trentaine d'eschelles.

Cependant Javelin et ses confidents sortent avecques toutes sortes d'armes d'ast, aultrement de long boys, comme hallebardes, pertuysannes, espieux, lançons, et quelques harquebuzes, mais bien peu; et tuent tout ce qu'ils rencontrent de soldats, allants au lieu où estoit l'allarme, marchants droict à la porte de la ville qui respond au chemyn d'Avignon et tuent la garde qui y estoit, mais bien foible et mal garnye, brisent ladicte porte, et baissent le pont, par lequel M. le mareschal entra avec deux cents chevaulx. Ce que voyants les aultres habitants, et que les plus apparants de leur ville favorisoient ceste entreprise, courent aux armes, et enfoncent les maisons où estoient logez les soldats de Lonbais, tuants goujats et valets, sans espargner leurs garses; enlevent chevaulx, bagaiges et tout ce qui estoit dedans: et s'y trouva quelques soldats desja couchez qui passerent semblablement par le fil de l'espée.

CHAPITRE XII.

Il fait punir les séditieux.

Monsieur le mareschal alla droict à la muraille que Lonbais deffendoit contre les escalades, et luy fist bien-tost quicter la place: lequel, se voyant surpris, et ayant la guerre dehors et dedans, et combattu par devant et par derriere, où il n'estoit pas en puissance de nul homme de résister, il prend une pistole toute preste, bandée et amorcée, de laquelle, disant telles parolles: « J'aime mieulx mourir de ma main que ce mareschal me face tirer à quatre chevaulx. » Il se tua tout roidde.

Ses soldats, le voyant mort, gaignent la guerite et cherchent à se saulver; mais ils trouvoient leurs logis fermez: aussi estoient-ils pleins de morts et de sang, qui les contraignirent de courir une miserable fortune par les rues, où ils estoient assommez de toutes mains, et des femmes mesmes; si bien que, jectants leurs armes, ils crioient: *Misericorde!* Et n'en fut pas demeuré un seul si M. le mareschal n'eust faict deffendre le massacre; car il vouloit qu'il en restat en vye pour servir d'exemple: et en fut pris environ quatre-vingts, qui se venoient rendre pour éviter la furie de la suicte de M. le mareschal et des habitans en esperance de quelque grace. Il y en eust qui s'estoient cachez en des caves, greniers et aultres lieux secrets; mais ung chacun faisoit office de s'employer, en diligence extreme, pour les descouvrir et amener au prevost de M. le mareschal. Et s'en trouva, de compte faict, cent et quinze; le reste, de trois cents cinquante, estoit estendu mort et nud sur le pavé, et au pied de la muraille; qui y demeurerent jusques au partement de M. le mareschal, qui en deslogea le jeudy matin. Et le reste de la nuict du mardy que se fist cette exécution, il se reposa, et toute sa trouppe, de laquelle il n'en perdit que deux soldats, et neuf ou dix de sa garde blessez.

Le mercredy, M. le mareschal fit apporter tous les morts en la place de la ville; et voyants Lonbais, dist à toute l'assistance qu'il ne l'avoit pas desmenty, l'ayant appellé athéiste au conseil tenu dans Avignon, mais par le traict de sa mort, qu'il s'estoit luy-même donnée, il avoit fort bien confirmé son dire. Et commanda que l'on portast sa teste sur la porte de la ville par laquelle on entre venant d'Avignon, et ses quatre membres sur le mesme chemyn; le tout en la présence des cent quinze prisonniers.

Le reste de la journée du mercredy s'employa à ouyr les plaintes et doleances des habitans; ausquels furent donnez, pour les gratifier, les soldats qu'ils prouvoient suffisamment avoir esté par eulx, volez, battus, saccaigez et deshonorez par violements, mesme par la confession desdicts soldats: et en fut delivré douze à Javelin, et aux aultres jusques au nombre de trente, qui estoient en tout quarante-deux, pour avoir recours sur leurs biens heritaulx, car ils estoient natifs et originaires du Contat, en recompense des pertes qu'ils avoient souffertes par leurs pilleries et ravissements, à la charge toutesfois, après qu'ils se seroient remboursez, de les faire pendre; à quoy M. le mareschal sur le champ les condampna.

Et de peur qu'il ne s'y commist aulcun abus, M. le mareschal laissa le lieutenant de son prevost, avec le greffier et vingt archers, pour, après toutes choses faictes, donner ordre, mais dedans huictaine, à l'execution de son jugement, et luy en apporter suffisant tesmoignaige par escrit.

CHAPITRE XIII.

Le maréchal retourne à Avignon.

Le lendemain jeudy, au plus matin, il fist jecter les corps morts en la riviere de la Durance, et puis s'en retourna en Avignon.

Mais toute la nuict d'entre mercredy et jeudy les habitants en general de Cisteron festoyerent

toute la suicte de M. le mareschal, louants Dieu de ce qu'il leur avoit envoyé ce brave seigneur pour les descharger de la cruelle et insupportable tirannie de Lonbais et de sa meschante trouppe; et venants au plus matin pour le remercier très-humblement de la grande liberté qu'il leur avoit, par sa valeur et très-saige conduicte, si bien acquise, et au hazard de sa vie, ils luy amenerent trois chevaulx chargez de toutes sortes de confitures, des plus exquises et rares et de grand prix, pour luy en faire present; mais il les reffusa, deffendant très-expressement à toute sa suicte en general d'y toucher. Et estant monté à cheval, il les fist passer tous devant luy, affin qu'ils n'en prinssent. Et les ayant remercié de leur bonne volonté, les advertit de faire bonne garde; et qu'en tout évenement ils ne laissassent entrer de Savoisiens en leur ville, et sur-tout qu'ils se gardassent de surprise; aussi qu'ils fissent mourir les quarante-deux prisonniers qu'il avoit laissez à Javelin et à ses amys.

Quant aux aultres prisonniers, il les avoit faict partir avant jour, soubs la conduicte de sa garde, pour les mener en Avignon.

Le vice-legat et Fabricio, qui estoient demeurez en la ville pour la garde d'icelle, advertis d'un tel heureux succès, qu'ils n'eussent jamais esperé, car il n'estoit pas en leur puissance de le terminer à une telle reduction, ils se prepararent de venir, avec leur merveilleuse magnificence, deux lieues audevant luy. De quoy adverty, il leur manda par ung trompette qu'il n'avoit pas agréables telles fanfares; et qu'ils deliberassent le vendredy matin de faire prieres publicques, où il assisteroit, pour louer et remercier Dieu de ce qu'il avoit mis entre ses mains trois cent cinquante hommes, qui eussent bien enduré trois mille coups de canon contre dix mille hommes, si ce bon Dieu ne leur eust osté l'entendement et l'esprit; par ainsi c'est à luy seul que l'honneur et la gloire en sont attribuables : créance du trompette qui fist à ces deux seigneurs admirer grandement la sagesse de M. le mareschal, et rougir quant et quant de ce que eulx, qui estoient parents et principaulx serviteurs de Sa Sainctеté, avoient oublié ce reverable traict de sanctimonie.

CHAPITRE XIV.

Supplice des prisonniers de Sisteron.

Arrivé M. le mareschal en Avignon le jeudy au soir, le vice-legat et Fabricio le receurent avec moindre apparat qu'à la premiere fois, craignants de l'offenser, se souvenants de la créance du trompette. Et le lendemain les processions et prieres publiques furent faictes pour louer Dieu et le remercier, ainsi qu'il l'avoit ordonné : ausquelles il assista, à l'issue desquelles M. de Lamoignon, l'un des maistres des requestes, fist une harangue fort docte en la presence quasi de tous les habitants, pour le moins des plus apparants, et de tout le clergé, pour louer Dieu d'un si heureux succès; et que le Pape et tous ses subjects du Contat devoient bien faire quelque fondamentale memoire qui durast à la posterité pour une si admirable reduction, executée en ung jour par une si petite trouppe, que une aultre cinquante fois plus grande n'eust sceu exterminer en deux mois, et avec artillerie; sans y oublier le chef qui, par sa grande valeur et incomparable providence, y avoit mis si promptement la fin et deschargé tout le pays d'une si miserable, cruelle et tirannique servitude.

A laquelle proposition toute l'assistance, d'une voix commune et très-haulte, s'escria, disant qu'il estoit plus que raisonnable, et tout à l'instant se vouloient coctiser pour cest effect; et si les prisonniers n'eussent esté bien resserrez en prisons closes et fermées, ils les eussent sur le champ saccaigez et trainez par les rues. Ce jour de vendredy se passa en telle ardeur, ne sachants de quelles louanges, honneurs et faveurs ils devoient gratiffier ny extoller M. le mareschal, le suppliants en toute humilité de leur donner curée des meschants de Cisteron : qui fut cause que le samedy ensuivant, sans aultre forme de procès, il en fut pendu une douzaine, rompus sur la roue jusques à dix, et quinze decapitez, mais des moins apparants; le reste remis au lundy ensuivant, car il vouloit sçavoir le fonds de la créance que Lonbais avoit donnée à M. de Duilly son gendre touchant le duc de Savoye, où les questions ordinaires et extraordinaires ne seroient espargnées, pour tirer lumiere de chose si obscure et de telle importance.

Ce jour du lundy venu, le prevost de M. le mareschal non-seulement, mais tous les officiers de la justice d'Avignon, s'employerent aux procès du reste desdits prisonniers; desquels il y en eust quatre, vivants ordinairement avecques Lonbais, et comme estants d'une camerade (1), et participants en toutes ses entreprises, affaires et conseils, qui furent miserablement tourmentez pour profondir la vérité de ceste menace de Lonbais du secours de Savoye; mais on n'en sceust jamais rien tirer, jurants, sur la dampnation de

(1) D'une même chambrée.

leur ame, qu'ils n'en avoient de leur vie ouy parler; mais que Lonbais avoit peult-estre advancé ce propos pour intimider M. le mareschal, affin de l'empescher de venir à Cisteron, et supplierent les juges de les faire mourir bientost, car ils estoient asseurez de la mort, sans les faire souffrir tant de maulx; et que les Turcs n'useroient pas sur leurs corps plus grandes cruaultez que font les mesmes chrestiens; et qu'il leur pleust, au nom de Dieu, en avoir pitié.

Ce que entendants le prevost et les juges, firent cesser, par commiseration chrestienne, les tourments de la question : et furent ces quatre décapitez, et leurs testes affichées sur les portes de la ville; le reste des aultres prisonniers pendus et estranglez. Mais il ne fut pas en la puissance des juges d'Avignon, du prevost de M. le mareschal, ny de tous ses archers, d'empescher que la commune ne les traisnast en la riviere du Rhosne, se plaignants que l'on les avoit faict trop doulcement mourir, veu les execrables mechancetés qu'ils avoient commises. Ainsi se passa tout le lundy et le reste de la semaine, que M. le mareschal employa à planter une police generale à la française : ce que le vice-legat et Fabricio eurent très-agreable; et la firent observer fort soigneusement, comme très-necessaire pour la manutention de ce petit Estat de Sa Saincteté non-seulement, mais pour la conservation de leur vie. Et firent afficher par les carrefours de la ville l'edict du Roy et les ordonnances de M. le mareschal, qu'ils envoyerent semblablement à Cisteron, à Cavaillon et aultres villes du Contat, sur rigoureuses peines aux contrevenants.

Doncques, n'estant plus necessaire la presence de M. le mareschal en Avignon ny en tout le Contat, il delibera d'aller en Provence, qui estoit la derniere province de son departement. Et l'aultre lundy ensuivant on s'appreste pour desloger.

CHAPITRE XV.

Le maréchal et son secrétaire refusent de riches présens qu'on leur offre.

Mais le dimanche au soir, Fabricio, accompaigné du vice-legat et d'un bancquier italien, nommé Scenamy, vindrent au logis de M. le mareschal, et luy apporterent ung grand cercle d'or auquel pendoient deux douzaines et demie de martre subelines (1), des plus belles et riches que l'on eust sceu trouver; et estoit estimé ce present à deux mille escus; disants qu'ils les luy presentoient de la part de Sa Saincteté, laquelle leur avoit commandé d'ainsi le faire, et le remercier, de toute affection, de la très-grande peine qu'il avoit prise de pacifier la ville d'Avignon et tout le Contat, et du merveilleux devoir dont il avoit usé, et au hazard de sa personne : et luy voulurent monstrer la lettre que Sadicte Saincteté leur escrivoit pour cest effect. Mais M. le mareschal, reffusant le present, ne la voulut poinct veoir, et leur dict qu'il n'estoit poinct mercenaire, ayant ung trop bon maistre pour prandre aulcun salaire des services qu'il faict à qui que ce soit par son commandement; et les pria très-instamment de retirer leur present, car il est resolu de ne le prandre nullement. « Je ne dis pas, adjousta-t-il, que, s'il eust pleu à Sa Saincteté me beatiffier d'un remerciement par lettre de sa main, que je ne me fusse estimé heureux, et eusse receu ceste faveur, comme depeschée en plain consistoire de cardinaulx, de meilleur cueur que toutes les martres du Septentrion; qui me faict vous prier de ne m'en parler plus : seulement je vous prieray d'avoir souvenance de moy [adressant sa parolle au vice-legat] en vos suffraiges et oraisons. » Cela dict, ces trois, voyants leur present rejecté, demeurerent aussi estonnez et esperdus que s'il fust survenu ung grand tremblement de terre : et ainsi se retirerent. Dès le mesme soir ils m'envoyerent querir, et me presentant devant eulx, me montrerent des boutons et une chaisne d'or, avec une douzaine d'aulnes de veloux, de satin et taffetas noirs et tannez, pouvant le tout revenir à trois cents escus; et me dirent que c'estoit un present qu'ils m'avoient reservé pour me recompencer des peines et fatigues que j'avois prises en toutes les despesches qui s'estoient faictes en tout le Contat, tant la nuict que le jour; et que Sa Saincteté l'avoit ainsi ordonné, me priant de le prandre, et tiendroient cela si secret qu'il n'en seroit jamais parlé.

Mais, après les avoir bien remercié très-humblement de leur bonne volonté, je leur dis que, s'ils avoient trouvé M. le mareschal mon bon maistre de l'humeur du prophete Helizée, qu'ils ne me trouveroient pas de celle de Gyezy son serviteur, et que pour neant et envain j'eusse veu passer ce bel exemple devant mes yeulx, si je ne me efforceois de tout mon pouvoir de l'ensuivre et imiter : c'est comme les bons maistres font et dressent les bons serviteurs. « Et pour

(1) Zibelines.

toute resolution, j'aimerois mieulx, messieurs, mourir que de l'avoir pris. » De quoy ils furent merveilleusement esbahis, et demeurerent comme en extaze à s'entre-regarder : et pris, sur cest esbahissement, congé d'eulx, leur disant le grand adieu ; car nous devions partir le lendemain de grand matin.

M. le mareschal me demanda, à mon retour devers luy, ce qu'ils m'avoient dict, ayant sceu qu'ils m'avoient envoyé querir ; auquel je discourus tout ce qui est contenu cy-dessus, tant de leur offre que de ma responce ; et m'en demandant l'interpretation de l'histoire, je la luy fis bien amplement entendre : qui estoit que Naaman, prince et lieutenant-general du roy de Syrie, estoit fort persecuté de ladrerie ; et, pour en recevoir la guerison, s'addressa au prophete Helizée, encores que luy et son roy ne crussent poinct au Dieu d'Israël ; lequel neantmoins le guerit, luy rendant sa chair aussi saine et vermeille que celle d'un enfant de quatre ou cinq ans. Naaman presenta au prophete quatre chevaulx chargez de precieulx habits et d'aultres grandes richesses ; mais il les reffuza tout à plat, et le renvoya comme en colere, le menaçant, s'il insistoit davantaige, de le faire retomber en sa ladrerie ; mais l'admonestoit seulement de croire au Dieu d'Israël, qui l'avoit, par son entremise et prieres, ainsi guery, et d'induire et persuader son roy de se ranger et plier à ceste créance ; car il n'y avoit Dieu au monde que le Dieu d'Israël.

Gyezy, son serviteur, ayant à contre-cueur ce reffus, voyant Naaman esloigné de son maistre de deux ou trois lieues, courut après luy, s'aidant d'une faulse créance de sondict maistre, et print de luy la charge d'un cheval de ce present. Mais son maistre, qui le voyoit, encores qu'il fust absent, car les prophetes en la sainte Escriture se nomment clairvoyants, luy donna sa malediction à son retour, et tout en l'instant il fust saezy de la ladrerie du prince Naaman.

Mon interpretation achevée, M. le mareschal en receust un très-grand contentement, me disant que je ne l'avois poinct trompé, et qu'en ce reffus je luy avois faict ung très-agreable service ; mais il me commanda de sentir et descouvrir tout de loing si ces trois en avoient presentez à d'aultres de la suicte, et, s'ils en avoient pris, de les luy nommer.

Cependant je luy donnay advis d'escrire à M. le cardinal du Bellay (1), estant pour lors à Rome, tout ce qui s'estoit passé entre luy et lesdicts vice-legat et Fabricio, touchant le très-riche present qu'il avoit reffusé, crainte qu'ils ne le missent en leur bourse, et qu'ils ne le fissent passer comme delivré en leurs comptes du revenu du Contat devant Sa Saincteté : advis qu'il trouva très-bon et necessaire, ne fust-ce que pour son honneur. Et ainsi fust faict, et ceste despesche envoyée à Lyon à ung bancquier nommé Patouillet, pour la faire tenir à Rome par le premier courrier ordinaire.

(1) Méprise de l'auteur : le cardinal du Bellay étoit mort en 1560.

CHAPITRE XVI.

Arrivée de M. le maréchal à Aix.

Or le lundy de grand matin nous partismes d'Avignon, prenant le chemin de la ville d'Aix, où est le parlement de Provence ; et trouvasmes tous les estats de la ville à la porte, nous attendants pour dire adieu à M. le mareschal, qu'ils remercierent de cueur très-ardant de les avoir ostez de la miserable servitude et captivité en laquelle les meschants voleurs de Cisteron les tirannisoient ; et prierent tous Dieu à haulte voix pour sa prosperité et sa santé.

Enfin, ayant passé par Cavaillon où nous laissasmes semblablement de belles ordonnances, nous arrivasmes en la ville d'Aix, en laquelle messieurs de la cour de parlement avoient desja donné ordre pour sa reception, et addressé les mareschaulx et fourriers que l'on avoit envoyez devant, aux logis que l'on avoit faict preparer pour sa personne, pour les maistres des requestes, et à toute sa suicte.

Et à quart de lieue de la ville, grand nombre d'enfants des meilleures maisons se presenterent en bataille, avec harquebuzes et aultres armes, bien acoustrez ; qui n'espargnerent pas les salves d'harquebuzades, ausquelles la garde de M. le mareschal respondit gaillardement : et y estoient aussi environ soixante des plus apparents citoyens de la ville, à cheval, qui tous mirent pied à terre pour le saluer, avec une harangue fort honorable que l'un d'eux prononcea, qui estoit de judicature ; puis remonterent et l'accompaignerent au pas jusques à la porte de la ville en laquelle l'attendoit l'evesque avec son clergé de l'eglise cathedrale, deux presidents et dix conseillers de la cour, qui le receurent avec un honneur indicible. Et ayant mis M. le mareschal pied à terre, il fut par eulx conduict jusques à son logis ; et après tant de courtoisies, ceste belle compaignie se departit.

Le lendemain deux conseillers le vindrent supplier, de la part de tout le corps de la cour,

de venir au palais leur faire entendre l'intention de Sa Majesté : qui s'y achemina incontinant ; et, estant en la place à luy preparée soubs le daix, qui est celle des roys quand ils tiennent leur lict de justice, il fist delivrer son pouvoir au greffier de la cour, luy commandant de le lire : ce que messieurs ne voulurent permettre, disants qu'ils n'en estoient ignorants, et qu'il avoit passé par tant de lieux où il avoit si bien faict executer et accomplir les commandements du Roy, et avec tel honneur et reputation, qu'ils ne pouvoient nullement doubter de son authorité ; mais que s'il avoit quelque particularité à leur faire entendre de la part de Sa Majesté, aultre que de l'edict de pacification, ils se sentiroient très-honorez et très-heureux qu'il luy pleust la leur declairer, pour y obéir de tout leur pouvoir, non-seulement en ce qui touche le faict du Roy, mais le sien propre ; tant admiroient les louables ordonnances qu'il avoit semées par tout où il avoit passé, qu'ils ont de poinct en poinct suivies, et sur lesquelles ils se sont reiglés pour la manutention de la paix ; de sorte que pour ce regard il ne trouvera rien à redire, mais bien toutes choses composées selon son desir, et au contentement de Sa Majesté.

Ce que entendant, M. le mareschal va dire telles paroles : « A ce que je veoy, messieurs, je n'ay poinct passé par lieu quelconque où j'aye trouvé les personnes instalées en si dignes et sublimes estats, tant observatrices des edicts et commandements de Sa Majesté que vous ; et me reputerois pour très-meschant si je taisois telles et tant louables actions aux lieux où il les fault faire parroistre ; et n'en devez nullement doubter. Quant à d'aultres particularitez, je n'en ay aulcune ; par ainsi, les occasions de mon voyaige en ceste province ne m'y arresteront pas beaucoup, et de ce pas je m'en retournerois, sinon qu'il faut que je voye M. le comte de Tandes, vostre gouverneur, qui est à Marseille ; et m'avez relevé d'une bien grande peine par vos grands devoirs ; car aussi bien je n'eusse voulu entreprendre sur son gouvernement, estant grand prince comme il est, portants le duc de Savoye et luy mesmes noms et pareilles armes ; mais luy eusse deferé et remis ma charge entre les mains. » Le president, qui avoit tenu le premier langaige, adjousta que c'estoit un prince qui les traictoit fort humainement, comme aussi faisoit M. le comte de Sommerive son fils et son lieutenant ; et le remercia très-humblement, au nom de tout le corps de la cour, de l'offre gratuite qu'il leur avoit faicte de recenser (1) devant Sa Majesté les devoirs dont ils avoient usé en l'observation de ses edicts. Tous lesquels se soubsleverent, confirmants ce remerciement avec bien grandes reverences ; et y adjousterent une humble priere de ne les poinct oublier quand il sera aux lieux où sa promesse se doibt effectuer. Et, ces propos finis, la cour se leva sans rien conclurre davantaige.

(1) Exposer en détail.

Mais, affin que le voyaige de M. le mareschal n'eust semblé inutile, il fist publier dans tous les carrefours de la ville, à cry public, que, s'il y avoit quelqu'un qui eust esté oppressé et tourmenté, tant en sa personne qu'en ses biens, qu'il vint se presenter devant les maistres des requestes ordonnez auprès de luy pour la justice, avecques actes suffisants des oultraiges receus ; qu'on luy en feroit avoir prompte reparation, sans avoir esgard à la qualité du delinquant, fust-il des plus riches et anciennes races de noblesse de toute la province. Et fut ceste publication attachée devant le palais, aux portes des eglises et carrefours de la ville. Mais personne ne vint à plainte durant les quatre jours que nous sejournasmes en ladicte ville d'Aix ; mais bien plus, messieurs de la cour envoyerent deux conseillers, avecques leur greffier devers M. le mareschal, luy monstrer toutes les ordonnances qu'il avoit faictes à Lyon, Grenoble et toutes aultres villes de son departement, mesme en Avignon et au Contat, suivant lesquelles ils s'estoient reiglez, et les avoient faict observer en leur province ; qui estoit la vraye cause de ce qu'il trouvoit ainsi toutes choses si bien composées, jusques à luy faire veoir le nombre de tous les voleurs, rebelles et meschants qu'il avoit commandez estre executez par justice par tous les lieux où il avoit passé ; à l'imitation de quoy ils en avoient faict semblablement mourir environ cinquante ; de sorte que le pays estoit purgé de tous turbulants et malvivants, et n'y estoit demeuré que des gens de bien et obeissants aux ordonnances de Sa Majesté : « ce qui vous servira, monseigneur, dist l'un des conseillers, d'un tesmoignage certain de nos actions, pour confirmation de la parolle qu'il vous a pleu nous promettre de porter à Sa Majesté en nostre faveur.

CHAPITRE XVII.

Le maréchal est reçu à Marseille par le comte de Tendes, gouverneur de la province.

Estant toutes choses ainsi passées en la ville d'Aix, avec grand contentement d'une part et

d'aultre, M. le mareschal deslogea une après-disnée. Mais, estant adverty que tous les estats de la ville, d'eglise et de justice et du corps de ville, avoient deliberé des fanfares sur son partement, et de l'accompaigner avec la magnificence deue et requise à un mareschal de France de si grand merite, et envoyé par le Roy, prince commun de tous, une lieue pour le moins hors de la ville, il leur deffendit expressement de n'en rien faire, et que telles ostentations ne luy estoient nullement agreables. Qui fut cause que chacun luy vint dire adieu en son logis : et partit de ceste façon, sans aultre ceremonie, avec sa noblesse et son train, qui pouvoit estre d'environ deux cents cinquante chevaulx, y comprenant sa garde de cent harquebuziers à cheval, son prevost avec ses quarante archers.

A trois lieues de la ville d'Aix nous rencontrasmes M. le comte de Sommerive, que M. le comte de Tandes son pere envoyoit audevant de M. le mareschal. Tous deux, à ceste rencontre, mirent pied à terre; et, après s'estre bien fort caressez, remonterent et firent encores trois lieues : puis s'arresterent à un gros villaige escarté du grand chemin d'environ demy-quart de lieue, auquel le comte avoit faict apprester le soupper, et semblablement les chambres pour y loger leurs personnes, et les favorits d'une part et d'aultre : le reste des deux trouppes s'accommoda aux villaiges voisins.

Le lendemain nous arrivasmes à Marseille; et à la porte nous attendoit M. le comte de Tandes, qui desja avoit entendu l'honneste langaige que M. le mareschal avoit tenu de luy en plaine séance de la cour de parlement d'Aix, et de la courtoise déférence qu'il luy vouloit faire de sa charge; qui le receut avec un merveilleux honneur, et fist mener toute la suicte au quartier ordonné, et le mena, avec les maistres des requestes et toute sa noblesse, disner fort magnifiquement en son logis, à l'entrée duquel les canonades de quinze galeres qui estoient au port, et d'environ vingt navires estants à l'embouchure dudict port en haulte mer, commencerent à ronfler de telle furie que la terre en trembloit quasi.

A l'issue du disner, il ne fust question que de faire la pourmenade sur le quay, et ouir les chiamades des chiormes de toutes les galeres, de trompettes et de clairons, et le bruict des harquebuzades que tiroient les soldats et de la ville et desdictes galeres, avec la parade de tous leurs capitainnes : où se trouva si grande affluence de peuple, que malaisément pouvoit-on passer.

En telles allaigresses s'escoula toute l'après-disnée, sans oublier quelques combats qui se firent de galere contre galere, ainsi que l'avoit ordonné le comte de Sommerive, qui mena, à l'issue de ces passe-temps, toute la trouppe soupper en son logis, où les dances furent très-bien demenées, car il s'y trouva grand nombre de dames et damoyselles, tant des champs que de la ville, qui ne s'y espargnerent pas; et sur toutes sortes de dances la volte de Provence eust la vogue, car elle y fut merveilleusement exercée, comme la plus agréable à toute l'assistance.

CHAPITRE XVIII.

Honneurs rendus à M. le maréchal à Marseille.

Le lendemain matin, M. le comte de Tandes vint trouver M. le mareschal en sa chambre, pour le remercier de l'honneur qu'il luy avoit faict, en plaine seance du parlement de Provence, de luy remettre sa charge et son pouvoir pour en disposer selon son bon plaisir et volonté; et en recompence, il luy avoit amené tous les capitainnes des galeres et leurs lieutenants, ensemble les maistres des navires qui estoient là presents, pour leur commander absolument; et qu'il s'intituloit gouverneur et senneschal de Provence et admiral de Levant, et, comme tel, il le supplioit d'en user comme il luy plairoit, et qu'il le feroit fort bien obeir. A ceste parolle, tous les capitainnes, qui estoient plus de cinquante, se vindrent presenter à M. le mareschal, et luy offrir toute obeïssance et service. Sur quoy M. le mareschal, après les avoir remerciez, repartit, addressant sa parolle à M. le comte de Tandes, lui disant : « Je veoy bien, monsieur, que vous ne voulez rien devoir à vos amis et serviteurs; car la déférence que je vous feiz à à la cour du parlement ne merite pas une si grande et honorable recompence que celle que me venez d'offrir; de laquelle je vous rends graces bien humbles, m'ayant bien faict cognoictre la generosité de vostre extraction. » Ainsi, de propos en aultre, l'heure de disner approcha, qui fust au logis dudict sieur comte de Tandes; mais il fust arresté, avant sortir du logis, que toute la trouppe soupperoit avec M. le mareschal.

Ainsi les huict jours que nous sejournasmes à Marseille se passerent en festins, que tous les estats de la ville firent à leur tour et à l'envy, à qui mieulx mieulx; ausquels il n'y eust sorte de passe-temps qui n'y fust inventée. Mais les capitainnes des galeres emporterent quasi le prix : car, ayant lié six galeres ensemble de front, et

faict dresser les tables dessus, et tapissées en façon de grandes salles ; ayants acoustré les forceats en Bressiliens pour servir, ils firent une infinité de gambades et de tourdions à la façon des sauvages, que personne n'avoit encores veues; dont tout le monde, avec une extreme allaigresse, s'esbahissoit merveilleusement : entre aultres, les chiamades de toutes les chiormes en general, qui se faisoient à tous les services, estoient admirables.

CHAPITRE XIX.

Le maréchal vient trouver la Cour à Lyon.

Après toutes ces resjouissances, M. le mareschal delibera de son partement pour s'en retourner à Lyon. Et print le chemin de Beaucaire et de Tarascon, visitant ainsi les petites villettes où il n'avoit poinct encores passé : et vint à Clermont en Auvergne, auquel lieu il avoit bien envoyé ses ordonnances et mandements estant à Lyon, avec le double de son pouvoir, pour faire obeir le Roy en son edict de paciffication. Où estant arrivé, il y fust receu avec tous les honneurs et magnificences, par l'evesque et son clergé, par les juges et tous aultres habitants, dont ils se peurent adviser; et y sejournasmes quatre jours. Et visita, par mesme moyen, les deux aultres villes principales de la province, qui sont Ryom et Monferrand, et assez voisines les unes des aultres, ausquels le racueil fut quasi pareil pour le moins, selon leur portée et facultez.

Cela faict, il fut question de s'en retourner et prandre le droict chemin de Durestal, et s'y raffraichir après tant de fatigues, travaulx et rompemens de teste. Mais le Roy, qui estoit desja arrivé à Lyon, luy fist bientost divertir ce desseing; car nous estions en Auvergne que un courrier arrive devers luy de la part de Sa Majesté, par lequel elle luy escrivoit qu'il ne faillit, incontinant la lettre receue, de venir à Lyon pour estre employé en une charge très-honorable que plusieurs briguoient à toutes forces, et l'en importunoient merveilleusement, et s'en battoient à la perche de grande furie; mais que Sadicte Majesté la luy avoit reservé en son cueur, et le vouloit preferer à tout aultre quel qu'il fust, encores que la Royne sa dame et mere le pressast fort pour quelqu'un, et son frere pour un aultre; et que, à ceste occasion, il s'acheminast en toute diligence devers Lyon.

M. le mareschal s'enquist fort soigneusement du courrier, qui estoit ung gentilhomme servant, s'il sçavoit quelle estoit ceste charge : mais il ne l'en peust satisfaire. Qui fut cause qu'il laissa tout son train derriere pour venir à plus grande journées trouver Sa Majesté, non pas pour le regard de ladicte charge [car, comme il se veoit par tout le cours de ceste histoire, il n'avoit une seule tache d'ambition, tesmoing, entre aultres, le très-notable reffus de l'estat de connestable de France], mais pour ne donner lieu à Sadicte Majesté de penser qu'il negligeast ses commandements.

Arrivé qu'il fust à Lyon, et s'estre presenté devant le Roy, Sa Majesté luy fist ung racueil merveilleux, et si grand, que les aultres mareschaulx, qui estoient desja revenus de leurs commissions, en eurent beaucoup de jalousie; mesme il en entra quelques brins au cueur de trois ou quatre princes, qui veirent ceste si favorable reception, pour n'avoir jamais esté honorez d'une pareille.

CHAPITRE XX.

Le Roi nomme le maréchal son ambassadeur auprès des cantons suisses.

Le Roy, avant se retirer, envoya secretement M. du Peron devers les ambassadeurs des cantons des Suisses, les advertir que celluy qu'il vouloit envoyer devers les magnifiques seigneurs des Ligues pour traicter et conclure l'alliance, estoit arrivé; et les prier que le lendemain qu'ils seroient appellez au conseil pour dire leur charge, car ils n'avoient poinct encores esté ouys, qu'ils proposassent que leurs magnificques seigneurs avoient esté si amplement advertis des braves traicts et dignes deportements dont M. le mareschal de Vieilleville avoit usé dans les provinces où il avoit esté pour l'entretenement de l'edict de pacification de France, qu'ils supplioient le Roy de le leur envoyer, esperants qu'il se comporteroit de mesme en leur endroict et avec toute doulceur.

M. du Peron n'eust pas sitost achevé le propos, que lesdicts ambassadeurs luy monstrerent cest article en leur instruction, qui contenoit bien davantaige sur ce subject, qui redondoit grandement en la reputation de mondict sieur le mareschal, comme nous dirons cy-après; et, entre aultres, que s'il survenoit quelque rumeur ou tumulte parmy les cantons, pour la preference du Pappe ou de l'Empereur, pour entrer en ladicte alliance ou pour l'empescher, car ces deux

grands y avoient beaucoup de confidents, principalement dedans les cantons catholiques, que ledict sieur mareschal de Vieilleville, par sa très-valeureuse conduicte et très-saige entendement, renverseroit bientost ceste division.

M. du Peron retourne incontinant devers le Roy, qui fut infiniment aise et content, non sans grande admiration, que les actes vertueux de mondict sieur le mareschal eussent desja volé parmy les nations estrangeres, et fort satisfaict au reste, en son esprit, que la Royne sa mere et l'Altesse de son frere et lieutenant-general, veissent que les cantons mesmes demandoient ledict sieur mareschal, et pour leur oster l'opinion qu'il ne l'avoit pas introduict ny presenté en ceste charge, pour rejecter ceulx qu'ils avoient affectionnez.

Le lendemain lesdicts ambassadeurs n'oublierent pas en plain conseil, après leur longue harangue, qui contenoit en somme l'extreme desir qu'avoient leurs magnificques seigneurs des cantons des haultes Allemaignes [ainsi les nommoient-ils sans jamais user de ce mot de *Suysse*] d'entrer en perpetuelle confederation et alliance avec le très-chrestien roy de France, de supplier Sa Majesté de donner ceste charge à très-hault et très-excellent seigneur monseigneur de Vieilleville, mareschal de France, gouverneur et lieutenant-general de Sadicte Majesté en la ville de Metz et pays messin, pour les louables rapports qu'ils avoient ordinairement par les citoyens de Metz, leurs lymitrophes et voisins, des genereuses actions et braves deportements qu'il avoit exercez par si longues années, et continuoit tousjours de bien en mieulx en son gouvernement, et encores, de fraische memoire, par toutes les provinces de France où il avoit commandé pour l'entretenement de l'edict de pacification accordé par Sadicte très-chrestienne Majesté à tous ses subjects; et leurs esperances qu'il estaindroit valeureusement tout ce qui pourroit subvenir de trouble sur la confection de l'alliance.

Il ne fault demander si la Royne, mère du Roy, fust esbahie de ceste proposition; car celluy qu'elle vouloit instaler en ceste honorable charge, aussi mareschal de France, estoit tout prest et aux escoustes, attendant la priere de la Royne au Roy son fils de l'y preferer à tous aultres en sa faveur; mais, voyant la demande des ambassadeurs, qui estoit mesmement couchée en leur instruction, s'en desista bientost; comme aussi fist son second fils, le duc d'Anjou, pour celluy qu'il avoit en affection pour le faire grand par une si haulte et memorable charge; et avoit entrepris, comme lieutenant-general par tout le royaume, de l'y collocquer; mais il n'en osa jamais parler, de peur d'irriter (1) la conclusion de l'alliance et la rendre nulle : qui eust esté ung trop grand coup d'Estat pour toute la France.

De sorte que, par ung consentement general du Roy, de la Royne sa mere, de Leurs Altesses les princes et de toute l'assistance, la charge fust commise, et avec applaudissement universel, à M. le mareschal, disants tout hault que, par inspiration divine, ceste negociation luy estoit escheue et adjugée pour le bien public du royaume, et pour l'honneur et prouffict de la couronne de France.

CHAPITRE XXI.

Succès des négociations du maréchal avec les Suisses.

[1571] Après ceste conclusion, le conseil se leva, et les ambassadeurs se retirerent avecques mondict sieur le mareschal, lequel ils n'abandonnerent plus jusques à leur partement. Cependant ils furent festoyez d'une très-somptueuse façon. Et trois jours après leur sejour, toutes leurs depesches faictes, ils s'en retournèrent très-contans, car avec riches presents, pour annoncer à leurs superieurs ce qu'ils avoient exploicté en leur legation; et que le seigneur couché en leur instruction leur avoit esté accordé par le Roy et tout son conseil, avec une extreme allaigresse : de quoy leurs magnifiques seigneurs, ainsi que Sa Majesté l'entendit depuis, se resjouirent extremement, jusques à en faire feus de joye et triomphes à leur mode.

Cinq jours après le partement des susdicts ambassadeurs, M. le mareschal print congé du Roy à grandissime joye, accompaigné de beaucoup de gentilshommes, de sorte que tout son train pouvoit revenir à cinquante ou soixante chevaulx; et luy fust baillé ung fort notable personnaige pour l'assister en ceste charge, qui avoit aultrefois negocié ausdites ligues, nommé Bastien de Laubespine, evesque de Limoges; et avoit-on aussi envoyé devant M. le president Bellievre pour preparer toutes choses et sonder de loin les volontez et intentions des Suysses, et advertir M. le mareschal en quel canton il devoit faire le premier son entrée.

Il s'achemina doncques droict à Geneve, où il fut receu fort honorablement; mais il n'y sejourna qu'un jour, et pour cause; puis print la route de Fribourg, canton catholicque.

(1) Rendre vain; *irritum facere*.

De m'estendre à speciffier toutes les particularitez qui s'y debatirent, ny les harangues que firent les advoyez et amants, chacun en droict soy, entrant M. le mareschal en leurs villes, encore moins tous les cantons par leurs noms, ce seroit une prolixité trop ennuyeuse, d'aultant qu'ils sont cogneus universellement; ny semblablement de quelle religion ils sont : mais, pour abreger, M. le mareschal y sejourna quatre moys entiers avec indicibles peines et fatigues d'esprit nompareilles, et telles que tout homme de bon jugement pourra penser, ayant à negocier avec traeze cantons et environ huict ou neuf villes confederées et diverses en religion. Mais Dieu l'assista si bien, avec le grand soing, diligence et merveilleuse industrie dont il y usa, qu'il en vint en son honneur, et les rengea à sa devotion, encores qu'ils se trouvast une fort grande jalousie par entr'eulx sur les preferences, ne voulants ceder les ungs aux aultres, vice commun aux republiques, qui les anime aux guerres civiles, desquelles souvent procede leur ruyne. Et allant ainsi de ville en ville, il gaignoit les principaulx de chacune d'icelles, pour leur faire accorder ladicte alliance; les ungs, et les plus revesches, par intelligences secrettes; la pluspart avec remonstrances admirables; mais sa liberalité y estoit sur-tout très-necessaire, d'aultant que s'il n'eust amplement doré ses parolles, il n'eust pas sitost advancé ny mys fin à si haulte entreprise. Si est-ce que l'alliance fust accordée avec moindre coust de cinquante mille escus que ne fust faicte la derniere. Et y fist mondit sieur le mareschal entrer deux cantons qui n'avoient point accoustumé d'y estre; et, qui plus est, elle devoit durer jusques à deux ans après la mort du Roy, chose qui par cy-devant n'avoit jamais esté accoustumée : accord qui fut très-difficile à faire passer. En quoy mondit sieur le mareschal travailla infiniment; car les Suysses la font toujours renouveller incontinant après la mort de nos roys, parce que c'est leur grandissime prouffict : et de le faire perdre à ceste nation, qui nous vend si cherement ses pas, l'industrie de M. le mareschal à les y faire condescendre, et la peine qu'il y print furent incroyables; car les cantons de Berne, Surich, Basle, Lucerne, forts et puissants cantons, tant en gens de guerre qu'en finances, tenoient merveilleusement la bride haulte, et faisoient quasi plyer le reste des cantons à leur devotion. Nonobstant tout leur pouvoir et credit, M. le mareschal les sceust si bien manier par soubs main et par aultres voyes, qu'à la parfin ils se resolurent tous ensemble d'accepter cest accord qu'ils signerent tous ensemble.

Je ne vueil obmettre ung aultre grand trouble qui survint en ceste confection d'alliance, où M. le mareschal se trouva aultant ou plus empesché qu'en tout aultre incident; et sans sa grande liberalité dont il avoit usé tout le temps qu'il sejourna dedans le pays, et qu'il s'estoit rendu agreable à tous les cantons, et gaigné, par ses doulces courtoisies et honnestes privautez, les cueurs et amytié d'un chascun, il estoit en dangier de s'en retourner, après ung si long sejour et si grandes despences, sans rien conclurre, avecques honte et confusion.

C'est que le Pape et l'Empereur, advertys de ceste alliance, tascherent, parce qu'elle leur essoit prejudiciable, de la rendre nulle par tous moyens. Et envoyerent pour cest effect ambassadeurs en Suysse, avec nombre infini de finance, sçaichants que l'or et l'argent y avoient plus de credit et d'authorité que toute aultre intelligence que l'on eust sceu inventer; et y jectoient l'or comme les pierres pour parvenir à leurs desseings : et s'estoient logez en un villaige près de Lucerne. De quoy M. le mareschal adverty, envoya incontinant deux notaires suysses du canton de Zurich, et deux aultres de celluy de Fribourg, qu'il fist accompaigner de quatre gentilshommes des siens devers ceulx de Lucerne, pour leur porter ceste commynatoire creance : Pourquoy ils ont souffert les ambassadeurs du Pape et de l'Empereur loger en leur territoire, veu qu'ils ne pouvoient ignorer qu'ils n'estoient venus là que pour essayer de rompre ce qui estoit desja accordé entre le Roy et les aultres cantons, comme il appert par l'acte solemnel accordé, passé et transigé entre tous eulx, et desja signé, et quasi tout prest d'estre envoyé à Sa Majesté; auquel acte ils sont semblablement compris; et qu'il y va grandement de leur honneur et reputation : que s'ils ne les veulent incontinant faire desloger et chasser de leurs lymites, qu'il s'en ressentira fort asprement, et bientost à leur perte et dommaige; les priant très-affectueusement, pour obvier à tous inconvenients, d'y donner incontinant et sans delay l'ordre qui y est necessaire, car il y a desja parolle et promesse des aultres magnificques seigneurs de leur courre sus, et y veult lui-mesme estre en personne, et faire une exemplaire pugnition de ceulx qui seront convaincus de les avoir, en chose qui soit, favorisez.

Ceulx de Lucerne, ayant entendu ceste rigoureuse creance, entrerent promptement en conseil, après avoir donné ordre pour la reception et honorable racueil des susdicts deputez, auquel ils furent environ trois heures. Sur la fin et conclusion duquel ils appellerent les deputez,

qui estoient en ung poisle faisants bonne chere, à la mode du pays, et leur tindrent le langaige qui s'ensuict :

« Messieurs, nous avons entendu la creance que vous nous avez apportée de la part de très-illustre seigneur monseigneur de Vieilleville, comte de Durestal, mareschal de France, nostre bon amy et confederé, par laquelle nous avons cogneu son courroux et indignation contre nous. Sur laquelle nous l'asseurons par vous, que c'est à très-grand tort que l'on nous a imputé ce meffaict, car nous n'y avons jamais pensé; et n'est entré en nos ames une seule scintille d'une si meschante volonté; aultrement nous serions indignes de jamais porter les armes ny d'estre qualifiez des tiltres de capitainnes, ny d'aultres grades d'honneur que meritent toutes personnes qui suivent les guerres. Et plustost mourir cruellement que de rompre ce que nous sçavons avoir esté conclu et arresté entre le très-chrestien roy de France et tous les cantons des Ligues des haultes Allemaignes, et où nous-mesmes sommes signez!

» Et si les ambassadeurs du Pape et de l'Empereur sont venus loger en nostre territoire, nous l'avons benignement toleré, d'aultant que c'est le grand chemyn à venir de Milan et aultres endroicts de la Lombardie, pour aller en Flandres et par tous les Pays-Bas, sans nous estre aultrement enquis de l'occasion de leur voyaige, ny du sejour qu'ils y font; car ce n'est pas la coustume de faire telles recherches en tous pays libres comme est cestuy-cy, et de toutes les haultes Allemaignes, et en serions merveilleusement blasmez par les magnifficques seigneurs des Ligues nos confederez; aussi que, usant de telle rigueur, tous marchants, seigneurs et aultres, qui ont accoustumé d'y passer et repasser, chercheroient une aultre route, qui seroit appouvrir tous les habitants et hostes qui tiennent maisons sur ce passaige à tous venants. Et pour vous dire ce qui en est, lesdits ambassadeurs payent fort bien leurs hostes, et ne nous en est venu aulcune plaincte; mais au contraire tous se louent grandement de leur immense liberalité. » Et cela dict, ils prennent congé des depputez, les chargeants de leurs très-humbles recours à M. le mareschal, avec une très-affectionnée requeste de rejecter ce rapport de sa fantaisie, comme très-faulx et plein de fort meschante calomnie; et ne voulurent jamais permettre qu'ils payassent nullement en leur hostellerie.

CHAPITRE XXII.

M. le maréchal apprend les efforts que les ambassadeurs du Pape et de l'Empereur font auprès du canton de Lucerne pour traverser sa négociation.

Ainsi se departirent fort amyablement et avec grand respect. Mais ung bourgeois de Lucerne retira à part les gentilshommes de M. le mareschal, ausquels il dist fort secrettement, en l'absence des quatre huyssiers, en bon langaige français, car il trafficquoit aux foires de Lyon, que M. le mareschal estoit très-digne de sa charge, et qu'il avoit fort à propos descouvert ceste dangereuse entreprise; « car, s'il ne vous eust envoyez porter ceste créance, l'alliance s'en alloit en grande confusion, et l'eust-on à grande difficulté renouée; car les cantons de Undebralden, de Suystz, Dappenzel, et trois aultres des plus petits, qui sont affamez d'argent au possible, estoient desja à demy-gaignez; car ils avoient promesse des ambassadeurs de soixante mille escus pour commencer un trouble, et y faire plyer de tout leur pouvoir les aultres, et en fussions peult-estre venus aux mains : de sorte que nous devons tous louer Dieu pour la prosperité de M. le mareschal, qui par sa très-saige prudence nous a levez de cest eschec; car six-vingts-dix mille escus, qui estoient destinez à departir à nos traeze cantons, ont une merveilleuse puissance de renverser beaucoup d'affections, pour cordiales qu'elles soient, et rendre quelques articles de transactions et d'accords bien souvent disputables. Mais je vous supplie, messieurs, de n'en parler que à M. le mareschal, et que je m'appelle Gaspard Diffenplugar, qui le supplie très-humblement de continuer ses coups, et vouloit adjouster aux menaces les effects. »

Ces quatre gentilshommes le remercyerent de toute affection; et partent en toute diligence pour advertir M. le mareschal de ce langaige, affin qu'il y donnast l'ordre qui y estoit necessaire, et en occasion si urgente. Lesquels arrivez luy deduysent tout au long le discours cy-dessus tenu par le conseil de ceulx de Lucerne, et puis après celluy du marchant, et semblablement son nom.

CHAPITRE XXIII.

Le maréchal oblige le canton de Lucerne à renvoyer les ambassadeurs du Pape et de l'Empereur, qui s'opposoient à leur alliance avec le Roi.

Monsieur le mareschal, qui ne s'endormoit jamais en une charge, cogneust bien qu'il falloit mettre les mains à l'œuvre en toute diligence, ayant eu quatre advertissements pareils à cestuy-là, par la despence qu'il avoit faicte de souldoyer et gaigner gens d'esprit pour descouvrir ce que peult entreprandre ung peuple necessiteux et avare. Il fait doncques incontinant amas de cinq ou six cents Suysses, monte luy-mesme à cheval, accompaigné de sa noblesse et de sa garde, plus environ soixante Suysses de moyen (1) aussi à cheval, et s'achemine droict à Lucerne. Mais il depesche, premier que de marcher, les susdicts quatre gentilshommes avec les quatre Suysses qu'il avoit encores retenus, pour leur porter ceste parolle : Qu'il estoit estrangement esbahy que, leur ayant faict entendre bien amplement par ces mesmes messaigers sa volonté, ils n'en avoient tenu compte, et que les ambassadeurs du Pape et de l'Empereur estoient encores en leur territoire, et ne les en avoient poinct chassez : qui est cause qu'il s'en vient devers eulx, avec forces, bien authorisé des magnifficques seigneurs de tous les aultres cantons, pour sçavoir le fonds de leur intention, qu'ils ne luy peuvent deguiser ny celer; car il est bien adverty que lesdicts ambassadeurs negocient secrettement, à sommes excessives de finances, pour la subversion de l'alliance.

Ces huict depputez arrivez devers eulx, et qui avoient desja esté advertys de l'amas de M. le mareschal, ayant entendu leur créance, les supplient de leur donner loisir de faire leur devoir, et qu'il plaise à quelques-ungs de leur trouppe de s'en retourner devers mondict sieur le mareschal, pour le supplier très-humblement de leur part de faire alte, en quelque lieu qu'il soit, l'espace de quatre heures seulement, pour lui faire cognoistre qu'ils sont innocents de ceste calompnie, et qu'ils vont tous promptement mener les mains pour faire desloger les susdicts ambassadeurs, sans qu'il en preinne la peine.

Deux François et deux Suysses galoppent incontinant devers M. le mareschal; et ceulx de Lucerne s'arment tout aussitost, esperants s'enrichir sur ce deslogement ainsi precipité : mais le malheur fust que les ambassadeurs, dès le soir precedent, avoient esté advertys du furieux partement de M. le mareschal pour les venir charger, par permission generale de tous les cantons, comme il advient souvent en une republicque où l'avarice domine, que les trahistres n'y manquent jamais; mais toutesfois ils ne sceurent si bien faire que les Lucernois n'attrapperent quelques mulets et chevaulx chargez de bagaige; car en ce pays-là le charroy n'a poinct de credit, et n'y en peult-on mener.

(1) Riches.

CHAPITRE XXIV.

Suite du succès de la négociation du maréchal de Vieilleville.

Monsieur le mareschal, ayant sceu ce grand devoir, renvoye de Lucerne toutes ses trouppes, retenant seulement trente chevaulx de sa garde, avec dix ou douze gentilshommes; et s'en vient à Lucerne pour se resjouir avec eulx, et les congratuler d'ung si bon office; où il fut fort magnifiquement receu durant deux jours qu'il y sejourna. Et s'en retourna à Fribourg d'où il estoit parti : mais il trouvoit par les chemins des Suysses qui le venoient bienveigner et assister par trouppes, pensants qu'il fust en affaires; et le prioient, canton pour canton, de les venir visiter semblablement pour confirmer et se resjouyr universellement ensemble de l'heureuse conclusion de l'alliance, jurants tous à haulte voix d'y exposer leur vye jusques à la derniere goutte de leur sang pour la manutention d'icelle, et faire passer au fil de l'espée tous ceulx qui y voudront mettre empeschement; le remercyants de toute affection du spavente qu'il avoit donné aux Sodomites et Marannes, leur attribuants, par courroux, mespris et indignation, tels opprobres et vilaines qualitez.

Voilà comment M. le mareschal, par le stratageme et promptitude dont il usa, ce grand trouble qui commençoit à s'enraciner dans le pays s'évapora et revint à néant. Et les finances que ces ambassadeurs y avoient semées ne fructiffierent poinct; mais, bien plus, que leur retraicte fust fort honteuse avec une bien grande apprehension de la mort.

Ainsi s'en retourna M. le mareschal, sa charge faicte, avec une très-grande reputation, visitant de ville en ville tous ces magnifficques seigneurs, qui n'oublierent les receptions et braves racueils, chacun en droict soy, dignes d'un tel seigneur, et à qui mieulx mieulx; car on eus dict qu'il marchoit avecques une armée, d'aultant que les Suysses l'accompaignoient à grosses trouppes,

enseignes desployées et le tambour battant jusques hors de leurs territoires.

CHAPITRE XXV.

Le maréchal de Vieilleville retourne en France, et envoie son secrétaire à la Cour.

Nous partismes doncques des pays de Suysse avec ung contentement nompareil, et prismes la chemin de Lyon, pensant y trouver le Roy qui s'en revenoit de Languedoc; mais il en estoit desja party, ayant faict une longue cavalcade par son royaume : qui fust cause que, ayant sejourné M. le mareschal audict Lyon environ trois jours, où il fust receu avec tous les honneurs qui se peuvent dire, pour les respects et obligations ci-dessus recitées, il se mist sur la riviere de Loyre à Rouanne, avec son train, en nombre de vingt batteaux, et les chevaux par terre.

Mais, premier que de s'embarquer, il me depeschea devers Sa Majesté, pour luy porter, tant par créance que par escrit, tout ce qu'il avoit faict et negocié en sa charge, et generalement de tous les incidens, contrastes et troubles qui y estoient survenus. Et luy presentay l'acte general de toute l'alliance, et sa perfection; duquel je luy fis lecture article pour article, qu'il escouta fort attentivement; comme aussi fist la Royne sa mere, trois ou quatre princes, autant de grands seigneurs, et grand nombre de noblesse choisie et de conseillers du privé conseil; sans oublier la presence de M. le chancelier, avec un incredible silence; tous lesquels furent merveilleusement esbahys de la peine et fatigue que pouvoit avoir prise M. le mareschal pour reduire une telle et si diverse nation en ses preferences, magistrats et religion, au poinct auquel il les fist condescendre. Et disoient tout hault qu'en meilleure main ne pouvoit estre commise une si difficile et penible charge; en l'execution de laquelle il avoit faict cognoistre, par une incomparable et très-laborieuse preuve, son très-solide entendement. A quoy Sa Majesté adjousta que c'estoit l'un des plus dignes et des plus fideles serviteurs de sa couronne : langaige que la Royne sa mere ne rejecta pas, mais l'augmenta et fortiffia de plusieurs autres louanges qui sont recitées cy-dessus qui me gardera d'en faire redicte. Mais le comble de leur esbahissement fust quand je presentay à Sa Majesté ung aultre acte particulier, signé de quinze ou seize des principaux Suysses, comme advoyers, amants, bourgue-maistre et aultres magistrats; lesquels, oultre l'alliance commune de tous les cantons, qui est seulement la deffensive, ils vouloient mourir pour l'offensive; c'est-à-dire que, qui offenseroit Sa Majesté et vouldroit invahir son royaume, ils prendroient les armes et marcheroient avec douze ou quinze mille hommes, à leurs propres cousts et despens, pour deffendre sa personne et sa couronne jusques à la derniere goutte de leur sang : offre que le Roy eust merveilleusement agreable, non sans grand esbahissement, ensemble de toute l'assistance, car c'estoit chose inauditte que jamais Suysses ayent marché sans estre souldoyés par quelque roy ou grand prince; et eust cest acte, ainsy signé et scellé, en très-grande estime, et le garda fort cherement. Et ne fault demander si les louanges de M. le mareschal augmenterent de bien en mieulx, car elles resonnoient dedans Paris en toutes bouches et de tous estats.

Or, sur la fin de mes discours et de l'audiance qu'il pleust au Roy me donner très-attentive, tant du matin qu'à l'après-disnée du mesme jour, toujours en la presence de la Royne sa mere, des princes et de tous seigneurs cy-dessus nommés, Sa Majesté me demanda si M. le mareschal pourroit bien estre dedans quinze jours rendu en sa maison de Durestal; à quoy je responds que non, à cause de quelques affaires d'importance qu'il avoit à Orleans, qui le y pourroient retenir pour le moins huict jours; aussi qu'il se trouve bien mal, dont il a esté contrainct de prendre la riviere : « Et, sans ce malheur de maladie, il n'eust failly de se presenter devant Vostre Majesté, pour vous rendre en forme compte de sa charge ; de quoy il desespere, et supplie Vostre Majesté, en toute humilité, de l'en vouloir benignement excuser, et avoir, en son deffaut, mon voyaige très-agréable; et qu'il vous plaise croire parfaitement que ce qui plus augmente son mal, c'est de se veoir privé si long-temps de la felicité de votre presence, pour le long-temps qu'il y a qu'il n'a jouy de ce bonheur. — De cela je m'assure, respond le Roy; car ses fidelles diligences et très-affectionnés services m'en donnent une preuve très-suffisante, et ne m'advint jamais de revocquer en doute sa très-grande et sincere affection en mon service. »

Et sur le champ commanda à M. de l'Aubespine de me depescher en toute diligence, qui fust telle que le lendemain je prins la poste pour m'en retourner, ayant semblablement lettres de la Royne et de quelques princes à M. le mareschal, pour le congratuler, comme ses amis, du

grand devoir qu'il avoit exploicté en sa charge, et de l'extreme contentement qu'en recevoit Sa Majesté.

Estant de retour devers mondict sieur le mareschal, que je trouvay avancé jusques à Nevers, je luy montray toutes mes depesches, sans oublier une seule parolle de toutes celles qui avoient esté proferées à sa louange; tant par la bouche du Roy, de la Royne sa mere, que des princes et aultres, cy-dessus mentionnées: de quoy il demeura si contant en son ame, qu'il est impossible de l'exprimer. Et poursuivismes nostre voyaige en diligence, ayant la riviere favorable, droict à Orleans, auquel lieu, et estre logés chez le prevost, il commencea à donner ordre aux pregnantes affaires qui le devoient retenir quelques jours. Mais nous n'y sejournasmes pas trois jours entiers, que les mareschaux et fourriers des logis du Roy arriverent à Orleans, sur les quatre heures après midy dudict troisiesme jour, avec d'aultres fourriers de la suicte, pour marquer les logis; et s'addressa ledict mareschal des logis à M. le mareschal, l'asseurant que le Roy couchoit à Artenay, et qu'il seroit le lendemain à disner en la ville; mais que Sa Majesté leur avoit commandé très-expressement de ne toucher aux logis de M. le mareschal ny à ceux de ses gens, et de ne les desloger ny incommoder en aulcune façon: et M. le mareschal envoya son fourrier pour les luy monstrer.

CHAPITRE XXVI.

Le Roi vient à Orléans pour voir le maréchal de Vieilleville.

Monsieur le mareschal fust très-esbahy de ceste venue, mais très-contant; et jugea bien en son esprit que le Roy luy vouloit faire cest honneur de conferer avecques luy de tout son voyaige plus particulierement, avant qu'il eust gaigné sa maison, pour l'opinion qu'avoit Sa Majesté qu'il eust esté trop long-temps sans le veoir; en quoy il ne fust poinct trompé.

Car, attendant le Roy en son logis, d'aultant qu'il n'avoit peu aller au devant de Sa Majesté à cause de son indisposition; elle luy dict à la descente du cheval: « Comment, mon mareschal, vous en voulez doncques aller en vostre maison sans me particulariser vostre charge, car, encores que Carlois me l'aict fort amplement deduicte, si la veulx-je entendre par vostre bouche, en oultre et vous veoir. Or sus, mon mareschal, allons nous resserrer en ma chambre, hors de bruict et de tumulte, pour achever de me mettre au comble de l'heur et contentement que m'a donné vostre excellent voyaige, lequel je ne pouvois commettre à personne de meilleur esprit ny plus consommé aux affaires d'importance et d'Estat; mais, sur toute vostre negociation, j'admire ceste alliance offensive, ne pouvant penser ny imaginer par quel moyen, ruse ou artifice, vous y avez peu ranger et faire condescendre une nation qui estime plus un escu que sa propre vye; et c'est chose à tout le monde inauditte, que jamais ces gens-là ayent sorty de leur pays pour guerroyer quelqu'un à leurs propres cousts et despens, mais au contraire estre bien souldoyés, et toujours avancement de leur solde. »

Sur quoy M. le mareschal respondit que Sa Majesté devoit l'attribuer à ceste franche volonté que ceux qui sont ligués en ceste alliance offensive portent à sa personne; et qu'il fault recognoistre leur bonne affection en son endroict, et si jamais elle est contrainte de faire levée en Suysse, de les preferer à tous autres, et les bien gratiffier; et qu'elle sceyt leurs noms, puisqu'elle a rasseuré (1) leurs signatures. Et làdessus ils entrent en ung cabinet, avec trois ou quatre, que princes, que seigneurs, où ils furent heure et demye: et à l'issue de-là on alla disner, et eust M. le mareschal cest honneur de disner avec le Roy.

Toute la journée se passa en tels colloques; et le lendemain le Roy pourvust aux affaires de la ville d'Orleans, et donna audiance à tous les estats, et les despeschea sur toutes leurs doleances et necessités, comme de rabais de subsides et rassurance de recouvrement de deniers qui avoient esté mis sus pour les urgentes affaires du passé, et pour le remboursement de quelques grandes finances qui avoient esté fournies pour les susdictes occasions, tant par des particuliers que sur le corps general de la ville; et traicta par seures assignations sur les receptes generales de la duché d'Orleans et de deux ou trois provinces voisines.

Or, estant venu comme à la desrobée, avec petite suicte, en laissant la Royne sa mere et tout le gros de la Cour, mesme du conseil, à Paris, il n'estoit venu avec Sa Majesté aulcun tresorier que celluy de l'ordinaire de sa maison.

Estant toutes choses despeschées au contentement de tous les habitants de ladite ville, qui haut louoient et remercioient en public M. le mareschal, sçaichants que sa venue leur avoit

(1) Vérifié.

moyenné ce bien, Sa Majesté, après le quatriesme jour de son sejour, s'en retourna à Paris très-contente de M. le mareschal, avec promesse qu'elle print de luy qu'il la viendroit trouver ces trois mois expirés de son sejour en sa maison, l'asseurant que son absence luy estoit fort ennuyeuse, et qu'elle desireroit qu'il fust tousjours auprès de sa personne. De quoy M. le mareschal remercia très-dignement Sadicte Majesté, luy promettant qu'il n'attendroit pas seulement deux mois qu'il ne retournast luy faire très-humble service en l'exercice de sa charge et autres endroicts où il luy plairoit de l'employer. Et là-dessus Sa Majesté deslogea d'Orleans, ayant remis l'ordre requis et necessaire, au contentement des habitants; et prismes le chemin d'Anjou, toujours sur la riviere jusques à Angiers...

Ici finit l'ouvrage de Vincent Carloix dans le manuscrit que nous avons. On ne trouve le reste de la vie et des actions du maréchal de Vieilleville que dans le précis qu'en a fait François du Pas (1), qui peut servir de supplément à ce qui manque à ces mémoires.

« M. le mareschal de Vieilleville, dit cet auteur, ne fut que peu de temps en sa belle demeure et plaisant sejour de Durestal, que le Roy Charles neufviesme, lors regnant, qui aimoit fort le plaisir de courir le cerf et le prendre à force, y vint avec toute la cour, la Royne-mere, Messeigneurs d'Anjou et d'Alençon et presque tous les princes de France; lesquels tous ensemble y firent du sejour plus d'un mois, pour jouir du plaisir de la venerie, la forest de Durestal estant une des plus vives pour le fauve qui soit en France. Ce roy y avoit esté deux fois auparavant, cherissant extremement et la maison et le seigneur d'icelle.

» Pendant le sejour de Sa Majesté M. le mareschal festoya toute la Cour. Mais, comme l'envie et l'ambition font leur demeure ordinaire en la maison des roys, quelques meschants, jaloux du bon visaige et de l'amitié que luy portoit à bon droict le Roy son maistre, et des faveurs et familiarités dont il usoit en son endroict, le dernier jour de novembre 1571 le firent empoisonner; et mourut en douze heures après que le poison luy fut donné, toute la Cour estant encores à Durestal.

» Le Roy et mesdames les Roynes (2) en porterent beaucoup de deplaisir, en ayant un très-grand sujet, pour avoir perdu, et tout le royaume, ung très-fidelle serviteur et vraye baze de la couronne; car, pendant qu'il a vecu, a toujours esté fort zelé à l'honneur et service des roys, n'ayant espargné, comme je vous ay demonstré, ny sa vie ny ses moyens pour en produire les effects.

» C'estoit le vray pere du peuple, le soutien de la justice, le legislateur de l'art militaire. O que la France a bien eu sujet, depuis sa mort, de le plorer! car, par son bon et prudent conseil et saige conduicte, il eust sans doute detourné beaucoup de troubles qui depuis ont mis la France presque à changer et de religion et de monarque. Hélas! c'est la mort de ce brave mareschal; car les perturbateurs du repos public, prevoyants que, pendant qu'il seroit en vie, il auroit toujours une des premieres voix au conseil après le Roy, et auctorité par toute la France, n'y ayant lors poinct de connestable, et luy estant le plus ancien mareschal et plus experimenté capitainne, homme de bien si il y en avoit au monde, ne permettant jamais aulcune meschanceté, n'abhorrant rien davantage que la trahison, luy firent, par ce detestable et dampnable moyen, rendre son ame à Dieu, après avoir fidelement servy quatre rois. En verité, il laissa beaucoup de sujet à mesdames ses filles et à tous ses subjects, une occasion incroyable de le plorer, pour avoir, les uns un pere plein de toutes vertus et naturel, les autres un seigneur et maistre plein de toute affection envers les siens... Il vit ores bien heureux au celeste manoir. *Amen.*

(1) Dans l'*Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, 1619.

(2) Il y avoit deux reines à la Cour; savoir, la Reine mère du Roi et la reine Isabelle d'Autriche, que Charles IX avoit épousée à Mézières en Champagne le 27 novembre 1570.

FIN DES MÉMOIRES DE VIEILLEVILLE.

REMARQUES.

Il paroît que l'auteur de ces Mémoires n'a pas suivi une exacte chronologie, en rapportant les négociations du maréchal de Vieilleville avec les Suisses comme le dernier événement remarquable de sa vie. Il est certain qu'en 1564, dans le temps que Charles IX parcouroit les provinces de son royaume, ce maréchal avoit été chargé, conjointement avec Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, et Nicole de La Crois, abbé d'Orbais, ambassadeur ordinaire auprès des cantons, de renouveler leur traité d'alliance avec la France. On en voit la preuve, 1° dans le traité même signé à Fribourg le 7 décembre 1564, par ces trois plénipotentiaires, et imprimé dans le recueil de Léonard, t. IV; 2° dans une lettre que le maréchal et l'évêque écrivirent ensemble à Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, alors ambassadeur du Roi à la cour de l'Empereur, et que M. Le Laboureur a insérée tout entière dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, t. I, liv. 3, p. 829 de l'ancienne édition.

Cette lettre contient plusieurs particularités de leur négociation.

Les deux ambassadeurs commencent d'abord par dire à l'évêque de Rennes que le sieur Charon, porteur de la dépêche, « saura luy rendre compte des choses qui se passent en France, où, Dieu mercy, tout étoit en repos et en assez bon état, eu égard aux maux passés. » Ils lui font part ensuite des inquiétudes de la cour de France, au sujet de la préséance que l'ambassadeur d'Espagne auprès de l'Empereur disputoit à celui du Roi.

« Nous sentons bien, lui disent-ils, par quelque petit mot qu'on nous écrit de la Cour, que le Roy avec vous est en peine de la préséance. Vous êtes si prudent que vous sçaurez trop mieux conduire cette affaire, qui n'est pas, à la vérité, de petite importance. Nous craignons bien que le prince où vous êtes (c'est-à-dire l'Empereur), dissimulant et temporisant en ce qui regarde l'Espagne, fasse grande difficulté de s'éclaircir en chose où il n'y a point de doute. »

Ils lui donnent avis que le sieur de Chantonay, frère du cardinal de Granvelle, qui avoit été ambassadeur d'Espagne à la cour de France, devoit se rendre incessamment à celle de Vienne en qualité d'ambassadeur ordinaire, et ils lui font un portrait très-désavantageux de ce ministre.

La reine Catherine de Médicis l'avoit déjà dépeint à l'évêque de Rennes, dans une dépêche datée du 31 décembre 1563, comme un homme « éloigné de toute religion et pureté de conscience, désireux de troubles et discords, et ennemi du repos de la chrétienté. »

Les deux plénipotentiaires de France n'en avoient pas une autre idée, et ils mandent au même prélat que la présence de Chantonay à la cour de Vienne « augmentera le poids de sa charge » par les inquiétudes et les embarras qu'il lui causera, « étant si pervers qu'il ne lui seroit pas possible d'entretenir en bon état et douceur sa propre maison. »

De là ils passent aux affaires de leur ambassade, sur lesquelles ils entrent dans un assez grand détail.

La diète générale des cantons étoit alors sur le point de s'assembler à Fribourg, pour délibérer sur le traité d'alliance qu'on leur proposoit; et, quoique celui de Bâle, *infecté de la peste, eût perdu près de dix mille personnes*, ce qui avoit empêché les ambassadeurs de France de se transporter dans cette ville, il ne laissa pas d'envoyer des députés à la diète, qui leur déclarèrent la résolution où ils étoient de se conformer à la pluralité des suffrages.

Les plénipotentiaires de France ne comptoient pas faire entrer dans ce traité les cantons de Berne et de Zurich, non que ces deux cantons ne désirassent l'alliance *avec une singulière affection*, mais ils vouloient que leurs sujets qui seroient au service de France, y eussent *un établissement à part*; c'est-à-dire, des temples particuliers où ils auroient l'exercice libre et public de leur religion, ce qu'on étoit résolu de leur refuser.

La plupart des cantons étoient alors divisés entre eux sur l'article de la religion, et presque tous les jours en armes les uns contre les autres; ce qui rendoit la négociation plus difficile.

D'un autre côté la maison d'Autriche et la cour de Rome faisoient tout leur possible pour la traverser. Les Espagnols, outre leur ambassadeur ordinaire, envoyèrent à Uri le comte d'Anguissol (celui-là même qui avoit tué Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme) avec un sénateur espagnol nommé Molina, accompagnés de soixante ou quatre-vingts chevaux, pour s'opposer à la conclusion du traité. Mais leurs efforts devinrent inutiles, par la précaution que prirent les plénipotentiaires de faire partir en diligence le colonel Cléry, homme habile et intelligent, très-attaché à la France, qui se trouva à Uri lorsqu'ils y arrivèrent, et qui fit échouer toutes leurs manœuvres et tous leurs projets.

Dans le même temps M. de Bellièvre travailloit avec succès à gagner le Grisons, malgré les intrigues d'un mestre de camp espagnol fort accrédité

dans le pays, du seigneur Ascanio, qui avoit été ambassadeur d'Espagne auprès des cantons suisses, et d'un envoyé du Pape, nommé *Vignola, maître-d'hôtel de Borromée.* L'évêque de Limoges, parlant seul à la fin de la lettre, ajoute « *que le maréchal de Vieilleville, qu'il appelle* mon maréchal, *partira dans une quinzaine de jours* pour aller à Metz établir toutes choses et même la citadelle, laquelle est depuis un mois entièrement en défense, qui est un des beaux et excellents ouvrages de la chrétienté. » Telle étoit la substance de cette lettre datée de Fribourg le dernier jour de novembre 1564, et signée : « Vos très-humbles et affectionnés amis, VIEILLEVILLE, et S. DE L'AUBESPINE, évêque de Limoges.

Le traité qu'ils conclurent avec les Suisses fut signé le 7 de décembre 1564, et ratifié ensuite par le roi Charles IX le 21 juillet 1565. Les cantons de Berne et de Zurich n'y sont point compris, conformément à ce que les plénipotentiaires avoient marqué dans leur lettre à l'évêque de Rennes; mais on y avoit laissé de la place en blanc pour y mettre leur nom, en cas qu'ils voulussent y accéder, en renonçant à leurs prétentions sur l'exercice public de leur religion en France. Voici les principaux articles de ce traité :

« I. Qu'il y auroit une alliance entre le roy de France et les onze cantons dénommés, l'abbé de Saint-Gal et le pays des Grisons, qui dureroit toute la vie du roy Charles et sept années après son décès.

» II Que ledit Roy pourroit lever des troupes dans le pays des alliés pour la défense de ses États, à condition que la levée ne seroit jamais de moins de six mille hommes, ni de plus de seize mille.

» III. Que les alliés auroient la liberté de rappeler leurs troupes, en cas qu'ils en eussent un pressant besoin.

» IV. Que le Roy donneroit à chaque soldat, pour sa solde, quatre florins et demi du Rhin par mois, ou, en autre monnoye, une somme de pareille valeur.

» V. Que si les Suisses étoient attaqués par quelques princes ou seigneurs voisins, le Roy seroit obligé de leur envoyer deux cents lances, ou, si les alliés l'aimoient mieux, deux mille écus par chaque quartier, et douze pièces d'artillerie sur leurs affûts, six grosses et six petites, avec la quantité de munitions nécessaires et proportionnées; en outre, de leur faire payer, dans la ville de Lyon, vingt-cinq mille écus par chaque quartier, fût-il lui-même en guerre ou non.

» VI. Que la pension de deux mille livres que la France payoit à chacun des cantons seroit augmentée de mille livres, laquelle pension seroit payée comptant, sans délai, à Lyon, au jour de la Notre-Dame de la Chandeleur, »

N'est-il pas étonnant que l'auteur de ces Mémoires, qui entre dans un si grand détail sur toutes les actions de son héros, ne dise pas un seul mot du voyage qu'il fit en Suisse pendant l'année 1564, pour y négocier un traité si considérable, et ne seroit-on pas fondé à dire que tout ce qu'il raconte dans les chapitres XIX, XX, XXI, XXII, XXIII et XXIV du dixième livre, doit être rapporté à cette année 1564, plutôt qu'à la dernière année de la vie du maréchal de Vieilleville?

Cette conjecture peut être appuyée sur les réflexions suivantes :

1° Il n'y a aucune apparence qu'après un traité aussi solennel et aussi définitif que celui de l'année 1564, il ait fallu encore négocier une nouvelle alliance avec les Suisses en 1570 et 1571, sans qu'il y ait eu dans l'intervalle aucune rupture entre la France et les Cantons;

2° La plupart des circonstances de la négociation rapportée par Vincent Carloix, aux chapitres XXI, XXII et XXIII du dixième livre, sont tout-à-fait semblables à celle qu'on lit dans la lettre des deux plénipotentiaires, écrite le dernier jour de novembre 1564, et dans le traité signé à Fribourg le 7 décembre de la même année; on y voit, ainsi que dans la lettre et dans le traité, qu'il s'agissoit *d'une alliance qui fut accordée;* qu'il fallut, pour la conclure, surmonter beaucoup de difficultés; que les cantons de Berne, de Zurich, de Basle et de Lucerne *tenoient merveilleusement la bride haute; que le Pape et l'Empereur, avertis de cette alliance, tâchèrent de la rendre nulle par tous moyens, et qu'ils envoyèrent pour cet effet ambassadeurs en Suisse; que l'alliance accordée devoit durer deux ans après la mort du Roy.* En quoi l'auteur s'est trompé par oubli ou par inadvertance sur le nombre des années, puisque le traité de 1564 porte que *l'alliance devoit durer toute la vie du roi Charles, et sept années après son décès.*

Tout porte donc à croire que le voyage et la négociation que le maréchal et l'évêque de Limoges firent en 1564, ont été déplacés et transposés dans ces Mémoires, et que l'auteur, faisant réflexion qu'il avoit oublié d'en parler à l'endroit où il raconte le départ du maréchal de Vieilleville en 1564, a mieux aimé raconter à la fin de son ouvrage un fait de cette importance, que de l'omettre entièrement ou de réformer le tissu de son histoire pour l'insérer au lieu où il devoit être.

Rien de plus ordinaire que de trouver dans les écrivains de ce temps-là de pareilles transpositions, et les Mémoires de Brantôme en sont remplis.

M. de Thou, en parlant du traité d'alliance conclu avec les Suisses en 1564, a rendu justice au talent et à la capacité de M. de Vieilleville.

« En ce temps-là, dit-il, notre ancienne alliance avec les Suisses fut renouvelée moyennant une grosse somme d'argent. François de Scepeaux de Vieilleville, homme de grande consideration, d'une prudence consommée, et d'une probité reconnue, et avec lui Sébastien de l'Aubespine, furent envoyés à ces peuples pour traiter avec eux au nom du Roy. »

Le maréchal de Vieilleville ne laissa que deux filles, dont l'aînée, nommée Marguerite, épousa le marquis d'Espinay en Bretagne; et la cadette, nommée Jeanne, fut mariée en Lorraine au seigneur du

Châtelet, comte de Duilly, comme on l'a pu voir dans ces Mémoires.

De l'aînée sont descendus les ducs de La Rochefoucault, les seigneurs de Rieux et les ducs de Montbazon, princes de Guémené.

1° Les ducs de La Rochefoucault, par Jeanne Charlotte du Plessis-Liancourt, petite-fille et héritière de Jeanne de Schomberg, qui étoit devenue, par représentation de Françoise d'Espinay, sa mère, héritière de Marguerite de Scepeaux, sa bisaïeule. C'est par cette alliance que la terre de Duretal a passé dans la maison de La Rochefoucault.

2° Les seigneurs de Rieux en descendent par Madeleine d'Espinay, sa fille, qui épousa Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf et vicomte de Donges. Elle en eut une fille cadette nommée Suzanne, mariée à Jean de Rieux, de la branche d'Acerac, qui subsiste encore.

3° Les princes de Rohan-Guémené, ducs de Montbazon, descendent pareillement de Marguerite de Scepeaux par une autre fille de Guy de Rieux et de Madeleine d'Espinay, qui épousa Pierre de Rohan-Guémené. Elle en eut une fille nommée Anne de Rohan, mariée par dispense, en 1617, à Louis de Rohan, prince de Guémené son cousin germain, dont la postérité subsiste dans la branche des princes de Rohan-Guémené.

Ainsi la branche de Scepeaux, dont étoit le maréchal de Vieilleville, se trouva éteinte à sa mort par le défaut d'enfants mâles; mais cette maison, dont diverses branches étoient déjà éteintes avant la mort du maréchal, subsistoit encore dans plusieurs autres.

La branche aînée a fini par Jeanne de Scepeaux, duchesse de Beaupréau, mariée à Henri de Gondy, duc de Retz, après que son mariage avec Henri, duc de Montmorency, décapité à Toulouse, eut été dissous sans avoir été consommé.

Elle étoit fille et unique héritière de Guy de Scepeaux IV du nom, duc de Beaupréau, qui fut tué en 1597, à la tête d'un corps de troupes qu'il commandoit en Poitou pour le service du roi Henri IV contre la Ligue. La femme de ce duc étoit Marie de Rieux.

Les autres branches de la maison de Scepeaux qui subsistent aujourd'hui descendent de Jacques de Scepeaux, frère puîné de Jean II du nom, quatrième aïeul du maréchal de Vieilleville.

FIN DES REMARQUES.

MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU.

NOTICE

SUR

CASTELNAU ET SUR SES MÉMOIRES.

Michel Castelnau naquit en 1520, au château de la Mauvissière, en Touraine, de Jean de Castelnau et de Jeanne Dumesnil; il était le second de neuf enfants. Doué d'heureuses dispositions et d'une mémoire surprenante, il montra pour les études la même ardeur que pour les exercices du corps. Le désir d'acquérir des connaissances qui lui donnassent autant d'aptitude à servir dans les camps qu'à délibérer dans les conseils, lui fit entreprendre plusieurs voyages; il parcourut d'abord l'Italie : cette contrée était alors le centre de la politique de tous les princes, le point de mire de la France; c'était là, au milieu des champs de bataille, où les Français depuis Charles VIII furent tant de fois vainqueurs et vaincus, que la jeunesse allait étudier l'art de la guerre. Il se rendit ensuite à Malte pour former son opinion sur l'Empire ottoman, dont les anciens triomphes avaient laissé dans la chrétienté un sentiment d'effroi.

A son retour, ce fut auprès du maréchal Brissac qu'il alla chercher d'autres leçons; entré dans une compagnie de chevau-légers, il se fit remarquer par son courage et par son intelligence. François de Lorraine, grand-prieur de France, le prit sous sa protection, et lui promit un avancement rapide, s'il voulait s'engager dans l'ordre de Malte; mais Castelnau, préférant sa liberté, sut faire agréer son refus et conserver la bienveillance du grand-prieur. Peu après il fut présenté à la cour, et dut à sa mémoire un de ces succès qui n'ont point d'importance, mais qui attirent les regards; le cardinal de Lorraine regrettait de n'avoir pas entendu le sermon prononcé le jour de Pâques par Jean de Montluc, évêque de Valence; Castelnau le récita devant lui en imitant les inflexions de voix et les gestes de l'orateur.

En 1557, le grand-prieur, nommé général des galères, lui en donna une à commander; la marine, toutefois, occupa peu de temps l'activité de son esprit. Les suites de la bataille de Saint-Quentin et les négociations qu'elles rendirent urgentes, lui ouvrirent une autre carrière. Le cardinal de Lorraine, persuadé que ses talents ne se bornaient pas à répéter des sermons, lui confia des missions importantes. Après le traité de Cateau-Cambrésis, Henri II, qui avait apprécié son habileté, l'envoya en Écosse près de la régente Marie de Lorraine, et de là en Angleterre, où Élisabeth venait de monter sur le trône. Il eut l'adresse de s'insinuer dans l'esprit de cette grande reine, et de sauver à la France l'humiliation de rendre Calais. Une autre mission l'appela en Allemagne, d'où il revint à la mort de Henri II.

Les Guises, qui gouvernaient François II, époux de leur nièce Marie Stuart, le firent accréditer auprès d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie; ce prince, grand homme de guerre, et l'un des hommes les plus remarquables de son temps par la variété de ses connaissances, fit à Castelnau l'accueil le plus flatteur. Il passa de cette cour à Rome, afin de favoriser l'élection du pape Pie IV, et, à son retour, il redevint marin, pour servir de nouveau sous le grand-prieur; mais une violente tempête lui fit courir de grands périls, et le contraignit d'aborder à Nantes, où il découvrit les premiers indices de la conjuration d'Amboise.

Après la mort de François II, sa jeune veuve, qui, par sa beauté et par ses infortunes, devint si célèbre, fit ses touchants adieux *au plaisant pays de France*: Castelnau fut chargé de résider près d'elle comme ambassadeur. Il combattit pour elle en Écosse, et se rendit plusieurs fois en Angleterre, dans l'intention de la réconcilier avec Élisabeth. Ces négociations étaient d'une extrême délicatesse; car à la rivalité des intérêts et de l'ambition se joignait une rivalité d'amour-propre et de coquetterie bien plus difficile à ménager.

La guerre civile, qui éclata en France (1552), interrompit ces négociations. *En matière de guerre civile*, dit Castelnau, *il faut tenir un party asseuré, car dans toute sorte de nation, du temps même des Romains, ceux-là ont été méprisés qui en ont usé autrement. Ils sont peu estimés et ne peuvent éviter le nom de traître et d'espion, ceux qui n'ont ordinairement le cœur de se déclarer fidèles pour un party ny pour l'autre.* Castelnau revint en France, ramené par cette opinion contre laquelle s'élevait le chancelier de l'Hospital; mais il ne partagea pas les fureurs dont les partis étaient animés, et n'eut pas longtemps les armes à la main. En menant un corps de troupes de Bretagne en Normandie, il fut

26.

attaqué par des forces supérieures et conduit prisonnier au Havre, que les protestants avaient livré aux Anglais. Leur général, qu'il avait connu à Londres pendant son ambassade, lui laissa une assez grande liberté; Castelnau en profita pour pratiquer des intelligences et faire des ouvertures d'accommodement; sur sa parole, il obtint plusieurs fois permission de se rendre à la cour. Après avoir été échangé, il se trouva au siége de Rouen, où périt le roi de Navarre, et à la bataille de Dreux, où, par une étrange singularité, les deux généraux en chef furent pris de part et d'autre. Peu de temps avant l'assassinat du duc de Guise devant Orléans, Castelnau surprit Tancarville, où il fit réunir les vivres et les munitions nécessaires pour une expédition contre le Havre.

A peine cette place fut-elle reprise qu'il entama des négociations, et partit pour l'Angleterre, afin de rétablir les relations avec cette puissance, qui, sans déclaration de guerre, avait soutenu les protestants insurgés par des secours d'hommes et d'argent. Tel était sans doute le but réel de sa mission; car il n'est pas probable qu'il eût été sérieusement chargé de demander la main d'Élisabeth pour Charles IX; ce prince n'avait alors que quatorze ans et la reine en avait trente. D'Angleterre il se rendit à Bruxelles pour sonder les dispositions du duc d'Albe, que le roi d'Espagne venait de nommer gouverneur des Pays-Bas. Ce fut là qu'il découvrit le projet formé par Condé et par l'amiral d'enlever à Monceaux la famille royale. Il se hâta d'en aller prévenir la cour, qui reçut mal cet avis, refusant de croire à une tentative aussi audacieuse. Nouvelle guerre civile : Catherine de Médicis envoie Castelnau à Bruxelles pour demander des secours, comme si les Français ne suffisaient point pour déchirer le sein de leur patrie. Si l'on ignorait ce qu'on doit attendre de l'étranger en pareil cas, la conduite du duc d'Albe nous l'apprendrait; il affecta beaucoup de zèle, mais il mit beaucoup de lenteur à réunir les troupes, et calcula si bien leur marche, qu'elles arrivèrent après la bataille de Saint-Denis. Les protestants, de leur côté, avaient suivi l'exemple de Catherine de Médicis, et le duc Casimir s'avançait à leur aide. La cour, à cette nouvelle, fit reprendre à Castelnau la route d'Allemagne; trente-huit jours après, il amena Jean-Guillaume de Saxe à la tête de six mille cavaliers. Pauvre France!

Cependant le traité de Lonjumeau (27 mars 1568) venait d'être conclu; la cour chargea Castelnau de délivrer le royaume des troupes étrangères; il eut plus de peine à les faire partir qu'il n'en avait eu à les faire venir. En récompense de ses services, on lui donna le gouvernement de Saint-Dizier et une compagnie d'ordonnance.

Six mois après, catholiques et protestants reprirent les armes; Castelnau servit avec sa compagnie dans l'armée du duc d'Anjou, et fut dépêché au roi pour lui annoncer la victoire de Jarnac. Comme le duc des Deux-Ponts marchait au secours des protestants, on l'envoya de nouveau vers le marquis de Bade et vers le duc d'Albe, afin de faire entrer leurs troupes en France, troupes qui furent encore inutiles. A la tête de sa compagnie, il combattit à Montcontour (3 octobre 1569), et continua de servir jusqu'à la paix de Saint-Germain (8 août 1570).

Depuis cette époque jusqu'en 1572, il fut chargé de diverses missions, entre autres de négocier le mariage de Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, avec le jeune prince de Navarre. A son retour, il trouva la France en proie à la plus effroyable agitation; d'un bout du royaume à l'autre retentissaient des cris de menace et d'horreur; pour les justifier, il suffit de nommer la Saint-Barthélemy. La cour elle-même, étonnée de son propre ouvrage, redoutait une réprobation universelle : Élisabeth avait témoigné la plus vive indignation; on crut que pour la calmer il fallait lui envoyer un ambassadeur qu'elle honorât depuis longtemps de son estime; Castelnau partit pour l'Angleterre.

Quelque temps après il accompagna le duc d'Anjou, depuis Henri III, qui allait prendre possession du royaume de Pologne; mais en route, ce prince, pressentant que le trône de France pouvait venir à vaquer, lui commanda de retourner à la cour, afin d'y soutenir ses droits; en effet, la triste fin de Charles IX n'était pas éloignée. Henri III, à son retour, renvoya Castelnau près d'Élisabeth, et le chargea de déjouer en Angleterre les menées des protestants. Il y séjourna dix années : ce fut pendant ce temps qu'il rédigea ses Mémoires pour l'instruction de son fils; il rapporte les événements dont il fut témoin depuis 1559 jusqu'à 1570; plusieurs passages de cette relation prouvent qu'il avait l'intention de la continuer, mais il n'en eut pas le loisir.

Il était presque ruiné quand il revint en France, en 1585; l'état était si obéré qu'il n'avait pas même été remboursé de ses avances; le duc de Guise lui avait enlevé son gouvernement de Saint-Dizier, ses terres avaient été ravagées pendant la Ligue; en sorte qu'à l'avénement de Henri IV (2 août 1589), il n'eut à lui offrir que ses services. Ce monarque lui donna quelques missions de confiance, promettant de l'indemniser aussitôt qu'il serait affermi sur le trône; mais Castelnau, après avoir, dans un âge avancé, partagé durant trois ans les fatigues et les périls de ce grand roi, fut obligé d'aller prendre quelque repos dans son château de Joinville, en Gâtinais, où il mourut à soixante-quatorze ans.

Ce que nous venons de dire doit faire présumer quel est le genre de mérite des Mémoires de Castelnau : la politique l'occupe plus que la guerre; employé dans presque toutes les affaires importantes, il en fait souvent connaître les causes secrètes, il les expose sous leur jour véritable, il excelle à peindre l'esprit du temps; aussi éloigné de l'indifférence que du fanatisme, il présente avec mesure des observations pleines de justesse. Si, comme nous le pensons, les études historiques n'ont pas seulement pour but d'apprendre des faits et des dates, mais d'acquérir une instruction positive, il

y a peu d'ouvrages qui méritent, plus que les *Mémoires de Castelnau*, de fixer l'attention.

Ces Mémoires furent publiés pour la première fois en 1621, par son fils, Jacques Castelnau, en 1 vol. in-4°, Paris, Chapelet. Le Laboureur, en 1659, et Jean Godefroy, en 1631, en donnèrent deux autres éditions in-folio, l'une en deux volumes et l'autre en trois. Dans ces deux éditions, le texte est perdu au milieu d'une multitude de pièces sur les règnes de François II, de Charles IX, de Henri III, auxquelles sont ajoutées les généalogies de Castelnau et de toutes les familles qui lui étaient alliées. Nous ne reproduirons pas ces pièces ; utiles dans un ouvrage isolé, elles deviennent superflues dans une collection où tous les Mémoires sur la même époque, se trouvant réunis, s'expliquent et se complètent l'un par l'autre.

A. B.

MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Mort du roy Henry II. — François II son fils succede à la couronne. — Appelle au ministere le duc de Guyse et le cardinal de Lorraine, oncles de Marie Stuart, reine d'Escosse sa femme. — Eloge du cardinal de Lorraine et du duc de Guyse.

[1559] Pour entrer au discours des choses que j'ay veues et maniées en France et hors le royaume, je commenceray au temps que le roy Henry II, courant en lice, fut blessé en l'œil par le comte de Mongommery, capitainne de la garde escossoise, comme les rois de France ont accoustumé, pour l'ancienne alliance qui est entr'eux et les Escossois, d'en avoir une de cette nation.

Ce fut le dernier jour de juin 1559, lorsque Sa Majesté pensoit avoir une paix assurée, et mis fin à toutes les guerres estrangeres, pour establir un repos par tout son royaume par le moyen du traité de Casteau Cambresis, fait en cette année avec Philippes II, roy d'Espagne, qui, par l'accord, espousa Elisabeth de France, fille aisnée du roy Henry, lequel par mesme moyen, maria Marguerite sa sœur, princesse très-sage et vertueuse, à Philibert, duc de Savoye, lequel par le traicté de la paix fut remis en son Estat, hormis quelques villes que le Roy retint.

Mais la mort de ce prince vaillant et de bon naturel apporta de grands et notables changemens à la France, parce que le roy François II, son fils, qui luy succeda à la couronne, n'estoit pour lors aagé que de quinze à seize ans, et avoit nouvellement espousé Marie Stuart, reine d'Escosse, niepce de ceux de Guise du costé maternel. Par le moyen de laquelle alliance cette maison, qui desjà estoit grande et avoit beaucoup de credit dès le temps du roy Henry, print tel accroissement, que François duc de Guise, et Charles cardinal de Lorraine, son frère, disposoient entierement des affaires du royaume, de la volonté et consentement du Roy. Car comme le clergé de France, le premier et plus riche des trois estats, dependoit presque dudit cardinal de Lorraine, aussi la pluspart de la noblesse et des capitaines s'appuyoient sur la faveur et autorité dudit duc de Guise, tous deux bien unis et en bonne intelligence avec leurs autres freres, à sçavoir : le duc d'Aumale, grand capitaine, le cardinal de Guise, bon courtisan, le marquis d'Elbœuf (1), et le grand prieur de France (2), general des galeres, auquel la mort en la fleur de son aage a envié l'honneur d'une infinité de beaux desseins qu'il m'a souvent communiquez, tous enfans de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, princesse très-vertueuse : et avoient encore moyenné avec le feu roy Henry le mariage de Claude, sa fille puisnée, avec Charles duc de Lorraine, leur petit nepveu.

Outre la grandeur des alliances, le cardinal de Lorraine avoit acquis la reputation d'estre fort bien entendu au maniment des affaires d'Estat, pour l'expérience qu'il en avoit, y ayant esté nourry dès l'aage de vingt ans; et avoit l'esprit prompt et subtil, le langage et la grace avec de la majesté, et le naturel actif et vigilant. Et quant au duc de Guise, il estoit cogneu pour l'un des plus grands capitaines et des plus experimentez de tout le royaume, qui avoit fait plusieurs services fort signalez à la couronne, mesmement ayant soustenu le siege de la ville de Mets contre l'armée imperiale, où l'empereur Charles V commandoit en personne, reconquesté la ville de Calais que les Anglois avoient tenue plus de deux cens ans, et prins Thionville, sans plusieurs autres actes belliqueux.

(1) René de Lorraine.
(2) François de Lorraine.

CHAPITRE II.

Catherine de Medicis, mere du Roy, s'unit avec la maison de Guyse. — Cause des inimitiez entre les maisons de Guyse et de Montmorency. — Anne de Montmorency, connestable de France, se retire de la Cour. — Mecontentement des princes du sang.

Or ces deux freres qui avoient tant obligé de personnes par leurs bienfaits et prevoyances, et qui par ce moyen s'estoient acquis la plupart de ceux qui avoient les premiers estats et les plus grandes charges de ce royaume, continuerent encore après la mort du feu roy Henry, aidez de la faveur de Catherine de Medicis, veuve dudit roy, princesse d'un esprit incomparable. Ce qu'elle a bien fait paroistre lorsqu'elle print en main les resnes du gouvernement et des affaires du royaume avec la tutelle de ses jeunes enfans, tesmoignant n'avoir aucun plus grand desir que de se faire cognoistre pour mere du Roy, et croire le conseil estabii par le feu roy son seigneur, s'appuyant du duc de Guise, qu'elle fit pourvoir de l'estat de grand maistre, ce qui depleut fort au connestable Anne de Montmorency, qui auparavant avoit cette charge, la premiere de la maison du Roy, bien que pour recompense le sieur de Montmorency son fils aisné fust fait mareschal de France. Cet estat de grand maistre fut cause en partie des inimitiez couvertes et plus grandes qu'auparavant ces maisons avoient, jalouses l'une de l'autre. Mais ce qui donna accroissement encores à l'envie, fut quand les deputez du parlement de Paris vindrent gratifier le Roy de son heureux advenement à la couronne, suivant la coustume ancienne, lui demandant à qui il luy plaisoit que dès lors en avant l'on s'addressast pour sçavoir sa volonté, et recevoir ses commandements. Lors Sa Majesté fit response qu'elle avoit donné la charge entiere de toutes choses au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, ses oncles.

Et comme en mesme temps le connestable fut aussi allé faire la reverence à Sa Majesté pour lui rendre le cachet, et voir ce qui luy seroit commandé, le Roy lui dit qu'il avoit laissé au cardinal de Lorraine toute la charge des finances, et au duc de Guise le fait et la conduite des armes, de sorte que c'estoit luy retrancher sa puissance. Lequel dès lors, comme sage et vieil courtisan dissimulant sa douleur, fit response qu'aussi n'estoit-il venu que pour s'excuser de sa charge à l'occasion de son vieil aage, pour se retirer en sa maison.

Quant aux princes du sang, ils se mesloient bien peu des affaires, et quand bien ils en eussent eu la volonté, le peu de faveur qu'ils avoient ne leur en donnoit pas grande occasion. Neantmoins pour ne les mecontenter, on leur donna d'honnestes commissions. Et en ce temps Antoine de Bourbon, roy de Navarre, estant par le conseil de ses amis et serviteurs tiré de Gascogne jusques à la Cour, fut recueilly froidement selon son opinion : delà il print occasion, comme aussi estoit-il peu ambitieux, de s'en retourner; mais, pour le contenter, on lui donna la commission avec le cardinal de Bourbon son frere, et le prince de La Roche-sur-Yon, de conduire Elisabeth de France, sœur du Roy, en Espagne, et au prince de Condé, d'aller en Flandre pour continuer les alliances. Quant au duc de Montpensier (1), le plaisir et repos de sa maison luy donnoit plus de contentement que la Cour, pour l'autorité que le Roy avoit donnée à la maison de Guise; ce qui desplaisoit autant à celles de Montmorency et de Chastillon qu'aux princes du sang.

CHAPITRE III.

La maison de Guyse s'establit par le parti catholique. — Punition des heretiques. — Edicts du feu roy Henry II contr'eux. — Divers interests touchant l'execution desdits edicts. — Execution à mort du conseiller du Bourg.

Et ce qui plus avança encores les occasions de les diviser d'avec la noblesse et les sujets, pour se faire partisans les uns contre les autres, fut le schisme et la division des religions, que l'on entremesla avec les affaires d'Estat [qui rehaussa davantage l'authorité de la maison de Guise, laquelle tenoit entierement le parti de l'Eglise catholique, apostolique et romaine]; car les protestans, ainsi se nommoient-ils pour les protestations qu'ils faisoient de leur religion, à l'imitation des Allemans, estoient si odieux, que l'on faisoit mourir ceux qui demeuroient obstinez et resolus en leurs opinions; et à aucuns l'on couppoit la langue, de peur qu'en mourant ils ne donnassent au peuple impression de leur doctrines, ou ne vinssent à medire des sacremens : ce qui auroit esté continué depuis l'an mil cinq cens trente et deux, que l'on commença à brûler les lutheriens.

A quoy plusieurs juges et magistrats estoient poussez d'un bon zele, pensans faire sacrifice agreable à Dieu de la mort de telles gens, parce que le peuple de France, de toute ancienneté, a

(1) Louis de Bourbon.

toujours, par sus tous les peuples de l'Europe, esté fort adonné à la religion, comme nous lisons mesme ès commentaires de Cesar. Or tout le clergé de France, et presque toute la noblesse, et les peuples qui tenoient la religion romaine, jugoient que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise *estoient comme appellez de Dieu* pour la conservation de la religion catholique, establie en France depuis douze cens ans; et leur sembloit non seulement impieté de la changer ou alterer en sorte quelconque, mais aussi impossible sans la ruine de l'Estat, comme à la verité ces deux choses sont tellement conjoinctes et liées ensemble, que le changement de l'une altere l'autre. Ce que prevoyant le feu roy Henry, avoit fait un edict au mois de juin 1559, estant à Escoüan, par lequel les juges estoient contraints de condamner tous les lutheriens à la mort; lequel fut publié et verifié par tous les parlemens, sans limitation ny modification quelconque, avec defence aux juges de diminuer la peine comme ils avoient fait depuis quelques années auparavant. Et parce que, en ce temps, il y eut quelques conseillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des prisons à un lutherien qui persistoit en son opinion, chose du tout contraire à l'edict de Romorentin, ledit feu roy Henry fut, le dixiesme juin mil cinq cens cinquante-neuf, au parlement, seant pour lors aux Augustin, et fit constituer prisonniers cinq conseillers de la cour.

L'on faisoit divers jugemens de l'edict, et les plus politiques et zelateurs de la religion estimoient qu'il estoit necessaire, tant pour conserver et maintenir la religion catholique, que pour reprimer les seditieux, qui s'efforçoient, sous couleur de religion, de renverser l'estat politique du royaume, et afin que la crainte du supplice retranchast la secte par la racine. Les autres, qui n'avoient soin, ny de la religion, ny de l'Estat, ny de la police, estimoient aussi l'edict necessaire, non pas pour exterminer du tout les protestans, car ils jugeoient que cela pourroit estre eause de les multiplier, mais que ce seroit un moyen de s'enrichir par les confiscations des condamnez, et que le Roy se pourroit acquitter de quarante et deux millions de livres qu'il devoit, et faire fonds aux finances, et, outre ce, contenter ceux qui demandoient recompense des services qu'ils avoient faits à la couronne, en quoy plusieurs mettoient leur esperance. Mais le roy Henry, qui estoit cognu pour prince de bonne nature, n'ayant autre but que le zele de la religion catholique, pour couper le chemin aux heresies, qui apportent toujours avec elles du changement, se laissa aller au conseil de ceux qui estoient d'avis de faire brûler les heretiques sans remission.

Et de fait, Sa Majesté commanda que l'on fist le procez aux conseillers emprisonnez, ce qui fut depuis differé par sa mort. Et quelque temps après, l'un d'iceux fut absous à pur et à plein, les autres condamnez en l'amende, partie honorable et partie profitable; et le conseiller du Bourg fut condamné et executé à mort la veille de Noël 1559, encores qu'il eust des amis, et que le comte Palatin eust escrit au Roy pour luy sauver la vie. En ce mesme temps, l'on publia nouveaux edicts (1) portans defence de faire assemblée secrettes sur peine de la vie, parce que les protestans s'assembloient ordinairement en des maisons particulieres, et la nuict plustost que le jour, pour l'exercice de leur religion: et par les mesmes edicts y avoit promesse aux delateurs de la moitié des confiscations.

CHAPITRE IV.

Autorité du parlement de Paris. — Pouvoir du parlement d'Angleterre. — Poursuites contre les protestans. — Pretendues abominations desdits protestans en leurs assemblées. — Opiniastreté des protestans. — Peines ordonnées contre les catholiques en Angleterre.

Ces edicts estans publiez par tout le royaume, les magistrats firent de grandes inquisitions et vives poursuites contre les protestans, principalement en la ville de Paris, afin que par icelles on donnast l'exemple et la reigle de proceder

(1) On peut juger de la teneur de ces édits par les lettres patentes qui accompagnoient la déclaration du Roi au parlement; en voici les termes: « Pour eviter aux » conventicules et assemblées illicites, le Roy veut que » toutes personnes qui auront cognoissance de ceux qui » font lesdits conventicules, tant de jour que de nuict, » soit pour le faict de la religion, ou autre fin qu'elle » qu'elle soit, viennent à les reveler à la justice, sur peine » d'estre punies de telles et semblables peines que ceux » se seront trouvés auxdites assemblées; voulant que à » celuy qui viendra le premier à revelation, et par le » moyen duquel telles choses s'avereront, il lui soit faict » pardon, ores qu'il fust des complices et des coupables, » et encores qu'il lui soit donné pour loyer la somme de » cent escus pour une fois; voulant que lesdits revela- » teurs soient maintenus et gardez de toutes injures, op- » pressions et molestes, et les conservant en sa protec- » tion et sauve garde. » Le parlement, pour rendre ces mesures encore plus rigoureuses, enjoignit par arrêt à tous propriétaires et locataires de maisons, de s'informer exactement des vie, mœurs et *religion* de ceux qui y demeuroient, afin d'en faire le rapport aux commissaires des quarteniers.

aux autres villes, d'autant que Paris est la capitale de tout le royaume, et des plus fameuses du monde, tant pour la splendeur du parlement, qui est une compagnie illustre de cent trente juges, suivis de trois cents avocats et plus, qui ont reputation envers tous les peuples chrestiens d'estre les mieux entendus aux lois humaines et au fait de la justice, que pour la faculté de Theologie et les autres langues et sciences qui reluisent plus en cette ville qu'en autre du monde, outre les arts mechaniques et le trafic merveilleux qui la rend fort peuplée, riche et opulente; de sorte que les autres villes de France, et tous les magistrats et sujects y ont les yeux jettez, comme sur le modelle de leurs jugemens et administrations politiques, qui est un grand moyen de conserver l'Estat et la religion par tout le royaume, parce que le peuple fait jugement que cette ville, pleine de si grands et sçavans personnages, ne peult faillir; joinct aussi que les sept autres parlemens du royaume se conforment ordinairement à celui-là, qui sont en tout comme huit colomnes fortes et puissantes, composées de tous estats, sur lesquelles est appuyée cette grande monarchie; les edicts ordinaires n'ayans point de force et n'estans approuvez des autres magistrats, s'ils ne sont reçus et verifiez ès-dits parlements; qui est une reigle d'Estat, par le moyen de laquelle le Roy ne pourroit, quand il voudroit, faire des loix injustes, que bientost après elles ne fussent rejettées.

Comme aussi en Angleterre, le Roy ne peut faire loy qui porte coup aux biens, ny à l'honneur, ny à la vie des sujects, si elle n'est approuvée par les Estats du pays, qu'ils appellent leur parlement. Et si l'un d'iceux l'empesche, la loy n'est point receue.

Or les edicts qui pour lors estoient faits, les juges pour la pluspart n'y avoient pont d'égard, ains ordonnoient les peines à leur discretion, et bien souvent aussi faisoient contre les protestans plus qu'il n'estoit porté par tels edicts, selon que le zele de la religion, ou la passion particuliere d'un chacun les poussoit. Doncques au mois de juillet, bien tost après la mort du roy Henry, lorsque l'ardeur de la saison enflamme les cœurs des hommes irritez, l'on print grand nombre de protestans, mesmement à Paris en la rue Sainct Jacques et au faux-bourg Sainct Germain des Prez, et ceux qui réchappoient abandonnoient leurs maisons. Or ceux qui en estoient furent découverts par le moyen de quelques uns qui s'estoient départis de leur religion; sçavoir est Russanges et Frete (1), lesquels avoient dénoncé aux juges les maisons particulieres où se faisoient les assemblées, et les noms des coulpables.

Il fut trouvé par informations faites à Paris, que les assemblées se faisoient la nuict, de tous aages, sexes et conditions de personnes, et qu'après avoir mangé un cochon au lieu d'Agneau paschal, il se faisoit une detestable et incestueuse copulation des hommes avec les filles et femmes, sans avoir grande discretion de l'aage ny du sang, comme il fut testifié par deux jeunes garçons, qui disoient avoir executé telles choses en certaines assemblées faites en la maison d'un advocat nommé Troüillard (2), à la place Maubert. Les informations de Paris contenans ce que dit est, furent portées à la Cour, et montrées à la Reine mere du Roy, par le cardinal de Lorraine, en la presence de plusieurs seigneurs et dames qui en furent fort estonnez; et des-lors la Reine commanda que l'on en fist justice exemplaire. Mais quand ce fut aux recollements et confrontations des tesmoins, ils se trouverent fort variables, de sorte que la cour de parlement ne put asseoir ny fonder jugement et arrest sur leurs depositions. Neantmoins le fait demeura aux oreilles du menu peuple, qui le pensoit veritable.

Les moins passionnez jugeoient que la chose estoit supposée, veu que d'un nombre infini d'informations il ne s'en trouvoit qu'une, et l'on estimoit que c'estoit une invention propre et necessaire pour rendre lesdits protestans et leur doctrine d'autant plus odieuse. De laquelle invention l'on avoit anciennement usé contre les chrestiens en la primitive Eglise, comme l'on voit ès apologies de Tertulien et de l'orateur Athenagoras, depuis pratiquée contre les templiers sous le regne de Philippes le Bel, lesquels on accusoit de manger les petits enfans, et d'en crucifier un le jour du Saint Vendredy. Mais les histoires publiées de ce temps-là en Allemagne portent que c'estoit une pure calomnie, que l'on leur imposoit pour avoir leurs biens, comme il fut fait. Toutesfois cette accusation, ou impieté, n'estoit pas nouvelle, puisque l'on voit et tient-on pour histoire certaine et veritable, que les Gnostiques et Barbelites furent atteints et convaincus de se soüiller de paillardises incestueuses, sous voile de religion, et après tuer les enfaus procreez de tels incestes, et les piler et paistrir avec de la farine et du miel, et en faire des tourteaux qu'ils mangeoient, disans et blasphemans que c'estoit le corps de Jésus-Christ, dit Epiphanius en son livre contre les heresies de son temps.

(1) De Thou et Regnier de La Planche donnent le nom de David à ce second dénonciateur.

(2) Trouillard et sa famille furent arrêtés par suites de ces calomnies, reconnus innocents, ils restèrent en prison jusqu'à l'édit de juillet, sous Charles IX.

Quoi qu'il en fut, lorsque l'on menoit executer des protestans, quelques-uns disoient qu'ils mangeoient les petits enfans : neantmoins lesdits protestans estoient si opiniastres et resolus en leur religion, que lors mesmes que l'on estoit plus determiné à les faire mourir, ils ne laissoient pour cela de s'assembler, et plus on en faisoit de punition, plus ils multiplioient ; et semble [sans toutesfois faire marcher de pair l'obstination avec la grace du Sainct Esprit] que Julien, surnommé l'Apostat, empereur des Romains, defendit pour cette cause par edict exprès de faire mourir les chrestiens, qui se faisoient à l'envi et par grande devotion de leur salut. Mais bien commandoit-il de confisquer leurs biens et offices, qui leur estoit une rigoureuse punition, et en destourna plus par ce moyen que l'on n'avoit peu faire par les persecutions. Cela se voit en l'Histoire Ecclesiastique.

Aujourd'huy en Angleterre, où il y a des catholiques, il leur est prohibé, sur peine de prisons et de quelques sommes de deniers, de faire exercice de leur religion. Mais ces deffences envers les constans ne servent qu'à les rendre plus affectionnez à ladite religion catholique, pour laquelle ils ne craignent de perdre la vie et les biens. Il y en a d'autres de ladite religion catholique en leur cœur, qui s'accommodent aux loix politiques du royaume, et vont à l'eglise anglicane, de peur de perdre les biens, ou d'estre constituez prisonniers. Ceux-là pechent griefvement contre la confession de la foy catholique au dehors, et commettent un crime exterieur d'heresie. J'ay cogneu des uns et des autres.

CHAPITRE V.

Assemblées secrettes des protestans deffendues par edict du Roy. — Le president Minard assassiné. — Conspiration contre la maison de Guyse. — Raisons de l'exclusion des princes du sang des conseils et de l'administration du royaume.

Mais pour retourner aux assemblées secrettes que faisoient les protestans en France, l'on n'y traittoit pas seulement de la religion, ains des affaires d'Estat, chose très-pernicieuse en toute republique et monarchie, comme disoit le consul Posthumius en la harangue qu'il fit au peuple romain contre les Bacchanales nocturnes Et pour cette cause Trajan l'empereur escrivoit à Pline le jeune, gouverneur de l'Asie Mineure, qu'il ne recherchast pas les chrestiens pour leur religion s'ils estoient gens de bien au reste de leur vie, mais bien qu'il fist en sorte que les edicts faits contre les corps et colleges illicites fussent estroitement gardez, et ceux qui y contreviendroient punis des peines portées par les loix.

Pour mesme cause fut fait un edict en France, au mois de novembre 1559, que tous ceux qui feroient ou assisteroient aux conventicules et assemblées seroient mis à mort, sans esperance de moderation de peine, et les maisons rasées et demolies sans jamais les pouvoir redifier. Et particulierement fut mandé au prevost de Paris [parce que les assemblées estoient plus frequentes en cette ville, et es environs, qu'en autre lieu], de faire crier à son de trompe que ceux qui avoient cognoissance de telles assemblées allassent les reveler à la justice dedans certain temps, s'ils ne vouloient encourir mesme punition, avec promesses d'impunité, et cinq cens livres (1) pour loyer au delateur ; et peu après fut rechargé d'informer et punir de mort les sacramentaires et entachez d'autres poincts d'heresies, et pareillement ceux qui menaçoient les officiers de justice : laquelle derniere clause fut adjoustée à l'edict pour les menaces qui avoient esté faites à quelques delateurs contraints de fuir.

Mais, nonobstant la rigueur de l'edict, Minart, president au parlement de Paris, retournant le soir du Palais en sa maison, au mois de novembre, sur les cinq à six heures, fut tué d'un coup de pistolet. A l'occasion de ce meurtre, un edict fut fait que la cour se leveroit dès-lors en avant à quatre heures du soir, depuis la Sainct Martin jusques à Pasques, pour obvier à semblables inconveniens : ce meurtre fut effectué de telle façon [de quelque part qu'il fust pratiqué], que, le fait ne pouvant estre averé, le soupçon en demeura sur un Escossois appellé Stuart, lequel fut emprisonné et gehenné comme coupable, sans qu'il voulust jamais rien confesser ; il demeura toutesfois en l'opinion du vulgaire que c'estoit en haine de ce qu'il s'estoit monstré trop entier et violent à la poursuite des protestans. Ce qui augmenta la presomption, fut le meurtre commis en la personne de Julien Freme, qui portoit memoires et papiers à la cour de parlement, pour faire le proces à plusieurs grands protestans et partisans de cette cause. Et lors, l'on publia un edict portant deffences, sous grandes et rigoureuses peines, de ne porter aucunes harquebuses, pistolets ny armes à feu. Ce qui fut en partie cause de haster la condamnation du conseiller du Bourg, duquel j'ay parlé cy-devant.

Ce que les protestans crurent provenir de la malveillance que leur portoient ceux de Guise, desquels le credit s'augmentoit tousjours : aussi

(1) Les lettres-patentes portent 500 livres.

disposoient-ils des armes et des finances, estats et charges honnorables; sur quoy les protestans et leurs partisans firent deliberation de les esloigner de la Cour et de la personne du Roy, pour faire place au roy de Navarre, premier prince du sang, au prince de Condé et à la maison de Chastillon, qui estoit de leur party. Mais c'est chose bien estrange de vouloir donner la loy à son maistre, et principalement aux rois, et qu'il ne leur soit loisible de faire eslection de tels serviteurs qu'il leur plaira.

Ce que les rois de France ont quelquefois pratiqué; et n'ont appellé les princes de leur sang au maniment de leurs affaires que selon l'affection qu'ils leur portoient, pour la jalousie qu'ils s'en figuroient, craignans que l'ambition ne leur fist oublier le devoir naturel, bien que cela ne doive arriver. Et si Gontran (1) tua ses trois neveux, c'est un cas particulier d'une mauvaise conscience. Hieron, roy de Sicile, pour obvier à semblable inconvenient, ordonna par testament quinze personnes de ses plus fideles serviteurs pour tuteurs à son petit-fils Hierosme, et ne voulut pas bailler la garde d'iceluy à ses plus proches parens, craignant que l'on luy volast son Estat. Et pour mesme cause, Henry I, roy de France, bailla la garde de son fils à Baudoüin, comte de Flandre, son beau-frere, et non pas à Robert, son propre frere, qui avoit voulu entreprendre sur sa couronne. Et Louis-le-Jeune choisit l'archevesque de Rheims (2), pour gouverneur de Philippe-Auguste son fils, sans avoir esgard à ses freres; Louis huictiesme aussi postposa son frere Philippe à la reine Blanche, la laissant tutrice de Louis neufiesme, qui fut le prince le mieux nourry, et l'Estat le mieux gouverné qu'on eust peu desirer.

Et, qui plus est, Louis septiesme et huictiesme, sortans du royaume pour les guerres estrangeres, ont laissé un abbé de Saint-Denis en France pour gouverneur, et non pas leurs freres et proches parens, pour jalousie de l'estat et du commandement souverain, qui fut la cause principale pourquoy Charles cinquiesme, surnommé le Sage, fit une ordonnance qui fut publiée et verifiée en parlement, par laquelle il osta la regence durant la minorité des jeunes rois, et declara son fils majeur à quatorze ans: neantmoins pour n'avoir pourveu à sondit fils d'autres conseil que des princes du sang, il survint après sa mort plusieurs guerres civiles entre les maisons d'Orleans et de Bourgogne pour le gouvernement. Et pour cette cause, après la mort de Louis unziesme, les estats deputerent douze conseillers à Charles huictiesme, sans y nommer ny appeller Louis douziesme, proche successeur de la couronne. Et quand bien il n'y auroit nul inconvenient du souverain ny de l'Estat, cela fait retenir souvent [comme quelques politiques estiment] les opinions et la liberté de ceux qui sont timides, lorsqu'ils voyent quelqu'un qui, avec mauvaise conscience, a les armes en main, par lesquelles il pourroit aspirer et atteindre à la souveraineté comme il luy plairoit.

Mais tels effects appartiennent plus aux barbares et princes d'Orient et d'Afrique, qui esloignent tant qu'ils peuvent les princes de leur sang. Comme l'on voit en la maison des Ottomans, qui font nourrir leurs propres enfans hors d'auprès d'eux pour la jalousie qu'ils en ont, et pour un soupçon les font bien souvent mourir. Aussi en Afrique l'on voit les enfans du roy d'Ethiopie, qui a plusieurs royaumes sous sa puissance, nourris en une forteresse et sur une haute montagne, de peur qu'estans auprès de luy ils ne soient cause de rebellion.

CHAPITRE VI.

Justification de la maison de Guyse. — Avilissement de l'ordre de Sainct-Michel et autres Ordres et marques d'honneur. — Les ordres de la Jartiere et de la Toison maintenus en leur premier lustre. — Les protestans de France, mal-contens du gouvernement, soulevent le prince de Condé et l'admiral de Chastillon. — Malheurs arrivez au royaume à l'occasion des guerres de la religion.

Mais pour reprendre le fil de l'histoire, il n'y avoit point d'apparence de dire et aussi peu de publier par edict (3), comme l'on fit lors, que ceux de Guise vouloient tuer le Roy et usurper l'Estat, veu que le fondement de leur puissance n'avoit plus grand appuy que de la vie du Roy, de leur niepce, reyne de France et d'Escosse, de laquelle sur toutes choses ils desiroient voir des enfans et successeurs, pour continuer leur credit. Joint aussi que le Roy avoit encores trois freres, et dix ou douze princes du sang de Bourbon, ausquels le naturel des François, tant de l'un que de l'autre party, n'eust jamais enduré que l'on eust fait tort, et eussent empesché ceux de Guise d'aspirer à la couronne, s'ils eussent eu ce desir, bien qu'ils n'en eussent d'autre que de se bien maintenir près du Roy, tenir les

(1) Méprise de l'auteur; ce qu'il dit de Gontran ne peut s'appliquer qu'à Clotaire II, fils de Chilpéric.

(2) Il choisit Robert Clément, seigneur du Mets, et non l'archevêque de Rheims.

(3) Publier *par edict*, c'est-à-dire par des *éditions* de brochures ou de livres.

premiers rangs, et gouverner sous son autorité; s'acquerir des amis et serviteurs, en leur faisant avoir les charges et les honneurs, comme, un peu auparavant la mort du feu roy François second, ils firent donner l'ordre de Sainct-Michel à dix-huit chevaliers, qui estoit pour lors une grande et honnorable dignité, et en cinquante ans il ne s'en estoit tant fait que cette année-là; car, depuis Louis unziesme, qui avoit estably cet Ordre, jusques à la mort du roy Henry deuxiesme, il avoit tousjours esté en très-grande estime. Aussi que, par le statut dudit Ordre, il estoit expressement defendu d'exceder le nombre de trente-six, pour le danger inevitable qu'il y avoit que la trop grande multitude n'en apportast le mespris, et qu'enfin il fust aneanty du tout, comme il advint au temps de Charles sixiesme, qui fit tant de chevaliers de l'Estoile Sainct-Ouin, que son successeur Charles septiesme fut contraint de le supprimer, faisant porter l'estoile aux archers de Paris; ce qui fut cause que tous les chevaliers quitterent cet Ordre. Et depuis il en fut estably un nouveau par ledit Louis unziesme, comme j'ay ci-devant dit, ainsi que nous voyons qu'il s'est fait par le roy Henry troisiesme, à present regnant, un ordre du Sainct-Esprit, que plusieurs pensent une suppression tacitement faite de l'ordre Sainct-Michel. Et combien que ceux de Guise pensassent, en faisant donner l'Ordre à plusieurs seigneurs et gentilshommes qui le meritoient, faire autant de bons amis, si est-ce qu'ils en perdoient d'autres, pour n'avoir eu semblable honneur. Mais depuis il s'en est tant fait du temps du roy Charles neufiesme, que l'Ordre en a esté mesprisé et delaissé, tout ainsi que les senateurs romains laisserent les anneaux d'or, qui estoient enseignes de la noblesse, voyans qu'un esclave affranchy avoit obtenu cet honneur. Les dames nobles laisserent aussi les ceintures dorées, quand elles les virent si communes que les malvivantes les portoient: de là vint le proverbe qui dit que *mieux vaut bonne renommée que ceinture dorée*; car tousjours les estats et honneurs par trop communiquez sont mesprisez.

L'on voit qu'en Angleterre il y a plus de trois cens ans que l'ordre de la Jartiere y estant estably par Edouard troisiesme, n'a point encores esté changé ny le nombre des chevaliers excedé. Et mesme de mon temps je ne l'ay point veu remply, ny pareillement l'ordre de la Toison, estably par Philippe deuxiesme, duc de Bourgogne, pour le peu de chevaliers qui obtiennent ces honneurs.

Or les inimitiez et partialitez prenans tousjours accroissement, ceux d'entre les protestans qui craignoient le plus, se mettans devant les yeux le danger qui les menaçoit de perdre la vie, leurs femmes, leurs enfans et leurs biens, prenoient de là occasion de se liguer avec toutes sortes de mal-contans, leur disans qu'ils ne devoient aussi endurer de se voir forclos et frustrez de pouvoir tenir des estats et charges honnorables dans le royaume. Par ce moyen donc les ministres, surveillans et protestans, s'adresserent premierement au roy de Navarre, qui avoit quelque sentiment de la religion protestante, ayant espousé une femme qui en estoit, et aussi sa mere, sœur du feu roy François premier (1), laquelle fut des premieres princesses qui en fit profession.

Mais voyans que le roy de Navarre, qui leur avoit promis de les assister, s'estoit retiré en sa maison après avoir mené la reine Elisabeth en Espagne, ils s'adresserent à Gaspard de Coligny, admiral de France, et au cardinal de Chastillon et d'Andelot ses freres, qui estoient aussi de cette religion; et mesmes ledit d'Andelot, colonel de l'infanterie françoise, l'avoit fait prescher publiquement dès le temps du feu roy Henry II, dont il fut en peine et prisonnier au chasteau de Melun; et n'eust esté la faveur du connestable Anne de Montmorency son oncle, il estoit en grand danger d'estre mal traitté. Ils avoient aussi le prince de Portian (2) et quelques autres seigneurs et gentils-hommes qui commençoient à adherer à cette religion, et sur tous Louis de Bourbon, prince de Condé, frere du roy de Navarre, qui avoit aussi sa femme de cette religion (3), instruite en icelle par la dame de Roye sa mere, sœur de ceux de Chastillon. Voilà les chefs de part pour cette religion, dont les contraires furent ceux de la maison de Guise pour les catholiques, sous l'autorité du Roy.

Avec la couleur de ces religions se mesloient les factions par toute la France, qui ont suscité et entretenu les guerres civiles de ce royaume, lequel, depuis, a esté exposé à la mercy des peuples voisins et de toutes sortes de gens qui avoient desir de mal-faire, ayans de là prins une habitude de piller les peuples, et les rançonner, de tous aage, qualitez, et sexes, saccager plusieurs villes, raser les eglises, emporter les reliques, rompre et violer les sepultures, brûler les villages, ruiner les chasteaux, prendre et s'emparer des deniers du Roy, usurper les biens des ecclesiastiques, tuer les prestres et religieux, et bref, exercer par toute la France les plus detestables

(1) Marguerite, reine de Navarre.
(2) Antoine de Croy, prince de Porcien.
(3) Éléonore de Roye, de la maison de Mailly.

cruautez qu'il estoit possible d'inventer. De façon qu'en moins de douze ou quinze ans l'on a fait mourir, à l'occasion des guerres civiles, plus d'un million de personnes de toutes conditions, le tout sous pretexte de religion et de l'utilité publique, dont les uns et les autres se couvroient. Et encores qu'il y en eust quelques-uns poussez et induits à prendre les armes pour la deffense d'icelle et conservation de l'Estat, neantmoins le nombre de ceux-cy n'estoit pas grand; en quoy la France a experimenté, à son grand dommage, qu'il n'y a peste si dangereuse en une republique, que de donner pied aux factions, comme les histoires sont pleines d'infinis semblables exemples. Et, qui n'y remedie dès le commencement, le feu s'embrase soudain par tous les membres d'une monarchie, et ne se peut jamais esteindre qu'avec sa ruine; comme l'on a veu les partisans des Guelfes et Gibelins avoir travaillé toute l'Italie l'espace de six vingts ans, comme aussi nos peres ont veu la desolation de la France, pour les factions des maisons d'Orleans et de Bourgogne.

CHAPITRE VII.

Les causes generales des guerres civiles. — Cause particuliere de celle de France. — Alliance des protestans avec les estrangers, et leurs desseins. — Ils font entr'eux le procès à la maison de Guyse.

Cela advient souvent par l'ambition des princes et plus grands seigneurs pour le gouvernement de l'Estat, ou lorsque le Roy est en bas aage, insensé ou prodigue, malvoulu et hay des peuples; car chacun veut pescher en eau trouble, ou bien quelquefois quand le Roy veut eslever par trop les uns et rabaisser les autres; ce qui advint au temps du roy Henry cinquiesme, qui fut couronné roy de France et d'Angleterre, qui se fit partisan de la maison de Lancastre contre la maison d'York. De là advint qu'en moins de trente-six ans, il fut tué près de quatre-vingts princes du sang d'Angleterre, comme l'escrit Philippe de Commines; et enfin le Roy mesme, après avoir souffert dix ans entiers un bannissement en Escosse, fut tué cruellement en prison. Mais quand bien ce seroit une faute au souverain, oubliant le degré auquel Dieu l'a constitué, comme juge et arbitre de l'honneur et de la vie de tous ses sujets, de balancer plus d'un costé que d'autre, et suivre plustost ses affections particulieres que la raison, si n'est-il pas licite aux sujets de vouloir borner sa volonté, qui leur doit servir de loy, son estat estant si parfait, qu'à l'imitation de la puissance divine il peut eslever les uns et rabaisser les autres, sans que pour ce il soit permis de murmurer; et, pour quelque traittement que ce soit, le souffrir est plus agreable à Dieu que la rebellion.

Or, il semble que tous les moyens que l'on pouvoit trouver pour entretenir la guerre en France fussent, comme par un jugement de Dieu, ordonnez pour chastier les François quand ils pensoient estre en repos; car ils n'avoient ennemis qu'eux-mesmes, ayans les guerres estrangeres esté assoupies par le moyen du traitté de Casteau-Cambresis, conclu et arresté peu de jours auparavant la mort du roy Henry second, comme j'ay dit: aussi est-il difficile qu'un peuple belliqueux comme le François puisse longuement estre en paix, n'ayant plus d'occasion d'exercer ses armes ailleurs [ce qui est infaillible en matiere d'Estat, que les guerres et occupations estrangeres empeschent les interieures et civiles] qui estoit la cause pourquoy le senat romain avoit accoustumé de chercher les guerres estrangeres, et envoyer dehors les esprits les plus remuans, pour obvier aux divisions civiles, selon ce qu'escrit Denys d'Halicarnasse: police autant necessaire en l'Estat, comme de faire une douce purgation et saignée au corps humain, pour le maintenir en santé

Or, les protestans de France se mettans devant les yeux l'exemple de leurs voisins, c'est à sçavoir, des royaumes d'Angleterre, de Danemarck, d'Escosse, de Suede, de Boheme, les six cantons principaux des Suisses, les trois ligues des Grisons, la republique de Geneve, où les protestans tiennent la souveraineté et ont osté la messe à l'imitation des protestans de l'Empire, se vouloient rendre les plus forts pour avoir pleine liberté de leur religion, comme aussi esperoient-ils, et pratiquoient leurs secours et appuy de ce costé-là, disans que la cause estoit commune et inseparable. Les chefs du party du Roy n'estoient pas ignorans des guerres advenues pour le fait de la religion ès lieux susdits; mais les peuples, ignorans pour la pluspart, n'en sçavoient rien, et beaucoup ne pouvoient croire qu'il y en eust une telle multitude en France comme depuis elle se descouvrit, ny que les protestans osassent ou pussent faire teste au Roy et mettre sus une armée et avoir secours d'Allemagne comme ils eurent. Aussi ne s'assembloient-ils pas seulement pour l'exercice de leur religion, ains aussi pour les affaires d'Estat, et pour adviser tous les moyens de se deffendre et assaillir, de fournir argent à leurs gens de guerre, et faire des entreprises sur les villes et forteresses pour avoir quelques retraictes.

Ayans donc levé nombre de leurs adherans par toute la France, et recogneu leurs forces, et fait leurs enroolemens, ils conclurent qu'il falloit se defaire du cardinal de Lorraine et du duc de Guise, et par forme de justice, s'il estoit possible, pour n'estre estimez meurtriers. Aucuns m'ont dit que pour y parvenir ils avoient fait informer contre eux, et que les informations contenoient qu'ils se vouloient emparer du royaume et ruiner tous les princes, et exterminer tous les protestans; ce qu'ils estimoient chose facile, ayans la force, la justice, les finances, les villes et places toutes en main, et beaucoup de partisans et d'amis, et l'amour des peuples, qui desiroient la ruine des protestans. Mais ceux qui me l'ont dit, et ceux qui ont fait les informations, ne sont pas bons praticiens; car les temoignages des volontez et pensées d'autruy ne sont pas recevables en aucun jugement, encores que la mesme chose m'ait esté dite en Allemagne, y estant envoyé par le roy Charles pour lever des reistres et amener le duc Jean Guillaume de Saxe, et y empescher les desseins des protestans. A-t'on jamais veu que l'on puisse faire proces contre ceux qui ne sont ouis et interrogez, et les tesmoins non confrontez s'ils ne sont condamnez par defauts et contumaces? Et, puisque l'on y vouloit proceder par forme de justice, il falloit que les juges fussent personnes publiques et legitimes, qui ne pouvoient estre que des pairs de France, puisqu'il estoit question de l'honneur, de la vie et des biens de ceux qui estoient de cette qualité, et du plus haut crime de leze-majesté; qui sont tous argumens certains que telles informations et procedures, si aucunes y en avoit, estoient folies de gens passionez contre tout droit et raison.

CHAPITRE VIII.

Recit particulier de l'entreprise d'Amboise. — Desseins des religionnaires, communiquez au prince de Condé, revelez au cardinal de Lorraine. — Prudence du duc de Guyse. — Mauvaise conduite des conjurez. — Mort de La Renaudie. — Chastiment des coupables.

[1560] Il me souvient que, lorsque l'entreprise d'Ambroise fut descouverte, ayant cet honneur d'estre assez près du Roy, je fus envoyé par Sa Majesté pour voir si je pourrois apprendre quelle estoit leur deliberation : je sceus de quelques-uns que l'entreprise n'estoit que pour presenter une requeste au Roy contre ceux de Guise : aussi fut-il verifié qu'une assemblée de plusieurs ministres, surveillans, gentils-hommes et autres protestans de toute qualité, s'estoit faite en la ville de Nantes, et qu'un nommé Godefroy de Barry, limosin, dit de La Renaudie, avoit esté esleu et nommé en ladite assemblée pour conduire et effectuer l'entreprise, de laquelle il avoit esté chargé par le prince de Condé, que l'on disoit estre chef de la conspiration, encore que pour lors il fust avec le Roy à Amboise. Et tient-on qu'il fut arresté en ladite assemblée que l'on se saisiroit des personnes du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, pour leur faire leur proces sur plusieurs concussions et crimes de leze-majesté que lesdits protestans pretendoient contre eux, et qu'à cette fin la requeste en seroit presentée au Roy, comme plusieurs, qui furent prins, condamnez et executez, confesserent sur les proces qui leur furent faits pardevant le feu chancelier Olivier, que ceux de Guise avoient rappellé après la mort du roy Henry.

Et combien que l'on leur mist sus qu'ils avoient voulu et s'estoient efforcez de tuer le Roy, la Reyne sa mere, et tous ceux du conseil, la plus commune et certaine opinion estoit qu'ils n'avoient autre but et intention que d'exterminer la maison de Guise, comme j'ay dit, et tenir la main forte à remettre et donner l'authorité aux princes du sang, qui estoient hors de credit, et à la maison de Montmorency et de Chastillon, en esperance d'en estre supportez, comme c'estoit leur principale fin.

Donc pour executer l'entreprise, il fut determiné audit Nantes le dixiesme jour de mars 1560 (1), de prendre la ville de Blois, en laquelle le Roy estoit pour lors, et que l'on prendroit cinq cens hommes de chaque province pour accompagner les executeurs de l'entreprise. Cela conclu, chacun se retira de la ville de Nantes, et La Renaudie s'en alla à Blois faire son rapport au prince de Condé qui estoit avec le Roy, lequel trouva la conclusion bonne, pourveu que le tout se fist par forme de justice, et qu'il fust bien executé; ce qui fut aussi confessé par quelques-uns des conjurez.

Au mesme temps ledit La Renaudie fit diligence pour avancer et disposer tout ce qui estoit de l'entreprise, et alla par les provinces et en plusieurs maisons particulieres de ceux qui estoient de ladite conspiration, pour leur faire promettre et signer : puis il s'en alla à Paris, où il communiqua tout le secret à son hoste nommé des Avenelles, qui trouva cet expedient fort bon,

(1) L'assemblée de Nantes eut lieu en février, il est évident qu'il s'est trompé, mais par inadvertance, puisqu'il dit que la conjuration d'Amboise devait éclater le 10 mars.

aussi estoit-il protestant. Mais, ayant bien consideré que l'entreprise estoit de merveilleuse consequence, l'execution fort difficile, et l'issue encore plus dangereuse, craignant que, si les choses ne pouvoient reussir, il fust en danger de perdre la vie et les biens, il revela le tout à un des secretaires du cardinal de Lorraine, dont il fut grandement recompensé. Ce qui fut reconfirmé par un gentilhomme de la maison du duc de Nevers, qui estoit de la partie. Et quasi au mesme temps la conjuration estant sceue en plusieurs endroits de Flandres, d'Allemagne, de Suisse, comme aussi en Italie, le cardinal de Lorraine en fut averti par le cardinal de Granvelle, qui luy mandoit qu'il se tinst sur ses gardes, sçachant que la conjuration estoit dressée contre luy et son frere. Cela fut cause que ceux de Guise furent d'avis de laisser la ville de Blois et de mener le Roy au chasteau d'Amboise, tant pour estre une place assez bonne, que pour rompre le rendez-vous des protestans au jour nommé, ce qui fut fort bien avisé.

Cependant le duc de Guise envoya aux lieux circonvoisins et par les provinces, pour descouvrir ce qui en estoit; et ne put-on tirer la verité asseurée, jusques à tant que les conjurez, qui couloient à la file par divers endroits, et marchoient la nuit fort secrettement, furent apperceus un matin, une partie aux portes d'Amboise, les autres ès environs; ce qu'estant rapporté à ceux de Guise, ils se trouverent un peu estonnez, mais non pas tant que le duc de Guise [qui avoit beaucoup d'esprit, de courage et d'experience, et employant l'autorité du Roy], ne remediast promptement à tout ce qui se pouvoit faire, pour s'asseurer de ceux qui estoient à la Cour, presque toute à sa devotion, comme aussi les gardes et les habitans de la ville d'Amboise. Il trouva aussi un honneste moyen de s'assurer du prince de Condé et de sa maison, auquel il bailla une porte de ladite ville d'Amboise à garder, et avec luy mit le feu grand prieur de France, son frere, avec nombre de ses amis et serviteurs : toutefois les conjurez, pour l'esperance qu'ils avoient d'executer l'entreprise, encore qu'elle fust eventée, n'en laisserent point la poursuite, et changerent seulement le jour de l'execution, qui estoit le dixiesme de mars, au seiziesme.

Et cependant le duc de Nemours et les seigneurs et gentilshommes de la Cour firent des sorties de la ville, là où ils en attraperent plusieurs en diverses troupes mal conduites, et en très-mauvais equipage. Ceux qui se retiroient ès maisons et chasteaux des gentilshommes circonvoisins, furent contraints de se rendre, et ceux qui passerent à Tours et autres lieux et passages de la riviere de Loire, y furent arrestez par l'ordre qu'y avoit mis ledit duc de Guise, lequel sortit luy-mesme de la ville avec quelque troupe de seigneurs et gentilshommes de la Cour pour les recognoistre, et les trouva si esperdus et sans chef, que plusieurs pauvres gens, qui ne sçavoient ce qu'ils faisoient, jettoient à terre quelques mauvaises armes qu'ils portoient, et demandoient pardon : desquels les uns furent faits prisonniers, les autres renvoyez pour leur simplicité, après avoir asseuré qu'ils ne sçavoient autre chose de l'entreprise, sinon qu'il leur avoit esté assigné jour pour voir presenter une requeste au Roy, qui importoit pour le bien de son service et celuy du royaume.

La Renaudie fut tué d'un coup d'arquebuse par le baron de Pardeillan (1), après que ledit de La Renaudie eut tué son serviteur. Le baron de Castelnau de Chalosse se rendit au duc de Nemours, sur la parole qu'il luy donna de luy sauver la vie, voyant qu'il ne pouvoit se sauver ny resister, et monstra beaucoup de constance et de resolution, tant à respondre aux interrogatoires qui luy furent faits, qu'à se disposer de mourir, estant hors d'esperance de misericorde. Il y en eut beaucoup d'autres pris et pendus pour servir d'exemple en un cas si nouveau, et en fut attaché quelque nombre aux creneaux du chasteau, pour estonner les autres; plusieurs furent aussi devalisez par les chemins, tant par les peuples que par les courtisans. De sorte qu'en moins de quatre ou cinq jours les conjurez et leurs adherans qui estoient à la Cour, et qui n'osoient dire mot, se trouverent bien loin de leur compte. Il est certain que la Reyne mere du Roy, qui se vouloit faire cognoistre princesse pleine de misericorde et bonté, adoucit beaucoup d'autres executions qui se devoient faire contre les conjurez, desquels Sa Majesté, par son advis, en fit delivrer et renvoyer grand nombre : et sur ce l'on fit une abolition generale, afin que ceux qui n'estoient encore venus cogneussent la douceur et bonté du Roy envers eux, combien que par les chemins, nonobstant ladite abolition, il y en eut encore plusieurs pris, tuez, noyez ou executez.

(1) Régnier de La Planche dit que La Renaudie tua Pardaillan et fut tué par le serviteur de ce dernier.

CHAPITRE IX.

Rigueur des ministres du Roy contre les conjurez. — Le cardinal de Lorraine, principale cause de l'engagement du prince de Condé dans le parti des protestans. — La maison de Lorraine se sert de l'occasion pour s'agrandir. — Le duc de Guyse fait lieutenant general. — Il est dangereux de donner toute l'authorité à un seul.

Ces rigueurs n'apportoient point de bien aux affaires de la France, car, en matiere de conjurations et de peines decernées contre une multitude, il suffit de punir les chefs et autheurs d'icelles, sans rechercher trop curieusement tous les conjurez; au contraire, faut dissimuler bien souvent de les cognoistre, afin que, comme le supplice de quelques-uns donne frayeur et crainte aux autres, la trop grande rigueur ne les porte tous au desespoir; la justice devant estre moderée par douceur et clemence, et non pas diffamée par cruauté. Joint aussi qu'en cette occurrence la pluspart des conjurez ne sçavoient où ils alloient, ny que c'estoit de crime de leze-majesté, et n'avoient autre but que d'estre asseurez, par le moyen de la requeste qui se devoit presenter pour la liberté de leurs consciences, de quelque soulagement au reste de la France. Aucuns ont voulu remarquer que l'on pardonnoit moins aux protestans qu'aux catholiques qui estoient de la conspiration, de quoy ils se servirent pour r'allumer le feu de la faction, qui n'estoit pas esteinte.

Et si le cardinal de Lorraine, qui vouloit faire cognoistre un zele à la religion catholique, eust pu dissimuler que le prince de Condé avoit eu part à la conjuration, et qu'il n'en eust jamais esté inquieté, comme le duc de Guise estoit de cette opinion, les protestans n'eussent peut-estre pas trouvé un prince du sang pour leur chef, qui fut cause d'un merveilleux changement par tout le royaume.

Or, afin de pourvoir à l'avenir à la seureté du Roy et de son Estat, l'on expedia lettres-patentes, par lesquelles il estoit porté que plusieurs, sous titre et ombre de religion, s'estoient efforcez de vouloir prendre le Roy, la Reyne sa mere, et leur conseil, pour tuer les uns, chasser les autres, et disposer entierement de tout l'Estat du royaume à leur plaisir. Et pour obvier dès-lors en avant à telles entreprises, par les mesmes lettres le duc de Guise estoit estably lieutenant-general (1) du Roy, qui fut un moyen d'accroistre encores davantage sa maison; car, par cette occasion, tous les gouverneurs des provinces, baillifs, seneschaux, gentils-hommes et autres, luy estoient assujettis. Et combien que pour ses grandes vertus il pust meriter cet honneur, si est-ce que cela ne servit que pour accroistre l'envie que l'on portoit à sa grandeur. Joint aussi qu'il n'y a rien qui soit plus dangereux en matiere d'Estat, que d'establir un prince lieutenant-general avec telle puissance qu'il avoit lors; attendu que de là il n'y a plus qu'un degré à la souveraineté, si celuy qui a les forces en main avoit mauvaise conscience, et qu'il voulust abuser de sa puissance : qui fut le moyen par lequel les maires du Palais usurperent l'authorité souveraine sur les roys de la premiere et seconde lignée. Toutesfois, si l'on veut dire qu'il est besoin en quelques occasions d'establir un lieutenant-general pour la jeunesse, absence et incapacité du Roy, si n'est-il pas necessaire qu'il soit né prince, ny fort ambitieux. Pour remedier à tels inconveniens, aucuns ont voulu dire qu'il vaudroit mieux en establir trois en egale puissance, afin que les deux fissent teste au troisiesme, qui voudroit abuser de son authorité, comme firent les empereurs de Constantinople,

(1) Ces lettres-patentes ont excité trop de mécontentements pour qu'on ne soit pas curieux d'en connaître le texte :

« Pour commander, pourvoir et ordonner de toutes » choses qui sont à faire pour le bien de nostre service et » la seureté et conservation de nos personnes et Estats, » durant l'affaire et les occasions qui se presentent : sçavoir faisons que, pour cet effect, nous ne saurions faire » meilleure ni plus convenable election que celle de la » personne de nostre très cher et très aimé oncle François » de Lorraine, duc de Guise, tant pour la parfaicte et » entiere confiance que nous avons en luy (attendu la » proximité du lignage dont il nous attient), que pour les » claires vertus, vaillance, grande experience au faict des » armes et de la guerre, et bonne diligence, dont il a faict » jusqu'ici telles preuves en tant de notables lieux et endroits où il s'est trouvé du temps de nostre seigneur et » pere, commandant en ses armes, que chascun en est » suffisamment informé. Iceluy, pour ces causes, avons, » pendant les mouvemens et affaires qui s'offrent, faict, » ordonné et estably, faisons et establissons par ces presentes nostre lieutenant general, representant nostre » personne absente et presente, en nostre ville d'Amboise, et autres lieux de nostre royaume que besoin » sera, avec plein pouvoir, auctorité et mandement special d'assembler, toutes et quantes fois que l'affaire le » requerra, tous les princes, seigneurs, capitaines, gentilshommes et autres, ayant charge et conduicte de nos » gens de guerre, pour leur dire et ordonner de par nous » ce qu'ils auront à faire pour nostre service, la seureté » et conservation de nosdictes personnes et Estats; iceux » faire assembler à son de tabourin, faire punir, corriger » et chastier ceux des seditieux et rebelles contre nous » elevez, et qui pourront estre prins, par les peines et » rigueurs accoustumées en tel cas, et sans forme ne » figure de procès. Signé FRANÇOIS. Par le Roy, ROBERTET. »

qui establirent trois grands prevosts en tout leur empire : mais cette opinion n'est pas approuvée des plus grands politiques ; car la jalousie du commandement ne peut souffrir de compagnon, et apporte toujours du desordre et de la combustion.

CHAPITRE X.

L'admiral de Chastillon et le sieur d'Andelot, son frere, mandez à la cour, se justifient par leur obéissance des soupçons que la maison de Guyse donnoit de leur intelligence avec les conjurez. — Le prince de Condé mis en la disgrace du Roy, et retenu en Cour. — Courageuse et hardie response dudict prince au Roy. — Il se retire. — Prudence du connestable de Montmorency envoyé par le Roy au parlement.

Or ceux de Guise ayant ainsi fait avorter les projets de cette conjuration, ils adviserent d'avoir la raison des principaux autheurs d'icelle ; et d'autant qu'ils pensoient au commencement que l'Admiral et d'Andelot fussent de la partie, parce qu'ils estoient fort affectionnez au party des protestans, ils trouverent moyen de les attirer à la cour par lettres du Roy et de la Reyne sa mere, pleines de douceur et belles promesses, comme desirant aussi avoir leur conseil sur le fait de la religion, et sur l'estat et gouvernement du royaume, où ils vinrent incontinent, ce qui asseura fort ceux de Guise et leurs amis et serviteurs. Plusieurs faisoient jugement que si lesdits Admiral et d'Andelot se fussent entierement entremeslez de ladite conjuration, elle n'eust pas si mal reussi. Mais aussi dit-on que, comme prudens et advisez, ils vouloient voir les commencemens et quel fruit produiroit cette requeste qui se devoit presenter au Roy, de laquelle il ne se trouva point de prisonniers, ny de ceux que l'on fit mourir, qui les chargeassent.

Mais bien fut chargé le prince de Condé par le tesmoignage de plusieurs des executez et prisonniers. Ce qui fut cause de la haine que ceux de Guise conçurent contre luy, d'autant plus qu'il estoit leur cousin germain, et qu'il estoit ordinairement avec eux, lors mesme que l'on tramoit et qu'on vouloit executer cette conjuration à leurs despens. Et dès-lors la haine, couverte auparavant, commença à lever le masque, car il fut fait deffense au prince de partir de la Cour, et fut observé de si près, qu'il n'osoit presque parler à personne, ny approcher du Roy, qui estoit irrité contre luy parce que l'on luy faisoit entendre qu'il avoit conspiré sa mort ; et ce qui augmenta la mal-veillance que Sa Majesté luy portoit, fut qu'un jour, ainsi que l'on executoit quelques-uns de la conspiration, le prince ne se put tenir de dire que c'estoit grande pitié de faire mourir de si gens de bien, qui avoient fait service au Roy et à la couronne, et qu'il seroit à craindre que les estrangers, voyans les capitaines françois si mal-traictez et meurtris, n'y fissent un jour des entreprises aux despens de l'Estat. Ce qu'estant rapporté au Roy, fut cause que La Trousse, prevost de l'hostel, fut envoyé pour se saisir de quelques serviteurs du prince qui avoient fait eschapper le jeune de Maligny. Et afin que le prevost pust chercher en plus grande liberté, il eut mandement de dire audit prince qu'il vinst parler au Roy, ce qu'il fit incontinent : lors Sa Majesté luy dit avec colere qu'il estoit accusé par ceux que l'on avoit executez, et autres suffisans temoignages, qu'il estoit chef de la conspiration faite par les seditieux et rebelles contre sa personne et son Estat, et que, s'il estoit vrai, il l'en feroit bien repentir.

Le prince, oyant ces propos de la bouche du Roy, et craignant que sa response ne fust pas bien prise ou calomniée, supplia Sa Majesté d'assembler les princes et son conseil, pour faire sa response en si bonne compagnie. Ce que le Roy luy accorda, pensant qu'il se voudroit excuser par quelques douces paroles. Mais le prince se trouvant au conseil, le Roy present, dit que, la personne de Sa Majesté exceptée, et celles de messieurs ses freres, de la Reyne sa mere, et de la Reyne regnante, et l'honneur et la reverence qu'il leur devoit saufs, ceux qui avoient dit qu'il estoit chef de la conjuration contre la personne du Roy et son Estat, avoient menty faussement, et autant de fois qu'ils le diroient, autant ils mentiroient, en offrant dès-lors, à toutes heures, de quitter le degré de prince si proche du Roy pour les combattre. Cela estant dit, il se retira pour donner lieu aux opinions du conseil. Mais, au lieu d'opiner, le cardinal de Lorraine fit signe au Roy pour se lever et rompre l'assemblée, parce qu'il n'y avoit prince ny seigneur qui voulust soustenir ce dementy, qui demeura aux oreilles du conseil.

Peu de temps après, le prince de Condé, voyant qu'il estoit espié de si près, et mal-voulu du Roy ; se voulut retirer avec licence en sa maison. Et au mesme temps on envoya lettres au connestable, pour aller à Paris faire recit au parlement des choses passées en la ville d'Amboise : en quoy le connestable monstra qu'il estoit vieil et sage courtisan ; car, combien qu'il eust la grandeur de ceux de Guise suspecte, il chanta bien haut les louanges de cette maison,

et leur prudence d'avoir remedié à une telle conjuration [de quoy les auditeurs demeurerent satisfaits], sans toucher, sinon legerement, que la conjuration fust dressée contre la personne du Roy et son Estat. Le duc de Guise avoit choisi le connestable, pour n'estre point suspect à ceux de la religion des protestans; mais ce vieil Polybe, grand courtisan de son temps, dit qu'il n'y a point de plus dangereux ennemy que celuy qui loue les actions de ceux qu'il n'aime point. Aussi le cardinal de Lorraine et ses freres, estans advertis du recit que le connestable avoit fait au parlement, dirent qu'ils se fussent bien passez de telles loüanges.

CHAPITRE XI.

La maison de Chastillon quitte la Cour. — Bon conseil de l'admiral à la Reyne. — L'edict de pacification mal gardé. — Autre edict en faveur des protestans. — Raisonnement de l'autheur sur la mauvaise conduicte de la conspiration et entreprise d'Amboise. — Diverses fautes des conjurez.

Ceux de Chastillon, ayant veu joüer toutes ces piteuses tragedies à la Cour, craignans aussi que l'on les y voulust envelopper, demanderent congé de se retirer, ce qui leur fut accordé. Et la Reyne mere du Roy, monstrant une bonne affection à l'Admiral, le pria de la conseiller et l'advertir par lettres, souvent, de tous les moyens qu'il sçauroit et pourroit apprendre d'appaiser les troubles et seditions du royaume. Ce que depuis il fit, et escrivit à la Reyne que la cause des seditions ne prendroit jamais fin tant que ceux de Guise seroient à la Cour, advertissant Sa Majesté de prendre le maniment des affaires, pour remedier à plus grands inconveniens que les premiers, et qu'il falloit commencer à ne faire plus aucunes poursuites contre les protestans, ainsi qu'il avoit esté advisé par un edict fait à la haste, du conseil dudit Admiral et du feu chancelier Olivier, comme le vray moyen d'esteindre le feu de la conspiration d'Amboise, et ce, pour la crainte que l'on avoit qu'elle n'eust plus grande suitte. Toutesfois plusieurs, voyans cet edict, jugeoient que c'estoit un sujet pour decouvrir ceux qui en estoient, afin de les attraper à leur temps.

Aussi à la verité l'edict fut mal gardé, soit que les magistrats catholiques eussent devant les yeux seulement le vray zele de la religion catholique, ou que l'on eust mandé par lettres secrettes aux gouverneurs et magistrats de faire justice des protestans, sans avoir egard à l'edict; autrement qu'il y auroit danger que ce feu ne s'allumast si grand qu'à la fin il embrasast tout le royaume.

La Reyne mere du Roy, qui a toujours cherché de maintenir les choses pour la seureté de l'Estat, et eviter les inconveniens dont l'on voyoit la France menacée, fit expedier derechef un autre edict, portant deffenses bien expresses à tous les baillifs, seneschaux, magistrats et autres juges, de faire de là en avant aucunes poursuites contre les protestans; lequel edict fut assez bien executé. Ce fut cause d'attirer en France fort grand nombre de bannis et absens pour la religion, et mesmes plusieurs ministres de Geneve et d'Angleterre, qui s'establirent par toute la France, en donnant beaucoup de courage aux protestans, qui s'estoient refroidis, de continuer leurs assemblées et l'exercice de leur religion. Or ce conseil de l'Admiral tendoit à double effect. Le premier, pour faire prendre à la Reyne mere du Roy les affaires en main, en luy donnant advis de reculer, si elle pouvoit, de la Cour ceux de Guise; l'autre, pour fortifier les protestans et leurs partisans, qui se pouroient rallier plus qu'auparavant en faisant l'exercice de leur religion: ce que beaucoup croyent qui ne fust pas advenu si la rigueur eust esté continuée sur les protestans, lorsqu'ils jettoient les premiers fondemens de leurs desseins. Et ceux de Guise, soit pour le zele de la religion, ou qu'ils eussent du tout appuyé leurs forces sur les catholiques [comme estant ce party le plus puissant et asseuré, et que c'estoit le vray moyen de se maintenir], estimerent qu'ils devoient tascher de ruiner et rabattre le party desdits protestans, et les rendre si foibles qu'ils ne pussent resister aux catholiques.

Voilà un sommaire et brief discours de la conjuration d'Amboise, de laquelle je laisseray le jugement libre à un chacun. Mais bien diray-je qu'elle estoit mal conduite, et encore pirement executée, estant en premier lieu communiquée à si grand nombre de personnes de toutes sortes de conditions et d'aages, qu'il estoit impossible de la tenir secrette. Car il estoit dit que l'on la pourroit communiquer à tous ceux qui de mesme affection porteroient les armes, combien qu'ils n'eussent assisté au conseil; chose qui fut trouvée bien mauvaise par plusieurs protestans: aussi l'on peut voir en toutes les histoires que tous ceux qui anciennement conjuroient contre l'Estat ou contre la vie des princes, le communiquoient à peu de personnes, faisans infinis sermens. Et la pluspart des conjurez, en chose de grande entreprise, mesloient de leur sang au vin qu'ils beuvoient ensemble, comme l'on peut

voir en la conjuration dressée par les enfans de Brutus, alors premier consul ; autres se lioient les poulces ensemble, et en faisoient sortir du sang qu'ils mesloient l'un avec l'autre, et le suçoient, comme Tacite l'escrit du serment des princes d'Armenie aux traittez d'amitié qu'ils faisoient : ce qui se pratique encores en quelques endroits des Indes Orientales.

Les protestans firent une autre faute de deliberer la conspiration en janvier, et en differer l'execution au dixieme de mars, tellement que c'estoit donner loisir à ceux qui sont naturellement peu secrets d'en discourir, en faisant des preparatifs si longs pour s'y trouver, de sorte que les nations estrangeres le sçavoient plus d'un mois auparavant le jour prefix ; outre que la longueur du temps refroidit bien souvent les uns, et fait repentir les autres, comme il advint en la conjuration faite contre la personne du plus grand empereur du monde, qui estoit Jules-Cesar, dont l'execution se devoit faire le premier jour de mars, et le mesme jour il estoit adverty de son desastre, s'il eust leu le billet que l'on luy bailla en entrant au senat.

Davantage, il estoit capitulé qu'il se leveroit une armée pour l'execution, chose qui estoit impossible sans que le tout fust eventé et descouvert, veu que lesdits protestans vouloient que l'on levast des soldats de toutes les provinces de France. En quoy ils failloient grandement, d'autant que ceux de Guise avoient tant d'amis et serviteurs, et tant d'autres personnes qui ne respiroient que leur faveur, qu'il estoit impossible que la chose leur fust long-temps cachée.

De plus, en matiere de conspiration, il faut que ceux ausquels elle est communiquée soient reconnus grandement secrets, ce qui empescha Brutus de decouvrir à Ciceron, qui n'estoit pas tenu pour tel, la conjuration contre Cesar, encore qu'il desirast sa mort autant que nul autre. Mais le pis est quand telles entreprises sont communiquées aux femmes [sexe si fragile qu'il ne peut rien tenir de caché]. Aussi la conjuration contre le grand Alexandre fut decouverte par un nommé Philotas à une dame, qui le revela incontinent à Alexandre ; celle de Catilina par une garce qu'entretenoit l'un des conjurez ; et celle du grand prieur de Capoue, frere du feu mareschal de Strossy, dressée, de nostre memoire, contre la ville de Gennes, qu'il avoit resolu de prendre et saccager, fut aussi decouverte par une courtisane qui l'avoit sceu d'un soldat ; mais celle d'Amboise fut decouverte au secretaire du cardinal de Lorraine par l'un des plus affectionnez protestans (1), et qui recevoit ordinairement les complices en sa maison, Dieu reservant le chastiment des grands en un autre temps, auquel chacun a ressenty les effets inevitables de sa justice.

(1) Par des Avenelles, avocat. Voyez de Thou et Regnier de La Planche.

LIVRE DEUXIESME.

CHAPITRE PREMIER.

Libelles publiez contre la maison de Guyse. — Les religionnaires s'appuyent de la faveur des protestans d'Allemagne et d'Angleterre. — Droit de la reyne Elizabeth sur la couronne d'Angleterre. — Raisons des pretentions de la reyne Marie Stuart sur le mesme royaume, et de Jacques, roi d'Escosse, son fils. — Droit de la maison de Suffolck, des comtes de Huntington, et des comtes de Hereford. — Les enfans ne se legitiment point en Angleterre par le mariage subsequent.

C'estoit une chose fort estrange, et du tout contre le devoir naturel d'un bon sujet, principalement d'un François obeissant et fidele à son prince, de luy presenter une requeste à main armée. Ce fait si nouveau engendra une ardeur si grande et si brulante, qu'elle embrasa toutes les provinces de France en diverses factions; dont une des premieres et plus dangereuses semences vint des libelles diffamatoires (1) qui furent publiez contre la maison de Guise, colorez de prefaces d'honneur quand il estoit question du Roy, afin de lever les accusations publiées par plusieurs edicts et lettres patentes, que ce n'estoit contre Sa Majesté et son Estat que les protestans s'estoient revoltez et vouloient prendre les armes, mais pour la deffence de leurs vies, personnes et biens, et pour le zele qu'ils avoient à leur religion.

Ce que par mesme moyen, et par plusieurs autres intentions, ils s'efforçoient de faire entendre aux princes estrangers, principalement aux protestans d'Allemagne et d'Angleterre. lesquels, se laissans incontinent persuader aux impressions qui leur estoient données, en escrivoient à leurs ambassadeurs residens en France, afin d'animer tous les François contre la maison de Guise. Mais ils s'abusoient, car plus ils escrivoient contr'eux, plus ils rehaussoient leur credit, parce qu'ils avoient les catholiques partisans et favorables avec l'authorité du Roy.

Mais en cet endroit je me licencieray un peu de laisser les affaires de France, pour dire quelque chose des royaumes d'Angleterre et d'Escosse, où j'ay eu à traicter plusieurs grandes et importantes negociations pour le service des roys, tant avec la reyne Elizabeth que Marie Stuart, veuve du roy François second. Quant à Elizabeth, reyne d'Angleterre, aucuns ont voulu discourir et escrire de son titre à la couronne d'Angleterre, peut-estre selon leurs opinions et passions. Tant y a qu'il est certain que Henry huictiesme, roy d'Angleterre, son pere, estoit de la maison de Lancastre du costé paternel, et d'Yorck du costé maternel, toutes deux reunies ensemble; ce qui appaisa toutes les guerres civiles et troubles du royaume.

Le roy Henry avoit un frere aisné nommé Artus, et deux sœurs, Marguerite et Marie, dont l'aisnée fut mariée en premieres nopces à Jacques quatrieme, roy d'Escosse, duquel mariage est issu Jacques cinquieme, aussi roy d'Escosse, lequel espousa Antoinette de Lorraine, de la maison de Guise, veuve du duc de Longueville, et fut pere de Marie Stuart à présent regnante. Marguerite d'Angleterre, veuve de Jacques quatrieme, roy d'Escosse, espousa Archambaut Duglas, comte d'Angus (2) Escossois, qui eut la teste tranchée par le commandement de Jacques cinquieme, roy d'Escosse, et laissa une fille nommée Marguerite, qui fut mariée à Matthieu Stuart, comte de Lenox, duquel mariage sont issus deux fils, Henry et Charles. Henry espousa Marie Stuart sa cousine germaine, reyne d'Escosse, veuve du feu roy François second: je fus envoyé pour consentir et approuver leur mariage de la part du roy Charles neufiesme. Et de ce mariage de Henry et Marie est issu Jacques sixieme, prince d'Escosse, qui est aujourd'huy. De Charles l'autre frere, et d'une fille de la maison de Candish, est venue Arbelle.

Et quant à Marie, l'autre sœur puisnée du roy Henry d'Angleterre, elle espousa le roy Louis douziesme de France, lequel estant decedé trois mois après, elle s'en retourna en Angleterre, où le roy Henry son frere la remaria à Charles Brandon, un sien favory, qu'il fit duc de Suffolck : duquel mariage deux filles sont sorties.

(1) On en trouve la plus grande partie dans les Mémoires de Condé.

(2) Il fut condamné, mais il parvint à se sauver.

La premiere nommée Françoise, qui fut mariée à Henry Grey, que le roy Henry huictieme fit marquis de Dorset, et par succession des droits de sa femme fut fait duc de Suffolck : dont sont issues trois filles, Jeanne, Catherine et Marie. Jeanne, l'aisnée, pour avoir esté appellée à la couronne devant la reyne Marie, par le moyen du duc de Northumberland, duquel elle avoit espousé le fils aisné, après avoir regné sept jours, fut deposée, et après decapitée dedans la tour de Londres, et son mary dehors, tous deux à mesme heure et jour, et le duc de Northumberland peu de temps après. Catherine, qui estoit la seconde, fut mariée avec Henry Herbert, fils aisné du comte de Pembrock ; mais pour estre tous deux trop jeunes, l'on dit que le mariage ne fut point consommé, et Marie venant à regner en fit le divorce. Du regne de la reyne Elizaboth, ladite Catherine et le comte de Hereford se marierent clandestinement contre les loix et ordonnances du royaume d'Angleterre. A cette occasion ils furent tous deux emprisonnez en la tour de Londres l'espace de trois ans, où neantmoins ils trouverent moyen de se frequenter et faire deux fils. Marie, qui fut la troisieme fille, nourrie à la cour avec la reyne Elizabeth, espousa clandestinement aussi un capitaine de la porte, avec le grand mecontentement de la Reyne, mais peu de temps après ils moururent tous deux. Marguerite, qui fut la seconde fille de Charles Brandon, duc de Suffolck, espousa le comte de Cumberlant, dont est issue Marie à present femme du comte de Derby, de laquelle et dudit comte sont issus trois fils. Françoise, premiere fille dudit Charles Brandon, après la mort de Henry Grey, fait duc de Suffolck, son premier mary, espousa un nommé Adrian Stoc son serviteur, et en eut deux enfans.

Outre ceux que nous avons deduit, il y a le comte de Huntington qui pretend aussi quelque droit à la couronne : mais il n'y pourroit venir par droit successif qu'après les enfans du comte de Derby, d'autant qu'il est issu de Georges duc de Clarence, frere du roy Edouard quatriesme, qui ne laissa qu'une fille, laquelle fut mariée au comte de Salisbury; duquel mariage sont issus trois fils : Henry, Paul cardinal, et Artus. De Henry sont issues deux filles, dont l'aisnée est morte sans enfans. De la seconde sont issues Marie et Marguerite.

Quant aux enfans du comte de Hereford qu'il a eu de Catherine, il y a eu sentence donnée par l'archevesque de Cantorbery, qu'ils n'estoient pas legitimes, de laquelle il y a eu appel, qui n'est pas decidé : car en Angleterre, s'il n'y a contract de mariage verifié par ecrit, ou par temoins, avant la consommation d'iceluy, les enfans nez auparavant le contract sont tenus pour bastard, et ne se peuvent legitimer par mariage subsequent. Mais si les parties contractent mariage estant la femme grosse, voire preste à se delivrer, pourvu qu'elle ne soit encores accouchée, les enfans seront legitimes, horsmis, comme l'on dit, les princes du sang, qui ne se peuvent marier sans congé du Roy, sur peine que les enfans soient declarez bastards, et le mariage nul. Vray est que le second fils du comte de Hereford est né après que les deux parties declarerent en jugement qu'ils estoient mariez. Or tous les susdits ne peuvent succeder à la couronne d'Angleterre, la reyne Elisabeth mourant sans enfans devant la reyne d'Escosse, petite-fille de Marguerite, sœur aisnée du roy Henry huictiesme.

CHAPITRE II.

Histoire des amours de Henry VIII, roi d'Angleterre, avec Anne de Boulen, qu'il espouse nonobstant son mariage avec Catherine d'Espagne, qu'il pretend nul. — Cela causo le schisme et l'heresie en Angleterre. — Le repude de Catherine improuvé par les religionnaires d'Allemagne et de Geneve, qui refusent l'alliance de Henry. — Raison pour laquelle le roy François I souhaitta la nullité du premier mariage dudict roy Henry, declaré valide en cour de Rome. — Mort d'Anne de Boulen et de Thomas Morus. — Raison du titre de Defenseur de la Foy, porté par le roy d'Angleterre. — Le roy Henry se fait chef de l'Eglise anglicane. — Continuation de ses mariages.

Et pour mieux esclaircir cette genealogie où nous sommes entrez, je reprendray comme ledit roy Henry VIII espousa Catherine d'Espagne sa belle sœur, après la mort d'Artus son frere, par dispense du pape Jules second, à condition toutesfois qu'Artus n'eust point eu copulation avec elle : et de ce mariage fut procreée Marie, sœur aisnée d'Elisabeth, qui depuis fut reyne. Mais il advint que le roy Henry devint amoureux d'une jeune dame rare en beauté et d'illustre maison d'Angleterre, nommée Anne de Boulen, marquise de Pembrock, niepce de Thomas Howart, duc de Nortfolck, laquelle, ne voulant pas servir de concubine au Roy, desiroit ou feignoit, comme elle estoit prudente et advisée, de se vouloir marier avec un seigneur du pays. Le Roy, le voulant empescher, vaincu d'amour comme il y estoit suject, se resolut de l'espouser pour n'avoir point de compagnon. Mais pour ce faire, il fut conseillé qu'il estoit necessaire de

repudier Catherine, non pour autre sujet que d'avoir esté auparavant femme d'Artus son frere. Ce qui fut advisé par un subtil moyen du cardinal d'York (1), Anglois, sur ce qu'il montra que le Roy n'avoit peu legitimement espouser la veuve de son frere Artus.

Et à ces fins le cardinal Campeje fut deputé, lequel vint en Angleterre, et fit information de la verité avec le cardinal d'York, delegué pour luy assister. Et depuis, après avoir trouvé qu'il estoit vray, firent aperte demonstration d'estre fort scandalisez, et y avoir grande charge de conscience en un tel mariage. Dès-lors ils firent deffense au roy Henry et à la reyne Catherine sa femme de plus se frequenter, jusques à ce qu'ils eussent fait leur rapport au Pape. Cependant le roy Henry, impatient de ce nouvel amour, ne pouvant supporter la longueur qu'il voyoit au jugement de la repudiation, espousa ladite Anne de Boulen, dont est issue Elisabeth à present regnante, née le septiesme jour de septembre 1533.

Et d'autant que Charles cinquiesme, Empereur, portoit impatiemment cette repudiation faite de sa tante, et que le Pape trouvoit estranges ces nouvelles nopces, mesmes du vivant de Catherine qui avoit esté quelques années avec le Roy, estant dispensé, comme j'ay dit, le roy d'Angleterre commença de se fascher contre le Pape, et, comme l'on dit, estant persuadé par sa nouvelle espouse, qui se ressentoit de la religion des protestans, se declara chef de l'eglise d'Angleterre, et fit mettre le cardinal d'York en prison, qui avoit changé de volonté, ayant ecrit au Pape que le roy d'Angleterre avoit espousé une lutherienne.

Sur cela le roy Henry envoya en Allemagne et à Geneve, offrant de se faire chef des protestans, et mener dix mille Anglois à la guerre, et contribuer cent mille livres sterlins, qui valent un million de livres tournois. Mais ils ne voulurent jamais approuver la repudiation, hormis Erasme de Rotterdam, combien qu'auparavant, et dès l'an 1530, il avoit eu advis des universitez de Bologne, de Padoue, d'Orleans, de Bourges, d'Angers, de Toulouse et de Paris, où les docteurs en theologie baillerent, comme l'on dit, sous les seels des universitez, que le pape Jules second n'avoit peu le dispenser de prendre la vefve de son frere, mort sans enfans, et que la loy de Dieu qui commandoit expressement au frere de prendre la vefve de son frere pour luy susciter un heritier, n'estoit que figure. Vray est que le bruit estoit que le roy Henry n'y espargna rien. Lesdites consultations ont depuis esté publiées et imprimées en Angleterre.

Cependant le procès fut depuis intenté à Rome pardevant le pape Clement septiesme, à l'instance de l'ambassadeur de l'Empereur vers ledit Pape, auquel fut envoyé Estienne Gardiner, docteur ès droits, et depuis evesque de Winchester, pour soustenir que la repudiation avoit esté juste, et la dispense du pape Jules illicite de droit divin et humain.

Le bruit estoit commun que le roy François premier avoit eu volonté de marier sa sœur, vefve du feu duc d'Alençon, au roy d'Angleterre, laquelle depuis espousa Henry d'Albret, roy de Navarre, et qu'il avoit incité le cardinal d'York, pour lors ambassadeur en France, de tenir la main à ce que la dispense de Jules deuxiesme fust jugée abusive. Mais deux choses empescherent le mariage : l'une, qu'il craignoit que la repudiation fust trouvée mauvaise; l'autre, que le roy d'Angleterre n'aimoit pas madame la duchesse d'Alençon, son but estant d'espouser Anne de Boulen pour sa beauté.

Et d'autant que l'ambassadeur d'Espagne pressoit le Pape de faire juger le procès, le Pape differoit, tant pour la crainte d'offenser l'Empereur, qui avoit de grandes forces en Italie, s'il donnoit jugement au profit du roy d'Angleterre, qu'aussi donnant la sentence au contraire, ledit Roy ne se retirast du tout de l'obeissance de l'Eglise et du Saint Siege apostolique, et se declarast particulierement ennemi de l'Eglise romaine, et en ce faisant qu'il exemptast son royaume de la foy et hommage que les roys ses predecesseurs avoient tousjours rendu audit Siege depuis le roy Jean, surnommé *Sans-Terre*, payans par chacun an quatre mille ducats à la chambre du Pape, pour le cens feodal convenu en l'investiture faite par le pape Innocent troisiesme audit roy Jean, du consentement des seigneurs et barons d'Angleterre.

Mais le Pape, ne pouvant plus reculer, fit juger le procès à Rome, où il fut dit par sentence que le Roy n'avoit pu repudier Catherine d'Espagne, et moins encore espouser Anne de Boulen, laquelle pendant le procès avoit esté executée à mort, comme atteinte et convaincue d'adultere, lequel toutefois n'estoit pas bien verifié, ainsi que plusieurs disoient; et croyoit-on que les catholiques, qui avoient fort mauvaise opinion de ladite Anne de Boulen, luy firent de très-mauvais offices, tant pour avoir esté cause de la repudiation d'une autre reyne, que pour estre lutherienne, et avoir fait changer au roy Henry sa religion, disans que c'estoit pour troubler le royaume, et mesmement pour avoir fait

(1) Thomas Wolsey.

mourir Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, l'un des plus grands personnages de son temps, parce qu'il avoit dit que le roy Henry ne se pouvoit faire chef de l'Eglise anglicane. D'où on jugeoit qu'ayant gasté le Roy, elle gasteroit aussi le royaume, qui estoit auparavant si contraire aux heresies, que le mesme Roy avoit fait un livre contre Martin Luther, pour lequel il fut grandement honoré par le pape Jules deuxiesme, qui lui donna le titre de *Defenseur de la Foy catholique*, et un chapeau et une espée. Et ce titre de defenseur de la Foy a depuis esté porté par tous les enfans dudit roy Henry, comme la reyne Elisabeth, à present regnante, le porte encore.

Le roy Henry estant adverty de cette sentence, non-seulement persista en sa declaration, après s'estre fait chef de l'Eglise anglicane, mais desavoua le Pape pour seigneur feodal, chassant ses receveurs d'Angleterre, et par mesme moyen changea la forme de la religion, et fit abattre quelques images, et fondre des reliques. Auparavant, le roy François premier avoit adverty le pape Clement, par son ambassadeur, qu'il se gardast bien de juger contre le roy d'Angleterre, car en ce faisant il perdroit l'obeissance de ce royaume-là : toutesfois cet advertissement arriva trop tard à Rome, parce que la sentence estoit desjà donnée. En ce tems le Roy d'Angleterre fit assembler ses estats, et par iceux fit declarer le mariage de Catherine d'Espagne illegitime, et qu'après son decès la couronne viendroit aux enfants de luy et de Jeanne de Seimour, laquelle il espousa depuis, et fut incisée par le costé pour avoir son enfant, dont elle mourut : et pour cette cause l'enfant fut appelé *Edouart Cesar*. Pour la quatriesme femme le Roy prit Anne, sœur du duc de Cleves, qu'il repudia bientost après. Pour la cinquiesme il espousa Catherine de Hawart, qu'il fit decapiter devant que l'an fust passé. Et pour la sixieme il espousa Jeanne, vefve du seigneur de Latimer. Et par son testament, fait en decembre 1546, il institua Edouart son fils successeur à la couronne, auquel il substitua Marie sa fille aisnée ; et à Marie il substitua Elizabeth, ratifiant en cela la volonté des estats d'Angleterre, qui l'avoient ainsi ordonné.

CHAPITRE III.

Regne de Marie, reyne d'Angleterre. — Refusée en mariage par Henry de Courtenay, comte de Worcester. — Elizabeth, sœur et rivale de la Reyne, mise en prison ; delivrée par l'entremise de Philippe II, roy d'Espagne, qui pretendoit l'espouser après la mort de sa sœur.

Ainsi Marie succeda au royaume après la mort du jeune roy Edouart son frere, ce qui n'estoit advenu depuis quatorze cens ans. Car, combien que Tacite, en la vie de son beau pere Agricola, escrive que les peuples d'Angleterre de son temps estoient commandez par une reyne, et qu'ils recevoient à la succession de la couronne les filles aussi bien que les masles, si est-ce que, depuis ce temps-là jusques à Marie, il ne s'en trouve pas une seule. Car mesme Estienne, comte de Boulogne, gendre seulement de Henry I, roy d'Angleterre (1), fut proposé à Mahaut, appellée imperatrice, fille dudict Henry, femme de Godefroy Plantagenet, comte d'Anjou, qui succeda à la couronne, et duquel sont tous issus les princes, roys et reynes d'Angleterre, qui ont esté depuis quatre cens ans jusques à present.

Donc Marie se voyant asseurée de la couronne et estat d'Angleterre, et qu'elle avoit passé l'âge de quarante-sept ans (2), pour s'asseurer encore davantage, voulut espouser le comte de Worcester, nommé Henry de Courtenay, qu'elle avoit fait premier gentilhomme de sa chambre : lequel estoit issu des princes du sang de France du costé paternel [dit le sieur Tillet], et du costé maternel des roys d'Angleterre de la maison d'York, joint aussi qu'il estoit l'un des plus beaux entre les jeunes seigneurs de son aage. Mais luy n'avoit pas son affection à la reyne Marie, mais bien à Elisabeth sa jeune sœur, qui luy portoit beaucoup d'affection, comme l'on disoit. Ce que la reyne Marie ayant decouvert, et que plusieurs du royaume d'Angleterre, impatiens, et qui tenoient pour chose nouvelle d'estre commandez par une femme, jettoient les yeux sur milord de Courtenay, et eussent bien desiré l'avoir pour roy, et qu'il espousast Elisabeth, il delibera de sortir du royaume pour eviter le courroux et animosité de la reyne Marie, et alla à Venise, ou bien-tost après il mourut de poison, comme l'on dict.

Et Elisabeth fut constituée prisonniere par le commandement de Marie ; en fort grand hazard de perdre la vie, comme elle m'a dit souvent qu'elle s'y estoit resolue, tant pour la mauvaise volonté qu'elle sçavoit que luy portoit ladite reyne Marie sa sœur, que pour avoir inventé contre elle des accusations, d'avoir escrit au feu roy Henry II en France, et avoir des intelligences avec Sa Majesté, et cognoistre en elle une affection toute françoise. Elle m'a dit aussi qu'es-

(1) Il étoit neveu, et non pas gendre de Henri I.

(2) Lisez trente-sept ans.

tant du tout hors d'esperance d'eschapper, elle desiroit faire une seule requeste à la Reyne sa sœur, qu'elle eust la teste couppée comme l'on fait en France avec une espée, et non avec une doloire à la façon d'Angleterre, priant que pour cette execution l'on envoyast querir un bourreau en France.

Toutefois elle ne courut autre chose de ce danger que la peur; car Philippe, roy d'Espagne, qui avoit espousé ladite reyne Marie, moyenna sa liberté, et la fit sortir de prison, esperant de l'espouser au cas que Marie mourust sans enfans, comme il advint. Et ledict Philippe, qui estoit pour lors au Pays-Bas, envoya des ambassadeurs en Angleterre, et fit grande instance pour avoir en mariage ladicte Elisabeth, laquelle n'y voulut aucunement prester l'oreille, pour n'y avoir point d'affection; ce qu'elle m'a souvent dict, et qu'elle ne croyoit aussi estre honneste et licite entre chrestiens d'espouser le mary de sa sœur, bien que le roy d'Espagne fut asseuré de sa dispense si elle l'eust voulu espouser; comme aussi il a facilement obtenu d'espouser sa niepce, fille de sa sœur et de son cousin germain, encore que plusieurs tiennent que le Pape ne peut dispenser de telle consanguinité; ce que mesme les Romains payens tenoient pour un inceste. Et outre le peu de volonté que ladite Reyne avoit de l'espouser, il y avoit encore un grand empeschement pour la diversité des religions; joint aussi que les Espagnols estoient fort mal-voulus des Anglois, qui avoient du temps de la reyne Marie fait plusieurs desseins de leur faire mauvais party; de sorte que le roy d'Espagne fut contrainct d'avoir une garde angloise, lesdicts Anglois s'estans persuadez que les Espagnols, voyans la sterilité de Marie, avoient dessein d'usurper le royaume, parce que cette nation est fort ambitieuse et en possessiou de s'aggrandir par pretextes d'alliance.

CHAPITRE IV.

Elizabeth succede à la couronne d'Angleterre. — Marie Stuart, reyne de France et d'Escosse, y pretend. — Raisons d'Estat pour l'abolition de la religion catholique en Angleterre. — Marie Stuart insiste pour ses droits. — Repartie des Anglois à ses pretentions. — Elizabeth, pour se maintenir, brouille l'Escosse avec la France par ses intelligences avec les heretiques. — Dangereux conseil de la maison de Guyse à la reyne regente d'Escosse contre les religionnaires du pays, qui revolte le pays, et ruine la religion catholique.

Donc par la mort de Marie, causée de quelque jalousie qu'elle avoit du roy d'Espagne son mary, comme aucuns ont voulu dire, Elizabeth ayant succedé à la couronne d'Angleterre, suivant le testament du roy Henry son pere, et le droit des Estats estably vingt-neuf ans auparavant au parlement d'Angleterre, fut receue avec grande joie et allegresse, le dix-septieme novembre 1559 (1).

Marie Stuart, reyne de France et d'Escosse, en estant advertie, prit les armes d'Angleterre et les fit conjoindre et ecarteler avec celles d'Escosse, et poser publiquement à Paris en plusieurs lieux et portes, par les herauts du dauphin de France, lorsqu'il espousa ladicte Marie, avec les titres qui s'en suivent: *Franciscus et Maria, Dei gratiâ rex et regina Franciæ, Scotiæ, Angliæ et Hiberniæ;* ce que l'ambassadeur d'Angleterre ayant veu, demanda audience, et fit de grandes plaintes de l'injure faite à sa maistresse; auquel on fit seulement response qu'il y seroit pourveu, sans toutesfois rien changer ny aux armes ny aux qualitez; car l'on craignoit faire un prejudice irreparable à la reyne d'Escosse pour le droict qu'elle pretendoit au royaume d'Angleterre et d'Irlande.

La reyne Elizabeth en estant advertie par son ambassadeur, prevoyoit bien qu'elle estoit pour courir la fortune d'une guerre contre la France et l'Escosse, et mesme contre quelque partie de ses sujets qui estoient catholiques, et portoient très-impatiemment d'estre frustrez de l'exercice de leur religion, qu'elle avoit changée, par le consentement des trois estats, trois mois après son advenement à la couronne, ce qu'elle pratiqua fort subtilement sans aucun remuement ny alteration; car, voyant que les protestans qui s'estoient absentez d'Angleterre sous le regne de Marie estoient de retour en leurs maisons, et qu'une partie des peuples et de la noblesse estoient mal affectionnez à la religion catholique, pour establir cette religion protestante à laquelle elle estoit affectionnée, et pour plus seurement regner, elle ne voulut pas user de force, mais prit resolution de faire assembler presque tous les evesques d'Angleterre, ausquels elle fit entendre qu'elle vouloit regler le faict de la religion, et suivre leur advis en tout et partout: de quoy les catholiques estoient bien aises, estimans qu'ils le gagneroient, estant la chose mise à la pluralité des suffrages, d'autant que les evesques estoient, comme ils devoient ou sembloient estre, catholiques, pour le moins en plus grand nombre que les protestans. Mais sur cette deliberation la pluspart d'iceux furent gagnez par le conseil de la Reyne, les uns par bienfaits, les

(1) Lisez 1558.

autres par promesses, et les autres par crainte qu'ils avoient de luy desplaire. Joint aussi qu'une partie des comtes, barons, nobles et roturiers, deputez par le peuple aux estats, demandoient le changement, d'autant qu'ils esperoient d'estre pourveus des biens des ecclesiastiques et des confiscations, excepté seulement les eveschez qui sont encore entre les mains de personnes qui se disent evesques, ou pour le moins en ont l'habit et jouissent du revenu. Par ce moyen la religion fut remise en l'estat auquel l'avoit laissée trois ans auparavant le roy Edouart sixiesme, et toute autre religion deffendue.

Cependant Marie Stuart, reyne de France et d'Escosse, soutenoit par livres publiés qu'elle avoit droict à la couronne d'Angleterre, tant par la loy de nature et droit successif, que par le jugement rendu contre la repudiation de Catherine d'Espagne, ce qui rendoit nul le mariage d'Anne de Boulen; d'où s'ensuivoit que la reyne Elisabeth n'estoit habile à succeder. Les Anglois disoient que les estats d'Angleterre, au parlement qui fut tenu l'an 1525, donnerent toute puissance au roy Henry huictiesme de nommer et designer un successeur à la couronne, et neantmoins nommerent Edouart sixiesme, et luy substituerent Marie, et à Marie Elizabeth: et depuis, le roy Henry, par son testament, appella les mesmes personnes, comme nous avons dit cy devant, et après Elizabeth ordonna que les enfans de Françoise et de Leonor, ses niepces, filles de Marie sa sœur puisnée, et de Charles Brandon, duc de Suffolck, succedassent, et que si elles mouroient sans hoirs legitimes, les plus proches y fussent appellez. De sorte qu'il sembloit qu'il eust totalement exclu les enfans de Marguerite sa sœur aisnée, d'où estoit issue la reyne d'Escosse, qui debattoit le testament de plusieurs nullitez.

Pour s'assurer donc, la reyne Elizabeth avoit de long-temps commencé de s'allier le plus qu'elle pouvoit avec les Escossois, tant pour le pretexe d'une mesme religion que pour les distraire du tout, si elle pouvoit, de l'amitié et alliance de France, qui avoit duré huit cens ans (1), et avoit esté comme un frein à l'Angleterre, pour empescher la grandeur et accroissement de ce royaume-là, comme aussi les François ont maintenu souvent l'Escosse contre l'oppression des Anglois, jusques au changement de religion et au regne d'Elizabeth, laquelle prit fort à propos l'occasion des troubles advenus en Escosse l'année que le roy Henry mourut; car auparavant tout y estoit paisible, par la patience et prudence de la douairiere d'Escosse, regente et mere de Marie, femme du roy François second; laquelle ne vouloit, voyant qu'elle ne le pouvoit, forcer la conscience des protestans, qui estoient desjà en grand nombre en Escosse, et se multiplioient tous les jours, comme en cette nation les esprits sont prompts et faciles à mutation, dont j'ay veu infinis exemples en vingt-trois ans que j'ay traicté plusieurs grandes affaires en ce royaume.

Or ceux de Guise, freres de la regente d'Escosse, voyans que les protestans y prenoient grand pied, et devenoient les plus forts, et qu'il estoit impossible à leur sœur d'en venir à bout, la conseillerent de faire dresser et publier edicts fort rigoureux contre les protestans; et pour les executer envoyerent Nicolas de Pellevé, evesque d'Amiens, à present cardinal, et La Brosse, qui voulurent tout soudain contraindre un chacun d'aller à la messe, reprochans à la regente que sa douceur et souffrance avoit tout gasté. Elle, au contraire, combien qu'elle fust du tout catholique, persistoit en son opinion, disant qu'il ne falloit rien changer ni alterer pour le fait de la religion, craignant et leur predisant la rebellion des sujets qui advint incontinent après.

Mais elle ne fut creuë: qui fut cause que la pluspart de la noblesse escossoise, courageuse, et grand nombre des peuples, prompts et remuans, commencerent à se mutiner, non pas tant pour le fait de la religion, que parce qu'ils disoient que l'on les vouloit commander par force, et asservir leur liberté aux François, disans pour pretexte qu'à la fin ils emporteroient les plus belles charges et offices du royaume: aussi ne manquent jamais de pretextes ceux qui se veulent mutiner. Cependant la reyne Elizabeth et ses conseillers ne perdoient pas de temps pour nourrir et augmenter cette division et revolte des Escossois mal contens et protestans, qui, se joignans les uns avec les autres, prirent les armes, et commencerent à donner la chasse aux ecclesiastiques, et enfin reduisirent la Regente et son conseil à cette necessité de recevoir la loy de ses sujets.

(1) Elle duroit depuis Philippe de Valois, 14e siècle.

CHAPITRE V.

La reyne Elizabeth se declare pour les heretiques d'Escosse, et commence la guerre avec la France. — Protestation de la part du Roy contre l'infraction de ladicte Reyne. — Ses responses ausdictes protestations. — Dessein de la reyne d'Escosse sur l'Angleterre, et

de la reyne d'Angleterre en Escosse. — Traité entre les Escossois et les Anglois.

Sur cela le sieur de Montluc, evesque de Valence, fut envoyé en Escosse, pour voir quel remede il y auroit de leur faire poser les armes : mais n'y en trouvant point, il fut soudain renvoyé en France pour avoir secours. Ce que voyant, la reyne d'Angleterre, qui avoit desjà conclu l'alliance avec les Escossois mutins, fit dresser deux armées, par mer et par terre, et expedier des lettres patentes qu'elle publia en Angleterre, par lesquelles elle se plaignoit du tort que l'on luy avoit fait en France, et principalement d'avoir souffert que Marie, reyne d'Escosse, se qualifiast reyne d'Angleterre et d'Irlande, avec les armes ecartelées d'Escosse et d'Angleterre : et encore, sous couleur de vouloir chastier quelques sujets d'Escosse, l'on dressoit une armée en France pour attenter à l'Angleterre, dont elle estoit menacée. Elle fit aussi remonstrer et prier le Roy que l'on laissast l'Escosse en paix, et la forme du royaume en l'estat auquel il estoit, et que l'on retirast tous les François qui y estoient desjà. Autrement elle s'armeroit pour garder qu'il ne s'attentast quelque chose contre l'Angleterre, protestant que tout le mal qui adviendroit pour ce regard ne luy pourroit estre imputé. Et voyant que les forces de France s'approchoient d'Escosse, elle commença la guerre contre quelques vaisseaux françois qui estoient pour lors audict Escosse.

Cela fut cause que l'on fit protester le chevalier de Saivre, de la part du Roy, à la reyne d'Angleterre de l'infraction de paix, et de l'ouverture de guerre qu'elle avoit commencé, sous couleur que la reyne d'Escosse avoit pris les armes d'Angleterre avec celles d'Escosse, et vouloit reduire ses sujets rebelles sous son obeissance, et que le roy François second avoit fait offre à la reyne d'Angleterre de deputer gens de sa part, pourvu qu'elle en nommast aussi de son costé, afin de vuider leurs differens suivant les articles de la paix. Chose que la reyne d'Angleterre n'auroit acceptée, mais auroit limité certain jour, auquel elle vouloit pour tous delais que le Roy retirast tous les François qui estoient en Escosse, sans vouloir entrer en accord, n'ayant autre but que de clorre le chemin aux François, et les chasser tous d'Escosse.

Toutefois, le vingtiesme jour d'avril 1560, la reyne d'Angleterre, comme par une forme de response, se plaignit derechef, comme elle avoit desjà faict, de ce que la reyne d'Escosse avoit pris et portoit le nom, tiltre et armes d'Angleterre et d'Irlande, qu'elle n'avoit voulu quitter, quelque remonstrance et priere qui luy en eust esté faite par ses ambassadeurs, qu'elle disoit aussi avoir esté maltraitez : qui estoient, comme elle disoit, tous signes evidens que les forces menées en Escosse, et celles qui se preparoient encore, estoient pour surprendre l'Angleterre. Elle se plaignoit aussi d'un grand nombre de pirates françois, seulement contre les Anglois, et du support qui leur estoit donné ; et davantage de ce que l'on avoit remonstré et faict instance au Pape, pour declarer qu'elle n'estoit pas Reyne et la vraye heritiere d'Angleterre, et que l'on avoit voulu capituler avec des Allemans et lanskenets pour passer en Escosse avec les François pour la conqueste d'Angleterre ; disant encore que le cardinal de Lorraine avoit soutenu au traité de Cambresis la ville de Calais devoir plustost estre à la reyne d'Escosse qu'à elle. Et quant aux forces qu'elle avoit envoyées vers l'Escosse, elle disoit que c'estoit seulement pour la forteresse et ville de Warvick, frontiere principale de l'Angleterre, et que le tout y avoit esté conduit sans aucun acte d'hostilité : alleguant sur cela qu'il n'estoit pas question de mener en Escosse une si grande armée de François pour chastier les rebelles. Elle fit aussi declarer les torts et injures que les Escossois disoient avoir receu des François, qui estoit l'occasion et le commencement des troubles et divisions d'Escosse ; protestant neanmoins qu'elle ne voudroit soutenir la rebellion des sujets d'Escosse contre leur Reyne, mais seulement se vouloit garder des surprises que l'on luy pourroit faire, et conserver son Estat.

Ces protestations, ainsi faites d'une part et d'autre, sembloient contraires aux effets; car, combien que la reyne d'Escosse ne pensast lors qu'à appaiser les troubles de son Estat, si est-ce que la pluspart jugeoient que si elle en eust pu venir à bout, elle eust passé en Angleterre avec les forces de France et d'Escosse, par l'intelligence qu'elle pensoit avoir avec grand nombre de catholiques qui estoient audict Angleterre, attendu qu'il n'y a ny mer ny fleuves, ny montagnes, ny forteresses, qui separent les deux royaumes, mais seulement un petit ruisseau qui se passe à gué de tous costez. Aussi la reyne d'Angleterre ne pouvoit avoir plus grand plaisir que de voir les troubles et les sujets divisez en Escosse, et la religion des protestans s'y establir, et faisoit entendre aux Escossois qu'ils ne devoient endurer la domination des François en leur pays ; pensant que c'estoit un très-grand moyen pour conserver son Estat et la religion protestante, de diviser ces deux nations, qui

avoient si long-temps maintenu une estroite alliance contre les Anglois, anciens ennemis des uns et des autres.

Or en ce temps le sieur de Glaion et l'evesque d'Aquila, ambassadeurs du roy d'Espagne, taschoient de moyenner la paix, et faire en sorte que la reyne d'Angleterre ne s'entremeslast point des affaires d'Escosse; ce qu'il ne peurent obtenir. Mais au contraire la reyne d'Angleterre reçut favorablement tous les Escossois qui se voulurent mettre en sa protection, lesquels la supplierent [par pratique faite] de faire alliance avec eux, et de les aider, comme elle fit bientost après. Mais les Escossois furent advisez par la capitulation qu'ils firent avec elle, qu'ils ne bailleroient aucunes places fortes aux Anglois, comme aussi n'y en a-t-il guere, mais seulement que la reyne d'Angleterre bailleroit des ostages qui seroient renouvellez de six en six mois. Aussi est-il bien à craindre, quand les protecteurs ont des forteresses des alliez, qu'ils ne les rendent jamais, comme il est advenu de nostre temps des villes imperiales comme Utrecht, Constance, Cambray et autres, qui ont esté assujetties à ceux qui les tenoient sous leur protection; dequoy l'empereur Charles V a montré assez d'exemples. Or ce traicté conclu et arresté entre la reyne d'Angleterre et les Escossois, et l'union qu'ils firent de leurs religions, èsquelles ils ne vouloient estre forcez, apporta la guerre ouverte.

CHAPITRE VI.

Guerre en Escosse contre les François, qu'on ne peut secourir. — Passage du sieur de Castelnau de Mauvissiere par le Portugal, avec les galeres de France. — Les perils qu'il courut sur la mer avec l'armée navale. — Paix faicte en Escosse. — Articles de ladicte paix entre la France et l'Angleterre. — Avantage des Anglois et desavantage des François en la guerre d'Escosse. — Jugement du sieur de Castelnau sur la protection donnée par nos roys aux heretiques et protestants.

Cela fit deslors cognoistre la difficulté qu'il y avoit de forcer les consciences des sujets qui estoient en si grand nombre, mesmement des Escossois, nation farouche, opiniastre et belliqueuse, et qui ne se peut pas dompter par force, si l'on ne les extermine du tout, ce qui seroit trop difficile, attendu la nature du pays: aussi ne faut-il pas apprivoiser les esprits sauvages à coups de baston, mais en les traitant par douceur et courtoisie. Donc les choses estant venues à l'extremité de la guerre, les François qui estoient en Escosse, se voyans les plus foibles, ne voulurent pas se hazarder au combat, mais se retirerent dedans la ville de Petitlit (1), où ils furent assiegez par mer et par terre des Escossois et des Anglois, avec telle violence, que, ne pouvans plus tenir pour n'avoir ny vivres ny munitions de guerre, et n'ayans aucune esperance de secours, après plusieurs escarmouches et sorties, Sebastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, qui estoit colonel des gens de pied, et le sieur d'Oysel, qui avoit long-temps esté ambassadeur, et commandé à quelques troupes françoises qui avoient été avec la Regente, et tous ensemble resolurent de faire plustost quelque honorable composition, que de se perdre sans raison ny profit en une des plus mechantes places du monde, où il n'y avoit autre forteresse qu'un retranchement.

Et combien que l'on preparast en France des forces pour les secourir, dont le marquis d'Elbœuf estoit le chef et conducteur, si est-ce qu'elles ne pouvoient venir à temps, veu mesme que, s'estant embarqué en Normandie, il eut tant de fortune sur la mer, qu'il luy fallut relascher d'où il estoit party, avec l'entiere ruine de tout ce qui estoit avec luy.

Ce qui advança encore la composition moins avantageuse pour les François, est aussi que le grand prieur de Lorraine, frere du duc de Guise, lequel je suivis en ce voyage, qui devoit commander à l'armée navale, estant general des galeres de France, et en amenoit dix des meilleures qui fussent au service du Roy, lesquelles il avoit desjà trajectées de la mer Mediterrannée en l'Ocean, et passé le detroict de Gibraltar et la coste d'Espagne, s'arresta à une infinité de rafraischissemens, et semblablement auprès du roy de Portugal dom Sebastien, pour lors jeune enfant, qui me donna, et la Royne sa grand'mere, et le cardinal dom Henry [qui depuis fut roy après que son neveu se perdit en Afrique], un prisonnier fort estroitement detenu, et accusé de plusieurs pratiques au royaume de Portugal; lequel trafiquoit de plus de cent mille escus, qui luy eussent esté confisquez, et l'eust-on fait mourir, si je ne l'eusse sauvé, avec beaucoup de difficulté. Mais je reçus cette particuliere faveur, pour les recommandations d'une infinité de marchands françois et italiens, qui me prierent de faire ceste requeste au petit roy de Portugal et à son conseil.

Or nous eusmes nouvelles en Portugal que, si les galeres et toute l'armée navale n'estoient

(1) *Petit Leith*, maintenant *Leith*.

ensemble en Escosse dedans vingt jours, l'accord se feroit au Petitlit, comme il fut fait. Lors le grand prieur fit estat de partir aussi-tost que le vent pourroit servir pour sortir les galeres de Lisbonne : et, vingt-trois heures après, firent voile, et eurent bon temps jusques au cap de Fin-de-terre en Espagne. Mais là ayans fait aiguade pour prendre la pleine mer et laisser la coste, afin d'accourcir le chemin, lesdictes galeres n'estoient pas encores trente milles en mer, qu'elles furent agitées d'une horrible tempeste, et en très-grand danger de perir, courans cette fortune jusques aux landes de Bordeaux et près de la tour de Cordouan, sans qu'aucun pilote peust cognoistre ny ciel ny terre, ny le lieu où nous estions prests à nous perdre, sinon un pauvre vieil pilote pescheur qu'avoit pris le capitaine Albise, lequel, de fortune, voyant le peril où nous estions, dit à son capitaine que s'il n'avançoit sa galere pour piloter les autres par le chemin qu'il leur monstreroit, elles estoient toutes perdues, ce qui estoit vray; et ainsi le capitaine Albise et son pilote, laissans les loix de la mer en telle necessité, se licencierent d'avancer leur galere devant la Reale, laquelle autrement alloit la premiere donner à travers d'infinis ecueils. Ainsi nous echapasmes ce danger, et Saint-Gouart, qui estoit esdites galeres, fut le premier qui recognut la terre et les sables d'Aulonne, comme nous en pensions estre à plus de cinquante lieues. L'extremité du peril estoit si grand, que l'argousin Real et le patron, qui n'avoient plus d'esperance qu'au hazard de la fortune, prirent leurs bourses, en resolution de se jetter sur quelque ecueil, attendans que la tempeste cesseroit, comme elle fit en cet endroit, où les galeres ayant quelque rafraichissement, le grand prieur fit diligence de les amener jusques à Nantes, où estans arrivées, je fus envoyé vers le roy François second, pour sçavoir ce qu'il luy plairoit que fissent lesdictes galeres, et si elles prendroit la route d'Escosse, et demander de l'argent pour les faire partir. Mais, arrivant à la Cour, je trouvay que la composition estoit faicte en Escosse, et le Petitlit rendu au mois de juillet 1560.

Et fut dit par l'accord que les armes avoient esté prises, tant du costé du Roy que de la reyne d'Angleterre, pour le bien des sujets d'Escosse et la conservation de l'Estat, sans que de là en avant les Escossois, pour quelque cause que ce fust, en pussent estre recherchez; que les protestans sortiroient de l'Islebourg, horsmis ceux qui estoient bourgeois de la ville; que tous les protestans demeureroient bons et fidelles sujets au Roy, à la reyne d'Escosse, et à la Regente sa mere, demeurans neantmoins les loix du pays en leur force et vertu; et que les catholiques et gens d'eglise ne seroient troublez en leurs religions, personnes ny biens; que le dixieme jour suivant seroit tenu le parlement d'Escosse, pour accorder amiablement tous les differens de la religion; que douze personnes seroient establies en Escosse, dont les sept seroient nommez par le Roy, et les autres par les estats des ecclesiastiques, de la noblesse, du peuple, et seroit resolu que toutes les dignitez, offices et estats, seroient baillez aux Escossois seulement, et que la forteresse du Petitlit seroit abatue; que les capitaines et gens de guerre estrangers qui estoient dedans et en tout le pays d'Escosse sortiroient, et que la ville de l'Islebourg auroit tel exercice de religion qu'il luy plairoit, pour y vivre un chacun en liberté de conscience; que les protestans ne seroient aucunement molestez pour le fait de leur religion; que la reyne d'Angleterre retireroit aussi toutes ses forces, et ne s'entremesleroit plus des affaires d'Escosse; que le traité fait au Casteau Cambresis demeureroit en sa force et vertu, et que la reyne Marie d'Escosse laisseroit les titres et armes d'Angleterre.

Voilà sommairement ce qui fut capitulé au Petitlit. Par cet accord fait et executé, la guerre d'Escosse prit fin. Par lequel la reyne d'Angleterre commença tellement d'asseurer son Estat et sa religion jusques à present, qu'elle peut dire avoir plus fait que tous les roys ses predecesseurs, dont le principal point est d'avoir divisé les François d'avec les Escossois, et avoir jusques aujourd'huy nourry et entretenu cette division, par le moyen de laquelle elle a affoibli les uns et les autres, et s'en est fortifiée. Aussi plusieurs sont de cette opinion, que la puissance d'un prince et d'un Estat ne gist pas tant en sa force qu'en la foiblesse et ruine de ses voisins, mesmement ennemis, comme furent les François et les Escossois, de long-temps confederez et alliez, et ennemis des Anglois, et plus encore les Escossois que les François. A quoy ceux qui ont manié ces affaires n'ont pas bien préveu; car ils ont fait une playe fort sanglante en France, ayant esté d'advis d'envoyer des François pour faire la guerre à l'Escosse, qui estoit un rempart pour la France, lorsque les Anglois y vouloient entreprendre quelque chose, dont ils estoient advertis par les Escossois, et envoyoient leurs forces en Escosse, sans que les Anglois y pussent remedier, qui leur estoit une grande epine au pied. Et quoy qu'il fust dict par le traité du Petitlit que la reyne d'Angleterre ne s'entremesleroit plus des affaires d'Escosse, ce fut un

article inutile, et qui ne servit que de couleur et palliation, car les Anglois ne pretendent pas beaucoup en Escosse, mais il leur suffira d'en avoir chassé les François. Et il est aisé à voir que s'ils vouloient tenter d'y retourner pour s'y faire les plus forts, les Anglois s'armeroient incontinent, et se joindroient avec les Escossois, qui, estans pour la pluspart protestans, ont encore une recente impression de cette nouvelle amitié et alliance faite avec la reyne Elizabeth d'Angleterre, qui leur remet souvent devant les yeux, par quelques bienfaits et pensions, que c'est elle qui les a delivrez de la subjection des François, et est cause qu'ils ont la religion protestante. Et si l'on veut dire que c'estoit bien fait de ruiner les protestans d'Escosse, qui, à la verité, ont esté la seule occasion d'y faire la guerre, à cela l'on peult respondre qu'il falloit plustost s'attaquer à ceux d'Angleterre que d'Escosse, n'estant pas plus mal-aisé l'un que l'autre. Et tant s'en faut que l'on soit parvenu à l'effet que l'on pretendoit, que ceste guerre a fait perdre l'estat d'Escosse à la France, et l'a acquis à l'Angleterre.

Et ceux qui donnerent ce conseil n'avoient pas esté si conscientieux sept ou huit ans auparavant, ayant fait lever une puissante armée au roy Henry deuxiesme, et hazarder sa personne et son Estat, pour faire la guerre à l'Empereur et aux princes catholiques d'Allemagne, afin de mettre les princes protestans et leurs partisans en liberté de leur Estat et de leur religion; lesquels tost après ce nonobstant s'allierent ensemble au traité de Passau pour prendre leur revanche et attraper le Roy, et firent une grande entreprise contre son royaume, lequel, au jugement de plusieurs, eust eu fort affaire si l'Empereur eut repris la ville de Mets. Mais son malheur fut qu'ayant fait une breche de cent pas, il en fut vigoureusement repoussé par le duc de Guise qui y commandoit et avoit avec luy la pluspart des princes et de la noblesse de France, qui ne laisserent rien en arriere pour employer leurs vies, afin de soutenir un siege de telle importance. Les princes catholiques d'Allemagne ont dit depuis que ce siege fut cause de la ruine de leur religion et party.

L'année suivante, 1554, que les cantons catholiques de Suisse voulurent faire la guerre aux cantons protestans, à la suasion de l'evesque de Terracine, nonce du Pape, les François n'entreprirent pas d'aider les catholiques, ains au contraire le Roy, par ses ambassadeurs, empescha la guerre, menaçant les catholiques de se joindre aux protestans. Et si le Roy eust fait autrement, il perdoit l'amitié des cantons protestans, et le secours des cantons catholiques, et eust esté contrainct d'employer ses forces et ses finances pour la guerre des Suisses : cependant les Anglois et les Imperiaux eussent eu bon marché de la France, et eust-on ruiné aussi bien la religion catholique en Suisse comme l'on a fait en Escosse, vu que de six cantons protestans celuy de Berne estoit plus fort que tous les catholiques.

CHAPITRE VII.

Resolution prise au conseil du Roy d'arrester le prince de Condé. — Il se retire en Béarn, et se faict chef des protestans. — Raison pour laquelle lesdicts protestans furent appelez Huguenots. — Nouveau different entre les maisons de Guyse et de Montmorency. — Advis donné par La Planche à la Reyne mere contre ceux de Guyse. — Libelles publiez contre la maison de Guyse. — Le vidame de Chartres, arresté prisonnier, meurt à la Bastille. — Le connestable ecrit au prince de Condé. — La maison de Guyse faict lever des troupes en Allemagne.

Mais, laissant cette discussion des pays et affaires estrangeres, je reviens aux nostres, et sur ce que nous avons dit que le prince de Condé avoit demandé permission au Roy de se retirer en sa maison. A peine eut-il tourné visage, que le cardinal de Lorraine, de son naturel assez soupçonneux, pensa bien que le mecontentement qu'avoit eu ledict prince, qui estoit de grand courage, luy donneroit occasion de s'en ressentir. Ce qui fut cause que le conseil fut donné au Roy de le mettre prisonnier; à quoy l'on dit que le duc de Guise estoit d'opinion contraire, qui se monstroit en affaires d'Estat très-politique et prudent, et remonstra que la consequence de cet emprisonnement pourroit causer plus de mal que de bien. Toutefois le Roy ne se departit point de son premier conseil, de quelque part qu'il fust donné à Sa Majesté. Et comme les preparatifs s'en dressoient, le prince de Condé en eut quelque advertissement. Aussi est-il mal aisé d'esventer quelque chose à la cour des roys et grands princes, et le communiquer à plusieurs, que l'on n'en sçache bientost des nouvelles : car bien souvent les roys n'ont pas moins d'espions que de serviteurs en leurs maisons. Lors le prince de Condé fit semblant d'aller à la Cour, et, envoyant son train à Blois, tourna soudain vers Poictiers, où il trouva Genlis, lequel il chargea d'asseurer la Reyne sa mere de son très-humble service, et qu'il estoit entierement resolu de leur estre très-bon sujet et servi-

teur, les suppliant de luy permettre qu'il pust vivre en liberté de conscience; et de là tira droit en Bearn vers le roy de Navarre.

Genlis ayant dit sa charge au Roy et à ceux de Guyse, desquels il estoit particulierement serviteur, l'on jugea dèslors et prit-on pour un argument très-certain que le prince de Condé, avec les autres advis que l'on en avoit, se feroit chef des protestans, qui depuis s'appellerent huguenots (1) en France : dont l'étymologie fut prise à la conjuration d'Amboise, lors que ceux qui devoient presenter la requeste, comme eperdus de crainte, fuyoient de tous costez. Quelques femmes des villages dirent que c'estoient pauvres gens, qui ne valloient pas des huguenots, qui estoit une fort petite monnoye, encore pire que des mailles, du temps de Hugues Capet; d'où vint en usage que par mocquerie l'on les appelloit huguenots, et se nommerent tels quand ils prirent les armes, comme nous dirons en son lieu,

L'opinion se conceut que le prince de Condé tailleroit bien de la besogne, comme il fit depuis. Quoy voyant, il fut deliberé que le mareschal de Sainct-André iroit en Gascogne sous ombre de visiter les terres de sa femme, et par mesme moyen verroit les contenances et actions du roy de Navarre et du prince de Condé, qui en furent aussi-tost advertis. Mais il ne se put trouver que le roy de Navarre eust volonté de rien changer ny alterer dans l'Estat. Au mesme temps survint un differend entre le connestable et ceux de Guise pour la comté de Dammartin, chacun s'en disant seigneur, pour le droit par eux acquis de divers heritiers; mais le connestable tenoit le chasteau. Et la Reyne mere du Roy, qui sçavoit que d'ailleurs il estoit assez mal content, craignoit qu'il se voulust joindre avec le prince de Condé, et donner courage au roy de Navarre d'estre de la partie. Mais pour en estre plus asseurée, et en tirer la vérité, Sa Majesté envoya querir un homme de lettres nommé La Planche (2), capable de grandes affaires, et serviteur domestique du mareschal de Montmorency, lequel estant arrivé, fut interrogé par la Reyne mere du Roy dedans son cabinet, pour sçavoir ce qu'il jugeoit de l'estat des affaires de France, estant le cardinal de Lorraine caché derriere la tapisserie.

Et là ledit La Planche discourut bien au long de tout ce qui luy en sembloit; car il estoit eloquent et persuasif, comme je l'ay cogneu : depuis il fit imprimer et publier son advis, duquel, pour le faire court, le but estoit que pour appaiser la France et la garantir de troubles et divisions, et remettre l'obeissance du Roy, il estoit necessaire que ceux de Guyse fussent esloignez de la Cour, et faire appeler les princes du sang au conseil du Roy, et près de sa personne; lesquels en estans separez, et les estrangers tenans les premieres dignités, il ne falloit esperer aucun repos. Par où l'on pouvoit cognoistre la mauvaise volonté qu'il portoit à la maison de Guise, laquelle il appelloit estrangere, combien que les princes de cette maison fussent nez en France, et naturels sujets du Roy, de pere en fils. Et d'autant que l'on soupçonnoit que ledict La Planche eust part en la conjuration d'Amboise, il fut retenu prisonnier, et quatre jours après eslargy. Le mareschal de Montmorençy, qui aimoit uniquement ledict La Planche, estima que l'on luy faisoit injure, dont il chargeoit ceux de Guise : ce qui aida encore à nourrir et augmenter l'inimitié entre ces deux maisons.

Au mesme temps l'on publia un livre en forme de requeste adressée au roy de Navarre et autres princes du sang par les sujets du Roy, plein de contumelies et injures contre la maison de Lorraine, qu'il n'est icy besoin de reciter, mais seulement la conclusion, qui estoit pour delivrer la France de sa domination par les princes du sang. Cela estoit une invention meslée avec l'animosité pour inciter toujours le roy de Navarre, le prince du Condé et les autres princes du sang, les seigneurs et les peuples contre cette maison-là, contre laquelle à tous propos les huguenots faisoient imprimer quelques libelles injurieux. Sur quoi on prit un imprimeur qui avoit imprimé un petit livre intitulé *le Tigre*, dont l'auteur présumé (3) et un marchand furent pendus pour cette cause.

En ce temps le prince de Condé, qui ne pou-

(1) Ici, l'on fait venir ce mot de *Hugues* Capet. Comme les Guises se disaient issus de Charlemagne, leurs partisans, selon les protestants, inventèrent cette étymologie pour jeter du ridicule sur la famille royale qui descendoit de Hugues Capet. Cette assertion peut être fondée, puisqu'on leur donna ce sobriquet au moment où le prince de Condé se mit à leur tête, et qu'alors les prétentions des Guises étoient sans bornes. Cependant l'origine la plus probable, c'est qu'il vient d'un mot allemand qui signifie *association*, *alliance*, soit parce que les protestants de France formoient entre eux des confédérations, soit parce qu'ils contractoient souvent *alliance* avec ceux d'Allemagne. Regnier de La Planche donne à ce mot une autre origine tirée de la superstition.

(2) Regnier de La Planche, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de l'estat de la France, tant de la republique que de la religion, sous le regne de François II.* « Peu d'auteurs, dit M. Anquetil, ont écrit avec autant » de passion; il ne prêche la modération ni de paroles » ni d'exemple. »

(3) L'auteur ne fut pas pendu; on ne put le découvrir;

voit plus temporiser ny dissimuler ce qu'il avoit en l'esprit, écrivit à tous ses amis, les priant qu'ils ne l'abandonnassent au besoin. Mais le porteur de ses lettres avec leurs responses fut surpris et mené à Fontainebleau, entre lesquelles s'en trouva une du vidame de Chartres, qui promettoit audit prince de le servir et prendre son parti contre qui que ce fust, sans exception de personne, sinon du Roy, de messieurs ses freres et de la Reyne; qui fut l'occasion pourquoy le vidame bientost après fut constitué prisonnier et mis en la Bastille à Paris, où il mourut, estant fort regretté de la noblesse et de plusieurs peuples de France, desquels il estoit aimé et estimé pour les bonnes qualitez qui estoient en luy. Il y eut aussi quelques lettres surprises, que le connestable écrivoit au prince de Condé pour le convier d'aller à la Cour, et se purger des calomnies que l'on luy imposoit et vouloit-on mettre sus, en le conseillant de ne tenter la voye des armes et de fait pendant que la porte de justice luy seroit ouverte, luy promettant tout service, amitié et secours, si l'on procedoit contre luy par la voye de rigueur et de force. Ce qu'estant venu à la cognoissance de ceux de Guise, craignans d'estre surpris, envoyerent le comte Rhingrave en Allemagne devers les princes, pour les disposer à entretenir le party en l'alliance du Roy, et par mesme moyen de tenir quelques levées de lanskenets prestes à marcher, voire mesme des reistres, sous sa charge, s'il en estoit besoin.

CHAPITRE VIII.

Conseil des grands du royaume convoqué à Fontainebleau. — Le roy de Navarre et le prince de Condé refusent de s'y trouver, et le connestable s'y rend avec une grande suite. — L'Admiral presente une requeste, et parle pour les huguenots. — Le duc de Guyse et le cardinal de Lorraine offrent de rendre compte de l'administration des armes et des finances. — Raison de la maniere d'opiner dans les conseils du Roy. — L'archevesque de Vienne propose l'assemblée d'un concile national et des Estats du royaume. — Advis de l'Admiral. — Replique du duc de Guyse. — Opinion du cardinal de Lorraine suivie. — Reflexion sur la mort de l'Admiral.

La Reyne, mere du Roy; voyant que les plus grands princes et seigneurs de France se preparoient à la guerre, et monstroient un general mecontentement les uns des autres, envoya querir le chancelier de L'Hospital et l'Admiral, pour leur demander conseil, comme les estimant très-sages et lors fort affectionnez à la conservation de l'Estat. Ils conseillerent d'assembler les princes et plus grands seigneurs pour prendre avec eux quelque bonne resolution. Surquoy lettres furent expediées de toutes parts pour se trouver le quinziesme du mois d'aoust à Fontainebleau; mais le roy de Navarre et le prince de Condé furent advertis par leurs amis et serviteurs de n'y aller aucunement, s'ils ne vouloient courir le danger de leur vie. Le connestable, qui avoit amené quelques six cens chevaux, s'y trouva fort bien accompagné; ce qui donna à penser à ceux de Guise, qui toutefois ne firent semblant d'avoir soupçon de telle suite, et fut le connestable fort bien reçu et caressé du Roy et de la Reyne sa mere.

Enfin le conseil fut tenu le vingtiesme du mois d'aoust audit Fontainebleau, où, avec Leurs Majestés, assisterent messieurs les freres du Roy, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, le duc de Guise, le connestable, le duc d'Aumale, le chancelier de L'Hospital, les mareschaux de Sainct-André et de Brissac, l'admiral de Chastillon, l'archevesque de Vienne, Morvillier, evesque d'Orleans, qui avoit remis ès mains du Roy la garde des sceaux de France, après les avoir tenus trois ou quatre ans, Montluc, evesque de Valence, du Mortier et Davanson, tous conseillers au privé conseil; où, devant qu'aucun parlast, l'Admiral commença à dire qu'ayant esté en Normandie par le commandement du Roy, pour là sçavoir et apprendre quelle seroit l'occasion des troubles, il auroit trouvé que le tout procedoit des persecutions que l'on faisoit pour le fait de la religion, et que l'on luy avoit baillié une requeste pour la presenter à Sa Majesté, pour la supplier très-humblement d'y mettre quelque bon ordre, disant que, combien que la requeste ne fust signée, toutefois, s'il estoit requis, il s'en trouveroit en Normandie plus de cinquante mille qui la signeroient. Et fit une grande supplication à Leurs Majestez de prendre en bonne part ce qu'il en disoit, et la charge qu'il avoit prise de ladite requeste, qui estoit brieve, et portoit en substance que, pour eviter les calomnies desquelles l'on chargeoit les protestans, il pleust au Roy et à son conseil leur octroyer temples et lieux asseurez, où l'on peust

mais on pendit un libraire nommé l'Hommet, parce qu'on en trouva chez lui un exemplaire, et un marchand qui arrivoit de Rouen, parce qu'ayant rencontré sur son chemin le condamné qu'on conduisait à l'échafaut, il dit à ceux qui le maltraitoient: *Il suffit de laisser faire au bourreau son office.*

prescher publiquement, et y administrer les sacremens.

La requeste estant leue estonna un chacun; toutefois le Roy pria et commanda à l'assemblée de luy donner conseil sans aucune passion, et selon que la necessité du temps et des affaires le requeroit. Alors le chancelier prit la parole, et fit une remonstrance grave et pleine d'eloquence, pour faire entendre la cause de la maladie à laquelle il falloit trouver remede convenable. Lors le duc de Guise dit qu'il estoit prest à rendre compte de sa charge pour l'administration des armes et de la lieutenance generale, et le cardinal de Lorraine dit aussi qu'il estoit prest à rendre compte des finances, desquelles il avoit esté sur-intendant. Et, après quelques autres propos de chacun des assistans, bien empeschez à donner quelque bon remede au mal qui se voyoit à l'œil, l'on remit l'assemblée au vingt-troisiesme dudit mois; et fut baillé à chacun un petit billet, portant brievement les articles sur lesquels le Roy demandoit conseil au jour assigné.

Le Roy commanda à Montluc, evesque de Valence, dernier conseiller au conseil privé, de parler, et après luy les autres, selon leur ordre, qui est la façon de laquelle l'on use en France, que les derniers et plus jeunes conseillers opinent les premiers, afin que la liberté des advis ne soit diminuée ou retranchée par l'authorité des princes ou premiers conseillers et seigneurs; et que, par ce moyen, le Roy et ceux qui tiennent le premier lieu au conseil, et qui ne sont pas quelquefois les mieux exercitez aux affaires d'Estat, et instruits de ce qui se passe, en soient mieux advertis par ceux qui ont parlé les premiers, afin que, sur les opinions, ils puissent resoudre plus meurement les difficultez qui se proposent en ces lieux-là. Estant escheu de parler à Marillac, evesque de Vienne, il suivit aucunement l'opinion dudict evesque de Valence, et emporta la reputation, comme il estoit eloquent, d'avoir très-bien dict. Son opinion estoit de faire assembler un concile national de toutes les provinces de France, puisque le pape avoit refusé à l'Empereur Charles cinquiesme le concile general, lors qu'il fut à Boulogne la Grasse: et après avoir deduit plusieurs moyens pour reformer les abus de l'Eglise, et pour retenir le peuple en obeissance du Roy, conclut qu'il seroit necessaire d'assembler les Estats de France, pour ouyr les plaintes et doleances du peuple, en remonstrant les inconveniens qui adviendroient par faute d'assembler lesdicts Estats.

L'Admiral approuva la harangue et resolution dudit Marillac, et toucha un point qui luy sembloit le plus important de tous, disant que c'estoit une chose de perilleuse consequence de tenir telles gardes que celles qui estoient pour lors auprès du Roy, qui ne servoient qu'à faire du desordre, consommer beaucoup d'argent, et le mettre en defiance et crainte de son peuple, monstrant que Sa Majesté n'estoit point haïe de ses sujets, et que s'il y avoit quelques uns autour de sa personne qui eussent crainte d'estre offencez, ils en devoient retrancher l'occasion: concluant aussi qu'il falloit faire droict sur la requeste des protestans, et leur permettre l'exercice public de leur religion, en quelques endroits qui leur seroient assignez seulement par provision, jusques à tant que l'on peust assembler le concile national.

Mais le duc de Guise, se sentant piqué par les propos de l'Admiral touchant la garde nouvelle du Roy, prit la parole, disant qu'elle n'avoit esté establie que depuis la conjuration d'Amboise, faite contre la personne de Sa Majesté, et qu'il avoit charge de donner ordre que dès lors en avant le Roy ne tombast plus en si grand inconvenient, que de voir ses sujets luy presenter une requeste avec les armes. Et, quant à ce que ledict Admiral avoit dit qu'il se trouveroit plus de cinquante mille protestans pour signer une requeste, le Roy en trouveroit un million de sa religion qui y seroient contraires. Et pour le regard de tenir et assembler les Estats, qu'il s'en remettoit à la volonté du Roy.

Aussi le cardinal de Lorraine insistoit fort, et empeschoit que la requeste des protestans ne fust suivie touchant l'exercice de leur religion; mais il fut d'opinion que l'on assemblast les Estats, et presque tous les autres assistans furent de son advis; ainsi la requeste de l'Admiral demeura sans effet touchant la provision qu'il demandoit pour les protestans, estant la chose remise jusques à tant que l'on eust assemblé le concile national. Et se peut remarquer en cet endroit qu'après douze ans de cruelles guerres civiles dedans le royaume de France, l'Admiral à pareil jour fut tué à Paris, et plusieurs de sa faction, comme il sera dict en son lieu (1).

CHAPITRE IX.

Les Estats du royaume assignez à Meaux. — Faute du roy de Navarre de ne s'estre trouvé au conseil de Fontainebleau. — Utilité de l'assemblée des Estats. — L'interest de la maison de Guyse vouloit que le Roy y fust

(1) Ce récit manque; ce passage prouve que Castelnau avoit intention de continuer ses Mémoires.

le plus fort, et que le connestable n'y eust pas l'authorité sur les armes de Sa Majesté. — Entreprise des huguenots en Dauphiné. — Le Roy en accuse le prince de Condé, et mande au roy de Navarre de luy mettre ce prince entre les mains. — L'on fait en sorte de les faire venir à la Cour sur des asseurances, et le roy de Navarre refuse l'assistance des huguenots en ce voyage. — Ordres apportez à la maison de Guyse pour estre la plus forte aux Estats. — Le prince de Condé mesprise les advis qu'on luy donne de ne point venir aux Estats.

La résolution de ce conseil estant prise, furent expediées lettres patentes à tous les baillifs, seneschaux, juges et magistrats, portans la publication des Estats, et assignation de se trouver à Meaux le neufieme de decembre ensuivant. Et d'autant que le roy de Navarre et le prince de Condé n'estoient point venus, et que l'on pensoit qu'ils fissent amas de gens de guerre, l'on expedia autres lettres patentes à la Cour, par lesquelles la gendarmerie de France estoit despartie par les gouvernemens, et sous la charge de ceux desquels l'on se pouvoit asseurer avec le mot que l'on avoit donné, pour empescher ceux qui s'assembleroient en armes, et obvier aux factions qui continuoient par la France.

En quoy plusieurs partisans de la maison de Bourbon jugerent que le roy de Navarre avoit failly de n'estre venu, veu mesme qu'il avoit advertissement du connestable, qu'il y vint si bien accompagné qu'il n'y eust que craindre pour luy: et n'estant point venu, il sembloit que tacitement il se voulust rendre coupable du faict d'Amboise, et monstroit ouvertement qu'il se defioit de ses forces et de ses amis et serviteurs, envers lesquels il perdoit non seulement son credit, mais vers beaucoup de seigneurs, gentilshommes et autres de toutes qualitez, qui avoient les yeux jettez sur luy, et estimoient qu'il ne devoit point douter que, sortant de sa maison, il n'eust trouvé une bonne et grande suite ausdits Estats, desquels la convocation est chose très-belle, lors que les opinions sont libres, pour faire ouverture de justice à tous les sujets, ouyr les plaintes et doleances d'un chacun, afin de remedier aux maladies de ce corps politique, et mesme pour regler l'estat des finances, et trouver les moyens d'acquitter le Roy, qui se trouvoit lors endebté, comme j'ay dict ailleurs, de quarante et deux millions de livres.

Toutefois c'estoit chose perilleuse de tenir lors les Estats, sans accompagner le Roy de bonne et seure garde, et telle que la force luy demeurast en main sans aucune contrarieté, puisque l'on avoit l'exemple si recent d'Amboise, six mois auparavant. Outre ce, l'on craignoit que le prince de Condé ne se fist le plus fort, veu qu'il conjuroit tous ses amis et serviteurs de l'assister, comme il a esté dict cy-dessus; qui d'autre costé ne pouvoit souffrir moins que le roy de Navarre, que ceux de Guise eussent la force en main, ce qui les faisoit craindre et defier d'aller seuls ausdits Estats; desquels les deputez estans en crainte par les divisions et les forces que chacun vouloit avoir en main, je ne parle pas du Roy, ils ne pouvoient librement respirer leurs affections. Et quant à ce que l'Admiral avoit dict que ce n'estoit pas au Roy que le peuple en vouloit, il est bien certain que si Sa Majesté eust esté desarmée, ceux de Guise, desquels il se servoit pour lors, eussent entierement esté exposez à la mercy de leurs ennemis, et en danger de leurs vies.

Il y avoit grande apparence que le connestable devoit demeurer chef de l'armée et des forces du Roy, et que nul ne le devoit estre devant luy, pour la dignité de sa charge, attendu aussi qu'il n'estoit aucunement de la nouvelle religion, et n'approuvoit point la conjuration d'Amboise, quoy qu'il eust offert service et faveur au roy de Navarre. Mais l'inimitié et jalousie qu'il avoit conceue contre la maison de Guise, qui avoit la meilleure part près de Leurs Majestez, estoit une raison assez forte pour l'empescher.

Or, comme l'on estoit sur les deliberations à Fontainebleau, au mesme temps on eut nouvelles que les protestans s'estoient eslevez en Dauphiné sous la conduite de Mouvans et de Montbrun, et que le jeune de Maligny avoit une grande entreprise sur la ville de Lyon, qui la pensa surprendre, et l'eust fait n'eust esté que le roy de Navarre le fit retirer par lettres bien expresses qu'il luy escrivit. Neantmoins son intention decouverte fut cause de faire prendre les armes aux catholiques, et s'assembler contre les compagnies de Montbrun et de Mouvans, qui furent poursuivis de si près par La Mothe Gondrin, Maugiron et autres forces du Dauphiné, qu'ils furent contraints de quitter le pays et se retirer hors de la France.

Ceux de Guise estant advertis que l'on avoit voulu surprendre la ville de Lyon, et que cela s'estoit fait par le consentement et l'intelligence du prince de Condé, comme l'on l'asseuroit, conseillerent au Roy d'escrire au roy de Navarre qu'il estoit adverty que ledict prince avoit attenté contre son Estat et s'estoit efforcé de prendre ses villes, ce qu'il ne pouvoit croire: mais pour en estre plus certain, Sa Majesté prioit le roy de Navarre de luy envoyer ledict prince, autrement qu'il seroit contraint de l'envoyer querir. A quoy le roy de Navarre fit response qu'il se

tenoit si asseuré de la fidelité de son frere envers le Roy, et de son innocence, qu'il aimeroit mieux mourir que d'attenter à l'Estat du Roy, et avoir pensé ce que ses ennemis luy imposoient, et que s'il croyoit que la voye de justice fust ouverte, il ne feroit difficulté de luy mener sondict frere : ce qu'il ne pouvoit faire voyant ses ennemis avoir l'authorité à la Cour, et abuser des forces de Sa Majesté. Le prince de Condé s'excusa aussi d'y aller pour les raisons qu'avoit allegué ledict roy de Navarre.

Incontinent le Roy fut conseillé de les asseurer par autres lettres de venir vers luy sans crainte, et qu'ils ne pourroient estre plus seurement en leurs propres maisons ny en autre lieu où ils peussent aller. La Reyne mere du Roy leur donna la mesme asseurance. Et le cardinal de Bourbon leur frere fut envoyé pour les amener : et furent si vivement sollicitez d'aller à la Cour, que le roy de Navarre promit qu'il iroit et meneroit son frere, seulement avec leur train, qui n'estoit pas ce que demandoient leurs serviteurs et les protestans et partisans de leur maison, qui s'offroient en fort grand nombre de les accompagner et servir en toutes choses, pourveu que le roy de Navarre se declarast, l'asseurans qu'il auroit plus de force que ceux de Guise. Et combien que le roy de Navarre eust assisté à plusieurs presches publics que Theodore de Beze avoit faits à Nerac, si est-ce qu'il ne voulut pas se declarer contre eux : tellement que tous ceux qui luy offroient service commençoient dès-lors à se retirer.

Aussi estoit-il à craindre que le roy de Navarre, en monstrant de se defier, et s'accompagner des forces des protestans, ne se rendist desagreable et odieux à Leurs Majestez, qui n'eust pas esté le moyen de justifier le prince son frere. Mais les partisans du roy de Navarre, de la maison de Bourbon, et les protestans qui estoient pour lors en France, s'abusoient de penser estre les plus forts aux Estats, d'autant que le duc de Guise et ses freres, ayans de leur costé la pluspart de la noblesse, le clergé et les villes presque de tout le royaume, avoient donné si bon ordre par tous les gouvernemens, ports et passages, qu'il estoit impossible aux protestans de faire aucunes assemblées, ny de passer d'un lieu en l'autre qu'ils n'eussent esté surpris et descouverts.

Toutefois le prince de Condé eust bien pu eschapper et se retirer en quelque maison forte : aussi le roy de Navarre n'estoit pas responsable de sa personne, et avoit juste occasion, au sujet de ceux de Guise, puisqu'il avoit cette defiance d'eux, de n'aller à la Cour ; et ce d'autant plus que la princesse de Condé sa femme luy avoit mandé qu'elle estoit certainement advertie que l'on avoit resolu, s'il y venoit, de le prendre prisonnier, luy faire son procès et le faire mourir, le conjurant, d'autant qu'il voudroit eviter la mort, de ne se hazarder d'entreprendre le voyage de la Cour, pour quelque occasion que ce fust : et elle-mesme alla en personne pour l'en detourner, ce qu'elle ne put faire : car ledict prince respondit à tous ceux qui le vouloient divertir de ce voyage, qu'il s'assuroit tant sur les promesses du Roy et parole de la Reyne sa mere, et en la justice de sa cause, qu'il ne pensoit pas qu'il luy en peust arriver mal. Aussi est-il croyable qu'il n'estoit pas adverty des informations que le mareschal de Sainct-André avoit apportées de Lyon, par lesquelles l'on vouloit monstrer qu'il estoit chef de l'entreprise faicte sur ladicte ville de Lyon.

CHAPITRE X.

L'assignation des Estats changée de Meaux à Orleans par ceux de Guyse. — Grand appareil du Roy pour son voyage d'Orleans. — Raison de l'invention de faire des lieutenans generaux dans les gouvernemens des provinces du royaume. — Orleans desarmé. — Arrivée du Roy à Orleans, et du roy de Navarre et du prince de Condé. — Le prince de Condé arresté. — Le roy de Navarre observé. — La dame de Roye, belle-mere du prince de Condé, et autres, faicts prisonniers. — Deffence de rien proposer aux Estats en faveur des huguenots. — Chefs d'accusation imputez au prince de Condé. — Magnanimité dudict prince. — Juges mandez pour luy faire son procès.

En ce temps le duc de Guise, craignant peut-estre que la ville de Meaux, assignée pour tenir les Estats, ne fust si propre qu'il estoit necessaire pour la seureté du Roy et la sienne, fut d'advis de la changer à celle d'Orleans; ce qui fut par luy prudemment faict, tant pour rompre les conjurations et pratiques des protestans qui estoient en fort grand nombre à Meaux, que pour empescher les desseins des autres qui y pouvoient venir s'ils sçavoient le lieu assigné : outre ce que la ville d'Orleans estoit forte et presque au milieu de tout le royaume pour y envoyer, s'il estoit besoin, et recevoir advertissemens de tous costez; car le bruict avoit couru que tous les protestans se mettoient en armes, mesme qu'ils s'estoient voulu saisir de ladite ville d'Orleans, ayans le baillif de la ville, nommé Groslot, pour chef, l'un des plus grands protestans qui fust en tout

le pays. Et afin de s'asseurer encore mieux et empescher qu'il n'arrivast aucun inconvenient pour le lieu, ceux de Guise furent aussi d'opinion que le Roy passast par la ville de Paris, accompagné de plusieurs seigneurs et chevaliers de l'Ordre, des deux cens gentilshommes de sa maison et de toutes ses gardes, tant de cheval que de pied, et de tous les officiers, chacun en bon equipage, et avec cela deux cens hommes d'armes; ce qui estonna fort les protestans, voyans Sa Majesté si bien accompagnée; laquelle estant arrivée dans la ville d'Orleans, plusieurs des premiers et plus grands seigneurs du royaume, horsmis le connestable et ses neveux de Chastillon, s'y trouverent aussitost.

Et faut remarquer en cet endroict que les gouvernemens baillez au duc de Montpensier et au prince de La Roche-sur-Yon son frere, avoient pour lieutenans, comme aussi la pluspart des autres gouverneurs, ceux que le duc de Guise avoit nommez, comme les sieurs de Chavigny d'une part, et de Sipierre d'autre : lequel, estant arrivé à Orleans au commencement d'octobre, avec lettres patentes portans mandement de luy obeir, d'abord avec quelque pretexte commença à desarmer les habitans, et fit loger les garnisons ès maisons suspectes de la nouvelle opinion, et par ce moyen s'asseura de la ville : et quand bien les protestans eussent voulu, ils n'eussent pu rien executer. De sorte qu'il n'y avoit rien où ceux de Guise n'eussent bien pourveu, pour couper le chemin à ce qu'eussent pu attenter leurs ennemis et à se rendre maistres des Estats.

Le Roy fit son entrée en ladite ville d'Orleans le dix-huictiesme octobre, et fut receu avec les solemnitez accoutumées aux nouveaux roys. La Reyne fit aussi son entrée le jour mesme. Toutefois le duc de Guise, ny ses freres, ne se trouverent ny à l'une ny à l'autre desdictes entrées, pour oster la jalousie qui pouvoit estre aux princes du sang, et le sujet à leurs ennemis de les calomnier : non qu'ils eussent crainte que l'on les tuast, comme l'on leur en avoit donné quelques advertissemens ; ce qui n'estoit pas aisé à faire : aussi ne s'estonnoient-ils point, et ne laissoient de se monstrer et trouver en public et en tous lieux.

Le dernier jour d'octobre, arriverent le roy de Navarre et le prince de Condé en ladicte ville d'Orleans, seulement avec leurs serviteurs et trains ordinaires. Et, apres avoir salué le Roy et la Reyne sa mere, le Roy dit au prince de Condé qu'il avoit advertissement de plusieurs entreprises qu'il avoit faites contre sa personne et son Estat, qui estoit l'occasion de l'avoir mandé pour estre esclairci de la verité d'une chose de telle importance, et contre son devoir de sujet et parent.

Lors le prince, doué de grand courage, et qui disoit aussi bien que prince et gentilhomme qui fust en France, ne s'estonna point, ains deffendit sa cause devant le Roy avec beaucoup de bonnes et fortes raisons; mais elles ne peurent le garantir que dès lors ils ne fust constitué prisonnier et mis ès mains de Chavigny, capitaine des gardes, qui le mena incontinent en une maison de la ville, laquelle fut aussitost fort bien grillée, et flancquée de quelques canonnieres, et fortifiée de soldats, combien que le roy de Navarre suppliast humblement le Roy de luy bailler son frere en garde, ce qui luy fut du tout refusé.

Et mesme le roy de Navarre n'estoit gueres plus asseuré que ledict prince de Condé, parce qu'il se voyoit eclairé de fort près, et environné de la garde, et de plusieurs compagnies de gens de pied qui estoient en la ville.

Au mesme temps Carrouges fut envoyé vers madame de Roye, sœur de l'Admiral, et belle mere du prince de Condé, pour visiter ses papiers, et la faire mener prisonniere à Sainct-Germain-en-Laye, comme ayant eu part à la conjuration d'Amboise : aussi esperoit-on trouver en sa maison plusieurs memoires qui serviroient à faire le procez audict prince. Peu après, son chancelier ou premier conseiller, appellé La Haye, fut aussi fait prisonnier, comme aussi le chancelier du roy de Navarre, nommé Bouchart, qui fut mené à Meaux avec les autres prisonniers qui avoient intelligence à l'entreprise de Lyon : et au mesme temps ledict baillif d'Orleans fut aussi pris, parce qu'il avoit le bruit d'estre fort factieux en la cause des protestans, qui estoient en grand nombre en la ville d'Orleans et ès environs.

Cela se faisoit pour retrancher par la racine la requeste des protestans, qui avoit esté presentée au Roy par l'Admiral, et pour intimider les deputez des provinces de parler en leur faveur. Aussi avoit-on donné bon ordre que nul ne fust deputé par les Estats, qui ne fust bon catholique. Et lors que les deputez arrivoient en la ville d'Orleans, l'on leur faisoit deffences de ne toucher aucunement au faict de la religion.

Et afin que nul ne trouvast estrange, s'il estoit possible, l'emprisonnement du prince de Condé, l'on disoit à la Cour qu'il avoit esté chef de la conjuration d'Amboise, ainsi que plusieurs tesmoins l'avoient deposé, mesmement ceux que l'on avoit fait mourir. Davantage, qu'il avoit juré à Genlis et plusieurs autres qu'il n'iroit jamais à la messe, et, non content de cela, qu'il avoit

voulu faire surprendre la ville de Lyon par les pratiques et menées du jeune Maligny, auquel il en avoit donné la charge; et que par ces moyens il estoit atteint et convaincu de crime de leze-majesté divine et humaine. Et pour rendre la clause plus claire, il fut envoyé un prestre avec son clerc en la chambre où il estoit prisonnier, pour luy dire la messe par commandement du Roy. Auquel le prince de Condé fit response qu'il estoit venu pour se justifier des calomnies que l'on luy avoit imposées, ce qui luy estoit de plus grande importance que d'ouir la messe; laquelle response fut fort mal prise; et aussi qu'il ne fleschissoit point son grand courage pour estre prisonnier.

Et comme un jour quelques-uns de ses serviteurs et amis, qui avoit licence de le voir et luy parler en presence de sa garde, luy dirent qu'il falloit trouver quelque bon moyen de l'accorder avec ceux de Guise, ses cousins germains, qui luy pourroient faire beaucoup de plaisirs, il respondit comme piqué de colere, qu'il n'y avoit meilleur moyen d'appointement qu'avec la pointe de la lance. Cette response fut trouvée bien digne de son courage, comme aussi plusieurs autres propos pleins de menaces, desquels il ne se pouvoit retenir, ce qui irritoit le Roy encore davantage et son conseil. De sorte qu'à l'instant l'on envoya querir Christophe de Thou, president, Barthelemy Faye, et Jacques Violle, conseillers au parlement, et Gilles Bourdin, procureur general du Roy, accompagné du greffier du Tillet, afin de faire son procès.

CHAPITRE XI.

Procedures contre le prince de Condé, qui en appelle. — Ruse de la cour pour le surprendre. — Fautes de l'advocat Robert son conseil. — Ledict prince condamné à mort. — Incompetence de ses juges. — Privilege des chevaliers de l'Ordre. — Si le Roy peut estre juge des princes du sang et des pairs de France. — Divers exemples sur ce sujet. — Faute du prince de Condé. — Rigueur du Roy envers le prince. — Le roy de Navarre en danger.

Les juges arrivez, furent au logis où il estoit prisonnier, et luy dirent la charge qu'ils avoient du Roy, en le priant et interpellant de respondre aux objections. Lors il demanda qu'il luy fust permis de communiquer avec son conseil, ce qui luy fut octroyé, encore qu'en matiere de crime et principalement de leze-majesté, dont l'on le chargeoit, l'on ne soit pas receu de communiquer au conseil. Aussitost il envoya querir Claude Robert et François de Marillac, advocats au parlement de Paris, par lesquels il fut conseillé de ne pas respondre pardevant les commissaires susdicts, ains demander son renvoy pardevant les princes du sang et pairs de France, attendu sa qualité. Neantmoins le president luy fit commandement de respondre, auquel le prince declara qu'il en appelloit.

Le jour suivant, qui fut le quinziesme novembre, il fut dit par le conseil qu'il avoit mal et sans grief appellé; et, l'arrest du conseil luy estant prononcé, il en appella derechef; mais d'autant, qu'il n'y a point d'appel du Roy, seant en son conseil, parce que les arrests rendus au conseil privé n'ont autre jurisdiction que l'absolue declaration de la volonté particuliere du Roy, pour cette cause ledict prince *appella du Roy mal conseillé au Roy bien conseillé*, à l'exemple d'un nommé Machetas, condamné par Philippe, roy de Macedoine.

Et combien que le president luy eust declaré qu'il eust à respondre pardevant luy, sur peine d'estre atteint et convaincu des crimes dont il estoit chargé, neantmoins, ayant encore appellé en adherant à son premier appel, et le tout rapporté au Roy; afin que, sous sa taciturnité, il ne fust condamné comme convaincu, il fut advisé qu'il respondroit pardevant ledict Robert, son advocat, auquel il fut enjoint de demander audict prince ce qu'il vouloit dire sur les accusations et crimes que l'on luy mettoit sus, et de luy faire signer sa response, ce qu'il fit. Or, de ladite response l'on ne pouvoit rien tirer pour asseoir jugement sur sa condamnation; toutefois l'on avoit gagné ce point sur luy, qu'il avoit respondu.

Sur cela l'on assembla grand nombre de chevaliers de l'Ordre et quelques pairs de France, avec plusieurs autres conseillers du privé conseil, par l'advis desquels, ainsi que plusieurs estimoient, après avoir veu les charges et informations, il fut condamné à la mort, dont l'arrest auroit esté signé de la plus grande partie. Cela estant, ledict advocat Robert, qui l'avoit au commencement bien conseillé, sembla avoir fait une grande faute, et luy avoir fait grand prejudice, de le faire respondre aux articles que luy avoit proposez le president; mais il luy fit encore plus de tort de les luy faire signer, quoy qu'il eust commandement de ce faire : car le Roy ne le pouvoit aucunement contraindre de faire de son advocat son juge.

Et quant à l'incompetence des autres juges, il y avoit quelque apparence par l'ordonnance de

Louis XI, parce qu'un simple chevalier de l'Ordre n'estoit tenu de respondre pardevant juges ny commissaires qui ne fussent tous de l'Ordre, ou pour le moins commis du corps et chapitre d'iceluy. A plus forte raison ne pouvoit-on proceder contre un prince du sang, chevalier de l'Ordre, lequel, par les anciennes ordonnances et coustumes en tel cas observées, ne pouvoit estre jugé que par l'assemblée des pairs de France, encore qu'il ne fust question que de l'honneur ; mais au faict du prince de Condé, il y alloit de la vie, des biens et de l'honneur.

Et de faict, la Cour de parlement fit response au roy Charles VII, l'an 1458, que Jean d'Alençon, prince du sang, qui fut condamné à mort, ne pouvoit estre jugé, sinon en la presence des pairs, sans qu'il leur fust loisible de substituer. Et en semblable occasion, sur ce que le roy Louis XI demanda, lors qu'il fut question de faire le procez à René d'Anjou, roy de Sicile, la Cour fit mesme response, l'an 1475 ; et, qui plus est, il fut dit que l'on ne pouvoit donner arrest interlocutoire contre un pair de France, quand il y va de l'honneur ; sinon que les pairs soient assemblez. Et mesme il y a une protestation faite, dès l'an 1386, par le duc de Bourbon, premier pair de France, au roy Charles VI, par laquelle il est porté que le Roy ne devoit assister au jugement du roy de Navarre, et que cela n'appartenoit qu'aux pairs. Et allegue une pareille protestation faite au roy Charles V, afin qu'il ne fust present au jugement et condamnation du duc de Bretagne, prince du sang ; et, où il voudroit passer oultre, les pairs demanderent en plein parlement acte de leur protestation, ce qui leur fut accordé. Et, pour cette cause, Louis IX ne voulut pas donner sentence au jugement de Pierre Maucler, comte de Bretagne, ny au jugement de Thomas, comte de Flandres, ny Philippe-le-Long au jugement de Robert, comte d'Artois, tous prince du sang, et tous atteints de crime de leze-majesté : ains les arrests sont donnez au nom des pairs, et non pas du Roy. Et en cas beaucoup moindre, où il n'estoit question que de la succession d'Alphonse, comte de Poictiers, entre le roy Louis IX et les heritiers dudict comte, le Roy ne donna point son advis, ny mesme quand il fut question de l'hommage que devoient faire les comtes de Champagne; ce qui fut jugé par les pairs de France, où le Roy estoit present, mais non pas juge, comme il se peut voir par l'arrest qui fut rendu l'an 1216, où les pairs de France donnerent leurs sentences comme seuls juges : et, sans aller plus loin, au procès du marquis de Saluces il fut soutenu que le Roy n'y devoit point assister, parce qu'il y alloit de la confiscation du marquisat.

A plus forte raison donc estoit-il besoin que les princes de France et les pairs fussent assemblez au jugement du prince de Condé, ou du moins appellez s'ils ny pouvoient assister. Et si ledict prince n'eust respondu ny signé sa response, et que seulement il eust persisté au renvoy qu'il avoit requis, il ne pouvoit estre condamné; car j'ay toujours ouy dire que le silence des accusez ne leur peut nuire, si les juges ne sont tels qu'ils ne se puissent recuser, et principalement quand l'accusé a demandé son renvoy, offrant de proceder pardevant ses juges, et sur le refus à luy fait qu'il aye appellé, comme avoit fait le prince de Condé. Cette formalité ne fut pas bien entendue par le comte de Courtenay (1), baron de Dammartin, lequel ayant respondu et procedé volontairement pardevant les commissaires de la Cour de parlement, le condamnerent à mourir, et fut executé l'an 1569, quoy qu'il fust chevalier et pris avec son Ordre.

Pour le regard du prince de Condé, le Roy, qui croyoit certainement qu'il avoit voulu attenter à son Estat et personne, et se faire chef de la conjuration d'Amboise, et introduire une nouvelle religion en France, ne vouloit recevoir aucunes raisons ny excuses qu'il alleguast, ny la princesse sa femme, laquelle sollicitoit jour et nuict, et se mettoit souvent à genoux devant Sa Majesté avec infinies larmes, suppliant de luy permettre qu'elle le vint voir et parler à luy. Mais le Roy ne se put tenir de luy dire tout haut que son mary luy avoit voulu oster sa couronne et Estat, et l'avoit voulu tuer.

Le roy de Navarre, qui n'osoit parler à elle, n'estoit pas aussi sans crainte, parce que le bruit estoit pour le moins qu'il ne bougeroit de prison serrée, s'il n'avoit pis. Et disoit-on qu'il estoit en grand danger d'estre aussi accusé de crime de leze-majesté : dont l'on dict que la Reyne, mere du Roy, luy donna advertissement, et de se preparer à ce qu'il devoit respondre. De sorte qu'estant mandé par le Roy pour la troisiesme fois pour aller parler à Sa Majesté, il dict à ses amis qu'il craignoit fort qu'on ne luy fist mauvais party; mais, au contraire, le Roy luy usa de toute douceur, bonnes paroles et gracieuses remonstrances. Aussi le roy de Navarre, qui estoit bon prince, parlant à Sa Majesté, adoucit de beaucoup l'aigreur qu'elle pouvoit avoir contre luy.

(1) C'est le même qui commit à Orléans, en 1562, *un acte très-vilain*. Voyez les Mémoires de La Noue.

CHAPITRE XII.

Mort du roy François II. — Le prince de Condé delivré. — Reconciliation du roy de Navarre avec la maison de Guyse. — Le roy de Navarre lieutenant general du Roy. — Grand dessein pour la religion, échoué par la mort du Roy.

Mais d'autre costé, le Roy qui estoit malade avoit de si grands accidens, et s'affoiblissoit tous les jours de telle sorte, que l'on n'estimoit rien de sa santé ny de sa vie. Aussi Dieu le voulut appeller bientost après, et le retirer de ce monde en la fleur de sa jeunesse. Et par ce moyen cesserent toutes poursuites contre le prince de Condé. L'on fit entendre à la Reyne mere du Roy qu'après la mort de son fils le roy de Navarre voudroit aspirer à la regence de France, durant la minorité du jeune Roy son autre fils, et qu'elle pourroit estre mal-traitée et demeurer sans authorité. Mais comme il ny avoit point d'occasion de luy oster, pour estre une princesse très-sage et vertueuse, qui ne vouloit ny ne desiroit que la grandeur de ses enfans et le repos du royaume, elle ne se donna pas beaucoup de peine de tels discours : aussi le roy de Navarre, qui n'estoit pas fort ambitieux, la supplia de croire qu'il ne pretendoit rien à la regence au lieu où elle seroit, et à l'heure mesme luy offrit son fidelle service et celuy de son frère, ainsi qu'il l'en avoit fait prier, la suppliant d'en demeurer asseurée.

Lors entre la Reyne et luy se moyenna une bonne intelligence, et par consequent entre la maison de Bourbon. De sorte qu'elle demeura dame et maistresse, avec l'authorité souveraine par tout le royaume, et celle de la maison de Guise un peu rabaissée ; ayant Sa Majesté faict si bien et usé d'une si grande prudence, qu'elle reconcilia le roy de Navarre avec eux, et les fit embrasser, les priant d'oublier tout le passé et de vivre à l'advenir comme bons parens et amis ; en quoy ceux de Guise recogneurent sa bonté, à laquelle ils se sentoient fort obligez.

Et afin que le roy de Navarre eust occasion de se contenter, elle luy promit qu'il seroit lieutenant general du Roy, ce qu'il estimoit à grand honneur, et dont il demeura bien satisfait. Beaucoup de catholiques estimerent lors que, si la puissance du duc de Guise et ses freres eust continué armée de celle du Roy, comme elle avoit esté, les protestans eussent eu fort à faire : car l'on avoit mandé tous les principaux seigneurs du royaume, officiers de la couronne et chevaliers de l'Ordre, pour se trouver en ladicte ville d'Orleans le jour de Noël, à l'ouverture des Estats, pour leur faire à tous signer la confession de la foy catholique, en presence du Roy, et de tout le chapitre de l'Ordre, ensemble à tous les conseillers du conseil privé, maistres des requestes, et officiers domestiques de la maison du Roy, et à tous les deputez des Estats. Et la mesme confession devoit estre publiée par tout ledict royaume, afin de la faire jurer à tous les juges, magistrats et officiers, et enfin à tous les particuliers, de paroisse en paroisse : et, à faute de ce faire, l'on y devoit proceder par saisies, condamnations, executions, bannissemens et confiscations. Et ceux qui se repentiroient et abjureroient leur religion protestante devoient estre absous.

Tellement que, si le Roy ne fut mort si-tost, l'on prevoyoit qu'en peu de temps le mal, n'estant encore qu'à sa naissance, eust esté bientost estouffé ; et ceux de cette opinion nouvelle, estans reduits à l'extremité, eussent eu plus à faire à combattre contre les juges ou à demander pardon, qu'à faire la guerre en la campagne. Mais les hommes ayans ainsi proposé de leur part, Dieu disposa de la sienne tout autrement, par un nouveau roy et nouveau regne en France, qui apporta l'occasion d'autres nouveaux desseins.

LIVRE TROISIESME.

CHAPITRE PREMIER.

Marie Stuart, reyne d'Escosse, douairiere de France, conseillée de se retirer en Escosse. — Son embarquement à Calais. — Son arrivée. — Retour des seigneurs qui l'avoient accompagnée. — Compliment de la reyne Elizabeth d'Angleterre à cette Reyne. — Sujet de la jalousie survenue entre ces deux Reynes. — Eloge d'Elizabeth, reyne d'Angleterre; douceur de son regne. — Sa bonté et son affection au soulagement de ses sujets : elle ne vend point les charges et n'emprunte point. — Son apologie contre ceux qui l'ont crue encline à l'amour. — L'autheur la propose pour exemple aux reynes à venir. — Ledict autheur employé pour son mariage avec le duc d'Anjou. — Defense faicte en Angleterre, sur peine de crime de leze-majesté, de parler de successeur à la couronne après cette Reyne.

Après la mort du roy François II, la Cour et tout le royaume changerent de face, et les affaires prirent un nouveau ply. Premierement, Marie Stuart veufve du feu Roy, et reyne d'Escosse, qui estoit lors en la fleur de sa beauté, et de l'aage de dix-huict ans, sentoit bien de quelle consequence luy estoit la perte du Roy son seigneur et mary, ayant esté amenée jeune hors de son royaume, lequel estoit en la puissance de ses sujets et de la reyne d'Angleterre, plustost que de la sienne. Après avoir mis quelque relasche à son ennuy, voyant qu'elle ne pouvoit demeurer à la Cour ny en France, autrement que comme une jeune douairiere, sans faveur ny credit, ceux de Guise ses oncles luy conseillerent de s'en retourner en son royaume d'Escosse, tant pour asseurer son Estat, et y vivre avec plus d'authorité, se faisant cognoistre à ses sujets, que pour y restablir sa religion, et que par mesme moyen elle s'approcheroit de l'Angleterre, dont elle estoit la plus proche heritiere. Ce que la Reyne mere du Roy trouva fort bon et expedient de s'en defaire.

Sur quoy luy ayant esté baillé un grand et honorable douaire, comme le duché de Touraine, le comté de Poictou et autres terres, sans ses pensions, après qu'elle eust faict ses adieux et donné ordre à son partement, un de mes freres fut envoyé à Nantes, pour faire passer à Calais deux galeres de celles que le grand prieur de France son oncle avoit amenées l'année auparavant de Marseille, èsquelles il entreprit de la faire passer, contre les desseins que l'on disoit que la reyne Elisabeth avoit de la surprendre, ou d'empescher son passage. Mais cette crainte ne l'empescha de s'embarquer à Calais, où elle fut accompagnée fort honorablement jusques au bord de la mer par les ducs de Guise et de Nemours, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes de la Cour. Et le duc d'Aumale, grand-prieur, general desdites galeres, son conducteur, le marquis d'Elbœuf, le sieur d'Anville à present heritier de la maison de Montmorency, et mareschal de France, de Strossy, La Nouë, La Guiche et plusieurs autres, tous pour lors affectionnez à la reyne d'Escosse et à la maison de Guise, la suivirent jusques en son royaume, où, le huitiesme jour après son embarquement, elle arriva, ayant eu la vuë et quelque apprehension de l'armée d'Angleterre, qui estoit en mer, soit pour la prendre ou pour luy empescher le passage : ce qui estoit très-mal-aisé, pource que les galeres naviguent beaucoup plus legerement que les vaisseaux ronds.

Aussi elle prit terre sans aucun danger à la rade du Petitlit un matin, lorsqu'elle n'estoit nullement attenduë de ses sujets, et se fit conduire et porter en sa maison de Saint James, autrement appelée Le Cavignet, au fauxbourg de l'Islebourg, où soudain elle se mit au lit et y demeura vingt jours ou environ, pendant que les comtes, barons et seigneurs de son royaume, la furent trouver, ordonnant de ses affaires et de l'estat de son pays; et comme on luy faisoit tout l'honneur et le service qu'elle pouvoit desirer, elle s'efforçoit de se rendre agreable et de contenter autant qu'il luy estoit possible aussi bien les petits que les grands. Et donna d'entrée si bonne opinion d'elle à ses sujets, que l'Escosse s'estimoit heureuse d'avoir la presence de sa Reyne, qui estoit des plus belles et des plus parfaites entre les dames de son temps.

Ayant rallié tous ses sujets qui estoient divisés en factions, et se voyant en pleine et paisible possession, la pluspart des François se retirerent les uns après les autres.

Le duc d'Aumale s'en retourna par mer avec les galeres, et le grand prieur et le mareschal d'Anville passerent par l'Angleterre, desireux de voir la Reyne, son royaume et sa Cour, où ils receurent beaucoup d'honneur, et tous les seigneurs et gentilshommes françois qui les accompagnoient : le marquis d'Elbœuf fut le dernier qui partit d'Escosse, où le comte de Muray, frere bastard de ladicte Reyne, demeura comme principal chef de son conseil, avec quelques autres seigneurs escossois.

La reyne d'Angleterre envoya se conjouir avec elle de son arrivée en Escosse, luy offrant toutes les amitiez d'une bonne parente, et demonstrant estre bien aise de la veoir en mesme isle, où elles regneroient toutes deux en bonne et parfaite union, comme si elle eust oublié toutes les querelles passées par le moyen du traicté fait au Petitlit.

Je me souviens que la reyne Elizabeth disoit lors, ce qu'elle luy escrivit aussi, que toute l'isle seroit enrichie et decorée de sa venuë et de sa beauté, vertu et bonne grace, qui estoient toutes honnestetez peut-estre fort esloignées du cœur. La reyne d'Escosse de sa part n'oublia aussi rien pour donner bonne response et faire pareilles offres à la reyne d'Angleterre. Ces commencemens d'amitiez furent nourris et entretenus quelque temps par ambassadeurs, honnestes lettres et presens reciproques.

Mais enfin l'ambition, qui rarement abandonne l'esprit des princes, et particulierement ceux qui sont si voisins, et qui ne permet qu'ils soient longuement en repos, fraya le chemin à l'envie. Et comme la reyne d'Escosse estoit douée d'infinies perfections et de grande beauté, elle fut recherchée à cette occasion de plusieurs grands princes, comme de celuy d'Espagne, qui n'avoit lors que dix-sept ou dix-huict ans, de l'archiduc d'Austriche et de plusieurs princes d'Italie. Cela apporta incontinent de la jalousie à la reyne Elizabeth d'Angleterre, quelque demonstration qu'elle luy fist de la vouloir aimer comme sa sœur et plus proche parente. Et ainsi ces deux Reynes en une mesme isle commencerent à se prendre garde, et espier les actions l'une de l'autre.

Mais la reyne d'Angleterre, comme elle avoit un plus grand royaume, aussi avoit-elle plus de prosperité en toutes ses affaires, comme elle a continué jusques à present : non que cela luy vint de grandes superfluitez ni dons immenses qu'elle fist, car elle a tousjours esté grande menagere, sans toutesfois rien exiger de ses sujets, comme ont fait les autres roys d'Angleterre ses predecesseurs, et n'ayant rien eu en plus grande recommandation que le repos de ses peuples, qui se sont merveilleusement enrichis de son regne. Cette princesse ayant toutes les grandes qualitez qui sont requises pour regner long temps, comme elle a fait, quelque bon esprit qu'elle eust, toutefois n'a jamais voulu rien decider ny entreprendre de son opinion ; mais a toujours remis le tout à son conseil. Et pourroit-on dire de son regne ce qui advint au temps d'Auguste, lorsque le temple de Janus fut fermé à Rome par la paix universelle qu'il avoit de son temps. Ainsi la reyne d'Angleterre s'estant garantie de toutes guerres, en les rejettant plustost sur ses voisins que de les attirer et nourrir en son royaume, conservoit par ce moyen ses sujets en fort grand repos ; et si elle a esté taxée d'avarice, c'est à tort, pour n'avoir pas fait de grandes liberalitez, lesquelles apportent non seulement de l'envie à ceux à qui elles sont conferées quand il y a de l'excès, mais aussi bien souvent du blasme à ceux qui les exercent sans raison, si le don n'est charitable ou necessaire.

Ladicte Reyne ayant entierement acquitté toutes les debtes de ses predecesseurs, et donné si bon ordre à ses finances, qu'il n'y a aucun prince de son temps qui ait amassé tant de richesses si justement acquises comme elle a fait, sans imposer aucun nouveau tribut ou subside, qui est une raison suffisante pour monstrer que l'avarice ne l'a point commandée, comme on luy en a voulu donner le blasme ; aussi a-t-elle esté huict ans sans demander l'octroy et don gratuit que l'Angleterre a de coustume de faire de trois en trois ans à son roy : et, qui plus est, l'an 1570, ses sujets le luy ayant offert sans le demander, elle, non seulement les remercia sans en vouloir rien prendre, mais aussi les asseura qu'elle ne leveroit jamais un escu sur eux que pour entretenir l'Estat, ou lorsque la necessité le requerroit. Ce seul acte merite beaucoup de louange, et luy peut apporter le nom de bien liberale.

Davantage, elle n'a point vendu ny tiré d'argent des offices de son royaume, que la pluspart des princes mettent au plus offrant, chose qui corrompt ordinairement la justice, la police, et toutes loix divines et humaines. Et outre ce qu'elle a maintenu ses sujets en paix et en repos, elle a fait faire un grand nombre de vaisseaux, qui sont les forteresses, bastions et remparts de son Estat, faisant tous les deux ans faire un grand navire de guerre ; et font estat tels vaisseaux de ne trouver rien en mer qui leur puisse resister. Voilà les bastimens et palais que la reyne d'Angleterre a commencé depuis son advenement à la couronne, et lesquels elle conti-

nue. Elle a encore une autre sorte de prudente liberalité, qui est de ne rien espargner pour sçavoir des nouvelles des princes estrangers. Et a cela de particulier, qu'elle preste plustost gratuitement que d'emprunter à aucuns changes ou interests.

Et si l'on l'a voulu taxer faussement d'avoir de l'amour, je diray avec verité que ce sont inventions forgées de ses malveillans et ès cabinets des ambassadeurs, pour degouster de son alliance ceux ausquels elle eust esté utile. Et si elle eust aimé le comte de Leicester, comme l'on a voulu dire, et qu'elle eust oublié l'amour de tous ses autres sujets et des princes estrangers qui l'ont recherchée; qui l'eust empeschée d'espouser ledict sieur comte de Leicester, veu que presque tous les estats de son royaume, et mesme les roys et princes ses voisins, l'en ont requise et luy en ont fait instance, ou de se marier à tel autre de ses sujets qui luy plairoit? Mais elle m'a dict infinies fois, et longuement auparavant que je fusse resident auprès d'elle, que pour sa vie elle ne se voudroit marier qu'à un prince de grande et illustre maison et tige royale, et non moindre que la sienne, plus pour le bien de son Estat que par affection particulière; et que si elle pensoit que l'un de ses sujets fust si presomptueux que de la desirer pour femme, elle ne le voudroit jamais voir, mais, contre son naturel, qui ne tenoit rien de la cruauté, elle luy feroit un mauvais tour. De sorte qu'il n'y a point d'apparence de croire qu'elle n'aye tousjours esté aussi chaste que prudente, comme le demonstrent les effets. Ce qui en donne bonne preuve, est la curiosité qu'elle a eue d'apprendre tant de sciences et langues estrangeres, et a tousjours esté si employée aux affaires de son Estat, qu'elle n'eust pu oisivement vacquer aux passions amoureuses, qui n'ont rien de commun avec les lettres, comme les anciens ont sagement demonstré quand ils ont fait Pallas, déesse de sagesse, vierge et sans mere, et les muses chastes et pucelles. Toutesfois les courtisans disent que l'honneur, et principalement des femmes, ne gist qu'en la reputation, qui rend ceux-là heureux qui la peuvent avoir bonne.

Et si je me suis laissé transporter à la loüange de cette princesse, la cognoissance particuliere que j'ay eue de ses merites me servira d'excuse legitime, dont le recit m'a semblé necessaire, afin que les reynes qui viendront après elle puissent avoir pour miroir l'exemple de ses vertus, si ces memoires [contre mon intention] estoient un jour mis en lumiere; remettant en autre lieu (1) à parler du contract de mariage que j'ay fait passer par une fort solemnelle ambassade, avec François duc d'Anjou, et les visites et grandes amitiez qu'il a demonstrées à ladite reyne d'Angleterre. A quoy j'ay eu l'honneur d'estre employé des premiers, par le commandement de la Reyne, mere du Roy, incontinent après que la pratique de Henry, fils de France, son frere aisné, à present Roy, fut delaissée : où il fut advisé que, pour le bien des royaumes de France et d'Angleterre, celuy des enfans de France qui seroit le plus esloigné de la couronne, seroit le plus propre pour estre marié avec la reyne d'Angleterre, qui cependant tient non seulement ses sujets, mais aussi la chrestienté en attente de ce qu'elle veut faire, ne voulant en façon que ce soit, durant sa vie, declarer aucun successeur à sa couronne : aussi toutes les nations du monde regardent plustost le soleil levant que le couchant.

Et pour ceste cause fut arresté aux Estats tenus en Angleterre, au mois de mars 1581, qu'il ne se parleroit poinct des successeurs, ny de droict successif à la couronne pour qui que ce fut, sur peine de trahison et crime de leze-majesté. Mais je laisseray en cet endroict ce qui est des affaires d'Angleterre, pour reprendre le fil de l'histoire de la France et les choses advenues vingt ans auparavant le traicté dudict mariage, selon la cognoissance que j'ay eue, tant des unes que des autres.

CHAPITRE II.

Changement arrivé en France par la mort du Roy. — La Reyne mere faict un contre-poids des princes du sang avec la maison de Guyse. — Le prince de Condé declaré innocent. — Les autres prisonniers delivrez. — Le connestable de Montmorency maintient la maison royale contre ceux de Guyse. — Sentimens du chancelier de L'Hospital sur les abus du clergé. — Mauvaise administration des finances. — Ordre apporté pour la despense du royaume. — Le roy de Navarre refuse la regence. — Les estats d'Orleans licentiez sans parler de la requeste des huguenots.

Pour retourner donc au lieu où j'ay fait la digression, lors de la mort du roy François second, auquel succeda Charles neufiesme son frere, par ce nouveau changement en tout le royaume, la maison de Guise particulierement avoit occasion de porter beaucoup de dueil, parce que leurs ennemis se rehaussoient et fortifioient de tous costez, pour voir leur appuy au

(1) Cette négociation, commencée en 1572, dura jusqu'en 1581; elle ne se trouve pas dans ces mémoires, qui s'arrêtent à 1570.

roy de Navarre, ce leur sembloit, et le prince de Condé eschappé du peril et hazard qu'il avoit couru, par la pleine liberté en laquelle il fut remis; et dès-lors le roy de Navarre et luy furent tousjours fort bien suivis : qui sont mutations que l'on voit presque ordinairement naistre au changement des roys.

Toutesfois, la Reyne, mere du Roy, pour obvier aux inconveniens qui pouvoient arriver, comme nous avons dict, avoit moyenné quelque reconciliation entr'eux et ceux de Guise, et avoit mis en credit le roy de Navarre et le cardinal de Bourbon, et donné bonne esperance au prince de Condé, afin de tenir comme un contre-poids des princes du sang à la maison de Guise, et qu'au milieu de ces maisons jalouses et envieuses l'une de l'autre, le gouvernement luy demeurast, comme à la mere du jeune Roy. En quoy elle fit paroistre un traict politique de reyne et bonne mere bien advisée, ne voulant laisser tomber le Roy son fils et le royaume en autre gouvernement que le sien; où dès-lors elle usa de telle prudence et authorité, que chacun commença à la craindre et luy deferer toutes choses.

Et lors le prince de Condé obtint lettres du Roy adressées à la cour de parlement, pour estre purgé du crime duquel il avoit esté accusé, et eut un arrest d'innocence. Et tous les autres prisonniers pour le mesme faict, et detenus pour la religion protestante, bientost après furent elargis, et tous les defauts donnez contre les protestans revoquez.

Le connestable, qui estoit venu à la Cour (1) auparavant la mort du roy François second, accompagné de ses enfans et neveux de Chastillon, et de plusieurs seigneurs et gentilshommes ses amis, qui faisoient le nombre de plus de sept ou huict cens chevaux, avoit bien aidé pour asseurer le roy de Navarre et ledict prince de Condé contre la puissance de la maison de Guise.

Les protestans lors commencerent à se ressentir des poursuites faites contr'eux; car, outre la faveur qu'ils esperoient du roy de Navarre et du prince son frere, ils avoient esperance que le chancelier de L'Hospital, qui avoit succedé à cette charge par la mort du chancelier Olivier, favoriseroit leur party. Ce qu'il fit cognoistre en la harangue (2) qu'il fit à l'ouverture des estats d'Orleans; où ayant touché en general et en particulier toutes les calamitez publiques, il parla fort contre les abus qui se commettoient en tous estats, et principalement en l'ecclesiastique, ce qui avoit donné occasion aux protestans de vouloir introduire une nouvelle religion, sans toutesfois entrer en la matiere, ny au merite de la doctrine. Ce qui fut cause que chacun pensant à la reformation desdicts abus, l'on fit plusieurs belles et louables ordonnances, que l'on appelle les ordonnances des estats d'Orleans, et particulierement pour retrancher les venditions et trafics des benefices, et aussi pour supprimer les offices erigez depuis le regne du roy Louis douziesme.

Mais les Estats, qui ne savoient pas encore le fonds des finances, trouverent fort estrange que le Roy fust endebté de quarante et deux millions six cens et tant de mille livres, veu que le Roy Henry II, venant à la couronne, avoit trouvé en l'espargne dix-sept cens mille escus et le quartier de janvier à recevoir, outre le profit qui venoit du rachat des offices. Et si n'estoit deu que bien peu aux cantons des Suisses, que l'on n'avoit pas voulu payer pour continuer l'alliance avec eux. Toutes ces grandes debtes furent faites en moins de douze ans, pendant lesquels on leva plus d'argent sur les sujets, que l'on n'avoit fait de quatre-vingts ans auparavant, outre le domaine qui estoit presque tout vendu. Plusieurs des deputez furent d'advis que l'on devoit contraindre ceux qui avoient manié les finances depuis la mort du roy François premier à rendre compte, et repeter les dons excessifs faits aux plus grands. Mais cela fut pour lors rabatu, parce que ceux qui estoient comptables estoient trop puissans, et, par consequent, c'estoit se remettre en danger de quelque nouveau trouble, si l'on les vouloit rechercher. Mais l'on advisa de faire le meilleur mesnage qu'il seroit possible, en retenant une partie des gages des officiers pour cette année-là.

L'on retrancha de plus toutes les depenses de la venerie et de plusieurs autres offices qui sembloient estre inutiles; car il y avoit lors en la maison du Roy plus de six cens officiers de toutes qualitez : mais d'autant qu'il n'y avoit gueres plus d'un an que les officiers du royaume avoient payé le rachapt de leurs offices, que l'on appelle confirmation, il fut arresté qu'il n'en seroit rien payé par l'advenement du Roy à sa couronne, en recompense aussi de ce que la moitié de leurs gages leur estoit retranchée; par quoy il ne fut besoin de reconfirmation ny nouvelles lettres.

Plusieurs deputez des Estats furent aussi d'ad-

(1) Ceci semble contredire ce que Castelnau a dit un peu plus haut, et ne s'accorde pas avec les témoignages contemporains. Le connétable ne vint à la cour qu'après la mort de François II.

(2) Le président de La Place et La Popelinière nous ont conservé cette harangue, où l'on trouve des observations saines et justes, mais peu applicables aux circonstances.

vis qu'il falloit elire le roy de Navarre pour regent en France, parce que le roy Charles neufiesme n'estoit pour lors aagé que de dix à unze ans; mais le roy de Navarre, peu ambitieux, dit à ceux qui le vouloient inciter à telle chose, que c'estoit à la Reyne mere du Roy d'avoir le gouvernement du Roy et du royaume; joint aussi que le connestable, le duc de Guise, le chancelier de L'Hospital, de Morvillier, evesque d'Orleans, du Mortier de Montluc, evesque de Valence, et plusieurs autres bien versez aux affaires d'Estat, et qui estoient du conseil, n'estoient pas de cet advis. Cela fut cause que les deputez ne voulurent pas insister davantage sur ce poinct. De sorte qu'après que l'on eust ordonné beaucoup de choses très-utiles et necessaires pour la conservation du royaume, les Estats furent clos, et les deputez licentiez.

Alors l'on jugeoit que toute la France seroit paisible et sans crainte d'aucuns ennemis, et esperoit on un heureux succès de toutes choses. Quant à la requeste des protestans, qui avoit esté presentée six mois auparavant à Fontainebleau par l'Admiral, il n'en fut point parlé ausdits Estats, encore que ce fust l'un des poincts principaux pour lesquels ils avoient esté assemblez, comme il a esté dit par cy-devant. Aussi ceux de Guise avoient donné fort bon ordre qu'il n'y eust pas un deputé qui ne fust catholique, ou s'il y en avoit quelques-uns, c'estoit en petit nombre, ou bien ne s'osoient manifester. Joint aussi que les poursuites rigoureuses que l'on avoit faites en tous les endroits du royaume contre les protestans les avoient si fort escartez et estonnez, qu'il n'y avoit personne qui osast parler ny des protestans ny de leur requeste: tellement que l'admiral de Chastillon, et ceux qui les favorisoient, voyans qu'il n'y avoit personne qui parlast pour eux, n'oserent s'en formaliser. Mais, quelque temps après que les protestans eurent cognu que ceux de Guise n'avoient plus tant d'authorité au conseil, et que le roy de Navarre et le prince de Condé, le chancelier de L'Hospital, et autres dudict conseil, estoient mieux unis avec la Reyne, mere du Roy, ils commencerent à reprendre courage et se rallier en leurs assemblées, en esperance que le temps leur seroit favorable pour reprendre leurs premieres erres, et se remettre au chemin de leur requeste, et demander des temples et l'exercice de leur religion.

CHAPITRE III.

Requeste presentée au Roy par les huguenots, renvoyée au parlement. — Diverses opinions. — Edict de juillet dressé sur les deliberations du parlement. — Sentimens de l'autheur en faveur dudict edict. — Puissance des huguenots. — La force ne sert de rien contre les heresies. — L'on propose de recevoir la confession d'Ausbourg. — Progrez de l'heresie en France. — Ignorance des ministres calvinistes. — Pretextes des huguenots pour avoir des temples. — La Reyne justifiée de son intelligence avec eux.

Ils s'adresserent derechef à l'Admiral, qui estoit conseil et partie en cette affaire, lequel en communiqua avec le roy de Navarre et le prince de Condé, et tascha à son possible de leur persuader, pour leur grandeur et bien du royaume, de favoriser la requeste desdicts protestans. Lors il fut advisé qu'elle seroit presentée au Roy, ce qui fut fait; et à l'instant Sa Majesté la renvoya en son conseil privé: et pour autant que la chose estoit de grande consequence, il fut advisé par ledict conseil de renvoyer ladicte requeste à la cour de parlement, pour estre bien pesée et meurement considerée avec tous les princes du sang, pairs de France et conseillers du privé conseil, afin que, d'un commun advis et consentement, l'on donnast sur icelle quelque bonne resolution: ceux de Guise, et tous les catholiques n'en estoient pas faschez, s'asseurans que la cour de parlement rejetteroit cette requeste, d'autant que la plus grande partie estoient fort bons catholiques. Et mesme le chancelier de L'Hospital, l'Admiral et autres du privé conseil, favorisans ladicte requeste, sçavoient bien que si elle estoit accordée au privé conseil, elle seroit rejettée par la cour de parlement, en laquelle se devoit admettre la publication et authorité des edicts: neantmoins l'on craignoit que l'authorité des princes et grands seigneurs du privé conseil, qui favorisoient les protestans, ne donnast courage aux conseillers de la cour de parlement qui eussent voulu avancer ladicte requeste, lesquels n'eussent osé l'entreprendre si librement sans l'appuy du conseil privé et des plus grands.

Ladicte requeste fut desbattue d'une part et d'autre à la cour de parlement par plusieurs jours du mois de juin et juillet 1561, où les plus sçavans et grands esprits s'efforcerent de bien dire, tant ceux dudict parlement que du conseil privé, et se trouverent de cinq ou six opinions differentes: les uns estoient d'advis que la requeste devoit estre rejettée, et les edicts faits contre les protestans demeurer en leur force et vertu. Les autres jugeoient que les peines des edicts, qui estoient capitales, fussent suspendues

jusques à la decision du concile general. Aucuns disoient qu'il estoit plus expedient d'en renvoyer la cognoissance aux juges ecclesiastiques, avec deffenses de faire assemblées, ny en public, ny en particulier, en armes ny sans armes. Il y en avoit d'autres qui estimoient que l'on leur devoit permettre de s'assembler ès maisons particulieres pour l'exercice de leur religion, sans estre inquietez ni recherchez : on rapporta à ce sujet les edicts faits par les Empereurs en la primitive Eglise, sur le different des catholiques et des ariens, nestoriens et autres sectes, et les edicts faits en Allemagne pour faire l'*interim* et appaiser les catholiques et les protestans si esmeus les uns contre les autres.

Mais à la fin, les advis d'un chacun estans recueillis, l'on fit un edict, lequel depuis fut appellé l'edict de juillet, par lequel estoient faites deffenses expresses de s'injurier ny mal faire sous ombre de religion, et aux predicateurs et ministres d'esmouvoir les peuples à sedition, sur peine de la hart, et pareilles deffenses, sous mesme peine, de faire assemblées en public ny en particulier, et de ne faire exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine, remettant la cognoissance du fait de la religion aux juges ordinaires de l'Eglise, hormis ceux qui seroient livrez au bras seculier, encore le tout par maniere de provision, jusqu'à la decision d'un concile general. Et pour le passé, l'edit portoit une generale abolition.

Cet edict estant publié ès cours de parlement, esmeut beaucoup d'esprits qui estoient contraires aux protestans ; beaucoup de politiques toutesfois estimoient, comme les affaires estoient disposées, qu'il estoit necessaire pour avoir la vraye paix : car comme le pilote qui se voit en danger se doit accommoder au temps et aux vents, et reculer le plus souvent en arriere, ou temporiser, pour eviter le peril de la fortune, afin qu'après la tempeste il puisse parvenir au port, aussi doivent les sages princes et prudens conseiller s'accommoder aux saisons, dissimuler et changer les edicts au besoin, et faire en sorte que l'Estat demeure en son entier, s'il est possible ; ce que la loy ancienne, souvent alleguée par le chancelier de L'Hospital, portoit en peu de mots : *Salus populi suprema lex esto.* Aussi le dernier but de la loy n'est point seulement l'observation de la mesme loy, ains le salut et conservation des peuples et des Estats. Et semble mesme que toutes les loix divines tendent à cette fin ; et combien que toutes nos actions doivent butter à la gloire et à l'honneur de Dieu, il est certain que sa puissance, qui est toute parfaite et immuable d'elle-mesme, ne peut estre augmentée par sacrifices ou louanges des plus grands saints, comme elle ne peut diminuer par les blasphesmes des meschans, qui ne sçauroient offencer Dieu de leurs paroles, ains plustost s'offencent et ruinent eux-mesmes. De sorte que tout le bien et le mal que font les hommes n'est que pour les hommes mesmes, et n'en revient rien à Dieu. Aussi voit-on souvent ces mots en la loy divine : *Fais cecy ou cela, il t'en prendra bien ;* et si les republiques estoient peries, les loix divines et humaines ne serviroient plus de rien.

Si l'on veut dire que l'Estat du royaume de France n'eust pas esté subverty, quand l'on eust continué les poursuites et condamnations contre les protestans, sans leur permettre le changement de religion, peut-estre est-il vray ; mais neantmoins le royaume n'eust pas manqué de tomber aux dangers où depuis il a esté, pour avoir pensé bien faire en continuant ces rigueurs contre lesdicts protestans, attendu qu'une grande partie des seigneurs et de la noblesse du royaume tenoient ce party, et favorisoient la religion nouvelle, comme le roy et la reyne de Navarre, le prince et la princesse de Condé, l'Admiral de Chastillon, d'Andelot son frere, colonel de toute l'infanterie françoise, le cardinal de Chastillon, tous freres, et avoient lesdicts protestans le duc de Nemours, pair de France, et le duc de Longueville pour amis ; et le chancelier de L'Hospital leur estoit du tout favorable, et plusieurs evesques que le Pape excommunia. Outre ce, les autres magistrats, menus officiers et peuples de toutes qualitez, qui inclinoient à cette religion, estoient en beaucoup plus grand nombre que l'on ne pensoit ; d'autre part, les princes et peuples voisins, hormis l'Espagne et l'Italie, estoient presque tous protestans, comme la plus grande part de l'Allemagne, l'Angleterre, l'Escosse, Danemarck, Suede, Boheme, et la meilleure partie des six cantons des Suisses et les ligues des Grisons.

Je sçay que plusieurs bien exercez aux affaires d'Estat diront que pour sauver un corps, il faut couper les membres inutiles et pourris. Cela est vray quand il n'y a que les jambes ou les bras, ou quelque autre membre moins important, si pourry et gasté qu'il infecteroit le reste du corps s'il n'estoit coupé ; mais quand la maladie est venue au cœur, au foye, au cerveau ou autres parties nobles et principales, il n'est plus question en ce cas d'user de sections. Et ne faut pas, pour guerir le cerveau incurable, couper la teste, arracher le cœur ou le foye, et faire mourir tout le corps : au contraire, il faut s'accommoder au patient et à sa maladie, et y apporter divers remedes, par diette, medecines et tout ce

que l'on pourra, sans avancer sa mort. Donc, puisque l'on n'avoit rien pu gagner en France contre les lutheriens par le feu et par la mort et autres condamnations trente ans durant, mais au contraire qu'ils s'estoient multipliez en nombre infiny, il estoit expedient de tenter autre voye, et essayer si l'on gagneroit quelque chose de plus par la douceur : comme fit Auguste envers Cinna, auquel il sauva la vie, l'ayant convaincu de l'avoir voulu tuer, ce qui succeda bien à l'empereur; car depuis il n'y eut personne qui voulust entreprendre de conspirer contre luy. Voilà, ce semble, les raisons pour lesquelles l'edict de juillet fut fait, lequel toutesfois n'estoit que provisionnel, après y avoir employé des plus doctes et grands personnages et des plus advisez du royaume : ce que j'ay bien voulu toucher en cet endroit, pour en faire juger la necessité, et qu'il ne faut pas que les gens qui n'ont esté nourris qu'aux ecoles, blasment temerairement les princes et les gouverneurs qui manient les affaires d'Estat, principalement à l'advenement d'un jeune roy, comme le nostre estoit lors, et plusieurs esbranlez aux factions.

Cet edict estant faict, aucuns des protestans commencerent à respirer et reprendre courage, et quelques-uns de ceux qui n'osoient auparavant dire mot se descouvrirent sans aucune crainte, disputans franchement de la religion de part et d'autre, sans exception de lieux. Et quoy qu'il fust deffendu par l'edict de faire assemblées en public ny en particulier, pour le faict de la religion, neantmoins les protestans ne se purent abstenir de s'assembler en des maisons où l'on baptisoit, faisoit la cene, les mariages et prieres à la façon de Geneve, fort differente de la confession d'Ausbourg, qu'aucuns proposerent qu'il seroit meilleur d'admettre en France, si la necessité y estoit, que de bailler entrée à la secte calviniste et aux ministres de Geneve, que l'on disoit avoir beaucoup plus d'ignorance et de passion que de religion.

Bientost après les assemblées furent si grandes, que les maisons particulieres qui avoient accoustumé de les recevoir ne les pouvoient plus contenir. Toutesfois il y avoit encore bien peu de ministres qui se voulussent decouvrir, et la pluspart estoient pauvres gens, ignorans et grossiers, et qui n'avoient autre sçavoir ny doctrine que leurs catechismes et leurs prieres imprimées à Geneve, parce qu'il n'y avoit autre profit que le danger de perdre la vie et les biens s'ils en eussent eu, et les plus doctes et habiles avoient esté chassez ou faits mourir. C'est pourquoy ceux qui estoient demeurez, comme plus fins et advisez, envoyoient devant les plus grossiers, pour voir quel tems il y faisoit. Et dès-lors que quelque sçavant ministre venoit, tous les protestans couroient et le suivoient comme un prophete.

Trois mois après ils presenterent un autre requeste au Roy, pour avoir des temples fondez, comme ils disoient, pour oster l'opinion à beaucoup de catholiques des paillardises que l'on avoit publié se faire ès assemblées privées; qui estoit bien une partie du pretexte, mais en effet les protestans esperoient que ces temples leur estans octroyez, chacun y courroit à l'envy.

Il sembloit à quelques-uns que la Reyne, mere du Roy, inclinoit à leur faveur, parce qu'elle escoutoit volontiers l'Admiral et ceux qui lui parloient pour le bien de l'Estat et le repos du royaume, comme c'estoit une princesse qui ne refusoit de prester l'oreille à tout ce qui pouvoit accroistre la grandeur de ses enfans et la paix en France; aussi que pour lors on luy disoit qu'il n'estoit question que de reformer seulement quelques abus qui avoient pris accroissement en l'Eglise catholique par souffrance : et mesme l'on pensoit que la duchesse de Savoye et madame d'Uzès luy avoient donné quelque impression de la nouvelle opinion. Mais, si elle les a escoutées, elle n'y a jamais donné son consentement, et n'a rien voulu faire changer ny innover que par conseil, ny consentir à la requeste des protestans, ouy bien aux assemblées publiques, par souffrance et connivence des magistrats, qui estoient en partie de la religion protestante, ou qui n'osoient, ou ne vouloient s'y opposer.

CHAPITRE IV.

Tenue du colloque de Poissy. — La regence de la reyne mere confirmée. — Les evesques et docteurs, et les ministres qui se trouverent à Poissy. — Justification du cardinal de Lorraine qu'on taxoit d'heresie. — Blasphesme de Theodore de Beze. — Remonstrance du cardinal de Tournon au Roy. — Response des docteurs catholiques à la profession de foy des huguenots, par la bouche du cardinal de Lorraine. — Seconde conference faite en particulier. — Rupture du colloque sans succès. — Il est dangereux d'exposer la verité de la foy au hazard de la dispute.

En ce temps fut advisé de faire le colloque de Poissy, composé des evesques de France, et des ministres des protestans, pendant que les deputez des Estats qui estoient à Pontoise cherchoient les moyens d'acquiter le Roy. Là fut requis que l'edict de juillet fust cassé et

aboly, et qu'il fust convoqué un concile pour decider les poincts contentieux de la religion, où le Roy presideroit; et que la jurisdiction fust ostée aux evesques, et rendue au Roy.

La Reyne demanda aussi que le gouvernement qui luy estoit laissé par le consentement mesme du roy de Navarre, et de tous les princes et seigneurs du conseil, fust emologué par les Estats. Il fut respondu que c'estoit contre la loy salique et ancienne coustume du royaume : toutesfois, puisque c'estoit par le consentement du roy de Navarre, des princes du sang et du conseil, il fut emologué. L'on tint encore quelques propos de faire rendre compte des finances à ceux qui les avoient maniées du temps du roy Henry second et François second.

Et pour le regard de la religion, un nommé Pierre Vermeil, qui se faisoit appeller Martyr, comme en ce temps chaque ministre changeoit de nom, et un ministre italien que l'on envoya querir à Zurich sous la foy publique, d'Espina, La Roziere, Marlorat, Merlin, Morel, Malo, et plusieurs autres ministres qui estoient en reputation, se trouverent audit Poissy, où ils demanderent que le Roy y presidast, et que la dispute fust vuidée par la parole de Dieu et pureté de l'Evangile. D'autre part estoient les docteurs Despence, de Xaintes, et autres de la Sorbonne, et plusieurs evesques pour les catholiques. Pierre Martyr et Theodore de Beze voulurent user de grandes et vives persuasions à la Reyne, mere du Roy, pour l'induire à se ranger de leur costé; mais cela ne servit qu'à la rendre plus constante à suivre et tenir la religion catholique, sans faillir un seul jour d'aller à la messe avec le Roy.

Il y eut aussi plusieurs propos familiers, qui furent tenus entre le cardinal de Lorraine et Theodore de Beze, que l'on a depuis imprimez, et toutefois deguisez et supposez en telle sorte, que ledit cardinal se trouveroit lutherien; car il est dit qu'il n'approuve point la Transsubstanciation : à quoy il ne pensa jamais, comme il a bien fait cognoistre en plusieurs sermons qu'il a faits, et mesmement en la harangue qu'il fit en pleine assemblée audict Poissy, où le Roy estoit present, laquelle depuis fut imprimée.

Enfin Theodore de Beze, assisté de douze ministres, fut ouy en pleine assemblée (1) du conseil privé, et de ceux qui estoient mandez de tous les endroits du royaume, le Roy et la Reyne sa mere presens. Il discourut fort amplement et disertement, comme aussi il estoit eloquent, de la religion protestante, sans estre nullement interrompu, jusques à ce qu'il se hazarda de dire en telle compagnie, que le corps de Jesus-Christ estoit autant eloigné de l'hostie comme le ciel de la terre.

Alors les evesques et seigneurs catholiques commencerent fort à murmurer : ce nonobstant, le Roy permit qu'il eust entiere audience. Mais ayant achevé, le cardinal de Tournon, tant pour la dignité qu'il avoit que pour son aage, avec le zele de la religion catholique, et pource qu'il avoit toujours manié les affaires d'Estat, prit la parole, et, l'adressant au Roy, dit qu'il ne pouvoit plus ouyr tant de blasphemes contre l'honneur de Dieu et son sainct Evangile, en suppliant le Roy, au nom de tous les prelats qui estoient presens, de ne croire en des propos si scandaleux : au contraire, que Sa Majesté ne se devoit jamais departir d'un seul poinct de la foy catholique, où tant de roys ses predecesseurs avoient honorablement et heureusement vescu, et y estoient morts constamment. Le jour d'après, Theodore de Beze escrivit touchant le propos qu'il avoit tenu du Sainct Sacrement et de l'hostie, voulant adoucir son stile par une declaration, qui fut depuis imprimée avec sa harangue, et neantmoins il persista en ce qu'il avoit dit.

Après la premiere session, tous les prelats catholiques et docteurs de Sorbonne, pour lors assemblez, resolurent de faire response à la confession des protestans, portée par leur harangue, et toucherent seulement les deux poincts principaux, à sçavoir l'article concernant le sacrement de l'autel et de l'Eglise catholique ; et fut faite la response par le cardinal, à la seconde session de Poissy, le Roy present, et ceux qui avoient ouy la harangue des protestans. Alors les cardinaux et deputez du clergé, s'approchans du Roy, le supplierent, pour le meilleur conseil que l'on lui pust donner, de continuer en la vraye foy de l'Eglise catholique et religion de ses predecesseurs. Theodore de Beze supplia qu'il plust à Sa Majesté luy donner audience pour respondre sur le champ à tout ce qu'avoit dit le cardinal de Lorraine; ce que le Roy ne voulut faire, mais fut remis à autre jour, afin que personne ne s'offensast, ou fust esmeu d'adherer aux propos des protestans.

L'on advisa un lieu où l'on pourroit ouyr les ministres hors de la grande assemblée, et où le Roy et la Reyne pussent estre presens : où peu après l'on s'eschauffa si bien en la dispute, que l'ardeur surpassa la raison de part et d'autre, qui

(1) Voyez *Actes du colloque de Poissy*, *dans les Mémoires de Condé*. On y trouve le discours que prononça Charles IX, âgé de onze ans, et celui du chancelier de L'Hôpital, où l'on remarque beaucoup de concessions aux nouvelles doctrines.

fut cause que le Roy diminua le nombre jusques à cinq de chaque costé ; et fut dit qu'il y auroit un greffier de chaque part, pour escrire ce qui seroit resolu par commun consentement des deux parties. Mais, après avoir bien disputé l'espace de trois mois, il fut impossible d'accorder entre eux un seul article, de sorte que le colloque fut rompu le vingt-cinquiesme novembre suivant. Le cardinal de Lorraine avoit envoyé querir des ministres allemans, pour les faire disputer avec ceux de France sur l'article de la Cene, qui estoit le plus important, et par ce moyen donner plus d'authorité à l'Eglise catholique par leur discorde. Le semblable estoit advenu vingt ans auparavant au colloque de Ratisbonne, qui fut, par l'authorité de l'Empereur Charles cinquiesme, entre quelques docteurs catholiques et protestans, autant d'une part que d'autre.

Ce qui ne servit de rien, sinon de revoquer en doute la religion des uns et des autres, et mettre ceux qui les oyoient, et plusieurs peuples, en deffiance de leur foy ; car il est bien certain que tout ce qui est mis en dispute engendre doute. Aussi est-ce une faute bien grande de vouloir mettre sa religion en doute, de laquelle l'on doit estre entierement asseuré. Voilà pourquoy, non-seulement les princes musulmans et infideles, mais davantage le duc de Moscovie, qui est un grand monarque, et qui est chrestien, a deffendu de disputer aucunement de la religion. Aussi fut-il deffendue stroitement entre les Hebreux de disputer de la loy de Dieu, et permis seulement de la lire. Et ne faut pas douter que toutes les heresies ne soient provenues des disputes trop curieuses de la religion chrestienne ; laquelle ne se peut bien entendre que par foy et par humilité, accompagnées de la grace de Dieu, parce qu'il y a choses contraires au sens humain, et qui surpassent la raison naturelle. Au contraire, les disputes ne cherchent que les argumens, avec trop de subtilitez et surprises, qui ne s'appuyent que sur la raison humaine.

Cependant que l'on disputoit à Poissy, quelqu'un apporta la nouvelle que Philibert, duc de Savoye, ayant eu du pire contre les protestans de la vallée d'Engrogne (1), avoit esté contraint de leur permettre l'exercice de leur religion.

(1) C'étoit le reste des malheureux Vaudois.

CHAPITRE V.

Emeute au fauxbourg Sainct-Marcel de Paris contre les huguenots qui forcent l'eglise de Sainct-Medard et la pillent. — Edict de janvier en leur faveur. — Reconciliation du prince de Condé et du duc de Guyse. — La verification de l'edict de janvier augmente l'heresie. — De la manière de prescher des huguenots, et leur façon de prier. — Faute politique des ministres de France. — Adresse des heretiques, qui conservent quelque chose des ceremonies anciennes de l'Eglise. — Honneurs deus et rendus aux habits pontificaux. — Raison de l'autheur contre le sentiment des ministres. — Necessité des ceremonies en l'Eglise.

[1562] Après la dispute de Poissy, tous les catholiques portoient impatiemment de voir que, contre l'edict de juillet, les protestans fissent assemblées publiques, preschans et baptisans en divers lieux, mesmement aux fauxbourgs de Paris; qui fut cause que les prestres irritez de cela s'assemblerent en l'eglise de Sainct-Medard, au fauxbourg Saint-Marcel de Paris; et si tost que le ministre eut commencé de prescher, ils sonnerent les cloches le plus fort qu'ils peurent, de sorte que les protestans, qui estoient en fort grand nombre en un jardin près du temple, ne pouvoient rien entendre : qui fut cause que deux ou trois de l'assemblée des protestans allerent par devers les prestres pour les faire taire, ce qu'ils ne peurent obtenir, et de là vinrent aux paroles et aux prises, dont il y en eut un qui mourut.

Les prestres incontinent fermerent leur eglise, et montans au clocher sonnerent le tocsin pour esmouvoir le peuple catholique, qui accourut soudain au lieu où se faisoit le presche. Mais les protestans s'y trouverent les plus forts, et avec grande violence rompirent les portes de l'eglise, où ils trouverent un des leurs battu et blessé à mort, ne se pouvant mouvoir, lequel ils avoient envoyé dire aux prestres qu'ils cessassent de sonner les cloches : irritez de cela ils pillerent l'eglise, et abbattirent et rompirent les images ; en menaçant de mettre le feu au clocher, si les prestres ne cessoient de sonner le tocsin : il y eut plusieurs prestres blessez et quelques autres emprisonnez par les sergens et chevaliers du guet.

Le jour d'après, les catholiques brûlerent les bancs et sieges des protestans, et vouloient brûler la maison où se faisoit le presche, s'il n'y fust arrivé des officiers de la justice et des forces pour les empescher : qui fut cause que la Reyne, mere du Roy, ayant fait acheminer à Sainct-Germain un nombre de personnages des plus suffisans du royaume et de tous les parlemens, pour, avec le conseil privé du Roy, faire quelque bon edict, et trouver remede au mal qui

croissoit, et à l'alteration qui estoit entre les catholiques et protestans, il en fut fait un le dix septiesme de janvier, portant qu'il seroit permis aux protestans de faire l'exercice de leur religion hors les villes seulement, et sans aucunes armes, avec injonction à tous de se comporter modestement, et à tous les magistrats et officiers du Roy, de tenir la main à l'execution dudict edict, lequel n'estoit aussi que provisionnel, non plus que l'edict de juillet, fait auparavant.

En ce mesme temps la Reyne, mere du Roy, cherchant toujours plus de moyen d'adoucir les aigreurs qui estoient de tous costez, fit un accord (1) entre le prince de Condé et le duc de Guise, lequel fait en presence du Roy, des princes et de tous les plus grands seigneurs, le duc de Guise declara qu'il n'avoit jamais incité le feu Roy à faire mettre le prince de Condé prisonnier, et se donnerent quelques raisons l'un à l'autre, dont ils demeurerent ou feignirent estre contens, et à l'instant s'embrasserent, promettans de s'aimer comme parens, tellement qu'il ne restoit plus que le cardinal de Lorraine à accorder avec le prince de Condé; mais d'autant qu'il ne faisoit pas profession des armes comme les autres, il ne falloit pas tant demeurer sur la reputation ny sur le poinct d'honneur qu'avec les gens de guerre, qui font profession d'employer la vie pour deffendre l'honneur : neantmoins le prince de Condé demeuroit toujours avec ressentiment contre le cardinal de Lorraine, pensant qu'il estoit cause du danger qu'il avoit couru.

Cependant l'edict (2) fut verifié et publié ès parlemens, après trois jussions et très-exprès mandemens. Alors les ministres prescherent plus hardiment, qui çà qui là, les uns par les champs, les autres en des jardins et à decouvert, par tout où l'affection ou la passion les guidoit, et où ils pouvoient trouver du couvert, comme ès vieilles sales et masures, et jusques aux granges; d'autant qu'il leur estoit deffendu de bastir temples, et prendre aucune chose d'eglise. Les peuples, curieux de voir chose nouvelle, y alloient de toutes parts, et aussi bien les catholiques que les protestans, les uns seulement pour voir les façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, et quelques autres pour cognoistre et remarquer ceux qui estoient protestans.

Ils preschoient en françois, sans alleguer aucun latin, et peu souvent les textes de l'Evangile, et commençoient ordinairement leurs sermons contre les abus de l'Eglise, qu'aucun catholique prudent ne voudroit deffendre. Mais de là ils entroient pour la pluspart en invectives, et à la fin de leurs presches faisoient des prieres, et chantoient des pseaumes en rythme françoise, avec la musique et quantité de bonnes voix, dont plusieurs demeuroient bien edifiez, comme desireux de chose nouvelle, de sorte que le nombre croissoit tous les jours. Là aussi se parloit de corriger les abus, et d'une reformation, de faire des aumosnes et choses semblables, belles en l'exterieur, qui occasionnerent plusieurs catholiques de se ranger à ce party; et est croyable que si les ministres eussent esté plus graves et plus doctes, et de meilleure vie pour la pluspart, ils eussent eu encore plus de suite. Mais voulurent du premier coup blasmer toutes les ceremonies de l'Eglise romaine, et administrer les sacremens à leur mode, sans garder la modestie qu'observent encore aujourd'huy plusieurs protestans, comme ceux d'Allemagne et d'Angleterre, qui ont encore leurs evesques, primats et leurs ministres, qui ont pris et retiennent le nom de curez, diacres et soubs-diacres, chanoines, doyens, et portent les surplis et ornemens de l'Eglise catholique avec les robbes longues. Ce qui les fait plus estimer que les protestans de France, de Geneve, d'Escosse et autres, qui, sous pretexte de religion plus reformée couvrans leurs passions, se sont pris mesme aux choses qui ne leur nuisoient point, mais servent à retenir les peuples en une honneste reverence et plus grande modestie à l'endroict des ecclesiastiques.

Aussi la pluspart de ceux qui regrettent la messe et l'exercice de la religion catholique, ès endroicts d'où les princes l'ont chassée, ne peuvent encore quitter les habits des gens d'eglise, avec les ceremonies que les chrestiens ont si long-temps gardées, et lesquelles ont retenu les peuples en devotion et admiration tout ensemble, avec beaucoup d'obeissance à leurs evesques, suffragans, curez, abbez, prieurs, et autres qui ont charge en l'Eglise. Qui fut la cause pour-

(1) Cet accord est du 24 août, par conséquent antérieur à cette époque.

(2) Après cet édit, les protestants adressèrent à leurs églises une circulaire dont voici un extrait :

« Grace et paix par Nostre Seigneur Jésus-Christ. » Très-chers frères, vous sçavez que de tout temps » l'obeissance que les hommes doivent à leurs princes » et superieurs, après celle qu'ils doivent à Dieu, a esté » fort recommandée, tant pour le repos de leurs con- » sciences que pour la conservation de la paix et tranquil- » lité publique... Il faut considerer, ajoutent-ils, que si » nous sommes privés pour un temps de quelque commo- » dité, le grand bien qui s'offre de l'autre costé doit » effacer l'ennui qui en pourroit venir; joint que ce n'est » pas le dernier benefice que nous esperions de la main » de nostre Dieu, par le moyen de nostre Roy. »

quoi les levites furent sequestrez des peuples, et revestus d'ornemens qui temoignoient la reverence qui estoit deue à leur office, et leur grand pontife avoit un habit fort riche et de grande majesté. De sorte que Jaddus, pontife des Hebreux, n'eut aucun meilleur moyen que de se vestir de son habit pontifical, pour destourner l'armée d'Alexandre le Grand, lequel, ayant veu le pontife en tel habit, s'agenouilla devant luy, et luy accorda tous les privileges, exemptions et prerogatives qu'il demanda, combien qu'Ephestion l'en voulust empescher.

L'on dit que le pape Urbain en usa de mesme avec son habit pontifical, pour empescher la fureur d'Attila. Et François Souderin (1), evesque de Florence, voyant les peuples de cette ville-là cruellement acharnez au sang et à la vie les uns des autres, et qu'il estoit impossible de les appaiser, prit aussi son habit episcopal, et se presenta à eux, leur faisant des remonstrances, ausquelles, et à la dignité de leur evesque, revestu en cette sorte, cederent leurs querelles, et chacun se retira en maison.

Or il est certain qu'Alexandre le Grand, duquel l'ambition surpassoit les cieux, pour conquester d'autres mondes, n'eust pas ployé les genoux devant le pontife, ny la fureur d'Attila, qui fut estimé le plus cruel et barbare capitaine de son aage, ny la rage et cruauté d'un peuple acharné de son propre sang et de sa patrie, n'eussent pas si-tost esté appaisez, si ces pontifes eussent esté revestus d'habillemens communs, comme les ministres de France. Lesquels, combien que par belle apparence ils disent et preschent qu'il faut oster et corriger les abus, et, comme le bon et diligent jardinier, emonder les arbres de chenilles et de branches mortes, et en couper quelquefois de vives pour avoir plus de fruict et de bois, si est-ce pourtant qu'il ne faut pas couper l'arbre par le pied, et n'y laisser que la racine : ainsi ne faut-il pas, pour amender les abus que ces reformez disoient estre en l'Eglise, en retrancher tout à fait la saincteté, l'ornement et les ceremonies, et s'attacher à la malveillance des habits, pour en abattre l'honneur et le service, et la renverser entierement.

Aussi est-il impossible que le menu peuple, de long-temps contenu dans l'obeïssance par sa loy et coustume, eleve son esprit plus haut que sa portée ; à l'infirmité duquel nos peres se sont très-sagement accommodez, les contenans avec l'usage de ces solemnitez exterieures en la crainte de Dieu, et obeissance de leurs princes superieurs ; et estant loisible, voire necessaire, de s'accommoder aux habits et ceremonies, quand il n'y a rien qui soit contre la loy divine et de nature.

(1) Soderini.

CHAPITRE VI.

L'heresie oblige les evesques et autres ecclesiastiques à estudier et à se reconcilier avec les lettres. — Nouveauté de religion cause nouveauté en l'Estat. — Prieres et jeusnes pour la foy. — Le roy de Navarre detourné du parti des protestans, sous de belles esperances. — Il s'unit, comme le connestable, avec la maison de Guyse. — Les huguenots affoiblis par ceste union. — Sedition arrivée contre eux à Cahors et ailleurs.

En ces temps, comme plusieurs choses se faisoient, ou par exemple, ou par imitation, ou par volonté de mieux faire, les evesques et docteurs, theologiens, curez, religieux et autres pasteurs catholiques, commencerent à penser en ces nouveaux prescheurs, si desireux et ardens d'advancer leur religion, et dès-lors prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau, et au devoir de leurs charges, et aucuns à estudier ès sainctes lettres à l'envy des ministres protestans, qui attiroient les peuples de toutes parts ; et craignans que lesdicts ministres n'eussent l'advantage sur eux par leurs presches et par iceux attirassent les catholiques, ils commencerent aussi à prescher plus souvent que de coustume, en advertissant les auditeurs de se garder bien des heresies des nouveaux dogmatisans, sur peine d'encourir la haine de Dieu en se departant de sa vraye Eglise.

Et ceux qui estoient plus politiques preschoient à haute voix qu'il n'y avoit rien de plus dangereux en une republique que la nouveauté de religion, nouveaux ministres, nouvelles loix, nouvelles coustumes, nouvelles ceremonies, nouveaux sacremens et nouvelle doctrine ; toutes lesquelles choses tiroient après elles la ruine des Estats, avec une effrenée desobeissance envers Dieu et les princes ; parquoy il n'y avoit rien si asseuré que de suivre l'ancienne religion, l'ancienne doctrine, les anciennes ceremonies et les anciennes loix, publiées et gardées depuis les apostres : et remonstroient aux peuples que depuis quinze ou seize cens ans tous les chrestiens avoient tenu la religion catholique que les protestans s'efforçoient d'arracher et renverser, et qu'il n'estoit pas possible que tant de roys, princes et grands personnages, eussent erré si longuement, et fussent privez de la grace de Dieu, et du sang de Jesus-Christ, qui seroit blasphemer contre sa bonté, et l'accuser d'injustice.

Davantage, les jesuites, tous les mandians et autres religieux, qui preschoient aussi plus qu'auparavant, alloient par les villes, villages et maisons des particuliers, admonester un chascun de la doctrine des protestans. Et les evesques envoyoient querir des pardons et jubilez à Rome, pour faire jeusner les peuples, et les convier à prier pour la manutention de la vraye Eglise catholique; et plusieurs ne se pouvoient tenir de dire qu'il falloit empescher les protestans de prescher, puisque la justice n'en tenoit compte. Toutes ces choses empescherent beaucoup les desseins des ministres, qui ne preschoient qu'en crainte : de là commença à naistre et s'enraciner une plus grande hayne qu'auparavant, entre les catholiques et les protestans. Toutesfois cette année-là (1) se passa sans violence, horsmis ce qui advint au faux-bourg Sainct-Marcel, comme j'ay dit, ce qui fut assoupi par l'authorité des magistrats. Mais depuis que les catholiques furent advertis que le roy de Navarre avoit esté distrait du party des protestans, et leur estoit plus contraire que favorable, et qu'il estoit uni avec ceux de Guise, le connestable et le mareschal de Sainct-André, ils commencerent à se tenir plus asseurez qu'auparavant.

Cette reconciliation et amitié du roy de Navarre avec ceux de Guise avoit esté maniée fort dextrement, mesmement par le cardinal de Ferrare (2), qui estoit venu en France comme legat du Pape, afin de publier le concile de Trente, pensant par ce moyen empescher le concile national que la pluspart de la France demandoit, où l'on craignoit qu'il ne fust arresté quelque chose au prejudice de l'Eglise catholique et romaine; aussi qu'il tenoit grande quantité de benefices en France. L'on voyoit clairement que le party des protestans ne prenoit pied et accroissement que par la division des princes et grands seigneurs. C'est pourquoy quelques-uns, desireux de les voir reunis ensemble, dirent au connestable, au duc de Guise et mareschal de Sainct-André, que le roy de Navarre et le prince de Condé, à l'instance et suscitation des protestans, leur vouloient faire rendre compte des finances de France qu'ils avoient maniées sous le roy Henry et le roy François II, et repeter les dons excessifs à eux faits; à quoy s'ils ne remedioient leurs maisons en seroient ruinées, et que le moyen d'empescher cela seroit de tirer le roy de Navarre de leur costé, en luy persuadant que le Pape avoit tant fait avec le roy d'Espagne, qu'il luy rendroit le royaume de Navarre, pourveu qu'il tint entierement le party de la religion catholique, qu'il ne pouvoit delaisser sans la perte evidente du royaume de France, où il n'avoit pas petit interest, comme premier prince du sang après le Roy et ses freres, lesquels venans à mourir, il seroit exclus de la couronne s'il n'estoit catholique, comme l'avoient esté si long-temps les roys de France, sans qu'aucun d'iceux eust varié en aucune chose de l'obeissance de l'Eglise romaine : à quoy on luy alleguoit l'exemple du pape Jules II, qui avoit osté le royaume de Navarre à Pierre d'Albret, ayeul paternel de la reyne de Navarre sa femme, l'ayant excommunié et exposé la conqueste de Navarre au Roy d'Espagne, encore qu'il fust catholique. A plus forte raison estoit-il à craindre que le Pape ne le declarast, s'il demeuroit en la religion protestante, et chef d'icelle, indigne de la couronne de France. Au contraire, se declarant catholique, ou le royaume de Navarre luy seroit rendu, ou baillé pour recompense le royaume de Sardaigne, et par mesme moyen le royaume de France luy demeureroit asseuré, si le Roy et ses freres venoient à mourir : et si la Reyne, qui avoit le gouvernement, lui differeroit autant en toutes choses que si luy-mesme avoit la regence; joint que ce luy seroit un grand honneur d'estre lieutenant-general.

Ces propos et plusieurs semblables furent tenus au roy de Navarre par personnes qui avoient beaucoup de credit auprès de luy, et confirmez par le nonce du Pape et l'ambassadeur d'Espagne, qui s'entendoient l'un avec l'autre, cognoissant la facilité du prince, qui estoit vaillant et de bon naturel, mais trop facile à estre persuadé : d'autre costé il luy faschoit d'estre controllé par l'admiral de Chastillon et autres protestans de la Cour, qui le vouloient par trop reformer et contraindre. Cela fut en partie cause de le faire incliner du costé des catholiques; joint aussi que la doctrine des protestans ne luy estoit pas trop agreable; combien qu'il fust à toutes heures sollicité par les ministres de ne se mesler avec ceux de Guise, disans qu'ils luy avoient voulu oster la vie et l'honneur, avec plusieurs autres persuasions, par lesquelles l'on vouloit aussi empescher le connestable de se liguer avec la maison de Guise, ce qui ne put avoir lieu.

Car, d'autre costé, l'on luy persuadoit qu'il ne pourroit trouver meilleur appuy en sa vieillesse et pour sa maison que ceux de Guise, qui luy cederoient par mesme moyen le droict de la comté de Dammartin. Et pour lors il n'y avoit pas grande affection entre la Reyne, mere du

(1) D'après l'ancienne manière de compter, l'année 1561 se prolonge jusqu'à Pâques 1562.

(2) Hippolyte d'Est.

Roy, et le connestable, pour avoir eu quelque mescontentement l'un de l'autre ; accompagné de paroles assez aigres. Enfin, cette amitié et confederation de ceux de Guise, du connestable et mareschal de Sainct-André avec le roy de Navarre fut si sagement conduite, qu'en peu de jours ils ne furent tous qu'une mesme chose. Et quelques-uns pour lors eurent opinion qu'ils eussent bien voulu que la Reyne, mere du Roy, n'eust pas eu le gouvernement, laquelle neantmoins l'a tousjours prudemment conservé.

Lors les partisans, serviteurs et amis de toutes ces maisons, ainsi unis, donnerent un mauvais coup aux protestans, lesquels firent une lourde faute ; car, estans paisibles en l'exercice de leur religion, ils se voulurent mesler trop avant des affaires d'Estat, et proposer qu'il falloit faire rendre compte à ceux qui avoient manié les finances, comme s'ils eussent esté tresoriers ou receveurs : ce qui n'estoit pas aisé à faire à telles personnes, qui avoient fait tant de services à la couronne, et avoient beaucoup d'amis et serviteurs, et qui avoient plusieurs enfans, qui n'eussent pas eu moins d'esgard à leur conservation et de leur maison qu'à l'Estat du royaume.

Or, le bruit de cette confederation estant publié, les catholiques commencerent de mespriser les protestans avec paroles dedaigneuses : et, les voyans sortir des villes pour aller aux fauxbourgs et villages où se faisoient les presches, et retourner mouillez et crottez, se mocquoient d'eux ; et les femmes n'estoient pas exemptes que l'on n'en fist des contes, soit qu'elles fussent guidées de religion, ou d'amour et affection de voir leurs amis qui se trouvoient en telles assemblées. Et lors s'il se mouvoit quelque dispute pour la religion, elle estoit soudain accompagnée de colere et mepris, et de là on venoit aux mains, où les protestans estoient le plus souvent battus ; aussi estoient-ils en moindre nombre que les catholiques. Et sans la crainte des magistrats, ils eussent eu encore pis ; car les catholiques ne pouvoient supporter leurs presches et assemblées.

Et de fait, le seiziesme jour de novembre 1561, en la ville de Cahors en Quercy, les protestans s'estans assemblez en une maison pour faire leurs presches et prieres, les catholiques, les voyans par les fenestres, commencerent à murmurer et les appeler *huguenots* ; et parce que c'estoit un dimanche, les artisans, qui n'avoient que faire, s'assemblerent devant la maison en grand nombre, et, après plusieurs injures, jetterent des pierres contre les fenestres ; et comme les choses s'emeurent de part et d'autre, on mit le feu aux portes, et y eut quelques-uns frappez et tuez. L'un des magistrats alla pour faire retirer les peuples ; où il fut blessé, et y eut enfin beaucoup de desordre. Le Roy en estant adverty, envoya commission à Montluc pour en faire justice, lequel en fit pendre quelques-uns de part et d'autre des principaux autheurs de la sedition. Neantmoins les ministres ne desisterent point de prescher, et les protestans y allerent à grandes troupes, sans aucune crainte et consideration de l'exemple de ce qui estoit survenu à Cahors.

Il advint en plusieurs autres villes du royaume, comme Sens, Amiens, Troyes, Abbeville, Thoulouse, Marseille, Tours, autres desordres où il y eut aussi des protestans tuez par leur insolence ; et y eut de la faute de part et d'autre.

CHAPITRE VII.

Histoire du massacre de Vassy. — Plainte des huguenots contre cette action, louée des catholiques. — Sentiment des politiques. — La Reyne entre en soupçon du duc de Guyse. — Reception de ce duc à Paris. — Amour du peuple de Paris envers la maison de Guyse. — Devotion des Parisiens.

Depuis, ce que l'on a appellé le massacre de Vassy, qui advint au mois de mars ensuivant, fut plus remarqué que tout ce qui estoit advenu à Cahors et autres lieux, que l'on disoit estre folies, ayant le mal esté augmenté et plus aigry par la presence du duc de Guise, lequel, après la confederation, reçut lettres et prieres du roy de Navarre, pour s'advancer d'aller à la Cour avec bonne compagnie, afin de se rendre les plus forts auprès du Roy. Ledit duc ayant donc pour cet effet adverty ses amis et serviteurs, et donné charge au comte de Rokendolf (1) de lever quelques cornettes de reistres, partit de sa maison de Joinville avec le cardinal de Lorraine, quelques gentilshommes leurs voisins et serviteurs. Et, le premier jour de mars, qui estoit un dimanche, il alla disner à Vassy, où les officiers qui alloient devant, trouverent que les protestans y faisoient leur presche en une grange près de l'eglise. Et y pouvoit avoir environ six ou sept cens personnes de toutes sortes d'aages. Lors, comme m'a souvent dit le duc de Guise, aucuns de ses officiers et autres, qui estoient allés devant, curieux de voir telle assemblée et nouvelle forme de prescher, sans autre dessein s'approcherent jusques à la porte du lieu, où il s'emeut quelque noise avec paroles d'une part et d'autre. Aucuns de ceux de dedans qui gardoient la porte jetterent des pierres, et dirent des injures

(8) Rockendorff.

aux gens du duc de Guise, les appellant papistes et idolastres. Au bruit accoururent les pages, quelques gentilshommes et autres de sa suite : s'estans eschauffez les uns les autres avec injures et coups de pierres, ceux de dedans sortirent en grand nombre, repoussans ceux de dehors. Ce qu'estant rapporté au duc en se mettant à table, et que l'on tuoit ses gens, il s'en alla en grande haste, où, les trouvant aux mains à coups de poings et de baston, s'approchant du lieu où se faisoit le presche, luy furent tirez plusieurs coups de pierres, qu'il para de son manteau : et lors se voulant advancer plus près de la grange, tant pour se mettre à couvert que pour appaiser ce desordre, il se fit plus grand; dont il advint, comme il disoit, qu'à son grand regret, quelques-uns de ceux qui estoient audit presche furent blessez et tuez (1), dequoy chacun faisoit diverse interpretation.

Cet accident estonna la Cour, et plus les protestans par toute la France : lors le prince de Condé, l'Admiral, le chancelier de L'Hospital, et autres qui tenoient le party, en firent de grandes plaintes à la Reyne mere du Roy; les autres excusoient le cas, comme estant advenu par inconvenient et sans estre premedité. Il y eut de là plusieurs ministres protestans qui prescherent ce fait estre une impieté la plus grande et la plus cruelle du monde.

Au contraire, les predicateurs catholiques soutenoient que ce n'estoit point de cruauté, la chose estant advenue pour le zele de la religion catholique, et alleguoient l'exemple de Moyse, qui commanda à tous ceux qui aimoient Dieu de tuer, sans exception de personne, tous ceux qui avoient plié les genoux devant l'image d'or pour luy faire honneur; et après qu'ils en eurent tué trois mille, il leur dit qu'il leur donnoit sa benediction et la prelature de tout le peuple, pour avoir consacré leurs mains au sang de leurs freres pour le service de Dieu; et que Jehu, roy de Samarie, fit mourir, pour mesme zele, deux roys et cent douze princes de leur sang, et fit manger aux chiens la reyne Jezabel; et, ayant fait assembler tous les prestres idolastres, feignant estre de leur religion, il les fit tous tuer dans le temple par le commandement de Dieu : dequoy il reçut sa benediction, et ses enfans heritiers du roy, jusques à la quatriesme generation, pour avoir vengé l'honneur de Dieu.

Toutesfois, ceux qui en parloient plus politiquement estimoient que cet inconvenient advenu audict Vassy apporteroit beaucoup de maux, attendu que l'assemblée n'estoit faite que suivant les edicts, èsquels il n'y avoit point de revocation, et que tels discours de part et d'autre, faits par les ministres et predicateurs, estoient semences de sedition qu'il falloit reprimer.

En ce mesme temps, la Reyne, mere du Roy, fut advertie par le prince de Condé, que le duc de Guise et le connestable venoient à Paris, armez et fort accompagnez; ce qui occasionna Sa Majesté d'escrire audict duc de Guise, afin qu'il vint à la Cour avec son train ordinaire seulement, et manda le semblable au roy de Navarre, le priant de demander au duc qu'il laissast les armes. Quoy qu'il en fust, il arriva à Paris le vingtiesme jour de mars, fort accompagné. Lors on recognut une très-grande affection que ceux de Paris luy portoient; car, en premier lieu, les principaux de la ville allerent au-devant de luy pour se conjouir de sa venuë; et, entrant dans la ville, tout le peuple montra une grande rejouissance, avec quelques particulieres allegresses, qui ne furent faites ny aux princes du sang ny au connestable; ce qui luy donna beaucoup de contentement, et d'esperance à ceux de sa maison d'accroistre leur puissance. Et la pluspart du peuple disoit qu'il ne faisoit rien par ambition, ains pour le seul zele de la religion catholique, ce qu'ils ne disoient pas des autres; chose qui luy augmentoit aussi la malveillance de ses ennemis et envieux : occasion pourquoy il leur fit dire qu'ils ne luy fissent pas tant d'apertes demonstrations d'amitié; et leur faisoit mesmement signe des mains qu'ils se teussent.

Aussi le peuple de Paris estoit lors, et a tousjours esté, autant zelé à la religion qu'autre de tout le royaume de France, dans lequel il se voyoit beaucoup d'alteration en la religion; ce qui estoit remarqué des estrangers et de toutes sortes de gens, et que si-tost que la messe estoit dicte, en beaucoup de lieux l'on fermoit les eglises; au contraire à Paris elles estoient ouvertes tout le jour avec grande devotion d'un chacun, qui oyoit la messe jusques à midy, et se faisoient plusieurs vœux et assemblées le reste du jour esdictes eglises, avec offre de cierges et autres dons; aussi en icelle il y a beaucoup d'hospitaux et grand nombre de religieux et couvens, dont le nombre croist tous les jours. Et entre toutes celles de France, cette ville se promettoit d'estre bien gardée, et qu'elle seroit exempte de presches, comme elle fut et a tousjours esté, depuis la declaration faite quelques jours après (2) sur l'edict de janvier.

(1) Cinquante ou soixante périrent dans ce désordre, qui dura une heure.

(2) Le 11 avril 1562, elle déroge à l'édit en exceptant Paris des lieux où la nouvelle religion pourra être exercée.

CHAPITRE VIII.

Le roy de Navarre et ceux de son party mettent le prince de Condé hors de Paris, et d'authorité y ramenent le Roy qui vouloit demeurer à Fontainebleau.—Le prince de Condé et l'admiral, ayans manqué leur dessein de se rendre les plus forts auprès du Roy, se saisissent d'Orleans. — Persécution des huguenots à Paris. — Ils s'assemblent à Orleans, font un party, et reconnoissent pour chef le prince de Condé. — La qualité de prince du sang importante dans un party. — Puissance du party huguenot, resolu à la guerre. — Manifeste des huguenots.

Et d'autant que le prince de Condé avoit aussi quelques gens à sa devotion en ladicte ville de Paris pour conforter le party des protestans, et qu'il y avoit danger evident que les partisans catholiques ne se jettassent sur les protestans, le prevost des marchands alla trouver la Reyne, mere du Roy, à Monceaux, pour la prier qu'elle y envoyast le roy de Navarre, lequel y alla : et, estant arrivé, ne put persuader le prince de Condé, son frere, de sortir de la ville. Sur ce il escrivit à la Reyne, qu'elle luy fist exprès commandement de se retirer, ce qu'elle fit ; et, pour l'induire encore davantage, luy envoya le cardinal de Bourbon, son frere.

Alors on ordonna de bonnes et fortes garnisons à Paris, de peur qu'elle ne fust surprise ; le tout par le conseil de ceux de Guise, lesquels s'en allerent au mesme temps à Fontainebleau, où estoit la Cour, avec le roy de Navarre, le connestable et le mareschal de Sainct-André, auparavant que le prince de Condé y pust arriver, parce que son intention estoit de se faire le plus fort auprès du Roy et de la Reyne sa mere : et d'autant que Fontainebleau n'estoit qu'une maison de plaisir, sans aucunes murailles ny fossez, le roy de Navarre remonstra au Roy et à la Reyne sa mere que leurs Majestez n'y pouvoient demeurer seurement, et pour cette occasion qu'il estoit expedient de retourner à Paris : ce qui fut fort disputé et desbattu, d'autant que l'on disoit à la Reyne que le Roy, elle et tous ses enfans, se mettroient du tout en la puissance de ceux de Guise, lesquels tacitement, comme aucuns vouloient dire, prendroient toute l'authorité, laquelle leur seroit conservée et maintenuë par ceux de Paris. Davantage, l'on conseilla à la Reyne, mere du Roy, de ne se mesler des querelles du prince de Condé avec le duc de Guise, et fut conclu par le Roy qu'il ne falloit bouger de Fontainebleau; mais, pensant que cela venoit du conseil qui n'estoit pas favorable aux desseins du roy de Navarre, de ceux de Guise et du connestable, après que la chose fut quelque temps contestée de part et d'autre, le roy de Navarre dit à la Reyne que, pour le rang qu'il tenoit dans le royaume, comme premier prince du sang, il ne pouvoit accorder ny consentir que le Roy demeurast à Fontainebleau, la suppliant de faire condescendre Sa Majesté, avec le conseil du connestable et autres principaux officiers de la couronne, de mener le Roy à Paris. Alors Leurs Majestez, ne pouvant mieux, eurent recours à quelques larmes. Et ainsi le roy de Navarre estant du tout conseillé dudict connestable, du duc de Guise et mareschal de Sainct-André, emmena toute la Cour à Paris. Lors le prince de Condé et l'admiral de Chastillon, et ceux de leur party, ayans failly leur dessein et se voyans pressez, recoururent à leurs forces, et à trouver moyen de se loger, de peur de tomber entre les mains de leurs ennemis, qui faisoient des levées, et faisoient bailler commissions aux capitaines et gens de guerre catholiques; et n'ayant pas les moyens autrement de resister ny se mettre en campagne, ils surprirent la ville d'Orleans par la diligence et bonne conduite de d'Andelot, colonel de l'infanterie françoise, lequel fit entendre aux habitans, après avoir gagné les portes, que ce qu'il faisoit estoit pour le service du Roy, et la conservation particuliere de leur ville, en laquelle il y avoit grand nombre de protestans ausquels l'on faisoit entendre qu'ils estoient ruinez et perdus s'ils ne tenoient la main à l'entreprise, et leur disant qu'il estoit pour maintenir les edicts de la paix. Avec ces pretextes il se fit le plus fort; et de vray il entretint quelque temps les edicts et la paix entre les catholiques et les protestans : ainsi cette ville là fut une retraite à tous les protestans; ce qui leur vint fort à propos, parce qu'elle est forte d'assiette, et aussi bien située que ville de France.

En ce mesme temps le connestable, par le consentement et l'authorité du Roy, de laquelle il se fortifioit tousjours, fit brûler les maisons hors la ville de Paris, où les protestans faisoient leurs presches et assemblées; chose qui fut très-agreable aux catholiques et principalement au peuple de Paris, qui ne laissa pierre sur pierre. Alors tous les ministres, surveillans, et tous les chefs des protestans, sortirent de la ville : aucuns d'iceux furent tuez par le peuple, ou emprisonnez par la justice, laquelle toutesfois ne leur usa d'aucune rigueur ny punition, aussi n'avoient-ils presché que par l'authorité des edicts. Plusieurs autres ministres protestans, qui n'estoient point ministres de ladicte ville, furent aussi emprisonnez pour estonner les autres, et les reduire par ce moyen à la religion catholique : à laquelle

plusieurs s'y reduisirent, ou feignirent vouloir abandonner la protestante, voyans qu'il n'y avoit pas grande seureté aux edicts faits en faveur desdicts protestans. Ce nonobstant, en plusieurs autres endroits de la France, les ministres ne laisserent pas de continuer les presches jusques à ce que la guerre fust declarée et l'edict de janvier revoqué (1); et d'autant que plusieurs seigneurs qui s'estoient monstrez protestans, craignoient qu'estans ecartez les uns des autres, ils ne fussent en danger, non-seulement de perdre l'exercice de leur religion, mais aussi les biens et la vie, cela les fit rallier ensemble en ladicte ville d'Orleans, en laquelle estoit le prince de Condé, et avec luy l'admiral de Chastillon, d'Andelot, le prince Porcian, le comte de La Rochefoucault, le sieur de Piennes, de Soubise, de Mouy, Sainct-Fal, d'Esternay et plusieurs autres, qui firent ledict prince de Condé leur chef; ce que volontiers il accepta, tant pour estre de son naturel ambitieux, et pour avoir moyen de se venger de ses ennemis, qu'aussi pour la crainte qu'il avoit de tomber en leurs mains. Lors il escrivit au connestable qu'il le prioit de cesser de tourmenter les protestans, et faire envers le Roy que les edicts faicts pour eux avec grande cognoissance de cause fussent entretenus; mais cela ne luy servit de rien.

Aucuns des plus politiques pensoient que les edicts ne se devoient revoquer, voyant que les protestans avoient un chef prince du sang, sans lequel ils n'eussent pu rien faire, parce que la noblesse et ces seigneurs qui avoient pris ce party n'eussent pas voulu suivre l'Admiral, quoy qu'il fust de grande experience; lequel aussi ne s'y fust pas embarqué s'il n'eust cogneu le prince de Condé d'un tel courage, qu'il fust plustost mort que de fleschir en aucune chose et changer, comme il avoit monstré en prison. Ceux qui avoient traitté de la confederation entre le roy de Navarre, ceux de Guise et le connestable, pensoient que celuy-cy retireroit ses neveux de Chastillon, et le roy de Navarre le prince de Condé son frere, et ne pouvoient croire que les deux freres et l'oncle et les neveux se fissent la guerre; mais entre les autres calamitez que la guerre civile tire après soy, elle porte ce malheur d'armer les peres contre les enfans, et les freres contre les freres, et principalement quand il y va du faict de la religion, et que l'ambition domine la raison; lors il n'y a plus aucun parentage ou alliance qui soit respectée.

(1) Aucune révocation ne fut faite, mais les catholiques en empêchèrent l'exécution partout où ils dominoient.

Ainsi, les seigneurs et la noblesse protestante conclurent que, puis qu'ils avoient un prince du sang pour leur chef, qui vivroit et mourroit avec eux, il leur falloit mettre le tout à la fortune et au hazard de la guerre, voyans aussi qu'ils avoient l'Admiral, principal officier de la couronne, et digne chef de party, pour les bonnes et grandes qualitez qu'il avoit en luy; et d'autant qu'il avoit quelque apparence de tenir sa religion plus estroitement que nul autre, il tenoit en bride, comme un censeur, les appetits immoderez des jeunes seigneurs et gentilshommes protestans, par une certaine severité qui luy estoit naturelle et bien-seante. Et d'Andelot, son frere, combien qu'il n'eust pas tant d'experience, estoit tenu neantmoins fort vaillant et hazardeux, et avoit beaucoup de creance avec les soldats. Et pour le regard du cardinal de Chastillon leur frere, il avoit esté, dès sa jeunesse, nourry au maniement des grandes affaires, et estoit très-grand courtisan, qui aimoit et faisoit plaisir et caresse à la noblesse. Quant au prince Porcian, il estoit jeune, prompt, volontaire, et toutesfois bien suivy, comme estoient les sieurs de Rohan de Bretagne, de La Rochefoucault, de Genlis, de Montgommery, de Grammont, de Soubise, de Mouy, de Piennes, et plusieurs autres seigneurs, ausquels se ralloient de toutes parts quantité de leurs parens, amis et serviteurs, tant capitaines, soldats, qu'artisans, et plusieurs mesme de la maison du Roy et de la Cour: ce qui accrut tellement le nombre des protestans, qu'ils eurent moyen de faire une armée, mais non pas telle que celle des catholiques, qui avoient le Roy pour eux et la pluspart des villes.

Or, lesdicts protestans, pour donner bonne impression de leurs armes, firent dès lors publier une declaration, comme ils avoient esté contraints de les prendre, tant pour le tort que l'on faisoit au Roy, à messeigneurs ses freres, à la Reyne sa mere, qui estoient comme captifs, que parce que l'on avoit empesché à Paris l'execution de l'edict de janvier; et protestoient n'avoir autre but devant les yeux en la confederation qu'ils avoient faite de prendre les armes, et juré inviolablement de mourir tous ensemble, que pour l'honneur de Dieu, la liberté du Roy, de ses freres, de la Reyne sa mere, et pour la conservation des edicts. Et pour tout ce que dessus, ils tenoient le prince de Condé, après le roy, pour leur chef, et promettoient de luy obeyr et employer leurs vies et leurs biens, sans souffrir aucunes voleries, meurtres, assassinats, saccagemens d'eglises, ny aucunes injures publiques. Cette protestation ainsi faite fut envoyée au Roy par le prince de Condé, avec ses lettres, et à la Reyne

sa mere, au roy de Navarre, et au connestable.

CHAPITRE IX.

La Reyne tasche de regagner le prince de Condé. — Véritables desseins de cette princesse. — Massacre des huguenots à Sens. — Guerre resoluë. — Livrée des huguenots, leurs raisons de faire la guerre. — Declaration du Roy contre leurs pretextes. — Revocation de l'edict de janvier. — Prise de plusieurs villes par les huguenots. — Le prince de Condé defend les excès et sacrileges. — Grand estonnement à la Cour de tant de progrez. — La Reyne et le parlement de Paris offrent toute satisfaction au prince de Condé. — Sa response. — Son manifeste envoyé aux princes estrangers. — Leurs sentimens des malheurs des troubles de France.

La Reyne temoignant trouver mauvais que l'on dist que le Roy et elle eussent esté forcez contre leurs volontez d'aller à Paris, et qu'ils fussent comme prisonniers, pour adherer aux particulieres volontez de ceux de Guise, du connestable et du mareschal de Sainct-André, et que l'on publiast que lesdicts sieurs eussent pouvoir de faire faire au roy de Navarre tout ce qui leur plaisoit, escrivit au prince de Condé, par le baron de La Garde (1), de la bonne affection qu'elle luy avoit tousjours portée, et du regret qu'elle avoit de voir les choses en telle extremité, luy promettant qui si à ce coup il se montroit bon serviteur et parent du Roy, elle ne l'oublieroit jamais, ny le devoir qu'il monstreroit à la conservation de l'Estat, et à appaiser les troubles dont il se faisoit chef d'une part, voyant bien que de l'autre le connestable et mareschal de Sainct-André prenoient beaucoup de licence avec ceux de Guise, pour s'animer peut-estre par trop contre les protestans; en quoy elle n'avoit pas du tout esté cruë desdicts sieurs, qui avoient des passions particulieres, mais que, pour le service du Roy et le bien du royaume, il falloit tout oublier.

Et si l'on avoit dit du duc de Nemours qu'il avoit voulu tirer Henry, duc d'Anjou, frere du Roy, de la Cour pour le faire chef des catholiques, que c'estoit chose qui n'avoit point esté approuvée, encore que Rigneroles, pour lors escuyer dudict duc de Nemours, eust esté prisonnier pour ce sujet, la Reyne n'oubliant aucunes raisons pour persuader au prince de Condé qu'il ne se devoit embarquer legerement au dessein de se faire chef des protestans. En quoy il sembloit à quelques-uns qu'elle voulust favoriser son party; mais il est croyable que, comme sage et prudente princesse, elle recherchoit par tous les moyens qui luy estoient possibles la conservation du Roy, de ses freres, et de l'Estat, craignant sur toutes choses la touche des guerres civiles. En ce mesme temps quelques-uns en la ville de Sens, qui retournoient du presche, par l'insolence du mal qui alloit toujours croissant, furent tuez, et y eut quelques maisons pillées par des soldats et autres gens armez en ladicte ville. De sorte que l'on disoit que le fait de Vassy n'estoit rien au regard de celuy-là de Sens (2), dont les protestans vouloient imputer la faute au cardinal de Lorraine, qui en estoit pour lors archevesque. Le prince de Condé se plaignoit grandement à la Reyne de cet accident, l'appellant massacre et grande cruauté; à quoy la Reyne se trouvoit bien empeschée de pouvoir satisfaire, et reparer le mal advenu : et lors ledict prince de Condé, entierement resolu de ne se departir de la foy et promesse qu'il avoit donnée aux protestans, de vivre et mourir avec eux, dit qu'il ne falloit plus rien esperer que de Dieu et des armes. Ainsi chacun se resolut et appresta pour la guerre de part et d'autre. Les protestans donc, que nous appellerons cy-après huguenots, du nom que nous avons dit leur avoir esté donné à la conspiration d'Amboise, ayans pris ce nom, le voulurent honorer de tout le courage que les François ayent jamais eu à combattre leurs plus grands ennemis, et firent faire lors des casaques de drap blanc pour toute leur cavalerie, qui estoit une marque fort aisée à cognoistre; aucuns des principaux chefs en avoient de velours, mais bien peu. Et, pour donner plus de couleur aux raisons qu'ils disoient avoir de prendre les armes, faisoient souvent publier et imprimer de petits livrets, par lesquels ils se plaignoient de la susdicte captivité du Roy, et confederations faites contre Sa Majesté, de l'infraction des edicts, des meurtres et massacres, ainsi les appelloient-ils, faits en plu-

(1) Castelnau ne fait pas connoître toute la portée de cette lettre; la voici telle qu'on la trouve dans les *Mémoires de Condé* :

« Mon cousin, j'ay entendu par le baron de La Garde » ce que vous avez dict; et, mon cousin, j'en ay esté et » suis si asseurée que je ne m'asseure pas plus de moi- » mesme. Je n'oublieray jamais ce que vous ferez pour le » Roy mon fils; et, pource qu'il s'en retourne pour l'oc- » casion qu'il vous dira, je ne feray pas longue lettre, » et vous prieray seulement de croire ce qu'il vous dira » de la part de celle de qui vous vous pouvez asseurer » comme de vostre propre mere.

» Vostre bonne cousine, CATHERINE. »

(2) Condé ne parle du tumulte de Sens que dans une lettre à la Reine-mère, le 19 avril 1562.

sieurs lieux, de la necessité en laquelle ils estoient reduits, et autres semblables protestations pleines de paroles fort aigres et piquantes contre ceux de Guise; montrans par leurs paroles et discours grande affection envers le Roy et la Reyne sa mere, et principalement le prince de Condé, qui ecrivit aussi lors à toutes les eglises des huguenots, afin qu'ils donnassent ordre que leur armée n'eust faute des choses necessaires pour la deffense de la religion.

Mais d'autre part, pour oster l'occasion audict prince et à ses partisans de prendre les armes, le Roy fit publier un nouvel edict (1), declaratif et limitatif de l'edict de janvier, par lequel Sa Majesté vouloit et entendoit que l'edict de janvier fust entretenu par tout le royaume, excepté seulement en la ville de Paris. Et par autres lettres patentes Sadite Majesté declara comme les huguenots ne devoient prendre occasion de se rebeller ny prendre les armes, sous couleur que le Roy et la Reyne estoient prisonniers avec ses freres, tant de ceux de Guise que du connestable : faisant ample declaration du contraire, et qu'ils estoient en pleine et entiere liberté pour deffendre l'Estat, avec l'aide de leurs bons sujets et serviteurs, tant ceux qui estoient près de leur personne, qu'autres qui en estoient plus esloignez. Laquelle declaration sembloit monstrer que la confederation faite entre le roy de Navarre, le connestable et le duc de Guise, n'estoit point tant pour le fait de la religion que pour la conservation de l'Estat: c'est pourquoi beaucoup de catholiques qui n'avoient autre but que de maintenir leur religion, et pensoient auparavant que la confederation ne visast que là, commencerent à se refroidir; ce qui fut cause que l'edict de janvier fut entierement revoqué, afin que tous bons catholiques s'employassent plus volontiers à la conservation du royaume quand ils verroient qu'il seroit question de la religion seulement, pour laquelle chacun prendroit de bon cœur les armes.

Cependant, afin de ne perdre temps, l'on manda la gendarmerie et ceux des ordonnances de se tenir prests pour le quinziesme du mois de may; et se delivra plusieurs commissions pour lever des gens de pied, et furent faits nouveaux capitaines de tous âges et qualitez; ce que voyans les huguenots, commencerent à s'emparer des villes de Blois, Poictiers, Tours, Angers, Baugency, Chaalon-sur-Saosne, Mascon, La Rochelle, Rouen, Ponteau-de-Mer, Dieppe, le Havre de Grace, Bourges, Montauban, Castres, Montpellier, Nismes, Castelnaudary, Pezenas, Beziers, Agen, la forteresse de Maguelone, Aiguesmortes, le pays de Vivarès, les Sevenes, Orange, Pierre-Latte, Mornas et presque de tout le comté Venaissin autour d'Avignon, Lyon, Grenoble, Montelimar, Romans, Vienne, Cisteron, Gap, Tournon et Valence, où La Mothe-Gondrin, gouverneur, fut tué par les huguenots, qui s'emparerent de plusieurs autres villes, places fortes et chasteaux, comme ils les purent surprendre par diverses inventions et stratagemes, où ils spolierent toutes les eglises et rompirent les images, et les jetterent par terre avec grande animosité.

Dequoy le prince de Condé temoigna estre fort fasché, d'autant que cela contrevenoit à la protestation qu'il avoit faite et ses partisans avec luy, et que c'estoit une occasion aux catholiques de grand mescontentement, qui les encourageoit à prendre les armes ouvertement avec plus de passion. Qui fut cause qu'il fit publier en toutes les villes que l'edict de janvier y fust entierement gardé; mais les courages estoient tellement animez, qu'ils avoient lasché la bride à toute sorte de desordre et de licence, sans aucune conduicte ny raison.

Or la prise de tant de villes, où les huguenots commandoient à discretion, estonna fort la Cour et les catholiques, voyans que c'estoit chose très-difficile de les en chasser sans faire de grandes despenses pour y mener des armées et respandre beaucoup de sang, avec la ruine evidente du royaume, comme s'il eust fallu de nouveau reconquester telles places par le moyen desquelles ils tenoient en subjection les catholiques, et les desarmoient, encore qu'ils fussent en beaucoup plus grand nombre que les huguenots.

Cela occasionna la Reyne, par meur et prudent conseil, mesmement du chancelier de l'Hospital et des confederez, craignant que le Roy ne se trouvast à la fin depouillé de son Estat, estant toutes choses reduites à l'extremité de la guerre civile, d'escrire au prince de Condé pour le prier de venir à la Cour, où elle esperoit que toutes choses se pacifieroient à son contentement et pour le bien du royaume. La cour de parlement de Paris luy escrivit semblablement, luy faisant response aux lettres qu'il leur avoit envoyées, et le certifiant qu'ils avoient donné arrest de son innocence pour le desir qu'ils avoient de luy faire service et le voir bien content auprès du Roy; et que pour le regard de l'edict de janvier, il n'estoit que provisionnel, pour appaiser les troubles, et jusques à ce que l'on vist que les affaires s'en porteroient mieux,

(1) C'est la déclaration du 11 avril 1562, dont nous avons déjà parlé.

ce qui n'estoit point advenu. Quant au fait de Vassy, ils avoient commission du Roy pour en informer et faire la justice, comme ils esperoient faire; si bien qu'il auroit occasion de s'en contenter. Et la conclusion estoit pour l'exhorter à se remettre avec le Roy, duquel il estoit si proche parent.

Mais telles remonstrances n'eurent pas beaucoup de vertu envers luy, d'autant qu'il estimoit que le parlement estoit du tout passionné contre les huguenots; ce qui les affoiblissoit fort, attendu aussi que tous les autres parlemens, baillifs, seneschaux et autres juges et magistrats, suivoient entierement ce qui leur estoit enjoinct et mandé par ladite cour de parlement de Paris. Pour response, le prince fit derechef une declaration (1), qui fut publiée, pleine de protestations et doleances telles et plus grandes que les precedentes. Neantmoins il offroit de se retirer en sa maison, pourvu que ceux de Guise, le connestable et mareschal de Sainct-André se retirassent aussi de la Cour, laissant les armes et le Roy, la Reyne et messeigneurs ses freres en liberté, cependant qu'il garderoit à Sa Majesté les villes saisies par les huguenots.

Il escrivit aussi à l'empereur Ferdinand, au duc de Savoye et au comte Palatin, afin qu'il leur plust s'interposer en ceste affaire comme bons amis et alliez de la maison de France, et induire les uns et les autres à quelque bonne union, ou du moins pour se justifier envers eux de la necessité où il disoit que luy et tous les huguenots de France estoient reduicts.

Mais il estoit mal aisé d'esteindre un feu qui estoit trop allumé entre ceux d'un mesme sang et d'une mesme patrie, où chacun vouloit mettre le bon droict de son costé; et aussi que ces princes estrangers, entr'autres ceux de la maison d'Austriche, ne demandoient pas mieux que de voir ce grand estat de France, si fort et si puissant, se ruiner par ses propres mains. Le duc de Savoye sentoit aussi encore le dommage qu'il avoit eu par la France, où il eust plustost attisé le feu que de l'estouffer, sçachant bien qu'elle auroit plus de perte en un an par les guerres civiles, qu'en vingt contre ses voisins, qui en estoient plus forts et plus asseurez. Car il est certain que la ruine et perdition d'un Estat est la conservation et accroissement des autres; et nul ne perd en ce monde icy, que l'autre ne gagne, et de la corruption de beaucoup de choses se fait la generation. Il est vray que le comte Palatin, que j'ay de ce temps-là cogneu fort passionné pour les huguenots, avoit quelque volonté, s'il eust pu, de moyenner un accord, mais en faveur desdicts huguenots, encore qu'il fust pensionnaire de la maison de France, de laquelle il avoit reçu et les siens de grandes faveurs. Mais il estoit d'autre part suspect aux catholiques, car il avoit abandonné la religion lutherienne, receue par l'interim d'Allemagne, pour prendre la calviniste, dont il se rendoit fort partisan en toutes choses.

CHAPITRE X.

Nouvelles offres des huguenots. — Ceux de Guyse engagez par le pape et les catholiques contre les huguenots. — Reproche des huguenots au cardinal de Lorraine. — Division entre les calvinistes et les lutheriens. — Entreprise des huguenots sur Thoulouse. — Ils s'emparent de Montauban. — Synode tenu par les huguenots à Orleans. — L'armée du Roy marche vers Orleans. — La Reyne mere tasche en vain de terminer les affaires par conference. — Offres envoyées au prince de Condé avec les ordres du Roy. — Sa response. — Profanations et sacrileges commis par les huguenots.

Donc les huguenots de France, se sentans forts de tant de villes et forteresses qu'ils avoient prises, estimerent qu'il seroit aisé de se defendre, ou au moins se pourroient maintenir, combien que le prince de Condé offrist tousjours de se retirer en sa maison, pourveu que ceux de Guise, le connestable et mareschal de Sainct-André, fissent le semblable, ce qu'ils offrirent aussi au Roy de faire par plusieurs fois, pourveu que l'edict de janvier fust revoqué (2), et que nul ne demeurast avec les armes, sinon du vouloir et consentement de Sa Majesté et du roy de Navarre.

La Reyne, mere du Roy, leur fit response que le Roy ny elle ne commanderoient pas à ceux de Guise de se retirer : aussi n'en avoient-ils pas grande volonté, tant pour maintenir leur credit et puissance, que pour estre sommez et interpellez, par le nonce du Pape et tous les catholiques, de maintenir la foy et vraye religion contre les huguenots, et essayer de les exterminer avant qu'ils fussent plus forts.

Si-tost que les huguenots eurent copie de la requeste, ils firent publier leur reponse toute pleine de protestations, comme ils avoient fait auparavant, avec belles parolles, toutesfois piquantes, contre le cardinal de Lorraine, disant

(1) Dans une épître en vers qui parut en même temps que cette déclaration, le prince dit à Catherine de Médicis :

> Avez-vous oublié de m'avoir faict armer,
> Et m'avoir commandé de ne me désarmer
> Tant que vos ennemis auroient espée au poing ?

(2) Il faudrait *ne fut révoqué*

qu'il contrevenoit à la promesse qu'il avoit faite un an auparavant à un prince de l'Empire, auquel il avoit dict qu'il trouvoit toutes bonnes choses et salutaires en la confession d'Ausbourg, et conformes à la religion catholique, offrans tousjours de garder au Roy les villes occupées par eux, qui se monstreroient en toutes choses bons et fideles sujets. De sorte que chacun se vouloit couvrir et aider du manteau royal.

Aucuns disoient que les propos que le cardinal de Lorraine avoit tenus à ce prince de l'Empire, touchant la confession d'Ausbourg, estoient un subtil moyen qu'il vouloit inventer pour diviser les lutheriens d'avec les calvinistes de France, et les mettre en querelle les uns contre les autres : aussi estoient-ils en grande dispute, laquelle n'est pas encore vuidée. Et s'ils eussent esté bien unis et leurs forces conjointes, ils eussent bien donné des affaires aux catholiques; mais ils ont tousjours esté si contraires, qu'au mois de may 1562, les protestans de la confession d'Ausbourg se jetterent sur les François qui avoient leurs ministres et leurs presches à part en la ville de Francfort; et n'y eut moyen d'appaiser la sedition, qu'au prealable les magistrats et la plus grande partie des bourgeois, qui tenoient la confession d'Ausbourg, n'eussent chassé les calvinistes.

En ce temps, les huguenots de Thoulouse, se voyans trop foibles pour se saisir de la ville comme ils avoient deliberé, et, craignans d'estre mal-traictez des catholiques, trouverent moyen d'attirer ès environs d'icelle quelques soldats des monts Pirenées, qui se disoient bandolliers, lesquels, avec l'intelligence qu'ils avoient des huguenots, entrerent en la ville et la surprirent; puis ils se saisirent de la maison de ville, où estoient les poudres et artillerie, et tinrent en leur puissance une grande partie de ladicte ville; mais, n'ayans pu se rendre tout à fait maistres d'icelle ny du chasteau, les catholiques prirent courage, s'assemblerent, vinrent aux armes, et combattirent trois ou quatre jours contre les huguenots, où plusieurs furent tuez de part et d'autre, et quelques maisons brûlées. Et les huguenots, estans advertis que Montluc approchoit avec une armée, se retirerent la nuict du jeudy devant la Pentecoste, et de là surprirent et gagnerent la ville de Montauban, laquelle ils ont depuis tousjours tenue. Ceux qui demeurerent en la ville de Thoulouse furent mal-traictez, car ils furent tous tuez, pendus ou prisonniers.

Enfin les huguenots, animez et bien resolus, se voyans hors d'esperance de paix, firent assembler leur synode general en la ville d'Orleans, où il fut deliberé des moyens de faire une armée, d'amasser de l'argent, lever des gens de tous costez, et enrooller tous ceux qui pourroient porter les armes. Puis ils firent publier jeusnes et prieres solemnelles par toutes leurs eglises, pour eviter les dangers et persecutions qui se presentoient contr'eux.

Lors la Reyne mere, craignant que la personne du Roy et de ses autres enfans fust en danger, ou que ceux qui estoient auprès du Roy se retirassent en leurs maisons, comme ils en avoient fait courir le bruit, disans que Sa Majesté favorisoit les huguenots, et empeschoit tant qu'elle pouvoit que l'on leur fist la guerre, se resolut de laisser partir l'armée qui estoit toute ès environs de Paris, en laquelle il y avoit plusieurs compagnies nouvelles de gens de pied, et la cavalerie pouvoit estre de dix-huit cens ou deux mille chevaux, avec une grande troupe de seigneurs et gentilshommes volontaires en fort bon equipage. Et ainsi l'armée du Roy s'achemina bien gaillarde, et conduite par de bons chefs, et commença à marcher en bataille aussitost qu'elle fut à cinq ou six lieues de Paris, pour tirer vers Orleans.

Les huguenots d'autre costé, qui estoient en cette ville avec le prince de Condé leur chef, pourvoyoient à leurs affaires le mieux qu'ils pouvoient, chacun d'une part et d'autre, monstrant beaucoup de resolution. L'on ne parloit que de donner la bataille : le prince de Condé, qui a tousjours eu plus de courage que de force, se prepare de sortir d'Orleans et se mettre en campagne. La Beauce se trouve avec deux armées pour luy aider à faire la recolte.

La Reyne, mere du Roy, voyant les armes au milieu du royaume, qui n'en promettoient que l'entiere desolation, cherche le moyen de parler au prince de Condé, present le roy de Navarre; ce qu'elle fit au commencement du mois de juin, en un village près de Talsy, où se pensa donner la bataille; et après plusieurs conferences sur le bien de la paix et le repos du royaume, et pour faire poser les armes de part et d'autre, la conclusion du prince de Condé fut que l'edict de janvier seroit gardé inviolablement, sans exception ny limitation, et que ceux de Guise se retireroient en leur maison, comme il offroit de faire de sa part, ce que la Reyne eust bien voulu pour eviter à plus grand inconvenient. Mais pour lors le conseil et toute l'authorité ne gisoit qu'aux armes : et ce qui en estoit le pis, ceux qui les avoient en main, de part et d'autre, n'avoient pas grande volonté de les quitter; aussi le roy de Navarre, par le conseil de ceux de Guise, ne voulut accorder

ny l'un ny l'autre de ces poincts. Tellement que cette entrevue ne servit d'autre chose que d'aigrir davantage les affaires.

Chacun s'estant retiré, et les armées estans près l'une de l'autre, Villars fut envoyé de la part du Roy au prince de Condé, auquel il porta commandement de poser les armes et luy rendre les villes que luy et ses partisans tenoient; et ce faisant, le duc de Guise et ses freres, le connestable et le mareschal de Sainct-André, se retireroient en leurs maisons, et que l'edict de juillet seroit maintenu de poinct en poinct, et seroit pardonné aux huguenots d'avoir pris les armes contre le Roy.

Le prince de Condé fit response qu'il estoit prest de ce faire, pourvu que l'on restablist les choses en l'estat qu'elles estoient auparavant la venue de ceux de Guise à la Cour, et que l'edict de janvier fust observé, et le cardinal de Ferrare, que les huguenots disoient entretenir les divisions, et les autres confederez se retirassent, sauf le roy de Navarre; que la Reyne, mere du Roy, et ledict roy de Navarre eussent le gouvernement libre avec ceux de leur conseil, et qu'il plust au Roy de publier et assembler un concile national, auquel il estoit prest d'assister, s'il plaisoit à Sa Majesté; mais, pour le regard du pardon d'avoir pris les armes, il disoit n'en estre point de besoin, voulant soustenir que c'estoit pour le service du Roy, comme aussi les villes qu'ils tenoient n'estoient que sous son obeissance; offrant de les quitter et faire retirer les huguenots, moyennant les conditions cy-dessus proposées, lesquelles il remettoit, comme il avoit desjà mandé, au jugement de l'Empereur, des princes de l'Empire, du roy d'Espagne, des reynes d'Angleterre et d'Escosse, des seigneurs et cantons des Suisses, et de la republique de Venise. Et pour mieux justifier sa cause, il disoit aussi que s'il estoit question de revoquer l'edict de janvier, il y falloit proceder par les voyes ordinaires et avec meure deliberation, vu qu'il estoit question de la religion, qui est la chose du monde en tous Estats la plus importante; et, sans entrer au merite de la religion, il n'y avoit aucune apparence, avant que l'edict fust revoqué, de tuer, massacrer et emprisonner les huguenots et faire piller leurs maisons, comme l'on avoit fait ès villes de Vassy, Sens et Paris, ès unes par commandement du duc de Guise, ès autres du connestable; veu mesmement que l'on ne trouvoit poinct, ny ne mettoit-on en fait, qu'ils eussent en aucune chose contrevenu à l'edict: nonobstant toutes ces choses, il persistoit en ses offres et conditions.

Mais tout cela n'estoit que belles paroles sans venir aux effets, car, se defians entierement les uns des autres, nul ne se fust voulu desarmer le premier; ainsi Jules-Cesar, qui avoit le gouvernement des Gaules et avoit une grande armée, ecrivoit au Senat qu'il estoit prest de laisser les armes, pourvu que *Pompeius* les laissast aussi, et vinssent tous deux comme personnes privées à pourchasser la recompense de leurs services. Un autre ancien capitaine romain disoit que la guerre estoit juste à ceux auxquels elle estoit necessaire; les huguenots disoient la mesme chose.

Le roy de Navarre et les confederez, que l'on appeloit l'armée du Roy, après toutes ces entrevues et pourparlers, conseillerent de faire sortir des villes tous les huguenots, et leur faire commandement d'en vuider. D'autre part, les huguenots, qui tenoient beaucoup de villes, prirent toutes les reliques des eglises et ce qu'ils purent trouver èsdites villes et ès villages où ils estoient les plus forts, et en firent battre de la monnoye au coin du Roy, disans que c'estoit pour le service de Sa Majesté. De là commencerent toutes sortes de sacrileges, voleries, assassinats, parricides, paillardises, incestes, avec une licence debordée de mal faire de part et d'autre. Il y eut quelques villes qui racheterent leurs reliques des huguenots, lesquels faisoient aussi fondre les cloches pour faire de l'artillerie : aucuns d'eux ne se proposoient pas moins que de marcher droit à Paris, et pressoient fort de donner la bataille; mais l'Admiral ne vouloit en façon du monde hazarder ce peu de gens qu'il avoit; qui fut cause qu'il se mit seulement sur la deffensive.

CHAPITRE XI.

La Reyne pratique une nouvelle conference à Beaugency. — Proposition du prince de Condé. — Justification des seigneurs de son party. — Le prince insiste pour le maintien de l'edict de janvier. — Rupture de la conference. — Lettre au roy de Navarre interceptée. — La Reyne suspecte aux huguenots. — L'Admiral ne veut hazarder la bataille. — Blois assiegé et pris par l'armée du Roy. — Tours rendu au Roy. — Beaugency repris par le prince. — Bourges reduict à l'obeissance. — Angers repris sur les huguenots. — Poictiers pris par le mareschal de Sainct-André, et pillé.

Lors la Reyne, mere du Roy, chercha de nouveau de parlementer avec le prince de Condé, et le roy de Navarre lui ecrivit plus gracieusement qu'il n'avoit de coustume. Et, pour l'induire plus facilement à s'aboucher eux deux, ledict roy de Navarre fit un roole de ceux qu'il

meneroit avec lui, qui estoient tous gentilshommes et ses plus favoris, comme fit le prince de Condé, desquels après estre convenus, le lieu fut ordonné à Beaugency, que le prince de Condé bailla pour cet effet audict Roy, à la charge de le lui rendre si la paix ne se pouvoit conclure · et lors ils firent une treve de huit jours.

En ce second abouchement, le prince de Condé demanda derechef que le cardinal de Ferrare, legat du Pape, et les confederez, se retirassent, horsmis le roy de Navarre, et promit de demeurer entre les mains de la Reyne, mere du Roy, et dudict roy de Navarre, pour ostage de ce qui seroit promis par les huguenots, qui offriroient de faire toutes choses pour le bien de la paix, leurs consciences sauves. Lors se trouverent avec le prince de Condé l'Admiral, le prince Porcian, d'Andelot, La Rochefoucauld, Rohan, Genlis et Grammont, lesquels firent la reverence à la Reyne mere, qui les reçut fort gracieusement, et entendit bien volontiers toutes leurs raisons, par lesquelles ils remonstroient leur innocence et l'equité de la cause qui les avoit induits de prendre les armes, dont les principales occasions estoient l'infraction des edicts et les massacres de ceux qui alloient au presche suivant l'edict de janvier.

La Reyne leur fit pleinement response qu'il estoit impossible d'entretenir deux religions en France ; et d'autant que les catholiques estoient beaucoup les plus forts, il ne falloit pas esperer que l'edict de janvier pust demeurer en vigueur. Le prince de Condé et les seigneurs qui estoient avec luy contesterent fort sur cela, offrans de se bannir plustost du royaume pourvu que l'edict fust gardé ; ce qu'ils disoient pour bailler plus de force et de justice à leurs causes et raisons de prendre les armes. Et lors la Reyne mere du Roy, pour essayer toute sorte de remedes à un danger si proche et si grand, accepta aussi-tost leurs offres, ce qui les estonna fort, car ils ne pensoient pas que Sa Majesté leur portast si peu d'affection, qu'elle pust voir le prince de Condé et tant de noblesse bannie de France. Lors ils repondirent que c'estoit la pratique et le dessein des confederez, à quoy neantmoins ils n'avoient donné conseil ni opinion, car ils ne pensoient pas que les huguenots dussent faire telles offres ; mais le seul but de la Reyne estoit de voir le royaume paisible, et le Roy maistre en quelque sorte que ce fust : occasion pourquoy Sa Majesté promettoit au prince et à ses partisans toutes les seuretez qu'ils voudroient demander, leur remonstrant aussi qu'ils n'auroient ny les forces, ni les moyens de resister aux catholiques.

Or, après plusieurs disputes et raisons deduites de part et d'autre, sans pouvoir rien conclure pour le bien de la paix, le prince de Condé avec sa compagnie se departit de ses offres. Neantmoins il fut sommé par la Reyne mere de se souvenir de ses promesses pour le bien du Roy et du royaume, à laquelle pour response il fit des excuses que l'on lui avoit envoyé des lettres interceptées, ecrites par les confederez du cardinal de Lorraine, par lesquelles l'on luy mandoit que la Reyne mere et le roy de Navarre n'avoient autre desir que d'abolir et exterminer la religion des huguenots, et que les forces du Roy estoient assez grandes pour ce faire, davantage qu'ils estoient fort odieux.

L'on apporta en mesme temps un petit mot intercepté audict prince de Condé, que l'on ecrivoit au roy de Navarre, par lequel les confederez l'advertissoient que sur-tout il ne fust point parlé de l'edict de janvier, mais que l'on parlast de rendre les villes usurpées par les huguenots, et que s'il vouloit faire un acte digne de luy, il fist retenir le prince de Condé son frere. Soit que la lettre fust veritable ou supposée, cela fit perdre toute esperance d'accord, et dès-lors les huguenots se deflerent grandement de la Reyne, disant qu'elle estoit du tout partiale, et gagnée par la maison de Guyse : par ce moyen le prince de Condé et les associez demanderent de se retirer en leur camp, comme ils firent. Quoy voyant, l'armée du Roy resolut de ne perdre plus de temps, ains de combattre, ou avancer quelque chose.

L'Admiral, entendant cette deliberation des catholiques, ne fut pas d'advis que l'on hasardast ce peu de gens qu'ils avoient, veu qu'ils esperoient plus grandes forces, et que par ruses et stratagemes, en temporisant, ils renvoiroient l'armée du Roy sans faire aucun effect : laquelle, voyant que l'armée huguenotte ne vouloit en façon quelconque venir au combat, alla mettre le siege devant la ville de Blois, qui fit mine de se vouloir deffendre ; mais estant l'artillerie pointée sur le bord du fossé, en deux volées de canon fit breche au portail et dedans la courtine, dont les assiegez et habitans de ladicte ville furent si estonnez, qu'en moins de trois heures ils leverent la main pour parlementer. Le sieur Dalluye, secretaire d'Estat, et moy, allasmes pour traicter de la composition ; mais les pauvres habitans, estonnez et esperdus, ne sçavoient sinon demander misericorde avec telle condition que l'on voudroit, parce que quelques huguenots, qui avoient tenu la ville, incontinent qu'ils ouirent tirer l'artillerie, s'enfuirent, tant par la porte de Vienne que du long de la levée : et presque

aussi-tost entrerent par la bresche de la courtine le roy de Navarre, le duc de Guyse, le grand prieur et quelques gentilshommes, pour garder que la ville ne fust pillée et saccagée.

Mais comme les choses estoient desjà en grande alteration, et ces noms de huguenots et papistes portoient avec eux un mepris et une haine si grande, qu'ils se traictoient comme mortels ennemis, les soldats estans entrez de tous costez en la ville, chacun en print où il put, quelque ordre et commandement que l'on eust sceu faire ; et qui ne trouvoit à piller et à prendre y vivoit à discretion.

Incontinent après, la ville de Tours, qui n'avoit pas des garnisons suffisantes, et n'estoit pas meilleure que Blois, s'estonna; et ceux qui estoient dedans pour les huguenots n'avoient pas moins de crainte des catholiques qui estoient en la ville, que de l'armée du Roy. Qui fut cause qu'ils envoyerent vers le roy de Navarre, pour dire que volontiers ils se rendroient à composition, ce qui fut accepté. Alors fut depesché le sieur de Beauvais Nangy, pour aller faire la composition, et avec luy quelques gens de pied et deux cens chevaux. Cette ville fut bien aise de se remettre en l'obeissance du Roy, où les habitants tuerent et noyerent quelques huguenots, pour les outrages qu'ils en avoient receus, et le regret qu'ils avoient d'avoir veu ruiner leurs eglises. Le prince de Condé, pour revanche, reprit la ville de Beaugency, où la pluspart des soldats que le roy de Navarre y avoit laissez en garnison furent tuez.

L'armée du Roy, qui se fortifioit cependant de tous endroicts, alla remettre le camp auquel j'estois devant la ville de Bourges, en laquelle commandoit Yvoy avec nombre de gens de guerre, lequel endura la batterie et les approches; et enfin fut contraint de parlementer et rendre la ville par composition, laquelle lui fut gardée et tout ce qui avoit esté promis aux assiegez, dont la pluspart se mirent en l'armée du Roy, et mesmement ledict sieur d'Yvoy; les autres s'en allerent en la ville d'Orleans.

Quant à la ville d'Angers, ceux qui l'avoient prise s'estoient retirez à Orleans pour se joindre à l'armée du prince, et y avoient seulement laissé bien peu de soldats avec les huguenots du pays, qui avoient promis de garder la ville; mais ils ne tenoient pas le chasteau, qui est l'un des meilleurs et plus forts de la France, et qui commande entierement à ladicte ville. Le duc de Montpensier, qui estoit pour lors dans Chinon, envoya querir le capitaine dudict chasteau, et trois ou quatre des principaux habitans de la ville, le plus secrettement qu'il put, où ils adviserent du jour pour envoyer des forces, qui furent conduites et commandées par Puigaillard, lequel entra de nuit audict chasteau, et de là en la ville, un matin que tous les catholiques avoient le mot du guet de se mettre en liberté; où ils userent tant de dexterité et diligence, qu'ils reprirent leur ville et y tuerent plusieurs huguenots ; autres y furent executez par justice, et leurs maisons abandonnées à la mercy des soldats et habitans catholiques.

En mesme temps le mareschal de Sainct-André prit la ville de Poictiers, en laquelle il entra par le chasteau, et y fut tué plus de huguenots qu'en aucune des autres, parce qu'ils estoient là en grand nombre; toutesfois il s'en sauva beaucoup. Et la ville fut saccagée, où les catholiques n'eurent guere meilleur marché que les huguenots; car plusieurs filles et femmes y furent traictées à la discretion des soldats, sans grande exception d'aage ny de religion. La ville de Poictiers avoit esté prise par quelques Gascons et bandoliers, seulement trois mois auparavant, par le moyen des huguenots habitans d'icelle; où ils avoient vescu à discretion sur les catholiques, saccageans et ruinans toutes les g lises.

CHAPITRE XII.

Guerre contre les huguenots en Normandie. — Le sieur de Castelnau Mauvissiere employé pour le service du Roy au sujet de cette guerre. — Le parlement de Rouen retiré à Louviers. — Le duc d'Aumale fait lieutenant general en Normandie, par soupçon qu'on eut du duc de Bouillon qui en estoit gouverneur. — Siege de Rouen. — Le sieur de Castelnau Mauvissiere continué en plusieurs emplois. — Le duc de Bouillon le fait surprendre en une embuscade par les huguenots qui le menent au Havre. — Diverses intelligences par lui pratiquées durant sa prison. — On lui permet d'aller en Cour. — Le Havre livré aux Anglois par les huguenots. — Les Anglois en mettent les François dehors. — Le sieur de Castelnau Mauvissiere fait un second voyage à la Cour sur sa foy, et se charge des complimens du comte de Warvick pour le Roy. — Son retour au Havre. — Levées faites en Allemagne par le sieur d'Andelot.

Le grand prieur de France, qui estoit allé voir madame de Nevers, comtesse de Sainct-Paul, à present vefve du feu duc de Longueville (1), et le sieur de Matignon, lieutenant du

(1) Marie de Bourbon, mariée à Jean de Bourbon, comte d'Enghien, puis à François de Clèves, duc de Nevers, et en troisièmes noces à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, lequel mourut en 1573 : c'est donc postérieurement à cette date que ces mémoires furent écrits.

Roy en la basse Normandie, en ce temps se joignirent ensemble pour s'opposer aux desseins du comte de Montgommery, qui tenoit la campagne en ce pays-là, et se retirerent en la ville de Cherbourg, d'où ils firent sçavoir au Roy que, s'il luy plaisoit de m'envoyer vers le duc d'Estampes (1), gouverneur de Bretagne, et de Martigues, son neveu, pour leur commander d'amener leurs forces de gens de pied et de cheval, attendu que la Bretagne estoit la province de France moins travaillée des Huguenots, et joindre celles qu'y pourroit amasser le sieur de Matignon avec les leurs, ce seroit le moyen de defaire le comte de Montgommery, qui tenoit la basse Normandie en subjection, et se preparoit pour aller à Rouen, et de reprendre les villes que les huguenots y avoient tenues.

Donc incontinent après la composition de Bourges, le Roy me depescha pour aller trouver lesdicts duc d'Estampes et de Martigues, avec grande priere et commandement, veu que les affaires n'estoient pas grandes en Bretagne, d'amener leurs forces comme il avoit esté advisé; ce qu'ils offrirent fort volontiers de faire, et tout ce qui leur seroit commandé pour le service du Roy. Et aussi-tost s'acheminerent par la basse Normandie, où le grand prieur, qui estoit de la maison de Guise, lequel avoit laissé ses amours pour reprendre les armes, et Matignon qui avoit les forces dudict pays, s'assemblerent avec eux; de sorte qu'estans les plus forts, ils hasterent le comte de Montgommery de s'aller jetter dedans Rouen, parce que les huguenots, lesquels y commandoient à discretion, craignoient le siege devant cette ville, comme celle qui leur importoit entierement et qui incommodoit beaucoup la ville de Paris, à l'occasion du grand trafic et commerce qui est entr'elles : comme aussi la pluspart des nations de l'Europe ont de grandes correspondances en ladicte ville de Rouen, l'une des plus riches et plus marchandes de toute la France.

Ceux du parlement s'estoient retirez à Louviers, où ils tenoient leur seance; mais leurs plus grandes occupations estoient à condamner les huguenots, confisquer leurs biens et les faire mourir, quand ils les pouvoient attraper, comme rebelles. De sorte que ceux dudict parlement et ceux qui tenoient la ville faisoient du pis qu'ils pouvoient, avec grande animosité les uns contre les autres.

Le duc d'Aumale fut fait lieutenant-general en toute la Normandie, à l'occasion que le duc de Bouillon, pour lors jeune seigneur et gouverneur de ladicte province, favorisoit le party des huguenots en tout ce qu'il pouvoit, combien qu'il temoignast vouloir tenir un certain milieu pour estre estimé politique, de ne se mesler ny d'une part ny d'autre. Mais, en matiere de guerres civiles, il faut tenir un party asseuré; car de toutes sortes de nations, du temps mesme des Romains, ceux-là ont esté meprisez qui en ont usé autrement, et par la neutralité on ne se defait de ses ennemis et n'acquiert-on point d'amis.

Or le duc d'Aumale, ayant eu le commandement d'assieger la ville de Rouen, commença par le fort Sainte-Catherine qu'il ne put prendre; il demeura neantmoins avec ses troupes pour tenir la ville en subjection, attendant qu'il eust plus de gens de guerre, ou que le camp du Roy tournast de ce costé-là. Je fus aussi envoyé devers luy, pour sçavoir quelles forces il demanderoit; puis j'allai vers le parlement, pour leur dire qu'ils ne fussent pas si violens à faire mourir les huguenots qui tomboient en leurs mains. Et de là ayant passé à Caën où estoit le duc de Boüillon, pour aller encore trouver le duc d'Estampes, de Martigues, le grand prieur et Matignon, pour leur commander, de la part du Roy, de donner bon ordre aux affaires de la Normandie, et, s'il estoit possible, d'empescher les Anglois d'entrer au Havre de Grace et à Dieppe, et autres villes qui leur estoient promises en cette province, je demeuray une nuit à Caën avec ledit sieur de Boüillon, lequel me parla de l'affection qu'il avoit de faire service au Roy, faisant toutesfois beaucoup de plaintes de la defiance que l'on avoit de luy, et de ce que Matignon et les lieutenans du Roy en la Normandie ne luy obeissoient point, et ne le reconnoissoient en aucune chose : ce qu'il me prioit de dire à Sa Majesté quand je la verrois, et, en attendant, de luy escrire par un courrier qu'il depescheroit ce jour-là.

Cependant j'avois laissé quelques arquebusiers et gens de cheval avec mon train, à deux lieuës de Caën, sur le chemin que je devois reprendre le lendemain pour aller trouver lesdicts duc d'Estampes et de Martigues; de quoy estant jaloux ledict de Boüillon, et que je ne retournois pas trouver le Roy, et davantage qu'il y avoit quelques prisonniers entre les mains de ceux du parlement de Rouen qui luy avoient esté refusez, fit advertir de ses amis et plusieurs huguenots de me faire une embuscade pour me prendre prisonnier : à quoy ayant donné ordre toute la nuit, il me pria de disner encore le lendemain avec luy; mais je partis du matin pour reprendre ma troupe, et fis une grande traitte

(1) Jean de Brosse, époux de la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier.

ce jour-là, auquel ne m'ayant pu attraper, ils firent toute diligence d'advertir lesdicts huguenots et autres qui leur estoient favorables, et quelques troupes qui alloient trouver le comte de Montgommery, pour me couper chemin; ce qu'ayant fait de plusieurs endroits, ils me chargerent en un lieu estroit avec ce peu de gens que j'avois, de sorte que mon cheval ayant esté tué, moy blessé et porté par terre, je fus pris prisonnier par la pratique dudict duc de Boüillon, qui s'en est toutesfois depuis voulu excuser, disant qu'au contraire il avoit voulu empescher l'entreprise.

Je fus mené au Havre de Grace, la nuit ensuivant, par mer, où d'arrivée l'on me menaça de mauvais traitemens, parce que le duc d'Aumale et ceux du parlement de Rouen, qui estoient à Louviers, faisoient, comme ils disoient, plusieurs cruautez contre aucuns de la noblesse qui s'estoient retirez là. Neantmoins je reçus beaucoup de faveur de Beauvois-la-Nocle, qui y commandoit, et fut mis en garde ès mains du jeune de La Curée, qui me fit bon traitement. Cependant je trouvay moyen d'envoyer vers le duc d'Estampes et de Martigues, que j'advertis de tout ce que je leur eusse pu dire moi-mesme; lesquels estans joints avec Matignon et les forces de la basse Normandie, assiegerent et reprirent Sainct-Lo, Vire et autres places, et en chasserent toutes les forces des huguenots, qui estoient eparses et faisoient mille maux. Le comte de Montgommery en ce mesme instant arriva par mer au Havre de Grace pour s'aller mettre dedans Rouen, et ne fut que deux jours à y aller avec ce qu'il put mener le long de la riviere, en plusieurs bons vaisseaux qui luy furent equipez.

Je trouvay aussi les moyens d'escrire au Roy, à la Reyne sa mere, au roy de Navarre, au duc de Guise et au connestable, de tout ce qui se passoit audit Havre, par l'entremise d'un de mes gardes et un sergent major appelé le capitaine *La Rose*, lesquels j'avois gagnez, qui m'asseuroient ne desirer rien tant que de pouvoir partir de là avec quelque bon pretexte pour faire service au Roy, et eus beaucoup de grandes deliberations avec eux, pour voir quels moyens il y auroit d'avoir une porte, et faire une entreprise audit Havre de Grace. Comme nous traitions de ces affaires, je reçus lettres de Leurs Majestez, qui me manderent que je leur ferois un très-grand service si je pouvois traiter quelque chose avec Beauvois et les gentilshommes qui estoient retirez en cette ville de plusieurs endroits de la Normandie, pour la faire remettre en l'obeissance du Roy, sans la mettre entre les mains des Anglois. Mais ledict Beauvois, avec les principaux qui estoient en la ville, me dirent qu'ils ne pouvoient venir à aucune composition, sans en advertir premierement le prince de Condé et l'Admiral.

Cependant ils me proposerent que si je pouvois faire rendre certains prisonniers qu'ils me demandoient, qui estoient entre les mains des ducs de Guise et d'Aumale et du parlement de Rouen, ils me mettroient en liberté et escriroient au Roy et à la Reyne l'occasion qui les avoit meus de se retirer en cette ville-là, laquelle ils conserveroient pour le service de Leurs Majestez et pour le bien du royaume. De quoy ayant trouvé moyen d'advertir Leursdictes Majestez, ils m'escrivirent incontinent que je fisse tout ce que je pourrois pour les aller trouver; ce qui me fut accordé, tant par ledict sieur de Beauvois que par les principaux du Havre, qui temoignoient desirer quelque bon accord. J'allay donc trouver Leurs Majestez, le roy de Navarre et le Connestable, ausquels je fis quelques ouvertures des choses que demandoient ceux qui estoient retirez audit Havre, toutesfois peu raisonnables.

Neantmoins pour le desir que la Reyne, mere du Roy, avoit que cette ville ne fust mise entre les mains des Anglois, lesquels avoient capitulé avec le vidame de Chartres (1), qui estoit en Angleterre de la part du prince de Condé et des huguenots pour avoir de l'argent, moyennant lequel ils avoient promis de livrer ledict Havre, Dieppe et quelques autres places de Normandie, je fus aussi-tost depesché pour retourner leur porter une sincere volonté du Roy, et des conditions raisonnables, avec la seureté de la vie, des biens et des estats de tous ceux qui estoient en ladicte ville, tant bourgeois qu'autres, qui y commandoient, et mesme pour le sieur de Cros, qui en avoit esté gouverneur.

Le lendemain, après que je fus de retour au Havre de Grace, les mareschaux des logis et fouriers de l'armée d'Angleterre arriverent pour marquer les logis; et le premier qu'ils firent fut à la tour et aux principaux bastions, temoignans assez qu'ils se vouloient rendre les maistres de cette place, en laquelle les François qui y commandoient, au lieu d'en estre faschez, se rejouissoient de leur venue, me disant qu'ils n'avoient pas faute d'amis estrangers; et comme le Roy et les confederez, et chefs de son armée, avoient

(1) Jean de la Ferrière, seigneur de Maligny. Le traité est du 10 septembre 1562. Élisabeth déclara dans un manifeste qu'elle ne faisoit point la guerre à Charles IX, mais qu'elle vouloit sauver de l'oppression et du massacre les sujets de son bon frère.

fait faire des levées de reistres et lanskenets par les comtes Rhingrave et de Rokendolf, ils m'asseuroient qu'ils avoient eu nouvelles que d'Andelot auroit semblablement des reistres et lanskenets, et qu'ils mettroient tant d'estrangers en France, qu'il seroit mal aisé de les en chasser quand l'on voudroit.

Quatre ou cinq jours après, le comte de Warwik, frere aisné du comte de Leicester, et grand-maistre de l'artillerie d'Angleterre, arriva avec cinq à six mille hommes de pied anglois, et deux à trois cens chevaux, et force jeunes gentilshommes de cette nation, tous lesquels et ledict comte Warwik estoient de ma cognoissance. Je les vis debarquer et loger, et en moins de trois jours se faire maistres de ladicte ville et en mettre dehors les François, auxquels ils baillerent quelques armes, poudres et munitions, pour s'aller mettre dans Rouen avec le comte de Montgommery, qui s'estoit entierement asseuré de ladicte ville, et avoit fait rompre les eglises pour prendre les reliques, et mis toutes choses à la mercy des soldats ramassez de plusieurs endroits, et mal policez, qui prenoient des catholiques tout ce qu'ils avoient, les chassoient ou rançonnoient à discretion. Et comme j'estois prisonnier des François sur ma foy, et avec beaucoup de liberté, je me trouvay avec eux aussi prisonnier des Anglois, y estant les François sans aucune authorité.

Mais ayant beaucoup de cognoissance avec le comte de Warwik, lequel me traita bien, et plusieurs desdicts Anglois, pour les affaires que j'avois traitées en Angleterre, il desira que je fisse encore un autre voyage sur ma foy, pour dire à Leurs Majestez qu'entrant dedans le Havre de Grace, il n'avoit autre commandement de la reyne d'Angleterre, sa maistresse, que de faire service au Roy et à son Estat, le voyant si affligé et en l'extremité des guerres civiles. Je ne voulus pas accepter cette charge en cette façon, mais bien offris-je audict comte de Warwik d'aller devant le Roy, et luy dire comme il s'estoit entierement saisi de la forteresse du Havre de Grace, et que j'en avois veu les François, fors Beauvois et quelque peu de sa suite, qui n'y avoient plus aucun commandement; et que si ledict sieur comte pretendoit quelque chose du Roy, je ferois volontiers le voyage, et luy en rapporterois les nouvelles.

Sur cela je pris l'occasion, estant toujours prisonnier sur ma foy, de retourner à la Cour et en nostre armée, pour faire entendre à Leurs Majestez ce que j'avois veu, et aux chefs de l'armée. Et comme j'estois allé avec des paroles de la part du comte de Warwik, sçachant bien qu'elles ne serviroient de rien que pour faciliter ma liberté, je fus semblablement redespesché de la Cour, avec autres paroles qui ne pouvoient que contenter ledict comte et la reyne d'Angleterre, sa maistresse, et aussi pour luy remonstrer que, n'y ayant encore que peu de temps qu'il s'estoit fait une bonne paix avec le feu roy Henry, par le moyen du traité de Casteau-Cambresis, ladicte reyne d'Angleterre n'avoit point d'occasion de s'en despartir envers le roy Charles IX son fils, estant prince jeune qui ne l'avoit point offensée; et que davantage elle decherroit de son droit de Calais par le traité fait audict Cambresis, si elle faisoit la premiere quelque innovation de guerre.

Or cela, comme j'ay dit, n'estoient que paroles et discours, car la guerre s'eschauffoit de tous les costez de la France; et les levées que faisoit d'Andelot en Allemagne s'avançoient fort tant des dix cornettes de reistres, qui faisoient environ deux mille six cens chevaux, que de douze enseignes de lanskenets, qui faisoient trois mille hommes de pied, sous la conduite du mareschal de Hessen, qui estoit un pauvre soldat.

CHAPITRE XIII.

Siege de Rouen et prise du fort Saincte-Catherine. — Le Roy tasche en vain de l'avoir par composition pour le sauver du pillage. — Le sieur de Castelnau Mauvissiere traicte de sa rançon, et vient servir au siege. — Pourquoy on ne vouloit point forcer Rouen. — Le Roy de Navarre blessé au siege. — Rouen pris de force, pillé nonobstant les ordres du Roy et les soins du duc de Guyse, et mesme par ceux de la Cour qui accoururent au butin. — Le comte de Montgommery, gouverneur de Rouen, se sauve. — Punition de quelques rebelles et huguenots. — Modestie des Suisses au pillage de Rouen. — Mort du roy de Navarre. — Resolution du siege du Havre. — Le sieur de Castelnau Mauvissiere y est employé.

L'armée du Roy s'avançant, alla mettre le siege devant Rouen et au fort Saincte-Catherine, qui fut pris après quelque batterie, lors que ceux de dedans estoient à disner, faisans mauvaise garde, ce que quelques-uns des nostres ayant recogneu, firent signe aux soldats, lesquels au mesme temps monterent, et donnerent l'espouvante à ceux de dedans, qui s'enfuirent en la ville : il y eut peu de perte, sinon de Randan, qui y fut blessé aux jambes d'une grenade dont il mourut, ayant la charge de colonel de l'infanterie françoise en la place de d'Andelot : le Roy se vint loger dedans le fort.

Le camp resserra lors la ville de si près, que,

n'estant poinct fortifiée, d'heure en autre ils couroient le hasard d'estre pris : neanmoins ils se monstroient resolus et opiniastres. L'on fit une batterie à la tour du Colombier, qui estoit une tour ronde et d'assez bonnes estoffes : quelques ravelins et flancs furent rompus et levez par nostre artillerie, qui estoit fort près du rempart; le fossé fut percé et pris, et aussitost nos soldats y furent logez. Le Roy et toute la Cour, du mont Saincte-Catherine voyoit battre cette ville, des plus riches de son royaume. Il y avoit quelques pieces au long du costeau dudict mont Sainte-Catherine, qui battoient en courtine tout du long de ladicte ville; et de là se voyoient tous ceux de dedans, et leurs ouvrages, reparations, retranchemens, et les traverses qu'ils faisoient pour se sauver de l'artillerie qui les endommageoit fort. Neantmoins l'on ne desiroit pas prendre cette ville par force, s'il estoit possible de l'avoir par composition, pour la crainte que l'on avoit de la voir saccager sans remede, comme elle fust depuis par l'opiniastreté de ceux de dedans.

Un peu devant la prise de la ville, je fus encore renvoyé au Havre de Grace; mais, voyant que c'estoit chose inutile de parler d'y faire aucune composition, je trouvay moyen de me faire liberer entierement de ma foy, en faisant rendre quelques prisonniers, après avoir recognu tout ce qui se pouvoit de la place, et de l'ordre que tenoient les Anglois : lesquels s'estonnoient de voir Rouen serré de si près, qu'il eust esté pris vingt jours plustost qu'il ne fut, si l'on n'eust esperé d'y faire quelque composition, comme l'on en chercha tous les moyens, ayant souvent ouy dire au duc de Guise qu'en vingt-quatre heures il eust pris la ville d'assaut, si le Roy eust voulu : mais le chancelier de L'Hospital insistoit tousjours qu'il ne la falloit forcer, et que c'estoit une mauvaise conqueste que de conquerir sur soy-mesme par armes, et que si cette ville estoit pillée, Paris s'en ressentiroit, et les estrangers qui y avoient leurs biens en demanderoient la raison au Roy. L'on envoya le capitaine des gardes escossoises et le sieur d'O deputez, pour voir s'il se pourroit faire quelque accord; mais ceux de dedans demeurerent resolus en leur opiniastreté.

Le roy de Navarre, prince vaillant, et jaloux de l'honneur plus que de la vie, estant dedans le fossé fut blessé en l'espaule droite, dont il mourut, ainsi que je diray cy-après. Le duc de Guise, voyant l'obstination des assiegez, et principalement du comte de Montgommery, lequel fit paroistre autant d'opiniastreté que de courage, m'envoya par plusieurs fois des tranchées, et mesme du fossé, devers le Roy, la Reyne sa mere et leur conseil, qui estoient au mont Saincte-Catherine, pour leur dire que s'ils vouloient la ville seroit prise en moins de deux ou trois heures, ce qu'il ne vouloit faire sans leur bien exprès commandement; à quoy Leurs Majestez reculoient tant qu'il estoit possible, esperans tousjours de faire quelque composition.

Mais comme les obstinez se perdent à la fin, et voyant que l'on perdoit temps, il fut resolu, après leur avoir donné un faux assaut, où il demeura quelques lanskenets sur le haut du fossé, et avoir mis le feu à la mine, de les prendre par force, comme il fut fait : car ayant le duc de Guise gagné et saisi le ravelin d'une porte, et logé plusieurs enseignes dedans le fossé, où il y avoit quantité de jeunes seigneurs avec luy, entre lesquels le duc de Nevers et plusieurs autres de la noblesse françoise y furent tuez ou blessez, estant main à main avec ceux de dedans, ils furent incontinent contraints d'abandonner le rempart qui fut entrepris. Quoy voyant le duc de Guise, lequel estoit prest d'executer sa promesse de prendre la ville en peu de temps quand il seroit ordonné, envoya derechef devers le Roy pour sçavoir sa volonté; mais Sa Majesté remit les choses à la victoire, priant et commandant, s'il estoit possible, que la ville ne fust point pillée, au contraire que l'on fist tout ce qui seroit possible pour contenir les capitaines et soldats, par quelques promesses d'honneur et de bienfaits, et d'une paye franche, s'ils s'abstenoient du pillage.

Lors le duc de Guise fit une harangue aux capitaines et soldats sur le haut du rempart, où j'estois present, les priant et admonestant tous de considerer qu'ils estoient François, et que c'estoit l'une des principales villes du royaume, où plusieurs estrangers avoient tous leurs biens; que ce seroit une très-mauvaise condition qu'ils les perdissent par l'opiniastreté de ceux qui y commandoient; que la victoire de se commander estoit plus grande que celle qu'ils pouvoient remporter sur leurs ennemis; que ce seroit chose indigne de soldats bien disciplinez de ruiner et saccager la ville de son souverain, contre sa volonté et en sa presence, et qui le trouveroit fort mauvais, et au contraire recognoistroit leur obeissance en cette occasion; parquoy il prioit d'affection les seigneurs, capitaines et soldats, de ne se debander point, n'entrer en aucunes maisons, ne piller, ne prendre aucune chose sur les habitans, et n'exercer point de cruautez contre les vaincus : davantage il leur fit entendre qu'il estoit adverty que les gens de guerre s'es-

toient retirez au vieil marché et aux chasteaux, où il faudroit combattre. Et après avoir, autant qu'il put, persuadé un chacun, il les pria de luy faire cette promesse, qui luy fut donnée generalement; aussi promit-il de faire donner une paye franche ausdits capitaines et soldats.

Ainsi nous entrons dedans la ville avec peu de resistance, les assiegez fuyent, la ville est incontinent pleine de gens de guerre, qui tous se debandent, vont au pillage, rompent et saccagent les maisons, prennent un chacun à rançon : les courtisans y accourent du mont Saincte-Catherine, qui sont les plus aspres à la curée; chacun lors se loge à discretion, quelque commandement que le duc de Guise fist à ceux qui avoient authorité, d'entrer ès-maisons, de tuer et chasser les soldats, et les jeter par les fenestres, pour les garantir de piller et saccager; ce qui ne fut possible. La nuit estant proche, chacun qui en put avoir en prit, et toute l'armée se logea dedans la ville.

Le comte de Montgommery se sauva dedans une galere qui estoit en la riviere, de celles qui avoient mené la reyne d'Escosse en son royaume; et, ayant promis liberté aux forçats, il passa pardessus la chaisne, qui fut rompue et faussée, au hasard de la galere et des hommes qui estoient dedans; les autres assiegez se sauverent aussi en autres vaisseaux, quelque devoir que ceux qui estoient commis, tant sur la riviere que sur les bords d'icelle, avec quelques pieces d'artillerie, fissent pour les empescher de passer.

Il y eut quelques soldats qui estoient demeurez dedans la ville, qui furent pris prisonniers, bien peu de tuez; trois ou quatre des principaux de la ville furent pendus, entr'autres le president Mandreville, le sieur de Cros, qui avoit baillé le Havre de Grace, et le ministre Marlorat.

Ainsi cette grande ville, pleine de toutes sortes de richesses, fut pillée l'espace de huit jours, sans avoir esgard à l'une ny à l'autre religion, nonobstant que l'on eust, dès le lendemain de la prise, fait crier, sur peine de la vie, que chaque compagnie et enseigne, de quelque nation qu'elle fust, eust à se retirer au camp et sortir de la ville; à quoy fort peu obeirent, horsmis les Suisses [lesquels ont tousjours gardé et gardent encore grande discipline et obeissance], qui n'emporterent autre butin, que quelque peu de pain et choses pour manger, chaudrons, pots, et autres ustencilles et vaisselles pour leur servir en l'armée : mais les François se fussent fait tuer plutost que de partir tant qu'il y eut dequoy prendre.

La Cour se logea dedans la ville, où il fut advisé de faire porter le roy de Navarre, pour voir s'il y auroit moyen de trouver quelque remede à sa blessure : de laquelle, comme l'on deliberoit de le faire porter du long de la riviere, il mourut à Andely, le 17 decembre 1562, et fut fort regretté de la Cour et de toute l'armée, ayant esté l'un des plus vaillans et meilleurs princes de son temps, comme en cette race et maison il ne s'en est point vu d'autres.

Après la mort du roy de Navarre, l'on advisa aux autres affaires qui estoient presque en tous les endroits du royaume, et ausquelles il falloit plus promptement remedier : comme d'assieger le Havre de Grace où estoient les Anglois, pour ne laisser cette nation prendre pied en France, à l'occasion des grandes pretentions qu'ils y ont eues au temps passé. Ainsi il fut conclu d'y envoyer le comte Rhingrave, avec un regiment de trois mille lanskenets, et quatre cornettes de reistres, qui faisoient douze cens chevaux, afin de resserrer les Anglois en la ville, et les autres de cette nation qui estoient à Dieppe et autres endroits de la Normandie, et de leur retrancher les moyens d'avoir des vivres du pays, et autres commoditez qui se trouvent en lieu si fertile.

Et parce que je cognoissois cette place, de laquelle je ne faisois que sortir de prison, je fus mandé pour estre quelque temps avec ledit comte Rhingrave avec six compagnies de gens de pied, chacune de deux cens hommes, et cent chevaux françois, comme ledit comte l'avoit requis; lequel estoit l'un de mes plus grands amis, et avoit infiniment desiré que je demeurasse avec luy, et fit loger mes chevaux avec ses reitres et les gens de pied avec ses lanskenets; et encore quelques enseignes françoises, qui estoient en Normandie nouvellement levées, furent ordonnées de demeurer avec luy pour clorre ledit Havre de Grace et tenir les Anglois qui y estoient en telle subjection qu'ils ne pussent sortir ny recevoir aucune commodité de la terre. L'un des regiments de lanskenets demeura depuis en l'armée du Roy, laquelle, après la prise de Rouen, l'on advisa d'employer à ce qui seroit le plus necessaire, et en premier lieu pour couper chemin à celle des huguenots, lesquels se fortifioient de tous les costez de la France, avec les estrangers, lanskenets et reistres, que d'Andelot avoit levez sous la charge et conduite du mareschal du landgrave de Hessen pour joindre les forces qu'avoit le prince de Condé, qui se promettoit d'assieger la ville de Paris; chose de fort grande entreprise, et encore de plus difficile execution, comme il se verra cy-après par les choses qui s'en sont ensuivies.

LIVRE QUATRIESME.

CHAPITRE PREMIER.

Retour de la Cour à Paris. — Le comte Rhingrave et le sieur de Castelnau Mauvissiere marchent pour le siege du Havre. — Belle escarmouche entre les reistres et les Anglois près de Graville. — Miserable estat de la Normandie.

Or, mon fils, la ville de Rouen estant prise, le roy de Navarre mort, et le Connestable, qui commandoit à l'armée, ayant donné ordre d'y laisser des garnisons, remparer les bresches et murailles rompues, et remis les catholiques et ceux du parlement en leurs sieges et maisons, la Cour et le camp s'acheminerent vers Paris, tant pour conserver cette ville que pour donner ordre à toutes les affaires du royaume.

Le comte Rhingrave (1) se voulant loger à Graville, devant le Havre de Grace, ville qui estoit bien munie d'artillerie, il en sortit six ou sept mille Anglois et deux cens chevaux à la portée et faveur de ladicte artillerie, cherchans les avantages, comme s'ils eussent voulu donner une bataille; ce que voyant ledict comte Rhingrave, et que desjà il estoit fort advancé pour se loger, ny ayant plus moyen de se retirer, fit attaquer l'escarmouche, qui de part et d'autre s'eschauffa et se fit de telle sorte, qu'il ne s'en est point veu de plus grande de nostre temps. Je vis lors les lanskenets, aussi bien que les François, faire tout ce qui estoit possible, non en une escarmouche, mais en un grand combat, auquel le comte Rhingrave se trouva si empesché, qu'il commanda aussi-tost de faire venir ses reistres, lesquels se meslerent courageusement parmy les Anglois qui estoient à la porte de la ville, de laquelle l'artillerie incommodoit fort nos gens. Bassompierre (2), lieutenant-colonel des lanskenets dudit comte, entr'autres, y fut blessé et pris prisonnier avec plusieurs François.

Ledit comte s'estant retiré et logé près de la ville, commença de resserrer les Anglois de plus près, qui faisoient neantmoins tous les jours quelques sorties; comme aussi de nostre costé se faisoient nouvelles entreprises, et en conservant la Normandie des Anglois, elle estoit doublement travaillée par les reistres et lanskenets, qui ruynoient le pays et desesperoient un chacun, tant la noblesse que le tiers-estat, dont la plus grande partie estoient contraincts d'abandonner leurs maisons.

(1) Philippe, comte du Rhin.

(2) Père de l'auteur des mémoires qui font partie de cette collection.

CHAPITRE II.

Chaalon et Mascon repris par le sieur de Tavannes sur les huguenots. — Grands desordres en Provence et Dauphiné à cause du massacre de Cabrieres et de Merindol. — Grande guerre en Provence entre le comte de Tende, huguenot, et le comte de Sommerive son fils, chef du parti catholique. — Exploits du baron des Adrets contre le comte de Suze. — Cruauté du baron des Adrets. — Arrest du parlement contre les huguenots d'Orleans, qui declaroit le prince de Condé estre prisonnier entre leurs mains. — Le conseiller Sapin et l'abbé de Gastines pendus par represailles à Orleans. — Leur mort vengée. — Sentiment du sieur de Castelnau sur toutes les violences de part et d'autre, et sur l'inutilité de tant de secours estrangers entretenus par le Roy à la ruyne de son royaume. — Dangereuses intelligences des huguenots avec les Anglois et les princes d'Allemagne. — Deux services importans rendus au Roy en Angleterre contre le party huguenot, par le sieur de Castelneau Mauvisiere. — Le Roy escrit aux princes d'Allemagne pour empescher une levée de reistres par le sieur d'Andelot. — Manifeste du prince de Condé contre l'arrest rendu par le parlement de Paris contre les huguenots.

En ce mesme temps la guerre se faisoit par tous les endroits de la France : Tavannes, lieutenant pour le Roy en Bourgogne en l'absence du duc d'Aumale, reprit sur les huguenots Chaalon et Mascon, que Montbrun tenoit, lequel, se defiant de ses forces, se retira une nuit auparavant que Tavannes fust arrivé, et mena ses soldats en la ville de Lyon, que tenoient les huguenots, tellement que la Bourgogne en demeura exempte.

Mais en Provence et Dauphiné, il se fit de grands meurtres, tant des catholiques que des huguenots; car, outre l'animosité qui estoit entr'eux, ces peuples-là sont farouches et belliqueux de leur nation, et des premiers qui s'estoient despartis, il y a trois cens ans, de l'eglise catholique romaine, sous le nom de *Vaudois*, lesquels on disoit alors estre sorciers; mais il se trouva qu'ils estoient plustost huguenots. Depuis, le baron de La Garde avec le sieur de Cepede (1), premier president de Provence, l'an 1555 (2), mena quelques soldats à Cabrieres, Merindol et autres villages, qui en firent mourir quelques-uns, dont les huguenots d'Allemagne et les cantons des Suisses firent plainte au roy Henry II; et, à cette cause, ledict president et tout le parlement de Provence fut suspendu, jusques à ce qu'il se fust justifié, et la cause renvoyée au parlement de Paris pour en cognoistre.

Cela fut cause de faire multiplier les huguenots sous les roys Henry et François II; mais, après les meurtres de Vassy et de Sens, les catholiques se licencierent un peu plus sur les huguenots de Provence, où il en fut tué en divers lieux. Combien que le baron de Cursol, depuis fait duc d'Uzès, chevalier d'honneur de la Reyne, mere du Roy, tenant le party des huguenots et de leur religion, eust aucunement reprimé les seditions, si est-ce que, comme il fut party du pays, les catholiques reprirent les armes sous la conduite de Sommerive (3), fils aisné du comte de Tende, lequel prit les armes contre son pere, gouverneur de Provence, qui favorisoit et tenoit le party des huguenots; lesquels s'assemblerent sous la conduite de Mouvans, et prirent la ville de Cisteron, ayans auparavant pris celle d'Orange; où Sommerive, comme l'on disoit, fut persuadé par le vice-legat d'Avignon, neveu du Pape, de s'acheminer, voyant que ladite ville d'Orange estoit grande et malaisée à garder, et qu'elle seroit plus facile à prendre, comme elle fut, y ayant esté tué grand nombre des huguenots par les catholiques, qui se voulurent venger des injures, pilleries et dommages qu'ils avoient receu d'eux, et en jetterent quelques-uns par les fenestres, et pendirent les autres par les pieds.

Peu de temps après, le comte de Suze, qui s'estoit joinct avec Sommerive en Provence, reprit Pierre-Latte et Mornas au comté Venaissin: ce qui estonna fort les huguenots de ce pays-là, qui voyoient le traitement fait à la ville d'Orange, laquelle pensoit estre exempte de l'obeissance du Roy et du Pape. Lors le baron des Adrets, qui avoit esté capitaine en Piedmont avec le mareschal de Brissac, sortit de Lyon avec quelques compagnies, vers le commencement de juillet, et alla rechercher le comte de Suze, qui vouloit assieger Vaureaz, tenu par les huguenots, et eut quelque avantage sur ledit comte, qui se retira avec la pluspart de ses gens. Qui fut cause que le baron des Adrets reprit les villes que le comte de Suze avoit ostées aux huguenots au comté Venaissin, et entr'autres Mornas, où environ deux cens catholiques qui avoient composé de rendre la ville s'estoient retirez au chasteau, estimans que la capitulation leur seroit tenue, de sortir la vie et les bagages sauves; neantmoins, sans avoir esgard à la foy jurée et publique, le baron des Adrets (4) les fit cruellement precipiter du haut du chasteau, disant que c'estoit pour venger la cruauté faite à Orange. Aucuns de ceux qui furent precipitez et jettez par les fenestres, où il y a infinies toises de haut, se voulans prendre aux grilles, ledict baron leur fit couper les doigts avec une très-grande inhumanité.

Il y eut un desdicts precipitez qui, en tombant du haut en bas du chasteau, qui est assis sur un grand rocher, se prit à une branche, et ne la voulut jamais abandonner; quoy voyant, luy furent tirez infinis coups d'arquebuse et de pierres sur la teste, sans qu'il fust possible de le toucher. Dequoy ledict baron estant esmerveillé, luy sauva la vie, et reschappa comme par miracle. J'ay esté voir le lieu depuis avec la Reyne, mere du Roy, estant en Dauphiné; celuy qui fut sauvé vivoit encore là auprès. Le mesme baron des Adrets, quelque temps après, assiegea et prit Montbrison (5) en Forest, et en fit precipiter encore cinquante, disant pour toutes raisons que quelques-uns des siens avoient esté tuez en capitulant pour la reddition de la ville. Et là on remarqua plus de cruauté qu'ès lieux precedens; et, à la verité, il sembloit que par un jugement de Dieu, elles fussent reciproques tant d'un costé que d'autre; et Orange fut

(1) Lisez d'Oppede. — (2) Lisez l'an 1545.

(3) Il se livra contre les protestans à d'horribles cruautés: en une année que dura la guerre, on dit qu'il en fit périr dans les supplices 1510: 770 hommes, 460 femmes et 80 enfans.

(4) De Thou et d'Aubigné accusent Montbrun de cette action.

(5) D'Aubigné dit que des Adrets fit massacrer les assiégés à l'exception de trente; pendant son dîner, il les fit ranger près d'un précipice et leur ordonna de s'y jeter successivement: l'un d'eux s'étoit arrêté. *Quoi!* dit le baron, *tu en fais à deux fois!* — *Monsieur,* répondit le prisonnier, *je vous le donne en dix*. Cette réponse lui valut sa grâce.

estimée le fondement de celles qui se faisoient au Dauphiné de sang froid par les huguenots. Bref, toutes choses estoient reduites à l'extremité; ledict baron des Adrets y fit bien parler de luy, et son nom fut cogneu par toute la France. Ainsi la guerre civile estoit comme une rage et un feu qui brûloit et embrasoit toute la France.

En ce temps, la cour de parlement de Paris, sur des lettres patentes envoyées par le Roy le vingt-cinquiesme juillet, declara ceux qui tenoient la ville d'Orleans rebelles et coupables du crime de leze-majesté, horsmis le prince de Condé, comme estant iceluy detenu et arresté prisonnier des huguenots. En vertu de cet arrest, l'on prenoit tous ceux de la religion que l'on attrapoit portant les armes, et procedoit-on contre eux criminellement, comme coupables de leze-majesté. Et, davantage, la cour de parlement condamna et fit executer à mort Gabaston (1), lieutenant du capitaine du Guet, pour s'estre monstré trop partisan des huguenots.

Cela et la condamnation du ministre Marlorat, et autres qu'on fit mourir par justice en plusieurs villes reprises par l'armée du Roy, irrita fort les huguenots de la ville d'Orleans, qui jurerent de s'en venger; et prirent, par forme de represaille, un nommé George de Selve, que l'on disoit aller en Espagne, Sapin, conseiller au parlement de Paris, et l'abbé de Gastines. Pour le regard de Selve, il fut rendu pour le sieur de Luzarche, que l'on tenoit prisonnier à Paris pour la religion; mais le conseiller Sapin avec l'abbé de Gastines, et le curé de Saint-Paterne (2) d'Orleans, furent pendus, ce qui estonna et esmeut fort la cour de parlement et les catholiques qui portoient les armes pour le Roy, voyant la hardiesse des huguenots contre les sujets de Sa Majeste : et n'y avoit catholique qui ne craignist d'estre traicté de mesme façon s'il tomboit entre leurs mains. La cour de parlement, pour revanche, en condamna aussi quelques autres à estre pendus, à la poursuite du president Le Maistre, de qui le conseiller Sapin estoit nepveu (3).

Alors l'on cogneut la necessité qu'il y avoit de garder la foy et n'user de telles violences, possible envers les innocens autant que contre les coupables; car, sans adjouster malheur sur malheur, la France estoit assez travaillée des estrangers, qui marchoient pour les uns et les autres, et desquels on se fust bien passé: car il est certain que les forces du Roy estoient suffisantes pour faire teste aux huguenots, et peu à peu les reduire en son obeissance, sans appeller tant d'estrangers, attendu qu'il y avoit pour lors en France cent catholiques pour le moins contre un huguenot (4); joint aussi que la pluspart des reistres et lanskenets qui estoient au service du Roy estoient huguenots, et mesmement le comte Rhingrave, qui m'a souvent dit que la guerre civile luy desplaisoit fort en France, encore qu'il y eust beaucoup de profit, comme de faire la monstre sur les vieux rooles; à quoy se sont depuis accommodez les reistres et lanskenets, aussi bien que les Suisses, où toutesfois il n'y a que les colonels et capitaines qui ayent du gain : et c'est chose à quoy le prince qui se sert de ces nations doit bien prendre garde; car à la fin il n'a qu'une moitié de gens de guerre en effet, et les autres en papier; et faut payer ceux qui sont retournez dès la premiere monstre en Allemaigne ou en Suisse. Davantage, c'estoit une chose fort perilleuse que d'appeller des estrangers de religion contraire, et envoyez par les princes d'Allemagne, qui ne demandoient que l'entretenement de nos guerres civiles, aussi bien que les Anglois et Espagnols.

Aussi les huguenots prenoient ce pretexte et s'excusoient de la levée de reistres et lanskenets qu'avoit amené d'Andelot, sur ce qu'on avoit fait venir toutes sortes d'estrangers pour les exterminer. Et puis dire en cet endroit que, comme l'on ne peut croire ce que l'on ne desire point, les chefs de l'armée du Roy ne pouvoient croire que ledict d'Andelot pust faire cette levée, dont neantmoins j'avois adverty le Roy, la Reyne et le roy de Navarre, dès-lors que j'estois prisonnier au Havre de Grace, comme en ayant veu ceux qui s'estoient trouvez à la capitulation. Et il est certain que les Anglois ne se fussent jamais hazardez de faire descente en la Normandie, s'ils n'eussent premierement esté asseurez de la levée que faisoit ledict d'Andelot, de laquelle la pluspart de l'argent estoit venu d'Angleterre.

Et depuis ce temps-là toutes les pratiques et levées que les huguenots ont faites en Allemagne, ils les ont premierement commencées audit Angleterre, où j'en ay empesché deux de très-grande importance pendant que j'y ay esté ambassadeur : l'une fut l'an mil cinq cens soixante et dix-huit, qu'avoit promis de mener le duc Casi-

(1) Il avoit, l'année précédente, pris le parti des protestants dans le tumulte de Saint-Médard, et on lui attribuoit la mort de plusieurs catholiques.

(2) Ce curé fut pendu comme délateur.

(3) Il étoit son beau-frère, et non son neveu.

(4) Dans les remontrances de Catherine de Médicis au pape Pie IV, elle dit que les calvinistes formoient la quatrième partie de la nation, et que les trois quarts des gens de lettres partageoient leurs opinions.

mir, et de ne sortir jamais de France qu'il n'y eust mis toutes choses à l'extremité; l'autre fut quand le prince de Condé vint en Angleterre (1), lorsque La Fere estoit assiegée, pensant y avoir de l'argent pour faire marcher les reistres et lanskenets qu'il avoit errez et retenus : mais je fis en sorte, avec la reyne d'Angleterre et ses principaux conseillers, que l'amitié du Roy fut preferée à celle de son sujet, et à la passion de ceux qui avoient precipité le roy de Navarre en cette guerre; de quoy je parleray, Dieu aidant, en son ordre, et retourneray à ce que le Roy et les chefs de son armée ne crurent pas assez tost que d'Andelot pust amener des reistres et lanskenets, et qu'il pust les passer, comme il fit.

Raison pour laquelle le Roy fut conseillé d'envoyer en Allemagne, et escrire à l'electeur Palatin, pensionnaire de France, au landgrave de Hesse, et autres princes affectionnez aux huguenots, qu'ils n'eusssent à les secourir, parce qu'ils estoient rebelles et sacramentaires, qui ne cherchoient autre chose que la ruine des huguenots de la Germanie et confession d'Ausbourg, contraires en plusieurs choses à la confession de Geneve; qui fut cause que les huguenots incontinent firent publier, pour la justice de leur cause, la necessité qui les avoit contraints de prendre les armes, et appeller des estrangers à leur aide, pour defendre leur religion et leurs vies, et entretenir les edicts du Roy, sans entrer au différend de la confession d'Ausbourg.

Et particulierement le prince de Condé fit publier une response contre l'arrest du parlement de Paris, par lequel il estoit excepté du nombre des huguenots que ledit parlement avoit declarez rebelles; disant que par son innocence les autres de sa suite estoient justifiez du crime de leze-majesté, en recusant toutesfois les presidens et conseillers du parlement, qu'il disoit estre passionnez et partisans de ceux de Guise, lesquels avoient fait faire exception de sa personne afin de le mettre en defiance de ceux qui l'avoient eleu pour chef, veu qu'en plusieurs autres lettres patentes, il n'avoit nullement esté excepté; faisant aussi declaration qu'il n'avoit pris les armes que pour le service du Roy et de la Reyne sa mere, et pour leurs libertez; appellant Leurs Majestez en temoignage, et plusieurs lettres qu'ils luy avoient escrites pour le prier d'employer ses armes pour les enfans de France et leur mere, voyant la confederation faite par ceux de Guise et le Connestable, et leurs partisans, qui tenoient les premiers lieux par toute la France et aux parlemens; lesquels il disoit se monstrer plustost parties formelles des huguenots, que juges equitables; attendu mesmement qu'ils avoient envoyé Chambon et Faye, conseillers, pour luy faire entendre que la cour de parlement ne tiendroit aucun traité de paix fait avec les huguenots; et persistoit au surplus aux protestations par luy faites.

(1) En 1560.

CHAPITRE III.

Le prince de Condé justifie ses armes envers l'Empereur. — Le landgrave de Hesse favorise les levées du sieur d'Andelot. — Prise de Cisteron par le comte de Sommerive. — Quelques exploits du mareschal de Joyeuse en Languedoc. — Grand affoiblissement des huguenots, qui se remettent par l'arrivée des reistres sous d'Andelot, et marchent droit à Paris. — On les amuse en negociations. — Offres et demandes du prince de Condé. — Response faite au prince.

Peu auparavant, le prince de Condé avoit aussi envoyé à l'empereur Ferdinand, et autres princes d'Allemagne, pour leur faire entendre qu'il n'avoit pas pris les armes sans grande et juste occasion, afin que tous les princes estrangers qui sont jaloux de leurs Estats et de l'obeissance que doivent les sujets à leur prince souverain, n'estimassent que luy et ceux qui portoient les armes de son party fussent rebelles au Roy; voulant par là se justifier le plus qu'il pourroit envers un chacun.

Or le landgrave de Hesse, qui estoit bien asseuré des autres princes d'Allemagne, qui ne vouloient pas abandonner les huguenots, donna à d'Andelot toute la faveur qu'il luy fut possible, et marcha avec les reistres et lanskenets; et à l'instant il y eut quelques princes d'Allemagne qui envoyerent vers les reistres qui estoient sous le comte de Rokendolf, qui avoit auparavant esté au ban imperial, pour leur faire dire que, s'ils ne se retiroient, ils y seroient aussi mis. Cela fut cause que quelques-uns se retirerent vers le prince de Condé, et les autres continuerent au service du Roy.

En ce temps-là Sommerive assiegea la ville de Cisteron, que Mouvans fut contraint d'abandonner et se retirer la nuit à Grenoble; et en toute la Provence il ne demeura pas une seule ville aux huguenots, contre lesquels on exerça des cruautés plus grandes qu'en nulle autre province. Aussi cette contrée est la plus meridionale de France, où les esprits sont fort passionnez et vindicatifs.

Le sieur de Joyeuse, à present mareschal de

France, et lors lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Languedoc, reprit Pezenas vers le mois d'aoust. Et, peu après la prise de Montbrison, Negrepelisse mit aussi le siege devant Montauban, qui ne put estre pris : sur cela on assembla les forces de Provence et de Languedoc, pour assieger Montpellier tenu par les huguenots, où fut envoyé ledit sieur de Joyeuse pour commander à l'armée ; mais il ne fut pas pour lors jusques audit Montpellier, estant adverty que d'Acier, frere puisné du baron de Cursol, à present duc d'Uzès, bon catholique et grand serviteur du Roy, avoit de grandes forces, et suffisantes pour defendre la ville, voire mesme pour tenir la campagne, et aussi que les habitans dudit Montpellier offroient de garder leur ville, où les huguenots ruinerent les fauxbourgs et toutes les eglises d'icelle. Alors Joyeuse reprit la forteresse de Maguelone par composition, et alla mettre le siege devant Montpellier. Ce qu'ayant entendu, le baron des Adrets y alla, disant qu'il assiegeroit les assiegeans, ausquels il donna beaucoup de peine. Mais incontinent il fut rappellé à Lyon par les habitans de la ville, qui craignoient d'estre assiegez.

Après qu'il fut retiré à Lyon, les catholiques de Provence voulurent aller au siege de Montpellier avec Sommerive et le comte de Suze, lesquels, pensans assieger la ville de Nismes, y eurent grande perte; cela fut cause que le siege de Montpellier fut levé. Mais je retourneray au cœur de la France, pour dire qu'entre les rivieres de Seine et de Loire, les huguenots avoient perdu et perdoient beaucoup de villes, semblablement en Bourgogne, Picardie, Bretagne et Normandie; qui fut cause que plusieurs gentilshommes et soldats huguenots se retirerent au camp du Roy, où ils furent bien recueillis et obtinrent lettres de pardon d'avoir porté les armes contre Sa Majesté, avec entiere restitution en leurs biens, honneurs et offices. Quelques-uns aussi qui tenoient le party catholique, s'en allerent vers les huguenots, lesquels avoient de grandes intelligences en l'armée du Roy, et ne se faisoit rien à la Cour dont ils ne fussent advertis ; et de ces gens-là il s'en faut plus donner de garde que des ennemis declarez. Aussi sont-ils peu estimez, et ne peuvent eviter le nom de traistres et espions, qui n'ont ordinairement le cœur de se declarer fidelles pour un party ny pour l'autre. Le Roy envoya derechef lettres patentes pour estre procedé contre ceux qui avoient pris les armes et ses villes, comme rebelles à Sa Majesté. Et y eut lors de grandes deliberations de reprendre lesdites villes que tenoient les huguenots, qui ne les pouvoient defendre et tenir la campagne sans secours estranger; car en l'armée du Roy il y avoit une fort bonne infanterie et grand equipage d'artillerie.

Mais tous ces desseins furent rompus par la venue des reistres que d'Andelot amenoit pour les huguenots, lesquels, s'estans joincts près d'Orleans environ le mois de novembre, firent deliberation d'aller mettre le siege devant Paris, où le Connestable et le duc de Guise allerent incontinent pour asseurer les habitans de la ville, qui estoient en grande crainte.

Or, d'Andelot ayant esté laissé en ladite ville d'Orleans avec bonne et forte garnison, l'armée des huguenots, suivant leur deliberation, s'achemina droict à Paris; et, après avoir pris en passant, sans resistance, les villes de Pluviers, Estampes, La Ferté et Dourdan, se vint camper à Arcueil sous Paris; pour lequel asseurer, le duc de Guise s'alla loger hors la ville et aux fauxbourgs, où furent faits des retranchemens pour loger les gens de pied, et y mit-on si bonne garde que ceux de Paris furent un peu moins estonnez.

Toutesfois l'on advisa prudemment de ne rien hasarder contre des gens qui ne mettoient leur esperance qu'au hasard d'une bataille, et devant la principale ville du royaume, mais plustost de parlementer avec eux pendant que le secours des Espagnols et Gascons se joindroit à l'armée du Roy. Et afin que l'on prist plus d'asseurance, tant d'une part que d'autre, le Connestable alla comme ostage au camp des huguenots : cependant l'Admiral passoit au Port-à-l'Anglois pour parler à la Reyne, mere du Roy, laquelle luy dit resolument qu'il ne falloit point esperer l'edict de janvier, ny changement de la religion catholique; qui fut cause que l'Admiral s'en retourna sans rien faire; et depuis encore l'on parlementa au faux-bourg Sainct-Marcel.

Le prince de Condé offrit lors de laisser l'armée, pourveu que leur religion fust entretenue dedans les villes où elle estoit exercée publiquement devant la guerre, et ès autres villes; que l'on ne recherchast plus les huguenots au fait de leurs consciences, et qu'il eussent main levée de leurs biens, et tous jugemens et sentences contr'eux donnez fussent rescindez ; qu'ils pussent avoir et tenir offices et charges honorables, comme les catholiques, et qu'il fust permis à tous gentils-hommes d'avoir exercice de leur religion en leurs maisons, et aux conseillers du privé conseil, quand ils seroient à la suite de la Cour; que le Roy advouast les deniers pris en ses receptes par les huguenots, et les reliques qu'ils avoient fondues estre pour son service; que le concile general fust tenu en toute liberté,

sans que le Pape ni legat pour luy y assistast; ou, s'il ne pouvoit faire, que du moins dedans six mois l'on tint un concile national de toute la France avec entiere liberté; que les armes fussent posées, tant d'une part que d'autre, et pour l'armée du prince de Condé, advouée avoir esté faite pour le service du Roy. Que pour la seureté de la paix, Leurs Majestés jurassent, avec tous ceux de leur conseil privé, toutes les conditions susdictes.

Et cependant que le Connestable estoit pour voir s'il pourroit passer quelques articles, l'on ne perdoit pas temps pour assembler des forces de tous costez, pour empescher par tous moyens les desseings du prince de Condé, auquel l'on fit response qu'il n'y auroit point d'exercice de la religion à Paris, ny à la Cour, ny ès villes frontieres, mesmement en la ville de Lyon; que l'armée du Roy demeureroit, et l'armée dudit prince seroit licentiée; que les jugemens qui avoient esté donnez contre les huguenots ne seroient cassez, ains seulement suspendus; que les huguenots ne pourroient avoir offices ni charges publiques, hormis le prince de Condé. Et si l'on ne vouloit pas approuver que les deniers du Roy et les reliques prises par les huguenots eussent esté employées pour le service de Sa Majesté.

CHAPITRE IV.

Quelques huguenots se retirent du party. — Le prince de Condé songe à la retraite et decampe. — L'armée du Roy le suit. — Diverses opinions des chefs huguenots touchant leur marche. — Hardie proposition du prince de Condé de revenir à Paris. — L'Admiral contraire en son advis. — Ils resolvent leur route en Normandie, prennent Gallardon. — Les deux armées proches d'Ormoy. — Le sieur de Castelnau Mauvisiere envoyé par le Connestable et le duc de Guise vers le Roy et la Reyne, pour apporter un ordre de donner bataille. — La Reyne en est faschée, et deplore l'estat des affaires. — Son adresse pour se railler de cette deputation des generaux. — Le conseil du Roy resout qu'un general doit se servir des occasions de combattre, sans demander conseil ny ordre à la Cour.

Pendant ce parlement et ces allées et venues, ceux des deux armées, comme parens et autrefois amis, et de mesme nation, se voyoient et discouroient ensemble le jour, et les autres bien souvent venoient à quelques combats et escarmouches. Quelques-uns desdits huguenots se retirerent au camp du Roy, ou en leurs maisons: entr'autres, Genlis, lequel avoit toujours esté serviteur de la maison de Guise, se retira comme à demy mal-content du prince de Condé et de l'Admiral; et ayant prié un soir le sieur d'Avaret, qu'il avoit tiré de ce costé-là, de l'accompagner, il s'en alla avec le mot du guet, sans que ledit d'Avaret le voulust suivre; mais rapporta cette nouvelle, qui estonna fort le prince; lequel fit soudain changer le mot, combien que Genlis asseurast ledit d'Avaret qu'il ne feroit rien contr'eux, ny changeroit de religion.

Au mesme temps, l'armée du Roy fut renforcée des compagnies espagnoles et de plusieurs Gascons; qui fut cause que le prince de Condé, ayant prins conseil de ce qu'il falloit faire, advisa de se retirer vers la Normandie, où les huguenots avoient quelques villes qu'ils vouloient asseurer et y passer l'hyver, et pour se fortifier de plusieurs de leurs partisans en ladite province qui estoient en leurs maisons, et des Anglois que la reyne d'Angleterre promettoit de leur envoyer avec quelque somme d'argent pour le payement de leurs reistres, qui commençoient fort à se mescontenter de ce qu'on ne leur pouvoit tenir promesse; joinct aussi que le Roy commençoit à les faire pratiquer.

Davantage, l'on avoit fait une deliberation d'attaquer le prince au mesme lieu qu'il avoit choisi pour combattre devant Paris, où il estoit en danger de se perdre et toute son armée, s'il y fust demeuré plus long-tems. Quoy voyant, et qu'il ne pouvoit avoir la paix aux conditions qu'il desiroit, ny moins forcer les tranchées de Paris, il prit resolution le dixiesme de decembre 1562 de desloger, faisant mettre le feu à la pluspart de leurs logis, en partie pour tesmoignage de l'inimitié qu'ils portoient à ladite ville, à laquelle ils ne purent faire pis. Son armée estoit d'environ huit à neuf mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Estant deslogé, il se mit en l'arriere garde avec tout ce qu'il avoit de meilleur et de plus fort, craignant d'estre assailly de l'armée du Roy, comme il en fut suivi de bien près. Il alla faire son premier logis à Palayseau, et le lendemain à Limours, où il demeura tout le jour à tenir conseil, faire plusieurs despesches et attendre nouvelles de ce que feroit nostre armée. Le treiziesme jour dudit mois, il alla loger à Sainct-Arnoul, sur le chemin de Chartres, pensant le prendre; mais les portes luy furent fermées: neantmoins, plusieurs prestres et catholiques y furent tuez; et voyant qu'il ne pouvoit prendre cette ville, pour n'avoir pas un suffisant attirail ny esquipage d'artillerie, il en fit charger la pluspart audit Sainct-Arnoul sur des chariots.

Cependant l'armée du Roy sortit de Paris, et, costoyant celle des huguenots, s'approcha d'Es-

tampes feignant la vouloir assieger; ce qui n'estoit pas son dessein, mais de combattre l'armée des ennemis avant qu'elle fust passée en Normandie et jointe avec les Anglois, et qu'elle eust receu l'argent que l'on leur apportoit de ce costé.

Là-dessus les huguenots se trouverent bien empeschez, et prirent diverses deliberations: l'une, d'aller droit à Chartres l'assieger, et en promettre le pillage à leurs soldats; l'autre, de se loger en lieu avantageux pour attendre l'armée du Roy au combat, ce qui ne fut trouvé bon des principaux chefs, voyans que nostre armée avoit eu du renfort et les suivoit de si près. Lors le prince, duquel le grand courage ne pouvoit plus souffrir qu'on reculast, mit en deliberation de retourner à Paris, disant qu'il le regagneroit le premier, et y trouveroit les tranchées et les faux-bourgs sans resistance, et qu'il lui donneroit un second estonnement plus grand que le premier, et fermeroit le retour à l'armée du Roy, laquelle seroit contrainte d'aller prendre un grand tour pour passer la riviere, et rentrer par l'autre costé audit Paris; que cependant il prendroit son advantage sans se retirer devant ses ennemis.

Cette opinion du prince de Condé, plus gaillarde et courageuse que raisonnable, l'eust emporté si l'Admiral n'y eust entierement contredit, en remonstrant que l'armée du Roy auroit bientost repassé, ou se mettroit entre Orleans et eux pour leur couper les vivres sans difficulté, ou peut-estre iroit assieger et prendre ledit Orleans, ou enfin les viendroit enclorre dedans les tranchées, pour avoir Paris en teste d'un costé, et l'armée du Roy en queue de l'autre. De sorte que l'opinion de l'Admiral l'emporta, attendu mesmement que leurs reistres et lanskenets les pressoient pour avoir de l'argent, ausquels ils n'en pouvoient bailler autre que celuy qui leur estoit promis d'Angleterre.

Toutes ces choses bien debattues et mises en consideration, et que la perte de leur armée estoit la ruine entiere et evidente de tous les huguenots de France, lesquels ne se pourroient jamais relever, il fut conclu qu'ils iroient droit en Normandie, suivant leur premiere deliberation; joint que sur toutes choses l'Admiral craignoit la perte d'Orleans comme de leur magasin et retraite, attendu que l'armée du Roy estoit la plus forte de gens de pied, et qu'il y avoit force artillerie. Alors ils resolurent de marcher droit à Dreux, que Baubigny avoit promis de surprendre, ce qu'il voulut tenter, mais l'effet ne s'ensuivit pas; au contraire il fut contraint de se retirer plustost qu'il n'y estoit allé.

Le seiziesme du mois, le prince de Condé alla loger à Ablie, à deux petites lieues de Sainct-Arnoul, et de là le dix-septiesme à Gallardon, où l'entrée luy fut refusée par les catholiques, qui tirerent et tuerent quelques huguenots; mais nonobstant, la place, qui ne valoit rien, fut prise et forcée, où il y eut plusieurs prestres et catholiques tuez; ils y logerent la nuit avec une grande commodité de vivres, dont ils avoient bon besoin, et le soir, ils firent pendre un greffier de ladite ville, qu'ils disoient avoir esté cause de leur refuser l'entrée, et en vouloient faire mourir d'autres s'ils ne se fussent sauvez. Ils sejournerent là deux jours, où ils firent une revue de leurs gens de pied, qui se deroboient tous les jours depuis qu'ils eurent perdu l'esperance de la prise et pillage de Paris, dont ils avoient esté amusez et entretenus longuement.

De là le prince alla loger en un village appelé *Ormoy*, où il se trouva plus près de nostre armée qu'il ne pensoit, et qui estoit à une lieue de l'Admiral, qui menoit l'avant-garde, laquelle estoit logée au village de Neron, et alla le soir trouver le prince pour ensemble adviser à leurs affaires, et le lendemain ils y sejournerent.

Cependant l'armée du Roy ne perdoit pas temps, resolue de donner la bataille: à quoy le Connestable, le duc de Guise et le mareschal de Sainct-André, chefs et conducteurs d'icelle, concluoient toujours; mais ne le vouloient entreprendre sans en avoir le commandement exprès du Roy, de la Reyne sa mere, des princes et autres du conseil privé qui estoient avec eux. Occasion pourquoy, le quatorziesme du mois, lesdits Connestable, duc de Guise, et mareschal de Sainct-André, me depescherent en grande diligence pour aller trouver Leurs Majestez au bois de Vincennes, et leur dire que dedans quatre ou cinq jours au plus tard ils estoient à la bataille: ce que les ennemis ne pouvoient eviter, et que les deux armées ne se rencontrassent ou en la plaine de Dreux ou de Neubourg. Parquoy lesdits sieurs demandoient un commandement exprès et absolu de Leurs Majestez avec leur conseil, de combattre; et me baillerent chacun une petite lettre de cette substance principale, et creance qu'ils ne vouloient rien hazarder sans ce commandement, afin que l'on ne rejettast sur eux aucune faute en affaires de telle importance, et estant si près du Roy.

Je fis ce petit voyage toute la nuit; et arrivay le lendemain de grand matin au lever de la Reyne, mere du Roy, laquelle m'ayant ouy sur ce sujet piteux et lamentable, d'estre à la veille de donner une bataille de François contre François, Sa Majesté me dit qu'elle s'esmerveil-

loit comme lesdits Connestable, duc de Guise et Sainct-André, estant bons capitaines, prudens et experimentez, envoyoient demander conseil à une femme et à un enfant, pleins de regret de voir les choses en telle extremité que d'estre reduites au hasard d'une bataille civile.

Alors entra la nourrice du Roy, qui estoit huguenote; et au mesme temps que la Reyne me menoit trouver le Roy, qui estoit encore au lit, elle reprit ce propos, que c'estoit chose estrange de leur envoyer demander conseil de ce qu'il falloit faire pour la guerre; et lors, fort agitée de douleur, me dit par moquerie : « Il faut demander à la nourrice du Roy si l'on donnera la bataille. » Lors l'appelant : « Nourrice, dit-elle, le temps est venu que l'on demande aux femmes conseil de donner bataille : que vous en semble? » Lors la nourrice suivant la Reyne en la chambre du Roy, comme elle avoit accoustumé, dit par plusieurs fois, puis que les huguenots ne se vouloient contenter de raison, qu'elle estoit d'avis que l'on leur donnast la bataille. Et continua ce propos entre quelques-uns qui lui parloient, comme chacun en discouroit alors selon sa passion.

A l'instant la Reyne me dit, en faisant sortir ladite nourrice, et quelques autres qui estoient en la chambre du Roy, qu'elle ne me pourroit dire pour sa part autre chose que ce qu'elle m'avoit dit, mesmement pour donner conseil à des capitaines; aussi que l'on ne leur pouvoit rien prescrire de la Cour, et que j'avois vu ce qu'en disoit la nourrice du Roy, auquel je presentay les lettres; et s'y trouverent le prince de la Roche-sur-Yon, le Chancelier, les sieurs de Sipierre, de Vieilleville, depuis mareschal de France, Carnavalet et quelques autres du conseil privé. Et comme je faisois mon recit de ce qui m'avoit esté commandé par lesdits chefs, et pressois pour m'en retourner l'après-disnée, afin de les resoudre sur le fait de donner la bataille, Losse arriva de la part desdits seigneurs avec semblable charge que la mienne. Sur cela il y eut plusieurs discours du bien et du mal qui en pourroit arriver.

Mais la resolution fut que ceux qui avoient les armes en main ne devoient demander conseil ny commandement de la Cour; et à l'heure mesme je fus renvoyé pour leur dire de la part du Roy et de la Reyne, qui leur escrivoient aussi chacun un mot de leur main, que, comme bons et prudens capitaines et chefs de cette armée, ils fissent ce qu'ils jugeroient le plus à propos, de combattre ou non avec tous les avantages qu'ils sçauroient bien choisir.

Je partis à l'instant en poste, et arrivay au village où ils estoient à l'issue de leur disner, ayant laissé Sipierre et tous ceux qui estoient près du Roy, en volonté d'estre bientost après moy au camp pour se trouver à la bataille. Losse [depuis capitaine des gardes du Roy] demeura jusques au soir, et arriva le lendemain à nostre armée sans apporter rien plus que moy de la Cour, d'où l'on remettoit tout en la prudence des chefs de l'armée de faire ce qu'ils verroient necessaire, selon les forces qu'ils avoient en main.

CHAPITRE V.

Le Connestable et le duc de Guise resolus au combat contre l'opinion de l'Admiral qui n'en vouloit rien croire. — Fautes faites par les chefs de part et d'autre. — Bataille de Dreux. — Le prince tasche d'eviter le combat. — Ordonnance de l'armée royale. — Pourquoy le duc de Guise ne prit point de commandement dans cette journée. — Louange de sa valeur et de sa conduite. — Forces des deux partis. — Commencement du combat. — Faute du prince de Condé. — Mort du sieur de Montberon, fils du Connestable. — Le Connestable blessé et pris. — Grande valeur des Suisses. — Exploit du duc de Guise. — Defaite des reistres du prince par le mareschal de Sainct-André. — Le prince de Condé pris prisonnier par le sieur d'Anville. — Louange du duc de Guise. — Faute de l'avant-garde royale. — Grands devoirs de l'admiral de Chastillon en cette journée. — Sa retraite. — Le duc de Guise demeuré general.

Alors ils tinrent conseil et resolurent de combattre, et d'aller passer la riviere d'Eure le plus près de Dreux et des ennemis qu'il seroit possible, en certains villages où nostre armée se logea, pour le lendemain ou le jour suivant donner la bataille. Ce qui advint contre l'opinion de l'Admiral, qui, pour toutes raisons, alleguoit que l'armée du Roy, voyant le progrès du chemin qu'elle avoit fait depuis qu'elle estoit partie de Paris, ne se mettroit jamais au hasard de donner la bataille, ce qui fut rapporté au Connestable, mais que le prince de Condé estoit de differente opinion à l'Admiral, disant que la bataille ne se pouvoit eviter : à quoy il se prepara plustost que ledit Admiral, qui estoit fort entier en ses opinions, comme je l'ay cognu souvent ès affaires que j'ay depuis eues à traiter avec luy, tant pour la paix que pour licencier par deux fois ses armées, dont j'ay eu la charge, comme je diray en son lieu.

Donc, pour revenir au point de donner la bataille, l'armée du Roy, qui avoit tousjours costoyé celle des huguenots, passa l'eau le dix-

huictiesme decembre, et se logea avec tout l'avantage qu'elle put, dont les huguenots furent assez mal advertis; et y en a quelques-uns qui disent que le prince de Condé ny l'Admiral ne firent pas ce qu'ils devoient faire, soit pour donner, soit pour eviter la bataille. Aussi nostre armée perdit-elle de son avantage de combattre au bout de la campagne de Beauce et en la plaine de Dreux; attendu que la pluspart de nos forces consistoient en gens de pied, et celle des huguenots en plus grand nombre de cavalerie, et avoit un fort grand bagage, et leurs reistres trop de chariots. De sorte que, passant au bourg de Trion, comme il sembloit que ce fust leur intention, ils eussent esté fort incommodez, à l'occasion des chemins bas et plus estroits, et plus avant tant d'arbres qui estoient de ce costé.

Or le jour du combat estant venu, le prince de Condé monta à cheval de grand matin, et premier que l'Admiral qui menoit l'avant-garde; mais ils ne firent pas grand chemin, qu'ils n'eussent advertissement que l'armée du Roy avoit passé l'eau de leur costé, et la voyant en bataille, et qu'elle ne bougeoit, ains les attendoit pour voir leur contenance, ils firent alte, et se mirent en bataille à la portée du canon. Le prince de Condé fit deliberation de charger le premier, estimant que ce luy seroit avantage; mais il jugea aussi qu'il luy falloit endurer un grand eschec de nostre artillerie, et que la campagne estoit large, de sorte que, venant le premier combat, il couroit le danger d'estre rencontré par le flanc : et toutesfois il fit quelque semblant de tourner la teste vers Trion : ce que voyant le Connestable, et que quelques troupes paroissoient, mesmement les reistres du prince, il leur fit tirer quelque volée de canon, ce qui les esbranla de telle sorte, que les reistres se voulurent couvrir, et prendre le chemin du valon.

Cela fit juger à quelques-uns de nostre armée, qui le rapporterent au Connestable, que le prince vouloit chercher le moyen d'eviter la bataille, voyant l'armée du Roy composée de cinq gros bataillons de gens de pied entremeslez de cavalerie, d'autant qu'elle estoit plus foible, à l'occasion des reistres, que celle du prince. L'avant-garde, conduite par le mareschal de Sainct-André, estoit de dix-sept compagnies de gens d'armes, vingt enseignes de pied françoises, et quatorze compagnies espagnoles, dix enseignes de lanskenets et quatorze pieces d'artillerie. Le Connestable, chef de l'armée, menoit la bataille, où il y avoit dix-huit compagnies de gens d'armes, avec les chevaux legers, vingt-deux enseignes de Suisses, et seize compagnies de gens de pied françois et bretons, avec huit pieces d'artillerie.

Le duc de Guise ce jour là, pour plusieurs considerations, ne se disoit avoir charge que de sa compagnie, et de quelques-uns de ses amis et serviteurs, aussi que les huguenots disoient que c'estoit sa querelle, et qu'il estoit le motif de cette guerre, dont il vouloit oster l'opinion. Il ne laissa toutesfois de remporter avec sa troupe l'honneur de la bataille, par sa prudence et bonne conduite; et pour en parler avec la verité, l'armée du Roy estoit d'environ treize ou quatorze mille hommes de pied et deux mille chevaux, que bons que mauvais. Celle du prince de Condé estoit de quatre mille chevaux, et de sept à huit mille hommes de pied.

Donc, l'armée du Roy estant en bataille, voulut marcher vers celle du prince qui nous monstroit le flanc, et se mit à costé de deux villages nommé Bleinville et l'Espi, si proches l'un de l'autre, que nostre armée n'y pouvoit marcher d'un front; qui fut cause que la bataille que menoit le Connestable advança l'avant garde que menoit le mareschal de Sainct-André. Le prince de Condé, qui estoit tousjours d'opinion de charger le premier, voyant que nostre armée marchoit droit à luy, fit aussi tourner son armée en la plus grande diligence qui luy fut possible, mais non sans quelque desordre, comme il advient le plus souvent en telles affaires; de sorte que l'Admiral, qui menoit l'avant garde des huguenots, se trouva en teste du Connestable et de sa bataille, et le prince et sa bataille à l'opposite du mareschal de Sainct-André, qui menoit l'avant-garde du Roy. Neantmoins le prince la laissa à la main gauche, et tourna contre le flanc des Suisses, qui fermoient la bataille du Connestable, laissant l'avant-garde du mareschal de Sainct-André entiere. De sorte que le prince laissoit toute son infanterie engagée, sans considerer qu'estant le plus fort de cavalerie il ne devoit pas charger les gens de pied, comme il en donna le commandement à Mouy et à Davaret, qui avoit succedé à Genlis, en les asseurant qu'il les suivroit de bien près, comme il fit de telle furie qu'ils entamerent fort le bataillon des Suisses avec les reistres, qui les chargerent en mesme temps; mais lesdits Suisses, lesquels firent ce jour-là tout ce qui se pouvoit desirer de gens de bien, se rallierent avec grand courage, sans espargner les coups de picques à leurs ennemis.

En ce mesme temps d'Anville, aujourd'hui mareschal de France, s'advança avec trois compagnies de gens d'armes et les chevaux legers, ausquels il commandoit, pour faire teste au prince; mais il fut en mesme temps chargé par les reistres, où fut tué Montberon son frere; La

Rochefoucault donna aussi dedans les Suisses, qui les trouva ralliez, et où il ne gagna gueres. Cependant l'Admiral, avec une grosse troupe de reistres, son regiment et la troupe du prince Porcian, marcha droit au Connestable, qui soustint cette grande charge, en laquelle il fit, et plusieurs qui estoient avec luy, tout ce qui se pouvoit. Quelques autres ne tinrent ferme, voyant qu'il avoit eu son cheval tué, remonté aussi-tost par d'Orayson, son lieutenant, qui luy bailla le sien; mais enfin estant rechargé, et fort blessé au visage d'un coup de pistolet, il fut contraint de se rendre à un gentilhomme françois, auquel les reistres l'osterent, en prenant sa foy et son espée de force : et pour en parler en un mot, la bataille où il commandoit fut preque desfaite, combien que les Suisses se ralliassent tousjours, en faisant teste à toutes les charges qui leur estoient faites: de sorte que jamais cette nation ne fit mieux que ce jour-là. Les lanskenets du prince de Condé, les voyans ainsi assaillis de tous endroits, se voulurent mettre de la partie : quoy voyans les Suisses, au lieu de s'estonner, marcherent droit à eux et les mirent en fuite : quelques cornettes de reistres et de François s'estans ralliées, voulurent entreprendre de leur faire encore une charge; mais ils les trouverent si bien raillez qu'ils ne l'oserent entreprendre, et ainsi passerent sans les charger de ce coup-là; mais leur firent une entreprise en despit de laquelle ils se maintinrent tousjours ensemble, en se retirant vers nostre avant garde, qui tenoit ferme sans se mouvoir, ayant ainsi veu maltraiter le Connestable et l'emmener prisonnier.

Lors le duc de Guise tira environ deux cens chevaux des troupes, avec quelque nombre de harquebusiers à sa main droite ; et, avec les Espagnols qui suivoient, alla charger les gens de pied des huguenots, qu'il desfit entierement, sous la charge de Grammont et de Fontenay.

A l'instant le mareschal de Sainct-André, avec tout le reste de l'avant-garde, s'alla ranger au bout du bataillon des lanskenets, pour charger les reistres et ceux qui se rallieroient et seroient sur pied de l'armée du prince : lesquels voyans telle charge leur tomber sur les bras, et leurs gens de pied desfaits, se retirerent au grand trot vers un grand bois prochain. Ce que voyant d'Andelot, et leurs lanskenets, dont il avoit esté le conducteur, s'enfuir au travers du village de Bleinville, et assez près du lieu où le Connestable avoit soustenu la charge, les voulut contraindre de tourner teste à la cavallerie qui les suivoit, ce qu'ils ne voulurent faire, et ainsi se servirent ce jour-là plus des pieds et des jambes que de leurs picques et corselets : ce que voyant d'Andelot, et qu'il ne pouvoit rien faire, estant las et malade (1), comme je luy ai depuis ouy dire, et ne pouvant retrouver ny rallier les siens, s'arresta quelque peu, puis se hazarda d'aller regagner le reste de leur armée, qu'il ne retrouva que le lendemain au matin.

Le prince de Condé et l'Admiral, voyans nostre avant-garde entierement victorieuse, et que c'estoit à recommencer, leurs François estans separez et debandez en divers endroits, furent bien estonnez, et de voir leurs reistres qui prenoient la fuite au grand galop, et leurs François qui les suivoient de près. Le prince, qui ne pouvoit se mettre en l'esprit de se retirer, y demeura, et fut chargé et pris du sieur Danville, auquel il se rendit, et donna la foy et l'espée, ayant son cheval blessé, et luy un peu en une main.

Les reistres et les François huguenots, ayant passé des taillis qui estoient près de là, en fuyant trouverent un petit haut au de-là d'un vallon où ils s'arresterent, montrant de vouloir faire teste à nostre avant garde, qui temporisa un peu trop à les charger et à suivre entierement cette victoire obtenue par le duc de Guise sur leur infanterie; lequel, ne s'estant porté que pour un particulier capitaine en cette armée, fit bien paroistre qu'il estoit digne d'un plus grand commandement, se gouvernant comme un bon et sage capitaine, et bien affectionné à la cause pour laquelle il portoit les armes, en prenant sagement le party où il voyoit le plus d'avantage. Toutesfois il y en a qui veulent dire que nostre avant-garde, soit par le retardement du mareschal de Sainct-André ou du duc de Guise, donna trop de temps à l'Admiral, qui ne le perdoit pas, à rallier tout ce qu'il pouvoit de sa cavalerie, comme il fit environ quatre cens chevaux françois et ses reistres, à la teste desquels il se mit avec le prince Porcian, La Rochefoucault, et la pluspart de la noblesse huguenote, et les pria tous de retourner au combat. Et ainsi ils marcherent droit au village de Bleinville où nostre avant-garde estoit en bataille, foible de cavalerie, ce qui apportoit beaucoup d'avantage audit Admiral, lequel se vouloit tousjours avancer pour la rompre; mais le duc de Guise fit approcher Martigues, qui estoit avec un bataillon de gens de pied couvert de la cavallerie, où estoient les plus vieux soldats de toutes les bandes, lesquels rompirent le dessein dudit Admiral, qui estoit de defaire notre cavallerie, comme j'ay dit, laquelle soustint une si grande et forte

(1) Ce jour-là il avoit la fièvre quarte.

charge sous la conduite du duc de Guise, qu'il ne luy demeura pas cent chevaux ensemble; mais il fit une grande diligence de se rallier : ce que voyant l'Admiral, et que Martigues avec son bataillon de gens de pied faisoit merveilles de tirer sur sa cavalerie, il commença alors à se serrer avec ses reistres pour faire la retraite.

Ainsi le duc de Guise demeura chef en l'armée du Roy, pour estre le Connestable pris prisonnier, et le mareschal de Sainct-André aussi pris et tué. Et voyant que l'Admiral se retiroit avec ses reistres et ses François, essaya de le suivre avec Martigues et ses gens de pied et fort peu de cavalerie : mais il n'y eut moyen qu'il le pust joindre, et aussi que la bataille ayant duré plus de cinq heures, les jours estans courts, la nuit survint, qui osta la vue et la cognoissance de l'Admiral. Lequel sauva avec sa cavalerie quelques pieces de son artillerie, et les bagages, que les reistres principalement ne veulent jamais abandonner, et s'en alla à La Neufville, environ deux petites lieues de la bataille, de laquelle l'honneur, le gain et la place demeurerent au duc de Guise, avec la pluspart de l'artillerie des huguenots, horsmis, comme nous avons dit, quelques pieces que sauva l'Admiral avec luy.

CHAPITRE VI.

Observations sur la bataille de Dreux. — Des morts et blessés en cette journée. — Losse porte au Roy la nouvelle de la victoire. — Grand service du sieur de Biron. — Le Connestable mené à Orleans, et mis entre les mains de la princesse de Condé sa niece. — Le prince de Condé prisonnier du duc de Guise. — L'Admiral veut revenir au champ de bataille tenter un nouveau combat. — Les reistres et les Allemans s'y opposent et l'empeschent. — Le duc de Guise, demeuré maistre du champ de bataille, vient saluer le Roy à Rambouillet, luy fait le recit du combat et loue la valeur du Connestable, du prince de Condé, et du mareschal de Sainct-André qui y fut tué. — Il loue encore le duc d'Aumale et le grand prieur ses freres, et les sieurs d'Anville et de Martigues, et parle modestement de soy. — Le duc de Guise fait lieutenant general pour l'absence du Connestable. — L'admiral élu chef des huguenots pour l'absence du prince de Condé. — Ses exploits en Berry. — Le prince de Condé mené au chasteau d'Onzain.

[1563] Voila, mon fils, comme passa la bataille de Dreux, où la victoire fut bien debattue d'une part et d'autre, et en laquelle il n'y eut point d'escarmouches des deux costez avant que de venir aux grands combats. Les deux chefs y furent prisonniers, et l'on s'y rallia fort souvent. Aussi y eut-il un grand meurtre de part et d'autre; le duc de Nevers y fut blessé, toutesfois par un des siens; d'Annebaut blessé, qui mourut depuis; La Brosse et son fils aussi; Givry y fut tué, et Beauvois, son frere, y fut blessé. Pour les morts, l'on disoit, et ay vu rapporter au duc de Guise, qu'il y en avoit huit ou neuf mille sur la place; mais d'autres disent qu'il n'y en avoit pas six, tant y a que la bataille fut fort sanglante : de laquelle les nouvelles furent portées en grande diligence de tous costez par ceux qui n'attendoient pas à en voir la fin, tant d'une part que d'autre.

L'on avoit rapporté au Roy et à la Reyne sa mere, et dit par toute la Cour, que la bataille estoit perdue et le Connestable prisonnier et blessé, de sorte qu'il y en avoit de bien estonnez à la Cour, où se faisoient diverses deliberations et discours. Mais telle nouvelle fut bientost tournée en joye par l'arrivée de Losse, qui fit le discours à Leurs Majestez de tout ce qui s'estoit passé en la bataille, en laquelle il ne faut pas celer que Biron (1), alors premier mareschal de camp, depuis grand maistre de l'artillerie, aujourd'huy mareschal de France, n'aye remporté beaucoup d'honneur, comme il a fait en toutes les batailles qui se sont données ès guerres civiles. Losse ayant esté ouy avec grande allegresse à la Cour, meslée toutesfois de douleur pour la prise du Connestable et mort du mareschal de Sainct-André et des autres seigneurs et gentils-hommes morts ou blessez de nostre costé, il fallut faire part de cette rejouissance à Paris, où il fut commandé de faire feux de joie et processions pour rendre graces à Dieu. Le semblable fut fait ès bonnes villes de France, èsquelles on despescha force courriers pour leur faire entendre cette nouvelle.

Cependant le Connestable fut mené en si grande diligence, blessé et vieil comme il estoit, qu'il porta presque le premier ces nouvelles à Orleans, où l'on lui bailla pour hostesse la princesse de Condé sa niece; laquelle, d'autre costé, avoit besoin de consolation pour la prise du prince son mary, lequel demeura hoste du duc de Guise son cousin, qui le traita fort bien; et coucherent ensemble (2) le jour de la bataille près de Dreux, où ledit duc avoit son logis, et deviserent de tout ce qui s'estoit passé.

Il y eut au matin quelques advertissemens apportez au duc de Guise, que l'Admiral voulust persuader aux reistres de retourner le lendemain

(1) Armand de Biron.

(2) Pierre Mathieu dit que le duc céda son lit au prince, et coucha sur une paillasse dans la même chambre.

au combat, leur disant qu'ils trouveroient le reste de nostre armée en desordre, avec si peu de cavalerie, que la victoire leur seroit asseurée; mais les reistres n'approuverent pas ce conseil, pour les excuses qu'ils allegueront de n'avoir plus de poudre, et qu'ils avoient plusieurs chevaux blessez, deferrez et mal repeus, et autres raisons que l'Admiral fut contrainct de recevoir. De sorte que le lendemain, au lieu de retourner combattre, ils prirent le chemin de Gallardon, laissant quelques pieces de leur artillerie par le chemin.

Le jour suivant au matin, le duc de Guise se trouva seul au champ et maistre de la place, où il fit tirer quelques coups de canon pour assembler et appeller un chacun, et fit mettre les blessez dans Dreux et enterrer tous les morts. Puis il envoya les enseignes gagnées sur les gens de pied, et les cornettes et guidons remportez sur la cavalerie, à Paris, pour signal de la victoire qui luy estoit demeurée, et s'arresta quelques jours ès environ de Dreux, attendant le commandement du Roy.

Alors Leurs Majestez avec toute la Cour s'acheminerent à Rambouillet, où ledit duc fut mandé de s'y trouver : et y estant allé accompagné de la pluspart des seigneurs, gentilshommes et capitaines de son armée, après le disner du Roy il se trouva dedans la sale pour faire la reverence à Leurs Majestez, où il leur rendit en public, et comme en forme de harangue, compte de tout ce qui s'estoit passé en cette bataille; et commença par le regret qu'il avoit d'avoir vu tant de braves François, princes, seigneurs et gentils-hommes, obstinez, aux despens de leur sang et de leurs vies, les uns contre les autres, qui eussent esté suffisans pour faire quelque belle conqueste sur les ennemis estrangers. Puis il s'estendit amplement à parler de la prudence du Connestable, chef et general de l'armée, tant pour l'avoir mis en bataille avec tous les avantages que la nature du lieu lui avoit pu permettre, que pour avoir si bien encouragé un chacun au combat, que les moins courageux s'estoient resolus d'y bien faire, ausquels il avoit monstré le chemin, se trouvant par tout, suivant son ancienne valeur. Après il fit le discours de toutes les charges qui furent faites par le prince de Condé, auquel il attribua toutes les louanges qui se peuvent donner à un chef d'armée qui ne vouloit rien commander dont luy mesme ne prist courageusement le hasard, et comme, après plusieurs recharges, l'un et l'autre furent à la fin pris prisonniers, et plusieurs braves seigneurs, capitaines et gentilshommes, tuez ou blessez. Il loua aussi fort amplement les Suisses; puis il fit une disgression sur le malheur qui estoit advenu au mareschal de Sainct-André, chef et conducteur de l'avant-garde, qui, après avoir esté pris, fut tué par la mauvaise volonté que luy portoit un gentilhomme.

Il n'oublia pas l'Admiral, qui avoit esté contrainct de quitter la partie; et loua fort le duc d'Aumale, son frere, qui y avoit esté porté par terre, et eu une espaule rompue, et le grand prieur, son autre frere, pour avoir usé de grande diligence et esté deux ou trois jours à cheval devant la bataille, tousjours à la teste ou aux flancs, ou à la queue des ennemis, où il s'estoit porté aussi vaillamment qu'on eust sceu desirer. Il fit semblablement un bon recit de d'Anville et de Martigues; mais il parla legerement des lanskenets, comme ayans peu fait, tant d'une part que d'autre, et fort sobrement de luy, comme n'estant qu'un simple capitaine et particulier en l'armée, avec sa compagnie et quelques gentils-hommes de ses amis, qui luy avoient fait cet honneur de le suivre et accompagner ce jour-là, où, après la prise dudit Connestable et la mort du mareschal de Sainct-André, le reste de l'armée luy avoit fait cet honneur de le prier de la commander. Et s'estant joinct avec eux, et ayant pris leur conseil, ils avoient tant fait avec la volonté de Dieu, que la victoire et la place de bataille leur estoit demeurée, et s'estoient maintenus jusques à l'heure, pour attendre ce qu'il plairoit au Roy de leur commander.

Et après avoir dit, il presenta à Sa Majesté une infinité de ceux qui l'avoient accompagné audit Rambouillet, où le Roy, l'ayant remercié du bon service qu'il luy avoit fait ce jour-là, luy commanda et pria d'accepter la charge de l'armée pendant l'absence du Connestable; et ainsi il fut fait lieutenant du Roy, avec grand honneur qui luy fut rendu, tant des gens de guerre que de ceux de la Cour, bien qu'il se voulust excuser de cette charge en suppliant le Roy d'y commettre quelque prince de son sang, ou le mareschal de Brissac.

L'Admiral cependant, qui avoit pris le chemin de la Beausse, alla à Dangeau, où il fut aussi esleu chef de l'armée des huguenots en l'absence du prince de Condé; et là fit deliberation d'aller rafraischir son armée ès villes des pays de Sologne et de Berry, et prit une petite ville appellée le Puiset, qui se rendit par composition. Estant à Espies en Beausse, il eut quelques advertissemens que le duc de Guise le vouloit suivre. Qui fut cause qu'il manda à Orleans pour rassembler tout ce qui s'y estoit allé rafraischir, puis s'en alla à Beaugency, où il passa

la riviere de Loire, et alla, au commencement de janvier, à Selles en Berry, qu'il assiegea et prit par composition. Il alla semblablement prendre Sainct-Agnan et Montrichard, qui sont toutes places lesquelles ne pouvoient tenir, n'y ayant que les habitans. Le duc de Guise, d'autre part, ayant grande quantité d'artillerie, et son armée estant composée de gens de pied du reste de la bataille, ne pouvoit aller si tost que l'Admiral, qui n'avoit que de la cavalerie. Il prit cependant Estampes et Pluviers, et alla jusques aux portes d'Orleans.

Au mesme temps le Roy alla à Chartres, et de là à Blois, où le prince de Condé fut mené, et de là envoyé au chasteau d'Onzain, où il pratiqua de se sauver; ce que toutesfois il ne put executer, et y en eut quelques-uns pendus de ceux qui faisoient l'entreprise.

CHAPITRE VII.

Le sieur de Castelnau, après la bataille de Dreux, où il se rencontra, est renvoyé continuer le siege du Havre. — Il prend Tancarville. — Le Roy luy en donne le commandement. — Miserable estat de la Normandie entre les deux partis catholique et huguenot. — L'admiral de Chastillon prend Jargeau et Sully, et se retire en Normandie. — Querelle entre le mareschal de Vieilleville et le sieur de Villebon, gouverneur de Rouen. — Le mareschal de Brissac envoyé lieutenant general en Normandie à la place du mareschal de Vieilleville. — Amnistie publiée par ordre du Roy pour diminuer les troupes de l'Admiral, qui escrit aux princes d'Allemagne que le Roy n'est pas libre. — La Reyne tasche de divertir l'Admiral de son voyage de Normandie, qu'il continue, et prend Caen.

Mais avant que poursuivre à parler de ces deux armées, que je laisseray pour un peu, je te diray, mon fils, qu'ayant esté laissé au Havre de Grace avec le comte Rhingrave, dès lors que l'armée du Roy partit de Rouen après la prise de la ville, ce que je m'estois trouvé dedans Paris en l'armée du Roy, et en tout le progrez qu'elle fit jusques après la bataille, ne fut qu'en poursuivant ce qui nous estoit necessaire pour assieger ledit Havre, avoir des gens de pied, de l'argent, poudres et munitions. De sorte que du mesme lieu de Rambouillet je fus renvoyé audit Havre de Grace, avec l'un des regimens de lanskenets du comte Rhingrave, qui estoit à la bataille qui fut tout le secours que l'on envoya lors audit comte. Lors le sieur de Vieilleville, estant fait mareschal de France par la mort du mareschal de Sainct-André, fut envoyé à Rouen pour y commander, et faire les entreprises de chasser les Anglois de la Normandie, reprendre le Havre et Dieppe.

Et comme je passois au pays de Caux avec ledit regiment de lanskenets, et près d'un chasteau appellé Tancarville, que tenoient les Anglois sur la riviere de Seine, ils eurent quelque espouvante, pensans que ce fust toute l'armée du Roy, dont je leur fis courir le bruit, et à l'instant loger là auprès et au village dudit Tancarville les lanskenets, qui fut cause de faire parlementer ceux du chasteau : ce que je manday incontinent au comte Rhingrave, qui estoit à Montivillier; lequel partit à l'heure mesme pour voir cette composition avec son regiment : le mareschal de Vieilleville partit aussi au mesme temps de Rouen, et le jour mesme qu'ils arriverent la place fut rendue des François et Anglois qui estoient dedans.

Le Roy, en estant adverty, m'envoya une commission pour y mettre quelques gens de pied et de cheval, afin de tenir les Anglois resserrez de ce costé-là, et asseurer la riviere de Seine jusques au Havre de Grace, et pour faire le magazin de vivres et toutes choses necessaires audit Tancarville pour assieger ledit Havre. Car en toute la Normandie il y avoit eu tel desordre par les armées qui y avoient passé et sejourné, que toutes choses y estoient desolées, et tous les pauvres peuples au desespoir; où les catholiques ne faisoient pas moins de mal que les Anglois et les huguenots : de sorte qu'il ne se trouvoit rien par les villages ny par les maisons, qui ne fust caché et retiré dedans des carrieres longues et profondes qu'ils ont en ce pays-là, où ils sauvoient tous leurs biens et bestail et eux-mesmes, comme gens sauvages desesperez; de façon que les reistres du comte Rhingrave battoient ordinairement sept ou huict lieux de pays, pour trouver des vivres et aller aux fourrages.

Mais, pour retourner aux deux armées du Roy et des huguenots, l'Admiral, craignant le siege d'Orleans, persuada aux siens d'y aller, et les fit passer et loger en la ville, ayant pris en passant Jargeau et Sully. Alors le duc de Guise s'alla loger à quatre lieues d'Orleans par le costé de la Sologne, tellement que ces deux armées se trouverent voisines, ledit duc pour assaillir, et l'Admiral pour defendre; mais, après avoir demeuré quelques jours en ladite ville d'Orleans, il persuada à ses reistres, avec grande peine et difficulté, de reprendre le chemin de la Normandie pour deux raisons : l'une pour ne se hasarder et enfermer tous en la ville d'Orleans; l'autre, pour recevoir l'argent qui luy estoit promis d'Angleterre pour les payer, leur persuadant de

laisser leurs chariots en la ville, qui demeureroient seurement et à couvert, en prendre les chevaux, pages et valets, et en faire quelques cornettes; ce qu'ils firent à la fin, mais très mal volontiers. Cette resolution faite, il laissa d'Andelot son frere audit Orleans, pour la deffence de cette ville, et aussi qu'il estoit malade de la fievre quarte. Cela fait, l'Admiral prit son chemin vers Tyron et Dreux, au mesme lieu où s'estoit donné la bataille, où il fit divers discours des fautes faites des deux costez.

Le Roy adverty du partement et voyage que ledit Admiral faisoit en Normandie avec tous ses reistres et François, depescha lettres en tous les lieux de cette province, pour porter tous leurs biens et vivres ès villes fermées. En ce temps, estant survenu une querelle entre le mareschal de Vieilleville et le sieur de Villebon, baillif et gouverneur de la ville de Rouen, comme ils disnoient ensemble, le mareschal de Vieilleville coupa le poing, au lieu de la jointure, d'un coup d'espée audit Villebon, comme il vouloit mettre la main à la sienne, laquelle luy tomba par terre. Un jour après, j'allay à Rouen où j'avois affaire, pour adviser aux necessitez de la Normandie; et comme j'avois donné advis à Sa Majesté de cet accident arrivé, elle m'envoya lettres pour voir ceux du parlement et les premiers de la ville, pour leur commander qu'il n'y eust aucunes factions qui pussent troubler le public. J'avois aussi commandement de Sa Majesté de voir lesdits marechal de Vieilleville et de Villebon, et leur dire le desplaisir qu'elle avoit de cet accident survenu à l'un et à l'autre; mais chacun d'eux voulut rejetter le tort sur son compagnon. Villebon ne parloit que de mettre la vie, et employer tous ses amis pour avoir sa revanche.

Le Roy, pour obvier à l'inconvenient qui pouvoit arriver de quelque sedition et nouveau remuement en la ville de Rouen, qui ne commençoit qu'à se remettre de tant de maux qu'elle avoit soufferts auparavant, advisa de retirer le mareschal de Vieilleville, et y envoya le mareschal de Brissac, pour estre lieutenant-general en toute la Normandie, et luy commit la puissance et authorité generale de reprendre les villes du Havre et Dieppe, et faire une armée pour empescher les desseins de l'Admiral en ladite province.

Et alors le Roy, pour diminuer et rompre les forces des huguenots, fut conseillé de faire publier un pardon general à tous ceux qui se retireroient d'avec l'Admiral pour aller vivre paisiblement dans leurs maisons. Outre cela, Sa Majesté fit faire une declaration particuliere adressante aux princes d'Allemagne, pour leur faire entendre qu'elle estoit en pleine liberté, la Reyne sa mere, et messeigneurs ses freres; et en envoya la copie au mareschal de Hesse et à ses reitremaistres, pour les inciter à se retirer hors du royaume de France, ou bien de se mettre à son service, et de laisser le parti de ses ennemis, mauvais sujets et perturbateurs du repos public qui les avoient déceus.

Cette declaration estant venue à la cognoissance du mareschal de Hesse et de ses reistres, aussi-tost l'Admiral leur fit entendre qu'elle estoit contrainte et forcée; que le Roy estoit mineur, comme aucuns des autres princes de son sang qui l'avoient signée par son commandement, et les autres intimidez, et la Reyne sa mere, par ceux qui les tenoient en subjection. Il escrivit le mesme à l'empereur Ferdinand et aux princes d'Allemagne pour les advertir de croire tout le contraire de ce que l'on leur avoit mandé, en les priant plustost de leur aider et envoyer le secours qui leur avoit esté promis, que de l'empescher et garder que les catholiques ne fissent des levées en Allemagne. La Reyne mere, comme j'ay dit souvent, tousjours desireuse de trouver quelque moyen de pacification, escrivit à l'Admiral de differer son entreprise d'aller en Normandie pour quelques jours, durant lesquels l'on pourroit traiter de la paix. A quoy il respondit que c'estoit une chose qu'il desireroit volontiers, et que, pour cet effet, il seroit bon que le prince et le Connestable se vissent pour traiter cette affaire; mais cependant qu'il estoit deliberé de poursuivre son entreprise; et, comme j'ay dit, estant desjà arrivé au lieu où s'estoit donnée la bataille, il fit diligence d'achever son voyage; mais il ne put, comme c'estoit son dessein, prendre la ville d'Evreux, d'où il fut repoussé, et y perdit quelques gens. En passant, le prince Porcian fit une entreprise d'aller composer avec celuy qui estoit au Pont-l'Evesque qui le rendit. L'Admiral sejourna quelques jours à Dives, attendant des nouvelles des Anglois, et, peu de temps après, alla assieger la ville de Caen, de laquelle du Renouart estoit gouverneur, où le marquis d'Elbeuf, frere puisné du duc de Guise, s'estoit retiré estant en ce pays-là; et usa de telle diligence qu'il l'eut à la fin par composition, laquelle ne fut tenue en toutes choses; car les eglises furent ruinées, les reliques saccagées, les ecclesiastiques pris et mis à rançon, avec plusieurs catholiques, qui furent contraints de contribuer à ce qu'ils avoient esté cottisez.

CHAPITRE VIII.

Conquestes de l'Admiral en Normandie — Declaration de la reyne d'Angleterre sur le secours qu'elle luy donne. — Le duc de Guise assiege Orleans contre le conseil de plusieurs, et ainsi abandonne la Normandie à l'Admiral. — Le mareschal de Brissac, renfermé dans Rouen, et hors d'estat de secourir la province, veut remettre son employ; n'étant point assisté. — Il envoye vers le Roy, et conseille la levée du siege d'Orleans pour venir secourir la Normandie.

L'Admiral, triomphant de la prise de Caen, commença à bastir de plus grands desseins sur la Normandie, et depescha plusieurs capitaines pour faire des entreprises sur les villes d'icelle, et entr'autres Mouy et Coulombiers qui se saisirent de Honfleur et de Bayeux; et Montgommery, lequel, comme nous avons dit, avoit fait un grand ravage dans cette province, fut aussi envoyé pour reprendre les villes de Sainct-Lo, Vire et autres places, ce qu'il fit, avec quelques gens de pied et pionniers anglois qui lui furent baillez par l'Admiral, lequel toucha l'argent de la reyne d'Angleterre, que le sieur de Trokmarton, lequel estoit auparavant son ambassadeur auprès du Roy, avoit apporté, avec autres belles promesses de ce royaume pour augmenter le mal qui estoit au nostre. Ce qui incita l'Admiral de leur donner le plus de pied qu'il luy seroit possible, afin qu'ils fussent plus prests à le secourir; s'efforçant de contenter ledit Trokmarton en tout ce qu'il put, et fit relire et publier de nouveau la declaration qu'avoit faite la reyne d'Angleterre, pour monstrer que son intention n'avoit jamais esté autre que de secourir le Roy son bon frere, contre la violence et desseins de ceux qui le gouvernoient par force, sans vouloir rien entreprendre dedans le royaume, qui ne fust pour le bien et conservation de son Estat.

Et ainsi, par tous moyens, ledit Admiral taschoit de faire ses affaires en Normandie, y branquetant (1) tous les villages, leur faisant payer et fournir certaines contributions, et mettre les catholiques à rançon, pour payer ses reistres qui estoient logez au large : lesquels je laisseray pour retourner au duc de Guise qui approcha d'Orleans, et s'alla loger au village d'Olivet, à demie lieue de la ville, le 5 fevrier 1563, où, ayant fait refaire le pont en diligence, et celuy de Sainct Mesmin, et la chaussée des Moulins de Sainct-Samson, il fit son dessein en peu de temps de mettre en liberté le Connestable, et de prendre la ville d'Orleans, contre le conseil et opinion de plusieurs de la Cour, qui demandoient qu'il allast en Normandie, pour y combattre ou empescher les desseins de l'Admiral, et lequel n'avoit personne qui luy contredist et fist resistance. Car le comte Rhingrave, qui n'avoit que ses deux regimens de lanskenets et les six compagnies qui m'avoient esté baillées, avec quelque cavalerie, et douze cens reistres, estoit de l'autre costé, au pays de Caux, au delà de la riviere de la Seine, et attaché au Havre de Grace, que l'on ne pouvoit abandonner sans mettre le pays à la mercy des Anglois, qui estoient audit Havre et à Dieppe, guidez par plusieurs huguenots qui estoient dedans le pays.

Matignon, lieutenant du Roy en la basse Normandie, et à present mareschal de France, estoit d'autre part bien empesché par l'Admiral, lequel avec ses reistres estoit maistre de la campagne, comme aussi par le comte de Montgommery; ce qui faisoit bien mal au cœur au mareschal de Brissac, lieutenant-general par toute la Normandie, lequel estoit contraint de demeurer à Rouen, pour n'avoir ny hommes, ny argent, ny moyen de sortir de la ville, et trouvoit ce commandement bien different de celuy qu'il avoit eu en Piedmont, avec tant d'argent et de braves capitaines et soldats, et qu'il n'y avoit rien en France qui luy fust lors espargné, n'y ayant jeune prince, seigneur et gentilhomme qui n'allast faire son apprentissage en cette guerre de Piedmont. Voyant donc le mareschal de Brissac le piteux commandement qu'il avoit, et le peu de moyen de conserver sa reputation, et faire service au Roy en cette charge, manda le comte Rhingrave et quelques autres seigneurs et gentilshommes, et des principaux capitaines qui estoient serviteurs du Roy en Normandie, pour le venir trouver à Rouen, afin de prendre conseil et deliberation de ce qu'il falloit faire. Or estans assemblez avec luy, il nous proposa qu'il avoit un extresme regret d'avoir, sur ses vieux jours, accepté la charge de lieutenant general du Roy en Normandie, se trouvant seulement avec la commission qu'il vouloit renvoyer à Sa Majesté, parce que l'on ne luy avoit tenu aucune chose de ce qui luy avoit esté promis, luy ayant esté dit et asseuré au partir de la Cour, qu'aussi-tost qu'il seroit à Rouen l'on luy envoyeroit des hommes, de l'argent, du canon, des munitions, des pionniers et autres choses necessaires pour reprendre les villes du Havre de Grace, de Dieppe et autres detenues, et qui se prenoient tous les jours en Normandie; qu'il estoit un bourgeois de la ville de Rouen, et non un lieutenant du Roy, parce qu'il n'avoit pas seulement deux cens chevaux pour recognoistre l'Admiral, lequel faisoit tout ce qu'il vouloit sans

(1) Pillant.

aucun empeschement. Que de tirer le comte Rhingrave avec ses forces du Havre de Grace, où il tenoit les Anglois resserrez, il n'y avoit point d'apparence, tant pour n'estre assez fort pour faire teste à l'Admiral, qu'aussi ce seroit bailler entierement le pays de Caux aux Anglois, qui avoient six mille hommes dedans le Havre de Grace. Et après avoir le mareschal de Brissac allegué plusieurs autres raisons accompagnées de la douleur qu'il avoit de se voir enfermé dans la ville de Rouen, et voir ruiner, prendre et piller toute la Normandie par l'Admiral, il demanda conseil d'un chacun de ce qui estoit de faire. La plus grande partie fut d'opinion d'envoyer vers le Roy, tant pour luy remonstrer les maux que faisoit l'Admiral, que pour la grande espouvante qu'il donnoit à tout le pays, afin que Sa Majesté envoyast des forces et de l'argent au mareschal pour faire une armée, et se mettre en campagne avec ce qu'il tenoit pour le Roy, et aller combattre l'Admiral.

Le mareschal de Brissac ayant entendu l'opinion d'un chacun, prenant de l'un et de l'autre ce qui luy sembloit bon, fit la conclusion qu'il avoit prise, comme il est à presumer, avant que de nous envoyer querir, qu'il falloit donc en diligence envoyer vers le Roy qui estoit à Blois, avec les instructions et memoires de tout l'estat present de la Normandie et de la necessité où elle estoit reduite, en danger d'estre bientost plus mal, s'il n'y estoit promptement pourvu, et qu'au lieu de six mille Anglois qu'il y avoit, il y en auroit bientost douze mille et plus; disant qu'il avoit toujours ouy dire et recognu que cette nation ne demandoit qu'à prendre pied en France du costé des lieux maritimes. Davantage, que l'Admiral, ayant de l'argent d'Angleterre, n'auroit pas faute de gens, mesme d'un renfort de reistres, comme il traitoit avec quelques princes d'Allemagne. Par ainsi qu'il jugeoit [ce qu'à Dieu ne plust] que, s'il n'estoit bientost pourvu à la Normandie, les Anglois et l'Admiral y auroient la meilleure part, et seroit fort mal-aisé de les en desloger; et que, pour cette occasion, il ne voyoit autre remede plus prompt, ny forces qui fussent bastantes de deux mois de donner aucun secours à cette province, si ce n'estoit de l'armée que commandoit le duc de Guise : estans d'advis qu'il laissast la ville et le siege d'Orleans et les entreprises au milieu de la France, où il se trouveroit tousjours assez de remedes pour ruiner les huguenots, afin d'aller chasser les Anglois, principaux ennemis du royaume, et l'Admiral de Normandie : lequel estant defait avec ce qui luy restoit de reistres, et le prince de Condé prisonnier, les huguenots estoient perdus pour jamais, et demeureroient sans chef, et les Anglois avec la honte et le repentir d'avoir mis le pied en France. Et fit avec cette resolution plusieurs beaux discours trop longs à reciter, selon son experience au fait des armes.

CHAPITRE IX.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere envoyé au Roy à Blois par le mareschal de Brissac proposer ses advis. — Le Roy le renvoie au duc de Guise devant Orleans. — Le duc de Guise à son arrivée le mène à l'attaque du faux-bourg de Portereau qu'il emporte de force. — Entretiens du duc de Guise avec le sieur de Castelnau-Mauvissiere, tendant à ne point quitter son entreprise. — Liberalité du duc de Guise envers les soldats blessez. — En continuant le siege le duc assemble le conseil de guerre pour entendre les ordres du sieur de Castelnau-Mauvissiere. — Discours du duc de Guise contre le conseil de la levée du siege. — Il ramene tous les chefs à son opinion, et fait difference du commandement des armées en guerres civiles et en guerres estrangeres. — Le duc de Guise propose la levée du ban et arriereban, et de faire une grande armée commandée par le Roy, et s'en promet en peu de mois la ruine des rebelles et la paix du royaume.

Après cela il me voulut choisir pour porter ce conseil et son opinion au Roy et au duc de Guise, avec instruction et amples memoires. Cette depesche ainsi resolue fut faite tout le reste du jour et de la nuit, et le lendemain au matin je fus pressé de partir par ledit mareschal, après m'avoir dit plusieurs choses de bouche pour dire à Leurs Majestez et au duc de Guise, afin de les porter à cette resolution. Donc le chemin de Rouen à Blois n'estant pas fort long, je fis diligence d'y aller en poste, et trouvay le Roy et la Reyne sa mere, et tout le conseil qui estoit auprès d'eux, si preparez à ce que je leur proposay de la part du mareschal, qu'ils me dirent estre entierement de son opinion, mais qu'il sembloit que ce ne fust celle du duc de Guise, lequel se vouloit attacher à Orleans de sa seule volonté.

Gonnor, frere dudit mareschal de Brissac, qui avoit la super-intendance generale des finances, pressoit fort de conseil et de raisons semblables à celles de son frere, que le duc de Guise s'acheminast incontinent en Normandie. De sorte qu'à mesme heure je fus depesché du Roy et de la Reyne sa mere, par l'advis de tout le conseil qui estoit auprès d'eux, pour aller trouver le duc de Guise qui faisoit ses approches à Orleans. Et comme il n'y a que quatre postes j'y arrivay devant son disner; et incontinent après il s'en alla voir son infanterie, qui estoit à deux cents pas du faux-bourg du Portereau, sur les deux

costez du droit chemin, qui l'attendoit sans faire aucun bruit, suivant le commandement qu'elle en avoit reçu.

Là je proposai au duc de Guise, le plus briefvement qu'il me fut possible, la commission que j'avois. Mais il ne me respondit autre chose, sinon que j'estois le fort bien venu, et que nous aurions du temps à parler et resoudre sur une affaire de telle importance; puis me fit bailler un bon cheval de son escurie, et me commanda de le suivre et de bien considerer les gens de pied qui estoient en cette armée, les meilleurs, disoit-il, qu'il eust jamais veu, et d'aussi bons maistres de camp et capitaines qu'il y en eust en France, et entr'autre Martigues, leur colonel, qui estoit plein de valeur et de courage. Au mesme temps il met pied à terre au milieu de ses troupes, parle à quelques capitaines et commissaires de l'artillerie, prend ses armes et fait mettre à la teste de son infanterie quatre coulevrines traisnées seulement par les pionniers; puis donna droit au faux-bourg du Portereau, qui n'estoit fortifié que de quelques gabions, fascines et tonneaux, où il fit tirer une volée desdites coulevrines, et, au mesme temps donner quelques enseignes, lesquelles au mesme instant faussent les portes, renversent tous les gabions et tonneaux, et entrent dedans le faux-bourg, où il y avoit quelques lansquenets et François, qui avoient promis à d'Andelot de garder et deffendre ledit Portereau; mais les uns se retirerent fuyans et jettans les armes par terre pour entrer en la ville; les autres qui n'alloient sitost y furent tuez et taillez en pieces, autres pris prisonniers, laissans tout ce qu'ils avoient en leurs logis, qui fut tout pris et gagné par les gens de pied du duc de Guise, lequel fit assez grande diligence, et d'entrer pesle-mesle pour gagner la porte de la ville, et entrer dedans avec les fuyards, qui aiderent à fermer la porte à leurs compagnons et leurs ennemis tout ensemble, et tiroient fort et ferme du portail et de plusieurs endroits de la ville sur les nostres, qui avoient gagnez le fauxbourg.

Lors le duc de Guise me dit qu'il avoit ouy dire autrefois que l'on prenoit des villes, et y entroit-on pesle-mesle quand il y avoit un espouvantement tel que celui-là, et qu'il n'en avoit jamais veu un plus grand, ayant toutesfois bien fermé leur porte, sans nous epargner la poudre. Aussi tiroient-ils force arquebusades, et quelques pieces qui faisoient beaucoup de dommage aux nostres, et où ledit duc mesme n'estoit pas hors de danger; qui fut cause de le faire descendre de cheval et entrer ès premieres maisons à la main gauche, qui regardoient vers la porte; de laquelle ceux de la ville tiroient jusques à son logis, où il demeura jusques environ sur les cinq heures du soir à voir tout ce qui se passoit, entendant quelques prisonniers sur l'estat de la ville et de ce que faisoit d'Andelot, qu'ils dirent avoir la fievre quarte ce jour-là. Lors il dit en riant que c'estoit une bonne medecine pour la guerir. Et s'enquit du Connestable d'autres particularitez, selon qu'il pensoit apprendre quelque chose, puis il me dit : « Je voudrois que le mareschal fust ici pour une heure; j'estime qu'il prendroit contentement de nos gens de pied, et qu'il auroit regret de les voir partir d'icy sans mettre M. le Connestable en liberté et desnicher le magazin et premiere retraite des huguenots. »

Achevant ce propos, il sortit de ce logis, et alla recognoistre ce qu'il put de la ville, de leurs fortifications et des lieux par où il la voudroit prendre; puis il assit ses gardes, et ordonna à un chacun ce qu'il avoit à faire pour la nuit, leur asseurant qu'il seroit le lendemain de bon matin avec eux pour adviser du surplus, et donna lui-mesme de sa main de l'argent à quelques soldats blessez, comme c'estoit ordinairement sa coustume, et ainsi avec la nuit il se retira à son logis, qui estoit à une lieue de là, et en retournant me dit : « Nous parlerons demain pour faire response au Roy et à M. le mareschal de Brissac. » Le lendemain de grand matin il m'envoya querir, estant desjà prest à monter à cheval pour aller au Portereau et retourner à son entreprise, où il employa tout le jour à commander et ordonner tout ce qu'il y avoit à faire pour la prise de la ville, et à preparer des batteaux pour passer la riviere et faire sa batterie, avec esperance que la ville ne tiendroit pas long-temps après. Le troisiesme jour au matin, sur les huit heures, il envoya querir tous les principaux seigneurs et capitaines qui avoient charge en son armée, et, pour avoir plus d'espace, entra au jardin, où il me donna charge en leur presence de dire, sans oublier aucune chose, la commission que m'avoit donnée le mareschal de Brissac, par l'advis de ceux qui estoient serviteurs du Roy en Normandie, et le commandement que m'avoient fait Leurs Majestez, qui approuvoient l'opinion dudit mareschal : ce que je recitay de point en point, avec toutes les raisons qu'il m'estoit commandé de dire au duc de Guise et à tous ceux qui estoient avec luy. Et, après m'avoir attentivement escouté, demanda l'advis à tous les seigneurs et capitaines qui estoient presens, et les fit opiner par ordre, commençant aux plus jeunes. Il n'y en eut pas un qui ne trouvast en apparence ce conseil du ma-

reschal et ce commandement du Roy très-bon, d'aller incontinent combattre l'Admiral.

Et après les avoir tous ouys, le duc de Guise commença de parler en cette façon : « Messieurs, nous avons tous entendu le bon conseil de M. le mareschal de Brissac par la bouche de Castelnau, et l'opinion de tous les bons serviteurs du Roy qui sont avec luy, ensemble l'estat auquel sont de present les affaires en la Normandie, et les actes d'hostilité qu'y fait journellement l'Admiral avec ses reistres, et ce qui luy reste de cavalerie de la bataille, toutes choses à la verité dignes de grande consideration, et le commandement exprès que le Roy nous donne là-dessus de partir d'icy avec cette armée, pour nous aller opposer à l'Admiral et à ses desseins, qui seroient de subjuguer le pays de Normandie, et en bailler une bonne partie aux Anglois, anciens ennemis de la couronne de France, et qui ont tousjours cherché de faire leur profit de nos divisions, dont il n'est besoin d'alleguer les exemples connus à un chacun; et est bien croyable que la necessité d'argent dans laquelle est reduit l'Admiral pour payer son armée et ses reistres, avec la passion de sa cause, luy fera oublier le devoir de sujet envers son roy et sa patrie; et en l'opinion et au jugement de vous autres, très-sages et bons capitaines qui estes icy assemblez, je recognois bien que vous voulez du tout, comme très-obeissans, vous conformer au commandement du Roy et advis très-prudent du mareschal de Brissac, le plus sage et experimenté capitaine de France après le Connestable; et, de ma part, je craindrois toujours de faillir en mon opinion, mesmement pour contredire à tant de sages capitaines et au commandement du Roy; mais j'ai aussi souvent ouy dire et appris par experience que sur nouveau accident il faut prendre nouveau remede. Chose qui me fera plus librement dire ce qui me semble en cette affaire, sans me laisser emporter d'aucune affection particuliere. Premierement je trouve qu'en apparence le conseil de M. le mareschal de Brissac est fort bon, de vouloir persuader au Roy que Sa Majesté envoye son armée pour defaire celle de l'Admiral, remettre la Normandie en liberté, et en chasser les Anglois le plustost qu'il sera possible, et garder qu'ils ne prennent plus de pied et ne donnent plus d'aide et d'argent aux huguenots, et confesse que leur conservation ou leur ruine depend de l'Admiral et de son armée. Mais de partir si soudain pour le penser trouver et sa cavalerie en lieux desavantageux, comme Castelnau m'en a fait le rapport, et laisser l'entreprise d'Orleans, ville si estonnée et à demi prise, c'est chose qui me semble hors de propos; veu aussi que l'Admiral ne sera pas si mal adverty [attendu qu'il en a de sa faction à la Cour et par toute la France], qu'en moins de vingt-quatre heures l'on ne luy mande ce qui aura esté conclu contre luy : sur quoy il pourvoira diligemment à ses affaires pour se mettre et sa cavalerie en lieu de seureté et commode pour chercher ses advantages; et faut considerer que l'armée du Roy, qui tient Orleans de bien près, est composée de gens de pied seulement; que depuis la bataille toute la cavalerie s'est allé rafraischir et remettre en estat de faire service; et lorsqu'il a esté question d'employer cent chevaux après avoir passé la riviere de Loire, j'y ay eu assez affaire, la pluspart estant volontaires, et bien souvent j'ay presté ceux de mon escurie et de ma maison. Aussi a-t-on jamais veu une armée, toute de gens de pied, aller chercher une armée de gens de cheval, ayant tant de plaines à passer, comme celle de la Beausse, celle de Dreux et celle du Neufbourg, en l'une desquelles l'Admiral attendra l'armée du Roy, en son option de combattre, ou de hasarder mille ou douze cens chevaux, pour les sabouler parmy les gens de pied, voir s'il les pourra entamer, pour donner dessus tout le reste? ou bien, quand il n'aura volonté de combattre, il leur coupera les vivres, et leur fera endurer de grandes incommoditez en quelque mauvais logis; et, en un mot, pour partir d'Orleans, quand bien ce seroit chose forcée, il faut six ou sept jours à desloger, à faire cuire du pain, ordonner aux commissaires des vivres de faire leurs estapes, et le chemin qu'il faut tenir, envoyer querir et faire ferrer les chevaux de l'artillerie, bailler quelque argent aux soldats, dont la pluspart ont besoin, et qui sont sans souliers; et, pendant ce temps-là, l'Admiral, estant adverty, s'acheminera pour se trouver en l'une des trois plaines susdites, èsquelles, s'il ne veut tenter la fortune de combattre, il passera, avec toute sa cavalerie, à cent ou deux cens pas de l'armée du Roy, la laissera aller en Normandie, retournera à Orleans, passera auprès de Paris, donnera aux habitans un estonnement, en danger de brûler les faux-bourgs, espouvantera tous ces quartiers, rançonnera chacun à discretion, peut-estre ira droit à Blois, prendra la ville, ou du moins en fera desloger le Roy, et par consequent se fera maistre de la campagne tout le long de la riviere de Loire, et y asseurera Orleans et les places qu'il y a et au pays de Berry, et, en somme, fera la pluspart de ce qu'il luy plaira sans aucun empeschement. Alors l'on dira : Où est l'armée du Roy? où va le duc de Guise? pourquoy a-t-il laissé l'entreprise d'une ville qu'il pouvoit pren-

dre en dix jours, abandonné le Portereau et ce qu'il avoit pris sur les ennemis, pour entreprendre de passer l'armée du Roy en Normandie, laquelle à moitié chemin il faudra faire retourner bien harassée, sans avoir rien fait qui soit à propos? Parquoy, je prie un chacun de ne prendre en mauvaise part mon opinion, du tout contraire à celle de M. de Brissac, et faut, à mon advis, prendre Orleans avant que partir de-là, et asseurer toute la riviere de Loire et le Berry. »

Lors, comme tous les seigneurs et capitaines qui estoient en ce lieu avoient esté d'opinion contraire, à l'heure mesme ils demeurerent tous de celle du duc de Guise, lequel fit incontinent une digression et assez ample discours sur l'estat et malheur des guerres civiles; disant que le mareschal s'y trouveroit bien plus empesché qu'aux guerres de Piedmont, où il n'avoit eu qu'un ennemy en teste, ayant toutes les commoditez d'hommes et d'argent que pouvoit produire la France.

Puis il pria ceux qui estoient en ce conseil de prendre bien son opinion, et ne desloger d'Orleans, s'il estoit possible, que la ville ne fust prise; que tousjours il estoit d'advis qu'on allast chercher l'Admiral en Normandie, où la part qu'il tourneroit, pour le combattre : toutesfois, qu'il y falloit marcher avec advantage, pour vaincre s'il estoit possible, et non pour estre vaincu; et, pour cet effet, qu'il estoit d'opinion que, dans peu de jours, le Roy fist donner le rendez-vous à toute la gendarmerie et arriereban de France à Baugency et ès environs, ou à Estampes, comme il seroit advisé pour le mieux, et que pareillement il fust mandé à tous ceux de la noblesse de France, depuis l'âge de dix-huict et vingt ans jusques à soixante, sans aucune excuse que de legitime maladie, de se trouver tous à faire, non pas profession de leur foy, mais de leur affection envers le Roy, et que tous ceux qui luy voudroient estre bons sujets prissent les armes et combattissent avec Sa Majesté pour la deffence de sa couronne. Que pareillement toutes les forces qui estoient esparses en divers endroits par le royaume, fussent ramassées comme celles qu'avoient mandées les ducs de Montpensier, de Nemours, Montluc, et toutes les compagnies des gens de pied et de cheval qui estoient à la solde du Roy; et que Sa Majesté, estant accompagnée de la Reyne sa mere, des princes de son sang qui estoient à la Cour, et de tout le conseil, commanderoit en personne à son armée, laquelle, après avoir fait monstre, il feroit marcher droit où seroit l'Admiral, avec trente mille hommes de pied, et pour le moins dix mille chevaux, dont il se pourroit faire deux armées, desquelles la moindre seroit trop forte pour le combattre et defaire; de telle sorte que luy ny ceux de sa faction ne s'en pourroient jamais relever; et que lors l'on diroit estre la cause et l'armée du Roy, et non celle du duc de Guise, respondant aussi à ceux qui pouvoient objecter que Sa Majesté estoit trop jeune, disant qu'il prendroit sur sa vie de le faire commander et le mettre et loger toujours en lieu si asseuré, qu'il ne courroit non plus de hasard, ny tout son conseil, que s'ils estoient à Paris; et qu'il esperoit, par ce moyen, qu'avant que l'esté fust passé le Roy seroit aussi paisible en son royaume, et exempt de guerres civiles, qu'il fut jamais.

Tout ce que dessus estant proferé par le duc de Guise, plut grandement à tous les seigneurs, capitaines et autres qui estoient en ce conseil, où aucun ne repliqua rien, sinon qu'il leur sembloit le devoir faire ainsi. Sur cela je fus renvoyé vers le Roy, où estant arrivé, soudain Sa Majesté me voulut entendre en presence de la Reyne sa mere, du cardinal de Bourbon, du prince de La Roche-sur-Yon et du conseil.

CHAPITRE X.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere retourne vers le Roy, qui approuve la resolution prise par le duc de Guise, et renvoye le sieur de Castelnau-Mauvissiere en Normandie vers le mareschal de Brissac. — Histoire de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot. — Prise de Poltrot. — Les huguenots s'excusent et se purgent de ce meurtre, qui causa de grands malheurs. — Continuation du siege d'Orleans. — Poltrot tiré à quatre chevaux. — Les charges du duc de Guise continuées à son fils. — Reflexion de l'autheur sur la mort tragique de tous les chefs des deux partis.

Chacun pensoit que je deusse apporter le partement du duc pour aller avec l'armée en Normandie. Mais ayant rapporté le contraire au Roy, et tout ce qui s'estoit passé ès opinions des seigneurs, gentils-hommes, capitaines et autres, desquels le duc avoit pris l'advis, et sa conclusion susdite, elle fut incontinent approuvée de Leurs Majestez et des princes du sang et du conseil, où il n'y eut pas un de ceux qui estoient avec le Roy qui y contredist. Occasion pourquoy Leurs Majestez luy despescherent au mesme instant Rostaing, tant pour luy communiquer les autres affaires du royaume, que pour en avoir son advis.

Ce mesme jour je fus despesché en Normandie pour faire entendre au mareschal de Brissac ce que je remportois de mon voyage, et luy dire qu'il advisast, avec les forces qui estoient en

Normandie, de conserver et deffendre le pays le mieux qu'il seroit possible, et empescher l'Admiral et sa cavalerie d'y faire un plus grand progrès, attendant que le Roy y envoyast son armée, où peut-estre il iroit en personne, selon le conseil du duc de Guise. De façon que l'Admiral ne pourroit là ny ailleurs trouver lieu de seureté, qu'il ne fust combattu et defait, et que ce seroit le vray moyen de mettre la fin à toutes les guerres civiles de la France.

Je n'avois pas encore esté une heure et demie avec le mareschal de Brissac, qu'il arriva en diligence un chevaucheur d'escurie, qui avoit couru jour et nuict, portant la nouvelle d'une grande blessure qu'avoit eue le duc de Guise en retournant, le jour d'après que je l'eus laissé, en son logis, resolu la nuit mesme d'assaillir les isles. Il estoit accompagné de son escuyer, qui marchoit devant luy, et de Rostaing, monté sur un mulet, lorsqu'un jeune soldat, qui se disoit gentil-homme du pays d'Angoumois, appellé Jean de Meré, dit Poltrot, estant peu auparavant parti de Lyon, lors occupé par les huguenots, vint trouver le duc, feignant de se rendre à luy pour servir Sa Majesté en son armée. S'estant donc mis au service de ce prince, qui recevoit volontiers ceux qui le recherchoient, et qui l'avoient fort bien traité, il espia toutes les occasions d'executer sa detestable entreprise. L'on disoit que ce Poltrot avoit esté nourry quelque temps en Espagne, dont il parloit le langage, et s'estoit, quelque temps auparavant, tenu au service de Soubise, où quelques-uns vouloient dire qu'il avoit premedité son entreprise, bien que par sa confession il l'aye deschargé, et qu'estant party de Lyon il fut trouver l'Admiral, qui s'en servit comme d'un espion, et lui bailla de l'argent pour acheter un cheval. Quoy que ce soit, il suivit le duc de Guise jusques au dix-huitiesme fevrier 1562, qu'il luy tira en l'espaule, de six ou sept pas, un coup de pistolet chargé de trois balles empoisonnées.

Incontinent qu'il eut fait le coup, il essaya de se sauver par les taillis, desquels il y a quantité en ce pays-là; mais ayant chevauché toute la nuit en crainte, pour la grande trahison qu'il avoit commise, et estant, luy et son cheval, fort las et harassez, il descendit en une grange près du lieu d'où il estoit party; et le lendemain, ayant esté trouvé endormy par Le Seurre, principal secretaire du duc, il fut pris et mené en prison, où estant accusé par conjecture, il confessa le fait; et fut mené en presence de la Reyne mere deux ou trois jours après, où il fut interrogé.

Quelque temps après, il fut publié un petit livre, par lequel l'on chargea l'Admiral, La Rochefoucauld, Feuquieres, Theodore de Beze et Soubise, auquel les huguenots firent response par forme d'apologie, disant que ledit Poltrot avoit pris ce conseil de soy-mesme, sans en demander advis à personne. Aussi l'Admiral s'en est tousjours voulu purger, disant l'acte estre meschant, encore qu'il dist que, pour son particulier, il n'avoit pas grande occasion de plaindre la mort du duc de Guise, lequel finit ses jours de cette blessure le mercredy vingt-quatriesme dudit mois, après avoir esté malade sept jours (1) avec de grandes douleurs et convulsions. Ce fut un acte le plus meschant que ce Poltrot eust pu commettre, car le soldat merite la mort, qui seulement aura voulu toucher le baston duquel son capitaine l'auroit voulu chastier. Et ceux qui sçavoient quelque chose de cette entreprise, eussent eu plus d'honneur de l'en detourner que de le conforter en sa mauvaise volonté; comme fit le consul Fabritius, auquel s'adressant un jour le medecin de Pyrrhus, luy offrit de l'empoisonner s'il luy vouloit donner une somme d'argent; mais au contraire, Fabritius, voyant la perfidie d'un tel homme, le fit prendre, et l'envoya, pieds et mains liez, à son maistre, lequel avoit gagné trois grandes batailles sur les Romains. Et combien que quelques-uns ayent pensé que ce Poltrot eust beaucoup fait pour les huguenots, si est-ce que cet acte a esté cause d'autres grands maux qui s'en sont depuis ensuivis, lesquels l'Admiral a sentis pour sa part, comme je diray en son lieu; et a cette mort apporté un changement à toutes les affaires de la France.

L'armée, toutesfois, vouloit poursuivre l'entreprise, et fut faite une plate-forme sur le pont pour tirer en la ville; mais le Roy, la Reyne sa mere, et tous les catholiques, demeurerent fort estonnez, comme aussi la ville de Paris, qui luy fit des funerailles fort honorables, et en laquelle ledit Poltrot fut executé et tiré à quatre chevaux. La Reyne, mere du Roy, monstra lors le ressouvenir qu'elle avoit de ses services, et l'affection qu'elle portoit à sa memoire et à toute sa maison, faisant pourvoir Henry, duc de Guise, son fils aisné, de l'estat de grand-maistre de France, et du gouvernement de Champagne, que tenoit son pere, et a fait depuis tout ce qu'elle a pu pour cette maison.

Or il fut advisé, sur les occurrences qui se presentoient, de regarder ce qui estoit le meilleur pour l'estat du Roy, du royaume et de l'ar-

(1) Blessé le 18 février, il mourut le 24.

mée, qui avoit perdu quatre de ses chefs en peu de temps, sçavoir : le roy de Navarre qui estoit mort au siege de Rouen; le Connestable, pris prisonnier, le mareschal de Sainct-André, tué à la bataille de Dreux, et le duc de Guise, tué devant Orleans : chose fort remarquable, que tous les chefs de part et d'autre de ces deux armées sont à la fin mort violemment, sans qu'il en soit eschappé aucun, comme on verra cy-après.

CHAPITRE XI.

Prise de Vienne par le duc de Nemours, qui entreprend sans effet sur la ville de Lyon et defait le baron des Adrets. — Autre defaite des huguenots, et prise d'Annonay par le sieur de Saint-Chaumont. — Le duc de Nemours pratique le baron des Adrets, lequel le sieur de Mouvans retient prisonnier.

Laissant l'armée au Portereau, et les affaires de la Cour et du royaume sur le point de nouveau changement, je ne veux obmettre que le duc de Nemours, lequel avoit une armée en Dauphiné, joignant ses forces à celles de Bourgogne, Auvergne et Forest, alla assieger et prendre la ville de Vienne, avec les catholiques qui estoient dedans. Après la prise de laquelle il s'approcha de Lyon, où Soubise commandoit pour les huguenots, d'autant qu'ils ne s'osoient plus fier au baron des Adrets. Là, il y eut plusieurs escarmouches aux approches, où l'un des habitans de la ville, nommé Marc Herbin, promettoit au duc de Nemours de le faire entrer en la ville, moyennant quelque somme qu'il demandoit : de laquelle ne retirant que des promesses, il advertit Soubise de l'entreprise; lequel disposa si bien les garnisons, habitans et gens de guerre qui estoient en la ville, qu'ils en laisserent entrer quelques-uns de l'armée du duc de Nemours, qui furent presque tous tuez; ce que voyant le duc, et qu'il avoit esté trompé, et qu'il falloit trois camps pour assieger ladite ville, à cause de sa situation qui est sur le bord de deux grandes rivieres, le Rhosne et la Saosne, et une citadelle qui commande aux deux rivieres, fut contraint de laisser son entreprise, après avoir defait et mis en deroute quelques enseignes de gens de pied, et quelques cornettes de cavalerie que le baron des Adrets menoit à Lyon pour leur secours. Cette defaite estonna fort toutes les villes situées sur le Rhosne et donna beaucoup de courage aux catholiques du pays de courir sus aux huguenots.

En ce mesme temps, ceux qui tenoient la ville d'Annonay en Vivarez, que les huguenots avoient prise sur les catholiques, sortirent de ladite ville pour aller surprendre Saint-Estienne-en-Forest, ce qu'ils firent; mais, comme ils s'amusoient au pillage, ils furent surpris par Saint-Chaumont, où il y en eut beaucoup de tuez, et de là il retourna prendre la ville d'Annonay, devant que les huguenots qui estoient dedans en fussent advertis, qui furent fort maltraitez, de tous sexes et âges, l'espace de deux jours; et la ville fut pillée, tant par les soldats que par les catholiques qui y estoient encore. Mais ayans nouvelle que le baron des Adrets marchoit en diligence pour avoir la revanche, ils trousserent bagage, et abandonnerent la ville d'Annonay, après avoir gasté les grains et vivres qui restoient en icelle, de peur que leurs ennemis ne s'en pussent prevaloir.

Le baron des Adrets, estant adverty que Saint-Chaumont s'estoit retiré avec ses troupes, rebroussa chemin, et s'en alla pour assieger la ville de Vienne, où estoit une grande partie des gens et de l'armée du duc de Nemours; lequel, cognoissant l'humeur du baron, et sçachant qu'il n'avoit pas tant d'affection à la religion des huguenots comme il monstra depuis, qu'à son profit particulier, soit qu'il vist qu'il n'y avoit plus de calices ny reliques à prendre, ou qu'il se faschast de ce party, soit pour acquerir reputation du costé des catholiques, ou bien pour se venger des injures qu'il avoit reçues des huguenots; le duc le cognoissant pour capitaine, et qui avoit beaucoup de credit et reputation, pensa que c'estoit le plus seur et expedient pour le service du Roy de le gagner que de le combattre par force; ce qu'il fit si dextrement avec belles promesses et douces paroles, comme c'estoit un prince fort persuasif, et qui a tousjours sçu attirer les hommes par son gentil naturel, que depuis les huguenots n'ont eu en ce pays-là un plus grand ennemy que ce baron, qui commença dès-lors à pratiquer contre les huguenots; lesquels, comme fort vigilans en leurs affaires, en furent advertis, aussi ont-ils toujours eu des espions partout. Qui fut cause que Mouvans, estant le baron des Adrets allé en la ville de Valence, le prit prisonnier par l'advis du cardinal de Chastillon et du sieur de Cursol, depuis fait duc d'Uzès, l'envoya à Nismes, où il fut en bien grand danger; et à peine en fust-il eschapé, sinon par le moyen de la paix, en vertu de laquelle il fut eslargy.

CHAPITRE XII.

La Reyne moyenne une treve. — Entrevue du prince de Condé et du Connestable. — Raisons qui portoient la Reyne à la paix. — Dangereux estat de la France. — Desseins des Anglois en France. — La paix, souhaitée des deux partis, conclue, et à quelles conditions. — Difficultez apportées à la verification du traité par quelques parlemens. — Cette paix arreste les progrès de l'Admiral en Normandie. — Le prince de Condé le rappelle de Normandie. — L'Admiral se plaint de la precipitation de la paix. — Alienation des biens ecclesiastiques pour la subvention.

Mais, pour retourner à l'armée que nous avons laissée au Portereau devant Orleans et à l'Admiral, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit en Normandie pour y avancer ses affaires, chacun ayant diverses affections par le royaume, les uns de poursuivre la guerre, les autres de faire la paix; la Reyne mere du Roy, qui ne respiroit que le bien du Roy et de l'Estat, voyant, comme j'ay dit, les trois principaux chefs de l'armée du Roy morts, et le quatriesme prisonnier, fut conseillée de rechercher les moyens de faire la paix, où elle ne fut pas difficile à persuader. A cette occasion trefves furent accordées d'une part et d'autre.

La princesse de Condé fut voir la Reyne à Saint-Mesmin, où elle fut fort bien reçue avec beaucoup de belles promesses. Et fut arresté un parlement, qui se tint dans l'Isle-aux-Bœufs près la ville d'Orleans, où furent menez le prince de Condé et le Connestable, qui disoit ne pouvoir souffrir que l'on remist l'edict de janvier : mais il se trouva d'autres moyens par ceux qui estoient du tout desireux de la paix, disans qu'autrement l'Estat estoit en danger de se perdre. Le prince de Condé demanda d'entrer à Orleans pour en conferer, à condition aussi que le Connestable iroit en l'armée du Roy ; ce qui fut accordé avec suspension d'armes d'une part et d'autre.

Qui fut sagement advisé par la Reyne, mere du Roy, lassée de voir la France si affligée de guerre civile, en laquelle les victorieux perdoient autant et plus quelquefois que les vaincus. Et combien que le Roy eust une puissante armée, et moyen de la faire encore plus grande, si est-ce qu'ayant perdu les chefs, il n'en pouvoit pas recouvrer de semblables. Au contraire, les huguenots avoient encore l'Admiral, avec un grand nombre de cavalerie, avec plusieurs villes ; davantage l'on craignoit qu'il ne s'approchast d'Orleans pour le secourir, où, s'il eust eu la victoire, il eust mis le Roy et le royaume sous la puissance des huguenots, qui avoient lors une grande part aux finances du Roy, sans qu'il luy fust possible recevoir la moitié de ses deniers et subsides, ny les faire tenir au tresor de l'espargne, estant Sa Majesté endebtée de plus de cinquante millions.

Mais ce qui travailloit encore autant et davantage le Roy et son conseil, estoient les Anglois saisis du Havre de Grace, qui se preparoient d'amener une plus forte armée en France, pour y prendre pied à la ruine et entiere desolation du royaume, comme leur dessein a toujours esté sur diverses pretentions, depuis qu'ils en ont esté chassez. C'estoit au moins leur esperance, en nourrissant nos divisions, de s'emparer de la Normandie, comme ils avoient fait pendant les querelles des maisons d'Orleans et de Bourgogne. Tant y a qu'il n'y avoit personne au conseil du Roy qui ne fust d'opinion que l'on fist la paix.

Long-temps auparavant le cardinal de Lorraine estoit allé au concile de Trente, lequel fut si fasché de la mort du duc de Guise et du grand-prieur, ses freres, qu'il ne se travailloit d'autre chose ; et beaucoup de catholiques, qui avoient tant souffert en si peu de temps, ne demandoient pas moins la paix que les huguenots, les uns et autres fort lassez de la guerre.

Pour ces causes, après toutes choses bien pesées et debatues de part et d'autre, la Reyne, le prince de Condé, le Connestable, d'Andelot, et ceux qui, des deux parts, furent appelez à ce traité, resolurent la paix, après avoir adverty l'Admiral des conditions d'icelle, qui estoient telles : « C'est à sçavoir que tous gentilshommes protestans ayans haute justice ou fiefs de haubert, pourroient faire exercice de leur religion en leurs maisons avec leurs sujets ;

» Qu'en tous les bailliaiges et seneschaussées, il y auroit une ville assignée aux huguenots pour l'exercice de leur religion, outre les villes esquelles l'exercice se faisoit auparavant le septiesme jour de mars, qui fut le jour que l'edict fut conclu ; sans toutesfois qu'il fust permis aux huguenots d'occuper les eglises des catholiques, qui devoient estre restituez en leurs biens, avec toute liberté de faire le service divin, comme il se faisoit auparavant les guerres ;

» Qu'en la ville et prevosté de Paris il ne se feroit aucun exercice de la religion reformée, que l'on appeloit pour lors ainsi ; et neantmoins que les huguenots y pourroient aller avec seureté de leurs biens, sans estre recherchez au fait de leurs consciences ;

» Que tous les estrangers sortiroient de la France le plustost que faire se pourroit ; et toutes les villes que tenoient les huguenots seroient remises en la puissance du Roy ;

» Que tous sujets de Sa Majesté seroient remis en leurs biens, estats, honneurs et offices, sans avoir esgard aux jugemens rendus contre les huguenots depuis la mort du roy François second, qui demeureroient cassez et annulez, avec abolition generale octroyée à tous ceux qui avoient pris et porté les armes;

» Que le prince de Condé et tous ceux qui l'avoient suivy, seroient tenus et reputez comme bons et loyaux sujets du Roy, et qu'ils ne seroient recherchez pour les deniers et finances de Sa Majesté par eux prises durant la guerre, ny pour les monnoyes, poudres, artilleries, demolitions faites par le commandement du prince de Condé ou des siens à son adveu;

» Que tous prisonniers, tant d'une part que d'autre, seroient eslargis sans payer aucune rançon, fors et excepté les larrons et voleurs;

» Defendu à tous, de quelque religion qu'ils fussent, de s'injurier ny reprocher les choses passées, sur peine de la hart, ny de faire aucun traicté avec les estrangers, ny lever aucuns deniers sur les sujets du Roy;

» Que l'edict seroit lu, publié et enregistré en tous les parlemens du royaume. »

Voilà les principales clauses de cet edict, sans toucher à quelques autres que chacun peut voir, estant l'edict publié et imprimé.

Mais la derniére clause, que l'edict seroit verifié en tous les parlemens, estoit la plus importante, et sans laquelle l'edict fust demeuré illusoire et sans effect; car l'execution d'iceluy dependoit principalement des magistrats, qui n'eussent eu aucun esgard à l'edict si les parlemens ne l'eussent verifié, attendu mesmement la minorité du Roy et la mort du roy de Navarre; joint aussi qu'il s'en trouvoit qui ne le pouvoient gouster en sorte quelconque, comme ceux qui faisoient estat de s'enrichir des despouilles d'autruy, et ne demandoient qu'à pescher en eau trouble, esperans que les confiscations leur demeureroient. Et entre ceux qui estoient plus poussez du zele de religion, les parlemens de Paris, Rouen, Toulouse, Bordeaux et Provence, tenoient les premiers rangs, qui firent plusieurs remonstrances avant que de le verifier, estimans qu'il seroit bientost rompu; car l'edict precedent fut de mesme, parce qu'il n'estoit que provisionnel, et jusques à ce qu'autrement y fust pourvu, et de fait il advint ainsi.

Cependant l'Admiral, qui estoit en la basse Normandie, où il avoit pris plusieurs villes et reduit les catholiques en mauvais estat, fut adverty par le prince de Condé que la paix estoit accordée, et qu'il laissast la Normandie pour se trouver à la conclusion des articles: ce qu'il fit, comme il m'a dit depuis, avec regret, pour la grande esperance qu'il avoit, après la mort du duc de Guise, d'avancer mieux ses affaires qu'il n'avoit fait auparavant, et, pour le moins, si le prince de Condé eust un peu attendu, d'avoir entierement l'edict de janvier. Mais voyant que c'estoit fait, il partit de Caen le quatorziesme de mars avec sa cavalerie, et s'achemina par Lizieux, où l'on luy ferma les portes: de là il voulut aller à Bernay, où l'on luy vouloit faire le mesme; mais à la fin il y entra, et, continuant son chemin, il passa à Falaize, et de là à Mortagne, où les habitans refuserent à ses mareschaux des logis et fourriers d'y faire les logis, et se voulurent mettre en deffence; mais nonobstant ils furent pillez et saccagez, et plusieurs prestres tuez. L'Admiral, estant arrivé à Orleans le vingt-troisiesme de mars avec son armée, trouva l'edict de la paix resolu, signé et scellé il y avoit cinq ou six jours; de quoy il monstra d'estre marry, remonstrant plusieurs raisons au prince de Condé, comme il s'estoit par trop hasté, attendu qu'ils n'avoient eu, et ne pourroient jamais avoir plus grand moyen d'avancer leur party et religion, vu que les trois chefs de l'armée des catholiques estoient morts, et le Connestable prisonnier. Il fit plusieurs discours sur ce fait, et que l'on pourroit donner beaucoup de mescontentement à ceux qui n'avoient esté appelez à dire leur advis sur une paix de telle importance. Mais le prince de Condé luy respondit à tout ce qu'il pouvoit alleguer, et qu'il s'asseuroit de beaucoup de bonnes esperances que l'on luy avoit données, et de n'estre moins auprès du Roy et de la Reyne, sa mere, que le feu roy de Navarre, son frere, et qu'il pourroit alors obtenir quelque chose de mieux. De sorte qu'ayant contenté l'Admiral, il le mena trouver la Reyne, mere du Roy, où il y eut plusieurs conferences de tout ce que l'on pourroit faire pour le bien de la France. Par ainsi l'edict de la paix demeura en la sorte qu'il avoit esté arresté, et y eut quelques villes nommées ès bailliaiges et seneschaussées, pour l'exercice de la pretendue religion des huguenots. Au mois de may ensuivant, le Roy fit un autre edict pour faire une vente du temporel de l'Eglise, jusques à cent mille escus de rente, par la permission du Pape, avec pouvoir aux ecclesiastiques de les racheter, si bon leur sembloit. Et après furent mis les estrangers hors du Royaume.

LIVRE CINQUIESME.

CHAPITRE PREMIER.

Estat miserable de la France avant la paix. — Confusion estrange de tous les ordres durant la guerre. — Justification de cette paix et de l'edict de mars. — La division fomentée en France par l'ambassadeur d'Angleterre, qui y engagea sa maistresse. — Ses raisons pour la persuader d'appuyer le party huguenot. — Pretexte de cette Reyne.

Après la publication de la paix et de l'edict, qui fut le septieme jour de mars 1562 (1), combien qu'il deplust fort à beaucoup de catholiques de voir un tel changement de religion romaine autorisé par ordonnance du Roy, si est-ce qu'ils furent contrainscts de s'accommoder au temps et ceder à la necessité, laquelle, n'estant point sujette aux lois humaines, avoit reduit à ce point les affaires de France, veu qu'une année de guerres civiles luy avoit apporté tant de malheurs et calamitez, qu'il estoit presque impossible que, par la continuation, elle s'en pust relever; car l'agriculture, qui est la chose la plus necessaire pour maintenir tout le corps d'une republique, et laquelle estoit auparavant mieux exercée en France qu'en aucun autre royaume, comme le jardin du monde le plus fertile, y estoit toutesfois delaissée, et les villes et villages, en quantité inestimable, estans saccagez, pillez et brûlez, s'en alloient en deserts; et les pauvres laboureurs, chassez de leurs maisons, spoliez de leurs meubles et bestail, pris à rançon, et volez aujourd'huy des uns, demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils fussent, s'enfuyoient comme bestes sauvages, abandonnans tout ce qu'ils avoient, pour ne demeurer à la misericorde de ceux qui estoient sans mercy.

Et pour le regard du trafic, qui est fort grand en ce royaume, il y estoit aussi delaissé et les arts mechaniques; car les marchands et artisans quittoient leurs boutiques et leurs mestiers pour prendre la cuirasse, la noblesse estoit divisée; et l'estat ecclesiastique opprimé, n'y ayant aucun qui fust assuré de son bien ny de sa vie. Et quant à la justice, qui est le fondement des royaumes et republiques, et de toute la societé humaine, elle ne pouvoit estre administrée, veu que, où il est question de la force et violence, il ne faut plus faire estat du magistrat ny des loix. Enfin la guerre civile estoit une source inepuisable de toutes meschancetez, de larcins, voleries, meurtres, incestes, adulteres, parricides et autres vices enormes que l'on pust imaginer; èsquels il ny avoit ny bride, ny punition aucune. Et le pis estoit qu'en cette guerre les armes, que l'on avoit prises pour la deffence de la religion, aneantissoient toute religion et pieté, et produisoient, comme un corps pourry et gasté, la vermine et pestilence d'une infinité d'atheistes; car les eglises estoient saccagées et demolies, les anciens monasteres detruits, les religieux chassez et les religieuses violées; et ce qui avoit esté basty en quatre cens ans, estoit destruit en un jour, sans pardonner aux sepulchres des roys (2) et de nos peres.

Voilà, mon fils, les beaux fruits que produisoient cette guerre civile, et tout ce qu'elle produira quand nous serons si malheureux que d'y rentrer, comme nous en suivons le chemin. Donc, par le moyen de la paix, l'artisan qui avoit delaissé son mestier pour se faire brigand et voleur, retournoit à sa boutique, le marchand à son commerce, le laboureur à sa charrue, le magistrat en son siege; et par consequent chacun en son office jouissoit d'un repos avec une grande douceur, après avoir gousté l'amertume et le fiel de la guerre civile, qui n'avoit esté de cent ans en France plus cruelle. Or, tout ainsi qu'un sage medecin, pour guerir un malade qui est travaillé d'une fievre ardente, le fait reposer premierement, ainsi estoit-il necessaire de donner relasche à la France, en ostant les guerres civiles, afin de guerir l'Estat de tant de maladies, ulceres et cruelles douleurs dont il estoit accablé: ce que j'ay bien voulu toucher en passant, pour respondre à ceux qui vouloient donner blasme à la Reyne, mere du Roy, et à ceux du conseil qui estoient pour lors, d'avoir accordé l'edict de pacification, et à la cour de parlement de l'avoir verifié.

(1) Le 19 mars 1563.

(2) Le tombeau de Louis XI fut détruit et son corps brûlé.

Mais les moins passionnez d'une part et d'autre estimoient qu'il estoit necessaire, tant pour les raisons susdites, que pour la crainte que l'on avoit des Anglois, lesquels ne se contentoient pas du Havre de Grace, qu'ils tenoient comme un heritage de bonne conqueste, ains desiroient et taschoient de s'advancer le plus qu'ils pouvoient en France, à la faveur de nos divisions, lesquelles un ambassadeur d'Angleterre, nommé Trokmarton, duquel j'ay cy-devant parlé, avoit fomentées et entretenues longuement par la continuelle frequentation et intelligence qu'il avoit avec l'Admiral et ceux de son party. Trokmarton, que j'ay cognu homme fort actif et passionné, prit violamment l'occasion, laissant à part tout ce qui estoit de l'office d'un ambassadeur, qui doit maintenir la paix et l'amitié, pour se rendre partial contre le Roy, ne recognoissant que les volontez de l'Admiral; et sceut si bien gagner la reyne d'Angleterre, sa maistresse, et ceux de son conseil, qu'il la fit entrer en cette partie, dont elle m'a souvent dit depuis qu'elle s'estoit repentie, mais trop tard.

Il n'avoit rien oublié à la persuader sur les belles occasions qui se presentoient par la division des François, et davantage pour la cause de la religion, plus importante que toutes les autres, et sur tout pendant le bas âge du Roy; et que non seulement elle auroit la Normandie, mais la meilleure part du royaume de France, où les roys d'Angleterre avoient tant de pretentions, et dont ils avoient perdu la possession par la reunion des François. Davantage, que les Anglois se pourroient par ce moyen exempter des guerres civiles qu'ils craignoient s'allumer en leur royaume pour la mesme cause de religion, où les catholiques portoient fort impatiemment que l'on leur eust osté la leur. Pour ces causes donc, et autres, la reyne d'Angleterre avoit pris son pretexte de vouloir ayder le Roy, son bon frere, disant estre advertie qu'il estoit prisonnier, et secourir ceux de sa religion, suivant le titre qu'elle disoit porter de defenderesse de la foy; desirant advancer la religion huguenotte en France autant qu'elle pourroit.

Toutesfois, elle m'a souvent dit que c'estoit pource que la Reyne, mere du Roy, avoit dit à ses ambassadeurs qu'il ne falloit pas esperer que l'on luy rendist jamais la ville de Calais, qui estoit l'ancien patrimoine de la couronne de France.

CHAPITRE II.

Le Havre assiegé par l'armée du Roy. — Les Anglois mettent tous les François hors de la place. — Le Connestable les somme de se rendre. — Response des Anglois. — Batterie du Havre. — Progrez du siege. — Mort du sieur de Richelieu. — Batterie ordonnée par le mareschal de Montmorency. — On empesche le secours. — Bon service du sieur d'Estrées, grand maistre de l'artillerie, et des mareschaux de Brissac et de Bourdillon.

Mais comme ses pretextes estoient en substance autant pleins d'injustice qu'elle taschoit de les faire paroistre au dehors justes et saincts, aussi fut-il clairement recognu que Dieu avoit pris en main la juste querelle des François: lesquels, par le bon soin de la Reyne, mere du Roy, firent resolution de dresser une bonne et forte armée, et mener le Roy et Henry, duc d'Anjou, à present regnant, avec le Connestable et la pluspart de la noblesse françoise, tant de l'une que de l'autre religion, devant le Havre, sans les forces qui y estoient desjà sous la conduite du comte de Rhingrave. Et n'eurent pas sitost pris cette deliberation qu'ils vinrent aux effets; dont la reyne d'Angleterre estant advertie, incontinent envoya du secours de vivres, artillerie et munitions, avec commandement de tenir jusques à la restitution de ce qu'elle pretendoit luy estre dû par le traité de Cambresis, au defaut de la reddition de Calais.

L'on tient qu'il y avoit jusqu'à six ou sept mille Anglois sous la charge du comte de Warwik, comme j'ay dit cy-devant, lequel, des lors qu'il entendit que la paix estoit faite, commanda que toutes sortes de gens eussent à deloger du Havre, excepté les Anglois naturels. Ce qui fut effectué, quelques plaintes et remonstrances pleines de pitié et compassion que pussent faire les pauvres habitans de la ville. Et se saisirent les Anglois de tous les vaisseaux et navires qu'ils purent attraper du long de la Normandie, estimans qu'il seroit malaisé au Roy de pouvoir mettre sus une armée de mer aussi forte que celle d'Angleterre, mesme en si peu de temps, après tant de ruynes et pertes que si fraischement la France avoit endurées.

Et dès lors ils se prepararent à tous ce qui estoit necessaire pour bien garder cette place, en laquelle ayans esté aucunement resserrez par les troupes du comte de Rhingrave, ils le furent bien davantage par la presence du Roy et de l'armée, laquelle le Connestable commandoit, qui, estant logé à Vitanval, dès le lendemain partit de bon matin pour s'en aller aux tranchées, et fit sommer les Anglois de rendre la place, leur

faisant remonstrer qu'ils ne la pouvoient deffendre contre le Roy et son armée, en laquelle estoient la pluspart des François de l'une et l'autre religion ; et que, s'ils attendoient d'estre forcez, ils ne devoient esperer aucune faveur ny misericorde ; dont il seroit marry pour l'amitié qu'il avoit tousjours portée à l'Angleterre, envers laquelle il avoit tousjours procuré une bonne intelligence avec les roys ses maistres ; et bien souvent s'estoit rendu mediateur de la paix et union entr'eux, ce qu'il desiroit encore faire en cette occasion. Ce sont ses mesmes paroles et remonstrances, ausquelles j'estois present.

Sur une telle nouvelle, le comte de Warwik prit conseil et advis des capitaines, et, après, fit sortir un nommé Paulet desjà âgé, et commissaire general des vivres : lequel fit response qu'ils estoient venus en cette place par le commandement exprès de la Reyne leur maistresse, et estoient resolus d'y mourir tous plustost que la rendre sans son très-exprès commandement ; usant au reste de toutes honnestes paroles, et qu'en autre occasion ils desireroient de faire service au Connestable ; lequel, voyant cette response, ne perdit pas temps, comme il n'avoit fait pendant la sommation, pour faire recognoistre une palissade que ceux de dedans gardoient soigneusement, comme leur estant de grande importance, et qui joignoit la porte de la ville. Il commanda, dès lors, de faire une batterie pour rompre les deffences de la tour du Guay (1) ; et le lendemain au matin fit tirer plusieurs coups de canon dedans la porte de la ville, et du long de la courtine : ce qui estonna fort les Anglois, qui voyoient faire telles approches en lieux si mal aisez, et loger l'artillerie en des tranchées faites dedans des pierres et gravois, sans qu'il y eust terre, gabions ou fascines pour se couvrir : ce qui est remarquable en ce siege, n'estant lesdites tranchées couvertes que de quelques sacs de laine, ou de sable mouillé, comme la marée donnoit de sept en sept heures dans les tranchées qui estoient de huit cens pas tout le long du rivage de la mer, depuis le boulevart Saincte-Adresse, où furent tirez plusieurs pieces de la ville, qui firent grand dommage aux nostres, et n'ay jamais veu tranchées, ny artillerie logée en lieu où il fist plus chaud.

Enfin les Anglois, se sentans pressés, mirent le feu à des moulins à vent qui estoient près de leur porte, et abandonnerent la palissade et leurs tranchées, où l'une des enseignes colonelles de d'Andelot s'alla incontinent loger. Richelieu (2), maistre de camp, y fut blessé d'une arquebusade à l'espaule, dont il mourut despuis, estant un fort brave gentilhomme : chacun se rendit fort diligent à bien faire ; et mesme *les plus frisez de la Cour*, desarmez, mesprisans tout peril, se trouvoient souvent aux tranchées.

Le mareschal de Montmorency, fils aisné du Connestable, fit elever comme une plate-forme, où il fit asseoir quatre pieces d'artillerie joignant la palissade pour battre en plusieurs endroits de la courtine, qui n'avoit ny fossé au dehors, ny contrescarpe au dedans qui valussent, ce qui estonna encore davantage les assiegez. Le mareschal de Brissac, qui estoit fort vieil, et incommodé de la goutte, et l'un des plus sages et experimentez capitaines de France, alla voir ces ouvrages, qu'il estima beaucoup, esmerveillé de voir un tel estonnement aux Anglois, et qu'ils eussent fait si bon marché de leurs palissade et tranchées.

Sur le soir sortit une petite barque du Havre, en laquelle il y avoit douze ou quinze personnes, pour aller trouver l'armée et secours d'Angleterre, avec une galere qui estoit à la rade, pensant donner secours à la ville : mais ils en furent empeschez à grands coups de canon, et plusieurs pieces pointées pour cet effet ; de sorte qu'ils n'oserent approcher jusques à la portée de l'artillerie. Ce que voyant les Anglois, et que les François les approchoient de si près de tous costez, ils jugerent bien qu'en peu de temps le secours de la mer ne leur serviroit de gueres.

Ils voulurent loger des pieces tout au bout de la jettée, mais d'Estrée, grand-maistre de l'artillerie, fit grande diligence de loger canons et coulevrines, afin de faire une batterie pour donner incontinent l'assaut ; et vouloit en cela prevenir et devancer Caillac, qui avoit commandé à l'artillerie avant qu'arrivast d'Estrée, d'autant qu'ils n'estoient pas bien ensemble : toutesfois le Connestable les mit d'accord ; de sorte que chacun d'eux s'efforça de faire son devoir, et firent continuer la tranchée jusques au bout de la jettée des assiegez.

Les mareschaux de Brissac et de Bourdillon firent aussi toute la diligence qui leur fut possible d'avancer les ouvrages, et ce qui estoit requis pour donner l'assaut, et y demeurerent la pluspart du jour.

---

(1) Lisez *du Quay*.

(2) François du Plessis, grand-oncle du cardinal de Richelieu.

CHAPITRE III.

Lettre des Anglois interceptée. — Prudence de L'Aubespine, secretaire d'Estat. — Grand service du prince de Condé et du duc de Montpensier au siege du Havre. — Grande incommodité des assiegez. — Le comte de Warwik parlemente. — Prudence du Connestable à la capitulation des assiegez. — Conditions de la reduction du Havre. — Grand service du connestable de Montmorency en la prompte execution de ce siege. — Grand secours d'Angleterre arrivé deux jours trop tard. — Civilité de la Reyne envers l'admiral d'Angleterre, chef du secours. — Execution du traité du Havre. — Sarlabos fait gouverneur de la place.

En mesme temps fut amené au Connestable un secretaire de Smyth, ambassadeur d'Angleterre, auquel son maistre avoit donné commandement d'entrer dedans le Havre par quelque moyen que ce fust, et portoit lettres au comte de Warwik. Mais ceux desquels se fioient l'ambassadeur et son secretaire, et qui luy devoient donner l'entrée au Havre, en donnerent avertissement à Richelieu, qui estoit blessé. Le secretaire estant trompé et pris, ses lettres furent baillées à L'Aubespine, secretaire d'Estat, homme fort prudent et de grande experience, qui fut d'advis de les envoyer au comte de Warwik par quelqu'autre interposé, et en retirer la response après s'estre enquis fort exactement du secretaire de tout ce qui pouvoit servir aux affaires du Roy; mais il fut depuis resolu que le comte de Warwik n'auroit cognoissance de cette lettre, ains d'une contrefaite et d'autre stile, pour l'asseurer de la part de l'ambassadeur qu'il ne devoit esperer aucun secours d'Angleterre.

Cependant l'on ne perdoit pas une heure de temps à presser de tous endroits les assiegez; et, sur ces entrefaites, les prince de Condé et duc de Montpensier, qui ne vouloient perdre l'occasion de faire service au Roy en ce siege, arriverent au camp, et aussitost furent aux tranchées pour n'espargner leurs personnes, non plus que leurs bons conseils, en la prise de cette place. Alors d'Estrée commença de faire la batterie au boulevart Sainncte Adresse et à la tour du Guay.

Ce qui fit penser les Anglois en leurs affaires, tant pour se voir serrez de si près que pour les incommoditez qu'ils souffroient de la contagion, qui estoit grande parmy eux, et autres maladies, avec une telle foiblesse de courage et negligence d'eux-mesmes, qu'ils laissoient les corps morts de peste dans les logis sans les enterrer. Et entre les autres maux, ils enduroient une grande necessité des eaux douces que l'on leur avoit ostées, et coupé la fontaine de Vitanval. De sorte qu'ils estoient contraints pour la plupart de se servir de l'eau de la mer et en faire cuire leurs viandes, n'ayans que bien peu de cisternes qui furent tost epuisées.

Ce que voyant le comte de Warwik, et le peu de moyen qu'il avoit de deffendre cette place en laquelle il se voyoit forcé en moins de six jours, environ la nuit du jeudy, qui estoit le vingt-septiesme du mois de juillet mil cinq cent soixante et trois, il escrivit au comte Rhingrave, avec lequel il avoit eu toute l'amitié et les courtoisies qui se peuvent entre gens de guerre, auparavant qu'y arrivast le Connestable, et lui manda que lorsqu'il l'avoit envoyé sommer, il n'avoit point de pouvoir de sa maistresse pour traiter, mais que depuis il luy en estoit venu un, en vertu duquel il y entendroit volontiers s'il plaisoit au Connestable : lequel aussitost donna cette charge au mareschal de Montmorency, son fils aisné. Et le comte de Warwik fit sortir un gentilhomme du costé du fort de l'Heure où estoit logé le mareschal de Brissac, à l'opposite de nos tranchées : lieu sujet à y avoir des escarmouches, parce que les Anglois avoient les sorties de cet endroit plus commodes et avantageuses que de nul autre. Et ainsi que le mareschal de Montmorency pensoit traiter avec le gentilhomme anglois qu'il avoit mené au camp des Suisses, tout joignant les tranchées des assiegez, ils firent de ce costé-là une fort belle sortie, en laquelle ils furent aussi bien repoussez, et où les maistres de camp Charry et Sarlabos, encore à present gouverneur au Havre de Grace, firent fort bien. Et y en eut quelques-uns tuez de part et d'autre : incontinent le gentilhomme anglois, appelé Pellain, accompagné d'un qui estoit sorty pour parlementer, fut mené au Connestable; et afin qu'il n'arrivast plus de desordre pendant que l'on traiteroit, furent faites trefves de part et d'autre.

Et lors le Connestable remonstra à Pellain comme les Anglois n'avoient aucun moyen de garder le Havre, et que, s'ils ne se hastoient de faire la composition en bref, ils verroient la ville forcée, prise d'assaut, et remise en l'obeissance du Roy, chose qui ne tourneroit qu'à la ruine et confusion des assiegez. Ce que le Connestable disoit ne desirer point tant qu'une bonne composition, s'ils y vouloient entendre : ce qu'entendu par Pellain, il respondit toutes honnestes et gracieuses paroles, en priant le Connestable de remettre ce traité au lendemain, à quoy il montroit de faire difficulté : neantmoins il l'accorda, à la charge que les François ne cesseroient d'avancer les ouvrages de la batterie, et faire tout devoir à suivre leur dessein. Et ainsi se retirerent avec quelques rafraichissemens et vivres

que le Connestable leur fit donner pour ce jour. Le lendemain, vingt-huitiesme du mois, Pollet et Horsay, qui avoient esté au service du roy Henry II avec Pellain, sortirent pour venir parlementer avec le Connestable, qui estoit à la tranchée de bon matin. Et pour acheminer à quelque conclusion, les mareschaux de Montmorency et de Brissac s'interposerent comme mediateurs entre le Connestable et les deputez des Anglois, ausquels il tenoit toute rigueur, leur temoignant que s'ils ne se hastoient de faire composition, il n'estoit plus deliberé d'y entendre, avec plusieurs autres remonstrances pleines de l'authorité que ceux qui ont l'avantage ont accoustumé de garder pour faire leur composition meilleure; d'où il persuada et mena si chaudement les deputez du Havre, qu'il les fit venir à accorder les articles qui s'ensuivent :

A sçavoir, que le comte de Warwik remettroit la ville du Havre de Grace entre les mains du Connestable, avec toute l'artillerie et munitions de guerre appartenantes au Roy et aux habitans de la ville; et pareillement laisseroit tous les navires qui estoient en la ville avec tous leurs equipages. Pour seureté de quoy, le comte de Warwik bailleroit quatre ostages, tels qu'il plairoit au Connestable, et davantage que le comte mettroit à l'instant la grosse tour du Havre entre les mains d'un nombre de soldats françois tels qu'il plairoit au Connestable de commander, sans toutesfois qu'ils pussent entrer en la ville, ny arborer leurs enseignes sur la tour.

Fut aussi accordé que le comte feroit garder les portes de la ville, sans toutesfois arborer aussi aucunes enseignes, promettant le comte, dès le lendemain huit heures du matin, faire retirer les soldats qui estoient dedans le fort, pour y introduire le Connestable.

Que tous prisonniers pris tant d'une part que d'autre seroient delivrez sans payer rançon.

Que le comte et tous ceux qui estoient avec luy au Havre, tant gens de guerre qu'autres, se pourroient retirer en toute seureté, et transporter ce qui seroit à eux sans qu'il leur fust donné aucun empeschement.

Et que les navires et vaisseaux qui seroient ordonnez pour transporter les Anglois, pourroient seurement et librement entrer dedans le port et havre.

Les quatre ostages des Anglois furent Olivier Manere (1), frere du comte de Rutland, Pellan, de Horsay et Leton (2). Le Connestable accorda six jours au comte de Warwik et à tous ceux qui estoient avec luy, pour deloger et emporter tout ce qui leur appartenoit. Et au cas que la mer et les vents leur fussent contraires durant les six jours, leur seroit donné le temps necessaire pour se retirer.

Ce que dessus estant donc accordé, les deputez des Anglois allerent faire leur recit au comte de Warwik de ce qu'ils avoient fait. Et au mesme temps le mareschal de Montmorency alla trouver le Roy à Cricquetoc, pour luy porter ces nouvelles, avec les articles signez du comte de Warwik. Le lendemain, Leurs Majestez s'approcherent plus près du Havre, où le Connestable les alla rencontrer sur le chemin, qui en fut fort caressé, avec infinis remerciemens de ce bon service qui fut fait à temps, car la reyne d'Angleterre avoit fait embarquer deux mille Anglois en plusieurs bons navires de guerre, pensant les envoyer pour secourir le Havre, lesquels vinrent aborder à la rade deux ou trois jours après la capitulation; mais ils trouverent desjà grand nombre des Anglois qui estoient sortis de la ville, ladite capitulation se devant effectuer le lendemain. Le comte de Clinton, admiral d'Angleterre, parut avec toute l'armée de sa reyne, qui estoit d'environ soixante voiles, et fit grande contenance de vouloir descendre en terre: soudain il fut pourvu à mettre bonnes gardes, tant de gens de pied que de cheval, pour s'opposer à son dessein. Quoy voyant, l'Admiral cognut bien que sa maistresse et luy avoient esté trop tardifs en leurs affaires, de sorte que, ne pouvant faire autre chose, ce fut à luy de se conformer à ce qui avoit esté traité auparavant qu'il arrivast.

La Reyne mere luy envoya un gentilhomme de la chambre du Roy, appellé Lignerolles, pour sçavoir de luy s'il vouloit descendre en terre, où il trouveroit Leurs Majestez prestes à luy faire bonne reception et faveur, et donner toute la seureté qu'il pourroit desirer pour ce regard. A quoy l'Admiral, que j'ay tousjours cogneu sage et modeste en toutes ses actions, pour avoir traité plusieurs grandes affaires avec luy, respondit que s'il voyoit occasion propre d'aller baiser les mains de Leurs Majestez, il ne voudroit meilleure asseurance que leurs paroles; et sur cela il se delibera d'aller retrouver sa maistresse.

Or, les Anglois qui estoient au Havre n'avoient pas moindre desir de se retirer que les François de les voir desloger; à quoy il fut donné si bon ordre de tous costez, que, dès le trentiesme jour du mois, chacun estoit embarqué, horsmis deux ou trois cens pestiferez, restans de plus de trois mille de leurs compagnons qui y estoient

(1) Lisez *Manners*.
(2) Lisez *Leigton*.

morts. Et le dimanche, trente-uniesme juillet, Sarlabos, maistre de camp, entra dedans la ville avec six enseignes de gens de pied, lequel depuis y a tousjours demeuré gouverneur jusques à present; et n'eust esté la blessure de Richelieu, de laquelle il mourut, il eust eu cette charge.

CHAPITRE IV.

Grand dessein sans effet d'un hospital fondé pour les soldats estropiez.—Le sieur de Castelnau-Mauvissiere prie le Roy de le descharger du commandement de Tancarville. — Le Roy l'envoye au devant des ambassadeurs d'Angleterre Smyth et Trokmarton. — Il arreste Trokmarton de la part du Roy, et l'envoye au chasteau de Sainct Germain en Laye. — Raisons de sa detention. Smyth pareillement arresté par le sieur de Castelnau, en haine du mauvais traitement fait au sieur de Foix, ambassadeur de France en Angleterre. — Prudence de Smyth, et ses bonnes intentions pour la paix des deux Couronnes. — Il refuse au sieur de Castelnau de traiter d'une treve, et propose de traiter de la paix. — Le Roy fait negocier avec luy par le sieur de Castelnau, qui le met en liberté. — Le Roy declaré majeur au parlement de Rouen.—Cheute dangereuse de la Reyne, laquelle continue le traité de la paix d'Angleterre par l'entremise dudict sieur de Castelnau, qui met Smyth en pleine liberté et l'amene à Paris, où la Cour se rendit.

Alors le Roy et la Reyne sa mere, après avoir rendu graces à Dieu de ce bon et heureux succès, prirent resolution avec le Connestable de donner divers contentemens aux gens de guerre, tant capitaines que soldats, qui avoient esté blessez, et leur faire donner quelque argent, avec promesses d'autres bienfaits quand l'occasion s'en offriroit. Et proposa la Reyne mere du Roy de faire un hospital, fondé de bonnes rentes et revenus, pour les soldats estropiez, et ceux qui le seroient dès-lors en avant au service du Roy.

Et se firent beaucoup de belles deliberations, qui furent bien-tost oubliées, après que l'armée fut rompue et separée, et Leurs Majestez esloignées; qui laisserent le Connestable au Havre de Grace, afin de donner ordre à toutes choses, et de là s'en allerent à Sainct-Romain, puis à Estellam, où j'allay les trouver, pour les supplier d'avoir agreable que je leur remisse le chasteau de Tancarville, qu'ils m'avoient baillé en garde, et licenciasse quelque quatre-vingts chevaux legers que j'avois de reste dedans le pays de Caux, et des gens de pied qui n'estoient plus necessaires d'y estre entretenus, me voulant retirer de ce pays-là le plustost qu'il me seroit possible, et me descharger des grandes despenses que j'y faisois, pour lesquelles je me voyois beaucoup endebté, n'estans mes gens trop bien payez.

Surquoy Leurs Majestez me firent de belles promesses, et en mesme instant me commanderent, avant que de licencier mes chevaux legers, d'aller sur le chemin de Rouen, pour rencontrer les deux ambassadeurs d'Angleterre qui vouloient s'acheminer vers le Roy, lequel ne les vouloit nullement voir. L'un estoit Smyth, pour ambassadeur ordinaire, l'autre estoit Trokmarton, son predecesseur, tous deux commandez par la reyne d'Angleterre de se haster d'aller trouver Leurs Majestez au Havre de Grace, où Trokmarton laissoit aller Smyth devant pour voir quel il y feroit. Mais l'un et l'autre y arriverent trop tard; et d'autant que Foix, qui estoit pour lors ambassadeur du Roy residant en Angleterre, estoit fort estroitement observé et quasi comme prisonnier, le Roy fut conseillé de faire le semblable à l'endroit de Smyth, et de ne recevoir Trokmarton en quelque façon que ce fust; mais plustost le faire arrester prisonnier, comme celuy lequel, ayant esté cause de la guerre avec la Reyne sa maistresse, et de rompre le traité de Cambresis fait avec elle, se seroit encore hazardé de passer en France sans passeport ni sauf-conduit du Roy; surquoy Sa Majesté ne le pouvoit recevoir autrement que pour un prisonnier. Ce qu'elle me commanda de luy dire, et davantage qu'estant hay en l'armée du Roy, comme il estoit, tant des catholiques que des huguenots, et de tous les peuples de France, il seroit en danger de sa personne s'il n'estoit en lieu de seureté. Luy ayant fait cette harangue, comme il estoit homme fort colere et passionné en toutes ses actions, il se voulut elever, se prevalant de sa maistresse, et se deffendre par plusieurs raisons. Mais, pour couper chemin à tous ses discours, je l'envoyay au chasteau de Sainct-Germain en Laye, avec garde, comme j'en avois eu commandement.

Cela fait, je fis entendre à Smyth, ambassadeur ordinaire, que pour lors il n'avoit que faire au Roy, et seroit en mesme hazard que Trokmarton des peuples et soldats de France, qui avoient tant reçu d'incommodité des Anglois. Par ainsi, et voyant que Foix, ambassadeur du Roy en Angleterre, estoit comme prisonnier, il seroit meilleur que je luy baillasse quelques gens de cheval pour sa garde, comme j'avois fait à Trokmarton, qui estoit à Sainct-Germain en Laye, et que je l'envoyerois au chasteau de Melun, où il seroit en seureté.

Surquoy il monstra moins de passion que Trokmarton, disant qu'il falloit qu'il portast la penitence des fautes que l'autre avoit faites. Et, soit qu'ils ne fussent pas amis, comme il estoit

aisé à voir, car ils ne faisoient pas grande estime l'un de l'autre, Smyth me dit alors que, s'il eust esté cru en Angleterre, et que Trokmarton ne luy eust renversé ses desseins, le Roy seroit en bonne amitié et intelligence avec la la reyne d'Angleterre sa maistresse, qui eust donné tout contentement et satisfaction à Leurs Majestez; et que, comme bien instruit de l'estat de France et d'Angleterre, il sçavoit bien que ces deux royaumes ne pouvoient demeurer longuement en guerre, que necessairement ils ne vinssent à quelque bonne paix, pour la grande communication et correspondance qui est entre eux, et sçavoit les moyens, s'il plaisoit au Roy et à la Reyne sa mere, de les rendre en peu de jours en meilleure intelligence avec la Reyne sa maistresse, qu'ils ne furent jamais : chose qu'il ne voudroit communiquer qu'à Leurs Majestez, et plustost par moy que par nul autre, pour l'amitié que je luy avois portée et à toute l'Angleterre. Il me dit aussi qu'il estoit adverty que le Connestable avoit dit au Roy et à la Reyne sa mere qu'en peu de jours il leur feroit une trefve avec la reyne d'Angleterre, qui seroit meilleure que la paix qui estoit auparavant.

Ce qu'ayant mandé à Leurs Majestez, elles m'escrivirent incontinent de tenir l'ambassadeur sur ce propos, et, attendant que la paix se pust faire, de commencer de traiter de la trefve avec luy, afin d'eviter tant de dommages et pertes que les Anglois et François recevoient tous les jours, qui ne tournoient qu'au profit des pirates, estant le commerce arresté et tous les marchans volez et pillez sur la mer, avec grande perte pour tous les deux royaumes. Mais Smyth demeura resolu et opiniastre à ne vouloir parler d'autre chose que de la paix. Dequoy ayant donné advis à Leurs Majestez, elles m'escrivirent incontinent de luy donner quelque espece de liberté, regardant toutesfois qu'il n'eschapast, comme aucuns donnoient des advis qu'il en avoit intention; mais c'estoit chose où il ne pensoit pas. Trokmarton, qui estoit à Sainct-Germain en Laye tenu assez estroitement, se scandalisoit fort que l'on voulust traiter sans luy avec Smyth, disant qu'il luy feroit un jour couper la teste, pour estre entré seul en ce traité, sans demander qu'ils fussent conjoints ensemble, disant qu'il sçavoit mieux, comme le dernier party d'Angleterre, l'intention de leur maistresse.

Mais Smyth, qui estoit homme resolu et prevoyant, n'en fist pas grand compte. Au contraire il demanda d'estre mis en liberté, comme ambassadeur ordinaire de la Reyne sa maistresse; et, comme sçachant ce qui estoit utile pour le bien de la France et de l'Angleterre, il viendroit bien-tost aux particularitez necessaires pour le bien de la paix. Ce qu'ayant mandé au Roy et et à la Reyne sa mere, ils m'escrivirent par un courier que je luy proposasse, comme de moymême, que, s'il vouloit, nous irions à Paris, et de là nous approcherions de la Cour, et pourrions aller jusques à Meulan où le Roy estoit, lequel, de son retour du Havre de Grace, s'estoit fait declarer à Rouen majeur à quatorze ans, selon l'ordonnance de Charles cinquiesme; ce qui donna jalousie au parlement de Paris, où tels actes avoient accoustumé d'estre faits. Je dis donc à Smyth qu'estant près de Leurs Majestez, je luy procurerois une favorable audience, dont il fut fort aise. Neantmoins il me dit, comme nous avions beaucoup de familiarité ensemble, qu'il ne croyoit pas que je voulusse faire cela sans en avoir commandement, ce que je ne luy voulus confesser.

Ainsi nous nous acheminasmes dès le lendemain matin de Melun pour aller coucher à Paris, et, le jour ensuivant, allasmes coucher à Poissy, où je reçus commandement de demeurer quelques jours avec l'ambassadeur, d'autant que la Reyne mere estoit tombée d'un fort traquenart qu'elle montoit, si rudement, que l'on pensoit qu'elle en deust mourir, comme elle en fut à l'extremité; et lors l'on ne pensa qu'à chercher tous les remedes pour sa guerison, laquelle ayant recouverte, elle m'envoya querir, et, en la presence du Roy, des princes du sang, du Connestable, et quelques-uns du conseil, m'ayant enquis des particularitez et discours que j'avois eus avec Smyth, pour la paix ou pour la trefve, dont je luy fis recit, elle pria le Roy de luy laisser faire la paix avec la reyne d'Angleterre, puis qu'elle estoit venue à bout de son entreprise du Havre de Grace, et en avoit chassé les Anglois. Et sur cela je fus commandé de retourner trouver Smyth, et l'amener à Meulan, et regarder s'il y auroit moyen de commencer à mettre quelque chose par escrit. Ce que luy ayant proposé, il me fit response que, puis qu'il estoit question d'une chose de telle importance, après avoir ouy parler le Roy et la Reyne sa mere, il falloit qu'il en advertist la Reyne sa maistresse, se promettant de la disposer si bien à la paix, qu'en peu de temps les choses prendroient une bonne fin; alleguant aussi que, s'il entroit trop avant sur cette matiere, sans nouveau commandement et sans en donner advis en Angleterre, et du traitement qu'il avoit reçu, il n'estoit pas sans ennemis et envieux qui l'en voudroient blasmer.

Lors Leurs Majestez me commanderent de mettre Smyth en liberté, et luy faire compagnie jusques à Paris, le faire remettre en son

logis, et luy rendre ses papiers qui avoient esté scellez, et faire encore garder Trokmarton à Saint-Germain-en-Laye. Et au même temps, la Reyne mere du Roy se portant assez bien de sa grande cheute et blessure, il fut advisé que la Cour et le conseil iroient à Paris pour donner ordre aux affaires de tout le royaume, afin d'y establir la paix, et faire plusieurs beaux reglemens et ordonnances avec la majorité du Roy, punir plusieurs malversations, et adviser sur l'execution des articles du concile de Trente (1), et, sur toutes choses, d'appointer les princes et seigneurs qui pouvoient apporter encore quelques troubles à l'Estat. En quoy la Reyne mere travailloit autant qu'il estoit possible pour oster toutes rancunes, afin de ne rentrer aux guerres civiles, dont tout le royaume et principalement ceux qui avoient quelque chose à perdre estoient fort las.

CHAPITRE V.

La douairiere de Guise accuse l'Admiral de la mort de son mary, et demande justice au Roy. — Punition d'un sacrilege execrable commis à Paris contre la saincte hostie. — Mort du mareschal de Brissac. — Le seigneur Bourdillon succede à sa charge. — Les ecclesiastiques obtiennent faculté de racheter les biens alienez pour la subvention. — Le Roy va à Fontainebleau recevoir plusieurs ambassadeurs des princes catholiques, qui proposent et offrent assistance pour la ruine des heretiques et rebelles, pour le faire rentrer en guerre. — Le Roy veut garder la paix jurée. — Les Bourguignons demandent qu'il n'y ait point d'exercice de la religion pretendue en leur province. — Nouvelle secte des deistes et trinitistes decouverte à Lyon.

En ce mesme temps, Anne d'Est, douairiere de Guise, qui a depuis epousé le duc de Nemours, avec ses enfans et beaux freres, demanderent justice de la mort du feu duc de Guise contre l'Admiral, qui se vouloit d'un costé purger, et de l'autre se tenoit sur ses gardes, et donnoit ordre de se deffendre par le moyen des huguenots, qu'il avoit presque tous à sa devotion. Ce que prevoyant, Leurs Majestez commanderent à ceux de Guise d'attendre le temps et l'occasion. Tout le reste de cette année le Roy, avec une grande cour, demeura à Paris, tousjours remediant à une occurrence, puis à l'autre, selon qu'elles se presentoient.

[1564] Je ne veux obmettre qu'en ce temps-là un miserable et meschant homme osta la saincte hostie d'entre les mains d'un prestre disant la messe en l'eglise Saincte Genevieve, chose qui fut trouvée si impie et meschante d'un chacun, qu'il n'y eut homme si mal conditionné qui n'en eust horreur; et mesme les huguenots confessoient publiquement qu'il avoit merité une mort rigoureuse. Aussi ne porta-t-il pas longuement ce crime de leze-majesté divine; car, le jour mesme, il fut executé et brûlé en la place Maubert. Environ ce temps-là, le mareschal de Brissac, qui avoit esté si long-temps lieutenant du Roy en Piedmont, desjà fort vieil et cassé, et retourné malade du Havre de Grace, mourut, et le sieur de Bourdillon fut fait mareschal de France en sa place. Lors les ecclesiastiques firent grande instance envers le Roy, à ce que les biens de l'Eglise vendus et alienez avec permission du Pape, pour supporter les fraix de la guerre, ne demeurassent entre les mains de ceux qui les avoient achetez, la pluspart seigneurs ou gentilshommes, et à bon marché, ce qui diminuoit beaucoup des decimes ordinaires. Sur cette remonstrance, le Roy leur accorda de racheter les terres et biens immeubles par eux vendus, pour cent mille escus de rente, suivant l'edict de l'alienation.

Or le Roy, se faschant du sejour de Paris, et de plusieurs affaires et rompemens de teste, qui sont toujours plus grands en cette ville qu'en autre lieu, resolut d'aller à Fontainebleau sur le commencement de l'année, tant pour y avoir l'air plus commode que pour y recevoir les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoye, et autres princes catholiques amis et alliez de la couronne, qui envoyoient visiter Sa Majesté comme par un commun accord, la prier de faire observer par toute la France les articles et decrets du concile de Trente, et l'exhorter à demeurer ferme en la religion catholique, comme avoient fait tous ses predecesseurs très-chrestiens dont il portoit le nom, et ne se laisser esbranler aux heresies de son royaume. Ils parlerent aussi à Sa Majesté pour faire cesser l'alienation des biens de l'Eglise, du tout prejudiciable à son Estat, et contre la loy divine, et luy donnerent conseil de punir tous ceux qui avoient ruiné, saccagé et demoly les eglises, porté les armes contre leur Roy, donné entrée aux estrangers dedans son royaume, et faire punir ceux qui estoient cause de la mort du feu duc de Guise. Et finalement ils firent à Sa Majesté plusieurs propositions, plustost pour l'induire à rentrer à la guerre, et rompre son edict de pacification qu'à le maintenir, asseurans les ambassadeurs que leurs maistres donneroient toute faveur et assistance au

(1) Le chancelier de L'Hôpital s'opposa fortement à l'acceptation de ce concile.

Roy pour chasser les heresies de son royaume, et punir ceux qui en estoient les autheurs.

Mais le Roy, la Reyne sa mere et leur conseil, qui ressentoient les maux advenus à la France par le malheur des guerres civiles, n'avoient pas grand desir d'y rentrer sur les belles promesses des ambassadeurs; car aussi ne se floit-on pas en celles de leurs maistres : mais nonobstant, l'on leur donna toutes gracieuses et honnestes responses pleines de remerciemens, et telles qu'elles se devoient donner à des ambassadeurs en semblables occasions. Et Leurs Majestez firent reponse qu'une paix et edict, si solemnellement faits par le conseil et advis de tous les princes du sang, et des plus sages du royaume, ne se pouvoit pas ainsi rompre ny alterer, sans un grand danger de la recheute, ordinairement plus dangereuse que la premiere maladie; ce que nous avons eprouvé assez souvent depuis ce temps-là, sans y trouver autres remedes que le bien de la paix, et les edicts faits pour y parvenir. Il y eut aussi les estats de Bourgogne qui remonstrerent au Roy qu'il estoit impossible de maintenir deux religions en France; et sur cela supplierent Sa Majesté, par personnes envoyées exprès, qu'il n'y eust point de temples ny exercice de la religion pretendue reformée au pays de Bourgogne pour les huguenots. La harangue de celuy qui fut envoyé pour cet effet a depuis esté imprimée.

En ce mesme temps il y eut à Lyon une nouvelle secte de deistes et de trinitistes (1), qui est une sorte d'heresie laquelle a esté en Allemagne, Pologne et autres lieux : secte très-dangereuse, dont la foy et la doctrine doit estre rejettée, et laquelle a grandement troublé l'Allemagne, comme il se peut voir par les histoires du temps de l'empereur Ferdinand.

CHAPITRE VI.

Divertissemens de la Cour à Fontainebleau. — Adresse et vaillance du prince de Condé. — Festins faits par la Reyne mere. — Tournoy de douze Grecs contre douze Troyens, dont fut le sieur de Castelnau, comme aussi d'une belle tragi-comedie. — Adventure de la tour enchantée, entreprise par le Roy et son frere.

Or, quittant ce discours plus serieux, puis que j'ay commencé à parler du lieu et du sejour de Fontainebleau, je parleray en passant des festins magnifiques, courses de bague et combats de barriere qui s'y firent, où le Roy et le duc d'Anjou son frere, depuis roy, firent plusieurs parties esquelles le prince de Condé fut des tenans, lequel fit tout ce qui se peut desirer, non-seulement d'un prince vaillant et courageux, mais du plus adroit cavalier du monde, ne s'espargnant en aucune chose pour donner plaisir au Roy, et faire cognoistre à Leurs Majestez, et à toute la Cour, qu'il ne luy demeuroit point d'aigreur dans le cœur.

La Reyne mere du Roy, qui n'en voulut pas estre exempte, fit aussi de très-rares et excellens festins, accompagnez d'une parfaite musique, par des syrenes fort bien representées ès canaux du jardin, avec plusieurs autres gentilles et agreables inventions pour l'amour et pour les armes.

Il y eut aussi un fort beau combat de douze Grecs et douze Troyens, lesquels avoient de long-temps une grande dispute pour l'amour et sur la beauté d'une dame : n'ayans encore pu trouver l'occasion de combattre pour cette querelle, laquelle ils desiroient terminer en presence de grands princes, seigneurs, chevaliers et de belles dames, pour estre tesmoins et juges de la victoire, et sçachans qu'en ce festin il y avoit des personnes de ces qualitez pour decider ce point dignement, ils envoyerent demander le combat au Roy par herauts d'armes, accompagnez aussi de très-excellentes voix, qui presenterent et reciterent les cartels et plusieurs belles poësies, avec les noms et actes belliqueux des Grecs et Troyens, qui devoient combattre avec des dards et grands pavois, où estoient depeintes les devises de chaque combattant : j'estois de ce combat sous le nom d'un chevalier nommé *Glaucus*, comme aussi des autres tournois et parties qui se firent à Fontainebleau, et semblablement d'une tragi-comedie que la Reyne, mere du Roy, fit jouer en son festin, la plus belle, et aussi bien et artistement representée que l'on pourroit imaginer, et de laquelle le duc d'Anjou, à present roy, voulut estre, et avec luy Marguerite de France sa sœur, à present reyne de Navarre, et plusieurs princes et princesses, comme le prince de Condé, Henry de Lorraine duc de Guise, la duchesse de Nevers, la duchesse d'Uzès, le duc de Rets, aujourd'huy mareschal de France, Villequier et quelques autres seigneurs de la cour. Et, après la comedie, qui fut admirée d'un chacun, je fus choisi pour reciter en la grande salle, devant le Roy, le fruit qui se peut tirer des tragedies, esquelles sont representées les actions des empereurs, rois, princes, bergers et toutes sortes de gens qui vivent en la terre, le theatre commun du monde, où les hommes sont les acteurs, et la fortune est bien

(1) La secte des sociniens.

souvent maistresse de la scene et de la vie; car tel represente aujourd'huy le personnage d'un grand prince, demain joue celuy d'un bouffon, aussi bien sur le grand theatre que sur le petit.

Le lendemain, pour clorre le pas à tous ces plaisirs, le Roy et le duc son frere, se promenans au jardin, apperceurent une grande tour enchantée, en laquelle estoient detenues plusieurs belles dames, gardées par des furies infernales, de laquelle deux geans d'admirable grandeur estoient les portiers, qui ne pouvoient estre vaincus, ny les enchantemens defaits, que par deux grands princes de la plus noble et illustre maison du monde. Lors le Roy et le duc son frere, après s'estre armez secrettement, allerent combattre les deux geans, qu'ils vainquirent, et de là entrerent en la tour, où ils firent quelques autres combats dont ils remporterent aussi la victoire, et mirent fin aux enchantemens, au moyen de quoy ils delivrerent les dames et les tirerent de là; et au mesme temps, la tour artificiellement faite devint tout en feu.

CHAPITRE VII.

Continuation de la haine entre ceux de Guise et l'Admiral. — Pourparler de paix avec l'Angleterre, où le sieur de Castelnau est employé de la part du Roy. — Voyage du Roy par toute la France pour affermir la paix des provinces. — Negociations de la paix d'Angleterre conclue à Troyes. — Difficulté terminée pour la pretention des Anglois sur Calais.

Voilà comme l'on mesloit avec les affaires de la Cour toutes sortes de plaisirs honnestes; mais, nonobstant cela, la haine de ceux de Guise contre l'Admiral demeuroit tousjours en leurs cœurs, et ne se pouvoit trouver aucun moyen de les contenter.

Sur ce temps arriverent nouvelles d'Angleterre à Smyth, ambassadeur, que la Reyne sa maistresse et tout son conseil estoient du tout disposez à faire la paix avec le Roy: et Smyth en eut tout le pouvoir avec Trokmarton, auquel, parce qu'il n'estoit pas agreable à Leurs Majestez, ils ne vouloient donner audience, et fut resolu au conseil qu'il ne seroit point employé en ce traité. De quoy ayant donné advis à Smyth, avec lequel j'eus quelque conference pour esbaucher les premiers commencemens de cette paix, il me dit qu'il ne pouvoit traiter luy seul, puisque la commission estoit aussi conjointement adressée à Trokmarton.

Ce qu'ayant redit à Leurs Majestez, ils remirent la chose à une autre fois; et cependant la resolution fut prise, selon que la Reyne mere l'avoit projettée avec les princes du sang et son conseil, de faire le voyage par toutes les provinces du royaume, pour faire voir le Roy à tous ses sujets, leur commander, et enjoindre ses volontez comme majeur, et pour appaiser plusieurs divisions qui estoient entre les uns et les autres, et establir par tout une bonne paix.

Le Roy partit donc de Fontainebleau, et s'en alla à Sens faire son entrée, et de là à Troyes en Champagne, où l'on resolut, avant que de passer outre, de conclure la paix avec la reyne d'Angleterre; ce qui ne se pouvoit faire sans envoyer querir Trokmarton, qui estoit tousjours prisonnier à Sainct-Germain-en-Laye, et le mettre en liberté. Le Roy donc me commanda de l'envoyer querir par un gentilhomme et dix archers de ses gardes, feignant que c'estoit pour luy faire compaignie, et donner ordre qu'il fust bien traité et n'eust point de mal par le chemin, dont il fut fort scandalisé, encore qu'il eust des maistres d'hostel du Roy ordonnez pour le deffrayer de toutes choses fort honorablement. Et, comme il estoit fort violent, il ne se put tenir de dire qu'au traitement qu'il avoit reçu l'honneur de sa maistresse estoit fort touché. Estant donc arrivé le lendemain, Leurs Majestez adviserent d'ordonner des commissaires avec ample pouvoir pour traiter avec eux, qui furent les sieurs de Morvillier et Bourdin. La paix ainsi estant mise sur le bureau, en peu de jours fut resolue, et publiée à Troyes le treiziesme jour d'avril, avec grande allegresse de Leurs Majestez et de toute la Cour.

Les plus grandes difficultez qui s'y trouverent furent pour le regard des ostages que l'on tenoit en Angleterre pour cinq cens mille escus, au defaut de la restitution de Calais dedans huit ans. Mais le Roy, avec juste raison, suivant la clause du traité de Cambresis touchant Calais, soustenoit que la reyne d'Angleterre estoit entierement dechue du droit qu'elle pourroit pretendre à Calais, pour avoir la premiere enfreint la paix, envoyant prendre le Havre de Grace, et, si elle eust peu, toute la Normandie, durant la minorité du Roy et le malheur de nos guerres civiles. De sorte que les commissaires insistoient fort, et soustenoient que les gentilshommes françois envoyez par le Roy en Angleterre avoient perdu entierement le nom d'ostages; toutesfois, pour ne s'arrester à peu de chose, Sa Majesté donneroit volontiers six vingt mille escus à la reyne d'Angleterre, si elle vouloit renvoyer les gentilshommes sans les appeler ostages de part ny d'autre.

CHAPITRE VIII.

Le sieur de Castelnau deputé par le Roy vers la reyne d'Angleterre pour l'execution de la paix.—La reyne d'Angleterre feint des difficultez de l'accepter, et blasme ses ambassadeurs. —Solemnité de la publication de la paix. — La Reyne fait disner avec elle le sieur de Castelnau au festin qu'elle fit aux grands de sa Cour. — Plainte faite par le reyne d'Angleterre de la conduite de quelques seigneurs de France qu'elle avoit en ostage. — Le sieur de Castelnau l'appaise et obtient leur liberté. — Liberalité de la reyne d'Angleterre envers le sieur de Castelnau à son retour. — Le Roy, fort content de la negociation du sieur de Castelnau, accepte l'ordre de la Jarretiere.

Incontinent après que la paix fut publiée, le Roy me despescha pour aller visiter la Reyne, et luy faire entendre de quelle affection il avoit procedé à l'advancement de cette paix, ensemble luy offrir toute ferme et constante amitié, l'asseurant qu'il oublieroit le passé si elle vouloit proceder sincerement pour l'advenir envers luy. J'avois encore un particulier commandement, que, si je trouvois la reyne d'Angleterre en quelque bonne volonté vers Sa Majesté, de luy dire qu'il sçavoit l'amitié que luy avoit portée le feu roy Henry son pere, qui l'avoit grandement desirée pour sa belle-fille; ce que je fis après avoir traité les affaires de la paix avec le sieur de Foix, qui estoit pour lors ambassadeur, et de la reddition des gentilshommes françois que nous ne voulions point appeller ostages.

Estant donc arrivé, la Reyne aussi-tost me voulut ouir; et, m'ayant donné une favorable audience, me demanda quelle estoit l'affection du Roy, de la Reyne mere et des François vers elle, et de quelle façon la paix avoit esté reçue et publiée, où je n'oublay rien à luy representer au vray. Lors elle me dit qu'elle avoit meurement consideré deux choses : la premiere, le desir que Leurs Majestez en France avoient eu et monstré à l'advancement de cette paix, à quoy elle desiroit de correspondre en toutes choses pour sa part, mais que ses ambassadeurs avoient du tout failly en son endroit, pour avoir suivy la generalité de leur commission, et en vertu d'icelle avoir conclu la paix sans luy en donner advis, ny avoir suivy leurs instructions particulieres; la seconde, qu'elle ne pouvoit consentir que les ostages fussent rendus à autres conditions que celles pour lesquelles ils avoient esté baillez : chose qui luy touchoit tant à l'honneur et reputation, qu'elle ne voyoit pas comment elle pourroit satisfaire à la volonté du Roy mon maistre, qui avoit pris tous les avantages pour luy. Ce qu'ayant deduit avec plusieurs raisons, elle conclut qu'il luy vaudroit mieux demeurer avec la guerre, desavouer ses ambassadeurs et leur faire trancher la teste, pour l'avoir mise, sans l'advertir, en un traicté deshonorable. A quoy il fut fort amplement respondu par Foix et par moy. Mais tout le discours de la Reyne n'estoit qu'artifice, dont elle estoit pleine, pour nous faire trouver bonne la paix de sa part, qui luy estoit autant ou plus utile qu'à nous.

Enfin, voyant que les discours et repliques de part et d'autre ne servoient plus de rien, elle nous dit, avec un visage fort ouvert, que puis que le Roy et la Reyne desiroient tant son amitié, qu'elle ne la vouloit donc mesurer à aucune chose du monde, et accordoit au Roy le traicté, mais qu'elle feroit bien chastier ses ambassadeurs lors qu'ils seroient de retour. Et en mesme temps elle commanda que l'on fist publier la paix au chasteau de Windsor, Londres et autres endroits du royaume. Ce qui fut faict le jour de Sainct-Georges 1563 (1), sur les onze heures du matin, où la Reyne marcha accompagnée de tous les chevaliers de son Ordre, et grande quantité de seigneurs et noblesse, jusques à la chapelle de Windsor, où elle nous pria de l'accompagner pour voir la publication, qui se fit avec les trompettes, tambours, clairons, haubois, et toutes sortes d'allegresses qu'on pouvoit desirer en tel acte. Après que leur service fut achevé, elle envoya querir Foix et moy pour disner avec elle en la compagnie des chevaliers, et but à la santé du Roy et de la Reyne sa mere, puis nous envoya la coupe où elle avoit bu pour luy faire raison.

Après le disner il fut question de parler des gentilshommes françois, auparavant appellez ostages, qui estoient Mouy, Nantoüillet, prevost de Paris, Palaiseau et La Ferté, lesquels estoient là pour luy estre presentez par moy, afin d'estre deschargez et mis en pleine liberté. Ce qu'ayant fait, et requis leur delivrance pour les ramener au Roy, la Reyne me tint quelques propos sur la vie, actions et deportemens d'iceux en son royaume, et comme ils s'estoient voulu sauver, bien qu'ils luy fussent obligez de les avoir mis sur leur foy, et comme ils avoient recherché de faire quelques menées, entre lesquelles elle dit que celles de Nantoüillet luy estoient les plus desagreables, parce que, non seulement il s'estoit voulu sauver comme ses compagnons, mais avoit cherché des pratiques inutiles et sans apparence d'aucun effet, pour troubler son Estat, mesme au temps qu'elle luy faisoit le plus de faveur, et qu'il y avoit plus d'esperance de paix que de guerre. Surquoy elle dit que, quand bien elle accorderoit la pleine et entiere delivrance de

(1) 1564, nouveau style.

Mouy, Palaiseau et de La Ferté, en faveur du Roy, elle ne devoit nullement consentir à celle de Nantoüillet, mais plustost le mettre en la tour de Londres pour les causes alleguées : alors luy parla fort aigrement sur beaucoup de particularitez, concluant qu'elle ne le pouvoit laisser aller. A quoy je repliquay que ce seroit rompre les bons commencemens de la paix, ou la vouloir attacher à une difficulté de nulle consequence. Enfin, après luy avoir dit ce qui se pouvoit sur ce sujet, elle consentit à sa liberté comme à celle des autres; outre lesquels je fis encore delivrer quelques cent cinquante prisonniers françois qui estoient en diverses prisons d'Angleterre, ayans esté pris sur la mer ou autrement.

Ce qu'estant fait, après avoir esté quelques jours traicté avec toute sorte de faveurs et bonnes cheres de la Reyne, qui me fit un present d'une chaisne de trois mille escus, et d'une quantité de chiens et de chevaux du pays, outre ceux qu'elle envoyoit au Roy, je pris congé d'elle après avoir eu toutes mes despesches, et m'en retournay trouver le Roy à Bar-le-Duc, où se fit le baptesme du fils aisné du duc de Lorraine, tenu sur les fonts et nommé Henry par le Roy : et fut aussi parrain le roy d'Espagne, pour lequel le comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, le leva sur les fonts, et la mere du duc de Lorraine fut marraine.

Là, je trouvay le Roy et la Reyne sa mere, contens des bonnes responses et nouvelles de la reyne d'Angleterre; laquelle, pour plus grand temoignage d'amitié, et du desir qu'elle avoit d'entretenir la paix, prioit Sa Majesté de prendre l'ordre de la Jarretiere, qu'avoit eu le feu roy Henry son pere. Ce qui fut agreable à Sa Majesté, qui s'enquit beaucoup de la reyne d'Angleterre, et comme elle avoit receu cette paix, et en quelle deliberation je l'avois laissée de l'entretenir et garder. Cependant le Roy, poursuivant son voyage, envoyoit plusieurs personnes qualifiées par les provinces, pour l'execution de l'edict de pacification : et fit-on suspendre le parlement de Provence, d'autant qu'il se rendit difficile à l'execution de l'edict.

CHAPITRE IX.

Le cardinal de Lorraine, à son retour du concile de Trente, sollicite chaudement la vengeance de la mort du duc de Guise son frere. — Procès fait à Rome contre la reyne de Navarre, et ses Estats mis en interdit, à quoy le Roy s'oppose, et le Pape demeure ferme en son entreprise. — Voyage du Roy à Nancy. — Le Roy, sollicité de rompre la paix avec les huguenots, le refuse. — La publication du concile de Trente refusée par les parlemens de France. — Importance du voyage du Roy, et de la necessité qui oblige les roys en France de donner accès à leurs sujets, et de prendre connoissance des affaires de leur Estat.

Le cardinal de Lorraine, nouvellement retourné du concile de Trente, qui ressentoit tousjours une douleur incroyable de la mort du feu duc de Guise son frere, comme faisoient tous les parens, amis et partisans de cette maison, fit nouvelle instance pour en avoir justice. Mais parce que ceux qu'il disoit en estre coupables estoient forts et puissans, et qu'il estoit impossible pour lors de leur donner contentement sur ce poinct sans alterer le repos du royaume, le Roy ne vouloit entrer en cognoissance de cette cause, mais bien donnoit tousjours esperance d'en faire la justice en temps et lieu. Et d'autant que Jeanne d'Albret, reyne de Navarre, avoit tousjours soustenu le party des huguenots, tant auparavant qu'après la mort d'Antoine de Bourbon, roy de Navarre, son mary, l'on luy dressa des poursuites en la cour de Rome, à la requeste des commissaires et deputez par le pape Pie IV, pour luy faire son procès. Ce qui fut fait par sentence donnée contre elle (1) par deffaut et coutumace. Et ses pays, terres et seigneuries furent interdites et exposées au premier conquerant, de mesme que le pape Jules II en avoit usé contre feu Jean d'Albret, ayeul paternel d'icelle, qui fut aussi interdit, et chassé de son royaume par Ferdinand, roy d'Arragon, combien que Jean d'Albret fust catholique, excommunié toutesfois, soit qu'il fust affectionné au roy Louis douziesme, qui le fut aussi par le mesme Jules second, ou par autre cognoissance de cause que je laisse libre de juger. Mais le roy Charles neufviesme, resolu pour lors de maintenir la paix en son royaume, embrassa la protection de la reyne de Navarre, comme de sa sujette et proche parente, et envoya vers le Pape pour luy faire entendre le tort que l'on luy faisoit, contre la teneur des traitez et concordats d'entre les papes et les roys de France, premiers deffenseurs du sainct-siege apostolique, en priant Sa Saincteté de mettre au neant les deffauts et contumaces, autrement qu'il se pourvoiroit par les voyes et moyens desquels les roys ses predecesseurs avoient usé en cas semblable. Ce que Sa Majesté fit finalement entendre aux autres princes par ses ambassadeurs ordinaires. Neantmoins le Pape ne voulut aucunement revoquer les procedures par luy faites contre la reyne de Navarre. Son successeur en fit de mesme contre la reyne Elisabeth d'Angle-

(1) Bulle du mois de septembre 1563.

terre, la declarant aussi incapable de regner. Ce qui a depuis suscité plusieurs à entreprendre contre elle et son Estat, tant en Angleterre qu'Irlande, meus du zele de la religion catholique, ou du pretexte d'icelle.

Mais, pour retourner au voyage du Roy, Leurs Majestez partirent de Bar-le-Duc pour se trouver à Nancy le jour de l'Annonciation de Nostre-Dame 1564, où quelques-uns voulurent dire que l'on commença à traiter d'une saincte ligue, afin d'extirper toutes les heresies de la chrestienté, et de faire cesser en France l'alienation des biens des ecclesiastiques, et faire punir ceux qui avoient esté cause de tant de malheurs en ce royaume, specialement sur l'Eglise catholique, comme aussi les principaux autheurs de la mort du duc de Guise, entre lesquels ils mettoient le premier l'Admiral de Chastillon, lequel tous les catholiques de la France tenoient pour leur principal ennemy, et celuy qui avoit basty les commencemens de cette guerre civile, et contraint le Roy à l'edict de janvier, et à celuy dernierement fait au traité de la paix à Orleans; auquel tous les catholiques et princes voisins et alliez du Roy, mesmement le Pape et le roy d'Espagne, insistoient qu'il ne falloit avoir aucun esgard; offrant, par leurs ambassadeurs qui arriverent à Nancy, d'aider à Sa Majesté de toutes leurs forces et puissances; dont le Roy les remercia, et leur respondit qu'il n'estoit pas possible de casser un edict si nouvellement fait pour la pacification des grands troubles et guerres civiles de son royaume.

En mesme temps furent publiez plusieurs livres portans les grands prejudices que pouvoit recevoir la France pour les prerogatives, privileges et concordats que les roys de France avoient de si long-temps avec les papes, qui estoient aneantis par la publication du concile de Trente, sans entrer aux points et terme de la religion; qui fut cause en partie que les cours de parlement de France refuserent de publier le concile, comme le cardinal de Lorraine et tous les ecclesiastiques de France le desiroient, aussi que, par la publication d'iceluy, l'edict de pacification et le repos auquel estoit alors le royaume eust esté du tout alteré.

Et d'autant que le Roy et ses commissaires n'estoient entierement obeys, comme il estoit necessaire pour le bien de la paix, cela fit continuer la deliberation que Leurs Majestez avoient pris d'avancer leur visite par toutes les provinces du royaume, afin d'authoriser les officiers de la justice, et entendre les doleances d'un chacun, faire executer les edicts, et cognoistre la volonté de leurs peuples contre l'opinion en laquelle on nourrissoit les roys de la premiere lignée, qui ne se monstroient qu'une fois l'année, et à une poignée de peuple seulement, pendant que les maires du palais disposoient des armes, des finances et de tous les estats, offices et benefices; et par ce moyen gagnoient les cœurs des soldats aux despens de leurs maistres, ausquels ils ravissoient leurs sceptres et couronnes : chose qui est très-dangereuse à un prince, et sur tout à un roy de France, où les princes, la noblesse, les peuples et magistrats, veulent avoir honneste et libre accès à leurs roys, ce qui leur a tousjours apporté et apportera à l'avenir l'amitié conjointe avec l'obeyssance de leurs sujets.

CHAPITRE X.

Belle reception du Roy en Bourgogne. — Fruit de ses voyages de Dauphiné et Languedoc. — Citadelle bastie à Lyon par la Reyne, à laquelle la maison de Lorraine et le roy d'Espagne taschent de persuader de rompre la paix pour ruiner les heretiques. — Interest des particuliers et du roy d'Espagne en cette rupture. — Le Roy reçoit l'Ordre d'Angleterre, et va à Roussillon, où il reçoit visite du duc et de la duchesse de Savoye. — Edict de Roussillon. — Divers remuemens et plaintes reciproques des catholiques et des huguenots. — Reglemens politiques en faveur des huguenots.

Donc le Roy partit de Nancy pour aller par la Bourgogne, et premierement à Dijon, où le duc d'Aumale, gouverneur, et le sieur de Tavannes, lieutenant general au gouvernement de la province, firent ce qu'ils purent pour donner plaisir à Leurs Majestez, soit à courir la bague et autres joustes et tournois, et parties qu'ils firent pour rompre en lice; et le parlement, la noblesse et les peuples, s'efforcerent aussi d'agreer à Leurs Majestez, lesquelles, après y avoir esté quelque temps, partirent pour aller à Lyon, afin de pourvoir au Dauphine et Languedoc, y restablir la religion catholique et la messe, qui en avoit esté ostée en plusieurs endroits, et par mesme moyen ordonner certains lieux pour faire les presches, et cependant donner commissions pour faire demanteler quelques villes et chasteaux qui avoient esté les plus seditieux et plus favorables aux huguenots, comme Meaux et Montauban, et faire la justice de plusieurs assassinats commis en beaucoup d'endroits où les magistrats catholiques, remis en leurs estats, avoient bien souvent quelque dent de prendre la revanche des huguenots, qui les avoient maltraitez et chassez de leurs biens : chose qui es-

toit assez suffisante pour rallumer les feux des guerres civiles; et n'y avoit que l'authorité du Roy qui pust y remedier.

Cependant la Reyne mere donna ordre incontinent que le Roy fut à Lyon, d'y dresser une bonne et forte citadelle, outre celle qui estoit auparavant. Et combien qu'elle eust un fort grand desir de faire entretenir la paix, comme elle s'y employoit entierement, si est-ce qu'elle se trouvoit fort combattue par les diverses sollicitations que l'on luy faisoit de recommencer la guerre, pour ne laisser prendre plus de pied aux huguenots, et leur oster tout exercice de leur religion, et les moyens de pouvoir jamais reprendre les armes, afin de reduire entierement tout le royaume à la religion catholique: à quoy la ligue saincte, de laquelle nous avons parlé cy-dessus, donnoit de grands eschecs. D'autre costé, le duc de Lorraine, qui avoit espousé madame Claude, sœur du Roy, la duchesse de Nemours, mere de plusieurs beaux enfans du feu duc de Guise, le cardinal de Lorraine, les ducs de Guise, d'Aumale, d'Elbœuf, pressoient fort la Reyne mere, pour avoir raison de la mort du feu duc de Guise; et le roy d'Espagne, mary de la fille aisnée de France, sœur du Roy, de laquelle l'on commença lors à projetter le voyage et entrevue à Bayonne, afin d'y faire une ample conclusion pour la conservation de la religion catholique, luy faisant aussi remonstrer que c'estoit une grande honte que Leurs Majestez fussent contraintes, par une petite poignée de leurs sujets, de capituler, quand il leur plaisoit, à leur devotion; que cependant se perdroit ce grand et glorieux nom de Tres-Chrestien roy de France, que ses predecesseurs luy avoient acquis par si longues années, et avec une perpetuelle constance de combattre les heretiques, et maintenir le Sainct Siege apostolique en sa grandeur.

Et là-dessus je ne veux pas dire qu'il n'y eust aussi de l'affection de quelques-uns sur les confiscations, jointes au ressouvenir que l'on avoit de la mort du duc de Guise, à l'ambition et aux interests du roy d'Espagne, qui vouloit oster les moyens au Roy de donner secours aux Pays-Bas, desjà disposez à la revolte et à prendre les armes pour le mesme fait de la religion, comme depuis ce temps-là ils ont continué jusques à cette heure, avec une haine mortelle les uns contre les autres; mais bien diray-je qu'il se parloit dès-lors de voir un soulevement universel de tous les catholiques de France pour abolir les huguenots; que si le Roy et son conseil ne vouloient leur prester faveur, l'on s'en prendroit à luy-mesme, en danger de diminuer son authorité et l'obeyssance de ses sujets. Toutes ces raisons estoient bien fortes pour esmouvoir Leurs Majestez à entrer en la ligue des catholiques; mais d'autant qu'il estoit perilleux de casser tout à coup l'edict de pacification, il falloit trouver le moyen peu à peu de diminuer l'effet d'iceluy par autres edicts limitez.

Or le Roy, desireux d'achever ce grand voyage par son royaume, après avoir donné ordre en la ville de Lyon et aux affaire plus importantes de la province, et donné favorable audience au milord Honsdon, parent de la reyne d'Angleterre, qui estoit venu pour jurer la paix, et porter à Sa Majesté l'ordre de la Jarretiere, avec asseurance de la parfaite amitié que la reyne d'Angleterre promettoit de porter à Leurs Majestez, s'achemina, avec la Reyne sa mere, à Roussillon, maison du comte de Tournon qu'elle tenoit pour son appanage, où le duc et la duchesse de Savoye et de Berry, et tante du Roy, les vinrent visiter, desquels ils furent fort bien reçus. Et comme le duc de Savoye estoit prince fort sage et advisé, il se rendit si agreable à Leurs Majestez, qu'il fut grandement aimé d'elles.

Alors fut faite une deffence fort expresse de ne prescher à dix lieues à la ronde de la Cour, sans avoir esgard à la permission de prescher en certaines villes portées par l'edict, qui fut interpreté quand le Roy n'y seroit point. Et par un edict (1) que l'on appella l'edict de Roussillon, il fut deffendu expressement à toutes personnes, de quelque religion, qualité et condition qu'elles fussent, de se molester les uns les autres, ny de rompre et briser les images, ny toucher aux choses sacrées, sur peine de la vie; et qu'en certains lieux non suspects seroit fait exercice de la religion des huguenots, avec deffence aux magistrats de ne la permettre qu'ès lieux specifiez. Outre ce, fut deffendu aux huguenots de ne faire synodes ny assemblées, sinon en la presence de certaines gens et officiers du Roy, qui seroient tenus d'y assister: qui estoient deux articles de grande importance, pour coupper la voye aux conspirations et monopoles contre le Roy.

Plusieurs de la religion pretendue reformée faisoient diverses plaintes que le cours et exercice de leur religion estoit empesché: aussi les grandes chaleurs de cette année, 1564, correspondoient aux esprits violens qui ne se pouvoient contenir en repos, ains excitoient divers remuemens en plusieurs endroits du royaume, comme au pays du Maine, Anjou, Touraine, Auxerrois,

(1) Publié le 4 août.

Guyenne; et venoient de tous costez plaintes des huguenots à la Cour, qu'ils estoient maltraitez, et que l'on ne leur faisoit point de justice; en quoy le conseil du Roy connivoit de son costé. Aussi d'autre part, plusieurs catholiques et gens d'eglise se plaignoient que les huguenots les empeschoient de jouir de leurs biens, et les ecclesiastiques et curez de faire les fonctions de leurs charges; de sorte que chacun recommençoit à se liguer, comme ne se pouvans plus souffrir; dont je laisseray plusieurs particularitez à ceux qui en ont escript bien amplement.

Le Roy, par le conseil de la Reyne sa mere, voyant l'aigreur qui s'augmentoit nouvellement, meslée avec l'ambition des plus grands qui entretenoit le mal, ordonna aux gouverneurs des provinces, maires et eschevins des villes, de ne rien dire ny faire aux huguenots qui chantoient des psalmes hors des assemblées; davantage, que l'on ne les forçast au pain benit, ny à tendre devant leurs portes et fenestres le jour de la Feste-Dieu, ny de bailler aux eglises pour les pauvres, ou payer les confrairies. Et fut ordonné qu'aux lieux ou il y auroit des huguenots qui ne voudroient tendre devant leur logis, les commissaires et capitaines des quartiers, et autres officiers, eussent à y suppleer.

CHAPITRE XI.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere renvoyé en Angletere proposer le mariage du Roy avec la reyne Elizabeth. — Sage response de cette reyne. — Les seigneurs anglois souhaitent le duc d'Anjou pour mary de leur reyne. — Le sieur de Castelnau passe d'Angleterre en Escosse pour parler du mariage du duc d'Anjou avec la reyne Marie Stuart. — Estat florissant de la reyne d'Escosse. — Plusieurs princes la recherchent en mariage. — Elle advoue que l'interest de grandeur luy feroit preferer le prince Charles d'Espagne au duc d'Anjou.

Voilà une partie des occupations qu'avoit la Cour, soit d'entendre les plaintes d'un chacun et y remedier comme l'on pouvoit, au progrès de ce voyage, durant lequel Sa Majesté fit assez long sejour à Valence, puis en Avignon, et de là fut à Marseille. Pendant ce temps-là je retournay en Angleterre, où Leurs Majestez m'envoyerent derechef après que le sieur de Cossé, qui depuis a esté mareschal de France, fut retourné d'y jurer la paix. Outre la charge que j'avois de visiter la reyne d'Angleterre, avec plusieurs offres de complimens pour entretenir et fortifier tousjours l'amitié, le Roy me donna commission, selon la disposition en laquelle je la trouverois, de luy offrir son service et lui proposer le mariage d'eux deux, afin d'effacer pour jamais ces mots qui estoient entre les François et les Anglois, d'anciens ennemis, et les remettre en parfaite et asseurée amitié par le moyen du mariage.

A quoy la reyne d'Angleterre me fit tous les remerciemens et honnestes responses qu'il estoit possible, estimant cette recherche à très-grand honneur et faveur d'un si grand et puissant Roy, auquel et à la Reyne sa mere elle se sentoit infiniment obligée. Mais y trouvoit une difficulté, à sçavoir que le roy Très-Chrestien son bon frere [ce sont ses paroles] estoit trop grand et trop petit : et se voulut interpreter, disant que Sa Majesté avoit un grand et puissant royaume, qu'il n'en voudroit jamais partir pour passer la mer et demeurer en Angleterre, où les sujets veulent tousjours avoir leurs roys et leurs reynes, s'il est possible, avec eux. Pour l'autre poinct, d'estre trop petit, Sa Majesté estoit jeune, et elle desjà agée de trente ans, s'appellant *vieille*, chose qu'elle a tousjours dit depuis que je l'ay cognue, et dès son advenement à la couronne, encore qu'il n'y eust dame en sa Cour qui eust aucun avantage sur elle pour les bonnes qualitez du corps et de l'esprit. Et après infinis remerciemens, elle dit que le Roy et la Reyne sa mere y penseroient avec meure deliberation; cependant qu'ils fissent estat qu'elle prenoit cet honneur en très-bonne part.

Et comme j'estois très-bien vu et traité de tous les premiers et principaux seigneurs de sa Cour, quelques-uns me dirent, en confirmant la bonne volonté que leur reyne portoit au Roy, à la Reyne sa mere et à la France, que le mariage ne seroit pas si propre ny commode de Sa Majesté que du duc d'Anjou, à present regnant, parce qu'il pourroit, avec moins de difficulté, passer la mer et demeurer en Angleterre, que non pas le Roy qui estoit couronné et sacré, et que les François auroient aussi peu de volonté de le laisser passer en Angleterre, que les Anglois leur reyne en France. Parquoy il leur sembloit que le mariage de monseigneur d'Anjou seroit plus propre que l'autre, et par ce moyen, autant que par celuy du Roy, seroit jointe et unie l'Angleterre avec la France.

Ce que j'escrivis à Leurs Majestez partant pour aller vers la reyne d'Escosse, que j'avois aussi charge de visiter et luy reconfirmer l'amitié de Leurs Majestez, sçavoir si elle auroit besoin de leur assistance, comme aussi sentir si elle auroit agreable le mariage du duc d'Anjou, frere du Roy, ayant si peu esté avec le feu roy François; desirant Sa Majesté de maintenir tous-

jours par une bonne alliance la ferme et constante amitié qui avoit tousjours esté avec l'Escosse depuis huit cens ans.

Estant donc arrivé en Escosse, je trouvay cette princesse en la fleur de son âge, estimée et adorée de ses sujets, et recherchée de tous ses voisins ; en sorte qu'il n'y avoit grande fortune et alliance qu'elle ne pust esperer, tant pour estre parente et heritiere de la reyne d'Angleterre, que pour estre douée d'autres graces et plus grandes perfections de beauté que princesse de son temps. Et parce que j'avois l'honneur d'estre fort cognu d'elle, tant pour avoir esté nostre reyne que pour avoir particulierement esté de ses serviteurs en France, et l'avoir accompagnée en son royaume d'Escosse, où je retournay le premier pour la visiter de la part du Roy, et lui porter nouvelles de ceux de Guise, ses parens, j'avois plus d'accès à Sa Majesté qu'un autre qui lui eust esté moins cognu et familier.

Donc si je fus bien reçu de la reine d'Angleterre, je ne le fus pas moins en Escosse, recevant beaucoup d'honneur et faveur de cette princesse, laquelle après m'avoir tesmoigné estre bien aise de ce mien voyage par devers elle, pour me commettre plusieurs choses dont elle vouloit faire part à Leurs Majestez en France, comme à *ses plus chers amis*, elle me dit les recherches que luy faisoient plusieurs princes, comme l'archiduc Charles, frere de l'Empereur, quelques princes de la Germanie, le duc de Ferrare : et encore quelques-uns de ses sujets luy avoient voulu mettre en avant le prince de Condé, qui estoit pour lors veuf, afin d'unir la maison de Bourbon en meilleure amitié et intelligence avec la maison de Lorraine qu'elle n'avoit esté jusques alors. Elle me parla aussi d'un autre party duquel l'on luy avoit ouvert quelques propos, plus grand que tous ceux-là, qui estoit de don Charles, fils du roy Philippe et prince d'Espagne, lequel estoit en quelques termes d'être envoyé par son pere au Pays-Bas.

Et quand je luy parlay de retourner en France par l'alliance du duc d'Anjou, frere du Roy, elle me respondit qu'à la verité tous les pays et royaumes du monde ne luy touchoient au cœur tant comme la France, où elle avoit eu toute sa nourriture et l'honneur d'en porter la couronne ; mais qu'elle ne sçavoit que dire pour y retourner avec une moindre occasion, et peut-estre en danger de perdre son royaume d'Escosse, qui avoit esté auparavant bien esbranlé et ses sujets divisez par son absence ; et que, grandeur pour grandeur, si le prince d'Espagne, qui pouvoit estre asseuré, s'il vivoit, d'avoir tous les Estats de son pere, passoit en Flandre et continuoit en son dessein, elle ne sçavoit pas ce qu'elle feroit pour ce regard, rien toutesfois sans le bon conseil et consentement du Roy son bon frere, et de la Reyne sa belle-mere.

CHAPITRE XII.

La reyne d'Angleterre, par raison d'Estat, apprehende l'alliance de Marie Stuart avec quelque prince puissant. — Elle moyenne adroitement son mariage avec Henry Stuart, seigneur d'Arlay, sous des pretextes forts specieux. — Raison de la pretention de Henry sur la couronne d'Angleterre. — Les principaux seigneurs d'Escosse pratiquez pour faire reussir ce mariage. — Leurs raisons pour y faire consentir leur reyne. — Le seigneur d'Arlay tasche de gagner le sieur de Castelnau, qui n'y avoit pas d'inclination. — La reyne d'Escosse le prie d'en escrire en France, où le mariage fut approuvé par politique. — Elle l'engage d'aller exprès devers le roi Charles IX. — La reyne d'Angleterre fait mine d'improuver ce mariage.

Mais toutes ces alliances plaisoient aussi peu à la reine d'Angleterre les unes que les autres ; car elle ne pensoit jamais avoir espine au pied qui luy fust plus poignante qu'une grande alliance estrangere avec cette reyne, craignant par ce moyen qu'elle ne luy mist un mauvais voisin en son pays, si proche d'Escosse qu'il n'y a rien qui empesche le passage qu'une petite riviere, comme je crois avoir dit cy-devant, qui se passe presque à gué de tous costez, sur laquelle est assise la ville de Warwik, qui a esté depuis quelque temps fortifiée.

Ce que prevoyant dès-lors la reyne d'Angleterre, jetta les yeux sur un jeune seigneur de son royaume, pour en faire un present à la reyne d'Escosse, lequel estoit fils du comte de Lenox, appellé Henry Stuart, milord d'Arlay (1), que la comtesse sa mere (2), qui estoit du sang royal d'Angleterre, avoit fait nourrir fort curieusement, luy ayant fait apprendre dès sa jeunesse à jouer du luth, à danser, et autres honnestes exercices. La reyne d'Angleterre trouva donc moyen de faire persuader par de grandes considerations à la reine d'Escosse, qu'il n'y avoit point de mariage en la chrestienté qui luy apportast tant de bien asseuré et d'entrée au royaume d'Angleterre, dont elle pretendoit d'estre heritiere, que celuy du milord d'Arlay, afin de fortifier le droit de l'un et de l'autre, estans conjoints par mariage avec le bon consentement

(1) Lisez *Darnley*.

(2) Marie Lenox, fille de Marguerite, sœur de Henri VIII.

de la reyne d'Angleterre et de tous les deux royaumes, comme les plus sages Anglois et Escossois estimoient estre le bien de tous, et par mesme moyen oster beaucoup de doutes qui pourroient, avec le temps, troubler ces deux Estats si voisins et en une mesme isle, tant pour n'estre point née la reine d'Escosse en Angleterre, que pource que le milord d'Arlay y estoit né, nourry et elevé.

Car le roy Henry huitiesme avoit voulu faire une loy, par acte de son parlement, pour frustrer sa sœur aisnée mariée en Escosse, et ses heritiers, que ceux qui estoient nez hors du royaume d'Angleterre n'en pourroient heriter. Mais, comme telle loy n'estoit pas juste, aussi n'a-t-elle esté approuvée par le parlement, car c'estoit aller contre la nature, de faire une loy au peril et dommage de ses plus proches heritiers, pour en avancer d'autres en degré plus eloigné, comme il entendoit faire en faveur de sa sœur puisnée, mariée premierement en France au roy Louis douziesme, et, après estre retournée en Angleterre, à Charles Brandon, qui fut fait duc de Suffolk, fort aimé du roy Henry huitiesme, ainsi que j'ay dit cy-devant : dequoy l'on s'est souvent voulu aider contre la reyne d'Escosse durant sa prison ; laquelle m'a donné charge depuis de deffendre la justice de sa cause ès parlemens qui se sont tenus durant ma legation, ou à la fin il n'a point esté touché jusques à present ; mais plustost m'a asseuré la reyne d'Angleterre, par diverses fois, qu'elle ne luy feroit point de tort à la succession de son royaume après elle, si elle y avoit le meilleur droit.

Mais pour ne m'esloigner de cette pratique, d'envoyer le milord d'Arlay en Escosse, cela fut d'autant plus chaudement executé, que la chose fut deliberée et approuvée de ceux en qui la reyne d'Escosse avoit plus de creance ; car le comte de Muray, frere bastard de la Reyne, qui manioit toutes les affaires de ce royaume, avec le sieur de Ledinton, secretaire d'Estat, et leurs partisans, avoient esté gagnez pour persuader à leur maistresse, non-seulement de bien recevoir ce milord, et le remettre ès biens de son pere, mais aussi d'entendre à ce mariage, qui luy seroit plus utile que nul autre pour parvenir à la couronne d'Angleterre ; et quand bien elle voudroit derechef se marier en France ou en Espagne, ce seroit avec tant de despences et de difficultez, que le royaume d'Escosse ne seroit bastant pour y fournir ; et aussi que ce seroit apporter une grande jalousie à la reine d'Angleterre, laquelle n'en prendroit point du milord d'Arlay, qui estoit son sujet, et de son sang comme la reyne d'Escosse ; laquelle je trouvay une autre fois que je la fus revoir ainsi que l'on luy faisoit tous ses discours, et que le milord d'Arlay arriva en Escosse avec peu ou point de moyens, lequel me rechercha tant qu'il put pour luy estre favorable en ses amours, vu l'accès que j'avois de longue main auprès de cette princesse, qui me faisoit l'honneur de ne me rien celer de ce qui luy estoit proposé pour son mariage, mes audiences durant depuis le matin jusques au soir.

Ce n'estoit pas toutesfois mon intention de la porter de ce costé, bien que je recognusse que cette pratique alloit si avant qu'il eust esté fort difficile de l'en divertir, soit qu'elle y eust esté poussée, comme aucuns ont voulu dire, par des enchantemens artificiels ou naturels, ou par les continuelles sollicitations des comtes de Muray et du secretaire Ledinton, et autres de cette faction, qui ne perdoient pas une heure de temps pour avancer ce mariage.

De façon que la reyne d'Escosse, m'en demandant un jour mon opinion, me declara fort particulierement les raisons qui la pourroient mouvoir à le faire, avec le consentement du Roy et de la Reyne sa belle-mere, s'ils le treuvoient bon et luy conseilloient, et non autrement ; me priant de recevoir cette charge de leur representer le tout comme si elle y envoyoit exprès ; ce qu'elle ne pourroit faire par personne en qui elle eust plus de fiance. Sur cela je depeschay en toute diligence un courrier à Leurs Majestez, leur escrivant amplement le traité de ce mariage, qui s'avançoit tous les jours de telle façon, que mal aisement la reyne d'Escosse eust pu dès-lors s'en retirer. Quoy entendans, Leurs Majestez me remanderent aussi-tost que, puisque les choses estoient en ces termes pour cette alliance, elles ne l'auroient pas desagreable, ains la trouveroient beaucoup meilleure que celle de l'archiduc d'Austriche, du prince d'Espagne, ou de quelqu'autre prince que ce fust, au cas que Dieu n'eust ordonné qu'elle se pust faire avec le duc d'Anjou, et qu'à la verité ils estoient fort proches : et ce que Leurs Majestez m'en avoient commandé estoit plustost pour la grande amitié qu'elles portoient à la reyne d'Escosse, qui avoit esté nourrie avec eux, que pour grande necessité qu'il y eust, et qu'ils estimoient qu'avec l'alliance de ce jeune seigneur d'Arlay elle se maintiendroit en parfaite amitié, et son royaume d'Escosse, avec la France.

Ainsi donc estant remis en moy d'user discrettement de ce que m'en escrivoient Leurs Majestez, pour laisser plustost aller avant ce mariage que de le rompre ou empescher, il ne faut pas demander si je fus bien reçu de ces

deux amans, puis que j'avois dequoy contenter leurs affections, et ausquelles je rendois plustost de bons que de mauvais offices : neantmoins la reyne d'Escosse me protesta souvent n'avoir point de plus grande passion qu'au bien de son Estat, et à vouloir le conseil de ses amis, entre lesquels elle mettoit le Roy et la Reyne sa bellemere, pour les plus certains et assurez. Et lors me pria qu'elle me pust commettre toute la charge qu'elle pourroit donner à qui que ce fust vers Leurs Majestez, voire mesme ce qu'elle leur pourroit dire de bouche, si elle les voyoit, touchant ce mariage, et autres choses de son Estat et de son affection envers elles et la couronne de France, qui luy estoit aussi chere que la sienne. Après donc l'avoir asseurée que Leurs Majestez trouveroient bon tout ce qui luy seroit agreable pour ce mariage, elle voulut en avoir derechef par moy leur libre et entier consentement, et pour ce faire me pria de faire diligence, et de luy mander, comme je luy avois promis, ou porter la response. Or, combien a esté commode et utile ce mariage à l'un et l'autre, les effets l'ont tesmoigné depuis.

Estant licencié avec tout contentement de la Reyne et de ce nouvel amant, je trouvay par le chemin, m'en retournant, la reyne d'Angleterre qui alloit visiter une partie de son royaume, laquelle ne monstroit pas la joye et plaisir qu'elle en avoit en son cœur d'entendre que ce mariage s'avançoit, ains au contraire faisoit semblant de ne l'approuver pas : ce qui l'advança plustost que d'y apporter retardement.

CHAPITRE XIII.

Le sieur de Castelnau renvoyé par le Roy en Angleterre pour le mariage du duc d'Anjou, ou pour favoriser celuy du comte de Leicester avec la reyne Elizabeth. — Elle reçoit ses propositions avec grande satisfaction, et se loue de sa conduite en tous ses emplois auprès d'elle. — Sa response. — Elle feint tousjours de ne point approuver le mariage de Marie Stuart, que le sieur de Castelnau trouve fait à son retour en Escosse. — Le roy et la reyne d'Escosse renouvellent l'alliance avec la France. — Le roy d'Escosse fait chevalier de l'ordre de Sainct Michel. — Ils se brouillent avec la reyne d'Angleterre. — Le sieur de Castelnau employé par le Roy pour leur reconciliation. — Esprit altier de Marie Stuart. — Malheureux succès de son mariage. — Il met les deux reines d'accord. — Jalousie entre le roy et la reyne d'Escosse, cause de nouveaux troubles. — Ingratitude du Roy, qui fait tuer le secretaire de la Reyne. — Mort tragique du Roy. — La Reyne est chassée et se retire en Angleterre. — Raison d'Elizabeth pour l'arrester prisonniere. — Son courage dans sa prison. — Le roy Jacques, son fils, au pouvoir de ses sujets.

Or, estant arrivé à Valence où estoient Leurs Majestez, après avoir rendu compte de mon voyage, je fus renvoyé aussi-tost vers ces deux princesses, pour remettre le propos en avant avec la reyne d'Angleterre, du Roy ou duc d'Anjou son frere : lequel seroit tousjours prest à luy offrir son service pour respondre aux effets de son affection, si elle le trouvoit plus à propos pour son contentement et le bien de son Estat. Mais j'avois aussi charge de Leurs Majestez que, si je trouvois la reyne d'Angleterre disposée, comme l'on disoit, d'espouser le milord Robert Dudley, qu'elle avoit fait comte de Leicester, et advancé pour sa vertu et ses merites, comme estant des plus accomplis gentils-hommes d'Angleterre, et qui estoit aimé et honoré d'un chascun, et que son affection fust de ce costé là, comme estoit celle de la reyne d'Escosse au milord d'Arlay, je fisse tout d'une main au nom de Leurs Majestez tout ce qu'il me seroit possible pour avancer ces deux mariages.

Estant arrivé en Angleterre, la Reyne me tesmoigna derechef qu'elle prenoit à grand honneur et faveur ce soin que Leurs Majestez avoient d'elle, tant pour luy offrir un si grand party et alliance du Roy ou du duc d'Anjou son frere, que favoriser l'affection qu'elle portoit à un sien sujet, duquel elle me parla, pour estre le plus vertueux et accompli seigneur qu'elle cogneut jamais. Puis elle me dit que de son naturel elle avoit peu d'inclination à se marier, sinon pour acquiescer à la priere et requeste de ses sujets; adjoustant que, si le comte de Leicester estoit prince et issu de tige royale, elle consentiroit volontiers à ce party pour l'amitié que toute l'Angleterre luy portoit, mais qu'elle prioit le Roy, mon maistre, de croire que jamais elle n'espouseroit son sujet, ny le feroit *son compagnon*. Enfin elle fit mille remerciemens au Roy, à la Reyne sa mere, et au duc d'Anjou, de l'affection qu'ils luy portoient, laquelle elle les prioit de luy continuer; et me remercia fort souvent de la peine que j'avois prise de la retourner voir, et des bons offices que j'avois faits, tant en l'avancement de la paix qu'à bastir cette grande et particuliere amitié, qui se nourrissoit et augmentoit tous les jours entre la Reyne, mere du Roy, et elle; lesquelles, à la verité, j'avois trouvé auparavant en assez mauvaise intelligence, par quelques sinistres rapports que l'on faisoit de l'une à l'autre. Chose qui est fort dangereuse en matiere d'Estat, d'animer les grands les uns contre les

autres, soit que l'on les veuille flatter ou les mettre mal ensemble : ce qui n'apporte que dommage à eux et leurs Estats, et qui tourne bien souvent à la confusion de ceux qui procurent et font ces mauvais offices.

Donc, n'ayant fait que demi voyage, je proposay à la Reyne d'Angleterre la charge que j'avois du Roy mon maistre, et de la Reyne sa mere, de passer jusques en Escosse pour aller voir la Reyne, tant pour leur rapporter de ses nouvelles que pour luy faire part de leur bon conseil et advis sur ce en quoy elle en pourroit avoir besoin ; mais je trouvai la reyne d'Angleterre plus froide envers la reyne d'Escosse qu'auparavant, comme se plaignant d'elle de luy avoir soustrait un sien parent et sujet, et de le vouloir espouser contre son gré. Discours bien esloigné de son cœur, comme j'ay dit cy-devant ; car elle faisoit tous ses efforts et n'espargnoit rien pour avancer le mariage, que je trouvay fait et consommé quand j'arrivay en Escosse : et par ainsi j'eus plustost à me conjouir du succès des nopces que d'y donner consentement pour Leurs Majestez, ausquelles les deux mariez tesmoignoient estre fort obligez du soin qu'elles avoient d'eux, promettant de vouloir confirmer les alliances plus grandes et fortes qu'elles n'avoient jamais esté entre ces deux royaumes.

Ce qui fut effectué par ce jeune Roy, qui fut, quelque temps après, fait chevalier de l'ordre de France, et visité et honoré de quelques presens. La reyne d'Escosse estant devenue grosse, la reyne d'Angleterre augmenta ses mescontentemens à cause de ce mariage ; ainsi, l'alteration croissant entre ces princesses, elles font estat de se faire la guerre. Lors la reyne d'Escosse a recours à l'alliance de France, pour avoir aide et secours d'hommes, de munitions de guerre et d'argent, et presse violemment pour les avoir : ce qui estonne fort Leurs Majestez et le conseil, qui ne faisoit que sortir de la guerre civile [laquelle avoit esté si cruelle en France], et de faire la paix avec la reyne d'Angleterre, qui n'eust pas failly, secourant la reyne d'Escosse, de rentrer en mauvais menage avec nous, et par ce moyen l'on eust renversé tout le bon commencement d'establir quelque repos en France.

Surquoy fut advisé de me despescher de nouveau vers les reynes d'Angleterre et d'Escosse, avec lettres, pouvoir et instructions, pour les inciter à demeurer bonnes sœurs et amies, en l'amitié desquelles le Roy, la Reyne sa mere, ne desiroient rien plus que de se lier et conjoindre fermement, avec remonstrances particulieres à la reyne d'Escosse et à ses sujets, de se garder bien d'entrer en guerre civile, qui est la ruine et destruction de tous Estats, et mesme de se mettre en mauvaise intelligence avec la reyne d'Angleterre ; que c'estoit le meilleur conseil et secours que Leurs Majestez et tout le conseil de France, tant de la part de l'une que de l'autre religion, luy pouvoient donner. Mais cette jeune princesse, qui avoit un esprit grand et inquieté, comme celui du feu cardinal de Lorraine, son oncle, ausquels ont succedé la pluspart des choses contraires à leurs deliberations, ne pouvoit s'accommoder avec la reyne d'Angleterre, qui estoit plus puissante qu'elle. Ainsi ce mariage et ces grandes amours, que nous pensions estre utiles pour maintenir l'Escosse en paix et destourner grande alliance de ce costé-là, ne produisoient autre chose qu'une nouvelle guerre, non seulement entre l'Escosse et l'Angleterre, mais encore une grande division entre les nouveaux mariez, comme il s'est veu depuis en toute leur vie, leur histoire estant fort tragique.

Cependant j'usay de tous moyens possibles pour esteindre le feu de cette guerre, qui commençoit de s'allumer en Escosse, dont les flammes fussent volées jusques en France : et, par l'intervention du Roy et de la Reyne sa mere, je les mis d'accord ; mais, bientost après cette paix generale, une autre guerre particuliere survint entre ces nouveaux mariez, à l'occasion des jalousies qui se mirent entr'eux, si grandes, que ce jeune roy d'Escosse, ingrat de l'honneur que luy avoit fait cette belle princesse, veufve d'un si grand roy, de l'avoir espousé en secondes nopces, suscité par le comte de Morthon, milord de Reven, et autres Escossois, lui tua honteusement en sa presence un sien secretaire appelé David Riccio, piedmontois, auquel, à la verité, elle avoit donné beaucoup de credit et d'authorité sur toutes les affaires d'Escosse, dont, pour luy rendre compte, il ne pouvoit qu'il ne se tinst près d'elle, et le plus souvent en son cabinet, où il fut massacré cruellement de plusieurs coups, tant que le sang en tomba sur la Reyne : spectacle estrange, et assez souvent pratiqué par les Escossois, quand ils se mettent quelque chose de sinistre en l'esprit.

Cela fait, ils prirent leur Reyne prisonniere, laquelle leur eschappa, grosse du prince d'Escosse son fils, qui est aujourd'huy. Et lors se recommença nouvelle guerre, où je fus encore renvoyé pour y trouver remede : ce que les autheurs de ce meurtre eussent bien desiré ; mais la reyne d'Escosse ayant eu le pouvoir et l'occasion de les chasser de son pays, ils s'allerent refugier en Angleterre, où ils furent reçus et maintenus, jusques à ce que le temps, qui porte

toujours avec soy vicissitude, les remena en Escosse avec nouvelles guerres; lesquelles, avec la mort tragique de ce nouveau mary, qui fut emporté d'un caque ou deux de poudre estant couché au lit de sa femme, en ont enfin chassé la Reyne, qui aima mieux se refugier entre les mains et en la puissance de la reyne d'Angleterre, où elle est encore aujourd'huy, que de plus se remettre en celle de ses sujets.

Et lors la reyne d'Angleterre, estant suppliée par la reyne d'Escosse de la recevoir comme sa cousine, et luy user d'hospitalité, envoya audevant d'elle à la frontiere, comme elle m'a dit, en intention de la traiter favorablement; mais qu'aussi-tost elle cognut qu'elle faisoit des pratiques par tout le pays du Nort, pour luy troubler son Estat. Parquoy elle fut contrainte de la mettre prisonniere, où elle est encore, sans pouvoir trouver moyen d'en sortir, qu'à l'instant il ne survienne quelques nouvelles difficultez, lesquelles ont pour la pluspart passé par mes mains, comme l'occasion s'est presentée d'y estre employé, et le plus souvent deffendre l'honneur et la vie de la reyne d'Escosse, que l'on vouloit priver pour jamais de toutes ses pretentions à la couronne d'Angleterre. Ce qu'elle me disoit et escrivoit ordinairement luy importer plus que sa propre vie, qu'elle n'estimoit plus que pour conserver le royaume d'Angleterre au prince d'Escosse son fils; lequel je laisseray en son royaume, nourry et prisonnier entre les mains de ses sujets, et la Reyne sa mere en Angleterre, pour retourner aux affaires de France, en laquelle se brassoit un renouvellement de la guerre civile, par les pratiques de ceux que j'ay nommés cy-devant.

LIVRE SIXIESME.

CHAPITRE PREMIER

Nouvelles emotions en France entre les catholiques et les huguenots. — Le Roy ordonne l'execution de l'edict de pacification. — Grand hyver en France. — Le sieur de Castelnau envoyé par le Roy en Savoye. — Entrevue du Roy avec la reyne d'Espagne suspecte aux huguenots, qui brassent une contre-ligue avec les princes et peuples protestans, et font dessein sur les Pays-Bas. — Les seigneurs et villes des Pays-Bas demandent au roi d'Espagne de faire retirer les garnisons espagnoles, et d'abolir l'inquisition. — Les Espagnols rappelez de Flandres. — La duchesse de Parme faite gouvernante des Pays-Bas. — Le cardinal de Granvelle, son conseil, veut maintenir l'inquisition. — Les seigneurs du pays le chassent, demandent libre exercice de la nouvelle religion, qui leur est refusé.

[1565] Le Roy, voyant tant de mouvemens suscitez par la France, envoya des lettres patentes à tous les gouverneurs des provinces, pour faire garder et observer l'edict de pacification, et obvier à toutes emotions. Mais comme l'esté avoit esté chaud et ardent, durant lequel s'estoit commis une infinité de meurtres et cruautez au pays du Maine, Anjou, Touraine, Auxerrois et autres endroits où les huguenots estoient les plus foibles, et pour lesquels ils faisoient beaucoup de plaintes, il suivit un hyver si terrible et violent, qu'il gela toutes les rivieres en France, plusieurs bleds et tous les oliviers, noyers, figuiers, lauriers, orangers et autres arbres onctueux, et grande partie du bois des vignes, et par mesme moyen refroidit les esprits et les cœurs des plus querelleurs. De sorte que toutes ces rumeurs de reprendre les armes s'assoupirent pour un temps.

Le Roy et la Reyne estoient, en cette saison, à Carcassonne, assiegez des neiges au mois de janvier. Je fus envoyé devers le duc de Savoye, qui pressoit fort que l'on luy rendist les villes de Piedmont, lesquelles luy et son fils ont enfin si dextrement retirées, qu'ils nous ont fermé le pas des montagnes et de l'Italie.

Ces froidures extresmes furent suivies de grandes pestilences en la pluspart des provinces de France, ce qui retenoit les huguenots de prendre les armes. Mais enfin, l'entrevue d'Elisabeth, sœur du Roy et reyne d'Espagne, à Bayonne, accompagnée du duc d'Alve et de plusieurs grand seigneurs d'Espagne, les grandes allegresses et magnificences qui s'y firent, et les affaires qui s'y traiterent l'esté subsequent, mirent les huguenots en merveilleuse jalousie et deffiance que la feste se faisoit à leurs despens, pour l'opinion qu'ils avoient d'une estroicte ligue des princes catholiques contre eux. Ce qui leur bailla occasion de remuer toutes pierres, et mettre tout bois en œuvre, pour en bastir une contraire, tant avec la reyne d'Angleterre, les princes huguenots d'Allemagne, Geneve, qu'ès Pays-Bas, leurs alliez et confederez en la religion pretendue reformée, et d'inciter tous ceux de leur party en France à prendre l'allarme et ouvrir les yeux à cette contre-ligue, disant que tout ainsi que les Espagnols, qui avoient desplaisir de voir la paix en France, taschoient d'y remettre la guerre civile pour la seureté de leur Estat, les huguenots de France, avec leurs confederez, devoient la jetter en Flandre, et se joindre avec les seigneurs et autres hugnenots du Pays-Bas, et par tel moyen donner le mesme empeschement au roy d'Espagne de ce costé-là, qu'il leur vouloit donner en France. Ce fut environ l'an 1565 que le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, et plusieurs autres seigneurs, gentils-hommes, officiers, marchands et artisans des bonnes villes du Pays-Bas, presenterent requeste au roy d'Espagne, tendante à ce qu'il luy plust faire retirer les garnisons espagnoles, et faire cesser la rigueur des persecutions contre les huguenots, et oster l'inquisition. Chose qui l'estonna fort, craignant que pareil accident ne luy advinst en ses pays, que celuy qu'il avoit veu par les guerres civiles de France pour le fait de religion, et que l'on ne chassast ou coupast la gorge aux Espagnols, qui estoient dedans le pays fort hays.

C'est pourquoy il delibera de les retirer, et y envoyer Marguerite d'Autriche, sa sœur naturelle, duchesse de Parme, pour gouverner ce pays; laquelle j'y fus visiter de la part du Roy à son arrivée, et recognus lors que les peuples se

lassoient fort de la domination espagnole. Le cardinal de Granvelle luy fut baillé comme principal conseiller et chancelier, plein de grande experience, pour avoir manié longuement de grandes affaires avec l'empereur Charles V. Mais sur tout le cardinal ne vouloit point que l'on y ostast l'inquisition, qui y avoit esté introduite par l'Empereur son maistre. Ce que les seigneurs du pays portoient impatiemment, et de se voir entierement frustrez de l'exercice de la religion pretendue reformée, qui avoit esté reduite, comme ils disoient, en la servitude de l'inquisition, qui porte avec soy le plus souvent une rigoureuse confiscation de corps et de biens.

Ce que les ministres, surveillans et autres, mirent si bien en l'esprit du prince d'Orange, du comte Ludovic de Nassau son frere, des comtes d'Egmont, de Hornes, de Brederode, et autres seigneurs et nobles du pays, qu'ils s'attacherent avec rudes paroles au cardinal de Granvelle, lequel, craignant plus grand danger, se retira. Estant hors du pays, tous ces seigneurs s'assemblerent plusieurs fois, mesmement à Bruxelles, où ils resolurent derechef de faire instance au roy d'Espagne que l'exercice la religion fut estably au Pays-Bas, chose bien contraire à son intention. Neantmoins il ne voulut pas directement rejetter la requeste de ses sujets, mais bien la refusa obliquement, faisant publier le concile de Trente, par lequel la religion des huguenots estoit condamnée. Ce que voyant, les huguenots du Pays-Bas s'allerent plaindre à l'Empereur et aux princes huguenots de se voir enveloppez, par les desseins de leur roy, en une perpetuelle servitude qui leur estoit insupportable.

CHAPITRE II.

Le cardinal de Lorraine, voulant entrer à Paris en grande suite, est desarmé par le mareschal de Montmorency. — Haine mortelle entre ces deux seigneurs. — Le Roy remet à juger leur differend à son retour à Paris. — Il accorde les maisons de Guise et de Chastillon, et reconcilie le cardinal de Guise et le mareschal de Montmorency. — La Reyne mere recherche l'alliance de l'Empereur et l'amitié des catholiques. — Defiance des huguenots; ils soupçonnent quelque intelligence entre le Roy et le duc d'Alve. — L'Admiral tasche de donner ombrage au Roy des desseins de ce duc, et fait une belle remonstrance sur la conduite espagnole. — Le peu de compte qu'on en fait augmente les defiances du prince de Condé et de l'Admiral.

Mais pour en revenir à la France, peu de temps après, le cardinal de Lorraine alla à Paris avec grand nombre de ses amis et serviteurs, avec armes, pistolets et arquebuses; seulement pour sa seureté et des siens [comme il disoit], plustost que pour offenser personne. Le mareschal de Montmorency, gouverneur de l'Isle de France, estant adverty de sa venue, l'envoya prier à Sainct-Denys de n'aller pas à Paris avec telle compagnie, de peur de quelque sedition, mesmement s'il entroit avec les armes contre l'ordonnance, qui estoit fort gardée pour lors en France de porter armes à feu. Neantmoins le cardinal, ne faisant pas grand compte de cette priere, se delibera d'y entrer; ce que voyant le mareschal, accompagné du prince Porcian, alla au devant, et l'ayant rencontré en la rue Sainct Denys, le desarma et sa compagnie, où il fut seulement tué un de ses gens qui faisoit resistance de rendre ses pistolets. Le cardinal, pensant que l'on le voulust tuer, se sauva en la maison d'un marchand, où il ne fut point poursuivy ny recherché.

Et lors il conçut une haine mortelle contre Montmorency et les siens, qui auparavant estoient en procès avec ceux de Guise pour la comté de Dammartin. Plusieurs s'esmerveilloient que personne ne s'estoit remué pour le cardinal, chose du tout contraire à son attente. Mais celuy-là est fort mal asseuré qui met son esperance au secours et appuy d'un peuple, s'il n'est emeu de furie, ou conduit par un chef auquel il aye entiere confiance.

Cependant le Roy, qui estoit en Gascogne, où il recevoit divers advertissemens de tous endroits, que l'on faisoit ce qui estoit possible pour executer ses edicts par les provinces, receut en mesme temps les plaintes du cardinal et les excuses du mareschal, ausquels il fit entendre qu'il les oiroit à son retour pour adviser à ce qui seroit necessaire au fait de l'un et de l'autre; et ainsi continuant son voyage, il alloit visitant la pluspart de son royaume.

[1566] L'année ensuivant, il fit assembler à Moulins les premiers des parlemens, et tous les plus grands princes, seigneurs et autres personnes de qualité, en forme d'Estats particuliers, où se trouverent ceux de Guise, de Montmorency et de Chastillon, que Sa Majesté avoit mandez : qui estoit un moyen que l'on trouvoit bon en apparence pour accorder la veufve du feu duc de Guise et le cardinal de Lorraine avec l'Admiral, après qu'il eut fait serment de n'avoir eu aucune part à l'homicide commis en la personne du duc de Guise : et par mesme moyen, le Roy et la Reyne sa mere accorderent le cardinal de Lorraine et le mareschal de Montmorency. Vray est que les enfans

du duc de Guise estoient absens et hors de la Cour.

L'on ne pouvoit juger autre affection en la Reyne, mere du Roy, que de trouver des remedes aux accidens qui troubloient le repos du royaume; neantmoins elle se fortifioit tousjours des princes voisins, et mesme de l'empereur Maximilien, contre les huguenots, dont elle estoit en perpetuelle defiance, et chercha l'alliance de l'une des filles de l'Empereur, qu'elle obtint quatre ans après. Et pour se mieux maintenir avec les catholiques, et donner tousjours asseurance qu'elle estoit constante de ce costé-là, elle alloit souvent avec ses enfans ès processions generales et grandes assemblées des catholiques.

Ce qui luy gagna entierement le cœur des ecclesiastiques, de la noblesse et des peuples, et mit les huguenots au desespoir de sa faveur, lors principalement qu'ils virent qu'ouvertement le cardinal de Lorraine prenoit pied à la Cour, et faisoit toutes choses qu'il estimoit pouvoir attirer le Roy à la ligue catholique, et que le prince de Condé et l'Admiral commençoient à s'en esloigner avec les seigneurs, gentilshommes et autres leurs partisans; que, d'autre part, le Connestable s'affectionnoit du tout au party catholique, et que les confrairies du Sainct-Esprit et autres reprenoient plus de vigueur, et les provinces ne pouvoient plus souffrir les ministres ny les presches publics et particuliers, et se separoient entierement des huguenots : qui estoient argumens certains qu'en peu de temps il se verroit quelque grand changement.

En ce temps, le duc d'Alve preparoit une armée pour les Pays-Bas, composée de Siciliens, Napolitains, Milanois, et de mille chevaux legers espagnols, et quatre compagnies de la Franche-Comté. Ce qui donna grand ombrage au prince de Condé, à l'Admiral et à ceux de leur party, qui conseillerent aussi-tost au Roy de faire une levée de six mille Suisses et de quelques reistres et lanskenets, et renforcer les compagnies françoises qui avoient esté reduites à cent hommes pour le plus, autres à cinquante, ce qui fut fait; mais, nonobstant cela, ils prirent grande jalousie et defiance que cette armée du duc d'Alve, sa venue au Pays-Bas et cette levée de six mille Suisses que le Roy faisait, ne tombast sur leurs espaules.

Parquoy ils delibererent d'envoyer en Allemagne, aux Pays-Bas, et vers leurs amis et confederez, afin de se fortifier d'eux en ce besoin, faisant leurs affaires beaucoup plus secrettement que les catholiques, dont l'Admiral estoit le premier negociateur : lequel, voyant que le duc d'Alve continuoit de dresser son armée en Piedmont, prit occasion de remonstrer de rechef au Roy et à la Reyne sa mere, qu'ils devoient prendre garde pour l'estat de France, sur lequel le duc d'Alve voudroit aussi-tost empieter, s'il pouvoit, que d'apporter une perpetuelle tyrannie aux Pays-Bas, et y establir telles forces que les François y pourroient à peine jamais remedier; alleguant l'Admiral, que les Espagnols avoient fait toutes leurs conquestes sous pretexte d'amitié et d'alliances, et qu'ils n'avoient rien en plus grande recommandation que de ruiner la France par divisions ou par guerre ouverte, sous couleur de la religion catholique. Et concluoit qu'il ne falloit laisser passer le duc; que si Leurs Majestez vouloient, c'estoit chose facile de l'en empescher et le combattre, ce que le prince et luy offrirent de faire, et de garder les frontieres à leurs despens.

Mais tous ces propos n'esmouvoient pas beaucoup le Roy, la Reyne sa mere, ny son conseil, qui se ressentoient encore des bonnes cheres et de l'entreveue de la reyne d'Espagne à Bayonne, qui avoit reconfirmé l'alliance et amitié que l'Admiral ne pouvoit renverser par les beaux discours d'Estat qu'il alleguoit, bien entendus pour la seureté de l'estat de France, mais executez tout à rebours de son intention. Ce qui fit entierement juger au prince de Condé, à l'Admiral et à ceux de leur party, que le masque estoit levé, et qu'il ne leur falloit plus douter de l'effet de la ligue catholique contre les huguenots.

CHAPITRE III.

Advis des huguenots aux Flamands sur l'arrivée du duc d'Alve, par le libelle intitulé *le Sacré Concile*. — Requeste des religionnaires de Flandre pour abolir l'inquisition. — Leur association, leur devise, et la raison du mot de gueux à eux donné. — Liberté de religion accordée en Flandre par la duchesse de Parme, revoquée par ordre du roi d'Espagne. — Retraite du prince d'Orange, qui veille à sa soureté. — Le duc d'Alve passe, avec une armée, d'Italie en Flandre par la France. — Les huguenots continuent leurs soupçons de quelque intelligence, se preparent à la deffensive, et se plaignent par manifestes. — Divers jugemens sur leur dessein de se saisir de la personne du Roy. — Service du sieur de Castelnau-Mauvissiere et de ses deux frères en cette occasion.

Et pour y remedier, ils donnerent derechef advis à leurs confederez, tant par lettres que par personnes de creance, et firent publier un petit livre intitulé *le Sacré Concile*, qu'ils dedierent aux habitans du Pays-Bas, par lequel ils estoient conviez de clorre les passages à l'ar-

mée du duc d'Alve, autrement que bientost ils seroient à la servitude des Espagnols. Ce que les habitans du Pays-Bas n'oserent ny voulurent entreprendre, dont ils se repentirent bien-tost après, comme aussi de n'avoir pas sceu juger, quand le roy d'Espagne decerna ses lettres patentes pour executer le concile de Trente, que c'estoit pour fortifier et tenir la main aux inquisitions.

Alors s'assemblerent trois cens gentils-hommes des plus entendus à Bruxelles au mois d'avril 1566, et presenterent une requeste à la duchesse de Parme, afin d'oster l'inquisition; surquoy elle respondit qu'elle en avoit escrit au roy d'Espagne, et, en attendant la response, il falloit surseoir les poursuites de l'inquisition : mais, nonobstant cela, ces trois cens gentils-hommes firent confederation mutuelle avec ceux qui leur estoient favorables, de chasser l'inquisition, et firent mouler quantité de medailles, èsquelles y avoit deux mains accolées, et deux gobelets avec une besace, et de l'autre costé estoit aussi escrit : PAR FLAMMES ET PAR FER. Autres portoient les armoiries de Bourgogne, avec ces mots : ESCU DE VIANE. Et s'appelloient ces confederez *les Gueux*, parce que l'un des conseillers de la duchesse de Parme, sur la difficulté que l'on faisoit d'accorder leur requeste, dit que ce n'estoient que *des gueux*. Lesquels, voyans que les poursuites de l'inquisition estoient relaschées, se resolurent de prescher publiquement par les villes, villages et presque par tout le Pays-Bas; entrerent ès eglises, rompirent les images, et de là vinrent aux armes et se saisirent de quelques villes.

De sorte que la duchesse et son conseil s'y trouverent bien empeschez, et n'y purent apporter meilleur ny plus prompt remede, que de leur accorder des temples pour prescher, et, par ce moyen, les prier de laisser les armes. Ce qui fut traicté avec aucuns des seigneurs et confederez, qui firent tant avec les peuples, qu'ils poserent les armes, et pour le surplus obeyrent au roy d'Espagne et à ses officiers et magistrats. Dequoy le roy d'Espagne estant adverty, fut fort irrité et impatient de telle permission; chose bien contraire au conseil d'Espagne et à l'inquisition, pratiquée premierement contre les Maures, Sarrasins et esclaves, qui autrement ne se pouvoient dompter.

Il manda lors à la duchesse de Parme et à son conseil, qu'il vouloit entierement que les edicts fussent gardez, et que l'on fist punition des sacrileges. Ce qui fut fait de quelques-uns, et les presches ostez, ayant, pour cet effect, la duchesse assemblé toutes les forces du roy d'Espagne aux Pays-Bas, pour courir sus aux huguenots et mutins; lesquels, voyant que la force leur manquoit, eurent leurs recours à presenter nouvelles requestes à la duchesse pour avoir liberté de leur religion; ce qui leur fut entierement desnié : au contraire fut procedé contre ceux qui estoient de la partie, par confiscation, principalement contre les sacrileges. Quoy voyans, plusieurs se bannirent eux-mesmes, avec des ministres qui n'avoient plus permission de prescher.

[1567] Lors le prince d'Orange et ses freres, avec le comte de Brederode, qui portoient la faction des huguenots, se retirerent, voyans que les comtes d'Egmont, d'Aremberg, le sieur de Marquerive et autres seigneurs, avoient pris les armes pour la duchesse de Parme, afin de faire executer les mandemens du Roy.

C'estoit au mois de may, auquel temps le duc d'Alve estoit desjà arrivé à Genes, pour aller au Pays-Bas avec l'armée qu'il avoit dressée en Italie, lequel depuis passa par la Bourgogne sans aucun contredit, ny qu'aucun Allemand, Flamand ou François huguenot se remuast, mais seulement les Suisses qui s'armerent, craignans que le duc de Savoye n'eust quelque intelligence avec le duc, pour entreprendre sur eux. Les Bernois rendirent trois bailliages, qu'ils avoient de long-temps occupez, de la duché de Savoye, et, par ce moyen, se rallierent avec le duc, qui s'en contenta. La ville de Geneve demanda secours aux cantons de Berne et de Zurich, au prince de Condé et huguenots de France, plusieurs desquels volontaires y allerent, dont il ne fut point de besoin; car ce n'estoit pas le dessein du duc d'Alve d'assaillir Geneve, parce qu'il avoit assez d'autres besognes taillées aux Pays-Bas.

Où estant donc arrivé sans aucun peril, l'admiral de Chastillon persuada au prince de Condé, et ceux de sa religion en France, que les recrues des compagnies de gens de pied et la levée des Suisses, n'estoient à autre fin que pour ruiner les huguenots, au mesme temps que l'armée espagnole arriveroit en Flandre. Et, pour cette cause, l'Admiral et ses freres resolurent avec le prince qu'il falloit pourvoir à leurs affaires, et que celuy-là estonneroit son compagnon, qui frapperoit ou s'armeroit le premier; mais qu'il falloit monstrer auparavant que la necessité les contraignoit d'avoir recours aux armes. Ils firent donc imprimer (1) les raisons et causes qui les y pou-

(1) Ce manifeste est intitulé : *Requestes, protestations, remonstrances et advertissemens faits par monseigneur le prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orléans, Ribier, 1567.

voient contraindre, se plaignans que les edicts de pacification subsequens et declaratifs de la volonté du Roy, estoient tellement retranchez et inutiles, qu'il n'y avoit aucune paix asseurée pour les huguenots, ny chose qui en approchast, comme ils specifierent par le menu; et mesmement, qu'au lieu d'assigner une ville en chaque bailliage ou seneschaussée, ce qui leur avoit esté auparavant accordé leur estoit osté, comme à plusieurs gentilshommes de n'admettre aux presches autres que leurs sujets sur grandes peines : et avoit-on deffendu les synodes, qui estoit la chose la plus necessaire pour entretenir la discipline de leur religion; et que tous prestres, moines et nonnains, mariez par la permission des ministres, estoient contraints, sur peine des galeres aux hommes, et aux femmes de prisons perpetuelles, de quitter leurs mariages; que les traitez, parlemens, la ligue de Bayonne, la levée des Suisses, qui n'avoient point donné empeschement au duc d'Alve d'aller en Flandre avec une armée trop suspecte à l'estat de France, monstroient assez que l'on les vouloit tous destruire et assassiner au despourveu : protestans qu'ils estoient contraints d'user de la juste deffence que les loix divines et humaines permettent à ceux que l'on veut opprimer, pour deffendre seulement leurs vies et leur religion, et que l'on ne leur pourroit imputer les malheurs et calamitez que la guerre civile tire après soy.

Voilà sommairement les causes que les huguenots alleguoient pour couvrir et servir de pretexte à la prise de leurs armes, qui estoient fort suspectes à plusieurs qui disoient que combien que la juste deffense contre la force et violence fust licite de droit divin et humain, et que l'on eust pu excuser les huguenots de s'asseurer de quelques villes pour leurs deffences contre les catholiques, si est-ce qu'il n'y a point de loy suffisante pour declarer la guerre à son Roy, se vouloir saisir de sa personne avec une armée offensive, qui est autre chose que d'en faire une seulement deffensive, et en cas d'extresme necessité, et seulement pour conserver ceux qui ont toute bonne et sincère intention. Parquoy se sont trouvez plusieurs, mesme entre les huguenots d'Allemagne, et des ministres, qui ont blasmé les huguenots de France d'avoir repris les armes en septembre l'an soixante et sept, pour surprendre le Roy à Monceaux et toute la Cour, comme l'on y pensoit le moins. A quoy il fut remedié par les moyens que je deduiray cy-après, où je ne fus pas inutile ny deux de mes freres, l'un desquels (1) a esté depuis capitaine des Suisses du duc d'Alençon; l'autre (2) avoit esté nourry aux guerres de Piedmond, où il commandoit à un regiment de gens de pied, et tous deux fort connus et estimez aux armées et à la Cour.

(1) Titus de Castelnau.

(2) Vespasien de Castelnau.

CHAPITRE IV.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere envoyé par le Roy complimenter la duchesse de Parme, et le duc d'Alve son successeur au gouvernement des Pays-Bas. — Il decouvre, en retournant à la Cour, la conspiration faite par les huguenots pour surprendre le Roy. — Il en donne advis à la Cour, qui n'en veut rien croire. — Le Connestable s'en moque. — Le chancelier de L'Hospital en blasme le sieur de Castelnau. — Advis au Roy des assemblées que faisoit l'Admiral. — La Reyne commence à s'en défier, et envoye aux nouvelles Vespasien de Castelnau, frere du sieur de Mauvissiere, qui decouvre tout ce qui se brassoit. — La Cour ne se peut resoudre à en rien croire, et le Connestable mesme, qui menace les deux freres de Castelnau. — Nouvelle confirmation de l'entreprise de l'Admiral par Titus de Castelnau, autre frere du sieur de Mauvissiere.

Or le duc d'Alve ne perdoit pas de temps pour executer la volonté du Roy son maistre aux Pays-Bas, tant à y remettre du tout l'inquisition, qu'à chastier ceux qui l'avoient voulu oster. Je fus envoyé en ce temps pour le visiter de la part de Leurs Majestez, et me rejouir avec luy de sa venue, ensemble dire adieu à la duchesse de Parme, qui estoit très-mal contente de l'authorité qui luy avoit esté retranchée, n'ayant plus autre puissance que de donner quelques passeports. De sorte qu'en cette visite je trouvay une grande jalousie et mauvaise intelligence entr'eux, comme elle est tousjours entre ceux qui commandent. Le duc d'Alve demeura avec les armes, la force et authorité; la duchesse commença de plier bagage. Ayant fait ce qui m'estoit commandé pour dire bon jour à l'un et adieu à l'autre, le duc me pria d'asseurer Leurs Majestez qu'il avoit particulier commandement du Roy d'Espagne son maistre, de donner tout contentement au Roy son bon frere, et à la France, et de ne luy espargner ses forces et moyens s'il en avoit besoin. La duchesse de Parme me fit plusieurs discours de la sincerité avec laquelle elle s'estoit comportée au gouvernement des Pays-Bas, tant pour le conserver en l'obeyssance du Roy son seigneur, que pour ne donner aucune jalousie d'elle au Roy, à la Reyne sa mere et à la France; me priant de les asseurer que là où elle seroit, elle ne faudroit jamais de se comporter en sorte

que l'on en auroit tout contentement. Ainsi je partis, ayant pris congé d'eux, pour m'en retourner à la cour de France.

Mas à peine estois-je sorty de Bruxelles, que je trouvay quelques François que j'avois cognus, entre lesquels il y en avoit trois à qui j'avois commandé, qui s'en retournoient en France, et me prierent d'avoir agreable qu'ils vinssent en ma compagnie : ce que leur ayant accordé, ils me firent plusieurs discours des soupçons et defiances où estoient le prince de Condé, l'Admiral et les huguenots de France : que, pour y remedier, ils estoient tous preparez aux armes, et à commencer les premiers de faire la guerre, et se servir de la personne du Roy, de la Reyne sa mere, de ses freres et de leur conseil, qui vouloient destruire la religion pretendue reformée, et ceux qui la maintenoient. Ces gens-là estoient un reste d'aucuns qui avoient esté envoyez aux Pays-Bas, pour les exhorter de ne laisser entrer le duc d'Alve et se garder de ses persecutions, comme les huguenots de France donnoient ordre d'y remedier, dont ils me parlerent si particulierement par les chemins, que de point en autre, ils me conterent l'entreprise et conspiration de prendre le Roy et tout son conseil à Monceaux, y chastier les uns, et empescher leurs ennemis et malveillans de ne leur faire plus de mal ; ce que je pensois plustost estre une fable qu'un discours veritable.

Neantmoins, estant retourné à la Cour, où l'on ne parloit que de passer le temps et aller à la chasse, je fis le recit de ce que j'avois appris en ce voyage, et comme aucuns François m'en avoient parlé, comme tenans le fait asseuré, dont l'on fit fort peu de cas ; car, ayant fort particulierement dit au Roy et à la Reyne sa mere, ce que j'en avois entendu, ils me dirent qu'il n'estoit pas possible que telle chose pust advenir : toutesfois manderent le Connestable, les ducs de Nemours, de Guise et autres, pour leur faire redire ce que je leur en avois raconté ; le chancelier de L'Hospital y fut aussi appellé.

Alors le Connestable m'addressa la parole, disant que c'estoit moy qui avois donné cette allarme à Leurs Majestez et à toute la Cour ; que veritablement j'avois raison d'avoir donné advis de ce que j'avois appris ; mais qu'il estoit connestable de France, et commandoit aux armées, et avoit ou devoit avoir si bonne intelligence par les provinces et tout le royaume, que rien n'y pouvoit survenir dont il ne fust adverty, et mieux que moy ; que ce n'estoit pas chose qui se portast en la manche, qu'une armée de huguenots, lorsqu'ils se voudroient remettre en campagne, et que cent chevaux ny cent hommes de pied ne se pouvoient mettre ensemble, dont il n'eust incontinent advis. Lors le chancelier de L'Hospital dit au Roy et à la Reyne sa mere, que c'estoit un crime capital de donner un faux advertissement à son prince souverain, mesmement pour le mettre en defiance de ses sujets, et qu'ils preparassent une armée pour luy mal-faire. De sorte que tous estoient fort mal-satisfaits de moy pour l'advis que j'avois donné.

Le lendemain arriverent quelques courriers de Lyon, ausquels Leurs Majestez demanderent des nouvelles ; ils dirent qu'au mesme temps qu'ils estoient partis, il y avoit rumeur de quelques remuemens, et n'avoient jamais veu tant de gens courir la poste et prendre les traverses que sur ce chemin-là, mesmement pour aller à Chastillon, où estoit l'Admiral, qui faisoit les mandemens, departemens et rendez-vous aux troupes, et à ceux de son party qui se devoient assembler, y estant aussi le cardinal de Chastillon et d'Andelot ses freres, avec grand nombre de seigneurs, gentils-hommes, capitaines, habitans des villes, et autres de la faction, pour sçavoir ce qu'il falloit faire ; ce qui n'esmeut pas beaucoup la Cour, qui ne le pouvoit croire, non plus que ceux qui ne sentent point leur mal ne peuvent apprehender les accidens mortels qui leur peuvent advenir.

Sur cela, la Reyne mere m'envoya querir au cabinet du Roy, où estoient seulement Morvillier et Laubespine, tous deux grand conseillers, qui me demanderent fort particulierement d'où j'avais eu ces advertissemens, de quelles personnes, et ce qu'ils estoient allez faire en Flandre. A quoy je ne pus rien adjouster à ce que j'avois dit auparavant. Lors la Reyne prit resolution à l'heure mesme de faire prendre la poste à un de mes freres qui estoit avec moy, et qui avoit sa maison en la vallée Daillan, pour apprendre ce qu'il pourroit touchant ce qu'avoient rapporté ces courriers ; voyage qui luy fut fort agreable et à moy, comme estans interessez que Leurs Majestez fussent esclaircies du doute auquel elles estoient. S'estant donc acheminé, il rencontre entre Paris et Juvisy, le comte de Saulx en un coche, avec sept ou huit qui estoient à cheval, et qui avoient chacun une cuirasse qui paroissoit sous le manteau, et s'en alloient disner à Savigny, pour de là aller à Chastillon trouver l'Admiral, ce qu'un de ceux qui alloient après, luy dit ; et estant plus avancé il rencontra plusieurs trains qui alloient jour et nuict sur le chemin. Lors il commanda à un des siens d'aller jusques à Chastillon, entrer dans la maison, se mettre parmy la presse, faire comme les autres et luy en rapporter nouvelles, et apprendre tout ce qu'il pourroit, et y demeura jusques au lendemain, voyant et ap-

prenant tout ce qui s'y faisoit, et puis le vint retrouver avec le nom de la pluspart de ceux qui y estoient, et comme, à mesure que les uns venoient, les autres partoient pour aller vers Tanlay, où se dressoit entierement leur armée. Ainsi estant bien instruit de tout ce qui se passoit, revint en diligence trouver Leurs Majestez, auxquelles il asseura avoir vu, en moins d'un jour et une nuict, marcher et assembler plus de six cens chevaux, logeans les uns par les maisons des gentils-hommes, et les autres en des granges, où ils trouvoient des vivres preparez, et autres par les villages, sans aucun bruict ny desordre, tous avec leurs armes.

Ce qui estonna fort la Cour, dequoy neantmoins l'on ne vouloit rien croire : au contraire les princes, les seigneurs et mesme les dames, me vouloient mal d'avoir donné cette allarme, et fait venir l'un de mes freres pour en confirmer l'avis que j'avois donné. Leurs Majestez m'envoyerent querir au cabinet, où estoit le Connestable, lequel me dit que l'on ne pouvoit asseoir aucun fondement sur ce que j'avois dit, et que mon frere avoit confirmé, et que, si ce n'estoit le respect de mes services, l'on nous mettroit prisonniers, jusques à ce que la verité fust cognue de cette chose, qui ne pouvoit entrer aux esprits de la Cour, où l'on se laisse aller le plus souvent à ce que l'on desire. Et fut commandé à un lieutenant des gardes, si mon frère vouloit partir de la Cour, de l'arrester, dont nous fusmes advertis.

Le lendemain Titus de Castelnau, mon autre frère, arriva en diligence, et me dit qu'il avoit laissé toutes les troupes du prince de Condé, de l'Admiral et autres seigneurs et gentils-hommes, qui marchoient tous fort serrez pour aller repaistre à Lagny, et aussi-tost remonter à cheval pour environner la Cour qui estoit à Monceaux, et se saisir des personnes du Roy, de la Reyne sa mere, de ses freres et de tous ceux qui leur estoient contraires. Et asseura avoir marché avec eux, et les avoir fort bien recognus. Sur cela, le Connestable dit que l'advertissement estoit trop important pour le mepriser, et qu'il falloit en savoir la verité. Au mesme instant quelques-uns donnerent advis à la Cour que tous les huguenots de Picardie et Champagne estoient montez à cheval.

CHAPITRE V.

Le sieur de Mauvissiere et ses freres envoyez pour apprendre de certaines nouvelles de la marche des conjurez. — Ledict sieur de Mauvissiere se saisit contre eux du pont de Trillebardou. — La Cour, fort surprise, delibere et resout de remener le Roy de Meaux à Paris. — Le mareschal de Montmorency deputé vers l'Admiral, et le sieur de Castelnau, despesché à Paris, amene du secours au Roy. — Dessein des huguenots avorté. — Leur response au mareschal de Montmorency. — Leurs hostilitez contre Paris. — Le Roy se prepare contre eux, et mande ses forces.

Je fus avec mes freres, et quelques-uns qui me furent baillez, envoyé pour les recognoistre, qui fut la veille Sainct Michel au mois de septembre; et me furent baillez deux chevaucheurs d'escurie, et quelques courtauts de l'escurie du Roy, pour en envoyer nouvelles asseurées. Nous montons à cheval sur les quatre à cinq heures pour aller à Lagny, où ils commençoient desjà à paroistre.

Et à l'instant s'avancerent environ cent chevaux, et quelques harquebusiers à cheval, pour se saisir du pont de Trillebardou, que je gagnay premier qu'eux, et le leur rompis, combien qu'ils fissent grand effort et diligence de l'empescher à coups d'harquebusades, advertissant Sa Majesté de moment en moment de tout ce qui se passoit. Il n'y avoit lors pas un seul homme armé à la Cour, ou la pluspart encore n'avoient que des haquenées. Leurs Majestez me manderent de les aller trouver à Meaux pres de Lagny, et trouverent que les advertissemens estoient trop veritables. Incontinent les Suisses furent mandez de se haster, ayant logé à Chasteau-Thierry, qui n'est qu'à quatre lieues de là ; ils marcherent toute la nuit, durant laquelle personne ne reposa. Le Roy, les princes, les dames et courtisans estoient sur pied, aussi estonnez qu'ils avoient esté incredules auparavant. Le Connestable et le duc de Nemours n'avoient pas grande peine d'asseurer le Roy, qui estoit jeune, et n'apprehendoit point le peril, non plus que ses freres. Quelques-uns du conseil furent d'opinion de ne bouger de Meaux, où les Suisses seroient suffisans pour conserver la ville et les personnes de Leurs Majestez, en attendant que l'on advertiroit la noblesse catholique, la gendarmerie et les serviteurs du Roy pour les venir secourir; mais les autres, et la plus grande partie, furent d'advis de se retirer à Paris, et partir trois heures devant le jour, pour y aller aussi-tost que les Suisses seroient arrivez: qui fut la derniere resolution, effectuée comme elle avoit esté conçue. Au mesme instant le mareschal de Montmorency fut envoyé devers le prince de Condé, le cardinal et l'admiral de Chastillon, pour regarder à leur donner quelque contentement. Cependant chacun se preparoit à la Cour pour partir. Je fus envoyé toute la nuit à Paris, trouver le

prevost des marchands, les eschevins et premiers de la ville, pour faire prendre les armes et ouvrir la Bastille, où l'on en avoit retiré quantité de ceux qui avoient esté desarmez à la guerre precedente, ensemble pour parler au duc d'Aumale, qui estoit à Paris, au mareschal de Vieilleville et au sieur de Biron, à present mareschal de France, afin que tous montassent à cheval pour aller au-devant du Roy, qui partoit de Meaux avec toute sa cour, les dames, les charriots et bagages, qui monstroient assez grand nombre; mais il y avoit peu d'hommes de combat [qui encore n'avoient ny armes ni bons chevaux], comme j'ay dit, sinon les six mille Suisses, à la teste desquels le Connestable marchoit, ordonnant de faire marcher le Roy en bataille, avec la noblesse et autres qui estoient à la suite de la Cour.

De sorte que les huguenots, qui la pensoient surprendre le jour de Sainct Michel, lors qu'elle seroit occupée à la celebration de l'Ordre, ou pour le moins l'investir à Meaux, furent deceus de leur esperance, bien estonnez de voir le Roy tant accompagné de cavalerie et infanterie, ne pouvans juger, à les voir en ordre de bataille et marcher de cette façon, si c'estoient tous gens de guerre ou non, n'ayans que cinq ou six cens chevaux pour faire cette execution, pendant que, des provinces du royaume ils attendoient le reste de leurs confederez.

Et, comme les huguenots envoyoient quelques-uns pour recognoistre et escarmoucher, il se trouvoit des courtisans qui faisoient le mesme. Sur quoy les huguenots firent divers semblans de vouloir approcher pour combattre les Suisses qui couvroient le Roy et sa cour, lesquels estoient aussi bien disposez à les recevoir, et monstroient en toutes les occasions, non-seulement beaucoup de volonté de bien faire, mais encore une grande esperance de victoire, s'ils fussent venus aux mains. Or enfin le prince de Condé et l'Admiral, qui n'avoient que les pistolets, espées et cuirasses, se contenterent de faire bonne mine, et le Roy cependant s'advança à Paris. Le Connestable demeura avec les Suisses, qui coucherent au Bourget, et le lendemain entrerent à Paris.

Les huguenots se logerent à Sainct Denys et autres villages circonvoisins, desquels le mareschal de Montmorency ne rapporta autre chose, sinon qu'ils avoient prevenu les préparatifs qui se faisoient pour les ruiner, et oster l'exercice de leur religion, laquelle toutesfois n'estoit permise que par un edict provisionnel, qui se pouvoit revoquer à la volonté du Roy, selon qu'il jugeroit estre le bien de son Estat. Cependant les huguenots font la guerre autour de Paris, bruslent les moulins, essayent par tous moyens d'empescher les vivres qui vont à Paris, saisissent les passages des rivieres, hastent leurs confederez, tant de cheval que de pied, prennent des prisonniers, et usent de tous actes d'hostilité, les plus cruels qui se peuvent imaginer.

Sur ce, le Roy ne perd point de temps, lequel mande de tous costez ses serviteurs, afin de ramasser tout ce qu'il pourroit pour le secourir. L'on donne le meilleur ordre que l'on peut pour bien garder la ville. L'on regarde aux vivres de dedans, et comme l'on en pourra avoir de dehors; mais le pain de Gonnesse et des autres villages circonvoisins, qui s'y apporte presque tous les jours, ne venant point, plusieurs se trouverent estonnez; l'on loge aux faux-bourgs Sainct-Martin, Sainct-Denys et autres de ce costé: les huguenots y sont tous les jours à faire la guerre; et se font divers petits combats et escarmouches: le Connestable et les princes et conseillers d'Estat, qui sont avec le Roy, n'ont pas faute d'exercice au conseil pour adviser les moyens, non-seulement de se deffendre contre cette invasion de l'armée huguenotte, mais de regarder comme l'on les pourra attaquer.

CHAPITRE VI.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere va, par ordre du Roy, demander secours au duc d'Alve. — Les huguenots s'opposent à son voyage et le repoussent dans Paris. — Il prend un autre chemin, et arrive en Flandre avec beaucoup de difficulté. — Sa negociation avec le duc d'Alve, qui agit avec plus d'ostentation que d'effet, et refuse le congé de venir servir le Roy à plusieurs capitaines espagnols et italiens de son armée. — Le duc l'amuse malicieusement pour donner temps aux huguenots de se fortifier et d'entretenir la guerre en France. — Il refuse le secours tel qu'on luy demande, et fait d'autres offres pour son avantage. — Le sieur de Castelnau le remercie de ses lanskenets, et accepte un corps de troupes sous le comte d'Aremberg. — Le sieur de Castelnau se met en marche avec le secours, qui refuse la route ordonnée par le Roy, ayant ordre du duc d'Alve de ne point combattre. — Les huguenots affoiblissent leurs troupes en les separant pour en envoyer partie audevant du secours. — Le Roy fait marcher son armée vers Sainct-Denis, après quelques vains pourparlers de paix, les huguenots demandans l'exécution de l'edict de pacification, et l'eloignement de la maison de Guyse, qu'ils disoient pretendre au royaume.

Et parce que les forces du royaume et serviteurs du Roy estoient escartez par les provinces, et mal aisez à ramasser pour aller à Paris, le Roy, avec l'advis de la Reyne sa mere, du Connestable, des ducs de Nemours et d'Aumale, resolut de m'envoyer vers le duc d'Alve pour le

prier, par l'amitié et alliance qui estoit avec le roy d'Espagne son beau-frere, et par le zele et affection qu'il portoit à la conservation de la religion catholique, de secourir en toute diligence Leurs Majestez qui estoient assiegées en la ville de Paris, et, pour cet effet, me bailler trois ou quatre regimens de gens de pied espagnols et italiens, avec les mille chevaux legers espagnols et les mille italiens qu'il avoit amenez; qui estoit un secours tout prest à marcher sans bruit, que j'amenerois en cinq ou six jours loger à Senlis, où l'on leur feroit preparer les vivres, les logis, et tout ce qui leur seroit besoin, pour se trouver le lendemain aux portes de Sainct-Denys, du costé de la France, pendant que le Roy feroit sortir le Connestable, les princes, la noblesse, les Suisses, et tout ce qui estoit à Paris, avec vingt pieces d'artillerie, pour desloger les huguenots de Sainct-Denys, lesquels n'y pouvoient demeurer ny en sortir qu'ils ne fussent combattus et vaincus; de telle sorte que l'on en feroit en ce lieu-là, ou en quelqu'autre part qu'ils allassent, perir la faction. Ce qui apporteroit pareil avantage au roy d'Espagne et au duc d'Alve sur les Pays-Bas, qu'à la France. L'ambassadeur d'Espagne qui estoit pour lors appellé dom Francisque d'Alve, homme de guerre, qui a depuis esté fait grand maistre de l'artillerie en Espagne, asseura Leurs Majestez que le duc ne faudroit d'envoyer son secours aussi-tost que je serois arrivé près de luy, et aurois representé l'estat et necessité de Leurs Majestez.

Donc incontinent je fus despesché avec lettres de creance pour cet effet, avec protestations d'immortelle amitié et obligation, et tout ce qui se pouvoit dire et promettre sur ce sujet. L'ambassadeur escrivit aussi fort favorablement, et fut advisé de me bailler nombre, tant de gens d'armes, archers, arquebusiers à cheval, mareschaux des logis, fourriers, chevaucheurs d'escurie et autres, jusques à soixante chevaux, tels qu'ils se purent rassembler dans Paris, pour faire ce voyage. Et pource que la ville estoit environnée de tous les costez des faux-bourgs Sainct-Denys, Sainct-Martin, Montmartre, Sainct-Honoré et autres portes de ce costé, fut resolu que je sortirois la nuit par la porte Sainct-Antoine, avec de bons guides, pour effectuer le voyage. Mais, estant à un quart de lieue de la ville, je fus chargé et rejetté, avec grand nombre de cavalerie huguenotte, dedans le fauxbourg Sainct-Martin, sans aucun pouvoir de passer; ce qui desplaisoit fort à Leurs Majestez, au Connestable, et aux ducs d'Aumale et de Nemours, qui firent tout ce qu'ils purent la nuit suivante pour envoyer descouvrir de tous ces costez-là, et mesmement le duc d'Aumale monta à cheval pour cet effet et pour favoriser mon passage, mais il n'y eut aucun moyen.

Sur quoy fut resolu que je prendrois l'autre costé, et sortirois par la porte Sainct-Germain-des-Prez pour aller passer à Poissy ou à Meulan [car ils tenoient le pays jusques-là], et essayer de gagner Beauvais ou Abbeville, et passer au travers de la Picardie: comme je fis, sans jamais avoir pu trouver moyen de repaistre qu'en un village appelé Lihons, où je ne fus pas sitost descendu de cheval, qu'il fallut remonter à l'occasion de deux cens chevaux qui s'acheminoient à Sainct-Denys, estans les champs et les chemins tous pleins de diverses troupes qui alloient trouver les huguenots. Enfin je fis tant que je gagnay Peronne, où je trouvay les sieurs d'Humieres et de Chaulnes, ausquels je dis mon voyage, et Sa Majesté leur escrivant aussi pour assembler leurs compagnies et leurs amis afin de nous attendre sur la frontiere et faire donner des vivres. Et après avoir repu, je me deliberay d'aller toute la nuit à Cambray, parce que Humieres avoit advis qu'il se faisoit une assemblée de huit ou neuf vingts chevaux entre Peronne et Cambray, sous la conduite de quelques huguenots de ce pays-là, comme il estait vray, et faillirent de me charger par le chemin.

J'avois envoyé à Cambray, où l'evesque et le gouverneur de la citadelle m'avoient fait autrefois bonne chere, afin qu'ils me fissent ouvrir les portes environ deux heures avant le jour, et de là je trouvay toute seureté pour aller à Bruxelles où estoit le duc d'Alve, qui me reçut fort favorablement en apparence, avec la commission que j'avois eue; et après avoir un peu pensé et vu les lettres de Leurs Majestez et celles de l'ambassadeur d'Espagne, il me fit un discours du ressentiment qu'il avoit de voir Leurs Majestez en peine, assiegées à Paris par de si mauvais sujets lutheriens, desquels il falloit couper le pied par la racine afin de les exterminer; et que, suivant la volonté et intention du Roy son maistre, de secourir et aider de tous ses moyens le roy Très-Chrestien, son bon frere, il estoit prest de monter à cheval avec toutes ses forces pour aller rompre la teste aux huguenots et remettre Leurs Majestez en liberté, et plusieurs autres grandes braveries. Mais comme je n'avois point de commandement d'accepter ces grandes offres, je le suppliay de me respondre particulierement à la requeste que je lui faisois, de me donner le secours de deux mille chevaux legers seulement, et de trois ou quatre regimens espagnols que je lui remenerois bientost après, avec beaucoup d'honneur et de profit, et grande

obligation du Roy et de la Reyne sa mere, de ses freres, et de tous les catholiques de la France; et le pressay fort de me donner prompte response, comme j'en avois le commandement. Mais je n'en pus tirer aucune, sinon ambiguë, et qu'il me rendroit content. Et après avoir demeuré près de quatre heures avec luy, m'enquerant de diverses choses, il me fit tenir des chevaux prests à l'issue de son logis, avec grand nombre de seigneurs et capitaines espagnols et italiens pour m'accompagner, qui tous me conjurerent en particulier que je priasse le duc d'Alve de leur donner congé pour aller faire service au Roy mon maistre en cette occasion. Et tout le reste du jour, jusques au soir bien tard, infinis capitaines espagnols et autres [et le lendemain jusques après disner que j'allai trouver le duc], me firent semblables offres, avec beaucoup d'instance et de prieres de luy en parler, et la pluspart me donnoient leurs noms par escrit. Je pensois avoir une response asseurée du duc à mes demandes, lesquelles requeroient diligence; mais je l'en trouvai fort esloigné, me disant tousjours qu'il offroit luy-mesme d'y aller en personne avec toutes ses forces, qu'il mettroit ensemble dans sept semaines, terme que je ne pouvois accepter.

Je luy dis toutes les offres que les capitaines m'avoient faites, en quoy il monstroit d'estre fort satisfait, me parlant du naturel des Espagnols, qui estoient desireux d'aller chercher la guerre et les occasions de combattre; asseurant que celle qui s'offroit d'aller servir le Roy luy seroit plus agreable que toutes autres. Que si, toutesfois, il donnoit congé à quelques-uns, chacun y voudroit aller, tellement qu'il demeureroit seul. Parquoy il insistoit tousjours d'y aller lui-mesme, dont j'estime qu'il avoit le cœur bien esloigné, et n'avoit plus grand plaisir que de nous voir à la guerre; car s'il eust voulu me bailler promptement les forces que je luy demandois, il est croyable que les huguenots se fussent trouvez pris des deux costez à Sainct-Denys. Or, je n'oubliay rien pour le presser, non-seulement le second jour, mais six ou sept après, sans pouvoir tirer de luy aucune response que les precedentes.

Cependant le Roy, qui n'attendoit que ce secours d'Espagnols, et qui avoit secrettement fait preparer toutes choses à Senlis pour les recevoir, afin d'aller de là à Sainct-Denys, m'envoyoit tous les jours des courriers, comme ils pouvoient eschapper, pour me haster. Quoy voyant, je me resolus de faire instance au duc de se resoudre sur ma demande, ou me permettre de m'en retourner. Sur quoy il me remit au lendemain, qu'il me pria de disner avec luy, où enfin il me dit qu'il luy estoit impossible de laisser aller les Espagnols, ny les deux mille chevaux legers, sans aller luy-mesme; mais que volontiers il me bailleroit quatre ou cinq mille lanskenets, de long-temps entretenus aux Pays-Bas, sous la charge du comte Ladron (1), et avec cela quinze ou seize cens chevaux de la gendarmerie des Pays-Bas, desquels il se deffioit aucunement; qui estoit autant ou plus de forces que je ne luy en demandois. Et se ferma entierement là-dessus; mais ils ne se pouvoient mettre ensemble pour marcher de vingt jours. Ce que je manday au Roy, qui se renforçoit à Paris, et comme je trouvois plus d'apparences de belles paroles, de bonnes cheres et braveries, que d'effets au duc; et qu'en attendant que ces troupes fussent prestes à marcher, Sa Majesté me mandast sa volonté. Sur ce il me fut escript, par deux courriers en mesme temps, d'essayer encore une fois d'obtenir ma premiere demande; et, s'il ne vouloit l'octroyer, luy demander douze compagnies de chevaux legers espagnols et italiens, pour marcher en diligence à Senlis, sinon que j'advisasse de quelque cavalerie et gendarmerie du pays; que, pour le regard des lanskenets, le Roy ne les vouloit nullement, ayant ses six mille Suisses, qui estoient assez. Je ne perdis pas une heure de temps à prier et presser le duc de me faire response, où il demeura entier en celle qu'il m'avoit desjà faite.

J'acceptay, ne pouvant mieux, la gendarmerie du pays, et le remerciay de ses lanskenets, le suppliant que ce qu'il bailleroit fust prest dedans trois jours à marcher. Il m'envoya, aussitost que je fus en mon logis, le comte d'Aremberg, autrement le seigneur de Barbanson, l'un des honnestes seigneurs et bons chefs de guerre qui fussent dedans les Pays-Bas, me dire que le duc d'Alve luy avoit donné la charge de huit compagnies de la gendarmerie des Pays-Bas, qui feroient près de seize cens chevaux; et outre cela qu'il y avoit plus de deux ou trois cens gentilshommes du pays et de ses amis, tous volontaires, qui offroient de venir, pourveu que je priasse le duc de leur donner congé. Lequel j'allay trouver aussi-tost pour l'en prier, et communiquer avec le comte d'Aremberg de nostre partement. Ce qui fut accordé et resolu, mais non si-tost que je le desirois; car il se passa plus de quinze jours pour assembler toutes ces troupes, ausquelles il fallut bailler une monstre avant que nous acheminer à Cambray, où estoit nostre rendez-vous; et, prenant congé du duc d'Alve, me fit encore mille protestations du desir qu'il

(1) Lisez *Lodron*.

avoit luy-mesme de servir Leurs Majestez, et de voir le Roy paisible en son royaume : à quoy je luy respondis que ce n'estoit point un secours espagnol, si prompt et conforme à toutes ses belles paroles, et aux offres que m'avoient faites tant d'Espagnols. Alors il me dit qu'il en estoit le plus marry, que c'estoit ma faute de ne l'avoir laissé aller, mais qu'il me bailleroit cent arquebusiers à cheval de sa garde, sous l'un des meilleurs capitaines qui se pust voir, nommé Montere, qu'il fit appeler pour se tenir prest à marcher quand nous partirions pour aller à Cambray; où nous eusmes bien de la peine de faire venir toutes nos troupes, et à les en faire partir, non qu'il se trouvast faute de bonne volonté au comte, lequel faisoit ce qu'il pouvoit de sa part.

A la fin nous partismes de Cambray le quinziesme novembre 1567, pour nous acheminer au secours du Roy avec une fort belle troupe de cavalerie, qui faisoit nombre avec les volontaires d'environ dix-sept cens chevaux en fort bon equipage. Comme nous eusmes passé Peronne, leur pensant faire prendre le droit chemin de Senlis, où il n'y avoit que cinq ou six journées d'armée, le comte d'Aremberg me dit qu'il n'avoit pas charge du duc de tenir ce chemin-là : et fit apporter la carte, resolu de tirer droit à Beauvais, quelque remonstrance que je luy fisse que ce n'estoit ny le chemin, ny le commandement que j'avois; à la fin il me monstra l'article de ses instructions, qui portoit d'aller trouver le Roy à Paris, sans combattre ny rien hasarder par les chemins, encore qu'il crust de remporter la victoire, et ne prendre aucunement le chemin de Senlis, où je le voulois mener, pour de là aller aux portes de Sainct-Denys, ains aller secourir le Roy dedans Paris, ne pouvant faire autre chose que ce qui luy estoit commandé.

Dont j'advertis incontinent Leurs Majestez, lesquelles me manderent par Chicot, qui estoit pour lors chevaucheur d'escurie, et, depuis, par Favelles, secretaire du duc d'Alençon, que, s'il estoit possible, je menasse le comte d'Aremberg à Senlis, où se trouveroit le marquis de Villars, beau-frere du Connestable, pour le rencontrer avec trois cens chevaux françois, et aller au champ de bataille; où, au mesme instant, le Roy feroit sortir toutes les forces de Paris. Mais cela ne servit de rien; car le comte suivit son dessein d'aller à Beauvais, et de là à Pontoise pour passer à Poissy, où le prince de Condé et l'Admiral envoyerent d'Andelot et le comte de Montgommery avec une partie de leurs forces pour empescher nostre passage. Dequoy le Roy estant adverty, il fut resolu que l'armée sortiroit de Paris pour aller à Sainct-Denys, après avoir recherché tous moyens de quelque pacification avec les huguenots, et regarder s'il y auroit quelque condition pour leur faire laisser les armes. Ce que l'on avoit tasché de faire par divers moyens inutiles, mesme jusques à envoyer des herauts avec leurs cottes d'armes, pour protester contre le prince de Condé, l'Admiral et tous les seigneurs et gentilshommes de leur faction, et leur enjoindre d'aller ou envoyer, avec l'obeyssance et devoir de sujets, presenter leur requeste desarmez au Roy; en quoy leur seroit donné toute seureté, et que cependant cessassent tous actes d'hostilité, leur promettant tout contentement. A quoy ils firent response qu'ils supplioient le Roy très-humblement de leur accorder l'edict de pacification, et chasser ou esloigner de sa personne et de son conseil tous ceux de la maison de Guise, lesquels, sous ombre qu'ils se disoient issus de la race de Charlemagne, apportoient tout le mal en France avec les pretentions qu'ils avoient, par les divisions, de ruiner la maison de Bourbon, et, après, s'emparer de l'Estat. Tout cela ne servoit que de couleur, et d'entretenir des allées et venues, pour attendre les forces des uns et des autres : l'on n'esperoit pas toutesfois que le comte d'Aremberg se dust trouver à la bataille.

CHAPITRE VII.

Le connestable de Montmorency marche en bataille vers Sainct-Denys. — Le prince de Condé, quoyque plus foible, sort de la ville pour le combattre. — Ordre de sa bataille. — Bataille de Sainct-Denys. — Vaillance du Connestable et du mareschal de Montmorency son fils. — Le champ de bataille demeure au Roy. — Le Connestable blessé. — Sa mort, son eloge. — Question de guerre touchant l'honneur de la bataille : s'il consiste en la quantité des morts ou au gain du champ. — Les huguenots reviennent le lendemain au champ de bataille. — Arrivée du comte d'Aremberg auprès du Roy. — Entrée en France du duc Jean Casimir avec les reistres au secours des huguenots.

Le connestable, voyant que d'Andelot, son neveu, et le comte de Montgommery estoient allez pour le rencontrer à Poissy, fut d'opinion de faire sortir l'armée du Roy de Paris, par plusieurs portes, la vigile de Sainct-Martin, afin de choisir une place avantageuse pour combattre ou pour se loger. Il fit marcher devant luy le mareschal de Montmorency son fils, avec une troupe de cavalerie et les Suisses. A la gauche il mit le duc de Longueville, le sieur de Toré, de

Chavigny, de Lansac, de Rets, avec force gens de pied, faisant suivre toute l'infanterie parisienne. A sa droite il mit le comte de Brissac et Philippe Strossy, qui estoient deux braves colonels, avec de belles troupes d'infanterie; plus avant le mareschal de Cossé et Biron, et plus bas le duc d'Aumale et le mareschal d'Amville, avec deux escadrons de cavalerie.

Et ainsi le Connestable ordonna ses forces en bataille pour combattre le prince de Condé, s'il se presentoit, comme il fit, et plus foible que l'armée du Roy, parce que d'Andelot et Montgommery estoient allez pour nous combattre ou nous empescher le passage de Poissy, comme j'ay dit. Neantmoins le prince, de naturel chaud et ardent, pour combattre et voir les ennemis, resolut avec l'Admiral de sortir de Sainct-Denys, et mettre sa cavalerie en bataille, selon l'ordre ancien des François, en haye, parce qu'il n'estoit assez fort pour doubler ses rangs. En fit trois troupes, dont estoient de la sienne les comtes de Saulx (1) et de La Suze, les sieurs de Bouchavannes, de Scecheles, les vidames de Chartres et d'Amiens, d'Esternay, Stuart et autres, qui sortirent de Sainct Denys pour se representer en teste au Connestable. A sa dextre marchoit l'Admiral, du costé de Sainct-Ouin, avec lequel estoit Clermont d'Amboise. A sa gauche estoit Genlis du costé d'Aubervilliers. Et mirent aussi leur infanterie en trois troupes, comme la cavalerie.

Le Connestable, ayant fait mener quantité d'artillerie, fit tirer plusieurs volées à Genlis, qui l'endommageoient fort et ses troupes. Ce que voyant, le prince de Condé luy envoya dire qu'il fist avancer son infanterie devant la cavalerie; ce qu'il fist avec beaucoup de dommage aux nostres. Et, au mesme instant donna avec la cavalerie de l'autre costé et à la dextre du prince de Condé, vers Sainct-Ouin; l'Admiral fit aussi avancer ses gens de pied, qui firent pareillement grand dommage aux nostres. Et luy-mesme donna avec sa cavalerie, laquelle rencontroit la gauche du Connestable, qui fut mise en quelque desordre, et mesme les gens de pied du Connestable. Le prince de Condé, voyant la meslée de ses deux costez, devança ses gens de pied, qu'il avoit aussi deliberé de faire marcher devant luy, pour aller avec sa cavalerie charger la bataille où estoit le Connestable, qui tint ferme, encore que partie de ses troupes fussent chargées si rudement que la pluspart ne tinrent pas coup.

Le Connestable, se voyant environné des ennemis, et blessé devant et derriere, faisoit tout ce qu'un chef d'armée eust sceu faire, et donna si grand coup à Stuart, escossois, qu'il luy rompit deux dents en la bouche. Le mareschal de Cossé, voyant que les troupes de Genlis se retiroient, et que le mareschal de Montmorency avoit soustenu et mis en route ce qui s'estoit presenté devant luy, s'avança pour secourir le Connestable. Ce que voyant l'Admiral, et que le mareschal d'Amville avoit encore une troupe qui n'avoit point combattu, et faisoit ferme pour attendre l'occasion, et que plusieurs des troupes de l'armée du Roy se rallioient, fut d'avis, la nuit s'approchant, de faire retraicte à Sainct-Denys, s'ils n'estoient poursuivis des nostres, comme ils ne furent pas, car l'armée du Roy ne jugea pas les en pouvoir garder.

Et ainsi le champ de bataille nous demeura, la victoire toutesfois entremeslée de quelque dommage. Les morts furent emportez et les despouilles par les nostres. Le Connestable, fort blessé, mourut trois jours après (2), âgé de soixante et dix-huit ans, neantmoins encore fort et robuste, lequel n'avoit jamais tourné la teste en combat où il se fust trouvé; et fit cognoistre en cette occasion aux Parisiens et à ceux qui l'avoient voulu calomnier d'avoir plus porté de faveur à l'Admiral, cardinal de Chastillon et d'Andelot, ses neveux, qu'au service du Roy et de la religion catholique, qu'il estoit à tort accusé. Et combien qu'il fust grand et illustre, pour estre monté à tous les degrez d'honneurs et de charges que pouvoit souhaiter un tel seigneur, si est-ce que le comble de sa felicité fut de mourir, âgé de soixante et dix-huit ans, en une bataille, pour sa religion et pour la deffence de son roy, devant la plus belle et florissante ville du monde, qui estoit comme son pays et sa maison, ayant eu, après sa mort, des funerailles très-honorables et presque royales.

Plusieurs, après la bataille, debattoient à qui estoit demeurée la victoire, ce qui estoit malaisé de juger en cette guerre civile, à cause que les victorieux perdoient autant ou plus que les vaincus, comme j'ay dit ci-devant. Et pour cette cause les Romains ne vouloient pas decerner des triomphes à ceux qui estoient victorieux durant leurs guerres civiles. Toutesfois, si l'on veut debattre la victoire entre ennemis, c'est chose certaine que celuy est victorieux qui chasse son ennemy et demeure ferme au champ de bataille, maistre de la campagne, des morts et des despouilles, comme fut l'armée du Roy, encore qu'elle eust fait plus grande perte de

(1) François d'Agoult, comte de Sault.

(2) Le lendemain, âgé de soixante-quatorze ans.

gens et de son second chef ; comme il advint à un roy de Perse qui defit Leonidas et quatre mille Lacedemoniens, lesquels en tuerent deux fois autant. Mais comme le but de l'armée du Roy estoit de mettre Sa Majesté et la ville de Paris en liberté, et chasser les huguenots de Sainct-Denys, aussi en ce point avoit-elle encore cet avantage sur eux d'en estre venue à bout. Toutefois, ils voulurent le lendemain faire une braverie, et retourner au lieu de la bataille, les tambours et trompettes sonnans, comme s'ils eussent voulu convier derechef l'armée du Roy de retourner au combat, laquelle ne pensoit pas que, s'estans retirez de la façon que nous avons dit, ils se deussent representer, et aussi il n'y avoit ni chef, ni lieu de sortir si-tost de la ville. Quoy voyans, les huguenots brûlerent le village de La Chapelle et quelques moulins, et approcherent jusques aux fauxbourgs et barrieres de Paris.

Cependant le comte d'Aremberg joignit le Roy, entra et fut bien receu à Paris, et ses troupes logerent au Bourg-la-Reyne et au pont d'Antony. Il fit offre de son service au Roy, et tesmoigna avoir un extresme regret de ne s'estre pas trouvé à la bataille. Sa Majesté monta à cheval pour aller voir ses troupes qui estoient en bataille près dudit Antony, lesquelles furent trouvées très-belles et aussi bien montées et armées que gendarmerie qui eust long-temps esté aux Pays-Bas. Le Comte fut logé au logis de Villeroy pour estre plus près du Louvre, afin d'assister au conseil, estant au reste fort honorablement deffrayé de toutes choses.

Cependant les forces et la noblesse venoient de tous costez à Paris, où l'on prit nouvelle deliberation d'attaquer derechef les huguenots, qui s'en allerent le lendemain à Montereau-faut-Yonne, pour aller au-devant de leurs reistres qui estoient sept mille, et six mille lanskenets, sous la charge et conduite du duc Jean Casimir.

CHAPITRE VIII.

Suppression de l'office de connestable. — Le duc d'Anjou, frere du Roy, fait lieutenant general. — Le duc d'Aumale envoyé contre les reistres avec le sieur de Tavannes. — Le duc d'Anjou fait abandonner Montereau-faut-Yonne aux huguenots qui marchent pour joindre Casimir. — Remarque du sieur de Castelnau touchant la personne de l'electeur Palatin, pere de Casimir. — Occasion manquée de combattre les huguenots à Nostre-Dame de l'Espine. — La Reyne tasche de faire la paix par l'entremise du mareschal de Montmorency. — Bernardin Bochetel, evesque de Rennes, envoyé ambassadeur vers l'empereur et les princes d'Allemagne, pour faire voir les mauvais desseins des huguenots sur la France. — L'electeur Palatin et Casimir, son fils, continuent d'appuyer le party huguenot. — Leurs interests dans cette guerre. — Le Roy veut aussi avoir des reistres à son service. — Offres faites au prince de Condé. — Le sieur de Castelnau maintient qu'un roy peut traiter avec ses sujets, et leur doit garder sa foy et sa parole.

Or, après la mort du Connestable, la Reyne, mere du Roy, estima que, pour avoir les armes et la puissance avec l'authorité entiere, elle ne pouvoit mieux faire que tacitement supprimer ce grand estat de Connestable, qui luy estoit suspect ; et donna la charge de lieutenant general au duc d'Anjou, son second fils, qu'elle aimoit uniquement. Comme il en eut pris la possession, aussitost il se prepara pour suivre, avec toutes les forces de l'armée, les huguenots. Et parce que les nouvelles estoient que le duc Casimir s'avançoit fort, le duc d'Aumale fut envoyé à la frontiere, où estoit le cardinal de Lorraine et tous les enfans de la maison de Guise, afin d'assembler les forces de Champagne et de Bourgogne pour empescher les reistres de se joindre avec les huguenots. Et fut fait commandement à Tavannes, lieutenant du Roy en Bourgogne, bon capitaine, et depuis fait mareschal de France, d'assister le duc d'Aumale de tout ce qu'il pourroit, comme il fit pour luy estre, et à toute la maison de Guise, fort affectionné ; outre que le duc estoit gouverneur de Bourgogne, et commandoit en Champagne, en attendant la majorité de Henry de Lorraine, son neveu.

Cependant le duc d'Anjou, accompagné de tout le meilleur conseil que l'on pouvoit alors trouver en France, specialement du duc de Nemours et du mareschal de Cossé, que la Reyne sa mere luy avoit baillé comme sa créature, avec beaucoup d'authorité près de luy et en l'armée à cause de sa charge, partit de Paris avec toute l'armée, qui s'augmentoit tous les jours, pour aller à Nemours rassembler encore quelques forces, et de là à Montereau, pour essayer d'y combattre les huguenots. Ce qui eust esté malaisé s'ils eussent voulu garder ce passage, qui n'estoit pas leur dessein, car ils tirerent vers Sens, et quitterent Montereau. Au mesme temps arriverent les troupes de Guyenne, conduites par Sainct-Cire, lesquelles marchoient vers la riviere de Seine, et y prirent les places de Pont-sur-Yonne, Bray et Nogent-sur-Seine, qui furent en partie rançonnées, en partie saccagées. De sorte que les huguenots, faisans leur retraite et chemin pour aller trouver leurs secours, abandonnerent tous ces passages de la riviere de

Seine, qui ne pouvoient tenir contre une puissante armée, combien que la guerre civile en France eust rendu les hommes accoustumez et opiniastres à garder de fort mauvaises places.

Mais pour lors l'armée huguenotte n'avoit autre dessein que d'aller joindre le duc Casimir, second fils de l'electeur Palatin, du tout favorable à leur party, selon que j'ay cogneu en plusieurs affaires que j'ay traitées avec luy, et fort passionné en leur cause, toutesfois si grand mesnager et avaricieux, qu'il ne les aidoit que de son affection et bonne volonté; car de prester argent ou de respondre, il n'y vouloit aucunement entendre, ains, au contraire, faisoit faire d'estranges capitulations aux huguenots.

Or l'on vouloit sur toutes choses les attirer au combat avant qu'ils eussent joint leurs reistres, et s'en presenta une belle occasion à Nostre-Dame de l'Espine, près de Chaalons en Champagne, où nostre armée les suivoit de fort près; mais l'on faillit à la prendre par la negligence, comme l'on disoit, du mareschal de Cossé, qui ne fit pas monter à cheval pour les suivre, harassez comme ils estoient après avoir fait de grandes traites, et par de si mauvais chemins, en la Champagne, qu'à la verité ils n'en pouvoient plus, et marchoient avec beaucoup de desordre, ayans tant de chevaux defferrez et de soldats nuds pieds, que dix des nostres, suivans trente des leurs, les tailloient en pieces ou prenoient prisonniers. Tant y a que, pour n'estre poursuivis, ils gagnerent la Lorraine aux plus grandes journées qu'ils peurent. Et lors le duc d'Anjou avec son armée alla sejourner à Vitry, et l'armée des huguenots à Senne pour joindre leurs reistres et lanskenets.

La Reyne, mere du Roy, vint trouver son fils à La Chaussée et à Vitry, pour voir quel moyen il y auroit ou de faire la guerre, ou traiter de quelque accord; et amena avec elle le mareschal de Montmorency, qui n'avoit point porté les armes depuis la mort du Connestable son pere, et sembloit qu'il estoit fort propre pour s'entremettre de quelque accord.

Le Roy envoya aussi Bernardin Bochetel, evesque de Rennes, en Allemagne, vers l'Empereur et les princes, pour leur remonstrer qu'il n'estoit point question en France du fait de la religion, qui estoit permise par tous les endroits du royaume; mais que c'estoit pour l'Estat que le prince de Condé et ses confederez avoient pris les armes, le voulans oster à Sa Majesté et à ses freres, qui ne pensoient nullement à la guerre quand les confederez, sous pretexte de religion, se mirent en devoir de se saisir de sa personne, de la Reyne sa mere et des princes, seigneurs et conseillers qui estoient près d'eux, comme ils firent bien cognoistre les ayans assiegez dedans Paris, et donné une bataille aux portes d'icelle. Ce voyage de l'evesque de Rennes servit aucunement envers quelques princes d'Allemagne, pour leur donner plus mauvaise impression de l'ambition des huguenots, que celle qu'ils avoient auparavant conçue, pensans qu'ils n'avoient pris les armes que pour la defense de leurs vies et religion. Mais envers l'electeur Palatin, cela ne pouvoit plus servir, d'autant que luy et son fils Casimir estoient embarquez en ce party, encore qu'auparavant il fust et les siens tenus et obligez à la couronne de France, de laquelle il estoit pensionnaire, et son fils Casimir nourry à la cour du roy Henry II. L'on fit une deffense aux estats de l'Empire qu'aucun prince n'eust à lever armée sans licence des Estats; mais cela estoit une apparence, qui ne servoit d'autre chose envers les princes huguenots, que d'accorder au comte Palatin tacitement tout ce que luy et le duc Casimir son fils faisoient pour le secours des huguenots, qui esperoient bien que, quelque chose qui advint de la paix ou de la guerre, le Roy payeroit l'armée de Casimir; comme il advint, et dont je fis l'accord et la capitulation, comme je parleray cy-après. Et en cet endroit je diray en passant que les reistres ne sont autres que chevaux de louage qui veulent avoir argent et des arrhes, et de bons respondans de leurs monstres avant que monter à cheval, encore que le duc Casimir, qui avoit esté persuadé que, s'il estoit victorieux, il auroit tel payement qu'il voudroit, et, s'il estoit vaincu, il n'en auroit que faire, ne se fit pas trop tenir.

Neantmoins le Roy, voyant les huguenots fonder tout leur appuy sur la venue de leurs reistres, delibera aussi d'en avoir quelques-uns, en attendant que Sa Majesté fist plus grandes levées sous un prince d'Allemagne, qui a tousjours plus de pouvoir et authorité que des colonels particuliers.

Cependant l'on renvoya offrir au prince de Condé et à ses confederez l'edict de pacification fait à Orleans, s'il vouloit poser les armes, lequel seroit publié en tous les parlemens; mais ils ne s'y vouloient point fier. Car les ministres preschoient en public qu'il n'y avoit en cela autre caution que des paroles et du parchemin, qui n'avoient servi qu'à les penser attraper, pour leur oster la vie et la religion, afin d'acquiescer à la passion de ceux de Guise.

D'autre part l'on faisoit entendre au Roy qu'il n'est jamais honorable au prince souverain de capituler avec son sujet. En quoy il estoit mal conseillé; car necessité force la loy, et vaut beau-

coup mieux plier que rompre en matiere d'Estat, et s'accommoder au temps pour avoir la paix que d'en venir à une guerre civile, qui peut mille fois davantage diminuer l'authorité et puissance du souverain, qu'un traité fait avec son sujet, quand mesme il ne seroit né prince du sang. Et est tousjours bon de chercher le remede aux perilleux accidens par les voyes d'un accord honorable. Ne voit-on pas les roys et les princes tous les jours contracter avec leurs moindres sujets, leur obliger la foy et les biens? chose que le sujet et vassal ne feroit jamais, s'il estoit illicite de contracter avec son roy et seigneur, et s'il ne luy gardoit la foy, comme l'on disoit qu'il n'y estoit pas tenu: opinion fort pernicieuse; car les roys, d'autant plus qu'ils sont elevez pardessus les autres hommes, d'autant plus aussi doivent-ils tenir leur parole et leur foy, le plus asseuré fondement de la société humaine, et sans laquelle l'on ne pouroit jamais trouver de fin asseurée aux guerres civiles et estrangeres. L'edict d'Orleans n'avoit-il pas mesme servy près de quatre ans pour nous tenir en paix? aussi avoit-il esté publié ès parlemens, à la requeste des procureurs du Roy, et n'y avoit en cela autre seureté que la foy et parole de Sa Majesté, laquelle n'a point esté violée de son costé. Car les huguenots, sur une opinion vray-semblable ou imaginaire que je laisse à chacun libre de juger, eurent recours aux armes, et se porterent les premiers à l'offensive, au lieu qu'ils devoient prendre asseurance en la foy du Roy, qui estoit le moyen de l'obliger davantage envers eux; ou, s'ils ne vouloient du tout s'y fier, ils pouvoient se tenir sur leurs gardes sans commencer aucuns actes d'hostilité.

CHAPITRE IX.

Les huguenots joignent leurs reistres. — Le sieur de Castelnau envoyé par le Roy en Champagne vers ceux de la maison de Guise pour les porter à combattre les reistres, ce qu'ils refusent. — Progrès des huguenots en Bourgogne, Provence, Dauphiné et Languedoc. — Prise de Blois par le sieur de Mouvans. — La foy violée dans les deux partis. — Chartres assiegé par les huguenots. — Le sieur de Castelnau de Mauvissiere envoyé demander secours pour le Roy au duc Jean Guillaume de Saxe, qui amene cinq mille chevaux.

Or en ces extremitez, pour tirer quelques fruits des allées et venues qui se faisoient en l'armée des huguenots, l'on leur fit proposer de faire arrester leurs reistres, et que le Roy feroit de mesme envers les siens qu'il joindroit bien-tost à Pont à Mousson. Mais tout cela ne servoit de rien, car ils ne vouloient pas perdre une heure de temps pour aller joindre le secours des leurs, comme ils firent, sans que le duc d'Aumale, le cardinal de Lorraine et tous ceux de Guise, qui avoient ramassé les forces de Champagne et de Bourgogne, et tous leurs amis et serviteurs, les pussent empescher; dont ils donnerent advis au duc d'Anjou qui estoit à Vitry.

[1568] Incontinent, Sa Majesté m'envoya devers eux regarder s'il y avoit moyen de le combattre, qu'il leur envoiroit trois mille chevaux et le comte d'Aremberg. Surquoy les sieurs d'Aumale, de Guise et le cardinal de Lorraine s'assemblerent pour me faire response, laquelle me fut faite par Tavannes, duquel ils prenoient entierement le conseil: qui est que, si l'on eust fait cet offre auparavant que le duc Casimir se fust joint avec les huguenots, et eust fait la monstre et reçu argent, qu'ils avoient tiré et emprunté jusques ès-bourse des laquais, avec trois mille chevaux et les trouppes du comte d'Aremberg, l'on eust pu faire quelque chose; mais que pour lors il falloit prendre autre deliberation, qui estoit de partir eux-mesmes avec ce qu'ils avoient de forces pour aller joindre le duc, et envoyer en Allemagne, Italie, Espagne et de tous costez vers les amis du Roy pour demander aide et secours, et n'y espargner rien.

Estant de retour avec cette response, il fut resolu d'aller à Troyes, et y mener l'armée du Roy pour avoir commodité de vivres, et la tenir forte contre les huguenots, qui avoient toutes leurs forces, ce qui fut fait. Et à l'instant l'armée huguenotte s'achemina en Bourgogne pour y vivre plus commodement que par la Champagne, que nous avions mangée; et prit, força et saccagea Mussi, Crevant et autres villes, desquelles les pauvres habitans furent entierement ruinez. Cependant les autres provinces du royaume n'estoient pas exemptes des maux et calamitez de cette guerre civile; car en Provence les huguenots prirent la ville de Cisteron, et se fit en cette province une guerre cruelle, mesme de Sommerive, fils du comte de Tende, catholique, contre son pere, huguenot, et gouverneur du pays. Les huguenots du Dauphiné prirent aussi les armes sous la conduite de Montbrun, et ceux du bas Languedoc sous d'Acier, frere de Crussol, duc d'Uzès, et se saisirent de Nismes et Montpellier; ceux du haut Languedoc, Rouergue et Quercy, sous les vicomtes et autres chefs, et huguenots du pays; ceux d'Auvergne et de Bourbonnois, sous Ponsenac, qui fut defait et mis en deroute, et la pluspart de ses troupes. En cette sorte, si les huguenots avoient de l'avantage en un lieu, les catholiques l'emportoient en

un autre, et la pluspart des villes prises par les uns estoient reprises par les autres, comme furent Mascon et Cisteron. Et ce qui restoit du pillage des huguenots estoit repillé par les catholiques, qui tenoient la campagne en Forest et Poictou, sous Montluc et Lude.

Mouvans, l'un des principaux chefs des huguenots de Provence, Dauphiné et Auvergne, defit les compagnies de Sainct-Aray, et mena ses troupes jusques à Orleans pour asseurer la ville, qui estoit menacée; puis alla prendre la ville de Blois après l'avoir battue, et capitulé avec le gouverneur et les habitans, ausquels la foy ne fut pas gardée, disant que les catholiques faisoient gloire de ne tenir promesse aux huguenots. De sorte que, de tous les deux costez, l'on violoit le droit des gens sans aucune honte. Les morts n'estoient pas mesme exempts de ces licences trop inhumaines; car, entre les autres, le corps de feu Ponsenac fut deterré, auquel l'on donna mille coups par la malveillance de quelques catholiques, tant l'appetit de vengeance dominoit la pluspart des esprits forcenez des François, animez au carnage les uns contre les autres, qui par telle furie preparoient un beau chemin et entrée aux estrangers pour se faire seigneurs de la France.

Ce que voyant le Roy, la Reyne sa mere, et son conseil, et que les huguenots avec le duc Casimir marchoient dedans le royaume, envoyerent querir le duc d'Anjou avec l'armée pour se venir loger à Paris et ès environ, comme elle fit. Cependant les huguenots s'en allerent à Chartres qu'ils assiegerent. Je fus à l'instant et en diligence envoyé en Allemagne querir le duc Jean Guillaume de Saxe, lequel avoit esté au service du roy Henry second avec quatre mille chevaux, lors que nous avions la guerre avec le roy d'Espagne, et que la paix fut faite au Chasteau Cambresis, avec les mariages et alliances d'Elizabeth, sœur du Roy, et de Marguerite de France, avec le roy d'Espagne et Philibert, duc de Savoye. Le duc de Saxe avoit envoyé offrir son service à la Reyne mere du Roy, pour maintenir les enfans du feu roy Henry contre ses ennemis et mauvais sujets, la suppliant de luy donner le portrait d'elle, du feu Roy et de tous ses enfans: chose qui luy avoit esté promise de long-temps, et qu'il desiroit tousjours; dont la Reyne ayant souvenance, qui ne meprisoit jamais aucun moyen qui luy pust servir pour le bien et deffense de l'Estat, luy voulut envoyer par moy, avec la commission que j'avois, les portraits qu'elle avoit de long-temps fort bien faits, en des tablettes grandement enrichies de pierreries, lesquelles valloient plus de huit mille escus.

Ce present fut fort agreable au duc Jean Guillaume, lequel mit à part toutes autres considerations et affaires, pour se preparer d'aller servir Leurs Majestez, et d'assembler en grande diligence cinq mille chevaux reistres, sous les colonels et capitaines qui luy estoient affectionnez, et qu'il avoit auparavant retenus. Et ne perdit pas un seul jour, tant pour les assembler que pour les faire marcher, et passer le Rhin en moins de vingt-sept jours. De sorte qu'en cinq semaines je l'amenay à Rethel, où fut choisi le lieu pour la monstre, usant d'une si grande police en venant trouver le Roy, qu'il ne se faisoit aucun dommage là où il passoit.

CHAPITRE X.

Arrivée du sieur de Castelnau-Mauvissiere avec le secours. — Il est mal reconnu de son service, parce qu'on avoit changé d'advis et qu'on inclinoit à la paix. — On le renvoye vers le duc de Saxe pour le remercier de son service et le congédier. — Raisons données au duc par le sieur de Castelnau. — Le duc se plaint du Roy. — Ses raisons et ses sentimens. — Le sieur de Castelnau l'appaise et le conduit à la Cour.

J'advertissois Leurs Majestez deux fois la semaine de nostre chemin et de nos journées, lesquelles, arrivant à Rethel, me manderent que l'argent partoit de Paris avec les tresoriers et controlleurs pour faire la monstre; mais, avant qu'ils fussent là, que j'eusse à prendre la poste pour les venir trouver au plustost qu'il me seroit possible à Paris, afin de leur rendre compte moy-mesme de mon voyage, outre quelqu'autre particulier commandement qu'ils me vouloient donner.

Sur quoy estant party et arrivé à Paris, incontinent que Leurs Majestez me virent, comme elles m'avoient dit, lors que je fus despesché pour effectuer cette commission, que ce seroit le plus grand et notable service que je leur pourrois jamais faire, et à la couronne, d'amener en diligence cette armée de reistres, aussi me dirent-elles lors que je m'estois trop hasté, d'autant que tous les plus sages du royaume avoient conseillé, avec la necessité du temps, de faire la paix; autrement que l'Estat estoit perdu, ou pour le moins fort esbranlé par le grand nombre d'estrangers qui estoient en France, laquelle estoit entierement ruinée, et les peuples desesperez.

Davantage, que Chartres estoit assiegée de l'armée des huguenots, et en telle necessité, que les premieres nouvelles qu'on en attendoit, ce

seroit la prise. Que de là à Paris il n'y avoit que bien peu de chemin, où Leurs Majestez se contentoient d'avoir donné la bataille de Sainct-Denys, en laquelle estoient seulement des François; mais que d'y avoir tant de reistres et estrangers les plus forts, cela estoit trop hasardeux. Quoy voyant le Roy, estoit resolu de traiter la paix avec les huguenots, et pour cet effet avoit desjà asseurance du prince de Condé et de l'Admiral, qui ne demandoient autre chose; aussi commençoient-ils d'estre bien las de leurs reistres.

Avec toutes ces raisons et plusieurs autres grandes considerations, ils me dirent qu'il me falloit aller faire un autre service à Leurs Majestez, qui estoit de retourner en diligence vers Jean Guillaume de Saxe, tant pour luy dire qu'il estoit le bien venu, que pour le remercier de la peine qu'il avoit prise de s'acheminer avec de si belles troupes pour servir à un roy qui luy demeureroit à jamais obligé, avec telle reconnoissance qu'il en auroit contentement. Que plus de dix jours avant que l'on eust nouvelle de sa venue et entrée en France, Leurs Majestez avoient esté conseillées, pour le bien et conservation de l'Estat, de faire accord avec le prince de Condé, chef des huguenots, qui ne demandoient que l'exercice de leur religion, asseurance de leurs vies, obeyr et faire service au Roy en toutes choses et poser les armes. Que l'on estoit desjà si avant en ce traité, qu'il n'estoit possible de s'en retirer.

Voilà sommairement ce qui m'estoit commandé de dire au duc Jean Guillaume, et le persuader de trouver bonne la paix, qu'il devroit plus conseiller que la guerre, dont les evenemens sont tousjours perilleux et incertains. Au surplus, que pour le regard de ses troupes levées pour quatre mois, elles en seroient entierement payées, et avois l'argent contant pour la premiere monstre, laquelle faite, Leurs Majestez le prioient bien fort de s'en venir les voir avec tels de ses colonels, capitaines, chefs et autres qu'il luy plairoit, où ils seroient bien-venus et honorez, comme j'avois, s'il luy plaisoit, la charge de les conduire à Paris. Que pour son armée, Leurs Majestez le prioient trouver bon de prendre le costé de la Picardie à la main droite, pour y vivre plus commodement, jusques à ce que la paix fust establie, et que luy-mesme eust veu et cognu le besoin qu'il y en avoit, et que les troupes auroient des commissaires des vivres pour leur faire bailler tout ce qui seroit necessaire. Estant retourné vers le duc Jean Guillaume, et luy ayant fait entendre ce que dessus, il fit appeller tous ses colonels et capitaines, et se mit en grande colere, disant qu'il se plaignoit grandement du Roy, et en particulier de moy, de luy avoir apporté cette nouvelle, qui seroit aussi desagreable à ses reistres qu'à luy, pour les avoir amenez en esperance de faire un bon service au Roy et les faire combattre contre ses ennemis, avec bonne intention de luy remettre et asseurer sa couronne. Que c'estoit lui faire un deshonneur de l'avoir amené si avant dedans la France, à la foule du pauvre peuple, sans le delivrer de l'oppression des huguenots que le Roy craignoit par trop, et ne les avoit pas chastiez comme maistre, mais leur avoit accordé toutes choses comme compagnon. Que pour le regard du duc Jean Casimir, son beau-frere, encore qu'il eust espousé sa sœur, fille de l'electeur Palatin, il avoit bonne esperance que, s'ils se fussent rencontrez au combat, il luy eust fait cognoistre qu'il estoit bien plus juste de combattre pour la bonne cause du Roy, que pour la mauvaise de ses sujets. Qu'il craignoit de retourner en Allemagne, où l'on se mocqueroit de luy d'estre venu en France pour n'y faire autre chose; et me monstra beaucoup de mecontentement, ou sur les repliques que je luy fis et la priere de venir voir le Roy, qui le rendroit très-content, et desiroit prendre conseil de luy en ses plus grandes affaires.

Il s'accorda à la fin à tout ce que je luy proposay, et aussi-tost qu'il auroit fait la monstre, de faire prendre à ses troupes le chemin de Picardie, et luy de s'en venir à la Cour, où il fut fort bien receu, traité, caressé et deffrayé de toutes choses, avec mille remerciemens de sa peine. L'on luy communiqua la necessité de faire la paix, et prit-on son opinion mesme sur la grande quantité d'estrangers qui estoient en France; en quoy toutesfois l'on lui monstra de n'avoir aucune deffiance de ses troupes, ains au contraire d'estre tout asseuré de sa foy, encore que l'on eust au conseil une merveilleuse deffiance des ducs Casimir et Jean Guillaume, beaux-freres, tous deux allemands et puisnez de leurs maisons, pauvres et grandement armez pour entreprendre contre l'Estat, comme ils en avoient beau jeu par nos divisions, bien qu'ils ne s'accordassent pour rendre les huguenots plus forts que les catholiques. Aussi la religion de ces deux estoient differente [encore qu'ils s'appellent tous protestans]; car le duc Jean Guillaume estoit de la confession d'Ausbourg, et le duc Jean Casimir de celle de Calvin et de Beze, où la difference n'est guere moindre qu'entre les catholiques et les huguenots.

CHAPITRE XI.

Paix faite avec les huguenots. — Raisons des huguenots pour la souhaiter, quoyque douteuse. — Le Roy s'oblige par le traité de satisfaire Casimir. — Loüange du sieur de Morvillier. — Le sieur de Castelnau-Mauvissiere employé pour le traité et pour mettre les reistres hors du royaume, et en mesme temps deputé vers le duc d'Alve pour le remercier de son assistance. — Le duc fasché de la paix. — Grandes difficultez pour traiter avec Casimir, qui veut rentrer en France et venir vers Paris. — Le Roy conseillé de le faire combattre, et de rappeler pour cet effet le duc Jean Guillaume de Saxe, son beau-frere, qui s'offre de servir contre luy. — Le sieur de Castelnau-Mauvissiere, commissaire du Roy, menace les reistres et le duc Casimir, qui luy donnent des gardes et le retiennent. — Enfin il les oblige de traiter, et les met hors de France. — Le Roy, pour recognoistre les grands services du sieur de Castelnau, luy donne le gouvernement de Sainct Disier, qui depuis luy fut osté sans recompense.

A la fin l'on conclut la paix avec le prince de Condé, l'Admiral et autres seigneurs leurs associez. Ce qui n'estoit pas malaisé, car l'on accordoit tout ce qu'ils demandoient, et beaucoup plus qu'ils n'avoient esperé; hormis un article, que, pour soulager le pauvre peuple, ils se desarmeroient incontinent, et rendroient les villes et places fortes, avec deffenses de plus faire associations ny levées d'hommes, ny de deniers pour l'avenir; et toutes choses passées seroient oubliées et abolies. Aucuns jugeoient bien que la paix ne dureroit pas longuement, et que le Roy, ayant les villes en sa puissance, et les huguenots desarmez, ne pourroit endurer ce que par contraincte il leur avoit accordé de peur de perdre l'Estat.

Les huguenots, d'autre part, estoient fort las de la guerre, tant pour le peu de moyens qu'ils avoient de supporter une telle despence en cette guerre, que pour autres considerations; car le Roy, se resolvant de mettre toutes choses à l'extremité, les eust peu ruïner à la longue, parce que Sa Majesté n'eust manqué de secours du Pape, du roy d'Espagne, et des princes catholiques, qui eussent esté bien aises de maintenir la guerre en France. Ce qui les fit en partie resoudre de recevoir plustost une paix douteuse, que tirer avec leur ruine celle de tout le royaume, qui estoit inevitable, où ils eussent eu la plus petite part, comme auront tous ceux qui appelleront les estrangers à leurs secours, sous quelque pretexte que ce soit, de religion ou autre remuëment d'Estat. Neantmoins, si les huguenots, recherchez de la paix, au lieu qu'ils la devoient demander les premiers, eussent insisté de garder un an, pour leur seureté, la pluspart des villes et forteresses qu'ils avoient occupées, l'on les leur eust laissées pour gage de ce que l'on leur promettoit. Et est croyable que la guerre n'eust pas si-tost recommencé, comme elle a fait quatre mois après, les estrangers estant à peine hors du royaume.

Aussi estoit-ce la difficulté de trouver de l'argent pour les payer; car le Roy, par le traicté de la paix, prenoit la charge entiere de contenter le duc Casimir, et entroit en la capitulation que le prince de Condé avoit faite avec luy, laquelle portoit de rudes conditions, outre les buchetallons ordinaires, c'est-à-dire les capitulations que font les reistres sur l'ordre ancien de servir à un prince, mesme contre le Sainct Empire, en la defensive, et autres clauses portées par icelles. En quoy celles qu'ils avoient faites avec les huguenots estoient très-desavantageuses; et y avoit un article en celle du duc Casimir, qui portoit qu'outre le service des quatre mois, comptant celui du retour, s'ils rentroient seulement un jour ou plusieurs dedans le cinq et sixiesme mois, ils en seroient payez entierement, comme s'ils l'avoient servi du tout.

Donc pour le fait des reistres, les deputez, qui estoient le mareschal de Montmorency et Morvillier, le premier conseiller d'Estat pour la robe longue qui fut et aye esté de long-temps en ce royaume, accorderent, pour le regard de Casimir, de ses reistres et lanskenets, que le Roy entreroit de point en point en leur capitulation, comme si Sa Majesté les avoit fait lever pour son service et par ses commissaires, et qu'elle deputeroit un gentil-homme pour aller trouver Casimir, tant pour le faire payer que pour luy faire fournir vivres, et accorder avec luy de toutes choses, au plustost et à la moindre foule des sujets que faire se pourroit.

Je fus choisi et envoyé pour cet effect avec ample commission et pouvoir de tout ce que dessus. Neantmoins Leurs Majestez, auparavant que je partisse pour ce voyage, m'envoyerent remercier le duc d'Alve de son secours, cependant que l'on faisoit les despesches et commissions pour le duc Casimir. Ce remerciement, que je fis au duc, le rendit fort estonné de voir que la paix estoit conclue en France, où toutes les plus fortes raisons que j'eus pour le persuader que le Roy ne pouvoit faire autrement, estoient qu'il n'y avoit homme en France, de quelque qualité qu'il fust, qui n'eust demandé et conseillé la paix, jusques au duc de Montpensier, Chavigny et Hugonis, qui estoient les plus violens à la guerre; ce qui rendit le duc d'Alve si estonné, qu'il fit cognoistre n'avoir pas plaisir de nous voir d'accord.

Je ne demeuray que huict jours en ce voyage, d'où estant retourné, l'on me despescha aussitost vers Casimir et ses troupes, qui commençoient à tourner la teste vers l'Auxerrois : l'on me dit que je le trouverois disposé de s'acheminer à la frontiere pour se retirer en Allemagne. Mais la premiere difficulté fut que je n'avois porté l'argent que l'on m'avoit asseuré à la Cour devoir estre six jours après moy ; mais il n'y arriva pas de cinq semaines après, durant lesquelles ils acheverent les trois mois de service et celuy de retour, et entrerent dedans un cinquiesme quatre ou cinq jours, duquel ils vouloient estre payez entierement, selon leur capitulation. Je voulus accorder avec Casimir, jusques à luy faire un present de douze ou quinze mille escus ; mais il ne vouloit entrer en aucun accord, sçachant bien que ses reistres et lanskenets voudroient avoir le mois entier puisqu'il estoit commencé, et que, si je ne le faisois promptement payer, et accorder les autres articles, le sixiesme mois commenceroit, qu'il faudroit aussi payer ; de quoy, après de grandes disputes, sans qu'aucune raison y pust servir, je donnay advis au Roy. Mais l'on me manda de la Cour qu'il estoit impossible de trouver si promptement de l'argent, à quoy neantmoins l'on travailloit sans aucune intermission. Que pour le regard des autres articles, j'en accordasse; mais pour payer le cinquiesme mois où ils estoient entrez, ny moins le sixiesme, quand bien ils y entreroient, le Roy ne le pouvoit faire ; que pour un present de douze ou quinze mille escus à Jean Casimir, puisque je l'avois offert, je n'en serois pas dedit. Que l'on essayeroit de m'envoyer cette somme, avec trois ou quatre cens mille escus, s'il estoit possible, lesquels on cherchait de tous costez. Que pour le reste, je prisse quelque terme de le payer aux foires de Francfort, où il seroit satisfait selon que je l'avois promis ; ce qui seroit aussi-tost ratifié par le Roy que je luy en aurois donné advis : qui fut une autre difficulté, laquelle nous menoit tellement à la longue, qu'au lieu de s'advancer vers les frontieres d'Allemagne, le duc Casimir me fit faire des protestations qu'il estoit contrainct par ses colonels et reitmaistres de retourner vers Paris, ou aller chercher l'Admiral ou le prince de Condé, dont ils disoient tous les maux du monde. Ces difficultez et accidens nouveaux estonnoient fort la Cour, et que je ne les avois encore pu acheminer plus avant que la Bourgogne, d'où ils vouloient retourner.

Surquoy aucuns de la Cour, et, comme l'on disoit, le cardinal de Lorraine, tous ceux de Guise et leurs partisans, prirent occasion de remonstrer au Roy qu'il ne devoit point endurer cette bravade de Casimir, attendu qu'il estoit separé d'avec les huguenots, qui avoient rompu leur armée, tous escartez et retirez en leurs maisons. D'autre part, que les forces du Roy estoient encore pour la pluspart ensemble, mesmement la gendarmerie, les Suisses et le regiment du comte de Brissac, qui estoit ordonné d'aller en Piedmont.

Qu'il falloit envoyer vers le duc Jean Guillaume de Saxe, qui avoit tant fait de plaintes de l'avoir fait venir et s'en retourner sans combattre, et sçavoir de luy s'il voudroit marcher vers le duc Casimir, son beau-frere, qui vouloit ruiner la France, sans se contenter de la raison que l'on luy offroit en toutes choses ; et que là-dessus il me falloit faire une despesche pour tenter avec Casimir les derniers remedes pour le faire sortir par la voye de douceur ; et au cas qu'il ne s'en voulust contenter, luy declarer que le Roy seroit contrainct d'user de la force qu'il avoit encore en main, pour descharger ses sujets de l'oppression et de la foule qu'ils recevoient de luy et de ses troupes ; et que, par mesme moyen, je donnasse tous les jours advis à Leurs Majestez de nos journées et deportemens, et d'un lieu advantageux pour le combattre, si besoin estoit. Qu'aussi-tost que l'on auroit ma response et celle de Jean Guillaume de Saxe, l'on feroit marcher les forces en diligence au lieu que je manderois, bien que la Reyne ne vinst à cette extremité qu'à son grand regret ; mais que Dieu et tout le monde seroit juge de la rigueur dont vouloit user Casimir et ses troupes, qui ne vouloient pas sortir de France ; et autres raisons portées par la despesche, que j'avois à peine leue que l'on me manda par un autre courrier en diligence, que le duc Jean Guillaume de Saxe avoit escrit à Leurs Majestez qu'il louoit Dieu que l'occasion se presentast, pendant qu'il avoit les forces en main, de s'employer à leur faire quelque bon service, et qu'il estoit prest, à l'heure mesme, de tourner teste vers le duc Casimir, son beau-frere, puis qu'il se monstroit si opiniastre et difficile à sortir hors du royaume. Ce qui estoit interpreté de quelques-uns de la Cour en bien, et des autres en mal, disans que les deux beaux-freres se pourroient accorder au lieu de se battre. Ce que, pour mon regard, je n'eusse pu croire, mais bien que l'un et l'autre, qui avoient affaire de toutes leurs pieces, n'eussent pas esté marris de gagner tousjours la solde de plusieurs mois. Et quand bien l'on viendroit à l'extremité, c'estoit le moyen de recommencer la guerre en France, où personne ne pouvoit gagner que les estrangers. La conclusion de cette

despesche, composée de diverses opinions, fut que je fisse ce que je pourrois, par la voye de la douceur, avec le duc Casimir et ses troupes, pour les faire sortir du royaume; mais que je n'obmisse rien pour luy protester que, s'il faisoit autrement, les forces du Roy tourneroient la teste vers luy, et le duc Jean Guillaume de Saxe, son beau-frere, le premier, au grand regret de Sa Majesté. Mais nonobstant toutes ces remonstrances, il vouloit avoir son compte, et faisoit jouer la farce par ses colonels et reitmaistres, qui se bailloient la capitulation l'un à l'autre, à laquelle ils se vouloient entierement tenir, protestans contre moy de tout le mal qui en adviendroit.

Par ainsi je fus obligé de venir à l'extremité des menaces et de la contrainte qu'ils donneroient au Roy et à tous les François de les mettre dehors. Ce qui les mit en telle colere, que, deux jours après, il ne fut possible de leur parler. Et sur ce, ils firent mine de monter à cheval pour retourner vers Paris, et prenans une opinion que je me voulois retirer, mirent devant et derriere mon logis une compagnie de lanskenets en garde, sans vouloir laisser entrer ny sortir personne. Dequoy voyans que je ne me donnois aucune peine, sinon que je manday au duc Casimir que je serois bien aise de sçavoir si j'estois prisonnier, et s'il avoit declaré la guerre au Roy mon maistre, violant en mon endroit la loy des gens, ils tinrent un grand conseil pour me respondre, et à la fin ils deputerent le colonel Tik Chombert (1), l'un des plus violens, avec un nommé Lanchade, pour me visiter et dire que cette garde m'avoit esté envoyée pour autre occasion que pour ma seurté, et pour garder que les reistres mutinez [parce que je les avois menacés des forces du Roy] ne me fissent un mauvais tour, et autres paroles plus tendantes à fin d'accord que toutes les precedentes, aussi que j'avois mandé à Langres et ès villes voisines, de ne leur bailler aucuns vivres, mesme pour argent, sans mon ordonnance; et de retirer tous ceux qu'ils pourroient du plat pays. Et me mirent sur ce propos de leur faire donner des vivres, ce que je leur dis n'estre en mon pouvoir, parce que les villes, la noblesse et tout le pays se plaignoient de moy, de les retenir si longuement, à la foule et entiére ruine des peuples; et que, s'il leur en arrivoit du mal et de la necessité, ils ne s'en prissent qu'à eux-mesmes.

Ils retournerent faire leur rapport au conseil; et le soir le duc Casimir me pria de nous aller promener ensemble pour parler de ces affaires, comme nous fismes plus de trois heures, sans rien avancer. Mais le lendemain nous commençasmes à parler plus ouvertement, où Casimir me fit de belles protestations que le fait ne dependoit pas de luy; que je fisse avec ses reistres; et qu'il quitteroit sa part. Mais il estoit question de deux mois, qui montoient à près de deux cens mille escus, lesquels n'avoient esté employez que pour temporiser et ruiner le peuple. Or enfin, laissant à dire tous les particuliers discours que j'eus avec le duc, moyennant un present de quinze mille escus, que je promis luy donner outre ses monstres, je composay avec ses reistres à une monstre par le cinq et sixiesme mois où ils estoient entrez, au paiement de laquelle je m'obligeai de faire fournir l'argent deux mois après à Francfort.

Et ainsi, avec bien de la peine, je mis ces estrangers hors du royaume, au bien et soulagement d'iceluy, et au contentement de Leurs Majestez, lesquelles ayant esté retrouver pour leur rendre compte de mon voyage, elles me firent beaucoup de belles promesses, et, peu de jours après, me donnerent le gouvernement de Sainct-Disier, lequel depuis, pendant mon sejour de dix ans que j'ay esté ambassadeur en Angleterre, m'a esté osté pour le bailler au duc de Guise, comme il l'avoit demandé pour une des villes d'asseurance, ainsi que je diray cy-après (2), sans en avoir eu aucune recompense.

(1) Schomberg.

(2) Les Mémoires de Castelnau s'arrêtent avant cette époque.

LIVRE SEPTIESME.

CHAPITRE PREMIER.

La paix publiée à Paris, troublée par des defiances mutuelles et par l'ambition des grands. — La Rochelle refuse l'obeyssance, et les huguenots de France arment pour le secours de ceux des Pays-Bas. — Coqueville defait et decapité. — Bulles pour l'alienation du temporel des ecclesiastiques, suspectes aux huguenots, et autres motifs de leur defiance. — Le prince de Condé et l'Admiral se retirent à La Rochelle. — Le cardinal de Chastillon se sauve en Angleterre. — Tout se dispose à la guerre, et la reyne de Navarre se jette dans La Rochelle avec son fils. — Le sieur d'Andelot et autres chefs huguenots s'y vont joindre.

Il sembloit en apparence que la France, qui avoit esté tant persecutée d'un des plus grands fleaux de la justice divine, dust plus longuement jouir de la douceur de la paix, par le moyen de l'edict qui fut publié (1) à Paris le vingt-troisiesme mars mil cinq cens soixante-huit, confirmatif de celuy cy-devant fait le septiesme dudit mois mil cinq cens soixante et deux, pour estre iceluy observé en ses points et articles selon sa premiere forme et teneur, levant toutes restrictions, modifications et declarations qui avoient esté faites jusques à la publication dudit edict.

Mais la defiance mutuelle des catholiques et des huguenots, jointe à l'ambition des grands et au ressouvenir que l'on avoit à la Cour de l'entreprise de Meaux, fit bientost renaistre d'autres nouveaux troubles, autant ou plus dangereux que les premiers et seconds; les fondemens desquels d'aucuns attribuoient à la desobeyssance de quelques villes qui ne vouloient absolument se soumettre à la puissance de Sa Majesté, entre lesquelles les plus mutines estoient Sancerre, Montauban, et quelques autres de Quercy, Vivarez et Languedoc, comme aussi La Rochelle, qui ne voulut recevoir les garnisons que Jarnac, son ancien gouverneur, y voulut mettre, et depuis, le mareschal de Vieilleville, par le commandement de Sa Majesté, ny souffrir que les catholiques y fussent restablis en leurs biens, charges et offices, et jouissent de l'edict de pacification; au contraire, contrevenant à iceluy, continuoit ses fortifications, equipoit grand nombre de navires de guerre; ce qui estoit autant prejudiciable au service du Roy, que les troupes que plusieurs capitaines huguenots menoient en Flandre, au secours du prince d'Orange contre le duc d'Alve, estoient levées et conduites sans son pouvoir et commission; entre lesquelles celles que Coqueville avoit fait en Normandie [desavoué toutes-fois par le prince de Condé] furent defaites à Valery par le mareschal de Cossé, lequel luy fit trancher la teste et à quelques autres chefs de ses regimens.

D'autre part, les poursuites que l'on faisoit en Cour de Rome pour obtenir bulles de Sa Sainteté, afin qu'il fust permis aliener du temporel de l'Eglise jusques à cent cinquante mille escus de rente pour employer les deniers qui provien-droient de cette vente, à l'extermination de la religion huguenotte; les confrairies et assemblées frequentes qui se faisoient en Bourgogne, et, comme les huguenots disoient, par les pratiques de Tavannes, serviteur de la maison de Guise; les regimens de Brissac et des enseignes de gendarmes qui s'acheminoient en cette province pour surprendre, disoit-on, le prince de Condé, qui s'estoit retiré en sa ville de Noyers, et l'Admiral à Tanlay; l'entretenement des Suisses et des troupes italiennes qu'on envoyoit en garnison à Tours, Orleans et autres villes principales; le grand nombre de cavalerie et infanterie qui estoient ès environs de Paris pour la garde de Sa Majesté, mettoient les huguenots en grande defiance.

Sujet que prit le prince de Condé [après avoir envoyé la marquise de Rotelin, et depuis Telligny, à Leurs Majestez, avec lettres de creance qui portoient les causes de ses defiances et de ses plaintes contre ceux qui abusoient de l'authorité du Roy pour ruiner l'Estat et rendre le prince odieux] de partir de Noyers le vingt-cinquiesme aoust mil cinq cens soixante-huit, avec la princesse sa femme, qui estoit grosse, accompagné de l'Admiral qui l'estoit venu trouver avec quarante ou cinquante chevaux seulement,

(1) Erreur de dates; le premier édit est du 27 mai 1568, le second du 19 mars 1563.

pour se retirer à La Rochelle : le cardinal de Chastillon en mesme temps se sauva aussi dans une barque en Angleterre, après avoir esté vivement poursuivy. Ainsi, le masque estant levé, chacun derechef se dispose à la guerre.

Lors la Reyne mere est conseillée, outre les troupes qui estoient entretenues, de faire expedier force commissions, et donner le rendez-vous en Poictou à toutes les troupes, où desjà Soubise, Verac et autres de leur party, commençoient à faire leurs levées, et tous ceux de leur faction se ralloient pour estre près de leurs chefs et de La Rochelle, la meilleure place qu'ils eussent. La reyne de Navarre, qui estoit en Bearn, bien advertie pour se mettre à l'abry, comme elle le disoit, avec le prince son fils, accompagnée de Fonterailles, seneschal d'Armagnac, Saint-Megrin, Piles, et autres de ses serviteurs, avec trois mille hommes de pied et quatre cens chevaux, s'y retira aussi le mois de septembre, passant toute la Guyenne nonobstant les efforts de Montluc et d'Escars, gouverneur de Limousin, ayant sur le chemin despesché La Mothe-Fenelon à Leurs Majestez, pour leur faire entendre les causes qui l'avoient portée à se joindre et s'unir, et le prince son fils, au prince de Condé et ceux de sa religion, seulement pour la conservation d'icelle et pour le service du Roy.

D'Andelot, Montgommery, le vidame de Chartres, La Nouë, Barbezieux et autres chefs huguenots, ayant aussi assemblé huit cens chevaux et deux mille hommes de pied, qu'ils avoient levez en Bretagne, Anjou, le Maine et autres endroits, s'acheminerent pour joindre le prince de Condé; dont estant adverty, le vicomte Martigues, comme il s'avançoit avec douze enseignes de gens de pied et quatre cornettes, pour aller trouver le duc de Montpensier qui estoit à Saumur, afin d'empescher leur passage, fit rencontre de quelques-unes de leurs troupes en un village près Sainct-Mathurin, logées assez à l'escart, desquelles il en defit deux compagnies, avec perte de quinze ou vingt des siens et de son lieutenant; d'Andelot y fut en danger de sa personne, ayant esté contraint de quitter son disner pour remonter à cheval; mais ayant rallié ses troupes deux ou trois jours après, il les fit passer à gué, laissant un extresme regret au duc de Montpensier et vicomte de Martigues, qui estoient partis ce jour-là de Saumur à dessein de les combattre, d'avoir esté trop tardifs en leurs affaires, et perdu une si belle occasion; et, passant en Poictou, il prit Touars.

CHAPITRE II.

Le Roy revoque les edicts faits en faveur des huguenots et de l'exercice de leur religion. — Prise de plusieurs places en Poictou et pays d'Aunis par les huguenots. — Leur defaite à Messignac par le duc de Montpensier. — Le sieur d'Acier joint le prince de Condé. — Le duc d'Anjou vient contre lui avec toutes les forces de France. — Stratagesme du vicomte de Martigues pour sa retraite. — Le prince de Condé se saisit de l'abbaye de Sainct-Florent, presente la bataille au duc d'Anjou. — Les huguenots vendent les biens de l'Eglise. — La reyne d'Angleterre envoye des munitions à La Rochelle.

Or pendant que le duc d'Anjou assembloit des forces de toutes parts pour exterminer les huguenots, le Roy, d'autre costé, s'armant de ses edicts, revoque tous ceux qui avoient esté faits en faveur d'iceux, et defend en son royaume toute autre religion que la catholique, apostolique et romaine, sous les peines aux contrevenans de confiscation de corps et de biens, avec commandement aux ministres d'en sortir dans quinze jours; et par un autre, qui fut aussi publié à Paris, suspend de leurs estats et charges tous les officiers qui font profession de la nouvelle opinion, desquels Sa Majesté declare ne se vouloir servir : edicts qui servent d'autant d'esperons pour faire haster tous les huguenots de France de se liguer et prendre les armes, mesme ceux qui escoutoient en leurs maisons, desquels le prince de Condé et l'Admiral ne font pas grand estat, sinon pour s'en servir vers les princes estrangers de leur opinion, à tous lesquels ils escrivent pour leur faire entendre que l'on ne les poursuit pas comme rebelles et seditieux, mais pour le seul fait de la religion.

Et cependant, en peu de temps, il se rendent maistres de plusieurs bonnes villes, comme de Sainct-Maixent, Fontenay, Niort, Sainct-Jean d'Angely, Pons, Blaye, Taillebourg et Angoulesme, sans que le duc de Montpensier y pust donner secours, en partie à cause de la descente des Provençaux, sous la conduite d'Acier, de Mouvans, d'Ambres, Montbrun, Pierre Gourde, et autres chefs huguenots du pays, qui, ayans passé la Dordogne, s'avançoient pour se joindre au prince de Condé, le passage desquels il vouloit empescher; et pour cet effet les ayant joints et rencontrez auprès de Messignac, il tailla en pieces plus de trois mille hommes de pied, et près de trois cens chevaux, en laquelle defaite Mouvans et Pierre Gourde perdirent la vie.

Peu de jours après, d'Acier ayant recueilly le reste de leurs forces, qui estoient encore de plus de quatre mille hommes et cinq cens chevaux,

s'achemina à Aubeterre, où l'Admiral et le Prince les furent trouver; et pour revanche, estant leurs forces jointes, ils delibererent de poursuivre à leur tour le duc de Montpensier : de fait ils le talonnerent de si près quatre ou cinq jours, qu'ils arrivoient tousjours le lendemain matin au lieu où il avoit couché; mais s'estant le duc de Montpensier retiré à Chastelleraut, l'armée huguenotte prit le chemin du bas Poictou.

Cependant le duc d'Anjou, lieutenant general de l'armée, avec toutes ses forces et canons, estant party de Paris, s'acheminoit en la plus grande diligence qu'il pouvoit pour joindre celles des ducs de Montpensier et de Guise, vicomte de Martigues et de Brissac, qui l'attendoient avec impatience pour combattre le prince de Condé; lequel, poussé de ce mesme desir, ayant eu advis que le duc s'avançoit avec son armée, delibera d'aller au-devant de luy : si bien que, les deux armées estant près l'une de l'autre, il se rencontra que les deux avant-gardes avoient un mesme dessein, qui estoit de loger à Pamprou; bourg qui est à cinq lieues de Poictiers, lequel après avoir esté disputé des mareschaux des logis et avant-coureurs des deux armées, qui s'en chasserent et rechasserent, enfin demeura au Prince et à l'Admiral, qui y logerent

La nuit venue, le vicomte de Martigues, qui conduisoit l'avant-garde, voyant l'incommodité et desavantage du lieu où il estoit, ayant commandé à ses gens de pied de faire des feux en divers endroits, et jetter forces mesches allumées sur les buissons pour amuser l'ennemy, fit cependant sa retraite à Jasenueil, où le duc estoit avec la bataille. Le lendemain le prince de Condé et l'Admiral, ayans marché sur ses mesmes pas, envoyerent descouvrir l'estat et disposition de l'armée du duc, en resolution de le combattre; mais, advertis de l'advantage du lieu, tant pour avoir les advenues difficiles que pour estre bien retranché et flanqué, ayant paru dans la plaine de Jasenueil, firent tenir bride en main à leur cavalerie, pendant que leur infanterie employoit le reste du jour en escarmouches avec celle du duc, lequel, le lendemain, prit le chemin de Poictiers.

Le prince de Condé lors, après plusieur desseins, delibera de s'asseurer d'un passage sur la riviere de Loire, pour plus librement rallier ses partisans, qui n'estoient encore tous avec luy; et, pour cet effet, s'achemina avec l'Admiral et son armée à Touars, et de là tira à Saumur, où Sainct-Sevar commandoit avec forte garnison; et d'autant que l'abbaye Sainct-Florent, où il y avoit quelques gens de pied, leur importoit pour la facilité du passage, d'Andelot l'assiege et la prend; et, pour revanche des soldats qui avoient esté tuez à Mirebeau, que Brissac et du Lude avoient pris quelques jours auparavant, ayant la capitulation par eux esté mal gardée, passe au fil de l'espée tous les soldats de la garnison.

Cependant le duc d'Anjou s'acheminoit à Loudun pour l'assieger, ce qui fit changer le dessein du prince de Condé, qui alla aussi-tost au-devant de luy, en intention de luy presenter la bataille, et furent trois ou quatre jours les deux armées à une lieue l'une de l'autre devant cette ville, avec une fiere et esgale contenance, sans beaucoup d'effet; mais enfin les plaintes universelles des soldats, ne pouvant permettre aux chefs de les tenir davantage à descouvert contre les glaces et l'aspreté d'un hyver tel qu'il faisoit lors, les fit separer le quatriesme jour; de sorte que le duc d'Anjou se retira à Chinon et de là envoya son armée en Limousin, et les princes avec l'Admiral à Niort, où la reyne de Navarre les vint trouver quelques jours après, avec laquelle ils delibererent de vendre et engager le temporel des ecclesiastiques pour subvenir aux affaires de leur party, comme ils firent et dont ils tirerent beaucoup d'argent.

La reyne d'Angleterre aussi, en ce mesme temps, à la sollicitation du cardinal de Chastillon, envoya à La Rochelle six canons, avec poudre, munitions et argent, et le prince de Condé, pour son remboursement, luy fit delivrer force metail, cloches et laines.

CHAPITRE III.

La Reyne mere offre la paix au prince de Condé. — Siege de Sancerre par les catholiques levé. — Prise de l'abbaye de Sainct Michel et des places de Saincte-Foy et Bergerac par les huguenots. — Defaite de Montgommery, son entreprise sur Lusignan manquée. — Entreprise sur Dieppe par Cateville et Lyndebeuf, decouverts et chastiez. — Autre entreprise des huguenots sur le Havre. — Exploits du duc d'Anjou en Angoumois. — Son dessein sur Coignac. — Il passe la Charente pour aller aux ennemis. — Son stratagesme pour leur oster la cognoissance de son passage

Lors la Reyne mere, fort ennuyée des troubles qui travailloient ce royaume, et toujours desireuse de chercher quelque remede au mal qui alloit croissant, envoya un nommé Portal, qui avoit esté long-temps prisonnier à la Conciergerie, au prince de Condé, pour lui faire quelque ouverture de paix, laquelle le Roy son

fils et elle embrasseroient avec toute sorte d'affection, s'il y vouloit entendre; et, après plusieurs demandes et repliques de part et d'autre, sans rien conclure, Portal ne remporta autre chose que des paroles pleines d'obeyssance et de service à Leurs Majestez, avec une lettre assez piquante contre ceux qui abusoient de leur authorité pour troubler le royaume, sous pretexte de religion.

Sur la fin de l'année, le comte de Martinengue, La Chastre et Antragues, assiegerent la ville de Sancerre, où, après avoir changé de batterie deux ou trois fois, et donné plusieurs assauts, enfin leverent le siege au mois de janvier 1569, pour joindre leurs forces aux ducs de Nemours et d'Aumale, commandez pour aller en Champagne, avec une grande et forte armée, afin d'empescher l'entrée du royaume au duc des Deux-Ponts, leur retraite ayant enflé tellement le courage des habitans de Sancerre, qu'ils entreprirent de bastire un fort sur la riviere de Loire, près du port Sainct-Thibaut, pour s'asseurer du passage et arrester les vaisseaux des marchands qui passeroient par-là; mais, bien-tost après, les plus hardis d'entre eux furent desfaits par les garnisons des villes de La Charité, Nevers, et habitans d'icelles qui s'assemblerent.

En ce mesme temps, quelques huguenots du bas Poictou prirent l'abbaye Sainct-Michel, où les religieux ne furent pas mieux traitez que les soldats qui estoient en garnison. Cependant l'armée huguenotte, qui avoit passé une partie de l'hyver en Poictou, s'acheminoit pour aller audevant des forces des vicomtes de Monclar, Bourniquet, Paulin, Gourdon et autres chefs, qui avoient cinq à six mille hommes de pied et six cens chevaux. Piles, ayant esté auparavant despesché vers eux pour les persuader de venir en l'armée, à quoy ne les ayant pu porter pour ne vouloir abandonner leur pays à la mercy des catholiques, et Montauban leur plus asseurée retraite en ce pays-là, reprit son chemin pour s'en revenir au camp des princes, et, passant en Perigord avec huit cens arquebusiers et six vingts chevaux qu'il y avoit levez, après avoir pris Saincte-Foy et Bergerac, mit tout à feu et à sang partout où il passa, pour venger, disoit-il, la mort de Mouvans et ses compagnons.

En ce mesme temps, le comte de Brissac, qui veilloit à toutes occasions, deffit la compagnie de Bressaut, et, peu de jours après, estant party de Lusignan avec son regiment et quelque cavalerie, chargea les troupes du comte de Montgommery, ainsi qu'il repassoit à un village appelé La Motte Sainct-Eloy, auquel plus de cinquante des siens furent couchez sur la place, et luy contraint de se sauver au chasteau, et abandonner son jeune frere, lequel fut pris et amené à Lusignan: ce qui donna sujet au comte, quelque temps après, de rechercher les moyens d'avoir la place par intelligence, et pour cet effet pratiqua le lieutenant de Guron, qui en estoit gouverneur, lequel luy promit de la luy mettre entre les mains; mais, n'ayant pu executer son malheureux dessein, après avoir tué quelques soldats qui estoient demeurez au chasteau pour la garde de la porte, pendant que les capitaines, accompagnez de la pluspart de leurs soldats, festinoient à la ville, fut payé enfin de sa perfidie; car le gouverneur, ayant gagné le donjon, assisté de ses compagnons, qui vinrent à son secours en fort grande diligence, sur l'advertissement qu'ils eurent de la trahison par un soldat qui s'estoit eschappé, luy fit quitter le chasteau avec la vie, et à tous ceux de son complot.

Il y eut aussi en ce mesme temps quelque entreprise sur Dieppe par Cateville et Lyndebeuf, laquelle estant decouverte par un sergent, le gouverneur en donna aussitost advis à La Meilleraye, lieutenant pour le Roy en Normandie, qui les envoya querir, et les ayant mis entre les mains du parlement de Rouen, ils eurent bientost après les testes tranchées par arrest du parlement; aucuns de la noblesse huguenotte du pays entreprirent aussi de se rendre maistres du Havre par le moyen de plusieurs partisans qu'ils avoient en la ville, lesquels, la nuit que l'execution de leur dessein se devoit faire, avoient promis de cadenasser et barrer les portes des catholiques, comme ils firent; mais Sarlabos, gouverneur de la ville, au premier bruit et allarme, donna si bon ordre aux portes et aux murailles, et à tous les endroits de la place, que par sa vigilance il empescha qu'elle ne tombast ce jour-là entre les mains des huguenots, beaucoup desquels de ceux de la ville se sauverent en Angleterre; les autres, qui furent apprehendez, furent bien-tost executez.

Cependant le duc d'Anjou, qui avoit reçu les troupes du comte de Tende, gouverneur de Provence, et qui attendoit de jour à autre les deux mille reistres que le comte Rhingrave et Bassompierre avoient amenez, lesquels s'estoient rafraichis autour de Poictiers, prit resolution de s'acheminer avec son armée en Angoumois pour combattre les princes avant que leurs forces fussent unies avec celles des vicomtes, qu'ils alloient prendre, et au secours qu'ils attendoient d'Allemagne. Pour cet effet, après avoir pris Ruffec et Meles en passant, il fit acheminer son avant-garde, conduite par le duc de Montpensier, à

Chasteau-Neuf, où estant arrivé le mercredy, neuviesme du mois de mars, envoya un trompette au capitaine du chasteau qui estoit escossois, pour le sommer de le luy remettre entre les mains, lequel fit au commencement contenance de se vouloir defendre; mais enfin, voyant arriver le mesme jour le duc d'Anjou avec le reste de l'armée, n'ayant que cinquante ou soixante soldats, et se voyant forcé, il se rendit à sa volonté et discretion. Lors le duc, estant maistre du chasteau, resolut d'y sejourner le lendemain, afin d'aviser à ce qui seroit de faire, tant pour l'ordre des magazins pour la suite de l'armée, qu'en attendant la refection du pont de la riviere de la Charante, que les ennemis avoient rompu, dont la charge fut donnée au president de Biragne, qui s'en acquitta fort bien.

Le vendredi, cinquiesme du mois, le duc, ayant advis que ses ennemis estoient à Coignac, resolut pour deux raisons d'aller devant cette ville : l'une, que se presentant devant icelle, si l'armée huguenotte y estoit, comme il se disoit, il esperoit qu'elle sortiroit, et que, ce faisant, il pourroit l'attirer au combat ; l'autre, qu'au pis aller il reconnoistroit la place pour après l'attaquer. Pour ces causes donc, s'y estant acheminé, il commanda au comte de Brissac, qui avoit avec lui la plus grande partie de la jeunesse, d'approcher le plus près qu'il pourroit, ce qu'il fit de telle façon, qu'il donna jusques dans les barrieres de la ville, d'où il ne sortit personne qu'un nommé Cabriane, qui fut prisonnier; cependant le comte recognut fort bien la place, comme firent, par le commandement du duc, les sieurs de Tavannes et de Losse, encore que l'on tirast infinis coups d'artillerie. Peu après, les ennemis se monstrerent de-là la riviere au-devant de Coignac venant de Xaintes, et demeurerent long-temps en bataille à la vue de nostre armée, qui s'avança à marcher vers Jarnac, tousjours estant la riviere entre nous et eux ; et voyant le duc d'Anjou qu'il estoit dejà tard, il se retira au Chasteau-Neuf où il arriva la nuit. Le samedy douziesme il y sejourna à cause que les ponts, tant le vieux que le nouveau, que l'on faisoit de batteaux, ausquels Biragne faisoit travailler avec toute la diligence possible, n'estoient encore parfaits. Cependant l'avant-garde de l'armée huguenotte parut sur une montagne au-devant d'iceux ponts, ce qui donna occasion à quelques soldats des nostres de se debander pour attaquer l'escarmouche, lesquels furent aussi-tost commandez de se retirer à leurs drapeaux, attendant la refection des ponts qui furent achevez sur la minuit.

Lors le passage estant ouvert, il fut resolu que deux heures après la cavalerie passeroit sur le vieux pont, et les Suisses et autres regimens de gens de pied sur celuy de bateaux, qui se rompit neantmoins pour l'extresme desir que chacun avoit d'estre de-là l'eau et voir les ennemis. Après avoir esté refait du mieux que l'on put, trois heures après, toute l'infanterie passa, hormis huit cens hommes de pied et quatre cens chevaux que le duc avoit ordonnés dès le soir pour demeurer deçà l'eau, sur le haut de la montagne, près de Chasteau-Neuf, pour couvrir le bagage que l'on avoit laissé, et faire croire aux ennemis que c'estoit le gros de l'armée, ce qui servit bien, estant donc nostre armée passée en cette sorte avec toute la diligence qu'il fut possible, aussi peu prevue par le prince de Condé et l'Admiral, qu'elle fut bien entreprise par le duc d'Anjou et heureusement conduite par Tavannes et Biron.

CHAPITRE IV.

Le duc d'Anjou se prepare à donner bataille. — Premieres approches de la bataille de Jarnac. — Le sieur de Castelnau-Mauvissiere employé en cette fameuse journée. — L'Admiral contraint d'accepter le combat. — Attaque du duc de Montpensier. — Arrivée du prince de Condé au combat. — Il charge le duc d'Anjou. — Sa mort. — Defaite des huguenots. — Leur retraite, et du sieur d'Acier. — Nombre des morts et des prisonniers à la bataille de Jarnac. — Le duc d'Anjou donne au duc de Longueville le corps du prince de Condé, et depesche à la Cour le sieur de Castelnau-Mauvissiere.

Le duc, voyant que ce jour il seroit prest de voir les ennemis, ayant suivy sa bonne et louable coustume, qui estoit de commencer sa matinée par se recommander à Dieu, voulut recevoir le corps precieux de Nostre Seigneur, comme firent les princes et quelques capitaines de notre armées; puis après commanda aux sieurs de Carnavalet et de Losse d'aller recognoistre l'endroit où estoit l'ennemi. Ils n'eurent pas fait long chemin qu'ils virent paroistre soixante chevaux au haut de la montagne ; et, quasi en mesme temps, un capitaine provençal nommé Vins, de la maison du duc et neveu de Carces, qui conduisoit cinquante arquebusiers à cheval, s'avança à eux, et les ayant joints, leur dit qu'il avoit eu commandement de faire ce qu'ils luy ordonneroient. Lors Carnavalet et de Losse luy donnerent advis d'aller jusques au village qui estoit bien près de là, ce qu'il fit et y donna si furieusement, que trouvant une cornette des ennemis il la mit en tel desordre, que beaucoup d'iceux s'estans plus aidez de leurs esperons que

de leurs espées, il en amena quinze ou vingt prisonniers, qui asseurerent que l'Admiral et d'Andelot estoient avec toutes les forces de l'armée, et y avoit apparence de bataille. Cependant le duc d'Anjou, pour gagner toujours temps, fit avancer son avant-garde, conduite, comme j'ay dit, par le duc de Montpensier, de façon que presque en mesme temps arriverent le duc de Guise et le vicomte de Martigues, qui marchoient devant avec leurs regimens de cavalerie.

Lors l'ennemy parut en bien grand nombre, estant desjà entre dix à onze heures du matin au bas de la montagne, du costé de Jarnac; au mesme temps le vicomte de Martigues, assisté de Malicorne, de Pompadour, Lanssac, Fervacques, Fontaines et autres, qui faisoient près de six cens chevaux, attaqua l'escarmouche de telle sorte, qu'ayant donné en queue sur le regiment de Puviaut, qui partoit de Vibrac, il tailla en pieces quelques-uns et mit les autres en grand desordre, qui se retirent vers Jarnac, et, rencontrans quelques troupes des leurs sur le haut d'une petite montagne, firent teste en cet endroit, aussi qu'il y avoit un ruisseau bien mal aisé à passer, où l'Admiral avoit envoyé mille arquebusiers pour garder ce passage avec quelque cavalerie commandée par La Louë, afin d'avoir cependant moyen de rassembler de tous costez les forces de leur armée, qui estoient fort separées.

Lors le duc de Montpensier commanda à Cossins et à moy d'aller recognoistre le ruisseau, pour voir s'il seroit aisé à passer, lequel ayant bien recognu et fait nostre rapport, suivant nostre advis, le duc commanda au comte de Brissac avec son regiment de gagner le passage du ruisseau, ce qui fut fait et passé à la vue de la cavalerie des ennemis, qui vinrent au-devant et fort bien à la charge, et sur tous autres d'Andelot, La Nouë et La Louë, qui firent tout devoir de bons combattans; mais, voyans les arquebusiers en fort grand desordre, et qu'ils estoient attaqués en divers endroits, et que toute nostre armée s'avançoit à eux, commencerent à se retirer peu à peu.

Lors l'Admiral, lequel ne s'estoit jusques-là pu resoudre à la bataille, d'autant qu'il estoit beaucoup plus foible et qu'il vouloit attendre qu'il eust uni ses forces, se voyant forcé de combattre, envoya Montaigu au prince de Condé qui estoit à Jarnac, afin qu'il s'avançast avec la bataille, à cause qu'il ne pouvoit plus reculer. Cependant le duc de Montpensier, qui avoit reçu le commandement du duc de combattre, et passer sur le ventre à tout ce qui se rencontreroit devant luy, estant accompagné de Montsallais, de Clermont-Tallard, du baron de Senecé, Prasslin et plusieurs autres, qui avoient des compagnies de gens-d'armes et de chevaux legers, donna avec grande furie sur la queue des ennemis, entre lesquels l'Admiral, d'Andelot et La Nouë, qui rallierent ce qu'ils avoient de cavalerie, firent un tel effort pour soutenir le choc, que plusieurs, de part et d'autre, furent tuez et blessez, comme aussi en un passage que Fontrailles, qui commandoit à un regiment de mille hommes, avec Clavau et Languillier, avoient quelque temps deffendu sur une chaussée d'estang, dans lequel après avoir esté forcez, plusieurs furent vus tomber par la presse qu'ils avoient au passage. Ce que voyant, le prince de Condé qui y estoit arrivé en la plus grande diligence qu'il avoit pu, ayant avec luy Montgommery, les comtes de La Rochefoucauld et de Choisy, Chandenier, le baron de Montandre, Rosny, Renty, Montjan, Chastelier, Portaut, et plusieurs autres qui avoient des troupes, vint si furieusement à la charge, qu'il arresta fort court nostre avant-garde, et renversa les premiers qui l'affronterent; mais à l'instant le duc d'Anjou, qui avoit tousjours auprès de luy Tavannes, comme l'un des plus experimentez capitaines de nostre armée, s'estant avancé à la main droite du costé de l'estang, accompagné du comte Rhingrave et Bassompierre avec leurs reistres et autres troupes françoises du comte de Tende, le chargea en flanc avec tant de furie, que beaucoup ne pouvant soustenir une si rude rencontre, estans en fort grand desordre, furent mis à vauderoute; quelques-uns tinrent ferme et aimerent mieux mourir en combattant, ou tomber à la mercy de leurs ennemis, que de tourner le dos; quelques autres se retirerent.

Ce fut lors que le prince de Condé, ayant eu son cheval blessé, et luy porté par terre, et abandonné des siens, appella Argens, qui passoit devant luy, auquel il donna sa foy et son espée pour estre son prisonnier; mais bientost après ayant esté recognu, il reçut un coup de pistolet par Montesquiou, dont il mourut aussi-tost (1), laissant à la posterité memoire d'un des plus genereux princes qui ayent esté en son temps. Lors l'Admiral et d'Andelot, ne pouvans arrester le cours de leur cavalerie, et aussi peu leur infanterie, firent leur retraite avec peu de gens à Sainct-Jean-d'Angely, d'où après ils partirent pour aller trouver les jeunes princes de Navarre et de Condé, qui s'estoient retirez à Xaintes, où une partie de leur cavallerie se rendit, et toute leur infanterie à Coignac. D'Acier, qui en estoit

(1) Il étoit âgé de trente-neuf ans.

parti ce matin-là, faisoit marcher en la plus grande diligence qu'il pouvoit trois mille arquebusiers pour se trouver à la bataille; mais, estant adverty sur le chemin de la perte d'icelle, par ceux qui n'avoient attendu d'en voir la fin, fit avancer son infanterie vers Jarnac; et tost après, sçachant que nostre armée s'y acheminoit, il passa l'eau avec ses gens de pied pour reprendre la route de Coignac, ayant fait rompre les ponts pour favoriser sa retraite.

Avec le prince de Condé plus de cent gentilshommes huguenots finirent leurs jours en cette bataille, et entr'autres Montejan, de Bretagne; Chandenier, Chatelier, Portaut, les deux Mambrez, du Maine, Renty, Guitiniere, Janissac, Bussiere, Stuart, escossois, qui tua le Connestable, le capitaine Chaumont, le chevalier de Goulaine, Preaux, Bilernac, Vines, cornette du prince de Navarre, les deux Vandeuvres, Beaumont qui blessa le duc de Nevers, Sainct-Brice, La Pailliere, Mesanchere, et plusieurs autres. Le nombre des prisonniers ne fut pas moindre, et entr'autres La Nouë, qui a depuis esté eschangé avec Sessac, lieutenant du duc de Guise, qui avoit esté pris quelque temps auparavant en une hostellerie, s'acheminant de la Cour en nostre camp, et avec luy Pont, de Bretagne, Corbouson, lieutenant du prince de Condé, et son enseigne Fonteraille, Spondillan, capitaine de ses gardes; l'evesque de Cominges, bastard du feu roy de Navarre, le comte de Choisy, Saincte-Mesme, le baron de Rosny, le fils aisné de Clermont d'Amboise, Liniere, Guerchy, enseigne de l'Admiral, Belleville, Languillier, le jeune Chaumont, Cognée, Bigni, et plusieurs autres. Des nostres furent tuez Montsallays, le baron d'Ingrande et de Prunay, Moncauré, le jeune Marcins, Nostraure, Mangotiere et le capitaine Gardouch, du regiment du comte de Brissac, peu d'autres. Entre les blessez, les plus signalez furent Bassompierre, Clermont-Tallard, Praslin, le baron de Senecé, le comte de La Mirande, La Riviere, capitaine des gardes du duc, Aussun, Yves, lieutenant de Chauvigny, Vince, escuyer d'escurie du duc, le jeune Lanssac, le chevalier de Chemeraut, Mutio Frangipani, et quelques autres.

Après cette victoire, le duc s'estant retiré le treiziesme mars à Jarnac, abandonné des ennemis [lieu où il donna le corps du prince de Condé mort au duc de Longueville, sur la requeste qu'il luy en fit], ayant rendu grace à Dieu, il despescha le soir mesme Lossé pour faire sçavoir l'heureux succez de ses armes à Leurs Majestez, lesquelles je fus trouver quatre jours après de la part du duc, pour faire avancer les levées des reistres que le marquis de Bade avoit promis de faire pour le service du Roy, qui luy avoit fait tenir de l'argent pour cet effet, il y avoit desjà quelque temps.

CHAPITRE V.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiere, envoyé par le Roy querir du secours en Allemagne, l'amene en quinze jours; est renvoyé en Flandre vers le duc d'Alve pour un autre secours. — Raison du secours promis par le duc d'Alve. — Vanité du duc d'Alve, ses executions sanglantes aux Pays-Bas. — Diligence du sieur de Castelnau-Mauvissiere en la conduite du secours donné au Roy par le duc d'Alve. — Mesintelligence pernicieuse entre les ducs de Nemours et d'Aumale, favorable au passage du duc de Deux-Ponts. — Escarmouche de Nuyts. — Le duc de Deux-Ponts passe partout à la vuë de nostre armée par la faute des chefs; prend la ville de La Charité-sur-Loire.

Je ne fus pas si-tost arrivé près de Leurs Majestez, qu'après leur avoir reconfirmé ce que Losse leur avoit dit, à quoy je ne pus rien adjouster, sinon le nombre plus asseuré des morts, prisonniers et blessez de part et d'autre, qu'il n'avoit pu sçavoir au vray à cause de son soudain partement, qu'ils me despescherent aussitost vers le marquis, pour le faire haster de venir; ce que je fis avec telle diligence, qu'en quinze jours je luy fis passer le Rhin, nonobstant les levées que faisoit le duc de Deux-Ponts, qui pouvoient estre cinq mille reistres et quatre mille lanskenets.

Estant arrivé à Mets avec le marquis, Sa Majesté me commanda incontinent après d'aller trouver le duc d'Alve, et le prier d'un second secours, et tel que l'ambassadeur du roy d'Espagne avoit fait esperer au Roy, comme estant leurs interets joints et communs à la ruine des huguenots, autant factieux et rebelles en Flandre que nos huguenots en France; s'asseurant qu'estant son secours joint à l'armée que commandoient les ducs de Nemours et d'Aumale, lesquels Sa Majeste avoit fait alternativement ses lieutenans-generaux en l'armée de Champagne, il empescheroit l'entrée du royaume au duc des Deux-Ponts, ou pour le moins, avant qu'il passast plus avant, seroit combattu en telle sorte qu'il ne luy resteroit qu'un repentir d'avoir entrepris legerement l'injuste defense de mauvais sujets contre leur Roy.

Ce qu'ayant fait entendre au duc, je le trouvay beaucoup plus prompt au secours que je luy demandois, qu'il n'avoit esté avant la bataille Sainct-Denys; aussi qu'il estoit piqué au jeu, et

fort animé contre les huguenots de France, qui avoient, incontinent après la publication de la paix et de l'edict en France, aidé à entretenir en Flandre la guerre qu'il faisoit au prince d'Orange, comte Ludovic, son frere, et de Mansfeld, ayant envoyé douze cornettes et deux mille hommes de pied sous la charge de Genlis, Morvilliers, marquis de Renel, et Dautricour, Mouy, Renty, Esternay, Feuquieres et quelques autres, lesquels estans demeurez en Brabant après ces troisiesmes troubles et retraites des princes à La Rochelle, ne s'estoient voulu hasarder de venir en France, et la traverser : ce qu'ils n'eussent pu faire aussi sans grand peril; lesquelles troupes ont depuis bien aidé à faciliter le passage du duc des Deux-Ponts.

Mais, pour retourner au duc d'Alve, après m'avoir fait mille protestations du desir qu'il avoit de servir Leurs Majestez en cette occasion et en toutes autres, il m'assura qu'il me donneroit dans dix jours deux mille hommes de pied, et deux mille cinq cens bons reistres, sous la charge du comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, me priant d'en escrire à Leurs Majestez, et leur confirmer toutes assurances de son entière affection à leur service, leur donnant conseil et advis de ne faire jamais paix avec leurs sujets rebelles, et encore moins avec des huguenots ; mais bien de les exterminer, et traiter les chefs, s'ils pouvoient jamais tomber entre leurs mains, de mesme qu'il avoit fait les comtes d'Egmont et de Horne, ausquels il avoit fait trancher les testes, pour avoir esté factieux et rebelles au roy d'Espagne leur maistre, bien que tous deux fussent fort recommandables pour la grandeur de leurs maisons et de leurs services, s'estant le comte d'Egmont fort signalé à la journée de Sainct-Quentin, pour avoir bien fait et esté en partie cause du desastre des François et prise du Connestable, comme aussi de la defaite du mareschal de Termes à Gravelines, adjoustant le duc d'Alve beaucoup de discours de ses faits et de la bataille d'Emden, qu'il avoit gagnée sur les Gueux, avec mille paroles pleines de braveries et d'ostentations accoustumées à ceux de sa nation, qui seroient trop inutiles d'inserer en ces Memoires.

Donc, pour ne perdre temps pendant mon sejour, ayant donné l'ordre que ses troupes fussent prestes, après qu'elles eurent fait monstre, et que j'eus pris congé de luy, je les fis acheminer avec telle diligence, qu'en moins de dix jours nous joignismes l'armée des ducs de Nemours et d'Aumale en Bourgogne, assez à temps pour combattre le duc des Deux-Ponts, aussi fort en cavalerie, mais moindre en infanterie que nous, si ces deux generaux eussent esté bien unis, et eussent pris les occasions qui s'offrirent deux ou trois fois de le combattre avec avantage, en dix-sept jours que nostre armée costoya la sienne, qui ne fut jamais attaquée qu'en quelques logemens, à diverses et legeres escarmouches, sinon à Nuyts au passage de la riviere, auquel il sembloit que le combat dust estre plus grand qu'il ne fut.

Mais le duc d'Aumale se contenta, pour ce jour-là, de repousser un regiment de cavalerie commandé par Schomberg, lequel le duc des Deux-Ponts, qui estoit logé à l'abbaye de Cisteaux, avoit fait avancer pour passer la riviere; ce qu'ayant fait, fut contraint de retourner avec perte de quarante ou cinquante des siens, avec quelques prisonniers; mais estant soustenu de leur cavalerie, il fit ferme. Lors le duc d'Aumale commanda au comte de Charny, qui avoit commencé cette premiere charge avec les compagnies du duc de Lorraine, du marquis de Pont son fils, et autres troupes, de tenir bride en main, en partie à cause que l'artillerie des huguenots, qui estoit pointée sur une colline du costé de l'abbaye, endommageoit nostre cavalerie ; ce qui fut cause que chascun regardant la contenance de son compagnon pour prendre son advantage, le reste du jour se passa en escarmouches assez legeres entre les gens de pied.

Le lendemain, le duc des Deux-Ponts, qui n'avoit autre but que de tirer pays, se remit en campagne, et, s'estant avancé quelques jours sur nostre armée [qui, après cette journée, demeura derriere], prit le chemin de la ville de Beaune, devant laquelle il sejourna deux jours, attendant ses chariots et bagages ; de là fut à Treschasteau, où il passa la riviere avec aussi peu de peine qu'il avoit fait auparavant celle de Saverne, encore que l'armée des ducs de Nemours et d'Aumale fust campée à Sainct-Jean près de là, pour le passage du Pont-sur-Saosne, qu'il passa aussi sans contredit, la riviere estant gueable en plusieurs endroits : c'est ce qui fut cause que les gens de pied que le duc d'Aumale avoit envoyez pour garder, tant ce passage que celuy de Montreuil, l'abandonnerent.

Mais, pour retourner au lieu où j'ay fait la disgression de Treschasteau, le duc des Deux-Ponts, ayant gagné le pays d'Auxerrois, ne pensa plus qu'à s'asseurer d'un passage sur la riviere de Loire : pour cet effet, ayant eu advis par Guerchi, qui estoit venu au devant de lui, du peu de gens de guerre qu'il y avoit dans La Charité, prit resolution de l'assieger, et aussi-tost envoya le marquis de Renel, Mouy, Hautricour, avec six cens chevaux et autant

d'arquebusiers à cheval, pour l'investir; lesquels, après avoir passé l'eau à Pouilly, gagnerent bientost le faux-bourg du Pont, où ils se logerent. Peu après, le duc estant arrivé avec son armée, qui fut environ le dixiesme de may, fit camper ses lanskenets aux deux vallons lesquels regardent la porte de Nevers : estant iceux couverts de vignes qui sont là autour, et ayant logé trois coulevrines sur un terrain qui est elevé, fit battre la porte de Nevers et sa courtine. Le marquis de Renel, d'autre part, avec trois moyennes, faisoit battre tout le long de la courtine pour empescher les assiegez de reparer les bresches qu'y faisoit la batterie du duc, qui continuoit sans relasche, en sorte que le capitaine ayant abandonné la place sur le pretexte qu'il prit [fort mauvais, toutesfois] d'aller luy-mesme donner advis au duc d'Anjou du peu de moyen qu'il y avoit de conserver la ville, si elle n'estoit promptement secourue, les habitans bientost après demanderent à parlementer pour avoir armes, vies et bagues sauves : mais les François, autant desireux de l'honneur que du butin, s'estant hasardez de monter la nuit par une corde en un certain endroit de la muraille mal gardé, qui leur fut enseigné par quelques gens de la ville, entrerent file à file les uns après les autres, et bientost après les lanskenets les suivirent pour avoir leur bonne part du butin. Le duc perdit fort peu de gens; entr'autres Duilly, lorrain, gendre du mareschal Vieilleville, y fut frappé d'un boulet d'une des pieces qui sortit de la ville, dont il mourut; de ceux de la ville il y en eut bien soixante de tuez; Guerchi y fut laissé gouverneur avec cinq compagnies de gens de pied et quelque cavalerie.

CHAPITRE VI.

Importance de la perte de La Charité. — Le roy de Navarre fait chef du party huguenot par la mort du prince de Condé, conjointement avec le jeune prince de Condé. — Le sieur de Castelnau-Mauvissiere envoyé à la Cour par le duc d'Aumale, renvoyé par le Roy au duc d'Anjou. — Exploits du duc d'Anjou en Xaintonge, Angoumois et Limousin. — Mecontentement de son armée. — La Reyne mere vient à Limoges pour y mettre ordre. — Subvention des ecclesiastiques de France par la vente de leur temporel. — Le sieur de Terride fait la guerre à la reyne de Navarre. — Mort du duc des Deux-Ponts. — L'Admiral arrive à l'armée du duc. — Medaille de la reyne de Navarre, et sa devise. — Remonstrance des huguenots au Roy et leur manifeste. — Response au Roy. — Lettres et protestations de l'Admiral au mareschal de Montmorency.

Par la prise de cette place, le duc des Deux-Ponts advança son chemin de beaucoup de pays qu'il luy eust fallu traverser pour joindre le camp des princes de Navarre et de Condé, le premier ayant esté eslu chef des huguenots incontinent après la mort du prince de Condé, auquel le jeune prince son fils fut donné pour adjoint, l'Admiral demeurant tousjours le principal gouverneur et conseiller en toutes les affaires des huguenots, que je laisseray acheminer en Angoumois et Perigueux, sur l'advis qu'ils eurent de la prise de La Charité, et venue du duc des Deux-Ponts, pour aller au-devant de luy, afin de retourner au duc d'Aumale : lequel estant demeuré seul lieutenant-general à l'occasion de la maladie du duc de Nemours, qui s'estoit retiré, et une partie de l'armée desbandée, deux jours après la rencontre de Nuyts, ayant tenu conseil de ce qu'il avoit affaire, me choisit pour aller trouver Leurs Majestez, afin de leur faire entendre ce qui s'estoit passé en tout son voyage, et aussi pour remettre la charge de lieutenant-general de l'armée qu'il commandoit, entre les mains du duc d'Anjou, et leur oster la mauvaise impression qu'on avoit voulu donner de luy, pour n'avoir empesché l'entrée du royaume au duc des Deux-Ponts, et se justifier d'autres mauvais offices que quelques-uns luy avoient voulu rendre à la Cour et au conseil.

Estant donc arrivé près de Leurs Majestez, après leur avoir rendu compte de mon voyage vers le duc d'Albe, et de beaucoup de particularitez des ducs de Nemours et d'Aumale, dont estant mieux esclaircies elles demeurerent plus satisfaites, deux ou trois jours après, elles me commanderent d'aller trouver le duc d'Anjou, lequel courant la Xaintonge, l'Angoumois et Limousin, avoit reduit en l'obeyssance du Roy les places de Mussidan et Aubeterre, afin qu'il fist advancer le reste des forces qui estoient avec le duc d'Aumale pour combattre les princes avant qu'ils pussent estre unis au duc de Deux-Ponts, estant leurs conjonctions l'establissement de toutes leurs affaires. Or, comme j'avois recogneu Leurs Majestez mal satisfaites des ducs de Nemours et d'Aumale, je trouvay que le duc d'Anjou ne l'estoit pas moins de beaucoup de capitaines de son armée, qui, à faute de payement, demandoient congé de se retirer en leurs maisons, comme quelques-uns avoient fait : la pluspart aussi des soldats se desbandoient tous les jours, tant à faute de payement que pource qu'ils avoient grandement paty en l'armée, en partie à cause de l'hyver, qui avoit esté fort grand cette année, et de beaucoup de maladies qu'ils avoient reçues, dont grand nombre estoient morts; en sorte que l'infanterie estoit reduite à une moitié, la cavallerie au tiers, à qui il estoit

deu près de trois mois de leurs services : ce qui donnoit beaucoup de mescontentement au duc, qui recevoit les plaintes d'un chacun ; aussi blasmoit-il fort ceux qui estoient du conseil de Leurs Majestez, pour le peu d'ordre qu'ils apportoient de faire tenir de l'argent, à quoy, de leur costé, ils estoient assez empeschez, s'estonnans comme les huguenots, qui en devoient bien avoir moins, pouvoient entretenir si long-temps une armée sur pied, et faire venir tant d'estrangers, ausquels il falloit beaucoup d'argent.

Ce qui fit resoudre la Reyne mere quelques jours après de venir à Limoges, tant pour voir quels moyens il y auroit de faire une bonne paix, que pour adviser, en cas qu'elle ne se peust faire si-tost, aux remedes necessaires pour la conservation de l'Estat, comme aussi pour donner courage aux gens de guerre, et les contenter par belles paroles et promesses, attendant que partie de la levée fust faite des deniers de la subvention que les ecclesiastiques faisoient à Sa Majesté par la vente et alienation de leur temporel, jusques à la concurrence de cinquante mille escus de rente, suivant la bulle et permission du Pape.

Mais, pour retourner à l'armée des princes, laquelle, comme j'ay dit, s'estoit acheminée sur la fin de may pour venir au-devant du duc à Nantrou, qui fut pris sur quelques soixante soldats, les princes et l'Admiral y ayans sejourné deux jours, ils depescherent le comte de Montgommery pour aller en Gascogne, afin de commander à l'armée des vicomtes, qui ne pouvoient s'accorder pour la jalousie du commandement, et aussi pour s'opposer aux desseins de Terride, qui commençoit fort à ruiner les affaires de la reyne de Navarre ; et ayant passé la Vienne deux lieues au-dessus de Limoges, le neuviesme juin arriverent à Chalus : le gué de Verthamont, proche le village de mesme nom, est sur la riviere de Vienne à cette distance de Limoges, d'où l'Admiral partit avec quelques chefs de l'armée huguenotte, pour aller recevoir le duc des Deux-Ponts ; mais l'onziesme il le trouva mort à Escars, ayant long-temps auparavant esté travaillé d'une fievre quarte, ensuite de laquelle une fievre continuë luy fit perdre l'esperance de venir à chef de son dessein encommencé, lequel il exhorta tous les chefs de son armée de suivre avec la mesme resolution qu'il quittoit la lumiere du jour pour jouir de celle du ciel, estant le deuil et tristesse par la mort de ce prince, à la charge duquel succeda le comte de Mansfeld, entremeslée de joye que les chefs avoient de se voir.

L'Admiral fit present aux principaux d'une quantité de chaisnes d'or, avec quelques medailles, retirant (1) à une portugaise, que la reyne de Navarre avoit fait faire par son conseil, sur lesquelles ces mots estoient engravez : PAIX ASSEURÉE, VICTOIRE ENTIERE, OU MORT HONNESTE, et au revers le nom d'elle et de son fils, prince de Bearn, pour montrer la resolution qu'elle et son fils avoient prise de mourir constamment pour la deffence d'une mesme religion, et aussi pour unir davantage les cœurs et volontez de ceste armée estrangere, en la continuation de ceste guerre et association de leurs armées, desquelles la jonction entiere se fit à Sainct-Yrier le vingt-troisiesme de juin 1569, où, par le commandement des princes, les reistres ayant fait la reveue de leurs gens, ils firent monstre et receurent argent. Peu de jours après, les princes, de l'advis de l'Admiral, firent dresser une requeste pour l'envoyer au Roy, au nom de tous les huguenots de France, par laquelle ils exposoient toutes les causes de leurs plaintes, et justes deffences pour le fait de leur religion, l'exercice de laquelle ils supplioient très-humblement Sa Majesté de vouloir octroyer libre à ses sujets, avec les seuretez requises, sans aucune exception ny modification, protestant que si, en quelques points de la confession de foy auparavant presentée à Sa Majesté par les Eglises de France, on leur pouvoit enseigner par la parole de Dieu comprise ès livres canoniques qu'ils estoient esloignez de la doctrine des apostres et prophetes, de ceder très-volontiers à ceux qui les instruiroient mieux. C'estoit le sommaire de leur demande, de laquelle ces deux articles estoient les plus importans, et de plus difficile accommodement. Ils asseuroient aussi Sa Majesté qu'ils ne desiroient rien plus que la convocation d'un concile libre et general, et protestoient, encore qu'ils eussent uny toutes leurs forces, d'entendre plus volontiers qu'auparavant à une bonne paix, le seul et unique moyen de reconcilier et reunir tous ses sujets à son obeissance.

L'Estrange ayant esté deputé pour la presenter à Sa Majesté, fut trouver le duc d'Anjou de la part des princes, pour avoir son passeport, mais il ne put tirer autre response, sinon, qu'il en donneroit advis à Sa Majesté, pour sçavoir si elle auroit agreable qu'elle l'octroyast : et d'autant que l'on jugeoit bien que cette requeste n'avoit esté faite que par forme, et que leur intention n'estoit pas de desarmer, que sous des conditions trop avantageuses, le Roy ne fit autre response, sinon qu'il ne vouloit rien voir

(1) Ressemblant.

ny entendre, que premierement les huguenots ne se fussent rangez au devoir que des fideles sujets doivent à leur prince; mais le mareschal de Montmorency, à qui l'Admiral en avoit escrit et renvoyé copie de la requeste, l'asseura, par la response qu'il luy fit, que Sa Majesté, lors que les huguenots de France se seroient mis à leur devoir, les recevroit tousjours comme ses sujets, et oublíroit le passé. Quelques jours après, l'Admiral luy en escrivit une autre, par laquelle il tesmoignoit avoir une extreme compassion de voir la ruine et desolation prochaine de la France, à quoy, puisque ses ennemis ne vouloient apporter autre remede, il avoit au moins ce contentement d'avoir recherché, autant qu'il luy avoit esté possible, de pacifier les troubles de ce royaume, appellant Dieu et tous les princes de l'Europe pour juges de son intention, qui seroit tousjours portée au service du Roy, et à se maintenir avec tous les protestans de France, en l'exercice de sa religion contre la violence de ses ennemis : ce sont les mesmes termes de sa lettre.

CHAPITRE VII.

La Reyne veut voir en bataille l'armée du duc d'Anjou, qui vouloit combattre les huguenots. — L'Admiral le vient attaquer; et, après une sanglante escarmouche, les deux armées se separent. — Le comte du Lude assiege Niort; il est contraint de lever le siege, et les huguenots prennent plusieurs places en Poictou. — Dessein de l'Admiral sur le Poictou. — Le duc de Guise se jette dans Poictiers. — Attaque des fauxbourgs de Poictiers, secourus par le duc de Guise, et enfin emportez. — Poictiers assiegé par l'Admiral. — Les sieurs d'Onoux et de Briançon tuez au siege. — Le duc de Guise et le comte du Lude encouragent les habitans. — Grand service du duc de Guise en la defense de Poictiers, et du comte du Lude. — Second assaut bravement soutenu par ceux de Poictiers. — Siege de Chastellerault par le duc d'Anjou, pour faire diversion et faire lever celuy de Poictiers.

Cependant le duc d'Anjou, qui avoit reçu le reste des forces du duc d'Aumale, comme aussi le secours de trois mille hommes de pied et douze cens chevaux que le Pape envoya à Sa Majesté, sous la conduite du comte Santaflor son neveu, lesquelles troupes ne remplaçoient toutesfois pas celles qui s'estoient debandées, et à qui il avoit esté contraint de donner congé, comme j'ay dit cy-dessus; après avoir esté quelques jours à Limoges avec la Reyne sa mere, laquelle, accompagnée des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, voulut voir l'armée en bataille, visiter toutes les bandes, et exhorter les capitaines et soldats de faire leur devoir, leur promettant qu'outre leur solde qu'ils recevroient bientost, Sa Majesté recognoistroit leur fidele service, fit dessein de s'approcher plus près des ennemis afin de les combattre, selon l'occasion et le lieu qui luy seroit plus favorable et avantageux : resolution toutesfois prise contre l'opinion du cardinal de Lorraine et autres chefs de l'armée, qui estoient d'advis qu'il falloit attendre que les troupes qui s'estoient allées rafraischir fussent venues, et toutes les forces du Roy ensemble, pour venir à un combat general, comme il s'est fait depuis.

Le duc neantmoins ayant suivi sa resolution premiere, son armée ne fut pas campée à La Rochelabeille, environ une lieue de Sainct-Yrier, que, bien que les avenues fussent assez difficiles, tant pour la situation du lieu que pour les retranchemens que le duc avoit fait faire, le lendemain matin l'armée huguenotte ne marchast en bataille, en sorte que le premier corps de garde, composé du regiment de Strossi, qui s'estoit avancé au-delà de la chaussée de l'estang, l'eut bientost sur les bras; Piles avec son regiment ayant commencé la charge, de prime abord fut repoussé si brusquement qu'il en demeura plus de cinquante des siens sur la place; et les autres commençoient desjà à prendre party de se retirer, lorsque l'Admiral, qui menoit l'avant-garde, commanda à Moüy et Rouvré avec leurs regimens de s'avancer pour les soustenir, et en mesme temps Beauvais La Nocle et La Louë, avec trois cens chevaux, les chargerent en flanc, si bien que le capitaine Sainct-Loup, lieutenant de Strossi, qui s'estoit avancé au-delà du vallon, soustenu de quatre cornettes italiennes, fut contraint de se retirer dans ses barricades, lesquelles estant assaillies en divers endroits, tant de la cavalerie que de l'infanterie, enfin furent forcées, et Strossi, après avoir fait tout devoir de bon capitaine, ne voulant gagner la montagne, comme quelques autres firent, fut prisonnier; et son lieutenant tué sur la place, auquel plus de quatre cens soldats des siens firent compagnie; lors l'Admiral ne voulant se hasarder de passer plus outre et poursuivre le premier succès de cette charge., commanda à la cavalerie de se retirer chacun sous sa cornette et l'infanterie sous son drapeau, aussi que nostre artillerie pointée sur une colline commençoit fort à les endommager.

La pluye, qui fut continuelle ce jour-là, fut aussi en partie cause que le duc d'Anjou ne voulut hasarder la bataille; le lendemain se passa en legeres escarmouches, et le troisiesme jour l'armée des princes s'estant eloignée de la nostre,

le duc resolut de la licencier pour l'envoyer rafraischir aux garnisons prochaines de la Guyenne, tant parce qu'elle estoit fort harassée à cause des grandes traites et continuelles courvées qu'elle avoit fait, que pour la disette et necessité de vivres qu'il y avoit en Limousin ; en sorte que la pluspart des soldats y mouroient de faim, et n'y trouvoit-on plus de foin ny d'avoine pour les chevaux : peu de jours après, le duc d'Anjou partit pour aller à Tours, où il demeura quelque temps avec Leurs Majestez.

Cependant le comte du Lude, qui estoit demeuré en Poictou avec quatre mille hommes de pied et quelque cavalerie, tant pour la conservation des villes qui estoient sous l'obeyssance du Roy, que pour reduire, comme il se promettoit faire, celles qui tenoient contre son service, estoit bien empesché au siege de Niort, où, après avoir esté quelque temps et donné plusieurs assauts, il fut contraint, par le secours de Telligny et Pivaut, d'en lever le siege avec perte de plus de trois cens des siens, et ainsi se retira à Poictiers afin de pourvoir à la conservation de la ville, où je le laisseray jusques à ce qu'il y soit assiegé, pour retourner à l'armée des princes, laquelle incontinent après le licenciement de la nostre, prit plusieurs petites places, comme Saint-Sulpice, Branthome, Chasteau-l'Évesque, La Chapelle, Confolan, Chabannois et autres, tant pour tenir le pays en subjection, que pour faire contribuer les habitans d'icelles, et de quelques autres en donner le pillage à ses soldats; puis, sur la fin de juin, s'achemina en Poictou, où l'Admiral avoit basti les desseins de sa premiere conqueste et plus asseurée retraite.

Et d'autant que Poictiers est la principale de la province, et celle qui pouvoit plus nuire et servir à leurs desseins, avant que d'entreprendre le siege comme il avoit projetté, il fust d'advis, pour la resserrer davantage, de commencer aux plus faciles; pour cet effet, ayant envoyé La Louë devant Chastelleraut, par l'intelligence qu'il avoit avec aucuns habitans, quelques jours après il la prit par composition, ensuite de laquelle Lusignan assiegé et battu furieusement, Guron, gouverneur de la place, la rendit aussi par composition, qui fut de sortir vie et bagues sauves.

Cependant le duc d'Anjou, prevoyant le siege de Poictiers, pour l'asseurer depescha le duc de Guise avec douze cens chevaux, ainsi qu'il avoit demandé, pour le desir qu'il avoit de faire un service signalé à Sa Majesté en cette occasion; lequel, suivant l'ancienne valeur de ses peres, estant accompagné du marquis du Maine (1) son frere, de Sforce, frere du comte de Santaflor, Montpesat, Mortemar et plusieurs autres gentilshommes françois, y entra le deuxiesme de juillet 1569, deux jours auparavant que l'armée des princes y arrivast, qui y campa le vingt-quatriesme du mois, auquel lieu l'avant-garde de l'armée huguenotte se presenta en bataille jusques sur les dubes du faux-bourg Sainct-Ladre, où Piles, qui s'estoit avancé par le commandement de l'Admiral, donna d'abord si furieusement avec son regiment, et quelques cornettes de reistres, qu'ayant faussé les premieres barricades et retranchemens que le capitaine Boisvert avoit fait [lequel y avoit sa compagnie logée], il le contraignit, après avoir fait quelque resistance, de se retirer dans les maisons du faux-bourg, lequel ce jour là eust esté emporté si le duc de Guise, accompagné de Rufec, de Briançon, d'Argence, Bort, Fervaeques et autres gentilshommes, avec six cens chevaux, tant françois qu'italiens, n'eust fait une sortie sur eux; de sorte que, les ayant repoussez hors du faux-bourg à la faveur des pieces pointées sur la plate-forme qui estoit entre le chasteau et le faux-bourg, ils furent contraints de se retirer jusques au village Saincte-Marne, qui est à deux lieues de Poictiers.

Le reste du jour, le duc de Guise l'employa à faire brûler une partie des maisons du faux-bourg qui estoient plus proches de la porte, pour empescher les assiegeans d'y loger; à quoy si l'on eust pourveu de meilleure heure, et que la compassion de beaucoup de pauvres artisans n'eust empesché de raser les autres, l'armée ennemie n'y eust pas esté logé si commodement, et avec tant d'avantage sur la ville, comme elle fut trois ou quatre jours après qu'ils furent tous gagnés par les huguenots, fors celuy de Rochereuil.

Lors l'Admiral, les approches faites, ayant fait loger une partie de l'artillerie sur les rochers, et l'autre partie sur le bord du pré, fit commencer la batterie, qui estoit de treize pieces d'artillerie et quelque coulevrines, au pont et porte du pont Anjoubert, laquelle fut continuée l'espace de trois jours en telle sorte, que les assiegez, qui tenoient encore quelques maisons plus proches des portes des faux-bourgs, par le moyen desquelles ils sortoient à couvert, furent contraints de les abandonner. L'Admiral ayant aussi fait pointer quelques pieces au-dessus de Sainct-Cyprien, fit battre une tour qui estoit plus avancée sur le faux-bourg, au moyen de laquelle ceux qui estoient logez à l'abbaye rece-

(1) Plus connu sous le nom du duc de Mayenne.

voient beaucoup de dommage et d'incommodité par ceux qui la gardoient, qui furent contraints de la quitter, après avoir fait des barricades pour empescher les huguenots de s'y loger. Deux ou trois jours après, l'Admiral fit aussi battre la muraille du pré l'Abesse et ses deffenses, avec un moulin qui estoit près de là, la ruine duquel apporta beaucoup d'incommodité aux assiegez, qui s'employoient à faire force retranchemens et tranchées dans ce pré, et faisoient aussi tout le devoir possible de reparer leur bresche, et, avec pots et grenades, et autres feux artificiels qu'ils jettoient sans cesse, travailloient autant qu'ils pouvoient les assiegeans; lesquels, après avoir continué leur batterie l'espace de quelques jours, et fait bresche raisonnable, se resolurent de donner l'assaut; et d'autant qu'il falloit passer la riviere avant que d'y venir, ils dresserent la nuit un pont de tonneaux liez avec forces cables, et autre bois qu'ils avoient amassé, pour porter l'infanterie, et le lendemain ils marcherent en bataille sur les costeaux, prests à descendre, ayant la chemise blanche sur le dos pour se recognoistre : lors huit cens des enfans perdus firent l'essay du pont, lequel ayant esté trouvé trop foible, furent contraints de se retirer, et mettre la partie à une autre fois. La nuit venue, le duc de Guise envoya couper les cordages, et rompre le pont, pendant que quelques arquebusiers attaquoient par une feinte escarmouche le corps de garde des huguenots, lesquels continuerent leur batterie jusques au vingt-neufviesme du mois d'aoust, attendant que deux autres ponts qu'ils faisoient faire fussent parfaits; l'un desquels ils dresserent devant le faux-bourg Sainct-Sornin pour passer au pré-l'Evesque; l'autre fut mis à quelques cinquante pas d'iceluy sur la mesme riviere, où plusieurs soldats huguenots furent tuez et blessez, encore qu'ils eussent dressé force gabions pour se mettre à couvert des arquebusades qu'on tiroit de la muraille, nonobstant lesquelles ils gagnerent une des bresches du pré, et une vieille tourelle où ils se logerent; mais ce ne fut pas sans perte de deux ou trois capitaines du regiment d'Ambres.

Onoux, duquel le service est signalé en ce siege, par le secours de cinq cens hommes qu'il amena au commencement d'iceluy, ayant esté avec bon nombre pour leur faire abandonner cette bresche, ne put remporter autre chose qu'une arquebusade en la teste; Briançon, frere du comte du Lude, aussi fort recommandable par le soin et la vigilance qu'il apporta pour la conservation de cette ville, comme il visitoit la plate-forme des Carmes eut la teste emportée d'un coup de canon. Les assiegeans voyans que la bresche de ce pré ne leur apportoit pas tant d'avantage à cause de l'eau qui croissoit d'heure en autre par le moyen des palles que les assiegez avoient fait faire pour arrester son cours, afin de la faire regorger dans le pré [après avoir fait tirer plusieurs coups de canon contre ces palles sans beaucoup d'effet, au moyen de deux murailles que le comte de Lude avoit fait faire sous les arches de derriere qu'il avoit fait remplir de terre, et au devant desquelles l'on avoit mis force balles de laine, bien liées et attachées contre les palles pour amortir les coups], changerent leur batterie aux ponts et gabions que les assiegez avoient dressez à Sainct-Sornin, par le moyen de laquelle ils empeschoient qu'on ne pust reparer la muraille, ce qui donnoit beaucoup d'estonnement aux habitans, qui commençoient fort à s'ennuyer, tant pour les continuelles corvées, veilles et gardes qu'il leur falloit faire, que pour autres incommoditez de la vie qu'ils commençoient à souffrir.

Mais, voyant que le duc de Guise et le comte du Lude, accompagnez d'une infinité de noblesse, s'estoient resolus de mourir sur la bresche, plustost que de faire un pas en arriere pour l'abandonner, commencerent à reprendre courage et à se rasseurer; quelques-uns d'entr'eux mesme se resolurent de les y accompagner pour soustenir l'assaut qu'ils croyoient que les huguenots deussent ce jour-là donner, comme ils s'y estoient preparez; mais l'Admiral ayant fait recognoistre la profondeur du ruisseau qui couloit le long de la muraille de la ville et au pied de la bresche, laquelle bien que raisonnable, il se trouva que le canal estoit plus profond qu'il ne pensoit; ce qui fut cause qu'il fit remettre la partie à un autre jour, attendant que les fossez, à quoy il fit travailler en plusieurs endroits, fussent faits, pour faire escouler l'eau.

Cependant le duc de Guise ne perdoit temps à faire reparer la bresche, comme aussi à faire travailler aux retranchemens et autres lieux les plus foibles de la ville, où il donna si bon ordre, que, sans sa presence et bonne conduite, sans doute les assiegeans n'eussent pas eu tant d'affaires, lesquels enfin voyant qu'ils ne pouvoient destourner l'eau, se resolurent d'attaquer le faux-bourg de Rochereuil, par le moyen duquel les assiegez la retenoient et faisoient deborder; et pour cet effet l'Admiral fit commencer la batterie à la tour du pont, de laquelle les deffenses estant abbatuës, peu après les lanskenets avec quelques François gagnerent une vigne qui panchoit sur la rue du faux-bourg, la perte de laquelle, outre la mort de quelques capitaines qui furent tuez en la deffendant, eust

apporté beaucoup davantage d'incommodité aux soldats destinez pour la garde d'iceluy, si la nuit ensuivant le comte du Lude n'eust fait dresser quantité de tonneaux couverts d'ais et autres bois le long du pont et de la rue du faux-bourg, faisant aussi tendre aux lieux les plus decouverts force linceux pour couvrir les soldats qui alloient et venoient.

Le reste du mois, l'Admiral le fit employer à faire une autre batterie contre les tours et galleries du chasteau, comme aussi une muraille faite en forme d'esperon, derriere laquelle les soldats qui y estoient logez tiroient aisement ceux qui venoient des prez et noyers à la porte et muraille de la ville; il fit aussi pointer quelques pieces à la Cueille pour battre ceux qui estoient ès defenses du chasteau, afin qu'ils ne pussent facilement tirer ceux qui viendroient à l'assaut, qui fut tenté le troisieme jour de septembre, auquel Piles, qui s'estoit avancé avec son regiment, soustenu de celuy de Sainct-André, et d'un autre de lanskenets, pour recognoistre la bresche, fut salué de tant d'arquebusades qu'entre autres une luy perça la cuisse; la pluspart des capitaines, qui accompagnoient leurs chefs, assez mal suivis de leurs soldats, n'en eurent gueres meilleur marché : ce que voyant l'Admiral, et qu'ils ne pouvoient emporter que des coups, à cause que le lieu où ils avoient tenté l'assaut estoit trop avantageux aux assiegez, tant pour les deffenses du chasteau que pour les ravelins et esperons qu'ils avoient fait faire, munis de plusieurs pieces qui les defendoient, commanda aux François et lanskenets de faire retraite.

Voilà à peu près l'estat des assiegeans et des assiegez, qui, d'heure à autre, attendoient le secours que le duc d'Anjou leur avoit fait esperer au commencement de septembre; lequel, averty de la grande necessité de vivres qu'ils avoient, se resolut, avec ce qu'il avoit de cavalerie et d'infanterie, qui pouvoit estre de neuf mille hommes de pied et de trois mille chevaux, tant françois, reistres, qu'italiens, attendant que toutes les forces qu'il avoit mandé fussent ensemble, d'assieger Chastelleraut, croyant bien que les huguenots, pour ne laisser perdre cette place qui leur estoit trop importante, seroient contraints, pour la secourir, de lever le siege de Poictiers.

CHAPITRE VIII.

Voyage du comte de Montgommery en Bearn, au secours de la reyne de Navarre contre le sieur de Terride. — Il fait lever le siege de Navarrin, prend Ortez, et fait Terride prisonnier contre la foy de la capitulation; restablit la reyne de Navarre, et revient joindre l'armée des princes. — Surprise d'Aurillac par les huguenots. — Levée du siege de La Charité par les catholiques. — Continuation du siege de Chastelleraut. — — Assaut donné à ladicte ville par les Italiens. — L'Admiral leve le siege de Poictiers pour secourir Chastelleraut, qu'il secourt, et le duc d'Anjou quitte le siege et ravitaille Poictiers. — Arrest de mort contre l'Admiral, le comte de Montgommery et le vidame de Chartres. — La teste de l'Admiral mise à prix. — Sentiment de l'autheur sur cette proscription. — Grand service des sieurs de Biron et de Tavannes. — L'Admiral presente la bataille au duc d'Anjou, qui fortifie son armée, et le suit vers Montcontour qu'il avoit pris. — Advantage du duc d'Anjou en un combat.

Mais avant que d'entrer plus avant en ce discours, l'ordre du temps m'oblige de reprendre le voyage que le comte de Montgommery avoit fait en Gascogne, par le commandement des princes, pour conquerir les places que Terride, lieutenant general pour le Roy en Quercy, avoit prises sur la reyne de Navarre, après que Sa Majesté l'eust fait sommer de se departir, avec le prince son fils, du secours qu'elle donnoit aux huguenots. Le comte ayant donc assemblé les forces des vicomtes, et plusieurs autres tirées des garnisons de Castres, Castelnaudarry et autres lieux, il fit telle diligence, qu'estant party au mois de juillet mil cinq cens soixante et neuf, prenant son chemin par le comté de Foix et montagnes vers Mauleon; combien que le mareschal d'Anville, Montluc, Negrepelisse, Bellegarde et autres seigneurs du pays, eussent des forces bastantes pour luy rompre ses desseins, il arriva neantmoins par sa grande diligence en Bearn, où aussitost il contraignit Terride de lever le siege de Navarrin, seule place qui estoit restée à la reyne de Navarre, laquelle il tenoit assiegée il y avoit plus de deux mois, le pressant en telle sorte qu'il le força [ne s'estimant pas assez fort pour tenir la campagne] de se jetter dans Ortez, ville qui fut autresfois la principale demeure des comtes de Foix; et, après avoir pris la ville d'assaut, reduite à feu et à sang, s'estant retiré au chasteau avec les principaux, enfin se rendit par composition, qui fut de sortir vie et bagues sauves : ce qui toutesfois ne fut accomply en tout; car le comte le retint prisonnier pour l'eschanger avec son frere, pris à La Motte en Poictou, comme j'ay dit cy-devant; et quant à Sainte-Colombe, Favas, Pordiac et autres, quelques jours après, comme sujets de la reyne de Navarre, ayant esté declarez criminels de leze-majesté, on les fit mourir miserablement. Ayant remis les autres places en l'o-

beyssance de la Reyne, auxquelles il mit bonnes garnisons, il se retira à Nerac, et de là se rendit à Saincte-Marie, où il joignit les princes après la bataille de Montcontour, comme je diray en son lieu.

En ce mesme temps, les huguenots d'Auvergne surprirent Aurillac sur les catholiques; et Sansac, qui tenoit La Charité assiegée avec plus de trois mille hommes de pied et cinq cens chevaux, qu'il avoit tiré des garnisons d'Orleans, Nevers, Bourges, Gien et autres lieux, après un mois de temps, ayant donné deux ou trois assauts, en leva le siege, avec perte de plus de trois cens soldats, pour venir au siege de Chastelleraut, suivant le mandement du duc d'Anjou, qui, s'estant acheminé avec les forces que j'ay cy-devant dit, le cinquiesme septembre se rendit à Ingrande, et, deux jours après, les approches faites et l'artillerie logée, fit battre la ville du costé de la porte Saincte-Catherine, où aussitost que la breche fut jugée raisonnable, les François, Italiens et lanskenets en disputerent la pointe, contention aussi genereuse que le procédé du duc fut louable; car, pour ne donner de la jalousie aux capitaines et soldats, il ordonna que leur differend seroit jugé au sort du dé, lequel estant tombé en faveur des Italiens, firent tout devoir de gens de bien, et monterent aussi hardiment sur la breche, qu'ils en furent repoussez par La Louë; lequel, après leur avoir fait faire une salve de plusieurs arquebusades, avec quatre cens hommes bien armez, sortit des gabions et barrieres qu'il avoit fait faire aux deux costez de la breche, en sorte qu'après avoir quelque temps combattu main à main, il contraignit Octavian de Montalte et Malateste [deux braves colonels estans fort blessez] de se retirer avec perte de six vingts soldats et de quatre ou cinq capitaines.

Au bruit de ce premier assaut, les huguenots ayant levé le siege, passerent la Vienne le huitiesme septembre; dequoy estant adverty le duc d'Anjou, et du secours qui estoit entré dans la ville par le moyen du pont qui leur donnoit l'entrée, bien content d'avoir effectué son dessein, et attendant que toutes ses forces fussent ensemble, repassa la Creuse au port de Piles, avec son armée qui campa à La Celle, lieu fort avantageux, et en mesme temps depescha le comte de Sanzay, avec six compagnies de gens de pied, et quelque cavalerie, pour entrer à Poictiers, luy ayant fait donner force poudre, munitions et autres choses necessaires pour le rafraischissement de la ville, d'où sortit le duc de Guise, avec cinq cens chevaux et bon nombre de noblesse, le mesme jour que le comte y entra, qui fut le neuviesme du mois, et aussi-tost alla à Tours trouver Leurs Majestez, qui luy firent toutes les bonnes cheres et remercimens dus à son affection et au service qu'il leur avoit rendu en la conservation et deffense de cette place, laquelle fut cause de la mort de trois mille huguenots, dont une partie mourut de maladie.

En ce mesme temps la cour du parlement de Paris, à la requeste du procureur general Bourdin, donna arrest de mort contre l'Admiral et le comte de Montgommery et vidame de Chartres, comme rebelles, atteints et convaincus de crime de leze-majesté; et le mesme jour furent mis en effigie. L'arrest aussi portoit promesse de cinquante mille escus à celuy qui livreroit l'Admiral au Roy et à la justice, soit estranger ou son domestique, avec abolition du crime par luy commis s'il estoit adherant ou complice de sa rebellion; lequel arrest fut depuis, à la requeste du procureur general, interpreté, *mort ou vif*, pour oster le doute que ceux qui voudroient entreprendre de le representer en pourroient avoir: arrests que quelques politiques estimoient estre donnez à contre-temps, et qui servoient plustost d'allumettes pour augmenter le feu des guerres civiles, que pour l'esteindre, estant leur party trop fort pour donner de la terreur par de l'encre et de la peinture, à ceux qui n'en prenoient point devant des armées de trente mille hommes, et aux plus furieuses charges des combats, comme ils firent bien paroistre lors que nostre armée deslogea; car la leur la nuit mesme la suivit de si près, que, sans la vigilance de Biron à faire retirer l'artillerie à force de bras, outre les chevaux qu'on y employa, et la bonne conduite de Tavannes à faire passer l'armée en diligence, et loger fort à propos trois regimens au port de Piles pour garder le passage, et arrester les forces que l'Admiral y envoyoit, comme ils firent, attendant que nostre armée fust logée à La Celle, sans doute le duc d'Anjou eust esté forcé de venir au combat ce jour-là.

Le lendemain l'Admiral, voyant que ceux qu'il avoit envoyez n'avoient pu forcer ce passage, adverty qu'il y en avoit un autre plus haut à main droite et plus facile, entre le port de Piles et La Haye en Touraine, y fit passer l'armée, en resolution de forcer le duc de venir au combat; pour cet effet il demeura un jour en bataille, le conviant par de frequentes escarmouches de venir aux mains; mais voyant qu'il ne le pouvoit attirer à la bataille, encore moins l'y forcer, tant pour estre le lieu trop bien retranché et flanqué, que pour avoir la riviere d'un costé et un bois de l'autre, qui le rendoit plus advantageux, et les advenues plus difficiles, repassa la

Creuse et la Vienne pour estendre l'armée huguenotte à Faye la Vineuse et lieux circonvoisins, afin de la faire vivre plus commodement.

Et le duc d'Anjou, après avoir sejourné cinq cinq ou six jours à La Celle, prit le chemin de Chinon, où il demeura quelques jours, attendant que son armée fust complette, laquelle estant renforcée de plusieurs compagnies de gens d'armes et de cornettes de cavalerie, outre celle que le duc de Guise luy amena, comme aussi des Suisses et autres regimens françois qu'il avoit envoyez en garnison, delibera de suivre à son tour ses ennemis; si bien qu'ayant repassé la Vienne avec toutes ses forces fraisches et gaillardes, qui estoient de plus de sept mille chevaux et dix-huit mille hommes de pied, y compris les Suisses, il n'eut pas fait long chemin qu'il fut adverty que l'armée des princes tiroit vers Montcontour, où l'Admiral avoit envoyé devant La Nouë avec quelque cavalerie et infanterie pour s'en saisir, comme il fit avant que nostre armée y arrivast, laquelle se campa à Sainct-Clair le premier jour d'octobre, près du lieu où, le jour auparavant, la rencontre de l'avant-garde des deux armées s'estoit faite si advantageusement pour les nostres, que, si la nuict n'eust arresté leur poursuite, et favorisé la retraicte des huguenots, sans doute leur deroute eust esté plus grande et plus honteuse aux François qu'aux reistres et lanskenets, ausquels l'Admiral, qui estoit demeuré avec la bataille, donna l'honneur d'avoir bien combattu sous la conduite du comte de Mansfeld, qui seul fut cause de sauver l'avant-garde, et duquel le lieutenant, nommé le comte Charles, et quatre ou cinq autres capitaines avec luy demeurerent sur le champ, ausquels plus de cent cinquante de ceux de Mouy, et de la compagnie de Beauvais La Nocle, qui avoient soustenu la premiere charge que Martigues leur fit, y tinrent compagnie; et entre autres, d'Audancour, lieutenant de Mouy, y fut tué.

CHAPITRE IX.

Le duc d'Anjou poursuit les ennemis pour les combattre. — Disposition de l'armée du duc. — Disposition de celle de l'Admiral. — Bataille de Montcontour. — Seconde charge, le marquis de Bade tué. — Troisieme charge par le duc d'Anjou qui fut renversé par terre. — Grand service des sieurs de Tavannes et de Biron, et du mareschal de Cossé. — Defaite et retraite des huguenots. — Nombre des morts, des prisonniers et des blessez. — Les huguenots se retirent à Partenay. — Ils deputent vers leurs alliez, et fuyent devant les victorieux.

Tous ces corps, percez de coups, estoient encore estendus sur la place, lorsque le duc d'Anjou y arriva, l'objet desquels augmentoit autant l'ardeur de combattre des nostres, que la retraite des ennemis leur donnoit esperance d'une victoire prochaine si l'on venoit à la bataille, à laquelle le duc s'estant resolu avec les principaux chefs de l'armée, fit le lendemain gagner le passage de la riviere d'Yves près de la source, et, le troisiesme jour, l'ayant fait passer au matin sans grande resistance, il la fit advancer plus à gauche, tirant à la plaine d'Assay, pour y rencontrer ses ennemis et empescher leur retraite au bas Poictou, en cas qu'ils s'y voulussent acheminer; et afin qu'ils ne peussent passer à La Toue, qui leur servoit de barriere du costé droit, il envoya deux compagnies pour se saisir d'Ervaut et de son passage; mais l'Admiral, d'autre costé, avoit donné ordre de faire garder le pas de Jeu, lieu marecageux entre Touars et Ervaut, et qui pouvoit servir aux siens en cas qu'ils fussent rompus, comme aussi il avoit prevu devant à faire gagner Ervaut pour estre favorable à sa retraite.

Le duc donc, après avoir envoyé descouvrir l'estat de l'armée des princes, pour juger de la disposition et de l'ordre qu'elle tenoit pour la bataille, ayant pris sur tous autres l'advis du mareschal de Cossé et Tavannes pour la disposition de la sienne, donna la conduite de son avant-garde au duc de Montpensier, lequel avoit avec luy cinq regimens françois, et les troupes italiennes separées en deux bataillons, entre lesquels il y avoit neuf pieces d'artillerie à costé gauche des Suisses, qui faisoient un autre bataillon commandé par Clery; le duc de Guise commandoit un escadron de cavalerie, et Martigues, qui estoit plus avancé du costé des François et Italiens, un autre; après suivoit le prince Dauphin, accompagné des comtes de Santafior, Paul Sforce, Chavigny, La Valette et plusieurs autres qui avoient troupes; à la main droite marchoit le duc de Montpensier avec le landgrave de Hesse, le comte Rhingrave, Bassompierre, Chomberg et Vestebourg, qui faisoient douze cornettes de reistres; la bataille estoit composée d'un autre bataillon de Suisses commandé par Meru, leur colonel-general, de six regimens françois, sçavoir Gohas, Cossins, du jeune Montluc, Rance et les deux Isles, et de huit pieces de canon; la cavalerie estoit de plus de trois mille chevaux, divisée en trois escadrons, sçavoir deux de reistres et un de François; le

premier estoit commandé par le comte de Mansfeld, celuy que j'avois amené; le duc marchoit après, accompagné des ducs de Longueville, marquis de Villars, de Toré, La Fayette, Carnavallet, La Vauguyon, Villequier, Mailly et plusieurs autres; le duc d'Aumale et le marquis de Bade, qui estoit à sa droite, un peu derriere, renfermoit le bataillon des Suisses.

Telle estoit la disposition de nostre armée, que le duc fit marcher en ordre sur les deux heures après midy, ayant demeuré plus de quatre heures faisant halte non guères loin de l'armée huguenotte, que l'Admiral avoit aussi disposée dès le matin en bataille en une large campagne distante de demy lieuë de Montcontour, entre la Dive et la Touë, deux rivieres fort peu gueables: à costé gauche de la premiere, il s'estoit mis pour conduire l'avant-garde, composée des regimens de Piles, absent à cause de sa blessure, d'Ambres, Rouvré, Briquemaut et quelques autres, des deux mille lanskenets commandez par Gresselé, et de six pieces de canon à leur main droite. Mouy et La Louë estoient plus avancés avec trois cens chevaux; le reste de la cavalerie, qui estoit de seize cornettes, tant reistres que François, estoit separé en deux escadrons; l'Admiral estoit au premier, accompagné d'Acier, Telligny, Puy-Greffier et autres; le comte de Mansfeld marchoit après. La bataille, qui estoit à la main droite, tirant à la Touë, estoit conduite par le comte Ludovic, accompagné du prince d'Orange et Henry, ses freres, de Ausbourg, Regnard, Erag, Henry d'Estain, et autres colonels, qui faisoient plus de trois mille chevaux; l'infanterie de la bataille estoit composée des regimens de Montbrun, Blacons, Mirabel, Baudiné, Lirieu, et de deux mille autres lanskenets commandez par Gramvilars.

Les deux armées n'eurent pas long-temps marché en cet ordre, que le duc de Montpensier fit commencer la charge aux enfans perdus, soustenus du duc de Guise et du vicomte de Martigues, attaquerent d'abord si furieusement Moüy et La Louë, qu'ayant rompu les premiers rangs de leur cavalerie, tout le reste commença à se debander; lors le marquis de Renel et d'Autricour partirent de la main pour les soustenir, et firent une charge furieuse au vicomte de Martigues; mais estant suivy du comte de Santaflor avec sa cavalerie italienne, couverte de deux mille arquebusiers commandez par La Barthe et Sarlabous, il les repoussa de telle sorte qu'Autricour y demeura sur la place, et contraignit les autres de se retirer en desordre: ce que voyant l'Admiral, ayant fait avancer trois regimens françois, ausquels il commanda de ne tirer qu'aux chevaux, entreprit de rompre six cornettes de reistres qui faisoient un grand echec sur les troupes d'Acier, et se mesla si avant en ce combat avec Telligny et La Nouë, que si le comte de Mansfeld ne l'eust suivy de bien près pour charger les reistres catholiques, qui commençoient fort à le presser, il couroit fortune de demeurer en cette charge, en laquelle il fut blessé à la joue. Lors le duc d'Anjou, voyant la meslée des deux avant-gardes fort douteuse, et que l'artillerie ennemie endommageoit fort sa bataille, pour secourir ses reistres, qui estoient en fort grand desordre par la charge que le comte de Mansfeld leur fit, commanda au duc d'Aumale et marquis de Bade de s'avancer pour le combattre, contre l'ordre qui avoit esté pris; lesquels se porterent si avant dans la meslée, que le marquis, avec beaucoup des siens, y demeura sur la place, et le duc d'Aumale eut assez affaire de s'en desgager, ayant le comte de Mansfeld soustenu et mis en route ce qui s'estoit presenté devant luy à cette charge; et, en mesme temps, le duc d'Anjou, voyant que les ennemis se ralioient pour retourner une autre fois à la charge, devança les Suisses, que le mareschal de Cossé devoit faire marcher devant luy pour charger la bataille où estoit le comte Ludovic, lequel soustint la charge que le duc luy fit, avec tant d'effort, que beaucoup de ceux qui le suivoient furent mis en grande deroute, et luy-mesme fut en danger de sa personne, ayant eu son cheval porté par terre, et aussi-tost remonté par le marquis de Villars, qui estoit près de luy; et si lors Tavannes et Biron n'eussent fait tout devoir possible de rallier la cavalerie de la bataille, et que le mareschal de Cossé aussi n'eust fait doubler le pas aux Suisses, la victoire estoit pour demeurer aux huguenots, lesquels se voyans attaquez des Suisses que le mareschal conduisoit, et de l'infanterie françoise, qui se rallia, comme fit aussi nostre cavalerie, commencerent à se desbander, quelques devoirs que l'Admiral et le comte de Mansfeld fissent pour les rallier; et lors, ne pouvant mieux, ils prirent party pour faire la retraite avec dix cornettes de reistres ensemble, où il y avoit quelques François, abandonnant les lansquenets, qui s'estoient jusques-là maintenus mieux que l'infanterie françoise, à la mercy des Suisses, leurs anciens ennemis, si bien qu'à peine de quatre mille s'en sauva-t-il cinq cens, à beaucoup desquels le duc d'Anjou donna la vie, sur la promesse qu'ils luy firent de servir le Roy fidelement, et renoncer au party des princes.

Plus de deux mille François aussi y finirent leurs jours; de la cavalerie moins de quatre cens, entr'autres Biron, frere du catholique, Sainct-

Bonnet; Acier y fut prisonnier avec La Nouë et quelques autres, nombre qui eust esté plus grand si la nuit n'eust favorisé la course des fuyards, lesquels le duc d'Aumale, Biron, Chavigny, La Valette et plusieurs autres, suivirent jusques à Ervaut. Le duc perdit peu d'infanterie, mais de sa cavalerie plus de cinq cens, et, entre les signalez, le comte Rhingrave l'aisné, le marquis de Bade, comme j'ay dit, et Clermont de Dauphiné; il y en eut aussi beaucoup de blessez, et entr'autres le duc de Guise, le comte de Mansfeld, Chomberg, Bassompierre, les comtes d'Ysti et Sautelles, italiens.

Voilà, mon fils, comme se passa cette journée, de laquelle la victoire fut toute entiere au duc d'Anjou; car, outre le champ de bataille, avec les morts qu'il prit soin de faire enterrer, toute l'artillerie fut gagnée, et tout le bagage des reistres pillé : pour celuy des François, une partie qui estoit plus avancée se sauva à Partenay, qui fut le lieu et la retraite des huguenots, lesquels y arriverent au soir bien tard, les uns toutesfois plustost que les autres, comme ceux qui avoient fait plus de presse de faire compagnie aux jeunes princes de Navarre et de Condé, lesquels l'Admiral avoit conseillé de se retirer au commencement de la charge; la nuit mesme le duc d'Anjou, de Sainct-Generou sur la Touë, depescha en diligence au Roy qui estoit à Tours, pour luy faire sçavoir cette bonne nouvelle, de laquelle Sa Majesté fit part aussi-tost par ses ambassadeurs au Pape, à l'Empereur, au roy d'Espagne, aux Venitiens et autres princes chrestiens.

Les princes et l'Admiral ayant abandonné Partenay la nuit mesme, gagnerent Niort, d'où ils depescherent aussi à la reyne d'Angleterre et à quelques princes d'Allemagne, pour leur faire entendre le contraire de leur perte, qu'ils asseuroient estre moindre que celle des catholiques, contre lesquels ils esperoient donner en peu de jours une autre bataille, les prians aussi de leur aider de secours d'hommes et argent, pour tousjours mieux se maintenir en la liberté de leur religion. Ainsi, ayant mis ordre à leurs affaires, et laissé Mouy dans Niort, lequel, peu de jours après, ayant esté malheureusement blessé d'un coup de pistolet par Maurevel, qui s'estoit donné à luy, alla finir ses jours à La Rochelle, ils prirent le chemin de Sainct-Jean d'Angely, où Piles, qui s'y estoit retiré dès le siege de Poictiers, à cause de sa blessure, demeura pour commander avec douze enseignes de pied et quelque cavalerie; de là, furent à Xaintes, où ils prirent resolution de tirer vers le Quercy et Montauban, afin de s'acheminer de là en Gascogne et autres provinces de la France, pour s'esloigner de l'armée victorieuse, et pour autres raisons que je diray cy-après.

CHAPITRE X.

Exploits du duc d'Anjou. — Surprise de Nismes par les huguenots. — Siege de Sainct-Jean-d'Angely par le duc d'Anjou. — Brave resistance de Piles. — Conditions proposées pour la reduction de cette ville, accordées par le sieur de Piles. — Xaintes abandonnée par les huguenots. — Secours jetté dans Sainct-Jean-d'Angely par Sainct Surin. — Continuation du siege. — Reduction de Sainct-Jean-d'Angely à l'obeyssance du Roy. — Mort du vicomte de Martigues et d'autres audict siege. — Entrée du Roy en la ville — Le sieur de Castelnau-Mauvissiere envoyé par la reyne Catherine proposer la paix à la reyne de Navarre. — Response de la reyne de Navarre au sieur de Castelnau-Mauvissiere, et ses plaintes contre le conseil du Roy.

Cependant, le duc d'Anjou remit en l'obeyssance du Roy Partenay, Niort, Fontenay, Chastelleraut, Lusignan, et autres places de Poictou abandonnées par les garnisons huguenottes, partie desquelles se retira à Sancerre, Le Bourg-Dieu, La Charité, sous la conduite de Briquemaut, et autres vers les princes et à La Rochelle; Montbrun et Mirabel aussi partirent d'Angoulesme en ce mesme temps pour se retirer en leur pays, tant pour y faire de nouvelles levées, que pour y asseurer Privas et Aubenas, villes que les huguenots tenoient au Vivarès, et s'acheminant en Perigord, avec Verbelet, qui alloit pour commander à Aurillac, ayant deux ou trois cens chevaux et huit cens hommes de pied, plus de deux cens de ceux qui estoient demeurez derriere au passage de la Dordogne, furent defaits par les garnisons de Sarlat et autres du pays.

En ce mesme temps les huguenots de Languedoc surprirent la ville de Nismes sur les catholiques, lesquels, s'estant retirez au chasteau par l'aide et vigilance du capitaine Sainct-Astoul, se maintinrent près de trois mois; enfin, estant hors d'esperance du secours, sortirent vies et bagues sauves, cette place ayant depuis servy de retraite à tous les huguenots de ce pays là, lesquels je laisseray attendre la venue des princes, pour parler de ceux de Vezelay en Bourgogne pris par Dutarot et autres gentilshommes du pays quelque temps auparavant, lesquels rendirent les efforts de Sansac aussi inutiles que Guerchy avoit fait ceux qu'il avoit tenté devant la Charité, n'ayant, après plusieurs assauts et avoir changé de batterie deux ou trois fois, remporté autre chose que le deplaisir d'avoir

perdu plus de trois cens des siens, nombre qui fut augmenté par Foissi, qui commandoit à son infanterie.

Cependant, le duc d'Anjou s'employoit au siege de Sainct-Jean-d'Angely, attendant la venue de Sa Majesté, qui arriva à Coulonge-les-Royaux le vingt-sixiesme jour d'octobre, en resolution de n'en partir que la ville ne fust prise; ayant par sa presence autant animé le courage des soldats, que celuy de Piles rendit obstiné les siens de soutenir l'assaut que les nostres luy firent, après avoir changé de batterie en divers endroits de la ville, qui fut continuée jusques à ce jour auquel plus de catholiques que de huguenots finirent leurs jours; ce qui fut cause que Biron, par la permission de Sa Majesté, pour espargner la vie de beaucoup de gens de bien, escrivit à Piles pour lui persuader de rendre la ville, laquelle il ne pouvoit conserver, estant foible de munitions, et sans esperance de secours; l'asseurant pour luy et les siens d'une honneste composition, s'il y vouloit entendre.

A quoy il fit response qu'il y presteroit volontiers l'oreille, si cela pouvoit apporter une paix generale, laquelle, d'autant qu'elle ne se pouvoit traiter sans sçavoir sur ce premierement l'intention de Sa Majesté, et en communiquer aux princes, aussi ne pouvoit-il respondre autre chose; response qui fut bien prise du mareschal de Cossé, Tavannes et autres chefs principaux, qui furent d'advis de luy envoyer un gentilhomme prisonnier, pour luy dire que, s'il vouloit envoyer quelqu'un de sa part pour parlementer, ils en envoyeroient un autre; à quoy pour satisfaire il envoya La Personne, lequel arrivé à Coulonge-les-Royaux, discourut amplement du bien que la paix pouvoit apporter à tous en general; auquel fut respondu que, pour l'absence des princes et importance de l'affaire, la paix ne se pouvoit si-tost conclure, et partant qu'il estoit à propos de parler de la paix particuliere de la ville; à quoy il repliqua qu'il n'avoit aucune charge d'en traiter, mais bien, pour parvenir à une paix generale, d'accepter dix jours de treve, durant lesquels il iroit trouver les princes ou autres, de la part de Piles, pour les y disposer; ce que on luy accorda, à la charge que, si dans dix jours il n'entroit du secours dedans la ville, elle seroit remise entre les mains de Sa Majesté, aux conditions que tous les capitaines et soldats, et toutes autres personnes qui s'en voudroient aller, sortiroient avec leurs armes, chevaux et bagage, et ceux qui voudroient demeurer ne seroient forcez en leurs consciences.

Piles, qui trouvoit ces conditions de rendre la ville, les dix jours passés, fort rudes, fit quelque difficulté de signer la capitulation que Sa Majesté avoit accordée; mais enfin, ayant requis qu'il ne seroit tenu de la rendre qu'il n'eust eu auparavant des nouvelles de La Personne, ce qui luy fut accordé, il la signa.

Sur ces entrefaites, ceux de Xaintes ayant eu advis que Piles parlementoit, de crainte d'estre assiegez abandonnerent la ville, où aussitost il fut envoyé dix compagnies de gens de pied et quelque cavalerie. Durant cette treve, les catholiques et les huguenots se visitoient en toute liberté, et, le temps des dix jours expiré, Biron se presenta pour sommer les assiegez de leur promesse, auquel Piles fit response qu'il ne le pouvoit faire sans attendre nouvelles de La Personne: finalement, après plusieurs repliques de part et d'autre, il accorda que si le lendemain il n'entendoit de ses nouvelles et qu'il n'eust point de secours, il rendroit la place à Guitinieres, lequel croyant la reddition, y estoit allé le jour mesme, pour prendre possession du gouvernement que le Roy luy avoit donné.

Le lendemain, dix-huitiesme novembre, Biron ayant envoyé un trompette à Piles pour le sommer de sa promesse, il luy manda qu'il avoit eu le secours qu'il attendoit, qui estoit toutesfois seulement de cinquante chevaux conduits par Sainct-Surin, lequel y entra à six heures du matin, pour le mauvais ordre des corps de gardes qui le laisserent passer se disant amy et commandé pour les visiter: lors les ostages furent rendus de part et d'autre, et commença-t-on une autre batterie aux tours du chasteau et platesformes qui estoient au devant d'iceluy, si bien qu'en peu de temps la porte de laquelle les assiegeans sortoient pour aller à la plate-forme, et un grand pan de muraille depuis le chasteau jusques à la vieille breche fut par terre, durant laquelle La Motte et Sainct-Surin, avec deux cens arquebusiers et quatre-vingt chevaux seulement, entreprirent de faire une sortie, qui leur reussit; car, ayant donné dans les tranchées assez nonchalamment gardées, ils tuerent quelques cinquante soldats; mais aussitost se voyant chargez de plusieurs compagnies qui accoururent au bruit de l'allarme, ils prirent party de se retirer, ce qui fit redoubler le foudre des canons que l'on avoit pointez sur une plate-forme que l'on avoit elevée sur le bord du fossé pour battre le ravelin d'Aunis et la courtine; si bien qu'en peu de temps les tours et deffences, depuis le ravelin jusques au chasteau, furent par terre, comme aussi la plate-forme que les assiegez avoient dressée sur pilotis derriere le ravelin; ce qui leur apporta beaucoup de dommage, d'autant qu'outre la perte de quantité de gens qui y fu-

rent tuez, pour le relever et mettre en deffence, ils consommerent du temps bien inutilement, car les bales des pieces ne laissoient de la percer à jour pour estre faite de terre trop fraische.

Ce qui fit resoudre les assiegez, avec le peu de munitions qu'ils avoient, d'accepter la premiere capitulation que Biron leur offrit derechef, suivant le pouvoir qu'il en eut de Sa Majesté, qui la signa à condition qu'ils ne porteroient les armes de quatre mois pour la cause generale de leur religion; laquelle ne leur fut sitost portée, qu'ils sortirent avec leurs armes et chevaux, enseignes ployées, plus de sept semaines après le siege, qui fut cause de la mort de plus de trois mille catholiques, outre la perte que le Roy fit en la personne du vicomte de Martigues, qui fut atteint d'une arquebusade en la teste, de laquelle il mourut.

Piles et ses compagnons ayans pris le chemin d'Angoulesme, y arriverent trois ou quatre jours après, moyennant le sauf-conduit que le Roy leur fit donner, qui ne les garantit toutesfois de l'outrage qui fut rendu, contre l'intention de Sa Majesté, à beaucoup, par l'insolence et liberté des soldats, qui s'emanciperent de devaliser ceux qui estoient mieux accommodez; sujet que Piles prit de se dispenser de la promesse qu'il avoit faite de ne porter les armes de quatre mois contre Sa Majesté, laquelle entra le jour mesme dans la ville acompagnée de la Reyne sa mere, du cardinal de Lorraine et autres de son conseil, où après avoir pourvu à toutes les places de Poictou et de Xaintonge, èsquelles une partie de l'armée fut distribuée pour la disette de toutes choses et incommodité qu'elle recevoit, ayant decampé de Coulonge-les-Royaux sur la fin du mois de decembre, prit le chemin de Brissac pour se retirer à Angers, où, quelque temps après, les deputez pour la paix vinrent trouver Sa Majesté, de laquelle je puis dire avoir porté les premieres paroles à la reyne de Navarre, qui estoit à La Rochelle, incontinent après la bataille de Montcontour, par le commandement de la Reyne mere, qui m'avoit chargé de l'asseurer de sa bonne affection, et qu'estant desireuse de son bien et de son repos, comme de celuy de la France, elle porteroit tousjours le Roy son fils à luy accorder, et à tous ceux de son party, des conditions honnestes, lors que, comme bons et fideles sujets, s'estant mis à leur devoir, ils voudroient entrer en quelque demande et requeste raisonnable; en quoy la Reyne, après plusieurs complimens et offres de services envers Leurs Majestez, avec un desir extresme de voir quelque bon acheminement à cette ouverture de paix, me tesmoigna avoir, et tous ceux de sa religion, beaucoup de sujet de se defier d'aucuns du conseil, desquels elle disoit l'intention estre bien esloignée de la paix; et ce qui luy en augmentoit la creance, estoient les pratiques qu'elle disoit que Fourquevaulx faisoit vers le roy d'Espagne, et quelques autres partisans du cardinal de Lorraine, vers le pape; comme aussi les lettres interceptées du cardinal au duc d'Alve, non seulement pour empescher le secours que les huguenots se promettoient d'Allemagne et d'Angleterre, mais aussi pour favoriser les menées et entreprises que l'on faisoit sur le royaume d'Angleterre, pour avoir après plus de moyen de ruiner les protestans de France; après lesquels discours et autres touchant les desseins du cardinal de Lorraine, elle me dit qu'elle envoyeroit vers les princes et chefs de l'armée pour, et suivant leur avis, envoyer une humble requeste à Sa Majesté, qui porteroit les articles de leurs justes demandes, tant pour avoir l'exercice libre de leur religion et prescher par toute la France, que pour leurs seuretez desirées: ce qu'ayant rapporté à Leurs Majestez, elles delibererent depuis d'y renvoyer le mareschal de Cossé pour acheminer ce traité de paix; attendant laquelle avec impatience, il me semble à propos de poursuivre l'ordre du temps, et toucher en passant les plus notables effets et entreprises de guerre qui se pratiquerent en Poictou et autres lieux de la France, avant et après le siege de Sainct-Jean.

CHAPITRE XI.

Entreprise des huguenots sur la ville de Bourges decouverte. — Exploits du comte du Lude en bas Poictou, et du baron de La Garde, general des galeres. — Le baron de La Garde, repoussé de devant Tonnay-Charante, se saisit de Broüage. — Le sieur de La Noüe reprend Marans sur les catholiques, et autres places. — Il defait le sieur de Puy-Gaillard, et continue ses conquestes.

Celle que les huguenots de Sancerre et La Charité firent sur la ville de Bourges, par la pratique de deux ou trois soldats de la Tour, qui estoient de Sancerre mesme, et de quelques habitans mal-affectionnez à leurs concitoyens, reussit mal aux entrepreneurs; car ayant esté decouverte à La Chastre, gouverneur de la ville et du pays de Berry, par un soldat qui en estoit, ceux qui pensoient surprendre la ville au jour convenu furent surpris, et de vingt-cinq ou trente qui estoient desjà entrez par une fausse porte du costé de la Tour, il n'y eut que Renty

et deux ou trois autres que La Chastre sauva, qui s'exempterent du feu et de la mort, et Briquemaut, un des chefs de l'entreprise, qui s'estoit avancé avec sept ou huit cens chevaux et quinze cens hommes de pied pour la prise de la place, n'eut que la peine de s'en retourner.

En ce mesme temps le comte de Lude, auquel se joignirent Sanzay et Puy-Gaillard, avec vingt enseignes de gens de pied, et douze cornettes, fut, par le commandement de Sa Majeste, assieger Marans, qu'il prit, ensuite d'icelle assujettit Marennes, Broüage et autres isles de Xaintonge, par la prise desquelles il brida fort les courses que les Rochellois faisoient au bas Poictou, au grand dommage des villes catholiques, lesquelles, pour resserrer encore davantage le baron de La Garde, qui avoit esté remis en sa charge de general des galeres, qu'on luy avoit ostée pour en pourvoir le grand prieur, frere du duc de Guise, en ayant tiré huit de Marseille par le commandement de Sa Majesté, et laissé trois à Bourdeaux, en amena cinq jusques à l'embouchure de la Charante au passage de Loupin, où estant, peu de jours après sa venue reprit sur les Rochellois ce grand navire que Sore, qui avoit succedé à la charge de vice-admiral par le decès de La Tour, frere du Chastelier Portaut, costoyant la coste d'Angleterre et de Bretagne, avoit pris sur quelques marchands venitiens, que les officiers de la Cause, qu'ils appellent à La Rochelle, avoient declaré de bonne prise, autant pour le butin, qui valoit plus de cent mille escus, que parce qu'ils disoient que la republique de Venise y avoit part, laquelle avoit aidé Sa Majesté d'argent pour leur faire la guerre.

Le baron, pour les incommoder encore davantage, entreprit aussi de leur enlever des mains Tonnay-Charante, seule place qui leur restoit pour passer en Xaintonge; mais son dessein ne luy reussit pas; car La Noüe, s'y estant acheminé deux jours auparavant avec cinq cens arquebusiers pour le mieux recevoir, luy fit faire une si rude charge, qu'il fut contraint de se retirer, abandonnant la galere de Beaulieu, qui s'estoit plus avancée que les autres à la mercy des ennemis, depuis laquelle prise le baron se retira avec ses galeres en Broüage, port auquel les Anglois et Allemands avoient accoustumé de descendre pour prendre du sel, en payement duquel ils donnoient d'autres marchandises aux huguenots, lesquels par ce moyen en recevoient grande commodité.

Quelque temps après, Puy-Gaillard, gouverneur d'Angers, commandant trois à quatre mille hommes de pied et trois cens chevaux, suivant le pouvoir et commission de Sa Majesté, au lieu du comte du Lude, assisté de Puytaillé, Rochebaritaut et Fervacques, qui commandoit à Fontenay, fit diverses entreprises sur La Rochelle; lesquelles ne pouvant reussir, delibera, pour accourcir leurs vivres, et leur oster toutes provisions, de faire dresser nombre de forts ès-bourgades à une et deux lieuës autour de la ville; mais La Noüe, qui y commandoit, luy fit avorter ses desseins; et, averty de la mort de Puytaillé le jeune, gouverneur de Marans, sçachant qu'il y avoit peu de gens pour la defense de cette place, par le changement d'un nouveau gouverneur, domestique du mareschal de Cossé, la reprit et y restablit Pivaut avec son regiment, ensuite de la quelle, après la prise de Luçon, Langon, La Greve, Mareuil et autres petites places, il reconquist les Sables d'Olone, lieu qui auparavant servoit de retraite et port asseuré aux catholiques, qui y avoient une quantité de vaisseaux et d'artillerie avec beaucoup d'autres biens : plus de trois cens y furent tuez, et Landreau, qui y commandoit, fut mené prisonnier à La Rochelle, auquel l'on eust fait mauvais party si Sa Majesté n'eust fait escrire en sa faveur pour lui sauver la vie.

Depuis, ces forts que les huguenots avoient pris en Poictou après la prise de Marans furent repris par Puy-Gaillard, lequel, pour les brider encore davantage, fit dresser un fort à Lusson sur l'avenuë des Marets, que La Noüe fut assieger quelque temps après; dont Puy-Gaillard averty, après avoir assemblé toutes ses forces, qu'il avoit distribuées ès places du bas Poictou, se delibera de luy faire lever le siege; mais La Noüe l'ayant prevenu, le chargea si inopinement entre Saincte-Gemme et Lusson, comme il ordonnoit de ses forces, qu'elles furent mises à vauderoute, quelque devoir qu'il fist de bon capitaine pour les rallier; après laquelle defaite, le fort pris, Fontenay, assiegé et battu, fut rendu à composition par les tenans; et, marchant d'un mesme pas, reduisit Niort, Marennes, Soubise, Broüage, Xaintes et autres places en l'obeyssance des huguenots; enfin contraignit le baron de La Garde, après avoir tenu la mer quelque temps avec ses galeres, de se retirer à Bourdeaux, et Puy-Gaillard, n'ayant des forces bastantes pour s'opposer à ses armes, de prendre le chemin de Sainct-Jean, où je les laisseray prendre haleine pour reprendre le grand voyage de l'armée des princes.

———

CHAPITRE XII.

Grand voyage de l'armée des princes, afin de faire de l'argent pour le payement des reistres. — Leur dessein de revenir devant Paris. — Grandes difficultez à l'execution de leurs projets. — Response du Roy sur les propositions de paix faites par les huguenots. — Les princes et l'Admiral refusent les conditions offertes par le Roy. — Le mareschal de Cossé envoyé contre eux. — Il presente la bataille devant René-le-Duc à l'Admiral, qui l'evite prudemment. — Escarmouche entre les deux armées. — Le mareschal revient vers Paris pour le defendre en cas d'attaque. — La paix faite avec les princes et le party huguenot, nonobstant les oppositions du Pape et du roy d'Espagne. — Grands emplois et belles negociations du sieur de Castelnau-Mauvissiere pour le service du Roy. — Sentiment dudict sieur de Castelnau touchant les guerres faites pour la religion.

Le progrès de ce voyage depuis Xaintes jusques en Lorraine, seroit autant ennuyeux au lecteur qu'à moy, si je voulois m'amuser à descrire toutes les particularitez, tant des destroits, passages, fleuves, rivieres et montagnes, surprises de villes et bourgades, charges et rencontres qu'ils firent, et qui leur furent faites ès pays de Perigord, Limousin, Quercy, Gascogne, Languedoc, Dauphiné, Lyonnois, Forets, Vivarez, Champagne, Bourgogne, et autres de la France qu'ils traverserent avec mille difficultez; seulement je me contenteray de dire que ce qui porta l'Admiral, comme il m'a dit depuis, à entreprendre ce long voyage, ce ne fut tant pour se rafraischir, comme quelques-uns disoient, que pour payer les reistres de son party [qui commençoient à se mescontenter] du sac de plusieurs villes et bourgades, et pour se fortifier des troupes du comte de Montgommery qui les joignit à Saincte-Marie, et autres de Gascogne et Bearn qui estoient à leur devotion; qu'aussi pour prendre les forces que Montbrun, Mirabel, Sainct-Romain et autres chefs, se promettoient faire en Languedoc et Dauphiné, attendant le secours d'Allemagne, que le comte Palatin du Rhin, le prince d'Orange et autres, leur faisoient esperer, afin qu'estant toutes ces forces unies et ralliées avec ses Allemands, qu'ils s'attendoient recevoir sur la frontiere de Bourgogne, ils pussent estre en estat de venir aux portes de Paris, pour encore tenter une autre fois le hasard et rencontre d'une bataille.

Desseins appuyez sur grandes considerations, ausquels d'autre costé s'opposoient mille difficultez, pour les longues traites et penibles corvées qu'il leur falloit faire à un si long voyage, auquel il estoit bien croyable qu'ils perdroient autant d'hommes, qui se retireroient ayant gagné le toit de leurs maisons, qu'ils en pourroient acquerir d'autres moins aguerris, sans les continuelles charges et saillies de tant de villes ennemies qu'il leur faudroit essayer, outre les autres incommoditez de la vie qu'ils endureroient, comme ils firent; car, au bruit de leur venue, les paysans et autres de la campagne, advertis de la cruauté que beaucoup exerçoient pour avoir de l'argent, abandonnerent leurs maisons, n'y laissant que les portes et les murailles : il y avoit aussi grande apparence de croire que les reistres, lassez de porter leurs armes, ne pouvant traisner leurs chariots dans les monts Pyrenées et autres, et bien souvent faute de chevaux, seroient contraints de les quitter, lesquels depuis ils eussent bien voulu ravoir, se voyant tous les jours aux mains avec les catholiques.

Si bien que pour ces raisons leur armée, depuis le partement de Xaintes, se trouva diminuée de plus de la moitié à Sainct-Estienne-de-Forests, où elle sejourna quelques jours, tant pour s'y rafraischir qu'en attendant la guerison de l'Admiral, qui y estoit tombé fort malade, lieu où Biron et Malassise, deputez de Leurs Majestez qui estoient alors à Chasteau-Brian en Bretagne, y arriverent sur la fin de may, pour faire sçavoir aux princes et l'Admiral, comme ils avoient fait à la reyne de Navarre passant à La Rochelle, la derniere volonté et response de Sa Majesté aux demandes et requestes que Teligny et Beauvais La Nocle luy avoient, dès le mois de janvier, portées à Angers de la part de la reyne de Navarre, princes et autres huguenots de France, qui supplioient Sa Majesté leur permettre l'exercice libre de leur religion par tous les lieux et villes de son royaume, avec cassation de toutes procedures et jugemens donnez contr'eux, et approuvant ce qu'ils avoient fait dedans et dehors iceluy en consequence des guerres; les restituer en leurs biens, charges et honneurs, comme ils estoient auparavant, et, pour l'establissement et asseurance de ce que dessus, les pourvoir de tel nombre de villes qu'il plairoit à Sa Majesté leur accorder. C'estoit à peu près le sommaire de leurs demandes, ausquelles les deputez cy-nommez firent response que, pour l'exercice de leur religion et seuretez, Sa Majesté leur accordoit volontiers de demeurer et vivre paisiblement en son royaume en toute liberté de conscience, sans que pour ce ils fussent recherchez en leurs maisons, ny contraints à faire chose pour la religion catholique et romaine, contre leur volonté; ne voulant toutesfois qu'il y eust aucun ministre, ny autre exercice de religion que la sienne, et pour places de seureté leur accordoit deux villes aux-

quelles ils pourroient faire ce que bon leur sembleroit, sans estre recherchez en façon du monde en ce qui concernoit leur religion ; et toutesfois, afin qu'il ne se fist chose qui contrevint à son autorité, Sa Majesté entendoit pourvoir d'un gouverneur dans chacune, auquel ils seroient tenus d'obeyr, voulant aussi qu'ils fussent remis en tous leurs biens, honneurs et charges, fors celles dont ils avoient esté demis par justice, et pour lesquelles Sa Majesté avoit reçu deniers pour subvenir à la necessité des guerres; à condition que, comme fideles et obeyssans sujets, ils se departiroient de toute association et cabale qu'ils pourroient avoir dedans et dehors le royaume, et rendroient toutes les places qu'ils tenoient, pour y pourvoir tel que Sa Majesté adviseroit: et après le licenciement de leurs troupes, lequel ils seroient tenus de faire à la moindre foule du peuple, aussitost que Sa Majesté auroit envoyé commissaires et autres pour les conduire au chemin qui leur seroit prescrit, se retireroient chacun en leurs maisons; leur promettant Sa Majesté, ayant effectué ce que dessus, les entretenir en paix comme ses bons et fideles sujets.

Conditions que les princes et l'Admiral ne voulurent accorder, tant pour n'avoir l'exercice libre de leur religion et prescher par tout le royaume, que pour le peu d'asseurance que l'on leur vouloit donner, comme ils disoient; de sorte que les deputez partirent sans rien conclure, ce qui fut cause de faire haster le mareschal de Cossé, qui avoit eu la conduite de l'armée nouvelle au lieu du prince Dauphin, qui s'estoit retiré en sa maison pour quelque mescontentement qu'il avoit eu, pour aller prendre les Suisses, qui avoient aussi rebroussé chemin sur la riviere de Loire, n'ayant voulu marcher en Poictou sans estre payez de tout ce qui leur estoit deu, et, ayant passé la riviere à Desize avec trois mille chevaux et cinq à six mille hommes de pied, sans les Suisses, prit le chemin d'Autun, et de là estant parvenu au mont Sainct-Jean, en partit le vingt-cinquiesme de juin pour camper à René le Duc, en dessein de combattre l'armée des princes, laquelle s'y estoit acheminée, ayant l'Admiral envoyé quelque cavalerie et infanterie devant que le mareschal y pust arriver pour s'en saisir; ce qui fut cause qu'il disposa son armée en bataille sur une montagne, à la main droite de celle de Sainct-Jean, vis-à-vis et environ une portée de mousquet d'une autre montagne où l'Admiral s'estoit preparé pour attendre le choc.

Deux ruisseaux qui se rencontrent en un endroit, qui coulent de deux estangs qui sont près de là, avec quelques marecages, servoient comme de barriere entre les deux armées, lesquelles marchanderent à qui passeroit le premier; mais enfin le mareschal, pour attirer ses ennemis au passage, ayant logé deux mille arquebusiers sur le bord de l'eau, fit advancer un des regimens de l'avant-garde pour commencer l'escarmouche, lequel, ayant passé sur la chaussée de l'estang, donna d'abord jusques aux barricades du moulin, où l'Admiral avoit logé deux regimens pour la garde de cette advenue, lesquels firent tel devoir de soustenir la charge que ceux du mareschal luy firent, qu'ils ne se voulurent opiniastrer de les enfoncer davantage, ains se retirerent sur leurs pas, en tel ordre toutesfois que Sainct-Jean (1), qui estoit à la teste de cette infanterie, les ayant menez jusques au ruisseau, ne put rien gagner sur eux.

Lors l'admiral, plus foible de gens de pied, et sans aucun attirail de canon, ne voulant rien hazarder, et encore au passage d'une riviere où l'on ne pouvoit passer que file à file, leur commanda de s'arrester, et à Montgommery, qui s'estoit advancé avec partie de l'avant-garde pour les soutenir, de tenir bride en main, attendant l'occasion et le temps plus à propos pour prendre son avantage : le reste du jour se passa en escarmouches entre les gens de pied, sans toutesfois passer le bord de l'eau. Des catholiques, Bellegarde et La Bastide y furent tuez, peu d'autres signalez ; le nombre des blessez fut plus grand : des huguenots, il y eut bien autant et davantage; le lendemain l'Admiral fut d'advis de desloger avec l'armée pour prendre la route d'Autun, où elle s'achemina en la plus grande diligence qu'elle put pour venir à La Charité, afin de prendre quelques coulevrines que les reistres avoient laissées, et se fortifier de quelques troupes qui estoient demeurées en garnison, et autres villes où ils passerent, comme Autun, Vezelay et Sancerre.

Lors le mareschal de Cossé, voyant qu'il avoit perdu l'occasion de combattre l'armée huguenotte, eut quelque volonté de la suivre; mais, adverty des grandes traites qu'elle faisoit pour n'avoir aucun attirail de canon, comme j'ay dict cy-dessus, il changea son dessein, qui fut, après avoir despesché La Valette avec cinq cens chevaux pour charger ceux qui demeuroient derriere, de la costoyer par la Bourgogne, et tirant vers la vallée d'Aillan après la prise de Mailly, où quelques protestans de ce pays s'estoient retirez ; de là prit la route de Sens pour asseurer ceux de Paris, et empescher que les huguenots

(1) L'un des frères du comte de Montgommery.

ne s'acheminassent à leurs portes, comme ils disoient, en cas que le traité de la paix, que les deputez negocioient, ne se pust accomplir.

Laquelle enfin, après avoir esté differée quelque temps par les belles remonstrances du nonce du Pape, et promesses de l'ambassadeur d'Espagne, qui offroit à Sa Majesté trois mille chevaux et six mille hommes de pied pour l'extermination des huguenots, fut enfin conclue et arrestée à Sainct-Germain-en-Laye le huitiesme d'aoust 1570, et, trois jours après, emologuée et publiée au parlement de Paris; laquelle portée par Bauvais La Nocle à la reyne de Navarre, qui estoit à la Rochelle, et par Teligny au camp des princes, qui s'acheminoient sur la frontiere du comté de Bourgogne, fut receue avec grande joye et contentement d'un chacun, et promirent et jurerent lesdits princes avec l'Admiral et autres chefs huguenots de la garder inviolablement, comme Sa Majesté avoit fait, accompagnée de la Reyne sa mere, des ducs d'Anjou et d'Alençon ses freres, et autres de son conseil, laissant à dire la teneur et particularitez de l'edict de paix, d'autant qu'il est imprimé; par la lecture duquel et le discours des choses qui sont passées, à beaucoup desquelles j'ay esté employé, tant pour establir à la Rochelle et Guyenne les edicts de pacification, et traiter d'affaires importantes avec la reyne de Navarre, princes et Admiral, et reconfirmer les nouvelles alliances avec l'Angleterre, où, après la Saint-Barthelemy, je fus renvoyé une autre fois, avant d'y estre ambassadeur ordinaire, sur le mescontentement que la reyne d'Angleterre avoit des massacres qui s'estoient commis en beaucoup d'endroits sur les huguenots, afin de la remettre en meilleure intelligence avec le Roy, d'autant qu'elle estoit conseillée de s'en despartir, et pour la prier aussi de lever sur les saincts fonts de baptesme la fille de Sa Majesté avec l'Imperatrice, ce qu'elle accorda contre l'opinion de la pluspart de ceux de son conseil, et le desir de tous les Anglois, dont je traiteray sans passion au huitiesme livre (1), tu pourras juger, mon fils, et ceux qui liront ces Memoires, s'ils estoient un jour mis en lumiere, à qui il a tenu si l'edict de la paix, tant d'une part que d'autre, a esté mal observé, et cognoistras, par ce qui en est depuis advenu, que le glaive spirituel, qui est le bon exemple des gens d'eglise, la charité, la predication, et autres bonnes œuvres, est plus necessaire pour retrancher les heresies, et ramener au bon chemin ceux qui en sont devoyez, que celuy qui respand le sang de son prochain, principalement lors que le mal est monté à tel excez, que plus on le pense guerir par les remedes violens, c'est lors que l'on l'irrite davantage.

(1) Ce livre n'existe pas.

FIN DES MÉMOIRES DE CASTELNAU.

MÉMOIRES

DU SIEUR

JEAN DE MERGEY,

GENTILHOMME CHAMPENOIS.

NOTICE

SUR

JEAN DE MERGEY ET SUR SES MÉMOIRES.

Jean de Mergey, au commencement de ses Mémoires, donne sur sa famille et sur lui-même des détails qu'il est inutile de répéter : d'après les dates qu'il indique, il a dû naître en 1536 ; il était le dernier de quatorze enfants. Sa mère, restée veuve, le destinait à l'état ecclésiastique; mais à dix ans, il montra des goûts si opposés à cette vocation qu'elle le retira de l'abbaye Montier-en-Der, où elle l'avait placé. Un de ses parents, qui avait porté les armes, le prit en sa maison afin de lui apprendre le noble métier où lui-même s'était distingué. A dix-huit ans, il fit la campagne de 1554 ; l'année suivante, il fut mis hors de pages, et, avec un bon cheval et trente écus, il alla rejoindre le comte François de La Rochefoucault, lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Lorraine. Depuis ce temps, il fut toujours dévoué à la maison de La Rochefoucault; cependant il n'ignorait pas que dans cette maison on avait pour maxime : *Que, quand on avoit un bon serviteur, il ne luy fault jamais faire de bien, mais l'entretenir en bonne esperance et luy faire beaucoup de caresses; car si vous lui faictes du bien, il vous quittera aussitost; là où le paissant d'esperance, vous le retenez toujours.* Il paraît que les caresses retinrent Mergey et eurent assez d'influence sur lui pour le décider à changer de religion, à l'exemple du comte de La Rochefoucault.

A la bataille de Saint-Quentin, ils furent faits prisonniers l'un et l'autre, et enfermés dans le château de Genep, où avait séjourné longtemps Louis XI avant de monter sur le trône. Ils firent pour s'évader une tentative que Mergey raconte d'une manière intéressante. Pour leur ôter l'espoir de réussir une autre fois, on les transféra en Hollande, dans un château-fort près d'Utrecht. Le comte de La Rochefoucault y fit une grave maladie; on craignit, non de le voir mourir, mais de perdre, s'il mourait, le prix de sa rançon, et moyennant trente mille écus on leur rendit la liberté.

Mergey fixa sa demeure à Verteuil, résidence habituelle des comtes de La Rochefoucault. Il avait vingt-trois ans; son humeur vive et enjouée plut à une demoiselle riche, nommée Anne de Courcelles; il l'épousa, et vécut *en toutes delices et plaisirs pour oublier la souvenance des maux qu'il avoit soufferts en prison.* Cependant, des mesures inquisitoriales troublaient la tranquillité des protestants; pour ne pas être obligés à dire leur *credo*, le comte de La Rochefoucault et Mergey allaient se réfugier en Allemagne, quand la mort de François II *apporta un estrange changement.*

Le roy Charles, la royne-mère et messieurs, estanz à Fontainebleau, furent conduictz à Melun par M. de Guyse, ce qui estonna la royne, la quelle lors rechercha M. le prince, luy escripvant qu'il eut pitié de la mere et des enfans, pour les tirer de la captivité où ils estoient. Ce passage suffit pour qu'on attache une grande importance aux Mémoires de Mergey; il ne le rapporte pas sur ouï-dire, il a vu la lettre; le prince lui en a donné une copie pour la porter au comte de La Rochefoucault, *qui n'avoit encore pris aucune résolution.* Mergey retourne à Verteuil, le comte, sur son rapport, se décide, *puisqu'il y alloit du service de leurs majestez et de leur liberté*; ainsi point de doute sur la véritable cause de la guerre civile. En quinze jours, La Rochefoucault rassembla trois cents gentilshommes, et rejoignit à Orléans le prince de Condé, qui venait de surprendre cette ville. Mergey se conduisit avec bravoure pendant cette triste campagne. Son récit de la bataille de Dreux est d'une attachante simplicité. Jusqu'en 1569, il ne reparut pas sur les champs de bataille, mais à Poitiers et à Montcontour, il se distingua sous les ordres du comte de Bonneval. A cause d'un procès, il avait momentanément quitté La Rochefoucault, qui lui dit plusieurs fois en lui témoignant ses regrets : *Mergey, encore que vous ne soyez point avec moy, vous êtes toujours à moy.*

Après la paix de Saint-Germain (8 août 1570), Mergey s'attacha de nouveau au comte de La Rochefoucault, qui venait de perdre son épouse; il lui fut plus dévoué que jamais. Ils allèrent ensemble à Paris pour assister au mariage du roi de Navarre (depuis Henri IV), et de Marguerite de Valois. On sait que la cour fit aux protestants l'accueil le plus décevant; La Rochefoucault comme les autres s'y laissa prendre. Le roi goûtait son caractère aimable et lui témoignait une bienveillance particulière. Mergey, qui avait reçu de son épouse une lettre en chiffres, pleine de sinistres avertissements, ne put lui

faire partager ses appréhensions. *Le samedy, vigile de Saint-Barthelemy, le comte, selon sa coustume, estant demeuré le dernier en la chambre du Roy*, Mergey entendit Charles IX qui le pressoit vivement de passer la nuit au Louvre. Cette insistance et d'autres détails fort curieux prouvent que Charles IX aurait voulu sauver quelques victimes, mais qu'il préféra les laisser courir au-devant de la mort plutôt que d'éveiller des soupçons. Le comte, rentré fort tard, congédia Mergey qui l'avait toujours accompagné; quelques instants de plus, ils auraient péri ensemble.

Mergey couchait dans la chambre d'un menuisier; cet homme, qui avait vu avec horreur le commencement du massacre, eut le courage d'être humain. Heureusement cette maison ne fut pas visitée, parce qu'on y avait mis le train de la princesse de Condé, et que l'on crut n'y trouver que des valets. Cependant Mergey, *ne voulant toujours demeurer là*, fit avertir de sa position Marsillac, fils unique de La Rochefoucault; ce jeune comte, plus heureux que son père, avait échappé aux assassins, et son gouverneur venait d'obtenir une sauve-garde. Un exempt, à sa prière, alla chercher Mergey; *aussitost qu'il* (le comte) *me vit*, dit notre auteur, *il me sauta au collet, me tenant embrassé un long espace de temps, sans me pouvoir dire un seul mot; et moy de mesme.*

Retiré à Verteuil, Mergey n'eut pas moins de dévouement pour le fils qu'il n'en avait eu pour le père : au siége de la Rochelle, en 1573, pendant la campagne de 1575, en 1581 lors de l'expédition du duc d'Alençon, il fut toujours à ses côtés. L'âge et les infirmités l'avaient déjà condamné au repos, lorsque le comte, emporté par une ardeur inconsidérée, périt à la journée de Saint-Yrieix.

Les Mémoires de Mergey sont écrits sans prétention; acteur ou témoin, il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, avec une simplicité et un naturel qui inspirent de la confiance; en le lisant, on sent qu'il est de bonne foi; ce qui lui manque d'élégance et de correction est racheté par une allure vive et dégagée qui donne à son style un certain charme. Il termina ses Mémoires en 1613, à l'âge de soixante-dix-sept ans; l'époque de sa mort est ignorée.

Les Mémoires de Mergey ont paru pour la première fois dans un recueil intitulé : *Meslanges historiques, ou recueil de plusieurs actes, traictez, lettres missives et autres memoires qui peuvent servir en la deduction de l'histoire depuis 1390 jusques à l'an 1580. Troyes, Noël Moreau*, 1619.

A. B.

MÉMOIRES

DE

JEAN DE MERGEY.

NICOLAS de Mergey, sieur de Haraumesgnil en Champagne, paroisse de Sauvage Maisgnil, diocese de Troyes, espousa Catherine de Dinteville, de laquelle eut quatorze enfans, qui tous moururent jeunes, excepté Bernard, Jacques, Anne et Jean, lesquels furent mariez. Bernard, qui estoit l'esné, ayant suivy dès sa premiere jeunesse les armes soubs la charge du seigneur de Jours, qui estoit colomnel de la legion de Champagne, ayant acquis reputation aux guerres, fut honoré de l'enseigne colonnelle, qui a laissé plusieurs enfans. Jacques de Mergey, ayant aussi longuement suivy les armes avec l'infanterie, fut honoré d'une place aux gardes du corps du Roy, soubs la charge de M. de Brezé, et depuis exempt en ladicte compagnie; lequel aussi a laissé plusieurs enfans. Anne de Mergey fut mariée avec le sieur de La Pouge, angoulmoysin, oncle du sieur de La Voulte, qui eut une fille mariée avec le capitaine Sainct Martin, exempt de l'une des compagnies des gardes du Roy. Et moy, Jean de Mergey, qui suis le cadet et dernier de tous, ayant attainct l'aage de huit ans, ma mere me mit au college, où ayant demeuré deux ans, elle me mist en l'abbaye de Monstierender, en laquelle j'arresté peu de temps, ne voulant estre moyne; elle me mist avec M. de Polizy, bailli de Troyes, chef de la maison de Dinteville, personnage accomply et orné de toutes vertus et sciences autant que homme de son temps et qualité, ayant esté gouverneur de M. d'Orleans, et ambassadeur pour le Roy en Angleterre : mais, estant devenu paralitique et impotent de tous ses membres, et ne pouvant plus à ceste occasion demeurer à la Cour, et s'estant retiré chez soy, se mist pour son plaisir et exercice à bastir ceste belle maison de Polizy; lequel me prist en telle amitié, qu'il prenoit bien la peine luy mesme de m'instruire en toutes les sciences desquelles mon jeune aage pouvoit estre capable; et ayant demeuré avec luy jusques en l'aage de quatorze ou quinze ans, et me voulant mieux former pour la frequentation du monde et exercice des armes, me donna à M. Deschenetz son frere, chevalier de l'ordre du Roy, et capitaine de cinquante hommes d'armes, avec lequel je fis plusieurs voyages, mesme celuy où le roy Henry fit de si beaux exploits de guerre aux pays de l'Empereur ez frontieres de Hainault et du Liege, pour avoir sa revanche des cruautez, pilleries et bruslemens exercez auparavant par la royne de Hongrie aux frontieres de France.

[1554] Le Roy en ce voyage prist et saccagea la ville et chasteau de Beyns et Marimont, maisons de plaisance de ladicte royne de Hongrie, qui estoient aussi bien et richement meublées que maisons de la chrestienté. J'eus pour ma part du butin, car tout estoit habandonné, les pantes d'un lict de velours cramoisi tout garny et enrichy de broderie, de toille d'or et d'argent, qui valloient plus de cinq cens escus. Mais M. Deschenetz mon maistre les ayant veuz s'en accommoda. La ville et chasteau de Dynan furent aussi pris, où commandoit Julian Romero, renommé capitaine espagnol, et lequel depuis combattit en France en duel contre un autre Espagnol en presence du Roy, qui leur avoit donné le camp, avec toutes les fanfares et formalitez en tel cas requises; mais les deux champions estant mis dedans le camp par leurs parins, la partie de Julian ne voulut point venir aux mains, et, tournoiant autour du camp, ne faisoit que crier à son ennemy qui le suyvoit : *No te quiero, Juliano*, proverbe qui a long-temps depuis couru en France.

De Dynan le Roy s'achemina quelque temps après, et alla assieger le fort chasteau de Renty, sur la frontiere de France, que tenoit l'Empereur, mais si bien muny de bons hommes et de choses necessaires pour la conservation de la place, qu'il nous fallut lever le siege; car l'Empereur, ayant dressé son armée grosse et forte, et s'estant acheminé pour secourir les assiegez, s'asseuroit que trouvant nostre armée harassée pour le long temps qu'elle avoit tenu la campa-

gne, qu'il en auroit bon marché s'il la pouvoit affronter; et, ayant faict advancer son avant-garde pour donner courage aux assiegez, il y eut de beaux combats et escarmouches entre les deux armées avant que la nostre levast le siege, où je me trouvé en l'une, estant encore page, où je fis mon premier apprentissage, comme vous entendrez.

M. de Guise estant monté à cheval avec environ vingt-cinq chevaux, capitaines et gentilshommes, pour aller recognoistre l'avant-garde imperiale qui s'estoit approchée jusques près de Fouquemberge, où estoient logez nos chevaux legers, lieu seur et advantageux, ledict sieur de Guise, estant arrivé assez près dudict Fouquemberge, entendit l'escarmouche que nos chevaux legers avoient attaquée avec les Imperiaux, qui luy feirent faire halte, et envoya M. Deschenetz pour dire au seigneur Paul Baptiste (1), lieutenant de la cavalerie legere soubs M. de Nemours, qu'il eust à se retirer et ne rien attaquer, et qu'il le vint trouver où il estoit sur une petite colline.

M. Deschenetz se mit en chemin pour executer sa charge, et moy avec luy sur un petit cheval barbe, mais fort viste, ayant en ma teste son morion (2) à banniere, avec un beau panache et un javelot de Brezil (3), le fer doré bien tranchant, avec belle houppe d'or et de soye, ma casaque de page, belle et bien estoffée de broderie, de sorte que je pensois estre *quelque petit dieu Mars.*

Ledit sieur Deschenetz, ayant descouvert de dessus une petite montagnete nos gens et les ennemis meslez à l'escarmouche, ne voulut passer outre, voyant au vallon quatre ou cinq chevaux qui se pourmenoient; et, ne sçachant s'ils estoient amis ou ennemis, demeura là, m'envoyant vers ledit Paul Baptiste pour luy dire ce que M. de Guise luy mandoit, et me dist qu'il m'attendroit là.

Je m'achemine pour executer ma charge, en l'esquipage que j'estois, droict où estoit l'escarmouche, et y arrivé si à propos, que nos gens s'estoient desbandez pour soustenir ceux qui avoient rembarré les nostres; et les ennemis se retirant pour gaigner leur gros, nous les chargeasmes; et moy y arrivant, et estant bien monté, je fus le premier à la charge. Ayant arresté un Bourguignon (4) qui avoit une cuirace à cru, si courte que la moitié de l'eschine luy paroissoit, j'adresse si bien mon coup, que je luy plante mon javelot en ce defaut dedans l'eschine, qui n'eut pas fait trois pas que, faisant un grand cri avec une laide grimace, tumba mort de dessus son cheval, emportant en ses reins mon javelot, lequel je ne peus retirer à cause qu'il estoit barbillonné, et nous retirasmes à notre gros, où trouvant ledit sieur Paul Baptiste, je lui dis ce que luy mandoit M. de Guise; lequel aussitost fit sonner la retraicte, et le menay où M. Deschenetz l'attendoit.

Je le prié, par le chemin, de faire en sorte avec ledict sieur Deschenetz mon maistre, que je ne fusse poinct fouetté à cause du javelot que j'avois perdu, lequel se prit à rire et m'asseura que je n'aurois point de mal, et qu'il avoit bien veu comment je l'avois perdu; et ayant trouvé ledict sieur Deschenetz, ils s'en vont tous deux trouver M. de Guise, auquel après avoir fait le recit de tout ce qui s'estoit passé, adressant sa parole audict sieur Deschenetz en presence dudit sieur de Guise, luy dit la peur que j'avois d'estre fouetté pour avoir perdu mon javelot; et ayant recité le fait comme il l'avoit vu, dist que si tous ses chevaux legers eussent aussi bien fait que moy, qu'il eust battu l'advant-garde de l'Empereur : voilà mon premier chef-d'œuvre à la guerre.

Il y eut le lendemain un autre gros combat, qui estoit bien une demi-bataille, car nous eusmes huict enseignes de leurs gens de pied, et quatre pieces de campagne montées sur quatre roues que deux chevaux menoient au galop.

Le Roy doncques ayant levé le siege, ceste nuict mesme se retira à Amiens, despartant son armée sur la frontiere aux lieux plus seurs et commodes pour vivre, et voir ce que deviendroit celle de l'Empereur, lequel, ayant rafraischi les assiegez de tout ce qui leur estoit necessaire, rompit aussi la sienne, y estans contraints et les uns et les autres, à cause de l'hyver qui les talonnoit.

[1555] Ledit sieur Deschenetz, pour tousjours m'advancer, m'avoit donné, moy n'en sçachant rien, à M. le comte de La Rochefoucault, qui estoit lieutenant de la compagnie de M. de Lorraine, lequel, avec ladicte compagnie, estoit en garnison à Pierrepont. Ledict sieur Deschenetz, estant avec le Roy à Amiens et moy avec luy, me mit hors de page et m'envoya audict sieur comte à Pierrepont, avec un bon cheval et trente escus, duquel je fus receu avec plus d'honneur et bonne chere que je ne meritois.

(1) Paul-Baptiste Fregose.
(2) Casque sans visière.
(3) Espèce de lance.

(4) Les Flamands qui servoient dans les troupes impériales sont appelés bourguignons, parce que la Flandre avoit appartenu aux ancêtres de Charles V.

[1556] Les deux armées donc estant rompues, ledict sieur comte, laissant encores sa compagnie en garnison à Pierrepont, s'achemina avec son train pour aller à Paris trouver le Roy ; et estant près de Senlis, il sceut les nouvelles de la mort de madame la comtesse sa femme, qui luy causa un extresme dueil en son ame ; et ayant gaigné Paris, s'alla enfermer en l'abbaye de Sainct-Victor pour evaporer ses soupirs et regretz, où il eust demeuré long-temps sans ses amis, qui par importunité l'en firent sortir. Quant à moy, ayant pris congé de luy, m'en allé en Champagne me rafraischir, où je ne fis pas long sejour, et retourné tost après retrouver M. le comte (1557), lequel, peu de temps après, se remaria avec madame Charlotte de Roye, belle-sœur de M. le prince de Condé ; et n'ayant pas demeuré avec elle plus de trois semaines après leurs nopces, la guerre se ralluma entre le Roy et le roy d'Espagne.

M. le connestable, voulant redresser l'armée et rassembler les forces du Roy, manda à M. le comte de le venir trouver avec ladicte compagnie au lieu de La Fere, ce qu'il feit. Or, pendant que ledict Connestable dressoit sa petite armée, petite dis-je, car il ne peut mettre ensemble plus haut de deux mille chevaux et six mille hommes de pied, M. de Guise ayant emmené avec luy en Italie la fleur de toute la noblesse de France, ledict sieur Connestable fut si peu advisé avec ceste pongnée de gens qu'il avoit, d'aller affronter une armée fresche et gaillarde, contre l'advis de tous les capitaines qui estoient avec luy, qui tous luy conseilloient de departir tout ce qu'il avoit, tant de cheval que de pied, par toutes les bonnes villes de la frontiere, et les bien faire munir, afin que quand l'ennemy en auroit attaqué quelqu'une, et qu'il seroit là attaché il la trouvast bien munie, et que lors ledict sieur Connestable rassemblant ses forces qui estoient departies par les garnisons, il pust rompre les vivres à l'ennemy, et l'incommoder ; mais il demeura tousjours ferme en son opinion, et ayant sceu que Sainct-Quentin estoit bloqué, où estoit M. l'Admiral, fort denué d'hommes et autres choses necessaires, se resolut de l'aller secourir et mettre des hommes dedans ; mais il n'estoit plus temps. Il avoit auparavant envoyé M. le mareschal de Sainct-André à Han, craignant que l'ennemy ne s'en emparast, avec deux cens chevaux et deux mille hommes de pied. M. le comte de La Rochefoucault estoit du nombre. Ledict sieur mareschal, ayant entendu que Sainct-Quentin estoit assiegé, retourna à La Fere trouver M. le Connestable, laissant ledict sieur comte audict Han, avec toutes les troupes qu'il y avoit menées, en qualité de lieutenant de Roy.

Deux jours après, M. le Connestable, voulant effectuer son dessein de mettre des hommes dedans Sainct-Quentin, manda audict sieur comte de le venir trouver le lendemain, avec les troupes qu'il avoit sur le chemin de La Fere, audict Sainct-Quentin, ce que fit ledict sieur comte, et partit de Han dès le soir mesme, après souper, pour cheminer toute la nuict. Je veux bien mettre ici un mauvais presage que nous eusmes de ladicte entreprise : c'est que mondict sieur le comte et M. de La Capelle Biron, qui estoit là avec sa compagnie de gensdarmes, estant à cheval en la place dudict Han, faisans sortir les trouppes pour s'acheminer, un grand chien tout noir se vint presenter devant eux, et, estant sur le cul, se mist à hurler sans cesse, et, quelque chose qu'on chassast ledict chien, il retournoit tousjours, et continuoit ses hurlements : lors M. le comte, adressant sa parolle audict sieur de La Capelle Biron, lui dist : « Que vous semble de cecy, mon pere (1)? » qui luy respondit : Parbieu, mon fils [car c'estoit son serment], qu'il ne sçavoit qu'en dire, mais que c'estoit une musique mal-plaisante. M. le Connestable, repliquant, lui dist : « Je croy, mon pere, que nous allons fournir la comedie. — Parbieu, je le croy, » respondit-il ; et se trouva la prophetie dudict sieur comte veritable, car le lendemain la tragedie fut jouée.

Revenant donc à nos troupes qui avoient marché toute la nuict, le lendemain, sur sept heures du matin, nous rencontrasmes M. le Connestable avec son armée. M. le comte feit faire halte aux troupes qu'il menoit, et s'en alla trouver M. le Connestable, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire et comment il marcheroit, lequel luy commanda de se mettre en marche à la teste de l'armée avec la compagnie de M. de Lorraine, luy disant, comme il faisoit à tous les autres capitaines, qu'il monstreroit aux ennemis un tour de vieille guerre. Suivant donc son commandement, mondict sieur le comte se mist à la teste de l'armée ; le reste suivoit, tant cavallerie que infanterie, selon l'ordre qui leur estoit commandé, et ainsi arrivasmes sur les neuf heures à la vue des ennemis, à la portée du canon ; mais ils ne pouvoient venir à nous ny nous à eux, à cause d'un grand maraiz qui étoit entre nous et eux, et une riviere qui passoit par le milieu, qui alloit se rendre et passer par la ville, joignant les murailles.

M. le Connestable avoit faict amener dix ou

(1) A l'armée, en s'adressant la parole, on se servoit alors des mots *père* et *fils*, suivant le degré d'ancienneté.

douze bateaux sur des chariots, pour les jetter sur ladicte riviere, et y mettre des soldatz et les faire couler dedans la ville; et si lesdicts basteaux eussent esté à la teste de nostre armée comme ils debvoient, ils eussent esté deschargez et mis sur ladicte riviere avec les soldatz, avant que les ennemis eussent eu le moyen de les en empescher, car nous arrivasmes à la veue de leur camp sans qu'ils eussent aucunes nouvelles ny allarme de nous; mais nos basteaux estans à la queue de nostre armée, n'arriverent de deux grosses heures après nous. Cependant les ennemis eurent loisir de se rasseurer et empescher nos basteaux et soldats de gaigner la ville, ayant tous esté pris et tuez, reste une vingtaine (1), qui entrerent à la ville avec un basteau. Cependant M. le Connestable, avec six canons qu'il avoit, faisoit tirer force canonnades dedans le camp des ennemis, qui firent plus de bruict que d'effect. Or les ennemis, ne pouvans venir à nous sans faire le tour de la ville, et passer sur une chaussée où il ne pouvoit passer que trois chevaux de front, eurent loisir de venir gaigner ladicte chaussée.

M. le comte de La Rochefoucault, estant à la teste de nostre armée avec sa compagnie, et plus proche de ladicte chaussée, avoit envoyé sur le bout pour cognoistre si l'ennemy la voudroit passer pour venir à nous, qui virent desjà les ennemis sur l'autre bout de la chaussée, retournerent en donner advis audict sieur comte, lequel, quand et quand, fut trouver M. le Connestable pour l'en advertir, et luy dire que s'il faisoit là encores trop long sejour, il auroit toute l'armée du roy d'Espagne sur les bras, et que, pour obvier à cela, et avoir loisir de nous retirer seurement, il estoit d'advis que promptement il hazardast trois ou quatre cens harquebuziers, et les envoyast à un moulin à vent qui estoit tout joignant le bout de ladicte chaussée, pour empescher et retenir les ennemis de passer si-tost ladicte chaussée, et que luy cependant fist marcher noz gens de pied en toute diligence pour gaigner les boys qui n'estoient qu'à une lieue de nous, et qu'il fist mettre, pour les suivre et faire sa retraicte, toute la cavalerie en un hot avec l'artillerie sur la queue, et que si les ennemis estoient passez la chaussée et nous vouloient suivre, nous aurions jà gaigné les boys; et, au cas qu'ils eussent faict si bonne diligence de nous joindre, qu'ils n'oseroient nous charger en gros, à cause de nostre artillerie qui les arresteroit et escarteroit: s'ils nous vouloient charger par petites troupes, ils ne pourroient nous affronter sans recevoir grande perte, et cependant ferions nostre retraicte seurement ayans gaigné les bois: ce que M. le Connestable trouva bon, et commanda audict sieur comte d'aller faire marcher nos gens de pied pour faire ladicte retraicte, dont il s'excusa, luy disant qu'il commandoit à la compagnie de M. de Lorraine, qui faisoit la retraite, et qu'il ne voudroit pas qu'il y arrivast quelque chose qu'il n'y fust luy-mesme, et qu'il ne pensoit pas y estre de retour qu'il n'eust l'ennemi sur les bras, ce qui fut vray. J'estois tousjours avec luy, et entendis tous les discours qu'il eut avec M. le Connestable, lequel, n'ayant envoyé lesdicts harquebouziers au moulin pour arrester la cavalerie des ennemis, ou l'ayant oublié, fut cause de nostre desroute.

Ledict sieur comte estant retourné à sa compagnie, nous vismes la plus grande part de leur cavallerie passée, qui se mettoit en bataille pour nous suivre, ce qu'ils firent sans trop se haster, attendant que tout le reste eust passé et leur infanterie aussi; et cependant les premiers passez, pour nous amuser, avoient desbandé cinquante ou soixante carabins bien montez, qui nous venoient tirer des arquebuzades dedans les rains, car nous estions jà sur nostre retraicte.

La compagnie de gendarmes de M. le prince de Condé, dont M. de Saincte Foy estoit lieutenant, avoit esté ordonnée pour marcher avec celle de M. de Lorraine, et estoient lesdictes deux compagnies meslées ensemble en haye pour s'estendre davantage, car en ce temps la cavallerie combattoit en haye. M. le comte, voyant que lesdicts carabins nous pressoient si fort par le derrier, fit tourner la teste vers les ennemis pour les arrester, qui furent les deux compagnies seules qui tournassent et chargeassent les ennemis, lesquels, voyans nostre armée qui d'elle-mesme avoit pris l'espouvente et se mettoit en route, n'oserent, ou ne voulurent jamais charger lesdictes deux compagnies qui avoient faict teste, mais, coulant devant nous, se mirent à suivre les nostres qui jà s'enfuioient. Ledict sieur comte voyant cela, et qu'il n'y avoit plus de moyen de s'en desdire, chargea par le flanc les ennemis qui suivoient la victoire.

Il advint lors, comme nous commenceasmes nostre charge, M. le comte avoit à son costé M. de Saincte Foy, et moy au-dessous de luy; comme nous entrasmes dedans les ennemis, je me trouve coste à coste de mondict sieur le comte, ledict sieur de Saincte Foy ayant tenu bride au lieu d'enfoncer, ce que firent aussi son enseigne, son guidon et tous ceux de sa compagnie, reservé deux qui furent tuez et un prison-

(1) Mergey se trompe sans doute; Coligny dit que le secours fut beaucoup plus considérable.

nier, et luy se sauva à La Fere, et tous ses compagnons.

Quand à la compagnie de M. de Lorreine, les lieutenant, enseigne et le guidon furent pris avec vingt-huict de prisonniers et trente-deux de tuez : je croy que ledict sieur de Saincte Foy et ses compagnons, prevoyants le desastre, s'estoient donnez le mot pour tenir ainsi bride lors du combat : leur capitaine en chef n'eust pas faict cela, mais il combatoit avec les chevaux legers, dont il estoit colonnel. Ayantz donc chargé coste à coste dudict sieur comte avec nostre compagnie, nous fusmes bien tost escartez parmy un hot de mil ou douze cents chevaux : pour moy, Dieu me fit la grace de percer ledict escadron sans estre blessé, ny moy ny mon cheval, et en estant hors, je croy que je me fusse bien sauvé; mais je vis plus avant, à quatre-vingts ou cent pas de moy, un gentil-homme de nostre compagnie, nommé Fayoles, à pied tout armé, que deux soldats aussi à pied vouloient tuer, luy tirant force coups d'espée qu'il paroit avec ses brassarts le mieux qu'il pouvoit; et moy, croyant que ce fust un mien frere qui estoit venu nouvellement aussi en nostre compagnie, et n'ayant point encore, ny luy ny ledict Fayoles, de cazaques de livrée, avoient chascun faict faire une cazaque de gris de Carcassonne pour porter sur leurs armes, attendant celles de livrée; moy croyant, comme j'ay dit, que ce fust mon frere au lieu dudict Fayoles, pousse mon cheval droict à luy et aux soldats qui le chamailloient; et, les abordant, je donne un coup d'espée au travers du corps du premier soldat que j'aborde; et comme je passois outre pour faire de mesme à l'autre, en passant il donna un grand coup d'espée dans le flanc de mon cheval, et le sentant chanceler, et tournant la teste vers la croupe, je vis les boyaux qui luy trainoient; et à l'instant mesme un Espagnol à cheval vint m'accoster par le derrier, me donnant un coup de masse sur ma salade, si vertement qu'il *me fist veoir les estoiles au ciel*, et lors me rendis à luy, et en mesme temps le cheval tomba mort entre mes jambes. Mon Espagnol me prist par la main pour me conduire en leur camp; car il pensoit bien avoir faict quelque bonne prise, d'autant que ma cazaque estoit de veloux en broderie, mes armes noires et dorées, avec la selle d'armes de mon cheval de mesme; somme, j'estois en fort bon equipage, m'ayant donc amené en sa tante, retourne en toute diligence pour faire encore quelque butin, car l'Espagnol ne vaut rien s'il ne sent à butiner. Une bonne heure après, mon Espagnol m'ameine un prisonnier escossois de la compagnie du comte de Haran.

Voilà ce que je vis en ladicte bataille, dont la deffaicte fut grande, messieurs d'Anguien tué, La Roche du Maine, et tant d'autres dont il ne me souvient; messieurs de Montpensier, Connestable, mareschal de Sainct André, Ringrave, La Rochefoucault prisonniers, avec tant d'autres seigneurs, capitaines et gentilshommes, qu'il me faudroit trop de temps et de papier pour en faire l'inventaire. Estant donc en leur camp avec mon Escossois, j'estois en grand peine et soucy qu'estoit devenu M. le comte, ny n'osois en demander des nouvelles, de peur que s'il estoit prisonnier cela le fist recognoistre.

Le lendemain de bon matin, mon Escossois et moy fusmes menez devant le maistre de camp pour dire nos noms, nostre païs et nos qualitez, comme il fut faict à tous les autres prisonniers ayant esté amenez en nostre tente; et moy, estant à la porte revassant tousjours à mondict sieur le comte, je ne me donne de garde que je le vis de loing, avec quatre soldats qui l'amenoient de la tente du maistre de camp; je tressailly tout de joye le voyant marcher droict, qui me fit juger qu'il n'estoit point blessé; lequel passant près de moy, je baisse la teste pour ne faire semblant de le cognoistre, lequel, jugeant bien à quel dessein je le faisois, me dist : « Laissons cela, Mergey, je suis bien cogneu. » Lors je luy embrasse la cuisse, d'aise que j'avois de le voir sain; il me demanda lors si j'estois fort blessé, parce qu'il voyoit mes chausses toutes sanglantes d'un petit coup d'espée que j'avois receu à la main; je luy dis que ce n'estoit rien; il me demanda si j'estois à rançon, je luy dis que non, ny près à m'y mettre, car celuy qui me tenoit prisonnier me demandoit mil escus. Il se prist lors à rire, et me dist qu'il me faisoit une grande grace de me quitter à si bon marché; et se retournant à ceux qui le menoient, leur dist : « Et quoy, messieurs, voulez-vous perdre la reputation que vous avez acquise de faire bonne guerre, de demander mille escus à ce soldat qui estoit de ma compagnie, et qui n'avoit vaillant que son cheval et ses armes? » qui luy respondirent : Seigneur, nous ne pouvons pas donner loy à nos compagnons; si le prisonnier estoit à nous, nous luy ferions toute courtoisie. » Lors M. le comte me dist : « Advisez de capituler pour vostre rançon le mieux que vous pourrez, afin de venir avec moy pour me servir; » et ainsi nous separasmes pour lors.

Dès le soir mesme, je capitule pour ma rançon à la somme de trente escus, et fis la mesme capitulation pour mon Escossois; j'allé le matin trouver M. le comte, qui respondit de ma rançon et de plus de quarante gentilshommes prisonniers,

lesquels, estans tous retournez en France, rendirent à madame la comtesse l'argent dont mondictsieur le comte avoit respondu pour eux, horsmis un gentilhomme de la compagnie du roy de Navarre, nommé Seguiniero, de Sainctonge, qui ne rendit point les cent escus dont ledit sieur comte avoit respondu pour luy estant donc prisonnier au camp. Il y arriva, deux jours après, un trompette du roy de France pour s'enquerir des morts et prisonniers. M. Deschenetz, qui s'estoit sauvé, desirant sçavoir de mes nouvelles, avoit donné charge audit trompette de s'en enquerir, et, si j'estois prisonnier, s'adresser au seigneur Fernand de Gonzague, qui estoit fort de ses amis, auquel il envoyoit par ledict trompette deux soldats qu'il avoit retiré de prison pour me retirer pour eux; m'ayant ledict trompette treuvé avec ledict sieur comte, me dit la charge qu'il avoit dudict sieur Deschenetz de me remener en France; mais je luy fis responce que tant que M. le comte seroit prisonnier je ne l'abandonnerois point : ainsi mon trompette s'en retourna laissant ses deux Espagnols, et si ne me remmena point.

Cependant que le camp demeura devant Sainct-Quentin par l'espace de quinze jours, les vivres et le vin estoient fort rares à cause que Le Castelet, qui est sur le chemin de Sainct-Quentin à Cambray, tenoit encore pour nous, où commandoit le sieur de Salignac (1), rompoit tous les vivres qui venoient de Cambray au camp espagnol, lequel Salignac fut depuis fort blasmé d'avoir rendu la place si legerement, car s'il eust tenu bon, le roy d'Espagne eust esté contraint de lever son siege de devant Sainct-Quentin pour attaquer Le Castelet, ou de mourir de faim en son camp devant Sainct-Quentin. De quoy moy estois fort triste d'estre reduit à l'eau contre mon naturel; mais M. le comte ny les capitaines qui le gardoient n'avoient pas meilleure condition, qui n'avoient pour tous vivres, sept qu'ils estoient à table, qu'un morceau de vache, gros comme le poing, qu'ils mettoient dedans un pot plein d'eau sans sel, ny lard ny herbes. Et estans tous à table, ils avoient de petites saulcieres de fer blanc où ils mettoient ledict bouillon, et chacun sa saulciere pour humer, puis le lopin de vache estoit party en autant de morceaux qu'ils estoient d'hommes à table, avec fort peu de pain. Je vous laisse à penser la bonne chere que je faisois de leur reste; mais depuis que Le Castelet fut rendu, les vivres et les vins abonderent au camp; et moy, ressuscité, je trouvé là un amy en l'armée, qui estoit le comte de Pont Devaux, de la Franche-Comté, qui me cognoissoit, m'ayant veu chez luy au Pont Devaux avec M. Deschentez, lequel me presta dix escus, et avec cela *grand chere au cul de la barrique*.

Cependant la ville fut battue, trois bresches faites, assaillies et forcées en mesme temps, M. l'Admiral et M. Dandelot son frere pris chacun sur la bresche qu'il deffendoit, et menez incontinent dans le camp; mais la nuict M. Dandelot se sauva. Le lendemain, M. de Savoye (2) donna à disner à M. l'Admiral et à M. le comte de La Rochefoucault, lequel il aimoit, et non pas M. l'Admiral, comme il fit lors demonstration; car il fit seoir à table vis-à-vis de luy ledit sieur comte, hormis la place de l'escuyer transchant, lequel il entretint de plusieurs discours fort familierement; mais quant à M. l'Admiral, il estoit tout au bas bout de la table qui estoit longue, où il y avoit force capitaines et gentilshommes, ne luy disant une seule parole, ny ne faisant semblant de le veoir.

L'Empereur en ce temps estoit desjà retiré en son monastere, lequel, voyant la liste des seigneurs prisonniers que le roy d'Espagne luy avoit envoyée, et y trouvant ledict sieur comte de La Rochefoucault, luy donna ceste louange, que c'estoit la maison de France où il avoit esté le mieux et le plus honorablement receu, quand, par la permission du Roy, il la traversa pour aller en ses Pays-Bas.

La ville de Sainct-Quentin prise, cinq ou six jours après, M. l'Admiral et M. le comte furent chargez sur un chariot de Flandres et menez à Cambray, conduits par les gardes du corps du roy d'Espagne. M. l'Admiral avoit avec luy deux de ses gentilshommes prisonniers, Favaz et Avantigny, et moy avec M. le comte. De Cambray, le lendemain, ledict sieur Admiral et comte furent separez, M. l'Admiral mené à l'Isle en Flandre, et M. le comte à Genap en Hainault, à dix ou douze lieues de Mariembourg, chasteau fort et commode à garder prisonniers, tout environné d'eau, où furent aussi amenez avec nous le capitaine Breüil, de Bretagne, avec sa femme et deux damoiselles; il estoit gouverneur de Sainct Quentin lors qu'elle fut prise : y furent aussi amenez prisonniers les capitaines Sainct André provençal, Lignieres et Rambouillet, qui avoient chacun une compagnie dedans Sainct Quentin. Un sergent espagnol avec quinze soldats avoit charge de nous garder audict chasteau, où, durant le sejour que nous y fismes, qui fut près de six mois, je m'accosté d'un sol-

(1) Lisez : Solignac.

(2) Emmanuel Philibert de Savoie, général de Philippe II.

dat de nostre garde qui estoit maure, le sceuz si bien persuader qu'il se resolut de faire sauver mondict sieur le comte et tous les autres prisonniers, moyennant mille escus que M. le comte luy promist, et de le garder tousjours en France avec une pension de cent escus par an, sa vie durant.

Or, pour faciliter l'execution de l'entreprise, il nous falloit servir de M. de Losses, qui estoit gouverneur de Mariembourg pour le Roy, qui n'est qu'à douze lieues dudict Genap où nous estions. Et pour luy faire sçavoir de nos nouvelles, il fut advisé que madame de Breüil s'en retourneroit en France, et pour cest effect M. le comte, qui estoit aymé de M. de Savoye, obtint un passeport de luy pour ladicte dame de Breüil, pour se retirer en France; nostre soldat maure la debvoit conduire jusques à Mariembourg. Le matin qu'elle vouloit partir, et prenant congé du sergent Alcala, qui nous gardoit, le supplia de luy donner quelqu'un de ses soldats pour la conduire par les chemins jusques audit Mariembourg, et qu'elle le contenteroit bien. Nous avions faict la leçon audit Ortegue, lequel, se tenant près dudict Alcala, qui n'en voyoit point de plus près de luy, luy commanda d'aller avec ladicte dame: ledict Ortegue, pour mieux faire valoir la marchandise, en fit au commencement difficulté, alleguant qu'il ne se pourroit asseurer parmy les François; mais ladicte dame luy fit tant de belles prieres et promesses qu'il n'auroit aucun mal, avec l'asseurance que luy en fit aussi ledict Alcala, qu'il s'y accorda : ainsi donc ladicte dame prist congé, et arriva à Mariembourg avec ledict Ortegue; et ayant conferé avec ledict sieur de Losses, il promit d'envoyer et guides et soldats pour executer l'entreprise.

Ledict chasteau, comme j'ay dict, estant fort et tout environné d'eau, les soldatz ne faisoient aucune garde la nuict, le pont levis estoit tousjours levé; mais le petit pontilon ou planche ne se levoit poinct ny le jour ny la nuict; la porte se fermoit seulement, laquelle ledict Ortegue sçavoit bien ouvrir par dehors, et par ce moyen se pouvoient mettre dans ledict chasteau des hommes. Le jour assigné, dont ledict Ortegue nous avoit donné advis, et que la nuict l'execution se debvoit faire, M. le comte avoit donné à souper aux capitaines Sainct André, Lignieres et Rambouillet, lesquels se meirent à jouer attendant le signal. Il y avoit toutes les nuicts deux soldats en garde à la porte de la chambre de M. le comte; et pour garder en tout evenement qu'ils ne se peussent ayder de leurs arquebuzes, lesquelles ils laissoient tout le long du jour à la porte de la chambre par le dehors en une petite galerie, je les accommode si bien avec de l'eau et du sel dedans le secret, qu'elles n'avoient garde de faire feu : nous, attendantz le signal, avions faict provision de bons cousteaux, n'ayants point d'autres armes, pour, après avoir despesché nosdicts deux soldats, aller aux autres, et puis trouver nos guides et nos chevaux, lesquels vindrent bien; mais ils ne trouverent point ledict Ortegue pour leur ouvrir la porte; et ayants tousjours attendu, et voyants que le jour vouloit poindre, se retirerent : voilà comment nostre entreprise fut rompue par la lascheté dudict Ortegue, qui nous bailla le lendemain des excuses qu'il nous fallut prendre en payement et faire semblant de le croire : mais voicy une chose estrange qui survint après.

La dame de Breüil, s'asseurant bien de la promesse de M. de Losses, voulut bien, estant partye d'avec luy, escrire de Maubert Fontaine; par sa lettre elle luy faisoit une reiteration de l'entreprise, luy suppliant de la mettre en execution au plustost. Le malheur voulut que celuy qui portoit la lettre fust pris par ceux de la garnison de Cimay (1), qui estoient Espagnols. Le capitaine, ayant veu lesdictes lettres, cognut incontinent par icelles qu'il y avoit entreprise pour faire sauver les prisonniers de Genap, envoye incontinent les lettres de ladicte dame du Breüil, à Genap, au sergent Alcala, affin qu'il donnast ordre à un tel affaire, lequel, incontinent, s'asseura que ceste pratique avoit esté menée par ledict Ortegue, quand il alla conduire la dame du Breüil; et d'autant qu'il ne le vouloit pas punir en presence de ses compagnons, craignant qu'ils ne se mutinassent, comme ceste nation y est subjecte, se resolut de l'envoyer au gouverneur de Cimay pour en faire justice exemplaire, ce qu'il fit; et appellant Ortegue luy dist qu'il falloit qu'il allast à Cimay porter une lettre au gouverneur pour affaires de consequence qui importoient pour le service du Roy, et qu'il n'y vouloit pas envoyer homme auquel il ne se fiast; ce que ledict Ortegue accepta, et, prenant sa lettre bien fermée et cachetée, se mist en chemin: estant à une lieüe de Cimay, quelque soupçon et remordz de conscience le saisit, de sorte qu'il voulut sçavoir qu'il y avoit dedans la lettre, et l'ayant bien subtillement ouverte et refermée, et y ayant veu sa sentence, fut toutefois si fol et mal advisé qu'il se resolut de la porter, ce qu'il fit; et trouvant ledict gouverneur, qui se vouloit mettre à table pour disner, luy presenta ses lettres, lequel les communiqua, à une fenestre, à quelques capitaines qui estoyent avec luy, qui

(1) Chimay.

se soubzrioient de veoir ce pauvre negre qui avoit luy-mesme apporté sa sentence sans en rien sçavoir, comme ils cuidoient.

Le gouverneur donc se mettant à table avec ses capitaines, fit aussi asseoir ledict Ortegue, luy disant que après disner il luy feroit sa despesche. Ledict Ortegue ayant bien disné ne voulut attendre le fruict, se leva de table, disant au gouverneur que pendant qu'il feroit sa depesche il alloit au logis faire abbreuver et donner de l'avenne à son cheval, et le supplioit que, à son retour, il trouvast sa despesche, afin qu'il peust, ce jour mesme, retourner à Genap ; ce que le gouverneur lui promist, s'asseurant qu'il retourneroit ; mais incontinent qu'il fut au logis, il monta à cheval, et, sans dire à Dieu, se sauva en France et vint trouver M. de Randan, frere de M. le comte, avec lequel il demeura tousjours jusques au siege Thionville, où il fut tué. Il avoit un compagnon nommé Alouze, lequel ayant sceu le despart de son compagnon, et craignant d'estre soupçonné de participer à l'entreprise, se retira aussi en France avec lettres de M. le comte à madame sa femme pour le recevoir. Voilà le succès de nostre entreprise, de laquelle estant adverty le comte de Mansfeld, de qui M. le comte estoit prisonnier, et craignant qu'estant si près de la frontiere de France il essayast encores quelques autres moyens pour se sauver, le feit mener en Hollande chez un sien beau-frere nommé M. de Brederode, à Vienne (1), près de la ville d'Utrecq, où nous demeurasmes onze mois avec bonnes gardes nuict et jour, de sorte que toutes nos esperances pour nous sauver furent perdues. Ledict sieur me prist en telle affection pource que je sçavois bien boire, qu'il me voulut suborner pour me faire demeurer avec luy, me promettant deux cents florins d'Estat tous les ans. Nous demeurasmes un an audict lieu de Vienne, qui estoit assez pour se fascher et ennuier ; durant lequel temps mondict sieur le comte fut surpris d'une fiebvre continue si violente, que nous fusmes long temps que nous n'en esperions que la mort, mais Dieu luy fit misericorde luy renvoyant sa santé.

[1558] Le comte de Mansfeld, craignant quelque recheute qui l'emportast, se hasta de le mettre à rançon ; et, après avoir bien disputé, enfin il promist trente mil escus, dont il debvoit payer dix mil en sortant de prison, et les vingt mil restants dans un an après, et donner caution messieurs de Guyse, connestable et mareschal de Sainct-André, qui lors possedoient le roy Henri second. L'accord faict, je fus incontinent despesché pour en porter les nouvelles en France, et cependant ledict sieur comte fut mené à Arras, pour estre plus proche de la France pour negocier le surplus et apporter les dix mil escus promis.

Estant arrivé à Paris, où lors estoit le Roy, je m'en allé droict au Louvre trouver M. le cardinal de Chastillon, auquel j'avois charge de m'adresser, lequel estoit avec le Roy en sa chambre, qui ne faisoit que sortir de table : et, frappant à la porte, je dis à l'huissier qui me vint ouvrir que je voulois parler audict sieur cardinal, lequel me laissant entrer aller tirer ledict sieur cardinal, lequel, me recognoissant, vint à moy, me menant à une fenestre près la porte de la chambre, lequel lisant les lettres que luy avois apportées, le Roy estant debout qui se chaufoit, me voyant botté et crotté comme un courrier, et M. le cardinal lisant lesdictes lettres, luy demanda : « Quelles nouvelles avez-vous-là ? » qui luy dict : « Sire, c'est de mon nefveu de La Rochefoucault. » Le Roy, en tressaillant, me demanda : « En venez-vous, mon gentilhomme ? — Ouy, Sire. — Comment se porte-t-il ? — Sire, il a esté fort malade ; mais, Dieu mercy, il se porte bien à ceste heure. — Est-il à rançon ? — Ouy, Sire. — A combien ? — A trente mille escus, Sire. — Foy de gentilhomme, dist le Roy, il ne demeurera pas pour cela : y retournez-vous ? — Ouy, Sire. — Faictes-luy mes recommandations, et qu'il prenne courage, et que je luy garde un bon courtault pour courir le cerf. »

Là-dessus M. le cardinal me mena à M. le Connestable et à M. Le mareschal de Sainct André, pour avoir leurs lettres de pleigement et caution pour les vingt mille escus. J'allé moy-mesme trouver M. de Guise pour le mesme effect, lequel fort librement entra en ladicte caution : le plus difficile fut de trouver les dix mille escus ; mais je fis telle diligence à solliciter les amis de M. le comte, que nous trouvasmes enfin nostre somme. Madame de Guise presta trois mil escus, madame de Bouillon autant, M. de Marmoustier (2) trouva le reste, et ne fis de sejour à Paris que trois jours.

Ayant donc amassé nos bribes et tous escus au soleil, car ainsi estoit-il accordé, je me mis au retour avec quatre hommes que m'avoit donné M. de Marmoustier, ayant chacun de nous cousu en nos pourpoincts deux mil escus, et trouvasmes à Arras M. le comte qui nous attendoit, mais non pas sitost ; et, ayantz delivré lesdicts dix mil escus, nous reprismes la route de France, par luy tant desirée. Madame sa femme l'attendoit à

(1) Vienten.

(2) Frère du comte de La Rochefoucault.

Noyon ; de là il alla trouver le Roy, qui luy fit de grandes caresses, et luy tint promesse du courtault qu'il luy avoit promis par moy, qui fut le meilleur de son temps et le plus beau, qu'on appelloit *Le Greq*, et lequel depuis me donna ledict sieur comte, lequel, au lieu de me laisser reposer, me dist qu'il falloit que j'allasse à Onzain, pour garder le milord Grey, qui y estoit prisonnier, me disant que je sçaurois mieux faire cela qu'un autre, ayant appris en Hollande comment il falloit bien garder prisonniers ; il me fallut obeyr.

Estant donc arrivé à Onzain, le pauvre milord, qui en fut adverty et de ma charge, fut saisi de grande tristesse, sçachant bien le mauvais traictement que M. le comte avoit receu en sa prison, et, craignant le recevoir pareil ou pire, fut trompé ; car, encores que pour le bien garder, je n'oubliasse rien, il avoit tous les plaisirs, bons traictementz et courtoisies qu'il eust peu desirer, jusques à estre visité souvent par les dames de Bloys. Je demeuré quatre moys avec luy, durant lequel temps il composa de sa rançon à vingt-cinq mil escus : l'accord faict, je le mene à Paris, où estoit M. le comte, lequel, m'ayant lors licentié, je m'en allé en Champagne visiter mes parentz et amis, et leur conter des nouvelles du Pays-Bas, où nous avions demeuré dix huict moys, tant en Flandres, Hollande, Brabant et Artoys.

Je demeuré en Champagne trois moys, au bout desquels je m'acheminé en Angoulmois, à Verteil, et devins amoureux de Anne de Courcelle, que depuis, et au bout de quatre ans après, j'ay espousée, de laquelle j'ay eu plusieurs filles et un garçon, toutes les filles mortes jeunes, excepté l'aisnée, qui fut mariée avec Jean Horiq, siéur de La Barre, et Magdeleine sa sœur, qui fut mariée avec Abraham de Cram, sieur de Couleynes, et Jean de Mergey, qui fut marié avec Catherine Raimond, fille du sieur du Repaire, qui m'a laissé, après sa mort, sa femme et plusieurs enfans, tant fils que filles.

[1562] Vivant donc en toutes delices et plaisirs, pour me faire oublier la souvenance des maux que j'avois soufferts en prison, les guerres civiles s'allumerent en France : l'accident de Vassy arriva, et les armes se prirent de tous costez. Une paix se fit : après suivit le tumulte d'Amboise, et quelque temps après, le roy de Navarre et Le prince de Condé retenuz prisonniers, et la mort inopinée du petit roy François, tous les seigneurs, chevaliers de l'Ordre, et autres des plus grands, debvoient tous en personne venir rendre raison de leur foy, affin de recognoistre ceux qui estoient huguenotz, dont j'avois donné advis à M. le comte qui lors estoit à Troyes en Champagne, lesquels advertissementz venoient de la part de la duchesse d'Uzès (1), qui possedoit fort la Royne mere, et qui sçavoit tous les secretz du cabinet, et aymoit fort ledict sieur comte, et faisoit toutes les sepmaines un voyage de Troyes à Orleans pour sçavoir des nouvelles ; laquelle manda à mondict sieur le comte qu'il estoit temps qu'il pensast à ce qu'il respondroit estant devant le Roy, lequel luy manda par moy qu'il leur diroit son *Credo* en latin, comme son precepteur luy avoit appris ; mais elle me dist qu'on luy feroit bien exposer en françois, et que, pour le plus seur pour luy, elle luy conseilloit de ne point venir à la Cour ; auquel advis il se resolut, et estions preparez, luy et moy et un valet de chambre, de nous en aller en Allemagne, en guise de marchandz, chacun la petite mallete en croupe, et là attendre que l'orage fust passé : mais à l'autre voyage que je fis à Orleans, le jour que j'y arrivé le Roy mourut, la mort duquel apporta un estrange changement.

Peu après, le roy Charles, la Royne mere et messieurs, estantz à Fontainebleau, furent conduictz à Melun par M. de Guise, ce qui estonna la Royne, laquelle lors rechercha M. le prince, luy escripvant qu'il eust pitié de la mere et des enfans, pour les tirer de la captivité où ils estoient. M. le comte de La Rochefoucault, qui estoit lors à Verteil, entendant ces nouvelles, me depescha incontinent en poste, pour aller vers elle pour recevoir ses commandemens, avec lettres de creance seulement : elle luy manda qu'il ne fist point de difficulté de se joindre avec M. le prince, et que ce qui estoit bon à prendre estoit bon à rendre ; voylà les propres mots qu'elle luy manda par moy, lequel, toutesfois cognoissant l'humeur de la dame, ne voulut promptement adjouster foy à ce qu'elle luy mandoit par moy, et me redespescha incontinent pour aller trouver M. le prince, et sçavoir de luy la verité, et en quelle disposition estoient les affaires ; lequel je trouvé à Clayes près de Meaux, avec mille chevaux, qui passerent tous en ordre trois à trois sur les fossez de Paris, du costé du faulxbourg Sainct Martin, et allerent loger à Sainct Cloud. Or, pour l'aller trouver, il me falloit passer à travers la ville et sortir par la porte Sainct Martin. Estant descendu à la poste pour changer de chevaux, qui estoient au faulxbourg Sainct Germain-des-Preyz, et demandant des chevaux, le gendre de Brusquet (2), qui tenoit la poste, qui me

(1) C'est par son entremise que Catherine de Médicis entretenoit des relations clandestines avec les chefs des protestants.

(2) Brusquet étoit le fou du Roi.

cognoissoit et estoit fort serviteur de M. le comte, me dit qu'il n'oseroit me donner des chevaux si je n'avois un brevet de M. le cardinal de Bourbon, qui lors estoit gouverneur de la ville et logé dans le palais, et me monstra un gentilhomme dudict sieur cardinal, qui ne bougeoit de la poste, pour recevoir tous les brevetz de ceux qui vouloient avoir des chevaux.

Je m'en allé quand et quand au palais, pour avoir un brevet dudict sieur cardinal, auquel je ferois à croire que j'estois à M. de Marmoustier qui estoit à la Cour, et que j'allois trouver; mais le malheur voulut que, estant en la cour du palais, je rencontre feu M. de Candales, qui alloit disner avec ledict sieur cardinal, lequel me voyant, me demanda comment se portoit M. le comte son frere (1), et quels affaires j'avois en la ville : mais, cognoissant l'humeur du seigneur, et la liberté de sa langue, je luy desguise la verité, luy disant que j'allois trouver M. de Marmoustier à Fontainebleau, où M. le comte m'envoyoit pour ses affaires, et que j'allois trouver M. le cardinal pour avoir des chevaux de poste, lequel me dist : « Je m'en vas disner avec luy, venez avec moy, je vous ferai despescher un brevet; » et là-dessus passa outre. Je ne le voulus suivre, ny aller vers mondict sieur le cardinal; car M. de Candales n'eust jamais failly, luy demandant un billet pour moy, de luy dire que j'estois à M. le comte de La Rochefoucault, qui eust gasté tout le mystere, et moy en danger d'estre retenu.

J'euz recours à une autre finesse : je m'en vas en la grande salle du palais trouver le procureur de M. le comte, et luy fis escripre mon brevet tel qu'il le falloit; et comme j'avois veu les autres entre les mains dudict gentilhomme qui les recevoit à la poste, et ayant remarqué la signature dudict sieur cardinal, je la contrefis le mieux que je peuz, et avec cela m'en rètourné à la poste, où, de bonheur, je trouve trois courriers qui demandoient des chevaux, et qui avoient donné leurs brevetz audict gentilhomme qui s'amuzoit à eux; cependant je tire à part le maistre de la poste, qui estoit de mes amis, luy monstre mon brevet, luy disant qu'il le fist passer dextrement, car il n'estoit pas du bon coing; ce qu'il sceut fort bien faire, le monstrant seulement audict gentilhomme, sans toutesfois le lascher, lequel, estant empesché avec les autres, ne se soucia de bien verifier le mien, et par ce moyen passa, et eus des chevaux.

Il me falloit traverser toute la ville jusques à la porte Sainct Martin : l'alarme estoit grande, les chaisnes commenccoient à se tendre; toutesfois ayant gaigné la porte Sainct Martin, par laquelle il me falloit sortir, je la trouve fermée, et un capitaine de la ville qui la gardoit avec force soldats en armes, et m'adressant à luy pour le prier me faire ouvrir la porte, me demanda qui j'estois et où j'allois. Je luy dis que j'estois de Troyes en Champagne, filz d'un marchant de la ville, qui m'envoyoit à Anvers pour ses affaires; me demanda si j'avois des lettres; je luy dis que non, et que mon homme qui estoit devant, les avoit avec mes autres hardes; ne se contenta de cela, mais me fouilla par tout; mais il ne trouva dedans la pochette de mes chausses que mon bonnet de nuict, ayant bien preveu ce qui m'advint; car j'avois mis mes lettres dedans la bourre de mon cuissinet (2); ainsi le petit portilon me fut ouvert, et nous acheminasmes mon postillon et moy, qui, croyant que j'allasse à Anvers, vouloit suivre le grand chemin de la poste; mais, à la sortie du fauxbourg, je tourne à main droicte, pour aller à Claye, où estoit M. le prince; ce que voyant mon postillon, qui tousjours me disoit que ce n'estoit pas le chemin de la poste, se doubta bien incontinent où je voulois aller; se retournant vers moy, me dist : « Vous estes un fin matois; or bien, bien, allons. »

Nous n'eusmes pas faict demye poste, que nous rencontrasmes messieurs le prince, Admiral et Dandelot avec leurs troupes, tous cavaliers sans infanterie, qui furent fort ayses de sçavoir des nouvelles de M. le comte; et cependant qu'ils s'acheminoient à Sainct-Cloud, je m'en retourne au fauxbourg Sainct Martin et jusques près de la porte de la ville, faignant que je fuyois pour eviter la rencontre de M. le prince, que j'avois descouvert de loing avec ses troupes, qui redoubla l'alarme à ceux de la ville. Ledict sieur prince passa au bout dudict fauxbourg et dessus les fossez de la ville, pour aller gaigner Sainct Cloud; moy cependant, faisant fort l'estonné en mon cabaret près la porte de la ville où je m'estois retiré, fis fort bien repaistre mes chevaux; et quand toute la troupe de M. le prince fut outrepassée le bout dudict fauxbourg, je remonte à cheval, et allé trouver ledict sieur prince à Sainct Cloud, où il me fit ma despesche pour m'en retourner vers M. le comte, m'ayant monstré la lettre que la Royne luy escripvoit, par laquelle elle le prioyt d'avoir pitié de la mere et des enfans, et m'en fit donner une copie pour la porter à mondict sieur le comte, lequel pour lors n'avoit encores pris aucune resolution, et m'en retourne en diligence le trouver.

(1) Il avoit épousé la sœur du comte de La Rochefoucault.

(2) Coussin de la selle.

Cependant M. le prince ayant intelligence en la ville d'Orleans, et la faveur du peuple, dont la plus grande part avoit changé de religion, y avoit envoyé M. Dandelot secrettement pour l'execution de son entreprise. Le sieur de Montreuil en estoit gouverneur pour le Roy. M. le prince estant party de Sainct-Cloud avec sa cavalerie, et faisant diligence arrivant à Sercote, trois petites lieux d'Orleans, se mist avec toute sa troupe au galop pour aller gaigner la porte, M. Dandelot luy ayant mandé qu'il se hastast, lequel desjà avoit assemblé la pluspart de ceux de sa faction, et estoit allé au logis de M. de Montreuil luy dire qu'il estoit son amy, et que, en ceste consideration, il luy conseilloit de se retirer et sortir de la ville, car M. le prince y arrivoit : ledit sieur de Montreuil le creut, et ne fut point opiniastre.

Là-dessus, M. le prince arriva en la ville avec mille chevaux en poste; ceux qui le rencontroient par les chemins, qui ne sçavoient rien de la venuë de M. le prince ny de son entreprise, voyant si grand nombre de cavalerie, tous au galop, se choquantz les uns les autres en courant, veoir les uns tumber sur le pavey, des valletz avec leurs malles par terre, pensoient que tous les fols de France fussent là assemblez pour faire rire les spectateurs : voilà comment Orleans fut pris.

De moy, estant arrivé à Verteil, je trouve M. le comte en la salle, avec compagnie de dames, lequel me voyant entrer fut comme tout transi, et se levant me fit signe que je le suivisse, ce que je fis. Il entra en la gallerie qui regarde sur la riviere, ferma la porte par derriere, où je luy rendis compte de tout mon voyage; lequel, ayant entendu le tout, s'appuya sur l'une des fenestres qui regardoient sur la riviere, où il demeura un gros quart-d'heure sans dire un seul mot, puis se tournant vers moy. me demanda ce qu'il debvoit faire, auquel je fis response que je n'avois pas l'esprit capable ny l'experience suffisante pour le conseiller en affaire de telle importance, et qu'il falloit qu'il prist conseil de luy-mesme. Lequel me respliqua qu'il estoit bien resolu de ce qu'il debvoit faire, mais qu'il vouloit que je luy en disse mon advis; alors je luy dis, puisqu'il me le commandoit, que mon advis estoit qu'il debvoit faire ce que la Royne et M. le prince luy mandoient, puisque il y alloit du service de Leurs Majestez et de leur liberté : il me dist alors que telle estoit aussi sa volonté et resolution ; et quand et quand retourna en la salle trouver la compagnie avec un visage riant, et incontinent commença à escripre à tous ses amys en Gascogne, Perigort, Saintonge, Poictou, Limousin et Angoulmois, pour le venir trouver et aller joindre M. le prince; de sorte que en quinze jours il mist aux champs près de trois cents gentilshommes avec leur equipage, et alla avec ceste belle troupe trouver M. le prince à Orleans, lequel ayant assemblé ses forces françoises, lansquenetz et reistres, s'en alla devant Paris, où le Roy et toutes ses forces s'estoient retirées et retranché les faulxbourgs de Sainct-Germain jusques à la porte Sainct-Anthoine.

Il ne se fit poinct de combat memorable audit siege qu'à l'escarmouche qui se fit à notre arrivée, où nos ennemis furent tellement battuz et repoussez, et avec un tel desordre, que sans leur artillerie, qui nous saluoit, nous eussions entré pesle-mesle dedans la ville. M. de Guise estoit à la porte, disant mille injures à la noblesse et gendarmerie qui fuyoient, leur disant qu'il leur falloit des quenouilles et non des lances. Nous fismes plusieurs entreprises sur les fauxbourgs Sainct-Germain pour leur donner quelque camisade; mais rien ne reussit ; enfin le roy d'Espagne envoya du secours et quelque cavalerie françoise qui entra en la ville.

M. le prince voyant qu'il n'y avoit esperance de prendre la ville ny la faire venir à capitulation, leva le siege, et s'achemina vers la Normandie pour recevoir quelque secours d'hommes et d'argent qui luy venoit d'Angleterre. Aussi messieurs de Guise, Connestable et mareschal de Sainct-André, sortirent de Paris avec toutes les forces du Roy pour nous suivre, et tant firent qu'ils nous joignirent auprès de Dreux au mois de janvier 1562 (1).

M. le prince, ne pensant point à combattre ce jour-là, avoit envoyé devant nostre artillerie au lieu où nostre armée debvoit aller loger. Nos coureurs, sur les huict heures du matin, ayants descouvert l'armée du Roy, qui venoit droict à nous, en donnerent advis à M. le prince et à M. l'Admiral, qui tournerent incontinent teste vers les ennemis avec toute nostre armée, et les rencontrasmes tous en bataille ayants à leurs costez deux gros villages qui les couvroient par les flancqz, et là nous attendoient avec beaucoup d'avantage. Nostre armée se mist en bataille vis-à-vis de la leur, les attendant aussi pour les attirer hors de leur advantage, et demeurerent lesdictes deux armées sans bouger, l'une devant l'autre, près de deux heures, sans aucune escarmouche; enfin voyant M. le prince qu'ils ne vouloient point sortir de leur fort pour

(1) Erreur de date : c'est le 19 décembre que fut livrée la bataille de Dreux.

venir à nous, se resolut de se retirer pour aller loger et suivre nostre artillerie.

Nostre armée n'eut pas tourné la teste et marché deux cens pas, que celle du Roy nous suivit en bon ordre et bien serrée. Quand M. le prince les vit hors de leur fort, il fit aussi tourner la sienne pour les combattre; leur artillerie commença à nous saluer bien furieusement: nous n'avions de quoy leur respondre; les nostres vont les premiers à la charge, et renverserent tout ce qui se presenta devant eux, et eusmes leur artillerie en nostre possession plus d'une demye heure; nous les eussions suivy davantage, mais nous trouvasmes leurs Suisses en teste, qui nous en empescherent. Nous leur fismes quelque charge; mais il est malaisé d'enfoncer tels herissons: cela fut en partye cause de nostre perte, et de nous mettre en desordre à faire lesdites charges. Cependant les fuyants s'estoient r'alliez, nos gens de pied furent chargez et desfaicts. Sur ce desordre, M. le prince avec seulement cinq ou six chevaux passant à la teste de nostre compagnie, qui n'estoit lors que de vingt ou trente, le reste estoit escarté, nous voulusmes le suivre; mais il ne le voulut permettre, nous commandant de l'attendre, et qu'il alloit seulement recognoistre les ennemis; mais il ne fut pas à deux cents pas, qu'il rencontra M. le mareschal Damville avec sa compagnie, qui le chargea et le prist prisonnier; cependant nos gens de pied deffaicts, nostre cavalerie, pour se garantir, s'estoit mise à passer et traverser un grand tailliz que nous avions derriere nous, et ayant traversé ledict tailliz, où les ennemis n'oserent nous suivre, les nostres trouverent en la plaine, près dudict tailliz, messieurs l'Admiral, La Rochefoucault et prince de Portien, qui raillioient tous ceux qui sortoient du bois, estans esloignez les uns des autres d'environ cinq cents pas sur le bord dudict tailliz: un secretaire de M. le comte et moy, ayants passé ledict tailliz, et ne sçachants nouvelles dudict sieur comte, nous trouvasmes M. le prince de Portien qui rallioit de son costé, lequel me cognoissoit, car mon frere avoit esté son gouverneur, qui me dit que nous trouverions M. le comte un peu plus hault, qui rallioit de son costé.

Ayants donc, lesdicts sieurs Admiral, comte et prince de Portien, assemblé et rallié tout le reste de nostre cavallerie, excepté ceux qui avoient pris le chemin d'Orleans pour se sauver, dont M. de Congnée, nostre guidon, fut du nombre, qui me voulut emmener avec luy. Les ennemis eurent bien de leur costé aussi des fuyards, mesme de M. de Meru (1), qui, sans desbrider, alla à Sainct Maur des Fossez où estoit le Roy, donner l'alarme, disant que tout estoit perdu. Nos troupes donc rassemblées avec deux cens reistres, le tout ne faisant pas plus de six ou sept cens chevaux en trois troupes, nous fismes le tour du tailliz pour aller encores affronter les ennemys avec les espées seulement, reservé les reistres qui avoient leurs pistolets. Comme nous marchions serrez et bien deliberez, et ayants faict le tour du bois, nous vismes les ennemis tous en bataille, qui ne nous pensoient pas si près d'eux: avant que les joindre et charger, M. le comte m'envoya dire à M. l'Admiral, qui conduisoit sa troupe, qu'il estoit d'advis qu'il fist un peu advancer nos reistres, afin qu'ils chargeassent les premiers pour mettre en desordre les ennemis, ce qu'il fit, et chargeasmes tous de telle façon que nous rompismes et reversasmes tout ce qui se trouva devant nous, et eussions mis tout le reste à vau de route, sans M. de Guise qui avoit tousjours tenu ferme sans combattre, regardant le passetemps en son gros de cavallerie.

Ce fut en ladicte derniere charge où nous fismes la plus grande execution; le mareschal de Sainct-André tué, M. de la Brosse et tant d'autres capitaines et gentilshommes, M. le Connestable pris et quand et quand mené à Orleans; la nuict nous separa, et allasmes loger à une lieue d'où s'estoit donné la bataille. Encores faut-il que je die que je fuz le dernier des nostres qui se retira, non pas que j'eusse tant de volonté de combattre; mais estant meslé parmy la compagnie de M. le mareschal de Sainct-André, qui avoient leurs cazaques blanches, avec un peu de broderie de verd qui ne paroissoit quasi point, je fus long-temps pensant qu'ils fussent des nostres; car les huguenots avoient tous des cazaques blanches: j'avois faict mettre sur la mienne quelque passement de jaune et noir, qui faisoit aussi croire à noz ennemis que j'estois de leur compagnie; mais ayant recognu mon erreur, je me desmesle dextrement d'eux, et suivy les nostres qui se retiroient, et, les suivant, je rencontre un guidon d'une compagnie de gensdarmes qui se retiroit plus viste que le pas; car deux de nos reistres le suivoient: je l'affronte pour l'empescher de fuyr, de sorte que nos deux reistres le joignirent; luy donnant chacun un coup de pistolet dont il tumba mort, les reistres emporterent le drapeau, et ainsi nous retirasmes au logis, où nos hostes nous traicterent assez mal pour ceste nuict là, qui fut

(1) Charles de Montmorency, seigneur de Meru, troisième fils du Connétable.

aussi froide que j'en senty jamais; je servis de palefrenier à M. le comte, car de valets ny de bagage nous n'en avions point; ils avoient pris quartier à part.

Le lendemain, M. l'Admiral ayant faict monter tout le monde à cheval, retournasmes sur le lieu où la bataille s'estoit donnée nous presenter encores; mais personne ne nous vint attaquer; ça esté le combat mieux debattu qui se soit faict de memoire d'homme. Je veux dire un acte de vaillance ou folle hardiesse d'un de nos reistres. M. de Guise avoit faict faire quatre beaux et riches mandilz de veloux cramoisi à broderie pour porter sur les armes, dont il en donna trois, l'un à M. le Connestable, l'autre à M. le mareschal de Sainct-André, l'autre à M. de la Brosse, et le quart l'avoit retenu pour luy, pour s'en parer tout le jour de la bataille, ce que tous les trois avoient faict excepté luy, qui n'avoit lors sur ses armes qu'un mandil de treilliz noir, ayant donné le beau à son escuyer Spagny (1), qui estoit à la teste de l'escadron dudict sieur de Guise, monté sur ce brave genet qui a esté si renommé, et ledict mandil sur luy. M. l'Admiral estant adverty desdicts mandilz qui debvoient paroistre le jour de la bataille, en avoit donné advis à ses capitaines; la renommée s'en estendit par toute nostre armée : quand nous fismes la derniere charge, il y eut un reistre des nostres qui, de loing, voyant ledict escuyer Spagny à la teste de l'escadron avec son beau mandil, et croyant que ce fust M. de Guise, se desbanda de sa troupe, son pistolet en la main et le chien abatu, et à toute bride vint affronter ledict Spagny, luy donne un coup de pistolet par la teste, duquel il tumba mort, prend le cheval et regaigne sa troupe, sans que nul de l'esquadron de M. Guise se desbandast pour rescourre ledict cheval.

Le lendemain, M. le comte achepta deux cens escus ledict cheval, du reistre qui l'avoit pris: ledict sieur de Guise regrettoit fort ledict cheval, et employa M. le prince, qui estoit prisonnier, pour prier M. le comte de rendre ledict cheval, offrant d'en donner deux mil escus, et, de plus, mettre en liberté Perocely, ministre de M. le prince, qui estoit prisonnier avec luy; auquel M. le comte feit response que ledict cheval luy faisoit besoing, et que tant que la guerre dureroit il s'en serviroit; que de sa part il debvoit aussi garder ledict Perocely pour l'assister et consoler en son affliction, mais que la paix estant faicte, s'il avoit encores ledict cheval, et que M. de Guise en eust envie, de bon cœur il luy donneroit.

Retournons trouver M. l'Admiral, lequel, avec les reliques de l'armée, s'en alla rafreschir à Orleans et ez environs cependant qu'il donnoit ordre pour son voyage de Normandie, qu'il avoit deliberé de faire sans gens de pied ny aucun bagage pour marcher plus legerement: il eut grand peine à faire condescendre nos reistres de laisser leurs chariots, ce qu'enfin il obtint d'eux, qui est chose qui ne s'estoit encores veue. Nous estants donc acheminez avec mil ou douze cens chevaux sans aucun bagage, nous marchasmes en diligence, ayants disné et repeu, et nos chevaux aussi, et partant du logis dès le poinct du jour, faisions neuf lieux sans repaistre jusques en noz logis, de sorte qu'en quatre jours nous fusmes à Caen, dont la ville se rendit. Il n'y avoit que le chasteau qui estoit fort, dans lequel commandoit et s'estoit renfermé M. le marquis d'Elbœuf (2).

Nous trouvasmes la ville bien munie, et principalement de bons vins, qui resjouyssoient fort nos reistres, lesquels venoient tous les matins, à diverses troupes, trois à trois, en bon ordre, *sages comme presidens*, et s'estans departiz par les cabaretz, y demeuroient à boire jusques sur les trois heures après midy, qu'ils sortoient *beaux enfans*, pour retourner en leurs logis, faisant faire saults et voltes à leurs chevaux sur le pavé, dont quelquefois ils prenoient la mesure, se querelloient et battoient à la vieille escrime, nous ne faillions point tous les jours d'avoir ce plaisir. Cependant nous battions le chasteau, où il fut faict quelque bresche, mais non pas raisonnable pour l'assaillir: ce que aussi ne voulut attendre ledict sieur marquis d'Elbœuf, qui se rendit.

[1563] Cependant M. de Guise tenoit Orleans assiégé, dans lequel commandoit M. Dandelot. M. l'Admiral, ayant receu le secours d'Angleterre, d'hommes, d'argent et d'artillerie, se resolut d'aller secourir les assiegez; et, deux jours avant que debvions partir, nous sceusmes la mort de M. de Guise. La paix, quand et quand, commencea à se pratiquer (3) par les moyens de messieurs le prince et Connestable prisonniers, laquelle fut enfin conclue. M. l'Admiral ne laissa de parachever son voyage. Après ceste paix qui dura quelques années, les feux se rallumerent. [1567] M. le duc d'Anjou, comme lieutenant general du Roy, avoit commandement sur toutes les armées. Les historiens ont descript les choses

(1) Quelques-uns nomment cet écuyer Bainy, d'autres Varicarville.

(2) Frère du duc de Guise.

(3) Le traité d'Amboise, 19 mars 1563.

advenues èsdictes guerres, et veus reciter seulement ce que j'ay veu, et où je me suis trouvé.

[1569] Après la rencontre de La Roche-Labeille en Limousin, où j'estois avec M. de Bonneval, ayant laissé M. le comte de presence, non d'affection ny de volonté, à cause que madame sa femme s'estant emparée des terres de Beaulieu et le Chastelar qui m'appartenoient, la tenois en procès, encores qu'il fust au nom de M. le comte, lequel elle possedoit fort, et n'ozoit, pour la crainte d'elle, me faire demonstration de l'affection qu'il me portoit: voilà pourquoy, en ce voyage, je me mis avec M. de Bonneval; et quand ledict sieur comte me rencontroit, il ne laissoit de me faire bon accueil, me disant tousjours: « Mergey, encores que vous ne soyez pas avec moy, vous estes toutes fois tousjours à moy. » Après donc ladicte rencontre, M. l'Admiral, avec messieurs les princes de Navarre et de Condé, desquels il estoit lieutenant, et soubs eux commandoit à l'armée, s'achemina en Poictou, et au lieu de Chastellerault M. le comte tumba malade en telle extremité qu'il fut comme abandonné, ne pouvant quasi plus parler; et ne voulant veoir personne, non pas mesmes M. l'Admiral.

Estant donc avec M. de Bonneval, il m'envoya vers ledict sieur comte, qui commandoit à la bataille de laquelle estoit ledict sieur de Bonneval et sa compagnie, pour sçavoir ce qu'il debvoit faire; et estant en la chambre dudict sieur comte, qui estoit toute ouverte, et où chacun entroit, attendant le dernier soupir dudict sieur comte, je me mis avec les autres gentilshommes qui estoient en la chambre à le regarder, et luy moy attentivement et assez longuement; enfin il appela tout bas son chirurgien Bastien, qui estoit au chevet de son lict, luy demandant: « N'est-ce pas là Mergey? » qui luy dit que ouy. « A-t-il esté malade, car je le trouve tout desfaict? — Non, » luy respondit Bastien. Alors il me fit signe de la main que j'allasse à luy, ce que je fis: il me demanda, mais fort bas, car il ne pouvoit quasi parler, si j'avois esté malade; je luy dis que non. « Je vous trouve fort desfaict. » Je luy respondis en soubzriant que c'estoit à cause que je ne beuvois pas mon soul de vin; il me demanda qui me menoit; je luy dis que M. de Bonneval m'envoyoit à luy pour recevoir ses commandemens, et sçavoir ce qu'il avoit à faire; à quoy il me respondit: « Allez trouver le comte Ludovicq (1), qui commande à la bataille depuis que je suis malade. » Dès cette heure là il commença à reprendre courage et la parole, et retourna en convalescence: les medecins dirent que j'estois cause qu'il avoit repris ses esprits et sa santé.

M. l'Admiral s'achemina à Lusignan, qui fut bien assailly et bien deffendu, mais enfin se rendit. De là nous allâmes attaquer Poictiers; nous fismes une faulte de ne l'avoir attaqué avant Lusignan, car, estant despourveu d'hommes et munitions necessaires, nous l'eussions emporté d'abord; mais M. le duc (2) eut temps et loisir, pendant que nous estions devant Lusignan, de mettre dedans et gens et munitions. Estant donc assiegé, la compagnie de M. de Bonneval avec trois autres cornettes de cavallerie où il commandoit, estions logez à Viart, fort proche de la ville, et du costé du pont Achard, par où ceux de dedans faisoient quasi tous les jours des sorties sur nous audict Viart, n'ayans nulle infanterie pour nous couvrir, de sorte que nous estions continuellement en cervelle; car il nous failloit soustenir leurs sorties, jusques à ce que les compagnies qui estoient logées loing de nous fussent arrivées pour nous soustenir. J'eus un cheval tué soubs moy en l'une desdites sorties; et si nous n'eussions usé d'une ruse que nous pratiquions, ils nous eussent souvent pris sans verd; mais tout joignant la porte du pont Achard, et un peu esloigné du fossé, y avoit un grand rocher derriere, sur lequel, du grand matin, nous mettions deux sentinelles à cheval, qui n'estoient point descouvertes de ceux de la ville, et qui pouvoient veoir tout ce qui sortoit de ladicte porte; et quand la cavallerie vouloit sortir, qui ne pouvoit que venir un à un par une petite ruelle qui se rendoit à ladicte porte, l'une de noz sentinelles qui estoit derriere ledict rocher partoit à toute bride pour nous donner l'alarme. Il y avoit sur le toit du logis de M. de Bonneval une autre sentinelle qui pouvoit descouvrir jusques au rocher, et, voyant partir la sentinelle à cheval qui y estoit, donnoit quand et quand l'alarme.

M. de Bonneval avoit tousjours avoit luy en son logis neuf ou dix gentilhommes, les chevaux sellez, et les brides à l'arçon de la selle, et la cuirasse toute preste; lesquels oyants l'alarme de la sentinelle qui estoit sur le toict, estions incontinent à cheval, et plustost en la campagne que les ennemis fussent sortiz, qui s'esbahissoient que, tant secrettement qu'ils peussent faire leurs sorties, ils nous trouvoient tousjours à cheval pour les recevoir, combien que tous les jours nous ne faillions poinct d'avoir de l'exercice avec la lance, pistolet, ou l'espée. Les Italiens

(1) Ludovic de Nassau, frère du prince d'Orange.

(2) Le duc d'Anjou, frère de Charles IX.

faisoient au commencement toutes les sorties; mais ils s'en lasserent à la fin, et y demeuroit tousjours quelqu'un pour gaiges. Les reistres prindrent leur place, la ville fut battuë, et bresche fut faicte; mais pour y aller à l'assaut il falloit passer un ruisseau qui couloit le long des murailles, où l'on estoit jusques à la ceinture, qui rompit l'entreprise que je vis preste à executer. Nous eussions esté bien receuz, car, encores que nous eussions gaigné la bresche, toute leur cavallerie estoit en bataille pour nous recevoir en une grande plaine qui joignoit à la bresche : ceux qui ont escript dudict siege n'ont oublié les autres particularitez.

Durant cela, M. le duc ayant assemblé toutes ses forces pour nous faire desmordre, vint attaquer Chastellerault, qui nous fut un grand plaisir, car nous ne sçavions comment nous pourrions autrement lever le siege à nostre honneur. Nous nous acheminasmes donc pour assieger Chastellerault (1), où nous arrivasmes qu'ils avoient desjà enduré et repoussé un assaut; et, si les ennemis eussent encores tardé une heure à se retirer, nous les eussions mal accommodés. Nostre infanterie passa sur les ponts, et la cavallerie passa à gué au-dessoubs de la ville; nous fismes toute diligence pour les joindre sur le chemin, mais la leur fut plus grande à la retraicte, et gaignerent le port de Piles, où ils estoient en toute seureté, à cause des marais et fossez qui les couvroient; si les suivismes nous jusques sur le bord, où il y eut quelques escarmouches. Nous estants retirez pour passer la riviere sur les ponts de....., et faire vivre nostre armée, nous fusmes quatre ou cinq jours costoyans la leur, où les deux avant-gardes se rencontrans un jour, il y eut une grosse escarmouche où leur artillerie nous fit quelque dommage : la nuict nous separa, et allasmes loger à Sainct-Cler, près de Montcontour, sur un marest qui estoit entre l'armée catholique et la nostre.

M. le duc, ne pouvant plus retenir ses estrangers, ny la pluspart de la noblesse françoise qui estoit avec luy, voulut hasarder et precipiter la bataille, ce que M. l'Admiral eust evité s'il se fust retiré vers Nyort et tout ce pays là qui estoit en nostre obeissance; et quand M. le duc nous y eust voulu suivre, ses estrangers et sa noblesse l'eussent quitté, et se fussent retirés, comme tel estoit leur dessein, et dont il fut bien adverty, le soir se pourmenant avec six ou sept chevaux sur le bord du marest, par deux gentils hommes catholiques qui estoient sur l'aultre bord, sans le cognoistre toutefois, commencerent à nous crier : « Huguenots, advertissez M. l'Admiral qu'il aura demain la bataille, et que, s'il s'en peut exempter, que dans cinq ou six jours nos estrangers se retirent, et nostre noblesse aussi. »

M. l'Admiral, mesprisant cest advertissement (2), croyant que ce fussent quelques bons compagnons qui nous voulussent donner la baye, n'en tint compte, se fiant que les ennemis ne pouvoient venir à nous à cause du marest, qui ne pouvoit se passer que sur le pont de Montcontour, ou à la source dudict marest, qui estoit à deux lieux de Sainct Cler, où nous estions logez; mais M. le duc fit marcher son armée toute la nuict pour gaigner la source dudict marest; et, sur les sept heures du matin, nos sentinelles à cheval, qui avoient esté mises sur une grande motte assez loing dudict Sainct Cler, descouvrirent l'armée catholique, qui marchoit en bataille à nous avec leurs coureurs, qui vindrent droict à ladite motte pour s'en saisir, où M. de Bonneval avoit mis huict ou dix chevaux de sa compagnie en garde : nous nous meslasmes avec lesdicts coureurs, où mon cheval eut un coup d'harquebuze, et fuz contrainct, et mes compagnons aussi, de nous retirer en nostre logis audict Sainct Cler, où je ne trouvé que mon valet avec un cheval d'Espagne que M. de Bonneval m'avoit presté [luy s'estoit retiré malade à Nyort]; pensant monter à cheval, il se trouva desferré d'un pied de devant. Si je fus lors en peine, je le laisse à penser : je ne trouve autre moyen que de passer le ruisseau qui couloit par le milieu dudict marest, qui se passoit facilement à gué, et aller trouver un mareschal qui se tenoit à l'autre bout du marest, vis-à-vis de Sainct Cler, pour faire referrer mon cheval, ayant mon vallet avec moy pour tenir le pied.

Estant à la forge dudict mareschal, j'y trouvé trois reistres des nostres qui faisoient aussi ferrer leurs chevaux, et me fallut attendre qu'ils fussent despeschez les premiers, n'y ayant plus que moy et mon valet, qui tenoit le pied de mon cheval, et moy le mien en l'estrié, car j'entendôis grand bruit à Sainct Cler, nostre logis : mon cheval ferré, je voulus repasser le ruisseau et aller en nostre logis pour suivre nostre compagnie, qui jà en estoit deslogée; et estant sur le bord du ruisseau prest à le passer, il vint un homme à moy, habillé de noir, ayant bonne façon, lequel me dist : « Monsieur, si vous passez outre vous estes perdu, car le bourg est jà rempli d'ennemis, il faut que vous gaigniez Montcontour pour passer l'eau et retrouver l'ar-

(1) Méprise de copiste; lisez secourir.

(2) Suivant d'Aubigné (*Hist. univ.* liv. V), l'Amiral vouloit en profiter, mais il en fut empêché par une mutinerie.

mée. » Cela m'estonna un petit : je retourne donc ; et, suivant le rivage du marest, voulois gaigner Montcontour. De fortune je trouve un vieil bonhomme assis sur le chemin, qui faisoit des paniers, auquel je demande s'il y auroit point moyen de passer delà le marest sans passer à Montcontour, qui estoit à une lieue de là où j'estois, lequel me dist que ouy, mais qu'il estoit bien difficile à ceux qui ne sçavoient pas les destours ; mais la necessité fait entreprendre beaucoup de choses : je le prie de me monstrer lesdicts destours, ce qu'il fist, me monstrant certaines marques : je me hazarde suivant l'instruction du bonhomme, et traverse le marest ; mais mon cheval y perdit son autre fer. Estant hors du marest, et monté en la plaine, je me trouve au cul de l'armée catholique, qui marchoit bien serrée et en bon ordre pour affronter la nostre. Je fis lors un grand cerne pour l'esloigner et aller chercher la nostre, que je voyois de loing aussi approcher pour venir au combat, mais non pas en tel nombre ny ordre que celle des ennemis. L'ayant donc trouvée, il ne restoit plus qu'à faire ferrer mon cheval. Je trouve un mareschal qui avoit un fer à tous pieds, que j'achepte, mais il n'avoit point de cloux ; j'en trouve après un autre qui avoit des cloux, qui referra mon cheval, et allé incontinent retrouver nostre cornette, dont mes compagnons furent fort resjouis, car ils pensoient que je fusse perdu.

Je ne fus pas plustost arrivé, que l'artillerie catholique commencea à nous saluer, qui emporta de la premiere volée deux de nos compagnons, l'un tout joignant et coste à coste de moy : somme, les deux armées choquerent. M. l'Admiral, qui menoit l'avant garde, combattit fort bien, comme aussi fist le comte Ludovicq, qui menoit la bataille. A la premiere charge j'avois pris un Italien, bien armé et monté, qui s'estoit rendu à moy ; et ayant pris son cheval par la bride et son espée, l'emmenois, quand deux de nos reistres le vinrent accoster, me disant : *Nusté prisonnier*, lui donnerent chacun un coup de pistolet et le tuerent ; je tenois tousjours le cheval par la bride pensant le sauver, mais je vis deux lanciers catholiques qui me suivoient de près ; je quitte lors le cheval et m'esloigne d'eux. Nous perdismes la bataille, mais non pas à vau de routte, car nous fismes une belle retraicte ; et nos reistres, s'estant rassemblez, demeurerent sur la queue avec la cornette de M. de Bonneval, qui s'estoit rallié avec eux. Jamais les ennemis qui nous suivoient n'ozerent nous charger, et, quand quelques uns se desbandoient de leur gros, ils estoient repoussez par les François qui estoient soubs la cornette de M. de Bonneval ; noz reistres depuis adoroient ceste cornette, et toutes les fois qu'ils la voyoient luy disoient : *Bonne France ! bonne France !* Ainsi nous retirasmes, et vinsmes loger à l'entour de Hernaut (1) et autres lieux commodes ; et messieurs les princes, que M. l'Admiral avoit dès le matin envoyez à Nyort, se retirerent à La Rochelle.

[1570] M. l'Admiral, pour rafraischir son armée, fit un grand circuit de pays par la Gascogne, le Vivaretz et autres provinces, enfin remist sus une belle armée, avec laquelle il s'alla planter devant Chartres, où la paix fut faicte, qui dura comme les autres ; car le Roy ne pouvoit aimer ceux de la religion : et lors l'execution ensuivie le jour de la Sainct Barthelemy, fut proposée par le moyen du mariage du roy de Navarre avec madame Marguerite, à quoy ledict roy de Navarre ne vouloit entendre ; mais les remonstrances et authorité de la royne de Navarre, sa mere, luy firent condescendre, et s'achemina de Pau [1572], où il estoit, pour aller à la Cour, ayant pour guides et conducteurs M. le mareschal de Biron et le cardinal d'Armagnac ; et, passants à Verteil, lesdicts sieurs de Biron et cardinal estants à la fenestre de leur chambre, qui regarde sur le jeu de paulme, mademoiselle de Benaye et sa niepce, ma femme, estants en la chambre au-dessus, appuyées aussi sur la fenestre, et voyants lesdicts sieurs de Biron et cardinal, desquels elles n'estoient pas veues, parler d'affection et en conseil, escoutoient ce qu'ils disoient, lesquels discouroient des moyens qu'il falloit tenir pour ladicte execution, dont elle fit advertir M. le comte ; mais il n'en fit non plus d'estat qu'il fit des autres qu'il eut depuis.

Le roy de Navarre donc estant arrivé à la Cour, les nopces se firent avec grandes pompes et magnificences, où tous les seigneurs et gentilshommes de la religion estoient pour la pluspart. M. l'Admiral, M. le comte et autres seigneurs, avoient advertissement de plusieurs endroicts, qu'il se brassoit quelque chose de sinistre contre eux ; mais ils n'y adjoustoient point de foy : mesme, cinq ou six jours avant ladite execution, ma femme, qui estoit à Verteil, m'escripvit par une lettre en chiffre que nul ne pouvoit cognoistre qu'elle et moy, que le ministre de Verteil, nommé Textor, lui avoit donné charge de m'advertir pour advertir M. le comte que pour certain il se brassoit une entreprise à Paris contre ceux de la religion, et qu'il tenoit cest advertissement d'un sien frere, medecin de

(1) Lisez Airvault.

M. de Savoye, qui luy avoit mandé pour advertir mondict sieur le comte ; ce que je fis incontinent, luy disant qu'il ne falloit point tant mespriser les advertissemens qu'on lui donnoit, et que pour moy je trouvois que le sejour à Paris n'estoit point bon, à quoy il me respondit qu'il le cognoissoit bien ; je luy repliquay que ce n'estoit pas assez de le cognoistre, mais qu'il y falloit remedier, et que ce n'estoit pas assez de courir fort, mais de partir de bonne heure ; lequel me respondit qu'il n'esperoit pas de passer là son hyver.

Le lendemain, M. l'Admiral sortant du Louvre fut blessé d'une harquebusade ; cela commença à esveiller ceux de la religion, lesquels si dès-lors ils eussent deslogé de Paris et gaigné Orleans, le surplus ne fust arrivé, et n'eust-on ozé rien faire à M. l'Admiral. Le Roy fit grand semblant d'estre fort marry de tel accident, vint visiter M. l'Admiral avec la Royne sa mere, pour mieux l'asseurer et tous les huguenots, auxquels il faisoit, en general et en particulier, toutes les caresses et bonnes cheres du monde, lesquels prenoient cela pour argent content. Il avoit faict mettre un gros corps de garde devant le logis de M. l'Admiral, de peur, comme il disoit, qu'on ne luy fist desplaisir, et, pour plus grande seureté dudict Admiral, fit advertir tous les seigneurs et gentilshommes huguenots de se venir loger près de luy, auxquels les mareschaux des logis du Roy donnoient les logis. M. le comte de La Rochefoucault deslogea du sien pour venir en celuy qui luy avoit esté marqué, auquel n'y avoit aucuns meubles, ny hoste ny hostesse.

Le samedy, vigile de Sainct Barthelemy, M. le comte, selon sa coustume, estant demeuré le dernier en la chambre du Roy, et se voulant retirer, un gentilhomme des siens, nommé Chamont, et moy, l'attendions en la salle ; et, entendant le remuement des souliers quand on faict la reverence, je m'approche près de la porte, et entendis que le Roy dist audict sieur comte : « Foucault [car il l'appelloit ainsi], ne t'en vas pas, il est desjà tard, nous balivernerons le reste de la nuit. — Cela ne se peut, luy respondit ledict sieur comte, car il faut dormir et se coucher. — Tu coucheras, lui dit-il, avec mes valets de chambre. — Les pieds leur puent, luy respondit-il ; à Dieu, mon petit maistre ; et sortant s'en alla en la chambre de madame la princesse de Condé la douairiere (1), à laquelle il faisoit l'amour, où il demeura encores près d'une heure : au partir de là, s'en va en la chambre du roy de Navarre, puis, luy ayant donné le bon soir, sortit pour se retirer. Estant au pied de l'escalier, un homme habillé de noir vint à luy, et, le tirant à part, parla longuement à luy, puis se retira quand et quand. Ledict sieur comte m'appella, et me commanda de retourner en la chambre du roy de Navarre, et luy dire qu'il venoit d'estre adverty que M. de Guise et M. de Nevers estoient par la ville et ne couchoient point au Louvre ; ce que je fis, et le trouve couché avec la Royne sa femme, et luy ayant dict à l'oreille ce que M. le comte luy mandoit, me commanda de luy dire qu'il le vint trouver de bon matin comme il luy avoit promis : je m'en retourné à M. le comte, lequel je trouve au pied de l'escalier et M. de Nancey (2), capitaine des gardes, devant lequel je ne voulus luy dire ce que le roy de Navarre luy mandoit. Lesdicts sieurs comte et de Nancey retournerent en la chambre du Roy de Navarre, où ils entrerent seuls et n'y firent long sejour.

Or, le Roy avoit adverty ledict roy de Navarre de faire demeurer près de luy le plus de gentilshommes qu'il pourroit, et qu'il avoit peur que ceux de Guise voulussent faire quelque chose ; à l'occasion de quoy force gentilshommes estoient retirez en la garderobe dudict roy de Navarre, qui estoit seulement fermée de tapisserie. Ledict sieur de Nancey, levant la tapisserie, et mettant la teste en ladicte garderobe, la voyant quasi plaine, les uns jouans, les autres causans, je vis qu'il fut assez long-temps les remarquant et contant avec la teste, leur disant avec une parole longue : « Messieurs, si quelqu'un de vous autres se veut retirer, on s'en va fermer la porte. » Lesquels lui respondirent qu'ils vouloient achever là de passer la nuict, estant attachez au jeu. Là dessus, M. le comte et luy descendirent en la cour, où desjà toutes les compagnies des gardes estoient en bataille, tant Suisses, Escossois que François, depuis l'escalier qui monte en la grande salle jusques à la porte où estoit M. de Rambouillet (3), capitaine de la porte, assis sur un petit billot joignant le petit portillon qui seulement s'ouvroit ; et, comme je sortois, lui, qui m'aimoit et qui me cognoissoit, ayants esté compagnons prisonniers en Flandres, me tendit la main, me prist la mienne, me la serrant et me disant d'une voix pitoyable « A Dieu, monsieur de Mergey, mon amy ; » ne m'ozant lors dire ce qu'il m'a bien dict depuis, car il sçavoit bien l'execution qui se debvoit faire, mais il n'y alloit que de sa vie s'il en eust rien decelé.

(1) Françoise d'Alençon.
(2) Gaspard de la Chastre, sieur de Nancey.
(3) Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet.

M. le comte estant en son nouveau logis fort mal meublé, nous voulusmes bien toutesfois, Chamont et moy, demeurer: mais il ne le voulut permettre : le sieur de Coulaines demeura avec luy, qui avoit fait apporter sa paillasse et un matras (1). Chamont et moy nous retirasmes au logis qui nous avoit esté marqué, qui estoit tout vis-à-vis de celuy de M. l'Admiral, où nous estans couchez, nous ne fusmes pas plustost au lict que nous entendons l'alarme, et le logis de M. l'Admiral attaqué par le corps de garde mesme que le Roy y avoit ordonné pour le preserver et garder. Je me doubtois tousjours bien que le mal s'estendroit plus loing qu'au logis de M. l'Admiral, je me jette quand et quand hors du lict, et m'habillé le plus promptement que je peus. Chamont estoit si estonné, qu'il demeuroit tout en chemise en la place; ne sçachant que faire; je fis tant que je le fis habiller, et voulois descendre en la ruë pour aller trouver M. le comte; mais il me dist : « Pourquoy voulez-vous que nous sortions? que sçavez-vous quelles gens ce sont? attendons encores un peu. » Je le creu, et nous en trouvasmes bien; car si nous fussions sortis en la ruë, nous estions despeschez. La chambre où nous estions estoit des appartenances d'un grand logis où estoit logé le train et l'ordinaire de madame la princesse de Condé (2), de la maison de Nevers; laquelle chambre estoit louée à un menuisier, et separée dudict logis; et ne me sentant bien asseuré en ladicte chambre, oyant le grand bruict et tumulte qui estoit en la ruë, et le rompement des portes, mesme celles du logis de M. l'Admiral, je mis la teste à une fenestre qui regardoit en la cour dudict logis, en laquelle je vis deux hommes fort estonnez; aussi estoient-ils huguenots et officiers de madame la princesse; et, en recognoissant un, le prie mettre contre la fenestre où j'estois une meschante chanlatte debout qui estoit par terre, affin, par icelle, de descendre en la cour, ce qu'il fit, et par ce moyen me coule en la cour; Chamont en fit autant.

Cependant j'estois en grande peine de sçavoir des nouvelles de M. le comte, et prie celuy qui nous avoit dressé la chanlatte, qui estoit sommelier de madame la princesse, et qui avoit esté laquais de M. le prince, nommé Le Lorrain, d'aller jusques au logis dudict sieur comte pour m'en rapporter des nouvelles, lequel, estant sorty en la ruë, et n'ayant point la livrée de ceux qui faisoient l'execution, qui estoit des croix blanches sur les chapeaux et sur les bras, faillit d'estre tué; et, s'il ne se fust avoué de madicte dame princesse, il eust esté despesché, et se retira bien viste au logis; je luy fis lors des croix de papier et sur son chapeau et sur ses manches, et le prié d'achever son voyage avec deux escus, car ce metail rend les hommes plus courageux et hazardeux. Estant donc sorty, il ne tarda gueres à retourner, me disant que M. le comte s'estoit sauvé, mais ne me disant point comment: et, desirant en sçavoir la verité, luy donné encores deux escus pour m'en apporter certaines nouvelles, lequel, à son retour, haussant les espaules, me dist qu'il estoit mort, l'ayant veu tout nud à la porte de son logis, et auprès de luy son fils et un autre grand homme rousseau. Et quand il me nomma son fils, je trouvé cela estrange, comment il pouvoit estre si promptement apporté, et de si loing, auprès de luy; car il estoit logé près la porte Sainct Martin, de laquelle il y avoit un grand quart de lieue jusques au logis dudict sieur comte; et luy demande lors quel homme c'estoit que sondict fils, lequel me dist que c'estoit un petit homme, ayant une petite barbe noire, et une jambe plus courte que l'autre. Alors je jugé bien que mondict sieur le comte estoit mort; car celuy que disoit mon messager estre son fils estoit tailleur de mondict sieur le comte, boiteux et la barbe noire; l'autre homme rousseau estoit un porte bois qui servoit de portier, ledict tailleur, de Verteil, nommé Barrilet, l'autre du bourg de Sainct Front, près Verteil. Ces nouvelles m'affligerent fort.

Cependant M. l'Admiral fut tué en sa chambre, et jetté par la fenestre en la cour où estoit M. de Guise à cheval; et, l'ayant veu et recogneu, sortit, et avec toute sa cavallerie, se mit à suivre les huguenots qui estoient logez au fauxbourg Sainct-Germain-des-Prez. J'estois en la cour dudict logis, près la grande porte, pour escouter; et comme la cavallerie suivoit M. de Guise, l'un d'eux passant devant la porte dudict logis, j'entendis qu'il demanda à quelqu'un : « Qui est logé là-dedans? » Auquel il fut respondu que c'estoit le train de madame la princesse; lequel dist : « Ce n'est pas là où nous en voulons. » Qui me rejoüoyt fort, et rentre au logis, où le maistre arriva tost après, qui estoit capitaine du quartier, et venoit de l'execution, lequel, sçachant qui nous estions, nous dist qu'il estoit bien marry de ce desastre, lequel il n'approuvoit, et qu'il nous feroit tout le plaisir qu'il pourroit; mais, pource qu'il avoit esté ordonné que tous les logis seroient visitez, et qu'il y avoit commissaires deputez pour cela, si nous estions trouvez en sa maison, il en pourroit recevoir du

(1) Un matelas.

(2) Marie de Clèves.

blasme et desplaisir; mais que, si nous voulions, il nous meneroit dedans l'eglise de Sainct Thomas du Louvre, et que de là nous nous pourrions sauver; lequel je remercie de sa bonne volunté, le suppliant la vouloir continuer, et que puis que Dieu nous avoit preservez jusques à ceste heure, que nous esperions qu'il continueroit, et que, pourveu qu'il ne nous fust point ennemy, je m'asseurois que nous n'aurions point de mal, ny luy aucun desplaisir à nostre occasion; ce qu'il nous promist, et là-dessus s'en alla.

Or, ne voulant toujours demeurer là, et ayant entendu que M. de Marcillac (1) s'estoit sauvé, et que M. de La Coste, son gouverneur, l'avoit mené au logis de M. de Lansac, en la rue Sainct-Honoré, j'y envoyé mon valet nommé Vinat, qui estoit de Verteil, pour le supplier qu'il me retirast àluy; mais le portier ne le voulut jamais laisser entrer, et retourna à moy. Je m'advise d'un moyen pour luy faire sçavoir de mes nouvelles : je pliay une demye feuille de papier comme une lettre, et le renvoye bien embouché, lequel estant à la porte, dist au portier qu'il venoit d'Angoumois, et qu'il portoit des lettres de M. de Barrault à sa sœur, qui estoit avec madame de Lansac. Le portier luy ouvrit : et, le laissant soubz la porte, alla querir madamoiselle de Barrault; laquelle estant venue, mon homme luy dist que, pour entrer au logis, il avoit esté contrainct de mentir un petit, et que c'estoit moy qui l'envoyois vers M. le comte pour luy dire de mes nouvelles et où j'estois. « Vrayment, mon amy, tu seras le bien venu; car M. le comte estoit en peine de luy. » Lors, prenant mon Vinat par la main, le mena en la salle où estoit ledict comte, luy disant : « Monsieur, voicy qui vous dira des nouvelles de M. de Mergey. » M. le comte, qui cognoissoit mon valet, luy demanda où j'estois et comment je me portois; lequel ayant entendu tout le discours dudict Vinat, et le desir que j'avois d'estre avec luy, pria quand et quand le sieur de La Rochette, exempt des gardes, qu'on avoit desjà mis avec luy pour remarquer ses actions, qu'il m'allast incontinent querir pour m'amener à luy.

J'oubliois à mettre icy que, voulant avoir plus d'une corde en mon arcq, j'avois envoyé ledict Vinat, mon valet, au logis de M. de Sesac, lieutenant de M. de Guise, et qui avoit espousé la fille aisnée de M. Deschenetz, et par ce moyen m'estoit amy, et n'eust ozé faillir de me faire en cest endroict un bon office; ayant donné charge à mondict valet de dire que j'estois au logis où il m'avoit laissé; lequel sieur de Sesac, estant au lict pour se reposer de la courvée qu'il avoit faicte avec M. de Guise à la poursuite du comte de Montgommery qui s'estoit sauvé, dist à mon valet : « Retourne à ton maistre, et luy dis que s'il ayme sa vie qu'il ne bouge du logis où il est, et que ce soir je iré ou envoyeré le querir. » Il envoya bien le soir au logis pour me mener à luy; mais j'estois desjà avec M. le comte auquel m'avoit mené ledict sieur de La Rochette, lequel, suivant la priere de M. le comte, estoit venu au logis, et, estant à la porte de la salle où j'estois, commença à me dire avec une voix rude et menaçante, *allons*. sans me dire autre chose. Moy, ne sçachant encores qu'il venoit de la part de M. le comte, que d'autre part il estoit grand ennemy de ceux de la religion, m'attendois d'aller non pas dessus, mais dessoubs le pont aux Musniers, comme une infinité d'autres, luy fis une grande et profonde reverence, lequel redoublant sa voix comme d'un rodomont, me dist de rechef, *allons*, *allons*. Je luy demande lors s'il vouloit que je prisse mon espée, lequel me dist : « Oüy d'à; qui voudroit vous battre, voudriez-vous pas vous deffendre? » Je luy respondis : « Ouy et de bon cœur. » Lors, adoucissant sa voix et riant, me dist : « Allons, allons, M. le comte vous demande. » Je luy fis encores une plus grande reverence que la premiere et de meilleur cœur; et prenant mon espée et une halebarde d'un de ses compagnons qu'il me donna, car il en avoit six ou sept avec luy, qui m'estonnoit fort au commencement, et ainsi allasmes trouver M. le comte, lequel me voyant me saulta au collet, me tenant embrassé un long espace de temps, sans me pouvoir dire un seul mot, avec larmes et souspirs, et moy de mesme.

Je demeuré avec luy quinze jours, durant lesquels M. de La Coste et moy fismes recouvrer la vaisselle d'argent, tant de cuisine que du buffet, qui avoit esté pillée en son logis, ensemble tous ses chevaux, qui estoient logez auprès de Villepreux.

Le Roy faisoit toutes les caresses du monde à mondict sieur le comte, le faisant causer famillierement avec luy; mais il fut advisé par le conseil qu'il luy falloit oster tous ses serviteurs qui estoient de la religion. A ceste cause M. de La Coste et moy, avec un bon passeport du Roy et une sauve-garde pour nos maisons, nous en retournasmes en Angoumois, remenants avec nous tout le train de feu mondict sieur le comte, et trouvasmes à Verteil M. de Marmoustier, à huict heures du matin, lequel n'estoit encores sorty de sa chambre, et, sçachant nostre venue, n'o-

(1) Fils unique du comte de La Rochefoucault.

zoit sortir, de peur que nous voyant, cela luy renouvelast ses regrets; en sortant et passant près de nous, tout sanglottant et sans nous dire mot passa outre, et s'en alla en une autre chambre au bout de la salle, sur le portail du chasteau, se jetter sur un lict avec pleurs et sanglots. Cependant nous estions tousjours en la salle, attendant s'il nous feroit appeller; enfin son valet de chambre sortit, qui me dist que Monsieur me demandoit; M. de La Coste voulut venir avec moy, mais le valet de chambre luy dist que Monsieur ne demandoit que moy. J'entre donc tout seul, et l'ayant salué, après qu'il eut un peu moderé ses souspirs, me fit conter tout au long ce qui se passa le jour de l'execution, et comment son frere avoit esté tué; et ayant achevé, il demeura fort long-temps sans dire mot, puis, jettant un grand souspir s'escria, disant: O thraistre, ce n'est pas ce que tu m'avois promis! parlant à mon advis du... (1), qui luy pouvoit bien avoir decelé la conclusion de l'execution, et promis que le comte son frere en seroit exempt : voilà l'exposition que je donne à ces paroles.

[1573] Tost après, le Roy delibera d'attaquer La Rochelle, et fit son lieutenant general M. le duc d'Anjou, son frere, qui la vint assieger avec une grosse et puissante armée, où il usa de toutes les ruzes et stratagesmes qui se pouvoient inventer pour la surprendre et avoir; mais bien assailly bien deffendu. M. le comte estoit audict siege, et moy avec luy. Enfin la mortalité se mist audict camp, et l'esperance de forcer la ville perdue. M. le duc n'estoit à se repentir d'estre venu là, et ne sçavoit comment en desloger à son honneur : là-dessus, les ambassadeurs de Poulongne arriverent pour luy annoncer qu'il avoit esté esleu roy de Poulongne, qui lui fut un honorable subjet de lever le siege et faire la paix.

[1574] Quelque temps après, la Royne, qui ne pouvoit demeurer oysive, ayant tousjours quelques desseins, mesme sur La Rochelle, se voulut servir de la dame de Bonneval, qui avoit esté nourrye avec elle, et l'ayant instruite, l'envoya à La Rochelle pour essayer de pratique ce dont elle avoit charge, avec amples memoires. Partant donc de Bonneval, passa par La Rochefoucault, et d'autant qu'elle m'aimoit et me faisoit cest honneur que de m'appeller son cousin, me pria de la vouloir accompagner en son voyage, ce que je ne peus luy refuser. Par les chemins, elle me communiqua sa charge et ses memoires, lesquels ayant veus, je luy dis que si elle les presentoit en la forme qu'ils estoient, que messieurs de La Rochelle se mocqueroient d'elle, mais que mon advis estoit qu'estant arrivée, la premiere chose qu'elle feroit seroit de veoir M. de La Noue qui y estoit, et luy monstrer lesdicts memoires pour les corriger et accommoder comme il adviseroit; ce qu'elle fit et s'en treuva bien, car, encores qu'elle ne fist rien de ce qu'elle pretendoit, elle partit toutesfois contente de ceux de La Rochelle, et eux d'elle.

En ce temps, les guerres s'estants rallumées en France, soubs le vieux pretexte de la religion, M. le prince de Condé ayant rassemblé le plus de François qu'il avoit peu, et attendant un gros secours de reistres qui le venoient trouver, la Royne mere ayant instruict M. le duc son fils (2), lequel faisant le malcontent, à cause qu'il disoit qu'il n'estoit pas bien appanagé, partit de la Cour sans dire à Dieu, se joignit avec ceux de la religion, non pas qu'il changeast la sienne. M. le prince et tous les seigneurs et capitaines, voyants qu'il se vouloit servir de nous, ne peurent mieux faire, ce leur sembloit, que de le faire leur chef; mais son intention n'estoit que de faire esvanoüyr ceste grosse nuée qui venoit sur les bras des catholiques, laquelle toutesfois joignit M. le prince, qui faillit d'estre attrapé en un parlement qui se fit, où estoit la Royne, laquelle avoit deliberé, durant iceluy, de faire enlever mondict sieur le prince, qui estoit venu mal accompagné; mais nos reistres, se doutans ou ayant senty quelque vent de l'entreprise, envoyerent au grand trot mil ou douze cens reistres environner le lieu où se faisoit le parlement, et retirerent M. le prince : s'ils eussent voulu, ils eussent bien faict à la Royne ce qu'elle vouloit faire à M. le prince.

Durant ces choses, M. le comte de La Rochefoucault, retournant d'Italie, estoit venu trouver M. le duc, et demeura tousjours avec nous jusques à ce que la paix fut conclue (3), qui fut bientost après, par laquelle, entre autres articles, le Roy debvoit payer nos reistres; mais n'y ayant point d'argent contant, la Royne leur offrit de bonnes cautions qu'ils emmeneroient avec eux, ce qu'ils accepterent : la Royne avoit nommé M. le comte de La Rochefoucault, qui ne faisoit que revenir d'Italie, comme j'ay dict, et M. le comte Descars. M. de Chasteauvieux, beaufrere de M. de Rochechoüart, avec lequel j'estois en ce voyage, me rencontrant de fortune, me dit ladicte resolution de la Royne, qui se

(1) Du duc de Guise, ou de l'un des princes de cette maison, suivant toute probabilité.

(2) Le duc d'Alençon.

(3) Le 14 mai 1576.

debvoit executer le lendemain, et retenir lesdicts sieurs comtes et les mettre entre les mains des reistres. J'ay trouvé si à propos M. le comte de La Rochefoucault, qui s'estoit desjà acheminé pour aller trouver la Royne, logée delà la riviere d'Yonne, auquel je dis ce que M. de Chasteauvieux m'avoit chargé de luy dire, lequel, avec l'advis que luy donné, tourna bride et s'en vint trouver M. le viscomte de Turenne, qui s'en retournoit à Turenne avec tous les Lymousins. M. de Rochechoüart estoit de la partie; nous sceusmes depuis que la Royne n'estoit pas bien edifiée de M. le comte de La Rochefoucault, de s'en estre party sans prendre congé d'elle, et fut en deliberation de l'envoyer querir; mais, sçachant qu'il estoit avec M. de Turenne, qui n'eust pas permis qu'on l'eust emmené contre son gré, le laissa aller, et luy fallut trouver un autre caution.

[1585] Quelque temps après, M. de Marmoustier vint à mourir, qui avoit de beaux benefices et tous en la collation de M. le duc qui avoit esté esleu duc de Brabant par les Estats du pays. M. le comte me despescha en poste vers luy, pour essayer d'avoir lesdicts benefices, lequel je trouvé à Anvers le lendemain qu'il y avoit fait son entrée. Luy ayant donné mes lettres et declaré ma creance, qui estoit de luy amener cent gentilshommes bien montez et armez, pour luy faire service aux guerres qu'il avoit contre le roy d'Espagne, il me fit des responses ambigües pour le regard des benefices, acceptant l'offre de cent gentilshommes. M. le comte tint sa promesse, qui luy pensa couster la vie, car il estoit dedans Anvers lorsque M. le duc fut contrainct de sortir de la ville.

[1589] Long-temps après survindrent ces malheureuses guerres, et M. de Guise prisonnier dans le chasteau de Tours, duquel avoit la garde le seigneur du Rouvray mon beau-frere; et moy, ayant quelques procez en la cour de parlement seant lors à Tours, je ne bougeois quasi d'avec ledict sieur du Rouvray, et par ce moyen estois cognu dudict sieur de Guise, et fort familier, et qui le plus souvent, avec la permission de mon beau-frere, me faisoit cest honneur de me faire ou disner ou souper avec luy, n'y ayant à sa table que luy et moy, et un exempt des gardes au bas bout. Or, voyant qu'il me faisoit plus d'honneur que je ne meritois, avec tant de familiaritez, je m'advise de l'employer, et le suppliay de vouloir escripre à M. de Mayenne son oncle, affin qu'il fist sortir des soldats que M. de Pompadour avoit mis en ma maison de Venayes en garnison, et qu'il me laissast joüir du revenu; lequel me fit response qu'il n'escriproit point à M. de Mayenne, mais qu'il escriproit à M. de Pompadour, et qu'il s'asseuroit que ses lettres auroient autant de vertu que celles de M. son oncle; et, ayant escript, me donna ses lettres, que j'envoye incontinent audict sieur de Pompadour, lequel, tout aussi-tost, fit desloger la garnisan de chez moy.

Le vieillesse ayant pris possession de moy, avec les incommoditez dont elle a accoustumé de servir ses vassaux, me contraignit de garder la maison; et, pour comble de malheur, je perdis mon second maistre à ceste malheureuse journée de Sainct-Yves (1): cela m'accabla du tout.

Si j'ay inseré en ce discours quelques particularitez des combats et rencontres qui se sont faicts en mon temps, et ausquels me suis trouvé, ce n'est pas que je vueille contrefaire l'historien, mais seulement pour reciter ce que j'ay veu à mes enfans, qui verront que je n'ay pas tousjours demeuré à la maison, et que j'ay eu l'honneur d'estre employé envers les grands pour affaires de consequence, affin qu'ils cherchent les moyens de pouvoir suivre ma trace, et s'acquitter fidellement du service qu'ils doibvent à leurs seigneurs et maistres, comme j'ay faict. Peut estre seront-ils plus heureux que moy en la recompense de leurs services; non que je me vueille plaindre de mesdicts seigneurs et maistres, qui m'aimoient et honoroient plus que je ne meritois; mais je n'avois pas bien retenu le proverbe, qui dit que *service de seigneurs n'est pas heritage*. Et sur ce subject diray que messieurs le comte de La Rochefoucault, de Rendan et de Marmoustier freres, estants un jour à Muret tous trois en une chambre seuls, excepté un secretaire de M. le comte, nommé Cadenet, lequel estoit en un coing sans estre apperceu d'eux, entre autres propos qu'ils eurent ensemble, tomberent sur les bons et mauvais serviteurs, qu'il falloit garder les bons et se deffaire des autres; M. de Randan, venant à opiner, dist que quand on avoit un bon serviteur, qu'il ne luy fault jamais faire de bien, mais l'entretenir en bonne esperance et luy faire beaucoup de caresses; « car, disoit-il, si vous luy faictes du bien, il vous quittera aussitost; là où le paissant d'esperance, vous le retenez tousjours. » Ledict secretaire ayant entendu tous ces discours sans estre d'eux apperceu, le lendemain vint trouver M. le comte auquel il demanda son congé; dequoy M. le comte s'esbahit, et luy demanda l'occasion pourquoy il le vouloit laisser, lequel uy fit response que le service qu'il luy faisoit estoit en intention de avoir recompense, de la-

(1) En 1597; au lieu de Saint-Yves, lisez Saint-Yrieix.

quelle se voyant frustré par la resolution que luy et messieurs ses freres avoient prise le jour de devant, de ne point faire de bien à un bon serviteur, estoit l'occasion qui luy faisoit demander son congé. M. le comte voulut r'habiller ses discours, l'asseurant qu'il n'estoit point compris en iceux, et le pria de demeurer, et qu'il ne seroit ingrat à recognoistre ses services; mais il ne fut en la puissance de M. le comte de le retenir, et s'en alla, après toutefois avoir esté bien payé et satisfaict. Ledict Cadenet estoit frere du precepteur de M. le prince, nommé Ozias.

Pour moy, j'ay ce contentement d'avoir fidellement servy mes maistres, et avec cela feray la closture de mon discours, suppliant ceux qui le pourront veoir excuser et le subject et le stile, car je ne suis ny historien ny rethoricien; je suis un pauvre gentilhomme champenois qui n'ay jamais faict grande despense au college, encore que j'aye tousjours aymé la lecture des livres.

Fait le 3 septembre 1613, et de mon aage soixante-dix-sept ans, à Saint Amand en Angoumois.

FIN DES MÉMOIRES DE MERGEY.

MÉMOIRES

DU SIEUR

FRANÇOIS DE LA NOUE.

NOTICE

SUR FRANÇOIS DE LA NOUE

ET

SUR SES MÉMOIRES.

« C'estoit un grand homme de guerre, et encore » plus un grand homme de bien : on ne peut assez » regreter qu'un petit chasteau ait fait perir un ca- » pitaine qui valoit mieux que toute une province. » Ces paroles, que prononça Henri IV en apprenant la mort de La Noue, sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce guerrier. Par sa valeur, il soutint en France le parti des protestants, et l'honora par ses talents et par ses vertus.

François de La Noue naquit, en 1531, de François de La Noue et de Bonaventure L'Espervier; sa famille, alliée avec les maisons de Matignon et de Chateaubriand, tenait un rang distingué dans la Bretagne. Son enfance se passa comme celle de Duguesclin, son compatriote; beaucoup d'exercices violents, peu d'éducation. Admis comme page à la cour de Henri II, il regretta le temps perdu, et suivant avec ardeur le plan d'étude qu'il se forma, il fit des progrès si rapides qu'ils attirèrent sur lui l'attention du roi.

La Noue jouissait de 40,000 livres de revenu, somme considérable pour le temps. Après avoir fait sous Brissac l'apprentissage de la guerre, il consacrait en Bretagne les loisirs de la paix à l'étude et à la gestion de ses biens, lorsqu'une circonstance imprévue décida de son sort. D'Andelot, frère de Coligny, qui venait d'épouser mademoiselle de Rieux, la plus riche héritière de la province, y fit un voyage, accompagné du célèbre ministre Gaspard Cormel. La foule accourut au prêche, attirée sans doute par la curiosité; toutefois, dans ce pays si attaché au culte catholique, Cormel fit tant de prosélytes qu'en moins de cinq ans il fonda douze églises calvinistes. Ce fut par conviction que La Noue adopta les nouvelles doctrines, et par entraînement qu'il les soutint les armes à la main; on sera plus porté à le plaindre qu'à le blâmer, si l'on considère combien la faction des Guise était menaçante. En se rangeant sous les drapeaux du prince de Condé, La Noue, ainsi que Larochefoucault, était persuadé qu'il allait combattre pour défendre sa croyance, et pour tirer d'oppression la famille royale. Il suivit Condé dans toutes ses expéditions, et, après la bataille de Dreux, il dirigea la retraite sous les ordres de l'amiral. La guerre finie, on le vit reprendre les paisibles occupations qu'il avait à regret interrompues.

A quatre années d'une paix inquiète succédèrent les plus vives alarmes; les conférences de Bayonne entre Catherine de Médicis et le duc d'Albe causèrent aux protestants de si vives appréhensions, qu'ils résolurent, pour prévenir leur ruine, d'enlever à Monceaux la famille royale. Condé et l'Amiral se dirigèrent sur cette résidence avec un corps de cavalerie. Leur entreprise manqua, mais La Noue, à la tête de trois cents hommes seulement, pénétra dans Orléans, soutint dans les rues une lutte meurtrière et se rendit maître de la ville; ensuite il parcourut la Bretagne, l'Anjou, quelques autres provinces, y leva des troupes et rejoignit Condé qui campait à la vue de Paris. Trompés dans leurs projets sur la capitale par l'issue de la bataille de Saint-Denis, les protestants tournèrent vers la Lorraine afin d'aller au-devant du prince Casimir. Cette jonction, que l'armée royale ne put empêcher, décida la cour à traiter de la paix, si l'on peut donner ce nom à une paix insidieuse.

Catherine de Médicis en causa la rupture quelques mois après, en faisant une tentative pour arrêter le prince de Condé en son château de Noyers; ce prince (1) s'enfuit vers La Rochelle accompagné de l'Amiral. D'Andelot qui se trouvait en Bretagne, et La Noue avec quelques troupes réunies à la hâte, traversèrent la Loire malgré les catholiques qui gardaient les passages, et parvinrent jusqu'à l'armée protestante. Condé, fait prisonnier à Jarnac, fut tué par Montesquiou; La Noue, quoique affaibli par la fièvre, disputa la victoire au duc d'Anjou, frère de Charles IX; accablé par le nombre, il fut pris et bientôt échangé contre Sessac, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Guise. Il se rendit aussitôt auprès de Coligny, assiégea Poitiers sous ses ordres, et lui servit de lieutenant général à la bataille de Montcontour. Coligny, grièvement blessé dès le commencement de l'action, lui céda le commandement; mais les protestants

(1) L'historien Mathieu rapporte d'une manière touchante cette fuite précipitée. « Le prince, dit-il, partit à » peu de bruit, et son équipage touchoit les cœurs de » commisération; car on voyoit un premier prince du » sang se mettre en chemin par les chaleurs extrêmes, » avec sa femme enceinte en litière, trois enfans au » berceau; à leur suite, la famille de l'Amiral, celle de » d'Andelot, nombre d'enfans et de nourrices; pour es- » corte cent cinquante chevaux. »

faiblissaient; La Noue pour les animer, obligé de payer de sa personne, s'élança au plus fort de la mêlée : pris une seconde fois, il ne dut son salut qu'à l'estime qu'il avait inspirée au duc d'Anjou. Coligny, qui regrettait vivement l'absence de ce capitaine, avait proposé de l'échanger contre Strozzi, parent de Catherine de Médicis. La reine y consentit malgré le cardinal de Lorraine qui s'y opposa dans le conseil, en disant : « Qu'il y » avoit en France plusieurs Strozzi, tandis qu'il n'y » avoit qu'un La Noue. » Après cet échange, les protestants lui conférèrent le commandement dans les provinces de Poitou, d'Aunis et de Guienne.

La Noue fit observer dans ses troupes une sévère discipline; il défendit le pillage et toute espèce d'excès; vieillards, femmes, enfants, n'avaient rien à craindre sur son passage; il payait tout, et quand les habitations étaient désertes, il faisait mettre l'argent à la place des denrées qu'il était obligé de prendre : il eût voulu ôter à la guerre civile ce qu'elle avait de plus horrible. Pour inquiéter les catholiques qui assiégeaient La Rochelle, il surprit plusieurs petites villes voisines, s'empara des Sables-d'Olonne, battit Puy-Gaillard près de Luçon, et s'empara de cette place. Au siége de Fontenay, un coup d'arquebuse lui fracassa le bras gauche. Transporté à la Rochelle, il y reçut les plus touchants témoignages d'intérêt : Jeanne d'Albret, reine de Navarre, l'entoura de soins et d'attentions : pendant l'amputation, qui n'eut aucune suite fâcheuse, elle eut le courage de lui tenir elle-même le bras.

Cependant les deux partis, fatigués d'une lutte acharnée et sans résultat décisif, convinrent d'un accommodement (traité de Saint-Germain, 8 août 1570). La Noue fut l'un des commissaires choisis par les protestants pour veiller à l'exécution du traité. On sait avec quelle perfide bienveillance l'Amiral fut accueilli à la cour. Charles IX déférait en apparence à ses conseils : la guerre contre les Espagnols semblait résolue; le duc d'Alençon, pour préluder à son entreprise contre les Pays-Bas, envoya La Noue et Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, avec ordre de prendre Valenciennes et Mons; bientôt assiégés dans cette dernière ville par le duc d'Albe, ils furent obligés de se rendre (21 septembre 1572), car tout espoir de secours était évanoui; déjà avait éclaté la plus infâme trahison; la nuit de la Saint-Barthélemy, dans presque toutes les provinces, on avait fait des protestants une effroyable boucherie. Le camp du duc d'Albe servit d'asile à La Noue jusqu'au moment où il en trouva un autre près du duc de Longueville, gouverneur de Picardie. A son arrivée dans la ville d'Amiens, la cour lui fit faire une proposition qui prouve combien elle comptait sur sa loyauté; elle voulut qu'il s'offrît comme médiateur aux Rochellois qui, outrés d'indignation, avaient proclamé leur indépendance. Il vint secrètement à Paris, où il eut avec le roi une longue conférence chez Albert de Gondy, comte de Retz. Charles IX témoigna beaucoup de regret sur ce qui s'était passé, et offrit toutes les garanties que les Rochellois pourraient désirer. Cette mission était délicate; La Noue en sentit toutes les difficultés; il appréhendait de compromettre son honneur en devenant l'instrument d'une nouvelle perfidie. Cependant l'espoir d'être utile à son pays, en ménageant une paix solide entre les deux partis, l'emporta sur toute autre considération; il répondit, après un long silence, qu'il obéirait, « pourvu qu'on ne se servist » pas de luy pour trahir les Rochellois. »

Bientôt, accompagné de Cadagne, agent de Catherine de Médicis, il se rendit auprès de Biron qui commandait un corps de troupes aux environs de La Rochelle. Les habitants, auxquels il fit connaître l'objet de sa mission, se livrèrent à des soupçons qui lui auraient paru injurieux en toute autre circonstance. On peut juger jusqu'où allait leur méfiance par cette réponse que lui fit un des quatre députés qui étaient venus pour l'entendre : « On nous avoit » fait espérer de rencontrer M. de La Noue à » Tadon, mais on nous a trompés; nous allons » en rendre compte à ceux qui nous ont envoyés. » — Quoi, monsieur, répondit La Noue, ne me » connoissez-vous plus? Avez-vous sitost perdu le » souvenir de tant de choses que nous avons faites » ensemble pour notre commune conservation? — » Nous nous souvenons fort bien, repliqua le député, » qu'il y a quelques années, un M. de La Noue a » fait de grandes et belles actions pour la défense de » l'Évangile, et nous en garderons la mémoire. » Quant à vous, nous ne vous recognoissons point » pour ce seigneur : nous voyons bien en vous quel- » que air de son visage et de la stature de son corps; » mais nous ne retrouvons pas dans votre langage » les conseils qui nous ont été autrefois si salutaires. » M. de la Noue ne s'est pas laissé corrompre par la » cour au point de nous engager à nous livrer aux » persécuteurs de la vérité, et aux massacreurs de » nos frères. »

La Noue comptait sur le temps et sur sa patience, il ne s'éloigna point. Bientôt ceux qui avaient paru le plus animés contre lui comprirent l'embarras de sa position, et reconnurent que ses intentions étaient droites et pures. Les magistrats lui adressèrent une délibération dont la substance était que les habitants de La Rochelle refusaient Biron pour gouverneur; qu'ils n'accepteraient aucun traité, à moins que ce ne fût de concert avec les autres églises. En terminant ils lui offraient de le recevoir dans la ville, ou comme gouverneur au nom du roi, ou comme simple particulier, entretenu aux dépens du public; ou, s'il le préférait, d'équiper un vaisseau pour le conduire en Angleterre. La Noue, après de longues réflexions, accepta le gouvernement; il eut assez de confiance en lui-même pour assumer sur sa tête une responsabilité dont il avait mesuré l'effrayante étendue.

Il prit, le 27 novembre 1573, possession du gouvernement de La Rochelle; en préparant ce qui était nécessaire pour une résistance vigoureuse, il avait moins l'intention de faire la guerre que de prendre une attitude assez imposante pour obtenir un traité avantageux. Le duc d'Anjou dérangea ses projets en lui adressant, le 2 février 1573, une lettre

menaçante. Il fallut combattre; en différentes sorties les troupes royales furent repoussées, et, dans une rencontre, le duc d'Anjou lui-même qui les commandait faillit être fait prisonnier. Cependant, bien persuadé qu'une lutte soutenue avec des forces si inégales ne pouvait avoir une heureuse fin, La Noue ne cessait de conseiller aux Rochellois de profiter de ces premiers succès pour tenter un accommodement. Ses exhortations mirent la division dans la ville; il s'y forma deux partis. Montgommery excitait les partisans de la guerre; il allait, disait-il, arriver de la Grande-Bretagne avec un secours qui les rendrait formidables. Cependant des conférences eurent lieu, mais les catholiques n'étaient pas mieux disposés que les protestants; on les rompit avec aigreur. La position de La Noue devint alors terrible; il ne vit plus qu'un moyen de s'en tirer, mourir l'épée à la main; il multiplia donc les sorties, s'exposa avec la plus grande témérité, mais le sort des armes lui fut toujours favorable. Les catholiques harcelés, battus, se montrèrent moins durs et moins exigeants. Dans une entrevue avec le duc d'Anjou, le brave gouverneur de La Rochelle conçoit l'espoir d'obtenir d'heureuses conditions; il assemble le conseil de ville, communique les propositions du prince; elles sont rejetées avec violence; ceux-là mêmes pour lesquels il se sacrifie l'accablent d'outrages et d'infâmes soupçons. Au sortir de cette orageuse séance, le ministre La Place le poursuit jusque dans les rues, l'invective à la bouche, il lui reproche publiquement d'être vendu à la cour, et sa fureur croissant en proportion de la longanimité de La Noue, il lui donne un soufflet. La Noue s'interpose entre cet insensé et les officiers qui l'accompagnaient; pour le garantir de tout danger, il le reconduit lui-même à sa demeure et dit tranquillement à sa femme : « Madame, ayez soin de votre mari; ne le laissez pas » sortir de quelque temps, car il a l'esprit égaré. » Cette grandeur d'âme avait dissipé les préventions; la paix semblait sur le point d'être conclue; vaine espérance! Survint une lettre de Montgommery annonçant quarante-cinq vaisseaux; les partisans de la guerre triomphèrent. La Noue, cruellement déçu, renonça au commandement et se retira dans le camp du roi (mars 1573).

Bien accueilli du duc d'Anjou, il vivait près de lui en simple particulier, mais là encore de nouvelles épreuves l'attendaient. Le roi de Navarre, le jeune prince de Condé, échappés l'un et l'autre à la Saint-Barthélemy, servaient malgré eux dans cette armée ainsi que le duc d'Alençon, frère du roi. Ces trois princes, unis par le mécontentement, avaient projeté de relever le parti protestant; ils s'ouvrirent à La Noue, et essayèrent de l'engager dans leur entreprise. Enfin une circonstance inattendue le tira de cette situation critique. Le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, avait hâte d'aller prendre possession de son royaume; il désirait auparavant terminer la guerre; La Noue profita de ses dispositions pour faire obtenir aux Rochellois des conditions fort avantageuses. Il parvint ainsi au noble but qu'il s'était proposé (6 juillet 1573).

La paix venait d'être conclue, mais déjà des symptômes de trouble se manifestaient; Charles IX expiait dans les tourments d'une longue agonie l'attentat qu'il avait ordonné ou souffert; la ligue se formait; le jeune Condé levait des troupes en Allemagne; la cour, au mépris du dernier traité, avait cherché à s'emparer de La Rochelle par surprise; le duc d'Alençon et les Montmorency s'étaient mis à la tête des Politiques, parti formé d'hommes modérés auquel Henri IV a dû ses principales forces.

Ce fut ce parti que La Noue embrassa.

Il se rendit à La Rochelle, pour veiller à ce que les habitants se missent en garde contre la trahison; et comme l'Espagne, avec l'or du Nouveau-Monde, soudoyait la faction des Guises, il arma des bâtiments en course afin de capturer ses galions. La reine-mère, pour priver les Rochellois de cet habile défenseur, lui fit offrir vingt mille écus comptant, deux mille écus de pension et la libre jouissance de ses biens, s'il consentait à se retirer en Angleterre. Henri III, à son retour de Pologne, renouvela cette proposition; par son refus, La Noue montra qu'il avait autant de désintéressement que de génie et de bravoure.

Cependant la Ligue avait acquis assez de puissance pour obtenir la majorité dans les premiers États de Blois, et contraindre Henri III à déclarer la guerre aux protestants. Leur effroi égala leur détresse, quand ils apprirent que le duc d'Alençon les abandonnait pour se mettre à la tête des catholiques. Dans cette extrémité, La Noue leva cent cavaliers et les conduisit au roi de Navarre; ce prince, pour l'attacher à son service, lui offrit quelques terres: « Sire, lui répondit-il, ce m'est beaucoup d'honneur et de contentement de recevoir ce témoignage de la bonne volonté de Votre Majesté, et je » ne le refuserois pas si vos affaires étoient en estat » de faire de telles liberalités. Quand je vous verrai, » Sire, au-dessus de vos ennemis, et possedant des » biens proportionnés à la grandeur de votre courage et de votre naissance, je recevrai de bon » cœur vos gratifications. Pour cette heure, si vous » vouliez recompenser de la façon tous ceux qui » vous serviront, Votre Majesté seroit incontinent » ruinée. »

Quelques protestants, égarés par leurs alarmes, avaient proposé de s'allier aux Turcs et de leur abandonner Aigues-Mortes. La Noue, consulté par le roi de Navarre, dit en repoussant cet avis : « Si les » Turcs ne nous envoyent qu'un foible secours, il » sera inutile; si, au contraire, ils arrivent en force, » ils voudront profiter de nos désordres pour envahir le midi de la France, et nous aurons à nous » reprocher le crime du comte Julien, qui livra » autrefois l'Espagne aux Maures. » Ces paroles généreuses firent préférer à l'alliance des Turcs un traité défavorable avec Henri III (17 septembre 1577). Les protestants s'étaient résignés à de grands sacrifices; les catholiques, se méprenant sur la véritable cause de leur faiblesse, recommencèrent les hostilités; mais pendant cette paix d'une si courte durée, le roi de Navarre, qui avait su

mettre quelque union entre des hommes qui le servaient à leurs frais, reconquit à Nérac une partie de ses avantages (1579). Il récompensa La Noue, un des principaux négociateurs du nouveau traité, en le nommant surintendant de sa maison.

Ici commence pour ce guerrier une époque de gloire et d'infortune. Le duc d'Alençon avait obtenu du roi l'autorisation de tenter l'entreprise à laquelle Charles IX avait feint de consentir peu de temps avant la Saint-Barthélemy. Il s'agissait d'enlever les Pays-Bas à la domination de Philippe II, et, pour prix de ses efforts, on offrait à ce jeune prince la couronne ducale. Le duc d'Alençon chargea de nouveau La Noue d'aller ouvrir cette hasardeuse campagne. Les Espagnols, firent une tentative au près de Henri III afin qu'il empêchât son départ. Leur ambassadeur n'ayant pas réussi résolut de le faire périr. Brantôme apprit qu'un soir, au sortir du Louvre, on devait l'assassiner; il l'en prévint et lui sauva la vie en l'accompagnant jusqu'à sa demeure. La Noue, accueilli dans la Flandre avec transport, servit comme grand-maréchal de camp; peu après, à la mort du comte de Bossut, général de l'armée des États, il en eut le commandement. En plusieurs rencontres, il se montra digne de lutter contre le duc de Parme, l'un des plus habiles généraux du roi d'Espagne. Pour son malheur, il ne se méfiait pas assez des embûches qu'on lui tendait: dans une longue course avec une faible escorte, il fut surpris aux environs de Lille et fait prisonnier.

Conduit à Mons et livré au duc de Parme, il fut envoyé dans le château de Limbourg; la tour dans laquelle on l'enferma, était ouverte par le haut et tombait en ruine; il y était exposé à toutes les intempéries. Le gouverneur du château, Gaspard de Robles, ne manquait pas d'humanité, mais il avait des ordres très-rigoureux; la seule consolation qu'il lui permit fut de correspondre avec sa famille.

La Noue avait eu de Madeleine de Teligny, sa première femme, deux fils qui promettaient de marcher sur les traces de leur père; Odet, l'aîné, servait sous le prince d'Orange; Théophile, le plus jeune, était resté auprès de sa belle-mère, Marie de Juré. La Noue avait trouvé dans sa seconde épouse une femme d'un caractère élevé et digne de lui; le dévouement qu'elle montra durant sa longue captivité fut sans bornes comme sans faiblesse. La Noue, de son côté, supportait avec une noble résignation les indignes rigueurs dont il était l'objet; dans la première de ses lettres, il marquait simplement qu'il était traité « non pas comme un gentilhomme pris » les armes à la main, non pas comme un Turc » saisi par les chrétiens, mais comme un criminel » destiné au dernier supplice. »

Transféré dans la citadelle de Charlemont, il y vit le duc de Parme; le duc conçut pour le prisonnier une haute estime; il songeait à sa délivrance, lorsque de nouveaux ordres le firent reconduire à Limbourg. Madame de La Noue, désespérant de voir finir la captivité de son mari, voulut la partager; on lui permit seulement de passer vingt jours avec lui. Peu de temps après, pour obtenir sa liberté, il offrit d'aller en Hongrie faire pendant quatre ans la guerre contre les Turcs. Cette proposition fut rejetée en termes embarrassés, et, comme il insista pour avoir une réponse plus claire, on lui notifia qu'il ne sortirait jamais de prison à moins qu'il ne consentît à se laisser crever les yeux. La Noue ne fut pas éloigné de se soumettre à cet affreux supplice, tant il désirait finir ses jours au sein de sa famille; mais sa femme réussit à lui inspirer un courage qui ne l'abandonna plus, même quand il apprit que son fils aîné avait été fait prisonnier. L'Ecriture-Sainte, dont il faisait une lecture assidue, le pénétra de ce pieux sentiment qui élève l'âme et fait supporter toutes les infortunes : « A voir ses » lettres, écrivait alors madame de La Noue, je le » trouve comme tout transformé, et semble qu'il » n'ait plus rien de commun avec le monde, mais » qu'estant de cœur et d'affection transporté au ciel, » il ne gouste plus que ce qui est divin et céleste. »

Telle était sa situation, quand un gentilhomme de Ferrare, attaché au duc de Guise, passant par Limbourg, obtint l'autorisation de le voir; il lui promit d'agir en sa faveur. A son retour, il fit en effet d'instantes sollicitations; Brantôme en fut instruit, et abordant le duc de Guise dans la chambre de la reine-mère : « Monsieur lui dit-il, vous avez » sceu des nouvelles de M. de La Noue par un gentil- » homme qui l'a veu : vous qui estes si genereux, » brave et vaillant, ne voulez-vous pas faire quelque » chose pour vos semblables? M. de La Noue l'est tel, » vous le sçavez, vous l'avez veu aux affaires, obli- » gez-le à vous par un tel bienfait. — Je le voudrois » bien, mon grand amy, reprit le duc, car le pau- » vre homme, qui est un grand capitaine, me fait » pitié; mais je m'asseure que le Roy m'en voudroit » mal, car il ne l'aime point; et si s'entend avec le » roy catholique pour la grande longueur et deten- » tion de sa prison. — Vous avez raison, monsieur, » poursuivit Brantôme, car j'ai été assez hardy pour » en parler à Sa Majesté, qui m'a rabroué bien loin. » Toutefois, monsieur, ne laissez pas pour cela à » vous employer pour cet honneste homme, ainsy » captif miserablement; Dieu et le monde vous en » sauront bon gré, et si l'obligerez à vous immor- » tellement; et pouvez faire cela sous bourre, si » finement et escortement que l'on n'en sentira que » le vent. — Laissez-moy faire, dit le duc, nous fe- » rons quelque chose si nous vivons. » Au mois de juin 1585, il fut échangé contre le comte d'Egmont, prisonnier du roi de Navarre. On a pu juger de l'effroi que La Noue inspirait aux Espagnols par la proposition qu'ils eurent l'indignité de lui faire; cet effroi n'était pas encore dissipé, car ils lui imposèrent en l'échangeant de rigoureuses conditions : ils exigèrent qu'il s'engageât sous serment à ne jamais porter les armes contre l'Espagne ni contre ses alliés, à ne jamais reparaître dans les Pays-Bas; ils exigèrent encore que son jeune fils, Théophile, leur servît d'otage et fût mis sous la garde du duc de Lorraine.

La Noue se retira près de son épouse, au château du Plessis-les-Tournelles, où il vécut tranquille jus-

qu'à la fin de 1586. A cette époque, les préparatifs d'une nouvelle guerre de religion le décidèrent à partir pour Genève. Les magistrats de cette ville, menacée par le duc de Savoie, auraient voulu qu'il se mît à leur tête, mais il consentit seulement à les aider de ses conseils. Il avait besoin de repos après tant de souffrances et de fatigues; il employa ce moment de loisir à terminer ses Discours politiques et militaires, qu'il fit imprimer à Bâle, en 1587. Vers ce temps, le jeune duc de Bouillon, Guillaume-Robert de la Marck, vint à Genève; le caractère de La Noue lui inspira tant de confiance que, se sentant près de mourir, il lui confia la tutelle de sa sœur Charlotte, son unique héritière (janvier 1588) Cette tutelle périlleuse n'effraya point La Noue; il partit aussitôt pour Sedan. Il savait que la maison de Lorraine, alors toute puissante, convoitait cet immense héritage et se disposait à l'envahir. il prit donc les armes, persuadé qu'il ne violait pas le serment qu'il avait prêté au sortir de prison, en soutenant les droits d'une orpheline dont on lui avait confié la défense.

Cette lutte était engagée lorsqu'un attentat y mit fin et changea entièrement la face des affaires. Henri III avait fait périr le duc et le cardinal de Guise (23 décembre 1588), mais bientôt, exposé à toute la violence de la Ligue, il se rapprocha du roi de Navarre (30 avril 1589). Alors La Noue, au comble de ses vœux de voir enfin sa conscience, comme protestant, ses devoirs, comme sujet, confondus dans la même cause, alla trouver, à Saint-Quentin, le gouverneur de Picardie; c'était le fils du duc de Longueville. Les deux rois leur commandèrent de se rendre à Langres au-devant des Suisses qu'ils faisaient venir; mais l'exécution de cet ordre fut suspendue pour aller secourir Senlis assiégé par une partie des troupes de la Ligue. On manquait de munitions faute d'argent pour en acheter, personne n'en voulait fournir : « Oh bien, s'écria La Noue, » ce sera donc moy qui feray la dépense; garde » son argent quiconque l'estimera plus que son » honneur : tandis que j'auray une goutte de sang » et un arpent de terre, je les emploieray pour » la défense de l'estat où Dieu m'a fait naître. » Le jeune duc de Longueville, à qui appartenait de droit le commandement comme gouverneur de la province, eut la sage modestie de le déférer à La Noue. Ce vieux général, plein d'ardeur et de confiance, attaqua les ligueurs et les contraignit à lever le siége de Senlis. Le lendemain, comme les officiers le félicitaient sur sa victoire : « Messieurs, leur dit-il, c'est » au général, après Dieu, qu'appartient la gloire de » ce combat; et vous savez bien que c'est M. le duc » de Longueville qui l'est. Quant aux ordres, il a » voulu que je les donnasse avant et durant le com» bat; je l'ay fait par ce qu'il l'a voulu. A ceste heure, » ma charge est passée, et c'est de luy que nous les » devons tous recevoir. Allons donc à Senlis, où il » est, et je vous accompagneray pour luy rendre » nos devoirs, et sçavoir de luy ce que nous avons » à faire. » Ensuite La Noue se hâta de rallier les Suisses, passa le pont de Montereau malgré les efforts de Mayenne, et rejoignit l'armée royale. Henri III, en récompense de sa belle conduite, lui remit le brevet de maréchal de France, et lui promit le premier bâton qui viendrait à vaquer.

Les deux rois assiégeaient Paris; mais à la mort de Henri III, assassiné par Jacques Clément (2 août 1589), Henri IV, abandonné par une grande partie des catholiques, leva le siége pour se rapprocher des renforts qu'il attendait d'Élisabeth. La Noue l'accompagna. Toutes les ressources qu'un homme de cœur peut trouver dans son courage et dans ses talents, il les déploya au combat d'Arques, à la bataille d'Ivry. Au second siége de Paris, chargé d'enlever le faubourg Saint-Laurent, il s'en rendit maître après trois charges furieuses, pendant lesquelles il reçut une grave blessure.

Sitôt qu'il fut rétabli, Henri IV lui commit le soin de diriger les opérations en Bretagne, où le jeune prince de Combes avait à lutter contre le duc de Mercœur. En partant, il dit à ses amis « qu'il » allait, comme le bon lièvre, mourir à son gîte. » Triste pressentiment! A son arrivée il décida le prince à entreprendre le siége de Lamballe. Les dispositions prises, la brèche faite, se promenant la veille de l'assaut dans un jardin, il cueillit une branche de laurier et dit à un de ses parents : « Te» nez, mon cousin, voilà toute la récompense que » vous et moi espérons, suivant le mestier que nous » avons embrassé. » Le lendemain, il descendit dans le fossé pour reconnaître la brèche; monté sur une échelle appuyée contre une muraille en ruine, il avait levé la visière de son casque afin de pouvoir mieux observer, une balle lancée du château lui effleura le visage, frappa contre une pierre et revint l'atteindre au front (1); la violence du coup le fit tomber sans connaissance. Transporté à Montcontour, il y mourut à soixante ans, le 4 août 1591.

Si de son temps La Noue n'eût été l'un des plus grands capitaines, il eut été l'un des plus grands écrivains. « Il maniait la plume aussi bien que l'é» pée, » dit Bentivoglio; lorsqu'on compare ceux de ses écrits qui sont parvenus jusqu'à nous avec les ouvrages de ses contemporains, cette expression ne paraît pas exagérée. Pendant sa longue captivité, tout en méditant ses Discours politiques et militaires, il commenta les Vies de Plutarque et en fit un abrégé; comme il avait dans le cœur et dans la tête tout ce qu'il faut pour comprendre et sentir cet auteur, on doit regretter que son manuscrit, égaré pendant ses voyages, ne se soit point retrouvé. La Noue avait fait des remarques sur l'histoire de Guichardin; elles ont été imprimées en marge de la traduction de Chamedey, Paris, 1568 et 1577; Genève, 1578 et 1583. Les Discours dont nous venons de parler sont au nombre de vingt-six; les quatre premiers contiennent le tableau de la France pendant les premières guerres civiles et ont conservé quelque intérêt; les suivants, jusqu'au dix-neuvième, n'en auraient plus maintenant : ils traitent de l'éducation de la noblesse, des causes de sa ruine, des

(1) Cayet dit qu'il fut blessé par un éclat de pierre.

arrière-bans, des tactiques française et espagnole; il en consacra trois autres à la politique des souverains de la chrétienté; le vingt-troisième expose les idées de son siècle sur la pierre philosophale; des méditations religieuses remplissent les vingt-quatrième et vingt-cinquième; le dernier renferme une suite d'observations intéressantes sur les guerres de religion depuis 1562 jusqu'à la paix de 1570.

C'est par ces réflexions que nous terminerons ce volume. Elles ne présentent pas une narration suivie et circonstanciée, mais elles nous apprennent comment furent jugés, par un contemporain d'un mérite incontestable, les événements dont les Mémoires qui précèdent ont fait connaître toutes les particularités. La Noue s'exprime avec une impartialité remarquable; l'aigreur et l'exagération, si communes alors, ne se font point sentir dans son ouvrage. Grand et généreux lui-même, ce qu'il trouve de grand et de généreux chez les autres, amis ou ennemis, excite son admiration; il rend justice à François de Guise aussi bien qu'au prince de Condé et à l'Amiral. Son style, toujours clair et précis, a de la souplesse et du mouvement, il rappelle quelquefois le souvenir des auteurs de l'antiquité, dont il avait fait une profonde étude. Si sa vie eût été moins agitée, peut-être eût-il approché davantage de ces admirables écrivains qui, après lui, ont porté la prose française à un si haut degré d'élégance et de perfection.

Ses Discours politiques et militaires ont eu plusieurs éditions; les meilleures sont celles qui ont été publiées à Bâle en 1587 et 1590, et à Paris en 1638: la première, faite sous les yeux de l'auteur, est la plus estimée.

A. B.

MÉMOIRES

DE

FRANÇOIS DE LA NOUE.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIERS TROUBLES.

Que ceux de la religion eussent esté prevenus au commencement de la premiere guerre civile sans l'accident de Vassy.

[1562] Après que l'edict de janvier eut esté resolu et accordé en la presence du Roy, par l'advis d'une très-notable compagnie des plus sages politiques de ce royaume, pour donner quelque remede à tant de divers et universels mouvemens, et les reigler sous les lois publiques, la France ne fut pas pourtant du tout remise en tranquillité, tant à cause de l'ardeur qui estoit en ceux de la religion pour s'establir et confermer en la liberté qu'ils avoyent obtenue, que pour la crainte generale des catholiques, qui ne pouvoyent souffrir une telle nouveauté. Une partie des princes et seigneurs tenans ce parti, estans grandement indignez de voir tels accroissemens, firent ligue secrette (1) ensemble en intention de les reprimer. Et comme aucuns d'eux s'acheminoient pour se venir joindre en corps à Paris, survint le desordre de Vassy, où beaucoup de personnes qui estoient au presche furent occises. Et, pource que le fait a esté descrit par les historiens, je n'en feray point davantage de mention. Mon intention est seulement de noter, non tant la tristesse qu'il apporta à ceux de la religion, comme l'instruction qu'ils en prindrent, et le fruict qui en revint. M. le prince de Condé estoit à Paris pour l'establissement de l'exercice public, suivant l'edict du Roy, quand il entendit ceste nouvelle, ce qui le fit entrer en consultation avec les plus sages seigneurs et gentilshommes qui lors l'accompagnoient, lesquels jugerent que ce petit orage estoit un presage certain d'un plus grand, et qu'il convenoit penser plus loing qu'aux choses presentes. Incontinent, il donna advis à quelques grands de la Cour de ce qui estoit advenu, qui en prindrent l'allarme, et luy conseillerent qu'il cherchast des preservatifs et remedes pour luy et pour l'Estat. Il advertit aussi toutes les eglises de France d'estre sur leurs gardes : la pluspart desquelles, imaginans desjà avoir quelque repos asseuré, estoient plus ententives à faire bastir des temples qu'à penser aux provisions militaires pour se defendre. La noblesse de la religion des provinces fut, par ce bruit, merveilleusement resveillée et prompte à se pourvoir d'armes et de chevaux, attendant quel pli prendroient les affaires de la Cour et les mouvemens de Paris.

Bientost après arriverent en ladite ville messieurs de Guise, Connestable et mareschal de Sainct André, puis le roy de Navarre, qu'ils avoient attiré à leur ligue, lesquels contraignirent M. le prince de Condé de se retirer en la ville de Meaux, avec une bonne suite de noblesse. Estant là, il envoya en diligence vers messieurs l'Admiral et d'Andelot, et leur manda que faute de courage ne l'avoit contraint d'abandonner Paris, ains faute de forces, et qu'ils marchassent en diligence vers luy; car Cesar n'avoit pas seulement passé le Rubicon, mais desjà avoit saisi Rome, et ses estendards commençoient à bransler par les campagnes. Ce qu'ils firent incontinent avec tous leurs amis et equipage, sans toutefois descouvrir les armes que ceux de la ligue avoient jà descouvertes. Là fallut-il sejourner cinq ou six jours, tant pour deliberer de ce que l'on feroit que pour la Cene, qui se celebroit le jour de Pasques. M. l'Admiral, qui n'estoit pas novice ès affaires d'Estat, prevoyant que le jeu s'alloit eschauffer, remonstra qu'il convenoit se renforcer d'hommes diligemment, ou se preparer à la fuite, et encore craignoit-il qu'on eust beaucoup tardé. Mais comme l'on estoit en tels termes, gentilshommes arrivoient inopinement de tous costez sans avoir esté mandez, de maniere qu'en quatre jours il

(1) Allusion au triumvirat composé du duc de Guise, du Connétable et du maréchal de Saint-André.

s'en trouva là plus de cinq cens. Ce renfort les fit resoudre de desloger, et à deux fins; l'une, pour essayer de gaigner la Cour, et s'installer auprès du Roy et de la Royne (1), et, ne le pouvant faire, se saisir d'Orleans, pour là dresser une grosse teste si on venoit aux armes. Ayans donc recueilli en six jours ce qu'ils n'esperoient pas avoir en un mois, il s'acheminerent vers Sainct-Cloud, où la troupe se renforça de trois cens bons chevaux, et là ils eurent advertissement que M. de Guise et ses associez s'estoient emparez de la Cour; laquelle diligence, bien à propos pour eux, rompit le premier dessein de M. le prince de Condé, qui y vouloit faire le mesme, et s'authoriser de la faveur du Roy, pour la conservation de luy et de ceux de la religion. De Sainct-Cloud ils marcherent vers Chartres et Angerville, et, par le chemin, rencontrerent cinq ou six troupes de noblesse; ce qui apporta de l'esbahissement quand on consideroit le soudain rengrossissement de nostre corps, qui n'estoit moindre de mille gentilshommes, qui faisoient bien quinze cens chevaux de combat, plus armez de courage que de corcelets. Après on tira vers Orleans, qui fut pris de la façon que les historiens l'ont decrit. Il faut entendre que si M. le prince de Condé se fust trouvé alors avec peu de forces, qu'il eust esté accablé ou assiegé. Mais quand on vit qu'il estoit puissant pour tenir la campagne en sujettion, et qu'il parloit un langage aussi brave à ses adversaires que doux au Roy, on ne le pressa pas beaucoup: et, par ce moyen, il eut temps de se prevaloir de plusieurs choses. Voilà le profit qui luy revint de s'estre trouvé fort au commencement.

Aucuns ont pensé qu'on avoit premedité cecy de long-temps, ou qu'il estoit advenu par la diligence des chefs; mais je puis affermer que non, pour avoir esté present, et curieux d'en rechercher les causes. Il est certain que la pluspart de la noblesse, ayant entendu l'execution de Vassy, poussée d'une bonne volonté, et partie de crainte, se delibera de venir près Paris, imaginant, comme à l'avanture, que ses protecteurs pourroient avoir besoin d'elle. Et, en ceste maniere, partoient des provinces ceux qui estoient plus renommez, avec dix, vingt, ou trente de leurs amis, portans armes couvertes, et logeans par les hostelleries ou par les champs en bien payant, jusques à ce qu'ils rencontrerent le corps et l'occasion tout ensemble. Plusieurs d'entr'eux m'ont asseuré que rien ne les fit mouvoir que cela; et mesme j'ay ouy confesser plusieurs fois à messieurs les princes et Admiral que, sans ce benefice, ils eussent esté en hasard de prendre mauvais party.

Par cecy, il appert combien de fruit on tire quelquesfois des choses dommageables, lesquelles, de prime face apparoissans ruineuses, font neantmoins conoistre après l'evenement qu'elles ont apporté bonne instruction. On peut encore apprendre d'icy, voire les plus grands chefs, de ne trop attribuer à leur prudence en la conduite des affaires, tant publiques que particulieres; car, encore qu'elle soit un instrument très-necessaire, si est-ce que quelquefois elle est commme voilée, ne pouvant, parmi plusieurs voyes et procedures, cognoistre celle qui est la meilleure pour se soustenir quand ces tempestes inopinées surviennent. Et cela arrive afin qu'elle s'humilie, et aille chercher hors d'elle mesme la cause des bons succez. Sylla, auquel nul de ce siecle ne s'oseroit comparer en science militaire, publioit luy mesme que par le benefice de la fortune il s'estoit garanty et eslevé. Et toutesfois on verra aujourd'hui des gens qui diront que la fortune des anciens payens [qui estoit vaine], et l'ordre que Dieu tient en la conduite des choses inferieures [qui est certain], sont des couvertures qu'on prend pour cacher son ignorance, et que c'est l'homme qui, en se guidant mal ou bien, attire son malheur ou son bonheur, combien que plusieurs experiences y contrarient. On doit repurger son entendement de telles opinions, et se persuader, encore que l'homme pense et delibere, que c'est à Dieu de donner accomplissement à l'œuvre qu'il entreprend.

CHAPITRE II.

A sçavoir si M. le prince de Condé fit un si grand erreur aux premiers troubles, comme plusieurs ont dict, de ne s'estre point saisi de la Cour ou de Paris.

Je ne veux poinct nier que beaucoup d'habiles hommes n'ayent eu ceste opinion, et par avanture l'ont encore, laquelle j'ay aussi tenue quelque temps. Mais, après avoir bien repensé et consideré ce qui aviut lors que ceste tragedie se commença, et ce qui est survenu depuis, j'ay esté remené à la connoissance de choses plus vrayes, qui apparoistront par la suite de mon propos. M. le prince de Condé ayant veu comme son frere, le roy de Navarre, s'estoit laissé peu à peu glisser en une vie delicieuse, et abuser

(1) Voyez les Mémoires de Castelnau et de Mergey: ces deux auteurs de parti opposé s'accordent à dire que Catherine de Médicis excitait les protestants à prendre les armes.

par les vaines et riches promesses et honneurs apparens de ceux qui se mocquoient de luy, si bien qu'il estoit venu à ce poinct de changer de party, dont s'estoit ensuivi un merveilleux refroidissement de plusieurs qui, ouvertement et couvertement, sembloient le favoriser, et davantage d'audace aux liguez de s'y opposer, jugea qu'il ne falloit pas s'appuyer sur un fondement ruiné, et qu'il estoit expedient d'en jetter d'autres ailleurs. Et d'autant que la Cour et Paris sont les deux grands luminaires de la France, l'un representant le soleil et l'autre la lune [sujets toutesfois à s'esclipser], il estima qu'estant peu esclairé de l'un, la clairté de l'autre devoit estre recherchée; et à ceste fin tascha de planter dans Paris la predication de l'Evangile, afin qu'icelle venant à eschauffer tant de semences cachées, et comme ensevelies dans ceste innumerable multitude de peuple, elles vinssent à produire abondance de fruits : ce qui apparut bientost après; car aux assemblées qui se faisoient, il se trouva telle fois jusques à trente mille personnes. Tels beaux commencemens invitoient ceux de la religion de chercher les moyens de s'y establir, à quoy toutesfois ils furent un peu negligens. Mais quand les effets de la ligue se manifesterent; alors apperceurent-ils clairement qu'il convenoit faire ce qui, pour avoir trop tardé, n'estoit plus faisable; cependant ils ne laisserent de s'y employer avec très-petite esperance.

Sur ce fait icy je viens maintenant à dire, après l'avoir examiné, qu'il n'estoit pas facile du commencement, et très-difficile à la fin, de bien executer ce dessein en telle façon qu'il eust profité. Je parleray premier de Paris, et monstreray les empeschemens qui s'y fussent trouvez. Chacun sçait que là est le siege de la justice, qui a une merveilleuse authorité. Et comme la faveur d'icelle eust beaucoup servi à ceux de la religion, aussi la desfaveur leur apportoit grande nuisance. Cependant tout ce senat et sa suite se monstra tousjours ennemy capital d'iceux, excepté très-peu. Le clergé, qui en ceste cité est très-puissant et reveré, enrageoit de voir en public choses qui le touchoient si au vif, et sous main brassoit mille pratiques à l'encontre. Le corps de la maison de ville, craignant les alterations qu'il estimoit provenir de la diversité de religion, s'efforçoit aussi de la bannir ou reculer. A ceste mesme fin tendoit aussi la pluspart de l'Université, et quasi tout le bas et menu peuple, avec les partisans et serviteurs des princes et seigneurs catholiques. Et en ce que dessus je ne comprens point ceux qui d'ailleurs pouvoient survenir en ladite ville, sinon ceux qui y estoient lors. Quant à la force nerveuse et asseurée dequoy ceux de la religion faisoient estat, elle consistoit en trois cens gentilshommes et autant de soldats experimentez aux armes; plus, en quatre cens escholiers et quelques bourgeois volontaires sans experience. Et qu'estoit-ce que cela contre un peuple comme infini, sinon une petite mouche contre un grand elephant? Je cuide que si les novices des convens, et les chambrieres des prestres seulement, se fussent presentez à l'impourveue avec des bastons de cotterets ès mains, que cela leur eust fait tenir bride. Neantmoins avec leur foiblesse ils firent bonne mine, jusques à ce que la force descouverte des princes et seigneurs liguez les contraignit de quitter la partie. Et quand bien on fust venu aux armes dans la ville, comme il estoit difficile qu'en brief on y eust esté contrainct, veu les menées secrettes qui se tramoient, ceux de la religion eussent-ils combattu trois jours, ainsi que firent ceux de Thoulouse (1)? certes non pas trois heures, comme je pense, et n'y avoit moyen de les maintenir, que la presence du Roy favorisant son edict. Aucuns ont voulu dire que M. le prince de Condé fit le mesme erreur de Pompée, quand il abandonna Paris. Mais, si on regarde bien, on verra que celuy de Pompée fut sans comparaison plus grand; car à Rome tout estoit quasi à sa devotion, où le prince n'avoit à Paris qu'une poignée de gens. Avant qu'approprier les exemples anciens aux faits modernes, on doit premier juger de la similitude qu'il y a entr'eux. Toutes les difficultez susdictes me font croire que c'estoit un haut et genereux dessein que de voir establir à Paris l'exercice de la religion; mais de luy donner fermeté sans le moyen susdict, il estoit comme impossible; et mesme ce qui s'est passé depuis l'a bien confermé.

A ceste heure voyons la disposition de la Cour : il est notoire qu'au temps du colloque de Poissy la doctrine evangelique y fut proposée en liberté; ce qui causa que plusieurs, tant grands que petits, prindrent goust à icelle. Mais, tout ainsi qu'un feu de paille fait grand flamme, et puis s'esteint incontinent d'autant que la matiere défaut, aussi, après que ce qu'ils avoient receu comme une nouveauté se fut un peu envieilly en leur cœur, les affections s'amortirent, et la pluspart retourna à l'ancienne cabale de la Cour, qui est bien plus propre pour faire rire et piaffer, et pour s'enrichir. Mesme il y eut des huguenots qui se deffroquerent pour resuivre ceste trace. Il faut estimer que la Cour en general est

(1) Voyez les *Mémoires de Montluc*. Les protestants succombèrent à Toulouse en 1562, après une lutte sanglante qu'ils soutinrent les 14, 15 et 16 mai.

la vraie image du prince; car, tel qu'il est, telle aussi est sa suite. S'il est sage, elle le sera; et s'il aime à folatrer, elle l'imitera aussi. Et si un chef de famille, par l'usage, fait que ses enfans et serviteurs forment leurs mœurs au patron des siennes, qu'est-ce donc que fera en sa maison un roy en la main duquel est l'exaltation et la ruine? Voila pourquoy les courtisans, voyans que le Roy, messieurs ses freres, et la Royne leur mere, estoient plus enclinez à la religion catholique, et le roy de Navarre s'estoit revolté, taschoient aussi de se conformer à eux : ce qui tournoit à la desfaveur du prince de Condé et de ceux qu'il maintenoit. Outre plus, quand bien il fust là arrivé premier que les autres, peu de sejour y eust-il fait sans se rendre odieux ; car proposez à une cour la reformation, ostez luy ses plaisirs, et l'embrouillez en affaires, elle vous hait à mort. Enfin, ayant beaucoup d'ennemis en icelle, et encores plus dehors, il eust esté mal asseuré; ce qui me fait croire que le fondement de la Cour n'estoit pas plus certain que celuy de Paris.

Mais un autre dessein fut tenté par luy, qui ne fut non plus executé, auquel y avoit, ce me semble, plus d'apparence : c'estoit d'induire la Royne d'aller à Orleans, et y mener le Roy. Et quelques historiens disent que cela luy fut proposé lors qu'elle craignoit les mouvemens de la Ligue, et qu'elle y presta l'oreille (1). Neantmoins tout cela s'en alla en fumée ; mais si les effets s'en fussent ensuyvis, je cuide que les armes se fussent remises au fourreau; car estant la Cour en un lieu où elle ne pouvoit estre surprise, à cause des forces qu'on y eust fait venir, et où elle ne pouvoit estre forcée, pource que nul n'eust osé alors entreprendre de faire tirer les canons contre les murailles qui environnoient le Roy, on eust là parlé et negocié à cheval, jusques à ce que les affaires eussent esté aucunement restablies selon les edicts de pacification : mais de penser que ce remede eust amorty les guerres, je m'en donneray bien garde. Il suffit s'il les eust dilayées pour quelque peu de temps.

CHAPITRE III.

de trois choses que j'ay remarquées, qui arriverent avant que les armées se missent en campagne, dont l'une fut plaisante, l'autre artificieuse, et la tierce lamentable.

Ceux qui descrivent les grosses histoires, ayans à representer tant de faits, qui sont en plus grand nombre que ne sont les feuilles en un chesne toufu, ne peuvent pas tousjours le faire en notant toutes les particularitez qui les accompagnent; car s'ils s'y vouloient assujettir, pour un volume qu'ils mettent en lumiere, ils seroient contraints d'en mettre quatre. Mais ils se contentent seulement de divulguer ce qui est plus memorable. Et comme en lisant les choses passées, si j'en rencontre quelqu'une, soit petite ou grande, sur laquelle on pourroit dire quelque mot pour la faire mieux gouster, et en tirer un peu de fruict, je me delecte de le faire, mesmement en celles que j'ay veues : ce qui pourra paravanture aucunement servir à l'intelligence de l'histoire, qui est la très-riche boutique où ceux qui affectent les beaux ornemens doivent avoir recours, n'estant ce que je mets icy en monstre qu'une petite balle de mercier, en laquelle les marchandises sont de basse valeur : neantmoins je me suis trompé moy-mesme, ou elles ne sont point falsifiées.

Le premier poinct de quoy je parleray, sera de la maniere qu'arriva M. le prince de Condé et sa suite à Orleans. Il avoit envoyé le jour precedent M. d'Andelot pour se saisir de la ville, où, estant arrivé comme inconu, il apperceut qu'il y auroit de l'empeschement : ce qui le fit envoyer vers ledit seigneur, luy mandant qu'il s'avançast diligemment pour le soustenir, et qu'il y avoit apparence de venir aux armes. Or, tous ne voulans perdre un si bon morceau qu'estoit celuy-là, demandoient non seulement à trotter, mais à courir; et ce qui fut dit fut aussi-tost fait; car, à six lieues de là l'esbranlement commença, ayant M. le prince alors, tant en maistres qu'en valets, environ deux mille chevaux; et s'estant luy-mesme mis à la teste, et prins le grand galop, tout ce corps fit le semblable, jusques à ce qu'on fut à la porte. Innumerables gens se trouvoient par les chemins, tant estrangers qu'autres, qui alloient à Paris, qui, voyans le mystere de ceste course, sans que nul leur demandast aucune chose, la pluspart jugeoit du commencement que c'estoient tous les fols de la France qui s'estoient assemblez, ou que ce fust quelque gageure; car il n'estoit encores nouvelle de guerre. Mais après y avoir davantage pensé, et consideré le nombre et la noblesse qui là estoit, ils entrerent en admiration, mais en telle sorte, qu'ils ne se pouvoient garder de rire d'un mouvement si impetueux, qui n'abattoit pas les arbres comme les vents de Languedoc, mais qui plustost s'abattoit soy-mesme; car, par le chemin, on voyoit ordinairement valets portez par

(1) La lettre de Catherine de Médicis au prince de Condé confirme cette assertion. Voyez *Mémoires de Castelnau*, notes.

terre, chevaux esboitez et recreuz, malles renversées, ce qui causoit mesmes à ceux qui couroient des risées continuelles. Mais ceux qui furent mis ce jour là hors de la ville plorerent catholiquement, pour avoir esté despossedez de l'estape des plus delicieux vins de la France (1).

Quant au second point, la matiere en est plus grave, d'autant qu'elle consiste en accusations generales et privées, defenses, raisons, et autres artifices pour persuader; avec lesquelles armes tant de grands chefs, par l'espace de deux mois, ne cesserent de s'entrecombattre, pareillement de conforter et animer leurs confederez et partisans. Il estoit très-necessaire alors en ces alterations d'Estat, si nouvelles et extraordinaires, de lever les mauvaises impressions qui se pouvoyent prendre par ceux qui ignoroient les intentions des entrepreneurs; et s'il y eut bien assailli, il y eut aussi bien defendu. Dequoy chacun pourra juger en lisant les actes, tant d'un party que d'autre, qui sont inserez ès annales. Il y en a qui estiment, quand ils ont bonne cause, que d'elle-mesme elle se manifestera à un chacun; ce qui les rend negligens à publier ce qui en est: en quoy ils faillent; car, encore que les choses justes et veritables avecques le temps monstrent tousjours leur lumiere, toutefois, en plusieurs occurrences, il est necessaire de l'anticiper, et que tost on conoisse ce qui ne laisseroit d'estre conu plus tard; mais il n'en arriveroit tant de fruit. Et tout ainsi que les mauvaises herbes suffoquent les bonnes si on ne les arrache, aussi qui ne rembarre les calomnies qu'ordinairement les adversaires objectent à l'encontre de ce qui est bon, sans doute il se verroit souvent supprimé. Outre plus, on acquiert bien davantage de support après avoir au vray declaré, en quelque affaire que ce soit, qu'on y marche de pied droit, et qu'on y besogne de main equitable. Somme, en ce siecle icy les hommes sont si paresseux aux devoirs publics, que, si on ne les excite de parole sur parole, ils demeurent immobiles. Ceux desquels la cause n'est guères bonne plus de besoin ont-ils d'artificieux langage, pour pallier ce qui estant descouvert la rendroit desfavorisée. Je cuide aussi qu'ils n'ont pas la langue engourdie. Par où on peut voir que l'éloquence est comme un cousteau à deux tranchans: mais, quoi qu'on die, si est-il bien difficile de desguiser le faux et d'obscurcir le vray.

Le troisiesme point est de l'abouchement qui fut fait auprès de Toury en Beausse, par la Royne, le roy de Navarre et le prince de Condé, pour adviser aux moyens d'apaiser les differens survenus. Plusieurs pensoyent que la presence et communication des grands auroit plus d'efficace que les ambassades si souvent envoyez de part et d'autre. Et encore qu'il y ait quelquefois du peril aux entreveuës, nonobstant elle ne laissa d'estre accordée, veu les instances qu'en faisoit la Royne, avecques les limitations qui s'ensuivent: Que de chacun costé on ne pourroit amener que cent gentilshommes avec armes et lances, que nulles troupes n'approcheroyent plus près du lieu ordonné que de deux lieues, et que trente chevaux legers, de part et d'autre, six heures devant que s'aboucher, descouvriroyent la campagne, laquelle est, en cest endroit, raze comme la mer. A l'heure dicte, la Royne se trouva à cheval en la place assignée avec le roy de Navarre, où M. le prince et M. l'Admiral, aussi à cheval, la furent trouver; et là traiterent des choses publiques par ensemble. Cependant les deux troupes, qui estoient composées d'une eslite d'hommes, et la pluspart seigneurs, firent alte à huit cens pas les uns des autres. Le mareschal d'Anville commandoit à l'une, et le comte de La Rochefoucault à l'autre. Or, après qu'elles se furent contemplées demy heure, chacun desireux de voir, l'un son frere, l'autre son oncle, son cousin, son amy ou ses anciens compagnons, demandoit licence aux superieurs, ce qu'on obtenoit avec peine, pource qu'il avoit esté defendu qu'on s'accostast, de crainte de venir aux injures et après aux mains. Mais tant s'en faut que querelles s'en ensuivissent, qu'au contraire ce ne furent que salutations et embrassades de ceux qui ne se pouvoient garder de monstrer signes d'amitié à ceux que la parenté ou l'honnesteté avoit auparavant liez ensemble, nonobstant les marques contraires que chacun portoit; car la troupe qui accompagnoit le roy de Navarre estoit vestue de casaques de velours cramoisi et banderolles rouges, et celle du prince de Condé de casaques et banderolles blanches. Les catholiques, qui imaginoient que ceux de la religion fussent perdus, les exhortoient de penser à eux, et ne s'obstiner pas à donner entrée à ceste miserable guerre, en laquelle il faudroit que les propres parens s'entretuassent. Eux respondoient l'avoir en detestation, mais qu'ils estoient asseurez, s'ils n'avoient recours à la defense, qu'on les traiteroit de la mesme façon de plusieurs autres de la religion, qui avoient esté cruellement occis en plusieurs endroits de la France. Bref, chacun s'incitoit à paix, et à persuader les grands d'y entendre. Aucuns, qui, un peu à l'escart, consideroient ces choses plus profondement, deploroient le discord public, source des maux fu-

(1) Les vins d'Orléans étoient alors très-estimés.

turs; et quand ils venoient encores à repenser en eux-mesmes que toutes les caresses qu'on s'entrefaisoit seroient converties en meurtres sanglans, si les superieurs donnoient un petit signe de combattre, et que, les visieres estans abatues, et la prompte fureur ayant bandé les yeux, le frere quasi ne pardonneroit à son frere, les larmes leur sortoient des yeux. Je me trouvay là du costé de ceux de la religion, et puis dire que j'avois de l'autre part une douzaine d'amis que je tenois chers comme mes propres freres, et qui me portoient une affection semblable. Cependant la conscience et l'honneur obligeoient un chacun de ne manquer ny à l'un ny à l'autre : les amitiez particulieres estoient encores vives alors; mais depuis que les grands maux vindrent à avoir cours, et les couversations à se discontinuer, elles s'allerent amortissant en plusieurs. La Royne et le prince de Condé, après avoir conferé deux heures ensemble, ne se pouvans accorder (1), se retirerent, chacun bien marry que meilleur effect ne s'en estoit ensuivy.

CHAPITRE IV.

De la promesse que fit M. le prince de Condé à la Royne, un peu legerement, de sortir hors du royaume de France, et de ce qui empescha qu'elle ne fust accomplie.

Après que de toutes parts bon nombre de gens de guerre des ordonnances furent arrivez à Paris, et partie de la vieille infanterie, le roy de Navarre, messieurs de Guise et Connestable, qui mesprisoient les forces de ceux de la religion comme tumultuaires, s'estimerent assez puissans pour leur faire peur, et, en corps d'armée, s'acheminerent vers Chasteaudun (2). Ce qu'entendant M. le prince, il demanda advis aux chefs de guerre qui l'accompagnoient de ce qu'on devoit faire; tous unanimement dirent, puis qu'on avoit monstré jusques alors une si brave contenance de paroles et de fait, et après, sur le principe de la guerre, qu'on se laissast enclorre et assieger dedans une ville, ce seroit un acte qui porteroit quelque tesmoignage de lascheté, et qui desfavoriseroit grandement les affaires de ceux de la religion, tant envers les nations estrangeres qu'envers ceux de la France qui tenoient le mesme party; veu mesmement que les forces qu'on avoit desjà ramassées approchoient de six mille soldats à pied et deux mille chevaux, et que, par le rapport des espies, les ennemis n'avoient encores que quatre mille hommes de pied et trois mille lances; lesquels, combien qu'ils fussent mieux equippez d'armes, cependant les autres ne leur estoient inferieurs en courage; doncques que rien ne devoit empescher qu'on ne se mist promptement aux champs, et, si l'occasion s'offroit, combattre les ennemis; car on n'en auroit jamais meilleur marché, d'autant que le temps alloit accroissant leurs forces.

Cela arresté, on s'alla camper à une lieue et demie d'Orleans, où nouveaux ambassadeurs vinrent de la part de la Royne pour commencer les parlemens; car, tant d'un costé que d'autre, on redoutoit merveilleusement les desolations universelles qui surviendroient, la guerre s'attachant une fois. Aux deux premieres qui se firent, on disputa assez sans en tirer grande resolution, sinon qu'il fut arresté que les princes et seigneurs catholiques liguez se retireroient en leurs maisons, et puis le prince de Condé obeiroit à ce qui lui seroit commandé de la part du Roy pour le bien du royaume. Tost après, ils s'acheminerent jusques à Chasteaudun seulement, et ne passerent outre, et presumoient ceux de la religion que ce fust une feinte. Aucuns ont voulu dire que ausdicts parlemens le prince de Condé s'exposoit trop au peril; mais il y fut tousjours plus fort que les autres, et les siens très-vigilans pour n'estre trompez. Neantmoins, ils ne se purent exempter de l'estre en un poinct, et trop à la bonne foy, en ce qu'ils consignerent la ville de Boisgency [qui pourtant ne valoit rien] au roy de Navarre pour sa seureté, venant parlementer, laquelle ne leur fut restituée : ce qui les anima merveilleusement, et conurent qu'il falloit negocier de là en avant la bride en la main. Or, comme il venoit chacun jour quelqu'un vers M. le prince de Condé de la part de la Royne pour le disposer à la paix, dequoy elle se monstroit aussi très-desireuse, avint que l'evesque de Valence (3) y fut aussi employé, lequel estoit un personnage excellent en doctrine

(1) Sur l'éloignement des triumvirs. Voici une lettre que le prince écrivit à Catherine de Médicis, le 11 juin, après la conférence.

« Il ne fut jamais veu en tous les conseils du monde, » quand il a esté question de decider des differends où » quelques conseillers ayent eu interest, qu'il ne se soient » tout soudain retirés; et maintenant qu'il est question, » non d'une cause privée, mais en general de la gloire de » Dieu, de la restitution de nos libertés, de la conserva- » tion de vostre authorité et du repos public, de quoy ils » sont les perturbateurs, et non les defenseurs, il me sem- » ble qu'il n'est pas raisonnable qu'ils se trouvent où telles » choses seront mises en avant, et qu'il leur sera plus » seant qu'ils s'en absentent. »

(2) Vers la fin de mai.

(3) Jean de Montluc, frère du maréchal de ce nom.

et eloquence, quand il vouloit faire paroistre l'une et l'autre. Il l'amadoua si bien de beau langage, qu'il luy redoubla le desir d'entrer en un bon accord, et finalement luy dit, d'autant que luy estoit calomnié de plusieurs comme autheur de cette guerre, qu'il devoit faire reluire sa justification par toutes belles offres et beaux effets, afin qu'à luy, ny à la cause qu'il maintenoit, on n'imputast la coulpe des miseres futures, et que s'il offroit à la Royne, au premier pourparler [plustost que de voir ce royaume exposé au feu et au sang], de sortir hors d'iceluy avecques ses amis, qu'elle ne sauroit que respondre, ni moins encor ses ennemis, qui avoient promis de se retirer en leurs maisons, et que de ceste ouverture il se pourroit ensuivre quelque bonne resolution qui feroit cesser les armes; lesquelles posées, toutes choses après se pourroient restablir avec facilité. Ayant parlé il se retira, laissant audit prince [qui se faschoit d'estre contraint d'entrer en guerre contre sa propre nation] quelque impression de suivre ce conseil. Il le communiqua à quelques-uns qui aimoient la pacification, qui ne le reprouverent.

Deux jours après, il fut accordé qu'il iroit trouver la Royne à une lieue et demie de là, pour essayer encores si on pourroit effectuer quelque chose : ce qui fut fait. Et, après plusieurs longs propos, enfin M. le prince luy fit l'offre ci-devant recitée [qui estoit de sortir hors du royaume], pour luy rendre tesmoignage du zele qu'il avoit à le voir tranquille. Mais sa derniere parole ne fut pas si tost achevée, qu'elle le prit incontinent au mot, luy disant que c'estoit le vray moyen pour remedier aux maux qu'on craignoit, dont toute la France luy en seroit redevable, et que la majorité du Roy estant venue, il remettroit toutes choses en bon estat, tellement que chacun auroit occasion de s'en contenter. Et combien que ce prince ne fust pas aisé à estonner, ny sans replique, si fut-il estonné à ce coup, ne pensant pas qu'on le deust *prendre au pied levé*, comme l'on dit. Et d'autant qu'il commençoit à se faire tard, elle lui dit qu'elle renvoyeroit le lendemain vers luy pour sçavoir les conditions qu'il demanderoit. Elle se departit avec bonne esperance, et le prince se retira en son camp, riant, mais entre les dents, avec les principaux de sa noblesse qui avoient entendu le discours. Les uns se grattoient la teste, qui ne leur demangeoit pas, les autres la bransloient; cestuy-cy estoit pensif, et les jeunes gens se mocquoient les uns des autres, s'attribuans chacun un mestier, à quoy ils seroient contraints de vaquer pour avoir moyen de vivre en pays estrange. On arresta au soir que le lendemain on assembleroit les chefs pour prendre advis sur ce fait si important.

Le matin venu, on entre au conseil, où M. l'Admiral dit, pource que le fait touchoit à tous qu'il luy sembloit qu'on le devoit communiquer à tous : ce qu'on fit. Et envoya-t-on les colonels et capitaines pour tirer les advis, tant de la noblesse que de l'infanterie. Mais incontinent tous respondirent que la terre de France les avoit engendrez, et qu'elle leur serviroit de sepulture, et tant qu'ils auroient une goutte de sang, qu'ils ne l'espargneroient pour la defense de leur religion; au reste, que M. le prince se souvint de la promesse generale qu'il leur avoit faite de ne les abandonner. Cecy estant rapporté au conseil, hasta la conclusion de ceux qui y deliberoient, qui, voyans la disposition publique, furent encore plus fortifiez en leurs opinions, qui se conformerent à icelle. Mesmes il n'y en eut que trois ou quatre qui parlerent, veu que le fait estoit si clair; et me ressouvient encore aucunement de quelques particularitez qui furent dites. M. l'Admiral remonstra à M. le prince, encore qu'il pensast que la Royne, en l'acceptation de son offre, n'y procedoit point de mauvaise intention, ains que le desir qu'elle avoit de tirer l'Estat de misère la faisoit rechercher tous expediens, toutefois qu'il estimoit que ceux qui avoient les armes en la main la circonvenoient pour le circonvenir; qu'il ne devoit ny ne pouvoit effectuer ce qu'on luy avoit proposé et qu'il avoit promis de faire, car il s'estoit lié auparavant par plus estroites obligations, et que s'il s'absentoit il perdroit entierement sa reputation, et condamneroit la cause qu'il avoit embrassée; laquelle, outre sa justice, estant auctorisée par edict du Roy, devoit estre maintenue, et n'y falloit espargner la vie. M. d'Andelot parla ainsi : « Monsieur, l'armée des ennemis n'est qu'à cinq petites lieues d'icy. Si elle voit peur, desmembrement, ou autre alteration entre nous, elle nous menera jusques dedans la mer Oceane à coups de lance et à coups d'espée. Si vous nous abandonnez maintenant, on dira que c'est par crainte, laquelle [comme je sçay] ne logea jamais dans vostre cœur. Nous sommes vos serviteurs, et vous nostre chef : ne nous separons donc point, veu que nous combattons pour la religion et pour nos vies. Tant de parlemens qui se sont faits ne sont que piperies, veu les effects qui apparoissent ailleurs. Le meilleur remede pour estre bientost d'accord, est qu'il vous plaise de nous mener à demy lieue de ceux qui desirent que nous sortions hors du royaume, et paraventure qu'une heure après on en verra sortir quelque bonne resolution; car nous ne serons jamais bons amis que nous n'ayons un peu

escrimé ensemble. » Le sieur de Boucard s'avança après, qui estoit un des plus braves gentilshommes de ce royaume, et qui avoit du feu et du plomb en la teste. « Monsieur, dit-il, qui laisse la partie la perd, et qui la remet : laquelle reigle est encores plus vraye au fait que nous manions qu'au jeu de la paume. J'ai desjà cinquante ans sur la teste, qui est pour avoir acquis un peu de prudence : voilà pourquoi il me fascheroit fort de me voir en pays estrange, me proumener avec un curedent en la bouche, et que cependant quelque petit affetté, mien voisin, fist le maistre dans ma maison, et s'engraissast du revenu. Qui voudra s'en aller s'en aille : quant à moy, je mourray en ma patrie pour la defense des autels et des foyers. Parquoy, monsieur, je vous supplie et conseille de n'abandonner tant de gens de bien qui vous ont eslu, et de faire vos excuses à la Royne, et nous employer bientost, cependant que nous avons envie de mordre. » Il y eut après cela peu de langage, sinon une approbation de tous. Mais M. le prince prit la parole, et, pour la justification de son offre, dit qu'il l'avoit faite voyant qu'on le vouloit tacitement taxer d'estre cause de la guerre, et que si son absence pouvoit apporter la paix, qu'il l'estimeroit bien heureuse, car il n'avoit point son particulier en recommandation ; toutefois qu'il appercevoit bien, voyant les forces ennemies si prochaines, et la resolution qu'ils avoient prise, que son humilité seroit prise et reputée d'eux à lascheté, et qu'elle n'apporteroit aucun repos, ains plustost ruine à la cause qu'il maintenoit, et qu'il estoit deliberé de suivre leur conseil, et de vivre et mourir avecques eux. Cela dit chacun se toucha en la main pour confirmation. Au sortir du conseil, Theodore de Beze et quelques uns de ses compagnons luy firent une très-sage et belle remonstrance, pour le conforter en sa resolution, luy alleguans les inconveniens qui s'ensuivroient de se separer, et le supplierent de ne laisser point l'œuvre encommencée, à laquelle Dieu donneroit perfection, puis qu'il y alloit de son honneur. Au mesme temps arriva au camp, de la part de la Royne, M. de Fresne [Robertet], secretaire des commandemens, pour remporter les conditions que ledit sieur prince demanderoit pour son issuë ; auquel il respondit que l'affaire estoit de poids, et qu'il n'estoit encores resolu, d'autant que plusieurs murmuroient, et, la conclusion prise, on la feroit sçavoir à la Royne, ou luy-mesme la luy porteroit. Robertet conut, au langage de quelques particuliers, qu'il y avoit du changement, et s'en retourna retrouver la Royne, pour l'advertir qu'il falloit autre chose que du papier pour le mettre dehors ; laquelle se retira après.

De ce fait icy les princes et les grands doivent tirer instruction de ne s'obliger de promesse en affaires qui sont de poids, sans avoir premier bien consulté avec les sages ; car, encor qu'on soit poussé de bonne intention, cela n'empesche pas qu'on ne choppe en quelque maniere, en ce que la soudaineté fait negliger plusieurs circonstances qui se doivent considerer ; et quand bien un observeroit tout ce qui est requis, si est-ce que plusieurs le peuvent encores mieux faire. La dignité de la cause qui s'agit est aussi quelquefois telle, et la quantité des associez si grande, qu'il faut mesmes que les superieurs deferent à l'un et à l'autre. Ils doivent aussi imaginer que ceux à qui on promet, bien que ce soient choses desraisonnables, ne laissent de se tenir offensez et de se plaindre, s'ils voyent qu'on manque à l'accomplissement d'icelles.

CHAPITRE V.

Par quelle action la guerre commença à s'ouvrir manifestement entre les deux armées.

Pendant que les pourparlers dont il a esté fait mention se continuoient, il y eut quasi toujours des suspensions d'armes d'une part et d'autre : qui causa qu'on n'entreprint rien ès environs de Paris et d'Orleans. Mais ayant, le prince de Condé et les siens, conu que les paroles estoient trop foibles pour remedier aux alterations presentes, il determina d'y adjouster les effets. Parquoy, incontinent après que la resolution fut prise sur l'offre faite à la Royne, il retira à part sept ou huit des principaux capitaines, pour adviser aux moyens plus propres pour venir aux mains avec les ennemis, car les trefves estoient faillies le jour precedent. Tous opinerent qu'il les falloit prevenir par diligence, veu que deux choses favorisoient grandement : l'une, que messieurs de Guise, Connestable et mareschal de Sainct-André estoient alors absens de l'armée, et n'y avoit que le roy de Navarre qui y fust ; l'autre que les compagnies des gensdarmes logeoient fort escartées du corps d'icelle ; que de marcher le jour vers eux, leurs chevaux legers ou leurs fourrageurs leur donneroient advertissement ; mais faire une grande diligence la nuit, et arriver à la diane, indubitablement on les surprendroit ; et combien qu'ordinairement on ne vist guères donner de camisades aux armées, d'autant plus faciles à executer estoient elles pource qu'on s'en gardoit moins ; et, quant au

chemin, qu'il estoit très-facile, ny ayant que campagne raze jusques à eux.

Une heure après, le camp partit, et arriva à La Ferté de bonne heure, où les chefs dirent aux capitaines leur intention, afin qu'ils fissent vestir leurs soldats de chemises, et les disposassent à se bien porter en ceste magnanime entreprise. Sur les huict heures du soir les troupes estoient jà aux champs, lesquelles, après avoir fait les prieres publiques [selon la coustume d'alors de ceux de la religion], se mirent à marcher avec une ardeur de courage que je puis affermer avec verité n'en avoir jamais veu en gens de guerre de plus grande. Avant le deslogement se commit un acte très-vilain d'un forcement de fille par un gentilhomme (1), dont la qualité et la brieveté du temps empescherent de faire le chastiment; ce qui fit que beaucoup de gens de bien prindrent de là un mauvais presage de l'entreprise. L'ordre qui fut donné pour combattre estoit tel, car on presumoit surprendre les ennemis dans le logis : Premierement, M. l'Admiral marchoit à la teste avec huict cens lances, et devoit renverser toute la cavallerie qu'il rencontreroit en armes; après suivoient douze cens harquebusiers en quatre troupes, ayant charge d'attaquer les corps de garde de l'infanterie ennemie, puis donner dans leur quartier; après marchoient huict cens harquebusiers pour se saisir de l'artillerie, suivis de deux gros bataillons de picques; puis M. le prince de Condé venoit avec plus de mille chevaux en quatre esquadrons, avec le reste de l'arquebuserie. Il faut entendre que, partant à l'heure qu'on fit par raison, on devoit arriver au logis des ennemis à trois heures du matin; car il n'y avoit que belle campagne, et nulz passages estroitz, et en une heure et demie les gens de pied pouvoient faire une lieue : mais après en avoir marché deux, les guides reconurent qu'ils s'estoient escartez du chemin, et, en pensant se redresser, ils se fourvoyerent davantage, demeurans comme esperduz, sans sçavoir où ilz estoient, au grand desplaisir des chefs. Somme, qu'ayans cheminé jusques à une grande heure du jour, on trouva qu'on estoit encor à une lieue du camp des ennemis, duquel les batteurs d'estrade, ayans apperceu la teste de l'armée du prince, retournerent en toute diligence y donner une chaude allarme. On prit conseil de ce qu'il convenoit faire; mais en ces entre faites on entendit les canonnades redoublées qui se tiroient dudict camp pour signal à leur cavallerie de s'y venir joindre : ce qui fit rompre le dessein de passer outre veu qu'on estoit descouvert et qu'il y avoit encores loin à marcher; mais s'il n'y eust eu que demie lieue, on avoit deliberé de passer outre et combattre. Voilà comment une entreprise, qui en apparence estoit bien certaine, fut toute rompue.

Je me suis enquis à quelques suffisans capitaines qui estoient en l'armée contraire, ce qu'ils pensoient qui eust deu succeder si ceux de la religion fussent arrivez à temps. Ilz m'ont confessé qu'ils eussent combattu, cependant qu'ilz estoient prevenuz, estant separez de leurs chefs plus affectionnez, et de la pluspart de leur cavallerie. M. le mareschal d'Anville estoit logé à la teste de l'armée catholique avec la cavallerie legere, qui est un très-vigilant et entendu chef de guerre, lequel m'a dit aussi avoir esté en armes et en cervelle bonne partie de la nuict; neantmoins si tout le gros eust donné à temps, que leur armée estoit en hasard; dequoy il ne faut faire aucune doute, car, encore que les evenemens militaires soient fort incertains, si est ce que le desavantage d'estre surpris monstroit une apparente perte de celuy qui se laissoit surprendre. Toute la coulpe fut jettée sur les guides, lesquels, pour s'excuser, disoient que M. d'Andelot, ayant dès le partir du logis mis son infanterie en bataillons, cela l'avoit rendue plus tardive à marcher. Mais j'estime que telle excuse estoit plus subtile que veritable, veu qu'il n'y avoit ny haye ny buisson qui donnast empeschement. Toutefois elle auroit eu poids si le pays eust esté plus serré. Les deux armées demeurerent en ordre, combien qu'elles fussent un peu esloignées l'une de l'autre, jusques à deux heures après midi. Après, M. le prince de Condé s'alla loger à Lorges, distant d'une petite lieue d'eux; et le roy de Navarre manda en toute diligence à messieurs de Guise et Connestable, qui estoient à Chasteaudun, ce qui estoit survenu, lesquels le vindrent trouver incontinent. Or, eux craignans d'estre assaillis de nuict, à cause que l'armée du prince de Condé estoit forte de gens de pied, et que leur logis estoit mal propre pour la cavallerie, ilz firent mettre à la teste de leur place de bataille, sur l'avenue, cinq ou six gros monceaux de fagots avec force paille dessous, pour y faire mettre le feu si on les alloit attaquer, afin qu'à la clarté de ceste lumiere l'on peust tirer trois ou quatre volées d'artillerie, ce qui eust grandement endommagé les assaillans. Aucuns y a qui desdaignent telles inventions; neantmoins elles peuvent servir quelquefois. Le lendemain, ils se mirent encor en bataille sans se voir, et n'y eut que les chevaux legers qui escarmoucherent. Mais les chefs des deux costez,

(1) Gabriel de Boulainvilliers de Courtenay. Il fut, en 1569, exécuté pour d'autres crimes.

voyans qu'il estoit bien malaisé de s'entresurprendre, et leurs logis estre fort incommodes, attirez aussi par une espece de necessité de prendre quelques villes qui leur servoient grandement pour la continuation de la guerre, comme Blois et Boisgency, chacun envoya son bagage et artillerie vers icelles dès le matin, et après le midi les armées s'y acheminerent, se separant en ceste sorte sans combat ny perte.

Je veux raconter un accident qui survint deux heures après ce depart, que, s'il fust advenu lorsqu'elles estoient plus voisines, paravanture le prince de Condé eust esté en danger d'estre desfait : ce fut une pluye et un orage, qui dura près d'une heure, si horrible, que je sçay entre quatre mille harquebusiers qu'il y avoit, dix n'eussent peu tirer; et si la pluspart se retirerent pour chercher le couvert, qui estoit une occasion à souhait qui presentoit la victoire aux catholiques, tant pource qu'ils estoient puissans en cavallerie, que pource que le vent et la pluye donnoient si vivement au visage de leurs contraires, que les plus mordans d'eux estoient bien empeschez de resister à ceste fureur du temps. C'est ici au vray ce qui se passa du costé de ceux de la religion en ceste expedition. Mais les particularitez qui survindrent en l'armée du roy de Navarre, il appartient proprement à ceux qui estoient en icelle, et peuvent les avoir sceues, de les descrire.

CHAPITRE VI.

De la bonne discipline qui fut observée parmy les bandes, tant de cheval que de pied, de M. le prince de Condé, seulement l'espace de deux mois; puis de la naissance de la picorée.

Alors que cette guerre commença, les chefs et capitaines se ressouvenoient encores du bel ordre militaire qui avoit esté practiqué en celles qui s'estoient faites sous le roy François et Henry son fils, et plusieurs soldats en estoient aussi memoratifs; pour laquelle occasion il semble que ceux qui prindrent les armes se contenoient aucunement en leur devoir. Mais ce qui eut plus de force à cest effect, furent les continuelles remonstrances ès predications, où ils estoient admonnestez de ne les employer à l'oppression du pauvre peuple; et puis le zele de religion, dont la plus grande part estoit menée, avoit alors beaucoup de vigueur. De maniere que, sans aucune contrainte, chacun se bridoit volontairement, pour ne commettre poinct ce que souventes fois l'horreur des supplices ne peut empescher; et principalement la noblesse se monstra, à ce commencement, très-digne du nom qu'elle portoit; car, marchant par la campagne, où la licence de vivre est sans comparaison plus grande que dans les villes, elle ne pilloit poinct, ny ne battoit ses hostes, et se contentoit de fort peu; et les chefs et la pluspart d'icelle, qui de leurs maisons avoient apporté quelques moyens, payoient honnestement. On ne voyoit point fuir personne des villages, ny n'oyoit-on ne cris ne plaintes. Somme, *c'estoit un desordre très-bien ordonné*. Quand il se commettoit un crime en quelque troupe, on bannissoit celuy qui l'avoit commis, ou on le livroit ès mains de la justice, et les propres compagnons n'osoient pas mesmes ouvrir la bouche pour excuser le criminel, tant on avoit en detestation les meschancetez et estoit-on amateur de vertu. Au camp de Vaussoudun, près Orleans, où le prince de Condé sejourna près de quinze jours, l'infanterie fit voir qu'elle estoit touchée du mesme sentiment. Elle estoit logée en campagne, et le nombre des enseignes ne passoit trente-six.

Je remarquay alors quatre ou cinq choses notables : la premiere est qu'entre ceste grande troupe on n'eust pas ouy un blaspheme du nom de Dieu; car lorsque quelqu'un, plus encore par coustume que par malice, s'y abandonnoit, on se courrouçoit aprement contre luy, ce qui en reprimoit beaucoup; la seconde, on n'eust pas trouvé une paire de dez ny un jeu de cartes en tous les quartiers, qui sont des sources de tant de querelles et de larcins; tiercement, les femmes en estoient bannies, lesquelles ordinairement ne hantent en tels lieux, sinon pour servir à la dissolution; en quatrieme lieu, nul ne s'escartoit des enseignes pour aller fourrager, ains tous estoient satisfaits des vivres qui leur estoient distribuez, ou du peu de solde qu'ils avoient receu. Finalement, au soir et au matin, à l'assiette et levement des gardes, les prieres publiques se faisoient, et le chant des psalmes retentissoit en l'air : èsquelles actions on remarquoit de la pieté en ceux qui n'ont pas accoustumé d'en avoir beaucoup ès guerres. Et combien que la justice fust alors severement executée, si est-ce que peu en sentirent la rigueur, pource que peu de desbordements parurent. Certainement plusieurs s'esbahissoient de voir une si belle disposition, et mesmement une fois feu mon frere le sieur de Teligny (1) et moy, en discourant avec M. l'Admiral, la prisions beaucoup. Sur cela il nous dit : « C'est voirement une belle chose moyennant

(1) La Noue avoit épousé la sœur de Téligny.

qu'elle dure; mais je crains que ces gens icy ne jettent toute leur bonté à la fois, et que d'icy à deux mois il ne leur sera demeuré que la malice. J'ay commandé à l'infanterie long-temps, et la conois; elle accomplit souvent le proverbe qui dit *de jeune hermite vieux diable*. Si celle-cy y faut, nous ferons la croix à la cheminée. » Nous nous mismes à rire, sans y prendre garde davantage, jusques à ce que l'experience nous fit conoistre qu'il avoit esté prophete en cecy.

Le premier desordre qui arriva fut à la prise de Boisgency, qui fut emportée des Provençaux par deux trous qu'ils firent à la muraille, à la sappe; là où ils exercerent plus de cruauté et de pillerie sur ceux de la religion habitans d'icelle, qui n'avoient peu sortir, que contre les soldats catholiques qui la defendoient : mesmement il y eut des forcemens de femmes. Cest exemple servit de planche aux Gascons, qui monstrerent, quelque temps après, qu'ils ne vouloient pas estré surmontez à jouer des mains. Mais le regiment de M. d'Yvoy, qui estoit tout de François, s'escrima encore mieux que les deux autres, comme s'il y eust eu prix proposé à celuy qui pis feroit. Ainsi perdit notre infanterie *son pucelage*, et de ceste conjonction illegitime s'ensuivit la procreation de *madamoiselle La Picorée*, qui depuis est si bien accreuë en dignité qu'on l'appelle maintenant *madame*. Et si la guerre civile continue encore, je ne doute point qu'elle ne devienne *princesse*. Ceste perverse coustume s'alla incontinent jetter au milieu de la noblesse, une partie de laquelle, ayant gousté des premieres friandises qu'elle administre, ne voulut plus se repaistre d'autre viande. Et en ceste maniere le mal, de particulier, devint general, et alla toujours de plus en plus infectant le corps universel. J'ay souventefois veu adjouster des remedes pour penser corriger la malignité de ceste humeur; mais combien qu'ils profitassent aucunement, si n'avoient-ils la force de la forcer. Entre autres, M. l'Admiral ne s'y est point espargné, qui estoit un fort propre medecin pour guerir ceste maladie, car il estoit impiteux; et ne falloit point par excuses frivoles penser eschapper estant coupable, car elles n'estoient point valables devant luy. Au voyage qu'il fit en Normandie, il fut adverty qu'un capitaine d'argoulets avoit saccagé un village, où il envoya incontinent, et ne peut-on attrapper que le chef et quatre ou cinq soldats, qui receurent leur condamnation incontinent, et les fit attacher bottez et esperonnez, et la casaque sur le dos, avec le drapeau pour enseigne. Et puis, pour enrichir le trophée, il leur fit mettre aux pieds les despouilles conquises, comme robes de femmes, linceux, nappes, entremeslez de poules et jambons; ce qui servit d'advertissement et d'escrit en grosse lettre à tous ceux qui se mesleroient de mesme mestier, de ne se gouverner comme ceux-là. On ne vit jamais gens plus sages qu'on fut après, tant qu'un mois dura. Mais on retourna depuis à l'exercice des bonnes coustumes, que sans severité on ne sçauroit faire oublier. Je diray aussi en faveur des bandes catholiques, qu'elles estoient aussi à ce commencement bien policées et peu mal-faisantes au peuple, entre lesquelles la noblesse reluisoit. Mais de dire combien de temps elles persevererent, je ne sçay pas bonnement : toutefois j'ay entendu qu'elles mirent tout incontinent les voiles au vent, et prindrent la mesme route des autres. Encores que quelquefois nos desordres nous aprestent à rire, si est-ce qu'il y a bien plus d'occasion d'en plorer, voyant un si grand nombre de ceux qui manient les armes meriter, par leurs mauvais comportemens, de porter plustost le nom de brigands que de soldats.

CHAPITRE VII.

Pour quelles raisons l'armée de M. le prince de Condé se dissipa après la prise de Boisgency; et comme il tourna ceste necessité en utilité; et du dessein de celle du roy de Navarre.

Les principaux capitaines du party de ceux de la religion, qui avoient conoissance des affaires du monde, prevoyoient bien que leur armée ne demeureroit pas longtemps en corps, pource qu'une partie des fondements necessaires defailloit, et craignoient ceste dissipation comme on craint qu'un grand chesne qui est esbranle des vents ne fasse sa cheute sur quelque muraille pour la briser, ou accabler sous soy quantité d'autres petits arbrisseaux portant fruict. Pour ceste occasion avoient-ils tousjours conseillé qu'on tentast le combat lors qu'on estoit en vigueur, à quoy on faillit. Or, après la prise de Boisgency, qu'on vit que l'armée contraire s'estoit placée à Blois, qui est située sur le beau fleuve de Loire, et que la guerre s'en alloit tirer à la longue, l'ardeur premiere commença à s'atiedir. Aussi vindrent lors à faillir les moyens pour soudoyer les gens de guerre, lesquels avoient desjà consumé tous ceux qu'on avoit peu ramasser, tant à Orleans qu'autres endroits. Ceste necessité ouvrit la porte à plusieurs mescontentemens, la pluspart desquels avoient des

fondemens fort legers, combien que le principal mouvement procedast de l'impatience naturelle de la nation françoise, laquelle, ne voyant promptement les effects qu'elle a imaginés, se desgouste et murmure. Je ne veux point celer qu'aucuns mesmes des principaux de la noblesse, trop amateurs de leurs biens, ou ayans des esperances un peu ambitieuses, ou pour estre trop delicats, voulans cacher ces defauts, mirent en doute la justice de la guerre. Ce qu'ayant esté conu, on les pria de se retirer, de peur que leurs propos n'alterassent la volonté des autres. Et quant au gros de la noblesse, qu'on ne pouvoit entretenir ny placer ès garnisons voisines, et qui pouvoient servir ailleurs, on avisa de les employer en leurs provinces, où les affaires balançoient entre ceux de la religion et les catholiques, et principalement en Poictou, Xaintonge et Angoumois. Là envoya-t-on le comte de La Rochefoucaut, à Lyon le sieur de Soubize, et à Bourges le sieur d'Yvoy avec son regiment. Et d'autant que c'estoit une chose notoire que les Allemans, Suisses et Espagnols entroient jà en France pour le secours des catholiques, M. d'Andelot fut aussi envoyé en Allemagne, et le sieur de Briquemaut en Angleterre, pour tirer de là ce qu'on pourroit de faveur et d'aide. Par ce moyen, la ville d'Orleans demeura asseurée et deschargée de ce qui l'eust trop grevée; et les negociations estrangeres furent bien establies, et remedia-t-on à la conservation des provinces desquelles on recevoit faveur. Ainsi furent desmeslées les difficultez qui survindrent lors du costé du prince; de façon que l'esperance du succez de la guerre n'en diminua pas beaucoup. Dequoy je ne m'estonne pas; car, puis qu'ès affaires extresmes les hommes prudens et magnanimes trouvent des remedes, pourquoy desespereroit-on en celles qui ne sont encore parvenues à ce degré là? Cependant, en matiere de guerre, faute d'argent est un inconvenient qui n'est pas petit. Celui-là n'est pas moindre, d'avoir à manier gens volontaires; car c'est un fardeau sur soy très-mal aisé à porter, et par lequel on est aucunes fois accablé : et nul le sçait qui ne l'a esprouvé.

Le roy de Navarre et les chefs joints avec luy, considerans qu'il ne falloit perdre le temps, qui doit estre cher à ceux qui ont les forces en la main, rengrossirent leur camp, tant de François que d'estrangers, et supplierent la Royne de faire venir le Roy en l'armée, afin que les huguenots, qui disoient que c'estoit celle du roy de Navarre, ou de M. de Guise, fussent contraints de l'appeller celle du Roy, aussi pour authoriser la guerre davantage, qui se faisoit sous son nom, ce qu'elle fit. Et se trouverent à Chartres, où fut prise resolution d'aller attaquer Bourges avant qu'on l'eust fortifiée; car une si puissante cité, qui n'est qu'à vingt lieues d'Orleans, accommodoit trop, comme ils disoient, les affaires du prince de Condé. Ils s'y acheminerent, et, l'ayant attaquée, elle ne fit tant de resistance qu'on esperoit, dont elle tomba entre leurs mains. Après, estans enflez et joyeux de ceste soudaine victoire, qui estoit, disoient-ils, un bras coupé à ceux de la religion, ils entrerent en deliberation de ce qu'ils devoient faire; car plusieurs pressoient fort d'aller attaquer Orleans. Et voicy quelles estoient leurs raisons : que les deux chefs qui faisoient mouvoir tout le corps contraire, à sçavoir le prince de Condé et l'Admiral, estoient dedans, et que, les prenant, il seroit après facile de le rendre immobile; que les estrangers qui ouvroient les yeux, et fretilloient pour entrer en France, oyans seulement dire qu'elle seroit assiegée, perdroient la volonté d'y venir; qu'ils avoient assez de gens pour commencer le siege, car, mettans deux mille hommes bien fortifiez dedans le Portereau pour brider la ville de ce costé-là, il leur restoit encore dix mille hommes de pied et trois mille chevaux, qui suffisoient attendant les autres forces qu'on faisoit acheminer; finalement, que la ville n'estoit forte, d'autant qu'il n'y avoit nuls flancs qui valussent, ny bon fossé, ny aucune contr'escarpe; seulement y avoit un rempar, dans lequel, avec trente canons, en six jours on pourroit faire deux cens pas de bresche. « Mais si vous donnez temps, disoient-ils, à ces huguenots de parachever leurs fortifications, où jà ils travaillent, il nous sera impossible de l'emporter. » Qu'on se souvint que ladite ville n'estoit pas seulement une petite espine dedans le pied de la France, ains plustost une très-grosse sagette (1) qui luy perçoit les entrailles, et l'empeschoit de respirer.

Les autres, qui estoient d'opinion contraire, repliquoient en ceste sorte : que, par les intelligences qu'ils avoient à Orleans, ils sçavoient de certain que les deux regimens gascons et provençaux estoient demourez dedans, qui passoient trois mille soldats; plus cinq ou six cens autres soldats qui s'y estoient retirez de ceux qui estoient dans Bourges. Et, outre cela, il y avoit quatre cens gentilshommes, puis les gens de la ville qui portoient les armes, qui n'estoient pas moins de trois mille; tout lequel nombre faisoit plus de sept mille hommes, sans y comprendre encore, disoient-ils, ceux qui se viendroient jet-

(1) Flèche.

ter dedans, s'ils oyoient quelque bruit qu'on la vint assieger. Qu'une ville n'estoit pas prenable, où il y avoit tel nombre de gens et grosses provisions de vivres. Doncques qu'il n'y avoit nul propos, avec douze mille soldats, de s'aller planter devant, veu le grand nombre des camps separez qu'il convenoit avoir pour la bien fermer. Davantage, que ce seroit s'embarquer sans biscuit, d'entreprendre tel ouvrage sans estre accompagné de deux cens milliers de poudre, douze mille balles et deux mille pionniers, et que toute la puissance du Roi ne pourroit ramasser cela d'un mois; mais qu'il y avoit d'autre besongne ailleurs plus facile à tailler, à quoy il estoit besoin de pourvoir, qui estoit d'oster la ville de Rouen aux ennemis pendant qu'elle estoit encore foible, en laquelle les Anglois, attirez par eux, pourroient faire une grosse masse d'armée pour se jetter après où ils voudroient, et qu'il falloit promptement aller coupper cest autre bras. Et quant aux forces que pouvoit amener le sieur d'Andelot, qu'envoyant à l'encontre d'eux quinze cens chevaux et quatre mille harquebusiers, qui seroient favorisez des pays, villes et rivieres, ils suffiroient pour les repousser ou tailler en pieces. Et, avenant qu'on en fust venu à bout, alors ce seroit le vray temps d'aller, et, sans crainte d'estre molestez, planter un memorable siege devant Orleans, pour l'avoir promptement par vive force, ou plus tard par la mine et la sappe, ou à la longue en faisant des forts à l'entour. Ce dernier advis le gaigna et fut suivy; et, pour dire ce qu'il m'en semble, je trouve qu'il estoit le meilleur; car dans la ville il y avoit pour la defense plus de cinq mille estrangers, sans les habitans, abondance de munitions et les ravelins commencez, et les fortifications des isles estoient quasi parfaites. Vray est que M. le Connestable, qui estoit un grand capitaine, disoit qu'il ne vouloit que *des pommes cuites* pour les abbatre; mais quand on l'eust amené là pour les voir (1), il confessa qu'il avoit esté mal informé. Souventefois nos chefs devisoient entre eux du siege; mais M. l'Admiral s'en mocquoit, disant que, d'une ville qui peut jetter trois mille soldats dans une sortie, l'on ne s'en peut acoster près qu'avec peril, ny moins en approcher l'artillerie, et que l'exemple de Mets et de Padoue, où deux grands empereurs (2) receurent honte pour avoir attaqué des corps trop puissans, estoit un beau miroir pour ceux qui veulent assaillir places qui sont bien pourveuës.

CHAPITRE VIII.

Que, sans le secours estranger qu'amena M. d'Andelot, les affaires de ceux de la religion estoient en très-mauvais état, et les courages de plusieurs fort abattus, tant pour la prise de Bourges et Rouen que pour la défaite de M. de Duras.

Il desplaisoit merveilleusement au prince de Condé, entendant d'heure à autre le progrez de l'armée devant Rouen, dequoy il n'avoit moyen de secourir une cité si principale, et dont il voyoit une perdition apparente: ce qu'il estimoit lui devoir diminuer de sa reputation; et tout son recours estoit de mander souvent à M. d'Andelot qu'il diligentast son retour et gardast de se laisser surprendre aux forces qui l'attendoient. Mais comme toutes negociations en Allemagne sont longues, beaucoup de temps s'escoula, ce qui donna moyen à ses adversaires de s'avantager sur luy, mesmement par la prise de ladicte ville, laquelle fut assaillie courageusement, et deffendue avec grande obstination. Ces grands chefs de guerre, qui avoient par le passé pris des villes si fortes, comme Danvilliers, Mariembourg, Calais et Thionville, jugeoient qu'une si mauvaise place, si fort dominée et sans aucune fortification qui valust, au premier bruit de canon s'estonneroit. Mais, par la resistance que fit le fort de Saincte-Catherine, qui deffendoit la montagne, ils coneurent qu'il y auroit de l'affaire à chasser les pigeons de ce colombier. Il y avoit dedans, avec le comte de Montgommery, sept ou huict cens soldats des vieilles bandes, et deux enseignes angloises commandées par le seigneur Kilgré (3), qui firent tous merveilleux devoir, combien que l'artillerie qui battoit en courtine les endommageast fort; car le jour du grand assaut ceux de dedans perdirent par icelle plus de quatre cens soldats, qui est un très-grand nombre. Il fut donné encore un autre faux assaut sans ordre; mais au troisiesme elle fut emportée. J'ay entendu que M. de Guise commanda à ceux qui avoient la teste, s'ils forçoient le rempart, qu'après ils ne courussent pas desbandez par ci et par là, comme le butin d'une si riche ville y attiroit chacun, mais qu'ils marchassent, par plusieurs corps de deux et de trois cens hommes, droit à la place, et que, s'ils la trouvoient abandonnée, alors le soldat pouvoit chercher son avanture; car il craignoit que gens qui avoient si courageusement

(1) Après la bataille de Dreux, où il fut fait prisonnier.
(2) Charles-Quint et son aïeul Maximilien.
(3) Le capitaine Gray.

combattu, fissent là encore quelque dernier effort : ce qui toutesfois n'avint pas. Neantmoins si fut-ce une sage prevoyance; car on a vu en d'autres villes que les assaillans, ayans penetré jusques à la place, avoient esté repoussés par-delà le rempart, avec un grand meurtre de ceux qui s'estoient escartez pour piller. On dit aussi que le sac ne dura que trois jours; ordre qu'on doit tenir aux villes qu'on veut conserver, à sçavoir : un jour entier pour butiner, un autre pour emporter, et l'autre pour composer. Mais en ces affaires-là les superieurs abbregent ou allongent le terme, selon qu'ils veulent et qu'ils conoissent qu'ils se pourront faire obeir; laquelle obéissance se monstre bien plustost ès petites places pauvres qu'ès grandes villes opulentes. Ce fut là l'un des principaux actes de nos premieres tragedies, d'autant plus remarquable qu'un roy y fut tué (1), quatre mille hommes, tant d'une part que d'autre, morts ou blessez, et la seconde ville de France en richesse toute saccagée. La nouvelle en fut bien triste au prince de Condé, mesmement pour son frere. Il luy desplut beaucoup aussi de ce qu'on fit pendre trois personnages excellens en armes, en loix et en theologie, à sçavoir, Decroze, Mandreville et Marlorat. Aussi ceux de la religion, estans irritez d'une telle ignominie, tascherent de s'en revancher sur d'autres prisonniers qui avoient esté pris, dont l'un estoit conseiller de la cour de parlement de Paris, et l'autre abbé (2). Les catholiques disoient que le Roy pouvoit faire pendre ses sujets rebelles. Les huguenots respondoient que les haines d'autrui estoient couvertes de son nom, et qu'ils feroient de *tel pain souppe*, comme dit le proverbe. On doit cependant avoir desplaisir, voire honte, d'user de si rigoureuses revanches; mais plus honteux est-il beaucoup, pour vouloir rassasier son courroux, donner commencement à une nouvelle cruauté. Ce ne seroient pas guerres civiles que les nostres si elles ne produisoient de tels fruicts.

Peu de temps après, M. le prince de Condé entendit la route d'une petite armée de Gascons que le sieur de Duras luy amenoit, où il n'y avoit pas moins de cinq mille hommes, qui fut deffaite par le sieur de Montluc, ce qui redoubla encores son ennui. Mais il ne perdoit ny le courage ny la contenance ès adversités. Le malheur avint au sieur de Duras pour deux raisons principales, à ce que j'ay oui dire : l'une, que, pour vouloir traisner deux canons quant et ses troupes, il marcha pesamment; l'autre, que, pour la commodité de ceste artillerie, il s'amusa à battre par le chemin quelques chasteaux où il y avoit grand butin, ce qui donna temps à ses ennemis de le ratteindre; lesquels, estans puissans en cavallerie et luy foible, le renverserent incontinent. Ceux qui ont à mener un secours se doivent delivrer de gros bagage, et rendre leur expedition couronnée avec la diligence.

En ces entrefaites, j'ai souvenance, oyant deviser de ces choses, que M. l'Admiral dit à M. le prince de Condé qu'un malheur estoit tousjours suivi d'un autre, mais qu'il falloit attendre la troisiesme avanture [entendant du passage de son frere], et qu'elle les releveroit ou abbatroit du tout. Aussi, eux s'attendoient, si mal luy fust avenu, d'avoir le siege, et en tel cas ils avoient pris une resolution fort secrette, que l'un d'eux s'en iroit en Allemagne pour s'efforcer d'y relever encore quelques secours, et aviserent que M. le prince de Condé, pour la grandeur de sa maison, auroit beaucoup plus d'efficace pour persuader les princes protestans de la Germanie de luy assister en une cause où eux-mesmes avoient quelque participation. La difficulté estoit du moyen de l'y conduire seurement; mais aucuns gentilshommes se trouverent, qui monstrerent evidemment qu'allant de maison en maison de ceux qui favorisoient son parti, et marchant la nuict et reposant le jour, il estoit facile de passer ayant vingt chevaux, et non plus. Mais il ne fut besoin de tenter ce hazard, pource qu'à dix ou douze jours de là ils eurent nouvelles que M. d'Andelot, ayant passé les principales difficultez de son voyage, estoit à trente lieues d'Orleans. Elle fut secondée d'une autre, à sçavoir, que le comte de La Rochefoucaut, suivi de trois cens gentilshommes et des reliques de l'armée du sieur de Duras, seroit bientost joint à luy. Le prince de Condé dit alors : « Nos ennemis nous ont donné deux mauvais eschecs, ayant pris nos rocs (3) [entendant Rouen et Bourges]; j'espere qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers s'ils sortent en campagne. » Il ne faut point demander si chacun sautoit et rioit à Orleans; car c'est la coustume des gens de guerre de se resjouir plus ils ont de moyen de faire du ravage et du mal à ceux qui leur en font; tant l'ire est puissante en leur endroict. Et comment n'auroient-ils quelquefois les affections tachetées de sang, veu que plusieurs gens d'eglise les ont si rouges de la teinture de vengeance, au cœur desquels ne devroit resider que charité?

(1) Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV.

(2) Jean-Baptiste Sapin, et Jean de Troyes, abbé de Gastines.

(3) Pièces du jeu d'échecs qui s'appellent *tours* actuellement.

CHAPITRE IX.

Du dessein que prit M. le prince de Condé, voyant les forces estrangeres approcher, et comme il s'alla presenter devant Paris, où ayant sejourné onze jours sans faire nul effet, il s'achemina vers la Normandie.

Pource que les bons conseils sont les sources d'où derivent les belles executions, et les accroissemens des forces sont les instrumens qui servent pour y parvenir, cela fit que messieurs le prince et Admiral, sentans les leurs estre proches, penserent en eux-mesmes à eslire quelque bon dessein. Enfin, avec leurs plus confidens, ils delibererent de marcher diligemment vers Paris, non en intention de la forcer [car ils se doutoient bien que les ennemis jetteroient incontinent leur armée dedans], ains pour faire crier les Parisiens, qu'ils estimoient les soufflets de la guerre, et la cuisine dont elle se nourrissoit; car eux, voyans leurs maisons champestres fourragées et bruslées, et dans leur propre ville logez tant de milliers de soldats insolens, ou ils presseroient le Roy et la Reyne d'entendre à la paix, ou diroient tant d'injures à ceux qui seroient renclos dans leurs murailles, qu'ils les forceroient de sortir en campagne, où ils auroient moyen de les combattre et regaigner l'avantage qu'ils avoient perdu à la camisade de Talsy; que cependant ils envoyeroient en Normandie, pour preparer les cent cinquante mille escus qu'on avoit empruntés de quelques marchands d'Angleterre, ce disoit-on, et sur bons gages, d'autant que c'estoit toute l'esperance de soudoyer l'armée estrangere; joinct aussi que la necessité contraignoit de la faire vivre hors de son pays, et sur celuy de son ennemy, où le soldat trouve tousjours quelque chose à butiner. Deux ou trois jours après, le prince de Condé partit d'Orleans avec toutes ses forces françaises, et huict pieces d'artillerie, tant grosses que petites, et alla rencontrer ses reitres à Pluviers, où il y avoit garnison ennemie, qui fut forcée bientost. Les ayans gracieusement recueillis, on leur donna un mois de gages, qu'on avoit amassé par cy et par là, de quoy il fallut qu'ils se contentassent; car c'est un mal necessaire aux armées huguenotes d'estre tousjours sans argent. On les pria après de ne temporiser afin de gaigner la ville d'Estampes. A quoy ceste diligence servit, pource que jà les catholiques s'y vouloient accommoder, encore que ce soit la pire ville du monde; mais en France on combat tout. Ceste prise estant sceuë à Paris, il y eut bien du remuement de mesnage des fauxbourgs en la ville; et qui se fust avancé sur cest estonnement, on les eust forcez, ce disoient beaucoup de gens, lesquels crioient qu'on les allast attaquer. Au contraire, les plus braves chefs respondirent que, quand bien on forceroit les fauxbourgs, on ne gaigneroit pour cela la ville, qui estoit pleine de gens de guerre, et qu'il y auroit danger qu'en les pillant nostre infanterie, qui estoit en petit nombre, ne fust en ce desordre taillée en pieces, et qu'il estoit plus profitable d'aller prendre Corbeil, qui estoit très-foible, pour brider la riviere de ce costé-là. Les plus grands inclinerent à ceste opinion. Mais comme les catholiques virent qu'on prenoit ceste route, ils y envoyerent toute la nuict le maistre de camp Cosseins avec son vieil regiment, et après le mareschal de Sainct-André, qui firent bien connoistre aux huguenots que la meilleure deffence des places sont les bons hommes en nombre suffisant; car ce n'estoient que grosses escarmouches tous les jours. Ce qu'ayans bien consideré messieurs le prince et Admiral, dirent: « N'avanturons point nos deux canons et deux couleuvrines devant une si mauvaise beste qui mord si fort, car elles seroient en danger de s'aller pourmener à Paris. » Alors il me souvient que quelqu'un dit à M. l'Admiral que c'estoit une grande vergongne de n'oser attaquer une telle bicoque. Auquel il respondit qu'il aimoit mieux que les siens se moquassent de luy sans raison, que ses ennemis avec raison.

On descampa après pour s'acheminer vers Paris; et, le jour qu'on arriva devant, on voulut taster les ennemis, pour sonder ce qu'ils avoient dans le ventre, et pour essayer aussi de les attirer. Ils mirent hors de leurs tranchées douze cens harquebusiers et cinq ou six cens lances; et là s'attaqua une très-grosse escarmouche. Enfin M. le prince commanda de faire une charge generale, ce qui fut fait, où les catholiques furent menez, partie au trot, partie au galop, jusques dedans leurs tranchées, et non sans effroy, lequel passa aussi jusques parmi le peuple parisien. Le sieur Strosse alors, avec cinq cens harquebusiers choisis, demeura engagé assez loin dans les murailles qui servoient d'enclos à un moulin à vent, où il fit une si brave contenance, qu'encores qu'il fut outrepassé et assailly des nostres, neantmoins on ne le peut forcer. La retraite faite, on s'alla camper aux trois villages fort prochains les uns des autres, à sçavoir: Gentilly, Arcueil et Montrouge. L'espace de sept ou huit jours ce ne furent que parlemens; mais enfin on connut que ce n'estoit qu'amusemens, car les chefs catholiques, ayans desjà obtenu de si grands avantages, tendoient plustost à la victoire qu'à la paix. Je diray une chose qui arriva pendant que nous estions en ces ter-

mes, par où on conoistra encore mieux le naturel de nostre nation : c'est que le jour que la trefve duroit, on eust veu dans la campagne, entre les corps de garde, sept ou huit cens gentilshommes de costé et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entr'embrasser, de telle façon que les reitres du prince de Condé, qui ignoroient nos coustumes, entroient en soupçon d'estre trompez et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles demonstrations, et s'en plaignirent aux superieurs. Depuis ayant veu, les trefves rompues, que ceux mesmes qui plus s'entrecaressoient estoient les plus aspres à s'entredonner des coups de lances et de pistolets, qui rapportoient quelquefois de ceste tragedie de griefves blessures, ils s'asseurerent un peu, et disoient entre eux : « Quels fols sont ceux-cy, qui s'entr'aiment aujourd'huy et s'entretuent demain ? » Certes il est mal-aisé de voir ses parens et amis, et ne s'esmouvoir point. Mais quand on avoit remis les armes sur le dos, et ouy le sifflement des harquebusades, toutes courtoisies estoient rompues. Encores les catholiques se mocquoient de nous, disant : « Messieurs les huguenots, ne prenez pas Paris pour Corbeil. » Ces parlemens d'entre la noblesse devinrent à la fin fort suspects aux chefs catholiques, comme ceux de la paix, qui n'estoient qu'apparences, le furent encore plus aux chefs de la religion, lesquels, se faschans d'avoir si peu effectué au séjour qu'ils avoient fait devant Paris, delibererent de donner une camisade aux faux-bourgs, pour tailler en pieces la pluspart de l'armée ennemie qui estoit là logée, et toute dispersée à la garde des tranchées, qui avoient bien deux lieues de longueur.

En ceste maniere, le despit et la honte leur fit prendre une resolution pour attenter une chose difficile, qu'auparavant, par un meur jugement, lors qu'elle eust esté plus facile, ils avoient estimé n'y avoir nul profit de l'entreprendre. Et souvent j'ay veu arriver le semblable à plusieurs bons hommes de guerre. Quand doncques la nuict fut venue, l'ordre estant jà donné, chacun s'arma, et puis marcha-t-on par les chemins un peu escartez vers le costé du fauxbourg Sainct-Germain, où l'on avoit advis que les retranchemens estoyent petits et la garde foible, ce qui estoit vray. M. de Guise eut quelque advis de ceste entreprise, et qu'à minuict on devoit donner. Pour ceste occasion fit-il tenir, dès le soir, sa cavallerie et infanterie en armes tout le long de la tranchée, selon le quartier assigné à un chacun; mais quand les quatre heures du matin furent sonnées, et que les catholiques virent qu'il n'y avoit nulle rumeur du costé de nostre camp, quasi tous dirent que c'estoit un faux advertissement, et que les huguenots n'avoient pas le courage de les venir attaquer, et qu'il n'y avoit nul propos, veu que le froid estoit si extresme, de les faire geler tous l'espace d'une longue nuict, à l'appetit d'un soupçon peut-estre mal fondé. Bref, les uns après les autres se retirerent chacun à son logis, et ne demeura que la garde ordinaire. Ceux de la religion cependant, en faisant leur grand circuit pour n'estre descouverts, se perdirent, et ne peurent arriver que le jour ne fust desjà tout clair près du lieu par où ils devoient assaillir; et, se voyans descouverts et l'alarme grande, ils se retirerent. Mais s'ils fussent arrivez trois quarts d'heure plustost, il y a apparence qu'ils eussent en cest endroit forcé la tranchée. En ceste entreprise, on voit comme l'impatience des uns cuida estre cause de leur faire recevoir une grand honte; et le peu de prevoyance des autres à la conduite de leurs gens de guerre leur fit faillir l'occasion qu'ils avoient embrassée, et estre en mocquerie à leurs ennemis. J'ay entendu que M. de Guise et M. le Connestable craignoient plus que le fauxbourg fut forcé pour la vergogne que pour le dommage, et qu'ils affermoient que ce seroit une ruyne de ceux de la religion s'ils y entroyent; car, estans escartez dedans au pillage, ils faisoient estat de jetter, par diverses portes et autres endroits, quatre ou cinq mille harquebusiers et deux mille corcelets sur eux, lesquels, les surprenans, en eussent tué une bonne partie et mis l'autre en fuite. Nous fusmes si mal advisez que de vouloir trois jours après retenter le mesme dessein, et croy que nous eussions esté bien batus; mais, au changement de nos gardes, avint qu'un de nos principaux capitaines (1) se retira vers les catholiques, ce qui rompit l'execution. Le premier jour on luy fit de très-grandes caresses; le second on se mocquoit de luy; le troisiesme il se repentit d'avoir abandonné ses amis. M. le prince de Condé, craignant qu'il ne donnast advis des defauts de son armée, deslogea le lendemain; qui fut un conseil qui luy profita, pource que M. de Guise avoit resolu, d'autant que les Espagnols et Gascons estoient arrivez, d'attaquer son camp avec toutes ses forces à la diane, s'il eust encore sejourné un jour. Et veu la façon dont il vouloit proceder, qu'on m'a racontée, je cuide qu'il nous eust mis en mauvais termes, à cause que nous estions logez trop escartez, pour estre si prochains d'eux, qui est une mauvaise coustume que la guerre civile a engendrée. Ainsi donc M. le prince, es-

(1) Genlis.

tant deslogé, dressa sa teste vers la Normandie, pour l'effect cy-devant dict, et, deux jours après, le camp du Roy se mit à le suivre, le costoyant tousjours, jusqu'à ce qu'ès plaines de Dreux les deux armées se rencontrerent.

CHAPITRE X.

De six choses remarquables advenues à la bataille de Dreux.

Entre toutes les batailles qui se sont données en France pendant les guerres civiles, il n'y en a aucune plus memorable que la bataille de Dreux, tant pour les chefs experimentez qui s'y trouverent, que pour l'obstination qu'il y eut au combat. Toutesfois, pour en parler à la verité, ce fut un accident digne de lamentation, à cause du sang que verserent dans le sein de leur mere plus de cinq cens gentilshommes françois, tant d'une part que d'autre, et pour la perte qui se fit de princes, seigneurs et suffisans capitaines; mais, puisque les choses sont advenues, il n'est pas deffendu d'en tirer instruction, combien que la meilleure seroit de ne retourner jamais à une telle folie, qui couste si cher. Or plusieurs choses y arriverent, que par avanture tous n'ont pas bien notées, et c'est ce qui m'a donné envie de les representer, afin que ceux qui passent trop legerement par dessus les hauts faits d'armes, sans considerer ce qui peut profiter, soient plus diligens de le faire; car cela est apprendre à estre capitaine.

La premiere chose qui arriva, encore qu'elle ne soit de fort grand poids, si la peut-on noter comme non ordinaire : c'est qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre, tant pour se ranger que pour se contempler, si est-ce qu'il ne s'attaqua aucune escarmouche, petite ny grande, sinon le gros combat. Et toutesfois, à plusieurs autres batailles qui se sont données, elles ont tousjours precedé, comme à celles de Cerisoles, Sienne et Gravelines. Ce n'est pas pourtant à dire qu'il faille commencer les batailles par telle action; mais le plus souvent on y est induit par la qualité des lieux, ou quand on se sent fort d'harquebuserie, ou pour taster les ennemis, ou pour autre consideration.

Chacun alors se tenoit ferme, repensant en soy-mesme que les hommes qu'il voyoit venir vers soy n'estoient Espagnols, Anglois ny Italiens, ains François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui estoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres; ce qui donnoit quelque horreur du fait, neantmoins sans diminuer de courage. On fut en ceste maniere retenu jusques à ce que les armées s'esbranlerent pour s'entreheurter.

La seconde chose très-remarquable, fut la generosité des Suisses, qu'on peut dire qu'ils firent une digne preuve de leur hardiesse; car, ayant esté le gros corps de bataille où ils estoient renversé à la premiere charge, et leur bataillon mesme fort endommagé par l'esquadron de M. le prince de Condé, pour cela ils ne laisserent de demeurer fermes en la place où ils avoient esté rangez, bien qu'ils fussent seuls, abandonnez de leur cavallerie. Et assez loin de l'avant-garde, trois ou quatre cens harquebusiers huguenots les attaquerent, les voyans si à propos, et en tuerent beaucoup, mais ils ne les firent desplacer. Puis un bataillon de lansquenets les alla attaquer, qu'ils renverserent tout aussitost, et le menerent batant plus de deux cens pas. On leur fit après une recharge de deux cornettes de reitres qu'ils soustindrent bravement; puis une autre de reitres et François ensemble, qui les fit retirer, et avec peu de desordre, vers leurs gens qui avoient esté spectateurs de leur valeur. Et combien que leur colonel et quasi tous leurs capitaines demeurassent morts sur la place, si rapporterent-ils une grande gloire d'une telle resistan c

Le troisieme acte fut la longue patience de M. de Guise, par le moyen de laquelle il parvint à la victoire; car, après que le corps de la bataille que M. le Connestable conduisoit eut esté mis à vau de route, fors les Suisses, luy ayant esté pris en combattant, ledict sieur demeura ferme, attendant si on iroit l'attaquer; car les gens de pied de M. le prince de Condé n'avoient point encore combattu, auprès desquels partie de sa cavallerie se venoit tousjours rallier, outre celle qui faisoit encore alte. Mais comme ceste avant-garde faisoit bonne mine, ceux de la religion ne l'osoient aller mordre. Cependant les uns s'amusoient à charger les Suisses, comme il a esté dit, les autres à poursuivre les fuyards, et beaucoup à piller le bagage; lesquelles actions durerent plus d'une heure et demie. Plusieurs du party mesme de M. de Guise, le voyans si long-temps se tenir coy, pendant qu'on executoit ceux qui avoient esté rompus, ne sçavoient que penser de luy, comme s'il eust perdu le jugement: et croy qu'aucuns l'accusoient jà de timidité, ainsi que Fabius Maximus le fut des Romains quasi en pareil fait : mesmement entre ceux qui luy estoient contraires, il y en avoit qui desjà crioient que la victoire estoit acquise

pour eux. Mais il me souvient que j'ouys feu M. l'Admiral, qui respondit : « Nous nous trompons, car bientost nous verrons ceste grosse nuée fondre sur nous. » Ce qui avint quelque peu après, dont s'ensuivit le changement de fortune. Par là ledict sieur de Guise fit bien connoistre qu'il attendoit le point de l'occasion ; car il eut patience de voir desordonner par les petites actions que j'ay recitées, le gros des forces de M. le prince, qui l'eussent mis en peine si du commencement toutes rejointes elles le fussent allé attaquer. Mais après qu'il veit qu'elles estoient fort esparses, il s'esbranla avec si belle audace et contenance, qu'il trouva peu de resistance. On ne doit pas estre soudain à juger les intentions de ces grands chefs, car ils ont des considerations que l'effect descouvre par après estre autres que beaucoup n'eussent cuidé.

La quatrieme chose digne d'estre notée est la longue durée du combat, pource qu'on voit ordinairement ès batailles qu'en une heure tout est gaigné ou perdu; et celle de Montcontour dura encores moins. Mais ceste-cy commença environ une heure après midi, et l'issuë fut après cinq heures. Il ne faut pas pourtant imaginer que, pendant ledict temps, on fust tousjours combattant, car il y eut plusieurs intervalles, et puis on se rattaquoit par petites charges, et tantost par grosses, qui emportoient les meilleurs hommes : ce qui continua jusques à la noire nuict. Certes, il y eut une mervilleuse animosité des deux costez, dont le nombre des morts en rend suffisant tesmoignage, qui passoit sept mille hommes, à ce que beaucoup disent, la pluspart desquels furent tuez au combat plustost qu'à la fuite. Or, ce qui me sembla avoir esté principalement cause de ceste longueur, fut que l'armée du Roy estoit forte d'infanterie, et celle de M. le prince de Condé puissante de cavallerie ; car les uns ne pouvoient forcer les gros bataillons, ny les autres chasser loin les chevaux. Si on veut bien regarder à toutes les batailles qui se sont données depuis celle de Suisses (1), en laquelle on combattit encores le lendemain, nulle ne se pourra aparier à ceste-cy; mesme la journée de Sainct Laurent (2) s'acheva en moins de demie heure.

Le cinquieme accident fut la prise des deux chefs des armées, chose qui avient rarement, parce qu'ordinairement ils ne combattent qu'au dernier et à l'extremité; et souvent une bataille est quasi gaignée avant qu'ils soient venus à ce poinct. Mais ceux-cy n'attendirent pas si tard ; car à l'abordée chacun voulut monstrer aux siens l'exemple de ne s'espargner. M. le Connestable fut pris le premier et fort blessé, ayant tousjours reçu blessures en sept batailles où il s'est trouvé [qui fait foy de la hardiesse qui estoit en luy]; et M. le prince fut pris sur la fin, et blessé aussi. D'icy peut naistre une question, à sçavoir si un chef se doit tant avanturer : à quoy on peut respondre qu'on n'appelle pas se hazarder, quand le corps de l'armée où il est s'esbranle pour combattre, et qu'il ne sort de son rang. Et puis ceux-cy ayans de bons seconds, cela leur faisoit moins craindre le danger de leurs personnes; car l'un avoit M. de Guise, et l'autre M. l'Admiral, qui se trouverent aussi bien avant en la meslée.

La sixieme fut la maniere comment les deux armées se desattaquerent : ce qui arrive souvent d'une autre façon qu'il n'avint lors. On voit, quand une bataille se donne, que l'issue est communément telle, que le vaincu est mis en fuite, et est avec cela chassé deux ou trois lieues et quelquefois davantage. Icy on peut dire qu'il n'y eut nulle chasse, ains que la retraite de ceux de la religion fut faite au pas et avec ordre, ayans deux corps de reitres et un de cavallerie françoise, le tout d'environ douze cens chevaux. Mais M. de Guise, qui estoit foible de chevaux, ne voulant esloigner ses bataillons d'infanterie, ayant marché cinq ou six cens pas après se contenta ; et les uns et les autres estans lassez et plusieurs blessez, la nuict survint, qui en fit la separation. Il logea sur le champ de bataille, et M. l'Admiral alla loger en un village à une grosse lieue de là, où le reste de son infanterie et son bagage s'estoient retirés. Aucuns ont eu ceste opinion, qu'il n'y avoit eu perte de bataille alors, parce que les perdans n'avoient esté mis à vau de route ; mais c'est se tromper, car celuy qui gaigne le champ du combat, qui prend l'artillerie et les enseignes d'infanterie, a assez de marques de la victoire. Toutesfois, on peut bien dire qu'elle n'est pas pleniere comme quand la fuite s'ensuit. Si on replique qu'on a veu assez de fois deux armées se retirer l'une devant l'autre en bel ordre, comme à La Roche-la-Belle, et le vendredy de devant la bataille de Montcontour, cela est vray; mais elles n'avoient pas combattu en gros comme icy; seulement s'estoient faites de grosses escarmouches, chacune gardant son avantage du lieu où elle estoit. Il y a encore aujourd'hui beaucoup de gentilshommes et capitaines vivans, qui peuvent se ressouvenir de

(1) La bataille de Marignan, gagnée par François I.

(2) Bataille de Saint-Quentin; les Espagnols la gagnèrent le jour de la fête de Saint-Laurent; de là le nom qu'ils lui donnèrent.

ce qui s'y passa, et faire encore sur ce fait d'autres observations.

Finalement, j'ay bien encore voulu representer une autre chose qui sera supernumeraire, pource qu'aussi elle arriva après la bataille : c'est la courtoisie et honnesteté dont usa M. de Guise, victorieux, envers M. le prince de Condé, prisonnier; ce que la pluspart des hommes, tant d'un costé que d'autre, n'estimoit nullement qu'il eust voulu faire; car on sçait comme aux guerres civiles les chefs de part sont odieux, et quelles imputations on leur met sus; en sorte que quand ils tombent au pouvoir de leurs ennemis, souvent après plusieurs vergongnes qu'on leur fait souffrir, leur vie est en danger de se perdre. Neantmoins tout le contraire arriva; car, estant amené vers luy, il luy parla avec reverence et grande douceur de propos, où il ne pouvoit pretendre qu'on le voulust picquer ny blasmer. Et pendant qu'il sejourna dans le camp, il mangea souvent avec ledict prince; et d'autant que ceste journée de la bataille il y avoit peu de licts arrivez, parce que le bagage fut demy saccagé et escarté, il luy offrit son lict, ce que M. le prince ne voulut accepter que pour le regard de la moitié. Et ainsi ces deux grands princes, qui estoient comme ennemis capitaux, se voyoient en un mesme lict, l'un triomphant et l'autre captif, prenant leur repos ensemble. On pourra dire que M. le mareschal d'Anville, le tenant entre ses mains, car ce fut à luy qu'il se rendit, n'eust permis qu'on luy eust fait tort, veu que son pere estoit prisonnier. Je confesse qu'il eust fait ce qu'il eust peu; mais il est certain que si M. de Guise luy eust voulu nuire, sa reputation et sa creance estoit jà lors si grande, que nul ne l'en eust peu empescher. Il m'a semblé que si beaux actes ne devoient estre ensevelis en oubliance, afin que ceux qui font profession des armes s'estudient de les imiter, et s'esloignent des cruautez et choses indignes où tant se laissent aller en ces guerres civiles, pour ne sçavoir ou ne vouloir donner un frein à leurs haines. A l'ennemy qui resiste faut se montrer superbe, et après qu'il est vaincu il est honneste d'user d'humanité. Quelqu'un pourra encore venir à la traverse, disant qu'il pouvoit bien user de ceste courtoisie, veu ce qu'auparavant il avoit procuré à Orleans contre ledict sieur prince (1). Je respondray à cestuy-là que mon intention est icy de loüer les beaux actes de vertu quand je les rencontre en mon chemin, et ne parler des autres qui ne viennent pas à propos; et quand je la verray reluire en quelque personne que ce soit, là je l'honnoreray.

(1) Il paroit que le duc de Guise eut moins de part que son frère le cardinal à l'arrestation du prince de Condé à Orléans.

CHAPITRE XI.

Du siege mis par M. de Guise devant Orleans, et du voyage que fit M. l'Admiral en Normandie.

[1563] L'esperance fut grande que M. de Guise conceut de mener bien tost à fin ceste guerre, voyant la belle victoire qu'il avoit obtenue, bien qu'elle luy eust cousté cher, le chef du party contraire pris, et luy demouré seul sans compagnon, avecques tout le commandement. Il ne fut pas paresseux de la faire publier partout; et se voyant contraint de raffraichir son armée, il y donna bon ordre. Cependant, ses pensemens estoient tournez à preparer toutes sortes d'instrumens et provisions pour assaillir la ville d'Orleans; et disoit *que le terrier estant pris où les renards se retiroient, après on les courroit à force par toute la France*. M. l'Admiral aussi n'avoit pas moins besoin de repos pour ses gens, qui, se faschant d'avoir esté batus, prenoient souvent des occasions de murmurer. Il passa la riviere de Loire, tant pour les faire reposer que les raccommoder aux despens de plusieurs petites villes ennemies mal gardées, et d'un bon quartier de pays, où la bride fut un peu laschée au soldat pour se refaire de ses pertes. Cela leur redonna courage et esperance, voyans leur liberté accrue. A quoy il s'estoit laissé aller, partie par conseil, partie par necessité, pour eviter une mutination, mesmement des reitres, qui sous main estoient sollicitez de la part des catholiques de se retirer avec grandes promesses. Il craignoit aussi la retraite de quelques soldats françois, qui aux adversitez sont assez prompts de retourner leur robbe.

Après il se vint planter à Jargeau, ville sur la riviere de Loire, où il y a un pont, pour avoir ce passage libre; et là resolut de s'acheminer en Normandie, pour recueillir l'argent d'Angleterre qui jà y estoit, d'autant que les reitres le menaçoient de le faire prendre prisonnier. Leurs chariots furent mis dans Orleans, afin que la diligeance fust plus grande, où M. d'Andelot son frere demoura pour y commander. M. de Guise, appercevant ce deslogement, se vint camper devant la ville; et son premier dessein fut de vouloir gaigner le fauxbourg qui est au bout du pont, qui s'appelle Le Portereau, pour empescher les issues de ceste part. Il avoit esté retranché par le sieur de Feuquieres, en intention d'y

loger à seureté les Allemans et François à pied reschappez de la bataille de Dreux, jusques à ce qu'ils fussent pressez, et se pouvoit garder quatre ou cinq jours contre les combats de main, moyennant qu'on n'y amenast l'artillerie. Il arriva cependant un tel accident, quand il fut attaqué, que la ville en cuida estre prise [tant les evenemens de la guerre sont pleins de merveilles], et principalement par la lascheté des lansquenets. L'opinion de M. de Guise n'estoit pas de le forcer ce jour-là, ains plustost faire reconoistre quelle contenance tiendroient ceux qui estoient dedans. Neantmoins, comme chef advisé, il alla *garny de fil et d'esguilles*, comme on dit, non seulement pour estre preparé pour l'occasion, mais pour former l'occasion, et puis s'en prevaloir. Parquoy il donna à M. de Sipierre, excellent capitaine, douze cens harquebusiers françois, deux legeres coulevrines, et six cornettes de chevaux, et luy marcha après avec autre petite troupe. A l'abordée, qui fut du costé des Gascons, ils les trouverent hors à l'escarmouche, et leurs tranchées et barriquades bien garnies. Mais cependant qu'on s'entretenoit là, quelques soldats escartez rapporterent que vers le quartier des lansquenets on n'y faisoit pas trop bonne mine : ce qui fut cause qu'on envoya quatre ou cinq cens harquebusiers, suyvis de quelque cavalerie, pour sonder ce costé là. Et au mesme temps, M. de Sipierre fit tirer l'artillerie dans les barriquades des François. Les lansquenets à ce bruit et mouvement s'estonnerent, et abandonnans leurs gardes se mirent en fuite. A l'instant entrerent les soldats catholiques dans le fauxbourg; puis ils allerent donner par le derriere des François, qui combattoient bravement à leurs defences, et par ce moyen tout s'en alla à vau de route. On ne sçauroit imaginer un plus grand desordre qu'il y eut là; car le pont estant embarrassé du bagage, qu'on faisoit retirer dans la ville, les fuyans ne se pouvoient sauver. Mesmes on ne pouvoit fermer la porte des tourelles, ny hausser le pont levis. Cela fut cause que la pluspart se jetterent dans la riviere à nage; et, en ceste façon, par le fer, le feu et l'eau, plus de huit cens hommes perirent. Mais l'effroy qui fut porté dans la ville fut encore plus grand que le dommage, et se disoit tout haut que les isles qu'on avoit fortifiées estoient jà gaignées, mesme qu'on combattoit à la porte principale, ce qui estonna les plus asseurez. Alors M. d'Andelot, qui estoit un chevalier *sans peur*, voyant tant de confusion et d'effroy, dit : « Que la noblesse me suive, car il faut rechasser les ennemis, ou mourir. Ils ne peuvent venir à nous que par une voye, et non plus que dix hommes de front. Avec cent des nostres, nous en combattrons mille des leurs. Courage, et allons. » Comme il s'acheminoit, il voyoit la crainte, la fuite et le desordre; il oyoit mille voix lamentables, et quasi autant d'avis qu'on luy donnoit. Luy cependant, sans aucunement s'estonner, passa tous les ponts, et parvint jusques aux tourelles, bien aise dequoy il n'avoit trouvé les ennemis plus avancés. Mais aussi estoit-il temps qu'il y arrivast; car desjà ils estoient près du pont levis pour donner en gros : lequel neantmoins fut haussé, et la porte serrée, avec peu de perte. Or, il faut noter que depuis l'entiere prise du fauxbourg, jusques à l'arrivée de M. d'Andelot audit lieu, il se passa plus d'une grosse demie heure, que ceste porte demeura tousjours ouverte, sans qu'il y eust aucun qui y fist teste. Cependant les catholiques n'enfoncerent point, soit qu'ils s'amusassent à piller ou à tuer, ou qu'ils se trouvassent là trop peu, ou qu'il n'y eust capitaine d'importance pour guider et commander. Mais c'est chose asseurée que si à l'abordée ils eussent en gros dressé leur teste vers la ville, qu'ils l'eussent emportée, tant l'effroy estoit grand, et les remedes petits; pour le moins se fussent-ils faits maistres des isles, qui estoit avoir la ville quinze jours après. Je me suis enquis à de bons capitaines catholiques pourquoy ils ne s'avisoient plustost de nostre estonnement; ils m'ont dit qu'eux mesme estoient estonnez de se voir si soudain victorieux de tant de gens; mais qu'ils pensoient que ce qui les avoit retenus estoit un bruit qui couroit parmi eux, qu'on avoit quitté les tourelles exprès, les ayant rempli de poudre pour les faire sauter lors que beaucoup de gens les auroient outrepassées. Ainsi perdirent les catholiques une belle occasion, et ceux de la religion eschapperent un grand peril. Ces faits extraordinaires doivent resveiller la prevoyance de ceux qui defendent, et inciter à diligence ceux qui assaillent, afin que les premiers n'attendent pas à faire demain ce qui se doit faire aujourd'huy, et que les autres se souviennent d'accompagner les troupes qui affrontent, de capitaines qui sçachent promptement conoistre et prendre le parti quand il s'offre. Une très-grande esperance prindrent d'un si bon succez, non seulement M. de Guise, mais aussi tous ceux de son armée, qui passoit en nombre vingt mille hommes. Au contraire, plusieurs de ceux de dedans furent esbranlez d'une si dure atteinte, et eussent bien desiré que M. l'Admiral fust revolé vers eux; mais peu à peu M. d'Andelot remedia à la foiblesse de telles apprehensions par paroles puissantes et persuasives.

Beaucoup de temps se passa après, qu'on employa à attaquer les tourelles, qui furent sur-

prises par la negligence d'aucuns de ceux de dedans, et à tirer aux defenses des isles. M. de Guise avoit deliberé de les battre deux jours avecques vingt canons, puis y donner un furieux assaut. Et comme elles n'estoient guères fortes, à mon avis il les eust emportées. Mais en ces entrefaites survint un accident inopiné, non moins estrange et plus rare que le premier, *qui troubla toute la feste,* qui fut la blesseure dudit sieur de Guise par un gentilhomme nommé Poltrot, et sa mort peu de jours après. Cela rabatit toute la gaillardise et l'espoir des gens de guerre de l'armée, se voyans privé d'un si grand chef; en sorte que la Royne, lassée de tant de miseres et de morts signalées, embrassa la negociation de la paix. Et ne fit-on depuis que parlementer d'un costé et d'autre, jusques à ce qu'elle fut conclue, estans M. le prince de Condé et M. le Connestable les principaux instrumens qui la traiterent. Parlons maintenant de l'expedition de M. l'Admiral, lequel, craignant qu'Orleans ne fust forcé, se proposa pour but la diligence. Aussi en six jours fit-il plus de cinquante lieuës avecques son armée de cavalerie. Elle estoit de deux mille reitres, cinq cens chevaux françois et mille harquebusiers à cheval; et pour porter le bagage n'y avoit aucune charrette, sinon douze cens chevaux. En cest equipage nous faisions telle diligence, que souvent nous prevenions la renommée de nous-mesmes en plusieurs lieux où nous arrivions. Estant ledit sieur Admiral parvenu à Caen, il attaqua, par le moyen de l'artillerie, et de deux mille Anglois qui luy furent envoyez du Havre de Grace par messieurs le comte de Warvich et Beauvais La Nocle, qui estoient dedans. Ayant furieusement batu le chasteau, il se rendit par composition, où M. le marquis d'Elbœuf estoit, à qui on ne fit que toute courtoisie. Nos reitres receurent aussi argent, qu'ils trouverent beaucoup meilleur que les cidres de Normandie. Et comme nous nous preparions pour retourner secourir Orleans, M. le prince de Condé escrivit que la paix estoit arrestée : ce qui convertit le desir de combattre en un desir de revoir sa maison. Ainsi print fin ceste premiere guerre civile, après avoir duré un an entier : terme qui sembloit plus long que bref à l'impatience naturelle de nostre nation, laquelle en aucuns endroits se desborda en des cruautez plus propres à des barbares qu'à des François. Ceux de la religion en souffroient tousjours la plus grande partie. Et c'est ce qui fit trouver à beaucoup de gens de bien ceste paix meilleure, d'autant qu'elle mettoit fin à toutes ces inhumanitez.

CHAPITRE XII.

SECONDS TROUBLES.

Des causes de la prise des armes aux seconds troubles ; et comme les desseins sur quoy ceux de la religion s'estoient appuyez se trouverent vains.

[1567] Plusieurs escrits ont esté publiez pour justifier le levement des armes de l'an 1567, et autres au contraire pour le condamner : dont les historiens qui traitent des choses passées ont amplement discouru; à quoy doivent avoir recours ceux qui veulent exactement faire recherche de toutes les particularitez des actions publiques. Je me contenteray d'en dire succinctement quelques unes sur ce point, qui sont autant vrayes que celles qui ont esté manifestées, les ayant apprises de ceux qui d'un costé ont aydé à conduire les affaires. L'edict de pacification fait devant Orleans avoit donné quasi à l'universel de la France beaucoup de contentement, tant en apparence qu'en effect, en ce que, toutes miseres cessantes, chacun vivoit en repos, seureté du corps et liberté d'esprit. Toutefois, les haines et envies aux uns, et les desfiances aux autres, ne furent pas du tout amorties, ains demeurerent cachées sans se monster. Mais comme le temps a accoustumé de meurir toutes choses, aussi ces semences ici, et beaucoup d'autres encores pires, vindrent à produire des fruits qui nous remirent en nos premieres discordes. Les principaux de la religion, qui ouvroient les yeux pour la conservation, tant d'eux que d'autruy, ayans fait un gros amas de ce qui s'estoit fait contr'eux, et de ce qui se brassoit encore, disoient qu'indubitablement on les vouloit miner peu à peu, et puis tout à un coup leur donner le coup de la mort. Des causes que ils alleguoient, les unes estoient manifestes et les autres secrettes. Quant aux premieres, elles consistoient ès desmantelemens d'aucunes villes, et constructions de citadelles és lieux où ils avoient l'exercice public, plus és massacres qui en plusieurs endroits se commettoient, et en assassinats de gentilshommes signalez [dequoy on n'avoit pu obtenir aucune justice]; aux menaces ordinaires qu'en bref ils ne leveroient pas la teste si haut; et singulierement en la venue des Suisses [combien que le duc d'Albe fust desjà passé en Flandres] lesquels n'avoient esté levez que pour la crainte simulée de son passage. Quant aux secrettes, ils mettoient en avant aucunes lettres interceptées, venantes de Rome et d'Espagne, où les desseins qu'on vouloit executer se descouvrirent fort à plain, la resolution prise à Bayonne

avec le duc d'Albe d'exterminer *les huguenots* de France et *les gueux* de Flandres : dequoy on avoit esté averty par ceux de qui on ne se doutoit pas. Toutes ces choses, et plusieurs autres dont je me tais, resveilloient fort ceux qui n'avoient pas envie qu'on les prist endormis. Et me recorde que les chefs de la religion firent en peu de temps trois assemblées, tant à Valeri qu'à Chastillon, où se trouverent dix ou douze des plus signalés gentilshommes, pour deliberer sur les occurrences presentes, et chercher des expediens legitimes et honnestes, pour s'asseurer entre tant de frayeur, sans venir aux derniers remedes. Aux deux premieres, les opinions furent diverses. Neantmoins, plus par le conseil de M. l'Admiral que de nul autre, chacun fut prié d'avoir encore patience, et qu'en affaires si graves comme celle-cy, qui amenoit beaucoup de maux, on devoit plustost s'y laisser entrainer par la necessité qu'y courir par la promptitude de la volonté, et qu'en bref on verroit plus clair. Mais à la troisieme, qui s'y fit avant qu'un mois fust escoulé, les cerveaux s'echaufferent davantage, tant pour les considerations passées que pour nouveaux avis qu'on eut, et nommément pour une que messieurs le prince et l'Admiral affirmerent venir d'un personnage de la Cour très-affectionné à ceux de la religion, lequel asseuroit qu'il s'estoit là tenu un conseil secret, où deliberation avoit esté faite de se saisir d'eux, puis faire mourir l'un, et garder l'autre prisonnier; mettre au mesme temps deux mille Suisses à Paris, deux mille à Orleans, et le reste l'envoyer à Poictiers; puis casser l'edict de pacification, et en refaire un autre du tout contraire, et qu'on n'en doutast point. Or cela ne fut pas mal-aisé à croire, veu qu'on voyoit desjà les Suisses s'acheminer vers Paris, qu'on avoit tant de fois promis de renvoyer. Et y eut quelques uns qui estoient là, plus sensitifs et impatiens que les autres, qui tindrent ce langage. « Comment! veut-on attendre qu'on nous vienne lier les pieds et le mains, et puis qu'on nous traine sur les eschauffaux de Paris, pour assouvir, par nos morts honteuses, la cruauté d'autruy? Quels avis faut-il plus attendre? Voyons-nous pas desjà l'ennemy estranger, qui marche armé vers nous, et nous menace de vengeance, tant pour les offenses qu'ils receurent de nous à Dreux, que pour les injures que nous avons faites aux catholiques, en nous defendant? Avons nous mis en oubli que plus de trois mille personnes de nostre religion sont peries par morts violentes depuis la paix, pour lesquelles toutes nos plaintes n'ont jamais peu obtenir autre raison que des responses frivoles, ou des dilations trompeuses? Si c'estoit le vouloir de nostre Roy que nous fussions ainsi outragez et vilipendez, paravanture le supporterions-nous plus doucement. Mais puis que nous sçavons que cela se fait par ceux qui se couvrent de son nom, et qui nous veulent oster l'accez envers luy et sa bien vueillance, afin qu'estans destituez de tout support et aide nous demeurions leurs esclaves ou leur proye, supporterons nous telles insolences? Nos peres ont eu patience plus de quarante ans, qu'on leur a fait esprouver toutes sortes de supplices pour la confession du nom de Jesus Christ, laquelle cause nous maintenons aussi. Et à ceste heure que, non seulement les familles et bourgades, mais les villes toutes entieres, sous l'authorité et benefice de deux edicts royaux, ont fait une declaration de foy si notoire, nous serions indignes de porter ces deux beaux titres de chrestien et de gentil homme, que nous estimons estre l'honneur de nos ornemens, si, par nostre negligence ou lascheté, en nous perdant nous laissions perir une si grande multitude de gens. Pourquoy nous vous supplions, messieurs, qui avez embrassé la defense commune, de prendre promptement une bonne resolution, car l'affaire ne requiert plus qu'on temporise. » Les autres qui estoient en ce conseil furent esmeus, non tant pour la vehemence des paroles que pour la verité d'icelles. Mais comme il y en a tousjours qui sont fort consideratifs, ceux-là repliquerent qu'ils appercevoient bien le danger apparent, neantmoins que la salvation leur estoit cachée. « Car si nous voulons, disoient-ils, avoir refuge aux plaintes et doleances, il est tout clair qu'elles servent plus à irriter ceux à qui on les fait que de remedes. Si aussi nous levons les armes, de combien de vituperes, calomnies et maledictions serons-nous couverts par ceux qui, nous imputans la coulpe des miseres qui s'ensuivront, ne pouvant descharger leur colere sur nous, la deschargeroient sur nos pauvres familles demeurées esparses en divers lieux? Mais puisque de plusieurs maux on doit tousjours choisir les moindres, il me semble qu'il y ait encore moins de mal d'endurer les premieres violences de nos ennemis que les commencer sur eux, et nous rendre coupables d'une agression publique et generale. » M. d'Andelot prit la parole après, et dit : « Vostre opinion, messieurs, qui venez de parler, est fondée sur quelque prudence et equité apparente; mais les principales drogues medicinales propres pour purger l'humeur peccante qui abonde aujourd'huy au corps universel de la France luy defaillent, qui est la fortitude et la magnanimité. Je vous demande : si vous attendez que soyons bannis ès pays estrangers, liez dans les prisons, fugitifs par les fo-

rests, courus à force du peuple, mesprisez des gens de guerre, et condamnez par l'authorité des grands, comme nous n'en sommes pas loin, que nous aura servy nostre patience et humilité passée? que nous profitera alors nostre innocence? à qui nous plaindrons-nous? Mais qui est-ce qui nous voudra seulement ouir? Il est temps de nous desabuser, et de recourir à la defense, qui n'est pas moins juste que necessaire, et ne nous soucier point si on dit que nous avons esté autheurs de la guerre; car ce sont ceux-là qui par tant de manieres ont rompu les conventions et pactions publiques, et qui ont jetté jusques dans nos entrailles six mille soldats estrangers, qui par effect nous l'ont desjà declarée. Que si nous leur donnons encore cest advantage de frapper les premiers coups, nostre mal sera sans remede. »

Peu de discours y eut-il après, sinon une approbation de tous d'embrasser la force pour se garantir d'une ruine prochaine. Mais s'il y eut des difficultez à se resoudre sur cecy, il n'y en eut pas moins pour sçavoir comme on devoit proceder en ceste nouvelle entreprise. Aucuns vouloient que les chefs et principaux de la religion se saisissent doucement d'Orleans, ville confederée, et après envoyassent remonstrer à Leurs Majestez que, sentans approcher les Suisses, ils s'estoient là retirez avec leurs amis pour leur seureté, et qu'en les licentiant chacun retourneroit à sa maison. A ceux-là fut respondu qu'ils avoient oublié qu'à Orleans y avoit un grand portail fortifié, gardé par suffisante garnison de catholiques, par lequel ils pourroient tousjours faire entrer gens en la ville, et que le temps n'estoit plus de plaider, ny se deffendre avecque les paroles et le papier, ains avec le fer. Autres trouvoient bon de prendre par toutes les provinces tant de villes qu'on pourroit, puis se mettre sur la defensive; lequel advis ne fut non plus receu, pource, dit-on, qu'aux premiers troubles, de cent que ceux de la religion tenoient, au bout de huit mois il ne leur en demoura pas douze entre les mains, d'autant qu'ils n'avoient armées suffisantes pour les secourir. Enfin, on conclud de prendre les armes, et à ce commencement de guerre observer quatre choses: la premiere, de s'emparer de peu de villes, mais d'importance; la seconde, de composer une armée gaillarde; la tierce, de tailler en pieces les Suisses, par la faveur desquels les catholiques seroient tousjours maistres de la campagne; la quatriesme, d'essayer de chasser M. le cardinal de Lorraine de la Cour, que plusieurs imaginoient solliciter continuellement le Roy à ruiner tous ceux de la religion. De grandes difficultez furent encore proposées sur les deux derniers points; car on dit que le cardinal et les Suisses marchoient tousjours avec le Roy, et qu'attaquant les uns, et voulant intimider l'autre, on diroit que l'entreprise auroit esté faite contre la majesté royale, et non contre autruy. Toutefois, elles furent vuidées par ceste replique: c'est que l'evenement descouvriroit quelles seroient leurs intentions, comme ils rendirent tesmoignage de celles du roy Charles VII, estant encores dauphin; qu'il n'avoit levé les armes ny contre son pere, ny contre le royaume; davantage, qu'on sçavoit bien que les François en corps n'avoient jamais attenté contre la personne de leur prince; finalement, si ce premier succès estoit favorable, qu'il pourroit retrancher le cours d'une longue et ruineuse guerre, en tant qu'on auroit le moyen de faire entendre au Roy la verité des affaires qu'on luy desguisoit; dont se pourroit ensuivre la reconfirmation des edicts, mesmement quand ceux qui vouloient prevenir se sentiroient prevenus. Voilà quelle fut la resolution que prindrent lors tous ces personnages qui se trouverent ensemble; lesquels, combien qu'ils fussent douez de grande experience, sçavoir, valeur et prudence, si est-ce que ce qu'ils avoient si diligemment examiné, et tant bien projetté, se trouva, quand on vint aux effets, merveilleusement esloigné de leur attente: et d'autres choses, à quoy ils n'avoient quasi point pensé pour les tenir trop seures ou difficiles, se tournerent en leur benefice; dont bien leur print. Par cecy se peut conoistre que les bonnes deliberations ne sont pas tousjours suivies de bon succès. Ce que j'ay dit n'est pas pour taxer ceux de qui j'ay parlé, la vertu desquels j'ay tousjours grandement admirée, ny pour faire negliger la prudence et la diligence aux affaires, ains seulement pour advertir que l'accomplissement de nos œuvres ne gist pas tant en l'humaine proposition qu'en la divine disposition.

Voyons quel fut le succès de l'entreprise. Quant au premier point, qui concernoit les villes, on delibera d'en surprendre seulement trois, à sçavoir Lyon, Toulouse et Troyes, pour l'utilité qu'elles eussent apporté pour divers respects. Mais les desseins que firent sur icelles ceux qui prirent la charge de s'en saisir ne reussirent pas. Pour le regard d'estre forts en campagne, ceux de la religion le furent au commencement plus que les catholiques; mais un mois et demy après la prise des armes, ils se trouverent plus puissans qu'eux, tellement qu'ils les contraignirent d'aller à refuge aux estrangers qu'ils avoient appellez pour les venir secourir. L'execution des Suisses succeda aussi très-mal,

pource que le dessein fut descouvert, et que les forces qui y devoient estre manquerent; et n'y eut que le quatriesme point, de moindre importance que les autres, qui s'effectua : qui estoit de separer M. le cardinal de Lorraine de la Cour. Il ne laissa pourtant d'y avoir autant d'authorité et de credit qu'auparavant. Mais voicy un inconvenient qui ne fut pas petit, où tomberent ceux de la religion : c'est qu'ils exciterent l'indignation et haine du Roy contr'eux, pource qu'à leur occasion il fut contraint de se retirer à Paris avec frayeur et vistesse, si bien que depuis il leur garda tousjours une arriere pensée. Ceste entrée de guerre eust esté peu heureuse pour eux, si d'autres effects n'eussent recompensé les premiers defauts; lesquels cependant avinrent plus par les mouvemens de quelques gentilshommes particuliers, et disposition d'aucuns habitans de villes, que par grandes deliberations precedentes : dont s'ensuivit qu'on s'empara de plusieurs, tant bonnes que mauvaises; et des plus prochaines furent Orleans, Auxerre et Soissons. Bien est vray qu'on fut secrettement averty de se remuer à mesme jour; mais on ne fit point grand estat, sinon sur les choses que j'ay recitées.

CHAPITRE XIII.

Que trois choses que le prince de Condé attenta rendirent le commencement de son entreprise fort superbe; dont les catholiques furent d'abord estonnez.

Quand les hommes sont picquez de la necessité leurs courages se redoublent, et leurs apprehensions precedentes n'estans plus si vives, ils craignent moins de se hazarder à choses difficiles et perilleuses : ce qui avint à ceux de la religion alors; car, appercevant le glaive jà desgainé les menacer, ils resolurent de se sauver plustost avec les bras qu'avec les jambes; et, fermans les yeux à beaucoup de respects, estimerent qu'il convenoit magnanimement commencer. Leur premier et principal acte fut l'universelle prise des armes par toute la France en un mesme jour: ce qui apporta esbahissement, mesme à plusieurs de leur party qui ne sçavoient l'affaire, et beaucoup de frayeur aux catholiques, qui se fussent paraventure portez avec plus de rigueur qu'eux, s'ils eussent commencé les premiers la feste. Cependant ils receurent un grand desplaisir de voir tant de villes saisies, ce qu'ils dissimulerent; et aucuns d'eux dirent : « Les freres nous ont pris sans verd à ce coup, mais nous aurons quelque jour nostre revanche. » En quoy ils se monstrerent gens de parole; car, avant qu'un an fust passé, ils leur firent conoistre qu'il avoient dit vray. Quelques-uns avoient opinion que tant d'advertissemens qui se donnerent aux provinces descouvriroient l'entreprise. Toutesfois cela arriva en peu d'endroits, combien que ce fussent les importans. Beaucoup moins à ceste heure pourroit-on proceder de mesme, à cause de l'indiscretion des hommes, qui est telle qu'ils ne peuvent rien celer. Au temps ancien on remarquoit des exemples semblables en quelque maniere à cestuy-cy, excepté que les uns furent pour offendre et l'autre pour se deffendre, comme quand Mithridates fit en un pareil jour tuer dans tous ses pays plus de quarante mille Romains, aussi quand soixante villes de Grece furent saisies et saccagées en un jour que le consul romain avoit assigné à ses legions, sans que les unes ny les autres en pressentissent rien qu'au temps de l'execution. Tels faits n'arrivent pas souvent, parce que ceux qui ont une fois esté pris à la pippée, et qui sont reschappez, deviennent après si vigilans et soupçonneux, que le seul bransiement des feuilles les resveille, et l'ombre les fait tressaillir.

Le second acte renommé fut d'oser assaillir six mille Suisses, et les faire retirer avecques moins de cinq cens chevaux. Vray est que, selon le dessein qui avoit esté fait, il y en devoit avoir davantage, nommement quelque nombre d'harquebusiers à cheval : toutesfois on manqua, non d'estre en campagne, mais de se trouver à poinct nommé au rendez-vous; et à cause du peu de forces, les chefs de la religion se retindrent, et n'oserent s'aventurer à une charge generale dans ce gros corps qui sembloit une forest, et outre cela, les chevaux estoient demy recreuz de la grande courvée qu'ils avoient faite. Je leur ay pourtant ouy affirmer que si la troupe de Picardie fust arrivée, qui estoit de cent cinquante chevaux, ils eussent essayé le combat, faisant mettre pied à terre à leurs harquebusiers, et chargeant avecques les esquadrons par trois costez. Mais quand ils eussent ainsi fait, tousjours l'evenement estoit fort douteux. Tout se passa en escarmouches, où il y en eut de morts et de blessez de part et d'autre.

J'ay entendu dire que ce gros bataillon fit une contenance digne des Suisses; car, sans jamais s'estonner, ils demeurerent fermes pour un temps, puis après se retirerent serrez, tournans tousjours la teste, comme a accoustumé de faire un furieux sanglier que les abbayeurs poursuivent,

jusques à ce qu'on les abandonna, voyant qu'il n'y avoit apparence de les forcer.

Le troisiesme acte fut l'occupation de la ville de Sainct-Denis, où le prince de Condé s'alla placer avec toutes ses forces, et en deux villages prochains qu'il fit retrancher, pour assieger Paris de ce costé là. Tous ces effects venans à estre considerez, voire des meilleurs chefs catholiques, ils en estoient esbahis, et cuidoient que ledict prince attendoit encore promptement de grandes forces, et avoit de bonnes intelligences et dans Paris et dans la Cour; car autrement, disoient-ils, n'eust-il osé, estant si foible, venir si audacieusement se loger si près de nous. Et l'Admiral, qui est très-avisé et bon guerrier, n'auroit jamais conseillé cela, sans autres fondemens cachez. C'est ce qui les fit temporiser jusques à ce qu'ils eussent ramassé leurs forces. Plusieurs autres trouvoient merveilleusement dur, veu que desjà ils en avoient de bonnes, qui approchoient de dix mille hommes, qu'on souffrist ceste petite poignée de gens les braver chacun jour par continuelles escarmouches jusques dedans leurs portes, et que c'estoit grand'vergongne de voir *une fourmy assieger un elephant.* Mais j'estime que les considerations des autres estoient plus sages, lesquels maintenoyent que c'estoit une imprudence toute notoire de vouloir par un combat, qui est incertain, contre des fols, disoient-ils, qui n'ont maintenant pour conseil que le desespoir, et pour richesses que leurs armes et chevaux, hazarder tout le corps de l'Estat, qui est comme enclos dans les murailles de Paris, et qu'ayans chose si sacrée entre mains que la personne du Roy, il convenoit faire toutes choses seurement, et qu'en brief ils verroient sortir de cest avis d'honorables fruits. En ceste maniere y eut-il, entre la sagesse des uns et la temerité des autres, comme un discordant accord par quelques jours, jusques à ce que le gros jeu se joua, qui fut si rude que les huguenots furent contraints de quitter leur giste. Sur cest exemple icy si quelqu'un vouloit bastir de grands et avantureux desseins, il feroit paraventure un erreur irremediable; car les choses qu'on veut comparer ne se ressemblent pas tousjours en toutes leurs parties, et puis ces accidens sont tels, que c'est beaucoup quand un siecle en produit deux ou trois.

CHAPITRE XIV.

De ce qui avint au deslogement de Sainct Denis, qui est plus digne d'être remarqué.

Encore qu'un grand chef de guerre ne puisse atteindre aux fins qu'il s'est proposées, si est-ce qu'aucunes fois il advient qu'en ses procedures il demonstre tant de valeur, qu'on ne laisse de luy donner de la louange, comme plusieurs firent à M. le prince de Condé, pour les beaux exploits qui apparurent pendant qu'il sejourna à Sainct Denis. Une de ses intentions estoit de mettre les Parisiens en telle necessité de vivres, et les molester tant par autres voyes, qu'eux, et ceux qui y estoient retirez, seroient contraints d'entendre à une paix; et c'est ce qui fit faire les entreprises du pont Charenton, Sainct Cloud et Poissy, pour brider la riviere, lesquelles toutefois ne servirent de gueres, et cuiderent causer la ruine de ceux de la religion. Quelqu'un se pourra esmerveiller comme de si excellens capitaines embrassoient un tel dessein, lesquels ne devoient pas ignorer combien de grandes armées avoient par le passé perdu leur peine en le pensant effectuer, ainsi que fit celle du duc Charles de Bourgogne, et cuide aussi qu'ils en estoient memoratifs aucunement. Mais se voyans portez sur les lieux, l'occasion les convioit de tenter ce que la commune voix crioit qu'on fist. Davantage, s'ils fussent demeurez sans rien entreprendre, il leur sembloit qu'ils diminueroyent beaucoup de leur reputation, et puis ils voyoient leurs gens si bien disposez, que les choses difficiles leur apparoissoient faisables.

La seconde intention qu'avoit le prince de Condé estoit d'attirer l'armée enclose dans Paris à la bataille, ayant grand espoir que s'ils la gaignoient la guerre prendroit fin, laquelle intention ne reussit non plus que l'autre. Quant à la tierce, il faisoit estat qu'encore qu'on luy fist abandonner Sainct Denis, les villes qu'il esperoit qui seroient saisies, tant sur la riviere de Marne que sur celle de Seine, luy serviroient de faveur et d'espaule pour y placer toutes ses forces, attendant la venue des Allemans qu'il avoit mandez pour le secourir; mais pource qu'on n'en put surprendre que deux, à sçavoir Lagny et Montereau, ce dessein s'en alla aussi en fumée comme les autres. Ceux de M. le Connestable furent mieux effectuez: son premier but estoit, après s'estre renforcé, de contraindre les huguenots à combattre, et estimoit les devoir deffaire, pour les avantages qu'il avoit sur eux; à quoy il approcha de bien près. Il fai-

soit aussi estat de les desloger d'où ils estoient, et les esloigner des Parisiens, qui ne prenoient pas plaisir d'avoir de tels mesnagers en leurs censes, qui estoyent fort diligens à les rendre vuides; mais il ne peut jouir de ce benefice à cause de sa mort. Et pour n'en mentir point, s'il eust esté vivant et en santé, il les eust bien fait haster le pas d'autre sorte qu'ils ne firent. Certes, les uns et les autres se gouvernerent en grands capitaines; mais ayans differentes fins, comme de conserver et d'assaillir, aussi leurs actions furent en quelques parties differentes. Il estoit bien seant aux huguenots d'estre souvent à cheval, d'entreprendre tantost à propos et quelquefois audacieusement, et prescher tous jours *le combattre;* mais les catholiques faisoient bien aussi de ne sortir en gros qu'aux occasions apparentes, de ne rien hazarder, et se preparer pour un coup. Je ne reciteray point les petits combats et entreprises qui là se firent, pource qu'aux histoires ils se verront.

Je diray seulement quelque mot de la bataille Sainct Denis, qui fut à la verité memorable, en ce que si peu d'hommes oserent se presenter devant une armée si puissante qu'estoit celle qui sortit de Paris, et la soustenir; car elle n'avoit pas moins de quinze ou seize mille hommes de pied, et plus de deux mille lances, là où en celle du prince de Condé, ainsi separée comme lors elle se trouva, toute sa cavallerie n'arrivoit à mille chevaux, et quasi autant d'harquebusiers. L'occasion de ce grand combat vint d'un erreur que les huguenots firent, dont M. le Connestable se sceut dextrement prevaloir. L'erreur fut en ce que M. d'Andelot, qui estoit actif, alla pour surprendre Poissy, et tira de l'armée cinq cens chevaux et huit cens harquebusiers, qui n'estoient pas des pires. J'ay ouy dire que quand on proposa ceste entreprise au conseil, aucuns remonstroyent qu'il ne la falloit faire, car grandes forces estoyent arrivées à Paris; et puis on avoit observé qu'aux escarmouches dernieres les gentils hommes catholiques n'avoient fait que crier: « Huguenots, attendez encore trois ou quatre jours, et nous verrons si vous estes si mauvais qu'en faites la mine; » et que c'estoient advertissemens de bataille par ceux qui estoyent exhortez par leurs chefs de s'y preparer, et qu'on ne devoit negliger cela; mais comme on est quelquefois remply de trop de confiance, on ne laissa de passer outre. M. le Connestable, estant adverty de ceci par ses espies, jugea qu'il ne falloit laisser passer ceste feste sans danser; et comme c'estoit un vieux routier de guerre, il ne se contenta pas d'estre asseuré par les oreilles, il voulut l'estre aussi par les yeux. Parquoy il fit sortir le jour mesme sept ou huit cens lances, favorisées ès retraites d'un nombre d'harquebusiers pour se presenter en ordonnance à la veuë des logis de ceux de la religion, pour sçavoir leurs forces à la verité, et de ce corps se desbanderent deux cens lances, qui leur allerent donner une très-chaude alarme. Eux ne faillirent de la prendre; et, pensans qu'on les venoit attaquer à bon escient, tous sortirent avec leurs chefs en bonne deliberation. Mais les catholiques ayans reconu ce qu'ils vouloient se retirerent, et les capitaines en allerent faire le rapport à M. le Connestable, l'asseurant que toute leur force de pied et de cheval ne passoit pas deux mille hommes, mais, comme on dit, prompte à l'esperon. « C'est, respondit-il, le temps de les attrapper, et qu'un chacun se prepare à la bataille qui se donnera demain. » A l'aube du jour il fit sortir toute son armée aux champs, sa deliberation estant, s'ils ne vouloient venir au combat, de leur faire quitter à coups de canon Aubervilliers et Sainct Ouyn, où M. l'Admiral et le sieur de Genlis estoient logez, esperant après gaigner les batteaux de passage pour trancher chemin à M. d'Andelot. Et, à ce que j'ay entendu, ledict sieur Connestable estimoit qu'ils ne se hazarderoyent pas de combattre, n'ayans toutes leurs forces entieres, et qu'ils se retiroyent tous dans la ville de Sainct Denis: ce qui arriva autrement, car il n'y eut pas moins d'ardeur de venir aux mains d'un costé que d'autre, nonobstant la grande inegalité. Les catholiques avoient quatre avantages sur leurs ennemis, à sçavoir: l'artillerie, le nombre d'hommes, les bataillons de picques et la place haute et relevée. Tout cela n'empescha point que ceux de la religion ne les allassent assaillir, lesquels se rangerent en trois corps de cavallerie, mais tous simples, c'est-à-dire en haye, qui est un ordre très-mauvais, encore que nostre gendarmerie l'ait long-temps pratiqué; mais l'experience nous a enseignez de venir à l'usage des esquadrons. Le combat s'ensuivit après, qui fut fort furieux, et dura près de trois quarts d'heure; et ceux qui y ont ensanglanté leur espée, soit d'un costé ou d'autre, se peuvent vanter de n'avoir pas faute de courage, l'ayant esprouvé en un lieu si perilleux. M. l'Admiral m'a quelquefois dit que l'harquebuserie à pied, qu'il avoit rangée à ses flancs, luy servit grandement; car, tirant de cinquante pas, elle fit beaucoup d'offense en la cavallerie des catholiques, qu'il chargea. Voilà où nos discordes nous ont conduitz, de nous baigner dans le sang les uns des autres. L'issue fut telle, que ceux de la religion furent chassez de dessus la place, et suivis plus d'un demy quart de lieuë; et par aventure que pis

leur fust arrivé sans la nuit, laquelle les favorisa à leur retraite, qui ne fut sans quelque desordre. Il y eut aussi de l'autre costé des gens qui se retirerent non moins diligemment que de bonne heure, et specialement l'infanterie parisienne. En somme, les catholiques eurent l'honneur de la bataille, en ce que le champ et la possession des morts leur demoura. M. le prince de Condé avoit jà mandé à M. d'Andelot de retourner en diligence. Il luy redepescha encore pour le haster, craignant que le lendemain on ne le vinst r'attaquer. Mais à minuit il retourna, très-marri de n'avoir esté à la feste. Et après que chacun se fut reposé, les chefs dirent qu'il estoit necessaire de rabattre un peu de la gloire que leurs ennemis pensoient avoir acquise, en leur monstrant qu'on n'avoit pas perdu le cœur ny l'esperance; et, mettant leur petite armée aux champs, bien deliberés, ils s'allerent presenter devant les fauxbourgs de Paris, bruslant un village et des moulins à vent, à la veuë de la ville, pour les acertener que tous les huguenots n'estoient pas morts, et qu'il y avoit encore de l'exercice preparé. Mais personne ne sortit, à cause [comme il est bien à presumer] de la perte de M. le Connestable. Ceste demonstration que firent les huguenots conserva leur reputation. Toutefois, voyans que le sejourner là estoit leur ruyne, ils descamperent le lendemain, et s'acheminerent vers Montereau, où ils manderent le reste de leurs forces, qui estoient tant à Estampes qu'à Orleans, les venir trouver; ce qui rengrossit fort leur armée.

CHAPITRE XV.

Du voyage qui se fit vers la Lorraine par les deux armées à diverses fins.

Toutes les forces françoises qu'attendoit M. le prince de Condé ne furent pas plustost jointes à luy, que l'armée contraire ne se mist à sa queuë, qui s'alloit de jour en jour renforçant; en laquelle monseigneur le duc d'Anjou, qui est aujourd'huy roy (1), commandoit. Aucuns miens amis catholiques m'ont asseuré que son intention estoit de combattre, s'il en rencontroit une belle occasion; car les vieux capitaines qui le conseilloient, prevoyans bien que si ceux de la religion joignoient leurs reitres [qui jà bransloient], c'estoit pour faire durer la guerre long temps, ou rendre une bataille incertaine, estoient par ceste consideration vivement piquez. Mais quand ils regardoient après l'importance de la personne de leur chef, qui reposoit sous leurs armes, et le desespoir de leurs contraires, cela les retenoit un peu. Ils userent de deux gentilles ruses, tant pour les arrester que pour les surprendre; car en guerres telles finesses sont approuvées, au moins on les pratique. La premiere fut la negociation de la paix, où les plus signalez personnages de ceux de la religion, comme le cardinal de Chastillon, furent employez : ce qui attiedissoit tousjours leur premiere ardeur de combattre. L'autre, furent deux suspensions d'armes faites pour deux ou trois jours chacune, afin de mieux conferer, disoit-on, des poincts mis en avant. L'une fut près de Montereau, et et l'autre près de Chaalons; mais la derniere leur cuida estre très-dommageable, d'autant que le prince de Condé s'arresta en un très-mauvais logis fort escarté, pendant que l'armée des catholiques s'approchoit. Et sans l'entreprise que fit le comte de Brissac sur quelques cornettes d'harquebusiers à cheval qu'il deffit, ledit prince eust sejourné encores deux jours où il estoit, où sans doute il eust esté combatu et paravanture surpris par ses contraires, qui estoient lors très-puissans, à cause de quinze cens lances bourguignonnes (2) qui s'estoient jointes à eux, que conduisoit le comte d'Arembergue, l'un des plus renommez capitaines des Pays-Bas. Mais quand il vit une telle execution s'estre faite pendant la suspension, il pensa qu'il n'estoit pas seur de croire en paroles. Parquoy en trois jours il chemina plus de vingt grandes lieues, par pluyes et si mauvais passages, que c'est merveille comme le bagage et l'artillerie peurent suivre : et ne se perdit rien de l'un ny de l'autre, tant l'ordre fut bon, et la diligence grande. L'armée de monseigneur, voyant cest esloignement, se desista de la poursuite; et aucuns se glorifioient de ce qu'on avoit chassé les huguenots hors du royaume. Autres plus clair-voyans, s'appercevans bien qu'on ne les pouvoit plus empescher de joindre leurs forces allemandes, furent d'avis de les laisser courre, et aviser aux moyens de les garder de rentrer. Mais il y en eut aussi, et non petite quantité, qui jetterent un grand blasme sur aucuns conseillers de monseigneur, dequoy on les avoit laissé eschapper sans les combatre, et disoient que l'Admiral s'entendoit secrettement avec eux : ce qui estoit une imagination du tout fausse, et dequoy luy-mesme se rioit, m'ayant dit plusieurs fois n'en avoir nulle,

(1) Henri III.

(2) C'est-à-dire flamandes, suivant l'explication que nous avons déjà donnée.

mais qu'il tascheroit cependant à les entretenir en ce soupçon.

Je veux raconter quelques mouvemens et legeretez de ceux de la religion, pendant le petit sejour qu'ils firent en Lorraine, aussi la liberalité volontaire qu'ils monstrerent au milieu de tant de pauvreté qui les environnoit : action que j'estime impraticable au temps où nous sommes. Plusieurs s'estoient persuadez, et le bruict en couroit aussi, qu'on n'auroit pas mis le pied dans la Lorraine, *que les coqs des reitres ne s'entendissent chanter*; mais après y avoir sejourné quatre et cinq jours, on n'en sçavoit non plus de nouvelles que lors qu'on estoit devant Paris : ce qui engendra du murmure parmy aucuns mesme de la noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à leurs chefs en leurs devis ordinaires, tant l'impatience est grande parmy nostre nation. Eux l'ayans entendu, s'efforçoient d'y remedier. Et comme les hommes difficilement s'esloignent de leurs inclinations, aussi les dissuasions dont userent ces chefs furent differentes; car le prince de Condé, qui estoit d'une nature joyeuse, se moquoit si à propos de ces gens si coleres et apprehensifs, qu'il faisoit rire ceux mesmes qui excedoient le plus en l'un et en l'autre. De l'autre costé, M. l'Admiral avec ses paroles graves leur faisoit tant de honte, qu'enfin ils furent contraints de se radoucir et rapaiser. Je luy demanday lors, si l'armée de monseigneur nous suivoit, quel conseil il prendroit. « Nous acheminer, dit-il, vers Bacchara, où les reitres doivent avoir fait leur assemblée, » et qu'il ne falloit combattre sans eux, et que l'ardeur premiere ne fust un peu reschauffée. « Mais s'ils ne s'y fussent trouvez, repliquera quelqu'un, qu'eussent fait les huguenots? » Je pense qu'ils eussent soufflé en leurs doigts, car il faisoit grand froid. Or toute ceste fascherie fust bien tost convertie en resjouissance, quand ils entendirent au vray que le duc Cazimir, prince doué de vertus chrestiennes, et auquel ceux de la religion sont fort obligez, marchoit, et qu'il estoit prochain. Ce n'estoient que chansons et gambades, et ceux qui avoient le plus crié sautoient le plus haut. Ces comportemens verifierent très-bien le dire de Tite Live : « Que les Gaulois sont prompts à entrer en colere, et par consequent prompts à se resjouir; » lesquelles passions excedent aisement, si, à l'imitation des sages, on ne les modere par l'usage de la raison.

M. le prince de Condé ayant sceu par ses negociateurs d'Allemagne que les reitres s'attendoient de toucher pour le moins cent mille escus estans joints avec luy, il fut bien en plus grand'peine qu'il n'avoit esté auparavant pour les mouvemens des siens, d'autant qu'il n'en avoit pas deux mille. Là convint-il faire de necessité vertu, et, tant luy que M. l'Admiral, qui avoient une merveilleuse creance entre ceux de la religion, desployerent tout leur art, credit et eloquence, pour persuader un chascun de departir des moyens qu'il avoit pour ceste contribution si necessaire, dont dependoit le contentement de ceux qu'on avoit si devotieusement attendus. Eux-mesmes monstrerent exemple les premiers, donnans leur propre vaisselle d'argent. Les ministres en leurs predications exhorterent à cest effect, et les plus affectionnez capitaines y preparent aussi leurs gens; car, en une affaire si extraordinaire, il estoit besoing de s'aider de toutes sortes d'instrumens. On vit une disposition très-grande en plusieurs de la noblesse de s'en acquitter loyaument; mais quand il fut question de presser *les disciples de la Picorée*, qui ont ceste propriété de sçavoir vaillamment prendre, et laschement donner, là fut l'effort du combat. Toutesfois, moitié par amour, moitié par crainte, ils s'en acquitterent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit : et ceste liberalité fut si generale, que, jusques aux goujats des soldats, chascun bailla, de maniere qu'à la fin on reputoit à deshonneur d'avoir peu contribué. Il y en eut de ceux-ci qui firent honte à des gentilshommes, en offrant plus volontairement de l'or qu'eux n'avoient fait de l'argent. Somme, que le tout ramassé on trouva, tant en ce qui estoit monnoyé qu'en vaisselle et chaines d'or, plus de quatre vingts mille livres; qui vindrent si à poinct, que sans cela difficilement eust-on appaisé les reitres. Je sçay bien qu'il y en eut beaucoup qui furent aiguillonnez à donner, y estans pressez par l'exemple, la honte et les persuasions : toutesfois c'est chose certaine, que bonne partie furent poussez de zele et d'affection, qui se monstra en ce qu'ils offrirent plus qu'on ne leur avoit demandé. N'est-ce pas là un acte digne d'esbahissement, de voir une armée point payée, et despourveue de moyens, qui estoit comme un prodige, de se dessaisir des petites commoditez qu'elle avoit pour subvenir à ses necessitez, ne les espargner pour en accommoder d'autres qui, paravanture, ne leur en sçavoit gueres de gré? Il seroit impossible maintenant de faire le semblable, parce que les choses genereuses sont quasi hors d'usage.

CHAPITRE XVI.

Du retour des deux armées vers Orleans et Paris, et la maniere que tenoit le prince de Condé pour faire vivre, marcher et loger la sienne.

Il ne fallut point de longue consultation, après que les reitres furent joints, pour sçavoir ce qu'il convenoit faire; car la voix universelle estoit qu'on allast porter la guerre auprès de Paris : ce qu'aucuns paravanture desiroient, pour l'envie de revoir leurs maisons; mais la pluspart sçavoient bien qu'il n'y avoit point de meilleur chemin que celuy-là pour r'avoir la paix. Les chefs aussi n'ignoroient pas que, pour continuer la guerre, les armées ne se pouvoient passer d'artillerie, poudre, argent et autres commoditez qui se tirent des marchans et artisans, et que s'ils ne s'approchoient d'Orleans [qui estoit leur mere nourice] ils en seroient privez; ce qui les fit aisement consentir au desir commun. Ainsi, avec ceste bonne volonté, ceux de la religion rebrousserent chemin, ayans opinion que l'armée ennemie les costoyeroit, tant pour les empescher de bransquetter (1) plusieurs petites villes foibles, que pour espier une occasion d'attrapper quelqu'une de leurs troupes. Alors la France regorgeoit de toutes sortes de vivres: ce neantmoins, tousjours falloit-il grand art et diligence pour nourrir une armée de plus de vingt mille hommes, point payée, qui n'estoit favorisée du pays comme l'autre, et qui n'avoit qu'un très-petit equipage pour les munitions. M. l'Admiral estoit sur toutes choses soigneux d'avoir de très-habiles commissaires, et de leur faire avoir voicture, selon la necessité huguenotte; et souloit dire, quand il estoit question de dresser corps d'armée : « Commençons à former ce monstre par le ventre. » Or, pource que nostre coustume estoit que la cavalerie logeoit escartée dans les bons villages, lesdits commissaires, outre les chariots qu'ils avoient avec eux, tenoient encore en chacune cornette un boulanger et deux chevaux de charge, qui n'estoient plustost arrivez au quartier qu'ils se mettoient à faire du pain, et après l'envoyoient au corps de l'infanterie. Et quand ces petites commoditez estoient toutes rassemblées, qui sortoient de quarante cornettes que pouvions avoir alors, cela se montoit beaucoup : et de là aussi souvent s'envoyoient chairs et vins, estans les gentilshommes si affectionnez, qu'ils n'espargnoient au sejour leurs charrois pour conduire ce qu'il convenoit. Les petites villettes prises, on les reservoit pour les munitionnaires, et menaçoit-on les autres où il n'y avoit point de garnison, de brusler une lieuë à la ronde d'elles si elles n'envoyoient quelques munitions; de maniere que nostre infanterie, qui logeoit serrée, estoit ordinairement accommodée. Je ne mets point icy en conte les butins qui se faisoient, tant par les gens de pied que de cheval, sur ceux de contraire party ; et ne faut point douter que ce grand animal devoratif, passant parmy tant de provinces, n'y trouvast tousjours de la pasture; et souvent la robbe (2) du pauvre peuple y estoit meslée, et quelquefois des amis, tant la necessité et cupidité de prendre incitoit ceux qui ne manquoient jamais d'excuses pour coulourer leurs proyes. De ces fruicts icy plusieurs s'entretenoient, en ce qu'il faut que le soldat achette outre la nourriture, comme pour l'habillement et les armes, qui sont choses necessaires.

Maintenant je parleray du logement de l'armée, laquelle on estoit contraint d'espandre en divers lieux, pour deux raisons principales : l'une, pour la commodité du vivre; l'autre, afin qu'elle fust à couvert pour la garantir de l'injure de l'hyver; et sans ce soulagement elle n'eust peu consister (3). Je sçay bien que c'est une mauvaise façon de loger, et qu'aux guerres imperiales et royales on n'eust eu garde de commettre ces erreurs, pource qu'on eust esté incontinent surpris; mais ès civiles les deux partis contraires ont esté contraints, et ont accoustumé d'en user ainsi, au moins en nostre France. L'infanterie, on la logeoit en deux corps, à sçavoir en celuy de la bataille et de l'avant-garde; et les gens de cheval, aux villages plus prochains. Quant il survenoit alarme à bon escient, ladite cavalerie s'alloit rendre où les deux chefs estoient; et si un logis escarté estoit attaqué, on l'alloit secourir incontinent. Parmy les cornettes y avoit bon nombre d'harquebusiers à cheval; et quand on estoit arrivé au quartier, on fortifioit très-bien les avenues, et s'accommodoit-on souvent dans les temples et chasteaux, afin de pouvoir tenir deux heures attendant le secours. J'ay quelquefois veu l'un des chefs marcher avec cinq ou six mille hommes, et rechasser les ennemis qui avoient assailly un logis. Mais quelque vigilance qu'il y ait eue de toutes parts, si s'est-il fait beaucoup de surprises, quoiqu'on battist les chemins le jour et la nuict. Les meilleurs avis que souvent on avoit estoient par les picoreurs; lesquels, s'espendans par tout comme mouches, rencontroient ordinairement les ennemis, et quelqu'un en venoit dire des nouvelles; car ces gens-là courent comme lievres quand il faut fuir,

(1) Piller.

(2) De l'italien *roba*, biens, marchandises.

(3) Subsister.

mais quand ils vont croquer quelque proye ils volent. La teste qui se faisoit vers les ennemis, qu'avoient les chevaux legers, estoit de cinq ou six cens bons chevaux et autant d'harquebusiers à cheval, avec peu de bagage, sinon chevaux de charge ; et c'estoit pour faire estre lesdits ennemis en cervelle, les garder d'entreprendre, et tenir l'armée advertie.

Quant à la maniere de marcher, on donnoit le rendez-vous à toutes les troupes à une telle heure, au lieu le plus commode pour la distribution des logis, et de là on s'acheminoit ès quartiers; et allant ainsi par divers chemins, la diligence estoit grande quand on vouloit la faire. Un mal y avoit-il marchant escartez en ceste sorte, c'est que souvent se donnoient de fausses alarmes. Si est-ce qu'on ne remarque point qu'il soit advenu de notable surprinse au prince de Condé. Je ne serois pas d'avis qu'on bastit des reigles sur ces exemples icy que la necessité a produits, sinon qu'il y eust la mesme raison qui regnoit lors. On s'en peut servir en les accommodant aux temps, aux lieux et aux personnes. Le plus certain est de redresser nos coustumes par les anciennes reigles militaires, où il y a plus de perfection qu'en ce que nous pratiquons. Ce n'est pas à dire pourtant que ces magnanimes chefs eussent deu faire autrement qu'ils ne firent; car à tout ce qui se devoit et pouvoit alors ils n'y ont manqué. Aussi la pluspart des grandes et signalées actions se sont esvanouies depuis leur mort.

CHAPITRE XVII.

Des nouvelles forces de diverses provinces qui se trouverent à Orleans, ce qui convia M. le prince de Condé d'entreprendre le voyage de Chartres.

Aux premieres guerres civiles, la pluspart de ceux de la religion tenoient pour maxime, et nommement leurs chefs, qu'il estoit très-difficile de faire la guerre avec reputation, et la paix avec dignité, si l'on n'avoit tousjours une armée en campagne. Et pour ceste occasion ils exhortoient leurs partisans d'aider à en composer une qui fust gaillarde, d'autant que tout le corps en sentoit le benefice. Et c'est ce qui rendoit tant de gens prompts à s'y venir ranger. Mais quand pour cest effect on a abandonné les bonnes places qu'on tenoit aux provinces, on s'en est mal trouvé, parce qu'après on demeuroit sans retraites ; quand aussi on a voulu en garder trop, on a manqué à l'autre poinct : ce qui nous doit enseigner à eviter les extremitez. La guerre n'a pourtant laissé de se faire èsdites provinces, tant aux premiers troubles qu'en ceux-cy. Et qui voudra bien considerer les mouvemens du baron des Adretz, et les autres beaux exploits de plusieurs capitaines, tant catholiques que huguenots, lesquels sont notez aux histoires, il verra des choses miserables avoir esté valeureusement et prudemment executées. Mais pource que je me suis voulu assujettir de ne parler que de ce que j'ay veu ou entendu de bon lieu, j'ay differé de me donner la carriere par pays inconus, craignant de broncher. Estant doncques M. le prince de Condé informé que forces de Gascongne et Dauphiné lui estoient arrivées à Orleans, qui approchoient de six mille hommes, il voulut les employer, et leur manda qu'elles se tinssent prestes, et qu'on preparast aussi poudres et balles, et trois ou quatre chetives pieces d'artillerie qui restoient; car, encore que les catholiques estiment les huguenots estre gens à feu, si sont-ils tousjours mal pourveus de tels instrumens : aussi n'ont-ils point, comme eux, *de sainct Antoine*, lequel ils disent presider sur cest element. Son intention estoit, avant que donner à conoistre son dessein à ses ennemis, d'avoir environné la ville qu'il pretendoit d'assieger, et nulle ne luy sembla plus commode pour ses affaires que Chartres : laquelle ayant prise, il vouloit faire fortifier pour tenir tousjours une espine au pied des Parisiens, et, à sa faveur, conserver en quelque maniere son pays qu'il avoit derriere. Il envoya pour cest effet, de plus de vingt lieues loin, trois mille chevaux pour la fermer. Laquelle diligence ne profita pas de beaucoup, pource qu'un regiment d'infanterie qui estoit logé à quatre lieues de là ne laissa d'y entrer, qui fut la salvation de la ville. Le seigneur de Linieres y commandoit, qui avoit en tout vingt-deux compagnies; et nul ne s'espargna à user de tous les remedes de fortification dequoy l'on se sert aux mauvaises places qui sont prevenues. Les assaillans regarderent aussi de leur part aux endroits qui leur sembloyent les plus attaquables; et de tous costez il y en avoit de si mauvais, qu'on ne pouvoit quasi discerner le pire. Et ayant reconu une montagne qui dominoit par le flanc d'une courtine, sans entrer en autre consideration, ils choisirent cest endroit là, qui d'arrivée promettoit beaucoup; cependant les remedes s'y pouvoient aisement trouver, car n'ayant M. le prince que cinq pieces de batterie et quatre legeres coulevrines, que pouvoit faire cela contre tant de gens de defense et de travail qui là estoient? Aussi en deux jours et deux nuicts ils bastirent des traverses et des

retranchemens, tels qu'on n'osa les enfoncer. Le François est si soudain, qu'il veut incontinent avoir descouvert ce qui ne se peut trouver qu'après avoir long temps cherché. Et par ceste promptitude, j'ai tant veu faire d'erreurs aux reconoissances des places, que je tiens pour reigle très-utile de voir et revoir deux fois, voire trois, une chose avant que de prendre resolution de s'y arrester. On conut, après que la bresche fut faite, que c'estoit perdre des hommes à credit que d'attaquer par-là. Et comme on estoit après, pour preparer une nouvelle baterie par un plus foible endroit, la paix fut conclue (1); ce qui renversa toutes actions militaires. Le proverbe qui dit *qu'il n'est muraille que de bons hommes*, est bien veritable; car il faut qu'une place soit bien mauvaise s'ils ne trouvent moyen de s'y accommoder. En tels lieux ne se doit-on pas obstiner à long siege; mais pour arrester une armée trois semaines ou un mois, cela se peut entreprendre, pendant qu'une autre se prepare pour favoriser les assiegez.

Au sejour que nous fismes devant ceste place, M. l'Admiral fit une belle contre-entreprise, qui se demesla en la maniere que je dirai. L'armée contraire estoit au-delà de la riviere de Seine, qui n'osoit approcher en corps de celle du prince, et ne sçay les causes pourquoy. Elle ne voulut pourtant perdre l'occasion de porter quelque faveur à ceux de dedans; et pour cest effect fut envoyé M. de La Vallette, qui estoit un capitaine renommé, avec dix-huit cornettes de cavallerie, pour tascher de surprendre quelqu'une de nos troupes au logis, endommager nos fourrageurs, rompre nos vivres, et nous tenir souvent en alarmes. Il s'approcha à quatre lieues près du camp, logeant assez serré, d'où il commençoit à nous molester grandement. Dequoy M. l'Admiral estant adverti, il prit la charge d'y pourvoir. Et comme il avoit accoustumé d'aller en gros, *de peur*, disoit-il, *de faillir le gibier*, aussi prit-il trois mille cinq cens chevaux, et partit de si bonne heure, qu'à soleil levé il se trouva dans le milieu des quartiers de ceste cavallerie, qui, nonobstant les bonnes gardes qu'elle tenoit en campagne, ne se peut garantir que plusieurs ne fussent enveloppez, et y eut quatre drapeaux pris, mais peu de gens tuez. M. de La Vallette, qui estoit logé dans Oudan, rallia quatre ou cinq cens chevaux; et, estant suivi de plus de mille des nostres, il se retira neantmoins avec une belle façon, tournant souvent teste; aussi avoit-il art et experience. On voit par ceci qu'il ne fait pas seur sejourner gueres, si on n'est en lieu fort, devant une grosse puissance de cavallerie; car, sans qu'on y pense, on se trouve surpris comme d'un orage qui arrive à l'impourvue; et quasi aussi-tost que vos sentinelles, vedetes, ou batteurs d'estrade, elle vous est sur les bras; car elle marche en asseurance, ne craignant rien, et dit tousjours aux premiers : *Attaque, charge, et suy tout ce que tu trouveras.* En tels affaires les plus fins, et qui ouvrent bien les yeux, ne laissent quelquefois d'y estre attrappez.

(1) A Longjumeau, le 27 mars 1568.

CHAPITRE XVIII.

De la seconde paix qui fut faite à Longjumeau.

En tous les troubles de la France on a tousjours veu ceci advenir, c'est qu'en faisant la guerre on n'a pas laissé de traiter de la paix, tant chacun a voulu demonstrer avoir agreable chose si salutaire : aussi s'en est-il fait beaucoup, entre lesquelles ceste-ci a esté la pire pour ceux de la religion. La negociation s'en remmancha, estant là le prince de Condé devant Chartres; et fut envoyé le cardinal de Chastillon de sa part avec autres gentilshommes, pous s'assembler avec les deputez du Roy à Lonjumeau, où ils besognerent si bien, que tous les articles furent accordez, les uns envoyans à Paris, les autres à Chartres, pour vuider les difficultez qui survenoient. Or, comme une bonne paix estoit fort desirée, et n'estoit aussi pas moins necessaire, cependant il y en eut peu qui s'amusassent à bien considerer quelle pouvoit estre ceste-ci; ains, comme si le nom eust apporté avec soy le vray effet, la pluspart de ceux de la religion demeuroyent là attachez qu'il la falloit embrasser. Et pour parler rondement, c'est ce qui força messieurs le prince de Condé et Admiral à y condescendre, voyant une si grande disposition [et mesmement en la noblesse] de l'accepter. Ce fut un tourbillon qui les emporta, à quoy ils ne purent resister. Vray est que M. le prince y avoit quelque inclination : mais M. l'Admiral se douta tousjours de l'inobservation d'icelle, pource qu'il appercevoit à peu près qu'on vouloit prendre une revanche sur les huguenots de l'injure receue à la journée de Meaux. Mesmes dès lors aucuns catholiques, qui estoient de ceux qui ne peuvent rien celer, disoient tout haut qu'ils s'en vengeroient bientost. Et un de nos negociateurs de paix manda avoir ouy plusieurs fois tels langages, et apperceu une grande indignation cachée ès poictrines d'aucuns de ceux

avec lesquels ils conferoyent, et qu'on y prist garde, pource que cela denotoit quelque sinistre evenement. Davantage, il y en eut de la Cour propre, tant hommes que femmes, qui quelquefois desrobent des paroles du cabinet, qui manderent à leurs parens et amis qu'indubitablement ils seroient trompez s'ils ne besongnoient seurement, qui estoit bien pour resveiller ceux qui se vouloient endormir sur ce doux oreiller de paix. Mais, quelque avis que l'on eust, on ne peut retenir le torrent qui jà estoit desbordé. On se pourra esmerveiller dequoy ces grands chefs, qui avoient tant de credit sur leurs partisans, n'ayent sceu leur persuader ce qui leur estoit utile. Mais si on considere bien quelles gens ce sont que les volontaires et la vehemence du desir de voir sa maison, l'on verra que quand l'ancre de la necessité apparente est rompue, le navire poussé de vents si violens ne se peut arrester.

Desjà avant le levement du siege de Chartres, il s'en estoit allé des cornettes entieres et plusieurs particuliers [sans demander congé aux superieurs] vers les quartiers de Saintonge et Poictou. Et ceste humeur passa parmy l'infanterie, mesmement en celle qui estoit des pays esloignez; et plusieurs disoient, puisque le Roy offroit l'edict de pacification derniere, qu'on ne le pouvoit refuser; autres de la noblesse, qu'ils vouloient aller prendre des retraictes en leurs provinces, pour la conservation de leurs familles, qui estoient souvent meurtries par la cruauté de leurs ennemis : les gens de pied se plaignoient aussi de n'estre payez, et qu'ordinairement ils manquoient de vivres. Ainsi donc les chefs de la religion ne peurent adherer aux advertissemens qu'ils eurent, et rejetter cette paix, pource qu'ils fussent demourez trop foibles Sur cecy ils discouroyent quelquefois en ceste matiere : que le gros de leurs forces françoises les abandonnant, ils seroient contraints de se mettre sur la defensive; mais que cela les desfavoriseroit grandement, veu qu'on estoit en la saison en laquelle les armées se mettent en campagne; que de separer les reitres pour les distribuer dans les villes, ils ne le vouloient faire, pource que c'estoit se devorer soy-mesme; de les placer aussi en camp fortifié, le remede n'estoit que pour peu de temps; somme, qu'il falloit esprouver le hazard de la paix. Alors on eust bien desiré d'avoir des villes pour seuretez d'icelle; mais quand on demandoit d'autres seuretez que les edicts, les sermens et les promesses, on estoit renvoyé bien loin, comme si on eust vilipendé et mesprisé l'authorité royale, qui fut occasion qu'on receut ce qui estoit accoustumé d'estre offert. Ainsi ceux de la religion licencierent leurs estrangers, se retirerent en leurs maisons, puis poserent les armes chacun en particulier, ayans opinion [au moins le vulgaire] que les catholiques feroient le semblable. Ils se contenterent seulement de le promettre, mais en effet ils n'en firent du tout rien; et, demourans tousjours armés, garderent les villes et les passages des rivieres, si bien qu'à deux mois de là les huguenots se trouverent comme à leur discretion. Aucuns mesmes de ceux qui avoient insisté pour la paix furent contraints de dire : « Nous avons fait la folie, ne trouvons donc estrange si nous la beuvons. Toutesfois il y a apparence que le breuvage sera bien amer. »

CHAPITRE XIX.

TROISIÈMES TROUBLES.

De la diligente retraite de ceux de la religion aux troisiesmes troubles, et de la belle resolution de M. de Martigues quand il vint à Saumur.

Les affaires humaines sont sujettes à beaucoup de mutations; et pour en representer l'inconstance, les ethniques (1) ont figuré une roue tournante, où tantost une chose est en haut et tantost en bas : aussi qui voudra bien noter la dissimilitude du principe de ceste guerre d'avec la precedente, il y appercevra la mesme; car en la passée les huguenots previndrent et assaillirent superbement, et en ceste-cy ils furent prevenus, et se retirerent par une necessité honteuse, abandonnans les provinces et villes qui auparavant avoient servi pour leur conservation. Quand ils virent qu'on avoit mis dix compagnies d'infanterie dans Orleans, ils conurent bien que leurs affaires alloient mal; mais ce qui les esmeut de desloger des provinces voisines de Paris fut que M. le prince cuida estre enveloppé en sa maison par des compagnies de gensd'armes et de gens de pied, qui tout doucement s'en approchoient. Luy ayant adverty M l'Admiral et ses plus proches voisins, tous ensemble avec leurs familles se retirerent à La Rochelle, passans à gué la riviere de Loire en un lieu inaccoustumé. Il donna aussi advertissement à ceux de la religion les plus esloignez, de prendre les armes, et se sauver le mieux qu'ils pourroient vers luy, cherchant de passer la mesme riviere à gué ou par batteaux. Les catholiques en se moc-

(1) Les païens.

quant disoient qu'il avoit tort de prendre l'alarme si chaude, et qu'on n'avoit fait aucune entreprise sur luy. Il respondoit qu'il aimoit beaucoup mieux leur avoir laissé les nids que s'ils eussent attrappé les oyseaux, et que s'ils se fust bien ressouvenu de la promesse qu'ils avoient faite de prendre leur revanche de Meaux, et de faire courir les freres à leur tour, qu'il fust party de meilleure heure, afin de n'aller que le pas. Ce sont icy les propos communs que je recite; car les causes graves, de part et d'autre, sont escrites ès histoires. Je sçay bien qu'une guerre est miserable, et qu'elle apporte avec soy beaucoup de maux; mais ceste meschante petite paix, qui ne dura que six mois, fut beaucoup pire pour ceux de la religion, qu'on assassinoit en leurs maisons, et ne s'osoient encores defendre. Cela et autres choses les animerent et disposerent de chercher seureté en se ralliant ensemble.

M. d'Andelot estant en Bretaigne, receut avis de ramasser tout ce qu'il pourroit, et s'acheminer en Poictou. Il manda qu'on le vint trouver vers l'Anjou, ce qu'on fit : et quand tout fut joint, la troupe n'estoit moindre de mille bons chevaux et de deux mille harquebusiers, avec laquelle il dressa la teste vers la riviere de Loire pour y chercher un passage commode. Mais le propre jour qu'il arriva au long d'icelle, une inopinée avanture succeda, dont les catholiques se desmeslerent avec grand honneur. Il s'estoit logé fort escarté, à cause qu'il n'avoit grande alarme d'ennemis, ayant donné charge aux chefs des troupes, estans arrivez en leurs quartiers; de sonder s'il y avoit point quelque endroict gueable. Mais deux heures après s'estre logez, M. de Martigues, qui vouloit aller à Saumur trouver le duc de Montpensier, fut averty que force huguenots, sans nommer qui, s'estoient venus loger sur son chemin. Luy, qui avoit passé une petite riviere par barques, qui s'appelle Sorgue, jugea qu'il n'y avoit plus d'ordre de se retirer, et qu'il convenoit se faire passage avec le fer, quoy qu'on rencontrast. Il n'avoit aucun bagage, l'ayant envoyé de l'autre part de la Loire, estant sa troupe de trois cens lances et cinq cens braves harquebusiers. Et d'autant qu'il estoit contraint de marcher tousjours par une levée de terre qui borde la riviere, où l'on ne peut aller que dix hommes de front, ou six chevaux, il mit à sa teste cent harquebusiers gascons de sa garde avec deux cens autres, et sa cavallerie au milieu, puis le reste de l'infanterie derriere, et cinquante lances pour coureurs. Cela fait, il leur dit : « Mes compagnons, les huguenots sont sur nostre chemin. Il nous faut leur passer sur le ventre, ou estre perdus, car nous ne pouvons nous retirer : que donc chacun se prepare de bien combattre avec les bras, et marcher gaillardement avec les jambes, pour gaigner Saumur. Il n'y a que huit petites lieues, et ne pouvons trouver seureté que n'y soyons arrivez. » Tous luy promirent de ne manquer à leur devoir, et en ceste resolution s'acheminerent. Les deux premieres troupes qu'il rencontra furent deux compagnies de cavallerie qui se logeoient, qu'il escarta aisement; et en combattant fut tué le capitaine Boisvert. Là sceut-il que M. d'Andelot estoit prochain; ce qui luy fit haster le pas afin de le prevenir : mais, quelque diligence qu'il fist, si le trouva-t-il à cheval avec peu de gens, ayant eu l'alarme par quelques fuyards. Il se fit une brave charge, où le lieutenant de M. de Martigues fut tué, et M. d'Andelot contraint de luy laisser le passage libre. Il ne permit à ses soldats de saccager le bagage qui estoit dans les rues, ains les fit tirer outre. A une lieue de là il rencontra la compagnie des gens de cheval du capitaine Coignée, qui marchoit, et la fit retourner bien viste avec bonnes harquebusades; puis à un quart de lieue du village des Rosiers se presenterent devant luy deux cens harquebusiers que le seigneur de La Noue envoyoit vers l'alarme pour le secours des autres : mais comme l'infanterie de M. de Martigues estoit de soldats vieux, et l'autre de nouveaux, ceux-ci furent mis en route, et fallut abandonner le village, et luy laisser le passage. Enfin à deux lieues de Saumur il trouva encore une compagnie d'infanterie accommodée dans un temple, laquelle il força, et prit le drapeau, et arriva à nuict fermante à seureté, luy et ses gens, fort travaillez de marcher et de combattre, ayant fait perte de vingt hommes, et en ayant tué quatre fois autant, mais mit en effroy près de mille. J'ay bien voulu raconter cest exploit, pource qu'il m'a semblé plein d'une brave determination : toutesfois on ne se doit estonner si les troupes de M. d'Andelot ne l'enfoncerent, car elles furent surprises estans toutes escartées, mesmement la cavalerie estoit dans un lieu trop estroit pour bien combattre; et quand elles se furent reconues et rassemblées, les ennemis estoient desjà à sauveté. Ainsi voit-on combien il sert d'estre en corps, cheminer en ordre et avoir pris une bonne determination : et c'est ce qui ordinairement fait vaincre les petites troupes, en ce qu'elles veulent suppléer à leur foiblesse par valeur.

Pour ceste escorne M. d'Andelot ne perdit esperance de passer la riviere; et, ayant fait resserrer ses gens en deux corps, il la fit taster par tout. Enfin fut trouvé un gué, comme miracu-

leusement, où il n'y avoit memoire d'homme que jamais aucun eust là passé : et le lendemain, joyeux au possible, et tous les siens, d'avoir rencontré ce qu'ils n'esperoient, il passa de l'autre part. Lors que nous estions en ces incertitudes, je luy dis qu'il estoit besoin d'adviser à ce que nous ferions si le passage nous estoit fermé. Il me respondit : « Que pouvons nous faire, sinon prendre un party extresme, pour mourir comme soldats, ou nous sauver comme soldats? Mon advis est, dit-il, de nous joindre tous, et nous retirer à sept ou huict lieues d'icy vers le pays large, et faire donner des advertissemens à messieurs de Montpensier et de Martigues que nous nous en allons comme fuyans et tous dissipez, chacun taschant à eschapper le peril, ce qu'ils croiront fort aisement. Cependant animons et preparons nos gens à vaincre; et s'ils s'approchent de nous, comme il n'y a doute qu'ils n'y viennent incontinent, plus pour butiner que pour combattre, alors donnont valeureusement sur eux, car nous les romprons, et après n'y aura-t-il troupe qui d'un mois nous ose affronter, et nous sera aisé de gaigner l'Allemagne ou le haut des rivieres. » Il m'a semblé que le prompt et brave conseil de ce gentil chevalier ne devoit non plus estre celé que la belle determination du seigneur de Martigues, deux personnages, certes, dignes de grandes charges militaires. Le dernier acquit beaucoup d'honneur en son passage, et le premier plus de profit au sien, ayant mis luy et toute sa troupe à seureté, laquelle au bout de huit jours se joignit à M. le prince de Condé, ce qui le renforça beaucoup. Ceste entrée de guerre, si mal commencée de ceux de la religion par des retraites precipitées, estoit un presage qu'ils s'aideroient de ces remedes en la continuation d'icelle, ce qui advint aussi, combien qu'il leur fust peu advenu aux precedentes; et si on veut sçavoir les causes, je les diray : ce fut pour le mespris de la discipline et pour la multiplication des vices, qui amenerent le desordre et engendrerent audace en plusieurs, non en tous, lesquels sous l'ombre de la necessité prenoient trop de licence.

CHAPITRE XX.

Que le temps qu'on donna à M. le prince de Condé, après s'estre retiré à La Rochelle, sans luy jetter aucune armée sur les bras, luy servit de moyen de se prevaloir d'une grande province, sans le soustien de laquelle il n'eust peu continuer la guerre.

Tout le refuge qu'eurent ceux de la religion pour se sauver en ces dernieres tempestes, fut de se retirer à La Rochelle, qui jà leur estoit devotieuse, ayant embrassé l'Evangile et rejetté la doctrine du Pape. La ville est assez grande et bien située, sur bord de la mer, en un pays abondant en vivres, et pleine d'assez riches marchans et bons artisans : ce qui profita beaucoup pour la conservation de plusieurs familles, et pour en tirer les commoditez qui estoient necessaires, tant pour les gens de guerre qu'aux armées de mer et de terre. Or, après l'arrivée de M. d'Andelot, les chefs adviserent qu'il ne falloit pas perdre temps; et, ayant fait sortir de l'artillerie de La Rochelle, ils attaquerent les villes de Poictou et Xaintonge, qui alors estoient foibles et assez mal pourveues de garnisons, se faisans maistres de celles qu'ils peurent, comme de Niort, Fontenay, Saint-Maixant, Saintes, Saint-Jean, Ponts et Coignac. Depuis, Blaye et Angoulesme furent prises, estans les unes gaignées aisément, et les autres avec batterie et assaut. Somme, qu'en moins de deux mois, de pauvres vagabonds qu'ils estoient, ils se trouverent ès mains des moyens suffisans pour la continuation d'une longue guerre. En toutes ces places on y logea environ trente compaignies d'infanterie, et sept ou huit cornettes de cavallerie : qui fut une grande descharge pour la campagne, et se dressa un bel ordre politique et militaire, tant pour les François que pour la conduite de l'armée. Je considere en cecy comme, la necessité estant suivie de l'occasion, les huguenots se seurent prevaloir de toutes deux. Estans pressez de la premiere, ils desployerent toutes les inventions de leur esprit et les forces de leur corps pour n'en estre accablez. Après, survenant la seconde, ils se trouverent bien disposez de l'embrasser. J'ay quelquefois ouy M. l'Admiral approprier le beau dire de Themistocles à la condition des affaires d'alors, à sçavoir : *Nous estions perdus si nous n'eussions esté perdus*. Par cela il entendoit que sans nostre fuite nous n'eussions pas acquis ceste bonne ressource, voire beaucoup meilleure que celle-là que nous avions auparavant. Je ne sçay pourquoy les catholiques ne connurent plustost que ceux qu'ils avoient chassez d'auprès d'eux s'establissoient au loin, afin d'y envoyer des remedes plus promptement; car il n'y a doute que cela eust empesché la moitié de leurs conquestes. J'ay opinion que l'aise qu'on eut à Paris de voir les provinces et villes estre abandonnées, qui auparavant leur avoient fait si forte guerre, enfla le cœur à plusieurs, qui desdaignerent après les effets des huguenots, estimans que La Rochelle seule pouvoit resister, où dans trois mois on les renfermeroit. Ce sont là les

projets qu'on fait après un accident favorable.

La royne de Navarre, sentant les remuemens venir, fut diligente de se retirer vers ces quartiers-là, amenant avec elle ses enfans et d'assez bonnes forces, ce qui servit, tant pour authoriser *la cause* que pour fortifier l'armée. Elle craignoit que demourant en ses pays on la contraignist, tant par les mouvemens de ses sujets que par autres forces, de laisser aller son fils à la Cour, où indubitablement on l'eust fait changer, au moins exterieurement, de religion. Parquoy elle ne fit difficulté d'abandonner son pays en proye, pour conserver les consciences pures. Exemple très-rare en ce siecle-ci, auquel la richesse et la grandeur sont en si grande recommandation, qu'elles sont à plusieurs un *dieu domestique* auquel ils s'asservissent. Or, ce qui donna un merveilleux accroissement à l'armée de ceux de la religion, furent les troupes que M. d'Acier tira de Dauphiné, Provence et Languedoc. Auparavant, M. le prince avoit escrit, tant à luy qu'aux plus signalez desdites provinces, de mander de bonnes forces à son secours, pour faire teste à l'armée royale qui luy venoit sur les bras, afin que tant de princes et excellens chefs ne receussent ce desavantage, que de se voir assiegez dans des villes. A quoy tant s'en faut qu'ils manquassent, qu'il semble qu'ils despeuplerent les lieux d'où ils partirent, tant ils amenerent d'hommes; car il n'y en avoit pas moins de dix-huit mille portans armes, qui sous la conduite du seigneur d'Acier s'acheminerent. Mais comme d'un costé ce fut tout le soustenement de l'armée, aussi de l'autre ce fut la perte de plusieurs places dont les catholiques s'emparerent après leur departement. Et souvent j'ay ouy aucuns des colonels se repentir d'estre sortis en si grand nombre, comme s'ils eussent voulu aller chercher quelque nouvelle habitation. Quand la moitié seulement fust venue, ce n'eust esté que trop.

Ils ne peurent pourtant joindre M. le prince de Condé qu'un grand inconvenient ne leur avint; car deux regimens des leurs furent desfaits par M. de Montpensier. La cause fut, à ce que j'ay entendu, parce que les sieurs de Mouvans et de Pierre Gourde, se sentans incommodez de loger si serré comme ils avoient fait jusque-là, voulurent s'escarter, estimans qu'ayans deux mille harquebusiers il ne suffisoit qu'à une armée de les desfaire. C'estoit un brave soldat que ledict de Mouvans, autant qu'il y en eut en toute la France; mais sa grande valeur et experience luy firent entreprendre ce qui luy tourna à ruine, qui est ce qui quelquefois fait perir des capitaines et des troupes. Il ne laissa de très-bien combattre, et luy et son compagnon moururent sur le champ avec mille de leurs soldats. Les catholiques m'ont raconté un trait qu'ils firent lors, que j'ay trouvé beau : c'est que, sentans M. d'Acier logé à deux petites lieues de là avec seize mille hommes, ils craignirent qu'il ne vinst au secours. Parquoy au mesme temps qu'ils donnerent au quartier dudict Mouvans avec le gros de leur infanterie, ils envoyerent à celuy du seigneur d'Acier huit ou neuf cens lances et force harquebusiers à cheval, faisans de grandes fanfares de trompettes et crians *bataille*. C'estoit afin de luy faire penser que c'estoit à luy qu'on en vouloit. En ceste sorte l'amuserent-ils pendant que leur entreprise s'executa, de laquelle ils rapporterent dix-sept drapeaux. Ceste perte desplut beaucoup à M. le prince et aux siens; mais l'arrivée de tant d'autres regimens effaça ce regret bien-tost: car l'homme de guerre, lors mesmement qu'il est en action contre ses ennemis, s'efforce de jetter hors de sa memoire toutes choses tristes, afin qu'elles n'aillent affoiblissant ceste premiere fureur qui est en luy, qui souvent le rend redoutable.

CHAPITRE XXI.

Des premiers progrez des deux armées, lors qu'estant en leur fleur elles cherchoient avec pareil desir de s'entre-combattre.

Après la desfaite de Mouvans, l'armée catholique se retira à Chastelleraud, craignant que celle des huguenots, qui s'estoit faite si puissante, ne la vinst affronter en mauvais lieu. Monseigneur le duc d'Anjou se trouva là, qui amena encores d'autres forces bien deliberées, ayans pour chef un tel prince, à qui elles portoient beaucoup d'amour et d'obeissance. Et croy que de long-temps on n'a point veu tant de François en deux armées. Le prince de Condé, ses places fournies, avoit en la sienne plus de dix-huit mille harquebusiers et trois mille bons chevaux. J'estime qu'en celle de monseigneur n'y avoit moins de dix mille soldats et quatre mille lances, sans compter les Suisses; de maniere que des deux parts se fussent trouvez trente-cinq mille François, tous accoustumez à manier les armes, et possible aussi hardis soldats qu'il y en eust en la chrestienté. L'armée des huguenots se voyant forte voulut tascher de venir aux mains, et s'approcha à deux lieues près de Chastelleraud. Mais ayant le prince de Condé eu advis que l'autre camp estoit placé en lieu avanta-

geux, quasi environné d'un petit marescage, à quoy on avoit adjousté un leger retranchement en quelques endroits, il ne voulut rien attenter temerairement, et chercha les voyes pour attirer ses ennemis à combattre. Ce qui le convioit à cela estoit l'ardeur qu'il voyoit en ses soldats; secondement, le grand nombre qu'il en avoit, car il se doutoit bien que les armées ausquelles la paye defaut, ne se peuvent tenir grosses que bien peu de temps; aussi que la rigueur de l'hyver l'auroit bientost diminuée; en l'armée catholique paravanture qu'aucunes de ces considerations avoient quelque poids. Mais il eut bonne uniformité en ceci, que les deux chefs estoient touchez d'un pareil desir de venir aux mains, et eurent un pareil dessein d'aller vivre chacun sur le pays de son ennemy, pour conserver le sien des ravages extremes que font les armées.

Ainsi toutes les deux descamperent, et prirent la route de Lusignan, près d'où il y a un petit quartier de pays bon en perfection, où chacune estoit intentionnée de se venir loger. Et combien qu'elles fussent assez proches, si est-ce que l'une ne sçavoit nouvelles de l'autre, ce qu'il ne faut trouver trop estrange, pource qu'on le voit avenir quelquefois. Ayant doncques de toutes les deux parts estédonné le rendez-vous en un gros bourg nommé Pamprou, plein de victuailles, les mareschaux des deux camps s'y trouverent quasi en mesme temps avec leurs troupes, d'où ils se chasserent et rechasserent par deux ou trois fois, tant chacun desiroit attraper cet os pour le ronger, qui fut à la parfin quitté. Mais, d'autant que les uns et les autres sçavoient bien qu'ils seroient soustenus, nul ne prit la fuite, ains se retirerent à un quart de lieue de là, où ils se mirent en bataille. Après, arriverent pour le soustien des uns messieurs l'Admiral et d'Andelot, avec seulement cinq cornettes de cavalerie; et, du costé des catholiques, se presenterent sept ou huict cens lances. « Il n'est plus question, dit alors M. l'Admiral, de loger, ains de combattre; » et tout soudain advertit M. le prince, lequel estoit à plus d'une grosse lieue de là, qu'il s'avançast, et que cependant il feroit bonne mine. Il commanda qu'on se mist en ordre sur un petit haut, pour oster aux ennemis la veue d'un vallon, afin qu'ils ne le reconussent, et c'estoit pour leur faire penser que nous avions grosse cavallerie et infanterie cachée dedans. Estans donc rangez à une canonnade les uns des autres, il dit à un capitaine d'harquebusiers à cheval qu'il s'avançast cinq cens pas, et qu'il se tinst près d'une haye, ce qu'il fit. Mais comme ces gens là, encore qu'ils sçachent tirer et courre, ne sont pas pourtant soldats entendus, ils n'y eurent pas esté six patenostres, que la moitié s'esbranla pour aller escarmoucher, et après leur cornette marcha pour les soustenir. Les ennemis voyant cela jugerent qu'on vouloit aller à eux, ce qui les fit serrer, et, avec trois ou quatre grosses troupes de lances, commencerent à s'avancer. Certes, je vis alors ces deux chefs bien faschez de n'avoir prevenu l'indiscretion de ce fol, et encores plus pour ne sçavoir quelle resolution prendre, voyans leurs ennemis beaucoup plus forts qu'eux; mais quand ce vint à conclure, chacun conclud autrement que son naturel et sa coustume ne portoit. M. d'Andelot, qui ne trouvoit jamais rien trop chaud, dit qu'il se falloit retirer au pas, et que les ennemis, estans plus forts, nous feroient recevoir une escorne, et qu'on ne devoit regarder à la honte, d'autant que celuy qui evite le peril, avec le profit qu'il en reçoit, jouit aussi de l'honneur. M. l'Admiral, qui estoit homme de grande consideration, s'opiniastra à vouloir demourer, disant estre necessaire avec la bonne contenance de cacher sa foiblesse, et envoya incontinent querir et rappeller ces harquebusiers, ce qui fit arrester les ennemis.

Or, combien que ce conseil profita, si est-ce que celuy de M. d'Andelot estoit plus seur et à preferer, au moins à mon opinion; ayant bien voulu reciter ce petit fait assez au long, afin que ceux qui veulent s'instruire aux armes en tirent ce fruict : c'est que quand il est question d'acte qui importe, on doit oster ces argolets de la teste, et au lieu y mettre un très-avisé capitaine, accompagné de bonnes lances; car celuy qui a ceste place est la guide du reste, et, sur son avis, tout le reste se meut; et faisant autrement on erre, comme on feroit si, en marchant par pays incognu, on mettoit devant une guide ignorant le chemin. On peut remarquer aussi qu'encores qu'il n'y ait nulle jalousie entre des capitaines, toutefois, voire en un fait bien clair, on voit arriver de la contrariété en leurs opinions. Et ce qui me fait plus esbahir de celle-ci, est que chacun contrarioit à sa disposition naturelle et coustume de proceder; car l'un, estant actif comme un Marcellus, delibera très-sagement, et l'autre, lent et consideratif comme un Fabius, opina hazardeusement. De dire la cause de cela je ne sçaurois, sinon qu'aux prompts mouvemens on ne garde pas tousjours l'ordre accoustumé en ses actions. On voit aussi comme l'audace sert quelquefois; mais, comme on dit, ces coups sont bons à faire une fois, et n'y retourner pas souvent, pour le hazard qu'il y a. Je demanday depuis à M. de Martigues, qui commandoit en ceste troupe de lances, s'il sça-

voit que messieurs l'Admiral et d'Andelot fussent en ces cinq cornettes. Il me dit que non, et que s'il l'eust sceu, qu'il eust cousté la vie à tous, ou il les auroit eus vifs ou morts, et qu'ils cuidoient que c'estoient les troupes des mareschaux de camp, qu'ils eussent chargées sans un doute qu'ils eurent qu'elles estoient soustenues par une grosse harquebuserie, qui leur sembloit qui paroissoit en un village derriere, encores que ce ne fussent que valets, et qu'ils attendoient leurs gens de pied.

Mais au bout d'une heure, les uns et les autres penserent bien qu'il y auroit un plus gros jeu; car on apperceut de tous costés marcher les enseignes d'infanterie et les esquadrons de cavallerie, et estoit sur le tard quand tout fut arrivé, et n'y eut autre chose qu'une grosse escarmouche que la nuict fit cesser. Là n'y avoit-il que l'avantgarde catholique : et ses chefs, voyant la partie mal faite d'elle contre le camp huguenot, s'aiderent d'une gentille ruse pour nous faire croire que tout leur gros y estoit; car les tambours de leurs regimens françois, ils les firent sonner à la suisse, ce qui nous confirma que tout leur corps estoit là, et ne parloit-on que de bataille pour le lendemain. Ils deffendirent aussi que nul des leurs ne se desbandast, et qu'on n'attaquast rien qu'en se deffendant, de peur qu'on ne prist quelque prisonnier qui eust descouvert la verité : et si nous eussions sceu ceci, on les eust assaillis dès le soir mesme. Ils firent battre les gardes et faire de grands feux; mais après qu'ils eurent repeu ils deslogerent avec peu de bruit, et se retirerent, les uns à Jasnueil, où monseigneur estoit logé avecques la bataille, et les autres au bourg de Sanssay, qui n'en est qu'à une lieuë. Le prince de Condé fut adverty à trois heures après minuict de leur deslogement, et à cinq il se mit à leur queüe avecques toute son armée, se doutant bien que la leur n'estoit venue là. Voilà comment en un mesme jour deux belles occasions se perdirent : la premiere, par les catholiques, la seconde, par ceux de la religion. Toutefois, si ne doit-on donner gueres de coulpe ny aux uns ny aux autres, car elles furent mal-aisées à reconoistre sur le champ, et en deux ou trois heures elles se passerent. Vray est qu'un petit avis les eust à plein descouvertes; mais cela est un benefice de l'heur, qui ne depend de la suffisance des capitaines.

Ce que j'ay recité de la journée precedente est encores peu de cas au prix de ce qui survint le lendemain à Jasnueil; et semble que celuy qui dispose de tout se voulut mocquer, pour quelques jours, de tant d'excellens chefs qui estoient là; d'autant que plusieurs choses qui se firent alors, et qui arriverent, furent plus par hazard, et inopinement quasi, que par conseil. La deliberation des huguenots estoit de suivre les ennemis jusques dedans le corps de leur armée, et au lieu où ils la trouveroient la combattre. Parquoy M. l'Admiral se mit sur leurs brisées, qui estoient assez apparentes, et M. le prince marchoit après; et comme il y avoit deux routes, l'une qui alloit au bourg de Sanssay, et l'autre à Jasnueil, M. le prince se fourvoya, et prit ceste-ci : dequoy fut occasion une bruine qui s'esleva avant le poinct du jour. La teste que M. l'Admiral avoit mise devant luy, qui estoit forte, donna sur les huict heures du matin au bourg de Sanssay, où cinq ou six cens chevaux estoient logez, qui furent contrains de se retirer plus viste que le pas, et y perdirent tout leur bagage, et si les suivit-on fort loin. Cependant M. le prince, continuant le chemin qu'il avoit pris, ayant marché plus de deux lieues, se trouva au front de l'armée de monseigneur, ne sçachant aucune nouvelle de son avant-garde. Luy, se voyant engagé, pensa qu'il falloit faire bonne mine; et pource que le pays estoit fort, il fit mettre ses harquebusiers devant, qui passoient douze mille, et fit attacher une escarmouche, et manda à M. l'Admiral, ne sçachant où il estoit, qu'il avoit esté contraint de monstrer semblant qu'il vouloit combattre, se trouvant si prochain de l'armée de monseigneur, et qu'il rebroussast vers luy en toute diligence. Avant que le messager fut à mi-chemin, M. l'Admiral entendit tirer les canonnades, ce qui le fit douter de ce qui estoit avenu, et s'achemina vers le bruit avec ce qu'il peut ramasser; mais quand il arriva sur le lieu, le soleil s'en alloit jà couché, qui garda qu'on ne peut avoir temps pour deliberer, reconoistre, ny entreprendre rien en gros. Tout se passa en grosses escarmouches, qui furent les plus belles qu'on ait veu il y a long-temps, qui mirent l'armée de monseigneur en quelque espouvantement, à cause qu'elle estoit placée en un lieu merveilleusement incommode; et toutefois elle ne laissa de tenir tousjours bonne contenance. L'une ny l'autre ne se voyoient point, estans cachées dans des hayes et petits vallons, et n'y avoit que l'harquebuserie desbandée qui s'apperceut. Je remarquay bien que la nostre estoit pleine de courage autant qu'il se peut; mais la conduite ne fut pareille, car elle tiroit comme en salve, et se tenoit trop serrée ensemble, et tout un regiment attaquoit à la fois : au contraire, celle de monseigneur estoit esparse, tirant assez lentement, et alloit par petites troupes, de maniere que deux cens harquebusiers arrestoient un regiment huguenot. Ils ne sceu-

rent pourtant empescher qu'aucuns des nostres ne donnassent jusques dedans les premieres tentes, laquelle ardeur leur cousta cher; car M. de La Valette leur fit deux charges fort à propos avec trois cens lances, et en tua bien cent cinquante. On demandera à ceste heure si toute l'armée du prince fust arrivée jointe avec luy, ce qui se fust ensuivi. J'ay opinion que l'autre eust esté fort esbranlée, car sa place de bataille estoit si estroite, qu'elle ne suffisoit pas à la ranger en ordre, venant au combat. Nous luy eussions jetté par les flancs [qui estoit tout pays fort] dix mille harquebusiers favorisez de mille chevaux; puis, avec tout le reste de l'infanterie, et plus de quinze cens chevaux, M. le prince eust donné par la teste, ce qui estoit difficile à soustenir. Les capitaines catholiques qui y estoient et qui en voudront parler sainement, ne contrediront gueres à ceci; car onc ne furent si embarrassez qu'ils furent lors, comme je l'ay appris des plus grands, qui ne me l'ont celé. La nuict estant survenue, M. le prince de Condé s'alla loger à Sanssay, qui n'est qu'à une lieuë et demie de là.

Je ne veux taire une chose pour rire qui arriva alors : c'est que pendant qu'on fit alte, tout le bagage de nostre infanterie se vint arrester au long d'un bois, assez près de la queue de nos gens de guerre, et là s'accommoderent, pensans qu'on y deust camper, y faisant plus de quatre mille feux, et n'apperceurent l'armée se retirer à cause de la nuict; de maniere que plusieurs maistres furent ce jour-là mal soupez. Aucuns catholiques qui estoient en garde m'ont conté que, voyans tant de feux et oyans tant de cris, ils tenoient pour certain que c'estoit nostre armée, et s'attendoient d'avoir le lendemain bataille, ce qui les rendit plus diligens à fortifier leurs avenues. Le feu capitaine Garies m'a aussi dit qu'il s'offroit d'aller reconoistre ce que c'estoit; mais on ne voulut rien hazarder contre ces braves soldats qui là estoient. Sur la minuit, M. le prince receut avis comme tout le bagage estoit engagé, et le tenoit comme perdu : neantmoins il ne laissa d'y envoyer quatre ou cinq cornettes pour le retirer, et commanda qu'une heure après mille chevaux et deux mille harquebusiers s'y acheminassent pour le favoriser si on sortoit après. Les premiers qui y arriverent trouverent messieurs les valets et goujats campez en mout belle ordonnance, se chauffans, chantans et faisans bonne chere; et eust-on jugé de loin que là y avoit plus de dix mille hommes, et eux n'avoient non plus d'apprehension que s'ils eussent esté dans une ville forte. Ils se prindrent à rire de la stupidité de toute ceste forfanterie, laquelle ordinairement est couarde comme un lievre, mesme où la seureté est; et là, non seulement au milieu d'un très-grand peril, ains de la mort, elle ne faisoit bruire que cris d'allegresse, à cause qu'ils avoient très-bien soupé des vivres de leurs maistres. Ils furent à la teste de ce beau camp, où les plus vaillans goujats avoient posé leurs gardes et sentinelles, et de tant loin qu'ils appercevoient quelqu'un, encore qu'il dist cent fois *ami*, ils tiroient de bonnes harquebusades après luy, et puis crioient comme des enragez. A la fin ils se reconurent, et ayant sceu où ils estoient, leur asseurance se convertit en peur, et deslogerent tous sans trompette. Après que d'une part et d'autre on eut sejourné un jour, le prince de Condé s'achemina à Mirebeau, qu'il prit, et monseigneur alla à Poictiers, et chacun se logea un peu au large pour reposer les troupes, qui estoient harassées.

Huict ou dix jours s'estans passés, M. l'Admiral fit une entreprise pour tailler en pieces le regiment du comte de Brissac, qui estoit assez fortement logé au village d'Aussences, prochain d'une lieue de Poictiers. Or, pensoit-il que toute l'avant-garde de monseigneur fust encore logée à ce fauxbourg de la ville qui estoit de nostre costé; mais plus de la moitié estoit passée de-là l'eau le jour precedent, et seulement les Suisses et quelque cavallerie y estoient demeurez. Nous menasmes bien six mille harquebusiers et quinze cens chevaux, qui arriverent à la diane au village, lequel ils forcerent après quelque resistance. Cependant, le regiment qui y estoit se retira avec perte de cinquante hommes, et non plus, par un vallon droit à leur camp, et quelques chevaux desbandez des nostres se mirent à le suivre; mais le jour estant grand, on apperceut sur un haut, vers ledict Poictiers, nombre de cavallerie qui se rangeoit en ordre, et ouit-on les tambours sonner, mesme on vid paroistre un bataillon de picques. Les chefs dirent alors : « C'est l'armée, et si nostre gros passe le ruisseau pour deffaire ce regiment qui se va esloignant, elle nous viendra sur les bras, et y a danger que soyons nous-mesmes deffaits. » Parquoy ils resolurent de se retirer. Quasi tous les meilleurs capitaines opinerent de mesme; et, pour dire vray, il sembloit en apparence qu'il y eust raison de ce faire. Neantmoins qui eut passé outre, non seulement on eust rompu ce regiment, mais aussi toute ceste demie avant-garde, qui en effect estoit foible. Aucuns capitaines catholiques qui là estoient ayant ouy l'allarme, et voyans qu'il n'y avoit plus là logé que dix enseignes de Suisses, et environ trois cens lances, firent mettre sur ce haut maistres et valets, ar-

mez et desarmez, de tous ceux qu'ils purent ramasser, tant de la ville que dehors. Cela faisoit une très-belle monstre, par laquelle nous fusmes circonvenus : et quelques-uns m'ont asseuré que si nous eussions marché droit à eux, qu'ils eussent pris party : mais par cest artifice ils eviterent le peril, et acquirent louange, verifians ce vieil proverbe françois, qu'*engin vaut mieux que force*.

CHAPITRE XXII.

Que les deux armées, en s'entre-voulant vaincre, ne peurent pas seulement se combattre, et comme la rigueur du temps les separa, ruinant quasi l'une et l'autre armée en cinq jours.

Guichardin en quelque endroict de son histoire dit que rarement il advient qu'un mesme conseil plaise en mesme temps à deux exercices (1). Mais ces deux icy perseverent toujours en une mesme resolution de combattre.

Quand ils se furent un peu reposez, monseigneur se mit aux champs, et en passant reprit la ville de Mirebeau. Puis, voulant s'approcher plus près du prince de Condé, qui s'estoit allé loger ès environs des villes de Monstreuil-Bellay et Touars pour la commodité des vivres, il advisa qu'il luy convenoit surprendre ou forcer la ville de Loudun, qui estoit sur son chemin, où il y avoit un regiment huguenot. Là vouloit-il placer son armée, et puis selon les occurrences se gouverner; et en l'ocupant il estoit à ses ennemis un petit quartier de pays très-abondant, et qui pouvoit nourrir son armée un mois. Messieurs les princes de Navarre et de Condé, ayans apperceu son dessein, resolurent, pour ne recevoir ceste vergongne de voir à leur barbe tailler en pieces un de leurs regimens, ou, pour ne monstrer signe de crainte et de foiblesse en quittant une ville qui se pouvoit defendre, de marcher jour et nuit vers Loudun, où estans arrivez, logerent toute leur infanterie dans les fauxbourgs, et cinq ou six cens chevaux dans la ville, et le demeurant ès villages prochains. Le soir precedent, monseigneur s'estoit venu camper à une petite lieue françoise de là, et avoit quelque opinion que ses ennemis ne s'opiniastreroient à hazarder leur armée pour la conservation d'une si mauvaise place; mais il la perdit bientôt, car le jour suivant il vid après le soleil levé toute l'armée des princes qui se mettoit en bataille au long des fauxbourgs. Il commanda aussi que la sienne s'y mit, et l'artillerie de part et d'autre estant placée, commença à tirer dans les esquadrons, où quelquefois elle faisoit du dommage. Là voyoit-on plus de quarante mille hommes, et la pluspart tous François, en ordonnance, et assez prochains les uns des autres, avec les courages aussi fiers que la contenance estoit brave, et plusieurs n'attendoient que le signe du combat.

Il faut entendre qu'entre les deux armées n'y avoit que campagne rase, et sans advantage, ce qui pourroit faire trouver estrange pourquoy on ne s'attaqua. Mais de l'autre costé on doit sçavoir que vingt ans auparavant on n'avoit senty un si dur hyver que celuy qu'il faisoit lors; et non seulement la gelée estoit forte, ains continuellement tomboit un verglas si terrible, que quasi les gens de pied ne pouvoient marcher sans tomber, et beaucoup moins les chevaux : de sorte qu'un petit fossé, relevé seulement de trois ou quatre pieds, ne se pouvoit passer à cheval, tant il estoit glissant; et comme il y en avoit plusieurs entre les deux armées, faits pour la separation des heritages, c'estoient comme autant de tranchées; et celle qui eust voulu aller assaillir se fust entierement desordonnée. Pour ceste cause chacune se tenoit ferme pour voir celle qui voudroit entreprendre ce hazard, ou plustost ceste folie. Nulle ne voulut tenter le gué, seulement vint quelque legere escarmouche, et une heure avant la nuit on se retira en ses quartiers. Le lendemain l'une et l'autre se mirent encore en bataille, tirant l'artillerie comme au jour precedent : et aucuns qui vouloient aller aux escarmouches se rompoient ou desnouoient les bras ou les jambes, et y en eut plus d'offensez par cest inconvenient que d'harquebusades. Le troisiesme jour la contenance fut pareille, sans qu'on sceust trouver les moyens de venir aux mains, qu'on ne cheust en un très-grand desavantage. Mais le quatriesme, monseigneur, qui avoit la pluspart de ses gens logez à descouvert, se retira à une lieue de là, non pour rafraischir ses gens, comme on parle ordinairement, ains pour les rechauffer à couvert contre l'injure du temps; car ils ne pouvoient plus supporter le froid, la vehemence duquel en fit mourir plusieurs, tant d'une part que d'autre. C'est un abus evident quand on veut comme s'obstiner à surmonter la rigueur du temps; car, puis que les choses plus dures en sont brisées, beaucoup plustost faut-il que l'homme, qui est si sensible, y cede. Aussi ce qui s'ensuit de cecy fit bien conoistre qu'on ne doit, sans une grande necessité, faire souffrir les soldats outre leurs forces; car

(1) Du latin *exercitus*, armée.

les maladies se mirent peu de jours après entre iceux, tant violentes que langoureuses, qu'en un mois je suis bien asseuré qu'il en mourut plus de trois mille de nostre costé, sans ceux qui se retirerent; et ay ouy dire qu'en l'autre armée autant ou plus prindrent le mesme chemin. L'ardeur que tous avoient de combatre, et la presence de leurs chefs, les faisoit endurer jusques à l'extremité. Mais, pour n'en mentir point, ceux de monseigneur endurerent encor davantage, pour n'avoir tant de couvert, ny tant de vivres que nous. Quelques cornettes de cavallerie des deux camps estoient logées à demy lieuë et à trois quarts les unes des autres; mais estans au soir retournées à leur logis, tous estoient si transis, qu'ils ne se soucioyent de molester leur ennemy, ny mesmes luy donner une seule alarme, comme s'il y eust eu trefves entr'eux.

Le jour d'après le doslogement de l'armée de monseigneur, il se presenta une belle occasion qui fut bien preveuë par M. l'Admiral, et assez chaudement executée, laquelle toutesfois ne succeda. Il se douta que les catholiques, qui avoient ès jours precedens logé demy à la haye, voudroyent, estans un petit esloignez, s'escarter ès bons villages, ce qu'ils firent; et ne demoura au corps de l'armée que la personne de monseigneur, l'artillerie, les Suisses, trois ou quatre cens chevaux, et environ douze cens harquebusiers françois; le reste estoit à une ou deux lieuës de là. Or, sur les neuf heures du matin, que la cavallerie des princes fut arrivée, ils firent sortir douze ou quatorze mille harquebusiers et quatre pieces legeres, en deliberation de donner droit au corps de l'armée ennemie, qui n'estoit qu'à une petite lieuë et demie de là. Ils sçavoient bien qu'il y avoit un ruisseau et certains passages dessus qu'ils n'estimoient pas fort mal-aisez, suivant le rapport des guides. Et ayant la nuit precedente fait reconoistre et taster les gardes qui là estoient, les trouverent forçables. Ainsi ils s'acheminerent, faisans leur teste gaillarde : et quand on arriva à ce passage, qui n'estoit qu'à un quart de lieuë de leur camp, on le trouva defendu de quelque infanterie qui ne se doutoit pas de cela. Elle fut vivement attaquée, mais on ne la peut forcer, et là s'arrestat-on à escarmoucher. Leur camp, ayant pris l'allarme très-chaude, commença à tirer canonnades sur canonnades, pour rappeller leurs gens escartez; et est certain qu'il y eut là de l'estonnement beaucoup à ce commencement. Après leurs chefs pourveurent au renforcement de la garde de ce passage : toutesfois, un grand quart d'heure après, M. l'Admiral au mesme temps fit donner à un autre passage, qui fut aussi bien defendu : mais qui les eust peu gaigner, il y a apparence que leur armée estoit prevenue; car, avant que mille hommes de renfort leur fussent arrivez, nous leur eussions mis en teste d'abordée quinze cens chevaux et six mille harquebusiers, qui les eussent bien esbranlez. Au bout de deux heures qu'ils se furent rengrossis, ils amenerent des pieces sur un haut; et, après plusieurs coups tirez de part et d'autre, le froid fit retirer chacun.

Des deux costez, tant la noblesse que le soldats murmuroient fort contre les chefs dequoy, sans aucun fruict, on les jettoit en proye de la froidure et des glaces; se plaignans aussi d'estre assailliz par la faim, et que si on ne les accommodoit en lieux asseurez et muniz, ils iroient eux-mesmes s'y placer, ne pouvans plus resister à tant d'extremitez. Il n'y eut en cecy contradiction aucune, car l'intention des chefs s'accordoit bien à leur desir. Les catholiques s'allerent loger delà la riviere de Loire, ès environs de Saumur; les huguenots retournerent à Monstreuil-Bellay et à Touars. Par ce dernier fait, je viens à considerer que souvent se rencontrent de belles occasions quand les armées logent escartées : ce qui doit disposer ceux qui les conduisent à une grande vigilance, de crainte d'experimenter une heure infortunée. Au moins devroient-ils travailler de pouvoir dire comme Alexandre : *J'ay dormy seurement, car Antipater a veillé pour moy.* Il y en a qui pensent que les lecteurs reçoivent peu d'instruction, quand on leur represente des choses qui n'ont pas esté achevées, qu'eux appellent œuvres imparfaites; mais je ne suis pas de leur advis; car, quand quelque fait est descrit à la verité, et avec ses circonstances, encor qu'il ne soit parvenu qu'à my-chemin, si peut-on tousjours en tirer du fruict. Tout ainsi que de ceux qui ne parviennent que jusques au tiers ou au quart du cours commun de la vie, on ne laisse pas d'en tirer de bons exemples; car la vertu, en toutes les parties de l'aage, ou d'une action se fait aucunement paroistre. Et c'est ce qui me fera encores mettre icy une audacieuse entreprise, laquelle, n'ayant eu aucun effect, est digne pourtant d'estre sceue.

Le comte de Brissac (1) la mania et voulut l'attenter pendant le sejour que firent les deux armées. Il estoit hardy et avisé au possible pour son aage; mais le desir de gloire, qui estoit excessif en luy, le ravissoit à choses hautes et difficiles. Messieurs l'Admiral et d'Andelot estoient logez dans la ville de Monstreuil-Bellay

(1) Fils du maréchal.

avec leurs cornettes, qui estoient grosses, en un petit fauxbourg tout proche, y avoient deux compagnies d'infanterie pour faire quelques simples gardes, tant devant leurs logis qu'aux portes. Les gentilshommes faisoient seulement des rondes toutes les heures à l'entour de la muraille, et sembloit que cela devoit suffire; car y ayant à l'advenue de Saumur six ou sept regimens d'infanterie dans un grand fauxbourg qui estoit outre la riviere, la ville demeuroit couverte de ceste part; de l'autre, il y avoit de grands marescages à une lieuë aux environs, qui ne se pouvoient passer qu'en certains endroits, et neuf ou dix cornettes de cavallerie, logées par les villages en deçà, qui batoient les chemins et de jour et de nuict, ce qui la rendoit asseurée; de sorte qu'il y avoit peu d'apparence qu'elle peust tomber en aucun danger. Or, comme en ces guerres civiles on a tousjours de bons advertissemens, parce que les ennemis couverts sont ordinairement cachez dans les entrailles des partis, ledict comte eut avis premierement de la petite garde qu'on faisoit à ladicte ville; secondement, qu'on y pourroit arriver sans donner dedans le fort des gardes de nostre cavalerie, en faisant deux lieues davantage que par le drojt chemin. Mais il ne se voulut arrester à cela; et, pour estre certifié de tout, il pria un capitaine françois et un italien d'aller de nuict reconoistre ce qui en estoit. L'un d'eux m'a asseuré qu'ils vindrent jusques au pied de la muraille, et, avec une longue picque et une corde ayant une agraffe de fer, ils y monterent, car elle estoit assez basse, puis furent jusques au logis de M. l'Admiral, environ les neuf heures du soir. Cela fait, s'en retournerent sans jamais estre descouverts. Luy, entendant ceste facilité, fut fort resjouy, et bastit son dessein là-dessus, qui estoit tel : il vouloit, avec mille harquebusiers choisis et bien dispos, et cinq cens chevaux, partir à telle heure que il peust arriver à Monstreuil-Bellay à trois heures après minuict; afin d'avoir deux heures de nuict, pour le moins, pour favoriser sa retraite s'il failloit son entreprise; mais, advenant qu'il l'executast, il devoit faire de grands feux ès tours du chasteau, pour advertir l'armée catholique qui estoit à Saumur, afin de marcher en toute diligence pour le secourir, s'asseurant qu'on ne le forceroit pas sans le battre d'artillerie, et n'y a doute qu'en six heures elle n'eust esté là. En ce faisant, il prenoit deux très-signalez chefs au milieu de leur seurté, et cent gentilshommes de nom. Davantage, il mettoit à vau de route ceste avant-garde qui estoit là logée, qui n'eust attendu la venue des catholiques de renfort, tant leur estonnement eust esté grand, et s'en fussent par avanture ensuivis d'autres inconveniens. Je pense, quant à moy qui estois là alors, et qui ay bien remarqué le dedans et le dehors, et comme les affaires alloient, que l'execution de cecy n'estoit pas impossible; mais, comme il est besoin que Dieu veille pour ceux qui dorment et pour la conservation des citez, aussi quand le comte alla pour parachever son entreprise, il lui survint un desastre inopiné qui renversa son dessein; car, estant party pour cest effect avec une douzaine d'eschelles, et ses gens bien deliberez estant jà à deux bonnes lieues de la ville, il rencontra par cas d'aventure deux cens chevaux huguenots qui alloient courir, lesquels, voyans ceste grosse cavalerie et infanterie aux champs, se retirerent soudain, donnans l'alarme, tant à la ville qu'aux autres quartiers des gens de cheval, et ainsi fut contraint le comte de se retirer. Depuis, M. l'Admiral fit jetter des gardes plus grosses de nuict aux passages, et rebattre les champs plus souvent, combien qu'il ne descouvrist rien de l'entreprise, ny moy-mesme n'en sceu rien qu'après la paix faite. Certes, je prise beaucoup ce haut exploit que ce jeune homme genereux entreprenoit, auquel il y avoit de l'honneur à l'oser seulement entreprendre. Cependant je ne trouve estrange que M. l'Admiral ne se douta jamais qu'une telle chose se peust faire, car il eust, par maniere de dire, fallu le prevoir par divination. Il est bon toutefois, quand on est près d'une grosse force et de capitaines determinez, de redoubler son soin, et penser que le desir d'honneur leur administre des ailes.

CHAPITRE XXIII.

De la mort de M. le prince de Condé à Bassac.

[1569] Les huguenots ayant beaucoup souffert ès jours precedens, trouverent le sejour fort doux dans le pays de Poictou, où ils s'estoient retirez, quand on vint rapporter que l'armée de monseigneur estoit aux champs, et s'acheminoit vers les costez d'Angoulesme. Il luy estoit venu deux mille reitres de renfort; et croy que son but estoit, pour achever bientost la guerre, de forcer ses ennemis à combattre, ou les contraindre de se renfermer dans les villes. En l'un il avoit l'avantage, et en l'autre il diminuoit leur reputation. Messieurs le prince de Condé et Admiral sur cest advis firent resserrer leurs gens, et delibererent de se tenir au long

de la riviere de Charente, pour voir leur contenance, sans rien hazarder, aussi pour favoriser leurs places, pour lesquelles fournir d'hommes ils affoiblirent leur armée. Il ne se fit rien de memorable jusques à ce que les catholiques arriverent à Chasteau-Neuf, qui est sur la riviere susdite, où d'abordée ils prindrent le chasteau, qui estoit ès mains d'un mauvais gardien. Et d'autant que le pont avoit esté rompu en deux endroits, M. l'Admiral voulut luy-mesme, pour mieux recognoistre leur mine et le passage, venir jusques-là avec sept ou huit cens chevaux et autant d'harquebusiers, la riviere entre deux toutesfois, où il s'attacha une escarmouche avec quelques gens qu'ils avoient fait passer, ou par barque, ou sur quelque planchage soudainement mis, laquelle ne dura pas beaucoup. Cependant il fut aisé de juger qu'ils vouloient s'efforcer de passer là.

M. l'Admiral, desirant de conserver sa reputation tant qu'il se pouvoit, et faire paroistre à ses ennemis qu'il ne vouloit leur quitter la terre que pied à pied, proposa de leur empescher le passage en corps pour le lendemain; et sur le lieu mesme ordonna que deux regimens d'infanterie logeroient à un quart de lieue du pont, et huit cens chevaux quelque peu derriere, dont le tiers seroit en garde assez près du passage, tant pour advertir que pour faire quelque legere contestation. Cela fait, il se retira à Bassac, distant d'une lieue, avec le reste de l'avant-garde; et M. le prince s'approcha à Jarnac, qui est une lieue plus outre. Mais ce qu'il commanda ne fut pas fait; car, tant la cavallerie que l'infanterie, ayant reconnu qu'aux lieux designez y avoit peu de maisons et nuls vivres ny fourrages, ayant oublié du tout la coustume de camper, et d'estre sans commodité au logis, alla prendre quartier ailleurs. Ainsi la pluspart de ceste troupe s'esloigna pour loger, et ne demeura sur le lieu que peu de gens, qui s'accommoderent à demy-lieue du passage. De cecy s'ensuit que la garde fut très-foible, laquelle ne peut s'approcher assez pour ouyr ny donner alarme d'heure en heure aux gardes ennemies, ainsi qu'il avoit esté advisé, pour faire croire que toute nostre avant-garde estoit là logée. Les catholiques, qui avoient resolu de se saisir de ce passage, quand bien tout nostre camp l'eust voulu empescher, firent, par la diligence de M. de Biron, non seulement refaire le vieux pont, mais aussi en dresserent un nouveau des barques qui se portent aux armées royales, et avant la minuit le tout fut parachevé : puis commencerent à passer sans grand bruit, cavallerie et infanterie. Ceux de la religion qui estoient en garde avec cinquante chevaux à un petit quart de lieue du passage, n'apperceurent quasi point qu'ils passoient, sinon sur l'aube du jour, et incontinent en advertirent M. l'Admiral; lequel ayant sceu comme la pluspart de ses gens avoient logé fort escartez, mesme du costé que venoient les ennemis, leur manda qu'ils passoient, et qu'ils s'acheminassent diligemment vers luy, afin de se retirer tous ensemble, et qu'il feroit alte cependant à Bassac. Il commanda aussi à l'heure mesme que tout le bagage et l'infanterie se retirast, ce qui fut fait. Et si lors, voire une heure après, toutes ses troupes eussent esté assemblées, très-facilement il se fust retiré, mesme au petit pas; mais ceste longueur de temps qui se passa [qui ne fut moins de trois heures] à les attendre, fut la principale occasion de nostre desastre. Il ne vouloit laisser perdre telles troupes, où il y avoit huit ou neuf cornettes de cavallerie, et quelques enseignes de gens de pied, dont les chefs estoient le comte de Montgommery, M. d'Acier et le colonel Puviant.

Enfin, quand ils furent rejoints à luy [sauf M. d'Acier, qui prit la route d'Angoulesme], les ennemis, qui estoyent tousjours passez à la file, estoient si engrossis, si prochains de nous, et l'escarmouche si chaudement attachée, qu'on connut bien qu'il convenoit combattre : c'est ce qui fit retourner M. le prince de Condé, qui jà estoit à demy-grosse lieue de là se retirant; car, ayant entendu qu'on seroit contraint de mener les mains, luy, qui avoit un cœur de lion, voulut estre de la partie. Quand donc nous commençasmes à abandonner un petit ruisseau pour nous retirer [qu'on ne pouvoit passer qu'en deux ou trois lieux], alors les catholiques firent avancer la fleur de leur cavallerie conduite par messieurs de Guise, de Martigues et le comte de Brissac, et renverserent quatre cornettes huguenottes qui faisoient la retraite, où je fus pris prisonnier; puis donnerent à M. d'Andelot dans un village, qui les soustint assez bien. Eux, l'ayans outrepassé, apperceurent deux gros bataillons de cavallerie, où M. le prince et M. l'Admiral estoient, lesquels, se voyans engagez, se preparerent pour aller à la charge. M. l'Admiral fit la premiere, et M. le prince la seconde, qui fut encore plus rude que l'autre, et du commencement fit tourner les espaules à ce qui se presenta devant luy; et certes il fut là bien combattu de part et d'autre. Mais d'autant que toute l'armée catholique s'avançoit tousjours, les huguenots furent contrains de prendre la fuite, ayans perdu sur le champ environ cent gentils-hommes, et principalement la personne de M. le prince, lequel, estant porté par terre, ne peut

estre secouru des siens, et s'estant rendu à M. d'Argences, survint un gentil-homme gascon, nommé Montesquiou, qui luy donna une pistoletade dans la teste, dont il mourut. Sa mort apporta un merveilleux regret à ceux de la religion, et beaucoup de resjouissance à plusieurs de ses contraires, lesquels estimoient de voir bientost dissiper le corps duquel ils avoient tranché un si digne chef. Si est-ce que parmy le blasme qu'aucuns d'eux lui donnoient, autres ne laissoient de louer sa valeur.

Aussi luy peut-on donner ceste louange, qu'en hardiesse aucun de son siecle ne l'a surmonté, ny en courtoisie. Il parloit fort disertement, plus de nature que d'art, estoit liberal et très-affable à toutes personnes, et avec cela excellent chef de guerre, neantmoins amateur de paix. Il se portoit encores mieux en adversité qu'en prosperité. Mais ce qui le rendoit plus recommandable, c'estoit sa fermeté en la religion. Il vaut mieux que je me taise, de peur d'en dire trop peu, ayant aussi bien voulu dire quelque chose, craignant d'estre estimé ingrat à la memoire d'un si magnanime prince. Tant de dignes personnages catholiques et huguenots, que nos tempestes civiles ont emportez, doivent, estre regrettez; car ils honoroient nostre France, et eussent aidé à l'accroistre, si la discorde n'eust excité la valeur des uns pour destruire la valeur des autres. Après ce coup, l'estonnement fut grand au possible en l'armée huguenotte, et bien luy servit le pays enveloppé d'eaux, où elle se retira; car cela retint les catholiques, et luy donna temps de se reordonner. Ils imaginerent, ayant acquis une telle victoire, que nos villes s'estonneroient, qui n'estoient pas gueres fortes; mais M. l'Admiral avoit jetté dedans la pluspart de son infanterie, pour rompre ceste premiere impetuosité; de façon que quand ils s'avancerent pour attaquer Coignac, ils conurent bien *que tels chats ne se prenoient pas* [comme l'on dit] *sans mitaines*; car il y avoit dedans quatre regimens d'infanterie; et comme ils eurent envoyé trois ou quatre cens harquebusiers du costé du parc pour reconoistre cest endroit, ceux de dedans en firent sortir mille ou douze cens, qui les rechasserent si viste qu'ils n'y retournerent plus; car aussi il n'y avoit en leur armée que quatre canons et quatre coulevrines. Monseigneur, se contentant de sa victoire, et voyant qu'il ne pouvoit gueres exploiter, se retira pour rafraischir ses gens, ayant triomphé en sa plus tendre jeunesse de très-excellent chef: aussi fut-il bien conseillé et assisté d'autres dignes capitaines qui l'accompagnerent. De ce fait icy on peut recueillir que, quand il est question d'une chose importante et hazardeuse, on ne la doit point entreprendre à demy; car, ou il la faut laisser, ou s'y employer avec tout son sens et avec toute sa force. En après, il faut noter que quand les armées logent escartées, elles tombent en des inconveniens que la suffisance des meilleurs chefs ne peut detourner.

CHAPITRE XXIV.

Du memorable passage du duc de Deux-Ponts, depuis les bords du Rhin jusques en Aquitaine.

Plusieurs qui verront icy escrit, comme pour merveille, qu'une armée estrangere ennemie ait penetré bien avant dans le royaume de France, ne le trouveront peut estre si estrange, pource que, se mettant devant les yeux autres exemples semblables, et mesmement celuy de l'empereur Charles, quand il vint assaillir Sainct Disier, ils penseront que telles expeditions ne sont pas si extraordinaires qu'on les voudroit faire croire. Toutesfois, s'ils veulent bien considerer la longueur du chemin que celle-cy fit, et les grands et continuels empeschemens qu'elle eut, je me doute bien qu'ils changeront d'opinion; je confesseray pourtant que les guerres civiles ont beaucoup facilité l'entrée aux nations voisines, qui n'eussent osé l'entreprendre sans l'appuy d'une des deux parties. Mais quand la faveur se trouve petite d'un costé, et la resistance grande de l'autre, alors admire-t-on davantage les actes de ceux qui se sont ainsi avanturez. Je respondray en un mot sur ce qui a esté allegué de l'empereur Charles, et diray de sa personne que c'estoit le plus grand capitaine de la chrestienté: en après, que son camp estoit de cinquante mille hommes; finalement, qu'au temps qu'il assailloit, le roy d'Angleterre avoit jà pris Boulogne (1), ce qui contraignit le roy François à luy laisser le passage plus libre, pource qu'il ne vouloit rien hazarder temerairement. Autre chose est-ce du fait du duc de Deux-Ponts; car, encores que ce fust un genereux prince, si n'atteignoit-il point à la suffisance militaire de l'autre; et ce luy fut une grande ayde et soulagement d'avoir avec luy le prince d'Orange, le comte Ludovic, et le comte Wolrad de Mansfeld, et, outre cela, de très-braves capitaines françois, avec deux mille hommes, tant à pied qu'à cheval, de la mesme nation, qui se joignirent à

(1) Erreur : Boulogne étoit déjà pris quand Charles-Quint s'empara de Saint-Dizier.

lui. Le nombre de ses Allemans estoit de cinq mille lansquenets et de six mille reitres. Et avec ceste petite armée se mit-il en chemin, en intention d'aller joindre celle des princes.

Le Roy ayant entendu comme il se preparoit pour aller à leur secours, ordonna incontinent une petite armée pour luy faire teste, conduite par M. d'Aumale; et, doutant de sa foiblesse, y en fit encores joindre une autre, à qui commandoit M. de Nemours. Ces deux corps assemblez estoient superieurs de beaucoup en infanterie au duc de Deux-Ponts, et en cavallerie inferieurs. Ils aviserent de n'attendre pas qu'il entrast dans le royaume pour le molester, ains s'avancerent jusques aux confins de l'Allemagne, et vers Saverne deffirent le regiment d'un nommé La Coche, composé de pieces ramassées, qui se vouloient joindre à luy. Si est-ce qu'il ne laissa d'entrer en France par la Bourgongne, là où ils le vindrent accoster : et jusques à ce qu'il fust parvenu sur le fleuve de Loire, où il n'y a pas guères moins de quatre-vingts lieues, jamais ne l'abandonnerent, estans ordinairement à ses flancs ou à sa queue; et plusieurs fois les deux armées s'entrevirent et s'attaquerent par grosses escarmouches. J'ay souvent ouy dire à M. le prince d'Orange qu'il s'esbahissoit comme, en un si long et difficile chemin, les catholiques n'avoient sceu choisir une occasion favorable pour eux, et que quelquesfois on leur en avoit offert de belles, à cause de l'embarrassement du grand bagage. Je ne veux obmettre aussi qu'outre les belles forces de l'armée du Roy, elle avoit d'autres avantages qui ne sont pas petits, comme la faveur des villes, du pays et des rivieres; et encore un autre poinct qui est à noter, c'est qu'elle sçavoit le dessein de son ennemy, qui consistoit à avancer chemin, et à gaigner par force, ou par surprise, un passage sur Loire. Et combien que les ducs de Nemours et d'Aumale fussent de très-braves chefs de guerre, si est-ce que, nonobstant leurs ruses et efforts, ceste armée parvint jusques audit fleuve. Aucuns catholiques disoient que le discord qui survint entr'eux leur fit faillir de belles entreprises, qu'ils eussent peu executer s'ils fussent demeurez en bonne union. Je ne sçay ce qui en est; mais si leur dire est veritable, il ne se faut esbahir s'ils ne battirent point, plustost dequoy ils ne furent battus; toutefois j'ay appris que leurs ennemis eurent peu de conoissance de leurs piques. Ceste grande barriere de Loire devoit estre encore une seconde et très-grande difficulté, pour arrester tout court ceste armée allemande, d'autant qu'elle ne se guéoit point si bas, et que toutes les villes situées dessus luy estoient ennemis; mais le passage d'icelle luy estoit si necessaire, que cela redoubla la diligence, la temerité et les inventions des huguenots françois, si bien qu'ils allerent attaquer la ville de La Charité, où il y a un beau pont, et, la trouvant assez mal pourvue d'hommes, la presserent tellement, et l'estonnerent par tant de mines et menaces, qu'avant qu'on luy eust envoyé du secours ils l'eurent emportée : ce qui leur fut une joye incomparable; car sans cela ils estoient en très-mauvais termes, et eussent esté contraincts d'aller chercher la source de la riviere, qui estoit un allongement de plus de soixante lieues, et, qui pis est, prenant ce chemin-là, ils s'embarrassoient en un pays montagneux et boscageux, où la cavallerie eust peu profité.

J'ay ouy quelquefois M. l'Admiral discourir de ce fait icy entre ses plus privez; mais il estimoit ce passage des estrangers comme impossible : « Car, disoit-il, nous ne les pouvons aider, à cause que l'armée de monseigneur nous est au devant; et quant à eux, qui en ont une autre sur les bras, et un si difficile fleuve en chemin à passer, il est à craindre qu'ils ne desmesleront ceste fusée sans honte et dommage. Et quand mesme ils l'auroient passé, tousjours les deux armées, jointes ensemble, les auront plustost defaits que nous ne serons à vingt lieues d'eux pour les secourir. » Mais quand il entendit le succez de La Charité, et qu'eux estoient deliberez de tenter tous perils pour se joindre, il reprit esperance, et dit : « Voilà un bon presage, rendons-le accomply par diligence et resolution. » Et c'est ce qui fit acheminer messieurs les princes de Navarre et de Condé le fils (1), qui avoient esté approuvez et receus chefs de ceux de la religion, vers les marches du Limosin, pour s'approcher de l'armée de monseigneur et la tenir en cervelle. Et pour n'en mentir point, chacun jour on estoit comme en fievre, attendant l'heure qu'on vint rapporter que deux si grosses puissances auroient accablé nos reitres; mais il en advint autrement, car ils sceurent prendre l'occasion si à propos et avec telle promptitude qu'ils

(1) Jeanne d'Albret, reine de Navarre, montra beaucoup de caractère et de fermeté. « Elle vint, dit Mathieu, » trouver les restes miserables de l'armée, offrir sa vie, » ses moyens, ses enfans à la defense de la cause; et, » pour en reparer les ruines, elle y mit tout son bien, » alliena ses terres, engagea ses bagues, son grand collier d'emeraudes, son grand rubis de balays, deux riches pieces du cabinet du roy de Navarre, et exborta » tout le pays de preferer seureté et liberté de conscience » aux assurances des bonneurs, des grandeurs et de la » vie mesme. » (*Hist. de France*, règne de Charles IX. liv. VI.)

les outrepasserent, estans guidez par les troupes françoises, où M. de Mouy se porta valeureusement, et tirerent vers le lieu où M. l'Admiral leur avoit mandé qu'il se viendroit rendre avec dix mille harquebusiers, et deux mille cinq cens chevaux. En ceste maniere se fit la conjonction des deux armées, avec abondance d'allegresse. Je ne veux point taxer les braves chefs et capitaines qui estoient en l'armée catholique, pour les avoir laissé passer, car je ne sçay les causes qui les en divertirent. Je ne louëray point aussi desmesurément ceux qui passerent, ains j'estimeray que ce fut un heur singulier pour eux, qui se monstre quelquefois ès actions militaires. Ce qui doit apprendre aux capitaines qui font la guerre, de ne perdre pas l'espoir, encores qu'ils se trouvent en des difficultez grandes, car il ne faut qu'un accident favorable pour le desmesler, lequel suit ceux qui s'evertuent, et fuit ceux qui s'apparessent. Les deux armées qui estoient alors très-puissantes, car en celle du Roy y avoit plus de trente mille hommes, et en celle des princes bien vingt et cinq mille, furent contraintes de s'esloigner pour trouver commodité de vivres, pource que le pays de Limosin est infertile : mais elles se rapprocherent vers Sainct Yriez la Perche.

M. l'Admiral voyant que la sterilité du pays contraignoit de loger escarté, et que, pour estre montueux et plein de bois, les places d'armées estoient souvent fort incommodes, delibera de prevenir plustost que d'estre prevenu. Par quoy il conseilla les princes d'aller surprendre l'armée catholique, qui estoit non trop loin de là, en un lieu appelé La Rocheabeille. Ils partirent avant le point du jour, en determination de donner la bataille, et arriverent si à propos, qu'ils furent à un quart de lieuë de la teste du camp ennemy, devant qu'on print l'alarme d'eux. Ils estoient logez toutesfois fortement, et estant M. de Strosse accouru au bruit avec cinq cens harquebusiers, pour en renfoncer trois cens des siens qui estoient en garde à la principale avenue, il trouva desjà l'escarmouche vivement attachée. On peut dire qu'il se porta valeureusement; car il soustint quatre mille harquebusiers huguenots l'espace d'une heure : lequel temps servit beaucoup à l'armée catholique pour se mettre en bon ordre. M. l'Admiral, s'estonnant de quoy on ne pouvoit forcer le pas, envoya le capitaine Brueil jusques-là, qui estoit très-avisé. Il conut incontinent que notre harquebuserie vouloit emporter l'autre par furie et multitude, sans user d'aucun art. Pour abbreger l'affaire, il parla aux capitaines, et ayant disposé des troupes pour attaquer par flanc, et fait esbranler quatre cornettes de chevaux pour donner estonnement, il fit commencer une vive charge, en laquelle les nostres ayant rompu quelques palissades qui couvroient les ennemis, ils les desordonnerent en telle sorte, que peu après ils se mirent à vau de route, laissans plusieurs de leurs morts avecques vingt et deux officiers et leur colonel prisonniers, lequel fit ce jour-là un bon service à monseigneur; car sans sa resistance les huguenots fussent parvenus à l'artillerie sans empeschement. Mais comme toute la journée il plut, et que l'armée catholique s'estoit placée avantageusement, ils ne peurent plus faire grand effet, et se retirerent s'estans monstrez trop rigoureux à l'execution qu'ils firent, où ils ne prindrent à mercy que très-peu de prisonniers. Les catholiques en furent beaucoup irritez, et s'en revancherent en temps et lieu. C'est chose louable de bien combattre, mais on merite aussi louange d'estre humain et courtois envers ceux à qui la premiere fureur des armes a pardonné, et ès mains desquels on peut quelquefois tomber, lorsqu'il n'y a point de cause de faire au contraire. Quant aux escarmouches, il me semble que l'art et l'astuce y est autant necessaire que l'impetuosité, ce que l'experience confirme assez souvent; car si le pays est un peu couvert, on se peut prevaloir de beaucoup d'avantages, ce que les Espagnols et Italiens sçavent bien pratiquer, estans nations ingenieuses; mais tousjours il profite beaucoup d'ordonner ses gens par petites troupes, assaillir par flanc à l'impourveuë, bien placer la troupe qui soustient, et enfin venir determinement à coups d'espée.

CHAPITRE XXV.

Du siege de Poictiers.

Beaucoup d'entreprises se tendent à la guerre, qu'on n'avoit nullement premeditées, et d'autres aussi, qu'on avoit de longue main projectées, se delaissent; ce qui avient par les changemens que le temps apporte. Et tout ainsi que c'est signe de vaillance de bien executer, aussi est-ce signe de prudence de bien deliberer : lesquelles deux parties sont necessaires aux chefs de guerre. Il n'y en a pourtant nuls si parfaits en cest art, qui quelquefois ne se desvoyent et ne bronchent, mesmement ès guerres civiles; ce qui excusera davantage l'erreur que l'on dit que les huguenots firent d'assaillir Poictiers. Les choses passerent en telle sorte : Après le depart de La Rocheabeille, les deux armées n'avoient

pas moins de besoin et d'envie l'une que l'autre de s'aller rafraischir en un bon pays plus gras que le Limosin ; à laquelle disposition universelle les chefs furent contraints d'obtemperer ; *car aux guerres civiles quelquefois la charrue meine les bœufs* ; ce qui causa qu'elles se reculerent, tirans vers les quartiers moins mangez. Messieurs les princes et Admiral, ayant veu que le comte de Lude estoit venu pendant leur absence, assaillirent Nyort, qui avoit esté secourue par la diligence du sieur de Theligny qui y mena des forces, et se faschans qu'on leur vint molester la province d'où ils tiroient toutes leurs commoditez, qui estoient autant que *tarir leur vache à laict*, delibererent de la nettoyer, et de prendre Sainct-Maixant, Lusignan et Mirebeau, qu'ils esperoient emporter en peu de jours [sans faire aucune mention de Poictiers], afin que ladicte province leur peust rendre soixante mille livres tous les mois, les garnisons payées, sans les profits de la mer, qui montoient aussi beaucoup ; et c'estoit pour contenter les estrangers, qui crioient incessamment à l'argent. Cela executé, leur but estoit d'aller investir la ville de Saumur, qui est sur la riviere de Loire, laquelle ne vaut rien, et la faire accommoder, pour avoir tousjours là un asseuré passage, puis porter la guerre le reste de l'esté et l'automne vers la ville de Paris, qu'ils pensoient n'estre jamais inclinée à la paix qu'elle ne sentist le fleau à ses portes. Estans doncques de retour dans leur pays, il leur sembloit que Lusignan, qui n'estoit qu'un chasteau, feroit moins de resistance que Sainct-Maixant, où il y avoit un vieil regiment commandé par Onoux : et puis le desir d'avoir six canons que le comte de Lude avoit laissé audit chasteau, les convia encore davantage de l'attaquer : ce qu'ayant fait, en peu de jours ils l'emporterent. La ville de Poictiers cependant, oyant tonner l'artillerie si près d'elle, se munissoit de gens. Mesme messieurs de Guise et du Maine (1) s'y vindrent jetter avec cinq ou six cens chevaux, plus [ce disoit-on] pour travailler l'armée huguenote que pour penser y devoir estre assiegez.

En ce mesme temps avint que la ville de Chastelleraud fut surprinse par ceux de la religion : ce qui leur haussa le cœur, et fut en partie cause de faire incliner beaucoup de gens à l'assiegement de Poictiers, pource qu'elle couvroit du plus dangereux costé ceux qui l'eussent assiegée. On s'assembla par deux fois pour en resoudre, et il y en eut quelques-uns qui ne trouvoient pas bon qu'on l'attaquast, mesmes M. l'Admiral, ains qu'on suivist son premier dessein, remonstrans qu'elle estoit trop fournie d'hommes de qualité, et qu'ordinairement ces grandes citez sont les sepultures des armées, et qu'il falloit retourner à Sainct-Maixant, que l'on auroit forcé dans huit jours. Mais les principaux seigneurs et gentilshommes de Poictou insisterent fort et ferme, tant ès conseils qu'ailleurs, qu'on ne perdist une si belle occasion, et que la ville ne valloit du tout rien ; que plus de gens y auroit dedans, que ce seroit plus de proye ; qu'on ne manqueroit d'artillerie, et que la prenant c'estoit acquerir entierement toute ceste riche province, et priver de retraite la noblesse catholique, qui, par courses continuelles, troubloit ce que nous possedions. A ceste opinion condescendirent les principaux du conseil, qui, peut estre, n'avoient pas assez consideré que chacun n'est pas seulement affectionné, ains passionné à rendre libre son pays. Et fut adjousté aussi que ce seroit une belle prise de M. de Guise et son frere, qui estoient deux grands princes, et les plus prompts à nous venir picquer. Somme, qu'en ceste deliberation les fruicts qui provenoient d'une telle conqueste furent très-bien representez ; mais des inconveniens où nous tombions en y faillant, il en fut fait peu de mention, comme aussi on touche legerement ceste corde quand on ne veut pas estre diverty d'un dessein. Après, on envoya en diligence à La Rochelle pour avoir balles et poudres ; et partit-on pour serrer Poictiers. Ce siege est amplement descrit par les historiens, ce qui me gardera d'en faire un nouveau recit ; seulement ay-je voulu noter quelques particularitez qui ne seront paraventure superflues. La premiere gist en la situation, où l'on void une chose qui desaccommode merveilleusement la ville, et l'autre qui l'accommode. Ce qui apporte l'incommodité, sont les montagnes qui l'environnent en plusieurs endroits, et sont si prochaines, qu'on ne sçauroit quasi où se mettre à couvert qu'on ne soit veu et offensé et par teste et par courtine, non seulement de l'artillerie, mais aussi des harquebusades ; car en tels lieux il n'y a pas plus de quatre cens pas de distance. Ce qui apporte commodité, sont autres montagnes qui sont par dedans, qui servent de grandes plates-formes, et les rivieres qui environnent les murailles : de maniere que l'on a toujours ce grand fossé à passer, qui est un embarrassement très-facheux ; et sans cela j'aimerois mieux estre avec quatre mille hommes dehors pour assaillir, qu'avec quatre mille dedans pour defendre. Somme, c'est une très mechante place, et digne d'honorer un defendeur. Ce qui ruina les huguenots,

(1) De Mayenne.

fut leur petit attirail d'artillerie, de munitions et de pionniers; car quand ils avoient attaché par un lieu, ils ne pouvoient poursuivre vivement la batterie ni les autres ouvrages, et donnans temps aux catholiques de deux ou trois jours, ils avoient preparé de très-bons remedes, et puis après il falloit recommencer autre part batteries nouvelles où le mesme advenoit. Il me semble qu'il appartient au prince de Parme d'attaquer les places, et aux huguenots de les defendre; car ils s'en acquittent quelquefois très-valeureusement. Je ne sçay si je seray creu en disant une maniere d'assaillir et defendre, qui avoit esté proposée par les assiegeans et assiegez, quand on battit du costé du Pré-l'Abesse. Les huguenots avoient gagné la bresche de la muraille, et les catholiques avoient un retranchement très-petit à trois cens pas de là, et derriere eux un grand espace vuide, de mille pas de long et cinq cens pas de large, le tout estant commandé de la montagne. Nos chefs vouloient, ayant fait quitter ceste tranchée ausdicts catholiques par quatre cens gentilshommes et huit cens harquebusiers, qui eussent aisement forcé la garde ordinaire, faire marcher après deux cens chevaux conduits par M. de Mouy, pour se rendre maistres de ceste campagnette, par laquelle il falloit passer avant qu'arriver aux maisons; puis le gros eut suivy, que M. de Briquemaut, nostre mareschal de camp, menoit. Ce conseil fut pris pour un advis que ils eurent que M. de Guise avoit ordonné deux cens lances pour s'y placer et combattre; et dejà aux alarmes precedentes avoit-on veu quelques lanciers s'y venir presenter. Mais ceste camisade ne s'executa, à cause que le jour nous surprit, et fusmes descouverts. Et en quelque façon que l'affaire eust succedé, n'eust-ce pas esté une merveille de voir un assaut de la cavalerie combattre de part et d'autre; entremeslée parmi les gens de pied! Il arriva aussi là une chose au contraire de ce qui avient ordinairement aux villes non forcées: c'est que ceux de dedans perdirent plus de gens que ceux de dehors. Toutefois ce qui se perdit fut avec grande louange, d'autant que tout à descouvert on voyoit les hommes se presenter asseurez aux traits des canonnades et arquebusades.

Enfin, l'armée de monseigneur fit beaucoup d'honneur aux huguenots quand elle vint assaillir Chastelleraud; car ce leur fut une legitime occasion de lever le siege, qu'aussi bien eussent-ils levé, pource qu'ils ne sçavoient plus de quel bois faire fleches; et croy que ceux de dedans n'estoient pas moins empeschez. Sur l'assiegement de ceste ville, je diray que les meilleurs chefs se laissent aisement aller à hauts desseins, d'autant qu'ayans le cœur grand, ils regardent aux objets de mesme nature; toutesfois le plus seur est de croire le proverbe qui dit: *Qui trop embrasse mal estraint.* M. de Guise et son frere acquirent grand renom d'avoir gardé une si mauvaise place, estans encores si jeunes comme ils estoient; et aucuns ne prisoient moins cest acte que celui de Metz. Autres aussi imputoient à M. l'Admiral de s'estre là arresté pour attraper ces deux princes, qu'on presumoit qui lui estoient ennemis particuliers; mais il m'a dit plusieurs fois que si la ville se fust prise, que tant s'en faut qu'il eust permis qu'on leur eust fait desplaisir, qu'au contraire il les eust fait traiter honorablement selon leur dignité, ainsi qu'il avoit fait leur oncle, M. le marquis d'Elbeuf, lors qu'il tomba entre ses mains, à la prise du chasteau de Caen. Il me souvient qu'à la capitulation, il m'envoya dans ledict chasteau pour l'asseurer, d'autant que je le conoissois, qu'on ne luy feroit aucun desplaisir: ce qui fut observé. Monseigneur, voyant nostre armée pleine de despit se lever pour s'en aller vers luy, se retira après avoir tenté en vain un assaut à Chastelleraud, où les Italiens du Pape, qui ne firent pas mal leur devoir, furent receus selon l'affection que les huguenots portent à leur maistre. Nous le suyvismes, pensans le contraindre à venir aux mains, mais il bailla tousjours une riviere en teste pour appaiser nostre colere. Quand un acte qui tend à diversion se faut en l'accessoire et s'execute au principal, on ne se doit plaindre, car le grand fruict de l'un recompense assez le petit dommage de l'autre. On doit aussi noter qu'il faut repenser trois et quatre fois devant qu'entreprendre le siege d'une grande ville.

CHAPITRE XXVI.

De la bataille de Moncontour.

Aucuns ont voulu dire que ceste bataille fut une consequence du siege de Poictiers, d'autant que l'armée de ceux de la religion s'affoiblit fort devant: ce qui avint, plus par maladies et retraite des gentilshommes et soldats que par morts violentes. De vray, cecy fut une des premieres causes de nostre malheur, mais il y en eut bien d'autres: comme nostre retardement et sejour au bourg de La Faye la Vineuse, pendant que l'armée de monseigneur se renforçoit à Chinon. Nous y fusmes contrains, parce que tous les che-

vaux de l'artillerie qu'avions furent envoyez pour ramener à Lusignan partie de celle qui avoit servy à battre Poictiers, qui estoit demourée en un chasteau, et retournerent si à poinct, que s'ils eussent encore demouré un jour, nous eussions esté contrains d'abandonner la nostre, d'autant que l'armée de monseigneur s'approcha à Loudun, qui n'estoit qu'à trois lieues de nous. Et pource que nous estions en lieu mangé et de mauvaise assiette, M. l'Admiral advisa de s'aller loger à Moncontour, où le logis estoit avantageux, et la commodité de vivre bonne : et je croy que, tant luy que beaucoup d'autres, furent deceus, en ce que nul ne cuidoit que ceux ausquels on avoit fait faire une longue retraite, et de nuit, de devant Chastelleraud, fussent si-tost prests à nous chercher. Ainsi donc par un vendredy il deslogea, faisant aller son bagage par un costé; et luy marcha avec l'armée par l'autre.

Or, auprès d'un village nommé Sainct Clair, sans qu'on sceut que peu de nouvelles les uns des autres, la teste de l'armée catholique ou estoit M. de Biron vint rencontrer quasi par flanc la nostre qui marchoit. Luy, voyant l'occasion, fit une charge avec mille lances à M. de Mouy, qui faisoit la retraite avec trois cens chevaux et deux cens harquebusiers à pied, et le renversa, le mettant à vau de route, et là perdismes la pluspart de ceste harquebuserie, et environ quarante ou cinquante chevaux. Cela venant tout à coup et soudain, avec le son de quatre canonnades qui furent tirées, il s'en engendra un tel estonnement parmy les nostres, que, sans dire qui a gaigné ne perdu, chacun se retiroit demi d'effroi, à ce seul bruit qui s'entendit derriere. J'affirmeray une chose [non que je le die à nostre vitupere, ains pour monstrer qu'estre prevenu cause de grands desordres, et que les accidens de la guerre sont estranges], c'est que sans un passage, qui de bonheur se trouva, qui retint les catholiques, où ne pouvoient passer plus de vingt chevaux de front, toute nostre armée estoit comme en route par ceste premiere rencontre. M. l'Admiral voyant cecy se monstra aux siens et rallia les troupes; de sorte qu'à ce passage se firent deux ou trois grosses charges et recharges de quinze cens ou deux mille chevaux à la fois, et celuy qui passoit estoit bien vistement rechassé par l'autre : et là le comte Ludovic et le comte Worad (1) de Mansfeld se porterent bien. Les deux armées se mirent en bataille, l'une deçà, l'autre delà, à une bonne portée de mousquet seulement, où la nostre estoit aucunement à couvert; et n'en ay jamais veu estre si près, et s'y arrester sans combattre en gros. De passer le passage, personne ne l'osoit plus entreprendre pour le peril qu'il y avoit, d'autant que plusieurs esquadrons eussent accablé celuy qui s'y fust avanturé. Mais comme les catholiques avoient leur artillerie là, et la nostre estoit desjà à Moncontour, ils s'en aiderent, et nous tuerent plus de cent hommes dans nos esquadrons, qui ne laisserent pourtant de faire bonne contenance; et sans la nuit qui survint nous eussions plus souffert, et à sa faveur chacun se retira. Celle de Sainct Denis, et ceste-cy, nous vindrent bien à point. Le lendemain au matin monseigneur voulut faire reconoistre le logis de Moncontour, et taster les huguenots; mais il les trouva aux fauxbourgs très-bien fortifiés, n'y ayant autre advenue que celle-là, et s'attacha une escarmouche à pied et à cheval.

Il avint que deux gentilshommes, du costé des catholiques, estans escartés, vindrent à parler à aucuns de la religion, y ayant quelques fossez entre deux. « Messieurs, leur dirent-ils, nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ny vostre party. Advertissez M. l'Admiral qu'il se donne bien garde de combattre, car nostre armée est merveilleusement puissante pour les renforts qui y sont survenus, et est avecques cela bien deliberée; mais qu'il temporise un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit à monseigneur qu'elle ne demourera davantage, et qu'il les employe dans ce temps-là, et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est perilleux de heurter contre la fureur françoise, laquelle pourtant s'escoulera soudain : et s'ils n'ont promptement victoire, ils seront contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, et la vous donneront avantageuse. Dites luy que nous savons cecy de bon lieu, et desirions grandement l'en advertir. » Après ils se retirerent. Les autres allerent incontinent vers M. l'Admiral luy en faire le rapport, ce qu'il gousta. Ils le conterent aussi à d'autres des principaux, et aucuns y en eut qui ne rejetterent cela, et desiroient qu'on y obtemperast; mais la pluspart estimerent que c'estoit un artifice pour estonner, et dirent, encore que cest advis eust apparence d'estre bon, que pourtant il venoit de personnes suspectes qui avoient accoustumé d'user de fraudes et de tromperies, et qu'il n'en falloit faire estat. Voilà une autre cause de nostre meschef, d'avoir trop negligé ce qui devoit estre bien noté.

On s'assembla pour sçavoir ce qu'il convenoit faire; et aucuns proposerent d'aller gaigner Er-

(1) Wolrad.

vaux, et mettre la riviere qui y passe entre les ennemis et nous, et partir dès les neuf heures du soir, et cheminer toute la nuit pour y parvenir seurement, d'autant qu'estions proches d'eux. Autres y eut qui repliquerent que ces retraites nocturnes impriment peur à ceux qui les font, et amoindrissent la reputation, donnant audace aux ennemis, et qu'il falloit partir seulement à l'aube du jour, et cest avis fust suivy. M. l'Admiral estoit alors en grand'peine, craignant que les reitres ne se mutinassent par faute de payement, et que trois ou quatre regimens des siens, des pays esloignez, ne l'abandonnassent, qui jà avoient demandé congé. Il sçavoit aussi que plusieurs gentilshommes des pays que possedions s'estoient retirez en leurs maisons; et, pour contenir l'armée en devoir et la renforcer, il avoit supplié messieurs les princes, qui estoient à Partenay, d'y venir : ce qu'ils firent, et amenerent quant et eux environ cent cinquante bons chevaux. Le jour suivant, nous fusmes à cheval au poinct du jour pour aller droit à Ervaux, ayant tous chemises blanches pour nous mieux reconoistre s'il falloit combattre. Alors nos lansquenets dirent qu'ils ne vouloient marcher si on ne leur bailloit argent. Un quart-d'heure après, cinq cornettes de reitres en dirent autant, et avant que le tumulte fust appaisé, il se passa plus d'une heure et demie, dont s'ensuivit que nous ne peusmes gaigner un lieu avantageux qui avoit esté reconu pèrs dudit Ervaux, où nous eussions vendu plus cher nostre peau. Et ceste-cy ne fut pas des moindres causes qui aiderent à nous perdre. Or, après avoir fait un quart de lieue, nous apperceusmes l'armée ennemie qui venoit vers nous, et tout le loisir qu'on eut fut de se ranger en ordre, et se mettre en un petit fond à couvert des canonnades.

Voicy encore un grand inconvenient qui nous arrive : c'est que lorsque M. l'Admiral vid bransler l'avant-garde catholique droit à luy, qui estoit si puissante [car il y avoit dix-neuf cornettes de reitres en deux esquadrons], il manda au comte Ludovic, qui commandoit à nostre bataille, qu'il le renforçast de trois cornettes, ce qu'il fit; mais luy-mesme les amena, et au mesme temps se commença le combat, où il demeura obligé. De cecy s'ensuivit que ledit corps fut sans conducteur, ne sachant comme se gouverner, et estime-t-on que s'il y eut esté, qu'il eust bien fait un plus grand effort, veu qu'estant sans chef et sans ordre, il cuida bien esbranler celuy de monseigneur. Le combat dura un peu plus de demy-heure, et fut toute l'armée huguenotte mise à vau de route, s'estant messieurs les princes, encore jeunes, retirez quelque peu auparavant. Quasi toute nostre infanterie fut taillée en pieces, l'artillerie et les enseignes prises, et le comte Ludovic suivi environ une lieue, lequel fit une très-belle retraicte avec mille chevaux en un corps, et n'y estoit M. l'Admiral, pource qu'il y avoit esté blessé au commencement. Le meurtre fut grand, pource que les catholiques estoient fort animez pour les cruautez, disoient-ils, de La Rocheabeille, et principalement pour la mort de Saincte Colombe, et autres tuez en Bearn. Et à plusieurs de nos prisonniers on fit alors passer le pas pour en prendre satisfaction. Je cuiday aussi suivre le mesme chemin à la chaude, sans l'humanité de monseigneur, qui fut instrument de la benediction de Dieu pour la conservation de ma vie : ce qui m'a semblé que je ne devois celer.

Pour conclusion, on peut voir par ce grand exploit que l'armée royale, que nous fismes retirer si viste de devant Chastelleraud, et toute la nuict, ne laissa pas, trois semaines après, de nous vaincre, pource que nous faisions quasi difficulté de nous retirer de jour : et pour nous arrester à maintenir la reputation en apparence, nous la perdismes en effect, qui est un poinct à quoy les jeunes et les vieux soldats doivent quelquefois penser.

CHAPITRE XXVII.

Que le siege de Saint-Jean-d'Angely fut la ressource de ceux de la religion.

Comme l'assiegement de Poictiers fut le commencement du malheur des huguenots, aussi fut celui de Sainct-Jean l'arrest de la bonne fortune des catholiques. Et s'ils ne se fussent amusez là, et eussent poursuivy les reliques de l'armée rompue, elles eussent esté du tout aneanties, veu l'estonnement qui se mit parmy, et les difficultez qui se presenterent. Messieurs les princes et Admiral se retirerent avec ce qu'ils peurent recueillir outre la riviere de Charente, et donnerent cependant ordre à la haste pour conserver les villes de Poictou, qui estoient les premieres à la batterie. Mais d'abordée cinq furent abandonnées, à sçavoir : Parthenay, Niort, Fontenay, Sainct-Maxiant (1) et Chastelleraud; et la sixiesme ayant veu le canon se rendit, qui fut Lusignan. Cela enfla tellement d'esperance les victorieux, qu'ils pensoient despouiller en

(1) Saint-Maixent.

bref temps toutes ces provinces, sans y laisser que la ville capitale, qu'ils estimoient estre La Rochelle. Parquoy ils marcherent tousjours en avant, pensans que les autres villes, à l'exemple de celles-cy, viendroient à obeissance. Ils s'adresserent à Sainct-Jean-d'Angely, qui n'estoit gueres plus fort que Niort; et l'ayant sommée, elle ne se voulut rendre, pource que le seigneur de Pilles, qui y estoit entré avec partie de son regiment, desiroit de combattre.

J'ay entendu par quelques uns, qu'alors les principaux capitaines qui estoient avec monseigneur furent assemblez pour sçavoir ce qu'ils devoient faire. Aucuns disoient, puisque toute l'infanterie des princes avoit esté taillée en pieces, et qu'eux n'avoient plus que gens de cheval, et la pluspart reitres, qui estoient fort mal contens, et demy enragez d'avoir perdu leur bagage, que leur advis estoit de les poursuivre chaudement, et qu'il en adviendroit l'un de ces deux effects: on qu'on les defferoit, ou qu'on les contraindroit de capituler pour leur retraite en Allemagne, ce qu'on obtiendroit facilement en leur accordant deux mois de gages. Nous connoissons aussi, disoient-ils, l'Admiral, qui est un des plus rusez capitaines de la terre, et qui se sçait le mieux desmesler d'une adversité, si on luy donne le loisir. Il raccommodera les forces qu'il a, et y en adjoindra encores d'autres de la Gascogne et du Languedoc: tellement qu'au printemps nous le reverrons paroistre avec une nouvelle armée, avec laquelle il ravagera nos provinces, voire viendra molester et brûler jusques aux portes de Paris. Davantage, les princes de Navarre et de Condé estans au milieu de ceste troupe vaincue, leur presence peu à peu les ranimera, et resveilleront encore beaucoup de courages abattus en d'autres lieux, si avec la diligence on ne leur oste le moyen de se prevaloir du temps. Ils concluyoient que monseigneur avec les deux tiers de l'armée les devoit suivre: ce que faisant, il n'y avoit doute qu'en bref on ne forçast les chefs de se renfermer pour refuge en quelque mauvaise place, qui seroit l'achevement de la guerre. Autres après opinerent en ceste sorte, disant que l'un des principaux fruictz de la victoire obtenue, ils le moissonnoient à present par la conqueste des villes, en ayant jà gaigné six en dix jours; que c'estoit là où il falloit s'attacher, et essayer d'avoir les autres, veu le grand estonnement qui estoit en icelles, et que les huguenots ne se contiendroient jamais tant qu'ils auroient des retraites; et que, les en privant, ils perdroient la volonté de se remuer; qu'il ne restoit plus que quelques villes de Xaintonge et Angoulmois en ce quartier là, qui ne pouvoient resister plus de deux mois aux efforts de l'armée victorieuse et au bonheur de monseigneur; et qu'après, La Rochelle, se voyant desnuée de couverture, trembleroit. Quant aux restes de l'armée desfaite, où les princes et l'Admiral s'estoient jettez à sauveté, tout cela s'en alloit fuyant, et se dissiperoit de soy-mesme; et que, pour en haster l'execution, on pourroit envoyer après eux mille chevaux et deux mille harquebusiers, et faire eslever toutes les forces des provinces où ils s'arresteroient, et cependant mander querir promptement artillerie et munitions pour parachever leur dessein; lequel, estant bien executé, seroit une playe mortelle aux huguenots, qui ne battoient plus que d'une aisle. De ces deux opinions, ceste-cy, qui estoit la moins bonne, comme l'experience le monstra depuis, fut suivie.

Je me recorde qu'estant prisonnier, ainsi qu'on me menoit vers le roy Charles à Tours, en passant par Loudun, feu M. le cardinal de Lorraine, qui y estoit, me fit dire qu'il desiroit parler à moy. L'estant allé trouver, il m'usa de fort honnestes langages; puis, venant à discourir des affaires militaires, comme c'estoit un prince qui ne les ignoroit, il me dit que la cause de la perte de l'Admiral et de ceux de son party avoit esté le siege de Poictiers, et qu'il avoit ouy dire à son frere qu'on ne se devoit attaquer à une grande place bien fournie, quand l'on poursuivoit un plus grand bien, ce que nous faisions alors, d'autant que l'armée du Roy estoit sans vigueur et demy dissipée, et que nous eussions peu aller jusques à Paris sans trouver resistance; mais que nous luy avions donné temps de se refaire, et nous prendre quand nous estions demy defaicts. Je luy respondis: « Monseigneur, je croy que nostre erreur vous admonestera de n'en faire un pareil. — Nous nous en donnerons bien garde, » repliqua-t-il. Certes, ny l'un ny l'autre ne pensoit à ce qui survint depuis; et quand les effects en apparurent, je conus bien que nostre exemple leur avoit bien peu profité, et qu'il n'avoient laissé de broncher à la mesme pierre.

Or eux, pensans espouvanter Saint-Jean, firent d'abordée une batterie avec sept ou huit pieces; à quoy ils employerent toutes leurs munitions sans faire bresche qui valust: et cependant qu'ils en attendoient d'autres, les assiegez se renforçoient de courage et de rempars. Ainsi battans piece à piece, deux mois s'ecoulerent; et après avoir perdu beaucoup d'hommes, mesmement par la rigueur de l'hiver, enfin la ville se rendit par composition, qu'ils estimoient devoir emporter en huit jours. La resistance qu'elle

fit releva les affaires de ceux de la religion, ce qui acquit grande renommée au seigneur de Pilles, pour le remarquable service qu'il leur fit. M. l'Admiral m'a autrefois dit que si on eust vivement poursuivy messieurs les princes et luy quand ils s'acheminerent en Gascogne avec le reste de leur armée, qu'ils estoient en danger de se perdre, veu mesme qu'en passant par le pays de Perigort et d'autres endroits difficiles, les paysans et les petites garnisons leur avoient fait beaucoup de dommage, pource qu'ils n'avoient que cavallerie non moins harassée qu'estonnée; mais que le temps qu'ils eurent de se rafraischir, fortifier d'infanterie, et de butiner dans le bon pays où ils allerent, restaura les courages et l'espoir de tous. Voilà comment Saint-Jean ayda à reparer en quelque sorte les ruines que Poictiers et Moncontour avoit faites. Et assez ordinairement void-on advenir que ceux qu'on pense qui doivent verser par terre, rencontrent quelqu'appuy inopiné qui leur ayde à se redresser: ce qui sert pour moderer la fierté du vainqueur, et enseigner aux vaincus qu'il y a quelque remede, voire aux choses desesperées, lequel, ne se trouvant en la vertu humaine, se trouve en la bonté divine.

CHAPITRE XXVIII.

Que la ville de La Rochelle ne servit pas moins à ceux de la religion qu'avoit fait Orleans aux troubles passez.

Les villes, qui sont comme les appuis non seulement des armées, mais aussi des guerres, doivent estre puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses sources, dont decoulent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commoditez necessaires, et à elles possibles, à ceux qui ne les peuvent avoir d'ailleurs. Cecy a fait dire à quelques catholiques qu'ils n'estimoient pas les huguenots trop lourdauts, d'autant qu'ils avoient tousjours esté soigneux et diligens de s'approprier de très-bonnes retraites. « Nous leur avions osté, disoient-ils, Orleans, pource que nous ne voulions pas que de si près ils vinssent muguetter nostre bonne ville de Paris; mais les galans n'ont pas laissé d'attraper la ville de La Rochelle, qui ne leur servira pas moins. » Ceste-cy n'est pas si grande ny si plaisante que l'autre; elle a pourtant d'autres choses qui recompensent bien ces defauts, dont la principale est sa situation maritime, qui est une voye et une porte qui ne se peuvent fermer qu'avec une despense incomparable, et par où toutes provisions luy viennent en abondance. A deux lieues dans la mer, il y a des isles fertiles qui branslent sous sa faveur. Le peuple de la ville est autant belliqueux que trafiqueur, les magistrats prudens et tous bien affectionnez à la religion reformée. Quant à la fortification, on a conu par espreuve quelle elle est, qui me gardera d'en parler davantage : je confesseray bien que Orleans, quand on est fort en campagne, est en lieu plus propre pour assaillir; mais estant question de se deffendre, La Rochelle est beaucoup plus utile. Il y en a qui disent que le peuple qui y habite est rude : quoy qu'il en soit, si peut-on affermer qu'il est loyal; et le mesme se dit du Namurois, qu'il est rude et loyal. Quand les defauts qui se retrouvent en une cité ou en un personnage sont beaucoup moindres que les bonnes qualitez, on doit passer cela legerement.

Le secours que messieurs les princes receurent d'elle en ceste troisiesme guerre a fait conoistre que c'est une bonne boutique, et bien fournie : ce que je n'allegue pas pour donner matiere aux grandes villes de se glorifier, ains plustost pour les inciter à louer Dieu de leur avoir eslargi abondance de commoditez; car quiconque s'esleve est rabaissé tost ou tard. Entre celles qui s'en tirerent, ceste-cy est à remarquer; c'est qu'elle equippa et arma quantité de vaisseaux qui firent plusieurs riches prises, dont il revint de grands deniers à la cause generale; car, encore qu'on ne prist alors que le dixiesme pour le droit d'admirauté, on ne laissa d'en tirer profit plus de trois cens mille livres. Depuis, aux guerres qui se recommencerent l'an 1574, la necessité contraignit de prendre le cinquiesme: et pensoit-on que cela rebuteroit les gens de mer d'aller chercher, avec tant de hazards, leurs advantures : toutesfois cest exercice leur estoit si friand, qu'ils ne desisterent, pour l'excessiveté de ce tribut, encores que souvent il avint qu'aux proyes que leurs griffes avoient attrapées, les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades. Par cecy peut-on voir combien de richesses viennent en un pays par la guerre de la mer. Or, si celle de terre est juste, aussi doit estre celle-cy. Toutesfois, quand on vient à examiner plusieurs actions particulieres d'icelle, on trouve qu'il s'y commet des abus merveilleux, au moins parmy nous, car la pluspart de ces advanturiers mettent peu de difference entre les amis et ennemis, et plusieurs fois s'est veu l'ennemy pauvre recevoir misericorde, et l'amy riche estre devalisé et jetté dedans les ondes, eux presumans par le vice de cruauté cacher celuy d'avarice. Mais le ciel, qui a des yeux et une

bouche, ne laisse pas, après avoir veu ces inhumanitez secrettes, d'en faire des manifestations publiques, et, davantage, d'en precipiter justement aucuns dans les propres abysmes où ils avoient ensevely injustement le trafiqueur innocent. Ceci soit dit sans faire injure à ceux qui legitimement s'employent en leur vocation : c'est à ceux qui ont une affection desordonnée de piller le monde à qui mon propos s'adresse. J'ai entendu, par les Espagnols qui estoient à la deffaite de M. de Strosse (1), que la moitié de son armée estoit composée de coureurs ou pilleurs de mer, lesquels l'abandonnerent au besoin, le laissant perir à leur vue, avec la pluspart des braves hommes qui le suivirent au combat; et s'esbahissoient que de quarante navires qui l'accompagnoient, n'y en avoit que six ou sept qui eussent combattu. Mais comme ils prisoient beaucoup la valeur de ceux-cy, aussi blasmoient-ils de mesme la lacheté des autres, encore qu'elle leur fust profitable. Cecy nous monstre que les affections de butiner et les affections de combattre produisent de differens effets. Quant à moy, je regreteray tousjours ce magnanime capitaine, qui estoit mon très-bon amy, lequel, vivant et mourant, a honoré nostre France.

CHAPITRE XXIX.

Qu'en neuf mois l'armée de messieurs les princes fit près de trois cens lieues, tournoyant quasi le royaume de France, et de ce qui luy succeda en ce voyage.

Il estoit force que messieurs les princes et Admiral, après leur route, s'esloignassent de l'armée victorieuse, tant pour leur seureté que pour autres raisons qui ont esté touchées comme en passant; qui fut un conseil qui leur profita à cause de l'imprudence des catholiques, lesquels laissant rouler, sans nul empeschement, ceste petite pelote de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison; car l'authorité de messieurs les princes attiroit et emouvoit beaucoup de gens : la prevoyance et les inventions de M. l'Admiral faisoient executer choses utiles; et le corps des reitres, qui estoit encore de trois mille chevaux, donnoit reputation à l'armée. Ils souffrirent beaucoup jusques à ce qu'ils fussent en la Gascongne, où ils se renforcerent d'harquebusiers, dont ils avoient très-grand besoin, mesmement pour garantir la cavallerie des surprises de nuict, qui sont fort communes en ces quartiers-là, pour la voisinance des villes et chasteaux. On ne les entremesloit parmy les cornettes de reitres, et autres troupes françoises, de manière que, tant ès pays larges que couverts, ils estoient tousjours preparez pour se deffendre. Quand on donne à un grand chef de guerre du temps pour enfanter ce que son entendement a conceu, non seulement il reconsolide les vieilles blessures, ains il redonne force aux membres qui avoient languy. Pour ceste occasion le doit-on divertir et embarrasser tousjours pour rompre le cours de ses desseins. Le plus long sejour que ceste demy-armée fit, fut vers les quartiers d'Agenois et de Montauban, où elle passa quasi tout l'hyver; et par le bon traitement qu'elle y receut, se refirent comme de nouveaux corps aux hommes. A cecy doivent regarder ceux qui ont les charges militaires, et ne faire pas comme les avares laboureurs, lesquels, pour ne donner jamais relasche à leurs terres, les rendent steriles : aussi, quand pour accroistre leur gloire ils harassent leurs soldats sans les rafraischir, ils les accablent; car, si le seul vent de bize et l'humidité de la lune use les pierres, combien plus seront usez par ces rigueurs et tant de travaux les corps delicats des hommes. La meilleure reigle est de bien s'employer au beau temps, et au fascheux prendre un peu de repos, n'estoit qu'une forte necessité contraignist au contraire. En ce voyage, la regle de Annibal en Italie fut très-bien pratiquée, qui estoit de jetter en proye le pays ennemy aux siens quand l'occasion requeroit qu'ils fussent contentez; car qui voulut se hazarder, il ne manqua de moyens, tant l'abondance regnoit en ces provinces.

Les premieres forces qui se joignirent ausdicts princes furent celles du comte de Montgommery, revenans victorieux de Bearn, qui fut certes un brave exploit, qui est amplement descrit par les historiens; car par diligence il prevint l'armée de M. de Terride, qui assiegeoit Navarins, jà harassée par le long temps qu'elle avoit là sejournée; et ne faut pas demander s'il fut bien caressé à son retour. Sur la fin de l'hiver ils s'acheminerent vers Toulouse, où il se commença une façon de guerre très-violente pour les bruslemens qui furent permis, et seulement sur les maisons des gens de la cour de parlement. La cause estoit, disoit-on, pource qu'ils avoient tousjours esté très-aspres à faire brusler les lutheriens et hugenenots, aussi pour avoir fait trancher la teste au capitaine Rapin, gentilhomme de la religion, qui leur portoit l'edit de la paix de la part du Roy. Ils trouverent ceste revanche bien dure : neantmoins on dit qu'elle leur servit

(1) Philippe Strozzi, fils de Pierre Strozzi, maréchal de France.

d'instruction pour estre plus moderez à l'avenir, comme aussi ils se sont monstrez tels. Ceste compagnie est des plus notables de ce royaume, et pleine de gens doctes; mais elle auroit besoin de plus de mansuetude. M. le mareschal d'Anville estoit alors dans ladite ville avec de bonnes forces, et estoit mordu des calomniateurs, qui l'accusoyent d'avoir intelligence avec son cousin l'Admiral : cependant en tout le voyage nul ne fit si vivement la guerre à l'armée des princes que luy, et leur desfit quatre ou cinq compagnies de chevaux. C'est chose asseurée que ce bruit estoit faux, et le sçay bien, quoy qu'on ait veu depuis arriver.

L'armée donna jusqu'à la comté de Roussillon, où il fut fait du saccagement, encor qu'elle appartinst aux Espagnols. De là elle tira tout au long du Languedoc, et estant approchée du Rhosne, M. le comte Ludovic le passa avec partie des forces de l'armée, pour assaillir quelques places. Mais la principale intention des chefs estoit pour tirer infanterie du Dauphiné, pour rengrossir le corps, comme aussi ils avoient pensé faire de Gascongne et de Languedoc, lequel desir ne se peut bien effectuer; car quand les soldats venoient à entendre que c'estoit pour s'acheminer vers Paris et au cœur de la France, et qu'après ils se representoient les miseres qu'eux et leurs compagnons, qui y estoient demourez, avoient souffertes l'hyver passé, chacun fuyoit cela comme un mortel precipice, et aimoient sans comparaison mieux demourer à faire la guerre en leur pays. Toutesfois encores ramasserent-ils plus de trois mille harquebusiers deliberez d'aller partout, qui se disposerent par regimens, mais tous estoient à cheval. La necessité les contraignit à ce faire pour la longueur du chemin et la rigueur de l'hyver : et combien que cecy causast quelquefois de l'embarrassement, si en vintil de l'utilité, en ce que, survenans les occasions, on avoit tousjours son infanterie gaillarde et fraische, n'y ayant guères de maladies parmy elle, d'autant qu'elle estoit tousjours bien logée et bien traitée. M. l'Admiral, qui estoit fort experimenté aux affaires, voyoit bien, encore que la paix se negociast, qu'il estoit bien mal-aisé d'en obtenir une bonne qu'on ne s'approchast de Paris; et sçachant aussi que delà la riviere de Loire il trouveroit faveur et aide, il hastoit la voyage; mais la difficulté de passer les montaignes des Cevenes et du Vivarets donna quelque retardement, et encore plus sa maladie qui luy survint à Sainct Estienne de Forest, qui le cuida emporter. Cela avenant, paravanture que changement de conseil s'en fust ensuivy, parce qu'ayant perdu le gond sur lequel la porte se tournoit, mal-aisement en eust on peu trouver un semblable. Il est vray que M. le comte Ludovic estoit un brave chef et bien estimé des François; mais pourtant n'avoit-il pas acquis l'authorité de l'autre, ny son experience; et ne sçaurois affirmer, s'il fust mort, si on eust continué la carriere ou non. Enfin Dieu luy envoya guerison, au grand contentement de tous, après laquelle l'armée marcha si legerement, qu'en peu de temps elle arriva en Bourgongne à René le Duc (1).

[1570] Là se cuida donner une terrible sentence pour la paix, qui ne fut toutesfois que bonne pour l'avancer. M. le mareschal de Cossé, qui commandoit à l'armée du Roy, avoit eu charge expresse de luy d'empescher que celle des princes n'approchast de Paris, mesme de la combattre s'il voyoit le jeu beau; ce qui le fit accoster d'elle en deliberation de ce faire. L'ayant trouvé placée en assez forte assiette, il la voulut oster de ses avantages avec son artillerie, dequoy les autres estoient despourveus, et par attaques d'harquebuserie leur faire quitter certains passages qu'ils tenoient. Un seulement fut abandonné du commencement, et là se firent de grosses charges (2) et recharges de cavallerie, où les uns et les autres furent à leur tour poursuivis. Les capitaines qui attaquerent les premiers du costé des catholiques, furent messieurs de La Valette, de Strosse et de la Chastre, qui se porterent bien. Ceux qui soustindrent de la part des huguenots, furent M. de Briquemaut, mareschal de camp, le comte de Montgommery et Genlis. Et en ceste action messieurs les princes, encore très-jeunes, firent voir par leur contenance le desir qu'ils avoient de combattre, dont plusieurs jugerent que quelque jour ce seroient d'excellens capitaines. Enfin les catholiques, voyans la difficulté de forcer leurs ennemis, se retirerent à leur logis, comme aussi firent les princes, qui, après avoir consideré que le sejour leur estoit nuisible, aussi qu'ils manquoient de poudres, s'acheminerent à grandes journées vers La Charité et autres villes qui tenoient leur party, pour se remunir des commoditez necessaires.

Peu après, la trefve se fit entre les deux armées, à laquelle succéda la paix, qui fut occasion que chacun mit les armes bas. Ce fut une grande fatigue d'avoir esté si long-temps en campagne par chaud, par froid et chemins difficiles, et quasi toujours en terres ennemies, où les propres paysans faisoient autant la guerre que les soldats; qui sont inconveniens où se

(1) Arnay-le-Duc.
(2) Le 25 juin 1570.

trouva plusieurs fois ce grand chef Annibal, quand il fut en Italie. Alors est-ce une belle escole de voir comment on accommode les conseils à la necessité. Du commencement tels labeurs sont si odieux, qu'ils font murmurer les soldats contre leurs propres chefs; puis, quand ils se sont un peu accoustumez et endurcis à ces penibles exercices, ils viennent à entrer en bonne opinion d'eux-mêmes, voyans qu'ils ont comme surmonté ce qui espouvante tant de gens, et principalement les delicats. Voilà quelles sont les belles galleries et les beaux promenoirs des gens de guerre, et puis leur lit d'honneur est un fossé où une harquebusade les aura renversez. Mais tout cela à la verité est digne de remuneration et de louange, mesmement quand ceux qui marchent par ces sentiers, et souffrent ces travaux, maintiennent une cause honneste, et en leurs procedures se monstrent pleins de valeur et modestie.

Or, si quelqu'un en ces lamentables guerres a grandement travaillé et du corps et de l'esprit, on peut dire que c'a esté M. l'Admiral; car la plus pesante partie du fardeau des affaires et des peines militaires, il les a soustenues avec beaucoup de constance et de facilité, et s'est aussi reveremment comporté avec les princes ses superieurs comme modestement avec ses inferieurs. Il a toujours eu la piété en singuliere recommandation, et un amour de justice, ce qui l'a fait priser et honnorer de ceux du party qu'il avoit embrassé. Il n'a point cherché ambitieusement les commandemens et honneurs, ains en les fuyant on l'a forcé de les prendre pour sa suffisance et preu'hommie. Quand il a manié les armes, il a fait connoistre qu'il estoit très-entendu, autant que capitaine de son temps, et s'est toujours exposé courageusement aux perils. Aux adversitez on l'a remarqué plein de magnanimité et d'invention pour en sortir, s'estant tousjours monstré sans fard et parade. Somme, c'estoit un personnage digne de restituer un Estat affoibly et corrompu. J'ay bien voulu dire ce petit mot de luy en passant, car, l'ayant conu et hanté, et profité en son escole, j'aurois tort si je n'en faisois une veritable et honneste mention.

CHAPITRE XXX.

Des causes de la troisiesme paix, la comparaison d'icelle avec les precedentes, et si elles ont été necessaires.

Nulle des trois guerres civiles n'a esté de si longue durée que ceste-cy, qui continua deux ans entiers, là où la premiere fut d'un an, la seconde de six mois; et beaucoup ont opinion que si ceux de la religion ne se fussent raprochez de Paris qu'elle n'eust esté si-tost parachevée : de laquelle experience ils ont tiré ceste regle, que pour obtenir la paix il faut aporter la guerre près de ceste puissante cité. J'estime que ceste cause fut une des principales pour l'avancer, pource que les coups qui menacent la teste donnent grande apprehension. Les estrangers des catholiques, ayans aussi consumé innumerables deniers, en avoient laissé telle disette, qu'on ne sçavoit comme fournir à leurs soldes. Ruines et pilleries aussi se faisoient de toutes parts. Davantage, il sembloit que le bonheur voulust relever ceux qui avoient esté atterrez; car l'armée des princes avoit fait une brave teste à celle du Roy à René le Duc. La Gascongne, le Languedoc et le Dauphiné, menoient la guerre plus forte qu'auparavant. Le pays de Bearn avoit esté reconquis; et en Poictou (1) et Xaintonge ceux de la religion eurent de très-bonnes avantures; en ce que les deux vieux regimens furent defaits, et plusieurs villes prises. Tout cela ramassé, avec d'autres occasions secrettes et particulieres, disposerent le Roy et la Royne à condescendre à la paix, laquelle fut publiée au mois d'aoust. Ceux de la religion la desiroient aussi grandement, et en avoient besoin, pource que n'ayans un escu pour contenter leurs reitres, la necessité en quoy ils estoient les eust contraints d'abandonner messieurs les princes; ce qu'ils leur firent entendre par le comte de Mansfeld; et se voyans approchez de leur pays, il estoit à craindre qu'ils ne s'y resolussent. Cela advenant, c'estait la ruine de leurs affaires. Plusieurs autres incommoditez que je n'allegue pressoient à ce poinct, et, entre autres, les desreiglemens de nos gens de guerre estoient tels qu'on n'y pouvoit remedier. De sorte que M. l'Admiral, qui aimoit la police et haïssoit le vice, a dit plusieurs fois depuis qu'il desireroit plustost mourir que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux. Somme, que la paix fut acceptée sous des conditions tolérables, et adjousta-t-on pour la seureté d'icelle ce qu'on n'avoit osé demander ne sceu obtenir aux autres, à sçavoir quatre villes.

Le commencement de la negociation fut après le siege de Saint Jean d'Angely, où furent employez les seigneurs de Theligny et Beauvais la Nocle, gentilshommes ornez de plusieurs vertus, qui s'en acquitterent fidelement; et si aupara-

(1) Les protestants, sous le commandement de La Noue, défirent les catholiques près de Luçon

vant les catholiques eussent offert à ceux de la religion, lors qu'ils estoient en mauvais termes, des conditions moindres, je cuide qu'ils les eussent acceptées. Mais quand ils virent qu'ils ne vouloient leur permettre nul exercice de la religion, ains seulement une simple liberté de conscience, cela les mit au desespoir, et leur fit faire de necessité vertu. Et comme le temps apporte des mutations, celles qui survindrent se tournerent en leur faveur, si bien que leurs courages en furent relevez, et leurs esperances fortifiées. Le meilleur temps pour traiter une paix est quand on a l'avantage de la guerre; mais ordinairement cela enfle de telle sorte qu'on n'en veut point ouïr parler : si est-ce que tost ou tard le Roy fit sagement de l'accorder, car la continuation de la guerre luy ostoit ses plaisirs, ruinoit l'obeissance et amour qui luy estoit deuë, fourrageoit son pays, espuisoit ses finances et consumoit ses forces. « Mais le roy d'Espagne n'a pas fait ainsi en Flandre, dira quelqu'un. — Vraiment, respondra un autre, il n'y a pas beaucoup gaigné, et paravanture qu'enfin, pour donner quelque surseance à ces fascheuses tragedies, il suivra le mesme conseil qu'ont pris ses voisins. »

Or, comme ainsi soit que la paix ait été necessaire à ceux de la religion, toutesfois ce malheur est quasi tousjours advenu, qu'elles n'ont pas beaucoup duré, mesmes n'ont pas esté establies selon les conventions faites. Je parleray de la premiere, bastie devant Orleans, qui dura quatre ans et demy, laquelle n'estoit pas si avantageuse pour eux à beaucoup près qu'estoit l'edict de janvier. Mais il ne s'ensuit pas pourtant qu'elle ne fust acceptable alors; car leurs affaires n'estoient en tel estat qu'ils l'eussent deu refuser, et le temps fit connoistre depuis le fruit qu'elle apporta. La concorde, les bonnes mœurs et l'obeissance aux loix, avoient desjà pris un si bon cours parmy l'universel de la France, qu'elle en estoit toute reparée; mais la discorde ayant jetté ses menées secrettes la troubla. Quant à la seconde, ce fut paix et non paix, et n'en eut que le nom seulement, mais en effect ce fut une guerre couverte. On la peut appeller le salaire de l'imprudence des huguenots, en ce qu'après avoir esté suffisamment advertis qu'elle seroit très-mauvaise, ils ne laisserent de la recevoir. La troisiesme fut fort desirée à cause des ruines survenues, des necessitez presentes, et que chacun estoit las de travailler et souffrir. Or comme le François est impatient, il accommode les guerres à son humeur. Et d'autant que les conditions estoient esgales ou plus grandes que les precedentes, à mon avis elle devoit estre suportable à ceux de la religion, veu aussi qu'il y avoit moyen d'en avoir de meilleures. Et pour les deux années qu'elle dura, peu s'en peuvent plaindre, sauf quand la rupture d'icelle arriva; car ce fut un acte horrible, qui merite d'estre enseveli. Maintenant qui considerera ces paix en leur droite observation, je pense qu'il jugera que ce remede estoit utile et necessaire à tous; mais qui voudra regarder à leurs fins, il ne se pourra garder de les nommer paix masquées. Et cecy en a rendu aucuns si farouches, qu'ils croyent qu'il y a tousjours du poison caché sous le beau lustre de cest or. Il s'en est desjà fait en France six generales, comme il se fit aux guerres civiles de la maison de Bourgogne et d'Orleans · et tant les unes que les autres ont esté enfraintes; mais la septiesme qui s'accorda à Arras (1) fut durable et ayda à redresser la France. On pourroit par cest exembe inferer que nostre septiesme devra aussi estre bonne, combien qu'il seroit à desirer qu'on ne vinst à ces termes, parce que le souhait semble impertinent, de vouloir tomber en maladie pour jouir après d'une parfaite santé. Dieu y vueille pourvoir ainsi qu'il luy plaira. Certes un chacun se doit mettre devant les yeux, quand il void le royaume embrasé de guerres, son ire et son courroux, et plustost à l'encontre de soy que contre ses ennemis; car les uns disent : « Ce sont les huguenots, qui par leurs heresies excitent ces vengeances sur eux. » Les autres repliquent : « Ce sont les catholiques, qui par leurs idolatries les attirent. » Et en telz discours nul ne s'accuse. Cependant la premiere chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser en ces calamitez universelles ses propres imperfections, afin de les amender, et puis regarder la coulpe d'autruy. Et quand nous voyons une fausse et courte paix, nous devons dire que nous ne meritons pas d'en avoir une meilleure, pource que, comme dit le proverbe, *quand le pont est passé on se mocque du saint*, et la pluspart retournent à leurs vanitez et ingratitudes accoustumées.

C'est pourtant une affection louable de desirer la paix, j'entens une bonne [car les mauvaises sont de vrais coupe-gorges], d'autant que par icelle il semble que la pieté et la vertu reprennent vie : comme au contraire les guerres civiles sont les boutiques de toutes meschancetez, qui font horreur aux gens de bien. Autrefois il s'en est trouvé de tous les deux partis qui ne prenoient gueres de plaisir à en ouyr parler; car les uns disoient que c'estoit chose indigne et injuste de faire paix avec des rebelles heretiques,

(1) Le 21 septembre 1435, entre Charles VII et Philippe-le Bon, duc de Bourgogne.

qui meritoient d'estre griefvement punis, et per sistoient en leur dire jusqu'à ce qu'on les guerist de ceste maladie en ceste sorte : si c'estoient gens d'espée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à un assaut ou à une rencontre, pour occire ces meschans huguenotz ; de quoy ils n'avoient pas tasté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vistement d'opinion. Quant aux autres qui estoient d'eglise, ou de robbe longue, en leur remonstrant qu'il estoit necessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix. Bref, quelque couverture qu'ils prissent, fust de pieté ou de justice, leurs passions estoient inhumaines. Autres aussi y a eu parmy ceux de la religion, qui ne rejettoient pas moins la paix qu'eux, disans que ce n'estoient que trahisons; mais quand elles eussent esté très-bonnes ils en eussent dit autant, pource que la guerre estoit leur mere nourrice et leur eslevement. Un bon moyen pour les ramener à raison, estoit de proposer pour la necessité d'icelle de retrancher leurs gages, ou faire quelques emprunts sur eux. Alors en desiroient-ils une prompte fin. Ostez à beaucoup de gens les profits et honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincerement. Et pour prendre conseil en affaires de si grand poids, ceux qui plus craignent Dieu, et qui sont plus revestus de prudence, doivent estre choisis, d'autant qu'ils preferent tousjours l'utilité publique à leurs commoditez et affections particulieres.

Je representeray aussi une autre maniere de gens qui indifferemment trouvoyent toutes paix bonnes, et toutes guerres mauvaises; et, quand on les asseuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils couloyent aisement l'un et l'autre temps, deussent-ils encore aux quatre festes annuelles recevoir quelque demie douzaine de coups de baston. Ils avoient, à mon advis, empaqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zele aux choses publiques, et regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires icy la raison nous doit servir de guide, laquelle nous admonneste de ne venir jamais aux armes si une juste cause et grande necessité n'y contraint; car la guerre est un remede très-violent et extraordinaire, lequel en guerissant une playe en refait d'autres : pour ceste occasion n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au contraire, doit-on tousjours desirer la paix, je dy celle qui a presomption de fermeté, et qui n'est inique; car les fausses ne meritent pas de porter se tiltre, ains plustost de pieges et de pippées, comme fut celle des seconds troubles. « Les autres n'ont guere mieux valu, dira quelqu'un, d'autant qu'elles ont eu peu de durée. » Mon opinion n'est pas telle ; car j'estime que jusques au temps qu'on les a rompues elles ont esté très-utiles : ce que l'experience a fait conoistre ; et cest argument ne vaut non plus que si on disoit : « Cestuy là a esté meschant pource qu'il n'a vecu que quinze ans. » Mais je veux argumenter au contraire, et dire qu'elles ont esté bonnes d'autant qu'on ne les a souffertes avoir longue continuation ; car si elles eussent esté nuisibles à ceux de la religion, on les eust laissé avoir leur cours. Dieu vueille en donner une si bonne en France, tant deschirée de ruines, et destituée de bonnes mœurs, qu'elle puisse se renouveller en beauté, afin qu'elle ne soit plus la fable des nations, ains un exemplaire de vertu.

FIN DES MÉMOIRES DE FRANÇOIS DE LA NOUE.

Imprimerie d'Adolphe Éverat et Cie, rue du Cadran, 14 et 16.

